06:5

COL. REG. MED. LOND.
HUNC LIBRUM
EX
BIBLIOTHECÂ
GULIELMI HENRICI ALLCHIN EQ. AUR.
D. D.
MARGARETA DOMINA ALLCHIN

116. e.

5

SL/23-4-2-15 06:5.

116 e.

CENTIÈME ANNIVERSAIRE

DE

FONDATION DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

COLLEGE OF PHYSICIANS

5

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

CENTIÈME ANNIVERSAIRE

DE FONDATION

(1772-1872)

TOME PREMIER

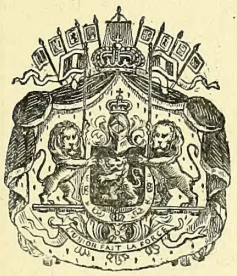

COLLEGE OF PHYSICIANS

BRUXELLES

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

1872

ROYAL COLLEGE OF PHYSICIANS
LIBRARY

CLASS	06:5
ACCN.	1590
SOURCE	Lady Aldrin. Gift
DATE	23·6·1913

Dr. Allchin accompanied Mr. van de Weyer to Brussels in his capacity as His Excellency's private physician, and assisted at this Centenary celebration. The following extracts are from his diary of 1872.

May 25th Saturday. Left town at 7.40 with Mr. van de Weyer for Brussels, via Calais, Lille, Blandaine, Enghien, reached Brussels 6 o'c. Dined and put up at the Hotel Bellevue.

May 26th Sunday. Drove about Brussels with His Excellency. Mr. Quetelet to dinner.

May 27th Monday. Went over the collections of pictures and Natural History at the Museum. Went to Theatre des Galleries St. Hubert & saw "La Princesse Georges."

May 28th Tuesday. At 2 o'c went to Centenary Séance of Academy; saw the Roi des Belges for first time & heard him speak. Went in evening after table d'hôte dinner to Concert du Waux Hall au Parc.

May 29th Wednesday. Again assisted at the Academy Séance. Dinner and Concert as yesterday. Mr. J. Devaux & Mr. van Praet came in afterwards.

May 30th Thursday. Went to Waterloo by coach. A splendid drive. Saw the field & ascended the Mount of the Lion. Back in Brussels at 4.30. Introduced to Mr. Rogier member of the provisional government. Dined at table d'hôte.

May 31st Friday. Wandered about Brussels, Captain Dousmai dined with His Excellency & self.

June 1st Saturday. We returned from Brussels via Enghien & Calais. Reached town at 5.45.

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/b22650155_0001

PRÉFACE.

L'impératrice Marie-Thérèse s'étant fait rendre compte, ainsi que s'expriment les lettres patentes d'érection de l'Académie (1), de l'état de la Société littéraire de Bruxelles qui, avec son agrément, s'était fondée en 1769 dans cette ville, et croyant que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme légale, *érigea et institua*, par lettres patentes du 16 décembre 1772, la Société littéraire en corps permanent, sous le titre d'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

(1) Voir, pour le texte complet de ces lettres patentes, la page 28 du travail de M. Ad. Quetelet, intitulé : *Premier siècle de l'Académie*. Ce travail est imprimé plus loin.

Le 16 décembre 1872 expirait donc le centième anniversaire de cette fondation, que l'on peut considérer comme l'un des plus importants bienfaits dont l'auguste Impératrice a doté notre pays.

L'Académie, désireuse de rendre hommage à la mémoire de cette illustre princesse, se proposait de célébrer à cette date son anniversaire séculaire; mais le mois de décembre étant une époque peu favorable pour permettre aux étrangers que la Compagnie désirait voir assister à ses fêtes de se déplacer, elle fixa la solennité, après avoir consulté les désirs de Sa Majesté Léopold II, son auguste Protecteur actuel, au mardi 28 et au mercredi 29 du mois de mai 1872.

Dès 1869 l'Académie s'occupa des premiers préparatifs de la fête. Elle décida, à cette époque, la formation d'une commission composée du président annuel, de M. Adolphe Quetelet, secrétaire perpétuel et de deux membres à nommer par chacune des classes.

M. Dewalque, président de l'Académie pour 1870, installa la commission au commencement de cette même année. La classe des sciences avait désigné, comme délégués : MM. Stas et Spring; la classe des lettres, MM. Gachard et Chalon; et la classe des beaux-arts, MM. Alvin et F.-J. Fétis. Dès l'expiration de son mandat présidentiel, M. Dewalque fut remplacé par M. L. Gallait, qui venait d'être appelé à ces éminentes fonctions. Ce dernier fut, à son tour, à partir du

1er janvier 1872, remplacé par M. J.-B.-J. d'Omalius d'Halloy, nommé, par Sa Majesté, président de l'Académie pour l'année actuelle.

La commission eut le regret de perdre deux de ses membres des plus éminents : le premier, M. François-Joseph Fétis, qui mourut le 25 mars 1871 et fut remplacé par M. Édouard Fétis, son fils; le second, M. Antoine Spring, mort le 17 janvier 1872; M. P.-J. Van Beneden continua le mandat de ce dernier.

La commission, pendant le cours des séances qu'elle a tenues, s'attacha deux membres de la classe des beaux-arts, MM. Balat et Gevaert, qui voulurent bien lui rendre les plus grands services : aussi lui en témoigne-t-elle ici sa bien vive reconnaissance.

Lors de l'assemblée générale des trois classes du 10 mai 1870, un programme fut déjà adopté; en voici les principales dispositions, ainsi que les résolutions qui en furent la suite ou qui furent prises à leur sujet :

I. — Tous les associés de l'Académie seront invités, par circulaire, à assister à la solennité. — La plupart d'entre eux ont répondu, à cette invitation, par les plus affectueux témoignages de sympathie (1).

Dans le but d'attirer à son jubilé des savants de tous les

(1) On trouvera, plus loin, les noms des associés et des délégués des sociétés savantes qui ont assisté à la fête.

pays afin de fraterniser, les académies et les sociétés savantes de l'étranger ayant un caractère d'institution nationale, et avec lesquelles la Compagnie entretient des rapports, seront priées de se faire représenter par un délégué regnicole. — Cette invitation fut adressée également aux principales sociétés du pays.

L'Académie n'a eu qu'à se féliciter des marques de sympathie que lui ont témoigné, dans leurs réponses, les institutions invitées. Elle en conservera le plus profond souvenir, et, désireuse de le perpétuer, elle a fait imprimer, à la fin de la relation de la seconde séance solennelle, les adresses qui lui ont été transmises par plusieurs Académies, Sociétés savantes et Universités.

II. — Deux jours seront consacrés à la fête.

La séance du premier jour comprendra :

1° Un discours de bienvenue, relatif au caractère général de la solennité, à prononcer par M. d'Omalius, président de l'Académie ;

2° Un aperçu historique des phases suivies par la Compagnie depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M. Adolphe Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie ;

3° Un discours relatif à tous les travaux de la classe des sciences.

La séance du second jour comprendra :

1° Un discours relatif à tous les travaux de la classe des lettres;

2° Un discours relatif à tous les travaux de la classe des beaux-arts;

3° La proclamation des élections faites par la classe des lettres.

Une partie musicale commencera et clôturera, chaque jour, la solennité académique.

III. — La commission a décidé que le compte rendu de la solennité, ainsi que les discours prononcés dans les deux séances, formeront une publication portant le titre de *Livre commémoratif*.

Cet ouvrage contiendra, en outre, l'histoire plus détaillée des travaux de chaque classe, surtout en ce qui concerne ceux des membres décédés. Les travaux académiques des membres encore vivants seront l'objet d'une simple énumération.

Il fut entendu, d'un commun accord, que l'histoire des travaux des académiciens serait faite de la manière la plus large. Toute liberté fut laissée, à ce sujet, aux commissaires rapporteurs.

Les trois classes invitées, en conséquence, à délibérer sur

la manière dont elles entendaient que cette histoire fût faite, désignèrent, sans retard, un ou plusieurs membres chargés de ce travail, lequel devait être prêt pour la solennité.

La classe des sciences désigna, comme historiographes de ses travaux, M. Édouard Mailly pour l'astronomie et M. François Duprez pour la physique.

Les sciences mathématiques furent confiées à M. Joseph De Tilly.

M. Laurent de Koninck voulut bien se charger des travaux concernant la chimie.

M. Eugène Coemans, ayant été désigné pour faire les travaux de botanique, ne put, malheureusement, réaliser cette tâche : lors de son décès, M. Édouard Morren fut nommé en son remplacement.

M. G. Dewalque se chargea de la géologie et de la paléontologie, et M. P.-J. Van Beneden de la physiologie et de la zoologie (1).

La classe des lettres confia à M. J.-J. Thonissen le rapport général sur toutes les branches dont elle s'occupe; mais, à la demande de cet académicien, M. L.-P. Gachard fit le rapport au nom de la Commission royale d'histoire; M. F.-A. Snellaert, celui pour la commission de la publication des anciens monuments de la littérature flamande;

(1) Par suite de l'extension de ces sept rapports de la classe des sciences, le *Livre commémoratif* formera deux volumes : le second a été réservé à ces rapports.

M. M.-L. Polain [1], celui pour la commission de publication des œuvres des grands écrivains du pays, et M. Edmond De Busscher, le rapport sur la *Biographie nationale*. Ces quatre rapports particuliers forment annexes au travail général de M. Thonissen.

Quant à la classe des beaux-arts, elle désigna M. Édouard Fétis comme son rapporteur général pour toutes les branches, tant artistiques que littéraires, qui la concernent.

IV. — L'Académie décida qu'elle ferait frapper une médaille à l'occasion de son jubilé.

Il fut convenu que cette médaille et le *Livre commémoratif* seraient distribués à tous les savants et sociétés savantes, tant du pays que de l'étranger, qui adhéreraient ou prendraient part à la solennité, ainsi qu'aux personnages qui auraient assisté à la fête.

La commission résolut de reproduire, pour la face de la médaille commémorative, l'effigie de l'auguste Fondatrice de la Compagnie, gravée par Duvivier, au siècle dernier, pour la médaille de concours de l'ancienne Académie. Quant au revers, on décida d'y placer une triple inscription, entourée d'un simple filet. Cette inscription, conçue en latin, rappelle que l'Académie a été fondée en 1772 par l'impératrice Marie-

(1) L'Académie a eu le regret de perdre, le 4 avril 1872, cet honorable académicien.

Thérèse, rétablie en 1816 par le roi Guillaume Ier, et réorganisée et complétée, en 1845, par le roi Léopold Ier.

M. Stas, en qualité de commissaire des monnaies, voulut bien surveiller l'exécution matérielle de cette œuvre. Il fut assisté par M. Chalon, qui surveilla principalement la gravure des inscriptions, lesquelles sont dues à l'obligeance de M. Roulez.

Voici l'inscription placée autour de la tête de l'illustre Impératrice :

IMP · MARIA · THERESIA · ACAD · CONDIT·

L'inscription placée au revers de la médaille est conçue en ces termes :

ACADEMIA
SCIENT · LIT · ET · ART · BELGICA
AB · AVG · IMP · MARIA · THERESIA
ANNO · MDCCLXXII · INSTITVTA
A · GVILIELMO · I · REGE · AVGVSTO
ANNO · MDCCCXVI · RESTITVTA
A · LEOPOLDO · I · REGE · AVG ·
ANNO · MDCCCXLV · AVCTA
FESTA · SECVLARIA · AGIT
ANNO · MDCCCLXXII

V. — La commission décida, enfin, que la partie musicale comprendrait l'exécution d'une œuvre d'un artiste belge contemporain de la création de l'Académie, d'une œuvre de chacun des deux académiciens que la classe a perdus récemment, MM. F.-J. Fétis et Ch.-L. Hanssens; et un

appel fut fait à M. Gevaert afin qu'il voulût bien se charger de composer, pour la circonstance, un morceau inédit. Comme M. Gevaert ne put réaliser ces intentions, la commission accepta l'offre, qui lui fut faite par M. le baron A. Limnander, d'exécuter une ouverture écrite spécialement, pour la solennité, par cet honorable académicien.

La partie musicale comprenait, en conséquence, quatre compositions dues à des musiciens belges, exécutées sous la direction de quatre membres de l'Académie, MM. Gevaert, Limnander, Vieuxtemps et Bosselet.

Voici maintenant le programme des deux séances solennelles qui ont eu lieu, les 28 et 29 mai 1872, au Palais Ducal, et qui, toutes les deux, ont été honorées de la présence de l'auguste Protecteur actuel de l'Académie, Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges :

PREMIER JOUR, SÉANCE DU 28 MAI.

Ouverture d'*Anacréon chez Polycrate*, de Grétry, exécutée sous la direction de M. Charles Bosselet, membre de la classe des beaux-arts.

Discours de bienvenue, par M. J.-B.-J. d'Omalius d'Halloy, président de l'Académie.

Premier siècle de l'Académie, discours par M. Adolphe Quetelet, secrétaire perpétuel de la Compagnie.

Discours sur les travaux de la classe des sciences depuis

la fondation de l'Académie, par M. P.-J. Van Beneden, membre de cette classe.

Ouverture de concert de feu Ch.-L. Hanssens, de l'Académie, exécutée sous la direction de M. Henri Vieuxtemps, membre de la classe des beaux-arts.

Le soir de ce premier jour, un banquet, dont on trouvera plus loin la relation, a réuni, dans la Grand'salle des académies, au Musée, les membres de la Compagnie, les délégués des sociétés étrangères et les invités à la fête.

La salle des séances publiques ainsi que les locaux académiques, auxquels l'Académie royale de médecine avait bien voulu gracieusement adjoindre ses salons, avaient été l'objet d'une ornementation spéciale dont s'occupa, avec la plus grande obligeance, M. Balat, à qui la Compagnie doit, à ce sujet, des remercîments tout particuliers.

SECOND JOUR, SÉANCE DU 29 MAI.

Ouverture composée, pour le centième anniversaire de la Compagnie, par M. le baron Armand Limnander, membre de la classe des beaux-arts, et exécutée sous la direction de l'auteur.

Discours sur les travaux de la classe des lettres depuis la fondation de l'Académie, par M. J.-J. Thonissen, vice-directeur de cette classe.

Discours sur les travaux de la classe des beaux-arts depuis sa création, par M. Éd. Fétis, directeur de cette classe.

Proclamation, par M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel, du résultat des élections faites par la classe des lettres.

Ouverture de concert de F.-J. Fétis, de l'Académie, exécutée sous la direction de M. F.-A. Gevaert, membre de la classe des beaux-arts.

Le soir du second jour, Sa Majesté voulut bien offrir à toute l'Académie, ainsi qu'aux associés et aux délégués des sociétés savantes, un banquet au Palais de Bruxelles.

Nous donnons ci-après le compte rendu des deux séances solennelles, ainsi que les discours prononcés dans ces réunions.

FÊTES COMMÉMORATIVES

DU

CENTIÈME ANNIVERSAIRE.

PREMIÈRE SÉANCE,

mardi 28 mai 1872, à 2 heures.

M. J.-B. d'Omalius d'Halloy, président et doyen d'âge de l'Académie.

M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Étaient présents :

Classe des sciences : MM. Gluge, vice-directeur, B.-C. Du Mortier, L. de Koninck, P.-J. Van Beneden, Edm. de Selys Longchamps, H. Nyst, Melsens, J. Liagre, F. Duprez, G. Dewalque, E. Quetelet, H. Maus, M. Gloesener, E. Candèze, F. Donny, Ch. Montigny, Steichen, Brialmont, E. Dupont, Ed. Morren, *membres;* Th. Schwann, E. Lamarle, E. Catalan, Ph. Gilbert, Aug. Bellynck, *associés;* C. Malaise, Éd. Mailly, F. Folie, J. De Tilly, *correspondants.*

Classe des lettres : MM. Ch. Steur, J. Grandgagnage, J. Roulez, Sylvain Van de Weyer, Gachard, A. Borgnet, F.-A. Snellaert, J.-J. Haus, M.-N.-J. Leclercq, le baron J. de Witte, Ch. Faider, le baron Kervyn de Lettenhove, R. Chalon, Th. Juste, le général Guillaume, Félix Nève, Alph. Wauters, H. Conscience, G. Nypels, *membres;* J. Nolet de Brauwere van Steeland, Aug. Scheler, *associés;* Alph. Le Roy, P. Willems, Edm. Poullet, *correspondants.*

Classe des beaux-arts : MM. Éd. Fétis, directeur; L. Alvin, N. De Keyser, Louis Gallait, G. Geefs, Madou, A. Van Hasselt, Eugène Verboeckhoven, H. Vieuxtemps, Jos. Geefs, Ferdinand De Braekeleer, C.-A. Fraikin, Edm. De Busscher, J. Portaels, Alph. Balat, le chevalier Léon de Burbure, J. Franck, G. De Man, Ad. Siret, Ernest Slingeneyer, Alex. Robert, A. Gevaert, Ch. Bosselet, le baron A. Limnander, *membres;* Ed. De Biefve, Louis Jehotte et F. Stappaerts, *correspondants.*

Les associés étrangers et les délégués des sociétés savantes présents à la séance sont cités de la manière suivante, par ordre alphabétique de pays.

Allemagne.

Académie royale des beaux-arts de Prusse, à Berlin, M. Carl Becker, l'un de ses professeurs.

Académie royale des sciences de Bavière, à Munich, M. Frans de Kobell, secrétaire de la classe physico-mathématique.

Université de Bonn, M. Henri de Sybel, l'un de ses professeurs (associé).

M. Fr. de Löher, directeur général des archives, à Munich (associé).

M. J. de Keller, professeur à l'Académie des beaux-arts de Dusseldorf (associé).

M. Leins, architecte, conseiller supérieur, à Stuttgart (associé).

Académie des lettres, des sciences et des arts de Metz, M. le comte Fr. Van der Straeten-Ponthoz, l'un de ses membres.

Amérique.

Harvard University de Cambridge (États-Unis), M. Th. Lyman, professeur de zoologie à cet établissement.

Angleterre.

Société Royale de Londres, son secrétaire pour l'étranger, M. W.-H. Miller.

Académie des beaux-arts de Londres, son secrétaire, M. John-P. Knight.

Société philosophique et littéraire de Manchester, M. Robert Angus Smith, son vice-président.

Institut des architectes de Londres, M. Ed. J'Anson, son vice-président.

M. Th.-L. Donaldson, membre de cet Institut (associé).

M. G. Alexander, architecte, membre de cet Institut.

Sir R. Owen, de la Société Royale, directeur du *British Museum,* à Londres (associé).

Autriche.

Académie impériale et royale des sciences de Vienne, son vice-président, M. le chevalier Alfred d'Arneth (associé).

France.

Institut de France : Académie française, M. Désiré Nisard, son directeur.

Institut de France : Académie des sciences, M. de Quatrefages, son vice-président, et M. Edm. Becquerel, membre.

Institut de France : Académie des sciences morales, M. L. Wolowski, l'un de ses membres, associé de la Compagnie.

Institut de France : Académie des inscriptions et belles-lettres, M. E. Egger et M. Paulin Paris, tous deux associés.

M. Paul Gervais, de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris (associé).

M. J. Decaisne, de l'Institut, professeur au même établissement (associé).

M. Fr. Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut, à Paris (associé).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, MM. le professeur C. de Cuyper et Alphonse Valat.

Société des sciences et des arts de Lille, M. Kuhlmann, l'un de ses membres.

Société d'agriculture, sciences et arts du Département du Nord, séant à Douai, son président, M. H. Hardouin, conseiller à la cour d'appel de Douai.

Italie.

Musée de physique et d'histoire naturelle de Florence, M. Ph. Parlatore, directeur (associé).

Académie des sciences de l'Institut de Bologne, M. le docteur E. Janssens.

Académie des sciences de Palerme, M. de Borre.

Institut des sciences, des lettres et des arts de Venise, M. Ad. Quetelet.

Société d'histoire nationale de Palerme, M. Ad. Quetelet.

Norwége.

Université de Christiania, M. H. Mohn, directeur de l'Institut météorologique de cette ville.

Pays-Bas.

Académie royale des sciences d'Amsterdam, l'un de ses directeurs, M. F.-C. Donders (associé).

Société provinciale des sciences, à Harlem, son secrétaire général, M. E.-H. de Baumhauer.

M. Conrad Leemans, directeur du Musée égyptien de Leyde (associé).

Portugal.

Académie royale des sciences de Lisbonne, S. E. M. le chevalier d'Antas, membre de cette Académie et ministre plénipotentiaire de Portugal à Bruxelles (associé).

Russie.

S. E. le baron B. de Koehne, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg (associé).

Belgique.

Bruxelles. — Académie royale de médecine, les quatre membres de son bureau : MM. Vleminckx, président; Lequime, Gouzée, vice-présidents, et Tallois, secrétaire-trésorier.

Société entomologique, M. J.-B. Capronnier, président.

Société malacologique, M. J. Colbeau, secrétaire général.

Société royale de numismatique, M. de Scodt, vice-président.

Bruges. — Société d'Émulation, M. Désiré Van de Casteele, secrétaire adjoint.

Liége. — Société d'Émulation, M. Renier Malherbe, secrétaire général.

Société royale des sciences, M. L. Perard, membre.

Dès une heure, une nombreuse assemblée avait pris place dans la Grand'salle du Palais Ducal : les premières banquettes avaient été réservées aux dames.

L'estrade était occupée exclusivement — à l'exception des musiciens de l'orchestre — par le corps académique, ainsi que par les délégués des compagnies étrangères et regnicoles, qui ont pris place, en corps, quelques instants avant l'arrivée du Roi.

Les deux loges joignant la loge royale étaient occupées, l'une par les Ministres à portefeuille et leurs dames, l'autre par les hauts fonctionnaires invités par l'Académie. On remarquait, dans la première loge, M. Delcour, Ministre de l'intérieur, lequel, pendant le cours de la cérémonie, a été invité par Sa Majesté à venir prendre place à Ses côtés; MM. Malou, Ministre des finances, le comte d'Aspremont-Lynden, Ministre des affaires étrangères, De Lantsheere, Ministre de la justice et Moncheur, Ministre des travaux publics. MM. Dubois-Thorn, Gouverneur du Brabant, Anspach, bourgmestre de Bruxelles, et Vervoort, président du Cercle artistique et littéraire, occupaient la seconde loge, ainsi que MM. les membres du bureau de l'Académie royale de médecine et M. Bellefroid, directeur des beaux-arts.

Les trois loges faisant face à celle du Roi avaient été réservées aux Ministres des puissances étrangères, aux Ministres d'État, aux membres de la Législature et à leurs dames. MM. de Balan, Ministre plénipotentiaire de l'empire d'Allemagne et sa dame, M. J. Russell Jones, ministre résident des États-Unis d'Amérique, M. Van Lansberge, Ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, M. le chevalier de Sonnaz, premier secrétaire faisant fonctions de Ministre d'Italie, M. le comte de Kuefstein, conseiller de la légation d'Autriche, et sa dame; M. C. Rogier, Ministre d'État, M. F. Rogier, ancien Ministre plénipotentiaire, M. le baron t'Kint de Naeyer, sénateur, et M. Hagemans, représentant, avaient pris place dans ces loges.

A 2 heures précises, le ROI, PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE, est arrivé accompagné du comte Th. Vander Straten-Ponthoz, grand maréchal de la cour, du lieutenant général de Villiers, aide de camp, du colonel baron Prisse, adjudant du palais et de deux officiers d'ordonnance, MM. le capitaine baron Van Rode et le capitaine comte J. d'Oultremont.

Sa Majesté a été reçue à l'entrée du Palais par M. d'Omalius d'Halloy, M. Ad. Quetelet et M. Éd. Fétis.

L'entrée du Roi dans la loge royale fut saluée par les applaudissements de toute l'assistance, pendant que l'orchestre exécutait l'air national.

MM. d'Omalius, Quetelet et Fétis sont allés ensuite prendre place au bureau, au milieu de l'estrade.

Sur un signe de SA MAJESTÉ, M. le lieutenant général Guillaume, Ministre de la guerre et membre de la Compagnie, qui se trouvait non loin de la loge royale, s'approcha du Roi. Il se rendit ensuite auprès de M. d'Omalius, lequel fit part à l'assemblée du désir que Sa Majesté avait de prendre la parole. Toute l'assistance se leva alors, et le Roi, debout, prononça, d'une voix ferme et accentuée, au milieu du plus religieux silence, les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

» Je prie l'Académie d'accepter les félicitations que j'ai tenu
» à lui apporter moi-même, le jour du centième anniversaire de
» sa fondation. Je prends la part la plus sincère à cette fête. Elle
» me rappelle un épisode remarquable du règne de Marie-Thé-
» rèse et un acte intéressant de celui du Roi, mon père.

» L'Académie a dignement répondu au but pour lequel elle » avait été créée. Dans notre patrie désormais libre et indépen- » dante, l'activité des esprits est appelée à s'exercer sans en- » traves. Le champ que vous cultivez est un terrain neutre où » se retrouvent, la main dans la main, ceux que la vie active » entraîne dans des directions souvent bien différentes.

» Quand je vois cette communion dans la science et dans les » arts de tant d'esprits d'élite, je rends hommage à la bienfai- » sante influence de l'Académie sur le développement moral et » intellectuel de mon pays.

» Ce n'est pas seulement en Belgique, Messieurs, que vos tra- » vaux sont estimés; l'étranger apprécie vos remarquables pu- » blications, comme il admire les chefs-d'œuvre de l'art belge, et » s'il me fallait une preuve de l'intérêt qui s'attache au dehors à » notre Académie, je la trouverais dans la présence parmi nous » de ces savants et de ces artistes renommés, qui ont voulu s'as- » socier à cette solennité. Ils me permettront de les remercier » de la marque d'estime et de sympathie qu'ils nous donnent.

» Que l'Académie reçoive mes vœux les plus ardents! Pour- » suivez votre mission, Messieurs; concourez avec persévérance » à notre gloire scientifique, artistique et littéraire. Tracez la » voie, donnez des exemples sûrs à toute cette jeunesse honnête, » laborieuse, intelligente et patriotique qui vous suit et qui ne » demande qu'à travailler au bien et à la splendeur de la Bel- » gique. Rappelez-vous, rappelez-lui sans cesse quels éléments » de grandeur une nation emprunte aux actifs efforts de l'intel- » ligence, alors même que ses limites territoriales sont res- » treintes. Que notre Académie continue à former un noble lien » entre la Belgique et le reste du monde éclairé; que vos tra- » vaux soient toujours un des titres du pays à cette bienveillance » que l'étranger lui accorde avec tant d'unanimité et dont, en » toute circonstance, je suis heureux et fier de pouvoir recueillir » les témoignages. »

Ces paroles provoquèrent les applaudissements unanimes et prolongés des membres de l'Académie; la salle tout entière se joignit à ces acclamations.

L'ouverture d'*Anacréon,* de Grétry, fut ensuite exécutée sous la direction de M. Ch. Bosselet, membre de l'Académie.

Puis M. d'Omalius d'Halloy, se levant, lut le discours suivant :

SIRE; MESDAMES, MESSIEURS,

« Après le magnifique discours qu'une bouche royale vient de prononcer, les quelques lignes que j'avais préparées pour l'ouverture de cette séance se trouvent en partie déplacées; mais n'étant pas en état d'improviser une réponse, je me permets de lire ce que j'ai écrit.

» Il y a cent ans que l'Académie de Bruxelles, nommée aujourd'hui Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, a été fondée par une souveraine dont les hautes qualités ont laissé un souvenir qui est encore bien vivace chez tous les peuples qui habitent les contrées qui formaient son vaste empire, ainsi que le constate, pour ce qui nous concerne, l'enthousiasme que nous avons manifesté lorsque nous avons vu une arrière-petite-fille de Marie-Thérèse venir s'asseoir sur les marches du trône de la Belgique et nous rappeler la grâce et les vertus de son auguste bisaïeule.

» L'Académie a cru devoir célébrer ce centième anniversaire, en y conviant ses associés étrangers et les délégués des sociétés savantes avec lesquelles elle est en relations. Malheureusement on a chargé son plus ancien membre de présider cette solennité,

comme si un vieillard nonagénaire pouvait exprimer, avec assez de chaleur, les sentiments de gratitude et d'affection que nous éprouvons, en voyant comment on a accueilli notre invitation. Je craindrais, en essayant de rendre ces sentiments, de demeurer trop au-dessous de ce qui se trouve dans le cœur de tous mes confrères belges. Je me bornerai, en conséquence, à souhaiter la bienvenue aux savants étrangers que nous avons le bonheur de voir parmi nous, et des voix moins âgées vont rappeler les principaux travaux de l'Académie. J'espère que l'on trouvera qu'elle n'a pas failli à sa haute mission et qu'elle s'est montrée digne de la bienveillance des souverains qui l'ont fondée et reconstituée, ainsi que de l'auguste Protecteur qui daigne, en ce moment, honorer de sa présence notre fête séculaire. »

L'assemblée tout entière, après avoir écouté cette sympathique allocution prononcée par le doyen d'âge des trois classes, prouva, par ses chaleureux applaudissements, combien les termes dont s'était servi M. J.-B.-J. d'Omalius d'Halloy exprimaient les sentiments de tous.

Ces applaudissements étaient également un hommage rendu au caractère et aux travaux du modeste savant que l'Académie avait été heureuse de voir appeler, par Sa Majesté, à présider, cette année, les trois classes dont elle se compose.

M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel, chargé de retracer les phases suivies par la Compagnie depuis sa fondation jusqu'à nos jours, donna lecture de l'introduction suivante de ce travail, portant pour titre : *Premier siècle de l'Académie royale de Belgique.* (Le travail complet se trouve plus loin.)

SIRE; MESDAMES, MESSIEURS,

« Entraînés par le torrent des âges, arrêtons-nous un instant, et cherchons, après un siècle de travaux, à reconnaître si nous avons su répondre au vœu de la patrie; si nous avons, surtout, dignement concouru à développer les sciences, les lettres et les arts, dont les plus chers intérêts nous étaient confiés.

» Ne craignons pas d'être justes et de signaler les lacunes que nous avons négligé de combler dans notre marche. Conservons, avant tout, ce noble sentiment, celui d'être vrai, sentiment que le Belge a toujours recherché comme une des qualités auxquelles il attache le plus de prix.

» Mais qu'il me soit permis d'abord de vous rappeler, en quelques mots, ce que nous devons à nos pères : c'est un devoir sacré. Peut-être, dans la crainte de rappeler leurs mérites, serions-nous injustes à leur égard, et je dirai injustes envers nous-mêmes.

» Les savants étrangers que nous avons appelés à nos fêtes, ceux surtout dont les noms sont inscrits parmi nos associés, et qui, en se rendant à notre invitation, nous ont fait preuve de leurs sentiments affectueux, verront, sans doute, avec intérêt, que ce petit peuple, qui les a reçus en frères, est heureux de pouvoir leur montrer qu'il n'a point démérité de ses aïeux.

» Nos ancêtres ont commencé à paraître sur la scène du monde à l'une des époques les plus mémorables pour l'Europe entière, celle où l'ancienne puissance des Grecs et des Romains cessait ses triomphes fastueux sur le reste de l'humanité, pour oublier bientôt ses dieux mythologiques et les fers

dont elle chargeait les peuples vaincus. En pénétrant dans les Gaules, leur chef le plus illustre, Jules César, avait répandu la terreur sur son passage : il vint, pour la première fois, apprendre sur nos frontières à connaître les nouveaux ennemis qu'il aurait à combattre. Une partie des Belges se présenta audacieusement à lui sur les bords de la Sambre, et le guerrier romain ne put s'empêcher de s'écrier, en voyant à quels adversaires il avait affaire : *Horum omnium fortissimi sunt Belgæ.* Ces mots prophétiques sont restés ; et quelques années après, quand César alla vaincre Pompée dans les plaines de Pharsale, la majeure partie de son armée était composée de ces mêmes guerriers dont il connaissait la valeur et qui, à Rome, formèrent l'une des fractions de sa garde.

» Je ne parlerai pas des dernières luttes qui marquent l'époque célèbre où le culte du paganisme, si favorable aux rêves de l'imagination, fit enfin place au culte sévère du christianisme, ni du changement prodigieux que cette métamorphose produisit dans tout le monde connu. Nous voyons alors disparaître ces grands mouvements de l'intelligence, si frappants, si merveilleux au point de vue où nous nous plaçons, c'est-à-dire au point de vue des sciences, des lettres et des arts. Ajoutons même que ce renversement complet des idées et des choses eut une durée bien longue, puisque, pendant dix à douze siècles, l'intelligence humaine se trouva entièrement resserrée et contrainte de diriger ses moyens vers d'autres sujets.

» Le développement du culte catholique, et surtout le besoin des combats sous l'apparence d'aller sauver le tombeau du Christ, firent naître plus tard les guerres désastreuses des croisades. Nous n'avons pas à juger ces temps si rudes et si difficiles; nous savons seulement que la Belgique y prit toujours la part la plus grande. C'est elle qui déploya, dans les temps orageux, ses drapeaux militaires avec le plus de constance et de fermeté; et parmi toutes les nations de l'Europe, il n'y en eut point qui apporta autant de valeur.

» Ce sont là nos temps héroïques : l'illustre Godefroid de Bouillon, vainqueur et roi de Jérusalem, ainsi que l'un de ses prédécesseurs, le puissant Charlemagne, apparaissent comme les deux figures les plus poétiques et les plus imposantes du moyen âge. Ces deux guerriers, illustres par leur vaillance et leurs connaissances législatives, forment en effet le type le plus pur du héros chrétien. Tous deux nous appartiennent : ils méritaient d'avoir pour chantres l'Arioste et le Tasse, les deux poëtes les plus célèbres de l'Italie, les auteurs de l'*Orlando furioso* et de la *Gerusalemme liberata.*

» Déjà vers le milieu du cinquième siècle, Pharamond, Clodion, Mérovée, Clovis, dont Tournai a conservé les souvenirs, se montraient hardiment et se plaçaient sur le trône de France.

» A deux siècles de là, Pépin de Landen, Pépin d'Herstal, Charles Martel, Pépin le Bref fécondaient à leur tour la seconde race des rois francs, et ils furent bientôt suivis par les héros dont je viens de rappeler les noms glorieux.

» Si l'on considère les limites étroites de la Belgique, l'on reconnaîtra, sans peine, je pense, combien il était glorieux pour ses fils de briller aux premiers rangs des guerriers du moyen âge.

Mais je n'insisterai pas davantage sur cette époque belliqueuse.

» Des changements nombreux suivirent les croisades, et bientôt après, l'alliance des vertus civiques aux vertus militaires trouva encore nos Belges placés aux premiers rangs. On les vit successivement aider à donner à l'homme une suprématie nouvelle.

» L'industrie, en premier lieu, puis l'agriculture leur conservèrent la place qu'ils avaient déjà méritée par les armes. Les lettres ne fixèrent pas moins leur attention : la littérature flamande d'abord, et la littérature française ensuite, prirent les développements les plus remarquables.

» Nous voyons les Belges, comme les historiens anciens, prendre la plume et la manier avec la même facilité, avec la même

vigueur que le glaive. C'est à cette époque que commencent à se montrer nos historiens et nos poëtes qui, aujourd'hui même, font encore le charme de la littérature. Nos Froissart, nos Chastellain, nos Jean Le Bel, nos Monstrelet, nos Du Clercq, nos Molinet, nos Dynterus, nos Ph. de Commines réveillent, par leurs chants et par leurs récits, le souvenir de ces illustres poëtes et historiens qui ont célébré les premiers temps de la Grèce.

» D'une autre part, Jacques Van Maerlant, Vondel, Melis Stoke, Jean Van Heelu, J. Catz, les égalaient par leurs compositions flamandes et suivaient glorieusement la même voie.

» A côté d'eux se développait, en même temps, cette admirable école de musique dont l'antiquité n'avait laissé que le souvenir, et qui, chez nos aïeux, prit des formes tout à fait nouvelles. Pendant près de deux siècles, c'est-à-dire à partir de la fin du quinzième siècle jusqu'à la fin du siècle suivant, les peuples les plus éclairés appelèrent chez eux les musiciens belges, parce qu'ils les considéraient comme les artistes les plus distingués. C'était un hommage que se plaisaient à leur rendre les musiciens des divers pays. On vit, en effet, dans les principales cours de l'Europe, et surtout à Paris, à Rome, à Madrid, à Munich, à Vienne, nos grands compositeurs faire renaître les charmes de la mélodie. C'étaient particulièrement Tinctor, de Nivelles; Adrien Willaert, de Bruges; Jean Okeghem, de Bavay; Jacques Clément, de la Flandre; Josquin Deprés, du Hainaut; Arkadelt, du Brabant; Thomas Crequillon, de Gand; Roland Lassus, de Mons, etc. Tous ces noms célèbres sont restés : et il est impossible de les passer sous silence, quand on cite les premiers pas et les progrès de la musique dans les développements qu'ont pris les beaux-arts et les lettres chez les modernes.

» La peinture, de son côté, avait suivi une marche très-brillante : ici, encore, les Belges surent prendre une glorieuse initiative, et c'est aux frères Van Eyck que l'on doit cet honneur. Ils inventèrent la peinture à l'huile et montrèrent le parti

qu'on pouvait en tirer. Cette nouvelle manière de peindre fut accueillie avec enthousiasme : des artistes vinrent même du fond de l'Italie jusqu'à Bruges pour mieux la juger, et de nombreux élèves se formèrent autour de ces grands maîtres.

» L'école flamande de peinture prit place à côté des premières écoles qui existaient alors, et notre patrie sut se maintenir dans le haut rang où elle s'était placée, grâce aux célèbres artistes dont les œuvres ornent aujourd'hui les premiers musées. D'ailleurs le Belge n'a point l'habitude de se reposer ni de s'endormir sur les résultats d'un premier succès. Au moment même où notre malheureux pays approchait de ses jours d'infortune, un génie puissant apparut. Ce n'était plus l'art enchanteur de Raphaël qu'il cherchait à ranimer, mais la fougue de Michel-Ange et les riches peintures monumentales de Venise. Rubens créa l'école anversoise : il composa, d'une main vigoureuse, cette série de tableaux admirables que se disputent encore aujourd'hui les principaux cabinets de peinture de l'Europe; il développa, en même temps, le talent de ces grands peintres qui prirent place à côté de lui : les Van Dyck, les Jordaens, les Teniers, les Quellin, les Diepenbeke, les Breughel, les Snyders, etc.

» Je ne parlerai pas de cette quantité de tableaux remarquables pour le paysage, pour la marine, pour le genre en général, ni des beaux travaux de sculpture, de gravure et d'architecture, qui ont complété, d'une manière si heureuse, l'œuvre si brillante de l'artiste belge.

» Il est beau de voir un pays, petit comme le nôtre, rivaliser deux fois, et dans des genres tout à fait différents, avec l'Italie qui marcha au premier rang dans cet art enchanteur, et qui lui a toujours tendu une main amie, comme à un digne rival, comme à un véritable frère.

» Déjà, pendant que se formait cette école pour les arts, on voyait naître à Anvers l'un des plus beaux perfectionnements de la science, la construction des atlas et des cartes de la

géographie moderne. Le savant et ingénieux Mercator, avec les habiles géographes qui suivaient ses pas, Ortélius, J. Hondius, Arnold Mylius, Pierre Montanus, Michel Coignet, etc., donnèrent un vaste développement à cette partie de la science.

» A côté de ces habiles géographes et de ces peintres distingués, s'était formée encore une troisième école : celle des géomètres; elle appartenait généralement au corps des jésuites. Quelques-uns étaient d'un talent remarquable : nous citerons, entre autres, François Aiguillon, Grégoire de Saint-Vincent, Charles Malapert, Jacques Durand, le père Jean-Ch. De la Faille, Taquet, Théodore Moretus, etc.; le plus capable d'entre eux, le savant et ingénieux Simon Stevin, avait été forcé de quitter Bruges, sa patrie, et de se réfugier auprès du prince Maurice de Nassau.

» Les commencements de l'ère chrétienne jusqu'à l'instant de la séparation du catholicisme et du protestantisme, c'est-à-dire un intervalle de plus de quinze siècles, constitue cette période pendant laquelle notre pays s'est toujours montré dans les voies les plus avancées, malgré ses limites étroites, et il a su s'y maintenir au premier rang. Cet état difficile, mais avantageux, paraît dû autant à la position géographique de nos provinces qu'à la bravoure et à la fermeté de ses habitants. De l'est à l'ouest, c'était un passage perpétuel des Allemands vers l'Angleterre et l'Écosse; et du nord au sud, c'était une hostilité presque continuelle entre les États de deux races opposées.

» On peut dire, sans risque de se tromper, que ce qui éveille le plus l'activité intellectuelle, ce sont les mélanges le plus prononcés entre les peuples; et que les plus riches, intellectuellement, sont ceux qui font le plus d'échanges d'idées.

» L'équilibre a pu exister jusqu'à l'époque, — célèbre pour l'histoire, — de l'apparition du protestantisme. On conçoit, en effet, les hésitations de Charles-Quint, si jeune alors, à décider d'une question aussi difficile, question où lui-même pouvait balancer, s'il n'avait été, en quelque sorte, le man-

dataire d'un des pays les plus puissants, et ajoutons les plus fanatiques. Le point à résoudre était plus grave que nous ne pouvons le supposer aujourd'hui : et doit-on être surpris, en effet, de voir un jeune prince du plus grand talent, du plus bel avenir, perdre, en quelque sorte, l'intelligence, quand il s'agit de questions aussi importantes à discuter, au milieu de conseillers rigides et difficiles? Doit-on s'étonner de voir un des hommes les plus instruits qui soient montés sur un trône, et je dirai l'un des hommes les plus capables, dépasser enfin les bornes voulues, quand il s'est agi de veiller au sort de ses États?

» Que l'on compare Charles-Quint à Philippe, qu'on a surnommé *le Bon,* quand celui-ci va punir la rébellion des Liégeois et qu'il se fait accompagner par son fils et par Louis XI : que l'on compare à ce prince ardent, dis-je, Charles-Quint, qui a tellement hâte de punir, dirait-on, que, sans veiller aux soins de sa personne, il traverse la France et arrive inopinément dans sa ville natale pour châtier les Gantois révoltés. Il semble que tout va tomber sous sa vengeance : pourtant, quelques victimes, seulement, sont désignées pour expier les crimes de lèse-majesté d'une ville entière; et quand l'instant de frapper est arrivé, les dames qui accompagnent l'Empereur tombent à ses genoux pour implorer un pardon que refusent même ces fières victimes. Malgré ces refus, le prétendu tyran cède cependant aux pleurs de son épouse et des femmes qui l'entourent.

» Je ne veux certes pas excuser les condamnations nombreuses qui ont été prononcées ensuite, les châtiments cruels qui furent infligés, ni tous les désordres que les descendants de Charles-Quint firent tomber plus tard sur nos malheureuses provinces. Ces temps déplorables s'étendirent, depuis la moitié du seizième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la cession des Pays-Bas à l'Autriche.

» Les temps devinrent plus calmes alors, mais la vie n'existait plus dans nos contrées; ce qui faisait leur richesse et leur force paraissait détruit sans retour. Cette Belgique si belle, si noble,

toujours portée aux choses les plus grandes et les plus dignes, envoyait alors ses fils jusqu'au fond de l'Allemagne pour aller y défendre des intérêts qui n'étaient point les siens, et pour les sacrifier aux caprices de princes étrangers.

» Heureusement l'illustre impératrice Marie-Thérèse changea cet état de choses : elle s'attacha à rendre aux Belges l'existence politique qu'on avait semblé vouloir leur ravir successivement. Elle fut secondée dans ses desseins par le comte de Cobenzl, son ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas. Ce diplomate éclairé, qui savait honorer les sciences, les lettres et les arts, chercha à faire renaître l'ancienne splendeur dont ils avaient brillé dans nos provinces : il proposa à l'Impératrice de créer de nouvelles institutions qui pussent ramener, parmi nous, la culture des connaissances humaines et faire naître des idées plus grandes et plus dignes d'elles.

» Dans les autres États, c'était l'époque la plus féconde pour le développement de l'esprit humain : c'était le siècle où Newton, Descartes, Pascal, Leibnitz, etc., publiaient leurs admirables travaux mathématiques et les résultats, peut-être plus étonnants encore, qu'ils en avaient déduits pour la mécanique, l'astronomie et, en général, pour toutes les sciences appliquées. A côté des sciences exactes, les sciences naturelles, la philosophie et les lettres marchaient avec non moins d'éclat. En même temps la découverte que l'on venait de faire de la rotondité du globe et de ses propriétés les plus remarquables, excitait partout l'émulation la plus vive : nos provinces, seules, durent cesser de prendre part à ces grands travaux, auxquels elles s'étaient associées d'abord avec ardeur; mais privées désormais des hommes qui par leur savoir honoraient le plus leur patrie, elles se virent reléguées dans un état de marasme où elles eurent à gémir pendant longtemps.

» Après plus d'un siècle de souffrance et de privations intellectuelles, le Belge put mieux comprendre son état de déchéance : il put connaître aussi le vide affreux qui se présentait

devant lui. Non-seulement il n'avait su s'associer aux savants étrangers, ni suivre les pas immenses qu'avaient faits les sciences et les lettres chez nos voisins; mais il n'avait plus même les moyens de saisir la langue nouvelle dont on se servait. En effet, le calcul infinitésimal, cette langue scientifique, base de la science nouvelle, manquait entièrement à nos aïeux. Il fallait, avant tout, en prendre connaissance; il fallait rebrousser chemin, pour tâcher de marcher d'intelligence et d'un pas sûr avec les autres peuples.

» Cet état déplorable fut enfin reconnu par nos pères, comme par les princes chargés de veiller à leurs destinées. Le gouvernement avait passé des mains de l'Espagne à celles de l'Autriche. Ce dernier État tourna des yeux sympathiques vers nos provinces : la noble et puissante Marie-Thérèse, en 1772, sentit le besoin de veiller à nos destinées, et elle s'entoura des conseils des grands de son empire le plus en état de l'aider dans ses idées sympathiques... C'est alors qu'elle créa l'institution dont nous célébrons aujourd'hui le centième anniversaire de fondation.

» Je borne ici ma tâche. Le travail que j'ai consacré à tous les faits qui concernent l'intérieur de la Compagnie paraîtra au complet dans le *Livre commémoratif*.

» Trois de mes collègues les plus distingués, MM. P.-J. Van Beneden, J.-J. Thonissen et Éd. Fétis vont vous faire connaître, successivement, les travaux des classes des sciences, des lettres et des beaux-arts. »

La parole ensuite a été donnée à M. P.-J. Van Beneden, pour prononcer le discours suivant, *Sur les travaux de la classe des sciences* depuis la fondation de l'Académie :

« SIRE; MESDAMES, MESSIEURS,

» L'Académie a bien voulu me charger de rendre compte des travaux des membres de la classe des sciences pendant la période séculaire qui vient de s'écouler. J'ai accepté cette honorable tâche; mais je ne me fais aucune illusion sur la difficulté d'exposer, dans une solennité comme celle qui nous réunit, le résumé d'un siècle de consciencieuses et fécondes investigations. Malgré toute l'imperfection que je crains de ne pouvoir éviter dans un pareil travail, cette revue rétrospective aura du moins l'avantage de faire connaître au pays la manière dont l'Académie a rempli sa mission, la place honorable qu'elle a su conquérir parmi les corps savants, et aussi les surprenants progrès qui ont été réalisés depuis le jour de son installation.

» Mais, avant de vous exposer les travaux accomplis, permettez-moi de m'arrêter un instant sur l'importance du rôle que jouent les sciences dans les sociétés modernes.

» Qui l'ignore, Messieurs? Pendant longtemps, l'homme attacha une haute importance aux phénomènes insolites, tels que les éclipses, les météores, les comètes, enfin aux multiples perturbations du monde organique. Les formes monstrueuses attiraient bien plus les regards que les êtres régulièrement constitués. En un mot, le merveilleux semblait seul digne d'attention. C'est que l'homme semble de soi-même poussé à s'occuper de préférence de tout ce qui frise le surnaturel! Obéissant au plus vital instinct de sa nature, il cherche partout l'absolu, pour lequel il se sent créé. S'il ne l'atteint pas par les claires intuitions de sa raison, il substituera une fantasque chimère à la divinité véritable. S'il ne l'adore pas en esprit et en vérité, il lui rendra un culte insensé et super-

stitieux. Chaque siècle obéit à cette loi universelle. Ne voyons-nous pas, au milieu même de la haute civilisation où nous vivons, des hommes sérieux croire aux tables tournantes et aux prestiges des spirites?

» C'est sur le seuil du dix-huitième siècle, dit Fontenelle, que l'on a jeté les fondements de l'ère nouvelle de la science; un esprit philosophique tout nouveau s'est répandu à cette époque, et une lumière, qui n'avait guère éclairé nos ancêtres, a surgi. On s'est arrêté depuis lors à consulter, sur les choses naturelles, la nature elle-même, plutôt que les anciens, et le livre a fait place à l'observation directe. On ne cherche plus la composition de quelque élixir qui doive conserver indéfiniment la jeunesse; on ne cherche même plus à faire de l'or : la physiologie a fait justice de ces rêveries d'un autre âge; les alchimistes ont cédé la place aux chimistes.

» Ce qui caractérise essentiellement la science depuis lors, c'est que l'on consulte en premier lieu le livre de la nature. On a compris, ce qu'on n'aurait jamais dû ignorer, que la première loi de la science et l'impérieuse condition de son progrès, c'est la constatation des faits. Le déterminisme, si éloquemment décrit par Claude Bernard, est la formule de l'esprit scientifique moderne. Chaque fois que l'on va puiser avec méthode à cette grande et inépuisable source de la nature, on est bien près de faire une découverte. Chaque fait bien observé est une conquête pour l'humanité! Les plus brillantes hypothèses ne sont rien à côté d'une bonne observation. Buffon, en publiant sa *Théorie de l'univers,* rendait un moindre service à la science que Cuvier, constatant simplement que le gypse du bassin de Paris est placé au-dessus du calcaire grossier.

» Aussi, la science, qui n'avance qu'à coups de provisoire, ainsi que l'a dit un savant naturaliste, est lente, mais sûre dans sa marche comme la nature elle-même : aucune puissance humaine n'est capable de l'arrêter. Elle brise, comme le torrent, tout ce qui pourrait lui opposer un obstacle. Faire la conquête des

faits, bien distinguer ceux qui sont acquis, les coordonner de manière qu'ils parlent d'eux-mêmes, voilà tout le secret de ceux qui font des découvertes.

» Plus que jamais, la science a aujourd'hui une sphère d'activité sans limites : elle pourvoit non-seulement aux divers besoins de la vie, mais elle s'installe dans l'atelier de l'artiste aussi bien que dans l'usine de l'industriel; et nous avons vu récemment qu'elle est loin d'être étrangère à la confection des terribles engins qui épouvantèrent les peuples et les cités.

» Est-ce un effet des théories anarchistes? Je ne sais; mais toujours est-il qu'armé de la science qui fait naître toutes ces brillantes conquêtes des temps actuels, l'homme semble parfois aspirer à prendre la place du Créateur. Et, cependant, en sondant l'abîme pour en tirer non de l'or, comme autrefois, mais du charbon, en transformant ce charbon en force, en dégageant des métaux le fluide qui portera ses pensées au loin, en mettant le feu au gaz pour faire concurrence au soleil, en faisant sortir du produit de la combustion du charbon ces couleurs magnifiques qui teignent les nouveaux tissus et brillent à toutes les expositions, en produisant des matières explosibles plus terribles que la poudre à canon, plus dangereuses que la foudre, l'homme ne fait, en définitive, que mettre à contribution les propriétés et les agents que la Providence a semés sur sa route. Selon le plus ancien et le plus vénéré des livres, n'a-t-il pas été établi par Dieu le roi de la création, pour la garder et pour *travailler*. Le travail, la grande loi de la vie, est devenu, par un dessein providentiel, la loi du progrès humanitaire, et les peuples qui s'y sont soumis sont devenus les princes de la science et de la civilisation.

» Qu'il me soit permis de l'ajouter, afin que le démon de l'orgueil ne nous atteigne point de son souffle fascinateur : si l'homme est fier, à juste titre, de ses conquêtes, il n'en est pas moins le très-humble serviteur de cette vaste exploitation qu'on appelle la nature. Les intelligences d'élite n'ont jamais hésité à recon-

naître le véritable rôle de sujet qu'il remplit ici-bas; alors même qu'il semble créér, il n'est, en définitive, que le libre et glorieux instrument d'une volonté supérieure.

» Et comment les admirables conquêtes de la science ont-elles fait leur entrée dans le monde? Avec une simplicité qui en dénote la grandeur! Galvani devine, aux mouvements convulsifs d'une grenouille suspendue à son balcon, l'agent qu'on a cru un instant capable de détrôner la vapeur! — Lavoisier se sert de la balance et crée la chimie moderne! — A la fin du siècle dernier, notre concitoyen Minkeleers allume le gaz, qui provient du charbon, pour éclairer son laboratoire et découvre l'éclairage de nos cités. — Oersted reconnaît l'influence de l'électricité sur le magnétisme et prépare la voie à la télégraphie électrique. — Hier deux savants illustres de l'université de Heidelberg, aujourd'hui nos associés, arment leur œil d'un simple prisme et découvrent les métaux que le soleil recèle dans son sein. Déjà la terre ne suffit plus à la dévorante activité de l'homme : il sonde le Ciel, et, non content de faire l'analyse des planètes, il énumère les couches dont se compose le soleil et proclame fièrement que, si l'astre bienfaisant qui donne la vie au monde pouvait un instant s'épuiser à la surface, il se régénérerait à l'instant au moyen de son noyau central.

» Et qu'on ne le perde pas de vue : presque toutes les découvertes sont entrevues par les yeux de l'esprit avant d'être contrôlées par les instruments du laboratoire. C'est l'éternel honneur de l'idée et le signe éclatant de sa prééminence sur l'aveugle fait. En quoi consiste, demande encore Claude Bernard, la grande doctrine du déterminisme? On pressent un phénomène; on se livre à des expériences multiples et diverses pour vérifier si l'intuition idéale est plus qu'un vain rêve! L'observation sanctionne-t-elle la théorie, on développe celle-ci, on l'étend, et enfin, au nom de la raison et du fait, elle reçoit droit de cité dans la science.

» Après tout ce que nous venons de dire, n'y a-t-il pas lieu

de s'étonner que le mot impropre de *sciences appliquées* figure encore dans le discours et le langage officiel? Il n'existe pas, dit M. Pasteur avec beaucoup de raison, une catégorie de sciences auxquelles on puisse donner le nom de sciences appliquées. *Il y a de la science et les applications de la science, liées entre elles comme le fruit à l'arbre qui le porte.*

» Rien de plus certain à nos yeux : réduire l'étude des sciences à leurs applications pratiques, comme quelques esprits peu clairvoyants le conseillent, c'est faire lire un texte sans connaître les lettres, c'est mettre une recette à la place de principes. On renonce à tout progrès, on agit en aveugle, du jour où le phare de la théorie ne dirige plus les pas de l'observateur.

» Et quel est l'art ou l'industrie qui ne reçoive quelques rayons de ce flambeau bienfaisant? La médecine même, qui n'est, en définitive, que l'application des sciences biologiques, ne fait-elle point un pas en avant, chaque fois que la physiologie ou toute autre branche des séances physiques ou naturelles font une conquête? Longtemps la science a été l'auxiliaire de la médecine; aujourd'hui elle est son guide le plus certain, son phare le plus lumineux. Le lendemain du jour où Schwann fait connaître la cellule animale, on crée une pathologie nouvelle. Helmholtz étudie le globe de l'œil et découvre l'ophthalmoscope, qui permet de sonder les désordres de cet admirable organe de sens. Et ne suffit-il pas à Pasteur de signaler la présence de germes dans l'atmosphère, pour que la chirurgie change certains procédés opératoires? N'est-ce pas enfin la zoologie qui a fait connaître la nature et l'origine de ces nombreux parasites, qui s'installent avec tant de facilité dans nos propres organes, effrayent quelquefois par leurs ravages et, vivant à l'ombre d'une protection assurée, n'entendent pas toujours déguerpir à la première sommation?

» Autrefois la culture de la science était l'apanage de quelques hommes privilégiés par l'intelligence ou par la fortune; aujourd'hui elle a pénétré dans tous les rangs de la société. Les

souverains mêmes, qui naguère ne s'intéressaient qu'à l'astronomie, prennent de nos jours un vif intérêt à toutes les branches du savoir.

» Ne venons nous pas de voir notre bien-aimé Roi présider à Londres une célèbre institution littéraire et ne le voyons-nous pas, aujourd'hui même, donner une nouvelle preuve de sa vive sollicitude pour les sciences, en daignant honorer de sa présence cette solennité académique et surtout y prononcer les belles et patriotiques paroles que vous venez d'entendre? Le prince Albert ne présidait-il pas l'Association britannique? Et n'avons-nous pas vu hier l'empereur du Brésil passer les mers pour voir, de ses yeux, dans notre noble Europe, les maîtres, les établissements, les machines et les Musées, les Académies et les Congrès? Ce sera, pour nous, un éternel honneur d'avoir pu, le premier, souhaiter la bienvenue à ce savant souverain et à l'impératrice du Brésil, lorsqu'ils débarquèrent sur le continent européen.

Comme nous le verrons dans le cours de cette exposition, la Belgique peut être fière de trouver ses enfants sur tous les degrés du sanctuaire de la science; sciences d'observation pure ou sciences de spéculation, il n'y a pas une branche qui n'ait été cultivée avec succès. Du reste, on était en droit de l'attendre d'un pays qui a donné le jour à Vésale, à Dodoens, à Simon Stévin et à Van Helmont.

» Lors de la création de l'Académie, la Belgique ne se trouvait pas dans une situation favorable aux études; elle avait bien compté, au seizième siècle, des savants qui ont élevé très-haut le nom belge; mais, au milieu des troubles politiques incessants, la culture des arts et des sciences avait été abandonnée, et lors de l'installation de l'Académie, il fallut faire un appel à l'étranger pour former le premier noyau de ce corps savant.

» A l'époque de sa réorganisation, en 1817, il n'en était heureusement plus de même. Pendant la période que l'on peut nommer néerlandaise, la nation s'est vraiment réveillée : une phalange de jeunes savants a préparé l'ère nouvelle de notre émancipation.

» Heureux celui qui préside aujourd'hui encore à cette réunion, et qui peut dire : Il y a plus d'un demi-siècle que je fais partie de la Compagnie. C'est par mes travaux et par mon exemple que je vois notre Académie entourée de l'estime du monde savant!

» Heureux aussi celui qui vient de prendre la parole comme secrétaire perpétuel, et qui voit, pour ainsi dire, son œuvre dans la constitution actuelle de la classe! Le pays n'oubliera jamais tout ce qu'il doit à d'Omalius d'Halloy et à Quetelet.

» Et non moins heureux doit être le savant Ministre qui a établi l'Académie sur ses bases actuelles et qui n'a pas craint de passer la Manche pour honorer cette fête de sa présence.

» Les travaux de la classe des sciences sont si nombreux, la diversité des branches est si grande, que, sans le concours obligeant de mes savants confrères, je n'aurais osé me charger de ce rapport.

» MM. Mailly, De Tilly et Duprez ont bien voulu me communiquer le résumé de leurs recherches sur les sciences physiques et mathématiques; MM. de Koninck, Dewalque et E. Morren, sur les sciences chimiques, sur les sciences minérales et botaniques [1].

» Chacune de ces branches a été cultivée avec succès, et le nombre de travaux dans chacune d'elles est considérable; aussi n'est-ce qu'à la suite d'une longue et laborieuse étude, qu'il a été possible de passer en revue toutes ces publications. Je n'entreprendrai pas, dans une lecture publique, d'en donner une idée : l'énumération des titres prendrait seule plus que le temps dont je puis disposer. Je me trouve donc dans la pénible nécessité de passer sous silence bien des mémoires de valeur et de renvoyer aux rapports détaillés de chacun de mes confrères.

» Nous ferons remarquer aussi que c'est pour nous conformer aux décisions de l'Académie que nous ne citons, dans le cours de cet exposé, que les noms des membres décédés.

[1] Il est inutile de faire observer que l'on trouvera, dans les rapports spéciaux de chacun de ces académiciens, des indications dont il nous a été impossible de faire mention ici.

I.

» Je veux vous parler avant tout de l'*Astronomie*. Il semble que cette science dût rester presque inaccessible à l'homme. De fait, elle fut longtemps la plus célèbre des connaissances occultes et surnaturelles. L'œil de l'expérimentateur ne se levait qu'avec une sorte de timidité vers ces sereines et incommensurables régions du firmament, où gravitent les sphères lumineuses dans leur cycle silencieux et éternel! Mais la fière race dont nous descendons, qui trouva le secret de s'élever dans les airs et de dompter, avec quelques planches, la mer immense, ne pouvait continuer à trembler plus longtemps devant les paisibles constellations. En dépit des terreurs populaires, l'astronomie détrôna l'astrologie judiciaire.

» La Belgique avait compté au seizième siècle beaucoup d'astronomes et de géographes d'un grand mérite. Il nous suffira de citer Gemma Frisius et ses élèves, l'illustre Mercator et Jean Stadius qui devint professeur au Collége de France, Abraham Ortelius, Adrien Romain, Simon Stevin et plusieurs autres dont notre pays et l'histoire conserveront religieusement les noms.

» Les travaux astronomiques de l'Académie de Marie-Thérèse sont dus exclusivement à des étrangers : ce sont l'abbé Chevalier, observateur de talent qui s'était formé à Lisbonne; l'abbé Mann, théoricien habile, et fort au courant des progrès de la science; Nathaniel Pigott, membre de la Société royale de Londres, qui exécuta, avec son fils, quelques travaux géodésiques pour la nouvelle carte des Pays-Bas, et sir Henri Englefield, Ch. Messier et le baron de Zach.

» A partir de 1816, époque de la restauration de l'Académie, il n'en est plus de même : ainsi que nous l'avons déjà dit, une phalange de jeunes savants surgit alors et les phénomènes astronomiques sont étudiés avec une persévérante attention. Aussi nos savants confrères n'ont-ils négligé de porter leur attention sur aucune manifestation céleste.

» Les éclipses de soleil et de lune, les passages de Mercure, les comètes, les planètes nouvelles sont observés; une attention spéciale est accordée aux étoiles filantes, et notre secrétaire perpétuel fait connaître au monde savant l'averse périodique du mois d'août. Des observations de marées sont faites en différents points des côtes de la Belgique et la discussion des phénomènes qui s'y rattachent est l'objet d'un beau mémoire que renferme notre Recueil académique in-4°.

» La fin de 1853 est signalée par la détermination de la différence de longitude entre les observatoires de Greenwich et de Bruxelles, au moyen de la télégraphie électrique. Des opérations semblables sont ensuite exécutées pour relier Bruxelles à l'Observatoire de Berlin et à celui de Leyde.

» Le pays est redevable à notre confrère Nerenburger de l'organisation première d'un travail géodésique complet, ayant non-seulement pour objet de doter la Belgique d'une excellente carte topographique, mais pouvant encore fournir de précieuses lumières sur la question de la figure de la terre. Le premier de ces buts peut être, aujourd'hui, considéré comme atteint; mais le second ne l'est pas, et des obstacles, bien connus des savants, s'opposeront longtemps peut-être à sa réalisation complète.

» Les opérations exécutées sur le terrain, de 1850 à 1864, ont fourni l'occasion d'apporter aux procédés géodésiques plusieurs ingénieux perfectionnements, destinés à augmenter la précision déjà si grande que l'on obtient dans les mesures. D'autre part, elles ont provoqué d'utiles travaux théoriques, dont quelques-uns sont insérés dans nos publications.

» Parmi les dernières communications, nous pouvons citer la détermination de la latitude de l'observatoire d'Anvers, des notices sur la constitution physique du soleil et des observations relatives à l'aspect de la planète Mars.

» Après l'astronomie, nous avons naturellement à parler des *Mathématiques*.

» Pendant la période néerlandaise, une vaste société s'était formée dans le but de ramener l'étude des sciences positives sur le sol où elles avaient été longtemps cultivées avec avantage.

» Après la phase brillante de 1820 à 1830, quelques jeunes savants sont entrés dans cette même voie, et, tout récemment encore, un de nos plus jeunes confrères s'est occupé de théorèmes généraux de géométrie supérieure.

» On peut dire, sans exagération, avec M. De Tilly, que la renaissance de la géométrie pure date de l'époque où plusieurs géomètres belges et étrangers firent paraître simultanément leurs recherches dans les Mémoires de notre Académie et dans la Correspondance mathématique de Quetelet.

» La théorie des séries a exercé la sagacité de plusieurs membres distingués de la Compagnie et d'autres travaux, qui se rapportent à cette théorie, ont été communiqués par divers confrères.

» Les applications du calcul des probabilités aux phénomènes naturels, à la répartition des résultats particuliers dans une série d'observations, aux travaux astronomiques, géodésiques et topographiques, à différentes questions intéressantes de statistique, et enfin à la balistique expérimentale, ont fait l'objet d'essais remarquables. L'application de la théorie des moindres carrés à la balistique se base sur une méthode nouvelle, publiée dans nos recueils.

» L'honneur d'avoir inventé le premier appareil réellement exact et pratique, qui mesure des temps très-courts, revient à l'un d'entre nous. Son pendule électro-balistique a été perfectionné longtemps après. Le pendule a été remplacé par un chronographe, basé sur la durée de la chute d'un corps libre.

» L'instrument, ainsi simplifié, a rendu les plus grands services, et a été complété par l'emploi d'une clepsydre électrique, qui donne, avec une grande exactitude, les durées des trajectoires.

» Ces travaux remarquables ont été soumis à l'approbation de l'Académie et publiés d'abord par elle. Depuis ils ont été

souvent reproduits, car les instruments ont été appréciés et employés par toutes les artilleries du monde.

» La théorie géométrico-analytique des surfaces nous a valu un assez grand nombre d'importantes communications, dues principalement à nos associés étrangers. De ce nombre sont les travaux d'un de nos savants confrères sur les surfaces à courbure moyenne constante ou à aire minima, dont le rôle important, dans la statique moléculaire des liquides, a été mis en évidence par les belles expériences d'un autre académicien.

» Le même membre de la classe s'est occupé aussi des conditions d'applicabilité des surfaces les unes sur les autres, sans déchirures ni duplicature, et de plusieurs autres questions qu'il a résumées par une méthode purement géométrique.

» Un autre académicien s'est occupé principalement des surfaces gauches, de la surface des ondes et de la surface lieu géométrique des points dont la somme des distances à deux droites, qui se coupent, est constante.

» Un autre encore a présenté un grand nombre de résultats nouveaux dans sa théorie des *lignes tracées sur une surface quelconque*, et a conquis d'emblée une position scientifique que l'on n'obtient ordinairement qu'après de longs labeurs.

» La Compagnie s'honore du choix de ces trois associés, dont les travaux occupent une place si distinguée dans nos Recueils et sont si hautement appréciés à l'étranger.

» Notre Académie a coopéré, par les travaux simultanés de plusieurs de ses membres et par la mise au concours d'une question relative à la convergence des séries, aux recherches entreprises pour résoudre les difficultés que l'on rencontre encore dans cette branche importante des mathématiques. Plusieurs confrères, parmi lesquels nous pouvons citer Timmermans et Schaar, ont traité, dans nos publications, de la convergence de la série de Maclaurin et d'autres séries remarquables.

» Parmi les savants que la classe des sciences a comptés au nombre de ses membres les plus actifs et qui se sont distingués

par leur savante coopération, nous devons citer le commandeur de Nieuport, le colonel Dandelin, dont plusieurs travaux sont devenus classiques, Pagani, auquel un mémoire remarquable *sur un fil flexible* ouvrit les portes de l'Académie, les professeurs Schaar et Meyer et le général Nerenburger [1].

» Nous devons également une mention spéciale à Brasseur : dans son mémoire sur une nouvelle méthode d'application de la géométrie descriptive à la recherche des propriétés de l'étendue, ainsi que par quelques autres travaux, le modeste professeur de l'Université de Liége, réalisant une idée qui avait été entrevue par Monge, a ouvert aux géomètres une voie d'investigations suivie aujourd'hui par plusieurs savants allemands.

» La *Physique* a eu et elle a encore des représentants dont nous pouvons citer les travaux avec un légitime orgueil; les corps pondérables, aussi bien que les phénomènes dus au calorique, à l'électricité, au magnétisme et à la lumière, ont été l'objet de longues et laborieuses recherches.

» La capillarité et toute une série de phénomènes, dépendant des actions moléculaires des liquides, ont valu à nos Recueils des communications d'une haute importance.

» Dans une suite de onze mémoires, un de nos plus savants confrères a exposé une étude complète, tant sous le rapport théorique que sous le rapport expérimental, des figures d'équilibre des masses liquides, soustraites à l'action de la pesanteur, recherches ingénieuses et des plus remarquables, pour lesquelles leur auteur, à deux reprises, a obtenu le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques.

» Divers autres se sont occupés avec succès de sujets analogues, soit en considérant la stabilité de systèmes liquides en lames minces, soit en s'occupant de la vérification expérimentale des lois de l'action capillaire.

[1] Dans cette analyse ne sont compris que les mémoires relatifs aux mathématiques pures, à la mécanique et à la balistique.

» Je regrette de ne pouvoir faire une mention suffisante de certain mémoire sur le magnétisme, de l'anorthoscope et d'autres instruments ingénieux qui provoqueraient, sans aucun doute, une explosion d'admiration, si l'auteur pouvait les faire fonctionner sous nos yeux.

» Peu de noms sont entourés d'une estime aussi universelle que celui de ce savant et modeste confrère, devenu victime de la science sans la maudire et sans se faire un titre de son malheur. Il ne s'est même pas découragé, et, bien que privé de la lumière dont il aimait tant à admirer les merveilles, il a encore étonné le monde savant par ses nouvelles découvertes.

» L'optique n'a pas été négligée par les autres confrères; nous trouvons, dans les *Mémoires* et dans les *Bulletins*, des travaux remarquables sur la réflexion, la réfraction et sur la dispersion de la lumière.

» L'Académie a publié une théorie nouvelle d'un de ses membres sur la scintillation et plusieurs travaux sur les phénomènes de la persistance des impressions sur la rétine; elle a fait paraître également des recherches sur la photométrie, les phénomènes vibratoires, la vitesse, l'aberration et la diffraction de la lumière; enfin, un remarquable travail plein de vues originales sur les illusions d'optique.

» Plusieurs autres belles communications se rapportent encore aux phénomènes de la vision et à ceux qui accompagnent la contemplation des objets, ou qui succèdent à cette contemplation.

» Les phénomènes relatifs à l'acoustique ont aussi fourni le sujet de quelques recherches d'un vif intérêt. Ainsi, nos Recueils renferment le résultat d'expériences physico-physiologiques, conduites avec une rare sagacité et exposées avec un talent hors ligne, sur la fonction collective des deux appareils auditifs; un travail sur des variations de tonalités apparentes qu'éprouve un son selon qu'on s'approche ou qu'on s'éloigne rapidement du centre sonore; puis des recherches sur la gamme chromatique faites à un point de vue tout nouveau.

» Un de nos confrères a proposé, dans une note publiée en 1866,

un moyen ingénieux d'analyser les sons à l'aide d'un appareil unique, qui remplacerait le vibroscope et la sirène.

» Plusieurs membres, dont quelques-uns appartiennent à l'ancienne Académie impériale, se sont occupés du calorique et ont fait, à ce sujet, des communications intéressantes.

» Depuis lors, nos recueils se sont enrichis de nouvelles recherches sur le même agent, notamment sur l'ébullition, sur la dilatation et sur les chaleurs spécifiques.

» De nombreux travaux sur l'électricité ont été également soumis au jugement de l'Académie et ont pris une place honorable dans ses publications. Ils se rapportent les uns à l'électricité statique, les autres à l'électricité dynamique, et sont dus à Crahay, Maas, Van Mons, Peltier, Ampère, Martens, Louyet, Zantedeschi, Favio et Wartmann.

» En 1838, un de nos savants collaborateurs traça l'historique des premières tentatives faites pour appliquer l'électricité à la télégraphie.

» Un autre académicien, dont l'ardeur au travail semble augmenter avec l'âge, a donné différentes communications sur la télégraphie électrique. Son mérite a été reconnu aux expositions universelles, et son nom restera attaché aux instruments perfectionnés qu'il y a exhibés.

» Nous avons aussi reçu plusieurs communications utiles sur le paratonnerre ainsi que sur la résistance du câble transatlantique. Le recueil des *Bulletins* renferme, également, quelques articles intéressants concernant la photographie et la daguerréotypie.

» En ce qui concerne le magnétisme, l'Académie n'a reçu que peu d'observations. Faraday, notre illustre associé, a fait part, en 1850, du résultat de ses expériences sur les propriétés diamagnétiques des gaz et principalement de l'oxygène.

» Les *Bulletins* renferment, également, la relation d'expériences ayant pour but de démontrer que l'eau peut être considérée comme cause déterminante du diamagnétisme que l'on observe dans quelques corps organisés.

» Tout récemment, un beau mémoire sur le magnétisme a été couronné par la classe.

» L'Académie a couronné, au siècle dernier, un mémoire de Van den Sande, sur l'application de l'électricité aux plantes (1784). Depuis, elle a couronné un travail de Moreau de Jonnès, sur l'influence météorologique exercée par le déboisement des forêts (1825), un mémoire de De Vaux, sur le moyen le plus avantageux d'élever l'eau à des hauteurs de plus de 100 mètres par la pression atmosphérique (1835), un mémoire sur l'électricité atmosphérique (1843), et un, enfin (1870), sur la détermination de la déclinaison, de l'inclinaison et de l'intensité magnétiques du globe.

» La météorologie et la physique du globe ont occupé plusieurs membres de l'Académie depuis sa fondation. On a compris, dès le début, le haut intérêt qui s'attache à cette étude, tant sous le rapport de l'agriculture que sous celui de l'hygiène publique. Les phénomènes qui se passent dans l'atmosphère sont, en effet, ceux dont dépend directement le bien-être des populations. Aussi les brouillards, l'électricité de l'air, le magnétisme, les orages, les tremblements de terre, les paratonnerres, les aérolithes sont autant de sujets de recherches qui ont occupé la Compagnie.

» On trouvera dans le rapport spécial sur la physique, le résultat des observations de l'abbé Chevalier, de 1763 à 1783, sur les maxima et les minima absolus annuels du baromètre et du thermomètre, et celui des longues et consciencieuses observations du professeur Crahay et du baron de Poederlé.

» Personne n'ignore que l'Académie a organisé, sous la direction de son secrétaire perpétuel, la plus vaste entreprise qui ait été faite pour l'étude des phénomènes périodiques, entreprise à laquelle des savants de tous les pays ont pris part.

» Une belle science, dont on sent de plus en plus la haute importance et la grande utilité, c'est la *Géographie;* et l'on comprend tous les jours un peu mieux que la géologie doit lui servir

de base. Les modifications qu'a subies la surface du sol ne sont que les changements survenus successivement depuis les premières ébauches du contour des mers et des continents : c'est la mission du géographe de lire le cours des fleuves et la hauteur des montagnes sur la configuration du sol, en tenant compte de l'usure des siècles et du mouvement des continents.

» Depuis l'établissement de l'homme en Belgique, le contour de nos côtes doit avoir considérablement changé, puisque la couche de tourbe qui passe aujourd'hui, à Ostende comme à Blankenberghe, sous la mer, a dû se former à l'air libre.

» Cette couche renferme des os humains et des outils qui dénotent la présence de notre espèce à l'époque de la formation de cette houille moderne. De longs et consciencieux travaux sur la configuration de nos côtes, depuis l'invasion romaine, ont été exécutés d'abord par l'abbé Mann et ensuite par Belpaire.

» N'oublions pas que, dans cette branche des connaissances humaines, la Belgique peut revendiquer un nom impérissable, connu partout où la civilisation a pénétré : nous voulons parler de Mercator (de Kremer) de Rupelmonde, auquel la patrie reconnaissante a élevé dernièrement une statue en bronze. C'est une de nos gloires nationales que des voisins jaloux voudraient en vain nous ravir. Mais nous avons heureusement le docteur Van Raemdonck qui veille, et qui n'ignore rien de ce qui concerne l'origine, les travaux et les séjours du savant Waasien.

» La *Chimie* est une science moderne. Elle a, pour ainsi dire, été créée au moment même de l'installation de l'Académie. Elle s'est entièrement développée pendant la période séculaire qui marque l'existence de notre Compagnie.

» Déjà, à l'ancienne Académie, on se livra à de nombreuses expériences sur les propriétés des gaz produits par la distillation de la houille, et van Bochaute, Minkelers et Thysbaert firent des essais sur leur emploi pour le gonflement des ballons. Personne n'ignore que ces gaz servent encore aujourd'hui au même

usage. C'est une invention dont le mérite et la priorité reviennent incontestablement à nos compatriotes.

» Le travail de Needham, sur l'emploi des braises de houille (le coke) dans la fabrication du fer, est d'un mérite réel. La recommandation, sur laquelle il insiste, de se servir exclusivement de *houilles non sulfureuses* est une éclatante preuve de l'esprit d'observation de l'auteur.

» Après la réorganisation de l'Académie, plusieurs questions de chimie industrielle furent mises au concours : quelques-unes reçurent des réponses sérieuses. Toutes ces questions avaient pour auteur principal Van Mons, qui, à cette époque, était le seul chimiste de valeur que l'Académie comptât dans ses rangs. On sait que le même savant a écrit des ouvrages fort remarqués sur la pomologie et s'est fait un nom dans cette partie de la botanique.

» Parmi les mémoires couronnés, il en est un qui mérite une mention spéciale : il a pour objet l'étude des chlorures à oxydes solubles, dont la constitution était loin d'être bien établie au moment de sa publication. L'auteur de ce travail, le professeur Martens, de l'Université de Louvain, devenu académicien, nous a communiqué un grand nombre d'observations sur la théorie électro-chimique, sur la passivité du fer et sur la classification chimique des corps.

» Un autre membre, dont tout le monde devine aisément le nom, a fait précéder ses recherches relatives à la loi de Prout d'une notice sur le véritable poids atomique du carbone, et a prouvé que ce poids était bien réellement celui qui est partout adopté depuis.

» Quant à la loi de Prout, on sait généralement que, s'autorisant d'un grand nombre de longs et difficiles essais, conçus avec une rare habileté, notre confrère est arrivé à cette conclusion, que cette loi n'existe pas et *qu'elle n'est qu'une illusion.*

» Il n'est personne qui ne se rappelle le bruit que fit dans le monde savant, comme dans les annales judiciaires, un procès

célèbre, qui fut, pour le même confrère, l'occasion de réaliser des prodiges d'habileté dans la recherche d'un *alcaloïde* vénéneux. Nous serions heureux de voir ce membre prendre part à cette solennité, après avoir été éloigné de nous pendant plusieurs mois.

» L'étude de quelques métaux, et de certains de leurs composés, a occupé Mareska, Louyet et d'autres chimistes, parmi lesquels plusieurs continuent à enrichir nos publications académiques.

» La chimie organique a donné lieu à un grand nombre de communications. Un de nos confrères a fait faire de grands progrès à cette partie de la science, en prouvant la tétratomicité du carbone, en exposant sa théorie sur la constitution des *composés aromatiques* et en établissant la différence qui existe entre ces derniers composés et les *composés gras*. Dans le but de confirmer ses théories devenues classiques, il nous a lu plusieurs mémoires importants. Quelques-uns de ses élèves ont cherché à appliquer les idées du maître à la synthèse de certains composés, et la plupart ont réussi dans leurs tentatives.

» Nous avons vu exécuter un grand nombre de travaux importants qui ont eu principalement pour sujet l'étude des nitrites et des dérivés salicyliques, et nous devons à un autre confrère une excellente monographie des composés produits par l'action de l'anhydride sulfurique sur l'acide acétique normal. Deux glucosides d'un haut intérêt ont été décrites par les auteurs qui en ont fait la découverte, à savoir la *phloridzine* et la *murrayine*.

» La chimie physiologique a fait le sujet de quelques travaux importants, parmi lesquels nous pouvons citer un mémoire sur l'emploi de l'*iodure de potassium* dans les intoxications *mercurielles* et *saturnines*, sur l'action toxique de l'*iodate de potassium* et sur les modifications que peut subir l'albumine par le choc, le passage de certains gaz, etc.

» Quelques méthodes nouvelles d'essai ou d'analyse de plusieurs substances ont été fournies par divers membres. On a fait

l'analyse des eaux de Spa, celle des eaux du puits artésien d'Ostende et celle de quelques minéraux du pays.

» Le dernier travail concernant la chimie, couronné par l'Académie, est un mémoire dans lequel l'auteur prouve, contrairement à l'opinion admise pendant quelque temps, que l'azote n'est pas un *élément aciérant.*

» Le rôle de l'Académie a été tout à fait prépondérant pour la *Géologie* de la Belgique, et si le pays est une des contrées les mieux connues au point de vue de cette belle science, c'est à elle qu'il le doit.

» Après la tourmente révolutionnaire et la domination française, grâce aux concours que la Compagnie institua dès le principe, on vit paraître successivement les mémoires de Drapiez, de Cauchy, de Steininger, d'Engelspach-Larivière, de Dumont, de Davreux, de Galeotti, sur les provinces de Hainaut, de Namur, de Luxembourg, de Liége et de Brabant.

» Déjà en 1808, M. d'Omalius avait fait connaître une description géologique des pays situés entre le Rhin et le Pas-de-Calais. Quinze ans, donc, avant l'apparition de la première réponse faite aux questions posées pour le concours, notre illustre président avait publié sa *Géologie du nord de la France;* aussi toutes les divisions principales des terrains du pays étaient établies, quand, en 1830, Dumont débuta par un coup de maître, en débrouillant la constitution du terrain anthracifère, resté jusque-là un vrai chaos. Dumont lui assigna son rang après le terrain ardoisier et avant le terrain houiller, montrant ce que le principe de superposition a d'illusoire dans les formations tourmentées, et le parti que l'on peut tirer de la continuité des assises. La géologie stratigraphique était, sinon fondée, au moins établie sur sa véritable base.

» Les terrains sont comme des feuillets d'un livre échappé à l'incendie, dont les pages sont en partie brûlées et tordues, à l'instar des manuscrits d'Herculanum. Le mérite de Dumont est

d'avoir remis les feuillets de ce livre original à leur véritable place, de manière à permettre la lecture de l'œuvre. Le mémoire de notre regretté confrère reçut la médaille de Wollaston à la Société géologique de Londres.

» Dumont fut ensuite chargé, sous les auspices de la Compagnie, du soin de dresser la carte géologique du pays : personne n'ignore avec quelle consciencieuse ténacité il s'est acquitté de cette tâche difficile.

» La Belgique peut être fière d'avoir vu, à l'Exposition universelle de Paris, notre illustre compatriote remporter la grande médaille d'or pour ses travaux géologiques coordonnés sur une carte d'Europe. La statue qui lui a été élevée à Liége montre que la science n'a pas été seule à jouir des découvertes de notre illustre compatriote : l'industrie y a eu sa large part.

» Dumont a un digne successeur qui a fait ses preuves et qui répondra à la confiance que le Gouvernement a mise en lui, en le chargeant de continuer l'œuvre de son maître.

» Messieurs, l'Académie peut s'enorgueillir, à juste titre, d'avoir compté Dumont dans son sein; mais quel sentiment ne doit-elle pas éprouver en se voyant présider par le savant illustre qui est le père de tous ceux qui se sont fait un nom en géologie, et qui, depuis trois quarts de siècle, n'a pas cessé de parler, avec une autorité incontestée, de cette branche importante des sciences naturelles? C'est à d'Omalius que la géologie doit un de ses premiers manuels, et peu de savants, aujourd'hui surtout, peuvent dire comme lui : Mon livre est à sa huitième édition!

» Depuis la mort de Dumont, la géologie a vu de nouveaux adeptes entrer dans la carrière et enrichir nos publications de leurs travaux. — Le terrain silurien mieux connu, de nouvelles subdivisions établies dans le terrain anthraxifère, la question du grès du Luxembourg éclaircie, la connaissance du terrain tertiaire et surtout celle du terrain crétacé et du quaternaire singulièrement étendues, telles sont les principales acquisitions que

nous avons faites et que nos publications ont fait connaître au public savant.

» Nous terminerons cet aperçu des travaux géologiques, en faisant remarquer que le Hainaut a été étudié dans ces derniers temps avec un soin particulier, et que le type complet du terrain carbonifère des environs de Dinant a été exposé dans une carte géologique qui révèle un savant observateur et un interprète hardi.

» N'y a-t-il pas lieu aussi de faire remarquer qu'une des plus grandes entreprises de ce siècle est le percement du mont Cénis, et que c'est sous la direction de l'un de nos confrères que ce travail de géant a commencé ?

» — La *Botanique* prenait déjà son essor scientifique à la fin du dix-huitième siècle, au moment même de la création de l'Académie. Dans les Pays-Bas, l'*amabilis scientia* commençait à se réveiller et à sortir de cette longue période de torpeur où elle était tombée après le grand siècle des Dodoens, des Lobel, des De l'Ecluse, des Vandenspiegel et des Van Steerbeek.

» Elle fut représentée au sein de l'Académie par Natalis Joseph Necker, qui habitait alors Manheim, avec le titre de botaniste de l'Électeur palatin.

» La plupart des travaux publiés dans les anciens Mémoires ont un caractère marqué d'application : ils concernent surtout la technologie végétale et l'agronomie. Le plus mémorable est celui sur les végétaux utiles des Pays-Bas. L'auteur, Burtin, conseille, en 1784, d'extraire le sucre de la betterave. On sait aujourd'hui apprécier la valeur de ce conseil et estimer ce qu'il y avait de richesse dans ces quelques lignes d'un savant désintéressé.

» Pendant les années qui suivirent la dispersion de l'Académie, alors que le pays se trouvait soumis à la domination étrangère, l'attention des botanistes se dirigea vers l'étude de la flore belge. Ne semble-t-il pas, Messieurs, que l'amour de la patrie se manifeste avec d'autant plus d'ardeur que ce sentiment est plus contrarié?

» Les travaux de Roucel (en 1792 et 1803) sur les Flandres, du docteur Lejeune (en 1811) sur le pays de Spa, et de J. Kickx (en 1812) sur les environs de Bruxelles, constituent, à ce point de vue, d'inappréciables matériaux scientifiques.

» Lors de la reconstitution de l'Académie, en 1816, J. Kickx fut appelé à y représenter la botanique. Épuisée par les péripéties gigantesques de l'épopée impériale, à laquelle elle avait été constamment associée, la Belgique ne pouvait offrir une bien grande fécondité scientifique. Pendant les années qui suivirent le rétablissement de la Compagnie, il s'éleva, sous l'égide du Gouvernement des Pays-Bas, une nouvelle génération de jeunes savants, qui furent la gloire et l'honneur de la *botanique nationale*. Dès que la Belgique fut libre, ces savants abordèrent les régions de la science absolue. Il en est des peuples comme des individus : ils ne travaillent avec ardeur que dans les heures d'indépendance et de liberté.

» Un de nos plus anciens confrères, qui a su associer jusqu'aujourd'hui les paisibles recherches du naturaliste avec les luttes parfois ardentes du parlement, a précédé ses contemporains dans la carrière scientifique : il a pris place parmi les botanistes, en 1822, par la publication des *Commentationes botanicæ*. Cinquante années ont passé depuis, et ce savant confrère, par ses innombrables travaux, par son incessante activité et par les services éminents qu'il a rendus pendant la plus utile et la plus heureuse carrière, est aujourd'hui encore à la tête de la botanique belge. En 1827, il a publié la première flore du pays ou plutôt le prodrome de ce grand ouvrage qu'il espère terminer cette année même. Le docteur Lejeune, de Verviers, et Richard Courtois, son disciple, ont aussi contribué à établir la connaissance de la végétation du pays.

» Pendant les années qui suivirent immédiatement la fondation du royaume, la botanique fut représentée à l'Académie par plusieurs membres, qui s'occupèrent tour à tour de l'anatomie, de la tératologie ou de la physiologie des plantes, de la Flore

belge, de la Flore du Mexique, de l'organisation et de la physiologie des hydrophytes, de la théorie des mouvements des plantes.

» Jean Kickx II a fondé la Flore cryptogamique de la Belgique, Martens a décrit de nombreux spécimens de la Flore du Mexique, seul ou en collaboration avec Henri Galeotti.

» Pendant un quart de siècle, un éminent botaniste, professeur à l'Université de Liége, Ch. Morren, a rempli les *Bulletins* et les *Mémoires* de savantes recherches sur l'anatomie comme sur la physiologie des plantes, et il a développé, avec un rare talent, les principes de la tératologie végétale. A nos yeux, le grand mérite de Ch. Morren est de n'avoir pas fait consister toute la science botanique dans la connaissance des espèces. Disons encore à sa louange qu'aucune branche des sciences naturelles ne lui était étrangère : toutes lui ont fourni le sujet de savantes et originales études.

» L'Académie peut citer également, avec un légitime orgueil, une monographie des lycopodiacées par le professeur Spring, et les recherches du même académicien sur les paramorphoses des champignons inférieurs.

» Nous en dirons autant des nombreux et savants mémoires de l'abbé E. Coemans sur l'évolution de certains hyphomycètes et sur les lichens. Des travaux d'une telle valeur rehaussent une société.

» Nous avons perdu en quelques mois ces deux illustres et dignes confrères, et cette perte est d'autant plus grande que Spring coordonnait depuis longtemps de vastes matériaux pour une publication physiologique, pendant que Coemans préparait, de son côté, une paléontologie végétale de la Belgique; Coemans n'a pu achever que sa Flore fossile du terrain crétacé du Hainaut.

» Parmi les publications que nous pouvons rappeler dans cette circonstance, se trouvent les mémoires sur la garance et sur le gui ; un grand nombre de documents sur la végétation indigène et diverses notices sur l'anatomie et la physiologie végétales et sur les cryptogames. Les mémoires sur la garance et sur le gui

sont dus à la plume savante d'un illustre associé, qui occupe chez nos voisins du Midi une des plus hautes positions scientifiques et que le pays est fier de compter parmi ses enfants. C'est à son frère que l'on doit le tableau [1] représentant, si artistement groupées, toutes nos gloires nationales.

» L'Académie n'a jamais cessé de s'intéresser, depuis son origine, aux grandes questions d'agronomie et d'économie rurale, telles que la fertilisation des terres incultes et les fléaux qui ont compromis momentanément certaines récoltes. Aucune branche de la botanique ne manque dans la série des travaux de la Compagnie, et le rapport spécial sur les sciences botaniques renferme les noms de tous ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice national.

» Les *Sciences zoologiques* ont eu, comme les autres branches, leurs dignes représentants; et ce ne sont pas seulement les êtres vivants qui ont été étudiés par les académiciens : les êtres qui ont laissé leur dépouille dans le sein de la terre ont eu également de savants interprètes.

» Depuis la réorganisation de l'Académie jusqu'en 1830, il n'y a que les travaux entomologiques de Vanderlinden à citer, travaux que tous les naturalistes tiennent en haute estime; mais, après 1830, nous voyons entreprendre des recherches remarquables sur toutes les branches de la biologie.

» Dans le cours de cette période, que nous pouvons hautement appeler nationale, l'Académie a reçu diverses communications d'un grand intérêt sur toutes les questions qui se rattachent à la biologie animale. A différentes reprises on a traité une des questions les plus élevées et les plus difficiles de la physiologie. La plante et l'animal ne sont-ils que des cristaux d'une forme particulière, qui naissent, vivent et meurent comme le dernier des produits qui sort de la capsule du chimiste? Leur vie n'est-

[1] Au Temple des Augustins à Bruxelles.

elle pas une force distincte et originale, communiquée de père en fils, à partir du premier couple créé, et qui se perpétue, sans s'altérer, dans les générations qui se succèdent? Les hommes les plus éminents se sont occupés de cette grave question, et les *Bulletins de l'Académie* renferment, sur ce sujet important, des travaux de nos savants confrères.

» Une autre question fondamentale a rapport à l'espèce en biologie : Y a-t-il des formes qui se maintiennent par voie de génération et qui disparaissent plutôt que de se modifier, quand les milieux changent? L'espèce est-elle fixe dans le sens de Cuvier ou n'y a-t-il que des formes dans la nature qui s'adaptent à toutes les modifications des milieux? Chacune de ces opinions a été défendue avec talent.

» Le nombre de travaux de physiologie expérimentale n'est pas considérable, mais il s'en trouve parmi eux qui ont une haute valeur scientifique; telles sont, par exemple, les remarquables expériences d'un de nos confrères sur le rôle de la bile, et les résultats nouveaux, tant anatomiques que physiologiques, sur la moelle épinière, signalés dans ces derniers temps par deux jeunes professeurs de Liége.

» C'est ici la place de signaler un livre qui, contrairement à tant d'autres publications, gagne tous les jours en importance : il a pour titre : *Sur l'homme et le développement de ses facultés.* Le savant auteur a dévoilé, à l'aide de chiffres et de mesures, des lois qui semblaient devoir échapper complétement à nos moyens d'investigation.

» Un de nos savants confrères a fait plusieurs communications d'un haut intérêt sur des sujets différents, et l'Institut de France (académie des sciences) lui a accordé, en 1852, un prix Monthyon pour son *Histologie pathologique,* qui a été traduite ensuite par Leidy.

» Après les brillantes découvertes de M. Claude Bernard sur le nerf sympathique, l'Académie institua un concours pour provoquer de nouvelles recherches. Un des rapporteurs fit, à ce sujet,

des expériences avec la collaboration d'un de ses confrères de l'Académie de médecine, et ils découvrirent, à cette occasion, l'influence du nerf sympathique sur la perspiration de la peau.

» L'embryogénie a eu également plusieurs habiles interprètes, et, comme elle est la science mère des travaux biologiques, il n'est pas étonnant que nous ayons plusieurs beaux mémoires à citer. Nous avons à faire mention d'un travail couronné sur l'œuf en général, travail qui a eu un grand retentissement, surtout dans les deux pays où ces branches sont cultivées avec le plus de succès. Il a été placé par les revues étrangères à la hauteur des travaux les plus estimés d'embryogénie.

» Nous avons à mentionner un autre mémoire fort remarquable sur le *Pélobate*, qui est hautement apprécié par les physiologistes, plusieurs mémoires sur les crustacés, les mollusques, les vers, les polypes et les infusoires.

» Sur la structure comparée des plantes et des animaux, le recueil de nos *Mémoires* renferme le fruit de longues investigations d'un confrère que nous avons déjà cité au sujet des plantes, et dont les hardiesses spéculatives sur les analogies des deux règnes ont étonné plus d'un naturaliste.

» C'est ici le lieu de signaler aussi les longues et laborieuses recherches qui ont conduit un de nos savants confrères à formuler les lois du développement de notre espèce.

» Les races humaines ont été étudiées par un autre membre avec un succès complet, et le Dr Spring, dont nous avons déjà cité plusieurs fois le nom, a coordonné le fruit de longues et intéressantes observations sur les phénomènes périodiques auxquels l'homme lui-même est soumis. Le pouls ne bat pas de même le jour et la nuit, et il explique pourquoi le sommeil du matin est moins réparateur que celui du soir. Le savant professeur de Liége a également communiqué le résultat de longues et importantes observations sur les mouvements du cœur et les phénomènes si remarquables qui accompagnent ses battements.

» Il y a quelques années, on ne connaissait guère les cétacés, même ceux qui fréquentent nos côtes : ces lacunes sont aujourd'hui comblées ; nous savons, depuis peu, que la fameuse Baleine, ou plutôt Balénoptère, qui a échoué à Ostende en 1827, est un Steypireydr. Son colossal squelette, qui a été exhibé dans les diverses capitales de l'Europe, même en Amérique, est, paraît-il, conservé au Musée de Saint-Pétersbourg.

» Les cétacés vivants ont occupé plusieurs de nos confrères, et les animaux vertébrés du pays ont été étudiés avec beaucoup de soin. Les poissons de nos côtes avec leurs commensaux et leurs parasites ont fait l'objet d'une étude spéciale.

» Les insectes ont été étudiés par quelques académiciens avec un soin exceptionnel et une persévérance remarquable. Bruxelles a eu toujours des entomologistes distingués. Les collections de M. Robyns et sa riche bibliothèque n'ont pas peu contribué à développer ce goût. Depuis la réorganisation de l'Académie, un des membres que nous regrettons de ne pas voir ici à côté de nous, a enrichi, presque d'année en année, les *Mémoires* de ses consciencieuses recherches. Je ne serai pas contredit par les plus autorisés, en ajoutant que ces travaux ne seront guère surpassés par ses successeurs, tant pour les soins qu'il a toujours su mettre à ses observations que pour l'exactitude des descriptions.

» Un autre de nos confrères, dans le but de laisser le moins de lacunes possible, s'est formé la plus riche collection connue d'un groupe particulier d'insectes, et a doté nos *Mémoires* de travaux qui dépassent considérablement en importance tout ce qui a été publié sur ces intéressants articulés.

» Les pucerons, cette charmante vermine des plantes, a occupé Ch. Morren, qui avait débuté bien jeune par une anatomie remarquable du *ver de terre*, et qui n'a négligé, comme nous l'avons déjà dit, aucune branche de la biologie.

» Pourrions-nous parler d'entomologie sans nous rappeler la large part que notre digne et savant confrère Lacordaire a prise à nos travaux académiques pendant plus de trente ans ? Il a

enrichi nos publications de plusieurs communications intéressantes, et c'est lui qui, jusqu'à présent, a fait les élégants rapports sur le prix quinquennal des sciences naturelles.

» Ces prix ont été institués en 1852, et qu'il soit permis de témoigner, en passant, au nom de l'Académie, sa profonde gratitude au ministre Ch. Rogier, qui en a été le promoteur.

» Dans ces dernières années, l'Académie a reçu des recherches fort importantes sur les crustacés, tant au point de vue de leur développement que de leur organisation et de leur répartition systématique. Un mémoire sur les crustacés du littoral de Belgique a obtenu, il y a dix ans, le prix quinquennal.

» Les mollusques et les vers ont fourni le sujet de plusieurs travaux. Des résultats tout nouveaux sur les vers parasites ont obtenu le grand prix des sciences physiques de l'Institut de France. Placé dans des circonstances favorables, il m'a été possible d'étudier les vers de manière à attirer sur eux l'attention du monde savant, et de démontrer que ces animaux se reproduisent comme tous les autres; que les parasites ne fournissent aucun argument en faveur de la spontéparité, et que certains phénomènes obscurs et inexplicables sont le résultat de métamorphoses et de transmigrations dont on n'avait aucune idée avant ces recherches. Les premiers résultats ont été accueillis avec hésitation et paraissaient si extraordinaires, que les plus autorisés ne craignaient pas de dire : C'est un roman. Aujourd'hui ce roman est accepté partout, depuis que les nombreuses expériences répétées dans tous les pays où l'on s'occupe de science ont confirmé les premiers résultats.

» Notre jeune et regretté confrère d'Udekem a débuté par de brillantes recherches sur l'anatomie et l'embryogénie de quelques annélides, mais il nous a été enlevé inopinément, au moment où l'étranger commençait à apprécier son talent d'observateur. Il s'est appliqué également avec succès à l'étude des infusoires.

» Au dernier degré de l'échelle animale, se trouvent des êtres d'une extrême simplicité, connus sous le nom de grégarines. Ils

ont été l'objet d'études suivies dont le résultat a fait dans ces derniers temps sensation, surtout parmi les physiologistes.

» Il y a quelques années, la faune de notre littoral était complétement inconnue; c'est tout au plus si l'on citait le nom des poissons d'après les connaissances pratiques des pêcheurs. Cette lacune est remplie aujourd'hui. Un membre a consacré à peu près trente ans à ces recherches, et il a communiqué le résultat de ses observations sur presque toute la faune de nos côtes. Trois de ces travaux ont obtenu le prix quinquennal.

» Comme on le voit, les travaux de la classe des sciences ont porté sur tous les rangs du règne animal, sans en excepter les infusoires, et plusieurs questions d'un haut intérêt ont été définitivement élucidées. Pour la première fois, l'histoire des vers parasites y est exposée, le rang des linguatules est désigné, les noctiluques sont reconnus comme rhizopodes, les bryozoaires sont enfin des mollusques, et la classe des polypes, pour laquelle on a proposé depuis le nom de cœlentérés, est définitivement établie.

» Nous finirons cette revue par l'indication des principaux travaux de *Paléontologie*.

» Comme nous venons de le voir, les êtres vivants ont été étudiés sous toutes leurs faces, et nous pouvons en dire autant de ceux qui ont cessé de vivre et dont les traces se rencontrent dans les diverses couches de la terre.

» La valeur du caractère paléontologique en géologie a été le sujet d'une discussion pleine d'intérêt entre André Dumont et un confrère qui a su conquérir par ses travaux une haute position parmi les paléontologistes.

» Il y a quarante ans, un simple officier de santé, docteur ensuite, n'ayant que sa *clientèle* pour vivre, voit, entre les mains des enfants d'un ouvrier malade, des fragments d'os qu'il reconnaît bientôt pour des débris d'ours; il se met à l'étude des lieux qui renfermaient ces objets et publie de remarquables recherches sur les cavernes des environs de Liége.

» Ce modeste savant, c'est Schmerling. Sans livres, sans collections, sans secours, et je dirais presque sans encouragements, il élève un monument. Il ne détermine pas seulement, avec un rare talent, les ossements brisés et disséminés dans le limon, mais il reconnaît les maladies des êtres auxquels ils appartiennent et signale la présence d'ossements humains et d'animaux domestiques à côté de débris d'Ours, de Lion et de Mammouth.

» Comprenant tout l'intérêt de la question, notre savant confrère Spring a exploité en 1842, avec un grand succès, une caverne des environs de Namur. Quelques années plus tard, grâce au concours de M. Vandenpeereboom, alors Ministre de l'intérieur, plusieurs autres cavernes ont pu être explorées sous les auspices de l'Académie. Tout le monde sait le retentissement que ces recherches ont eu dans le monde savant. De l'aveu des hommes les plus autorisés, les cavernes de Belgique sont celles qui ont été étudiées avec le plus de méthode et d'intelligence. Grâce à l'activité d'un de nos plus jeunes confrères, on connaît le mobilier des premiers habitants de ces lieux souterrains, tout aussi bien, si pas mieux, que celui de nos campagnards d'aujourd'hui, et, à force de recherches, nous savons que la Marmotte, le Chamois et le Glouton habitaient alors le pays à côté des Éléphants et des Rhinocéros. Pendant que certains membres fouillaient avec une intelligente activité le fond des cavernes, d'autres interrogeaient le lit de l'Escaut et de la Nèthe, ou les couches de tourbe des Flandres, pour faire revivre, aux yeux de l'esprit, des animaux contemporains des premiers hommes.

» Le vaste ossuaire du bassin d'Anvers, qui renferme un monde à part d'espèces marines antédiluviennes, a été étudié par plusieurs d'entre nous. Il n'existe nulle part un dépôt aussi riche. Un de nos confrères prépare un grand travail, sur les espèces aquatiques qui prenaient autrefois leurs ébats aux lieux mêmes où se trouve aujourd'hui notre métropole commerciale.

» Les oiseaux, les reptiles et les poissons fossiles ont été également l'objet de plusieurs communications.

» Les mollusques des terrains tertiaires ont été étudiés par plusieurs savants, parmi lesquels se distingue, depuis longtemps, un de nos confrères. Il avait débuté par des recherches sur les fossiles de Boom, et, en 1843, son mémoire couronné sur les coquilles et les polypiers fossiles lui ont ouvert les portes de l'Académie.

» Les fossiles des terrains secondaires ont été scrutés avec non moins de succès, et les auteurs de ces recherches siégent aujourd'hui parmi nous. — Nos terrains primaires ont été étudiés sous le rapport paléontologique comme sous le rapport géologique, avec un soin, une persévérance et un succès qui ont placé bien haut plusieurs de nos confrères dans l'estime du monde savant.

» Un membre de la classe a su faire marcher de front ses travaux de chimie avec la paléontologie, et, non content d'avoir conquis une belle réputation dans le pays et à l'étranger, il a voulu dernièrement reprendre ses recherches sur les polypes des temps primitifs. Le prochain volume des *Mémoires,* qui ne tardera pas à paraître, renfermera cet intéressant travail.

» Un conchyliologiste distingué, habitant les lieux où l'on met journellement ces fossiles au jour, a bien voulu communiquer à la classe le fruit de ses longues investigations, qui sont consignées dans nos *Mémoires* in-4°.

» Tout récemment encore, nous avons couronné un travail qui renferme la description des fossiles de cette même époque.

» Enfin, dans un *Prodrome d'une description géologique de la Belgique,* un de nos savants confrères a réuni, sous forme de tableaux, les listes des fossiles des divers étages qui ont été observés jusqu'à présent.

» En résumé, Messieurs, le pays doit à la classe des sciences la connaissance de sa situation exacte par les travaux de triangulation et leur raccordement avec les pays voisins; il lui doit la carte la plus belle et la plus parfaite qui ait été faite au point de vue topographique; il lui doit la détermination exacte du sol

depuis les terrains anciens jusqu'aux plus modernes, résumés dans une carte géologique; il lui doit la connaissance des faunes et des flores, aussi bien celles qui se sont succédé depuis les premières époques géologiques que celles qui embellissent encore nos contrées; enfin, il lui doit la connaissance des phénomènes météorologiques et périodiques, au milieu desquels nous vivons dans une quiétude qui contraste avec les convulsions terrestres qui ont précédé l'apparition de l'homme.

II.

» Ce trop court résumé le montre assez : la Belgique peut, à juste titre, s'enorgueillir de sa situation scientifique; elle compte des représentants dans toutes les branches des sciences; aucune d'elles n'est complétement négligée.

» Elle possède également des collections qui s'enrichissent tous les jours et des bibliothèques savamment administrées. Avouons-le toutefois; il y a une chose qui lui manque encore : des laboratoires.

» Qu'il soit permis de le dire à l'occasion de cette solennité et de le dire bien haut : la Belgique, pour conserver le rang qu'elle a su conquérir dans les sciences, doit à tout prix monter des établissements pourvus de tous les instruments nécessaires, où l'élève et le maître travaillent en commun, l'un pour acquérir la science, l'autre pour la faire progresser. Peu de personnes comprennent la véritable origine des merveilles de l'industrie et de la richesse des nations. C'est de ces ateliers modernes que sortent presque toutes les découvertes. C'est là que l'austère savant ébauche les combinaisons qui renouvellent l'industrie, les expériences qui renversent des théories séculaires.

» Depuis longtemps, l'Allemagne est entrée dans cette large et féconde voie, et l'exemple donné par Liebig, pour la chimie, a été suivi bientôt partout, pour la physiologie comme pour toutes les autres sciences d'observation, sans en excepter la zoologie.

» Ce n'est plus grâce à une faveur que l'élève travaille à côté du maître : c'est un droit ou plutôt un devoir, qui l'oblige de contrôler lui-même la vérité ou la fausseté des systèmes régnants.

» En Angleterre, les universités sont entrées dans cette même voie, et tout récemment le chancelier de l'Université d'Oxford a gratifié ces nouveaux ateliers d'un premier don de 10,000 livres sterling pour l'achat d'instruments.

» L'Autriche et l'Italie, la Suède, la Norwége, le Danemark, aussi bien que la Hollande, notre voisine, ont suivi ce salutaire mouvement. Comme l'Université d'Utrecht d'abord, Leyde et Groningue ensuite, la ville d'Amsterdam a érigé à ses frais un laboratoire qui peut servir de modèle par son intelligente installation comme par sa direction habile. La métropole commerciale des Pays-Bas a tenu à honneur de suivre l'exemple d'Utrecht et de réunir dans son sein la science et la richesse publique.

» Ah! nous ne devons ni ne pouvons l'oublier : nous sommes les fils d'ancêtres qui nous ont transmis un glorieux héritage de renommée. Nous devons à leur souvenir de ne pas laisser s'obscurcir le renom de notre commune patrie. Sans doute, il est vrai qu'il n'y a pas de science française ou allemande, anglaise ou scandinave, mais il n'en est pas moins incontestable que chaque nation doit, sous peine de déchoir, diriger ses aptitudes propres vers la culture du vrai, du beau et de l'utile, et apporter son contingent au bien-être universel. C'est la loi de la solidarité intellectuelle.

» Ne nous effrayons pas à la pensée des millions que certains laboratoires ont absorbés. Il ne faut pas partout imiter Leipzig et Bonn. Contentons-nous, au début, de modestes bâtiments, mais meublons-les de bons outils et n'oublions point que ce n'est pas toujours dans les plus riches *instituts* que se sont faites les plus nobles découvertes.

» Ne perdons jamais de vue qu'en science comme en industrie, ne pas avancer, c'est reculer. Si nous sommes faibles par l'étendue du territoire, tâchons d'être forts par les arts et les

sciences, et ne négligeons rien pour conserver le rang honorable que la Providence nous a assigné au milieu des autres nations.

» Terminons en répétant les paroles récemment prononcées dans une solennité scientifique, par un Ministre éloquent d'un pays voisin. Ce qui fait défaut, disait-il, ce sont les moyens de travail, les espaces pour les riches collections, les instruments et les laboratoires nécessaires aux grandes entreprises scientifiques, les outils, en un mot, pour mettre en œuvre les conceptions de la pensée.

» Et cependant, il n'y a pas longtemps que de ce même pays la science rayonnait sur le monde entier, et que les jeunes savants de toutes les nations s'y donnaient rendez-vous.

» L'économie à l'égard de la science, c'est la ruine, et ne nous y trompons pas, ajoutait le même Ministre avec raison, ces laboratoires ne contribuent pas moins à élever les sentiments et même à poétiser la pensée, que les monuments des arts et les œuvres littéraires.

» De fait, les sciences et les beaux-arts, l'expérimentation et l'esthétique convergent tous vers un centre commun, but éternel de l'humanité, le progrès.

» Depuis trente-cinq années, nous n'avons cessé de répéter les mêmes recommandations. La classe des sciences s'estimerait heureuse si ce solennel anniversaire devenait pour la Belgique l'occasion d'ériger, à son tour, des laboratoires, ces temples familiers du labeur scientifique, de l'émulation et du progrès. Ce serait inaugurer dans notre libre patrie le régime constitutionnel de la science, par le travail commun du maître et des disciples; ce serait, enfin, réaliser d'une manière inoffensive et au grand profit de tous, l'un des rêves d'un philosophe : le phalanstère de la pensée. »

— La séance a été terminée par une ouverture de concert de Ch.-L. Hanssens, exécutée sous la direction de M. Henri Vieuxtemps.

— L'assemblée a montré, par ses applaudissements, tout l'intérêt qu'elle a pris aux diverses lectures, ainsi qu'à l'exécution des œuvres musicales qui ont commencé et terminé cette séance.

Elle a surtout apprécié le soin pris par la commission chargée des préparatifs du Jubilé, de faire entendre, en cette circonstance mémorable, une œuvre de l'un de nos compositeurs les plus aimés, de Grétry, qui vivait à l'époque de la création de l'Académie, ainsi qu'une œuvre de chacun des contemporains, Hanssens et Fétis, morts depuis peu, et une composition de l'un des derniers membres élus, M. le baron Limnander.

Ces deux dernières ouvertures, celles de Fétis et de M. Limnander, ont été exécutées en séance du lendemain.

SECONDE SÉANCE,

mercredi 29 mai 1872, à 2 heures.

M. J.-B.-J. d'Omalius d'Halloy, président de l'Académie.
M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Étaient présents :

Classe des sciences : MM. T. Gluge, vice-directeur, B.-C. Du Mortier, L. de Koninck, P.-J. Van Beneden, Edm. de Selys Longchamps, H. Nyst, Melsens, J. Liagre, F. Duprez, G. Dewalque, Ern. Quetelet, H. Maus, M. Gloesener, E. Candèze, F. Donny, Ch. Montigny, M. Steichen, Éd. Dupont, Éd. Morren, *membres ;* Ern. Lamarle, Eug. Catalan, Ph. Gilbert, Th. Schwann, *associés ;* Éd. Mailly, H. Valerius, F. Folie, J. De Tilly, C. Malaise, Al. Briart, Éd. Van Beneden, F. Plateau, *correspondants.*

Classe des lettres : MM. Ch. Steur, J. Grandgagnage, J. Roulez, Sylvain Van de Weyer, P. Gachard, J. Van Praet, A. Borgnet, F.-A. Snellaert, J.-J. Haus, M.-N.-J. Leclercq, le baron J. de Witte, Ch. Faider, le baron Kervyn de Lettenhove, R. Chalon, Th. Juste, le général Guillaume, Félix Nève, Alph. Wauters, H. Conscience, G. Nypels, *membres ;* J. Nolet de Brauwere van Steeland, Aug. Scheler, *associés ;* Alph. Le Roy, Em. de Borchgrave, J. Heremans, P. Willems, Edm. Poullet, *correspondants.*

Classe des beaux-arts : MM. Éd. Fétis, directeur; L. Alvin, vice-directeur; N. De Keyser, Louis Gallait, G. Geefs, J. Madou, A. Van Hasselt, Eug. Verboeckhoven, H. Vieuxtemps, J. Geefs, F. De Braekeleer, C.-A. Fraikin, Edm. De Busscher, J. Portaels, Alph. Balat, le chevalier L. de Burbure, J. Franck, G. De Man, Ad. Siret, Ern. Slingeneyer, Alex. Robert, A. Gevaert, Ch. Bosselet, le baron Limnander, *membres;* Éd. De Biefve, L. Jehotte, F. Stappaerts, *correspondants.*

Les mêmes délégués et associés étrangers présents à la séance du 28 l'étaient encore à celle du 29. Ils sont venus prendre place sur l'estrade, ainsi que les académiciens, peu d'instants avant 2 heures, moment où Sa Majesté a fait son entrée dans la loge royale.

Le Roi était accompagné de la même suite que la veille.

Indépendamment des hauts personnages qui avaient assisté à la séance du mardi, et qui étaient encore présents à celle du mercredi, il y a lieu de citer les noms de MM. Ernest Picard, ministre plénipotentiaire de France, le conseiller de Britto, ministre plénipotentiaire du Brésil, le baron de Fabrice, ministre plénipotentiaire de Saxe-Royale, et le lieutenant général de Liem, chef de la maison militaire du Roi.

La séance a été inaugurée par l'exécution d'une ouverture musicale de M. le baron A. Limnander, membre de l'Académie, composée pour le centième anniversaire de la Compagnie et dirigée par l'auteur même.

M. Thonissen étant retenu à Louvain, par une indisposition, M. Ch. Faider se lève et donne lecture de la quatrième partie du rapport séculaire de cet académicien sur les travaux de la classe des lettres. Cette partie, intitulée *Résultats généraux,* est publiée page 241 du rapport général de M. Thonissen. (*Voyez plus loin.*)

M. Éd. Fétis a ensuite donné lecture du discours suivant sur les travaux de la classe des beaux-arts, depuis la création de cette classe en 1845 :

« SIRE ; MESDAMES, MESSIEURS,

» La création de la classe des beaux-arts de l'Académie a comblé une lacune de nos institutions appartenant au domaine intellectuel. S'il faut s'étonner d'une chose, c'est qu'on n'ait pas songé plus tôt à donner ce complément nécessaire à la Compagnie fondée par Marie-Thérèse. Les sciences mathématiques, physiques et naturelles ; la jurisprudence, la philosophie, les sciences morales et politiques ; les lettres, dans leurs applications les plus étendues, étaient représentées au sein de l'institution qui embrasse, dans leur ensemble, toutes les branches des connaissances humaines. Les beaux-arts, qui ont brillé de tant d'éclat dans notre pays, auxquels la Belgique est redevable du rang qu'elle occupe dans la famille des nations européennes, en étaient seuls exclus. La mesure qui les y a fait entrer n'a cependant pas été, peut-être, l'objet d'une approbation universelle. Les académies ont leurs adversaires qui, il faut le dire, ont trouvé, jusqu'à présent, plus de paradoxes que de bonnes raisons pour les combattre. Le seul argument un peu sérieux qu'aient pu opposer à l'établissement de la classe des beaux-arts ceux qui ne l'approuvaient pas, c'est qu'il n'existait pas d'académies aux époques où les arts atteignirent le plus haut degré d'excellence. Cette raison n'est plausible qu'en apparence. Est-ce au nom de la liberté qu'on la met en avant ? On se tromperait étrangement ! S'il n'existait pas anciennement des académies constituées sous le patronage du gouvernement, il y avait des associations auxquelles les artistes étaient tenus d'être affiliés. L'homme de génie qui serait né

peintre ou sculpteur, qui aurait voulu ne prendre conseil que de la nature et de ses inspirations, n'eût pas été admis à exercer librement sa profession. Il fallait qu'il entrât dans l'atelier d'un maître et qu'il commençât par être élève ou apprenti, avant de devenir maître à son tour. Eût-il fait un chef-d'œuvre, n'étant pas dûment breveté, il n'aurait pas pu le vendre. Voilà comme on entendait la liberté, au temps où l'on n'avait ni l'influence officielle, ni les entraves académiques, comme disent les personnes qui s'attachent plus aux mots qu'aux idées qu'ils expriment.

» Disons encore qu'opposer ce qui a été à ce qui est, c'est recourir à des preuves sans valeur. Chaque époque a ses idées, ses usages qu'il faut accepter. Au principe de l'action individuelle, on préfère aujourd'hui celui de l'association, qui est la base de la plupart de nos institutions publiques et privées. Cela est si vrai, que les adversaires des académies font eux-mêmes de la propagande collective en faveur de certaines théories, bien moins tolérants, en cela, que ne le sont les corps officiellement constitués.

» Partout il existe des académies d'art. C'est un hommage rendu à la plus noble, à la plus élevée, à la plus féconde des applications du génie humain. La Belgique pouvait-elle se dispenser de reconnaître, par un témoignage semblable, le prix qu'elle attache aux manifestations de l'esprit créateur, trop souvent exposé, dans un *âge d'or* d'une nouvelle espèce, à se laisser entraîner dans le tourbillon des intérêts matériels.

» L'Académie des beaux-arts n'est pas seulement une institution honorifique : elle a un rôle actif à jouer; elle est un rouage presque indispensable de l'administration publique. C'est un corps consultatif, auquel il est à supposer que le gouvernement s'adresse toutes les fois qu'il y a quelque mesure importante à prendre dans l'intérêt des arts. Si l'Académie n'existait pas, l'administration déciderait arbitrairement dans une foule de questions où, quelque bonne opinion qu'on ait des fonctionnaires qui

la représentent, il faut admettre qu'elle n'est pas absolument compétente. Que veut-on de mieux que d'être jugé par ses pairs? Y a-t-il une juridiction qui offre plus de garanties et plus de sécurité? Tout le monde reconnaîtra que les intérêts des artistes ne sauraient être mieux placés qu'entre des mains d'artistes.

» On a quelquefois reproché aux académies d'user de leur influence pour faire prévaloir un système. Il nous sera permis d'affirmer que la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique est à l'abri d'une telle imputation. Elle n'a pas de parti pris; elle n'a pas de système. On ne l'a pas vue recommander un ordre d'idées ou un mode d'exécution quelconques; on ne l'a pas vue essayer de mettre obstacle aux libres allures du talent, et prétendre lui tracer une règle de conduite. Elle ne croit pas avoir le dépôt de ce qu'on est convenu d'appeler les saines traditions. Que chacun suive l'impulsion de son instinct et prenne le chemin qu'il veut, pourvu qu'il parvienne au but de l'art et produise des œuvres ayant des qualités caractéristiques, sous le rapport de l'idée ou sous celui de la forme. Inventeurs ou observateurs, idéalistes ou naturalistes sont également bien vus par elle, pourvu qu'ils soient convaincus et sincères. Elle ne sait pas ce que c'est qu'un style académique. Le meilleur style est celui qui s'applique naturellement au sujet, et tout sujet est bon, pourvu qu'il n'offense ni la raison ni le goût. En admettant cette limite, il restera un immense domaine ouvert aux aptitudes, aux conceptions, aux fantaisies les plus diverses.

» Tous les arts ont des représentants au sein de l'Académie royale de Belgique; les questions relatives à l'architecture, à la peinture, à la gravure, à la musique y sont traitées, on a le droit de le dire, en connaissance de cause. Grande est la variété des sujets qu'on y aborde, des problèmes qu'on y pose et qu'on y discute, sans les résoudre toujours, car il en est dont la pénétration échappe à la sagacité des plus clairvoyants. L'analyse des travaux de la classe des beaux-arts ne donnera qu'une faible idée de l'intérêt offert souvent par ses séances. Combien de fois n'est-il pas

arrivé que l'ordre du jour officiel n'étant pas très-chargé, comme disent les procès-verbaux, une discussion intéressante s'établissait sur un sujet né de quelque occasion fortuite. Les artistes, qui n'écrivent guère, causent volontiers. Nous nous rappelons de ces conversations engagées à l'improviste sur une idée, sur un fait, sur un mot, auxquelles il n'a manqué qu'un sténographe et l'impression, pour occuper agréablement l'attention publique. Fort bien, dira-t-on, mais l'utilité de telles séances? Elle était plus grande qu'on ne le suppose. L'artiste reste artiste, même lorsqu'il cesse de modeler et de peindre, de faire des plans de monuments ou de composer des partitions. Il est encore artiste lorsqu'il pense, lorsqu'il communique ses idées, ou lorsqu'il reçoit la communication des idées des autres. Ceux qui avaient pris part aux discussions dont nous venons de parler rentraient dans leur atelier l'esprit plus éveillé, plus instruits, mieux préparés, en un mot, à produire des œuvres distinguées. Si la discussion avait porté sur une chose du moment, ayant pour la masse des artistes un intérêt direct, l'influence des opinions exprimées dans la séance académique pouvait se faire sentir au dehors et préparer une solution favorable de la question. Il nous serait facile de citer des circonstances où ce que nous supposons ici fut une réalité.

» On trouve des témoignages de la diversité des sujets d'étude sur lesquels s'est portée l'attention de la classe des beaux-arts, dans les programmes de ses concours annuels. A peine constituée, la classe avait compris combien l'organisation de ces concours était chose importante. Elle décida qu'il serait formé, chaque année, un programme comprenant quatre questions relatives à des sujets de théorie ou d'histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la gravure et de la musique. La classe s'est attachée à mettre au concours des sujets d'un intérêt réel, en choisissant de préférence ceux qui se rapportent à l'histoire de l'école nationale. Plusieurs fois les appels qu'elle a faits aux travailleurs ont provoqué l'envoi de mémoires assez remarquables

pour mériter la médaille d'or. En d'autres circonstances, les travaux qui lui furent adressés n'ont pas été jugés dignes du prix; mais ils ont donné lieu à des rapports que leur étendue permet d'assimiler à des mémoires et qui, parfois, renfermaient la solution complète de la question posée. Il est des cas où le concours a été absolument stérile; c'est-à-dire où la classe n'a pas reçu de réponses aux questions portées à son programme. A quoi cela a-t-il tenu? un peu à ce que les esprits sont plus tournés aujourd'hui vers les idées se traduisant en avantages positifs, que vers les pures applications de l'esprit; beaucoup aussi, il faut le dire, à ce que les prix décernés aux vainqueurs des luttes académiques sont trop faibles pour exciter l'émulation. Il y a, dira-t-on, pour les lauréats, l'honneur qui vaut mieux que l'argent. D'accord; mais si l'honneur suffisait, pourquoi a-t-on cru devoir y joindre une récompense pécuniaire quelconque? Le bénéfice honorifique ne diminuerait pas, si l'on doublait la valeur des prix en argent, et les auteurs auraient la perspective d'obtenir une juste rémunération. Il faut relever de la dignité du travail littéraire. C'est à l'Académie de donner l'exemple. Quand les écrivains voient payer quelques notes tombées du gosier d'un chanteur, dans une seule soirée, bien plus qu'ils n'obtiennent pour toute une année d'études, d'efforts intellectuels et de solide mérite, ils se sentent humiliés et aiment mieux employer leur temps à des fins sinon plus dignes, du moins plus lucratives. Au lieu de faire de l'érudition, on fait des affaires. C'est plus facile et cela rapporte davantage.

» Nous attribuons aux concours une grande importance. Les académies ne sont pas moins utiles par ce qu'elles font faire, que par ce qu'elles font elles-mêmes. C'est par les concours qu'elles favorisent l'activité du mouvement intellectuel et font surgir les jeunes talents que le manque d'occasions de se distinguer eût condamnés à l'obscurité. Dans le résumé rapide que nous allons donner des travaux de la classe des beaux-arts, nous signalerons, pour chaque matière, les questions traitées dans les

concours, immédiatement après celles qui ont été l'objet des communications faites par les membres de la Compagnie.

» C'est à l'architecture qu'il faut donner la première place, si l'on veut suivre un ordre méthodique, à l'architecture, mère des autres arts, qui les résume tous, ou du moins se complète par eux; art essentiellement libre, comme la musique; art générateur, qui n'imite pas, qui emprunte à peine à la nature le principe de certaines formes accessoires, et n'est redevable de ses combinaisons qu'au génie de l'homme.

» Dans l'architecture il y a deux parties distinctes; il y a la science et l'art; il y a encore l'archéologie, ainsi que l'histoire des styles, de leur avénement et de leurs transformations. Des questions se rapportant à ces différents ordres d'idées ont été traitées, soit dans des notices émanant des membres de l'Académie, soit dans des communications venues du dehors; soit, enfin, dans des mémoires reçus en réponse aux questions inscrites dans les programmes des concours académiques.

» L'exposé des proportions employées par les Romains dans la construction de leurs temples a donné lieu à un membre de l'Académie de faire cette remarque que la beauté d'une construction architecturale n'est pas uniquement, comme trop de personnes le pensent, une question de science et de calculs; mais que c'est plutôt une question de génie et de sentiment artiste. Un autre s'est attaché à défendre les architectes modernes contre le reproche d'infériorité qui leur est souvent adressé, et à prouver qu'ils ont plus de mérite qu'on ne leur en accorde, lorsqu'ils élèvent des constructions appropriées à nos mœurs, ou lorsqu'ils conçoivent les plans des vastes monuments réclamés par les besoins de l'industrie du dix-neuvième siècle. On a parlé des devis des architectes modernes, comparés à ceux des anciens; des combinaisons qui, dans les habitations privées, peuvent concilier les intérêts de l'art avec ceux de l'économie; des restitutions d'anciens édifices comme l'*Église des apôtres* et les *Tombeaux des empereurs* à Constantinople. Consultée par le gouvernement de

la Norwége sur une restauration projetée de la célèbre église de Drontheim, l'Académie s'est empressée de donner des conseils qui auront influé, il est permis de le croire, sur l'heureux succès de cette entreprise.

» Les transformations qu'ont subies les bases et les chapiteaux des colonnes dans les divers styles d'architecture; les modifications que l'emploi du verre à vitre a introduites dans la construction des édifices publics et privés, l'indication des rapports qui ont existé entre les styles d'architecture et les tendances religieuses, politiques ou sociales des peuples; la recherche du caractère architectural particulièrement convenable pour de certaines constructions affectées à des services publics en Belgique; l'histoire des systèmes de couverture des édifices; la détermination de l'époque où l'influence italienne s'est fait sentir dans l'architecture des Pays-Bas, telles sont, parmi les questions d'architecture portées aux programmes des concours de la classe des beaux-arts, celles qui peuvent être mentionnées particulièrement pour leur importance. Les sujets sont variés et d'un intérêt qui se passe de démonstration.

» Comme question de pure pratique, il convient de mentionner un concours ouvert par le gouvernement et dont la classe des beaux-arts fut constituée juge, pour l'application de procédés destinés à soustraire les matériaux de construction à l'influence destructive des vicissitudes atmosphériques. Ce concours était assurément fort difficile à juger. L'expérience seule peut faire reconnaître si les procédés indiqués ont l'efficacité qu'on leur attribue. C'est une question de temps sur laquelle il n'appartiendrait pas à la génération présente de se prononcer. Heureusement il ne se présenta pas de concurrents, ce qui épargna à l'Académie l'alternative ou de prendre légèrement une décision, ou d'ajourner à cinquante ans au moins les parties intéressées.

» Nous avons donné la première place à l'architecture, pour l'honneur des principes. Parlons maintenant de la peinture, qui pourrait se plaindre d'une usurpation de ses droits, attendu que c'est elle qui a le plus fait pour la gloire de l'art belge.

» L'histoire et la théorie de la peinture ont fourni la matière de bien des communications écrites, de bien des discussions, de bien des luttes, ouvertes sous la forme de concours. La découverte du livre de la corporation des peintres et des sculpteurs gantois, dont une analyse a été communiquée par un membre de l'Académie, a mis au jour de curieux renseignements sur les mœurs de nos anciens artistes, en même temps qu'elle a donné des noms nouveaux pour les annales de l'école flamande. A la même catégorie de communications appartiennent des documents inédits sur Thierry Stuerbout, sur Jean Van Eyck et sur d'autres maîtres excellents dont l'histoire, longtemps formée de traditions dépourvues d'exactitude, a été refaite entièrement, de nos jours, au moyen de titres authentiques.

» Dans les églises de plusieurs de nos villes, à Gand et à Bruxelles notamment, des peintures murales ont été retrouvées sous le badigeon qui les avait à la fois cachées et préservées. Ce n'étaient pas des chefs-d'œuvre, mais, à les considérer comme des renseignements pour l'histoire de la décoration polychrome, elles offraient de l'intérêt. Des renseignements sur ces trouvailles archéologiques ont été publiés dans le *Bulletin* de l'Académie. Quant à la théorie de la peinture monumentale, mieux comprise des anciens que des modernes, elle a été développée dans un travail à part. Beaucoup d'autres questions d'esthétique et d'histoire de la peinture ont été traitées dans des notices lues aux séances de la classe des beaux-arts. Il est impossible de les rappeler toutes ici, même sommairement. Tantôt ce sont les principes fondamentaux de l'art qu'on déduit de l'analyse des œuvres des maîtres; tantôt ce sont des productions anonymes de notre ancienne école, dont on essaye de retrouver les auteurs, la recherche de cette sorte de paternité n'étant pas interdite; tantôt ce sont des particularités ignorées de la vie des peintres qu'on met en lumière.

» Le gouvernement consulta l'Académie sur la restauration des tableaux de Rubens qui font l'ornement et la fortune de la cathé-

drale d'Anvers. Ces chefs-d'œuvre, immortels par leur notoriété, mais matériellement périssables, avaient subi de graves altérations, par suite des variations de température auxquelles ils sont exposés. La classe des beaux-arts délégua plusieurs de ses membres, à l'effet de surveiller le travail de la restauration, qui fut exécuté, avec autant de prudence que d'habileté, par un praticien que nos voisins nous envient. Le mal étant réparé, l'Académie pensa qu'il fallait en prévenir le retour. Il n'y avait qu'un moyen, c'était de placer les tableaux ailleurs que dans le voisinage des portes d'entrée, où ils reçoivent, selon la saison, des courants d'air froids ou chauds, secs ou humides, tandis que l'égalité de la température est, pour la conservation des œuvres de peinture, une condition indispensable. Les commissaires de l'Académie proposaient de leur assigner d'autres emplacements; mais la fabrique de l'église n'adopta point cet avis. Les tableaux furent donc remis à leur poste périlleux et condamnés à subir de nouveaux dommages, àuxquels on remédiera tant bien que mal, jusqu'au moment où ils auront définitivement péri, car tous les tableaux placés dans les églises, sous un ciel tel que le nôtre, sont voués à une destruction certaine. L'Académie, qui a signalé le danger, dégage sa responsabilité, comme fit Pilate lors de la mort du juste; mais quand les chefs-d'œuvre du maître le plus illustre de l'école flamande n'existeront plus, on se repentira de ne l'avoir pas écoutée.

» Un autre chef-d'œuvre, l'*Agneau mystique* de Jean Van Eyck, est aussi menacé de destruction, comme l'a fait connaître un membre de l'Académie. Là aussi des restaurations étaient nécessaires; là aussi elles pourront enrayer la marche du mal, mais non pas le guérir, car, nous le répétons, la température des églises constitue pour les tableaux une maladie mortelle.

» Le gouvernement a demandé l'avis de l'Académie sur le principe même de la restauration des tableaux, s'informant des cas où elle est nécessaire et de la manière dont elle doit être pratiquée. Il n'y a pas de règles fixes à cet égard : on doit prendre

une décision sur chaque cas particulier. Il en est des tableaux comme des hommes : tel traitement offre des chances de guérison pour tel genre d'affection et pour tel tempérament; mais le plus sûr est d'éviter la maladie au moyen d'une bonne hygiène. La bonne hygiène, pour les peintures, c'est d'être placées dans des conditions de température absolument différentes de celle qui règne dans les édifices religieux.

» La vraie peinture des temples, dans les climats humides, ce serait la mosaïque. Un membre du corps consulaire belge adressa à l'Académie un mémoire dans lequel il s'attachait à démontrer combien il serait avantageux pour la Belgique d'y introduire, d'y acclimater, en quelque sorte, l'art du mosaïste, tel qu'on le pratique en Italie, notamment à Rome, à Florence et à Venise, cet art devant ouvrir une carrière nouvelle aux jeunes artistes instruits dans nos écoles. Pour arriver à ce résultat, deux moyens étaient indiqués par l'auteur de la communication, dont l'Académie appuya les idées auprès du gouvernement. Le mémoire du consul belge et le rapport académique s'en allèrent dormir tranquillement dans les cartons administratifs. Qui s'en inquiète? On s'intéresse généralement plus à l'acclimatation d'un végétal ou d'un animal comestible, qu'à celle d'un procédé d'art. C'est dommage, car il y aurait certainement un grand parti à tirer de la mosaïque pour la décoration intérieure et extérieure des édifices, dans un pays où l'humidité de l'air est, pour tout autre genre de peinture, une cause permanente de détérioration.

» L'Académie a été saisie d'autres questions relatives aux procédés d'exécution. Un de ses membres a inventé et publié un nouveau système de peinture à la gutta-percha, offrant, suivant lui, plus de solidité que la fresque et que la peinture au wasserglass. Un autre inventeur proposa au gouvernement de lui céder, pour en faire profiter le public, le secret de ce qu'il appelait la peinture mate. Un troisième demanda une récompense nationale pour la découverte des matières colorantes et des procédés d'exécution des anciens maîtres, de Rubens particulière-

ment. Qu'on fasse droit à sa requête et nous n'aurons plus que de grands coloristes; le premier venu donnera des pendants à la *Descente de Croix*. L'Académie fut consultée, et Dieu sait si on ne l'accusera pas, quelque jour, d'avoir empêché ces découvertes merveilleuses de se répandre!

» Les questions de peinture portées par la classe des beaux-arts à ses programmes de concours ont été, comme celles d'architecture, nombreuses et variées. Elle a demandé : une histoire de la peinture murale en Belgique; un essai sur l'origine et les caractères de l'école flamande à l'époque des ducs de Bourgogne; une appréciation de l'influence exercée par les corporations civiles sur l'art et sur les travaux des artistes; la détermination des traits caractéristiques de l'originalité de l'école flamande; une histoire de la peinture de paysage, jusqu'au moment où elle constitua un genre distinct; un essai sur le génie de Quentin Metsys, sur ses travaux et sur l'influence qu'il a exercée.

» L'Académie s'est moins occupée de la sculpture que de la peinture. Doit-on en inférer qu'il y ait eu, de sa part, indifférence pour ce bel art, objet d'un culte fervent chez tous les peuples doués du sentiment de la beauté plastique? En aucune façon. La véritable raison, c'est que tout est à faire pour l'histoire de la sculpture en Belgique et que, faute de savoir par où commencer, on hésite à mettre la main à l'œuvre. L'histoire de la peinture existe; il ne s'agit que de combler des lacunes, ou de redresser des erreurs; on sait les noms des maîtres; on a des détails sur leur carrière et sur leurs travaux. A de rares exceptions près, qui connaît les sculpteurs belges; qui a vu leurs œuvres et se forme une idée précise de leur mérite? Cependant la Belgique a eu de vaillants artistes maniant l'ébauchoir et le ciseau. En Espagne, en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne aussi bien que dans leur patrie, ils ont laissé de brillants témoignages de leur talent. Il ne s'agit que de réunir ces pages de marbre, de pierre et de bronze, pour former un livre plein d'intérêt.

» Savons-nous ce que, malgré les dévastations qu'ont subies nos monuments à différentes époques, il nous reste encore de productions remarquables de ces hommes ingénieux, laborieux et modestes, qui pratiquaient leur art sans s'inquiéter de la gloire, ni du profit, ce double but de l'ambition de nos contemporains? Personne n'ignore qu'il existe à Nuremberg, dans l'église Saint-Laurent, un superbe tabernacle, œuvre d'Adam Krafft; mais qui sait que la petite ville de Léau possède un monument du même genre, et bien remarquable aussi? L'auteur de ce beau travail, qui a cent pieds d'élévation et se compose d'innombrables bas-reliefs reproduisant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, était inconnu. On supposait que c'était un artiste italien. L'Académie a reçu d'un de ses membres une communication de laquelle il résulte que le tabernacle de l'église de Léau est l'œuvre d'un sculpteur anversois, de Corneille de Vriendt, neveu du célèbre peintre François de Vriendt, autrement dit Franz Floris. Si l'on ne veut pas tout attendre du hasard, en fait de découvertes de ce genre; si l'on veut faire de sérieuses recherches sur l'origine des œuvres de sculpture que renferment nos édifices publics, on finira par avoir les éléments d'une histoire de l'art statuaire.

» Des renseignements sur l'auteur du mausolée de Marie de Bourgogne à Bruges; une description des sculptures du onzième siècle qui se trouvent dans l'église Sainte-Gertrude, de Nivelles, et une notice sur les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, à Liége (remontant au onzième siècle), forment le contingent peu considérable de travaux relatifs à la sculpture dont la classe des beaux-arts a été saisie. C'est tout récemment qu'elle a mis au concours une question concernant cet art, en demandant une histoire de la sculpture en Belgique aux dix-septième et dix-huitième siècles. Il faudra remonter maintenant le cours des âges et provoquer des études sur les productions des artistes du moyen âge et de la renaissance.

» Pour la gravure en médailles, qui est une dépendance de la

sculpture, bien plus que de la gravure, puisqu'il s'agit d'un travail de modelé, la classe des beaux-arts a mis au concours l'histoire de la gravure des sceaux, des médailles et des monnaies, en Belgique, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. La gravure en médaille aurait dû fixer davantage l'attention de l'Académie. Cet art, dans lequel nous avons eu des maîtres de premier ordre aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, avait décliné plus encore que la peinture et que la statuaire, et il est loin d'être remonté au même niveau qu'elles. Nous ne contestons pas le talent relatif de plusieurs de nos artistes; mais entre les belles médailles des anciens maîtres et les productions les mieux réussies de notre époque, il y a une distance considérable. De grands efforts doivent être faits par nos médailleurs pour sortir de leur infériorité. Il appartient à l'Académie de les provoquer. Ce n'est pas seulement en Belgique, hâtons-nous de le dire, que cette infériorité existe. On la constate partout, à un certain degré. Il y aura des tableaux modernes qui vaudront les anciens, quand le temps les aura revêtus de cet émail dont rien ne saurait tenir lieu, tandis que les meilleures médailles d'aujourd'hui sont très-loin des chefs-d'œuvre des vieux maîtres qu'on ne peut voir sans admiration et sans envie.

» Les graveurs belges sont plus heureux que les sculpteurs. Ils ont une histoire. On les connaît, par la raison qu'ils ont signé leurs œuvres. Nous parlons de ceux qui, depuis le seizième siècle, ont mis leur burin au service des peintres dont ils reproduisaient les œuvres, ou qui ont exprimé leurs propres idées dans ces eaux-fortes aujourd'hui si recherchées des amateurs, car pour les modestes graveurs en tailles de bois qui s'employèrent à l'illustration des incunables ou qui exécutèrent de naïves images populaires, ils ont gardé l'anonyme. C'est de productions de ce genre qu'il est question dans des notices sur les gravures du *Spirituale Pomerium*, vraisemblablement exécutées dans un des monastères de la forêt de Soignes et sur de curieux fragments d'une série des *Neuf Preux*, d'origine flamande, décou-

verts à la Bibliothèque royale de Belgique. Une trouvaille encore bien intéressante dont il a été rendu compte également, c'est celle d'une collection de nielles que recélait un des manuscrits de notre premier dépôt littéraire, et parmi lesquels il y en a plusieurs dont il n'existe pas d'autres exemplaires connus. Une épreuve unique des *Grandes armoiries* du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui fait aussi partie des richesses iconographiques du même établissement, a fourni une page intéressante pour l'histoire de la gravure qui s'est enrichie, en outre, pour des temps plus rapprochés, d'une notice sur une édition inconnue du *Triomphe de Charles V à Bologne* et d'une autre sur la vie et les travaux des frères Wierix, ces excellents burinistes, considérés longtemps comme originaires de la Hollande, mais aujourd'hui bien et dûment restitués à la Belgique, leur patrie.

» L'Académie ne s'est pas seulement occupée de l'histoire des artistes d'autrefois; elle s'est intéressée au sort des contemporains. Il est bien d'honorer les morts, mais faut-il, pour cela, oublier les vivants? C'est par l'attention qu'elle donne aux choses du jour; c'est par le soin qu'elle prend de ne pas rester en dehors du mouvement et de la vie, que la classe des beaux-arts pense remplir la mission qui lui est dévolue. A plusieurs reprises il a été question, dans ses séances, des encouragements que réclame l'art de la gravure. Différents projets, tendants à ce but, ont été discutés, et finalement un plan dont l'application semblait renfermer une solution du problème, à la fois avantageuse et de facile exécution, a été soumis par la classe au gouvernement. Aux graveurs qui sont formés dans les écoles de l'État, il faut offrir des occasions d'employer les talents qu'on les a aidés à acquérir. D'après le système d'encouragement proposé par l'Académie, le gouvernement aurait commandé aux plus habiles d'entre eux des planches reproduisant, de préférence, les œuvres des peintres belges anciens et modernes. De la réunion de ces planches, on eût formé une chalcographie nationale, et, selon

toutes les probabilités, la vente des épreuves eût, au bout d'un certain temps, fait rentrer le gouvernement dans ses frais, qui n'eussent été que des avances. Il y avait à cela un double avantage : celui de procurer aux graveurs des moyens d'existence et de favoriser, en même temps, le développement de leur talent; celui d'aider aux progrès de l'art de la gravure et de populariser les œuvres des peintres de notre école. Le plan de l'Académie méritait donc d'être pris en considération; mais il eut le sort de bien d'autres projets du même genre : un ajournement indéfini.

» Dans les programmes de concours de la classe des beaux-arts ont figuré deux questions ayant trait à l'art de la gravure. On demandait : 1° une histoire de la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du seizième siècle; 2° une histoire des ateliers de gravure qui, du seizième siècle à la fin du dix-huitième, ont existé dans la ville d'Anvers.

» La musique, cet art charmant qui a été, qui est encore une des gloires de la Belgique, par la supériorité qu'y ont déployée un grand nombre de ses enfants, est entré pour une part considérable dans les travaux de l'Académie. De même que l'architecture, la musique est une science, en même temps qu'un art. Les questions qu'elle soulève, à ce double titre, sont inépuisables, et d'un intérêt presque général, tant est répandu le goût des impressions qu'elle produit sur les profanes, comme sur les initiés.

» La question si controversée de la connaissance que les Grecs et les Romains ont pu avoir de l'harmonie, a été longuement traitée dans un mémoire dont l'auteur a su se faire lire et comprendre des personnes étrangères aux subtilités scientifiques. Des particularités relatives à l'histoire des musiciens belges des quinzième et seizième siècles (l'époque la plus brillante pour notre école); des renseignements sur les anciens monuments de la typographie musicale qui reproduisent presque exclusivement des œuvres de nos vieux maîtres; un ensemble de curieux documents pour l'histoire de la corporation des musiciens anversois; des notices sur les instruments dont il est parlé dans la

Bible, sur la tonalité du plain-chant, sur les fonctions de l'oreille, sur les conditions acoustiques des salles de concert, sur les méthodes destinées à l'enseignement populaire de la musique, sur la simplification de la notation, sur la réforme du diapason, sur la facture de divers instruments et sur d'autres sujets intéressants de la science, de la théorie et de l'histoire, ont largement représenté l'art musical dans les travaux de l'Académie. Un inventeur a proposé au gouvernement de lui révéler un moyen propre à doubler l'effet de la musique d'orchestre. L'Académie fut consultée, suivant l'usage. Fut-elle d'avis que le moyen était inefficace, ou que le développement excessif des éléments de la sonorité instrumentale rendait au moins inutile l'application du procédé en question? C'est ce que nous ignorons, la suite donnée à la demande d'avis venue du gouvernement ne nous étant pas connue. La musique a joué aussi un rôle important dans les concours ouverts par la classe des beaux-arts qui a demandé la solution des questions suivantes : Une étude comparative des avantages et des inconvénients des réformes proposées pour la notation musicale; l'influence exercée, à la suite des croisades, par la musique de l'Orient sur celle de l'Occident; la part qu'eurent les maîtrises des églises dans les progrès de l'art musical en Belgique; les rapports du chant populaire avec le chant religieux, depuis l'établissement du christianisme; une étude des airs nationaux des différents peuples et de leur influence sur les formes de l'art proprement dit; un éloge de Grétry; un exposé de l'état de la musique, dans les Pays-Bas, pendant le dix-huitième siècle.

» Indépendamment de ces questions théoriques, l'Académie a mis au concours la production d'une œuvre musicale. A l'occasion de l'heureux événement du mariage de S. A. le duc de Brabant, aujourd'hui roi des Belges, elle fonda, pour la composition d'une symphonie, un prix que se disputèrent trente et un concurrents.

» La classe des beaux-arts a cru devoir appeler l'attention du

gouvernement sur la situation de l'art dramatique en Belgique et l'inviter à faire en sorte que les auteurs retirassent quelque fruit de leurs travaux, au lieu d'être forcés de payer les directeurs de théâtres pour faire représenter leurs pièces; car c'est ainsi que, de temps immémorial, les choses se passaient chez nous, pour les écrivains et pour les compositeurs qui aspiraient aux succès de la scène. La Société des gens de lettres belges adressa à la classe des remercîments pour cette démarche qui ne produisit pas des résultats immédiats, mais qui ne fut vraisemblablement pas sans influence sur l'adoption des mesures prises, quelques années après, pour établir un système d'encouragement de l'art dramatique consistant en primes et en droits d'auteur.

» La poésie, qui est un art aussi, et non certes le dernier de tous, a fourni un contingent aux travaux de l'Académie. A différentes reprises il a été donné lecture de morceaux de poésie aux séances ordinaires de la classe, et deux fois le président a prononcé un discours en vers à la solennité du mois de septembre, sans que la classe des lettres ait vu, dans ce fait inusité, un empiètement sur ses attributions.

» L'importante question de l'enseignement des beaux-arts ne pouvait pas n'être point abordée. L'organisation des écoles de dessin, à Paris et dans plusieurs grandes villes d'Allemagne, a fait l'objet de communications étendues. Parmi les sujets d'étude mis au concours, il y en eut plusieurs qui rentraient dans cet ordre d'idées. On demanda, par exemple, d'analyser, au double point de vue de la science et de l'art, les principales méthodes d'enseignement du dessin qui avaient été en usage depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; puis encore d'exposer de quelle manière il était pourvu, pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles, à l'enseignement des arts graphiques et plastiques dans les provinces des Pays-Bas. Au moment où l'on s'occupait de donner une forte organisation à nos écoles de dessin, pour mettre la Belgique en état de lutter avec les autres nations sur le terrain des arts appliqués à l'industrie, l'Académie, qui tient à

rester dans le courant des choses actuelles, croyait bien agir en provoquant des recherches sur les anciennes méthodes auxquelles on pourrait emprunter certaines pratiques avantageuses.

» Indépendamment des questions spéciales, se rapportant particulièrement à tel ou tel art, il y en a qui ont un caractère général. C'est à cette dernière catégorie de sujets qu'appartient un travail sur l'*Art dans la société et dans l'État* où il est parlé du rôle que les beaux-arts jouent dans l'existence individuelle et dans la vie sociale. C'étaient aussi des questions générales, celles que l'Académie inscrivait dans ses programmes de concours, lorsqu'elle demandait : Quelle a été, à l'époque de la Renaissance, l'influence de la littérature sur la peinture, la sculpture et l'architecture; ou bien encore : Quels sont, sous le rapport artistique, les avantages et les inconvénients de la découverte des procédés purement mécaniques tels que la photographie, la galvanoplastie, etc.

» Dès les premiers temps de sa constitution, la classe avait conçu le projet de s'occuper d'une histoire générale des beaux-arts en Belgique. Cette entreprise, trop vaste pour les aptitudes et pour les forces d'un seul travailleur, lui semblait pouvoir être conduite à bonne fin par une assemblée où se trouvaient réunis des hommes possédant des connaissances spéciales dans les différentes branches de l'art dont il s'agissait de former un faisceau. Il fallait, avant tout, rassembler les matériaux qui devaient servir à l'édification du monument. L'Académie pria le gouvernement de lui prêter son aide, pour recueillir les éléments d'un inventaire général des objets d'art que possède la Belgique. Ce travail préliminaire devait avoir le double effet de procurer d'utiles renseignements pour l'ouvrage projeté, et de mettre nos richesses archéologiques à l'abri des atteintes du coupable esprit de spéculation qui nous a fait perdre tant d'objets précieux. Le gouvernement se prêta de très-bonne grâce à la réalisation du désir de la classe des beaux-arts. Malheureusement les moyens employés ne produisirent pas les résultats qu'on en attendait. L'affaire

suivit la filière administrative. Le ministre s'adressa aux gouverneurs, qui s'adressèrent aux bourgmestres, qui s'adressèrent, à leur tour, à des fonctionnaires inférieurs (aux gardes champêtres, dans certaines localités), afin de procéder à une espèce de recensement des objets d'art, dont la présence dans les édifices publics pouvait être constatée. Les agents subalternes, chargés d'une tâche au-dessus de leur intelligence, acceptèrent toutes les indications qu'on leur donna et qui furent transcrites scrupuleusement dans les rapports officiels, si bien que, quand la commission de l'histoire de l'art se mit à dépouiller les dossiers qui lui avaient été transmis par le gouvernement, elle put constater qu'il n'y avait pas de petite église de village qui n'eût des Rubens et des Van Dyck, ou tout au moins des Jordaens et des Crayer.

» L'Académie reconnaît qu'il ne faut pas compter sur l'intervention administrative pour obtenir les matériaux d'un inventaire des objets d'art. Elle fera tout par elle-même, *fara da se,* comme on a dit en politique. Les membres de la commission se partagent le travail ; il est formé des sections pour l'architecture, pour la peinture, pour la sculpture, pour la gravure et pour la musique. Les collaborateurs ne se sont pas dissimulé la grandeur de la tâche qu'ils ont entreprise. L'histoire des arts ne se fait plus aussi facilement qu'autrefois. Pendant des siècles, la tradition avait eu force de loi ; on répétait ce qui avait été dit par d'autres ; on copiait ses prédécesseurs ; nul ne s'avisait d'élever des doutes sur l'exactitude des renseignements contenus dans les livres. Une chose imprimée était à l'abri de toute contestation. On ne prenait pas même la peine de recourir aux dates souvent inscrites par les artistes sur leurs œuvres, et qui fixent, d'une manière certaine, les phases principales de leur carrière ; de sorte que si l'on acceptait les dires de certains biographes, un peintre aurait signé tel tableau avant sa naissance, ou tel autre après sa mort.

» La commission de l'histoire de l'art prit, comme elle le devait, la résolution de remonter aux sources, de compulser les archives,

de visiter les musées et les bibliothèques, non-seulement en Belgique, mais encore à l'étranger, où se trouvent tant d'œuvres de nos maîtres. Pour exécuter ce plan, il fallait des ressources financières. L'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre : c'est le moyen d'exécution indispensable pour toute chose. Une somme annuelle assez minime fut demandée au gouvernement, pour couvrir les dépenses jugées nécessaires. Des considérations que nous ne connaissons pas firent ajourner la décision de l'administration supérieure. Le travail fut ajourné aussi; il y a de cela bien des années déjà. Sans vouloir, en aucune façon, récriminer ou se plaindre, l'Académie tient à constater que, dès son origine, elle a inscrit en tête de la liste de ses travaux la rédaction d'une histoire des beaux-arts en Belgique, et que, si elle a paru abandonner ce dessein, c'est par des circonstances tout à fait indépendantes de sa volonté. Pour élever ce monument à la gloire des illustrations de l'école nationale, l'Académie ne comptait pas uniquement sur ses propres forces; elle se proposait de faire appel au zèle et à l'érudition de quelques hommes connus pour s'occuper avec sagacité de recherches historiques, et particulièrement de ceux pour lesquels le dépouillement des archives est chose familière. Elle avait annoncé qu'elle décernerait, chaque année, une médaille d'or à la personne dont elle aurait reçu le plus de communications utiles. Espérons qu'il n'y a, dans tout cela, qu'un ajournement et que l'Académie pourra reprendre, avec l'appui du gouvernement, l'exécution du projet qu'elle avait conçu de la rédaction d'une histoire de l'art belge, dans les manifestations multiples du génie de ses illustres enfants.

» A deux reprises la proposition a été faite, au sein de la classe des beaux-arts, de dresser la liste des œuvres d'artistes belges qu'on rencontre dans les pays étrangers. Cette liste offrirait un véritable intérêt. Elle serait un document très-utile pour l'histoire dont nous venons de parler. Seulement il serait dangereux d'accepter toutes les attributions des catalogues et des guides à l'usage

des voyageurs. Il faudrait que les œuvres, désignées comme étant de nos anciens maîtres, fussent vues par des personnes compétentes pour juger de leur authenticité. Sous cette réserve d'un contrôle sérieux, les listes qu'on s'est proposé de dresser des productions de notre école, répandues dans toutes les parties du monde, formeraient un recueil d'informations dont il y aurait un excellent parti à tirer. On s'étonnerait, en les parcourant, de la puissance de production, dans le domaine des arts, d'un pays qui occupe si peu de place sur la carte de l'Europe, à côté des grands États ses voisins. On verrait combien les musées les plus riches, combien les collections les plus renommées s'appauvriraient, si les œuvres des maîtres flamands en étaient retirées.

» C'est à cette partie de l'histoire de l'art qu'il faut rattacher la communication, que l'Académie a reçue d'un de ses membres, des biographies d'artistes belges ayant passé la plus grande partie de leur carrière, ou même leur existence entière à l'étranger, et y ayant produit des œuvres qui leur ont assuré une éclatante notoriété.

» En mainte circonstance le gouvernement a consulté l'Académie sur les projets qu'il avait conçus, ou dont l'idée lui était suggérée, relativement aux beaux-arts. L'examen de ces projets, et le concours prêté avec empressement pour leur exécution, doivent être comptés parmi les travaux de la classe. Le gouvernement songea à former une sorte de Panthéon national. Il aurait fait exécuter les portraits en pied des personnages qui se signalèrent par un mérite éminent dans les différentes carrières, aux diverses époques de notre histoire, et dont on eût formé un musée; ainsi que les statues des plus fameux de nos ancêtres, qui eussent été placées dans la grande allée du Parc. La classe des beaux-arts, dont l'avis fut demandé, fit de la question l'objet de son examen et d'un rapport. Cependant l'idée paraissant abandonnée, un membre de l'Académie la reprit, en partie du moins, car il proposait seulement de faire exécuter des statues qui eussent créé, dans le Parc de Bruxelles, une sorte de Walhalla belge

à ciel ouvert. Il y aurait eu l'allée des souverains, l'allée des hommes d'État, l'allée des jurisconsultes, l'allée des savants, l'allée des artistes, etc. Le conseil communal, auquel on exposa ce plan, ne fut pas d'avis que le Parc eût gagné à être peuplé de grands hommes en marbre et en bronze : or comme il a la haute main sur ce jardin public, il fallut renoncer à réaliser la deuxième forme projetée du Panthéon national.

» Le gouvernement transmit à la classe des beaux-arts un projet d'une autre nature et dont la mise à exécution devait rencontrer moins d'obstacles. Il s'agissait de rédiger des inscriptions qui eussent été tracées sur des tables de marbre, et placées à des endroits apparents des édifices publics, civils ou religieux, indiquant l'époque de leur fondation et rappelant les particularités intéressantes de leur histoire. La classe, ayant approuvé cette idée, fut chargée de rédiger les inscriptions, ce qu'elle fit pour un grand nombre de monuments. Les plaques commémoratives étant encore à venir, on se demande si les textes adressés au gouvernement se sont égarés en route. Ce serait à regretter, car rien de ce qui peut instruire la foule et l'intéresser aux faits de l'histoire nationale ne doit être négligé.

» Dans une autre circonstance, la classe des beaux-arts est consultée par le gouvernement sur la formation d'un musée historique composé de tableaux n'ayant qu'un mérite artistique secondaire, mais reproduisant les traits de personnages célèbres ou des sujets d'un certain intérêt pour l'histoire de la Belgique, envisagée sous ses différents aspects : la politique, les mœurs, l'archéologie, les cérémonies publiques, les costumes, etc. Le ministre qui fait cette communication, ajoute qu'il y a une difficulté d'exécution dans l'absence d'un local propre à recevoir la collection. Cette remarque avait été déjà faite officiellement, à l'occasion du Panthéon national dont il vient d'être parlé. Les locaux ont toujours manqué pour toutes choses au gouvernement. Le musée historique a été créé cependant; il existe, il occupe les greniers d'une partie des bâtiments de l'Ancienne Cour. L'installation est

modeste; mais il vaut encore mieux être logé ainsi que de ne pas l'être du tout.

» Il y a quinze ans, c'était en 1856, le gouvernement invita l'Académie à donner son avis sur des plans qui lui avaient été soumis, pour la construction d'un Palais des beaux-arts. Faut-il dire qu'il fut répondu sans tarder à cette demande? — Et pourtant le Palais des beaux-arts est demeuré, jusqu'à ce jour, un rêve attendant l'heure de la réalisation. L'Académie a entrepris tout recemment d'arriver à la solution d'une partie du problème Elle a présenté au gouvernement le plan, non pas d'un palais approprié à une foule de destinations et devant coûter des sommes énormes, mais d'un édifice consacré aux expositions triennales et pouvant, en outre, être utilisé pour les cérémonies publiques qui n'ont actuellement que l'abri très-précaire du temple des Augustins. Ce projet a été approuvé de toutes parts : les artistes, fatigués de n'avoir eu jusqu'ici, pour l'exhibition de leurs œuvres, que des locaux misérables et mal emménagés, l'ont adopté avec enthousiasme; il a obtenu un haut et puissant patronage qui ne fait défaut à aucune idée utile; le gouvernement l'a accueilli avec bienveilllance. Tout fait espérer que le palais des expositions pourra être inauguré en 1875.

» Le droit de copier les tableaux modernes appartenant à l'État, et déposés dans les musées, doit-il être interdit, à cause du préjudice qu'il peut causer aux artistes, en facilitant le commerce illicite qui se fait d'imitations frauduleuses de leurs œuvres? Telle est la question qui fut posée par le gouvernement à l'Académie. La réponse de celle-ci semble n'être pas douteuse. Une assemblée d'artistes, consultée sur la convenance qu'il peut y avoir à prendre des mesures favorables aux intérêts de ses membres, ne manquera pas de se prononcer pour leur adoption. Ce fut pourtant le contraire qui arriva. L'Académie déclara que les lois existantes lui paraissaient suffire à la répression des fraudes auxquelles peut donner lieu le droit de copier les tableaux déposés dans les collections publiques, tandis qu'interdire l'usage

de ce droit, ce serait, en de certaines circonstances, empêcher les jeunes gens de profiter, pour leurs études, d'œuvres remarquables, acquises par le gouvernement précisément en vue de cette destination utile. L'intérêt privé s'effaçait devant l'intérêt général.

» Indépendamment de ses concours annuels, la classe des beaux arts a eu à s'occuper d'autres concours ouverts par le gouvernement et qu'elle reçut la mission de juger. Ce furent d'abord les concours périodiques des paroles de la cantate qui devait servir à décerner le grand prix de composition musicale. Le nombre des personnes qui cultivent la poésie, en Belgique, est plus considérable qu'on ne croit. Les pièces que le jury avait à examiner tous les deux ans atteignaient, en moyenne, le chiffre de *cinquante*. Peut-être n'est-ce pas donner une juste idée des choses, que de parler de poëmes et de poésies à propos de la majeure partie de ces morceaux, sans invention et sans aucun mérite littéraire. Ce qu'on a pu constater néanmoins, c'est qu'il y a eu progrès dans les résultats des luttes que, pour conserver aux mots leur acception convenue, nous voulons bien qualifier de poétiques. L'intervention de l'Académie n'a pas été sans influence sur la valeur de ces résultats. Dans les rapports du jury, livrés à la publicité, il était rendu compte des motifs qui avaient fait écarter, de prime abord, la plupart des pièces du concours; qui avaient mérité à quelques-unes l'honneur d'être désignées comme pouvant prétendre au prix et qui firent décerner, enfin, à l'une d'elles, la distinction dont elle fut l'objet. Outre ses rapports, le jury publia des instructions où il exposa les principes qui devaient présider à la composition d'une pièce de poésie destinée à être mise en musique. La plupart des concurrents ignoraient absolument ce qu'on entend par une cantate. Sous prétexte de cantate, on envoyait à l'Académie des hymnes, des élégies, des complaintes ou des chansons. Qu'auraient pu faire les jeunes musiciens de pareils textes? A force d'expliquer ce que c'est qu'une cantate; quelle doit en être la coupe, quelles convenances rhythmiques

il est indispensable d'observer dans un morceau de poésie lyrique, on finit par obtenir des concours plus généralement satisfaisants. L'Académie peut se féliciter d'avoir rendu, de ce côté, quelques services aux écrivains, et aux compositeurs qui trouvent plus facilement à se procurer, aujourd'hui, des textes inspirateurs.

» Le gouvernement ayant ouvert un concours pour un poëme d'opéra dont la destination était d'être confié à l'un des musiciens lauréats, pour favoriser son début dans la carrière du théâtre, la classe des beaux-arts fut chargée de le juger. Cette fois encore les règles de la poétique du genre furent exposées dans le rapport du jury, et les écrivains, qui n'ont pas l'habitude de se préoccuper des exigences musicales, qu'ils ignorent d'ailleurs, purent en faire leur profit.

» Si la classe des beaux-arts n'est pas investie des fonctions de juge des grands concours d'architecture, de peinture, de sculpture et de gravure, chose dont il y a lieu de s'étonner, attendu qu'elle offrirait, pour les remplir, toutes les garanties de compétence et d'impartialité, elle a été, à différentes reprises, appelée par le gouvernement à se prononcer sur les modifications qu'il s'agissait d'introduire dans les règlements de ces mêmes concours. C'est elle qui a été chargée de rédiger les programmes des examens que doivent subir les lauréats, avant d'entreprendre leurs voyages à l'étranger. On a reconnu que, parmi les jeunes gens qui obtiennent les grands prix dans les concours, il en est dont l'éducation a été complétement négligée et qui sont, en dehors de la pratique de leur art, d'une ignorance de toutes choses qui leur vaudrait, à eux et à leur pays, peu de considération en Italie, en France, en Allemagne, où les artistes ont généralement, il faut le dire, plus de culture intellectuelle. Conseillé par l'Académie, le gouvernement décida que les lauréats ne seraient admis à voyager à l'étranger, qu'après avoir prouvé qu'ils ont une instruction suffisante pour pouvoir le faire avec fruit et avec honneur. La classe des beaux-arts rédigea donc le programme

de ces examens. Elle eut soin de ne pas le faire trop compliqué; de ne pas exiger des jeunes artistes plus de connaissances qu'ils ne peuvent, qu'ils ne doivent en avoir. Il y eut cependant des réclamations, au nom de l'équité et de la liberté, disait-on. De quel droit prétend-on contraindre les peintres et les sculpteurs, vainqueurs dans les concours, à savoir des choses qui sont étrangères à leur art et que, d'ailleurs, on ne leur a pas enseignées dans les écoles? Remarquez qu'on n'interdit pas aux artistes ignorants d'exercer leur profession et d'en tirer tout le fruit possible. Ils sont parfaitement libres; mais le gouvernement est libre aussi de mettre aux faveurs qu'il accorde des conditions : or la pension dont jouissent les lauréats, pendant quatre années, est une faveur. On a bien stipulé que les prétendants au prix ne seraient admis à concourir que jusqu'à un certain âge. Comment n'aurait-on pas le droit d'exiger que les lauréats aient une certaine instruction? Il ne suffit pas d'être un peintre ou un sculpteur, il faut être un artiste. Il ne suffit pas d'être un artiste, il faut être un homme. On n'est *un homme* que lorsqu'on a reçu une éducation en rapport avec la position qu'on occupe et avec la profession qu'on exerce. Les artistes d'autrefois étaient instruits. Est-ce en vertu de la loi du progrès que ceux d'aujourd'hui voudraient réclamer le privilége de l'ignorance? Ce qui prouve que l'Académie a bien fait de conseiller au gouvernement d'établir les examens de capacité, c'est qu'on a remarqué, lors des derniers concours, un progrès sensible dans l'instruction et dans le développement des facultés intellectuelles des lauréats. Sachant ce qu'on exige d'eux, les concurrents se mettent en mesure d'y satisfaire. En ont-ils moins de talent comme peintres et comme sculpteurs? Les intéressés doivent reconnaître, eux-mêmes, qu'on leur a rendu service, et la classe des beaux-arts peut se féliciter, dans tous les cas, d'avoir élevé le niveau de l'instruction de la nouvelle génération d'artistes.

» Les rapports dans lesquels le règlement des grands concours oblige les lauréats voyageurs à rendre compte de leurs impres-

sions, de leurs observations et de leurs études, ont été souvent communiqués à la classe des beaux-arts, et, dans le nombre, il s'en est trouvé qui offraient un intérêt véritable, par la justesse des aperçus.

» L'Académie a cessé, depuis quelque temps, de recevoir ces rapports. Il serait fâcheux qu'on eût dispensé les lauréats de se conformer, en cela, au règlement. Lorsqu'ils savent qu'ils auront à consigner leurs observations dans des écrits destinés à être mis sous les yeux de l'Académie, ils examinent avec plus d'attention les monuments des arts et retirent plus de fruit de leurs voyages.

» Une des dernières mesures prises par la classe sera, on peut l'affirmer, bien accueillie des artistes. Nous voulons parler de celle qui a eu pour objet de porter sur le terrain de la pratique les concours jusqu'alors maintenus dans le domaine de la théorie. Le plus souvent les questions proposées par l'Académie restaient sans réponse, bien qu'elle prît soin de donner de l'intérêt et de la variété à ses programmes. Nous avons dit que cette stérilité des concours pouvait être attribuée, en grande partie, à l'insuffisance des prix qui ne sont plus en rapport avec la valeur du temps. Il est une autre cause qui doit être indiquée. D'une part, les écrivains qui ont, en matière d'art, des connaissances spéciales sont rares, et de l'autre, les artistes (qui s'entendent aux choses dont ils avaient à parler) n'écrivent guère, plus accoutumés qu'ils sont à combiner des lignes et des couleurs, qu'à concevoir et à exprimer des idées. La classe a cru devoir intéresser directement les artistes à ses concours, en posant des questions qui seraient traitées, non pas avec la plume, mais sous la forme d'œuvres picturales, plastiques ou musicales. Elle a décidé que chacun de ses programmes renfermerait deux de ces questions et que pour commencer, on demanderait : aux peintres l'esquisse d'une frise, aux sculpteurs un projet de bas-relief. Les jeunes talents trouveront, dans ces concours, des occasions de se manifester, et ils seront tout naturellement désignés au

choix du gouvernement, lorsqu'il s'agira de commander des travaux de la nature de ceux dans lesquels ils se seront distingués. La classe des beaux-arts a encore donné, dans cette circonstance, la preuve du désir qu'elle a de participer au mouvement des esprits, d'être une institution vivante et progressive.

» Voilà ce qu'a fait la classe des beaux-arts. Elle a touché à bien des sujets. Combien n'en reste-t-il pas, sur lesquels pourra se porter fructueusement l'attention de nos successeurs? Ne craignez pas que la matière vienne à manquer. L'art est éternel. C'est une mine inépuisable, plus inépuisable que les plus riches gisements de métaux précieux.

» Dans un siècle, si, selon nos vœux, le Ciel a permis que la Belgique traverse heureusement les crises dont les grands États menacent perpétuellement les petites nations; si elle continue de vivre libre, prospère, enviée pour les richesses de son sol et de son industrie, non moins que pour ses succès dans les applications de l'esprit, d'autres que nous, célébrant un nouvel anniversaire, viendront énumérer les travaux accomplis par les générations auxquelles nous aurons cédé la place, et comme nous, ils trouveront un auditoire bienveillant pour les efforts qu'aura fait faire l'amour de la patrie, joint au dévouement qu'inspire le culte de la science, des lettres et des beaux-arts. »

Les résultats des élections faites par la classe des lettres, le 6 mai 1872, ont été proclamés de la manière suivante par M. le secrétaire perpétuel :

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DE LA CLASSE DES LETTRES.

La classe a procédé, dans sa séance du 6 mai, au remplacement de MM. Defacqz et Laforet, membres titulaires décédés, et au remplacement de MM. Ramon de la Sagra, Mone et Georges

Grote, associés, également décédés pendant l'année académique qui vient de s'écouler. — Ses suffrages se sont portés, pour les deux places de *membre titulaire,* sur MM. Émile de Laveleye et Guillaume Nypels, tous deux correspondants. Ces élections ont reçu, le 21 mai, l'approbation de Sa Majesté.

Pour les trois places d'*associé,* le vote a désigné M. le chevalier M. d'Antas, ministre de Portugal à Bruxelles et membre de l'Académie royale de Lisbonne; M. Alberdingk Thym, littérateur à Amsterdam; et M. Ernest Curtius, professeur à l'Université de Berlin et l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie royale des sciences de Prusse.

MM. Pierre Willems et Edmond Poullet, tous deux professeurs à l'Université de Louvain, ont été nommés *correspondants* de la même classe.

— Après ces proclamations, M. Quetelet, secrétaire perpétuel, a prononcé les paroles suivantes :

« Au moment de nous séparer, après la célébration du centième anniversaire de la fondation de l'Académie, nous nous regarderions comme coupables en ne répondant pas publiquement, et devant Sa Majesté, aux marques de sympathie et d'estime que nous ont témoignés les représentants les plus éclairés des peuples de l'Europe, je dirai même du monde civilisé. Ces témoignages seront enregistrés avec reconnaissance dans le Recueil que nous publierons au sujet de la fête qui nous réunit en ce moment.

» Nous devons nous féliciter particulièrement de voir parmi nous ces hommes distingués qui viennent de France, d'Angleterre, de Hollande, du Portugal, d'Italie, et qui, toujours, se sont montrés si pleins de bienveillance pour nous, toujours si disposés à favoriser nos travaux scientifiques et à nous prêter leur sympathique appui.

» Nous avons l'espoir fondé qu'ils voudront bien nous aider

à marcher avec eux dans la voie qu'ils parcourent avec tant de succès.

» Nous ne devons pas moins de reconnaissance à nos amis venus d'au delà du Rhin : ils nous ont donné une preuve de leurs sentiments affectueux, en nous faisant parvenir, de la plupart des points les plus remarquables de leur pays, des marques touchantes de confraternité. Nous venons de recevoir, *presque en même temps,* comme un témoignage fraternel de leurs sentiments envers nous, des adresses que nous conserverons avec gratitude dans les archives de l'Académie.

» Nous croyons devoir faire remarquer que l'Allemagne et les pays du Nord n'ont fait que suivre, en cette circonstance, l'un de leurs plus chers usages : ces adresses témoignent d'une marque distinctive de caractère propre aux races septentrionales. — (Ce sont ces pièces reçues le jour même de la séance qui sont insérées ci-contre.)

» En terminant, exprimons l'espoir que les relations amicales, si heureusement consacrées aujourd'hui, entre notre chère Belgique et les illustres voisins qui nous entourent, ne feront que s'étendre chaque jour davantage. »

M. Gevaert, membre de l'Académie et directeur actuel du Conservatoire royal, est venu ensuite diriger l'ouverture de concert d'un illustre collègue décédé depuis peu, F.-J. Fétis, ouverture qui devait terminer la solennité.

Sa Majesté a bien voulu, après chaque lecture, ainsi qu'après chaque exécution musicale, donner le signal des applaudissements.

Elle a été reconduite, chaque jour, par la même députation qui avait été La recevoir à l'entrée du Palais.

LETTRES

ET

ADRESSES DE FÉLICITATIONS

ENVOYÉES

PAR LES CORPS SAVANTS ÉTRANGERS.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE BERLIN.

A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

Le 28 mai 1872.

Messieurs et illustres collègues,

Si les fêtes commémoratives des grands événements politiques, des victoires, des traités, des révolutions, sont plus propres à émouvoir le vulgaire, une solennité comme celle que vous célébrez aujourd'hui, est sûre de réveiller la sympathie de tous les amis de l'humanité et du véritable progrès.

Dès l'origine de la civilisation moderne, la race Belge, par le mouvement intellectuel qui l'a toujours animée autant que par ses vertus guerrières, a pris place au premier rang parmi les puissantes nations qui l'environnaient. Elle a su résister tour à tour au choc hostile de ces nations qui a si

souvent ensanglanté le sol qu'elle habite, et au danger, peut-être plus imminent encore, dont elle était menacée par la force d'attraction, agissant à proximité, d'un centre immense de civilisation et de pouvoir. En dépit de leur infériorité numérique et de troubles civils et religieux presque incessants, les Belges ont rivalisé avec les peuples voisins dans la carrière des sciences, des lettres et des beaux-arts. Le souvenir des van Helmont, des Stevin, des Vésale, des Mercator, qui, au sortir du moyen âge, ont aidé à jeter les fondements de la Chimie, de la Mécanique, de l'Anatomie et de la Géographie, est encore tout vivant dans les écoles; et la prodigieuse fertilité du pinceau de Rubens n'a pas suffi à l'ardeur avec laquelle tous les Musées du monde se disputent ses toiles.

Mais, dans l'activité fiévreuse qui, au dix-huitième siècle, s'est emparée de l'esprit humain, au milieu de l'effervescence des passions politiques et vis-à-vis des besoins de l'industrie naissante, il était bon que les sciences et les lettres trouvassent un point d'appui stable et un centre de ralliement constant. C'est en ce moment opportun qu'une souveraine de race étrangère, et résidant loin des Pays-Bas, fonda l'Académie qui, après un siècle révolu, fleurit aujourd'hui sous les auspices des Rois des Belges. Par un enchaînement étrange de circonstances, Marie-Thérèse a doté la Belgique d'une institution que l'Autriche même ne possède que depuis une époque toute récente.

Il serait impossible, en ce peu de lignes, de rappeler les travaux exécutés dans le sein de votre Compagnie, les progrès qui y ont pris naissance, les problèmes sur lesquels ses discussions ont jeté une vive lumière. N'est-ce pas à votre Secrétaire perpétuel qu'est due la création d'une nouvelle science, dans laquelle l'observation et le calcul s'allient pour faire ressortir les immuables lois qui gouvernent les phénomènes en apparence les plus accidentels de notre vie physique, et jusqu'à nos moindres actions? Ne comptez-vous pas parmi vos Membres l'homme de génie qui a dévoilé la structure élémentaire de tous les êtres organisés? Atteint d'une infirmité qui semblait lui interdire toute espèce de recherche en dehors de la méditation pure, l'un de vous a renouvelé, en physique expérimentale, la merveille dont Huber de Genève avait jadis donné l'exemple dans l'histoire naturelle. Combien de savantes recherches dans l'histoire de votre pays, si intimement liée à celle de presque toutes les grandes puissances, que la petitesse apparente du sujet en est amplement compensée!

D'aussi beaux souvenirs annoncent avec certitude un avenir non moins glorieux. La Belgique ne cessera point de produire des talents de tout genre. Mais les circonstances du temps ne peuvent qu'ajouter encore au lustre et à l'importance de votre Académie. Qu'un parti rétrograde redouble ses

efforts pour couvrir de ténèbres l'horizon intellectuel de votre pays : c'est contre elle qu'échoueront ses tentatives. Placés sur les confins de la France et de l'Allemagne, participant en mesure presque égale au caractère de chacune des deux nations, il semble qu'une mission de paix vous soit dévolue auprès des savants français à qui l'excès de leur douleur patriotique pourrait faire oublier qu'entre les hommes dévoués à la recherche de la vérité il ne saurait y avoir de haine nationale.

Veuillez croire, Messieurs et illustres collègues, aux sentiments de véritable fraternité qui, en ce jour pour vous si riche en souvenirs et en présages, nous dictent nos félicitations et nos vœux les plus sincères.

E. E. Kummer, E. du Bois-Reymond,
Secrétaires perpétuels de la classe de physique et de mathématiques.

M. Haupt, E. Curtius,
Secrétaires perpétuels de la classe de philosophie et d'histoire.

UNIVERSITÉ DE BERLIN.

UNIVERSITATIS LITTERARIAE FRIDERICAE GUILELMAE BEROLINENSIS
RECTOR ET SENATUS

S. D.

REGIAE SCIENTIARUM LITTERARUM ARTIUM

ACADEMIAE BELGIAE.

Saecularia Academiae Vestrae, Viri illustrissimi, ante diem sextum Kalendas Iunias publice celebranda quod humanissimis litteris nobis indicastis et ad festum Vestrum Vobiscum agendum invitastis, gratissimum nobis fuit. Omnium enim hominum humanitatis studiis deditorum una quaedam est et communis respublica. Haec vero studiorum communio firmissimis et sanctissimis fundamentis innixa si ad totum orbem terrarum pertinet, ubicunque bonae artes honore suo fruuntur, inter eas nationes maxime debebit intercedere, quae sicut Belgae et Germani non tantum communi litterarum artiumque amore, sed etiam sedis vicinitate, commercio, multis denique aliis rationibus ita inter se coniunguntur, ut mutua

benevolentia atque amicitia sine maximo detrimento neutri carere possint. Ipsius Academiae Vestrae historia, a Maria Theresia conditae et sub Leopoldi II auspiciis florentis, quam arctis vinculis Vobiscum coniuncti simus, monet, ita ut facile Vobis persuadeatis, non inveniri extra patriae vestrae fines alios, qui de saeculo summa cum laude a Vobis peracto maiore animi sinceritate atque benevolentia Vobis gratulentur. Namque profecto si nullum fuit saeculum, in quo regna Europaea et maxime Vestra patria tot fata subierint tantasque omnium rerum humanarum mutationes, eo laudabilior et admirabilior strenuus ille videbitur litterarum artiumque amor, qui non passus est ullis rerum civilium vicissitudinibus humanitatis studia interrumpi. Quare nihil magis dolemus quam quod aestivarum scholarum cursu prohibemur, quominus unum e collegis delegemus, ut viva voce de laude saeculari Vobis gratuletur et solemnitati Vestrae intersit. Sed animi votis persuasum habeatis nos praesentes fore, ut per Deum O. M. post conditum feliciter saeculum alterum Vobis liceat saeculum inchoare prosperrimum.

VALETE, VIRI ILLUSTRISSIMI, NOBISQUE FAVERE PERGITE!

Dabamus Berolini a. d. VI Idus Maias a. MDCCCLXXII.

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BERLIN.

Bei der Feier, welche die Kaiserliche und Königliche Akademie der Wissenschaften und Künste zu Brüssel begeht, schliesst der Reihe der Glückwünschenden auch die Königliche Akademie der Künste zu Berlin sich an. Sie bringt ihren Gruss und den Ausdruck der freudigen Theilnahme an dem Fest nicht nur in dem allgemeinen Interesse an der hier blühenden Kunst, nicht nur in dem Gefühl freundnachbarlicher Berührung sondern sie mag es sich nicht versagen hier noch eine nähere Verwandtschaft zu erkennen. Die alten Meister von Gent und Brügge, sie tragen in ihren lebensfrischen Werken einen Charakter an sich, in dem wir den germanischen Geist wiederfinden, nicht minder die hohen Meister von Antwerpen sind uns stammverwandt, wie denn zur Zeit, da ihre Kunst in voller Blüte stand, die Landesgrenzen weniger gefühlt wurden. So bitten wir denn unseren Gruss und Glückwunsch nicht in jeder Art als einen aus der Fremde kommenden aufnehmen zu wollen und überzeugt zu sein, dass er

von ganzem Herzen gebracht wird. Wir ermessen zugleich in welchem Vortheil sich die Kunst in diesem Lande auch in der Gegenwart befindet, da sie auf so ruhmreichen Ahnen fusst, da eine ununterbrochene Folge nahmhafter Künstler sich bis auf die neue und neueste Zeit erstreckt, da die Freude an der Kunst hier im Volk Wurzel gefaszt hat. In solchem Sinn wünschen wir der belgischen Kunst ein ferneres freudiges Gedeihen, das in der Strömung der Zeit und neben der Blüte der Industrie die hohen und höchsten Ziele nicht aus dem Auge verlieren möge, ein Gedeihen, mit dem im friedlichen Wetteifer fortzustreben auch unser Bemühen und unsere Ehre sein wird.

Berlin am 25ten Mai 1872.

Das Directorium und der Senat der Königlichen Akademie der Künste :

Er. Dange. O.-F. Gruppe.

Grell.	Taubert.	Joachim.
Kiel.	Carl Graeb.	August Wredow.
C. Becker.	Strack.	C.-G.-S. Jannschmidt.
F. Drake	F. Hitzig.	E. Mandel.
Albert Wolff.	Hesse.	Julius Schrader.
A. Eybe.		

UNIVERSITÉ DE BONN.

Bonn, den 24 Mai 1872.

AN DIE KÖNIGLICH BELGISCHE AKADEMIE

DER

WISSENSCHAFTEN UND KÜNSTE ZU BRÜSSEL.

Die Königliche Akademie zu Brüssel hat seit ihrer ersten Gründung durch eine erlauchte Monarchin und einen einsichtsvollen Staatsmann die Pflege sowohl der mathematischen und Naturwissenschaften als der historischen Wissenschaften sich angelegen sein lassen, theils durch die Arbeiten ihrer Mitglieder, theils durch die Veröffentlichung von Schriften anderer Gelehrten, welche von ihr veranlasst und des Preises würdig erachtet wurden. So ward die Akademie der Mittelpunkt der gelehrten Bestrebungen Belgiens.

Welterschütternde Bewegungen unterbrachen ihre Arbeiten, aber nicht sobald war der Friede hergestellt, als das jüngere Geschlecht mit frischen Kräften wiederum ans Werk gieng. Seitdem hat ihre rüstige Thätigkeit durch die Umwandlung der staatlichen Verhältnisse keine Störung erlitten, sondern vielmehr durch die errungene Selbständigkeit des Königreichs Belgiens erhöhte Spannkraft gewonnen. Davon legen Zeugniss ab die ausgezeichneten Arbeiten, welche die Akademie auf allen Gebieten, denen ihre Forschung zugewandt ist, zu Tage gefördert hat.

Die Schöpfung einer neuen Classe für die schönen Künste hat der Akademie weitere Bahnen ihrer Wirksamkeit eröffnet.

Die Königliche Akademie hat vor allem den Blick auf das eigene Land gerichtet, dessen Zierde sie ist, und um dessen Geschichte sie sich hervorragende Verdienste erworben, aber sie hat damit ihre Bestrebungen nicht abgegrenzt, sondern die Wissenschaften überhaupt gefördert als ein über den staatlichen Grenzen stehendes Reich der gebildeten Menschheit. Diese Gesinnung hat sie beurkundet sowohl durch ihre Schriften als durch die Berufung von berühmten Gelehrten des Auslandes zu Genossen ihrer Arbeiten.

Die Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität zu Bonn fühlt sich als die westlichste der deutschen Universitäten vor allen andern verpflichtet die freundnachbarlichen Beziehungen zu Belgien an ihrem Theile zu pflegen. Sie entbietet der Königlichen Akademie zu Brüssel zu ihrem Säcularfeste ihren aufrichtigen Gruss und den herzlichen Wunsch, dass die Akademie wie in dem verflossenen Jahrhundert so auch in Zukunft blühen und gedeihen möge zum Segen der Wissenschaften und der schönen Künste und zur Ehre Belgiens.

Die Rheinische Universität hat aus ihrer Mitte Herrn von Sybel, den die Kön. Akademie zu Brüssel unter ihre auswärtigen Mitglieder zählt, mit dem Auftrage betraut, bei dem Ehrenfeste der Akademie Dollmetscher ihrer Gesinnungen zu sein.

Rector und Senat der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität:

SCHAEFER.

REUSCH. CHRISTLIEB. BAUERBAND. A. SCHULTZE. R. LIPSCHITZ.

UNIVERSITÉ ROYALE DE CHRISTIANIA.

Christiania, le 13 avril 1872.

L'Université royale de Norvége acceptera avec reconnaissance l'invitation bienveillante de l'Illustre Académie de Belgique, d'assister, par un de ses Professeurs, à la solennité qui aura lieu à Bruxelles les 28 et 29 mai prochain.

M. le Professeur Mohn, directeur de notre Institut météorologique, aura l'honneur de prendre part à la célébration du jubilé de l'Académie, en lui témoignant, de notre part, combien l'Université Norvégienne est reconnaissante pour la constante bienveillance dont votre célèbre Institut a daigné, depuis longtemps, lui donner tant de marques précieuses.

Agréez, etc.

Fr. Brandt. C. P. Caspar. E. Winge.
O. Rygh. C. Lindolst. Th. Kjerulf.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE COPENHAGUE.

Copenhague, le 8 avril 1872.

Monsieur et très-honoré collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que la Société royale, ayant reçu votre lettre du 15 février dernier, vient de prendre la résolution de présenter à l'Académie royale de Belgique ses salutations fraternelles et ses félicitations cordiales pour la belle fête qu'Elle va célébrer.

La Société royale me chargeant de vous en informer, a désiré que je vous exprime aussi ses remercîments sincères pour l'invitation flatteuse que vous lui avez adressée, de se faire représenter par un de ses membres.

Agréez, etc.

Japetus Steenstrup,
Secrét. de la Société royale danoise des sciences à Copenhague.

LA SOCIÉTÉ ROYALE DANOISE DES SCIENCES

A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

—

C'est avec un sentiment de profond intérêt que la Société royale a reçu, par le secrétaire perpétuel de l'Académie royale, l'annonce du jubilé séculaire de l'illustre Académie, ainsi que l'invitation à se faire représenter dans cette occasion par l'un de ses membres. La Société, fière d'avoir reçu cette invitation, eût été heureuse de la pouvoir accepter; aussi, c'est avec un très-vif regret que, contrainte par les circonstances, elle s'est vue dans la nécessité de renoncer à l'honneur d'assister à la célébration d'une fête aussi rare que belle.

Mais, s'il n'est pas permis à notre Société de se faire représenter à cette solennité, elle n'en suivra pas moins sa célébration avec le plus grand intérêt, et elle s'empresse d'exprimer à votre illustre Compagnie ses vœux sincères pour son avenir.

La Société royale, jugeant par le passé glorieux de l'Académie royale de Belgique, ne doute point qu'elle ne sache dignement maintenir et accroître sa vieille gloire, ni qu'elle ne sache acquérir toujours de nouveaux titres à l'estime et à la reconnaissance, non-seulement de son pays, illustré par ses travaux, mais de tous ceux qui savent apprécier les progrès dus aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts.

La Société royale prie votre illustre Académie d'agréer, etc.

Copenhague, le 25 mai 1872.

Au nom de la Société :

J.-N. MADVIG, *Président.*

Japetus STEENSTRUP, *Secrétaire.*

ACADÉMIE ROYALE SAXONNE DES BEAUX-ARTS DE DRESDE.

Dem ergebenst unterzeichneten academischen Rathe der hiesigen Königlichen Academie der bildenden Künste ist seiner Zeit die Einladung zugegangen, welche Sie unter dem 15. Februar dieses Jahres die Güte gehabt haben, im Namen der *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* an die hiesige Kunstacademie zu richten, sich bei der bevorstehenden Feier des 100 jährigen Bestehens der ersteren vertreten zu lassen.

Der academische Rath weiss den hohen Werth der ihm durch diese Einladung Kundgegebenen berufsgenossenschaftlichen Gesinnungen eines so hochangesehenen Instituts, welches in seinen drei Classen die hervorragendsten Vertreter der Wissenschaft, Literatur und schönen Künste zu seinen Mitgliedern zählt, in seinem vollen Umfange zu würdigen und giebt seinem Danke dafür der verbindlichsten, wärmsten Ausdruck.

Wenn der Umstand, dass ein Institut von so umfassendem Gebiete des Wirkens und so bedeutenden Zielen in allen Zweigen der menschlichen Geistesthätigkeit im Begriffe steht, ein volles Jahrhundert fruchtbringenden Wirkens nach mannichfachen Kämpfen um sein Bestehen und seine Entwickelung abzuschliessen, an sich schon einen würdigen Gegenstand hoher Freude für alle Zeitgenossen und besonders alle Berufsgenossen bildet, so wird diese freudige Theilnahme für die Mitglieder der Kunstacademie der sächsischen Hauptstadt noch durch das besondere patriotische Interesse erhöht, welches in der Erinnerung liegt, dass es einem erlauchten, auf allen den umfänglichen Gebieten seines Wirkens hervorragenden Mitgliede unseres sächsischen hohen Königshauses, dem Herzoge von Sachsen-Teschen, vergönnt war, an der Schöpfung Ihrer Academie einen hervorragenden Antheil zu haben.

Der ergebenst unterzeichnete academische Rath, aus allen diesen Gesichtspunkten von den wärmsten Glückwünschen für das fernere Blühen und die immer bedeutendere Entfaltung Ihrer Academie beseelt, gestattet sich, Sie, hochverehrter Herr, su bitten, der Dollmetscher dieser seiner Gesinnungen und Wünsche bei Ihrer Academie sein zu wollen und den Ausdruck seiner vorzüglichsten Hochachtung entgegen zu nehmen.

Dresden, den 26. April 1872.

Der Königliche Commissar, Staatsminister,
VON NOSTITZ WALLWITZ.

Dr. WIESSNER.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE SENCKENBERG, A FRANCFORT-s/M.

La Société d'histoire naturelle de Senckenberg, à Francfort-s/M., a l'honneur de présenter à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Bruxelles, à l'occasion de son centième anniversaire, ses meilleures félicitations.

A son profond regret, temps et lieux ne lui permettront pas de se faire représenter à cette solennité par un envoyé spécial, comme elle aurait bien voulu, afin de pouvoir faire exprimer par lui, plus vivement que ne le peuvent ces lignes, les sentiments de considération et d'amitié qui l'animent envers l'Académie.

En formant les vœux les plus sincères pour la prospérité constante de l'Académie et pour le maintien de son action salutaire sur les sciences et les beaux-arts, la Société a l'honneur de présenter à l'Académie l'assurance de sa haute considération.

E. Buck,
Secrétaire correspondant.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE GÖTTINGUE.

AN DIE KÖNIGLICHE AKADEMIE
DER
WISSENSCHAFTEN, DER LITERATUR UND DER SCHÖNEN KÜNSTE
ZU BRÜSSEL.

Die Königliche Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen hat die Ehre gehabt, Ihre Einladung zu der bevorstehenden Säcularfeier Ihres Bestehens zu empfangen. Da die Mitglieder unserer Gesellschaft zugleich Professoren unserer Universität und gegenwärtig ihre Vorlesungen zu halten verpflichtet sind, so bedauern wir lebhaft, bei einem so bedeutungsvollen Ereigniss eine persönliche Vertretung uns versagen zu müssen, durch welche die Wärme unserer Theilnahme den geeigneten Ausdruck empfangen würde.

Während eines ganzen Jahrhunderts ist unsere Gesellschaft mit Ihnen durch Gemeinsamkeit der Zwecke, durch den Austausch unserer Arbeiten und durch persönliche Beziehungen verbunden gewesen. Wenn die politischen Verhältnisse des Nachbarlandes, die zur Zeit der Stiftung Ihrer Akademie durch Maria Theresia massgebend waren, sich frühzeitig änderten und die Wiederherstellung eines selbständig bedeutenden wissenschaftlichen Lebens erst nach den Freiheitskriegen gelingen konnte, so haben Sie seitdem durch Ihre Thätigkeit, durch die Mannigfaltigkeit Ihrer Forschungen und durch die vielseitigste Anregung, was durch die Ungunst der Zeiten unterbrochen war, mehr als ausgeglichen. Es giebt wenig gelehrte Gesellschaften, welche sich einer gleichen Produktivität rühmen könnten, wie die Ihrige : wir bewahren in unsern Sammlungen 38 Bände Ihrer neuen Denkschriften, die seit dem J. 1820 erschienen sind, ungerechnet die lange Reihe Ihrer Sitzungs und Jahresberichte, so wie den noch weit grössern Umfang der von Ihnen geleiteten historischen Publicationen und durch Sie hervorgerufenen Preisschriften. Zu solchen Erfolgen bei diesem feierlichen Anlass unsern aufrichtigen Glückwunsch darzubringen, betrachten wir als eine würdige Pflicht des wissenschaftlichen Gemeinsinns, der die Nationen verbindet und wetteifernd denselben Zielen entgegenführt. Möge die Kraft und Selbständigkeit, die Belgien in der Berührung germanischer und romanischer Elemente bewahrt und entwickelt hat, auch ferner im Bereiche Ihres Wirkens ihre Früchte tragen.

Wir wünschen zugleich, dass die ehrenvolle Verbindung, welche so lange zwischen uns besteht, auch in dem neuen Jahrhundert zu gegenseitiger Förderung gedeihen und reifen möge, und bitten den Mitgliedern Ihrer Akademie die Versicherung unserer Hochachtung und Verehrung aussprechen zu dürfen.

Göttingen der 25ten Mai 1872.

K. F. H. Marx,
d. z. Director.

F. Wöhler,
Beständiger Secretair der Königl. Societät.

UNIVERSITÉ DE GRATZ.

ACADEMIAE OPTIMARUM LITTERARUM BRUXELLENSI

SACRA SAECULARIA SOLEMNITER CELEBRANTI GRATULANTUR
RECTOR ET SENATUS UNIVERSITATIS GRAECENSIS.

Omnia quibus propositum est liberales et ingenuas doctrinas colere atque amplificare instituta, etiamsi in diversis terris sint gentibusque, artissimo tamen inter se coniuncta sunt vinculo. Unum enim est quo rectis viri docti omnes contendunt studiis, ut ad humanitatem illam, cuius mente comprehensam habent formam ultimam, suos civiumque suorum conforment animos atque ita ex singulis populis quanquam disiunctis finibus, lingua, institutis, unam efficiant societatem. Cum igitur iam propter eam quae inter vos et nos est studiorum communionem sacra saecularia Academia vestrae faustis prosequamur ominibus, tamen magis etiam augetur illa qua his diebus festis perfundimur laetitia eo, quod summae quae ante hos centum annos Academiam Bruxellensem condidit imperatricis Mariae Theresiae memoria prie colenda familiaritate quadam vobiscum sumus consociati.

Cuius imperatricis de omnibus quae sub imperio eius erant gentibus, tanta fuerunt merita, ut nemo non possit grato animo nomen eius prosequi. Itaque liceat nobis precari, ut Academia vestra, sicut bonis semper ad hunc diem usque crevit auctibus, ita posthac laetiara etiam capiat incrementa Belgicaeque terrae beatissimae summum sit decus et ornamentum.

Dabamus Graecii a. d. VIII Kalendas Junias a. p. Ch. n. MDCCCLXXII.

Dr Ferdinandus Bischolt.
h. t. Universitatis Rector.

Dr Robitsch,	Dr G. Demenin,	Dr J. Planer,	Dr Carolus Schenkl,
theologorum ordinis h. t. decanus.	*iuris consultorum ordinis h. t. decanus.*	*medicorum ordinis h. t. decanus.*	*philosophorum ordinis h. t. decanus.*

UNIVERSITÉ DE HALLE-WITTENBERG.

Halle a/S., am 25. Mai 1872.

Der Königlichen Academie bezeugt bei der Feier ihres hundert jährigen Bestehens die Universität Halle-Wittenberg ihre lebhafteste Theilnahme, mit dem Ausdruck sowohl der dankbaren Anerkennung dessen, was dieselbe auf den verschiedensten Gebieten der Wissenschaft Rühmliches geleistet hat, als des Wunsches und der Zuversicht, das Ihre Zukunft sich der Vergangenheit in würdiger Weise anschliessen werde.

Wir freuen uns des Bandes der Gemeinschaft, welcher die Academie durch Ihre an unsere wissenschaftliche Körperschaft gerichtete Einladung Zeugniss gelichen hat und bedauern, dass wir der letzteren nicht Folge zu leisten vermögen, indem die Grösse der Entfernung und die ungünstige in die Mitte der eben nach Pfingsten wieder begonnenen Vorlesungen fallende Zeit uns an der Entsendung einer Deputation verhindern.

Im Namen und Auftrage des Senats der vereinigten Freidrichs-Universität Halle-Wittenberg :

Der zeitige Rector,
Dr SCHLOTTMANN.

UNIVERSITÉ DE HEIDELBERG.

Heidelberg, den 10. Mai 1872.

AN DIE KÖNIGLICH BELGISCHE

ACADÉMIE DES SCIENCES, DES LETTRES

ET DES BEAUX-ARTS.

Der engere Senat bedauert, dass er durch die bereits in vollem Gange befindlichen Vorlesungen ausser Stand gesetzt ist, die Universität Heidelberg durch eine Deputation bei der am 28. und 29. mai l. J. Stattfindenden Feier des hundertjährigen Jubiläums der Königlichen Academie in Brüssel vertreten zu lassen. Eben desshalb will er nicht ermangeln auf schriftlichem

Wege der berühmten *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* bei Gelegenheit jenes feierlichen Anlasses seine besten Glückwünsche darzubringen sowie auch seiner sicheren Ueberzeugung Ausdruck zu geben, dass wie bisher so auch in Zukunft die Königliche Academie ihre hohe Bedeutung für die Pflege der Wissenschaft und der Kunst sich bewahren werde.

RENAUD,
d. z Prorector.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES NATURALISTES DE MOSCOU.

A L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE BELGIQUE,

A BRUXELLES.

L'Académie royale des sciences de Belgique, à Bruxelles, va célebrer, les 16/28 et 17/29 mai, la centième année de son existence. L'Académie royale, en jetant un regard sur le chemin qu'elle a parcouru, peut avec raison se glorifier des grands et utiles résultats qu'elle a atteints soit par l'infatigable activité de ses membres, soit par l'emploi consciencieux des moyens qu'elle avait à sa disposition.

La Société impériale des Naturalistes de Moscou a pris toujours une part bien vive aux importants et utiles travaux de l'Académie royale des sciences de Bruxelles, et elle se fait un agréable devoir de lui offrir ses cordiales et fraternelles félicitations en cette solennité, en lui souhaitant aussi à l'avenir de nouveaux succès dans le domaine de toutes les branches des sciences.

Au nom de la Société impériale des naturalistes de Moscou:

Dr RENARD,
Conseiller d'État actuel, secrétaire de ladite Société, etc., etc.

Moscou, le 10/22 mai 1872.

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE MUNICH.

AN DIE AKADEMIE

DER KÜNSTE UND WISSENSCHAFTEN

IN BRÜSSEL.

Mit unserem ergebensten Dank für die freundliche Einladung zu dem Jubelfest Ihrer Gründung beehren wir uns Ihnen schriftlich unseren besten Glückwunsch mit der Hoffnung darzubieten, dass auch fernerhin Ihr ruhmvolles Wirken für das Schöne und Wahre von gutem Erfolge gekrönt sein möge.

Genehmigen Sie die Versicherung unserer vorzüglichsten Hochachtung und Ergebenheit.

Der Direktor, W. KAULBACH.

Als Sekretär der Professor, M. CARRIERE.

ACADÉMIE ROYALE BAVAROISE DES SCIENCES, A MUNICH.

SEHR GEEHRTER HERR!

Die königl. Akademie der Wissenschaften in München hat mir die Ehre erwiesen, dieselbe als Delegirter bei dem bevorstehenden Jubiläum der Brüsseler-Akademie zu vertreten. Indem ich dieses dem in Ihrem geehrten Schreiben ausgedrükten Wunsche gemäss zur Anzeige bringe, füge ich bei, dass ich am 26. oder 27. Mai in Brüssel eintreffen und mir dann erlauben werde, mich Ihnen vorzustellen und Ihre Güte zu meiner Instruction über die Festsitzungen, etc., in Anspruch zu nehmen. Vorläufig bitte ich mich bei Herrn d'Omalius d'Halloy in Erinnerung zu bringen und mich ihm zu empfehlen.

Mit ausgezeichneter Hochachtung, sehr geehrter Herr,

Ihr

München, den 21ten März 1872.

ergebenster v. KOBELL,
D. Z. Secretär der mathem.-physikal. Classe

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE BOHÊME, A PRAGUE.

Academia Regia scientiarum, literarum et artium, quae Bruxellis ab Imperatrice Maria Theresia anno MDCCLXXII constituta est, viginti lustris expletis a : d : V. et IV. Calendas Junias sollemnia saecularia aget, quibus celebrandis ipse augustissimus Belgarum Rex aderit, ut, qualis quantusque honor literis artibusque debeatur, praeclaro exemplo appareat. Ac profecto dignissima est Regia Academia Bruxellensis, quae summo honore afficiatur, quippe quae non solum literas artesque liberales studiosissime colendo primum in Belgia locum obtineat, sed etiam multa praeclaraque industriae documenta dederit, quibus omnes qui ubique sunt eruditi ac literarum amantes gaudeant atque laetentur. Multi sane et sunt et fuerunt Regiae Academiae sodales, quorum fama existimatioque ultra patriae fines longe sit progressa.

Quae quum ita sint quumque inter totius orbis terrarum viros doctos communium studiorum commercium sit et coniunctio, Regia scientiarum Societas Bohemica hac insigni occasione oblata facere non potest, quin festorum, qui instant, dierum celebritatem gratuletur atque Regiam Academiam Bruxellensem optimis, ut par est, ominibus prosequatur.

Pragae a : d: X. Cal. Junias 1872.

Fridericus STEIN,
Vicar : Praesidis.

Franciscus PALACKY,
Praeses Societatis.

Carolus KORISTKA.
Secretarius gen.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Q. B. F. F. F. Q. S.

Regiae Academiae literarum optimarumque artium Belgicae a Maria Theresia imperatrice augustissima, anno millesimo septingentesimo septuagesimo secundo felicissimis auspiciis conditae et per centum annos eruditionis humanitatisque causam strenue et egregio cum successu tuitae

sollemnia saecularia diebus XXVIII et XXIX mensis maii Huius anni rite celebranda congratulatur pro eruditae Societatis incolumitate salute flore ardentissima vota suscipiens et faustissima quaeque apprecans.

IMPERIALIS ACADEMIA SCIENTIARUM PETROPOLITANA.

Praeses Comes Fr. Lütke.

Praesidis vices gerens V. Buniakowski.

Secretarius perpetuus C. Vesselofski.

J. F. Brandt.	P. Tchebichef.	E. Kunik.
M. H. de Jacobi.	G.-J. Wiedemann.	A. Schiefner.
M. Brosset.	A. Nauck.	N. Geleznov.
G. v. Helmersen.	J. Somow.	W. Besobrasof.
L. Stephani.	L. Schrenck.	T. Strauch.
B. Dorn.	N. Zinin.	A. Butlerowe.
I. Sresnevski.	N. Kokscharow.	Ph. Owsjannikow.
A. Nikitenki.	A. Sawitsch.	P. Pekarski.
J. Grot.	A. Bytchkof.	D. Pérevostchikov.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE RUSSE DE GÉOGRAPHIE, A St-PÉTERSBOURG.

La Société impériale russe de géographie présente ses félicitations les plus cordiales à l'Académie des sciences et beaux-arts de Bruxelles. La Société saisit cette occasion du jubilé centenaire de l'Académie pour exprimer son profond respect pour les travaux de la savante et célèbre corporation belge, et se réjouit des relations de confraternité scientifique qui unissent les deux institutions.

Le vice-Président,

Comte Fr. Lütke.

St-Pétersbourg, le 10/22 mai 1872.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE STOCKHOLM.

ACADEMIA REGIA SCIENTIARUM SUECICA

ACADEMIAE REGIAE SCIENTIARUM LITERARUM

INGENUARUMQUE ARTIUM BRUXELLENSI

S. P. D.

Literae vestrae officii plenae certiores nos faciunt, sollemnia ad memoriam Academiae Vestrae abhinc centum annos constitutae a. d. V. Kal. Jun. celebrandam a vobis indici, quibus sollemnibus ut mitteremus qui nostra auctoritate interesset, comiter et benevole suasistis. Ac si utile est laudabilia intueri exempla, quid potest esse aut ad imitandum gravius aut ad cognoscendum optatius quam videre, quibus ab initiis profecti quantam obtinueritis existimationis celebritatem. Nam sive meminimus eam, cujus ingenio animique magnitudine societatis vestrae conjunctio sublevata ad Academiae dignitatem ascendit, Mariam Theresiam, augustissimam illam principem, patriae vestrae parentem celsissimam, praeclarum est tantas origines habere. Sive ad eam, qua nunc floretis, strenuam et assiduam disciplinarum tractationem literarumque amplitudinem respicimus, honorificum est non minori esse utilitati aliis quam sibi gloriae. Seu denique illud recordamur, quod intercessit inter prima illa initia et harum rerum florem, quantis objecta est Academia Vestra vel reipublicae calamitatibus vel temporum molestiis et asperitatibus rerum, quibus quamvis agitata ac paene exstincta esse visa sit, tamen non solum in pristinam integritatem revocata est sed nova etiam revixit crescendi et vigendi alacritate. Qua de laude vobis eo magis gratulamur, quod non sola literarum politiorisque humanitatis communione sed reipublicae quoque temperatione simili populorumque pari libertatis amore et studio vobis conjuncti sumus.

Quae quum ita sint, jucundum sane futurum fuisse intelligimus et agnoscimus, si per opportunitatem temporis nobis liceret invitationi vestrae obsequi. At voluntatis favore et benevolentia caritatis vobis aderimus, optantes,

ut in posterum prospera omnia vobis sint. Pergite vestrae laudi consulere, patriae utilitatem tueri, literarum progressionem persequi, commune generis humani emolumentum parare. Valete.

Scribebamus Holmiae a. d. XV Kalendas Majas MDCCCLXXII.

Henning HAMILTON,
P. T. Praeses.

D. G. LINDHAGEN,
Secret. perp.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE STUTTGART.

DER

KÖNIGLICHEN ACADEMIE DER WISSENSCHAFTEN

ZU BRÜSSEL.

—

Sie feiern in diesen Tagen das hundertjährige Jubiläum Ihrer Königlichen Academie der Wissenchaften und haben auch unserem Verein für vaterländische Naturkunde in Württemberg die Ehre erwiesen, denselben zu dieser Feier einzuladen.

Wir sind überzeugt, dass Ihre Festfreude in den weitesten Kreisen der europäischen Welt ihren Wiederhall findet und dass jeder Gebildete auf Ihre nunmehr hundertjährige Bildungsstätte des menschlichen Geistes mit der grössten Achtung blickt. So senden wir Ihnen denn zu Ihrem Feste unsere aufrichtigen Wünsche für das fernere Gedeihen Ihrer Academie und für freundnachbarliches Zusammenwirken mit deutschen Schwesteranstalten.

ACADEMIA VESTRA REGALIS VIVAT, FLOREAT, CRESCAT!

Stuttgart, den 12. Mai 1872.

Der II^te^ Vorstand :
Oberstudienrath, D^r^ v. KRAUSS.

—

ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES DE VIENNE.

AN DIE KÖNIGLICHE AKADEMIE

DER WISSENSCHAFTEN ZU BRÜSSEL.

Die Kaiserliche Akademie der Wissenschaften hat aus dem ihr zugekommenen Schreiben mit freudigem Antheil entnommen, dass die Königliche Akademie der Wissenschaften zu Brüssel binnen wenig Tagen das hundertste Jahresfest ihrer Stiftung begeht. Der Einladung, an dieser Feier durch eines der Mitglieder unserer Akademie Theil zu nehmen, hat dieselbe bereitwilligst Folge gegeben und den Delegirten beauftragt, der Königlichen Akademie unsere herzlichsten Glückwünsche darzubringen. Wenn wir dieselben hier auch noch schriftlich wiederholen, so fühlen wir uns hiezu vornehmlich durch den Umstand gedrängt, dass die Königliche Akademie zu Brüssel ihrer jüngeren Schwester in Wien nicht nur durch gemeinschaftliches Streben auf dem Gebiete der Wissenschaften enge verbunden, sondern durch das Andenken an ihre erlauchte Stifterin, die glorreiche Kaiserin Maria Theresia besonders nahe gerückt ist. Denn in uns Oesterreichern erweckt es jederzeit ein freudiges Gefühl, wenn wir sehen, dass die Schöpfungen jener erlauchten Monarchin, wie sie den Grundstein gelegt haben zu dem Wohlstande, dem Aufschwunge und dem Gedeihen der Länder, welche heute noch den oesterreichischen Kaiserstaat bilden, auch in denjenigen Staaten segensreich fortblühen, welche die Gemeinschaftlichkeit des Oberhauptes nun nicht mehr mit Oesterreich verbindet. Ist jetzt dieses Band auch gelöset, so soll uns doch dasjenige der Rückerinnerung an eine gemeinsame, gewiss nicht ruhmlose Vergangenheit eben so eng aneinander knüpfen als die Gleichartigkeit jener wissenschaftlichen Bestrebungen, auf deren Gebiete die Königliche Akademie zü Brüssel so glänzende Erfolge errang. Dass dieses rastlose Bemühen auch fortan zu ähnlichen Ergebnissen führen und die Wirksamkeit der Königlichen Akademie wie bisher nicht nur Belgien zur Zierde, sondern der ganzen wissenschaftlichen Welt zum Gewinn dienen möge, diesen unseren innigen Wunsch werden Sie, Hochgeehrte Herren, wir rechnen mit Zuversicht darauf, wohlwollend aufnehmen.

Wien, am 20. Mai 1872.

Für die Kaiserliche Akademie der Wissenschaften :

Der Präsident,
C. Rokitansky.

Der General-Secretär,
Dr A. B. v. Schrötter

BANQUET

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

—

Le mardi 28 mai, premier jour des fêtes jubilaires, a eu lieu, à six heures du soir, dans la Grand'salle des Académies, au Musée, le banquet offert par la Compagnie aux hauts fonctionnaires de l'État, aux associés et aux délégués des académies étrangères.

Parmi les hauts personnages qui assistaient à cette fête, se trouvaient M. Delcour, Ministre de l'intérieur, M. le comte d'Aspremont-Lynden, Ministre des affaires étrangères, M. le comte Th. Vander Straten-Ponthoz, grand maréchal du Palais, M. Dubois-Thorn, Gouverneur du Brabant, M. J. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, M. Bellefroid, directeur général des beaux-arts et M. Vervoort, président du Cercle artistique.

Les trois classes de la Compagnie était au grand complet; tous les membres s'étaient fait un devoir de venir prendre part au banquet.

L'Académie royale de médecine, dont le président, M. le docteur Vleminckx, le vice-président, M. le docteur Lequime, et le

secrétaire-trésorier, M. le docteur Tallois, assistaient au banquet, avait mis gracieusement tous ses salons à la disposition du comité d'organisation de la fête.

Le local avait reçu une décoration particulière pour la circonstance et présentait le coup d'œil le plus agréable.

Dès cinq heures et demie, tous les délégués des sociétés savantes, ainsi que les associés étrangers qui avaient assisté à la séance solennelle du même jour, se trouvaient au Musée, afin de visiter les salles des deux Académies.

Parmi ces savants étrangers, nous mentionnerons : MM. Nisard, de Quatrefages, Becquerel, Wolowski, Egger, Paulin Paris, Gervais, Lenormant, Kuhlmann, Hardouin, pour la France; MM. Miller, Knight, Angus Smith, J'Anson, Donaldson, Owen, Alexander, pour l'Angleterre; MM. Carl Becker, von Kobell, von Löher, von Keller, Leins, le comte Fr. Vander Straten-Ponthoz, pour l'Allemagne; M. le chevalier d'Arneth, pour l'Autriche; MM. Donders, von Baumhauer, Leemans, pour les Pays-Bas; M. le baron de Koehne, pour la Russie; M. Mohn, pour la Norwége; M. Parlatore, pour l'Italie; M. le chevalier d'Antas, pour le Portugal et enfin M. Lyman, pour les États-Unis.

A six heures précises, les invités sont entrés dans la salle du banquet. MM. les Ministres de l'intérieur et des affaires étrangères ont pris place, le premier à droite, le second à gauche de M. d'Omalius d'Halloy, président de l'Académie et doyen d'âge des trois classes.

M. Dubois-Thorn, Gouverneur du Brabant, et M. Sylvain Van de Weyer, Ministre réorganisateur de l'Académie en 1845 et créateur de la classe des beaux-arts, ont pris place aux côtés de M. Adolphe Quetelet, secrétaire perpétuel et le plus ancien membre après M. d'Omalius d'Halloy.

Les autres hauts fonctionnaires déjà cités ont été placés selon le rang que leur assignait leur position officielle.

Les préséances entre les délégués des institutions scienti-

fiques, littéraires et artistiques, étaient réglées de la manière suivante :

Les Compagnies ayant le caractère d'institutions nationales avaient le pas sur les institutions et les sociétés provinciales et locales. Le rang des Compagnies avait été déterminé par la date de leur fondation. Les savants regnicoles étaient rangés d'après le décret de 1810. Enfin, chaque étranger, délégué ou associé, a été placé entre deux Belges, hauts fonctionnaires ou académiciens. Les places de ces derniers avaient été fixées d'après les dates de nomination.

Il avait été décidé qu'il ne serait porté que deux toasts officiels : l'un au Roi par le président de l'Académie, l'autre aux étrangers par M. Delcour, Ministre de l'intérieur.

M. d'Omalius, en portant la santé du Roi, a exprimé tout d'abord la profonde gratitude que l'Académie doit à son auguste Protecteur pour les paroles qu'Il a daigné prononcer au commencement de la séance solennelle du même jour au Palais Ducal. L'honorable président s'est fait, ensuite, l'organe du sentiment unanime dont est animée la Compagnie, ainsi que le pays tout entier, à l'égard de son bien-aimé Souverain, qui a déjà donné tant de preuves de haute sollicitude pour les sciences, les lettres et les arts.

Les acclamations unanimes de l'assemblée montrèrent à M. d'Omalius combien elle partageait les sentiments qu'il venait d'exprimer. Ces acclamations furent suivies des cris répétés de : *Vive le Roi!*

M. le Ministre de l'intérieur, ayant ensuite pris la parole, s'est exprimé de la manière suivante :

« La fête que nous célébrons fera époque dans l'histoire des sciences, des lettres et des arts.

» Je dois à ma position officielle l'honneur insigne de porter la parole dans cette mémorable solennité. Je m'acquitte de ce devoir avec d'autant plus de bonheur que l'Académie royale de Belgique a rendu aux lettres, aux sciences et aux arts des services qui sont dignement appréciés, même à l'étranger.

» Des orateurs plus autorisés que moi retraceront l'histoire de cette grande institution nationale; ils vous ont dit et vous diront l'influence que l'Académie a exercée sur le développement des sciences et des arts, les progrès qui ont été accomplis sous sa puissante impulsion, l'activité qu'elle a imprimée aux études historiques et spécialement à l'étude de l'histoire du pays : toutes ces grandes choses seront rappelées dans un langage éloquent. Vous me permettrez, Messieurs, de ne pas insister sur cet intéressant sujet, dans la crainte d'affaiblir l'impression que ces paroles auront laissée dans vos esprits.

» Cependant, Messieurs, quand je parcours les travaux nombreux de l'Académie, quand je jette les yeux sur les savants éminents qu'elle a comptés et qu'elle compte encore dans son sein, je ne puis m'empêcher de constater qu'elle a puissamment contribué à placer la Belgique au rang des nations qui ont bien mérité de l'humanité.

» Les relations de l'Académie avec l'étranger se développent chaque jour. La présence des nombreux savants qui nous font l'honneur d'assister à cette solennité est la preuve éclatante de la considération dont l'Académie jouit dans le monde des sciences, des lettres et des arts. Heureux de ces marques de sympathie, je viens adresser, au nom du Gouvernement, de chaleureux remercîments à ces représentants de la science.

» Fondée par Marie-Thérèse, cette grande souveraine dont le nom est resté populaire et vénéré en Belgique, l'Académie disparut en 1794. Un des premiers actes du roi des Pays-Bas fut de la rétablir. Elle n'a atteint son développement complet que sous le règne de Léopold Ier, le fondateur de notre dynastie nationale.

» C'est en 1845 que la classe des beaux-arts a été instituée;

permettez-moi de saluer, en passant, l'honorable Ministre M. Van de Weyer, qui a concouru à cette réorganisation et que je suis charmé de voir au milieu de nous.

» Vous avez entendu les paroles du Roi Léopold II ; la haute protection que Sa Majesté accorde à l'Académie assure de nouveaux progrès à ce corps savant.

» L'Académie doit être le point central où viennent aboutir toutes les relations scientifiques du pays ; elle doit être l'organe par lequel la Belgique littéraire et artistique communique avec le monde entier.

» Neutre en vertu des traités politiques qui l'ont constituée, la Belgique est placée entre les grandes puissances scientifiques de l'Europe; elle forme un territoire privilégié où tous les amis des sciences, des lettres et des arts peuvent se donner une main fraternelle.

» Je bois, Messieurs, aux progrès, aux succès toujours croissants et à la splendeur de l'Académie royale de Belgique; son passé et son présent répondent de son avenir. Je bois à tous ces savants étrangers qui ont bien voulu rehausser, par leur présence au milieu de nous, l'éclat de la belle fête nationale, artistique et littéraire que nous célébrons aujourd'hui. »

Les plus chaleureux applaudissements ont accueilli le discours de M. Delcour : l'Académie était heureuse de voir, en cette circonstance, le principal organe du Gouvernement lui donner, ainsi qu'aux étrangers, ce sympathique témoignage de haute bienveillance et d'estime.

Pour répondre au toast de M. le Ministre de l'intérieur, les délégués des Académies étrangères avaient, d'un commun accord, désigné M. le chevalier Alfred d'Arneth, associé de la Compagnie et vice-président de l'Académie impériale des sciences de Vienne, comme celui à qui revenait cet honneur.

Voici en quels termes s'est exprimé l'illustre historien de Marie-Thérèse :

« Je sens profondément, Messieurs, toute la hardiesse de ce que je vais entreprendre, quand, en me soumettant à la volonté de mes très-honorables confrères les délégués des différentes compagnies savantes étrangères, je prends sur moi la tâche beaucoup trop pesante pour mes faibles épaules, de répondre, dans une langue qui n'est pas celle de mon pays et qui, par conséquent, m'est trop peu familière, aux paroles si éloquentes que l'illustre orateur placé vis-à-vis de moi vient de nous adresser.

» Laissez-moi donc espérer, Messieurs, que vous ne jugerez pas avec trop de sévérité les quelques mots que j'aurai à dire ici. Laissez-moi espérer que vous oublierez tout ce que vous y trouverez d'imparfait, en pensant seulement aux sentiments du cœur qui me les dictent.

» Avant tout permettez-moi, Messieurs les membres de l'Académie royale de Belgique, de vous offrir nos remercîments les plus chaleureux pour cet accueil plus que bienveillant, plus que flatteur, que vous venez de nous faire. Vous le voyez bien, Messieurs : nous assistons à la célébration du centième anniversaire de la fondation de votre Académie avec les sentiments de l'intérêt le plus vif et de la joie la plus pure. Et permettez-moi d'ajouter que moi, le délégué de l'Académie impériale des sciences de Vienne, j'y assiste avec une sorte de fierté, passez-moi ce mot, avec une sorte d'orgueil, en constatant comme on est partout, ici, rempli de reconnaissance pour l'auguste fondatrice de l'Académie, l'impératrice Marie-Thérèse. Sa Majesté le Roi, dans ce discours d'une éloquence si noble et si rare, qu'Elle a daigné prononcer ce matin, M. le Ministre de l'intérieur, dans les paroles qu'il vient de nous faire entendre, l'Académie elle-même, par cette médaille qu'elle a eu la bonté de nous offrir, ne désignent-ils pas, en effet, Marie-Thérèse comme celle à qui, en premier lieu, nous devons la belle fête d'aujourd'hui? Et je suis

heureux de voir que, de même que cette main si forte et si ferme, cet esprit si élevé et si sage, ont posé chez nous, dans ma patrie, les bases fondamentales et, espérons-le, inébranlables de la monarchie autrichienne, ils ont fait aussi dans ce pays, qui autrefois en forma une partie si considérable, des fondations comme celles dont nous fêtons aujourd'hui la plus brillante et la plus glorieuse.

» Mais ce n'est pas moi, Messieurs, qui vous ferai l'éloge de Marie-Thérèse; ce n'est pas moi qui rappellerai à votre mémoire combien elle aima la Belgique et combien elle en fut aimée. Qui pourrait en donner une idée plus exacte que ce récit d'un de vos compatriotes, où nous lisons que, lorsque la nouvelle de la mort de l'impératrice Marie-Thérèse arriva à Bruxelles, le pavé de la cathédrale de Sainte-Gudule fut comme inondé des larmes de la multitude qui y affluait pour pleurer la perte cruelle et irréparable que la Belgique venait de faire?

» Mais si j'ai osé, Messieurs, avec vous-mêmes, désigner l'impératrice Marie-Thérèse comme celle à qui, en premier lieu, nous devons la fête d'aujourd'hui, je sais très-bien, et il faut le dire à haute voix, que c'est à vous et à vos insignes travaux, comme aux excellents travaux de vos devanciers, que nous devons de pouvoir nommer cette fête une vraie fête de victoires, de victoires remportées par l'esprit humain dans le champ des sciences et des arts, auxquels les peuples doivent tout ce qu'ils possèdent de plus précieux, leur civilisation et leur bien-être.

» Permettez-moi donc de vous offrir, Messieurs, l'expression de notre reconnaissance la plus vive, de nos sympathies les plus ardentes.

» Et vous, Messieurs les délégués des compagnies savantes étrangères, et vous tous, Messieurs, qui êtes rangés autour de ces tables, dans cette vraie fraternité qu'inspire le culte des arts, des sciences et des lettres, dont M. le Ministre a si bien parlé et qui fait la plus belle gloire des nations civilisées, levez avec moi vos verres et videz-les en buvant à un glorieux avenir de cette

Académie de Bruxelles que nous voyons devant nous si active et si florissante, à son avenir glorieux et à la santé de tous ses membres. »

Il est inutile d'ajouter que les plus vifs applaudissements ont accueilli ce dernier toast.

BANQUET

DE

SA MAJESTÉ LE ROI.

Sa Majesté, désireuse de prouver à l'Académie tout l'intérêt qu'Elle lui porte collectivement, ainsi qu'à chacun de ses membres, a réuni dans un banquet, au Palais de Bruxelles, le mercredi 29 mai, à l'issue de la séance solennelle du second jour, les membres, les correspondants et les associés regnicoles des trois classes, ainsi que les associés venus de l'étranger et les délégués des Académies qui avaient pris part au jubilé.

Indépendamment de ces personnes, qui toutes avaient assisté au banquet de l'Académie donné la veille et dont les noms sont cités dans la relation de cette fête, les personnages suivants avaient également été invités par Sa Majesté : M. Delcour, Ministre de l'intérieur, M. Malou, Ministre des finances, M. le comte d'Aspremont-Lynden, Ministre des affaires étrangères, M. Moncheur, Ministre des travaux publics, M. Dubois-Thorn, Gouverneur du Brabant, MM. Vleminckx, président, Lequime, vice-président, et Tallois, secrétaire-trésorier de l'Académie royale de médecine, M. J. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, M. Vervoort, président du Cercle artistique et littéraire.

M. de Sybel, associé de la Compagnie et délégué de l'Université de Bonn, qui n'avait pu assister à la première séance solennelle ainsi qu'au banquet de l'Académie, était venu se joindre à ses confrères.

Sa Majesté a fait l'accueil le plus gracieux à tous ses invités. Elle a daigné particulièrement s'entretenir avec les illustres savants et artistes étrangers qui avaient répondu à l'appel de l'Académie en venant prendre part à son jubilé, et dont la présence à cette solennité en avait considérablement rehaussé l'éclat.

Afin de laisser à la Compagnie un souvenir de la fête donnée par le Roi, toutes les personnes présentes ont apposé leur signature sur un riche album que l'Académie conservera précieusement dans ses archives, avec les adresses qu'elle a reçues de divers corps savants.

PREMIER SIÈCLE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE;

PAR

AD. QUETELET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

PREMIER SIÈCLE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Les Pays-Bas, depuis leur origine jusque vers le milieu du seizième siècle, c'est-à-dire jusque vers les derniers temps du règne de Charles-Quint, avaient joui presque constamment de l'existence la plus noble et la plus vigoureuse. La division violente, qui partagea le christianisme en Église catholique et en Église réformée, ne porta pas seulement un coup désastreux au culte; mais elle divisa, presque en même temps, notre pays; elle sépara nos provinces occupées par les Espagnols de celles de la Hollande où régnait la liberté et nous ravit, ainsi, cette communauté si précieuse, la source de notre bien-être. Sous le vain prétexte de venger l'Église, l'Espagne ruina nos provinces, et couvrit notre sol du sang de ses fils les plus distingués.

Quand la séparation de la Belgique et de la Hollande fut entièrement exécutée, l'Espagne, qui l'avait produite, se vit for-

cée de céder nos provinces à l'Autriche; ou plutôt elle livra la victime, après lui avoir en quelque sorte arraché la vie : le mal, en effet, fut doublement sensible, car non-seulement il anéantit physiquement la force de nos provinces, mais il leur enleva en même temps leur puissance intellectuelle et morale.

Ce double dépouillement fut d'autant plus à regretter, qu'il se présenta au moment où s'annonçaient, dans le monde intellectuel, les plus belles facultés de la rénovation. L'époque de la *Renaissance* proclamée avec tant de chaleur, avec tant d'enthousiasme, par toutes les nations éclairées, ne trouva point d'écho dans nos provinces. Un sommeil léthargique semblait les avoir enveloppées : nos hommes d'État et nos guerriers les plus distingués, nos savants, nos gens de lettres, nos citoyens les plus dévoués au bien de la patrie, tous avaient dû fuir ou s'exposer au danger d'être indignement décapités sous les yeux de leurs compatriotes. Quelques réserves semblaient avoir été faites en faveur des artistes, dont le langage muet, et porté d'ailleurs sur d'autres temps, n'éveillait pas la colère de ces farouches vainqueurs. Anvers put jouir assez tranquillement du talent de ses grands peintres comme aussi du savoir de cette série de géographes et de mathématiciens qui ont laissé un nom, au milieu de ce siècle si malheureux pour notre pays.

Dans les autres États, c'était l'époque la plus féconde pour le développement des connaissances humaines : c'était le siècle où Newton, Descartes, Pascal, Leibnitz, etc., publiaient leurs admirables travaux mathématiques et les résultats peut-être plus remarquables encore qu'ils en avaient déduits pour la mécanique, l'astronomie et en général pour toutes les sciences appliquées. A côté des sciences exactes, les sciences naturelles, la philosophie et les lettres se développaient avec non moins d'éclat. En même temps la découverte que l'on venait de faire de la rotondité du globe et de ses propriétés les plus importantes, excitaient partout l'émulation la plus vive : nos provinces seules durent cesser de prendre part à ces grands travaux, auxquels

elles s'étaient associées d'abord avec ardeur; mais privées désormais des hommes qui, par leur savoir et leur position, honoraient le plus leur patrie, elles se virent reléguées dans un état de marasme où elles eurent à gémir pendant longtemps.

Après plus d'un siècle de souffrances et de privations intellectuelles, le Belge put mieux comprendre son état de déchéance : il put connaître aussi le vide affreux qui s'offrait devant lui. Non-seulement il n'avait su s'associer aux savants étrangers, ni suivre les pas de géants qu'avaient faits les sciences et les lettres chez nos voisins; mais il n'avait plus même les moyens de comprendre la langue nouvelle dont on se servait. En effet, le calcul infinitésimal, cette langue scientifique, base de la science nouvelle, manquait entièrement à nos aïeux. Il fallait, avant tout, en prendre connaissance; il fallait rebrousser chemin, pour tâcher de marcher d'intelligence et d'un pas sûr avec les autres peuples.

Cet état déplorable fut enfin reconnu par nos pères, comme par les princes chargés de veiller à leurs destinées. Le gouvernement de nos provinces avait passé des mains de l'Espagne à celles de l'Autriche. Ce dernier État tourna des yeux sympathiques vers nous : la noble et puissante Marie-Thérèse, en 1769, sentit le besoin de veiller à nos destinées; et elle s'entoura des conseils des grands de son empire, le plus en état de l'aider dans l'application de ses idées sympathiques.

Des réflexions bienfaisantes furent suggérées spécialement par le professeur Schöpflin de Strasbourg, qui communiqua ses vues éclairées au comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté aux Pays-Bas. Ce dernier personnage applaudit à la pensée de faire revivre les études parmi nous, en y créant une société pour la propagation littéraire ([1]).

Cobenzl, toutefois, attendit le retour du président comte de Neny, qui était alors à Vienne, pour discuter avec lui les plans qu'il

([1]) Voyez plus loin, dans les pièces officielles, le *Rapport du prince de Kaunitz*, adressé à l'impératrice Marie-Thérèse et contenant les notes sur les différents points que nous indiquons ici.

voulait soumettre, après les avoir mûrement examinés. Ces deux personnages distingués jugèrent à propos de prendre les avis de quelques hommes remarquables, et leurs vues se portèrent en particulier sur M. de Nélis, chanoine de Tournai, et sur l'abbé Needham, Anglais d'origine et membre de la Société royale de Londres (1).

La première séance de la Société littéraire eut lieu le 5 mai 1769. Les membres présents étaient :

MM. Van der Vynckt, conseiller en Flandre; Van Rossum, docteur en médecine à l'Université de Louvain; Paquot, conseiller historiographe de Sa Majesté; Nélis, chanoine de la cathédrale de Tournai; Gerard, secrétaire perpétuel de l'Académie; Verdussen, échevin de la ville d'Anvers; Vounck, docteur en médecine à l'Université de Louvain; Seumoy, physicien demeurant à Bruxelles.

La société s'occupa immédiatement de la rédaction d'un programme de concours, contenant deux questions, l'une pour l'histoire et l'autre pour la physique. Les mémoires devaient être remis avant le 1er septembre de la même année, et les prix distribués le 16 octobre suivant.

M. Gerard donna ensuite lecture du projet de règlement, qui fut adopté sous l'agréation du gouvernement; et, avant de lever la séance, la Compagnie nomma M. Needham comme directeur.

La Société, pendant le cours de cette année, n'eut que quatre séances : celle dans laquelle furent rédigées les deux questions du concours; les trois autres, tenues les 14, 15 et 16 octobre, furent consacrées au jugement qu'on eut à en formuler.

Pendant l'année 1770, on en compta moins encore; elle n'eut que deux séances : l'une le 26 avril et l'autre le 16 octobre (2). Le décès du comte de Cobenzl porta un coup mortel à l'institution naissante : « aussi, dit le procès-verbal, elle députa le directeur

(1) La lettre circulaire, écrite le 1er février 1769, par le comte de Cobenzl aux personnes destinées à composer la *Société littéraire*, pourrait être regardée comme l'époque de cet établissement. — Voyez les notes.

(2) C'est dans cette séance du 16 octobre 1770, que l'*Académie de Bruxelles* reçut les premières invitations pour concourir au grand système d'observations

et le secrétaire perpétuel pour demander l'appui de S. E. le prince de Starhemberg, que Sa Majesté venait de nommer son ministre plénipotentiaire. Ce prince s'étant fait remettre un écrit détaillé qui présentait l'origine et la situation actuelle de cet établissement, résolut de rendre à ce corps mourant la vie et l'action. Dès lors il s'occupa des moyens qui pouvaient faire réussir cette entreprise. »

La Société, de son côté, s'occupa, dans la même séance, de former son nouveau programme; et elle ne se réunit qu'une année après, le 16 octobre 1771, pour prononcer son jugement [1]. « Cette séance, dit le procès-verbal, fut la dernière de toutes celles qui ont été tenues sous le nom de la Société littéraire. Dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'au temps où Sa Majesté érigea cette société en *Académie impériale et royale*, les assemblées furent interrompues; mais les membres ne laissèrent pas de travailler souvent en comité, pour concerter les arrangements à prendre et préparer les principes constitutifs de la nouvelle Académie. »

Au reste, si les assemblées, dans ces premiers temps, ont été peu fréquentes, si la Société a produit peu de mémoires, on ne doit l'attribuer qu'aux circonstances où elle se trouvait. Peu nom-

météorologiques qui s'était établi à Manheim. « Le secrétaire, est-il dit dans les » procès-verbaux, après avoir informé la Société qu'il avait reçu, de la part de l'Aca- » démie de Manheim, les deux volumes des mémoires que cette Académie avait » fait imprimer et après en avoir fait ses remercîmens au nom de la Société, lut » un mémoire qui lui avait été remis par M. Robert Limbourg, nouvellement nommé » agrégé de la Société. Ce mémoire contenait des observations sur l'histoire na- » turelle de la partie des Pays-Bas, située entre la Meuse et le Rhin. » (Voyez » dans les notes.)

[1] Dans cette séance, la Société eut à examiner une question qui se présente parfois dans les concours des corps littéraires : « On mit en délibération, disent les procès-verbaux, s'il ne convenait pas d'exclure du concours ceux qui auraient obtenu trois prix, ainsi que cela se pratiquait dans quelques autres Académies; et on jugea que cela était absolument nécessaire, parce que les questions, surtout celles concernant l'histoire, roulant toujours sur des points d'histoire du moyen âge, celui qui avait remporté trois prix, avait, par les recherches qu'il avait été dans le cas de faire pour résoudre les questions précédentes, trop d'avantages sur ses concurrents, qui ne manqueraient pas d'être découragés. »

breuse à son origine, incertaine sur sa destinée, distraite par les mesures à prendre pour sa conservation, elle devait nécessairement perdre de vue son principal objet, et trouver peu de loisir pour rédiger des travaux et pour les présenter au public.

Si nous parcourons le discours préliminaire inséré en tête du premier volume des anciens Mémoires, nous remarquerons que Sa Majesté assigna les fonds nécessaires pour la distribution de deux prix annuels et pour les autres besoins de ce corps. On fut convaincu, dès le premier concours, que la littérature belge n'était pas si profondément ensevelie, qu'il ne fut facile de la ressusciter. Mais la mort inopinée du comte Cobenzl donna une nouvelle preuve du peu de fond qu'on peut faire sur les apparences les plus flatteuses. La société naissante, faible, sans appui, sans chef, se vit à deux doigts de sa perte, et le public ne douta plus qu'elle n'allât tomber dans un oubli éternel, dès la seconde année de son existence. Le zèle de deux ou trois de ses membres, qui se roidissaient contre les obstacles, ne pouvait, en effet, produire que des efforts impuissants (1).

Heureusement pour les lettres, le comte de Cobenzl avait été remplacé par le prince de Starhemberg. Dès son arrivée à Bruxelles, on sentit renaître un rayon d'espérance, et bientôt ce prince réalisa les légitimes aspirations de la nation. S'étant fait rendre compte de l'état de la Société littéraire, il comprit facilement que le corps n'était engourdi et faible, que parce qu'il était privé de cette influence heureuse qui émane du trône, et qui porte la vie et la force dans tous les États. Il connaissait les intentions bienfaisantes de Marie-Thérèse; personne ne savait mieux que lui, combien cette auguste princesse désirait et combien elle était digne de régner sur des nations éclairées. Il employa par conséquent tous ses moyens pour atteindre le but qu'il se proposait (2).

(1) *Mémoires de l'Acad. Imp.*, t. I, 2e édit., p. 10 de l'Introd.

(2) Voyez plus loin, dans les *notes*, les pièces principales qui concernent la *Société littéraire* : quelques-unes ont été publiées dans les écrits anciens, d'autres ont été réservées dans les archives, et jettent des lumières sur une époque généralement peu connue.

ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES,

CRÉÉE PAR L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE.

(1772-1816.)

Il y avait loin, sans doute, comme le font observer les considérations qui donnèrent lieu aux dispositions gouvernementales nouvelles, il y avait loin d'une société mal étayée et, pour ainsi dire, éphémère, à une Académie permanente et munie de la sanction impériale. Ce pas fut rapidement franchi : le ministre plénipotentiaire, Starhemberg, obtint des lettres patentes honorées de la signature et munies du grand sceau de Sa Majesté. Par ces lettres la *Société littéraire* fut érigée en *Académie impériale et royale* des sciences et belles-lettres : elle obtint aussi un règlement qui prescrivait la forme de l'établissement et les devoirs des académiciens (1). « Ce fut à la faveur de ces deux monuments de la sagesse et de la bienfaisance de notre auguste souveraine que la nouvelle Académie prit naissance, sous les auspices de S. A. R. Sérénissime le duc Charles de Lorraine et de Bar, gouverneur général de ces provinces. Et quels auspices plus heu-

(1) Voyez, page xij du *Discours préliminaire* du 1er volume des Mémoires, les considérations sur le premier local et la Bibliothèque de Bourgogne.

reux pouvait-elle désirer? Le prince de Starhemberg, que la postérité regardera avec raison comme le créateur de l'Académie, fut désigné en même temps par l'Impératrice pour la représenter dans ce corps en qualité de *Protecteur;* c'était par lui que l'Académie devait apprendre les ordres et les volontés de Sa Majesté et ceux de Son Altesse Royale (1). »

Il fallut un *président* à cette Compagnie pour diriger les travaux, concilier les opinions différentes, maintenir le bon ordre et le règlement, animer les associés, rendre compte au ministre plénipotentiaire de l'état du corps, de ses besoins, de ses progrès, enfin des membres qui se distingueraient le plus. Sa Majesté jeta les yeux sur M. de Crumpipen, chancelier de Brabant, qui, de concert avec son frère, secrétaire d'État et de guerre, avait contribué beaucoup, par ses conseils et par ses avis, à l'érection de l'Académie. On assigna à celle-ci la salle de la Bibliothèque royale pour le lieu ordinaire de ses assemblées, dont la première fut tenue le 13 avril 1773 (2). On peut voir les avantages et les prérogatives accordés à l'Académie en corps, et aux membres en particulier, dans les lettres patentes et dans le règlement qui se trouvent à la fin de ce discours (*pièces officielles*).

L'ancienne Bibliothèque des ducs de Bourgogne subsistait toujours à Bruxelles, mais elle était dans un état déplorable par suite du peu de soin, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la garde en avait été confiée. Dans un siècle où le gouvernement s'embarrassait fort peu du progrès des lettres, la rapacité de ceux qui pouvaient y avoir accès, et les malheurs du temps l'avaient presque réduite à rien (3). Le ministre plénipotentiaire résolut

(1) Nous avons, autant que possible, fait usage des paroles mêmes des articles réglementaires et des procès-verbaux de l'ancienne Académie, pour permettre d'en mieux saisir l'ensemble.

(2) M. Tuberville Needham fut nommé *Directeur*. Voyez la notice qui lui a été consacrée, t. IV des *Mémoires de l'ancienne Académie*, Journal des séances, p. 53.

(3) L'ancienne Bibliothèque des ducs de Bourgogne, qui jouissait d'une grande réputation, avait déjà été amoindrie par la défaite de Charles le Téméraire, pendant sa désastreuse campagne contre les Suisses. Ce prince, en effet, qui était ami

de lui restituer son premier lustre et de la faire servir à l'usage des savants. Sur les instances de ce prince, Sa Majesté la rendit publique : elle y établit un bibliothécaire, l'enrichit d'un grand nombre de manuscrits précieux, et y fit faire les changements et les décorations nécessaires. M. Gerard et, après lui, M. l'abbé Chevalier, tous deux membres de l'Académie, y avaient remis l'ordre. Le sérénissime gouverneur général, le prince de Starhemberg, les principaux seigneurs du pays, les évêques et les abbés, ainsi que plusieurs particuliers, concoururent à l'augmenter, avec cette émulation et cet empressement que le patriotisme inspire, et qui a été de tout temps le signe caractéristique de la nation.

La Bibliothèque royale, avons-nous dit, fut assignée pour le lieu ordinaire des assemblées. L'Académie eut, en outre, la jouissance de cette riche collection qui avait appartenu primitivement aux ducs de Bourgogne; il lui fut permis de se servir, pour son grand sceau, des armes de cette illustre maison, et d'associer ainsi son nom aux plus beaux souvenirs de l'histoire nationale. Des fonds furent libéralement accordés pour l'impression des Mémoires, pour les prix des concours et pour des voyages scientifiques. Des pensions furent créées en faveur des membres avancés en âge ou qui se distinguaient par leur activité.

» Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles et à ceux qui savent les cultiver avec succès, disait l'Impératrice, dans ses *lettres patentes*, nous déclarons que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas encore anoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de la noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette Compagnie. » Si nous

des lettres, avait constamment avec lui des manuscrits appartenant à cette Bibliothèque et qui furent enlevés à la suite de sa malheureuse invasion en Suisse. Cependant quelques-uns de ces ouvrages furent rendus; mais les pertes furent cependant très-sensibles.

citons ces paroles, ce n'est point pour faire valoir d'anciennes prérogatives, mais pour montrer le puissant appui que recevaient les sciences à une époque où ces prérogatives étaient tout aux yeux du plus grand nombre.

L'Académie reçut cependant un privilége plus grand encore, un bienfait inappréciable pour le savant, c'est la liberté de la presse, cette mère de la pensée, qui apparaissait alors radieuse comme un phénomène consolateur au sortir d'une longue nuit.

Tant d'avantages réunis devaient faire ambitionner d'être académicien; aussi, une noble émulation se répandit dans tous les rangs du pays, et l'on ne tarda pas à voir surgir des talents qui seraient demeurés engourdis sans des stimulants aussi énergiques. Cinq volumes de Mémoires furent publiés par l'Académie pendant sa courte existence, ainsi que plusieurs volumes de Mémoires couronnés. Une analyse détaillée de ces travaux scientifiques et littéraires nous sera présentée par des délégués de nos trois classes. Ils nous feront apprécier les efforts qui ont été faits, depuis, pour soutenir le mérite de nos aïeux.

Pendant les trois premières années qui succédèrent à la création de la Société littéraire, avons-nous dit, les séances avaient été peu nombreuses : en 1769 on en compta quatre; en 1770, deux, et une, seulement, en 1771. Les réunions n'eurent plus lieu pendant l'année suivante; mais, à partir du milieu de 1773, époque de *l'organisation de l'Académie,* elles devinrent plus fréquentes, et leur nombre augmenta successivement jusqu'en 1777, où il fut annuellement de seize à dix-sept. On comptait des vacances de quatre mois; en sorte que, pour chacun des huit mois restants, on avait environ deux séances, abstraction faite des quatre mois de juin, juillet, août et septembre. Voici les nombres depuis l'origine jusqu'à l'instant où la révolution fit cesser les séances académiques : on sait, du reste, que la révolution brabançonne éclata quelque temps avant la révolution française :

Année	1773	6	séances.	Année	1784	17	séances.
—	1774	9	—	—	1785	14	—
—	1775	8	—	—	1786	16	—
—	1776	11	—	—	1787	14	—
—	1777	17	—	—	1788	11	—
—	1778	16	—	—	1789	16	—
—	1779	13	—	—	1790	12	—
—	1780	16	—	—	1791	14	—
—	1781	17	—	—	1792	13	—
—	1782	17	—	—	1793	14	—
—	1783	22	—	—	1794	10	—

Les événements politiques de cette dernière année obligèrent nos collègues de suspendre leurs travaux : les collections furent partagées, et les académiciens se dispersèrent. Une partie du matériel cependant fut transportée à Vienne; et une autre partie fut gardée dans l'intérieur du local.

Les procès-verbaux des séances sont transcrits dans quatre volumes in-folio, que renferment les archives de l'ancienne Académie. Ces pièces sont beaucoup plus développées que celles conservées, comme pièces officielles, dans le Journal des séances qui figure en tête des cinq volumes des *Mémoires de l'Académie impériale et royale* (1). On trouve inscrit dans ces protocoles le nombre des membres qui avaient assisté aux séances; et,

(1) Voici, d'après le procès-verbal des séances des 20 et 21 mai 1776, tenues en la salle de la Bibliothèque royale, les conventions arrêtées pour l'impression des mémoires académiques :

« ..... On délibère ensuite sur la marche à suivre dans l'impression des mémoires de l'Académie. Les pièces qui doivent composer ce premier volume seront envoyées à leurs auteurs respectifs qui mettront à profit les avis et les corrections des commissaires dont le secrétaire perpétuel leur aura communiqué des extraits suffisants. Après avoir mis la dernière main à leurs mémoires, ils les renverront à ce dernier qui corrigera les fautes contre la grammaire, s'il y en a, et qui aura soin de corriger les épreuves et de conduire l'impression conformément au Directoire qui sera présenté à l'Académie, pour servir de règle à l'avenir.

» Les mémoires imprimés seront précédés de l'histoire de l'Académie et d'un journal où l'on fera entrer les extraits des mémoires qu'on n'a pas jugé devoir im-

dans les procès-verbaux mêmes, on lit une quantité de renseignements spéciaux, qu'on a cru ne pas devoir présenter au public dans les volumes officiels qui ont successivement paru de 1780 à 1794.

Ces cinq volumes des Mémoires des membres et un grand nombre de Mémoires couronnés sur différentes branches des connaissances humaines, montrent l'activité du peu de savants qui résidaient en Belgique. Les sciences mathématiques et physiques étaient principalement représentées par le Commandeur de Nieuport, que l'Institut de France comptait parmi ses membres (1), par M. Bournons et par MM. Pigott, l'abbé Needham et l'abbé Mann, tous trois anglais, mais établis parmi nous et qui concoururent à différents travaux astronomiques et physiques. Il n'existait malheureusement dans le pays aucun moyen d'expérimentation délicate de physique; l'Académie s'en plaignait, et quand elle fut invitée par la Société palatine, de Manheim, à prendre part au grand système d'observations météorologiques combinées qui s'organisait alors, elle exprima la crainte de s'associer à ces observations, parce qu'il lui manquait, avant tout, les instruments nécessaires. La Société palatine lui envoya tout ce

primer en entier. Ces extraits en exposeront le sujet et les endroits les plus intéressants.

» M. le Président voulut bien se charger de la convention à faire avec l'imprimeur, dont les principales conditions seraient, 1° beau papier et beau caractère; 2° le format et les marges comme des mémoires de l'Académie des sciences de Paris; 3° de n'imprimer les feuilles que lorsqu'elles seraient munies de l'*imprimatur* du secrétaire perpétuel; 4° de remettre à ce dernier 80 exemplaires gratis pour l'Académie; 5° de ne vendre les exemplaires dans l'intérieur des provinces de la domination de S. M. des Pays-Bas, qu'à raison d'un sol de Brabant par feuille, la gravure à part, sauf à vendre à tel prix qu'il voudra, les exemplaires qu'il enverra aux étrangers. »

(1) Le Commandeur de Nieuport montra le premier, dans les anciens mémoires de l'Académie de Bruxelles, que la haute analyse avait trouvé un interprète en Belgique : il y traita à la fois la solution de plusieurs problèmes importants qui occupaient alors les mathématiciens, et ses travaux le mirent en rapport avec d'Alembert, Bossut et Condorcet. » *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*, par A. Quetelet, p. 289, 1 vol. gr. in-8°; chez Muquardt, 1864.

qu'il lui fallait à ce sujet, et les observations demandées furent faites avec régularité, on peut dire même avec science. Il en avait été de même pour M. Pigott, gentilhomme anglais, qui s'était fixé parmi nous pour coopérer, avec son fils, au grand travail de la triangulation du pays. Il mit les plus grands soins à exécuter les travaux de ce genre qui concernaient le Luxembourg, pour l'étendre ensuite sur toute la Belgique; mais il ne tarda pas à voir que la personne chargée de ce grand réseau géodésique n'était pas à la hauteur de sa vaste entreprise, et il se trouva forcé de l'abandonner.

Au sujet des difficultés que rencontrèrent ses opérations astronomiques, nous devons mentionner celle dont il est parlé dans l'ordre du jour de la séance du 5 mars 1777. Comme on peut le voir dans les observations que M. Gerard crut devoir présenter à l'Académie, l'assemblée chargea son secrétaire d'en écrire aux journalistes anglais qui avaient produit une annonce inexacte (1).

« L'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, est-il » dit, a remarqué avec quelque surprise un endroit de votre » journal. — C'est au tome II, partie 1re de l'année 1777, dans » l'annonce des *observations astronomiques, faites dans les* » *Pays-Bas autrichiens par M. Nathaniel Pigott.* Vous ajoutez » que *le Gouvernement britannique avait chargé l'auteur de* » *fixer les longitudes des différentes villes des Pays-Bas au-* » *trichiens.* C'est un point, Messieurs, sur lequel vous avez été » mal informés. Ces observations ont été faites par ordre et aux » frais du gouvernement des Pays-Bas. M. Pigott le dit lui-même » dans le titre de l'ouvrage entier, qui est déjà imprimé, et qui » paraîtra en peu de temps dans le premier volume de nos Mé- » moires académiques, Il le répète dans une lettre à M. Maske-

(1) Nous citons ce passage assez remarquable, dicté par la susceptiblité de l'Académie, contre les journalistes anglais qui semblaient les accuser d'exploiter à la fois le talent et la bourse de leurs honorables confrères, les astronomes étrangers qui étaient venus les aider dans la partie astronomique et géodésique du relevé du pays.

» line, laquelle se trouve à la tête de l'extrait de ses opérations,
» qu'il a fait publier dans les *Philosophical transactions* de l'an
» 1776, vol. 66, partie Ire. On y lit ces paroles : *This astrono-*
» *mical journey was undertaken at the request of the govern-*
» *ment here. They expressed a desire that the situation of*
» *some of their towns at least should be determined by obser-*
» *vation.* Comme M. Pigott écrivit cette lettre à Louvain, il est
» évident que ces mots le *government here* signifient le gouver-
» nement des Pays-Bas et non pas le gouvernement britannique,
» de même que ces paroles *some of their towns* ne peuvent
» s'entendre que des villes des Pays-Bas autrichiens.

» Persuadée de votre équité et de votre amour pour le vrai,
» l'Académie se flatte que vous voudrez bien rectifier cette
» annonce dans le tome suivant de votre journal, au moyen
» d'une note ou d'un *errata.* Dans cette idée, elle m'a chargé de
» vous écrire cette lettre. C'est un ordre que j'exécute avec
» plaisir puisqu'il me fournit l'occasion de vous témoigner la
» profonde estime avec laquelle je suis, etc..... »

Il y a tout lieu de croire que ce fut la lettre même, écrite de Louvain par M. Pigott au célèbre Maskelyne, qui donna lieu à la méprise des journalistes. Ceux-ci, n'entendant pas assez bien l'anglais, auront probablement interprété à leur façon des paroles qu'ils ne comprenaient pas.

Les concours de l'ancienne Académie étaient suivis avec la plus grande attention, et ses programmes pouvaient figurer avantageusement à côté de ceux des sociétés savantes les plus estimées. On jugera mieux, en examinant les pièces qui ont successivement concouru, que le travail dépend bien plus du mérite des questions que de la valeur des médailles qui servaient de récompense. L'ancienne Académie se bornait à offrir une médaille plus ou moins grande : le travail couronné restait dans ses archives; car *elle ne s'engageait point à l'imprimer.* Cependant l'impression avait assez généralement lieu; mais elle se faisait par l'auteur qui pouvait, dans certains cas, être encou-

ragé par le gouvernement. Il existe une série de ces mémoires imprimés : bien que ne faisant pas partie des collections académiques et différant sensiblement dans leur format in-4°, ils composent une suite assez nombreuse qu'on a généralement l'habitude de joindre dans les bibliothèques aux collections de publications académiques de Bruxelles.

Après sa réorganisation en 1816, l'Académie prit également le parti d'imprimer la plupart des œuvres qu'elle couronnait : elle regardait cette publication comme un nouvel avantage joint à l'honneur de la médaille décernée (1), mais cet avantage devait dépendre en grande partie des sommes accordées annuellement pour les impressions, surtout quand il s'agissait d'ouvrages trop considérables, dont les frais de publication auraient pu nuire aux travaux mêmes de l'Académie.

L'illustre Marie-Thérèse mourut le 29 novembre 1780 : elle laissa après elle les souvenirs les plus honorables. Les Pays-Bas, comme les autres pays qu'elle avait eu à gouverner, lui donnèrent le nom de *Mère de la patrie*. « Si les sujets de cette grande reine, comme le dit avec raison le procès-verbal de notre ancienne Académie, ont répandu des larmes véritables sur son tombeau, sa mémoire est chère surtout à ses peuples de la Belgique qui se rappellent les heureux changements opérés pendant les trente dernières années de son règne, et la force de son gouvernement, comparée avec la faiblesse des règnes qui précédèrent. »

Dans l'année qui suivit cette perte immense, l'empereur Joseph II voulut faire preuve de l'importance qu'il attachait aux sciences et aux lettres, comme l'avait fait son illustre

(1) Le tome VIII des nouveaux Mémoires in-4°, 1832, par exemple, renfermant le travail couronné de M. Dumont *Sur la constitution géologique de la province de Liége*, se vend maintenant à des prix qui ne sont pas au-dessous de 150 francs : et il en est de même du t. XI, renfermant le mémoire couronné de M. Chasles : *Aperçu historique de l'origine et du développement des méthodes en géométrie*, 1837. Le tome V des anciens mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, d'une autre part, n'existe plus dans le commerce.

mère. Il fit réunir, en faveur de l'Académie, les commencements d'un cabinet de physique et d'histoire naturelle. Les arrangements à prendre relativement à cet objet occupèrent toute la séance du 5 novembre 1781. Ce cabinet existait encore à l'époque du gouvernement hollandais; et, après la révolution de 1830, il reçut même une notable augmentation : on y joignit toute la collection du musée Kantius; malheureusement, dans ces derniers temps, tous les objets scientifiques qui formaient ce musée, intéressant sous bien des rapports, furent en partie distribués aux universités et en partie vendus aux enchères publiques [1].

Parmi les savants qui s'occupaient plus spécialement des sciences naturelles, il faut distinguer surtout MM. de Witry, Du Rondeau, l'abbé Chevalier, De Launay, de Burtin, de Fraula, l'abbé de Marci, et l'infatigable l'abbé Mann, qui, toujours au nombre des plus grands travailleurs, méritait par ses recherches une attention toute particulière.

Les sujets littéraires ne fixèrent pas avec moins d'ardeur l'attention de nos savants confrères qui s'attachèrent plus spécialement, et avec raison, à examiner les points les plus remarquables de notre histoire politique. Plusieurs de ces écrits sont restés comme des pièces importantes, dignes encore de tous les égards des savants : les uns concernent l'origine et l'histoire de nos aïeux, leurs monuments, leurs coutumes, leurs querelles, leurs guerres, et l'on peut distinguer parmi eux le marquis du Chasteler, l'abbé Ghesquière, l'abbé de Nélis, De Hesdin, Gerard, Dom Anselme Berthod et le savant secrétaire Des Roches, à qui l'on doit un certain nombre de communications historiques, qui, sans la sollicitude apportée par lui à la rédaction du Journal des séances, auraient échappé à l'attention des savants.

[1] Quelques objets furent également données à l'Observatoire de Bruxelles, et spécialement des instruments électriques du temps de Franklin, qui avaient grandement occupé le prince Charles lui-même, dont la statue s'élève aujourd'hui en face du Musée, privé de ses collections.

On doit remarquer surtout le soin que mettaient la plupart des savants étrangers, que l'Académie s'était associés, à répondre à ce témoignage de courtoisie. On retrouve avec plaisir, parmi les pièces de la correspondance et parmi les mémoires imprimés, les noms du baron de Zach, de De la Lande, de Magellan, de Necker, de Messier, du comte de Bruhl, de Van Swinden, du prince de Galitzin, etc. Cette correspondance montre que déjà, à cette époque, l'Académie jouissait des sentiments de sympathie et se trouvait en relations des plus affectueuses avec les savants étrangers. Elle avait pris d'ailleurs le bon parti d'annoncer, dès son origine (séance du 25 juin 1773), qu'elle verrait avec intérêt quelque ouvrage de la composition d'un membre ou d'un associé *remplacer ce compliment usité en ces occasions dans quelques autres compagnies savantes.*

Les troubles politiques commençaient à agiter une partie de l'Europe et spécialement nos provinces. Cependant nos aïeux, en restreignant de beaucoup la publicité de leurs réunions, ne renonçaient pas à modifier la nature de leurs travaux : on voit, par exemple, le 18 mai 1785, qu'ils étaient préoccupés de cette idée. « Une partie de cette séance, est-il dit dans les procès-verbaux, la dernière avant les vacances, fut occupée par des affaires internes d'une assez grande importance, entre autres par l'examen d'un projet de donner un nouvel emplacement à l'Académie et à la Bibliothèque publique, que S. E. le Ministre plénipotentiaire avait résolu de mettre en exécution, chose qui depuis longtemps faisait l'objet des vœux de la Compagnie » Mais l'état des esprits fit renoncer à l'idée de pareils changements. M. Des Roches fut appelé à Vienne en 1786, et l'abbé Mann fut chargé de le remplacer comme secrétaire : il devint même titulaire lorsque, peu de temps après son retour, M. Des Roches vint à mourir. Il fut aussi chargé des fonctions de trésorier, devenue vacante par la mort de M. de Fraula. On lui doit de nombreux travaux et spécialement les premières bonnes observations météorologiques qu'il publia, pendant plusieurs années , de concert

avec la Société palatine laquelle imprima ces sortes de recherches, établies sur une très-grande échelle, dans ses *Ephemerides meteorologicae* (1).

Cependant, aux séances du 11 et du 25 février 1788, l'on mit en délibération *l'impression d'un nouveau volume des Mémoires de l'Académie.* « Vu le temps qui s'était écoulé depuis la publication du quatrième tome, est-il dit, et le grand nombre de pièces non imprimées qui se trouvaient dans le portefeuille du secrétaire et dont les titres sont consignés dans ce journal sous les dates de leur lecture, cette *impression* fut résolue à l'unanimité.

« L'examen et le triage de tant de pièces sur des sujets différents, l'arrangement et l'ordre de leur impression demandaient un travail de nature à occuper presque entièrement plusieurs des séances suivantes. Ce détail ne peut intéresser le public à qui il suffit d'en voir le résultat dans ce nouveau volume que nous lui présentons. »

Le *cinquième* et dernier volume des mémoires imprimés de l'Académie de Bruxelles fut déposé, mais en parties seulement, dans les séances des 10 et 17 mars 1788 (2).

On voit facilement, d'après la relation des procès-verbaux, combien la position des académiciens devenait difficile. Le comte de Fraula et le chevalier de Burtin avaient été chargés, depuis le commencement de janvier 1787, d'entrer en négociation avec les propriétaires de l'imprimerie pour acquérir les quatre volumes

(1) Voyez l'*Éloge de l'abbé Mann*, par le Bon de Reiffenberg, dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. VI, année 1830.

(2) Peu de jours après cette séance, est-il dit à la fin du journal de ce cinquième volume, l'Académie perdit deux de ses membres, Dom Anselme Berthod, qui mourut d'une maladie de langueur, le 19 mars; et M. Bournons, qui décéda le 22 suivant.

A la suite des notices sur ces savants, on trouve encore des procès-verbaux très-resserrés sur les séances qui eurent lieu les 7 et 21 avril, les 3 et 4 juin et le 18 juillet suivant. La question de publier un sixième volume, désiré par quelques membres, dut être abandonnée.

déjà imprimés des mémoires; dans la séance du 10 mars, M. de Burtin fut invité à revenir sur cette même proposition, qui resta sans solution.

L'extrait suivant du procès-verbal de la séance du 25 février 1788 est assez curieux pour mériter d'être transcrit ici : il fera mieux comprendre la position de l'Académie à cette époque :

« Au moment où le secrétaire perpétuel (M. l'abbé Mann) allait se rendre à la séance de ce jour, le directeur de l'imprimerie académique *De la Roche* était venu le trouver, pour annoncer à l'Académie, par son canal, différents points et résolutions que les propriétaires de ladite imprimerie venaient d'arrêter entre eux. Le secrétaire les ayant couchés par écrit, de la bouche dudit directeur, et les lui ayant lus ensuite pour s'assurer qu'ils étaient conformes à son intention, en fit lecture à l'Académie à la fin de la séance; mais aucune résolution n'ayant été prise à cet égard, et les objets étant de nature à y revenir dans quelque autre séance, on se bornera à consigner ici une copie de cet écrit, qui est de la teneur suivante :

» Le sieur *De la Roche*, chargé de la direction de l'imprimerie académique, vient, de la part des propriétaires, informer l'Académie des points suivants :

» 1° Que MM. les propriétaires de ladite imprimerie ne veulent plus fournir les dix-huit exemplaires reliés des mémoires, dont ci-devant ils fesaient présent à l'Académie;

» 2° Que lesdits propriétaires ne veulent point se charger des frais des gravures, ni de fournir le papier ou l'impression des gravures, que l'on pourrait être dans le cas de faire dorénavant dans les volumes à imprimer pour l'Académie;

» 3° Que pour tout ce qui regarde le prix des mémoires qu'ils impriment au nom de l'Académie et qu'ils sont dans le cas de vendre au public, ils soutiennent n'avoir aucun ordre à recevoir de ladite Académie;

» 4° Que les propriétaires proposent à l'Académie de finir la

négociation entamée en janvier 1787 par MM. le comte de Fraula et Burtin, à la fin d'acheter le fonds d'imprimerie des mémoires académiques, tant ceux des concours que ceux des membres de l'Académie (y compris les cuivres gravés); faute de quoi, ils vont prendre incessamment d'autres arrangements à cet égard, et les vendre, s'il le faut, aux boursiers;

» 5° Qu'au reste lesdits propriétaires s'entendent à se tenir purement et simplement aux termes de leur contrat d'achat. »

Ita est.

Ce 25 février 1788. L'abbé Mann,
secrétaire perpétuel. »

L'énumération de pareilles conditions montrent mieux que de longs discours les circonstances difficiles dans lesquelles on se trouvait.

Malgré toutes les menaces politiques qui entouraient l'Académie, la question du nombre des membres occupait beaucoup l'administration supérieure. Plusieurs essais furent faits, et l'on trouve, dans le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 1788, une lettre signée par le président et le secrétaire, qui demandaient à S. E. le Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté, que l'Empereur voulût bien approuver et sanctionner les vœux de ses membres, en en bornant le nombre et en le fixant invariablement, pour l'avenir, sur le pied que le nombre des membres regnicoles ne pût jamais dépasser 24, ni celui des membres étrangers 12; par là, les deux classes, ensemble, ne feront que le nombre de 36, porté par l'institution primitive de l'Académie.

Ce corps demandait de plus que, « dans le cas où Son Excellence trouverait une classe de *correspondants académiques* utile et convenable, Elle voulût bien donner sa sanction à cet établissement afin qu'il pût être exécuté et sortir son effet. »

Il paraît que ces différentes pièces concernant les élections proposées demeurèrent sans résultats, car il n'en est plus fait mention dans les procès-verbaux.

Les événements prenaient successivement une tournure plus menaçante. On lit, en effet, lors de la séance du 5 octobre 1789, ce qui suit : « Tel était le résultat de la séance préparatoire (du concours), la dernière qui s'est tenue avant la révolution des Pays-Bas. La séance générale pour le jugement du concours et pour la proposition des nouvelles questions, laquelle devait se tenir vers la fin d'octobre, n'avait pas encore pu avoir lieu. M. le président qui voulut y assister en personne à son retour de la campagne, ayant été enlevé de chez lui dans la nuit du 25 au 26 octobre, et la guerre ouverte s'étant déclarée, et s'étendant ensuite dans la plus grande partie du pays, l'Académie se trouvait réduite à un état d'inaction, d'autant plus que M. le président étant revenu à Bruxelles le 15 novembre, jugea convenable de s'en éloigner de nouveau le 17 suivant, et que le directeur actuel de l'Académie, M. le marquis du Chasteler, était décédé à Liége le 11 octobre précédent. La Compagnie se trouva, par là, privée de ses chefs ordinaires.

» La seule circonstance qui arrivât ensuite à l'égard de ce corps, sous le précédent gouvernement, fut un ordre du vice-président du conseil royal, rendu au secrétaire, le 8 décembre, d'après lequel l'Académie devait remettre incessamment des inscriptions pour la médaille de la nouvelle année 1790, sur deux sujets différents : le fond de l'idée du premier devait être *la mésintelligence dissipée et la confiance rétablie;* mais en cas que les circonstances ne permettraient pas d'adopter ce sujet, le second devrait être *la prise de Belgrade,* sous l'idée de *Boulevard de l'ennemi des chrétiens enlevé.* Tout ceci fut exposé le lendemain à M. Gerard, comme ancien membre de l'Académie résidant en ville, qui nomma M. Chevalier et M. Du Rondeau, avec le secrétaire, pour faire ces inscriptions; mais la révolution, arrivée à Bruxelles le 11 et le 12 suivants, rendit ce travail inutile.

» Les seigneurs des États de Brabant étant rentrés à Bruxelles le 18 décembre 1789, le secrétaire se rendit, le 20 suivant, auprès de Monseigneur de Nélis, évêque d'Anvers, doyen de l'Académie,

comme étant le plus ancien membre, pour prendre ses ordres relativement à cette Compagnie en l'absence du président. Sa Grandeur, dans les circonstances actuelles, se trouvant accablée d'occupations indispensables qui ne lui permettaient pas de donner toute l'attention qu'il aurait désirée aux choses de l'Académie, le secrétaire La pria de nommer un comité d'entre les membres présents avec lequel il pourrait prendre des arrangements convenables sur les objets qui n'admettaient pas de délai, en attendant qu'une assemblée pût se tenir pour les régler définitivement. Mgr d'Anvers, approuvant la proposition du secrétaire, nomma, par une lettre qu'il lui adressa le 22 décembre, MM. Gerard, Chevalier, et Du Rondeau avec ledit secrétaire, pour former un comité chargé de la direction de l'Académie *et ad omnes fines.* »

En passant à un état plus calme, l'Académie crut devoir s'occuper de ses intérêts particuliers : elle s'adressa, à cet effet, aux États généraux du pays. Elle rédigea, le 18 février 1790, un acte qui exposait, à cette assemblée, sa position et ses besoins pécuniaires. Elle lui représente, disait-elle, que, pour subvenir aux frais de tous ses travaux, « son Auguste Fondatrice l'avait dotée d'une somme annuelle de trois mille florins d'Allemagne, faisant 4,200 florins des Pays-Bas, assignés sur la caisse de la recette générale et a fondé deux prix annuels de la valeur chacun de 25 ducats, avec quelques médailles d'argent, pour être adjugés par l'Académie dans les concours ordinaires. Elle représente, de plus, que, depuis son établissement, elle n'a pas cessé de s'occuper assiduëment à remplir tous les susdits devoirs qui lui sont prescrits par le règlement de son institut, décrété par le souverain et attaché aux lettres patentes de sa fondation. »

» C'est pourquoi ladite Académie supplie Vos Seigneuries de conserver cet établissement national sur le même pied et avec les mêmes droits, dotation et prérogatives que ci-devant, de le prendre sous leur protection et de lui fournir les occasions

d'exercer son zèle et ses travaux pour le progrès et le perfectionnement des connoissances et des arts vraiment utiles à la société et au bien-être des provinces de la Belgique, objets qui font essentiellement le but de son institution [1]. »

Une seconde pièce demandait qu'on conservât le traitement et les avantages de l'abbé Mann, comme secrétaire perpétuel. Ces deux communications furent favorablement accueillies par les États généraux, qui voulurent bien y faire droit.

Ce qui pourra étonner peut-être, c'est que l'Académie impériale et royale n'eût pas encore de local convenable pour ses séances; elle avait déjà fait des observations sérieuses à cet égard. Voici ce qu'on lit, en effet, dans le procès-verbal de la séance du 3 décembre 1787. « Le travail de ce comité se réduisit à examiner le contenu des mémoires qui avaient été présentés précédemment en 1774 et 1783 pour la même fin, et à prendre unanimement la résolution de se borner dans celui dont il s'agissait présentement à un seul point, savoir : *à la demande d'un emplacement convenable pour l'Académie, dans lequel doit se trouver des bâtiments assez spacieux pour réunir tous les livres qui doivent composer la Bibliothèque publique; chose d'autant plus essentielle que ceux qui sont renfermés dans l'église des ci-devant jésuites restent inutiles à l'Académie et au public et sont dans le cas de se détériorer journellement.* « Le secrétaire fut chargé de faire une demande à ce sujet; elle se terminait de la manière suivante : « Ce qui manque essentiellement, en premier lieu, et sans lequel toutes autres demandes et grâces deviennent inutiles et seront frustrées de leur effet, c'est un emplacement convenable pour l'Académie et pour la Bibliothèque publique. Elle a des observateurs, mais ni observatoire ni autre lieu convenable où elle puisse faire les *observations astronomiques et météorologiques* correspondantes que d'autres académies lui demandent. Elle a des *chymistes savants et laborieux,*

[1] Cette pièce était signée par MM. l'abbé Chevalier, Du Rondeau et l'abbé Mann.

mais point de laboratoire pour faire les *expériences docimastiques* ou *chymiques*, souvent demandées par le GOUVERNEMENT même, etc. » Ces demandes étaient très-justes, il est vrai; mais était-ce bien véritablement l'instant de les faire?

On conçoit que les troubles qui bouleversaient le pays devaient exercer une influence fatale sur les travaux de la Compagnie. Cependant, malgré les agitations qui régnaient, cette institution fit tous ses efforts pour lutter contre le torrent qui bientôt devait l'engloutir, au moins d'une manière passagère.

Dans la vue de conserver sa position comme corps savant, l'Académie essaya, mais inutilement, de se faire reconnaître officiellement par les États généraux, pendant l'absence de l'armée autrichienne. Elle trouva auprès de l'autorité les promesses les plus obligeantes, mais sans aucune garantie. Enfin elle put reprendre le cours de ses séances avec plus de sûreté lors de la rentrée des troupes impériales à Bruxelles, au commencement du mois de décembre 1790. On conçoit cependant combien son existence devait laisser à désirer et combien ses travaux devaient souffrir au milieu de toutes ces secousses politiques. L'Académie ne comptait plus qu'un petit groupe de savants, mais plusieurs membres qui auraient pu les aider semblaient craindre de se compromettre.

Cependant, à la septième séance de l'année 1791 (18 mai), le secrétaire fit connaître que le portefeuille de la Compagnie avait suffisamment de mémoires pour la composition d'un sixième volume de la collection académique. Il fut décidé même que M. le président fixerait un jour afin de nommer les commissaires chargés d'examiner ces mémoires et d'en faire leur rapport pour juger ceux qui devaient paraître [1].

En général, l'Académie impériale et royale de Bruxelles,

[1] Voici la *note* qu'on lit à la page 169 du *Journal des Séances*, inséré en tête du IVe vol. des ANCIENS MÉMOIRES : « Sa Majesté l'Empereur et Roi, étant arrivé à Bruxelles le 9 avril (1794), son Excellence le Ministre plénipotentiaire écrivit, le lendemain au soir, un billet à M. le président de l'Académie, pour l'informer

comme nous l'avons dit, comptait annuellement trois mois de vacances par an, en juin, juillet et août; et dix-huit séances pendant les neuf autres mois. Ce qui donnait moyennement pour les travaux académiques, deux réunions par mois. Vers la fin, la régularité devint moins grande, ce qui provenait des mouvements d'insurrection qui se manifestaient assez fréquemment dans le pays. Par exemple, le vide que l'on remarque entre les mois de novembre 1792 et avril 1793 était dû aux événements qui venaient d'éclater et à l'invasion des Pays-Bas par les troupes françaises. Les séances, cependant, après quelques mois, purent reprendre leur cours ordinaire.

Une seconde interruption eut lieu après la séance générale de mai 1794; mais, cette fois, les travaux furent entièrement suspendus. L'armée française avait pénétré dans Bruxelles et l'accueil qu'elle avait trouvé parmi la population montrait qu'il ne restait plus d'espoir aux partisans du gouvernement autrichien. Aussi les académiciens s'entendirent entre eux pour mettre en sûreté, autant que possible, tout ce qui appartenait à la Compagnie; la plupart quittèrent ensuite Bruxelles.

En considérant les travaux de l'Académie, pendant la fin du siècle dernier, on ne peut assez s'étonner du zèle et de l'activité que mettaient quelques hommes, distingués dans les sciences et les lettres, appartenant à différents pays et pourvus de connaissances bien différentes, à s'accorder, cependant, de manière à faire fructifier le terrain qui leur était confié. Toutefois l'existence du corps n'avait eu ni assez de durée, ni assez de simultanéité, à cause

que cet auguste Prince recevrait les hommages de la Compagnie vers 11 heures de la matinée suivante, 11 du mois. Tous les membres regnicoles résidents à Bruxelles furent prévenus de se trouver au Palais à l'heure indiquée. Ils furent présentés en conséquence au *souverain,* que M. le président harangua en peu de mots. Sa Majesté daigna assurer la Compagnie de sa protection et bienveillance. Elle rendit ensuite ses hommages à Son Altesse royale l'Archiduc Joseph et à son Excellence le chancelier de cour comte Trauttmansdorff, et en fut reçue de même de la manière la plus gracieuse. »

des malheureuses circonstances à traverser, pour pouvoir présentre des travaux dignes de l'attention de la science : ces travaux, du reste, annonçaient ce qu'on pouvait espérer de leur continuation.

C'est peut-être ici le lieu de faire ressortir le mérite de nos compatriotes et de rappeler combien leur talent leur valut, principalement en France, quelques-unes des principales positions, surtout dans les sciences et les arts. Grétry et Gossec brillaient, en effet, au premier rang du Conservatoire de musique de Paris, qui compta, plus tard, parmi ses professeurs, François Fétis (1); Suvée, membre de l'Académie royale des beaux-arts, était directeur de l'École de France à Rome (2); Christian, l'ancien professeur du Lycée de Bruxelles, avait le rang de directeur du Conservatoire des arts et métiers de Paris; le savant bibliophile Van Praet, de Bruges, dirigeait la Bibliothèque royale; Blondeau, de Namur, était doyen de la Faculté de droit de Paris. Divers de nos savants et de nos artistes figuraient également à l'Institut; et, aujourd'hui même, différents noms, qui appartiennent à nos provinces, comptent encore dans cette célèbre assemblée (3). On remarquera aussi que, lors du concours des beaux-arts pour le grand prix de Rome, notre pays se trouvait généralement représenté parmi les vainqueurs : de ce nombre furent, entre autres, Paelinck, Odevaere, Calloigne.

(1) Le célèbre Méhul, membre de l'Institut comme eux, appartenait à la petite ville de Givet, enclavée *entre* nos frontières actuelles, et autrefois en *dedans* de ces mêmes limites.

(2) Joseph-Benoit Suvée était né à Bruges en 1743; il alla achever ses études à Paris, obtint le grand prix de Rome en 1771, fut reçu membre de l'Académie en 1780 et devint professeur, puis directeur de l'École française à Rome en 1792; il mourut en 1807.

(3) MM. Milne Edwards, de Bruges; Joseph Decaisne, de Bruxelles, sont également nés en Belgique; de même que C. M. Despretz, membre de l'Institut comme eux, qui naquit à Lessines dans le Hainaut, le 13 mai 1789.

Nous nous bornons à citer l'exemple concernant la France. Il suffit pour montrer que de nos jours, comme dans les siècles précédents, les Belges ont conservé l'habitude de porter leurs talents à l'étranger, où ils trouvent généralement, il faut bien en convenir, plus d'intérêt à les faire valoir, sauf à employer les moyens réciproques pour les lacunes qui pourraient se présenter, surtout dans la carrière de l'enseignement.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES,

RÉTABLIE PAR LE ROI DES PAYS-BAS, GUILLAUME IER.

(1816-1830).

Après les guerres de l'Empire, la Belgique et les Pays-Bas furent violemment séparés de la France. Formé de ces deux grands débris, notre nouveau royaume songea, dès lors, à placer, sur un terrain plus stable, ses établissements destinés aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts. Ses premiers soins se tournèrent vers la réorganisation de l'ancienne Académie des sciences et des lettres, dont l'existence se trouvait suspendue depuis 1794. Le rétablissement de ce corps savant se fit avec une certaine solennité, le 18 novembre 1816, c'est-à-dire vingt-deux ans environ après la séparation de ses membres.

Aux savants de l'ancienne Académie qui existaient encore, le gouvernement jugea à propos de joindre de nouveaux collègues, choisis particulièrement dans les provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas, qui venait d'être organisé. Le nombre des membres fut porté à trentre-quatre et l'on y joignit huit membres honoraires. La première assemblée de l'Académie, après son rétablissement, eut lieu le 18 novembre, à 10 heures du matin, dans une des salles du Musée, attenante à la Bibliothèque publique de la ville, provisoirement préparée à cet effet.

Cette première réunion se fit avec une certaine solennité. M. le baron de Feltz, président, avait nommé le commandeur de Nieuport et M. Sentelet pour recevoir et introduire dans la salle Son Excellence M. Repelaer Van Driel, commissaire général pour l'instruction, les arts et les sciences, chargé par Sa Majesté d'installer l'Académie et d'ouvrir la séance.

A onze heures, le commissaire général, conduit par les deux membres nommés ci-dessus, entra dans la salle. Tout le monde avait pris place; Son Excellence remit à M. le président deux arrêtés de Sa Majesté dont il donna lecture : celui du 7 mai 1816, par lequel le Roi rétablissait la compagnie sous le titre d'*Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, et celui du 3 juillet suivant portant l'organisation réglementaire de ce corps. (Voyez plus loin les *pièces officielles* et la liste des membres.)

Après la sortie du ministre, le secrétaire provisoire (M. Van Hulthem) fit connaître que l'assemblée avait recueilli et mis en ordre les papiers de l'Académie qui avaient été retrouvés à la maison de l'abbé Mann, dernier secrétaire, au moment de son départ en 1794. (Ils ont été portés depuis dans une des salles basses de l'Ancienne Cour et sont déposés actuellement auprès des manuscrits de la Bibliothèque publique, dit M. Van Hulthem; presque tous les papiers s'y trouvent [1], à l'exception des travaux destinés à être imprimés dans le sixième volume des mémoires.)

Il fit ensuite la présentation de quelques mémoires et la classe procéda à la nomination d'un directeur pour les travaux académiques : M. le commandeur de Nieuport réunit la majorité des suffrages; nous remarquerons que le même choix fut annuellement renouvelé. M. le baron de Feltz avait été désigné, de son côté, par le gouvernement, comme président perpétuel.

Dans la même séance, la classe continua les travaux de ses prédécesseurs, comme si l'espace de vingt-deux ans qui s'était

[1] Ces papiers se trouvent effectivement, aujourd'hui, dans les archives de l'Académie.

écoulé depuis la dernière réunion n'avait point effectivement existé. Elle s'occupa également de la formation de son programme pour l'année 1817.

Le gouvernement avait fait connaître à l'administration municipale de Bruxelles son désir que la bibliothèque et le local qui la contient fussent cédés à l'État. « La Bibliothèque alors serait déclarée Bibliothèque royale, était-il dit, comme celle de la Haye, et ses dépenses devaient être supportées par le trésor public, mais l'administration de Bruxelles ne parut pas disposée à y donner son assentiment. »

Outre les travaux académiques, de nombreux arrangements restaient à prendre par suite de la longue vacature qui s'était établie entre l'ancienne Académie et celle qui lui succédait.

Sur la proposition du commandeur de Nieuport, il fut arrêté que les membres de l'Académie seraient divisés en deux classes, celle des sciences et celle de l'histoire et de la littérature ancienne, et qu' « il y aurait un tiers de membres de plus dans la classe des sciences que dans celle d'histoire et de littérature; de manière que, sur les 48 académiciens ordinaires, il y en aurait 29 dans la première classe et 19 dans la seconde [1]. »

Dans la première séance de 1818, qui eut lieu le 2 février, la classe eut à s'occuper de la nomination des commissaires pour le jugement des concours. Le nombre des concurrents était assez grand, et permettait de croire qu'il aurait augmenté encore, quand l'Académie aurait repris entièrement une position stable.

[1] On lit dans le procès-verbal du 11 octobre 1817 : « L'Académie, considérant que plusieurs de ces membres (MM. de Feltz, de Nieuport, Van Hulthem, le chevalier de Coninck, le duc d'Ursel et le prince de Gavre) doivent se rendre à la Haye aux *états généraux* et que d'autres membres (MM. Harbaur, Sentelet et Van Mons) sont nommés professeurs à l'Université de Louvain, arrête, sur la proposition de M. le commandeur de Nieuport, que les séances ordinaires de l'Académie seront suspendues jusqu'au retour de la plupart de ses membres. » Le nombre des membres qui assistait habituellement aux séances n'était guère que d'une douzaine, de sorte qu'il ne devait à l'avenir n'en rester que trois ou quatre pour chaque séance; ce qui rendait effectivement impossible la marche régulière des réunions.

Cependant, malgré les espérances que l'on put concevoir, les travaux diminuèrent, bien loin d'augmenter. Le nombre des membres, dont la moitié résidait dans les provinces septentrionales, et l'âge avancé de ceux qui restaient en Belgique, ne permettaient guère des déplacements, qui auraient été assez difficiles à cette époque, pour mettre l'activité nécessaire dans un corps dont plusieurs membres, d'ailleurs, étaient entièrement absorbés par de hautes fonctions administratives. L'inconvénient qui existait fut particulièrement compris par le commandeur de Nieuport, vieillard plein de feu et d'ardeur, qui sentit parfaitement ce qui manquait à ses collègues, ou plutôt au corps dont il fallait savoir alimenter l'existence.

Une des adjonctions les plus précieuses de l'Académie à cette époque, fut celle de Son Excellence M. Falck, ministre de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies, nommé membre honoraire à la séance du 7 mai 1818 (1). Ce fut l'acquisition non-seulement d'un littérateur extrêmement distingué, mais encore d'un collègue plein d'urbanité et dont la sollicitude était constamment dirigée vers tout ce qui pouvait être utile et avantageux aux travaux de la Compagnie (2).

(1) L'Académie, par un juste sentiment de reconnaissance, inaugura la deuxième période de son existence en inscrivant le nom de son bienfaiteur parmi ceux de ses membres honoraires : c'était la première nomination qu'elle faisait depuis sa réorganisation ; elle ne pouvait donner ses suffrages à aucun savant qui en fût aussi digne. (*Sciences mathématiques* et *physique chez les Belges*, par A. Quetelet, Bruxelles chez Thiry-Van Buggenhoudt; 1 vol. in-8°, 1866.)

(2) Les sciences et lettres ne jouissaient pas, dans ce moment, d'une très-grande faveur auprès du corps municipal de Bruxelles, si l'on en juge par un rapport fait à la séance académique du 25 mai 1818. « Le secrétaire fait rapport, est-il dit, de la conférence qu'il a eue avec M. le bourgmestre de Bruxelles, concernant le loyer que ce magistrat avait demandé à M. le président du local que l'Académie occupe actuellement. Il a été résolu que le secrétaire écrira à ce sujet à M. le bourgmestre, en lui faisant observer combien il serait peu convenable d'obliger l'Académie à payer le local qu'elle occupe dans un bâtiment appartenant à la ville, tandis que, partout ailleurs, les villes s'empressent de fournir gratuitement des salles d'assemblée à de pareils établissements, lorsqu'ils en manquent.

C'est peut-être ici le lieu de rappeler l'attention sur le vieux commandeur de Nieuport qui avait appartenu à l'ancienne Académie royale et impériale de Bruxelles, ainsi qu'à l'Institut de France pour la partie des travaux mathématiques. Afin de se délasser des sciences, il s'était appliqué, à l'âge septuagénaire, à l'étude des anciens philosophes grecs. Il avait présenté à l'Académie un volume in-4° contenant des observations sur la version du texte de Platon par Marcile Ficin. « La première impression que la lecture du mémoire a faite sur moi, dit M. le baron de Geer, qui fut chargé de son examen, est celle qu'elle ne saurait manquer de faire sur tout lecteur qui a l'avantage d'en connaître l'auteur; c'est un sentiment d'étonnement et d'admiration pour celui qui a su acquérir une connaissance aussi profonde de la langue grecque dans un âge où chez les hommes ordinaires l'esprit est peu disposé à commencer de nouvelles études. En effet, les éclaircissements obtenus de plusieurs passages du philosophe grec et les corrections proposées pour rétablir le texte dans sa pureté primitive prouvent que l'auteur a lu avec la plus grande attention et la plus grande exactitude les volumineux ouvrages de Platon et qu'il en a étudié le style et la diction avec le plus grand soin. » Ce volume, chargé de notes et d'observations intéressantes, écrites de la main du commandeur de Nieuport, est sans doute un des ouvrages manuscrits les plus précieux que renferment nos archives actuelles.

On trouve aussi, dans le premier volume des *Nouveaux mémoires* de l'Académie royale de Bruxelles, plusieurs écrits scientifiques du même illustre auteur : c'étaient les derniers souvenirs mathématiques de cet homme distingué. Ce genre de recherches comptait alors, dans l'intérieur de la Compagnie, bien peu de savants en état de les comprendre : les principaux étaient M. Garnier, ancien professeur à l'École polytechnique de France, et M. Van Uttenhove, membre de la seconde chambre des États généraux. En général, l'Académie se composait d'hommes de mérite, mais d'un âge fort avancé; plus de la moitié d'ailleurs

appartenait aux provinces septentrionales et ne pouvait guère assister aux séances; la partie qui semblait marcher avec le plus d'ardeur était formée des écrivains plus spécialement occupés de recherches historiques, particulièrement de celles concernant le pays : on distinguait surtout, parmi eux, M. Dewez, qui, le premier, s'occupa d'une histoire complète de la Belgique. Ses ouvrages laissent à désirer sous le rapport du style et de l'étendue des vues, mais on ne leur a peut-être pas assez rendu justice pour d'autres qualités [1].

Le commandeur de Nieuport et le baron Falck comprirent fort bien que l'extension de la Compagnie devenait nécessaire et qu'il fallait imprimer une nouvelle activité par l'adjonction de quelques jeunes travailleurs. On était arrivé à l'année 1820, et l'Académie n'avait fait paraître encore qu'un seul volume de ses mémoires.

La première nomination tomba sur un jeune savant qui chercha à justifier sa position par l'activité de ses travaux. Cet essai porta la plupart des membres à renforcer leurs rangs par des nominations nouvelles : MM. Dandelin, le baron de Reiffenberg, Pagani, Cauchy, le suivirent de très-près; l'Académie

[1] Dewez fut nommé secrétaire perpétuel le 23 janvier 1821, en remplacement de M. Van Hulthem qui donna sa démission. Cet arrêté toutefois fut accompagné d'un autre qui fut loin d'obtenir l'assentiment de la compagnie. « Les médailles d'or décernées par l'Académie aux auteurs des mémoires couronnés, était-il dit, et le traitement de secrétaire perpétuel, ne seront plus fournis par la caisse de l'État, mais les dépenses de ces médailles et le traitement du secrétaire seront pris sur les 4,000 florins qui, conformément à l'arrêté du 3 juillet 1816, continueront à être payés annuellement à l'Académie. »

Un autre arrêté du même jour portait : 1° un arrêté du Roi, du 31 décembre dernier (1820), par lequel Sa Majesté nommait M. le prince de Gavre président de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, à la place de M. le baron Feltz, décédé. » M. le commandeur de Nieuport témoigna des craintes que les fonds de l'Académie, ainsi diminués, n'eussent plus suffi pour les frais d'impression des mémoires. Son Excellence le ministre de l'instruction répondit en souriant que, dans ce cas, l'Académie pourrait recourir à la bienfaisance reconnue de Sa Majesté qui ne refuserait pas de subvenir à ses besoins.

put enfin essayer de donner à ses travaux une activité qui lui manquait complétement (1).

C'est de la même époque que date la première nomination des *correspondants de l'Académie* (2), qui n'existaient pas dans la réorganisation de 1816. On songea alors à prendre des dispositions réglementaires pour cette catégorie de membres; elles furent mentionnées depuis dans le règlement de l'Académie, et l'on peut dire qu'elles furent généralement faites avec assez de précaution et de sévérité pour mériter l'estime des savants étrangers, qui souvent ont pris part à nos travaux et les ont relevés par leur mérite. Parmi les savants qui ont bien voulu s'associer à nous, nous devons mentionner surtout MM. Chasles, Ampère,

(1) Dans l'ouvrage sur les *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges,* que j'ai publié en 1866, in-8°, on trouve des notices détaillées sur MM. Dandelin, de Reiffenberg, Pagani, Cauchy que nous avons perdus depuis, ainsi que sur le commandeur de Nieuport, Dewez, Van Mons, Garnier, Cornelissen, Lesbroussart, Van Hulthem, Verhulst, Weustenraad, etc., et sur nos associés les plus actifs, tels que MM. Arago, de Humboldt, Bouvard, Schumacher, Gauss, Gœthe, Gioberti, Droz, Malthus et spécialement sur M. Falck, dont l'Académie se fera toujours un plaisir de voir le buste placé parmi ceux de ses plus ardents protecteurs.

(2) Nous transcrirons ici un article du procès-verbal qui violait à la fois deux passages du règlement : on lit en effet : « M. le prince de Gavre donne lecture de deux lettres qui lui ont été adressées de Paris, en date du 20 septembre 1820 par MM** demandant si l'Académie veut souscrire à un ouvrage qu'ils viennent de publier; ils font connaître, en même temps, qu'ils seraient très-flattés si l'Association vouloit leur accorder le titre de *Correspondants de l'Académie royale de Bruxelles.* »

Une pareille présentation se faisait pour la première fois et ne reçut de réponse qu'un an après, dans la séance du 5 novembre 1821; elle avait été faite si brusquement que l'assemblée n'éleva qu'après la séance les objections qu'il convenait de faire immédiatement. Le roi néanmoins confirma les nominations, mais il demanda avec raison que 1° l'Académie laissât toujours s'écouler un temps considérable entre la présentation et la nomination, comme cela se pratique aujourd'hui; 2° que la commission de la Bibliothèque académique n'a pas le pouvoir d'acheter des livres. La bibliothèque ne doit renfermer que les ouvrages qui lui sont offerts par les membres mêmes, ou ceux qui auraient été achetés sur décision particulière prise par l'Académie ou par ses délégués. L'Académie, par ses échanges avec les sociétés étrangères, a pu former ainsi une des plus belles collections de livres qui se trouvent dans le royaume.

Hachette, Plana, Herschel, Babbage, Whewell, Sheepshanks, Wheatstone, de Martius, Hansteen, Bravais, Martins, Alexis Perrey, etc. On conçoit qu'il m'est impossible de rappeler, en quelques mots, tout ce que nous devons aux savants étrangers qui ont bien voulu prendre part à nos travaux.

Depuis longtemps on parlait de former des collections d'instruments et des institutions se rattachant aux travaux de l'Académie : nous citerons, entre autres, un jardin des plantes, une collection minéralogique, un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, une bibliothèque. On avait particulièrement en vue de former un observatoire qui pût se placer dans un rang avantageux parmi les principaux établissements de ce genre qui existent en Europe. M. Falck avait bien voulu jeter les yeux sur moi pour le construire et le diriger (1). Le bon commandeur de Nieuport consentit à m'accompagner comme un père, dans nos trois universités, pour juger à laquelle il fallait donner la préférence pour la possession de cet établissement (2).

Inspection prise des localités, M. de Nieuport et moi nous nous rendîmes chez le premier ministre Falck, et nous lui déclarâmes que Bruxelles était le lieu qui devait être préféré pour établir l'observatoire. Bien qu'il existât entre le commandeur et moi une assez grande différence d'âge, nous partagions les mêmes sentiments (3), et l'excellent ministre se rangea égale-

(1) Voyez les procès-verbaux de l'Académie, séances du 1er mars, du 5 avril et du 26 avril 1824.

(2) Dans la séance du 6 octobre 1827, l'Académie fut informée de la perte douloureuse qu'elle venait de faire par la mort de Charles-François de Preud'homme-d'Hailly, vicomte de Nieuport, commandeur de l'ordre de Malte, membre de l'Académie, décédé le 20 août 1827. Notre illustre confrère était membre de l'ancienne Académie de Bruxelles, vers la fin du siècle dernier. Il avait été nommé directeur, d'année en année, depuis la réorganisation de l'Académie, en 1816, jusqu'à ce jour. Quoique sa famille fût gantoise, il était né à Paris, le 13 janvier 1746, et il mourut à Bruxelles, le 20 août 1827.

(3) Je fus chargé, aussitôt après, d'aller étudier l'organisation de l'Observatoire royal de Paris, de visiter les principaux établissements du même genre de l'Europe,

ment à notre avis. Le projet en question fut soumis à l'avis de l'Académie, qui l'adopta; elle suivit en cela l'exemple de la plupart des corps savants étroitement liés avec les établissements astronomiques de leurs pays. Il s'agissait, en effet, de créer un observatoire, non pour favoriser l'enseignement, mais pour faire avancer la science. La résolution fut immédiatement prise de s'en tenir à cette décision.

L'observatoire fut donc considéré comme un établissement dépendant de l'Académie, et c'est à notre société savante qu'on dut rapporter plus tard l'ensemble des travaux qui s'y firent : c'est dans ses recueils, en effet, que furent, en général, publiés les résultats des recherches entreprises sur l'astronomie, la météorologie, la physique du globe, les phénomènes périodiques de l'air, de la terre, des plantes, des animaux, de l'homme, etc. Quant aux observations mêmes et aux calculs de la science, ils ont été publiés dans les *Annales de l'Observatoire*, dont il a paru aujourd'hui vingt volumes in-4° qui renferment tous les travaux faits par cet établissement depuis quarante et un ans.

C'est aussi, comme annexe à l'Académie, que l'Observatoire a publié, depuis 1835, un *Annuaire* qui ne se distingue de celui de notre Compagnie que par des articles spéciaux qui concernent plus particulièrement les intérêts de la société.

Il est un autre genre de publication qui avait été commencé de concert avec mon collègue à l'Académie, M. le professeur Garnier [1] : c'est la *Correspondance mathématique et physique.*

puis de revenir organiser le nouvel observatoire qu'on avait en vue de construire. J'allai donc à Paris; et grâce à l'excellent M. Bouvard qui m'aida à son tour de ses bons conseils, je fus introduit chez le célèbre Laplace, où j'appris à connaître les sommités de la science en France; je fis ensuite une tournée en Europe, et, vers 1829, on commença à construire notre observatoire qui ne se trouva achevé qu'après la révolution. Je revis, plus tard, M. Falck, qui nous revint comme ambassadeur des Pays-Bas, et qui, sous un autre gouvernement, avait conservé néanmoins toute l'amitié des Belges : il mourut au milieu de nous comme l'homme le plus aimé peut s'éteindre au milieu de sa famille.

[1] M. Garnier avait occupé pendant longtemps des positions très-élevées dans

Ce recueil parut au commencement de 1825. Il se trouvait, en Belgique, plusieurs bons journaux littéraires, mais nous n'avions pas un seul recueil consacré entièrement aux sciences mathématiques, ni surtout aux correspondances nombreuses de notre Académie. Nous publiâmes la *Correspondance* en vue de remédier à cette lacune qui existait entièrement dans nos journaux. Dès le premier volume, toute la jeunesse de nos universités, les savants mêmes, et bientôt les hommes les plus marquants dans la science, quoique étrangers à notre pays, prirent place dans cette publication : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande inscrivirent particulièrement leurs noms. A côté des noms d'Herschel, de Babbage, de Forbes, de Barlow, de Wheatstone, de Wheewell, de Sabine, on vit ceux de Chasles, de Poncelet, d'Olivier, de Villermé, de Valz, de Prony, d'Ampère, de Bobbilier, de Bouvard, de Gergonne, de Gambart, de Hachette, de Pontecoulant, de Necker de Saussure, de De la Rive, de Gautier, de Gaus, de Hansteen, d'Olbers, de Wartmann, d'Encke, de Brandès, de Hansen, de Mœbius, etc. C'était un grand avantage, pour notre jeunesse studieuse, de pouvoir prendre honorablement place à côté des hommes les plus distingués dans la science. Le succès qu'obtint la *Correspondance mathématique et physique* assura son existence plusieurs années encore après la publication de nos *Bulletins*, destinés à la remplacer (¹). Le concours de tant d'hommes distingués produisit nécessairement des ouvrages de la plus haute importance : plusieurs théories furent considérées sous des points de vue tout à fait nouveaux.

L'ouvrage même que M. Chasles intitulait *Mémoire de géo-*

l'enseignement supérieur de France : il devint professeur de mathématiques à l'époque de la création des universités en Belgique. Il était auteur estimé d'un grand nombre d'ouvrages mathématiques qui jouissent de beaucoup d'estime.

(¹) Le onzième et dernier volume de la *Correspondance mathématique*, commencée en 1825, parut en 1839. Comme secrétaire de l'Académie et d'une autre part, comme éditeur de la *Correspondance mathématique et physique*, j'étais chargé de la rédaction de deux recueils qui faisaient, en quelque sorte, double emploi.

métrie, sur deux principes généraux de la science : la dualité et l'homographie, avait été envoyé au concours de l'Académie royale de Bruxelles et avait obtenu le grand prix en 1829 : il se composait de 277 pages. Mais, quelque temps après, éclata la révolution belge de 1830 ; il devint impossible alors de songer à l'impression. Le savant auteur sut employer son temps, et fit son remarquable mémoire intitulé : *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie,* suivi d'un nombre considérable de notes sur les parties les plus curieuses et les plus nouvelles de la géométrie supérieure. Ces trois grands travaux furent réunis en un seul volume in-4° de 852 pages, formant le tome XI de la collection in-4° des mémoires couronnés actuels de l'Académie royale de Belgique ; ce volume ne put être livré au public qu'en 1837. Il fut entièrement enlevé dès la première année, et le peu d'exemplaires qui restaient encore se vendit aux prix les plus élevés. Maintenant il n'est plus guère possible de s'en procurer ; il forme véritablement époque dans la science.

A ce genre de recherches géométriques faites en commun succéda un autre ouvrage semblable pour la *météorologie* et pour toutes les *observations des phénomènes périodiques* en général. Les travailleurs, tout en produisant leurs résultats particuliers, sentirent parfaitement qu'il est un genre d'écrit qui n'appartient pas à l'individu, mais qui forme le résultat de la combinaison d'un nombre plus ou moins grand d'observateurs qui savent s'entendre et procéder ensemble comme un seul observateur : c'est ce genre de simultanéité de travail dont parlait l'illustre Linné et qu'il avait vainement cherché à introduire chez les savants de son époque. Nous aurons occasion d'en parler plus loin.

Les divers écrits de l'Académie avaient pris, depuis 1820, une marche nouvelle ; aussi, en approchant de 1830, le chiffre des volumes des membres et celui des volumes couronnés pouvait déjà s'élever à 10 ou 11. Le nombre des membres admis, depuis 1830, augmentait sensiblement, mais les communications ne

suivaient pas la même progression, pour différentes causes : la principale était la séparation de nos provinces d'avec celles des Pays-Bas. Les savants des provinces septentrionales faisaient imprimer leurs communications dans les mémoires de l'Institut d'Amsterdam ; et ceux des provinces méridionales les donnaient à l'Académie royale de Bruxelles ; cependant, l'augmentation des travaux était très-sensible dans cette dernière localité. Nous n'avons pas à parler ici des différents écrits qui furent publiés pour les sciences, les lettres et les beaux-arts : trois de nos excellents confrères sont chargés de s'acquitter de l'honorable mission de les faire connaître ; je dois me borner à signaler les principaux mouvements qui se sont fait remarquer.

Mes collègues, dans leurs rapports spéciaux sur les trois classes, vous feront apprécier, mieux que je ne pourrais le faire, les travaux d'ensemble qui se sont manifestés dans les études mathématiques, et spécialement de la géométrie, à une époque où tous les géomètres de l'Europe semblaient s'entendre pour communiquer leurs écrits à l'Académie. Ils vous signaleront les travaux géologiques et la vive ardeur avec laquelle nos savants les plus distingués se sont évertués à préparer sur l'état de nos provinces, toutes ces utiles recherches qui ont permis à M. Dumont de remporter la médaille d'or à la première exposition universelle de Paris où il a trouvé pour concurrents et pour appréciateurs les savants les plus illustres de l'Europe. Ils ne manqueront pas de rappeler, d'une autre part encore, ces sévères et savants travaux qui nous ont permis de mettre la main sur tant d'ouvrages historiques, et particulièrement sur tant de documents inédits que nous avaient laissés nos aïeux. Ils n'omettront certes, pas non plus, de faire la part qui nous revient dans cette revue féconde de travaux scientifiques et de recherches historiques dont vous continuez à recueillir les éléments avec tant de soin et de mérite.

Revenons à notre tâche d'analyste : dans la séance du 24 décembre 1825, MM. le bourgmestre et les échevins de Bruxelles

voulurent, de leur côté, offrir quelques avantages aux études : ils prièrent l'Académie de faire déposer à la Bibliothèque publique de la ville la collection des livres et des mémoires qu'elle possédait, afin de la rendre accessible au public. La Compagnie s'empressa d'applaudir à ce motif, puisé dans l'intérêt général de la science, et ordonna que ces ouvrages fussent déposés, après inventaire, à la Bibliothèque de la ville aux conditions suivantes [1] :

« Que ce dépôt serait placé dans un salon qui y serait affecté, et ouvert au public comme le reste de la Bibliothèque;

» Que l'Académie se réservait le droit d'avoir un accès libre à ce salon, de manière que tous les membres pussent disposer pour leur usage de ces livres ou mémoires, soit en les faisant demander, soit en les y venant chercher;

» Que les personnes étrangères à l'Académie auraient également accès à ce dépôt pour y examiner et consulter les ouvrages dont il se compose, dans le local où ils se trouveront, sans pouvoir les déplacer;

» Que, du reste, les membres de l'Académie conserveraient, comme par le passé, de pouvoir en tout temps entrer à la Bibliothèque de la ville, et de tenir chez eux, pour un temps déterminé, de concert avec le conservateur de la Bibliothèque et sous récépissé, les ouvrages qui leur seraient nécessaires pour leurs études ou leurs travaux académiques. »

[1] La ville de Bruxelles possédait jadis une Bibliothèque qui fut cédée plus tard avec les établissements scientifiques de l'Ancienne Cour au gouvernement, en échange d'avantages pécuniaires. — La Bibliothèque de notre Académie qui, à cette époque, était encore très-peu nombreuse et l'on peut dire peu remarquable, fut abandonnée dans une salle de l'Ancienne Cour. L'Académie la fit reprendre et, de cette époque, datent les magnifiques accroissements qu'elle a reçus, particulièrement pour les publications scientifiques des autres pays.

On sait les beaux développements qu'a reçus la Bibliothèque de la ville en passant aux mains de l'État, d'après les arrangements qui ont été pris depuis. Le public, par les soins obligeants de la Bibliothèque royale, pourra également recourir à la Bibliothèque de l'Académie qui a été remise à sa disposition, à cet effet.

Il est à remarquer que c'est de la séance du 8 novembre 1828 que date l'idée de publier les précieux documents manuscrits de nos bibliothèques. M. le baron de Reiffenberg proposa la formation d'un *comité* chargé de rédiger des notices et des extraits de manuscrits relatifs à l'histoire des Pays-Bas; il fut résolu de renvoyer la délibération sur cet objet à la séance suivante.

« Le comité, disait notre regretté confrère, chargé de constater l'existence de toutes les pièces disséminées dans les dépôts publics et dans les collections particulières, ou dispersées à l'étranger, et qui peuvent jeter du jour sur notre histoire politique, morale et littéraire, formera des extraits raisonnés qui occuperont, chaque année, une place dans les mémoires de la Compagnie. »

Enfin, dans la séance de janvier 1829, M. de Reiffenberg, au nom de la commission nommée dans la séance du 6 décembre précédent pour constater l'existence de pièces relatives à l'histoire belge, présenta la proposition de faire publier des notices et des extraits de tous les manuscrits qui, dans la Bibliothèque dite de Bourgogne, ont rapport à notre passé historique.

L'Académie adopta cette proposition et déclara qu'elle verrait avec plaisir que le travail dont il y est fait mention fût, par la suite, étendu à d'autres manuscrits relatifs à l'histoire nationale, soit qu'ils appartinssent à des particuliers, soit à des dépôts publics. Elle chargea, à cet effet, MM. de Reiffenberg et Van Hulthem de ces recherches : ce dernier s'engagea, de plus, à fournir des notions sur les principaux manuscrits qu'il possédait.

C'est pendant les trois séances, dont nous venons de parler, que fut tracé le plan de la *Commission royale d'histoire pour la publication des chroniques belges inédites.* Le nombre des volumes parus aujourd'hui est assez considérable; il formera l'objet d'un rapport général qui vous sera présenté par l'honorable secrétaire de cette commission.

Deux rapports semblables vous seront communiqués pour les

ouvrages belges les plus remarquables qui ont été édités par les commissions, créées en 1845, pour la littérature flamande et la littérature française.

Il s'éleva quelques plaintes, pendant la séance du 4 avril 1829, sur les usages suivis pour la nomination des membres et des correspondants. L'Académie n'était pas toujours suffisamment éclairée sur l'étendue des connaissances des candidats. Il fut résolu, « quoique ce mode n'eût pas été constamment observé, qu'on établirait pour la suite, comme point réglementaire, que les ouvrages des candidats présentés seraient toujours renvoyés à l'examen de deux ou trois commissaires, et que ce ne serait qu'après leur rapport qu'on procéderait à l'élection. »

Dans la séance du 3 octobre 1829, M. Pagani fit observer que, comme il n'existait aucune disposition réglementaire pour l'admission des correspondants, il importait d'adopter un mode qui déterminât d'une manière positive les conditions à prescrire et les règles à suivre pour ces admissions; et sur l'invitation de l'assemblée, il s'engagea à présenter, à la séance prochaine, la proposition qui suit et qui fut acceptée :

1° Le nombre des correspondants est fixé à soixante;

2° Il y en aura quarante pour les sciences et vingt pour l'histoire;

3° L'Académie choisira les correspondants parmi les candidats qui seront présentés, par un membre ordinaire, lorsqu'on se sera assuré de l'intention du candidat;

4° Les élections seront faites au scrutin secret.

Dans la première séance de 1830 (le 9 janvier) « M. Quetelet proposa d'adresser aux correspondants un extrait des séances de l'Académie afin que, étant au fait de ses travaux, ils pussent y prendre une part et une coopération plus active. L'Académie, adoptant cette proposition, résolut qu'il serait imprimé un nombre nécessaire de journaux des séances, à dater de cette année, pour être adressés aux correspondants, conformément à la proposition qui lui était faite. »

La dernière séance, tenue sous le Gouvernement des Pays-Bas,

eut lieu le 22 mai 1830; et les dernières communications faites de l'étranger sont de sir John Herschel qui s'est toujours montré l'un de nos correspondants les plus actifs.

La séance suivante est du 30 octobre, c'est-à-dire qu'elle suivit de près la révolution qui sépara nos provinces de celles de la Hollande; mais le procès-verbal ne porte aucune trace des événements politiques qui venaient de se passer. Les travaux scientifiques et littéraires se firent comme dans les temps les plus calmes; cette tranquillité ne naissait sans doute pas d'une coupable indifférence sur les événements qui avaient eu lieu parmi nous; mais les convictions n'étaient pas exactement les mêmes, et les membres auraient vu avec peine leurs voisins froissés par des opinions qui ne s'accordaient pas avec les leurs. Le danger était trop proche pour que chacun ne comprît pas la nécessité d'y avoir égard; aussi cette révolution, comme celle qui s'était opérée vers la fin du siècle dernier, ne laissa aucune trace dans le domaine des sciences et des lettres, et les membres purent continuer leurs relations sans crainte d'être blessés dans leurs convictions politiques. On remarquera d'ailleurs que la moitié de nos membres, d'après la constitution académique, appartenait aux provinces septentrionales.

Cette attitude tranquille causa quelque rumeur à l'extérieur; mais il convient de dire avec justice que, quelle que fût la différence des opinions, il n'éclata aucune scission dans l'intérieur et que les membres se conservèrent les sentiments qui convenaient à des hommes qui s'estiment mutuellement [1].

[1] A la séance du 30 octobre 1830, c'est-à-dire un mois après la révolution, « M. de Reiffenberg présenta un mémoire contenant des *considérations sur les principales révolutions de la Belgique et le caractère de chacune d'elles* : M. Marchal présenta, de son côte, un mémoire *sur le ministère du marquis de Prié et sur le procès d'Anneessens.* » Le procès-verbal porte simplement : « Il sera fait lecture de l'un et de l'autre de ces mémoires à l'une des séances suivantes. »

Il faut croire que des motifs de prudence portèrent les auteurs à ne pas reproduire leurs écrits.

ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES;

RÈGNE DE LÉOPOLD IER.

(1830-1845.)

L'adjonction de jeunes savants aux vétérans de l'Académie produisit, dans l'intérieur de ce corps, un changement que l'on concevra facilement : on s'occupa beaucoup moins des règlements et des formes administratives, dès que les travaux purent se porter sur des parties utiles et engager les jeunes savants à mériter un nom et un rang dans la science.

Aussi, à partir de la révolution de 1830, les travaux reprirent avec une activité nouvelle : on reçut successivement, pour les sciences mathématiques, physiques et naturelles, des ouvrages de MM. Van Mons, Dandelin, Quetelet, Timmermans, Plateau, Pagani, Vanderlinden, d'Omalius, Du Mortier, Wesmael, Cauchy, Kickx; et, pour les lettres, de MM. le Bon de Reiffenberg, Marchal, le chanoine de Ram, Dewez, Raoux, etc.

Ce fut à la séance du 7 janvier 1832 que M. Quetelet renouvela, avec plus d'ardeur encore qu'il ne l'avait fait auparavant, la demande que l'Académie publiât, après chacune de ses séances, un bulletin des sujets scientifiques et littéraires dont elle avait

traité dans chaque réunion : il prétendait que c'était le moyen le plus sûr d'exciter l'ardeur des membres, et d'inviter les savants étrangers à lui faire des communications utiles (1). Il proposait, à cet effet, un projet qui fut examiné et adopté dans les termes suivants :

« 1° On nommera, pour chaque semestre, trois commissions de trois membres chacune, dont la première pour les lettres, la deuxième pour les sciences naturelles et la troisième pour les sciences mathématiques et physiques ; elles examineront les mémoires lus et envoyés, pendant le courant du semestre, par des membres ou des correspondants ; et proposeront à l'Académie, dans la dernière séance du semestre, ceux qui pourront faire partie du volume à imprimer ;

» 2° On présentera, dans les procès-verbaux des séances, les communications scientifiques et littéraires qui auront été faites et des sommaires substantiels des mémoires qui auront été lus. Ces procès-verbaux ou *Bulletins* seront imprimés de manière à pouvoir être rendus publics dans la huitaine qui suivra la séance (2). On les distribuera de la manière suivante :

» 1° Aux membres honoraires et ordinaires ; 2° aux correspondants ; 3° aux principales Académies et établissements scientifiques de ce pays et de l'étranger ; 4° aux journaux de Bruxelles et à des savants qui auraient témoigné le désir de les recevoir.

» Les procès-verbaux seront, en outre, insérés dans les

(1) On avait jusqu'alors utilisé avec avantage, pour la publication des sciences, le journal *la Correspondance mathématique et physique*, 1824 à 1839, in-8°, par MM. Garnier et A. Quetelet, et pour les lettres les *Archives historiques*, 1825 à 1831, in-8°, par le baron de Reiffenberg.

(2) Aujourd'hui, le nombre considérable d'ouvrages de ce genre en démontre suffisamment les avantages et l'utilité. Voici les époques auxquelles ont commencé à paraître les publications analogues des principaux corps savants de l'Europe :

Proceedings de la Société royale de Londres, 1830;
Bulletin de la Société géologique de France, 1830 ;
Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1832;
Rendiconto de l'Institut de Bologne, 1833;

recueils des mémoires où ils remplaceront le *Journal des séances.* »

Les juges nommés furent :

MM. Dewez, Raoux, de Reiffenberg, pour la commission des lettres;

MM. Cauchy, d'Omalius, Sauveur, pour celle des sciences naturelles;

MM. Quetelet, Pagani et Garnier, pour celle des sciences physiques et mathématiques.

Cette organisation fut adoptée, mais on la modifia successivement pour l'usage qu'on devait en faire.

Le premier numéro des *Bulletins* de l'Académie parut le 4 février 1832 sous format in-8°. Le texte de la première année ne contient pas plus de quarante-neuf pages. Le développement de ce recueil n'eut véritablement lieu qu'à partir de 1835; il forma alors un, deux et même trois volumes par an.

Depuis la mort du commandeur de Nieuport, M. Raoux avait été nommé régulièrement directeur de l'Académie; mais quand il fallut renouveler ses fonctions, en mai 1832, cet excellent vieillard demanda à pouvoir jouir tranquillement du peu d'années qui lui restaient encore. On le conçoit, surtout dans l'instant où l'on se trouvait, au milieu du choc des opinions qui avaient été si défavorables aux universités et qui ne promettaient guère de l'être moins pour l'Académie.

Ce corps savant jusqu'à cet instant n'avait point excité de

Compte rendu de l'Institut de France, 1835;
Geschichts Aenzeigen de l'Académie de Munich, 1835;
Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, 1835;
Bericht, etc., de l'Académie royale de Berlin, 1836;
Proceedings de l'Académie royale de Dublin, 1836;
Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou, 1837;
Proceedings de la Société royale d'Édimbourg, 1838;
Giornale de l'Institut de Milan, 1841;
Geschichts Aenzeigen de la Société royale de Göttingen, 1842;
Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, 1842;
Rendiconto de l'Académie royale de Naples, 1848;
Rendiconto de l'Académie des Lyncées de Rome, 1848.

réclamations, et l'opinion, qui avait été si défavorable aux universités, ne semblait pas devoir l'atteindre. Cependant elle rencontrait d'assez rudes adversaires et c'est devant eux surtout que notre honorable confrère crut préférable de reculer. Il demanda à pouvoir renoncer à ses fonctions de directeur de la classe, et M. Quetelet fut chargé de le remplacer dans la séance du 2 juin 1832.

L'orage, qui menaçait depuis longtemps, semblait vouloir éclater en effet. A la séance du 8 septembre 1832, le secrétaire donna lecture d'une lettre de M. Rogier, Ministre de l'intérieur, qui invitait l'Académie à lui donner, avant le 20 du même mois, ses observations relativement à la création éventuelle d'une classe des arts, pour apporter aux règlements les modifications et additions qu'elle jugerait propres à les améliorer.

La Compagnie se réunit extraordinairement pour délibérer sur les objets de cette lettre.

Elle s'occupa d'abord du premier point, relatif à une classe des arts; et, après une discussion, dans laquelle cet objet fut envisagé sous différentes faces, M. le président posa la question suivante :

Y aura-t-il une classe des beaux-arts?

Et la question fut résolue affirmativement, à l'unanimité.

L'Académie, cependant, sentait la nécessité et l'urgence de pourvoir aux places devenues vacantes dans ses deux classes; dans la même séance elle choisit pour candidats M. de Gerlache, premier président de la Cour de cassation et ancien président du Congrès national, M. le Bon de Stassart, président du Sénat, et M. Timmermans, capitaine du génie. Conformément au règlement, ces nominations eurent lieu dans la séance du 12 octobre 1833; et les trois candidats précités furent successivement élus à l'unanimité.

M. Du Mortier, dans la même réunion, déposa sur le bureau le projet de loi qu'il venait de proposer à la Chambre des Représentants, avec les développements qu'il avait cru devoir y ajouter.

L'Académie vota, à l'unanimité, des remercîments à M. Du Mortier pour le zèle avec lequel il défendait les intérêts de la Compagnie, et notre collègue invita ses confrères à lui communiquer les observations qu'ils jugeraient nécessaires sur les différents points de sa proposition (1).

Presque en même temps M. le Ministre de l'intérieur (Ch. Rogier) présenta un *Exposé des motifs des projets d'organisation de l'Académie de Belgique, communiqué, à titre de renseignements,* à la commission chargée, par la Chambre des Représentants, de l'examen de la proposition de M. Du Mortier (2).

Peu après, parut le rapport fait à la Chambre sur le même sujet, par une commission spéciale ayant M. de Theux pour président, et M. Ernst pour rapporteur. « Votre commission, disait M. Ernst, m'a chargé de vous présenter le résultat de ses délibérations sur l'organisation de l'Académie. Elle a examiné avec un soin scrupuleux la proposition de notre honorable collègue M. Du Mortier et le projet que M. le Ministre de l'intérieur lui a communiqué à titre de renseignements. Après avoir comparé leurs dispositions respectives et les raisons fournies à l'appui, elle a donné la préférence à celles qu'un jugement impartial lui a fait connaître les meilleures. »

La nouvelle organisation de l'Académie n'eut cependant lieu que plus tard, et d'après un plan que la Compagnie présenta elle-même.

Dans la séance du 7 juin 1834, qui suivit le concours annuel de l'Académie, il fut décidé de donner plus de développement

(1) *Le projet de loi pour la réorganisation de l'Académie,* proposé par M. Du Mortier, et les *développements de cette proposition* ont été imprimés séparément et se trouvent dans l'*Annuaire* de l'Académie royale, 12e année, 1846; 1 vol. in-12.

(2) Voy. également l'*Annuaire* de la même année pour l'*Exposé des motifs* et le *Projet d'organisation de l'Académie.* On trouve, à la suite, le *Rapport fait à la Chambre des Représentants, séance du 14 janvier 1834, par M. Ernst, au nom de la commission chargée de l'examen de la propositionde M. Du Mortier, relative à l'organisation de l'Académie belge.*

aux Bulletins. Pendant les années 1832, 1833 et 1834, comme nous l'avons dit, ces Bulletins, ensemble, ne formaient qu'un volume in-8° de médiocre dimension; mais à partir de 1835, il en parut un volume par année, et même après 1838, il en fut publié deux ou trois avec les dessins nécessaires au texte.

Le directeur put présenter, en même temps, à ses collègues un témoignage du bon accord qui régnait entre le corps savant et le Gouvernement : on lit, en effet, dans le recueil des procès-verbaux : « M. Quetelet, en sa qualité de directeur, communique une lettre de M. le Ministre de l'intérieur, en réponse à celle qu'il lui avait adressée, en lui envoyant son rapport annuel sur les travaux de l'Académie. M. le Ministre reconnaît que l'Académie a fait tout ce qui dependait d'elle, dans les circonstances où elle s'est trouvée, pour accomplir sa mission, et ajoute qu'il ne peut qu'applaudir à ses efforts et l'engager à y persévérer. »

A la même époque, le Directeur communiquait une autre lettre du même haut fonctionnaire qui faisait part à l'Académie de l'intention qu'avait le Gouvernement de faire exécuter *les bustes des hommes qui ont illustré la Belgique.* M. le Ministre l'invitait, en même temps, à indiquer ceux qui, par leurs talents, leurs connaissances ou les services qu'ils avaient rendus au pays, dans quelque partie que ce fût, paraissaient avoir mérité cet honneur ([1]).

L'Académie fut informée, le 8 novembre 1834, de la perte qu'elle venait de faire par la mort de l'honorable M. Dewez, son

([1]) Peut-être l'Académie a trop négligé de rendre justice à ses membres qui ont le plus contribué à illustrer le pays par leurs talents et leurs connaissances scientifiques. Depuis l'année 1835, dont nous parlons, il s'est écoulé une période de 37 années, et nous pourrions compter soixante-quatorze bustes, d'après les promesses mêmes du Gouvernement d'en donner deux par an, si les demandes avaient été faites en temps utile. Ne craignons pas d'avouer ce manque de souvenir envers des collègues qui méritaient peut-être un plus digne hommage, après avoir voué tout leur talent à l'illustration de leur patrie.

secrétaire perpétuel. M. le directeur rendit compte en même temps des derniers honneurs rendus à ce savant, et communiqua le discours qu'il avait prononcé sur sa tombe, au nom de la Compagnie.

Dans la séance du 22 novembre suivant, le directeur fut nommé secrétaire perpétuel à l'unanimité moins une voix. L'agréation, d'après le règlement, fut demandée au Roi, qui voulut bien la faire parvenir avant la séance suivante.

En prenant les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie, le secrétaire demanda l'autorisation de rédiger, pour le commencement de 1835, un *Annuaire* contenant les statuts de la Compagnie : cette proposition fut accueillie avec satisfaction par l'assemblée. L'*Annuaire* fut, en effet, publié et il est actuellement parvenu à sa trente-huitième année. Cet opuscule devint, en même temps, un recueil pour les documents administratifs de l'Académie, et pour les notices sur les membres et les correspondants décédés. Chaque année il a pris des développements nouveaux; et il renferme actuellement des notices biographiques, qui, en général, sont accompagnées de portraits gravés en taille-douce. Ces gravures sont destinées à rappeler les traits des savants qui ont travaillé avec le plus d'activité aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts dans leur patrie. La publication de cet *Annuaire* et celle plus importante des *Bulletins* ont mis la Compagnie en relation assidue avec toutes les sociétés savantes; elles ont, par suite, augmenté la bibliothèque de l'Académie, en général, de toutes les publications faites par les sociétés étrangères du monde savant. Si les dépenses de la Compagnie ont généralement augmenté, on peut dire, sans exagération, que ses relations avec les savants étrangers sont aujourd'hui aussi étendues qu'il est possible de le désirer, et que, grâce à la bienveillance des différents pays civilisés, sa bibliothèque composée des publications des sociétés savantes, littéraires et artistiques, est peut-être la plus importante du pays. L'Académie, dans ces derniers temps, a chèrché à mettre à la disposition du public, grâce

à l'obligeance de deux de nos confrères [1], la riche collection de recueils académiques qu'elle renferme, en même temps que la belle bibliothèque qui lui a été léguée par l'honorable M. le baron de Stassart, bibliothèque qui maintenant se trouve déposée dans une des salles les plus belles des collections différentes de l'État.

Cette même séance du 17 janvier 1835 commença par la décision de quelques points importants que nous extrayons des procès-verbaux de la Compagnie. « L'Académie, est-il dit, sur la proposition de son président, adopte les conclusions suivantes :

» 1° Il y aura annuellement une séance publique : cette séance aura lieu le 16 décembre, jour de la fondation de l'Académie par Marie-Thérèse;

» 2° Il sera rédigé un règlement pour tout ce qui concerne une pareille séance;

» 3° En même temps que le nouveau directeur entre en fonctions, on élira le directeur qui doit lui succéder à la fin de l'année.

» En l'absence du directeur, son successeur désigné remplira ses fonctions;

» L'Académie décide également que le directeur qui sera élu dans cette séance, en remplacement de M. Quetelet, nommé à la séance du 22 novembre 1834, pour remplir les fonctions de secrétaire perpétuel, sera rééligible au mois de mai prochain. »

» On procède ensuite à l'élection du nouveau directeur et la plupart des suffrages se prononcent en faveur de M. le baron de Stassart, qui est, en conséquence, proclamé directeur, aux termes de l'article 24 du règlement. »

Dans la séance suivante, le Ministre de l'intérieur, préoccupé du soin de donner à l'Académie les moyens d'étendre ses travaux, lui demanda s'il convenait que le Gouvernement formât à ses frais un cabinet de numismatique. L'Académie répondit

[1] M. Alvin, conservateur en chef, et M. Éd. Fétis, conservateur des imprimés de la Bibliothèque royale.

qu'une pareille collection serait avantageuse pour l'histoire du pays : mais il faudrait, croyait le corps savant « qu'elle se composât surtout de médailles relatives à la Belgique et de nos anciennes monnaies; elle ajoutait qu'elle l'aurait déjà commencée, si ses fonds l'avaient permis. Plusieurs mémoires publiés par ses membres, et des questions qu'elle avait proposées au concours, prouvaient l'importance qu'elle y attachait. Elle seconderait volontiers le Gouvernement dans une pareille circonstance. » — Le secrétaire fut chargé, du reste, d'adresser à M. le Ministre le résumé de la discussion de la séance sur ce sujet. Il fut chargé, également, de demander à ce haut fonctionnaire des coins pour les médailles de concours et les jetons de présence de l'Académie, en exprimant le désir que l'on conservât les armoiries de la maison de Bourgogne [1] comme grand sceau et cachet.

C'est dans la même séance du 4 avril 1835 que le secrétaire fit connaître à l'Académie que son grand sceau et son cachet, aux armes de Bourgogne, avaient été commandés à M. Braemt d'après les instructions qu'il avait reçues à l'une des séances précédentes. Il mit sous les yeux de ses confrères une lettre de M. le Ministre de l'intérieur relative à la confection des coins. Quant aux armes à adopter, M. le Ministre pense, disait-il, qu'elles ne peuvent être autres que celles du royaume. Il recommande en même temps de faire confectionner les cachets, grand sceau, coins, etc., de manière à ce qu'ils puissent encore servir après l'adjonction d'une classe des beaux-arts à l'Académie.

L'Académie consultée sur la question de savoir s'il fallait

[1] Il fut répondu quelque temps après à ces demandes. MM. Alvin et Éd. Fétis, après la réorganisation de l'Académie par l'adjonction de la classe des beaux-arts, en 1845, mirent tous leurs soins à former un cabinet de médailles et de monnaies anciennes relatives au pays, qui répondait amplement à la demande proposée.

Il en fut de même pour les coins de médaille des concours et pour les jetons de présence dont la confection fut donnée à M. Braemt, membre de la classe des beaux-arts.

renoncer à l'emploi des armes de Bourgogne pour son grand sceau et ses cachets, maintint sa première résolution.

Dans sa séance du 10 octobre 1835, l'Académie voulant donner suite à la résolution prise d'avoir annuellement une séance publique le 16 décembre, jour de sa fondation par Marie-Thérèse, s'occupa de régler tout ce qui est relatif aux lectures qui devaient remplir cette réunion. Elle décida, en conséquence, que :

1° La séance serait ouverte par M. le directeur;

2° Le secrétaire présenterait un aperçu des travaux de l'ancienne Académie impériale et royale;

3° M. le baron de Reiffenberg lirait une notice sur la littérature des troubadours et des trouvères;

4° Une notice serait également lue par M. Cauchy, sur les travaux géologiques faits dans l'Académie ou d'après les questions proposées dans ses programmes;

5° La séance se terminerait par la proclamation des noms des auteurs qui auraient été couronnés au mois de mai précédent.

Dans la même réunion du 10 octobre, l'Académie décida qu'à l'avenir, les nominations ne se feraient plus que deux fois par an, aux séances générales de mai et de décembre.

Il fut aussi résolu, dans la séance du 9 mai 1837, que la classe des sciences, se composerait désormais de trente membres, et celle des lettres de dix-huit. La première vacance, dans la classe des sciences, est-il dit, sera au profit des lettres, puis on alternera dans les nominations. Le nombre des correspondants resta le même pour les sciences, mais il fut porté à vingt-quatre pour les lettres.

Depuis longtemps l'Académie avait projeté de mettre en œuvre les rapports et les mémoires couronnés qu'elle avait provoqués sur la géologie du pays. Dans la séance du mois de juillet 1837, il fut donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'intérieur qui « désirait connaître l'avis de l'Académie sur une demande de

M. Dumont d'être chargé seul de la construction de la carte géologique de la Belgique. » Il fut décidé que « les pièces seraient renvoyées à l'avis de la commission nommée pour ce qui se rapporte à la construction de la carte géologique en question. »

Dans la séance du 5 août 1837, les commissaires nommés pour examiner la demande adressée au Ministère, par M. Dumont, présentèrent leur rapport dont une copie fut communiquée à M. le Ministre. « L'Académie, est-il ajouté, a adopté l'avis de la majorité des commissaires qui était favorable à la demande de M. Dumont. »

Dès le mois de novembre suivant, M. Dumont présenta un rapport sur l'état de ses travaux concernant la carte projetée : l'Académie décida que ce rapport serait inséré dans le Bulletin, afin de pouvoir être distribué aux membres de la commission géologique.

Dans la séance du 13 janvier 1838, le secrétaire perpétuel fit connaître qu'il avait cherché à prendre, avec l'imprimeur de la Compagnie, les arrangements les plus économiques, pour donner désormais, gratuitement aux auteurs, *cinquante* exemplaires des notices ou mémoires qu'ils feraient imprimer au Bulletin. Ces arrangements furent approuvés. Plus tard le nombre des exemplaires particuliers pour les mémoires fut porté à *cent* exemplaires. De grandes facilités furent données en même temps aux auteurs pour leur faire obtenir, à des prix très-réduits, les exemplaires qu'ils désiraient avoir en plus.

Une demande avait été faite au Gouvernement par M. Fétis fils, pour qu'on s'occupât d'une histoire des arts en Belgique. L'Académie consultée à cet égard, reconnut la grande utilité de cette entreprise : elle désigna, le 7 avril 1838, MM. de Reiffenberg, Cornelissen et Marchal pour la mettre à même de juger les facilités que pourrait présenter le Gouvernement dans l'exécution d'un pareil travail.

L'Académie eut à s'occuper également d'un projet de modification du règlement, appuyé par un grand nombre de demandes

et qui avait pour objet de statuer : 1° qu'à l'avenir les membres des deux classes voteraient *séparément*, quand il s'agirait de l'élection d'un membre ou d'un correspondant ; comme aussi de décider si des écrits seraient imprimés par l'Académie ; 2° qu'il y aurait, chaque mois, une séance séparée pour chacune des classes. Cette proposition du reste fut réservée pour un plus ample examen.

L'Académie, modifiant une décision prise antérieurement, décida aussi qu'à l'avenir, lorsqu'il serait question d'élire des membres soit effectifs, soit correspondants, la mention en serait faite dans la lettre de convocation pour la séance qui précéderait immédiatement celle de l'élection. Cette lettre devait indiquer le jour et l'heure précise où il serait procédé à cette élection, ainsi que le nombre des places vacantes et la classe où la vacation aurait lieu.

Revenant sur une idée prise antérieurement, l'Académie décida (séance du 7 juillet 1838) que tout mémoire de concours devait rester entre les mains du secrétaire, et qu'à l'avenir aucun mémoire semblable ne pouvait être rendu aux auteurs.

M. le Ministre de l'intérieur avait demandé de transporter les ouvrages appartenant à l'Académie, déposés à la Bibliothèque de la ville, dans le local de la Bibliothèque de l'État, renfermant les livres de la collection de M. Van Hulthem. L'Académie pensa que cette translation ne pourrait avoir lieu sans inconvénient, du moins à cette époque ; elle jugea, en outre, que la Bibliothèque de l'Académie était une propriété inaliénable, et ne pouvait être considérée comme propriété de l'Etat, telle que les expressions de la lettre de M. le Ministre l'impliquait [1].

Dans la dernière séance de 1838, l'Académie eut occasion de

[1] Nous verrons cependant que, sans adopter le mélange des deux bibliothèques, et tout en conservant à l'Académie la propriété de ses livres, on a réussi à laisser jouir le public, non-seulement de ses collections d'ouvrages, mais encore de toute la bibliothèque de Stassart, qui lui a été léguée par ce savant. Cet arrangement est dû à une bonne entente entre l'Académie et la Bibliothèque royale.

s'occuper encore de son organisation intérieure et des avantages d'une séparation des classes; mais la commission nommée à cet effet, après avoir mûrement délibéré, fut d'avis que provisoirement, dans l'état actuel des choses, il valait mieux ne faire subir au règlement aucune modification, et spécialement en ce qui concernait la division en classes.

L'Académie, pendant les mois de mars, de juin et d'août 1839, s'occupa de tout ce qui concernait ses médailles, tant pour les dessins que pour les inscriptions à placer sur les deux faces. M. Jouvenel avait été chargé du travail relatif à la médaille de concours, et M. Julien Leclercq de la gravure du jeton de présence et du grand sceau.

MM. le baron de Reiffenberg et le chanoine de Ram présentèrent les deux inscriptions suivantes, qui furent adoptées; la première, pour le jeton de présence, est ainsi conçue :

Academia . reg . scientiar . et . litterar . Belgii.

La seconde, pour le grand sceau, est rédigée en ces termes :

Sigillum . Academ . reg . scientiar . et . litterar . Belgii.

M. Morren, dans la séance du 9 novembre 1839, fit une proposition relative aux jetons de présence: elle tendait à indemniser de leurs frais de déplacement les membres non résidants à Bruxelles. La commission qui avait été nommée à cet effet, fit connaître, dans la séance du 11 janvier 1840, qu'elle désirait obtenir du secrétaire perpétuel quelques notes à cet égard. En conséquence, dans la séance du 6 mai suivant, le secrétaire perpétuel, conformément à la demande de la commission des finances, présenta un projet pour la répartition future des jetons. D'après ce projet, il fut décidé qu'on donnerait :

1° Un jeton de présence aux membres qui habitent Bruxelles et dans ses environs;

2° Deux jetons de présence aux membres qui habitent de *deux à dix lieues* de distance de Bruxelles;

3° Trois jetons de présence aux membres qui habitent à *plus de dix lieues.*

L'Académie adopta aussi les deux propositions suivantes faites successivement par MM. Du Mortier et de Gerlache :

1° Il sera écrit à M. le Ministre pour lui demander un subside annuel de 5,000 francs, afin d'être à même d'imprimer les mémoires des savants étrangers [1];

2° A l'avenir le directeur ne fera plus de rapport à la séance générale du mois de mai; mais le secrétaire perpétuel fera, à la séance publique du mois de décembre, un rapport général sur les travaux de l'Académie, dont une copie sera adressée au gouvernement.

M. Thiry, dans la séance du 6 juin 1840, fit observer que la distinction de classe des lettres et de classe des sciences n'existait pas dans le règlement organique de l'Académie, et qu'elle n'avait été introduite que par une décision de l'Académie même; il demanda, en conséquence, que cette distinction ne fût pas portée en dehors de l'enceinte de la Compagnie. Après quelques explications, on convint qu'on appliquerait à tous les membres indistinctement la qualification de *membres de l'Académie;* en ajoutant entre parenthèses de *la classe des sciences* ou de *la classe des lettres.*

Dans la séance suivante, l'Académie, consultée sur l'emploi

[1] Le secrétaire perpétuel communiqua, en conséquence, un projet de lettre au Ministre pour demander cette majoration, et pour porter le subside annuel de l'Académie à 30,000 francs au lieu de 25,000. Cette demande était motivée sur l'avantage qu'il y aurait à publier annuellement un volume de Mémoires de savants étrangers à la Compagnie. On convint d'ajouter qu'on trouverait aussi dans cette majoration un moyen d'indemniser, autant que possible, les membres des frais de voyage et de séjour qu'ils font pour assister aux séances. M. le Ministre, dans la séance suivante, fit connaître que, conformément aux désirs qui lui avaient été exprimés, il proposerait à la Législature, lors de la présentation du budget de son Département pour l'exercice ultérieur, d'augmenter de 5,000 francs l'allocation annuelle.

qui serait fait des 2,000 exemplaires auxquels devaient être tirés extraordinairement les mémoires *sur les explosions dans les mines*, auxquels avaient été données les distinctions à l'époque du dernier concours, décida que :

1° 350 exemplaires seraient donnés aux auteurs;

2° 1,000 exemplaires seraient mis à la disposition de M. le Ministre des travaux publics;

3° 150 exemplaires seraient distribués aux membres des deux Chambres;

4° Les 500 exemplaires restants furent déposés à l'Académie. Le secrétaire fut chargé de donner connaissance de cette décision à M. le Ministre des travaux publics qui avait porté à son budget la récompense décernée.

Le secrétaire perpétuel, dans la séance du 7 novembre 1840, fit connaître qu'il avait, conformément aux désirs de ses confrères, rédigé les articles suivants pour faire partie du règlement intérieur de la Compagnie :

« *a*. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui auront été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il sera tenu de les reproduire aux commissaires si ces mémoires avaient été modifiés pour le fond, ou si l'on y avait fait des intercalations. Quand de pareils changements auront été faits, il faudra les désigner d'une manière expresse ou donner au mémoire la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

» *b*. Dans aucun cas l'on ne pourra rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui pourraient être adoptés, pour des mémoires de concours, seront placés sous forme de notes ou d'additions à la suite de ces mémoires.

» *c*. Les mémoires des membres, dont l'impression n'a pas été ordonnée, ne pourront être rendus aux auteurs qui, dans tous les cas, pourront en faire prendre une copie à leurs frais.

» *d*. Les mémoires de concours, de même que les mémoires

communiqués par des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il aura été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

» *e.* L'imprimeur et le lithographe ne recevront les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne pourront imprimer qu'après avoir obtenu de lui le *bon à tirer.*

» *f.* Les épreuves seront adressées directement au secrétaire perpétuel qui les fera remettre aux auteurs. Ce sera aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passeront des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur. »

Le secrétaire annonça, en même temps, qu'il avait réuni, pour les insérer dans l'Annuaire de 1841, les différentes décisions académiques, constituant son règlement intérieur; et que, pour les mettre en harmonie, il avait dû y faire quelques modifications; il demanda, en conséquence, que la Compagnie entendit la lecture du règlement modifié qui fut approuvé sauf quelques légers changements.

Sur la proposition de M. de Gerlache, il fut ajouté au règlement que, pendant la lecture du *procès-verbal et de la correspondance,* le secrétaire ne serait pas interrompu.

A la suite de quelques discussions, il fut également décidé que les élections dans la classe des sciences seraient remises à la prochaine séance générale. L'Académie a résolu, encore, que les commissions de présentation seraient supprimées, et que désormais ces présentations seraient faites par la classe où avait lieu la vacature.

Quant à la commission des finances, elle resta composée des mêmes membres.

Le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Vandermaelen contenant les conditions pour la confection de la carte géologique de la Belgique à l'échelle de $\frac{1}{150,000}$. MM. Du Mortier, Thiry et Quetelet furent adjoints à MM. Dumont, d'Omalius, Cauchy et Sauveur pour examiner les conditions et en faire leur rapport.

Dans la séance du 9 mai 1842, la nouvelle commission pour la carte géologique de la Belgique fit connaître que, d'après les renseignements qu'avait donnés M. Vandermaelen pour l'exécution matérielle de cette carte, les dépenses ne paraissaient pas exagérées ; on pouvait les admettre, mais en prenant toutes les garanties nécessaires pour que l'exécution pût avoir lieu, le plus tôt possible, dans les limites de deux à trois années. Il avait été stipulé aussi que moyennant 15,600 francs le Gouvernement serait propriétaire de la carte et recevrait 300 exemplaires coloriés; et que, de plus, tous les exemplaires en général porteraient une estampille apposée par un commissaire délégué. Le secrétaire fut chargé de formuler les conditions du contrat avec M. Vandermaelen et de les soumettre à la commission.

Mais, dans la séance suivante, il fut donné communication d'une lettre de M. Vandermaelen qui, après de longues hésitations, avait définitivement renoncé à la confection lithographique de la carte géologique du Royaume.

La commission fit connaître, dans la séance du 2 juillet, que l'ingénieur Gerard serait disposé à se charger de la direction et de l'exécution de ce travail, aux conditions suivantes :

1° Copie des plans cadastraux.	fr.	3,500
2° Réduction des pièces et dessins de la carte . .		4,000
3° Gravure		8,000
4° Cuivre		700
5° Calculs géodésiques, construction des points et direction du travail.		7,800
Total.	fr.	24,000

La carte comprendrait neuf feuilles à l'échelle $\frac{1}{160,000}$. Les frais d'impression pour 300 exemplaires seraient comme il suit :

Papier,	2,700 feuilles à 30 centimes . . .		fr.	810
Impression,	id.,	id.		1,080
Coloris,	id.,	à 1 franc		2,700
		Total.	fr.	4,590

Sur l'avis favorable de la commission, l'Académie décida que ces conditions seraient communiquées à M. le Ministre de l'intérieur, en lui laissant d'ailleurs le soin d'apprécier le taux de l'indemnité demandée par M. Gerard, tant pour les copies des plans cadastraux que pour les calculs géodésiques, la construction des points et la direction du travail. M. le Ministre jugera sans doute nécessaire, ajoutaient les procès-verbaux, de demander un spécimen d'après lequel la carte devrait être exécutée en son entier.

Lors de la séance du 9 mai 1842, l'Académie s'occupa aussi de la question de savoir s'il convenait d'augmenter le nombre des correspondants dans la classe des sciences, sous les conditions proposées par le secrétaire perpétuel. Cette question fut résolue affirmativement, à l'unanimité. Il fut décidé, en même temps, que l'augmentation porterait aussi sur la classe des lettres, de manière que désormais il y aurait *cinquante* correspondants dans la classe des sciences au lieu de quarante-quatre; et *trente* correspondants dans la classe des lettres au lieu de vingt-quatre.

Dans la séance du 4 juin suivant, une lettre particulière d'Herschel fit connaître qu'il avait presque terminé les calculs de réduction de sa revue du ciel austral. On s'occupait aussi, ajoutait-il, de la gravure des nébuleuses qu'il avait observées. « Tous les travaux en général, concernant les observations faites au Cap, avancent, ajoutait notre illustre confrère, quoique lentement, parce que j'y travaille, sans recevoir aucune assistance. »

MM. Örsted et Berzelius écrivaient, de leur côté, pour remercier l'Académie de ses envois, et pour lui annoncer les publications des sociétés savantes du Danemark et de la Suède, comme preuve de l'estime qu'ils portaient à notre pays.

Frappé de l'utilité qu'il y aurait d'établir un laboratoire pour les expériences de physique et de chimie, nécessaires à tout corps savant qui veut se tenir au courant des sciences expérimentales et faire des rapports consciencieux sur les différents ouvrages soumis à son examen, M. Stas en fit l'objet d'une proposition en

séance du 8 octobre 1842. « Le secrétaire fit observer que de pareilles demandes avaient été faites à différentes reprises par l'ancienne Académie, et que ces sortes d'accessoires obligés sont placés dans tous les corps savants de l'Europe, quant à leur utilité, sur le même rang que les Bibliothèques. »

Le secrétaire perpétuel proposa également de nommer une commission pour les antiquités du Royaume. « Cette commission aurait à s'occuper, ainsi que le disent les procès-verbaux, de l'examen des matériaux déjà recueillis ; d'apprécier la valeur des ouvrages qui en ont traité ; de donner des indications sur les fouilles et les explorations à faire ultérieurement ; de veiller à la conservation des objets historiques ; et d'aviser avant tout au moyen de dresser une carte exacte de la Belgique ancienne. » Cette proposition fut adoptée, et M. le directeur se réserva de nommer ultérieurement les membres qui composeraient la commission.

Le secrétaire, dans la séance suivante du 5 novembre, demanda s'il ne conviendrait pas de faire une démarche, auprès de M. le Ministre de l'intérieur, pour obtenir un local plus spacieux pour les séances, la bibliothèque et les archives, ainsi qu'un laboratoire pour les travaux de chimie et de physique. L'Académie admit cette proposition et chargea le bureau de faire la démarche demandée.

M. le baron de Stassart, vice-directeur, fit connaître, dans la séance du 3 décembre, que la commission de l'Académie, chargée de réclamer un local convenable et des salles pour le dépôt des collections, avait été reçue par M. le Ministre de l'intérieur et que sa demande avait été favorablement accueillie. M. le Ministre a demandé que l'Académie voulut bien désigner, dans une lettre, les points sur lesquels portaient plus particulièrement ses réclamations.

Le secrétaire perpétuel donna lecture de la lettre suivante, qu'il avait formulée à cet effet (1) :

(1) Il a été satisfait à cette demande sous différents rapports. Les locaux de

« Bruxelles, le 3 décembre 1842.

» MONSIEUR LE MINISTRE,

» Nous avons l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous avez bien voulu nous demander verbalement, le 28 novembre dernier, au sujet de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

» L'Académie, depuis sa réorganisation en 1816, jouissait d'un local qu'on lui avait assigné au fond du bâtiment de l'ancienne cour et qui se composait de différentes salles situées au-dessous de la Bibliothèque de Bourgogne.

» La Compagnie, dont les séances alors étaient peu suivies et qui d'ailleurs ne comptait encore de correspondants regnicoles, n'avait pas jugé à propos de se servir, pour ses séances ordinaires, de la grande salle, celle dite à colonnes, qui se trouve immédiatement au-dessous de la Bibliothèque des manuscrits; elle se réunissait dans la pièce voisine où quelques armoires suffisaient pour renfermer ses archives et le peu de volumes qui composaient sa Bibliothèque.

» Dès l'année 1826, on sentit le besoin de trouver un emplacement plus vaste pour la Bibliothèque, et, d'après un arrangement pris avec la Régence, les livres furent déposés provisoirement dans une salle particulière de la Bibliothèque de la ville.

» Lorsque plus tard l'Académie eut donné une impulsion plus grande à ses travaux, que les séances furent plus activement suivies et que ses correspondants vinrent d'ailleurs augmenter le nombre des membres habituellement présents, on songea à se réunir dans la grande salle des colonnes. Mais cette salle avait

l'Académie sont aujourd'hui beaucoup plus spacieux; il existe des salles convenables pour le placement de ses livres; mais il a été impossible jusqu'à présent d'établir des laboratoires et des collections d'instruments.

été occupée par l'Université libre, et il fallait contester pour le droit de propriété.

» Quelques membres, et M. Du Mortier en particulier, consentirent à faire des démarches officieuses avant de formuler des plaintes directes; et M. le comte de Theux, alors Ministre de l'intérieur, pour trancher toutes les difficultés, nous assigna un local nouveau dans l'ancien ministère, au coin de la rue de la Montagne. Afin de donner une preuve plus grande de sa sollicitude pour l'Académie, il fit même entièrement approprier et meubler le local aux frais de son Département.

» L'Académie reconnut, comme il convenait, un pareil témoignage de bienveillance. Mais quel fut son étonnement lorsqu'à l'installation des jurys d'examen, elle vit disposer de son local sans en être prévenue et qu'elle se trouva même forcée de transiger avec les membres du jury pour pouvoir tenir ses séances dans l'une des salles qu'on voulut bien lui abandonner! Des réclamations furent faites au Ministère, mais elles ne furent pas écoutées : on répondit que le local que nous regardions comme notre propriété, ne nous avait point été donné, mais prêté seulement.

» Il fallait se résigner et se borner à inscrire le refus dans les annales de l'Académie, refus que nous étions en droit de regarder comme un déni de justice. Nous avions cru améliorer notre position, et nous n'avions plus même l'espoir de récupérer ce que nous venions de perdre. L'Université libre avait occupé les appartements que nous avions laissés vacants, et nous étions désormais entièrement séparés de nos archives et de notre Bibliothèque.

» Il fallut continuer à transiger, tous les ans, avec les différents jurys, pour pouvoir tenir nos séances dans un local dont on continuait à disposer sans même nous consulter. Nos livres se trouvaient déposés à la Bibliothèque de la ville; nos archives et nos publications chez le secrétaire perpétuel, le médaillier et la collection des antiques que l'on avait commencé à former, furent relégués au fond des armoires; et le cabinet géologique

qui, aux termes de l'arrêté royal du 25 septembre 1837, devait faire un appendice de la carte géologique et s'agrandir par les soins de l'Académie, fut entièrement abandonné.

» Tel est, M. le Ministre, l'état déplorable, dans lequel l'Académie se trouve encore réduite aujourd'hui (décembre 1842). Elle a donc cru de son devoir, dans un moment où la ville cède à l'État le bâtiment de l'ancienne cour, de faire auprès de vous la demande d'améliorer sa position, et dans le cas où vous ne pourriez lui accorder cette faveur, de lui restituer au moins son ancien local. Cette restitution, lui semblerait un acte de justice, en même temps que la réparation d'un tort qui lui a été fait sans doute bien involontairement.

» Il est un autre point sur lequel nous avons cru devoir appeler votre attention, M. le Ministre : de tout temps l'Académie a senti qu'une lacune immense s'opposait au succès de ses travaux; qu'il lui manquait un laboratoire. Souvent le Gouvernement et les particuliers l'ont consultée sur différents points de physique ou de chimie industrielle, sans qu'il ait été possible de se livrer aux travaux nécessaires, pour répondre d'une manière complète. La même impossibilité existait de vérifier les découvertes nouvelles les plus importantes ou de tenter des expériences pour l'avancement des sciences. Un laboratoire n'est pas moins nécessaire aux travaux d'une Académie qu'une Bibliothèque.

» Quand un membre veut rendre ses confrères témoins d'une expérience nouvelle, il doit apporter avec lui les appareils les plus simples, ceux qui existent dans les laboratoires les plus communs.

» Cependant il existe au Musée des collections magnifiques, qui restent inactives et même sans direction. L'Académie compte dans son sein des physiciens et des chimistes qui ont fait leurs preuves; et les collections ne pourraient que fructifier entre leurs mains.

» D'une autre part, il existe à côté même de l'ancien local de l'Académie, que nous réclamons aujourd'hui, un laboratoire chimique entièrement préparé et qui serait d'autant mieux appro-

prié à nos besoins qu'il suffirait du percement d'une porte pour la mettre en communication avec les appartements qui formaient autrefois notre local.

» Nous nous bornons à ce simple exposé; bien persuadés, Monsieur le ministre, que vous n'aurez rien tant à cœur que de faciliter les travaux de l'Académie et de la placer dans une position qui lui permette de s'acquitter convenablement de sa haute mission scientifique. »

Les réponses ministérielles ont été entièrement favorables aux vues de l'Académie; et la bienveillance avec laquelle celles-ci furent accueillies, a permis de continuer autant que possible l'ordre des travaux. Dans cette vue, le secrétaire perpétuel avait proposé les arrangements suivants, pour la classe des lettres, analogues à ceux déjà admis avec succès pour la classe des sciences qui avait cru devoir séparer les sciences mathématiques, des sciences naturelles.

Entre-t-il dans les attributions de l'Académie, avait-il demandé d'abord, de s'occuper de :

La philosophie; la législation; l'économie politique et la statistique?

Dans l'affirmative, disait le secrétaire perpétuel, j'ai l'honneur de proposer que, dans les élections, on ait désormais égard à ces différentes branches des connaissances humaines, et que la classe des *lettres*, comme celle des *sciences*, soit séparée en deux sections, savoir : celle d'histoire et des lettres, celle des sciences politiques et morales.

La première comprendrait : L'histoire nationale; l'histoire générale; l'archéologie; les langues anciennes; la littérature nationale.

La seconde comprendrait : Les sciences philosophiques; la législation; l'économie politique et la statistique.

L'Académie aurait à juger de l'importance qu'elle attache à chacune de ces parties et du nombre des membres qui devraient la représenter.

A la demande posée par le secrétaire perpétuel, il a été répondu affirmativement et à l'unanimité. Pour ce qui concerne la proposition, qui en était la conséquence, les avis ont été partagés : dix-neuf voix furent pour; et treize contre; un membre s'est abstenu de se prononcer. La proposition a donc été admise.

Toutefois sur la demande de M. Thiry, la statistique devait entrer dans les attributions de la classe des sciences, et être considérée comme une application de la théorie des probabilités.

L'Académie décida aussi qu'à l'avenir, le recueil des mémoires couronnés prendrait le titre : *Mémoires couronnés et Mémoires des étrangers.*

En vue de rendre les observations sur les phénomènes périodiques des plantes et des animaux plus exactement comparables, M. Quetelet proposa (séance du 4 mars 1843) de nommer une commission spéciale chargée de régulariser tout ce qui se rapportait aux travaux de ce genre ; il demanda que cette commission fut composée de ceux des membres qui avaient pris part au système d'observations établi à Bruxelles. La proposition fut admise; la commission se composa, en conséquence, de MM. Cantraine, Crahay, Du Mortier, Kickx, Martens, Morren, Quetelet, Van Beneden, le baron de Selys Longchamps, Galeotti, Schwann et Spring.

C'est avec le concours de ces savants qu'avait commencé, en 1839, le système d'étude des phénomènes périodiques : très-faible d'abord, ce système se développa rapidement; et quelques années après, avec l'aide de collaborateurs étrangers, il fut possible d'en étendre fort loin les résultats; l'Académie publia en même temps des *instructions pour l'observation des phénomènes périodiques.*

M. de Selys Longchamps se chargea tout particulièrement des phénomènes concernant les oiseaux et, en général, de tout le règne animal. On s'occupa aussi de l'homme, dont les lois admirables sont encore à peu près inconnues, et dont nous aurons occasion de parler plus loin.

C'est aussi à M. de Selys Longchamps qu'appartient l'initiative des observations botaniques à époques déterminées qui commencèrent, plus tard, en 1849.

Dans une des séances de l'année 1844, quelques membres demandèrent s'il n'y aurait pas lieu d'examiner de nouveau la question ajournée, de la division de l'Académie en deux classes distinctes (sciences et lettres), qui tiendraient séparément leurs réunions, avec adjonction d'une classe des beaux-arts. Après une longue discussion, il fut décidé qu'on ferait à ce sujet un rapport qui serait examiné dans la séance générale du 15 décembre suivant.

M. le baron de Stassart, directeur de la classe, avait annoncé, dès le 2 décembre 1843, que le rapport demandé était achevé, et que la discussion pourrait avoir lieu, comme on en était convenu, à la séance générale du 15 suivant. Ce rapport fut en effet lu, mais il ne fut point approuvé.

Dans la séance du 3 février 1844, M. Quetelet avait fait remarquer déjà que les vastes travaux qu'il avait commencés, avec la plupart de ses collègues, sur les variations horaires des phénomènes périodiques à la surface de la terre, avaient pris un développement tel, qu'il lui était devenu impossible de les continuer. Aidé par la généralité des observatoires de l'Europe et par les communications de M. Kupffer, inspecteur des observatoires russes répandus dans tout le nord de l'Asie, il était parvenu à établir des cartes indiquant la *Marche générale des vents à la surface du globe* et les principaux phénomènes qui s'y rapportent, grâce aux amis bienveillants qui voulaient bien l'aider dans ces arides travaux. Il pensait que cinq à six années pourraient suffire pour démontrer l'importance des observations et en faire connaître les principaux résultats, qui n'étaient pas encore suffisamment appréciés. Il s'estimait heureux d'avoir été aidé tout particulièrement par le savant Herschel, qui avait bien voulu concourir à cette œuvre et écrire une partie du mémoire qu'il a inséré dans les *Annales de*

l'Observatoire, et dans le volume 2me du *Climat de la Belgique*, 4me partie, 2me section, des *Ondes atmosphériques* (1).

— M. le Ministre de l'intérieur écrivit au sujet du transfert de la bibliothèque de l'Académie (mai 1845) et demanda que, dans le plus bref délai possible, la Compagnie lui fît connaître si elle entendait retirer ses livres déposés à la Bibliothèque royale. Dans le cas de l'affirmative, disait M. le Ministre, il conviendrait, pour éviter de grands embarras, qu'elle fît enlever elle-même tous les ouvrages qui lui appartiennent.

Une commission, nommée par l'Académie, fut chargée de lui faire un rapport sur ce sujet : elle se composait des membres du bureau, auxquels furent adjoints MM. le baron de Reiffenberg, le chanoine de Ram et Morren.

Dans la séance du 17 juin 1845, la commission fit son rapport : « MM. de Gerlache, de Ram, de Reiffenberg, Morren et Quetelet, est-il dit, nommés à la séance précédente pour examiner les arrangements qu'il convenait de prendre relativement aux livres de l'Académie, proposèrent de les laisser en dépôt à la Bibliothèque royale, en demandant au Ministère la continuation des arrangements qui avaient été pris avec la ville de Bruxelles.»

C'est à la fin de cette année que l'Académie put se compléter, par l'adjonction de la classe des beaux-arts, dont il avait souvent été parlé; elle put alors constituer d'une manière stable, dans son domaine, les différentes branches des sciences, des lettres et des beaux-arts et chercher à mériter le beau nom dont elle avait joui aux jours de sa splendeur.

(1) Les observations de météorologie et de physique du globe de la Belgique furent néanmoins continuées avec la même ardeur; elles ont même pris plus d'étendue et de développement : les autres nations ont été invitées à coordonner et à publier les observations particulières qui se faisaient chez elles. Ces travaux ont pris également une extension considérable : mais peut-être la dissemblance des instruments, la manière d'observer, et la dissimilitude des échelles comparatives ne présenteront pas la même facilité pour la réduction des résultats.

ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS,

RÉORGANISÉE PAR SA MAJESTÉ LÉOPOLD Ier.

(1845-1872.)

Malgré les développements successifs qu'avaient reçus les classes des sciences et des lettres, l'Académie royale de Bruxelles comprenait cependant qu'ils étaient loin d'être complets. La partie des beaux-arts, qui forme l'un des premiers mérites de la Belgique, n'y était point comprise et ne faisait pas, ainsi, partie de l'ensemble des connaissances dont s'occupait le premier corps savant du pays. La classe des lettres, d'une autre part, n'y était que très-insuffisamment représentée : les sciences politiques, et particulièrement la science du droit juridique, que nos aïeux avaient cultivées d'une manière si distinguée, semblaient avoir été oubliées.

L'Académie, telle qu'elle était constituée, sentait donc parfaitement, disons-nous, ce qui lui manquait. Aussi, quand les temps devinrent plus calmes, elle demanda, à plusieurs reprises, que le Gouvernement songeât à remplir les nombreuses lacunes qu'elle présentait encore.

Il appartenait à l'un des hommes qui ont le plus fait honneur aux lettres dans notre pays, d'attacher son nom à la création de la classe des beaux-arts ; cette création était sollicitée depuis longtemps, de même que la réorganisation complète de la Compagnie qui, dès cette époque, prit le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

L'arrivée au Ministère de l'intérieur de l'un de ses membres avait donné à l'Académie l'occasion de faire valoir ses réclamations et d'être entendue par un homme de mérite. M. Van de Weyer fut heureux de pouvoir rendre ce service à sa patrie et s'unit, de tout cœur, aux hommes de sciences et de lettres dont il faisait partie, pour mettre la Compagnie au rang qui lui convenait. Tous les académiciens, en général, applaudirent à cette réorganisation, et si le Belge, dans certaines occasions, met de la lenteur à agir, ce ne fut pas dans cette circonstance. Le renouvellement tant désiré s'accomplit rapidement [1].

En établissant une séparation complète entre les deux classes

[1] M. Van de Weyer, Ministre de l'intérieur, invita, un soir de la fin du mois de novembre 1845, le bureau de l'Académie, composé de MM. de Gerlache, de Stassart, Quetelet ainsi que M. de Ram, à se réunir pour s'entendre au sujet de la réorganisation projetée. On examina attentivement les changements à apporter aux règlements existants, et l'on admit, d'une voix commune, les considérations qui furent émises pour remplir les lacunes qu'il y avait à combler. La plus grande unité se manifesta dans les conclusions et permit d'arrêter successivement les bases nouvelles qu'il s'agissait d'adopter. Ce travail fut mené avec une telle vigueur, par M. Van de Weyer, que le lendemain déjà la Chambre des représentants en était saisie et l'adopta d'emblée.

Cette réorganisation portait en elle-même la meilleure preuve du désir qu'éprouvait l'Académie de marcher, constamment, d'accord avec le Gouvernement, car MM. de Gerlache et de Stassart, par exemple, qui formaient le bureau en 1845, avaient occupé, l'un et l'autre, lors de leur élection, en 1833, les premières positions dans l'ordre administratif du pays : le premier comme président du Congrès national, puis de la Chambre des représentants, et le second, en qualité de président du Sénat. Ils sont restés les deux membres les plus attachés et les plus reconnaissants envers leurs nouveaux confrères qui leur donnèrent constamment le témoignage le plus intime de leur affection et de leur confiance.

de l'Académie, on eut l'heureuse idée de conserver les principes de l'ancien règlement, qui datent du temps de la fondation de la Compagnie. C'était la meilleure garantie de respect à l'égard du premier corps savant du pays qui, pendant près de trois quarts de siècle, avait su si dignement maintenir, malgré les événements, le caractère et l'autorité dont l'avait honoré son illustre fondatrice.

Une nouvelle ère commença donc, pour les travaux académiques, à partir de la réorganisation du 1er décembre 1845, date que portent tous les arrêtés royaux qui paraîtront plus loin.

Indépendamment des *Statuts organiques* qui forment la base et, pour ainsi dire, la constitution académique, un règlement général fut aussi sanctionné par Sa Majesté. Ce règlement, daté du 7 mai 1846, renfermait toutes les mesures que les nécessités et le temps avaient créées depuis la restauration par le roi des Pays-Bas Guillaume Ier. Un règlement intérieur fut arrêté ensuite par chaque classe.

Afin de consacrer le nouvel ordre des choses, une séance solennelle fut décidée, séance dans laquelle il s'agissait d'établir les principes qui avaient été l'objet des arrêtés royaux du 1er décembre 1845. Cette réunion eut lieu, avec tout l'appareil académique, le 16 décembre 1845, dans le local de la Société qu'occupait alors la Société Philharmonique.

Cette solennité avait attiré une grande affluence de monde : on y remarquait la plupart des Ministres des puissances étrangères, des membres des deux Chambres législatives, les principaux fonctionnaires de l'État et un grand nombre de dames.

A une heure de relevée, les membres de l'Académie vinrent prendre place dans l'hémicyle qui avait été disposé pour renfermer le corps académique. MM. le baron de Stassart, le baron de Gerlache et le secrétaire perpétuel, accompagnés des trois délégués de chaque classe, savoir, pour les sciences, de MM. Thiry et d'Omalius; pour les lettres, de MM. Cornélissen et le baron de Reiffenberg, et pour les beaux-arts, de MM. F. Fétis et Navez,

allèrent recevoir à la porte d'entrée Sa Majesté. M. Van de Weyer, Ministre de l'intérieur et membre de l'Académie, s'était joint à la députation.

Le secrétaire perpétuel donna sommairement lecture des arrêtés royaux qui réorganisaient la Compagnie.

Après cette lecture, Sa Majesté se leva et prononça les paroles suivantes, écoutées avec une religieuse attention par tous les assistants, qui s'étaient spontanément levés :

« MESSIEURS,

« L'Académie de Bruxelles a rendu aux sciences et aux lettres » des services qui sont dignement appréciés, même à l'étranger. » J'ai voulu étendre le cercle de ses travaux, y associer les » beaux-arts, qui jettent tant d'éclat sur le pays, et, en instal- » lant moi-même la nouvelle Académie de Belgique, vous donner » un témoignage de ma vive sollicitude pour les progrès des » sciences, des lettres et des arts. »

Ces paroles furent accueillies par les plus vives acclamations et par des applaudissements réitérés.

M. le baron de Stassart, ancien directeur de l'Académie, désigné par M. le Ministre de l'intérieur pour prendre la parole, prononça ensuite un discours qui fut inséré, avec ce qui précède, page 3 du *Bulletin* de janvier 1846 (1re série, tome XIII).

Cette lecture fut suivie de la proclamation, faite par M. le secrétaire perpétuel, des résultats des concours de 1845.

La séance fut levée ensuite, et Sa Majesté se retira au milieu des mêmes acclamations qui l'avaient accueillie à son arrivée.

Par le fait de la séparation des classes, chacune d'elles établit un ordre particulier de séances dont les conditions furent réglées et dont les résolutions furent consignées dans des registres principaux. Mais comme des intérêts communs existent cependant, indépendamment des réunions mensuelles et des trois séances

publiques annuelles, l'Académie a tenu, depuis cette époque, une assemblée générale au mois de mai de chaque année [1], où l'on s'occupa de régler ces sujets.

C'est dorénavant des résultats de ces assemblées que nous allons nous occuper. L'un des premiers objets qui fixèrent l'attention de la Compagnie fut sa bibliothèque.

A l'époque de son rétablissement en 1816, l'Académie ne possédait point de bibliothèque proprement dite. Depuis son origine jusqu'à la fin du siècle dernier, elle avait eu la jouissance de l'ancienne Bibliothèque de Bourgogne dont le local, comme nous l'avons dit précédemment, servait à ses séances.

Les commencements de la bibliothèque furent très-faibles; ils consistaient en quelques ouvrages obtenus par échange avec les publications des sociétés savantes. Vers la fin de 1826, à la suite d'une transaction avec le corps municipal de Bruxelles, les livres de la Compagnie furent déposés à la bibliothèque de la ville, qui occupait alors les premières salles des locaux actuels de l'Académie, pour servir à l'usage du public moyennant certains priviléges accordés aux académiciens. En 1845, lors de l'exposition triennale des beaux-arts, différents changements furent apportés dans le local de l'Ancienne Cour où se trouvait la bibliothèque de la ville; et le peu de livres que possédait l'Académie, à cette époque, furent transportés dans les greniers. C'est dans cet endroit qu'ils se trouvaient, lorsque survint la cession de la bibliothèque communale au Gouvernement.

Il fut décidé, lors de la première séance générale des trois classes qui eut lieu le 15 mai 1846, que désormais l'Académie aurait sa bibliothèque particulière, à côté de la salle des séances, dans le nouveau local qui venait de lui être assigné. Par suite des divers déplacements qu'avait subis ce dépôt de livres et du

[1] Nous avons cru devoir, dans la circonstance actuelle, laisser au rapporteur de chaque classe, le soin de s'occuper de ce qui concerne particulièrement chacune de celles-ci. Nous ne nous sommes préoccupés que de l'Académie entière.

séjour prolongé qu'il avait fait dans les greniers de l'Ancienne Cour, la plupart des collections académiques se trouvaient incomplètes et dépareillées. Grâce à l'obligeant concours des sociétés savantes étrangères, le nombre des volumes de leurs publications est aujourd'hui presque complet et se trouve au moins décuplé. Les premiers accroissements nécessitèrent l'impression d'un catalogue qui parut en 1850, mais depuis, la bibliothèque a pris une extension telle, qu'il y aurait lieu de refondre complétement ce travail.

La Bibliothèque de l'Académie, composée des travaux des principales sociétés et d'ouvrages particuliers, ne s'est enrichie que par des échanges et par des dons d'auteurs. Les publications des sociétés savantes que nous possédons sont des plus remarquables et renferme des collections excessivement rares, entre autres celle complète des *Transactions de la Société royale de Londres* et des *Mémoires de l'Institut de France.*

En 1854, la bibliothèque prit une extension nouvelle par le généreux don que fit à l'Académie le baron de Stassart, en lui léguant ses livres composant environ 20,000 volumes ainsi que divers autres objets. Mais, comme il a été procédé chronologiquement aux faits concernant la Compagnie, nous reviendrons sur ce sujet, lorsque nous serons arrivés à l'époque de la mort de cet homme de bien.

Conformément à l'un des arrêtés royaux réorganisateurs de l'Académie, le Gouvernement avait chargé celle-ci, entre autres travaux spéciaux, de la rédaction d'une *Biographie nationale.* La même assemblée générale du 15 mai 1846, sur la proposition de M. le secrétaire perpétuel, décida qu'il serait nommé une commission mixte composée de huit membres, soit deux délégués de chaque classe, le président et le secrétaire perpétuel, pour faire un rapport sur les moyens d'exécuter l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Comme la classe des lettres a décidé que M. De Busscher, l'honorable secrétaire actuel de la commission de la Biographie nationale, serait chargé de faire un

rapport sur ses travaux, nous ne nous étendrons pas plus sur ce sujet.

La même assemblée renvoya aussi à une commission l'examen d'une proposition appuyée par la classe des beaux-arts et ayant pour objet de changer les coins de l'Académie. Cette commission était également composée, comme la précédente, de huit membres. On conserva la médaille gravée par M. Jouvenel, en 1839, ainsi que le jeton de présence gravé par M. Leclercq. Quant au sceau académique, il fut aussi le même. L'Académie modifia seulement l'inscription qui mentionnait les changements survenus par la création d'une troisième classe.

Depuis son entrée en fonctions comme secrétaire perpétuel, en 1835, M. Quetelet avait accepté les fonctions de trésorier de l'Académie. Lors de l'assemblée du 18 mars 1847, le secrétaire demanda que l'Académie voulût bien le décharger de ce mandat. Il lut à l'appui de sa demande l'article 54 du règlement de la Compagnie, conçu ainsi qu'il suit : « Le secrétaire perpétuel est maintenu dans ses fonctions. Il continue provisoirement à rester dépositaire des fonds de l'Académie et à les administrer sous la surveillance de la commission désignée à l'article 44. »

Les suffrages se portèrent sur M. De Hemptinne qui continua à remplir le mandat de trésorier jusqu'à son décès, le 5 janvier 1854. M. Stas voulut bien alors le remplacer.

Parmi les mesures prises dans l'assemblée générale du 9 mai 1848, il y a lieu de citer la modification apportée à l'article 10 des statuts organiques qui fut conçu de la manière suivante :

« Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

» Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles. »

L'article 13 devint le suivant :

« Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

» Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. »

Une mesure toute nouvelle fut l'objet des délibérations de l'assemblée du 6 mai 1852 : l'on décida la publication d'une Bibliographie académique. Cette œuvre parut deux années après et renfermait, indépendamment de la liste des membres, des associés et des correspondants depuis la fondation de l'Académie, l'énumération de tous les ouvrages de tous les membres des trois catégories publiés tant dans les collections académiques que comme ouvrages particuliers.

Lors de l'assemblée générale du 10 mai 1853, les associés habitant la Belgique furent assimilés aux membres en ce qui concerne les jetons de présence.

Il fut décidé aussi que, quand un décès aurait lieu dans la capitale, le bureau déléguerait le membre qui prendrait la parole pour exprimer les regrets de la Compagnie. Si le décès a lieu dans une autre ville, les membres qui s'y trouvent se réuniront pour représenter l'Académie et désigneront entre eux celui qui prendra la parole. Dans toute autre circonstance, les membres des villes les plus voisines veillent à ce que l'Académie soit, autant que possible, représentée aux funérailles. Dans tous les cas, ils sont invités à informer le plus tôt possible la Compagnie de la perte qu'elle vient de faire, afin que les membres habitant Bruxelles puissent s'y rendre s'ils le jugent convenable.

C'est dans l'Assemblée générale du 9 mai 1854 qu'on décida l'impression des procès-verbaux de ces réunions. Mais cette publication n'eut lieu qu'à partir du procès-verbal de la séance du 10 mai 1860.

L'assemblée compléta, de la manière suivante, les articles 6 et 7 du Règlement général relatif aux élections qui obtinrent la sanction royale du 15 juin 1854.

Art. 6. « Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

« On peut nommer en dehors des listes de présentation, *pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures proposées ait eu lieu avec l'assentiment de la classe dans la séance qui précède celle de l'élection.* »

On abandonna, à cette époque, l'idée de continuer le nouveau recueil, commencé sous le titre d'*Appendice aux Bulletins*, dont un seul volume parut comme annexe à l'année 1853 du compte rendu des séances.

L'Académie royale perdit, le 10 octobre 1854, un de ses membres les plus distingués qu'elle avait pris plaisir à élever plusieurs fois aux honneurs de la présidence. Sensible aux témoignages de considération que lui avaient donnés ses honorables confrères, M. le baron de Stassart voulut, à son tour, leur offrir un témoignage durable de sympathie, en leur léguant sa riche bibliothèque, la collection de ses manuscrits et plusieurs fondations littéraires; en agissant ainsi, il désirait sans doute qu'ils eussent constamment sous les yeux ce qui avait formé le principal charme de sa vie [1].

Le premier objet dont s'occupa l'Assemblée générale du 8 mai 1855 fut de régler tout ce qui concernait ces legs. Désireuse de perpétuer les regrets que lui inspirait cette perte, elle prit aussitôt les décisions suivantes :

1° Le Gouvernement sera prié de faire exécuter le buste en marbre du défunt pour le placer dans la salle des séances publiques de l'Académie, conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 1er décembre 1845.

(M. le Ministre s'empressa de faire exécuter ce buste);

2° Une médaille sera frappée pour consacrer le souvenir du baron de Stassart et la reconnaissance de l'Académie;

3° Les deux prix institués par le baron de Stassart prendront désormais le nom de leur fondateur;

4° La classe des lettres inaugurera, par la notice biographique du baron de Stassart, la série des biographies qu'elle aura à mettre au concours pour le prix fondé par le défunt en faveur de la meilleure notice sur un *Belge célèbre pris alternative-*

[1] On trouvera plus loin, à la suite des pièces officielles, les expressions par lesquelles il consacrait le don d'amitié fait à ses collègues.

ment parmi les historiens ou littérateurs, les savants et les artistes.

(Cette notice, mise au concours de 1856, valut le prix à M. Van Bemmel. L'Académie s'occupa, en 1859, d'organiser cette fondation littéraire et attribua le prix de la deuxième période à un savant, et celui de la troisième à un artiste);

5° Une vignette spéciale sera attachée à chacun des ouvrages faisant partie de la bibliothèque léguée par le baron de Stassart et indiquera le nom du fondateur.

En 1862 parut le catalogue des livres de M. Stassart. Cet ouvrage est, en quelque sorte, le complément nécessaire de cette dernière mesure; il a pour objet de faire connaître et de rendre accessible aux recherches la belle bibliothèque qui a été léguée à la Compagnie. Elle le sera par suite de son emplacement dans la nouvelle salle du Musée. On aurait à désirer maintenant qu'un catalogue semblable pût faire connaître la riche collection d'autographes et de manuscrits que le baron de Stassart a également léguée à l'Académie.

La seconde question à l'ordre du jour de l'assemblée du 8 mai 1855 concernait l'article 7 du règlement des prix *quinquennaux*, article qui veut que « le jugement du jury des concours quinquennaux doit être proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury a été nommé. »

On a fait observer que la proclamation du jugement n'implique point, comme semblent le croire quelques personnes, la lecture du rapport qui motive le jugement. Ce rapport est le travail d'un jury étranger à l'Académie, rapport à la forme et à la longueur duquel l'Académie ne peut apporter aucune modification. Le Gouvernement a très-bien compris, par son arrêté réglementaire du concours, qu'il ne fallait demander à l'Académie que la proclamation du résultat du concours et il lui abandonne le soin d'examiner si le rapport du jury peut être lu en séance publique et s'il est de nature à intéresser un auditoire. Les droits de l'Académie sont intacts. Si les rapports des jurys

ont été lus jusqu'à présent, c'est qu'ils présentaient un caractère d'intérêt général, mais il importe de constater, dès à présent, que ces antécédents ne doivent point former loi.

La classe adopte cette interprétation et décide qu'il en sera pris acte au procès-verbal.

On agita ensuite la question de majorer les prix des médailles des concours. Cette proposition fut ajournée en présence de la situation des fonds académiques : un appel à la bienveillance du Gouvernement fut sollicité à ce sujet « pour permettre d'augmenter désormais cette valeur et afin de rendre ainsi plus fructueux les concours académiques qui semblent de moins en moins suivis chaque année, dit le procès-verbal. » Cette question fut reprise lors de l'assemblée du 14 mai 1861; et à la suite d'une résolution ministérielle, un crédit de 3,000 francs a été accordé, annuellement, jusqu'ici.

L'assemblée générale du 27 mai 1856 reçut, en premier lieu, communication que M. de Maillen, légataire universel de M. le baron de Stassart, a satisfait aux prescriptions testamentaires de celui-ci et a délivré les 10,000 francs formant la fondation du prix sexennal d'histoire de 3,000 francs.

Comme il s'agissait de consacrer les droits de l'Académie sur ce legs, la question de la personnification civile fut soulevée. M. Fétis père demanda, à cette occasion, que ce sujet fût inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale de 1857. Mais M. Fétis déclara renoncer à cette question, dans cette assemblée, par suite de certaines convenances.

Lors de l'assemblée générale du 12 mai 1857, l'on avait arrêté le projet d'inscription latine pour la médaille à frapper en l'honneur de M. de Stassart; l'exécution des coins de cette médaille avait été confiée à M. Braemt. Il fut aussi décidé de faire figurer à l'avers le coin de l'Académie au lieu du buste du donateur; mais ces dispositions n'eurent pas de suites en présence de l'insuffisance des fonds académiques.

Il avait été décidé, lors de la réunion des trois classes de

l'année précédente, qu'on s'occuperait de la question de la personnification civile de l'Académie, soulevée déjà lors des legs de M. de Stassart. Diverses opinions pour et contre furent émises et, en dernier lieu, la proposition suivante, qui fut prise en considération, fut déposée : l'Académie émet le vœu que le Gouvernement prenne les mesures propres à lui assurer la jouissance légale des dons et des legs qui lui seraient faits. On verra plus loin, en 1870, les résolutions prises à ce sujet.

L'assemblée générale du 6 mai 1858 autorisa l'inscription au grand livre de la Dette publique des deux fondations littéraires de M. de Stassart. Les pleins pouvoirs furent donnés, à cet effet, à la commission administrative. Ces fondations seront indiquées plus loin, dans les pièces officielles.

On rapporta ensuite la mesure prise, deux années auparavant, d'ouvrir la bibliothèque deux fois par semaine, en présence du résultat négatif de cette disposition faite en vue d'aider les académiciens dans leurs recherches.

Depuis l'arrêté royal du 1er décembre 1845, qui décidait qu'un ou deux bustes seraient exécutés chaque année par le Gouvernement pour orner les salles des séances publiques, l'Académie n'avait reçu que neuf bustes. L'assemblée générale s'occupa des moyens de donner suite à cette mesure sur les conclusions d'un rapport, signé par une commission composée d'un délégué de chaque classe, rapport qui a été publié dans l'*Annuaire* de cette même année 1859. La question fut ajournée.

La même assemblée avait encore eu à s'occuper des moyens d'exécution d'un arrêté royal, également du 1er décembre 1845, décrétant la rédaction d'une Biographie nationale ainsi que la publication d'une collection des œuvres des grands écrivains du pays qui ont écrit tant en langue française et en langue latine qu'en langue flamande. C'est de cette époque que date l'organisation actuelle de la commission de la Biographie nationale. Le règlement fut adopté en assemblée générale du 10 mai 1860. La commission de littérature flamande avait commencé ses travaux

depuis 1855 et la commission de publication des œuvres des grands écrivains du pays s'occupa des siens à partir de 1862.

Lors de l'assemblée générale du 5 mai 1859, l'on s'était occupé d'un règlement pour les bustes, comme l'avait proposé le rapport de la commission nommée à cet effet et composée d'un délégué de chaque classe. L'avis fut de ne pas donner suite à cette idée.

C'est à cette époque qu'il fut question d'établir l'Académie ainsi que l'Académie royale de médecine dans le Palais-Ducal qui venait d'être cédé au Gouvernement par Sa Majesté. Ce projet n'eut pas de suites.

Ce n'est qu'en 1861, comme le constate le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mai de cette année, que l'Académie eut le bonheur de posséder un portrait en pied de son auguste fondatrice. Le Gouvernement en avait fait la commande au peintre Billoin qui chercha à rappeler dans ce tableau le caractère de bienveillance et la majesté de l'auguste princesse qui établit nos destinées. L'Académie possédait, à vrai dire, depuis 1846, un portrait de Marie-Thérèse en buste ou à mi-corps, fait à l'époque où cette impératrice vivait encore, mais cette œuvre était insuffisante. Ce portrait avait été donné par le Gouvernement, lors de la réorganisation de l'Académie, en même temps qu'un buste de Cobenzl.

L'assemblée générale du 14 mai 1861 décida l'impression des procès-verbaux de ses réunions annuelles. Cette publication prit cours à partir de 1860 et elle a continué depuis : elle forme un recueil in-8° du même format et composé dans le même caractère que le *Bulletin*.

Parmi les différentes mesures discutées dans l'assemblée du 14 mai 1862, il y a lieu de citer les propositions demandant une table analytique des mémoires ainsi que la formation d'un Bulletin spécial pour chaque classe. Une table des mémoires qui ont paru de 1816 à 1857 fut publiée dans l'*Annuaire* de 1859. Quant aux *Bulletins*, la 1re série comprenant les années 1835 à 1855 fut l'objet d'une table des matières et d'une table des

noms d'auteurs rédigée par M. Ad. Siret et publiée en 1858. Les tomes I à XX de la 2me série, comprenant les années 1856 à 1865, ont formé également le sujet d'une table rédigée par le même académicien et qui a paru en 1866. Quant au Bulletin spécial, il ne fut pas adopté.

Le secrétaire crut devoir faire remarquer dans cette assemblée que la création des nouvelles commissions avait fait naître des besoins nouveaux et qu'il importait de fixer les attributions de chacune d'elles tant pour leurs subsides que pour leur correspondance avec le Ministre. Il fut reconnu que chacune de ces commissions devait régler elle-même sa comptabilité. Elles décideraient aussi, elles-mêmes, de leurs impressions.

L'ancienne Académie avait publié durant sa courte existence cinq tomes de mémoires in-4°, indépendamment d'un assez grand nombre de travaux qu'elle avait couronnés. Une table générale des matières renfermées dans ces volumes parut page 65 de l'*Annuaire* de 1841. Cette table était suivie (voyez page 88 du même recueil) de l'énumération des travaux publiés dans les douze premiers volumes des mémoires des membres et les quatorze premiers volumes des mémoires couronnés de la nouvelle Académie, soit depuis 1816 jusqu'en 1840. Une proposition fut faite, en 1862, de publier une table générale des travaux tant de l'ancienne Académie que de la nouvelle. Cette mesure, bien que votée dans l'assemblée générale du 14 mai 1862, n'a pu encore recevoir d'exécution. Une table cependant parut dans l'*Annuaire* de 1858; mais elle ne forme pas, à vrai dire, un travail qui réponde complétement aux vues de l'Académie : ce n'est qu'un essai. Il fut aussi demandé que les membres reçussent un bulletin spécial des travaux de chaque classe, proposition qui ne fut pas admise.

Lors de l'assemblée générale du 20 mai 1863, M. le secrétaire perpétuel rendit compte des mesures qui avaient été prises par l'Académie pour empêcher, s'il était possible, qu'une école industrielle ne vînt s'établir dans le sein du Musée, entre les

deux Académies et la Bibliothèque royale, comme la crainte en avait été émise depuis plusieurs années. Il expose combien serait déplorable une mesure qui séparerait des établissements aussi nécessaires l'un à l'autre et combien il serait à regretter que la bibliothèque de Stassart fût à jamais reléguée dans des mansardes. Une commission s'est rendue chez M. le Ministre de l'intérieur; elle a tâché de lui faire comprendre le résultat désastreux de la séparation des Académies d'avec la Bibliothèque, la collection d'histoire naturelle et les musées des beaux-arts, qui formeraient, ensemble, l'un des plus beaux établissements du pays. M. le Ministre a bien voulu écouter favorablement ces observations et il a promis d'y avoir égard.

A la suite de différentes observations émises encore sur le même sujet, l'assemblée décida que le local qui séparait la Bibliothèque royale des salles académiques fût demandé au nom des trois classes réunies en assemblée générale.

M. le Ministre voulût bien accéder à cette demande; et, depuis, la bibliothèque de M. de Stassart, ainsi que les collections des publications de toutes les sociétés savantes qui font des échanges avec la Compagnie, ont été placées dans la même salle.

M. le secrétaire entretint ensuite l'assemblée, de 1862, d'un sujet concernant spécialement la nature des concours, et leur importance pour l'histoire scientifique et littéraire du pays.

« Les travaux collectifs des sociétés savantes, dit-il, ne peuvent être assimilés à des travaux individuels. Il cite, comme exemple, ce qui a été fait et les heureux résultats qui ont été obtenus par l'Académie, pour la géologie et la paléontologie. Notre pays, au commencement de ce siècle, était à peu près inconnu sous ce rapport, lorsque, excité par le généreux exemple et les conseils de M. d'Omalius, on chercha, par tous les moyens dont on pouvait disposer, à réunir des travaux géologiques sur les divers points de notre territoire. Non-seulement la science a obtenu des ouvrages d'un grand mérite, mais encore des hommes éminents ont contribué à placer la Belgique à un rang supé-

rieur pour cette branche des sciences naturelles. Des efforts semblables donneraient assurément des résultats pareils, si l'Académie les tournait, avec la même activité et le même désir de réussir, soit vers la botanique, soit vers la zoologie.

Il serait à désirer également que, pour les deux classes des lettres et des beaux-arts, on ne s'arrêtât point, pour ainsi dire, accidentellement à telle ou telle branche des connaissances, mais qu'on cherchât à l'approfondir, en créant, autant que possible, des spécialités qui pussent prendre rang comme écrivains et se distinguer par leurs recherches.

Déjà, en 1855, un sujet très-grave occupait l'Académie : il fut question, lors des legs du baron de Stassart, de solliciter du Gouvernement la personnification civile, afin d'être en mesure de recevoir directement les fondations scientifiques et littéraires. Cet objet fut discuté de nouveau dans l'assemblée générale du 10 mai 1864, mais sans aboutir. Désireux cependant de connaître l'opinion de ses jurisconsultes à cet égard, cet objet fut de nouveau mis en délibération par l'Académie, et lors de la séance des trois classes du 10 mai 1870, le rapporteur présenta les conclusions suivantes : 1° l'Académie n'a pas la personnification civile, émanation de l'État; c'est l'État qui est à la fois son organe et sa garantie; 2° l'Académie n'a aucun intérêt actuel et direct à réclamer la personnification; 3° toute demande dans ce but serait inopportune et périlleuse; 4° une loi seule peut conférer la personnification. — Comme ces conclusions furent combattues, l'ajournement de la question fut voté.

A l'instar de ce qui se passe à l'Institut de France, la proposition du choix d'un costume spécial pour les académiciens, proposition émanée de la classe des beaux-arts et qui avait déjà été émise dans le temps par la classe des sciences, fut encore l'un des sujets d'examen de l'assemblée générale de 1864 : cette proposition ne reçut pas de solution.

Depuis quelques années, le Gouvernement, satisfaisant aux réclamations de divers corps de l'État, avait majoré le jeton de

présence, délivré à chaque membre qui assiste aux séances. L'Académie, désireuse d'être traitée sur un pied égal, s'occupa de ce sujet dans son assemblée générale du 11 mai 1865 et formula, à cet effet, des propositions qui furent accueillies par le Gouvernement : le jeton de présence, qui était de la valeur de six francs, fut porté à dix francs, et un jeton supplémentaire de voyage de six francs fut accordé à chaque académicien, habitant la province. Cette mesure, adoptée par l'assemblée générale du 6 mai 1866, et décrétée par arrêté royal du 13 décembre suivant, reçut son exécution à partir du 1er janvier 1867. La question d'indemniser aussi les correspondants fut débattue dans cette réunion, comme déjà elle l'avait été à deux reprises, mais sans être résolue.

Lors de la réorganisation de la Compagnie en 1845, l'*Annuaire*, dont la première année de publication remonte à 1835, reçut une nouvelle forme. Désireuse de rendre à la mémoire de ses membres le juste tribut d'éloge que tout corps savant leur doit, la Compagnie avait voulu, dès 1846, qu'un portrait gravé, représentant les traits du défunt, fut dorénavant ajouté aux notices biographiques. Elle a vu s'enrichir, de cette manière, ce recueil des portraits de plus de soixante de ses académiciens. L'assemblée générale du 6 mai 1866 s'occupa de régler tout ce qui concernait ce sujet, afin que des conditions uniformes existassent relativement à ces gravures. Elle s'occupa aussi de la question des bustes et la commission administrative fut chargée de prendre à cet égard les mesures nécessaires.

Par une des dispositions organiques datées du 1er décembre 1845, le Gouvernement avait décidé de faire exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an, pour orner la salle des séances publiques. Déjà, en 1859, une commission, composée d'un délégué de chaque classe, avait formulé un rapport afin d'engager le Gouvernement à donner pleine exécution à cet arrêté royal, rapport qui fut présenté à l'assemblée générale de 1859 et publié dans l'*Annuaire* de 1860. L'Académie, lors de la séance des trois classes du 12 mai 1868, adopta les résolutions sui-

vantes qui avaient été formulées par la commission nommée à cet effet; elles furent communiquées au Gouvernement sans avoir été ratifiées jusqu'à ce jour :

« Les noms des académiciens, dont les bustes, aux termes de l'arrêté royal du 1er décembre 1845, devront orner la salle des séances publiques de l'Académie, seront désignés au Gouvernement de la manière suivante :

» Il sera dressé une liste des académiciens décédés avant le 31 décembre 1858, et qui se trouvent dans les conditions déterminées par l'article 2 de l'arrêté royal précité.

» Des additions pourront se faire annuellement, d'après le même mode. On n'admettra également, sur cette liste supplémentaire, que les noms d'académiciens décédés depuis dix ans au moins.

» Lorsque le Gouvernement aura fait connaître à la Compagnie que le buste d'un de ses membres est commandé, la classe à laquelle ce membre a appartenu déléguera un commissaire qui, conjointement avec un sculpteur désigné par la classe des beaux-arts, examinera le modèle et s'assurera que le portrait est ressemblant, et que l'œuvre d'art réunit les conditions nécessaires pour être admise dans la décoration de la salle. »

L'assemblée générale du 11 mai 1869, comme conséquence de ces mesures, s'occupa de la liste des bustes à demander au Gouvernement.

Ainsi que l'avait exprimé le rapport lu à l'assemblée précédente, depuis 1845, l'Académie n'avait reçu que neuf bustes, ceux de Raoul, Weustenraad, Willems, Baron, Simons, Suys, de Stassart, Lesbroussart et de Reiffenberg [1]. Elle avait malheureusement perdu déjà, depuis cette époque, un certain nombre de ses membres dont les noms marqueront dans ses annales. « Indépendamment de ces noms, il ne convenait pas de laisser croire que notre Compagnie, comme le disait le rapport de la

[1] Depuis, elle a vu s'ajouter à cette liste les bustes de de Ram, de Moke, du baron de Saint-Genois et de Dewez.

commission, n'a point de passé, que, dans cette longue liste de nos prédécesseurs, il ne s'en trouve aucun qui mérite la reconnaissance de la postérité; n'y lisons-nous pas les noms de Des Roches, de Nieuport, de Dewez, de l'abbé Mann, du marquis du Chasteler, de Neny, de Raepsaet, de De Bast, de Villenfagne, de Cauchy, de Dandelin et de bien d'autres qui ont doté leur pays d'ouvrages importants?

» Nous offrons au Gouvernement, ajoutait le rapport, de lui venir en aide pour l'accomplissement d'une tâche délicate qu'il s'est imposée à lui-même; nous ne voulons pas peser sur ses résolutions, mais seulement les éclairer et lui épargner quelque involontaire déni de justice. »

Chacune des classes fut donc invitée à faire un choix. Les sciences proposèrent Dandelin et de Burtin, les lettres, MM. Raepsaet, Dewez et de Nélis; les beaux-arts ne formulèrent aucune proposition.

M. le secrétaire perpétuel crut devoir, à cette occasion, exprimer le désir qu'en dehors de toute liste, l'assemblée décidât que les bustes du vicomte de Nieuport et de Des Roches fussent demandés dès cette époque au Ministre. Cette proposition obtint l'assentiment unanime et le Gouvernement décida l'exécution de ces bustes. Il fut malheureusement impossible de trouver un portrait de Des Roches qui pût guider le statuaire en cette circonstance : quant au buste de M. de Nieuport, il fut mis à exécution, mais ne put être réalisé par l'artiste qui en avait été chargé, à cause de la défectuosité du modèle proposé.

Si l'époque mémorable que l'Académie va célébrer a droit à la première place dans nos annales, il est une circonstance qu'il y a lieu de relater encore ici, c'est la célébration du cinquantième anniversaire de la reconstitution de la Compagnie qui eut lieu le 7 mai 1866, jour anniversaire de ce rétablissement par le roi Guillaume Ier des Pays-Bas. Une séance solennelle fut tenue, à cet effet, par les trois classes, dans le Palais-Ducal, et notre bien-aimé Souverain actuel qui, à cause de son deuil, n'avait pas encore paru

en public, saisit cette occasion pour donner à l'Académie sa première marque de bienveillance en assistant à cet anniversaire. Une relation complète de ces fêtes parut dans nos *Bulletins* (2e série, tome XXI, n° 5). Nous croyons donc inutile de les rappeler ici.

C'est à partir de 1868 que l'Académie se préoccupa de la célébration de son centième anniversaire de fondation. Lors de l'assemblée de 1869, les premières dispositions furent prises à cet effet et une commission, composée du président annuel, du secrétaire perpétuel et de deux membres à désigner par chacune des classes, fut élue. Dès cette époque les classes prirent les dispositions nécessaires à ce sujet, et l'Académie n'a qu'à se féliciter de la marche qui a été suivie.

Une mesure nouvelle qui aurait, peut-être, créé de grandes difficultés à l'Académie pour continuer à marcher d'un pas sûr, comme elle l'avait fait depuis si longtemps, fut présentée par le Gouvernement et discutée dans l'assemblée générale du 10 mai 1870 : c'est celle de la publicité des séances. M. le Ministre avait demandé s'il n'y aurait pas une haute utilité à ce que les séances mensuelles et la séance générale du mois de mai fussent également accessibles au public comme les trois séances publiques annuelles.

Ce sujet, longuement débattu dans chaque classe et en assemblée générale, donna lieu à la résolution suivante qui fut inscrite dans les statuts organiques à la suite de l'article 18, après avoir été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871 : « Chacune des classes peut admettre le public à ses séances, en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle jugera convenables. »

Le dernier sujet dont s'occupèrent les assemblées de 1870 et de 1871 fut le programme qui avait été arrêté par la commission pour les préparatifs du jubilé.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE L'ACADÉMIE.

Dans ce qui précède, nous nous sommes occupés plus spécialement de ce qui concerne l'homme isolé, en ne considérant le phénomène que sous l'une de ses faces. Mais quelquefois le phénomène à observer exige l'influence de plusieurs observateurs, qui s'identifient, en quelque sorte, pour l'examiner successivement sous toutes ses faces et dans tous les rapports que les mêmes parties présentent entre elles pendant un même instant. L'homme n'agit plus comme *individu*, mais comme partie *intégrante* d'un vaste ensemble qui embrasse, au même instant, les différentes parties qui peuvent se manifester simultanément et sous les formes les plus inattendues.

Ainsi, lorsque l'Académie des sciences de Paris, sous Louis XV, voulut reconnaître expérimentalement la courbure de la terre près du pôle, comparativement à ce qu'est la courbure près de l'équateur, elle envoya plusieurs de ses membres, les uns vers le pôle nord, les autres vers la ligne équatoriale et au Pérou, pour y déterminer respectivement la longueur d'un degré du méridien et en déduire la courbure du globe. Cette vaste opération, qui exigea le concours et, pour ainsi dire, l'identification de plusieurs géomètres et observateurs habiles, produisit, par sa

simultanéité scientifique, un résultat des plus importants qu'il eût été difficile d'obtenir autrement. On pourrait croire que de semblables identités de travaux sont, en quelque sorte, l'objet principal des Académies. On les rencontre rarement cependant dans les sociétés savantes, dont la formation semble spécialement réservée à leur étude.

Sans embrasser cependant des travaux d'une aussi vaste étendue que la détermination respective de grandeur des différents degrés du méridien, il se présente beaucoup de problèmes où le concours simultané d'un grand nombre d'observateurs devient nécessaire. Permettez-moi d'appeler, à cet égard, l'attention sur plusieurs exemples semblables qu'a présentés successivement notre Académie des sciences, par exemple. Que l'on examine avec quelle activité, avec quelle importance, elle s'est attachée à figurer dignement dans l'ensemble des sociétés savantes des différents pays, qui ont pu se former autour d'elle, pendant les années qu'elle a dû traverser.

GÉOLOGIE. 1825. Je rappellerai, en premier lieu, l'ardeur avec laquelle nos savants naturalistes ont entrepris d'étudier la constitution géologique des différentes parties de notre pays. Avant la formation de l'Académie, la géologie de nos provinces, malgré ses richesses, était à peine connue : MM. Mann, de Limbourg, Needham, De Beunie, l'abbé Witry, Burtin, etc., s'étaient déjà occupés de ces travaux; mais ce n'est que dans le siècle actuel que l'active et savante entremise de notre illustre doyen rouvrit dignement la carrière; et cette fois un groupe de jeunes travailleurs suivit avec une nouvelle ardeur les pas du géologue qui, le premier, donna une carte géologique de la Belgique et d'une partie de la France. A côté de M. d'Omalius, s'avancèrent MM. Kickx, Vanderlinden, Cauchy, De Koninck, Davreux, De Hemptinne, Drapiez, Van Beneden, Steininger, André Dumont, de Selys Longchamps, Galeotti, Nyst, Sauveur, Dewalque, Chapuis, Houzeau, Lehon, Engelspach-Larivière, Bosquet, etc. La géologie de chacune de nos provinces devint l'objet d'un concours. Les travaux couronnés parurent successivement dans nos mémoires, comme les

œuvres d'une collection d'amis et de frères; et après ces examens consciencieux de chacune de nos provinces, M. Dumont, l'un des auteurs couronnés, fut choisi pour mettre tous ces précieux documents en ordre ([1]). Sa carte fut construite avec les plus grands soins, et chacun des savants qui avaient donné des documents pour l'édifier, se fit un véritable plaisir d'aider notre confrère dans ce vaste travail. La carte géologique du royaume, qui avait été assemblée avec de si précieux documents collectifs, parut à la première exposition universelle de Paris; et quoique Dumont eût à disputer la palme à plusieurs des géologues les plus célèbres de notre époque, il fut couronné dans ce glorieux concours.

Le pays eut malheureusement la douleur de perdre ce remarquable et habile savant; mais, grâce à l'état d'avancement où la carte était parvenue par ses travaux, la carrière de la géologie n'a point été fermée; ceux de nos collègues qui ont le plus contribué à l'enrichir ont continué à lui donner les mêmes soins et ont cherché à agrandir la place acquise à cette science dans le domaine des connaissances. Ce vaste travail, en quelque sorte improvisé sous nos yeux, formera, par son caractère d'unité, l'un des titres les plus honorables de la Belgique.

Presque au même instant où s'établissait ce grand concours de travaux géologiques, notre Académie essayait d'organiser une œuvre semblable pour les sciences mathématiques. Des travaux immenses avaient été faits pour la géométrie, spécialement par l'illustre Monge, qui avait créé une branche toute nouvelle en mettant au jour son traité de *Géométrie descriptive*, et son *Application de l'Analyse à la Géométrie*. Déjà plusieurs écrits remarquables avaient été publiés depuis, et il semblait possible d'en espérer encore, en excitant une généreuse émulation de recherches entre les géomètres les plus habiles, sans sortir même du cercle de ces travaux. Des appels furent faits aux mathématiciens de notre royaume et de l'étranger : notre pays put se GÉOMÉTRIE. 1825.

([1]) Voyez plus haut, page 53.

flatter de voir les hommes les plus distingués de presque toutes les nations prendre Bruxelles pour centre de leur activité. Nous n'avons plus à parler ici des travaux nombreux et savants qui ont été exécutés à cet égard, par les naturalistes, qui voulurent bien, pendant quelques années, nous prendre pour leur point de rencontre commun : mais on put alors, une fois de plus, reconnaître les avantages immenses que présentent les efforts de plusieurs hommes de talent, réunis et luttant ensemble contre les mêmes obstacles, se trouvant secondés par le même langage et le même esprit de recherches. Se présentait-il une difficulté mathématique, arrivaient aussitôt de nombreuses réponses : elles donnèrent naissance à des propositions nouvelles et importantes que l'on citait avec plaisir au moment de leur nouveauté. En résumant ensuite, en 1829, tous ces travaux géométriques, qu'il sut augmenter de ses propres trésors, M. Chasles présenta, comme œuvre d'ensemble générale, son excellent *Aperçu historique des méthodes en géométrie,* et son mémoire *Sur deux principes généraux de la science : La dualité et l'homographie* (1).

PHÉNOMÈNES périodiques. 1839.

Il est un autre genre d'observation qui fut entrepris en 1839, et qui fut secondé puissamment, dès son origine, par un des penseurs les plus profonds et les plus éminents de ce siècle, par sir John Herschel. Au moment de son départ pour le cap de Bonne-Espérance, où l'appelait son étude favorite, celle de l'astronomie, il avait donné une partie de son attention à l'observation des lois périodiques des *plantes et des animaux.* Il voulut bien m'engager à faire, de mon côté, ces mêmes observations et à lui en transmettre les résultats : ce système de recherches, qui m'avait séduit autant que mon illustre ami, me porta à en suivre attentivement les manifestations. Bientôt je pus, avec le concours des savants collègues de notre Académie, dans l'espace

(1) Ces travaux de M. Chasles, couronnés, en 1829, par l'Académie royale de Bruxelles, forment ensemble, comme nous l'avons déjà dit, le tome XI des *Mémoires couronnés,* 1 vol. in-4°, qui ne parut qu'en 1837, par suite des difficultés causées à la suite de la révolution. (Voyez du reste plus haut, pages 36 et suivantes.)

de deux à trois ans (1839 à 1842), parvenir à trouver dans les différentes parties de l'Europe soixante à quatre-vingts observateurs parfaitement exercés; et à y joindre encore toutes les stations que me fournit M. Kupffer, l'habile directeur des observatoires de physique de l'empire de Russie. Je pus obtenir, en même temps, les observations que me communiqua l'Amérique du Nord. J'eus la constance de poursuivre ce genre d'études pendant plusieurs années, avec des amis qui voulurent bien m'aider et agrandir le cercle de mes recherches. Nous avions admis, comme l'indiquait notre programme qui fut communiqué à tous les observateurs, que la constatation des phénomènes serait faite de la manière la plus régulière et la plus comparable; que les instruments pour les mesures météorologiques et que les heures d'observation seraient les mêmes; que les unités seraient de mesure uniforme, et qu'on éviterait, en un mot, toutes les corrections à faire. Les résultats de ces premières observations furent imprimés, avec des planches nombreuses, dans les *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles,* et reproduits dans un ouvrage spécial in-4° en deux volumes, intitulé *Sur le climat de la Belgique,* 1849 à 1857 (1).

L'importance que prirent ces recherches et l'impossibilité de continuer des travaux aussi grands, avec les moyens dont je pouvais disposer, me firent demander alors à mes nombreux correspondants de consentir à continuer, chacun séparément, ces travaux, mais en priant chaque pays de publier ceux qui le concernaient. Mes amis voulurent bien prendre mes prières en considération : non-seulement ils y eurent égard, mais, dans plusieurs stations même, on poussa le travail plus loin que nous ne l'avions fait en Belgique. Il est vrai que, dans de nombreuses

(1) Les plus anciennes observations sont celles de l'illustre Linné, qui les fit dans le siècle dernier. Malheureusement ce grand observateur ne trouva pas les naturalistes de son époque assez habitués à la pratique de l'observation et du calcul pour pouvoir se servir de leurs nombres : et il faut bien en convenir, c'est encore le cas, aujourd'hui, dans bien des occasions.

localités, on perdit de vue l'*Observation générale des phénomènes périodiques*, pour n'observer que certaines manifestations, et quelquefois avec des instruments gradués par des échelles différentes et sans les précautions nécessaires pour marquer la même époque du phénomène, la reprise de la végétation, par exemple [1].

Malgré mes soins, et afin de rester dans les conditions nécessaires pour l'observation, je fus forcé, au bout de quelques

[1] On peut voir, dans le *Bulletin* de l'Académie royale des sciences du 15 janvier 1842, pp. 65 et suiv., que les premières observations furent commencées en 1839, et que je publiai, dès lors, les instructions préliminaires que voulurent bien coordonner avec moi mes collègues, MM. Cantraine, de Selys Longchamps, Du Mortier, Kickx, Martens, Schwann, Morren, Gluge, Spring, Wesmael, Van Beneden, Donkelaer, Galeotti, Duprez, Leclercq, Landszweert, Dewalque, Bellynck, Bernardin, Malaise, etc. Je me servis de leurs lumières et de leurs conseils pour m'entourer des connaissances qui me manquaient dans une branche des sciences où ils pouvaient me prêter les plus utiles secours, et qu'ils me donnèrent, en effet, avec une bienveillante amitié. Le programme put être imprimé et fut revu depuis avec soin, grâce aux obligeantes communications des naturalistes les plus distingués de cette époque, qui voulurent bien m'aider également de leurs recherches, tels que MM. de Humboldt, Berzélius, de Martius, Robert Brown, Tiedemann, De Buch, Decaisne, Hansteen, Martins, Bravais, Zantedeschi, Dureau de la Malle, Kreil, Fritsch, etc. La difficulté de continuer cet immense travail, avec le peu d'aides que j'avais à l'Observatoire, m'obligea de le diviser. Les résultats généraux parurent dans les *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, jusqu'à l'année 1847. Je me crus forcé alors d'invoquer l'appui de mes collègues. *Chaque pays* commença ensuite ses publications particulières, mais plus spécialement pour la météorologie et la physique. Les phénomènes naturels, ceux des plantes et des animaux, par exemple, furent généralement abandonnés. On peut regretter aussi que le mode d'observation et les divisions des instruments ne fussent pas les mêmes dans chaque pays où les *observations prirent plus ou moins des caractères spéciaux*. Ce manque d'unité, en même temps que l'étendue et la quantité des documents, ne permit plus de saisir avec une égale facilité nos observations. Toutefois, différents établissements, et spécialement l'Observatoire de France, récemment, a cherché à y porter remède par différentes publications et par ses *Atlas des mouvements généraux de l'atmosphère*, dont les dernières livraisons ont paru en 1865.

Ce genre d'observations, semblable à celui que nous avions suivi à Bruxelles, est peut-être un des plus curieux, pour la différence qu'il peut établir entre un genre d'observations *individuelles* et un genre d'observations *générales*.

années, de borner mes travaux à ceux de la Belgique, et de prier les autres pays de tourner également leur attention et leurs calculs vers ce genre de phénomènes. Les résultats, que j'ai réunis depuis, ont été publiés dans les *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*. M. de Selys Longchamps a publié, d'une autre part, les résultats de ses observations intéressantes : *Sur les phénomènes périodiques du règne animal et particulièrement sur les migrations des oiseaux en Belgique*, de 1841 à 1846, dans le tome XXI des Mémoires.

Les exemples que nous venons de citer pour les *Sciences* montrent combien le Belge a toujours conservé l'esprit d'association et de confraternité, qualités si précieuses pour la culture des sciences et pour tout ce qui tient en général à nos facultés intellectuelles. Nous retrouvons ces qualités prononcées de la même manière, si nous parlons également des lettres et des beaux-arts. SCIENCES.

Pour *les Lettres*, par exemple, les travaux de la classe ont été, depuis le commencement de ce siècle, à peu près constamment consacrés aux recherches sur Charles-Quint et les funestes événements qui, après lui, ont désolé nos contrées; d'un autre côté, ils se signalent par la publication des documents historiques et littéraires des écrivains nombreux qui ont brillé aux époques littéraires les plus remarquables de notre pays depuis la Renaissance. LETTRES.

Les *Beaux-Arts* n'ont pas marché avec moins d'activité, animés par l'attention légitime que devaient exciter leurs productions, lesquelles n'ont jamais manqué à la Belgique, même pendant ses plus grands malheurs. Les arts ont pris une place au milieu des sciences et des lettres; et, dès les premiers instants de cette association fraternelle, la section *pour les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts*, a tenu à lui payer sa dette légitime. Ce tribut, pour être acquitté, exige les soins les plus grands : les ouvrages qui ont été publiés, depuis la création de la classe, montrent avec quel zèle se réunissent les matériaux qui doivent lui servir d'éléments. Au milieu de cette dette d'honneur BEAUX-ARTS.

que tiennent à lui payer ses collègues, nous ne pouvons que regretter encore l'illustre confrère [1] que nous venons de perdre et qui nous manque sous tant de rapports [2].

Il est une qualité que possède le Belge, mais dont il n'apprécie peut-être pas assez les avantages : c'est ce sentiment peu estimé du grand nombre, mais qui souvent est d'un puissant secours pour le penseur, c'est l'aptitude à ne pas quitter un sujet d'étude sans l'avoir examiné à fond. Cette ténacité, si dédaignée, produit souvent les meilleurs fruits et permet aux plus beaux germes de mûrir. Mais le siècle marche en général sans s'apercevoir de ses tendances. Tout se développe, et chacun semble regretter de voir ses idées trop conformes à celles de son voisin. Une œuvre qui serait fécondée par les pensées de plusieurs personnes intelligentes, si elles pouvaient s'entendre, perd par cela seul tout son mérite en suivant les idées acquises. Il est sans doute des difficultés qui s'opposent à une autre marche, mais les choses en sont venues à ce point, où bientôt cette manière de voir égoïste sentira le vide qu'il faut savoir franchir.

Qu'on me permette, en terminant, de parler de deux sujets intéressants pour la science qui ont pris naissance à Bruxelles et, pour ainsi dire, au même instant : l'on pourra mieux juger ensuite si ma pensée exagère les résultats que l'on en peut attendre.

CONFÉRENCE maritime.

Pendant les mois d'août et de septembre 1853, s'est réunie à Bruxelles, sur l'invitation des États-Unis et par l'intermédiaire de M. F. Maury, directeur, à cette époque, de l'Observatoire de Washington, une *conférence maritime pour l'adoption d'un système uniforme d'observations météorologiques à la mer.*

(1) François Fétis; à lui appartenait l'honneur de commencer pour l'histoire de l'art dans nos contrées, cet hommage que nous avions à rendre à nos artistes les plus distingués. Ses talents et la vigueur de ses pensées, malgré son grand âge, nous faisaient espérer cette initiative qui a été ravie à notre espoir.

(2) On peut voir les travaux nombreux qui ont été publiés sur l'histoire de l'art par MM. Van Hasselt, Alvin, Éd. Fétis, De Busscher, Siret, De Burbure, Stappaerts.

Les invitations avaient été faites un peu tardivement; néanmoins plusieurs des principaux États purent prendre part à la conférence et en assurer le succès. C'étaient les États-Unis d'Amérique représentés par M. F. Maury, que nous venons de citer; la Grande-Bretagne, par MM. le capitaine Beechey, membre du *Board of Trade,* et Henri James, capitaine au corps royal du génie; la France, par M. A. Delamarche, ingénieur hydrographe de la marine; la Russie, par M. Alexis Gorkovenko, capitaine-lieutenant de la marine impériale; les Pays-Bas, par M. H. Jansen, lieutenant de la marine royale; le Danemark, par M. P. Rothe, directeur des cartes de la marine; la Norwége, par M. Nils Ihlen, lieutenant de la marine royale; la Suède, par M. Carl Anton Pettersson, premier lieutenant de la marine royale; la Belgique, par MM. A. Quetelet, directeur de l'Observatoire royal, et Victor Lahure, directeur général de la marine. Les travaux de cette conférence, commencés le 23 août 1853, furent terminés le 18 septembre suivant. (1)

Cet ouvrage est trop répandu pour que nous cherchions à le faire connaître ici; son importance comme sujet scientifique, et les résultats nombreux qu'il a produits rendent ces recommandations inutiles; on sait du reste combien il a rendu de services à la navigation et combien il a contribué à diminuer le temps des voyages de long cours. Nous avons cru cependant devoir signaler ici l'un des exemples les plus frappants des avantages qu'on peut retirer des discussions des hommes les plus instruits, choisis dans les différentes nations, pour faire adopter rapidement l'emploi des méthodes les plus utiles et en assurer

(1) Les séances eurent lieu, chaque jour, et de la manière la plus régulière, dans les appartements que le Ministre de l'intérieur, M. Piercot, avait bien voulu mettre à la disposition du congrès. Les résultats de ce congrès, publiés par les soins du Ministère, sous format in-4°, et dans les deux langues française et anglaise, furent publiés aussitôt après. On sait que le grand ouvrage de M. Maury intitulé : *Sailings directions*, fut imprimé ensuite dans les différents pays. On a compté jusqu'à dix éditions différentes écrites en anglais qui furent publiés avec le plus grand soin, et avec les plans et les cartes nécessaires.

l'uniformité et les avantages [1]. On a pu faire, à Bruxelles et en quelques jours, ce qu'on n'aurait pu obtenir que dans une suite d'années, si un Gouvernement, seul, avait conçu l'idée de coordonner et de faire exécuter les plans.

On conçoit de quel avantage est, d'une autre part, la surface des mers partagée par une série de méridiens équidistants et tous séparés par une seconde série de plans parallèles qui leur sont perpendiculaires. L'idée de projeter ensuite, sur une carte construite de cette façon, les profondeurs correspondantes des mers, donne un autre système de cartes du plus grand intérêt.

Du reste, M. Maury, qui a conçu la carte maritime dans tous ses avantages, n'est pas homme à laisser inaperçus les détails auxquels il peut atteindre, et, dans ce moment même, je ne crois pas être indiscret en communiquant son idée [2].

CONGRÈS de statistique.

Pendant le mois qui suivit le congrès *maritime*, eut lieu le premier congrès international de *statistique* qui se réunit le 19 septembre 1853, dans la grand'salle de l'Académie royale des sciences,

[1] Bien que mon nom figure parmi ceux des membres distingués de la conférence, et que je me trouve même désigné comme son président, on conçoit que c'est une preuve de la courtoisie de ces mêmes marins que l'on représente ordinairement comme si sévères et si attachés à leurs prérogatives.

[2] Au moment où j'écrivais ces mots, je recevais une lettre du célèbre Américain, qui, malgré les malheurs qui l'ont assailli, n'ont fait que développer davantage ses sentiments. Voici les mots que je crois pouvoir extraire de sa lettre au sujet du congrès de statistique qui doit s'ouvrir dans quelques mois à Saint-Pétersbourg : « I cannot express to you the pleasurable thrill which ran through my veins when I recognised your handwriting to the invitation to your centennial. Plunged against my will into the whirlpool of revolution, I have been sorely tossed, but always having on my side the *mens conscia.* One of my chief sources of regret was the separation wich this revolution placed between me and friends, yourself among the dearest of them.... Nevertheless as you will see by the papers mailed with this, I am as earnest as ever in the great Republican cause of science. I am trying now to do what we joint would have done in our congress of 1853, and which you did us the favor to preside, and from which dates an era both in meteorology and physical research at sea. I hope you will not forget to allude in your adress to that congress, and the important influence which it has had in encouraging the advancement of meteorology and the progress of physical research at sea... »

des lettres et des beaux-arts ainsi que de l'Académie royale de médecine. Les convocations avaient été faites par les Ministres de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, au nom du Gouvernement belge; et les séances furent tenues par les soins de la Commission centrale de statistique du royaume.

Aux invitations du Gouvernement, avaient répondu la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, la Suisse, le Piémont, l'Espagne, le Portugal et des députations de la plupart des sociétés scientifiques les plus illustres de l'Europe.

Dès sa première session, le Congrès de statistique put s'entendre parfaitement sur la marche à suivre. Il ne craignit pas d'aborder l'étude de la population dans sa plus complète étendue, ni de reconnaître, avec le même soin, l'étude du matériel social. La plupart de ses membres étaient préparés, par l'expérience même, à ces rudes labeurs; ils parvinrent, par leurs soins et leur expérience, à organiser les travaux d'une manière régulière, à tracer des cadres exacts et comparables pour les différents pays civilisés. Ce travail opiniâtre, fait avec la plus vive ardeur et avec le désir qu'aucun pays ne restât inférieur aux autres dans la connaissance de ses éléments les plus essentiels, produisit des succès inespérés.

De nouvelles assemblées eurent lieu à des distances de deux à trois années d'intervalle. Les délégués des États se réunirent depuis successivement à Paris, à Vienne, à Londres, à Florence, à Berlin, à la Haye; et, à la suite de chacun des congrès tenus dans ces villes, on publia, par les soins des commissions locales et aux frais de l'État, les résultats généraux obtenus.

Ainsi, dès le principe, se développèrent les premières idées de la statistique générale. On étudia la marche à suivre afin de reconnaître les méthodes sur lesquelles il fallait s'appuyer, pour former, en un mot, une statistique du monde civilisé, et tâcher de parvenir, en même temps, à une uniformité de mesures et de poids, à une identité de langage et à l'étude de tous les moyens

propres à rendre immédiatement comparables les étalons des mesures observées. Il a suffi de moins d'une vingtaine d'années de travaux semblables pour répandre l'unité la plus grande entre tous les pays civilisés du monde entier.

Ces avantages obtenus sont trop récents pour qu'on puisse les apprécier d'une manière complète : et quel peuple, pris isolément, aurait jamais pu atteindre à des résultats aussi grands, s'il avait osé les entreprendre seul.

S'il est un système qui ait des chances de réussir, c'est celui qui assure des droits égaux à tous : c'est celui qui met le sort des nations sous la protection de tous les peuples, et qui livre la discussion à des juges sachant respecter les droits communs.

La Belgique, en contribuant à organiser un pareil système international, aidera à former une institution qui sera jugée plus tard. Les besoins de la société sont grands; nous entrons dans une ère nouvelle, et peut-être y-a-t-il imprudence pour les hommes instruits, pour ceux surtout qui ont entre les mains le bonheur des peuples, de vouloir fermer les yeux sur ce nouvel avenir que les progrès des sciences et de l'homme en général réclament de leurs soins.

Nous, Académiciens belges, nous saluons aujourd'hui un premier siècle d'existence; nous avons essayé d'en apprécier la marche : ne craignons pas d'avouer les lacunes que nous y trouvons encore; espérons que nos successeurs sauront y remédier, et si nous n'avons pu suivre pleinement la route nouvelle qui s'ouvre si brillante et si belle devant nous, notre passé nous garantit que l'on peut tout espérer de notre avenir.

ANNEXES.

I

Rapport du prince de Kaunitz à l'impératrice Marie-Thérèse, sur l'érection d'une Société des sciences et des belles-lettres à Bruxelles (1).

MADAME,

Le célèbre professeur de Strasbourg Schöpflin a présenté au comte de Cobenzl, pendant un petit séjour qu'il a fait à Bruxelles l'année dernière, un mémoire ci-joint sous le n° 1, qui avait pour objet le rétablissement des bonnes études aux Pays-Bas.

Il y propose la création d'une académie impériale et royale des sciences et des belles-lettres dans la capitale même, et sous les yeux du Gouvernement. Ce professeur, qui a passé sa vie dans l'étude de l'histoire du Bas-Empire et du droit public d'Allemagne, plein de son sujet, s'étend beaucoup sur le droit public universel, sur l'histoire politique de tous les états de l'Europe, et en particulier sur l'histoire d'Allemagne et son droit public, tous articles dont il voudrait faire autant d'objets des occupations et des veilles des académiciens. Au reste, il dit, en passant, un mot des autres sciences, dont il ne donne pas une distribution complète; il traite des membres qui devront composer cette académie, et qui seront partagés en honoraires, ordinaires et extraordinaires; de l'établissement des prix, de

(1) Nous devons ces documents à l'obligeance de M. Gachard qui les a extraits des Archives du royaume.

l'examen des ouvrages qui auront concouru pour les remporter, de la tenue des assemblées publiques et particulières.

Le comte de Cobenzl ne fit usage de ce mémoire qu'au retour du chef et président comte de Neny, qui était alors à Vienne, avec lequel il s'était proposé de discuter la matière. On est convenu d'abord de demander là-dessus l'avis du chanoine de Tournay, Nelis, homme recommandable par ses talens et ses connaissances, et dont j'eus l'honneur de présenter à Votre Sacrée Majesté Impériale et Apostolique une belle oraison funèbre latine de S. M. l'empereur François, de glorieuse mémoire.

Nelis forma en conséquence la note ci-jointe n° 2. Quoiqu'il y applaudisse aux vues qui ont dicté le mémoire de Schöpflin, il n'adopte cependant pas son opinion sur l'établissement de l'académie. Il croit, au contraire, que, sans songer à des entreprises brillantes, il faut commencer par une société particulière de savans, sans lettres-patentes, sans annonce publique, sans forme fixe et établie, sans enfin prescrire à cette association des loix par un règlement stable et formel. Tous les objets, selon Nelis, doivent également être embrassés par ces gens de lettres; aucun ne doit leur être prescrit. Selon lui, il suffira qu'on exhorte tout le monde de s'exercer de préférence dans l'histoire naturelle ou civile de la patrie, et de statuer que chaque académicien ait à fournir un mémoire tous les trois mois, et les lettres-patentes, la forme et l'institution pourront être différées à des temps où l'expérience aura indiqué quelle marche il faudra suivre. Nelis pense que, par ce tempérament, on ne compromet pas la gloire du gouvernement, attendu que, si le succès ne répondait pas à l'attente, il ne résulterait aucun inconvénient d'un essai pareil.

Il se borne donc à proposer la nomination de quelqu'un d'entre les associés, qui serait comme le centre de la correspondance, qui recueillerait et rédigerait les différentes productions, qui, en outre, en rendrait compte au chef, protecteur ou président de la société; et il souhaite que ce dernier se prête à tenir chez lui, tous les ans, le lendemain de la Ste-Thérèse, une assemblée générale, dans laquelle on ferait la distribution des prix, si le gouvernement trouve à propos d'en assigner pour nourrir l'émulation publique. Aux associés, il voudrait qu'on ajoutât plusieurs correspondans répandus dans les provinces, qui, sans avoir aucune fonction précise, soient invités à communiquer leurs vues et découvertes, et employés à faire des recherches utiles. C'est par de simples lettres qu'il conviendra, selon Nelis, d'annoncer, tant aux membres qu'aux correspondans, le choix et les vues du gouvernement, et il désigne plusieurs sujets qu'il croit propres pour servir dans l'une ou l'autre de ces qualités. Il propose entre autres l'abbé Needham, anglais de nation, auteur de plusieurs bons livres, physicien et

littérateur estimé. C'est à cet ecclésiastique qu'il destine le soin de diriger les recherches des autres, surtout en fait de physique. Si Votre Majesté daignait lui promettre un canonicat de Soignies, on pourrait l'attacher pour toujours; et rien, selon Nelis, ne serait mieux donné.

Le ministre, en communiquant au chef et président ces deux projets différens, lui a remis aussi une note sous le titre d'*Hommes de lettres, médailles pour les académies*, que le comte de Neny m'avait présentée à Vienne. Cet écrit, ci-joint n° 3, traitait des encouragemens à accorder à quelques savans des Pays-Bas, la plupart membres de l'Université de Louvain, et de l'établissement de quelques prix pour les académies de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture d'Anvers, de Bruges et de Bruxelles.

Le comte de Neny, en rendant son avis au ministre, par la note cotée n° 4, sur l'établissement d'une académie, se déclare pour le projet de l'abbé Nelis, en rendant aux vues du professeur Schöpflin la justice qui leur est due; il croit être de la prudence de commencer par former la société littéraire sur le pied que le premier le propose. Quant aux sujets que l'abbé Nelis a nommés, ils lui paraissent assez bien choisis, et il ajoute à cette liste quelques gens de lettres également recommandables. Il dit, à l'égard de l'abbé de Needham, que cet homme jouit dans toute l'Europe de la juste considération que méritent ses talens, ses mœurs et ses profondes connaissances; qu'autrefois déjà il avait souhaité qu'on se fût attaché cet habile homme, et qu'encore aujourd'hui il croit que personne ne serait plus en état que lui de se charger de la principale direction de l'établissement projeté.

Dans la supposition que le plan de Nelis serait agréé, le chef et président propose l'official de la secrétairerie d'état et de guerre Gérard, qu'il dit avoir du goût et de la littérature pour être chargé du soin de recueillir les mémoires; il est en outre d'avis que le prix à distribuer tous les ans par cette société, pourrait consister en une médaille d'or du poids de 25 ducats, et que l'on donnerait du crédit et du relief à la société, si le comte de Cobenzl consentait à ce que les assemblées annuelles se tinssent en son hôtel.

(On omet ici un passage relatif à la création de quatre pensions en faveur de savans dont la position pécuniaire était peu avantageuse.)

C'est là la substance des deux notes du comte de Neny, dont l'une est antérieure au projet dont il s'agit ici, et l'autre relative à cet établissement.

Le comte de Cobenzl, en me remettant ces pièces, par un P. S. du 16 juin, m'informe qu'il était disposé à tenir dans son hôtel les assemblées annuelles, et qu'il était d'accord en toutes choses avec le comte de Neny, hors l'article

qui concerne les prix à distribuer à chacune des académies des beaux-arts d'Anvers, de Bruges et de Bruxelles : car il pense que les prix de 25 ducats, proposés par le chef et président, sont trop forts; il lui paraît, en revanche, qu'on pourrait s'en tenir à ce que S. A. R. a fait, en dernier lieu, pour l'académie de Bruxelles, où on a donné pour premier prix une médaille d'argent doré, pour second prix, une même médaille de même métal sans dorure, et pour troisième, une médaille pareille, mais sans anneau. Il lui paraît au reste, que trois prix exciteront l'émulation encore plus qu'un seul, et que si ceux qu'il propose paraissent trop bas, on pourrait les augmenter de quelque chose, en laissant toujours de la différence entre les trois prix.

Dans ma réponse du 29 juin, après avoir applaudi à la sagesse des vues qui avaient inspiré au gouverneur-général l'idée d'un pareil établissement, je conseillai au ministre de proposer à S. A. R. de porter la chose à la décision de Votre Majesté, par une relation en forme; et je le prévins qu'il fallait mettre dans tous les points le plus d'économie que possible, puisque notre situation ne nous permettait point de grandes largesses, quand même leur objet serait bon et louable, et comme on n'avait pas encore pressenti les dispositions de l'abbé de Needham, je désirai qu'on s'assurât d'avance, si cet ecclésiastique voudrait se fixer aux Pays-Bas, au moyen d'un des canonicats qui sont à la disposition du gouvernement. Enfin j'invitai le ministre de chercher à monter la société projetée, de façon que l'Université de Louvain eût à se ressentir par préférence des avantages qu'on s'en promettait.

La relation que S. A. R. adressa sur cet objet à Votre Majesté, paraissait annoncer le contraire. En effet, ce sérénissime prince y propose le projet du professeur Schöpflin, *que le ministre comme le chef et président trouvent parfaitement bon.* Voilà néanmoins comme ce dernier s'explique sur les deux projets qui avaient été pris en considération : « Le projet de » M. Schöpflin est aussi bon que les vues qui l'ont dicté sont justes. Je pense » néanmoins, avec M. l'abbé Nelis, qu'au lieu d'établir tout de suite l'aca- » démie en titre et par lettres-patentes, il est de la prudence de commencer » par former cette société de gens de lettres qu'il propose; » et le ministre, à son tour, s'exprime dans les termes suivans : « Je me prêterai avec grand » plaisir à tenir les assemblées annuelles chez moi, et je suis pour tout le » reste d'accord avec M. de Neny, sauf par rapport aux prix qu'il destine à » chacune des académies, etc. »

Pour éclaircir ce qui avait donné lieu à cette contradiction, j'écrivis au comte de Cobenzl, en date du 10 août, et il me marqua en réponse que S. A. R. n'avait entendu proposer à votre majesté que ce que, d'après le chef et président, il m'avait déjà suggéré ; que si la relation disait qu'il avait trouvé avec Neny le projet de Shöpflin parfaitement bon, et qu'il avait paru

tel aussi au sérénissime duc, c'était qu'on en portait réellement ce jugement et que l'on croyait qu'il fallait le suivre plus tard, mais en commençant par former la société des gens de lettres proposée par l'abbé Nelis.

Quelque forcée que soit cette interprétation, elle suffit pour connaître les véritables intentions et vues de S. A. R. que le rédacteur de la relation paraît n'avoir pas bien saisies.

Du reste cette relation parle des prix à distribuer, tant par la société des sciences que par les académies des beaux-arts, des pensions à accorder à quelques savans peu aisés, et de l'acquisition de l'abbé Needham. S. A. R. propose deux prix pour la société, chacun du poids de 25 ducats, à la place d'un seul, dont il avait été question auparavant. Elle croit cela nécessaire pour relever les arts, qui languissent sans émulation, et elle fonde cette proposition sur la générosité avec laquelle votre majesté encourage les talens dans ses États, ajoutant que si elle agrée cette idée, on pourrait faire choix tous les ans de deux classes, du nombre de celles qui formeront la société, et destiner à chacune d'elles une médaille du poids de 25 ducats.

Le sérénissime gouverneur-général estime aussi que les pensions proposées par le comte de Neny seraient très-bien employées et ne manqueraient pas de produire un bon effet.

Quant aux prix à distribuer aux académies des beaux-arts de Bruxelles, d'Anvers et de Bruges, il est de l'avis du comte de Cobenzl, tant pour leur valeur que pour le nombre des médailles; et la modicité du prix l'arrête d'autant moins qu'il dit n'être question dans nos académies que de former de bons élèves, destinés à recevoir la perfection dans l'école flamande, à Rome, si Votre Majesté daigne agréer le plan sur le rétablissement de cette école, que S. A. R. lui a présenté par une relation du 28 janvier dernier.

Ce sérénissime prince prévint au reste votre majesté qu'il avait fait écrire par le chef et président à l'abbé Needham, pour voir si la promesse d'un canonicat pourrait l'attirer aux Pays-Bas, et il résulte des réponses de cet ecclésiastique, qui m'ont été communiquées par un P. S. du comte de Cobenzl du 12 août dernier, qu'il comptait se rendre à Bruxelles vers la fin du mois de septembre, si, en attendant qu'il parvienne à la jouissance des fruits d'un canonicat, votre majesté lui accordait une pension annuelle de 1,000 florins de Brabant.

Les différentes propositions du gouvernement-général peuvent être réduites à trois objets principaux, savoir :

1° L'établissement d'une société de gens de lettres;

2° L'assignation des pensions en faveur de quelques savans regnicoles;

3° La distribution annuelle de prix pour les académies des beaux-arts de Bruxelles, d'Anvers et de Bruges.

Je vais présentement exposer à Votre Majesté mon très-humble avis sur chacun des trois articles en question.

S. A. R. dit au commencement de sa relation « que quelque bonnes que » soient en général les études dans l'université de Louvain, il y manque » cependant encore un point fort essentiel, savoir le goût pour la littéra- » ture, qui est à peine connue dans cette université, et l'amour des belles- » lettres. »

Il n'est pas douteux que ce vide ne s'y trouve en effet; mais je suis très-éloigné de croire qu'il soit le seul dont on ait à se plaindre. Il me paraît, au contraire, que toutes les facultés dont cette université est composée, auraient besoin d'une réforme. Je cherche aussi à me procurer des notions individuelles à ce sujet, pour pouvoir ensuite, de concert avec le gouvernement, songer au remède, et cet objet doit d'autant moins être perdu de vue que les sciences, que les facultés des universités doivent enseigner par état, sont de toute autre importance que les belles-lettres. Ces dernières, considérées en elles-mêmes, peuvent bien servir d'amusement et d'instruction à quelques particuliers, mais ne méritent pas, de la part du souverain, des encouragemens de préférence. Elles ne sont utiles que lorsque ceux qui les cultivent embrassent en outre quelqu'autre profession, et s'en servent pour répandre des grâces, de l'ordre, de la clarté dans les matières qu'ils ont à traiter, pour y mettre de la précision et y jeter de la chaleur et de l'intérêt. C'est par ce rapport qu'ont les belles-lettres avec les autres branches des connaissances humaines, qu'elles s'attirent les soins d'un gouvernement éclairé; c'est là le titre par lequel elles méritent une place dans une académie, où l'on devra d'abord subordonner autant que possible, les études agréables aux sciences utiles, pour éviter l'inconvénient où sont tombées tant d'académies de belles-lettres en Italie, qui, au lieu d'éclairer et instruire la nation, lui ont imprimé un esprit de bagatelle et de frivolité si nuisible aux progrès de la raison.

Il faudra donc, pour rendre un établissement pareil utile à la culture de la nation, écarter de l'institution tout ce qui pourrait faire penser que c'est pour l'exercice et l'avancement des seules belles-lettres qu'on l'aurait adopté. Il faudra de plus, ainsi que le remarque fort judicieusement l'abbé Nelis, inviter le public à tourner ses vues et ses recherches vers les sciences utiles à l'humanité et nécessaires à l'industrie.

C'est sous ce point de vue que j'ose proposer à votre majesté d'agréer la société des gens de lettres, d'après le plan qu'en a fait l'abbé Nelis. Une institution pareille n'est point superflue dans un pays où il existe déjà des universités, puisque leur but et leurs opérations sont différentes, et que les Sociétés littéraires contribuent beaucoup plus à l'instruction générale que

ne le peut faire une université, quelque parfaite qu'elle soit d'ailleurs. L'utilité des écoles publiques, des colléges, des universités, est bornée à l'instruction première de la jeunesse : ce ne sont pas elles qui ont répandu dans les peuples le goût des sciences, ni contribué immédiatement aux découvertes les plus importantes. La raison en est toute simple et découle de la nature même de ces institutions. Obligés par état de revenir toujours sur les élémens pour les expliquer et les mettre à la portée de la plupart de leurs élèves, les professeurs et les régens n'ont guère le temps de s'élever au-dessus des premiers principes de la science qu'ils enseignent, ni de franchir les bornes étroites des élémens. Dans les vastes pays des sciences, ils ne connaissent pas de fréquentes allées et venues, que tout au plus le petit canton auquel ils sont attachés. Il en est peu qui osent faire des excursions au dehors, et il est très-rare qu'ils retirent quelque avantage de leurs courses.

J'ajouterai que les esprits des membres et suppôts des universités et colléges se rétrécissent par les formalités, les subtilités et le pédantisme inséparables de cette profession; qu'ils sont imbus de préjugés dont aucun corps n'est exempt; qu'ils sont et doivent être subordonnés à d'anciens membres, lesquels, par l'âge et l'habitude, tiennent avec entêtement aux anciennes idées, méprisent les nouveautés ou sont en garde contre elles : et il résultera de toutes ces circonstances que les universités, quoique nécessaires pour dresser les esprits novices, ne sont guère propres à diriger et éclairer des esprits déjà formés.

C'est pourquoi, dans les pays les plus cultivés de l'Europe, on a laissé l'éducation des enfans aux colléges et aux universités, mais on a établi des académies et des sociétés pour les faire travailler aux progrès des arts et des sciences, et pour instruire, par leur moyen, le corps de la nation; aussi c'est à ces institutions que l'on doit les grands hommes en tout genre qui ont illustré ce siècle, tandis qu'en passant de l'assemblée d'une académie aux écoles de l'université, établie dans la même ville ou dans le même canton, on sera surpris de trouver, dans la dernière, des traces de la barbarie et des monumens de l'ancienne ignorance qui subsisteront encore longtemps.

Je suis fondé d'attribuer au défaut d'un établissement de cette nature, l'état de dépérissement où sont toutes les sciences aux Pays-Bas, dans le même temps que nos voisins, les Anglais et les Français, ont fait en tout genre des progrès si rapides.

Les provinces belgiques, sous la domination des ducs de Bourgogne et sous les premiers rois d'Espagne, étaient les plus florissantes de l'Europe dans les manufactures, la navigation, les beaux-arts et l'agriculture, qui, en faisant la source des richesses et de la puissance d'une nation, sup-

posent des connaissances acquises dans les différentes branches des mathématiques, dans l'art de raisonner, dans la physique, dans l'histoire et dans les antiquités. Les autres nations étaient alors plongées dans l'ignorance; mais par des encouragemens fournis à propos aux gens à talens et par l'établissement postérieur des académies des sciences, elles se sont bientôt approprié les connaissances des Belges, en y ajoutant un nombre prodigieux de nouvelles découvertes; tandis que les Flamands, déchirés par des guerres intestines, perdirent insensiblement la trace d'un sentier qui leur avait été familier.

C'est dans cet état de décadence que les provinces belgiques sont passées sous la domination de feu S. M. l'empereur Charles VI; ce monarque, distrait par des guerres cruelles, n'a pas eu le loisir de s'occuper de la restauration des sciences, et le peu de repos dont Votre Majesté a joui jusqu'ici, ne lui a pas permis non plus de porter à la maturité ce grand ouvrage. Il a fallu se contenter, dans les commencemens, de redresser en détail les abus les plus grossiers qui s'étaient glissés dans l'enseignement public. Plusieurs dépêches relatives à cet objet ont été expédiées aux Pays-Bas; il a été établi en 1754 un commissaire permanent, pour veiller à tout ce qui peut intéresser dans l'Université de Louvain, la direction des études, la police et la discipline.

Un moyen encore plus efficace pour préparer et établir la réforme de cette université, je le trouve dans la société littéraire qui, en dissipant les préjugés invétérés et l'ignorance, obligera également les professeurs et régens à puiser dans de meilleures sources la doctrine qu'ils auront à expliquer à leurs disciples.

J'avais aussi envisagé d'abord l'institution de la société dans le rapport qu'elle pourrait avoir avec l'université, et j'avais invité en conséquence le comte de Cobenzl à travailler à ce que le nouvel établissement fût dirigé à l'avantage de l'ancien.

Ce n'est point que j'entendisse par là d'incorporer ou d'assujettir la société à l'université; je suis persuadé au contraire que cette compagnie doit être libre pour s'occuper utilement à transplanter aux Pays-Bas toutes les richesses que deux siècles de travaux ont amassées ailleurs : de même les membres qui la composeront doivent être en cette qualité dégagés de tout enseignement public, à la réserve de celui qui se fait par la voie de l'impression, ainsi que de toutes formalités et gênes que leur aurait imposées la dépendance, connexion ou subordination de l'université, dont ils doivent faire un corps séparé, de façon cependant que les membres et suppôts de la première puissent être reçus en qualité d'associés, et profiter des lumières et découvertes de cette compagnie.

Quoique au reste elle ne forme pas un corps permanent, comme néanmoins elle est destinée à préparer les voies à un établissement plus brillant, il conviendra que les places d'associés soient en assez petit nombre pour être estimées et briguées. Il importe beaucoup plus qu'il y ait des associés bien choisis, qu'il n'importe qu'il y en ait en grand nombre.

L'abbé Needham paraît, à tous égards, être un sujet propre pour inspirer à cette société naissante le véritable esprit dont elle doit être animée, et c'est en cette considération que j'ose proposer à Votre Majesté l'arrangement pris par le gouvernement-général pour l'attirer aux Pays-Bas. Il a déjà été question, en 1759, de mettre cet habile homme à la tête d'une école de physique expérimentale qu'on voulait établir à Bruxelles, mais votre majesté étant occupée en ce temps-là d'une guerre dispendieuse, elle se refusa à un projet qui, indépendamment des honoraires d'un professeur, demandait l'établissement d'un cabinet d'histoire naturelle et l'acquisition d'un assortiment de machines et d'instrumens nécessaires pour les démonstrations de physique expérimentale : mais elle daigna déclarer par une dépêche du 19 avril 1759 « qu'elle se réservait de donner à ces objets des » soins dans des temps plus tranquilles. »

Heureusement ces temps plus tranquilles sont arrivés, et quoique les opérations de la paix n'aient pas encore délivré l'État de toutes les charges qu'il s'est imposées pendant la guerre, cependant la dépense qu'entraînera l'institution d'une société littéraire n'est pas assez forte pour altérer les autres arrangemens économiques.

Elle se réduit aux deux chefs suivans :

1° Honoraires de l'abbé Needham, jusqu'à ce qu'il entre en jouissance des fruits de quelque canonicat, 1,000 florins de Brabant.

2° Deux prix à distribuer tous les ans, chacun de la valeur de 25 ducats, faisant ensemble 50 ducats ou 297 1/2 florins.

Toute cette dépense roule donc sur 1,297 1/2 florins argent courant des Pays-Bas, qui ne font pas encore 1,000 florins d'Allemagne.

On ne met rien ici en ligne de compte à titre des frais annuels. Il est néanmoins apparent qu'il s'en fera de différens chefs, tels sont papier et autres nécessités d'office, loyer d'un emplacement pour le dépôt de la correspondance et des actes, quelques honoraires, essais, instrumens, machines, etc., et que tous ces objets iront accroître la dépense annuelle qui, de l'autre côté, sera diminuée, lorsque Needham aura été pourvu du canonicat qu'il demande.

Mais comme il ne s'agit que d'un essai, et qu'on ne demande rien pour tous ces articles, il serait prématuré d'y assigner quelque somme en ce moment-ci.

Toutes les propositions que je crois pouvoir faire à votre majesté avec le gouvernement-général, au sujet de la société littéraire, se réduisent donc aux quatre chefs suivans :

1° D'agréer l'établissement d'une Société de gens de lettres, sur le pied du projet de l'abbé Nelis;

2° D'autoriser le gouvernement-général à conférer tous les ans deux prix consistant en des médailles d'or du poids de 25 ducats chacune, aux meilleurs des ouvrages qui auront concouru sur les sujets proposés;

3° D'autoriser S. A. R. à nommer l'abbé Needham à un des canonicats qui sont à sa collation;

4° De lui assigner, en attendant qu'il entre en jouissance des fruits de cette prébende, une pension de 1,000 florins de Brabant.

Au reste comme cette Société est destinée à préparer les voies à un établissement plus solide, il importe beaucoup qu'on lui donne une forme propre à remplir le but qu'on se propose. Tous les plans remis de Bruxelles n'étant que de simples ébauches, ne contiennent à cet égard rien de précis ni de détaillé. Il faut cependant qu'on détermine de façon ou d'autre sa manière d'exister, quand même ce ne serait que sur un pied provisionnel. En conséquence de quoi votre majesté, en agréant l'établissement dont il s'agit, pourrait recommander à S. A. R. de consulter sur la forme et les opérations de la Société, le comte de Cobenzl, ainsi que les membres du gouvernement les plus éclairés en ces matières. En mon particulier, je ne manquerai pas de suivre cette affaire dans ma correspondance avec le ministre, en lui suggérant à propos les moyens qui pourraient contribuer à l'utilité et à la perfection de ce plan, et s'il se présente des choses qui méritent les attentions de votre majesté, je me ferai un devoir de les porter à sa connaissance.

Des pensions à accorder à quelques savans faisaient le second objet de la relation de S. A. R. Rien de plus louable que les motifs qui vont à l'appui de cette proposition. Ce n'est sans doute que le mérite des savans et leurs besoins qui doivent guider la main bienfaisante d'un souverain éclairé et humain : et les récompenses répandues à propos ont, en tout temps et en tout pays, fait éclore les talens utiles avec les talens agréables, et contribué au développement et à la perfection de la raison.

Si j'applaudis au principe dont émane la proposition du gouvernement-général, je ne peux pas être entièrement d'accord avec lui sur l'application qu'il en fait : de quatre sujets pour lesquels il s'intéresse, trois sont pris de l'Université de Louvain; or ce n'est pas faute d'encouragemens que les sciences y sont tombées en décadence, et s'il y a quelques suppôts de ce corps qui ne paraissent pas trop bien salariés, leur traitement répond néanmoins

assez à la façon de vivre à Louvain, et, d'ailleurs, il y a tant de places bien dotées, qu'il n'arrivera guère qu'un sujet d'un certain mérite ne parvienne, de façon ou d'autre, à un état qui fournisse à une subsistance honnête.

L'on ne peut pas dire non plus que l'université de Louvain manque entièrement de sujets savans, il y en a plusieurs qui ont des connaissances très-étendues dans leur partie; mais tout leur savoir, toutes leurs études sentent la poussière de l'école et la pédanterie, et comme ils négligent entièrement le talent de s'exprimer avec pureté et précision dans les langues vivantes, et qu'ils ignorent totalement l'art de mettre de l'intérêt dans un ouvrage où il est question de quelque matière abstraite, il n'est pas étonnant que, hors des Pays-Bas, on ait quasi oublié l'existence de cette université.

Ce n'est pas le plus ou le moins de salaire qui fera changer des pédans en vrais savans, utiles à la société, si l'on ne trouve pas en même temps le moyen de diriger leurs talens, leur application et leurs enseignemens sur des objets plus intéressans, que ceux dont ils font actuellement leur unique occupation. L'université a besoin pour cela d'une refonte entière, que des préjugés nationaux rendent assez difficile; je m'en occupe cependant sérieusement avec le comte de Cobenzl, et la Société littéraire qu'il est question d'établir, présente un moyen indirect de remplir en partie nos vues.

En effet si, au lieu d'employer la somme de 2,400 florins à des pensions, sur le pied que le gouvernement-général le propose, votre majesté permet à S. A. R. de la distribuer tous les ans par forme de gratification aux associés qui se seront distingués par quelque bon ouvrage, il est à présumer que les membres de l'Université de Louvain, qui se sentent des talens, tourneront leur application sur des objets qui les mettent à portée d'avoir part à de pareils bienfaits, et insensiblement il s'y formera des sujets qui sauront réunir les sciences vraiment utiles aux talens agréables, et la plupart du temps deux ou trois sujets suffisent pour donner le ton qu'il faut à tout leur corps.

J'estime donc respectueusement que Votre Majesté pourrait trouver bon de charger le gouvernement-général de mettre provisoirement cette idée en exécution, et de comprendre à cet effet parmi les associés, les sujets de l'université de Louvain qui annoncent le plus de talens et d'aptitude pour les objets dont la société littéraire doit s'occuper. Je dis provisoirement, parce que, lorsqu'il sera question d'ériger une Académie en forme, il pourrait être jugé convenable de statuer différemment sur la distribution de cette somme, qui pourra faire alors la dotation de l'Académie, du moins en partie.

(Nous omettons encore un passage concernant des prix à accorder aux Académies des beaux-arts de Bruxelles, d'Anvers et de Bruges.)

Lorsque l'année dernière il a été question de donner des prix à l'Académie de Bruxelles, Sa Majesté l'empereur, en agréant les propositions de S. A. R., lui témoigna par sa dépêche du 3 juin, qu'elle désirerait qu'au lieu de prendre la valeur des prix du trésor royal, on insinuât au magistrat de Bruxelles, qu'il eût à la fournir des revenus municipaux. Comme il n'est rien dit de cette idée dans la relation moderne, je dois en conclure que l'essai qu'on a fait à cet égard, aura été infructueux; et que, par conséquent, il ne reste plus d'autre parti à prendre, que celui d'assigner ces sortes de prix sur le trésor royal.

Toutes ces dispositions au reste seront autant de monumens de la protection que Votre Majesté accorde aux talens dans toute sa monarchie, et en particulier dans les provinces belgiques, et contribueront puissamment à porter, avec le temps, les sciences et les beaux-arts au même degré de splendeur où ils sont chez les nations voisines.

Je soumets néanmoins le tout aux lumières supérieures de Votre Majesté.

KAUNITZ RITTBERG.

Vienne, le 24 octobre 1768.

Il est écrit en marge, de la main de Marie-Thérèse :

J'aprouve en tout le plan comme le prince Kaunitz le propose, l'ayant communiquée à Vanzuite, et l'ayant voulue lire moi-même, c'est la raison pourquoi cela a tant tardée, j'ai lue avec plaisir tout cet arrangement.

Ce rapport, publié dans l'*Annuaire de l'Académie* de 1838, est suivi des notes suivantes que nous n'avons pas cru devoir publier ici :

N° 1. *Réflexions sur le rétablissement des bonnes études dans les Pays-Bas*, par M. le professeur Schöpflin;

N° 2. *Académie ou Société royale de Bruxelles*, par M. Nelis;

N° 3. (Cette note n'a pas été publiée; elle concernait les académies des beaux-arts et des pensions à des savants;)

N° 4. *Note sur les papiers précédents concernant l'érection d'une Académie des sciences et belles-lettres à Bruxelles*, par M. le comte de Neny.

II

Relation du prince Charles de Lorraine, à l'impératrice Marie-Thérèse, sur l'érection de la Société littéraire en Académie impériale et royale.

—

MADAME,

Indépendamment des rapports que le Ministre a faits au prince de Kaunitz, sur ce qui, depuis son arrivée aux Pays-Bas, s'est présenté de relatif à la société littéraire, je me proposais, depuis quelque temps déjà, de rendre compte moi-même à Votre Sacrée Majesté Impériale et Royale Apostolique, de l'état dans lequel se trouve cet établissement, devoir dont je me serais déjà acquitté, si je n'avais pas cru devoir présenter à votre majesté un ensemble, et soumettre entre autres à sa décision, les moyens à employer pour donner à cette société une activité qu'elle n'a jamais eue, ni même pu avoir, pour en accélérer les progrès, pour procurer le but dans lequel on en a projeté l'établissement, et pour lui donner enfin une stabilité, sans laquelle il n'est pas possible que des établissements de ce genre puissent avoir de la consistance, et beaucoup moins prospérer. Pour commencer le tableau, que je me propose de mettre sous les yeux de Votre Majesté, je crois devoir partir de l'époque de la royale dépêche, par laquelle Votre Majesté m'a autorisé à former une association de gens de lettres, et en conséquence j'aurai l'honneur d'informer Votre Majesté, que le feu comte de Cobenzl s'est empressé, à la réception de cette dépêche, d'écrire aux personnes qui devaient composer l'association, pour leur annoncer que Votre Majesté les en avait nommées membres; que lui comte de Cobenzl en serait le président, et que le comte de Neny en serait le vice-président. L'annonce de cet établissement fut reçue avec satisfaction, et on augura très-favorablement d'une entreprise qui devait être présidée et dirigée par des ministres à portée par leur rang comme par leurs connaissances et talens distingués, de concourir à son soutien et à son affermissement, et de la porter avec le temps à sa perfection. Mais, quoique la première assemblée, où il s'est agi des questions à déterminer, ait été tenue chez le chef et président, et que celle où il a été question d'adjuger les prix, l'ait été chez le défunt ministre, cependant, la chose a vacillé dans son principe : le comte de Neny soutenant que le comte de Cobenzl ne l'avait ni sondé ni consulté sur la vice-présidence, et que, si ce ministre l'avait fait, il y aurait opposé l'impossibilité, où le mettaient ses occupations conti-

nuelles aux affaires du royal service, de se charger de celles de la Société, ayant demandé et insisté d'être excusé de celles-ci, ainsi que de la vice-présidence, et le comte de Cobenzl ayant trouvé en échange que ce n'était que pour le nom, et pour ajouter à l'éclat, que le ministre plénipotentiaire pouvait être président, et que le décorum ne permettait pas qu'il se chargeât de tous les devoirs de la présidence, et qu'il tînt toutes les séances chez lui.

Dans cette disposition des choses, la société ne fut ni bien suivie ni bien soutenue, ni encouragée : après la mort du comte de Cobenzl, elle n'eut même pas d'endroit pour pouvoir s'assembler, les séances ne purent par conséquent point être fréquentes; il ne se présenta que très-peu de personnes pour y être admises; les membres admis auparavant, et déjà déconcertés de ce qu'ils avaient aperçu du vivant du comte de Cobenzl, en perdant courage, commencèrent à regretter d'avoir fait partie de la société, et le public, qui avait d'abord goûté et applaudi à l'établissement, vit à regret l'état de décadence où il se trouvait pour ainsi dire dans les premiers momens de sa naissance. En effet, on aurait eu de la peine à engager les membres de la société à continuer, ou plutôt à reprendre ses assemblées, si le prince de Starhemberg n'avait point pris, peu après son avénement au ministère dans ces pays-ci, le parti de les tranquilliser sur leurs craintes, et de les encourager, en les faisant assurer par le secrétaire de la Société, de l'attention qu'il apporterait à cet établissement, ainsi que des soins qu'il se donnerait pour le relever, le porter à sa consistance et le perfectionner. Cette assurance encouragea les membres; mais elle ne fut et ne put être que générale, attendu que ce ministre devait être mis à portée, avant tout, de connaître l'état des choses, et de discerner ce qui était convenable et praticable, pour les porter au point ou degré d'utilité qui avait déterminé Votre Majesté à seconder l'idée d'une société littéraire.

Pour en juger avec connaissance de cause, le ministre crut devoir commencer par charger l'abbé Needham, directeur actuel de la Société, de s'expliquer sur les voies et moyens de donner à cet établissement une forme qui pût le rendre utile. Celui-ci s'en acquitta au moyen du mémoire ci-joint sub litt. *A*, sur lequel le prince de Starhemberg crut convenable de demander l'avis et le sentiment du comte de Neny. Cet avis se trouve dans l'écrit d'observations ci-joint sub litt. *B*, et le ministre s'étant entretenu sur le contenu de l'un et l'autre, avec le secrétaire de la société, il chargea celui-ci de coucher par écrit des observations analogues au résultat de cet entretien, et ce dernier, pour remplir les ordres dont il était chargé à cet égard, forma l'écrit des remarques ci-joint sub litt. *C*.

Comme au moyen de ces pièces, la matière s'éclaircissait et se préparait

à recevoir une détermination, le prince de Starhemberg, qui, dès lors, vu l'éloignement qu'avait marqué le comte de Neny, d'ailleurs en effet chargé de plusieurs affaires importantes, indépendamment de celles qui sont inséparables de son état de chef et président, avait jeté des vues sur le chancelier de Brabant, pour lui donner une influence directe dans ce qui concerne la société, prit le parti de demander sur l'ensemble l'avis de celui-ci, qui y satisfit au moyen de l'écrit ci-joint sub litt. *D*.

Comme l'analyse de ces différentes pièces, que j'ai cru de mon devoir de porter à la connaissance de Votre Majesté, deviendrait longue et mènerait, à l'égard de plusieurs articles à la répétition, j'ose espérer que Votre Majesté daignera permettre que je prenne la liberté de m'y rapporter, et de me borner ici uniquement à ceux des articles de ces pièces qui peuvent, à l'heure qu'il est, demander une disposition.

Ils ont nommément pour objet :

1° L'expédition des lettres-patentes pour établir en forme une société littéraire;

2° L'émanation d'un règlement pour cette Société;

3° Quelques faveurs à accorder à cet établissement, et

4° L'établissement dans cette ville d'une bibliothèque publique.

Quant au premier point, qui est l'expédition des lettres-patentes, j'observerai que le chef et président est du sentiment que la chose, vu l'incertitude du succès de la société littéraire, serait encore prématurée. Je sens très-bien le motif qui dirige sur ce point le sentiment du comte de Neny, et s'il n'y avait déjà pas eu un antécédent à l'expédition des lettres-patentes, que tous les avisans, à l'exception du chef et président, proposent, je serais aussi tenté de croire qu'il conviendrait de retarder cette formalité ou cet éclat, mais outre que l'essai a déjà été fait, et que ce que nous avons vu annonce qu'on aurait pu, si la chose avait été bien soutenue et suivie, compter sur le succès, il est à remarquer qu'on se trouve dans une position qui ne laisse point d'intervalle entre la chute et la conservation de l'établissement, la première paraît inévitable et prochaine, si on ne la prévient point par des patentes en forme, les membres parmi lesquels il se trouve des sujets distingués se décourageant et n'y ayant point d'espoir d'augmenter le nombre, ni même de conserver ceux que l'on a, à moins que l'établissement ne soit rendu solide par un acte en forme. En échange, on parviendra à maintenir la chose, à la perfectionner et à la rendre utile, dès que son sort aura été confirmé par une marque publique de la protection de Votre Majesté : c'est à cette époque, et ce ne sera qu'alors, qu'on pourra espérer que des savans et des lettrés s'annonceront pour faire partie, ou pour concourir aux progrès d'un établissement qu'on ne connaît

jusqu'ici que par des annonces réduites à l'essai, et qui, sans solidité et sans consistance que des lettres-patentes seules peuvent procurer et assurer, ne sera jamais capable de fixer l'attention du monde littéraire.

On pourrait objecter peut-être que la dignité de Votre Majesté serait compromise si la société venait à crouler dans la suite; mais quand même ces lettres-patentes ne seraient pas expédiées, le public n'en est pas moins informé que la société, sur le pied qu'elle subsiste, a été établie par ordre et autorisation de Votre Majesté : c'est sur ce pied qu'elle a été annoncée par le feu comte de Cobenzl, et au moyen de ce qui en a été dit dans les feuilles publiques, elle est d'ailleurs connue chez l'étranger, de manière que, si la considération de l'impression pouvait être regardée comme obstative à l'expédition des patentes, on pourrait y opposer que l'impression existe déjà, et que, si la chose telle qu'elle est et a été entamée, croulait, elle ne ferait pas moins impression, n'étonnerait pas moins, et ne donnerait pas moins une opinion défavorable de l'état des choses dans ces pays-ci, relativement aux arts et aux sciences; au moyen de quoi il ne paraît pas que la considération dont il s'agit, soit ou puisse être un argument décisif contre l'expédition des patentes, tandis qu'il paraît assuré que des savans étrangers et même ceux qu'il peut y avoir dans le pays, éviteront de s'exposer à se faire admettre ou inscrire dans un corps qui, sans patentes, ne tient pour ainsi dire à rien; que ce n'est ainsi que pour autant que l'établissement sera solennisé par des patentes, qu'on pourra en espérer le soutien et le succès, et qu'en ne le soutenant pas par le seul moyen qui peut le soutenir etqui paraît seul pouvoir et devoir donner des espérances fondées, on s'expose, en perdant ce qu'on avait entamé, à étouffer le peu de goût qu'ont en général les gens de ces pays-ci pour les sciences et la littérature, goût que l'annonce de l'établissement avait déjà relevé d'une manière qui présentait une belle perspective, et qu'il convient de soutenir et d'encourager.

Telles étaient déjà, l'année dernière, les observations et le sentiment du ministre, comme on peut le voir d'une lettre que, de mon agrément, il a écrite au chancelier de cour et d'état de Votre Majesté, le 3 août de ladite année, et dont les détails étaient liés avec le projet d'établir en cette ville une bibliothèque publique, et l'idée de confier au chancelier de Brabant les fonctions et devoirs de président de la société. Le ministre est du même sentiment encore, et les raisons sur lesquelles il se fonde me portent d'autant plus à être d'avis qu'il convient de décider, pour l'affirmative, la question s'il faut autoriser ou confirmer maintenant, par des lettres-patentes en forme, l'établissement de la sociéte, que l'on voit que c'est le seul moyen de parvenir à quelque chose de bon et de solide; qu'en le faisant on a raison de se flatter de succès et de progrès, et qu'en ne le faisant pas, l'édifice,

entamé pour provoquer l'étude des sciences et belles-lettres, croulera et entraînera avec sa chute l'ensevelissement du penchant déjà trop borné, qui restait encore pour cette partie dans ces pays-ci.

Apaisé sur cette question, et ayant trouvé d'ailleurs dans la réponse du prince de Kaunitz, du 14 du même mois, des dispositions qui s'accordaient avec la façon de penser du ministre et la mienne à cet égard, il ne s'agissait plus que des projets des patentes et du règlement à émaner pour notre société; et comme la même réponse renfermait d'ailleurs une disposition générale en faveur des vues que le ministre lui avait développées, j'ai cru avec celui-ci que dans l'intention de charger le chancelier de Brabant de la présidence de l'établissement, le meilleur serait de confier à celui-ci la rédaction des projets dont il s'agit.

La même raison me détermina encore sur l'avis du ministre à faire tenir chez le chancelier l'assemblée qui devait y avoir le 16 d'octobre pour la distribution des prix, et à faire saisir cette occasion, pour donner au chancelier l'ordre de former les projets en question, avec l'autorisation de s'entendre sur le contenu comme sur la forme à y donner avec ceux des membres de l'assemblée qu'il croirait les plus à même de fournir de bonnes idées sur la matière, et de donner enfin à l'assemblée dont les membres avaient besoin d'encouragement, l'espoir d'obtenir la stabilité qu'elle désirait depuis long-temps. Le chancelier qui s'y était préparé et qui en avait prévenu quelques membres, pour qu'ils s'y préparassent de même, tint en conséquence chez lui l'assemblée dont il s'agit, et, à la suite de laquelle, il adressa au ministre le rapport ci-joint sub litt. *E*, et accompagné, outre le résultat de ce qui a été arrêté sur les points qui devaient faire naturellement le sujet de la délibération de l'assemblée :

1° D'un projet de lettres-patentes, et

2° D'un projet de règlement à émaner à l'imitation de ce qui a été fait pour d'autres établissemens du même genre qui subsistent ailleurs.

C'est, d'après l'exemple des faveurs répandues sur d'autres académies ou sociétés de cette espèce, que le projet de lettres-patentes renferme, entre autres :

1° Permission à la société de faire imprimer, sans la censure des conseillers fiscaux, les ouvrages qui auront concouru pour les prix, ainsi que les ouvrages des membres de la société qui auront été élus et approuvés par elle ;

2° Faculté de se choisir un imprimeur, et d'avoir un sceau particulier; on y a ajouté, à la vérité, la concession de quelques marques de noblesse personnelle en faveur des membres de la société. Ce point, de l'aveu du chancelier, n'est pas compris dans le cercle des encouragemens que d'au-

tres souverains ont accordés à ces sortes d'établissemens; et il se peut que la chose ne soit pas absolument indispensable; mais je ne puis pas me dispenser d'observer aussi, qu'il est apparent que cette faveur fera un objet d'attrait pour une partie de sujets, et produira, par conséquent, un effet avantageux et conforme au but dont on s'occupe. Cette considération me paraît agir essentiellement en faveur de la proposition que le chancelier fait à cet égard, d'ailleurs sur de bons motifs, ne pouvant au surplus que soumettre à la décision de Votre Majesté, dans le cas qu'elle ne trouvât pas convenable d'accorder cette faveur dès à présent, si elle ne jugerait pas à propos d'annoncer au moins une disposition à l'accorder plus tard, si l'établissement prospère, comme on a lieu de s'en flatter. Ce qui peut au surplus déterminer Votre Majesté à suivre, sur ce point l'avis du chancelier, c'est qu'outre que les avantages que la noblesse, sur le pied qu'il le propose, entraînera, se réduisent à peu de chose; il n'y a bonnement que deux voies d'encourager les sujets : l'une est l'utile et l'autre l'honorifique. Il en est qui préféreront le dernier au premier, et qui auront même de la répugnance à se faire croire accessibles aux impressions de l'intérêt : or, du côté de l'utile, la somme que Votre Majesté a daigné assigner en faveur de l'établissement, et que les circonstances des royales finances ne permettent pas de proposer d'augmenter, n'est pas suffisante pour pouvoir répandre beaucoup de bienfaits ou d'encouragemens, et par conséquent pour pouvoir espérer d'attirer de bons sujets par la considération de l'utile; d'où il résulte qu'il convient, que ce qu'on ne peut pas présenter du côté de l'utile, soit suppléé ou remplacé par quelque marque d'honneur qui puisse flatter et servir d'appât au moins à quelques sujets, attendu qu'il y en aura certainement d'autres qui, sans considérer l'utile, et, quant à l'honorifique, déjà au-dessus de la faveur, que contient ou qu'accorde le projet des lettres-patentes, ne chercheront d'avoir part à la Société que par le seul désir de contribuer au progrès des sciences ainsi que de la bonne littérature.

Quant au projet de règlement formé par le chancelier, de concert avec les principaux membres de la Société littéraire, il me paraît bien fait, étant moulé sur les règlemens de plusieurs académies, et rentrant dans les arrangemens ou dispositions de ce qui avait été statué provisionnellement dans le principe de l'établissement, qu'il s'agit maintenant de rendre solide. Il y est parlé, entre autres, d'une classe d'associés honoraires, dont le chancelier propose l'admission comme une chose qui ne pourra qu'être convenable et avantageuse, et ajouter au succès et à l'éclat de la société. Le chef et président n'est à la vérité pas de ce sentiment, et il désirerait qu'avant que d'en venir là, les progrès de la Société littéraire eussent pris consistance; cela est conséquent à l'avis, dont le chef et président a été, sur l'article des lettres-

patentes; mais comme je suis d'opinion avec le ministre, qu'il convient d'accorder celles-ci, cette opinion s'étend aussi sur l'admission de membres honoraires, d'autant plus que, comme le dit le chancelier, cela ne pourra qu'opérer des effets favorables pour l'établissement, qui ne sera pas parfait, si, en lui donnant consistance au moyen de lettres-patentes, on n'y ajoutait pas une classe de membres honoraires, à l'instar de ce qui est établi dans la plupart d'autres académies ou sociétés du même genre. J'ajouterai même qu'il paraît y avoir raison de présumer qu'une partie de personnes de la principale noblesse, pourra être portée et avoir même quelque empressement à se faire admettre dans la classe d'honoraires, et à contribuer par l'éclat de leur naissance comme par leur désir d'encourager les savans et lettrés, au succès des vues que l'on a dans toute cette affaire.

La Société portée à ce point de consistance produira non-seulement l'utilité et les avantages qui ont donné le jour à pareils établissemens dans d'autres états; mais il en résultera un autre bien non moins intéressant, nommément à l'égard de l'Université de Louvain, où l'étude de l'histoire et des belles-lettres est entièrement négligée, pour ne pas dire tombée. Cette université, comblée de bienfaits et enrichie de fondations considérables et nombreuses, ne remplit point ce qu'on devrait attendre d'un corps si bien doté, et composé d'un grand nombre de personnes bien salariées, et dont l'unique occupation se réduit à l'instruction; et on ne voit qu'avec douleur qu'on y néglige tout ce qui excède la routine et les termes ordinaires des écoles. Ce n'est pas cependant qu'on ne se soit point occupé de cet objet : on a fait déjà successivement de bons changemens et de bonnes dispositions à l'égard de plusieurs parties; mais on ne peut pas tout faire ni trop embrasser à la fois, et il faudra du temps encore pour être informé à fond, de l'état des choses, pour pénétrer les causes du mal, pour découvrir les véritables remèdes à y employer, et pour substituer enfin, à la position actuelle de ce qui concerne l'université, un plan véritablement bon et solide. Cela demandera naturellement bien des mesures, des détails, par conséquent beaucoup de temps, et le ministre s'en occupera de concert avec le chef et président; mais dans l'entre-temps, il est toujours fâcheux de voir que les membres de l'université restent ainsi dans l'obscurité, et dans le cercle bien étroit encore de leurs devoirs ordinaires, et qu'ils n'aient au moins généralement pas assez de zèle pour faire plus, et pour s'acquérir quelque réputation. Dans ces circonstances et sans espoir d'apporter aussitôt qu'il serait désirable, un bon changement dans l'organisation, la forme et les études de Louvain, il ne peut qu'être avantageux d'exciter ses membres en rendant solide l'établissement de la Société, de les provoquer par là, pour ainsi dire, et d'établir une sorte de rivalité.

Du reste, ce qui prouve le peu de penchant des membres de l'université à tout ce qui surpasse la mesure journalière de leurs devoirs, et on peut dire de leur habitude, c'est que le docteur en médecine Van Rossum, homme profond d'ailleurs dans son art, et surtout pour la partie anatomique, après avoir marqué assez d'indifférence pour les affaires de la société dont il était membre, a, à la fin, pris le parti de ne plus se rendre aux assemblées, au moyen de quoi la société a perdu un membre qui eût été utile, s'il l'avait voulu, et sur qui elle ne compte plus et ne peut plus compter; les talens et les connaissances n'étant d'aucune ressource, lorsque le zèle et le désir de contribuer au bien de la chose ne les accompagnent point : zèle et désir qui doivent manquer à la plupart des membres de l'université, quoiqu'il y ait beaucoup de sujets fort intelligens, attendu qu'il n'y a que le seul professeur de chimie Vounck qui ait paru souhaiter d'être de la société, et qui y soit encore.

Je ne m'arrête point particulièrement à la faveur de l'exemption du port de lettres, que propose le chancelier, non plus qu'à la médaille à distribuer, selon son avis, à chaque assemblée entre les membres qui y assisteront. Il est à présumer, sur le premier point, que le prince de la Tour y concourra avec facilité, et, en tout cas, il reste la ressource de faire adresser, sous l'enveloppe du secretaire d'état et de guerre, tout ce qui sera destiné pour la société. Quant au second point, il dépend absolument de la volonté de Votre Majesté. Les vues qu'a le chancelier en le proposant paraissent bonnes, et ce serait même une sorte d'encouragement, surtout après que l'on ne défraie point, et que même on ne saurait bonnement entrer dans le détail de défrayer les membres non résidans qui se rendront en ville pour assister aux assemblées; mais je ne puis que soumettre à la décision de Votre Majesté, si elle daignera permettre que l'on pourvoie à cette dépense, qui d'ailleurs n'est pas considérable, hors des deniers du trésor royal, indépendamment de la somme de 2,400 florins qu'elle a déjà assignée en faveur de la société. Le chancelier parle aussi de l'encouragement efficace que l'on accorderait, en assurant des pensions aux membres qui se distingueront le plus par leurs talens et leur travail : j'entre parfaitement dans les vues qui le déterminent à faire cette ouverture, et il n'est pas douteux que ce moyen ne concourût particulièrement à l'émulation; mais outre l'état des finances et la faveur que Votre Majesté a déjà faite en assignant une somme annuelle de 2,400 florins, je n'oserais rien proposer à cet égard dans le moment présent, d'autant moins qu'au moyen de la somme dont je viens d'avoir parlé, on se trouve à même d'accorder au moins quelqu'encouragement à ceux qui se seront distingués par quelque bonne production, ou par quelque travail utile, et que, dans le cas où il

s'agirait d'un sujet véritablement d'un génie transcendant, ou qui par des efforts particuliers aurait mérité une récompense fixe ou stable, il pourra toujours y avoir moyen de le consoler, ou par quelqu'emploi à sa portée, ou par quelque bénéfice, s'il est ecclésiastique, ou enfin, au besoin, par quelque pension; n'étant du reste aucunement d'avis de répandre parmi les membres de la Société des pensions imposées sur des évêchés ou abbayes. Cette ressource pourrait être bonne en faveur des membres ecclésiastiques, mais tous les sujets de la Société ne seront et ne pourront pas être de cet état, et il ne serait pas même convenable de les prendre tous ou d'en admettre trop de cette classe. Quoi qu'il en soit, ne croyant pas pouvoir adopter les vues développées par le chef et président sur cet article, ni proposer, d'un autre côté, d'ajouter à la charge déjà imposée, du chef de la Société, sur le trésor royal, je me réserverai de faire à Votre Majesté, dans des cas particuliers ou extraordinaires, des propositions particulières, et il ne sera peut-être pas impossible de trouver ou d'indiquer des moyens d'encouragement ou des ressources indépendantes des pensions dont le chef et président fait mention, et non à charge aux royales finances.

Il me reste à parler de deux articles : l'un, le président à donner à la Société, et l'autre, d'établir une bibliothèque publique.

Quant au premier, persistant dans les vues indiquées à cet égard par le ministre, dans son rapport au prince de Kaunitz, du 3 août de l'année dernière, je crois toujours que, n'étant pas possible que le chef et président, non plus que le trésorier-général, tous deux chargés d'affaires à la fois nombreuses et importantes, s'occupassent des détails des affaires de la Société, qui d'ailleurs confiées à eux seraient certainement dans les meilleures mains possibles. La personne la plus convenable pour la qualité de président serait le chancelier de Brabant qui, avec du goût pour cette partie, animé du désir de concourir au progrès de l'entreprise, déjà instruit de nos vues, et employé d'ailleurs dans cette affaire, regarde et regardera ce qu'on lui destine comme une occasion de se faire mérite, et attachera même un prix à la confiance qu'on lui marquera en remettant ces détails à ses soins. C'est dans ces dispositions que le chancelier a répondu au ministre sur l'ouverture qu'il lui avait faite à cet égard. La considération que son emploi lui donne ne peut qu'ajouter à ce que je me promets d'ailleurs de son zèle et de son attachement pour le bien de la chose. Il fera avec plaisir la dépense que pourrait occasionner la tenue des assemblées, et la réception des membres, et la disposition que l'on ferait à son égard, disposition que le public a prévue par la commission qui lui a été donnée pour la tenue de la dernière assemblée qui, sur cette simple annonce, a été généralement applaudie, même par les ordres les plus relevés, serait agréable d'ailleurs

aux membres de la Société, et il sera d'autant plus à portée de suivre l'objet de près, qu'il est des temps où il pourra, avec moins d'inconvénient, se dispenser d'assister aux délibérations du conseil, qu'il ne serait possible aux chefs des corps du gouvernement de se détacher de leurs affaires, pour suivre celles de la Société.

Quant au projet de rendre la bibliothèque publique, l'exécution de ce projet me paraît si nécessaire et si essentiellement liée avec le bien de la société, que je ne puis que proposer à Votre Majesté d'y donner les mains sur le pied que le chancelier le propose.

Il serait désirable, sans doute, que l'on pût ajouter au fonds de la bibliothèque, que l'on trouve déjà dans les restes de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, échappés à l'incendie de l'an 1731, quelque somme annuelle destinée à l'enrichir successivement. Le chef et président avait déterminé une gradation à suivre pour les fonds à assigner dans cette vue : le total en est fort modéré, et l'objet auquel ces fonds seraient destinés mérite une attention favorable; mais, sans oser proposer cette nouvelle dépense à Votre Majesté, je crois au moins pouvoir la supplier de m'autoriser à saisir les occasions où il y aurait à faire, pour la bibliothèque, des emplettes convenables quant à l'espèce d'ouvrages, et avantageuses quant au prix. Selon le rapport du ministre du 3 août, dont j'ai parlé plus haut, il s'agissait de destiner à l'acquisition de livres une partie de la somme de 2,400 florins, lorsqu'on ne serait pas dans le cas de la répartir et absorber par des gratifications; et il y aura des cas ou des années où cela pourra avoir lieu encore, mais l'épargne qu'on a déjà faite sur cette somme qui se dépose annuellement chez le secrétaire de la société, ne pourra pas être employée à cet objet, ayant eu une autre destination non moins nécessaire, et qui était même préalable à l'exécution de l'idée dont il s'agit.

En effet, le vase de la bibliothèque était très-beau, mais deux cheminées, énormes, des fenêtres prodigieuses par leur hauteur et leur largeur, et des pilastres de pierre multipliées et répandues de distance en distance, enlevaient le terrain ou l'espace, de manière qu'on avait à peine le tiers de la place pour l'arrangement des livres. Il fallait donc de nécessité augmenter le terrain, ou pour mieux dire, tirer parti de celui qu'on avait, pour pouvoir mieux placer les livres; démolir les cheminées, égaliser les murs, borner l'ouverture des fenêtres, faire lier les ouvrages de menuiserie; et tous ces ouvrages, qui sont sur le point d'être achevés, seront payés du fonds de l'épargne qu'on a faite déjà, et qui, quoiqu'on y ait pris l'import de la valeur des bons livres achetés à la vente de la bibliothèque du défunt ministre, suffira à cette dépense, comme on peut le voir de la note ci-jointe sub litt. *F;* les ouvrages qu'on y a faits, étant au surplus ménagés de

manière que, lorsque le bas de la bibliothèque sera rempli, on puisse par des galeries tirer également parti du haut du vase.

Du reste, quant à ce qui touche l'état de la bibliothèque royale, je ne puis que me rapporter à ce qu'en a dit le chef et président aux détails répandus dans le mémoire du secrétaire de la société ci-joint, sub *G*, et à ce que le ministre en a touché dans son rapport au chancelier de cour et d'état : j'aurai l'honneur de porter successivement à la connaissance de Votre Majesté, la liste des ouvrages qui y étaient, avec l'indication de ceux dont on a fait l'emplette dans la mortuaire du comte de Cobenzl, et des suppléments à cette liste, à mesure que le zèle des particuliers aura concouru a enrichir la bibliothèque, ou qu'on aura fait des acquisitions, soit au moyen des épargnes, qu'on pourrait faire sur la dite somme de 2,400 florins, et de la vente des livres inutiles, ou au moyen de ce que la générosité de Votre Majesté pourrait permettre qu'on y emploie au delà. Cet objet, véritablement digne d'encouragemens par lui-même, sera non seulement nécessaire et d'une utilité évidente pour la société et l'étude des sciences, mais il pourra être aussi, en bien des occasions, d'une grande utilité pour des affaires du service: ce sera une ressource pour les membres du gouvernement qui n'ont pas tous et ne sont pas à portée d'avoir une bibliothèque assez nourrie pour n'avoir pas besoin quelquefois, et surtout à l'égard de quelques classes d'affaires, de recourir à des secours étrangers, qu'ils se trouveront à l'avenir dans l'établissement qu'il s'agit de former et de rendre public.

Pareil établissement subsiste aussi dans la résidence impériale : il doit son existence à la générosité et libéralité des augustes aïeux de Votre Majesté, et à leur amour pour les sciences et l'avantage de ses sujets, et on voit des royales dépêches du 24 novembre 1723, 21 mars et 25 juillet 1725, et 4 janvier 1736, que les fonds royaux d'ici ont concouru pour une somme annuelle de 1,500 florins d'Allemagne, à l'entretien et à la conservation de cet établissement.

Quoi qu'il en soit, en attendant que la bibliothèque puisse être rendue ouverte, le ministre est parvenu à prendre, pour quelques places qui étaient en dessous du vase de la bibliothèque, et qui, d'après un titre qui n'était pas contestable, appartenaient à un des sermens de la ville, un arrangement aussi utile que convenable. Ce serment les avait aliénées sans permission à l'ancien bibliothécaire Wouters, et l'on avait agi de ce chef à nullité de la vente et à confiscation de l'objet vendu : le procès était même déjà assez avancé, lorsqu'on apprit que le feu ministre lui-même avait verbalement autorisé et même encouragé cette aliénation, et comme d'ailleurs le procès, le serment ayant racheté au moment où on allait l'entamer, ce

qu'il avait vendu audit Wouters, et remis ainsi les choses dans leur ancien état, devenait douteux, au point que le serment avait même annoncé des dispositions à se refuser à un accommodement, le ministre s'occupa lui-même des moyens de faire cesser le procès et d'acquérir des places dont la propriété, possédée par d'autres, mettait le dépôt de la bibliothèque hors de sûreté, et même dans un danger constant; et tandis que le prix de vente et de réquisition montait à 1550 florins de change, le ministre a réussi à engager le serment à se contenter d'une somme de 1,100 florins, pareille monnaie, dont on ne payera l'intérêt qu'à raison de 3 1/2 p.°/₀ argent courant, lequel pourra être pris sur la somme annuelle assignée pour la Société.

C'est sur cet objet que roule la note ci-jointe sub litt. *H*, où il est question aussi d'une autre maison contiguë, à acquérir également pour l'établissement dont il s'agit. On tâchera de porter le propriétaire à des conditions raisonnables, et de convenir, entre autres, de ne payer que les intérêts du prix d'achat, jusqu'à ce qu'on puisse, par la vente de quelque autre maison domaniale, ce qu'il ne sera pas difficile de trouver, en payer le capital; au moyen de quoi il ne résultera de ces arrangemens réellement nécessaires, aucune dépense considérable ni même réelle. Je dis réellement nécessaire, parce que, dans les dispositions où les choses sont, tout annonce que l'idée dont on s'occupe sera vue avec reconnaissance et encouragée, et que nous aurons dans peu une bibliothèque bien montée. En effet, le ministre n'avait fait que lâcher l'idée d'une bibliothèque publique, que nombre de particuliers sont venus faire l'hommage de plusieurs bons ouvrages dont la valeur peut, pour l'ensemble, aller à plus de 5,000 florins comme Votre Majesté pourra le reconnaître de la liste ci-jointe sub litt. *J*, et cela dans les temps où les vues que nous avions étaient à peine connues. La dépense qu'on a faite, et les autres arrangemens dont je viens d'avoir parlé, étaient et sont donc d'autant plus nécessaires, qu'il n'est point à douter que les membres les plus distingués de la noblesse, voyant qu'on s'en occupe sérieusement, ne s'empressent à en faire autant; à quoi ils seront engagés d'ailleurs par l'exemple que le ministre se propose d'en donner lui-même, et que le désir de donner des marques de zèle pour un objet destiné à l'utilité publique, n'encourage d'autres particuliers à offrir aussi des ouvrages dignes de trouver place dans une bibliothèque, et peut-être même à suivre l'exemple que nous avons vu dans l'Université de Louvain, qui doit en grande partie la richesse de sa bibliothèque aux legs de ceux qui ont cru ne pouvoir donner à leurs livres une destination ni meilleure ni plus utile à la postérité.

En attendant, ce que nous avons déjà remarqué sur les simples apparences de l'établissement d'une bibliothèque publique, fait un augure favo-

rable pour ce qu'il est question de faire, et relativement à cet objet, et relativement à la société même : cela prouve que le goût pour les sciences et les belles-lettres n'est pas tout-à-fait perdu dans ces pays-ci : qu'en annonçant des dispositions seulement à le nourrir, on s'empresse à les seconder, et que sans sacrifier beaucoup, on peut espérer de tirer cette partie essentielle, cultivée avec succès presque partout, de l'état de léthargie où elle était ici. Et, en effet, quoiqu'en général le cercle des vrais savans soit assez resserré dans ces provinces, il ne laisse point que d'y en avoir assez qui, faute d'occasions, d'encouragemens et d'établissemens convenables, et, dans la crainte de se commettre, en se présentant pour une société ou académie sans consistance et sans solidité, sont ignorés et vivent, pour ainsi dire, dans l'obscurité.

Du reste, il est de toute nécessité d'établir un bibliothécaire zélé et intelligent. Le sujet dont le chef et président parle, serait sans doute propre aux devoirs de cette place; mais comme on ne pourrait l'attirer ici qu'en lui procurant un dédommagement de ce que sa profession lui assure à Anvers, où il est connu, et qu'il fait aller à un objet de 17 à 1800 florins, ce qui serait une charge trop notable, je crois, avec le ministre, devoir proposer à Votre Majesté l'abbé Chevalier, l'un des membres de la Société littéraire et que le chancelier propose également comme le sujet le plus convenable. L'abbé Chevalier est en effet un sujet de mérite, connu dans la république des lettres, et qui a déjà un état, jouissant d'un canonicat du chapitre de Leuze, qui lui a été conféré par le duc d'Aremberg, qui le protége et le tient chez lui. Dans ces circonstances l'abbé Chevalier, d'ailleurs rempli d'ardeur et de bonnes dispositions, et qui, par zèle, a déjà travaillé à l'examen des livres de la bibliothèque et au catalogue qui en a été formé, est d'ailleurs d'autant plus convenable, pour la place qu'il s'agit de remplir, que, guidé par le seul désir de se faire un mérite, il l'acceptera avec plaisir pour une simple pension de 600 florins, que je prends la liberté de proposer à Votre Majesté d'assigner sur ces royales finances, pour qui ce ne sera même pas entièrement une charge nouvelle, attendu qu'on pourra faire cesser la pension ou gratification de cent écus accordés à l'officier du greffe du conseil des finances Jouen, pour les devoirs qu'il a remplis à la bibliothèque, depuis que le bibliothécaire Wouters s'est retiré.

Telles sont les propositions que je crois pouvoir faire à Votre Majesté, sur les objets de la présente très-humble relation. L'utilité publique et le bien des sciences et de la littérature les ont dictées, et si Votre Majesté daigne les agréer, ce sera un nouveau monument de la protection et des encouragemens que, pendant le cours de son glorieux règne, elle n'a cessé d'accorder pour la prospérité des arts et des sciences.

A tant, Madame, je prie Dieu qu'il donne à Votre Sacrée Majesté Impériale et Royale Apostolique, en parfaite santé, très-longue et heureuse vie.

De Bruxelles, le 7 avril 1772.

MADAME,

De Votre Sacrée Majesté Impériale et Royale Apostolique,

Le très-humble et très-obéissant serviteur
et très-fidèle beau-frère et cousin,

CHARLES DE LORRAINE.

Ce rapport est suivi des quatre pièces suivantes qui ont été imprimées dans l'*Annuaire* de 1841, et que l'on a cru inutile de réimprimer ici :

A. *Mémoire sur la Société littéraire de Bruxelles,* par M. Needham.

B. *Observations sur ce mémoire,* par M. le comte de Neny;

C. *Remarques sur ce mémoire et sur ces observations :* Mémoire concernant la bibliothèque royale ou de Bourgogne et sur le projet de la rendre publique, par M. Gérard;

D. *Observations sur les papiers précédents,* par le conseiller de Crumpipen. — Rapport fait par le prince de Kaunitz.

III

Dépêche de l'impératrice Marie-Thérèse au prince Charles de Lorraine.

—

L'IMPÉRATRICE DOUAIRIÈRE ET REINE,

Monsieur mon très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, par une relation du 7 avril dernier, V. A. R. porte à ma connaissance l'état où se trouve réduite la Société littéraire établie depuis trois ans aux Pays-Bas, et les moyens que vous jugez les plus propres pour donner à cet établissement la consistance et l'activité convenables, à quel effet V. A. me propose :

1° D'ériger la société en académie par des lettres-patentes en forme;

2° D'agréer le projet de règlement que vous me remettez pour la nouvelle académie;

3° D'accorder à ses membres quelques faveurs par-dessus celles qui seront exprimées dans les lettres-patentes;

4° De nommer président à l'académie le chancelier de mon conseil de Brabant Crumpipen;

Et 5° de rendre la bibliothèque dite de Bourgogne, publique et en même temps propre à l'usage et aux séances de l'académie.

Mon chancelier de cour et d'état m'ayant fait rapport de cette relation ainsi que de la correspondance dans laquelle le prince de Starhemberg est entré d'après vos ordres avec lui sur la matière, je veux bien vous dire par la présente, que j'ai vu avec bien de la satisfaction les soins et peines que le ministre plénipotentiaire s'est donnés pour vous mettre en état de me proposer les mesures les plus propres pour perfectionner cet établissement, et m'occupant toujours avec plaisir de tout ce qui peut contribuer à la culture des sciences utiles, j'ai résolu, pour seconder les vues de V. A. sur un objet aussi interessant: 1° d'ériger la Société littéraire actuelle en académie formelle, en lui faisant expédier à cet effet des lettres-patentes sous ma signature, et dans lesquelles je lui donnerai le titre d'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres; je veux bien lui accorder les prérogatives que vous me proposez d'exprimer dans ces lettres, et nommément celle de la noblesse personnelle des académiciens; 2° j'ai chargé mon chancelier de cour et d'état de communiquer au ministre plénipotentiaire quelques remarques sur le projet de règlement que V. A. m'a remis, et me rapporte à ce que, de votre agrément, ces deux ministres concerteront ensemble à ce sujet; en attendant, je vous préviens que j'agrée l'établissement d'une classe de membres honoraires de la nouvelle académie; 3° j'agrée en général les réflexions que V. A. me présente sur les faveurs et encouragemens qu'on a demandés pour les académiciens; mais au lieu de destiner une somme pour des médailles à distribuer entre ceux qui se trouveront présens aux assemblées, j'ai résolu de porter la dotation de l'académie de 2400 florins à 3000, afin que mon gouvernement général soit d'autant plus à même de donner tous les ans quatre gratifications à autant d'académiciens et de faire face aux autres frais de l'Académie; 4° le ministre plénipotentiaire qui se trouvera aux Pays-Bas en sera toujours protecteur, et prendra les ordres de V. A. sur les objets qu'il ne croira pas pouvoir prendre sur lui de décider. Je nomme en même temps président le chancelier actuel de mon conseil en Brabant Crumpipen, sur le pied que V. A. me le propose; 5° j'approuve entièrement l'idée de rendre publique ma bibliothèque de Bruxelles, ainsi que tous les arrangemens que vous avez déjà pris et que vous comptez prendre encore pour adapter le bâtiment où elle se trouve tant à cet usage qu'aux assemblées des académiciens. J'ai vu aussi avec satisfaction que quelques abbés et particuliers se soient empressés d'enrichir la bibliothèque d'ouvrages intéressans et précieux, et j'autorise volon-

tiers V. A. à employer successivemet un millier de ducats à l'acquisition des livres que vous jugerez nécessaires pour donner à cet établissement le degré d'utilité qu'on a en vue; j'approuve aussi les emplettes de ce genre que vous avez faites déjà, et la vente des livres inutiles de la bibliothèque pour y substituer, moyennant les deniers qu'on en retirera des ouvrages plus intéressans. Enfin je nomme, conformément à votre proposition, bibliothécaire l'abbé Chevalier, et vous autorise à lui assigner sur mes finances belgiques une pension annuelle de 600 florins argent courant. A tant, etc.

De Vienne, le 26 juin 1772.

MARIE-THÉRÈSE.

Autre dépêche de l'Impératrice au Prince.

—

L'IMPÉRATRICE DOUAIRIÈRE ET REINE,

Monsieur mon très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, mon chancelier de cour et d'état m'ayant fait rapport de ce que par ordre de V. A. R. le prince de Starhemberg lui a mandé, en date du 24 novembre dernier, au sujet des lettres-patentes et du règlement à expédier pour l'académie des sciences et des belles-lettres, que j'ai établie depuis peu à Bruxelles, j'ai agréé et signé les lettres-patentes, que vous trouverez ci-jointes avec le règlement y attaché, et j'approuve en même temps l'idée de mon ministre plénipotentiaire de notifier à l'académie, par une lettre qu'il lui adressa à l'occasion de sa première assemblée, les dispositions qu'il a jugé ne devoir pas être exprimées dans ce règlement. A tant, etc.

De Vienne, le 16 décembre 1772.

MARIE-THÉRÈSE.

IV

LETTRES-PATENTES

D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

—

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, Impératrice douairière des Romains, Reine de Hongrie, de Bohême, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes

verront, salut; nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la Société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, nous avons érigé et institué, comme par les présentes nous érigeons et instituons ladite société en corps permanent, sous le titre d'*Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres,* en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons par une suite de la confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire imprimer, avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions et mémoires aient été examinés et approuvés par l'académie. Agréons que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les priviléges convenables. Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne, avec la légende *Sigillum Caesareæ Regiæ Scientiarum et Litterarum Academiæ,* dont le secrétaire perpétuel aura la garde. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talens utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas déjà anoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie. Voulons que l'enregistrement des présentes, pour autant qu'il en échoit, se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons Son Altesse Royale le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et donnons en mande-

ment à tous nos conseils, justiciers, officiers et sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchemens au contraire; car ainsi nous plaît-il : en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand scel.

Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième; paraphé *K. R. vdt*

MARIE THÉRÈSE.

Plus bas était : Par l'Impératrice douairière et Reine, contresigné *A. G. de Lederer,* et y est appendu le grand sceau de S. M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer-blanc.

V

RÈGLEMENT [1]

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

—

L'Impératrice Reine s'étant fait représenter le règlement *provisionnel* de la Société littéraire de Bruxelles, et voulant, d'après ce que portent les lettres-patentes, auxquelles le présent règlement est attaché, donner à cette compagnie une dernière forme plus propre à remplir le but de son institution, Sa Majesté a résolu de lui prescrire le présent règlement.

ARTICLE PREMIER. Cet établissement, qui doit sa naissance, sous le nom de société littéraire, et son érection en Académie Impériale et Royale, aux auspices de Son Altesse Royale le sérénissime duc, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et aux bienfaits et faveurs que l'Impératrice Reine se plaît de répandre sans cesse sur ceux qui cultivent les sciences et

[1] Il nous a paru utile de donner les règlements de 1772, 1816 et 1845 afin de pouvoir juger des principes qui ont régi l'Académie à ces trois époques.

les belles-lettres, continuera dans tous les temps d'éprouver les effets de la même bienveillance; Sa Majesté étant persuadée qu'éclairer ses fidèles sujets, c'est ajouter au bonheur dont ils jouissent sous son règne, et s'assurant que l'Académie, par son zèle, son application et un travail continu, méritera des marques ultérieures de son approbation, et se rendra digne de l'appui de S. A. R. auprès du trône.

Art. II. Dans cette confiance, Sa Majesté a nommé son ministre plénipotentiaire pour le gouvernement-général des Pays-Bas, protecteur de l'Académie, et ce sera par lui que l'assemblée apprendra les ordres et résolutions de Sa Majesté, ainsi que de son sérénissime représentant.

Art. III. L'Académie sera composée de trente-six académiciens, dont dix honoraires et vingt-six ordinaires.

Art. IV. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour les progrès des bonnes études; deux d'entre eux pourront être étrangers.

Art. V. Dix places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens de lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'Académie seront tirés de ce nombre; dix autres places pourront être données à des sujets demeurant dans les provinces de la domination de l'Impératrice Reine aux Pays-Bas, et pour le surplus de ces places, on pourra faire choix des savans étrangers.

Art. VI. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, l'élection se fera à la pluralité des voix des membres présens, et le président en rendra compte au ministre plénipotentiaire, protecteur, pour obtenir l'agrément de Son Altesse Royale.

Art. VII. L'Académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité.

Art. VIII. L'Académie s'assemblera une fois dans chaque mois, et s'il arrivait que le jour destiné pour ses séances tombât sur une fête, dans ce cas l'assemblée serait fixée à la veille ou remise au lendemain.

Art. IX. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin; mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le demander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. X. Tous les ans, le 14 octobre, veille de la Sainte-Thérèse, patronne de l'auguste fondatrice de l'Académie, on tiendra une assemblée extraordi-

naire où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels les deux prix, fondés par Sa Majesté, l'un pour la classe des sciences et l'autre pour celle des belles-lettres, auront été adjugés par l'Académie; on déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou de plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. XI. L'Académie vaquera depuis le premier de juillet jusqu'au dernier de septembre.

Art. XII. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou, en son absence, le directeur : quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. XIII. Les académiciens ordinaires, non résidens à Bruxelles, mais domiciliés dans les États de Sa Majesté aux Pays-Bas, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées; et dans le cas où ils en seraient empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. XIV. L'Académie aura pour objet dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que l'histoire naturelle, ecclésiastique, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. XV. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie; les membres ordinaires seront tenus tous les ans de produire au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'Académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. XVI. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens, dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances sur les objets qu'ils se proposeront de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. XVII. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'Académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. XVIII. Comme les sciences et les belles-lettres présentent égale-

ment des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent encore différemment, l'Académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment; bien entendu pour autant qu'il n'y entre rien de contraire à la religion et aux lois de l'État, ni de manifestement erroné.

Art. XIX. L'Académie examinera attentivement les ouvrages que les membres se proposeront de faire imprimer; et n'y donnera son approbation qu'après un mûr examen et une lecture entière faite dans l'assemblée. Si les ouvrages étaient d'une étendue considérable, accompagnés de preuves historiques ou de calculs mathématiques, ou s'il s'y trouvait des objets de nature à devoir être vérifiés par quelque expérience ou recherche, dans ces différens cas l'assemblée nommera deux commissaires pour examiner ces ouvrages, les approfondir, demander des éclaircissemens sur les objets qui en seraient susceptibles, et elle ne pourra y donner son approbation qu'à la suite du rapport de ces commissaires et d'une délibération formelle : au surplus les auteurs ne pourront mettre le titre d'académicien sur leurs ouvrages, que lorsqu'ils auront été ainsi approuvés par l'assemblée.

Art. XX. L'Académie examinera, lorsque le Gouvernement général l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelqu'art utile, et elle s'expliquera en même temps sur le genre et l'étendue des avantages qui pourraient dériver de l'exécution de ces projets.

Art. XXI. L'Académie nommera quelques-uns de ses membres pour examiner les manuscrits de la biblithèque royale, ainsi que ceux des autres bibliothèques du pays; et les membres chargés de cet examen feront rapport à la compagnie de ce qu'ils y auront découvert d'intéressant, relativement à la géographie, aux antiquités et à l'histoire des Pays-Bas.

Art. XXII. L'Académie nommera tous les ans deux de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. XXIII. Comme il importe que l'Académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter, par ce moyen, de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres, et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. XXIV. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direc-

tion générale de l'Académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'Académie; recueillera les opinions des membres de cette Compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au protecteur, tous les mois, de l'état de l'Académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. XXV. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens; il présidera aux assemblées de l'Académie en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année, où il sera directeur.

Art. XXVI. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au protecteur, pour en avoir l'agrément de Son Altesse Royale.

Art. XXVII. Le secrétaire sera perpétuel, et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations, signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'Académie, recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il en informera le président, qui commettra tel autre académicien qu'il jugera convenable pour en suppléer les fonctions.

Art. XXVIII. Les registres, titres et papiers, concernant l'Académie demeureront toujours entre les mains du secrétaire à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année : au surplus, le président fera aussi tous les ans le récolement des pièces, qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. XXIX. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées : au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

Art. XXX. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'Académie avant le 15 juillet; on les accompagnera d'un billet cacheté portant le nom, les qualités et la

demeure de l'auteur; et la même devise ou sentence qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. XXXI. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative.

Art. XXXII. Les académiciens qui auront donné les programmes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 14 octobre, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens. On pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire qui, au jugement de la Compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix sera remis à une autre annnée.

Art. XXXIII. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du ministre plénipotentiaire, qui signifira à l'Académie, par le même canal, les intentions et les ordres de S. A. R.

Veut Sa Majesté que le présent règlement soit observé selon sa forme et teneur, à quelle fin elle y fait apposer son contre-scel et l'a fait signer par son conseiller aulique actuel et official d'État, chargé des affaires du département des Pays-Bas.

Fait à Vienne, le 16 décembre 1772. *Signé A. G. de Lederer,* et y est apposé le contre-scel de Sa Majesté.

VI

ARRÊTÉ ROYAL DU 7 MAI 1816 RÉTABLISSANT L'ACADÉMIE.

—

Nous Guillaume, etc.

Ayant pris en considération les services rendus aux sciences et aux lettres par l'*Académie des sciences et belles-lettres*, établie autrefois à Bruxelles, et ne voulant négliger aucune occasion pour donner des preuves de l'in-

térêt que nous mettons à l'existence de pareilles institutions, également propres à faire fleurir les lettres et à soutenir l'honneur national;

Sur la proposition de notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. La ci-devant académie des sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, sera établie, autant que possible, de la manière dont elle existait autrefois, et avec les seuls changemens que les circonstances exigeront, et que nous déterminerons ultérieurement.

Art. 2. Notre commissaire général demandera les considérations et l'avis des membres encore vivans de l'académie, sur les changemens que le règlement, d'après l'art. 1er de cet arrêté, devra subir, ainsi que sur le choix de nouveaux membres ordinaires et honoraires. Il nous fera ensuite une proposition à cet égard.

Guillaume.

De la part du roi : Falck.

VII

Approbation par arrêté du roi Guillaume Ier du 3 juillet 1816 du règlement de l'Académie.

Art. 1er. Nous approuvons et arrêtons le règlement de l'académie des sciences et belles-lettres à Bruxelles, tel qu'il se trouve annexé au présent arrêté.

Art. 2. Sont nommés ou confirmés comme membres de l'académie : (Les noms ont été publiés dans les *Annuaires* de 1835 à 1845.)

Art. 3. Sont nommés : Président de l'Académie, le baron De Feltz. Comme secrétaire provisoire, le sieur Van Hulthem.

Art. 4. Le 18 novembre de la présente année est fixé pour la première assemblée. La commission municipale de Bruxelles sera invitée à accorder pour les assemblées de l'académie l'usage d'une des salles de la Bibliothèque.

Art. 5. Tous les ans quatre médailles, ainsi que des médailles d'accessit seront mises à la disposition de l'académie, pour être par elle adjugées aux auteurs de mémoires couronnés.

Art. 6. Un subside annuel de 4,000 florins sera de plus payé à l'Académie pour servir aux frais d'impression, de jetons et autres dépenses, les seuls appointemens du secrétaire exceptés, qui seront réglés ultérieurement, ainsi que les pensions qui pourraient être accordées au membre ou aux membres qui se distingueront par leur zèle et leurs travaux.

Art. 7. Les anciens membres qui jouissaient de pensions, en obtiendront de nouveau la jouissance, à dater d'aujourd'hui; à cette fin ils s'adresseront à notre commissaire-général de l'instruction des arts et des sciences.

Art. 8. Nous autorisons notre commissaire général de l'instruction, des arts et des sciences, à payer à l'Académie la somme de 4,000 florins mentionnée art. 6, à compter du 1er novembre de l'année courante; cette somme sera affectée sur le vingt et unième article du chapitre IX du budget de l'année 1816, et sera portée de même que les frais des médailles dont il est fait mention à l'art. 5, au budget annuel du département de l'instruction, des arts et des sciences.

De la part du Roi : A. R. Falck.

—

RÈGLEMENT

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES (1).

—

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, n° 90, prendra le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres.*

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (2).

Art. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

Art. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens de lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'Académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans toutes les provinces du royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savans étrangers (3).

(1) Approuvé par arrêté royal du 3 juillet 1816.

(2) Par résolution de l'Académie, prise à la séance du 7 mai 1837, il a été arrêté qu'il y aura 30 membres pour la classe des sciences, et 18 pour celle d'histoire.

(3) Ces articles ne parlent point textuellement des membres *correspondans*; mais le Roi, par

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'électon se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présens; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'Académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'Académie.

Art. 8. L'Académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera, à chaque assemblée, le jour du mois suivant destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendue pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le demander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'Académie, on tiendra une assemblée extraordinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'Académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'Académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août.

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou, en son absence, le directeur; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidans à Bruxelles, mais domiciliés dans le royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils

son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'Académie, de MM. *Lenormand* et *de Moléon*, français, résidans à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie. (Voyez les extraits du *Journal des Séances*.)

en informeront également et d'avance le président, et, en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'Académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'Académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissemens dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage qui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur les objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblées, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'Académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savans et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'Académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il n'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de l'État.

Art. 19. L'Académie examinera, lorsque le gouvernement l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art. 20. L'Académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'Académie soit en relation avec les savans tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savans qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'Académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette Compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'Académie ; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'Académie, recueillera les opinions des membres de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au commissaire général, tous les mois, de l'état de l'Académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présens. Il présidera aux assemblées de l'Académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présens, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations; il signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'Académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'Académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'Académie demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le

récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la Compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

Art. 29. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française et hollandaise ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le premier février; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même devise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. 30. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté tros prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative [1].

Art. 31. Les académiciens qui auront donné les programmes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui sera lu dans une séance de l'Académie, et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présens; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la Compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

Art. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

[1] Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la disposition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté trois prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les autres questions qui seraient proposées sur la même science.

VIII

RAPPORT DE M. S. VAN DE WEYER, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A SA MAJESTÉ LÉOPOLD Ier, SUR LA RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE ET LA CRÉATION D'UNE CLASSE DES BEAUX-ARTS.

—

L'organisation actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles n'est plus en harmonie avec les progrès que la science et la littérature ont faits dans notre pays.

D'un côté, la confusion des deux classes aujourd'hui existantes, et l'infériorité numérique de la classe des lettres, doivent nécessairement entraver l'essor de celle-ci, tandis que les développements remarquables des travaux littéraires en Belgique paraissent devoir lui imprimer une activité toute nouvelle.

D'un autre côté, la littérature flamande, si florissante aujourd'hui, n'y compte presque point de représentant.

En troisième lieu, les beaux-arts qui semblent avoir attendu notre régénération politique, pour sortir avec éclat d'un long engourdissement, désirent un centre commun, où les efforts individuels de nos artistes puissent en quelque sorte converger, afin de consolider cette glorieuse école flamande qui a jeté tant de lustre sur notre patrie.

L'Académie elle-même, Sire, a apprécié les inconvénients de cet état de choses. Il y a longtemps qu'un de ses membres, usant de la prérogative que lui donnait sa qualité de représentant, a soumis un projet de réorganisation à la Législature, à laquelle on avait d'ailleurs présenté d'autres projets. Mais les travaux importants dont la Chambre s'est trouvée chargée, en ont empêché jusqu'ici et en empêcheraient probablement la discussion pendant longtemps encore. C'est ce que l'Académie elle-même a bien compris; car plus tard, elle a nommé dans son sein une commission, dont faisait partie l'honorable auteur de la première proposition, et à laquelle elle confia le soin de jeter les bases d'un travail qui devait être soumis à la sanction du Gouvernement.

Une question d'opportunité a suspendu l'exécution de cette mesure.

Dans ces circonstances, Sire, j'ai pensé qu'il appartenait au Gouvernement de Votre Majesté de s'acquitter de cette tâche. J'ai étudié mûrement la question, et j'ai l'honneur de soumettre le résultat de mon examen à la haute appréciation de Votre Majesté.

Ne voulant rien innover, j'ai suivi les dispositions projetées par la commission de l'Académie, dispositions qui m'ont paru frappées au coin d'une parfaite convenance et d'une entière sagesse.

L'Académie serait désormais divisée en trois classes :

Celle des sciences;

Celle des lettres et des sciences morales et politiques;

Enfin celle des beaux-arts.

Chacune aurait ses attributions distinctes; la première s'occuperait des sciences physiques, mathématiques et naturelles ;

La seconde aurait dans ses attributions l'histoire, l'archéologie, les littératures ancienne et moderne (tant flamande que française), la philosophie; on y joindrait les sciences morales et politiques. Votre Majesté jugera que, dans l'état actuel de notre société, avec les institutions politiques qui nous régissent, cette adjonction était devenue un véritable besoin.

Enfin, la troisième s'occuperait de toutes les branches des beaux-arts, ainsi que des sciences et des lettres qui y ont rapport.

L'Académie se composerait de membres ordinaires, Belges ou naturalisés Belges, de membres étrangers ou associés, et de correspondants regnicoles.

Le nombre des membres serait fixé dans chaque classe, à savoir: pour la première catégorie, à trente; pour la seconde, à cinquante; pour la troisième, à dix.

D'autres dispositions règlent les conditions d'admission et l'administration de la Compagnie; elles ne sont, en grande partie, que la reproduction des dispositions existantes, mises en harmonie avec les modifications apportées à la constitution même de l'Académie. Toutes ensemble, elles formeront les statuts organiques de la compagnie, statuts qui, pour plus de garantie de stabilité, ne pourront recevoir de changements qu'en séance générale et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts de ses membres présents.

Mais, en même temps que je soumets ces statuts à la sanction de Votre Majesté, par le premier projet d'arrêté ci-joint, j'ai cru devoir réunir en un seul faisceau les dispositions réglementaires, aujourd'hui éparses. Elles formeront le règlement général, indépendamment duquel chaque classe devra encore former son règlement particulier.

Enfin, Sire, par un troisième projet d'arrêté, je propose à Votre Majesté, en exécution de l'art. 51 du règlement général, la première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts.

Tous les noms que je soumets au choix de Votre Majesté sont connus depuis longtemps par des travaux importants et par des succès signalés; j'espère donc que Votre Majesté voudra bien ratifier ces nominations.

D'autres mesures, Sire, m'ont paru se rattacher naturellement à la réorganisation de l'Académie. Ce sont :

La désignation d'un local qui fût plus en rapport avec l'importance et la dignité de la Compagnie ;

L'établissement d'un prix quinquennal d'histoire ;

L'exécution de plusieurs travaux, tels qu'une biographie nationale, une collection des grands écrivains du pays, la publication des anciens monuments de la littérature flamande ;

Enfin, la réunion à l'Académie de la Commission royale d'histoire.

Ces mesures font l'objet d'autant de projets d'arrêtés royaux distincts.

Je soumets avec confiance, Sire, ce travail à la haute sanction de Votre Majesté. Le pays, j'ose le croire, verra dans l'approbation qu'Elle voudra bien y donner, une nouvelle preuve de la constante sollicitude qui anime Votre Majesté pour les intérêts moraux autant que pour les intérêts matériels de la nation.

Bruxelles, le 19 novembre 1845.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

IX

ARRÊTÉ ROYAL DU 1er DÉCEMBRE 1845 RÉORGANISANT L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

—

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que, par suite des progrès des lettres et des sciences en Belgique, la constitution actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles est devenue susceptible de plusieurs modifications essentielles ;

Considérant les services éminents rendus par cette institution, et voulant donner plus de développements à ses travaux, en étendant son action sur les différentes branches des beaux-arts qui, depuis quelques années, ont pris un essor si remarquable ;

Voulant en même temps donner une nouvelle preuve de Notre haute sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à encourager la culture des sciences, des lettres et des beaux-arts dans le pays ;

Sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

ART. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe.

ART. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

ART. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou naturalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

ART. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

ART. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

ART. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

ART. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur, ainsi que le secrétaire perpétuel de l'Académie, sont choisis parmi les membres domiciliés à Bruxelles.

ART. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Sa nomination est soumise au Roi.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette Compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée de trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrave.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même

volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes.

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

Art. 24. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi,

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL ACTUEL DE L'ACADÉMIE [1].

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques; et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la pein-

[1] Approuvé par arrêté royal du 1er décembre 1845.

ture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour chaque classe, une fois par an, la veille de la séance publique; *et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier* (1).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen (*l'indication*) des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes *des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection* (2).

Art. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y sont traités.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

(1) Le paragraphe en italique a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852.
(2) Le paragraphe en italique a été adopté par arrêté royal du 15 juin 1854.

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Art. 16. *Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique* (1) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'intérieur (2).

(1) Modifié de la manière suivante par arrêté royal du 13 décembre 1866.

(2) Les dispositions qui précèdent sont applicables à dater du 1er janvier 1867.

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les *Bulletins*.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des *Bulletins*.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La Compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le *Bulletin*.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille.

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître, de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la Compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er février.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la Compagnie, aura mérité cette distinction; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la

commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année ; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Dispositions transitoires.

Art. 48. La moitié des nominations aux nouvelles places créées dans la classe des lettres se fera, conformément aux dispositions du présent règlement, immédiatement après la promulgation du présent arrêté. L'autre moitié des nominations se fera un an après.

Art. 49. Les membres étrangers ainsi que les membres honoraires actuels restent attachés à l'Académie, en qualité d'associés.

Art. 50. Les correspondants étrangers actuels prennent également le titre d'associés.

Art. 51. La première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts est faite par le Roi. L'autre tiers sera nommé par la classe elle même, à savoir : pour une moitié immédiatement après la promulgation du présent arrêté, et, pour l'autre moitié, à une année d'intervalle.

Art. 52. Les classes des sciences et des lettres compléteront le nombre de leurs associés et de leurs correspondants, sans cependant faire plus de six nominations à la fois.

Art. 53. La classe des beaux-arts nommera immédiatement la moitié du nombre de ses associés et de ses correspondants; les autres nominations seront faites par dix, et à un an d'intervalle.

Art. 54. Le secrétaire perpétuel est maintenu dans ses fonctions.

Il continue provisoirement à rester dépositaire des fonds de l'Académie et à les administrer, sous la surveillance des commissions désignées à l'art. 41.

Art. 55. Par dérogation à l'art. 8, chaque classe nommera à la fois, à la première séance de janvier 1846, son directeur et son vice-directeur.

Art. 56. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACADÉMIE

IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES

ET BELLES-LETTRES.

(1772-1816.)

Présidents.

	Année.
M. le comte DE COBENZL	1769.
» le chancelier DE CRUMPIPEN	1773.

Secrétaires perpétuels.

	Années.
M. GÉRARD	1769 à 1776.
» DES ROCHES	1776 à 1787.
» l'abbé MANN	1787 à 1794.

Directeurs.

	Années.
M. l'abbé NEEDHAM	1769 à 1782.
» le marquis DUCHASTELER	1782 à 1784.
» GÉRARD	1784 à 1786.
» le marquis DUCHASTELER	1786 à 1790.
» GÉRARD	1791 à 1794.
» l'abbé CHEVALIER	1794 à ....

Membres regnicoles et étrangers.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. le comte DE COBENZL, Charles; à Bruxelles	1er févr. 1769.	20 janv. 1770.
» VERDUSSEN, J.-B.; à Anvers	1er févr. 1769.	. . . . 1773.
» VANDERVYNCKT, Luc-Joseph; à Gand	1er févr. 1769.	28 janv. 1779.
» NEEDHAM, Jean Turberville; à Bruxelles	1er févr. 1769.	30 déc. 1781.
» l'abbé CAUSSIN; à Bruxelles	26 avril 1770.	24 janv. 1783.
» MAC-NENY, Patrice-François	1er févr. 1769.	1er janv. 1784.
» MORAND, Jean-François-Clément; à Paris	25 mai 1773.	9 août 1784.
» DES ROCHES, Jean; à Bruxelles	25 mai 1773.	20 mai 1787.
» le comte DE FRAULA, T.-F.-J.; à Bruxelles	14 octob. 1776.	16 octob. 1787.
» DOM BERTHOD, Anselme; à Bruxelles	14 octob. 1776.	19 mars 1788.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. Bournons, Rombaut; à Bruxelles	14 octob. 1776.	22 mars 1788.
» le marquis Duchasteler, Fr.-G.-J.; à Bruxelles	14 octob. 1779.	11 octob. 1789.
» De Magellan, Jean-Hyacinthe; à Londres	21 nov. 1785.	7 févr. 1790.
» l'abbé Marci, François; à Louvain	25 mai 1773.	15 sept. 1791.
» De Limbourg, Robert, jeune; à Theux	26 avril 1770.	20 févr. 1792.
» de Hesdin; à Bruxelles	26 avril 1770.	29 juin 1792.
» de Berg, Ferdinand-Pierre Rapédius; à Bruxelles	26 octob. 1784.	. . . . 1792.
» De Beunie, Jean-Baptiste; à Anvers	25 mai 1773.	25 févr. 1793.
» Van Bochaute; à Louvain	17 octob. 1782.	5 sept. 1793.
» De Necker; à Marchienne	25 mai 1773.	10 déc. 1793.
» Godard, le Dr; à Verviers	25 mai 1773.	2 mars 1794.
» l'évêque de Nélis, Corneille-François; à Parme	1er févr. 1769.	21 août 1798.
» Vounck, J.-J.-H.; à Louvain	1er févr. 1769.	20 mars 1799.
» l'abbé Chevalier; à Bruxelles	16 octob. 1770.	. . . . 1801.
» Heylen, Adrien; à Lierre	12 octob. 1778.	4 mai 1802.
» le prince de Galitzin, Dimitri III; à Brunswick	3 avril 1778.	17 mars 1803.
» Moreau, Jacob-Nicolas; à Paris	14 octob. 1776.	2 juin 1803.
» l'abbé Paquot, J.-N; à Bruxelles	1er fév. 1769.	8 juin 1803.
» Du Rondeau, N.; à Bruxelles	25 mai 1773.	. . . . 1803.
» l'abbé de Ghesquière de Raemsdonk, J.; à Bruxelles.	12 octob. 1780.	. . . . 1804.
» Pigott, Nathaniel; en Angleterre	25 mai 1773.	. . . . 1804.
» le marquis de Chabert, J.-B.; à Paris	19 octob. 1792.	5 déc. 1805.
» de Launay, Louis; à Vienne	14 octob. 1776.	. . . . 1805.
» De Lalande, Jos.-Jér. le français; à Paris	14 octob. 1776.	4 avril 1807.
» Valmont de Bomare, J.-C.; à Paris	7 févr. 1774.	24 août 1807.
» l'abbé Mann, Th.-A.; à Bruxelles	7 févr. 1774.	23 févr. 1809.
» le comte de Brühl, Hans-Moritz; à Londres	21 nov. 1785.	. . . . 1809.
» de Crumpipen, J.-A.-H.-J.; à Bruxelles	25 mai 1773.	. . . . 1809.
» De Koch, Christ.-Guill.; à Strasbourg	21 nov. 1785.	25 octob. 1813.
» Gérard, G.-J.; à Bruxelles	1er févr. 1769.	4 juin 1814.
» Messier, C.; à Paris	25 mai 1773.	11 avril 1817.
» le chevalier de Burtin, J.-X.; à Bruxelles.	26 octob. 1784.	6 août 1818.
» Lesbroussart, J.-B.; à Bruxelles	14 mai 1790.	10 déc. 1818.
» le baron de Feltz, Guill.-Ant.-Fr.; à Bruxelles	14 mai 1790.	. . . . 1820.
» Te Water, J.-G.; à Leyde	26 octob 1784.	19 octob. 1822.
» Van Swinden, Jean-Henri; à Amsterdam	14 octob. 1779.	9 mars 1823.
» le commandeur de Nieuport; à Bruxelles.	14 octob. 1777.	20 août 1827.
» l'abbé Bevy; à Paris	21 nov. 1785.	28 juin 1830.
» le baron de Zach, François; à Paris	21 nov. 1785.	4 sept. 1832.
» Van Wyn; à La Haye	14 octob. 1774.	. . . . 1834.
» D'Everlange de Witry; à Tournai	25 mai 1773.	. . . . .
» Caels, Th.-Pierre; à Bruxelles.	10 janv. 1782.	. . . . .
» Hoppé	6 déc. 1791.	. . . . .

N. B. MM. de Schoondorp, Van Rossum, de Louvain, et Seumoy, de Bruxelles, furent de la première création en 1769; les deux premiers furent déchus de leur qualité de membres de la Société littéraire, en séance du 16 octobre 1770; le troisième a assisté à toutes les réunions et y a lu plusieurs mémoires; il s'est retiré dans l'intervalle entre la dernière assemblée de la Société et la première de l'Académie. Leurs noms ne reparurent plus sur la liste de l'organisation définitive en 1777.

ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

(1816-1845.)

Présidents.

	Années.
M. le baron DE FELTZ	1816 à 1820.
» le prince DE GAVRE	1820 à 1832.
» QUETELET	1832 à 1835.
» le baron DE STASSART	1835.
» le baron DE GERLACHE	1836.
» le baron DE STASSART	1837.
» le baron DE GERLACHE	1838.
M. le baron DE STASSART	1839.
» le baron DE GERLACHE	1840.
» le baron DE STASSART	1841.
» le baron DE GERLACHE	1842.
» le baron DE STASSART	1843.
» le baron DE GERLACHE	1844.
» le baron DE STASSART	1845.

Secrétaires perpétuels.

	Années.
M. VAN HULTEM	1816 à 1821.
» DEWEZ	1821 à 1835.
» QUETELET	1835 à .....

Membres décédés.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. ERNST, Simon-Pierre; à Afden	3 juillet 1816.	. . . . 1817.
» MESSIER, Charles; à Paris (*)	29 mars 1817.	11 avril 1817.
» le chevalier DE BURTIN, J.-X. (*); à Bruxelles	3 juillet 1816.	6 août 1818.
» LESBROUSSART, Jean-Baptiste (*); à Bruxelles	3 juillet 1816.	10 déc. 1818.
» le docteur BRUGMANS; à Leyde	3 juillet 1816.	22 juillet 1819.

(*) Membres qui faisaient partie de l'ancienne Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. WYTTENBACH, Daniel; à Leyde	3 juillet 1816.	17 janv. 1820.
» le baron DE FELTZ, Guill.-Ant.-Fr.; à Bruxelles (*)	3 juillet 1816.	. . . . 1820.
» CASSEL; à Gand	18 janv. 1819.	. . . . 1821.
» TE WATER, J.-G.; à Leyde (*)	3 juillet 1816.	19 octob. 1822.
» VAN SWINDEN, Jean-Henri; à Amsterdam (*)	3 juillet 1816.	9 mars 1823.
» LAMBRECHTSEN VAN HITTHEM, N.-Corn.; à Middelbourg.	3 juillet 1816.	21 mai 1823.
» HARBAUR; à Louvain	3 juillet 1816.	. . . . 1823.
» THYS, Isfridus ou Jean-François; à Wyneghem	3 juillet 1816.	3 janv. 1824.
» MINKELEERS, Jean-Pierre; à Maestricht	3 juillet 1816.	4 juillet 1824.
» KEMPER, J.-Melchior; à Leyde	3 juillet 1816.	20 juillet 1824.
» TYDEMAN; à Leyde	3 juillet 1816.	1er fév. 1825.
» DE BAST, Liévin; à Gand	3 juillet 1816.	11 avril 1825.
» le bon DE VILLENFAGNE D'INGIHOUL, Hil.-Noël; à Liége.	3 juillet 1816.	23 janv. 1826.
» le commandeur DE NIEUPORT, Ch.-Fr. PREUD'HOMME-D'HAILLY; à Bruxelles (*)	3 juillet 1816.	20 août 1827.
» SENTELET, J.-F.; à Louvain	3 juillet 1816.	. . . . 1830.
» le baron FOURIER, Jean-Baptiste-Joseph; à Paris.	9 mai 1826.	16 mai 1830.
» l'abbé BEVY; à Paris (*)	29 mars 1817.	28 juin 1830.
» KICKX, J.; à Bruxelles	26 avril 1817.	27 mars 1831.
» VANDERLINDEN, Pierre-Léonard; à Bruxelles	28 octob. 1826.	5 avril 1831.
» RAEPSAET, J.-J.; à Audenarde	3 juillet 1816.	19 fév. 1832.
» VAN HULTHEM, Charles; à Gand	3 juillet 1816.	17 déc. 1832.
» le général HUGUENIN, V.; à Nimègue	10 nov. 1827.	7 nov. 1833.
» VAN WYN; à La Haye (*)	3 juillet 1816.	. . . . 1834.
» DEWEZ, L.-D.-J.; à Bruxelles	3 juillet 1816.	26 octob. 1834.
» MEYER, J.-D.; à Amsterdam	7 mai 1818.	6 déc. 1834.
» VAN UTENHOVE VAN HEEMSTEDE, Jacques-Maurice-Charles; à Lienden (Gueldre)	30 nov. 1818.	1er sept. 1836.
» FOHMANN, Vincent; à Liége	1er mai 1834.	15 sept. 1837.
» VAN MARUM, Martin; à Harlem	3 juillet 1816.	26 déc. 1837.
» MOLL, Gérard; à Amsterdam	8 mai 1828.	17 janv. 1838.
» VAN HEUSDE, P.-G.; à Genève	3 juillet 1816.	28 juillet 1839.
» RAOUX, Adrien-Philippe; à Rèves (Hainaut)	21 août 1824.	29 août 1839.
» WAUTERS, P.-E.; à Louvain	3 juillet 1816.	8 octob. 1840.
» GARNIER, J.-G.; à Bruxelles	7 mai 1818.	20 déc. 1840.
» LEVY, A.; à Paris	3 avril 1830.	. . . . 1841.
» PYCKE, Léonard; à Courtrai	4 fév. 1829.	8 fév. 1842.
» CAUCHY, P.-F.; à Namur	4 juin 1825.	6 juin 1842.
» VAN MONS, Jean-Baptiste; à Louvain	3 juillet 1816.	6 sept. 1842.
» CAELS, Th.-Pierre; à Bruxelles	3 juillet 1816.	. . . . .

Correspondants regnicoles décédés.

M. COURTOIS, Richard; à Liége	17 janv. 1835.	17 avril 1835.
» DELMOTTE, Henri; à Mons	8 mai 1835.	7 mai 1836.
» SCHMERLING, P.-C.; à Liége	5 avril 1834.	7 nov. 1836.
» BEKKER, Georges-Joseph; à Liége	7 mars 1834.	27 août 1837.

(*) Membres qui faisaient partie de l'ancienne Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. Goethals-Vercruysse; à Courtrai	5 mars 1833.	6 sept. 1838.
» Belpaire, Antoine; à Anvers	7 mars 1835.	14 déc. 1839.
» De Haut; à Liége	7 mai 1840.	1er juillet 1841.
» Voisin, Auguste; à Gand	15 déc. 1837.	4 fév. 1843.
» Simons, Pierre; à Bruxelles	8 mars 1838.	15 mai 1843.

Membres honoraires décédés.

M. le baron Van Spaen-La Lecq; à La Haye	3 juillet 1816.	29 avril 1817.
» le prince de Gavre; à La Haye	3 juillet 1816.	2 août 1832.
» Repelaer van Driel; à La Haye	7 mai 1818.	2 octob. 1832.
» le baron Keverberg de Kessel; à La Haye	3 juillet 1816.	30 nov. 1841.
» Falck, A.-R.; à La Haye	7 mai 1818.	16 mars 1843.
» Walter, J.; à Bruxelles	26 nov. 1825.	12 avril 1845.
» le baron Vander Cappellen; à Utrecht	3 juillet 1816.	10 avril 1848.
» le chevalier de Coninck; à Bruges	3 juillet 1816.	. . . . .
» Van Tuyll van Serooskerken van Zuylen; à Utrecht	3 juillet 1816.	. . . . .
» le baron Lampsins; à La Haye	3 juillet 1816.	. . . . .

Correspondants étrangers décédés.

M. De Villy; à Metz	28 juillet 1823.	30 mars 1826.
» Hachette, J.-P.-N.; à Paris	8 octob. 1825.	16 janv. 1834.
» l'abbé Frullani, Julien; à Florence	13 janv. 1827.	5 mars 1834.
» Ampère, André-Marie; à Marseille	8 octob. 1825.	10 juin 1836.
» Gambart, Jean-Félix-Adolphe; à Paris	8 déc. 1826.	23 juillet 1836.
» Raynouard, François-Juste-Marie; à Paris	5 fév. 1833.	28 octob. 1836.
» Van Praet, Joseph-Basile-Bernard; à Paris	8 mai 1824.	5 fév. 1837.
» Lenormand, Sébastien; à Paris	14 octob. 1820.	avril 1837.
» le baron de Herder, Sigismond-Auguste; à Freiberg	8 octob. 1825.	29 janv. 1838.
» le baron Sylvestre de Sacy, Ant.-Isaac; à Paris	4 nov. 1834.	21 fév. 1838.
» Daunou, Pierre-Claude-François; à Paris	7 mai 1838.	20 juin 1840
» l'abbé Ranzani, Camille; à Bologne	8 mai 1824.	23 avril 1841.
» De Candolle, Auguste-Pyrame; à Genève	5 avril 1834.	9 sept. 1841.
» Bouvard, Alexis; à Paris	8 oct. 1825.	7 juin 1843.
» le marquis de Fortia d'Urban; à Paris	2 fév. 1828.	3 août 1843.
» Nicollet, Jean-N.; à Washington	23 déc. 1826.	11 sept. 1843.
» le chevalier Geoffroy Saint-Hilaire, Étienne; à Paris	5 avril 1834.	19 juin 1844.
» Wurzer, Ferdinand; à Marbourg	31 mars 1827.	30 juillet 1844.
» de Navarette, Fernandez; à Madrid	15 déc. 1842.	8 octob. 1844.

ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

(1846-1872.)

Présidents.

	Année.
M. le baron DE GERLACHE	1846.
» le baron DE STASSART	1847.
» VERHULST	1848.
» F. FÉTIS	1849.
» D'OMALIUS D'HALLOY	1850.
» M.-N.-J. LECLERCQ	1851.
» le baron DE GERLACHE	1852.
» le baron DE STASSART	1853.
» NAVEZ	1854.
» NERENBURGER	1855.
» le baron DE GERLACHE	1856.
» P.-F.-X. DE RAM	1857.
» D'OMALIUS D'HALLOY	1858.
» F. FÉTIS	1859.
M. GACHARD	1860.
» LIAGRE	1861.
» VAN HASSELT	1862.
» M.-N.-J. LECLERCQ	1863.
» SCHAAR	1864.
» ALVIN	1865.
» Ch. FAIDER	1866.
» DU BUS	1867.
» F. FÉTIS	1868.
» BORGNET	1869.
» DEWALQUE	1870.
» GALLAIT	1871.
» D'OMALIUS D'HALLOY	1872.

Secrétaire perpétuel.

M. Adolphe QUETELET, nommé en 1835.

Directeurs des classes (1).

	Année.
M. DANDELIN, le baron DE GERLACHE, F. FÉTIS	1846.
» WESMAEL, le baron DE STASSART, NAVEZ	1847.

(1) Les directeurs sont rangés dans l'ordre des classes auxquelles ils appartiennent, savoir Sciences, Lettres et Beaux-Arts.

	Année.
M. Verhulst, le baron de Gerlache, Alvin	1848.
» le vicomte Du Bus, le baron de Stassart, F. Fétis	1849.
» d'Omalius d'Halloy, de Ram, Baron	1850.
» De Hemptinne, M.-N.-J. Leclercq, Navez	1851.
» Kickx, le baron de Gerlache, F. Fétis	1852.
» Stas, le baron de Stassart, Roelandt	1853.
» de Selys Longchamps, de Ram, Navez	1854.
» Nerenburger, M.-N.-J. Leclercq, F. Fétis	1855.
» Dumont, le baron de Gerlache, De Keyser	1856.
» Gluge, de Ram, Alvin	1857.
» d'Omalius d'Halloy, M.-N.-J. Leclercq, G. Geefs	1858.
» Melsens, le baron de Gerlache, F. Fétis	1859.
» P.-J. Van Beneden, Gachard, Baron	1860.
» Liagre, de Ram, Suys	1861.
» De Koninck, De Decker, Van Hasselt	1862.
» Wesmael; M.-N.-J. Leclercq, Éd. Fétis	1863.
» Schaar, Gachard, De Keyser	1864.
» Nerenburger, Grandgagnage, Alvin	1865.
» d'Omalius d'Halloy, Faider, de Busscher	1866.
» le vicomte Du Bus, Roulez, Balat	1867.
» Spring, le baron Kervyn de Lettenhove, F. Fétis	1868.
» Nyst, Borgnet, De Keyser	1869.
» Dewalque, Defacqz, Fraikin	1870.
» Stas, Haus, Gallait	1871.
» d'Omalius d'Halloy, De Decker, Éd. Fétis	1872.
» Gluge, Thonissen, Alvin	1873.

CLASSE DES SCIENCES.

—

Membres et correspondants décédés.

	Date de l'élection de correspondant.	Date de l'élection de membre titulaire.	Date du décès.
M. le colonel Dandelin, G.; à Bruxelles		1er avril 1822.	15 fév. 1847.
» Verhulst, P.; à Bruxelles		14 déc. 1841.	15 fév. 1849.
» Louyet, P.; à Bruxelles	16 déc. 1846.		13 mai 1850.
» Thiry, Ch.-E.-J.; à Bruxelles		3 juillet 1816.	25 janv. 1851.
» Kesteloot, J.-L.; à Gand		3 juillet 1816.	3 juillet 1852.
» De Hemptinne, A.; à Bruxelles		7 mai 1834.	5 janv. 1854.
» Pagani, G.-M.; à Louvain		28 mars 1825.	10 mai 1855.
» Crahay, J.-G.; à Louvain		8 mai 1835.	21 octob. 1855.
» Dumont, A.-H.; à Liége		15 déc. 1836.	28 fév. 1857.
» Meyer, A.; à Liége	16 déc. 1846.		28 avril 1857.
» Galeotti, H.; à Bruxelles	7 mai 1841.		13 mars 1858.
» Mareska, J.; à Gand	15 déc. 1850.		31 mars 1858.
» Morren, Ch.; à Liége		7 mai 1838.	17 déc. 1858.
» Lejeune, A.-L.-S.; à Verviers		7 mai 1834.	28 déc. 1858.
» Sauveur, J.-J.-D.; à Bruxelles		7 nov. 1829.	1er nov. 1862.

	Date de l'élection de correspondant.	Date de l'élection de membre titulaire.	Date du décès.
M. MARTENS, Martin; à Louvain		15 déc. 1835.	6 fév. 1863.
» DELVAUX, C.-Jean-P.-J.; à Liége		14 déc. 1841.	14 nov. 1863.
» CANTRAINE, François-J.; à Gand		15 déc. 1836.	22 déc. 1863.
» TIMMERMANS, J.-Alexis; à Gand		12 octob. 1833.	31 août 1864.
» KICKX, Jean; à Gand		15 déc. 1837.	1er sept. 1864.
» D'UDEKEM, Jules; à Bruxelles	15 déc. 1855.	16 déc. 1859.	10 déc. 1864.
» DE VAUX, Adolphe-J.-J.; à Bruxelles.	15 déc. 1836.	16 déc. 1846.	21 avril 1866.
» SCHAAR, Mathias; à Gand	15 déc. 1849.	15 déc. 1851.	26 avril 1867.
» BRASSEUR, Jean-Baptiste; à Liége.	17 déc. 1847.	14 déc. 1855.	13 mai 1868.
» NERENBURGER, G.-Ad.; à Bruxelles.	17 déc. 1847.	15 déc. 1849.	19 mars 1869.
» VANDER MAELEN, Phil.-M.-G.; à Brux.		10 janv. 1829.	29 juin 1869.
» COEMANS, Eugène; à Gand	15 déc. 1862.	15 déc. 1864.	8 janv. 1871.
» SPRING, Antoine; à Liége		15 déc. 1864.	17 janv. 1872.

Associés décédés.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. le colonel BORY DE SAINT-VINCENT; à Paris	4 fév. 1829.	22 déc. 1846.
» BERZELIUS, C.-J.-F.; à Stockholm.	5 avril 1834.	7 août 1848.
» DUCROTAY DE BLAINVILLE, H.-M.; à Paris	8 mai 1838.	1er mai 1850.
» SCHUMACHER, H.-C.; à Altona	7 nov. 1829.	28 déc. 1850.
» OERSTED, J.-Ch.; à Copenhague	9 mai 1842.	9 mars 1851.
» OCKEN, Laurent; à Zurich	8 octob. 1825.	11 août 1851.
» DE BUCH, Léopold; à Berlin.	17 déc. 1843.	4 mars 1853.
» ARAGO, D.-F.-J.; à Paris	5 avril 1834.	2 octob. 1853.
» MELLONI, Macédoine; à Naples.	15 déc. 1851.	11 août 1854.
» FUSS, P.-H.; à Saint-Pétersbourg	9 mai 1842.	22 janv. 1855.
» GAUSS, Ch.-Fr.; à Goettingue	14 déc. 1841.	23 fév. 1855.
» CRELLE, Auguste-Léopold; à Berlin	5 avril 1834.	6 octob. 1855.
» SOMMÉ, El.; à Anvers	9 mai 1843.	17 octob. 1855.
» BONAPARTE, Charles-Lucien, prince de Canino; à Paris.	9 mai 1842.	29 juillet 1857.
» le baron DE GEER, J.-W.; à Utrecht	3 juillet 1816.	3 nov. 1857.
» MÜLLER, Jean; à Berlin	15 déc. 1851.	28 avril 1858.
» BROWN, Robert; à Londres	7 nov. 1829.	10 juin 1858.
» GERGONNE, F.-D.; à Montpellier	8 mai 1824.	4 avril 1859.
» LEJEUNE-DIRICHLET, P.-J.; à Goettingue	14 déc. 1855.	5 mai 1859.
» le baron DE HUMBOLDT, Alex.; à Berlin	3 avril 1830.	6 mai 1859.
» VROLIK, Guillaume père; à Amsterdam	3 juillet 1816.	10 nov. 1859.
» TIEDEMANN, Frédéric; à Munich	15 déc. 1837.	22 janv. 1861.
» BLUME, Ch.-L.; à Leyde	2 mai 1829.	. . . . 1862.
» BARLOW, Pierre; à Woolwich	10 nov. 1827.	1er mars 1862.
» TAYLOR, John; à Londres.	1er mars 1828.	5 avril 1863.
» VILLERMÉ, Louis-R.; à Paris	31 mars 1827.	16 nov. 1863.
» VROLIK, Guillaume fils; à Amsterdam	15 déc. 1860.	21 déc. 1863.
» le baron PLANA, Jean; à Turin.	5 avril 1834.	20 janv. 1864.
» STRUVE, F.-G.-G.; à Pulkowa	16 déc. 1859.	11 nov. 1864.
» ENCKE, J.-F.; à Berlin.	7 nov. 1829.	26 août 1865.
» FLOURENS, Martin-Jean-Pierre; à Paris.	15 déc. 1853.	. . . . 1867.
» BACHE, Alex.-D.; à Washington	9 mai 1842.	17 fév. 1867.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. FARADAY, Michel; à Woolwich	17 déc. 1847.	août 1867.
» SOUTH, James; à Londres	10 nov. 1827.	octob. 1867.
» BREWSTER, David; à Édimbourg	5 avril 1834.	10 avril 1868.
» MATTEUCCI, Charles; à Pise	8 nov. 1834.	25 juin 1868.
» DE MARTIUS, Ch.-Fr.-Ph.; à Munich	9 mai 1842.	13 déc. 1868.
» BERTOLONI, Antoine; à Bologne	6 octob. 1827.	17 avril 1869.
» MOREAU DE JONNÈS, Alexandre; à Paris	21 mai 1825.	avril 1870.
» LACORDAIRE, Th.-J.; à Liége	15 déc. 1842.	18 juillet 1870.
» le chevalier HAIDINGER, Guillaume; à Vienne	15 déc. 1858.	19 mars 1871.
» SAVI, Paul; à Pise	15 déc. 1868.	5 avril 1871.
» sir HERSCHEL, John-F.-W.; à Londres	7 octob. 1826.	11 mai 1871.
» BABBAGE, Charles; à Londres	7 octob. 1826.	21 octob. 1871.
» sir MURCHISON, Roderick Impey; à Londres	14 déc. 1855.	22 octob. 1871.

CLASSE DES LETTRES.

Membres et correspondants décédés.

	Date de l'élection de correspondant.	Date de l'élection de membre titulaire.	Date du décès.
M. WILLEMS, J.-F.; à Gand		6 juin 1835.	24 juin 1846.
» RAOUL, Louis-Vincent; à Bruxelles		11 janv. 1847.	25 mars 1848.
» WEUSTENRAAD, Th.; à Bruxelles	11 janv. 1847.		25 juin 1849.
» CORNELISSEN, Norbert; à Gand		3 juill. 1816.	31 juill. 1849.
» le b^on DE REIFFENBERG, F.-A.-F.-T.; à Bruxelles		8 juill. 1823.	18 avril 1850.
» BERNARD, Ph.; à Bruxelles	9 mai 1842.		7 déc. 1853.
» le b^on DE STASSART, G.-J.-A.; à Brux.		12 octob. 1833.	10 octob. 1854.
» LESBROUSSART, Philippe; à Bruxelles.		7 mai 1838.	4 mars 1855.
» VAN MEENEN, P.-J.; à Bruxelles		10 janv. 1846.	2 mars 1858.
» le chev^er MARCHAL, F.-J.-F.; à Brux.		4 févr. 1829.	22 avril 1858.
» SCHAYES, A.-G.-B.; à Bruxelles.	8 mai 1838.	11 janv. 1847.	8 janv. 1859.
» VAN DUYSE, Prudent; à Gand	7 mai 1855.		13 nov. 1859.
» MOKE, Henri-G.; à Gand	15 déc. 1837.	7 mai 1840.	29 déc. 1862.
» CARTON, Charles-L.; à Bruges	10 janv. 1846.	11 janv. 1847.	9 sept. 1863.
» DE RAM, Mgr P.-F. X.; à Louvain		15 déc. 1837.	14 mai 1865.
» ARENDT, G.-A.; à Louvain.	11 janv. 1847.	7 mai 1855.	22 août 1865.
» DAVID, Jean-Baptiste; à Louvain		10 janv. 1846.	24 mars 1866.
» GRUYER, Louis; à Bruxelles.	10 janv. 1846.		octob. 1866.
» le baron DE SAINT-GENOIS, J.; à Gand.	7 mai 1838.	10 janv. 1846.	10 sept. 1867.
» BAGUET, F.-N.-J.-G.; à Louvain.	14 déc. 1841.	6 mai 1850.	1er déc. 1867.
» DUCPETIAUX, Édouard; à Bruxelles	11 janv. 1847.	4 mai 1859.	21 juill. 1868.
» le baron DE GERLACHE, E.-C.; à Brux.		12 octob. 1833.	10 fév. 1871.
» BLOMMAERT, Philippe; à Gand	9 mai 1860.		14 août 1871.
» DEFACQZ, Eugène; à Bruxelles	26 mai 1856.	5 mai 1866.	31 déc. 1871.
» LAFORET, Mgr N.-J.; à Louvain	10 mai 1869.	8 mai 1871.	26 janv. 1872.
» POLAIN, Math.-L.; à Liége	10 janv. 1846.	7 mai 1849.	4 avril 1872.
» SERRURE, Const.-P.; à Gand	11 janv. 1847.		6 avril 1872.

Associés décédés.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. Van Limburg Brouwer; à Groningue	9 fév. 1845.	21 juin 1847.
» le baron de la Doucette, J.-C.-F.; à Paris	8 mai 1835.	19 mars 1848.
» le baron Van der Cappellen; à Utrecht	7 mai 1818.	10 avril 1848.
» le baron Wyttenbach; à Trèves	15 déc. 1842.	22 juin 1848.
» Muller, F.; à Trèves	22 déc. 1822.	26 octob. 1848.
» Jullien, Marc-Antoine; à Paris	8 mai 1824.	28 octob. 1848.
» Letronne, Antoine-Jean; à Paris	11 janv. 1847.	déc. 1848.
» Van Gobbelschroy, Louis; à Bruxelles	20 août 1825.	3 octob. 1850.
» Droz, F.-X.-J.; à Paris	11 janv. 1847.	9 nov. 1850.
» Gioberti, Vincent; à Paris	9 fév. 1846.	25 octob. 1852.
» Van Lennep, D.-J.; à Amsterdam	3 juill. 1816.	19 fév. 1853.
» De Jonghe, J.-C.; à La Haye	1er avril 1826.	10 juin 1853.
» Raoul-Rochette, Désiré; à Paris	17 déc. 1843.	5 juill. 1854.
» S. E. le cardinal Maï, Angelo; à Rome	15 déc. 1842.	7 sept. 1854.
» Blondeau, J.-B.-A.-H.; à Paris	15 déc. 1836.	12 nov. 1854.
» Hermann, Ch.-Fr.; à Goettingue	11 janv. 1847.	31 déc. 1855.
» le vicomte De Santarem; à Lisbonne	15 déc. 1842.	17 janv. 1856.
» le baron De Hammer-Purgstall; à Vienne	11 janv. 1847.	23 nov. 1856.
» De Moleon, J.-G.-V.; à Paris	14 octob. 1820.	13 déc. 1856.
» Dureau de la Malle, A.-J.-C.; à Paris	6 mai 1851.	17 mai 1857.
» Panofka, Th.; à Berlin	7 mai 1849.	20 juin 1858.
» Van Ewyck, D.-J.; à Bois-le-Duc	4 fév. 1826.	22 déc. 1858.
» Hallam, Henry; à Londres	9 fév. 1846.	janv. 1859.
» l'abbé Gazzera, C.; à Turin	15 déc. 1842.	5 mai 1859.
» Dieterici, C.-F.-G.; à Berlin	26 mai 1856.	29 juill. 1859.
» Ritter, Charles; à Berlin	11 janv. 1847.	27 sept. 1859.
» Lenormant, Charles; à Paris	14 déc. 1841.	24 nov. 1859.
» Macaulay, Thomas-Babington; à Londres	7 mai 1835.	28 déc. 1859.
» Le Bas, Ph.; à Paris	9 mai 1860.	mai 1860.
» le duc d'Ursel, C.; à Bruxelles	3 juill. 1816.	27 sept. 1860.
» Lelewel, Joachim; à Bruxelles	9 mai 1860.	mai 1861.
» Windischmann; à Munich	13 mai 1861.	23 août 1861.
» Le Glay, A.; à Lille	5 avril 1834.	14 mars 1863.
» Grimm, Jacques; à Berlin	15 déc. 1842.	20 octob. 1863.
» Dinaux, Arthur; à Valenciennes	9 fév. 1846.	15 mai 1864.
» Senior, Guillaume-Nassau; à Londres	7 mai 1849.	juin 1864
» Rafn, Charles-Christian; à Copenhague	9 fév. 1846.	20 octob. 1864.
» De Hürter, Fréd.-Emm.; à Vienne	11 janv. 1847.	27 août 1865.
» Leclerc, J.-Victor; à Paris	7 mai 1855.	12 nov. 1865.
» Whewell, W.; à Cambridge	7 mai 1849.	mars 1866.
» Warnkoenig, L.; à Tubingue	9 fév. 1846.	21 août 1866.
» Cousin, Victor; à Paris	6 oct. 1827.	14 janv. 1867.
» Mittermaier, Ch.-J.-Ant.; à Heidelberg	11 janv. 1847.	août 1867.
» le baron de Barante, A.-G.-P. Brugière; à Paris	4 mai 1859.	. . . . 1867.
» le duc de Caraman, V.-A.-C.-Riquet; à Paris	7 mai 1849.	4 avril 1868.
» sir Ellis, Henry; à Londres	9 fév. 1846.	janv. 1869.
» le comte De Laborde, Léon; à Paris	6 mai 1851.	mars 1869.
» le comte de Montalembert, Ch.; à Paris	7 mai 1835.	13 mars 1870.
» Rau, Ch.-Henri; à Heidelberg	7 mai 1855.	18 mars 1870.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. Bogaers, A.; à Rotterdam	4 mai 1859.	11 août 1870.
» De la Fontaine, G.-F.-J.; à Luxembourg	23 déc. 1822.	11 fév. 1871.
» Mone, J.; à Carlsruhe	7 mai 1840.	12 mars 1871.
» Grote, George; à Londres	9 mai 1860.	17 juin 1871.
» De la Sagra, Ramon; à Paris	9 fév. 1846.	juin 1871.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Membres et correspondants décédés.

	Date de l'élection de correspondant.	Date de l'élection de membre titulaire.	Date du décès.
M. Vander Haert, H.-A.-V.; à Gand	.....	1er déc. 1845.	5 octob. 1846.
» Bogaerts, Félix; à Anvers	8 janv. 1847.	.....	16 mars 1851.
» Mengal, Martin-Joseph; à Gand	9 janv. 1846.	.....	4 juillet 1851.
» Jehotte, Léonard; à Liége	9 janv. 1846.	.....	1er août 1851.
» Busschman, Joseph-Ernest; à Anvers.	9 janv. 1846.	.....	16 fév. 1853.
» Van Eycken, J.; à Bruxelles	.....	22 sept. 1848.	19 déc. 1853.
» Geerts, Charles; à Louvain.	8 janv. 1847.	.....	16 juin 1855.
» Snel, François; à Bruxelles.	.....	9 janv. 1846.	mars 1861.
» Renard, Bruno; à Tournai	8 janv. 1847.	22 sept. 1852.	juin 1861.
» Suys, François; à Bruxelles	.....	1er déc. 1845.	11 juillet 1861.
» Baron, Auguste-A.; à Liége	.....	8 janv. 1847.	24 mars 1862.
» Corr, M.-Érin; à Anvers	.....	9 janv. 1846.	sept. 1862.
» Roelandt, Louis-J.-A.; à Gand	.....	1er déc. 1845.	5 avril 1864.
» Braemt, Joseph-Pierre; à Bruxelles.	.....	1er déc. 1845.	1er déc. 1864.
» Demanet, A.; à Bruxelles	4 janv. 1855.	8 janv. 1863.	28 mai 1865.
» Jouvenel, Adolphe; à Bruxelles	8 janv. 1847.	.....	9 sept. 1867.
» Verswyvel, Michel-C.-A.; à Anvers.	22 sept. 1852.	.....	29 mai 1868.
» le baron Leys, Henri; à Anvers	.....	1er déc. 1845.	26 août 1869.
» Navez, François-Joseph; à Bruxelles.	.....	1er déc. 1845.	11 octob. 1869.
» de Bériot, Charles; à Bruxelles	.....	1er déc. 1845.	8 avril 1870.
» Fétis, François-Joseph; à Bruxelles.	.....	1er déc. 1845.	25 mars 1871.
» Hanssens, Ch.-Louis; à Bruxelles.	.....	1er déc. 1845.	8 avril 1871.
» Soubre, Étienne; à Liége.	.....	2 janv. 1871.	8 sept. 1871.

Associés décédés.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. le comte de Clarac, Ch.-O.-F.-J.-B.; à Paris.	8 janv. 1847.	20 janv. 1847.
» Granet, F.-M.; à Paris	8 janv. 1847.	21 nov. 1849.
» Quatremère de Quincy, Ant.-Chrysostome; à Paris.	8 janv. 1847.	28 déc. 1849.
» Avellino, François-Marie; à Naples	8 janv. 1847.	9 janv. 1850.
» Bartolini, Lorenzo; à Florence	8 janv. 1847.	20 janv. 1850.
» Schadow, Jean-Godefroid; à Berlin	6 fév. 1846.	28 janv. 1850.
» Bianchi, C.-P.; à Naples	8 janv. 1847.	janv. 1850.

	Date de l'élection.	Date du décès.
M. SPONTINI, G.-L.-P.; à Paris	6 fév. 1846.	24 janv. 1851.
» WYON, William; à Londres	6 fév. 1846.	29 oct. 1851.
» PRADIER, James; à Paris	6 fév. 1846.	5 juin 1852.
» RAMEY, Jules-Étienne; à Paris	6 fév. 1846.	29 oct. 1852.
» FINELLI, Charles; à Florence	13 janv. 1853.	6 sept. 1853.
» FONTAINE, P.-F.-L.; à Paris	6 fév. 1846.	10 octob. 1853.
» TOSCHI, Paul; à Parme	8 janv. 1847.	août 1854.
» DUCHESNE, aîné; à Paris	22 sept. 1852.	4 mars 1855.
» BARRE, Jean-Jacques, père; à Paris	6 fév. 1846.	10 juin 1855.
» RUDE, F.; à Paris	6 fév. 1846.	3 nov. 1855.
» DAVID (d'Angers), P.-J.; à Paris	8 janv. 1847.	5 janv. 1856.
» DELAROCHE, Paul; à Paris	6 fév. 1846.	5 sept. 1856.
» le baron BOUCHER-DESNOYERS, A.-G.-L.; à Paris	6 fév. 1846.	fév. 1857.
» RAUCH, Chrétien-Daniel; à Berlin	6 fév. 1846.	3 déc. 1857.
» KÜGLER, Franz; à Berlin	8 janv. 1863.	16 mars 1858.
» SCHEFFER, Ary; à Paris	fév. 1846.	15 juin 1858.
» SPOHR, Louis; à Cassel	8 janv. 1847.	. . . . 1859.
» PISTRUCCI, Benedetto; à Londres	22 sept. 1852.	. . . . 1859.
» RIETSCHEL, Ernest; à Dresde	7 janv. 1858.	. . . . 1861.
» BARRY, Ch.; à Londres	8 janv. 1847.	. . . . 1861.
» LABOUREUR, M.; à Rome	10 janv. 1856.	nov. 1861.
» HALEVY, Jacques-F.-E.; à Paris	8 janv. 1847.	mars 1862.
» PASSAVANT, J.-D.; à Francfort s/M.	6 fév. 1846.	août 1862.
» CARISTIE, Antoine-N.; à Paris	8 janv. 1847.	déc. 1862.
» VERNET, Horace; à Paris	6 fév. 1846.	17 janv. 1863.
» DE BAY, père, J.-B.-J.; à Paris	8 janv. 1857.	14 juin 1863.
» DELACROIX, Eug.; à Paris	13 janv. 1859.	13 août 1863.
» COCKERELL, Ch.-R.; à Londres	22 sept. 1852.	17 sept. 1863.
» VON KLENZE, Léon; à Munich	6 fév. 1846.	janv. 1864.
» CALAME, A.; à Genève	8 janv. 1847.	mars 1864.
» FLANDRIN, Hypp.; à Paris	7 janv. 1864.	17 mars 1864.
» MEYERBEER, Giacomo; à Berlin	6 fév. 1846.	mai 1864.
» KISS, A.-G.; à Berlin	8 janv. 1863.	. . . . 1865.
» STÜLER, A.; à Berlin	8 janv. 1847	18 mars 1865.
» DURET, François-Joseph; à Paris	7 janv. 1858.	25 mai 1865.
» INGRES, J.-A.; à Paris	8 janv. 1847.	17 janv. 1867.
» VON CORNELIUS, Pierre; à Berlin	6 fév. 1846.	6 mars 1867.
» GERHARD, Ed.; à Berlin	8 janv. 1847.	12 mars 1867.
» HITTORFF, Jacques-Ignace; à Paris	7 janv. 1864.	mars 1867.
» QUARANTA, Bernard; à Naples	5 janv. 1854.	21 sept. 1867.
» PICOT, François-Ed.; à Paris	7 janv. 1858.	mars 1868.
» ROYER, Louis; à Amsterdam	22 sept. 1852.	5 juin 1868.
» WAAGEN, Gustave-F.; à Berlin	8 janv. 1847.	15 juillet 1868.
» ROSSINI, Giacomo; à Paris	6 fév. 1846.	13 nov. 1868.
» CALAMATTA, L.; à Milan	8 janv. 1847.	mars 1869.
» TENERANI, Pierre; à Rome	8 janv. 1847.	14 déc. 1869.
» BOCK, C.-P.; à Fribourg	6 fév. 1846.	18 octob. 1870.
» MERCADANTE, Saverio; à Naples	22 sept. 1852.	17 déc. 1870.
» AUBER, Daniel-F.-E.; à Paris	6 fév. 1846.	11 mai 1871.
» VAN WESTRHEENE, T.; à La Haye	7 janv. 1869.	4 déc. 1871.

ÉTAT DE L'ACADÉMIE A L'ÉPOQUE DU JUBILÉ.

(1872.)

—

CLASSE DES SCIENCES.

Membres et correspondants.

		Date de l'élection de correspondant.	Date de l'élection de membre.
M.	D'OMALIUS D'HALLOY, J.-B.-J.; à Halloy		3 juillet 1816.
»	QUETELET, Ad.; à Bruxelles		1er févr. 1820.
»	DU MORTIER, B.; à Tournai		2 mai 1829.
»	WESMAEL, C.; à Bruxelles		15 déc. 1835.
»	PLATEAU, J.; à Gand	5 avril 1834.	15 déc. 1836.
»	STAS, J.-S.; à Bruxelles		14 déc. 1841.
»	DE KONINCK, L.-J.; à Liége	15 déc. 1836.	15 déc. 1842.
»	VAN BENEDEN, P.-J.; à Louvain	15 déc. 1836.	15 déc. 1842.
»	le baron DE SELYS LONGCHAMPS, Edm.; à Liége	7 mai 1841.	16 déc. 1846.
»	le vicomte DU BUS, B.; à Bruxelles	7 mai 1841.	16 déc. 1846.
»	NYST, P.-H.; à Bruxelles	15 déc. 1842.	17 déc. 1847.
»	GLUGE, Th.; à Bruxelles	17 déc. 1843.	15 déc. 1849.
»	MELSENS, H.-L.; à Bruxelles	16 déc. 1846.	15 déc. 1850.
»	LIAGRE, J.-B.; à Bruxelles	15 déc. 1850.	15 déc. 1853.
»	DUPREZ, F.; à Gand	16 déc. 1846.	16 déc. 1854.
»	HOUZEAU, Jean; à Kingston (Jamaïque)	16 déc. 1854.	15 déc. 1856.
»	POELMAN, C.; à Gand	15 déc. 1851.	16 déc. 1857.
»	DEWALQUE, G.; à Liége	16 déc. 1854.	16 déc. 1859.
»	QUETELET, Ern.; à Bruxelles	15 déc. 1855.	15 déc. 1863.
»	MAUS, H.-M.-J.; à Bruxelles	16 déc. 1846.	15 déc. 1864.
»	GLOESENER, M.; à Liége	15 déc. 1856.	15 déc. 1864.
»	CANDÈZE, E.; à Liége	15 déc. 1858.	15 déc. 1864.
»	CHAPUIS, F.; à Verviers	15 déc. 1858.	15 déc. 1865.
»	DONNY, F.; à Gand	15 déc. 1850.	16 déc. 1866.
»	MONTIGNY, Ch.; à Bruxelles	16 déc. 1857.	16 déc. 1867.
»	STEICHEN, M.; à Bruxelles	15 déc. 1861.	15 déc. 1868.
»	BRIALMONT, A.; à Bruxelles	15 déc. 1865.	15 déc. 1869.
»	DUPONT, Ed.; à Bruxelles	15 déc. 1866.	15 déc. 1869.
»	MORREN, Ed.; à Liége	15 déc. 1861.	15 déc. 1871.

	Date de l'élection de correspondant.	Date de l'élection de membre.
M. Henry, L.; à Louvain	15 déc. 1865.	
» Malaise, C.; à Gembloux	15 déc. 1865.	
» Mailly, Ed.; à Bruxelles	16 déc. 1867.	
» Briart, Alp.; à Morlanwelz	16 déc. 1867.	
» Valerius, H.; à Gand	15 déc. 1869.	
» Folie, F.; à Liége	15 déc. 1869.	
» De Tilly, J.-M.; à Bruxelles	15 déc. 1870.	
» Van Beneden, Éd.; à Liége	15 déc. 1870.	
» Plateau, F.; à Gand	15 déc. 1871.	

CLASSE DES LETTRES.

Membres et correspondants.

M. Steur, C.; à Gand		5 déc. 1829.
» Grandgagnage, J.; à Liége		7 mars 1835.
» De Smet, J.-J.; à Gand		6 juin 1835.
» Roulez, J.-E.-G.; à Gand	8 août 1835.	15 déc. 1837.
» le baron Nothomb, J.-B.; à Berlin		7 mai 1840.
» Van de Weyer, S.; à Londres	10 oct. 1835.	7 mai 1840.
» Gachard, L.-P.; à Bruxelles	15 déc. 1837.	9 mai 1842.
» Quetelet, Ad.; à Bruxelles		1er déc. 1845.
» Van Praet, J.; à Bruxelles	5 avril 1833.	10 janv. 1846.
» Borgnet, Ad.; à Liége	15 déc. 1836.	10 janv. 1846.
» Devaux, P.; à Bruxelles		10 janv. 1846.
» De Decker, P.-J.-F.; à Bruxelles		10 janv. 1846.
» Snellaert, F.-A.; à Gand	10 janv. 1846.	11 janv. 1847.
» Haus, J.-J.; à Gand		11 janv. 1847.
» Bormans, J.-H.; à Liége		11 janv. 1847.
» Leclercq, M.-N.-J.; à Bruxelles		17 mai 1847.
» le baron De Witte, J.; à Anvers	7 mai 1840.	6 mai 1851.
» Faider, C.; à Bruxelles	10 janv. 1846.	7 mai 1855.
» le bon Kervyn de Lettenhove, J.-B.-M.-C.; à Bruges	6 mai 1850.	4 mai 1859.
» Chalon, R.; à Bruxelles	6 mai 1851.	4 mai 1859.
» Mathieu, Ad.; à Bruxelles	6 mai 1850.	19 mai 1863.
» Thonissen, J.-J.; à Louvain	7 mai 1855.	9 mai 1864.
» Juste, Th.; à Bruxelles	26 mai 1856.	5 mai 1866.
» Guillaume, H.-L.-G.; à Bruxelles	9 mai 1860.	6 mai 1867.
» Nève, F.; à Bruxelles	9 mai 1860.	11 mai 1868.
» Wauters, Alp.; à Bruxelles	9 mai 1860.	11 mai 1868.
» Concience, H.; à Bruxelles	6 mai 1867.	10 mai 1869.
» De Laveleye, Ém.; à Liége	7 mai 1867.	6 mai 1872.

	Date de l'élection de correspondant.	Date de l'élection de membre.
M. NYPELS, J.-S.-G.; à Liége	10 mai 1869.	6 mai 1872.
» LEROY, Alph.; à Liége	9 mai 1870.	. . . . .
» DE BORCHGRAVE, Ém.; à Bruxelles	9 mai 1870.	. . . . .
» WAGENER, Aug.; à Gand	8 mai 1871.	. . . . .
» HEREMANS, J.; à Gand	8 mai 1871.	. . . . .
» WILLEMS, P.; à Louvain	6 mai 1872.	. . . . .
» POULLET, Edm.; à Louvain	6 mai 1872.	. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Membres et correspondants.

M. DE KEYSER, N.; à Anvers	1er déc. 1845.
» GALLAIT, L.; à Bruxelles	1er déc. 1845.
» MADOU, F.-J.; à Bruxelles	1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, E.; à Bruxelles	1er déc. 1845.
» le baron WAPPERS, G.; à Anvers	1er déc. 1845.
» GEEFS, G.; à Bruxelles	1er déc. 1845.
» SIMONIS, E.; à Bruxelles	1er déc. 1845.
» VIEUXTEMPS, H.; à Bruxelles	1er déc. 1845.
» ALVIN, L.; à Bruxelles	1er déc. 1845.
» QUETELET, Ad.; à Bruxelles	1er déc. 1845.
» VAN HASSELT, A. (1); à Bruxelles	1er déc. 1845.
» GEEFS, J.; à Anvers	9 janv. 1846.
» PARTOES, H.-J.-F.; à Bruxelles	9 janv. 1846.
» DE BRAEKELEER, Ferd.; à Anvers	8 janv 1847.
» FRAIKIN, C.-A.; à Bruxelles	8 janv. 1847.
» FÉTIS, Éd.; à Bruxelles	8 janv. 1847.
» DE BUSSCHER, Edm.; à Gand	5 janv. 1854.
» PORTAELS, J.; à Bruxelles	4 janv. 1855.
» BALAT, Alph.; à Bruxelles	13 janv. 1853. 9 janv. 1862.
» PAYEN, A.; à Bruxelles	9 janv. 1862.
» le chevalier DE BURBURE, L.; à Anvers	9 janv. 1862.
» FRANCK, J,; à Bruxelles	7 janv. 1864.
» DE MAN, G.-L.; à Bruxelles	12 janv. 1865.
» LECLERCQ, J.; à Lokeren	12 janv. 1866.
» SIRET, Ad.; à Saint-Nicolas	4 janv. 1655. 12 janv. 1866.
» SLINGENEYER, Ern.; à Bruxelles	7 avril 1870.
» ROBERT, Alex.; à Bruxelles	7 avril 1870.

(1) Correspondant de la classe des lettres du 15 décembre 1837 au 1er décembre 1845.

	Date de l'élection de correspondant.	Date de l'élection de membre.
M. GEVAERT, Aug.; à Bruxelles	. . . . .	4 janv. 1872.
» BOSSELET, Ch.; à Bruxelles	22 sept. 1852.	4 janv. 1872.
» le baron LIMNANDER, Arm.; à Bruxelles	. . . . .	4 janv. 1872.
» DE BIEFVE, Ed.; à Bruxelles	9 janv. 1846.	. . . . .
» JEHOTTE, L.; à Bruxelles	9 janv. 1846.	. . . . .
» DYCKMANS, J.; à Anvers	8 janv. 1847.	. . . . .
» STAPPAERTS, F.; à Bruxelles	9 janv. 1868.	. . . . .

RAPPORT SÉCULAIRE

SUR

LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES

(1772-1872);

PAR

J.-J. THONISSEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

AVANT-PROPOS.

L'indulgente confiance de mes honorables confrères m'a chargé de l'importante tâche de rendre compte des travaux ordinaires de la classe des lettres, dans les diverses phases de l'existence aujourd'hui séculaire de l'Académie royale (1).

Qu'il me soit permis d'exposer, en quelques mots, le plan que j'ai suivi dans la rédaction de mon travail.

La classe des lettres possède une existence distincte, depuis le 1er décembre 1845 (2).

A partir de cette date, l'accomplissement de ma tâche, en ce qui concernait le choix des matières à analyser, ne présentait point de difficultés; mais il n'en était pas de même pour les époques antérieures. Pour celles-ci, j'ai dû rechercher, dans les volumineuses collections académiques, tous les travaux qui me sem-

(1) Les services spéciaux rendus par les diverses commissions, organisées dans le sein ou avec le concours de la classe des lettres, feront l'objet de rapports particuliers. M. Gachard rendra compte des travaux de la Commission royale d'histoire; M. De Busscher, de ceux de la commission chargée de la composition d'une Biographie nationale; M. Polain, de ceux de la commission chargée de la publication d'un recueil des grands écrivains du pays; M. Snellaert, de ceux de la commission chargée de la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

(2) *Voy.* le chap. I de la troisième partie du Rapport.

blaient rentrer dans le cercle des attributions actuelles de la classe. J'ai fait ce choix, avec la préoccupation constante de ne pas empiéter sur le domaine des autres classes de l'Académie.

Ayant réuni de la sorte plusieurs centaines de mémoires, de dissertations et de notices, j'ai réparti toutes les matières en quatorze grandes catégories, correspondant aux rubriques suivantes : *Histoire et antiquités nationales, Histoire étrangère, Archéologie, Épigraphie, Diplomatique, Numismatique, Linguistique, Pédagogie, Littérature ancienne, Littérature du moyen âge, Littérature moderne, Philosophie, Statistique et Économie politique, Droit et Législation.*

J'ai ensuite classé les divers travaux appartenant à la même catégorie, dans l'ordre chronologique de l'admission de leurs auteurs au sein de l'Académie.

Mais je m'empresse d'ajouter que la répartition des matières, sous les nombreuses rubriques que je viens d'indiquer, n'a pas toujours été rigoureusement suivie. Parmi les travaux relatifs à l'histoire et aux antiquités nationales, on trouvera l'analyse de plus d'une dissertation appartenant aux sphères de l'archéologie, de la diplomatique ou même de la statistique. Dans quelques cas, la clarté de l'exposition ou l'enchaînement des études réclamait cette dérogation à la règle ordinaire; dans d'autres, le sujet traité par les auteurs touchant à la fois à plusieurs branches des connaissances humaines, il fallait bien faire un choix, sous peine d'affaiblir ou de mutiler l'ensemble de l'œuvre.

J'ai cru pouvoir m'accorder cette latitude, avec d'autant moins d'hésitation qu'une table sommaire, placée à la suite du rapport, présente le résumé succinct, mais complet, des études faites par chacun des membres de la classe.

Pour les académiciens décédés, j'ai été, dans la mesure du possible, aussi sobre d'éloges que de critiques. Pour les académiciens vivants, je me suis conformé au vœu de mes savants confrères, en me bornant à la simple indication de leurs œuvres.

J'ai mis la même réserve dans la rédaction des exposés historiques qui précèdent les trois parties de mon rapport. J'ai élagué tous les détails qui n'étaient pas indispensables pour faire connaître aux lecteurs l'organisation et la mission de l'Académie, pendant les trois périodes qui composent son histoire.

Le seul mérite que puisse avoir un travail du genre de celui qui m'a été confié, c'est l'ordre, la clarté, la concision et l'exactitude. Je n'ai négligé ni peines ni démarches pour imprimer ces caractères aux pages qui vont suivre.

J'espère qu'on les accueillera avec indulgence. Si je n'ai pas élevé un monument à la gloire de l'Académie, si je suis resté au-dessous de ma tâche, je puis du moins invoquer en ma faveur l'une des plus belles maximes du gracieux poëte de l'Ombrie :

Quod si deficiant vires, audacia certe
Laus erit : in magnis et voluisse sat est (1).

Louvain, décembre 1871.

(1) Properce, *Élégies*, l. II, él. 10.

PREMIÈRE PARTIE.

ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE

(1772-1794).

I

FONDATION DE L'ACADÉMIE.

(1769-1772.)

Pendant que la France, malgré l'agitation des esprits et les symptômes avant-coureurs d'une révolution prochaine, conservait toujours des écrivains du premier ordre; pendant que l'Allemagne, applaudissant aux premiers essais de Kant, de Lessing et de Herder, voyait surgir cet immense mouvement intellectuel qui devait l'illustrer au dix-neuvième siècle, la Belgique, placée sous le sceptre de la maison de Habsbourg, était entrée dans une période de décadence profonde et en apparence irremédiable. Sans doute, le culte sacré des lettres n'était pas complétement abandonné dans la patrie des Chastellain, des Commines et des Juste-Lipse. Parmi les compatriotes de Vésale, de Gemma, de Dodoëns, de Simon Stevin, de Cleynaerts et de Gabriël Mudée, l'étude des sciences naturelles, de l'astronomie, des mathématiques, de la philologie et de la jurisprudence avait conservé quelques adeptes fervents et fidèles. Mais ces rares exceptions, dont le nombre diminuait sans cesse, étaient à peine aperçues au milieu de l'indifférence chaque jour plus grande des classes supérieures pour les nobles travaux de l'intelligence. On était loin du siècle de Charles-Quint, loin surtout du règne brillant d'Albert et Isabelle, quand la Belgique, donnant à toutes les bran-

1769-1772 ches des connaissances humaines des représentants illustres, contribuait pour une large et glorieuse part aux progrès de la civilisation générale. Une apathie énervante, une torpeur mortelle s'était substituée aux nobles efforts, aux généreux élans qui avaient ajouté tant de fleurons à la couronne littéraire et scientifique de notre patrie. Les deux langues parlées dans le pays étaient elles-mêmes incroyablement négligées, et l'art d'écrire, indispensable pour faire goûter le charme de la pensée, semblait vouloir à jamais abandonner nos provinces. Le mal avait pris de telles proportions qu'un contemporain célèbre, J.-B. Lesbroussart, dont le patriotisme et les lumières étaient universellement reconnus, ne craignit pas de s'écrier, dans un livre dédié à l'un des fonctionnaires les plus élevés de l'époque : « Ce pays, riche » autrefois de toutes les connaissances humaines, fécond en » écrivains célèbres, et l'asile, pour ainsi dire, de l'érudition, » est déchu de son ancienne splendeur..... On dirait que les » esprits, perdant insensiblement leur vigueur et leur activité » naturelle, vont retomber dans l'inertie stérile des siècles » d'ignorance (1). » L'histoire nationale seule semblait devoir momentanément échapper au naufrage de toutes les conquêtes intellectuelles des siècles passés.

Il faut rendre à la cour autrichienne de Bruxelles la justice de reconnaître qu'elle ne négligeait aucun moyen de mettre un terme à cette situation déplorable. Elle accueillait les savants et leur conférait des titres honorifiques (2). Elle prenait des me-

(1) *De l'éducation belgique*, etc. Avant-propos, pp. 3 et 6. Bruxelles, Lemaire, 1783. Le livre était dédié au prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire de Joseph II dans les Pays-Bas. Il est vrai que Lesbroussart ajoute que tel était « le » spectacle qu'offrait la Belgique, il y a quelques années. » Mais ces années sont précisément celles auxquelles se réfère notre appréciation.

(2) L'abbé de Nélis, chanoine à Tournai et, peu de temps après, évêque d'Anvers, jouissait d'une grande faveur à la cour de Bruxelles. Paquot, l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, reçut le titre de conseiller-historiographe de S. M. — Le même accueil attendait tous les hommes distingués de l'époque.

sures parfois imprudentes, mais toujours larges et loyales, pour 1769-1772
étendre le cadre et relever le niveau de l'enseignement national. Elle enrichit et fit ouvrir au public la célèbre Bibliothèque de Bourgogne. Elle voulait, avec une incontestable sincérité, substituer une activité féconde, un travail plein de sève et de vie, à l'indifférence universelle qui décourageait le groupe peu nombreux des Belges restés fidèles aux glorieuses traditions de leurs ancêtres. Elle cherchait, en un mot, à rallumer le double flambeau des sciences et des lettres qui, sous le règne d'une autre branche de la maison d'Autriche, avait si longtemps et si brillamment éclairé les Pays-Bas catholiques.

Ce fut encore pour atteindre ce but élevé que le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire, conçut le projet de fonder une société académique à Bruxelles (1). Frappé des avantages que des associations de ce genre avaient produits dans les pays voisins, principalement en Angleterre et en France, il crut avec raison que nos rares savants, unis par les liens d'une confraternité généreuse, fortifiés par l'influence salutaire d'une action commune, redoubleraient d'efforts, multiplieraient les bons exemples et, surtout, pourraient se livrer à ces vastes travaux d'ensemble, à ces grandes investigations littéraires, qui se trouvent bien rarement à la portée de l'érudition solitaire. Il croyait aussi que des prix académiques et des questions périodiquement mises au concours pourraient contribuer, dans une large mesure, à la renaissance de l'esprit scientifique.

Vivement secondé par le prince Charles de Lorraine (2), le comte de Cobenzl fit venir de Strasbourg le professeur Schoepflin et le chargea de rédiger le plan de la société qu'on se propo-

(1) Sous la domination autrichienne en Belgique, on donnait le titre de ministre plénipotentiaire à un fonctionnaire qui remplaçait, au besoin, le gouverneur général et correspondait directement avec la chancellerie aulique de Vienne. (*Voy.* Neny, *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*, p. 309, édition de 1774.)

(2) Gouverneur général des Pays-Bas autrichiens depuis 1744.

1769-1772 sait d'établir à Bruxelles [1]. Mais les idées du savant Alsacien, qui voulait créer une *Académie impériale des sciences et belles-lettres*, avec membres ordinaires, extraordinaires et honoraires, ne furent pas admises. Redoutant pour le gouvernement de Vienne la déconsidération qui résulterait de l'insuccès de cette vaste entreprise, le prince de Kaunitz, chancelier de cour et d'État, soumit à l'approbation de l'impératrice Marie-Thérèse un projet beaucoup plus modeste. Au lieu de fonder une Académie en titre et par lettres patentes, il ne voulait qu'une *Société littéraire*, composée d'un petit nombre de membres désignés par le gouvernement et se réunissant, à des époques plus ou moins rapprochées, dans la demeure et sous la présidence d'un fonctionnaire supérieur. A son avis, l'Académie impériale ne devait apparaître que le jour où l'expérience aurait clairement démontré que la Belgique possédait les éléments nécessaires pour faire fleurir une institution de cette importance. Aux yeux du chancelier, la *Société littéraire* était un essai, « destiné à préparer les » voies à un établissement plus brillant et plus solide [2]. »

Marie-Thérèse, qui plaçait les arts et les lettres au premier rang de ses sollicitudes, approuva ce projet, et la *Société littéraire* tint sa première séance le 5 mai 1769. Elle devait spécialement s'attacher à l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire des Pays-Bas. Elle était autorisée à conférer annuellement deux

[1] Schoepflin, qui avait une grande célébrité dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, était chargé de l'éducation des deux fils du comte de Cobenzl.

[2] *Voy.* le Rapport de Kaunitz à Marie-Thérèse du 24 octobre 1768 (*Annuaire de l'Académie* pour 1838, pp. 151 à 169). L'abbé de Nélis et le comte de Neny, consultés par Cobenzl, s'étaient également prononcés dans le sens de la création d'une simple Société littéraire, susceptible d'être convertie en Académie impériale quand elle aurait fait ses preuves. (*Voy.* l'*Annuaire* cité, pp. 173 et 176.)

En marge du Rapport, déposé aux Archives de l'État à Bruxelles, Marie-Thérèse écrivit de sa propre main : « *J'approuve en tout le plan comme le prince de Kaunitz le propose, l'ayant communiqué à Vanzuite* (van Zwieten), *et l'ayant voulue lire moi-même, c'est la raison pourquoi cela a tant tardée, j'ai lue avec plaisir tout cet arrangement.* » Nous avons conservé l'orthographe et la ponctuation impériales.

prix consistant en médailles d'or du poids de vingt-cinq ducats [1]. 1769-1772

Dans les deux premières années de son existence, le nouveau corps savant, malgré le nombre très-restreint de ses membres, se montra digne de la mission qu'on lui avait confiée et capable de la remplir de manière à répondre à toutes les exigences. Il suffit, pour en avoir la preuve, de se rappeler le tact et la science que la Société déploya dans le choix des questions destinées aux concours annuels. Dans la sphère des sciences morales et politiques, elle choisit pour premier champ d'exploration l'histoire ecclésiastique et civile du pays, antérieure au neuvième siècle de l'ère chrétienne. Voulant dissiper les ténèbres qui couvraient encore cette importante partie de nos annales, elle désigna successivement au zèle des concurrents l'étude de la géographie, des institutions et de l'état moral des provinces destinées à former un jour les Pays-Bas autrichiens et la République des Provinces-Unies. Pour le concours de 1769, elle demanda *Quels étaient les endroits compris dans l'étendue des contrées composant les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége, qui pouvaient passer pour villes avant le septième siècle.* Pour celui de 1770, elle réclama une réponse à la question suivante : *Quelles*

[1] Les membres nommés par l'impératrice étaient au nombre de neuf : l'abbé Tuberville Needham ; M. Van der Vynck, conseiller au conseil de Flandre ; M. Van Rossum, professeur de médecine à Louvain ; M. Paquot, conseiller historiographe ; l'abbé de Nélis, chanoine de la cathédrale de Tournai ; M. Verdussen, échevin de la ville d'Anvers ; M. Vounck, professeur de chimie à l'Université de Louvain ; M. Seumoy, physicien, à Bruxelles, et M. Gérard, auditeur de la Chambre des comptes. Ce dernier avait été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire perpétuel. Plus tard (26 avril 1770), la Société s'adjoignit trois autres membres, l'abbé Caussin, aumônier du gouverneur général, M. de Hesdin, roi d'armes du comté de Namur, et l'abbé Chevalier, bibliothécaire de la Bibliothèque royale.

Needham, établi à Paris et très-versé dans les sciences physiques, avait été attiré à Bruxelles par une pension de 1,000 florins de Brabant et la promesse d'un canonicat à la collégiale de Soignies avec dispense de résidence. *Voy.* le Rapport déjà cité de Kaunitz et la Notice biographique de Needham, insérée au Journal des séances. (*Mémoires de l'Académie*, t. IV, p. XXXIII.)

1769-1772 *ont été, depuis le commencement du septième siècle jusqu'au neuvième exclusivement, les bornes des différentes contrées, cantons, pays, comtés et États renfermés dans l'étendue qui compose les dix-sept provinces des Pays-Bas et la principauté de Liége?* Faisant un pas de plus, elle exigea, pour le concours de 1771, un mémoire *Sur l'état civil et ecclésiastique des Pays-Bas pendant le cinquième et le sixième siècle.* Enfin, pour le concours de 1772, elle demanda *Quels étaient l'habillement, le langage, l'état de l'agriculture, du commerce, des lettres et des arts chez les peuples de la Belgique avant le septième siècle?* Toutes ces questions provoquèrent des réponses qui prouvaient que, nonobstant un marasme littéraire qui semblait défier tous les remèdes, l'aptitude aux recherches historiques était resté l'un des apanages des Belges, et que la *Société littéraire,* en continuant à marcher dans cette voie, répondrait complétement à l'attente de ses fondateurs ([1]).

Malheureusement, tandis que ces symptômes favorables se manifestaient au dehors, il se produisait, au sein même de la Société, des germes de discorde, des éléments de dissolution qui pouvaient promptement amener sa ruine. Alléguant le nombre et l'importance de ses attributions politiques, le comte de Cobenzl, chargé de la présidence, avait cru remplir convenablement sa tâche en assistant à une seule séance, et le comte de Neny, honoré de la vice-présidence, s'était empressé de suivre cet exemple, en invoquant les mêmes motifs d'excuse. M. Needham, obligé de remplacer ces éminents personnages en qualité de directeur, n'eut pas assez d'autorité pour maintenir l'ordre dans les débats et exiger l'exécution rigoureuse du règlement de l'association. Les séances devinrent de moins en moins fréquentes, et le découragement ne tarda pas à pénétrer dans l'âme des membres qui avaient montré le plus de zèle et d'activité. Les hommes éclairés refusaient de se laisser affilier à une société qui ne possédait

([1]) *Voy.* le Journal des séances, pp. XLIV-LVIII. (*Mémoires de l'Académie*, t. I.)

qu'une existence précaire, qui ne disposait pas même d'un local fixe pour la tenue de ses séances. Il fallait ou se résigner à la chute de l'institution, ou s'empresser de la réorganiser sur des bases plus larges et plus fermes [1]. 1769-1772

C'est à ce dernier parti que s'arrêta le prince de Starhemberg, qui venait de succéder au comte de Cobenzl en qualité de ministre plénipotentiaire.

A sa demande, le prince Charles de Lorraine, dans un rapport officiel du 7 avril 1772, émit l'avis que l'heure était venue de remplacer la *Société littéraire* par une académie proprement dite, établie par lettres patentes, vivant de sa vie propre et jouissant de tous les priviléges attribués aux académies étrangères. L'auguste princesse, dont le nom sera toujours béni par les Belges, accueillit favorablement cette proposition et, par lettres patentes du 16 décembre de la même année, elle institua à Bruxelles une *Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, composée de trente-six membres, dont dix honoraires et vingt-six ordinaires. Elle lui assigna la salle de la Bibliothèque pour la tenue des séances et gratifia les académiciens des distinctions et des prérogatives attachées à la noblesse personnelle, alors si vivement recherchées. De plus, « par suite » de la confiance qu'elle avait dans leur sagesse et dans leurs » lumières, » elle leur permit de faire imprimer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant leurs propres écrits que les mémoires qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seraient jugés dignes d'être communiqués au public. Enfin, pour que ces dispositions ne fus-

[1] Les faits que nous venons de rapporter sont vaguement indiqués au Journal des séances de la Société littéraire (*Mémoires de l'Académie*, t. Ier, pp. LIV et suiv.); mais ils sont énumérés, dans tous leurs détails, par le prince Charles de Lorraine, dans le rapport adressé à Marie-Thérèse, sous la date du 7 avril 1772. Ce rapport, auquel se trouvent annexés des mémoires rédigés par le comte de Neny, M. Needham, M. Gérard et le chancelier de Crumpipen, repose aux Archives du royaume. Il a été reproduit dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, pp. 36-93.

1769-1773 sent jamais méconnues, elle plaça l'Académie sous la protection spéciale du ministre plénipotentiaire du gouvernement impérial pour les affaires des Pays-Bas (1).

L'Académie impériale et royale se réunit pour la première fois le 13 avril 1773, sous la présidence de M. de Crumpipen, conseiller d'État, chancelier de Brabant et chevalier de l'ordre de St-Étienne.

Se montra-t-elle à la hauteur de sa tâche? Eut-elle le courage de lutter avec vigueur contre le marasme intellectuel où la Belgique était plongée au dix-huitième siècle? Réussit-elle à provoquer dans son sein et autour d'elle cette ardeur généreuse qui précède les renaissances littéraires? C'est ce que nous allons examiner (2).

(1) Les lettres patentes d'érection de l'Académie et le règlement arrêté par l'impératrice se trouvent au Journal des séances (*Mémoires de l'Académie*, t. Ier, pp. XVIII-XXXVI).

Voy. encore les dépêches de l'impératrice au prince Charles de Lorraine, en date du 26 juin et du 16 décembre 1772 (*Annuaire de l'Académie* pour 1840, pp. 103 et 106).

(2) La liste complète des membres de l'Académie impériale et royale a été publiée dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1835.

II

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

(1773-1794.)

En dehors des sciences naturelles, la *Société littéraire* avait en quelque sorte concentré toute son activité sur des problèmes intéressant l'histoire civile et religieuse du pays [1].

Ce cadre relativement étroit fut aussitôt élargi au sein de l'Académie impériale. Celle-ci, tout en réservant une large part aux sciences naturelles et physiques, agrandit considérablement le cercle des travaux historiques et littéraires. L'histoire et les antiquités nationales, l'archéologie, la paléographie, la numismatique, l'économie sociale, la linguistique, la bibliographie, les antiquités romaines, l'instruction publique, furent tour à tour l'objet des études de ses membres. Toutefois, ici encore, par suite d'une tendance qui se manifeste dans toutes les phases de l'existence de l'Académie, et dont nous indiquerons plus loin la cause, les recherches et les dissertations concernant l'histoire du pays occupent incontestablement la première place.

HISTOIRE et antiquités nationales. — Des Roches.

Des Roches, parti du rang le plus infime, pour s'élever, à force d'énergie et de travail, jusqu'aux fonctions éminentes de secrétaire perpétuel de l'Académie, écrivit plusieurs mémoires

[1] Dans le cercle des travaux littéraires proprement dits, le Journal des séances ne mentionne que la lecture d'un mémoire de M. Paquot *Sur les différentes langues qui ont eu, ou qui ont cours dans les contrées qui forment aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et la principauté de Liége, depuis les temps les plus reculés jusqu'au dix-huitième siècle.* (Journal des séances, p. LIV; *Mémoires de l'Académie*, tome I.)

1773-1794 remarquables par l'érudition, la critique sagace et le rare talent d'exposition qui se révèlent à toutes les pages. Remontant aux origines mythologiques de la nation, il débuta par une savante dissertation sur la religion des peuples de l'ancienne Belgique (1). Il entreprit ensuite, avec une patriotique exagération, de disputer aux Allemands et aux Hollandais la gloire de la découverte de l'imprimerie, pour en attribuer la première pensée aux Brabançons (2). Il refit plus tard la chronologie des comtes de Louvain (3), publia des réflexions critiques sur le grand recueil diplomatique de Miræus (4), examina judicieusement l'histoire diplomatique du Brabant de Pierre Vander Heyde (*a Thymo*) (5); puis, entrant résolûment dans une autre sphère de

(1) Séance du 6 octobre 1773 (*Mémoires de l'Académie*, t. I, pp. 415-467). On trouvera, dans la troisième partie de ce Rapport, l'indication de travaux beaucoup plus importants sur nos origines nationales. Ce Mémoire de Des Roches doit être jugé d'après l'état de la science dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.

(2) *Nouvelles recherches sur l'origine de l'imprimerie, dans lesquelles on fait voir que la première idée en est due aux Brabançons.* (Séance du 8 janvier 1777; *Mémoires de l'Académie*, t. Ier, pp. 515-539.) Il accordait à Mayence la priorité pour l'emploi des caractères métalliques, mais il revendiquait pour la Belgique l'invention de l'imprimerie à l'aide de lettres mobiles en bois. — Pour la polémique à laquelle ce curieux mémoire a donné naissance, *voy.* Namur, *Bibliographie analytique de l'Acad. roy. de Belg.*, p. 29 (2e édit.).

(3) *Dissertation sur les comtes de Louvain.* (Séance du 18 mai 1778; *Mémoires de l'Académie*, t. II, pp. 600-629.)

(4) *Réflexions critiques sur les diplômes de Miræus. Premier mémoire contenant l'examen du testament de S. Remi* (Mémoires de l'Académie, t. II, pp. 631-660). Ce premier mémoire, lu à la séance du 10 mars 1778, n'a pas été suivi d'autres. — Des Roches ayant soutenu qu'on n'était pas autorisé à reléguer le testament de S. Remi parmi les pièces apocryphes, le bollandiste de Bye lui adressa une réponse intitulée : *Réponse de l'ancien des Bollandistes au Mémoire de M. Des Roches concernant le testament de S. Remi*, etc. (Bruxelles, Lemaire, 1780, in-8°.)

(5) Ce mémoire, resté inédit et qu'on a vainement cherché parmi les manuscrits de Des Roches, était intitulé : *Dissertation sur l'histoire diplomatique du Brabant de Pierre Vander Heyde, connu sous le nom de Petrus a Thymo, et sur une chronique en rimes flamandes qui lui est faussement attribuée, avec quelques remarques sur celle de Clericus.* Des Roches en avait donné lecture le 5 février 1777, et un extrait du mémoire se trouve au Journal des séances (t. II, pp. xl-xliv). Cet extrait a été repro-

travaux et de recherches, il composa une intéressante disserta- 1773-1794
tion sur l'état militaire des Pays-Bas, sous le gouvernement des ducs et des comtes, jusqu'à l'avénement de la maison d'Autriche (1). Il avait brillamment complété cette partie de sa tâche par un mémoire sur les premiers habitants de la Belgique et sur l'origine des Belges, quand une mort prématurée vint l'arracher à des études qui faisaient le charme et l'unique préoccupation de sa vie laborieuse (2).

Le spirituel et savant évêque d'Anvers, François de Nélis, Mgr de Nélis.
l'auteur célèbre de l'*Aveugle de la montagne*, vint se placer à côté de Des Roches. Émule de celui-ci par l'érudition, mais écrivain plus élégant et plus correct, il fournit aux publications de l'Académie quatre mémoires qui font vivement regretter qu'il n'ait pas payé un plus large tribut à la gloire d'une institution qui était en partie son ouvrage (3). Ses réflexions sur un ancien

duit en tête du premier volume de l'*Historia Brabantiæ diplomatica* de Pierre à Thymo (Bruxelles, imprimerie normale, 1830). Une copie de quatorze feuillets, faite par M. Mols d'Anvers, se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Van Hulthem, n° 349.

(1) *Dissertation sur l'état militaire dans les Pays-Bas, sous le gouvernement des ducs et des comtes, depuis l'année 1100, jusqu'au règne de la Maison d'Autriche, vers la fin du quinzième siècle.* (Séance du 14 avril 1783; *Mémoires de l'Académie*, t. IV, pp. 503-529.)

(2) Le *Mémoire sur les premiers habitants de la Belgique et sur l'origine des Belges*, lu aux séances du 6 décembre 1783 et du 20 mars 1786 (Journal des séances, t. V, pp. XXIX et LII), est resté inédit et, de même que le précédent, n'a pas été retrouvé à la maison mortuaire de Des Roches.

Les recueils académiques renferment deux Éloges de Des Roches, l'un par l'abbé Mann (Journal des séances, t. V, pp. LXI et suiv.), l'autre par le baron de Reiffenberg (*Annuaire de l'Académie* pour 1843, pp. 99 et suiv.).

C'est Des Roches qui a écrit le médiocre *Discours préliminaire sur l'état des lettres dans les Pays-Bas et sur l'érection de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres à Bruxelles*, placé en tête du premier volume des Mémoires. Telle est du moins l'opinion du baron de Reiffenberg (p. 112); mais cette opinion est combattue par M. Voisin, qui attribue le discours préliminaire à Joseph Gérard. (*Voy.* la Notice sur Gérard, citée ci-après.)

(3) *Voy.* la note 2 de la page 6.

1773-1794 monument du Tournaisis, désigné sous le nom vulgaire de *Pierre Brunehaut*, ne présentent d'autre valeur que celle d'une hypothèse ingénieuse [1]; mais on ne saurait dénier une valeur réelle, un mérite incontestable, à ses *Vues sur différents points de l'histoire belgique* [2]. On n'y découvre pas seulement un esprit ferme et éclairé, une pénétration peu commune, une connaissance approfondie de nos annales : présageant et devançant la réforme des études historiques qui est l'une des gloires de notre âge, le prélat anversois avait compris qu'il était temps de remplacer la nomenclature aride des dynasties et le récit monotone des batailles, par le tableau vivant et méthodiquement développé des institutions, des mœurs et du travail des peuples. « S'il y a, dit-il, quelque chose de véritablement instructif dans » l'histoire d'un peuple ou d'une province, c'est de savoir » depuis quand et de quelle manière le pays a commencé à » être cultivé; d'où lui viennent ses usages, ses lois et la plu- » part de ses institutions sociales; quel rapport enfin tout cela » offre avec son état actuel, et s'il y aurait quelque chose à » perdre ou à gagner, en troquant ses mœurs, ses usages et ses » institutions contre des institutions nouvelles ou étrangères. » « C'est dans cet esprit, ajoute-t-il, que nous allons examiner » plusieurs points de l'histoire nationale. » Il tint parole et, toujours fidèle à ce programme, il aborda successivement les matières suivantes, qu'il suffit d'énumérer pour en faire comprendre l'importance : caractère et mœurs des Belges, à l'époque de l'arrivée des légions romaines; établissement des Romains dans la partie méridionale de nos provinces; défrichement des

(1) Séance du 5 novembre 1773 (*Mémoires de l'Académie*, t. Ier, pp. 467-485). Mgr de Nélis voit dans cette pierre un monument de la victoire remportée par les habitants du pays sur les Hurules ou autres Barbares. — M. Namèche (*Histoire de Belgique*, t. Ier, p. 19, note 5) fait de la *Pierre Brunehaut* une pierre dressée pendant l'époque celtique. On sait que l'âge et l'origine des monuments de cette espèce sont aujourd'hui l'objet de vives controverses.

(2) Ces *Vues* ont fourni la matière de deux mémoires, lus aux séances du 18 janvier et du 21 mai 1776 (*Mémoires de l'Académie*, t. II, pp. 587-597 et 661-673).

terres et progrès de l'agriculture datant de cette époque; développement de l'agriculture entravé par l'invasion des Barbares; établissement des Francs, partage des terres, création des fiefs et deuxième époque des défrichements fondation des grandes abbayes des Pays-Bas au septième siècle et avantages que l'agriculture en retire; influence exercée par les monastères sur les mœurs des Belges du moyen âge; ruines amoncelées par les incursions des Normands au neuvième siècle; renaissance de l'agriculture au onzième siècle; travaux et défrichements en Artois, en Flandre et dans le Brabant; constitutions municipales et priviléges octroyés aux villes des Pays-Bas. Il traita ce dernier point avec une prédilection visible. L'anéantissement de la servitude, la fin de l'anarchie féodale, le règne du désordre et de la violence cédant le pas à l'action calme et régulière des lois, les villes et les bourgades constituées en corps politiques et se gouvernant elles-mêmes sous l'autorité tutélaire de chefs librement élus, la sécurité des personnes et des biens garantie par l'institution d'une magistrature populaire, le commerce et les arts s'épanouissant sous l'influence féconde de la liberté : toutes ces conquêtes glorieuses de la grande révolution du douzième siècle fournirent à l'évêque d'Anvers les éléments d'un tableau tracé avec autant de concision que de science et de charme [1]. 1773-1794

D'autres membres de l'Académie surent prouver que, malgré

[1] Un autre mémoire historique de Nélis, lu à la séance du 25 mai 1773, est resté inédit. Il avait pour titre : *Mémoire sur l'ancien Brabant, où l'on recherche l'origine de cette province et l'étymologie de son nom.* Pour autant qu'on peut en juger par une analyse très-succincte (Journal des séances, t. I, pp. LXIV-LXV), la partie étymologique de ce travail n'offrait pas un caractère bien sérieux. L'auteur, qui place les premiers Brabançons entre la Haine et l'Escaut, fait dériver le mot *Brabanders* de celui de *Propontii,* donné aux habitants des environs du *Pons Schaldis,* mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger. Ces *Propontii,* ou par corruption *Propantii* (c'est-à-dire, *pro ponte, ante pontem*), devinrent des *Proponters,* des *Brobonters,* ou, ce qui est plus facile à prononcer, des *Brabanders.* L'Académie s'abstint d'ordonner l'impression de ce mémoire, dont l'idée première n'appartenait pas même à Nélis. Déjà Philippe de Harveng, abbé de Bonne-Espé-

1773-1794 l'apathie littéraire de la Belgique, l'étude de plus d'une branche de l'histoire et des antiquités nationales n'avait pas cessé d'être cultivée avec succès.

Abbé Mann. Le savant abbé Mann, tout en se vouant avec ardeur au culte des sciences naturelles, écrivit un mémoire sur l'ancien état de la Flandre maritime (1) et une intéressante dissertation sur le jour et le lieu du départ de la flotte de Jules-César pour la Grande-Bretagne (2). Ghesquière, l'un des membres les plus distingués de l'illustre société des Bollandistes, se livra à de savantes recherches historiques et géographiques sur les nations les plus importantes qui peuplaient la Belgique actuelle avant le règne d'Auguste (3). M. Heylen, l'érudit doyen de la collégiale de Lierre, cédant à un mouvement de patriotique fierté, se mit à dresser

Ghesquière.

Heylen.

rance et ami de St Bernard, affirmait que les *Propontii* avaient fourni leur nom aux Brabançons. (Voy. *Acta SS. Belgii*, t. I, pp. 199 et 212.)

Un éloge de Mgr de Nélis a été publié par le baron de Stassart dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1853, pp. 91 et suiv.

(1) Lu à la séance du 6 octobre 1773, le *Mémoire sur l'ancien état de la Flandre maritime, sur les changements qui y sont arrivés*, etc., appartient, à proprement parler, aux sciences naturelles; mais nous avons cru devoir le citer ici, parce que l'auteur invoque à l'appui de son système une multitude d'autorités historiques (*Mémoires de l'Académie*, t. I, pp. 60-153).

(2) *Dissertation dans laquelle on tâche de déterminer précisément le port où Jules-César s'est embarqué pour passer dans la Grande-Bretagne, et celui où il y aborda, ainsi que le jour précis où il fit ce voyage* (*Mémoires de l'Académie*, t. III, pp. 231-255; séance du 17 mai 1778).

Dans l'éloge de l'abbé Mann (*Nouveaux mémoires de l'Académie*, t. VI), le baron de Reiffenberg cite de cet auteur un *Mémoire sur la découverte faite récemment des vestiges du Portus-Iccius de César, près de Boulogne-sur-mer.* Nous n'en avons découvert aucune trace dans les recueils académiques.

(3) *Dissertatio geographico-historica de majoribus populis, ante imperatoris Caesaris Augusti imperium Belgii hodierni incolis.* (Séance du 3 mai 1775; *Mémoires de l'Académie*, t. V, part. hist., pp. 1-29.) Le Journal des séances (t. V, p. XL) mentionne encore la lecture d'une note de Ghesquière relative à l'ouverture de l'Escaut, et une *Notice de la chronique manuscrite de Gilbert et du troisième volume de l'histoire de Jacques de Guise* (t. IV, p. XIX).

Une notice sur ce savant religieux a été publiée par M. De Smet, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1853.

un long catalogue des inventions et des découvertes faites par les Belges dans les domaines du commerce, de l'industrie, des sciences et des arts (1). Outre d'ingénieuses recherches généalogiques sur Herman de Saxe, premier époux de la comtesse Richilde de Hainaut (2), M. de Hesdin, roi d'armes du comté de Namur, fournit des études sur le règne agité de Zwentibold, le bâtard d'Arnolphe, proclamé roi de Lotharingie à la diète de Worms (3). Le docteur du Rondeau, abordant un sujet déjà effleuré par Des Roches, s'occupa des Druides et des sacrifices humains pratiqués dans les Gaules (4). M. J.-B. Lesbroussart, l'un des esprits les plus lettrés de son temps, offrit pour sa part une série de mémoires sur Baudouin Ier, comte souverain de Flandre (5),

1773-1794

De Hesdin.

Du Rondeau.

J.-B. Lesbroussart.

(1) *Dissertatio de inventis Belgarum Academiae praelecta* 15 *maii* 1786 (*Mémoires de l'Académie*, t. V, pp. 74-122). Cette dissertation est divisée en trois paragraphes : 1° *Belgarum inventa ante imperii romani excidium ;* 2° *recensentur, ab occasu imperii romani usque ad Caroli Quinti Cæsaris ævum, Belgarum inventa quibus affinia quædam recentius detecta subnectuntur ;* 3° *elenchus inventorum a popularibus nostris post annum MD ad hancce ætatem.*

(2) *Recherches historiques et critiques pour servir à l'histoire de Herman de Saxe, le premier époux de Richilde, comtesse de Hainaut et de Valenciennes.* (Séances du 5 février et du 16 avril 1787; *Mémoires de l'Académie*, t. V, pp. 123-160.)

En 1783, l'Académie, voulant attirer l'attention sur cette partie de notre histoire, avait mis au concours la question suivante : *A quel titre le comte Herman, époux de la comtesse Richilde, fut-il comte de Hainaut? Était-ce de son chef ou du chef de la comtesse Richilde?* Douze mémoires furent envoyés. M. Smet obtint le prix, et des accessits furent accordés à MM. Baert et J.-B. Lesbroussart. Le mémoire de ce dernier a été publié, en 1820, dans les *Nouveaux mémoires de l'Académie*, t. I, pp. 240-273.

M. de Hesdin s'était efforcé de combler une lacune sur l'origine ou l'extraction du comte Herman, qu'on avait signalée dans le mémoire couronné. *Voy.* Dewez, *Rapport sur l'état des travaux et des opérations de l'Académie* (t. II des *Nouveaux mémoires*, p. XXIX, note 4).

(3) *Mémoire pour servir à l'histoire du roi Zuentibolche* (sic), *prince souverain de la Lotharingie, tiré des auteurs et monuments du temps, où l'on rend compte des chartes et diplômes de ce prince, émanés pendant son règne.* (Séance du 5 janvier 1774; *Mémoires de l'Académie*, t. III, pp. 257-269.)

(4) Journal des séances, t. I, pp. CI et suiv.

(5) Lu à la séance du 19 janvier 1789, mais seulement publié en 1820, dans les *Nouveaux mémoires de l'Académie*, t. I, pp. 273-293.

1773-1794 sur les accroissements de la ville de Gand, depuis son origine jusqu'au règne de Charles-Quint (1), sur les causes de la grandeur de la famille des Pépin (2), sur l'histoire du comté d'Alost (3), sur un poëme du quinzième siècle contenant l'apothéose de Philippe le Bon (4). Dom Berthod, bénédictin français, que le gouvernement autrichien avait appelé à Bruxelles, pour y travailler à la continuation des *Acta Sanctorum,* paya sa bienvenue en composant un mémoire sur la vie et les œuvres de l'évêque Richardot (5), en décrivant des manuscrits qui jetaient un jour nouveau sur nos annales (6), en publiant des observations histo-

Dom Berthod.

(1) Séance du 15 novembre 1790 (*Nouveaux mémoires*, t. I, pp. 173-200). Plusieurs opinions émises dans ce mémoire furent plus tard critiquées par M. le chanoine De Smet, dans ses Études sur l'origine et les premiers développements de la ville de Gand, citées dans la seconde partie de ce rapport.

(2) *Mémoire historique sur les causes de l'agrandissement de la famille des Pépin.* (Séance du 15 novembre 1790; *Nouveaux mémoires de l'Académie,* t. I, pp. 201-233.)

(3) *Dissertation historique sur le comté d'Alost jusqu'à l'époque de sa réunion au comté de Flandre.* (Séance du 18 avril 1791; *Nouveaux mémoires de l'Académie*, t. I, pp. 321-340). M. le chanoine J.-J. de Smet traita plus tard le même sujet d'une manière beaucoup plus approfondie. (*Voy.* la troisième partie de ce Rapport.) M. Warnkönig dit avec raison (*Histoire de la Flandre*, t. I, p. 106) que la dissertation de M. Lesbroussart est superficielle.

(4) *Extraits d'un poëme du quinzième siècle, mêlé de prose et de vers, ouvrage anonyme et manuscrit, contenant l'apothéose de Philippe le Bon, duc de Bourgogne,* etc. (Séance du 29 avril 1793; *Nouveaux mémoires de l'Académie*, t. I, pp. 295-312.) — D'autres mémoires de Lesbroussart figurent dans nos recueils académiques. L'un d'eux, lu à la séance du 28 janvier 1792 (*Nouveaux mémoires*, t. I, pp. 235-248) et intitulé : *Précis sur Jeanne de Flandre, mère de Jean IV, duc de Bretagne,* concerne des événements étrangers à notre histoire. Les deux autres (*Notice et extraits d'un manuscrit du seizième siècle par Jean Vandenesse, contrôleur de Charles V et de Philippe II. — Projet d'une nouvelle histoire du comté de Flandre*) ne portent aucune indication de date (*Nouv. mém.*, t. I, pp. 249-272 et 313-320).

(5) Analysé au Journal des séances, t. IV, pp. I-XIV.

(6) Le Journal des séances (t. II, pp. XLVII-LII) mentionne un mémoire de dom Berthod concernant un *Voyage de Claude Belin à Bruxelles, tiré des volumes XXV et XXVI des manuscrits de Granvelle.* D'autres manuscrits décrits par dom Berthod sont indiqués au tome V des *Mémoires de l'Académie,* pp. 227 et suiv. Ces dernières notices ont été extraites par P.-J. Gérard d'un ouvrage inédit de dom Berthod, intitulé : *Voyage littéraire fait aux Pays-Bas.*

riques et bibliographiques du plus haut intérêt sur cette *Notice des Gaules* qui, mise en regard de la carte théodosienne et de la *Notice des dignités de l'Empire*, éclaire si fortement le gouvernement et la géographie des vastes contrées que l'épée de César avait soumises à la domination romaine. S'efforçant de déterminer la date de ce document remarquable, signalant les altérations et les interpolations dues à des copistes ignares, discutant les indices qu'on y rencontre au sujet de la police ecclésiastique des premiers siècles de l'ère chrétienne, il fit de ces diverses observations l'un des mémoires les plus remarquables de nos anciennes collections académiques (1). 1773-1794

Citons encore, avec une mention spéciale, les travaux historiques du marquis du Chasteler. Après s'être occupé des troubles qui éclatèrent sous le gouvernement de Marguerite de Parme, ce chambellan de l'Empereur, que ses fonctions éminentes n'empêchaient pas d'être un académicien des plus zélés, écrivit une dissertation sur la déesse Nehallennia, personnage mystérieux au sujet duquel les mythographes n'ont pas dit leur dernier mot et qui était, à ses yeux, la déesse des ondes (2). Mais c'est surtout Marquis du Chasteler.

(1) Tel est l'avis de Dewez, juge parfaitement compétent (*Rapport* cité, p. XXVIII). — Le 1er mars 1788, dom Berthod avait remis à l'Académie un mémoire intitulé : *Observations sur la Notice des Gaules publiée par le P. Sirmond*, où il disait que la Notice avait été rédigée, au plus tard, dans les premières années du cinquième siècle. Après la mort du savant bénédictin, cette œuvre fut complétée par un second mémoire ayant pour titre : *Observations historiques et bibliographiques sur la Notice des Gaules, tirée d'un manuscrit de l'abbaye de St-Bertin, par dom Anselme Berthod : rédigées et mises en ordre, après sa mort, par l'abbé Ghesquière.* Ce second mémoire fut lu à la séance du 21 avril 1788 (*Mémoires de l'Académie*, t. V, pp. 30-47 et 48-68). — Une Notice sur la vie et les œuvres de dom Berthod, par P.-J. Gérard, se trouve au Journal des séances, t. V, pp. LXXII et suiv.

(2) Les *Réflexions sur les troubles des Pays-Bas sous le règne de Marguerite de Parme*, mentionnées au Journal des séances à la date du 11 mai 1782 (t. IV, p. XLIV) n'ont pas été imprimées.

Mémoire sur la déesse Nehallennia. (Séance du 4 juin 1788; *Mémoires de l'Académie*, t. V, pp. 70 et suiv.) M. Van de Perre, ministre de Hollande à Bruxelles, avait offert à l'Académie un monument consacré à la déesse Nehallennia, trouvé en

1773-1794 dans ses *Réflexions sommaires sur le plan à former pour une histoire générale des Pays-Bas autrichiens,* qu'il sut mériter l'estime et la confiance de ses collègues (1). Dans ce mémoire, qu'il avait présenté pour sa réception à l'Académie, il discuta la question, alors si vivement controversée, de la méthode à suivre pour arriver au récit clair et méthodique des événements mémorables accomplis sur notre sol. « Il y examine, dit Dewez, à » quelle époque il convient de fixer le commencement de cette » histoire; si l'on doit écrire une histoire particulière de chaque » province, ou faire un seul ouvrage qui offre au lecteur l'his- » toire générale du pays; s'il faut traiter séparément ce qui » concerne la constitution, les mœurs, les usages et la religion, » ou si l'on doit s'occuper de ces objets à mesure que le récit des » faits en fournit l'occasion; quels sont les dépôts qui peuvent » fournir les documents nécessaires à l'exécution de ce plan. » Après avoir balancé et discuté les avantages et les inconvé- » nients des deux méthodes qu'il propose, ou d'embrasser le sujet » dans son ensemble, ou de le suivre dans ses détails, en d'autres » termes, de faire une histoire générale du pays ou une histoire » particulière des différentes provinces, il imagine un plan si » méthodique et si simple tout à la fois, que, par l'ordre et l'ar- » rangement qu'il prescrit, il parvient à réduire tout le sujet à » cette belle unité, qui est le vrai point de perfection des grandes » compositions littéraires (2). » Cet éloge n'est pas exagéré. Des Roches et plusieurs autres historiens ont suivi le plan tracé par le marquis du Chasteler; mais tous n'ont pas eu la loyauté de citer le nom de l'auteur, aujourd'hui beaucoup trop oublié (3).

Zélande et portant l'inscription suivante : *Deae. Nehallenniæ. F. Calvisius. Secundinus. ob. meliores. act. V. S.* Nous aurons l'occasion de citer plus loin un travail du chevalier Marchal sur le même sujet.

(1) Séance du 11 novembre 1779 (*Mémoires de l'Académie,* t. III, pp. 341-353).

(2) *Rapport* déjà cité, p. XXIV.

(3) Les *Mémoires de l'Académie* renferment encore du marquis du Chasteler une

Les sciences auxiliaires de l'histoire ne furent pas toutes aussi largement favorisées. 1773-1794

La diplomatique fournit à l'historien, en même temps qu'une source féconde de renseignements irrécusables, des éléments de critique et des moyens d'investigation qu'il chercherait vainement ailleurs. L'archéologie, à son tour, lui procure d'abondantes lumières, en lui faisant connaître les mœurs et les usages, les monuments et les arts, les besoins et les tendances, en un mot, la vie intime du peuple dont il cherche les vestiges sous les ruines amoncelées par le temps et les hommes. Les amis des lettres pouvaient donc s'attendre à voir sérieusement cultiver ces belles sciences, au sein d'un corps savant qui montrait tant de sollicitude et d'ardeur pour les études historiques. DIPLOMATIQUE et archéologie.

Cet espoir ne fut pas réalisé. Quelques pages de Des Roches sur le testament de St Remi (1), quelques remarques de M. de Hesdin sur des chartes et des diplômes appartenant au règne de Zwentibold (2), une dissertation de Ghesquière sur une charte Des Roches. De Hesdin.

Description de quelques manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne qui sont relatifs aux Pays-Bas (t. V, pp. 191-226), et le Journal des séances mentionne la lecture de deux mémoires du même auteur, intitulés : *Dissertation où l'on cherche à fixer le temps où Crosmer fut évêque de Tournai* (t. IV, pp. XXI et XXII), et *Mémoire sur Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein.* (*Ibid.*, pp. XXXIII.)

Une vie du marquis du Chasteler a été publiée par le baron de Reiffenberg, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1835.

Nous ne croyons pas devoir pousser plus loin l'énumération des travaux historiques qui furent présentés à l'Académie impériale. Nous nous bornerons à citer deux mémoires d'un membre étranger, M. Van Wyn, pensionnaire de la ville de Briel. L'un de ces mémoires, écrit en hollandais, mais dont une analyse très-détaillée en langue française se trouve au Journal des séances (t. II, pp. IX et suiv.), était destiné à faire disparaître la confusion que les noms de Borne, Horne, Voorne et Veurne ont répandue dans quelques parties de notre histoire. L'autre, intitulé *De Emporio Witla dispectus*, traitait de l'ancienne ville de Witla, située à l'embouchure de la Meuse et brûlée par les Normands pendant leurs invasions du neuvième siècle (Journal des séances, t. II, p. LVI).

(1) Dans le mémoire cité ci-dessus, p. 12, note 4.

(2) Dans le mémoire cité ci-dessus, p. 17, note 3.

1773-1794 d'Hubert, évêque de Térouane [1], un petit nombre d'observa-
Gérard. tions de M. Gérard sur un acte de Jean II, duc de Brabant [2], représentaient tout le contingent académique d'une science à laquelle les Miræus, les Mabillon, les Martène, les Lünez, avaient su donner, dès cette époque, une importance considérable. Quant à l'archéologie, elle n'obtint qu'un seul mémoire
Heylen. portant le caractère d'un mérite supérieur. M. Heylen décrivit et classa par provinces, avec autant de méthode que d'érudition, les antiquités romaines découvertes dans les Pays-Bas autrichiens et quelques parties de la France et du pays de Liége [3]. Si la liste de ces trouvailles s'est aujourd'hui considérablement accrue, il serait injuste de ne pas tenir compte au savant doyen de Lierre des longues recherches auxquelles il s'est livré, ainsi que de l'ordre et de la méthode qui distinguent tous ses écrits [4].

NUMISMATIQUE. La numismatique, qui rendit, elle aussi, tant de services à l'histoire, fut mieux traitée. Avec un zèle digne d'éloges, plusieurs académiciens s'efforcèrent de dissiper le discrédit dans lequel était tombée cette belle et utile science, chez un peuple où les Oertel, les Vanderbeken, les André Schott, les Hemelaer et autres numis-

(1) *Mémoire sur l'authenticité d'un diplôme que Miræus n'a point connu et qui mériterait d'être placé dans un supplément au recueil de Miræus.* (Séance du 6 décembre 1781; *Mémoires de l'Académie*, t. IV, pp. 374-404). Il s'agit d'une charte donnée en 1079.

(2) Séance du 22 avril 1784 (Journal des séances, t. V, p. XXXI).

(3) *Dissertatio de antiquis monumentis in Austriaco Belgio superstitibus aliisque non ita pridem abolitis, nec non de iis quae apud Tungros et Bavacenses reperta fuerunt.* (Séance du 15 mai 1782; *Mémoires de l'Académie*, t. IV, pp. 405-490.)

(4) On peut encore citer, dans le cercle des études archéologiques : 1° Du marquis du Chasteler une *Note sur les tombes de Tirlemont* (séance du 25 avril 1782) et une *Note concernant des morceaux d'antiquités romaines dévouvertes à Rianwels.* (Séance du 16 octobre 1787; Journal des séances, t. IV, p. XLII, et t. V, p. LXV); 2° De M. de Launay, un *Mémoire historique et physique sur l'orichalque des anciens, précédé de quelques observations sur le lapis œrosus de Pline* (séance du 10 février 1780; *Mémoires de l'Académie*, t. III, pp. 355-385), et un *Mémoire historique et physique sur la substance connue des anciens sous le nom de pierre sarcophage ou pierre assienne.* (Séance du 10 janvier 1782; *Mémoires de l'Académie*, t. IV, pp. 329-355.)

mates célèbres l'avaient autrefois cultivée avec tant de sollicitude. 1773-1794

Ghesquière rédigea un savant et lumineux rapport sur un important dépôt de médailles romaines découvert à Wareghem (1). Ghesquière.

M. Gérard, le premier secrétaire perpétuel de l'Académie, s'occupa des monnaies frappées dans les Pays-Bas aux armes des ducs de Bourgogne (2). Le marquis du Chasteler fit connaître une collection de plusieurs centaines de médailles d'argent, appartenant aux règnes des empereurs romains du deuxième et du troisième siècle, récemment découvertes dans le Hainaut, près de Casteau, aux environs de l'antique chaussée de Bavai à Enghien (3). L'abbé Mann, franchissant avec courage le cercle des antiquités romaines et nationales, communiqua à ses confrères une collection de tables des monnaies, des poids et des mesures usités chez plusieurs nations anciennes et modernes (4). Ce fut enfin sous

Gérard. Marquis du Chasteler. Mann.

(1) *Mémoire sur un dépôt de médailles romaines de grand bronze, déterré à Wareghem, village de la châtellenie de Courtrai, au mois de janvier* 1778. (Séance du 7 février 1782; *Mémoires de l'Académie*, t. IV, pp. 357-371.)

(2) *Recherches sur les monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas, au nom et aux armes des ducs de la maison de Bourgogne, comtes de Flandre.* (Séance du 4 décembre 1786; *Mémoires de l'Académie*, t. V, part. hist., pp. 161-177.) Ce mémoire ne renferme que la description des monnaies appartenant au règne de Philippe le Hardi. Le travail complet de M. Gérard a été imprimé à Gand (1838, in-8°), d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de la Haye.

Le Journal des séances mentionne encore les lectures suivantes, faites par Gérard : *Notices historiques sur la vie et les ouvrages de L. S. Vandervynck* (9 février 1779; t. III, p. XXXIX), *du comte de Fraula* (t. V, p. LXVI), *de dom Anselme Berthod* (t. V, p. LXXV). *Recherches sur le commerce de Flandre dans le treizième et le quatorzième siècle* (19 décembre 1785; t. V, p. XLVIII). *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Olivier de la Marche* (t. V, p. LIII). *Description d'un enterrement fait à Tournai, avec une notice du manuscrit d'où cette description est tirée* (t. V, part. hist., pp. 179-187).

Quant au *Discours préliminaire*, etc., *voy.* ci-dessus la note 2 de la page 13.

Une Notice sur la vie et les œuvres de S. Gérard, a été publiée par M. Voisin dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1837.

(3) Séance du 22 avril 1784 (Journal des séances, t. V, p. XXXII).

(4) *Tables des monnaies, des poids et des mesures anciens et modernes des diverses nations, avec leurs évaluations, extraites des auteurs qui ont traité ces matières*

1773-1794 les auspices de l'Académie que Ghesquière publia son livre intitulé *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas,* que connaissent tous ceux qui ont sérieusement étudié notre histoire (1).

Ghesquière.

LINGUISTIQUE. Un lot plus important encore échut à la linguistique, et ce fait est d'autant plus remarquable que rien ne faisait présager alors les proportions immenses que l'étude comparée des langues devait atteindre au dix-neuvième siècle.

Co de Fraula. Pendant plusieurs années, le comte de Fraula lut à l'Académie, à des intervalles plus ou moins rapprochés, une longue série de recherches étymologiques, ayant pour but de rattacher aux racines de la langue hébraïque, comme à la langue primitive du genre humain, tous les idiomes parlés sur le globe : but chimérique, résultat impossible à atteindre, mais dans la poursuite desquels le noble auteur sut déployer un courage, un zèle et une érudition qu'on ne peut s'empêcher d'admirer (2). Sans aller

avec le plus d'exactitude, et précédées d'un mémoire sur leur nature, leur autorité et leur usage. (Séance du 9 décembre 1779; *Mémoires de l'Académie,* t. V, part. scient., pp. 233-316.)

(1) Bruxelles, 1786, in-8°. Ghesquière en avait donné lecture à ses confrères (Journal des séances, t. V, pp. XXXIII et XXXVIII). Le Journal mentionne encore une note de cet académicien sur des médailles appartenant aux règnes des Antonins et de Septimius Geta, trouvées dans les environs de l'abbaye d'Aulne (t. V, pp. LVIII et LX).

L'Académie comprenait si bien l'importance de la numismatique, surtout pour les progrès des études historiques concernant notre pays, qu'elle avait conçu le projet de former un cabinet de médailles et d'anciennes monnaies belges. Le manque de fonds ne permit pas de réaliser cette idée (*Bulletins de l'Académie,* t. II, p. 477).

(2) Journal des séances, t. II, p. XXXIX; t. IV, pp. XVII et XXI; t. V, pp. XXXI, LX, LXVIII. Il refondit les plus importantes de ces lectures en deux mémoires intitulés : *Recherches entreprises pour découvrir la théorie du langage.* (Séances du 28 avril 1778 et du 18 mai 1780; *Mémoires de l'Académie,* t. III, p. 271-341; t. IV, pp. 531-599). La tentative de ramener toutes les langues à l'hébreu n'était pas nouvelle. Déjà en 1610, Et. Guichart avait publié une *Harmonie étymologique des langues, où se démontre que toutes les langues sont descendues de l'hébraïque.* (Paris, Guill. Le Noir, in-8°.)

Le Journal des séances (t. II, p. XXXVIII) mentionne encore un mémoire du comte

aussi loin, sans placer la langue hébraïque sur les lèvres de nos premiers parents, l'abbé Mann, dans une dissertation sur la valeur respective des langues savantes, par lesquelles il entendait l'hébreu, le grec et le latin, vint affirmer à son tour qu'aucun autre idiome ne porte des traces aussi nombreuses de la simplicité primitive, autant d'empreintes irrécusables d'une antiquité reculée. Il voulait que cette langue ne fût pas étudiée par le seul motif qu'elle a été celle des auteurs inspirés de la plupart des livres de l'Ancien Testament. « Si j'en recommande la connais- » sance, dit-il, ce n'est pas qu'elle ait régné comme la langue » grecque, ou qu'elle fournisse autant d'avantages à la philoso- » phie humaine. C'est sa haute antiquité, ce sont ses beautés si » simples, si analogues à l'enfance du monde ; c'est la sainteté et, » pour ainsi dire, la divinité de son origine qui ne nous per- » mettent pas de la regarder d'un œil indifférent [1]. » C'étaient là des études bien téméraires dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, parce que l'histoire des langues du centre et du midi de l'Asie était à peu près complétement ignorée, et que la linguistique générale, malgré les progrès réalisés depuis Scaliger jusqu'à Lorenzo Hervas, manquait ainsi des éléments indis-

1773-1793

Mann.

de Fraula ayant pour titre : *Remarques sur la savante préface du vocabulaire irlandais imprimé à Paris en* 1777, et une *Note sur l'invention des caractères en bois* (t. III, p. XL). Il cite un passage de Sozomène, où il est dit que le savant Didyme, aveugle dès l'âge de trois ans, avait acquis une immense instruction en maniant des caractères gravés sur bois. Il suppose que ces caractères étaient mobiles et en relief, et il en conclut que l'art d'imprimer était alors bien près d'être inventé; mais il s'empresse d'ajouter : « Mille ans s'écoulèrent avant que l'art, auquel on touchait » de la main, fût découvert. » — Le tome V des *Mémoires de l'Académie* renferme une notice biographique et littéraire sur cet académicien (pp. LXVI-LXVIII). Elle a été reproduite dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1836.

[1] Ce mémoire de l'abbé Mann n'a pas été publié. Il est analysé au Journal des séances (t. I, pp. LXXXIII-LXXXVII). Écrit en latin, il portait pour titre : *De linguarum eruditarum cognitione et usu; nec non de vero nominis Dei* τετραγραμματου *sensu, ejusque recta et genuina pronuntiatione, Dissertatio academica.* Mann y examinait longuement de quelle manière le nom sacré de Dieu (Jhvh) devait être prononcé. Il adoptait la prononciation *Jihveh.* (Séance du 16 mai 1774.)

1773-1794 pensables à la constitution de ses véritables bases. Aussi d'autres académiciens, prenant un rôle plus modeste, eurent-ils grand soin d'assigner à leurs investigations des limites infiniment plus étroites. Sortant des hautes sphères où s'égaraient ses collègues, pour se placer prudemment sur un théâtre beaucoup moins étendu, Mgr de Nélis se contenta de rechercher la vérité sur les rapports qu'on prétendait exister entre la langue flamande et celle des habitants de la Crimée (1); et Des Roches, malgré sa connaissance approfondie des langues grecque et latine, agissant avec la même circonspection, borna son ambition à l'étude de la langue des anciens peuples des Pays-Bas. Recherchant l'origine de cette langue, sondant sa nature intime, constatant l'analogie qu'elle présente avec d'autres idiomes, il communiqua successivement à l'Académie trois dissertations, qui sont loin de former des traités complets et dont tous les aperçus n'ont pas été confirmés par la science de notre siècle, mais qui seront toujours lues avec intérêt. La première traitait *de la langue belgique ancienne et moderne* (2); la seconde avait pour sujet l'*ancienne poésie des peuples belgiques* (3); la troisième était consacrée à l'examen de la question de savoir *si la langue des Étrusques a eu des rapports avec celle des peuples belgiques* (4).

De Nélis.

Des Roches

(1) *Mémoire sur les rapports de la langue flamande avec celle des habitants de la Crimée.* Séance du 9 décembre 1779 (Journal des séances, t. III, p. XLII). L'auteur reprit son manuscrit pour le compléter par de nouvelles recherches.

(2) Le Journal des séances, à la date du 3 mai 1775 (t. I, p. XCV), mentionne la lecture de cette dissertation. Elle n'a pas été publiée, et l'abbé Mann, dans la Notice citée ci-dessus, p. 13, dit qu'elle n'a pas été retrouvée à la maison mortuaire de Des Roches.

(3) *Explication d'une lettre difficile qui se trouve dans la collection de celles de St Boniface, avec des réflexions sur l'ancienne poésie des peuples belgiques.* (Séance du 4 décembre 1776; *Mémoires de l'Académie*, t. I, pp. 497-512.)

La sixième des lettres de St Boniface, publiées et commentées par Serrarius, renferme ces mots anglo-saxons : *Ost dead lata domœ foreldit sigi sithagahuem suurltit thiana.* Des Roches, après avoir cherché la signification de ces mots, prétendit qu'ils composaient quatre vers, et c'est ainsi qu'il se trouva amené à parler de l'ancienne poésie flamande.

(4) *Examen de la question si la langue des Étrusques a eu des rapports avec celle*

Dans un tout autre ordre d'idées, nous trouvons encore des travaux très-dignes d'être signalés. 1773-1794 ÉCONOMIE politique.

Les vives controverses soulevées en France par les doctrines des physiocrates, en Angleterre par le grand ouvrage d'Adam Smith *sur la Richesse des nations*, n'avaient pas échappé à l'attention des académiciens de Bruxelles. Sans renoncer à leurs travaux de prédilection, ils comprirent qu'ils devaient placer au nombre de leurs études la recherche des moyens d'améliorer le sort matériel de leurs compatriotes.

Dans un mémoire aussi remarquable par l'élégante simplicité du style que par une érudition de bon aloi, Mgr de Nélis, descendant des hauteurs de la métaphysique où il aimait à résider, indiqua les mesures qui, à son avis, devaient amener l'amélioration des laines belges (1). Le prévôt de Marci rechercha les moyens de vaincre les obstacles qui entravaient les progrès de l'agriculture dans les Ardennes (2). L'abbé Mann et le marquis du Chasteler discutèrent les avantages et les inconvénients des grandes exploitations rurales, au triple point de vue des intérêts de l'État, de l'accroissement des produits et du développement de la population, problème immense qui, malgré des débats et des

De Nélis.

Mann.

Marquis du Chasteler.

des peuples belgiques. Séance du 11 avril 1774 (*Mémoires de l'Académie*, t. I, pp. 487 et suiv.). Dans ce mémoire, Des Roches réfute l'étrange opinion de Scrieckius, qui prétendait, en se basant sur le texte d'une inscription (*voy.* ses *Origines*, p. 32 et suiv.), que les Étrusques étaient une colonie de Germains et de Belges, ayant conquis une partie de l'Italie, plus de mille ans avant Romulus; que leur langue ne différait pas de celle des anciens Belges, etc. (Namur, *Ouvr. cit.*, p. 29.)

(1) *Mémoire sur la vigogne et sur l'amélioration des laines*. (Séance du 24 juin 1773; *Mémoires de l'Académie*, t. I, pp. 43-59.) L'auteur manifesta l'intention de publier plusieurs autres mémoires sur la possibilité et les avantages de naturaliser dans nos provinces, outre la vigogne, différentes espèces d'animaux exotiques (*ibid.*, p. 43); mais ces mémoires n'ont pas paru.

(2) Séance du 24 janvier 1784 (*Mémoires de l'Académie*, t. V, part. scient., pp. 139-147). Quelques années auparavant, le même académicien avait lu un mémoire sur l'utilité des engrais artificiels, avec l'analyse des cendres de Hollande, des terres à froment, des marnes et des chaux considérées comme engrais (*Mémoires de l'Académie*, t. III, pp. 45-74). Séance du 13 décembre 1775.

1773-1794 expériences séculaires, divise encore les économistes (1). L'abbé Mann surtout, portant ici comme ailleurs son zèle ardent et éclairé, se distingua dans cette sphère nouvelle. Embrassant dans une vaste synthèse tous les intérêts généraux du pays, il soumit au jugement de l'Académie des travaux très-étendus sur l'économie de la société civile et la possibilité de l'améliorer (2). Après avoir défini la nature et indiqué le but de cette société, il examina quels étaient, dans l'ordre des intérêts matériels, les moyens les plus efficaces de combattre la misère et d'accroître le bonheur des masses. Il préconisa successivement la diffusion des connaissances utiles (3), la division des terres en fermes peu étendues (4), l'emploi de procédés perfectionnés pour la conservation des substances alimentaires (5), l'introduction de nouvelles branches d'industrie et de commerce (6). Plus d'une fois, dans ces longues

(1) *Mémoire sur la question : Dans un pays fertile et bien peuplé, les grandes fermes sont-elles utiles ou nuisibles à l'État en général?* par l'abbé Mann. (Séance du 20 avril 1780; *Mémoires de l'Académie*, t. IV, pp. 201-225.)

Lettre du marquis du Chasteler à M. l'abbé Mann, relativement aux grandes fermes (*Mémoires de l'Académie*, t. IV, pp. 225-237).

(2) *Réflexions sur l'économie de la société civile et sur les moyens de la perfectionner.* Ce mémoire, lu le 20 novembre 1781, est analysé au Journal des séances, t. V, pp. XII-XIV.

(3) Il fit de cette matière l'objet d'un mémoire séparé ayant pour titre : *Sur la culture des connaissances.* Lu le 10 janvier 1783, ce mémoire est analysé au Journal des séances, t. V, pp. XV-XVI.

(4) Ici encore, Mann avait développé ses idées dans un mémoire spécial (*voy.* ci-dessus note 1).

(5) Les idées de l'auteur relatives à ce point particulier sont spécialement exposées dans un *Mémoire sur la conservation des aliments*, lu à la séance du 1er mars 1781 (*Mémoires de l'Académie*, t. V, part. scient., pp. 148-166).

(6) En 1785, Mann engagea l'Académie à faire de cette matière l'objet d'une question pour le concours de 1787. La demande fut posée en ces termes : *Indiquer les nouvelles branches de manufactures et de commerce, qui pourraient être introduites dans les diverses provinces des Pays-Bas autrichiens, sans nuire à celles qui y sont établies.* (Journal des séances, t. V, p. XLVI.) Plusieurs concurrents se présentèrent et le prix fut décerné à B. Coppens, auteur d'un mémoire où le sujet se trouve traité à fond dans tous ses détails. (*Ibid.*, p. LXIV.)

pérégrinations à travers le domaine alors peu défriché de l'économie politique, il fut obligé de se préoccuper des lois qui président au mouvement de la population des États; et ici, il faut le dire à sa gloire, il entrevit clairement les vérités qui, développées vingt ans plus tard par Malthus, devaient jeter un lustre ineffaçable sur le nom de l'économiste anglais. Il se demanda si, dans un pays bien organisé, « les moyens de subsistance peu- » vent se trouver constamment en équilibre avec l'accroisse- » ment de la population, de telle sorte que les jeunes gens des » deux sexes ne se trouvent jamais forcés au célibat, faute de » pouvoir subsister dans l'état de mariage. » Il répondit sans hésitation. « Cet équilibre est impossible chez un peuple où » règnent les bonnes mœurs, parce que la population est de sa » nature une progression accroissante à l'indéfini, tandis que » les moyens d'emplacement et de subsistance sont nécessaire- » ment limités par le sol. » Qu'on remplace les mots : *progression accroissante à l'indéfini*, par la *progression géométrique* arbitrairement indiquée par Malthus, et l'on sera convaincu que, dès 1775, un académicien belge avait proclamé le principe fondamental du célèbre *Essay on the principle of population*, dont la première édition ne parut qu'en 1798 (1). 1773-1794

On vient de voir que, parmi les moyens d'améliorer le sort des Belges, l'abbé Mann avait placé au premier rang la diffusion des connaissances utiles. INSTRUCTION publique.

(1) *Voy.* le Journal des séances, t. V, p. XIV, et surtout le *Mémoire sur les moyens d'augmenter la population et de perfectionner la culture dans les Pays-Bas autrichiens.* (Séance du 5 avril 1775; *Mémoires de l'Académie*, t. IV, pp. 161-198.) Dans son mémoire sur les grandes exploitations rurales, cité ci-dessus page 28, Mann parle également de ce que les économistes appellent aujourd'hui le *principe de population.* Il y pose les aphorismes suivants : *La mesure de la subsistance est celle de la population. — Plus il y a d'hommes industrieux occupés à la culture, plus aussi la terre rapporte. — Un peuple nombreux et laborieux, dans un État qui fournit abondamment à ses besoins, fait la richesse et la force de l'État.*

A la séance publique du 10 mai 1871, l'auteur de ce Rapport a lu une notice intitulée : *Un précurseur de Malthus*, où il examine en détail les idées de l'abbé Mann sur le *principe de population.*

1773-1794 Dans un corps académique où de telles idées étaient en honneur, l'importante question de la réforme et du développement de l'instruction publique ne pouvait être perdue de vue. Ce vaste problème s'imposait à l'attention de l'Académie avec d'autant plus de force que le gouvernement autrichien faisait, en ce moment même, de grands efforts pour relever les études et combler la lacune immense résultant de la suppression simultanée des nombreux colléges des Jésuites (1). Aussi avons-nous ici une nouvelle et dernière série de mémoires à signaler. Le prévôt de Marci (2), Mgr de Nélis (3), Des Roches (4), se firent un devoir d'indiquer les remèdes qu'il fallait employer, à leur avis, pour rendre l'enseignement des humanités plus efficace, plus complet et, en même temps, moins aride et plus agréable à la jeunesse (5). L'infatigable abbé Mann, qui aimait à s'élever aux

De Marci.
De Nélis.
Des Roches.
Mann.

(1) La bulle de Clément XIV, supprimant la Compagnie de Jésus, fut publiée en Belgique le 13 septembre 1773.

(2) *Mémoire sur la façon de donner une meilleure forme à l'enseignement des humanités, pour les rendre plus utiles et moins épineuses à la jeunesse et plus analogues aux hautes sciences, auxquelles elles servent de préparation.* (Séance du 16 novembre 1774; Journal des séances, t. I, p. XCI.) — Dans la sphère des travaux littéraires, le Journal (t. I, p. LXVIII) indique encore, à la date du 24 juin 1773, au nom de M. de Marci, la lecture de *Réflexions sur les Académies et les Universités.*

M. de Ram a publié une Notice sur ce prêtre éclairé, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1845.

(3) *Mémoire sur les écoles et les études d'humanités, contenant des réflexions tirées de l'histoire, avec une notice alphabétique de quelques savants maîtres d'école du seizième siècle.* Le Journal des séances constate simplement (t. I, p. XCII) que ce mémoire a été lu en 1775.

(4) *Discours sur la méthode dont on pourrait se servir pour enseigner à la jeunesse le latin et les autres sciences mentionnées dans le mémoire de M. de Marci.* La date exacte de la lecture n'est pas indiquée au Journal des séances (t. I, p. XCII).

(5) Les trois mémoires furent envoyés au ministre plénipotentiaire comte de Stahremberg, qui fit parvenir à l'Académie le témoignage de sa satisfaction (Journal des séances, *loc. cit.*). Ils étaient écrits avec une modération que n'avait pas connue le docteur du Rondeau, qui, à la séance du 5 novembre 1773, avait lu un travail intitulé : *Mémoire sur la conformité de l'éducation de notre jeunesse avec celle des Druides* (Journal des séances, t. I, pp. LXXVI et LXXVII). Il y soutenait que la jeunesse belge du dix-huitième siècle, en sortant des écoles, n'était guère plus instruite que celle des Gaules en sortant des écoles des Druides.

régions supérieures, écrivit, dans une même pensée de progrès, une intéressante dissertation sur les avantages qui résulteraient de l'amélioration et de l'extension de l'enseignement philosophique de la morale (1). Le progrès intellectuel, dont l'instruction publique est le stimulant le plus rapide et le plus sûr, devait nécessairement préoccuper les membres d'une compagnie instituée « pour faire revivre en ces provinces les sciences et les » lettres (2). » 1773-1794

Cette analyse décolorée des productions historiques et littéraires des académiciens belges du dix-huitième siècle, atteste que ceux-ci avaient pris au sérieux la mission d'initiative et de régénération qui leur était confiée. Même en laissant à la critique sa part la plus large, on est forcé de reconnaître leur zèle soutenu, leur activité constante et féconde. C'est un hommage qu'on ne saurait leur refuser avec justice, alors surtout qu'on place, à côté des travaux déjà signalés, deux autres services éminemment utiles : l'organisation de concours annuels et le plan d'une publication générale des monuments inédits de notre histoire.

CONCOURS annuels.

Pour les questions relatives à l'état politique, à l'état moral et à la géographie du pays, la *Société littéraire* n'avait pas dépassé le neuvième siècle. L'Académie impériale, tout en recourant parfois à cette époque reculée, porta de préférence son attention sur les temps plus rapprochés de l'ère moderne. Elle introduisit en même temps plus de mouvement et de variété dans le choix des matières. L'histoire, la géographie, l'économie politique, l'archéologie, la numismatique, la législation, le droit public, le

(1) *De natura, ortu et progressu philosophiae moralis universae, sive juris naturae et gentium; deque necessitate eam emendandi magisque in academiis catholicis colendi; una cum crisi scriptorum eo in genere praecipuorum.* (Séance du 3 avril 1778; Journal des séances, t. V, pp. x-xii.)

(2) Lettre circulaire du comte de Cobenzl aux membres de la Société littéraire, en date du 5 mai 1769, et lettres patentes de Marie-Thérèse du 16 décembre 1772 (*Mémoires de l'Académie*, t. I, pp. xviii et xliv).

1773-1794 droit privé, l'industrie, les migrations des Belges dans les pays lointains, la biographie des hommes célèbres, fournirent tour à tour les problèmes offerts à l'émulation des hommes d'élite qui n'avaient pas cédé à l'indifférence générale. Plus d'un membre de l'Académie avait préludé à son élection, en révélant dans ces concours des qualités solides ou brillantes. MM. Des Roches, Caussin, de Hesdin, du Rondeau, de Beunie, de Launay, Heylen, J.-B. Lesbroussart, avaient vaillamment lutté dans ces joûtes pacifiques, avant d'obtenir l'honneur de l'affiliation au premier corps savant de leur pays. Les questions posées restaient rarement sans réponse; plusieurs fois même, on vit de nombreux concurrents se disputer la palme académique. Nous citerons comme exemple la question posée en 1780, au sujet de l'époque à laquelle le droit romain obtint force de loi en Belgique. Cinq concurrents se présentèrent, et les cinq mémoires furent jugés dignes de l'impression. Aujourd'hui même, malgré tous les progrès réalisés par les travaux et les découvertes des jurisconsultes qui s'occupent de la législation du peuple-roi, ces mémoires peuvent être lus avec fruit (1).

PUBLICATION des monuments inédits de l'histoire nationale.

En ce qui concerne la publication des monuments inédits de notre histoire, l'action de l'Académie, sans produire tous les résultats qu'on pouvait en espérer, ne fut pas complétement stérile.

A la suite d'une foule d'essais, les uns tentés par des savants isolés, les autres par des fonctionnaires agissant au nom du gouvernement, essais qu'il est inutile de passer ici en revue, l'Académie élut dans son sein un Comité historique, chargé de mettre au jour les chroniques, les mémoires et autres monuments propres à servir de matière à l'élaboration d'une histoire générale des Pays-Bas (2). Déjà dans la séance du 9 décembre 1779,

(1) Journal des séances, t. IV, p. XLV. Le prix fut décerné à M. Rapedius de Berg, les accessit à MM. d'Outrepont, Heltema, Verhoeven et Heylen, chanoine régulier de Tongerloo. — La liste complète des mémoires couronnés a été publiée par M. Quetelet, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1836, pp. 99-106.

(2) Le comité fut composé du marquis du Chasteler, des abbés de Nélis et Ghes-

M. Gérard, l'un des membres de ce Comité, avait lu un mémoire sur la *Manière de publier les historiens et les monuments qui peuvent illustrer l'histoire belgique.* Il déposa ce mémoire sur le bureau, le 27 janvier 1780, et le journal des séances renferme à cet égard la mention suivante : « L'Académie n'a pas » perdu de vue ce grand objet, quoique les circonstances l'aient » retardé. Elle n'a négligé aucune occasion de se procurer des » matériaux pour faire réussir un projet qu'elle forma, pour » ainsi dire, dès le premier moment de son existence (1). » 1773-1794 Gérard.

On peut considérer comme se rapportant aux travaux du Comité historique la publication de la chronique de Gilbert, par le marquis du Chasteler, l'édition de la *Flandria generosa* donnée par Paquot en 1781, et même, à certains égards, les *Acta Sanctorum Belgii selecta*, édités par Ghesquière (2). Mais le but principal ne fut pas atteint, en ce sens qu'aucun grand recueil de monuments inédits ne vit le jour. Les dissidences d'opinions qui séparaient les membres du Comité, les événements politiques, et surtout le manque de ressources pécuniaires retardèrent l'exécution de cette œuvre importante, dont l'honneur était réservé à la Belgique libre et indépendante de 1830; mais les académiciens du dernier siècle eurent au moins la gloire d'indiquer et de déblayer le chemin que suivirent leurs successeurs, de réunir de précieux matériaux, d'appeler l'attention du public sur les difficultés et les avantages d'une œuvre vraiment nationale. Ajoutons encore que leurs discussions eurent pour Paquot. Ghesquière.

quière, de MM. Des Roches et Gérard. — *Voy.* pour la composition de ce comité et les essais antérieurs, l'*Introduction* placée par le baron de Reiffenberg en tête de son édition de la Chronique rimée de Philippe Mouskés (Bruxelles, 1836), et le Rapport adressé au roi par le ministre de l'intérieur (Ch. Rogier), le 22 juillet 1834 (*Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. I, p. III-VIII).

(1) Journal des séances, t. III, p. XLVII, et t. IV, p. XV. Ce mémoire de Gérard, resté inédit, a été analysé par le baron de Reiffenberg, au tome VII des *Nouveaux mémoires de l'Académie*, à la suite de ses recherches concernant la peinture sur verre aux Pays-Bas, pp. 53 et suiv.

(2) *Voy.* le baron de Reiffenberg, *Introduction* citée, p. LVIII.

1773-1794 résultat la composition du remarquable *Rerum Belgicarum*
De Nélis. *prodromus*, que Mgr de Nélis publia à Anvers, en 1790 (1). Disons enfin que, dans les séances du 22 janvier 1785 et du 25 février 1788, ils avaient résolu d'imprimer à l'avenir, dans chaque volume et sous un titre distinct, à la suite des mémoires historiques, quelques notices consacrées à des œuvres inédites relatives à notre histoire nationale (2).

Ce fut au milieu de ces travaux si nombreux et si variés que l'Académie atteignit la seizième année de son existence. A l'étranger, elle avait conquis l'estime du monde savant; à l'intérieur, elle avait opéré une véritable révolution aussi heureuse que rapide. L'Académie avait rallumé le feu sacré trop longtemps enfoui sous les cendres de l'indifférence et de l'oubli; elle avait prouvé que la Belgique, après tant de malheurs et de vicissitudes, avait encore le droit d'ambitionner la gloire éclatante et pure des sciences et des lettres. « Depuis que l'Académie a proposé des » questions, disait avec raison Des Roches, il s'est présenté des » concurrents dans toutes les classes des citoyens. Quarante ans » plus tôt, personne n'eût répondu, personne n'eût compris ce » que l'on demandait ni pourquoi on le demandait (3). » C'est avec une justice entière que notre savant secrétaire perpétuel a pu s'écrier, dans une occasion solennelle : « Pendant la dernière » partie du dix-huitième siècle, l'histoire des sciences et des

(1) *Belgicarum rerum prodromus, sive de historia belgica ejusque scriptoribus praecipuis*, etc. Anvers, J. Grangé, 1790, 115 pages in-4°. Il a été réimprimé à Parme, en 1795, chez Bodoni, in-8°. Le baron de Reiffenberg l'a reproduit en entier, avec une traduction française de J.-B. Lesbroussart, à la suite de l'*Introduction* citée ci-dessus, page 33.

(2) Namur, *Ouv. cit.*, p. 9. Cette résolution fut exécutée pour le cinquième et dernier volume des *Mémoires de l'Académie royale*. On y trouve (pp. 191-263) des extraits de manuscrits de la Bibliothèque de Vienne, par le marquis du Chasteler, de la bibliothèque de l'abbaye de St-Bertin, par Dom Berthod, de la Bibliothèque publique de Berne, par l'abbé Lambinet.

(3) *Préface de l'histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*. Bruxelles, 1787, in-4°.

» belles-lettres en Belgique est pour ainsi dire tout entière dans 1773-1794
» l'histoire des travaux de l'ancienne Académie de Bruxelles [1]. »
La forme des publications laissait, il est vrai, beaucoup à désirer; mais le fond était généralement à la hauteur de la science contemporaine [2].

Malheureusement, ces incontestables et consolants symptômes de régénération furent bientôt refoulés par un concours fatal de désastres politiques. Les imprudentes réformes de Joseph II, les mesures tyranniques qui en furent la conséquence, amenèrent la révolution brabançonne de 1789. Plusieurs membres de l'Académie, suspects de dévouement excessif à la dynastie autrichienne, furent obligés de quitter Bruxelles; d'autres, mêlés aux luttes absorbantes des partis politiques, cessèrent de se préoccuper de la noble mission qu'ils avaient reçue de la grande Marie-Thérèse. Deux années, pleines d'agitations bruyantes et stériles, furent perdues pour le progrès littéraire du pays, dont on avait si péniblement déblayé la voie; et quand enfin, après tous ces orages et toutes ces déceptions, la concorde et la paix reparurent sous le sceptre réparateur de Léopold II, l'invasion des armées républicaines de la France amena de nouveaux désordres et de nouveaux bouleversements.

L'Académie avait continué à se réunir au local de la Bibliothèque. Elle avait régulièrement ouvert ses concours annuels, et quelques-unes des questions posées avaient reçu des réponses remarquables [3]. Mais les séances étaient devenues moins fré-

(1) Séance publique du 16 décembre 1838 (*Bulletins de l'Académie*, t. II, p. 477).

(2) Les membres de l'Académie impériale n'ignoraient pas que leurs travaux laissaient à désirer sous le rapport de la forme. Dans la préface de plusieurs mémoires, ils prient modestement le lecteur de faire plus attention aux idées qu'aux mots qui les expriment.

(3) Cela est tellement vrai que M. Dewez, en 1822, insista fortement pour obtenir l'insertion de quelques-uns de ces mémoires, restés inédits, dans le recueil des *Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*. (*Voy.* le Rapport cité ci-dessus, p. XLIII.)

1773-1794 quentes, les lectures plus rares, et, à partir du 5 juillet 1788, les publications académiques avaient complétement cessé.

L'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres tint sa dernière séance le 21 mai 1794. Elle disparut quand la Belgique, victime d'une politique qui n'était pas la sienne, fut envahie par les armées républicaines de la France. Mais, pas plus que le pays qui l'entourait de ses sympathies, qui la fortifiait de son concours, elle n'avait succombé sans espoir. Elle devait ressusciter le jour où le soleil de l'indépendance et de la liberté reparaîtrait à l'horizon de nos vieilles provinces.

DEUXIÈME PARTIE.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

ET BELLES-LETTRES

(1816-1845).

I

RÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE.

(1816.)

L'Académie impériale et royale de Bruxelles avait disparu dans la tourmente révolutionnaire du dix-huitième siècle. Le rétablissement de l'ordre et la fondation d'une dynastie nouvelle ne la firent pas renaître. Mettant un terme aux excès de la révolution, mais conservant avec soin le vaste système de centralisation qu'elle avait imposé à la France, Napoléon Ier réunit dans la brillante capitale de l'empire tous les ressorts de la vie intellectuelle, comme tous les éléments de la vie politique. Il n'eut garde de rétablir au chef-lieu du département français de la Dyle une grande institution scientifique et littéraire, dont les membres auraient inévitablement exalté les œuvres glorieuses issues du génie et du patriotisme des Belges, aux époques mémorables où nos ancêtres, affranchis de la domination étrangère, possédaient des immunités communales et des libertés politiques vainement enviées par les nations voisines. Le seul nom de l'Académie eût rappelé le temps où la Belgique, tout en étant placée sous le sceptre de la maison de Habsbourg, avait conservé ses institutions séculaires, son autonomie et sa fierté nationale.

Tombée avec le pays qu'elle était appelée à éclairer et à glorifier

1816 par ses travaux, l'Académie ne pouvait revivre que le jour où la nationalité belge, secouant le linceul qui la comprimait sans parvenir à l'éteindre, reprendrait elle-même le cours de ses libres destinées, à la suite des événements prodigieux qui amenèrent la chute du grand empire.

Les puissances alliées ayant rétabli « entre toutes les provin- » ces des Pays-Bas cette union intime et solide si vivement » désirée par l'Empereur Charles-Quint (1) », Guillaume Ier, l'un des descendants de la famille du Taciturne, monta sur le trône. Les Belges ont bien des griefs à faire valoir contre ce prince, dont la politique imprudente amena la révolution de Septembre; mais ils seraient à la fois injustes et ingrats, s'ils n'avouaient pas que, malgré ses préjugés et ses tendances despotiques, le premier roi des Pays-Pas avait placé les intérêts intellectuels du royaume au premier rang de ses sollicitudes. Dès le 7 mai 1816, moins d'un an après son inauguration, il décréta le rétablissement de l'Académie fondée par Marie-Thérèse, « ayant » pris en considération, disait-il, les services que cette com- » pagnie avait rendus aux sciences et aux lettres, et ne voulant » négliger aucune occasion de donner des preuves de l'intérêt » qu'il mettait à l'existence de pareilles institutions, également » propres à faire fleurir les lettres et à soutenir l'honneur » national (2). »

Ce n'était donc pas une Académie nouvelle que le chef de l'État fondait à Bruxelles. Il se bornait à rétablir une institution nationale renversée par la conquête étrangère. Il la rappelait à la vie, en glorifiant les services qu'elle avait rendus à la patrie. Cette noble et patriotique pensée se manifestait dans tous les termes du décret. Le roi voulait que l'Académie impériale fût

(1) *Voy.* le Discours prononcé par Guillaume Ier, le 27 septembre 1815, à l'occasion de la prestation de son serment de fidélité à la loi fondamentale. (De Gerlache, *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. II, p. 71; édit. de 1859.)

(2) *Considérants* de l'arrêté royal. (*Voy.* l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, p. 112; pour 1846, p. 53.)

reconstituée, « autant que possible, de la manière dont elle exis- 1816
» tait autrefois, et avec les seuls changements exigés par les
» circonstances. » Les académiciens encore vivants étaient appelés à donner leur avis sur les modifications qu'il importait de faire subir aux statuts octroyés par Marie-Thérèse [1].

Un nouveau règlement organique, arrêté sur ces bases, fut promulgué par un arrêté royal du 3 juillet. L'Académie, portant le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, était composée de soixante membres, dont douze honoraires et quarante-huit ordinaires [2]. Le choix du président était réservé au roi; mais les académiciens élisaient eux-mêmes leur directeur annuel, chargé de diriger les débats et de veiller au maintien de l'ordre, en l'absence du président. Ils nommaient également, mais sous la réserve de l'agréation royale, à toutes les places vacantes [3]. Outre les médailles destinées à récompenser les auteurs des mémoires couronnés, l'Académie recevait un subside annuel de quatre mille florins, pour couvrir les frais d'impression et subvenir aux autres dépenses inévitables [4]. Des pensions étaient promises aux membres qui se distingueraient par leur zèle ou le mérite de leurs travaux, et les anciens membres qui avaient reçu des pensions du gouvernement autrichien en obtenaient de nouveau la jouissance. Le roi prenait le titre de

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 10.

(2) Dix-huit places d'académicien étaient réservées aux savants et aux gens de lettres habitant Bruxelles, et c'était parmi eux que devaient être choisis le président et le directeur annuel. Dix-huit places pouvaient être données à d'autres habitants du royaume, et huit nominations étaient réservées aux savants étrangers. Les membres honoraires devaient être d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et se recommander par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des études (art. 4 et 5 du règlement).

(3) Pour l'emploi de secrétaire, l'Académie présentait un candidat au ministre de l'instruction publique, et celui-ci le soumettait à l'agréation du roi (art. 25 du règlement).

(4) Le traitement du secrétaire était mis à la charge du trésor public (art. 6 de l'arrêté royal du 8 juillet 1816).

1816 Protecteur de l'Académie, et celle-ci, sans rester étrangère aux autres branches des connaissances humaines, était spécialement tenue de s'occuper des mathématiques, de la physique, de la littérature ancienne, de l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas (1).

Le premier choix des académiciens, réservé au roi, se fit avec intelligence et impartialité. La plupart des membres de l'ancienne Académie impériale étaient décédés, et tous n'avaient pas eu la consolation de terminer leur carrière sur le sol aimé de la patrie. Huit d'entre eux vivaient encore; c'étaient le commandeur de Nieuport, le baron de Feltz et MM. Caels, de Burtin, J.-B. Lesbroussart, Van Wyn, Van Swinden et Te Water (2). Ils ne furent pas seulement invités à reprendre leurs siéges : le roi, par un témoignage éclatant de sa confiance, les avait priés de lui désigner les savants qu'ils croyaient dignes de leur être associés (3). Ceux-ci, pris en nombre à peu près égal dans les deux grandes divisions territoriales du royaume, appartenaient en majorité à l'enseignement supérieur. On leur avait adjoint quelques hommes justement estimés, qui s'étaient fait un nom en cultivant les sciences naturelles, la littérature ancienne, l'histoire et les antiquités nationales. La présidence était déférée au baron de Feltz (4).

(1) Le texte complet de ce règlement très-compliqué se compose de trente-deux articles. (*Voy.* les *Nouveaux mémoires de l'Académie*, t. II, pp. 1 et suiv., et l'*Annuaire de l'Académie* pour 1846, p. 55.)

(2) Les trois derniers avaient été nommés associés étrangers.

(3) *Voy.* le Rapport de M. Dewez sur l'état des travaux de l'Académie, aux *Nouveaux mémoires de l'Académie*, t. II, p. LII.

(4) Voici la liste complète des académiciens, à l'exception de ceux dont les noms ont déjà été cités : MM. Raepsaet, à Audenaerde; Wyttenbach, à Leyden; baron de Villenfagne, à Liége; Lambrechtsen, à Middelbourg; Van Hulthem, à Bruxelles; Brugmans, à Leyden; Sentelet, à Bruxelles; Tydeman, à Leyden; chanoine de Bast, à Gand; Van Nerum, à Harlem; Thys, à Wyneghem; Van Lennep, à Amsterdam; Cornelissen, à Gand; Vrolik, à Amsterdam; Minkeleers, à Maestricht; Van Heusde, à Utrecht; Dewez, à Bruxelles; Kempen, à Leyden; Van Mons, à Bruxelles; Keste-

L'installation solennelle de l'Académie eut lieu le 18 novembre 1816, dans l'une des salles du Musée, attenant à la Bibliothèque royale. Chargé d'y procéder au nom du roi, M. Repelaer van Driel, commissaire général de l'instruction publique, prononça, devant un auditoire composé de l'élite de la capitale, un discours qui ne manquait ni de tact ni d'éloquence. Des applaudissements unanimes éclatèrent lorsque le Ministre, après avoir payé un juste tribut d'éloges à l'impératrice Marie-Thérèse, rappela les services éminents rendus par la société savante dont cette illustre princesse avait doté la capitale du Brabant. « Destinée à faire revivre les lettres, dont la culture avait été trop » négligée aux Pays-Bas, l'Académie belge, disait-il, par ses travaux assidus, par ses recherches multipliées, par la publication » d'un grand nombre de mémoires intéressants et précieux, se » rendit digne de l'espoir qu'elle avait fait naître. Poursuivant » ses utiles travaux, elle ne les interrompit qu'au moment où » le torrent de la révolution, qui engloutit toutes les institutions » religieuses, civiles ou littéraires, amena aussi la dissolution » de cette société. » Les mêmes sentiments d'approbation se manifestèrent avec vigueur, l'assemblée tout entière se leva, et de longues acclamations retentirent sous les voûtes du Musée, au moment où M. Repelaer montra dans le premier roi des Pays-Bas le restaurateur de l'enseignement, le protecteur des sciences et des lettres. « Il n'entrait point, s'écriait-il, dans les » vues de l'homme tout-puissant qui voulait tout concentrer, » afin que de lui-même, comme d'un point central, partissent » les seuls rayons destinés désormais à éclairer l'obscurité du » globe; il n'entrait point dans ses vues de rétablir hors de la » capitale du grand empire une société littéraire faite pour

1816

loot, à Gand; Wouters, à Gand; le baron de Geer, à la Haye; Ernst, à Afden; Thiry, à Bruxelles; d'Omalius, à Namur; Harbaur, à Bruxelles. — Les membres honoraires étaient le duc d'Ursel, le baron Van der Capellen, le prince de Gavre, le chevalier de Coninck, le baron van Spaen La Lecq, le baron van Tuyll et le baron Lampsins (arrêté royal du 5 juillet 1816).

1816 » répandre la lumière. C'est à notre auguste souverain qu'était » réservée la gloire de cette restauration. Protecteur éclairé des » lettres, la paix, fruit des plus brillantes victoires, n'a pas » plutôt assuré le sort du royaume, qu'il s'occupe de faire refleu- » rir les sciences. C'est à sa voix que les universités s'élèvent, » c'est sous ses auspices que les savants se réunissent. Les » anciens membres de cette respectable société qui ont survécu » à ses désastres pour être témoins de son rétablissement, jadis » distingués en membres regnicoles et en savants étrangers, se » retrouvent enfants de la même patrie. Déjà un lien puissant » les unissait, l'amour de la science et de la vérité. Ce lien, » aujourd'hui resserré par l'amour commun du roi et de la » patrie, devenu l'âme de cette assemblée et enflammant tous » ses membres, animera tous les efforts et produira les plus » heureux résultats (1). »

Le Ministre s'étant retiré, les nouveaux académiciens tinrent leur première séance, et, manifestant à leur tour des sentiments d'estime et de reconnaissance envers la société savante dont ils étaient appelés à recueillir l'héritage et à continuer les travaux, ils choisirent, pour leur premier directeur annuel, le commandeur de Nieuport, l'un des membres les plus zélés de l'Académie impériale.

Depuis ce jour jusqu'en 1845, l'organisation de l'Académie ne subit aucun changement essentiel. Le 13 janvier 1817, elle se divisa en deux classes, l'une des sciences, l'autre de l'histoire nationale et de la littérature ancienne (2). Le 18 octobre 1821,

(1) *Voy.* le procès-verbal de la séance, le discours du baron de Feltz, etc., au Journal des séances, t. II, pp. I-VII, des *Nouveaux mémoires de l'Académie.*

(2) Le procès-verbal de la séance porte : « Sur la proposition de M. le comman- » deur de Nieuport, l'Académie a arrêté que les membres seront divisés en deux » classes, celle des sciences et celle de l'histoire nationale et de la littérature ancienne, » et qu'il y aura un tiers de plus dans la classe des sciences que dans l'autre, de ma- » nière que, parmi les quarante-huit académiciens ordinaires, il y en aura vingt- » neuf dans la première classe et dix-neuf dans la seconde. » Cette rédaction in- cohérente fut rectifiée à la séance du 1er avril 1822, où il fut décidé qu'il y aurait trente-deux membres pour la première classe et seize pour la seconde. (Voy. *Nou-*

elle obtint l'autorisation de s'adjoindre des correspondants étran- 1816
gers [1]. Le 5 avril 1834, elle nomma pour la première fois des correspondants regnicoles [2].

A l'origine, les tâtonnements et les incertitudes ne firent pas défaut. Établie en 1816, l'Académie n'avait publié en 1820 qu'un seul volume de mémoires, dont la moitié se composait de travaux déjà présentés à l'ancienne Académie impériale [3]. Mais cet état de langueur, qui fit un instant douter de la vitalité de l'institution, ne tarda pas à disparaître avec les hésitations et les incertitudes qui accompagnent ordinairement les débuts. Six volumes de mémoires ordinaires et sept volumes de mémoires couronnés virent le jour avant la chute du régime néerlandais.

Cette activité féconde, une fois acquise, ne devait plus cesser. Jouissant d'une dotation plus que modeste, mais honorée de la protection du roi, entourée des sympathies et du respect de la nation, l'Académie poursuivit ses travaux avec un zèle soutenu et un incontestable succès, en répandant autour d'elle, par son exemple et par ses encouragements, le goût des hautes et fortes études. Dans la période de trente années qui va faire l'objet de notre examen, elle réunit dans son sein la plupart des Belges dont les noms figureront avec honneur dans les annales scientifiques et littéraires de leur patrie.

Ce résultat est d'autant plus digne d'éloges que, durant les

veaux mémoires de l'Académie; Journal des séances, t. II, pp. x et xi; t. III, p. i.). Cette division n'était en réalité qu'une mesure d'ordre intérieur, uniquement destinée à fixer le nombre des académiciens appelés à représenter les sciences et les lettres. Les deux classes continuaient à délibérer et à voter en commun. Ainsi que nous l'avons dit dans l'*Avant-propos*, l'existence séparée de la classe des lettres ne date que de l'arrêté royal du 1er décembre 1845.

(1) *Nouveaux mémoires de l'Académie*, t. II, pp. LIII, LVIII, LXXVI, LXXVII. Les deux premiers correspondants étrangers furent MM. L. S. Le Normand et V. de Moléon.

(2) *Bulletin de l'Académie*, t. I, pp. 124-126.

(3) Ces derniers mémoires, tous composés par M. J.-B. Lesbroussart, sont indiqués ci-dessus, pp. 17 et 18.

1816 vingt premières années de son existence nouvelle, l'Académie avait vu contrarier sa marche par de nombreux obstacles. Les séances étaient peu fréquentées, parce que la plupart des membres résidaient loin de Bruxelles et que les Pays-Bas n'étaient pas alors dotés des admirables voies de communication dont ils sont aujourd'hui sillonnés dans toutes les directions (1). Les réunions devinrent plus difficiles encore, quand les événements politiques de 1830, posant une barrière infranchissable entre la Belgique et la Hollande, mirent les académiciens qui habitaient ce dernier pays dans l'impossibilité absolue d'entretenir des rapports suivis avec une institution belge. En Belgique même, les doutes existant au sujet du maintien des institutions scientifiques créées par le gouvernement déchu et auxquelles appartenaient la plupart des académiciens, n'étaient pas de nature à exercer une influence salutaire sur le développement des travaux intellectuels. Mais le zèle, le courage et l'activité des membres restés à leur poste surent briser toutes ces entraves. Depuis le 30 octobre 1830 jusqu'au 1er mai 1833, ils présentèrent quarante mémoires manuscrits, sans compter les communications de travaux moins étendus, qui n'étaient pas destinés à paraître dans les recueils de la Compagnie (2).

Ce fut vers la même époque, et avant que l'heure de l'agitation révolutionnaire se fût complétement calmée, que l'Académie prit deux résolutions qui ne sauraient être passées sous silence. A la demande de M. Quetelet, elle ordonna la publication de *Bulletins* renfermant un résumé substantiel des mémoires lus en séance, ainsi que l'indication sommaire de toutes les communications scientifiques (3). De plus, pour mettre un terme aux

(1) Les membres résidents recevaient par séance un jeton de deux florins. Ceux qui venaient des autres villes en recevaient deux.

(2) *Rapport sur les travaux de l'Académie adressé au Ministre de l'intérieur*, par M. Quetelet, p. 60 (au t. VII des *Mémoires*).

(3) La proposition faite à la séance du 7 janvier fut adoptée le 4 février 1832. Le premier Bulletin porte la date de cette séance. Le recueil des *Bulletins des*

plaintes provenant de ce que les travaux académiques ne parais- 1816
saient qu'à des intervalles prolongés et par volumes dont le prix était en général très-élevé, elle décida que les divers mémoires seraient désormais imprimés aussitôt après leur admission et vendus séparément à des prix modérés [1].

séances de l'Académie forme aujourd'hui (1871) soixante-quinze volumes in-8°.

Nous croyons devoir, à titre de document historique, reproduire ici le passage suivant d'un Rapport fait par M. Quetelet en 1851 : « L'intéressante collection des *Bulletins* en est maintenant à sa dix-neuvième année, et se compose de vingt-neuf volumes in-8°. Sa nouveauté la fit accueillir d'abord avec méfiance, mais on ne tarda pas à en reconnaître l'utilité ; on peut croire même qu'elle a fait naître l'idée des bulletins, des comptes rendus et des autres publications analogues qui ont été faites depuis par la plupart des sociétés savantes : il suffit, en effet, de rapprocher les dates de leur apparition pour s'en convaincre.

» Dans cette voie, l'Académie n'a pas seulement précédé les sociétés de ce pays ; elle a contribué encore à donner l'éveil aux autres corps savants de l'Europe, qui, presque tous, ont pris, comme elle, la résolution de publier, sous forme de journaux, des Bulletins ou comptes rendus de leurs séances. »

(1) Rapport cité de M. Quetelet, p. 58.

Voici quelques autres innovations dignes d'être signalées : En 1835, création d'une séance solennelle et publique ; la même année, publication du premier volume de la collection des *Annuaires ;* en 1840, résolution de publier, par l'organe du secrétaire perpétuel, des *rapports décennaux* sur les travaux de l'Académie ; en 1842, création d'un recueil spécial pour les mémoires des savants étrangers. (Namur, *Ouv. cit.*, pp. 23-25.)

Voy., pour les détails historiques, le Rapport de M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie.

II

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

(1816-1845.)

HISTOIRE et antiquités nationales. — Dewez.

Dans cette seconde période, la série des travaux historiques s'ouvre par un mémoire de M. Dewez.

A l'époque la plus brillante du règne de Napoléon Ier, quand la nationalité belge semblait à jamais anéantie, M. Dewez, cherchant l'oubli des humiliations du présent dans l'étude approfondie des annales du passé, eut la gloire de publier la première *Histoire générale de la Belgique* (1). Appelé à Bruxelles, après la chute du régime impérial, et devenu membre de l'Académie, dès la réorganisation de ce corps savant, il profita de son séjour dans la capitale pour reprendre, avec un zèle au-dessus des atteintes de l'âge, ses savantes et patriotiques investigations. Tout en continuant à doter la littérature belge de livres utiles qui nous manquaient, il ne perdit jamais de vue, au milieu des soucis inhérents à ses fonctions d'inspecteur des études, les devoirs nouveaux que lui imposait son titre d'académicien (2).

L'état de la Belgique avant et pendant la domination romaine attira spécialement son attention. Après avoir débuté par la

(1) Bruxelles, 1805-1807; 2e édit., 1826-1828; 7 vol. in-8o. Des Roches avait conçu le plan de cette histoire, mais la mort ne lui permit pas de l'exécuter. (*Voy.* ci-dessus p. 20.)

(2) *Voy.* l'indication des livres classiques de M. Dewez, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1835, p. 112, en note.

recherche et la détermination des lieux célèbres désignés dans 1816-1845
les commentaires de César (1), il s'occupa tour à tour de l'invasion, de l'établissement et de la domination des Francs sur le sol belge (2), du gouvernement et de la constitution politique des Belges avant l'arrivée des aigles romaines (3), de l'alliance conclue entre les Romains et les Bataves (4), des traits de ressemblance, d'identité ou d'analogie avec les traditions et les mœurs des Gaulois et des Germains, que l'on trouve soit dans les usages, les cérémonies, les amusements et les fêtes, soit dans les lois, les capitulaires, les conciles et les principales coutumes de nos provinces (5). S'efforçant ensuite d'éclaircir quelques

(1) *Mémoire dans lequel on examine quelle peut être la situation des différents endroits de l'ancienne Belgique, devenus célèbres dans les commentaires de César, par les événements mémorables qui s'y sont passés* (Nouv. mém., t. II, pp. 233-266). Séances du 14 octobre, du 14 avril et du 16 juin 1821 (Journal des séances, pp. lviii, lxiv, lxxi et lxxiii). M. Dewez examine dans ce mémoire : 1° Quel est le lieu où il faut placer la défaite des Nerviens, sur les bords de la Sambre; 2° où se trouvait le camp de Q. Cicéron, au pays des Nerviens ; 3° quel était l'emplacement de l'*Oppidum Aduatucorum*, où César triompha des 57,000 Aduatiques qui s'y étaient réfugiés; 4° quel est l'endroit désigné sous le nom d'*Aduatuca* au chapitre XXXII, du livre VI des *Commentaires ;* 5° si l'Escaut, au temps de César, se jetait dans la Meuse. — On verra plus loin que ces intéressantes questions de géographie ancienne ont plus d'une fois préoccupé les membres de la classe.

(2) *Mémoire sur les invasions, l'établissement et la domination des Francs dans la Belgique* (Nouv. mém., t. III, pp. 341-375). Séance du 5 avril 1824 (Journal des séances, p. xviii).

(3) *Mémoire sur le gouvernement et la constitution des Belges, avant l'invasion des Romains* (t. III des Nouv. mém., p. 378-399). Séance du 30 octobre 1824 (Journal des séances, p. xxv).

(4) *Examen de cette question : les Bataves ont-ils fait une alliance avec les Romains, dans le véritable sens du mot Fœdus ?* (t. IV des Nouv. mém., pp. 484-494). Séance du 8 décembre 1827 (Journal des séances, p. xxviii). L'auteur du mémoire répond négativement à cette question.

M. de Reiffenberg critiqua plus tard le sens que M. Dewez avait donné à deux anciennes inscriptions latines, qui jouent un grand rôle dans ce mémoire (*Bull.*, t. I, pp. 105-108).

(5) *Mémoire sur les traits de ressemblance entre les anciennes pratiques ou habitudes des Germains ou des Gaulois avec celles des Belges des temps postérieurs* (t. VII

1816-1845 parties obscures de nos annales du moyen âge, il essaya de résoudre les questions suivantes, dont l'importance historique n'a pas besoin d'être signalée : A quelle époque les comtes et les ducs sont-ils devenus héréditaires en Belgique (1)? A quel titre Baudouin, surnommé *Bras de fer*, comte de Flandre, a-t-il gouverné cette province (2)? Est-il permis d'attribuer le titre de concubine et d'imputer à Alpaïde, mère de Charles Martel, le meurtre de saint Lambert? Alpaïde, comtesse de Hougaerde, qui donna à l'église de Liége le village de ce nom, peut-elle être confondue avec Alpaïde, mère du glorieux vainqueur de Poitiers (3)? Il termina cette partie de ses études académiques par une notice sur Froissart (4) et un intéressant mémoire sur la fameuse bataille de Roosebeke, l'un des événements les plus mémorables de notre histoire (5).

des Nouv. mém., 28 pages). Séance du 9 juillet 1831 (Journal des séances, p. vii). Au concours de 1825, l'Académie, à la demande de M. Dewez, avait proposé une question à peu près conçue en ces termes. La demande ayant été vainement reproduite à trois reprises, M. Dewez crut devoir lui-même réunir les observations qui l'avaient déterminé à faire sa proposition.

(1) *Mémoire sur cette question : A quelle époque les comtes et les ducs sont-ils devenus héréditaires dans la Belgique?* (Nouv. mém., t. II, pp. 267-278). Séance du 3 novembre 1821 (Journal des séances, p. lxxvii). M. Dewez fixe cette époque au règne de Charles le Simple, vers 912.

(2) *Mémoire sur cette question : A quel titre Baudouin, surnommé Bras de fer, premier comte de Flandre, a-t-il gouverné cette province? Est-ce comme comte héréditaire ou comme usurpateur?* (Nouv. mém., t. II, pp. 279-288). Séance du 3 décembre 1821 (Journal des séances, p. lxxvii). M. Dewez attribue à Baudouin le caractère de comte légitime et héréditaire. En 1789, M. J.-B. Lesbroussart, dans un mémoire cité ci-dessus, page 17, avait déjà soutenu cette opinion.

(3) *Mémoire pour servir à l'histoire d'Alpaïde, mère de Charles Martel* (Nouv. mém., t. III, pp. 315-340). Séance du 5 mai 1823 (Journal des séances, p. xiv). Dans ce mémoire, M. Dewez examine encore sommairement la question suivante : *Qu'est devenue Alpaïde, après la mort de St-Lambert?*

(4) *Nouv. mém.*, t. VII, 8 pages. Séance du 2 avril 1831 (Journal des séances, t. VI, p. xvi). Dans ce mémoire, M. Dewez conteste vivement aux Français le droit de compter Froissart parmi leurs compatriotes.

(5) *Mémoire sur la bataille de Roosebeke, dans lequel on examine les questions sui-*

Sous le rapport de l'élégance et de la pureté du style, ces travaux laissaient beaucoup à désirer; mais tous étaient le produit de recherches consciencieuses, et plusieurs d'entre eux peuvent encore aujourd'hui être lus avec fruit. S'ils ne sont pas tous à la hauteur de la science actuelle, ce n'est pas à leur laborieux auteur qu'on doit en faire un grief. On ne saurait imputer à M. Dewez d'avoir ignoré l'existence de documents publiés après son décès, pas plus qu'on ne pourrait, sans une injustice manifeste, lui faire un reproche de ne pas avoir aperçu la lumière que, dans ces dernières années, de vastes études, simultanément entreprises des deux côtés du Rhin, ont jetée sur l'époque romaine et les premiers siècles du moyen âge. Avec la candeur et la modestie qui formaient le fond de son caractère, M. Dewez a lui-même cherché à déterminer la place qui lui revient dans notre histoire littéraire de la première moitié du dix-neuvième siècle. « L'amour de mon pays, disait-il, m'avait inspiré, dès » ma jeunesse, le désir d'en étudier l'histoire, et, consultant » bien plus mon zèle que mes faibles moyens, j'ai entrepris de » l'écrire. Cette histoire manquait. Si mon entreprise a été té- » méraire, parce qu'elle excédait mes forces, j'oserai dire du » moins que, si je n'ai pas fait preuve de talent comme écri- » vain, j'ai comme citoyen fait preuve de zèle patriotique; et si » je suis loin d'avoir atteint le but, j'ai peut-être l'honneur » d'avoir montré la route qui y conduit (1). » La postérité sera moins sévère. Elle dira que, tout en montrant sans cesse la 1816-1845

vantes : Quels sont le lieu et le jour précis de la bataille? Quel est le nombre approximatif des tués? Quelle fut la fin de Philippe Van Artevelde? Quelle part ont eue le merveilleux et la superstition dans cet événement mémorable, d'après l'esprit du temps? (Nouv. mém., t. VII; 12 pages). Séance du 4 juin 1831 (Journal des séances, p. v).

Le Journal des séances (t. VII des *Nouv. mém.*, p. xxxvii) mentionne encore un mémoire de M. Dewez sur les points où l'histoire du pays est défigurée ou altérée par des documents incertains et de fausses traditions. Ce mémoire, lu le 1er décembre 1832, n'a pas été livré à l'impression. Le Journal des séances ne renferme qu'un extrait concernant quelques dates de siéges et de batailles.

(1) *Rapport sur les travaux de l'Académie*, p. lii (au tome II des Nouv. mém.).

1816-1845 route à suivre, la science et le patriotisme de l'historien ont plus d'une fois atteint le but (1).

Pendant que M. Dewez contribuait ainsi à répandre le goût des études historiques, quelques-uns de ses collègues, qui avaient, comme lui, conservé sous la domination étrangère l'ardeur du patriotisme et le culte d'un glorieux passé, s'efforçaient à leur tour de jeter la lumière sur quelques points obscurs de nos annales.

Raoux. M. Raoux, réfutant une opinion émise par Des Roches, s'attacha à démontrer que le nom de Belge, loin d'avoir été importé de la Germanie, tirait son origine d'un *Belgium* primitif qui existait, de temps immémorial, dans la Gaule septentrionale et qui comprenait le territoire des Bellovaques, des Ambioniens, des Atrebates et des Sylvanectes (2). Abordant ensuite un sujet bien différent, mais qui n'a pas cessé d'offrir un vif intérêt, il prouva que la ligne topographique, qui sépare actuellement les pays où l'on parle le wallon de ceux où règnent le flamand et le

(1) Nous citerons notamment l'*Histoire du pays de Liége* (Bruxelles, 1822, in-8°), comme une œuvre d'un mérite incontestable.

Les travaux que nous avons énumérés ne forment pas tout le contingent académique de M. Dewez. Au tome II des *Nouv. mém.*, on trouve les rapports suivants, qu'il avait rédigés comme secrétaire perpétuel, fonction à laquelle il s'était vu appeler en 1821 : *Rapport sur l'état des travaux et des opérations de l'Académie, depuis son institution en 1769 sous la dénomination de Société littéraire, et celle d'Académie en 1772, jusqu'à sa dissolution en 1794. — Tableau des opérations de l'Académie depuis sa restauration jusqu'en 1822* (XLIV et LIV pages). Le Journal des séances mentionne encore, tome II, page XXXV, un article sur les *Tungri*, qui fut publié dans le *Dictionnaire géographique des Pays-Bas* (1829).

Une notice sur M. Dewez se trouve dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1835, pp. 108 et suiv. *Voy.* aussi le discours prononcé à ses funérailles par M. Quetelet (*Bulletins de l'Académie*, t. I, pp. 166 et suiv.).

(2) *Dissertation historique sur l'origine du nom de Belge et sur l'ancien Belgium* (NOUV. MÉM., t. III, pp. 401-484). Séances du 2 février et du 28 mars 1825 (Journal des séances, pp. XXVI et XXVII). Le 4 juin 1831, M. Raoux lut un *Appendice* à ce mémoire (*Nouv. mém.*, t. VII, 8 pages; Journal des séances, p. V). L'opinion combattue par l'auteur avait été émise par Des Roches, dans les *Recherches sur l'ancienne Belgique*, qui précèdent son *Histoire des Pays-Bas autrichiens*.

bas-allemand, n'a pas sensiblement varié depuis mille ans, c'est-à-dire, depuis le règne des enfants de Louis le Débonnaire, qui se partagèrent la succession paternelle vers le milieu du neuvième siècle (1). 1816-1845

Envisageant également, au point de vue de la topographie et de l'histoire, les deux idiomes parlés en Belgique, M. Meyer, quittant un instant les hautes études juridiques qui avaient illustré son nom, se demanda pourquoi les habitants de provinces, telles que le duché de Limbourg et la principauté de Liége, qui n'ont jamais appartenu à la France, parlent un dialecte roman, tandis que ceux du comté de Flandre, qui fut longtemps un fief de la France, n'ont jamais abandonné l'usage d'un dialecte tudesque. Il refusa d'accepter l'opinion mise en avant par l'abbé Dubos, dans son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*, qui attribue cette différence de langage, d'une part, aux colonies germaniques établies en Belgique avant l'occupation romaine, de l'autre, à la transplantation des Saxons par Charlemagne; mais, au lieu d'émettre lui-même un avis motivé, il se contenta d'affirmer que l'on se trouve ici en présence d'un de ces faits, dont il faut dire avec les jurisconsultes : *Non omnium quæ a majoribus accepimus ratio reddi potest.* Il prétendit seule- Meyer.

(1) *Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons aux Pays-Bas* (Nouv. mém., t. IV, pp. 409-460). Séance du 6 novembre 1825 (Journal des séances, p. v). — En 1822, l'Académie avait mis au concours la question suivante : *Quelle est l'origine de la différence qui existe, par rapport à la langue, entre les provinces dites flamandes et celles dites wallonnes? A quelle époque cette différence doit-elle être rapportée?.....* M. Raoux, devenu sexagénaire, était entré dans la lice et avait obtenu le prix, pour un mémoire où il s'efforçait de justifier, au moyen d'une foule de textes originaux, l'opinion antérieurement émise par l'abbé Dubos, dans son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* (Mémoires couronnés, nouv. sér., t. V, pp. 1-109). C'est en écrivant ce mémoire, dont M. Meyer entreprit la réfutation dans un travail cité ci-après, que M. Raoux avait pris l'engagement de rechercher plus tard les variations subies par la ligne de démarcation qui sépare les deux idiomes.

Une notice sur M. Raoux, par le baron de Reiffenberg, se trouve dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1842.

1816-1845 ment que la différence de langage entre les provinces wallonnes et flamandes ne remonte pas à l'époque de la domination romaine, et qu'elle ne peut pas davantage être attribuée à l'immigration forcée des Saxons sous le règne du grand empereur d'Occident (1).

Baron de Villenfagne.

Passant de l'idiome que parlent les habitants aux produits du sol qu'ils exploitent et fécondent, le baron de Villenfagne d'Ingihoul, auteur de nombreuses et estimables publications historiques sur l'ancienne principauté de Liége, écrivit un mémoire destiné à prouver que le premier emploi du charbon de terre, de ce « pain de l'industrie » qui devait opérer tant de merveilles, a eu lieu chez nous au début de l'épiscopat de Théoduin, vers 1049, et non dans les dernières années du règne d'Albert de Cuyck, vers 1198, ainsi que l'affirment à tort plusieurs historiens du pays (2).

(1) La conclusion du travail de M. Meyer, fort discutable au point de vue de la science, est qu'il n'existe aucun fait historique « qui puisse exposer ce phénomène » bizarre, que probablement le hasard seul a fait naître. » *Mémoire sur l'origine de la différence relative à l'usage de la langue flamande ou wallonne dans les Pays-Bas* (Nouv. mém., t. III, pp. 435-491). Séance du 8 mai 1825 (Journal des séances, p. xxxii). — La question se représenta plus tard devant l'Académie. En 1850, M. Imbert des Mottelettes nous adressa un mémoire sur l'*Ethnographie du royaume de Belgique*, dans lequel il soutient que les langues wallonne et flamande, ou du moins les idiomes dont ces deux langues dérivent, partageaient notre pays, dès avant l'arrivée des Romains, à peu près comme elles le font encore aujourd'hui (voy. *Bulletins*, t. XVII, 1re part., p. 25). M. Schayes, réfutant cette thèse, prétendit que les habitants de la Belgique, au temps de César, étaient des Germains, conservant les mœurs et la langue de leur patrie primitive (*ibid.*, pp. 156-164); mais son opinion fut, à son tour, combattue par M. Roulez (t. XVII, 2e part., pp. 151-168).

Les *Bulletins de l'Académie* (t. II, p. 10) renferment une notice sur M. Meyer, par le baron de Reiffenberg.

(2) *Recherches sur la découverte du charbon de terre dans la ci-devant principauté de Liége; vers quel temps elle fut faite* (Nouv. mém., t. II, pp. 289-298). Séance du 7 janvier 1822 (Journal des séances, p. lxxviii). M. de Villenfagne soutient que l'auteur de la découverte était un nommé *Hullos*, du village de Plenevaux.

Le Journal des séances (t. II, pp. ix et xxi) mentionne la lecture de plusieurs études historiques, publiées plus tard par M. de Villenfagne, dans ses *Recherches*

Mais bientôt on vit surgir, à côté de ces vétérans des lettres belges, un jeune homme plein de talent et d'avenir, dont nous aurons souvent à citer le nom, parce que, pendant plus d'un quart de siècle, il laissa passer peu de séances sans faire une communication relative à l'une ou à l'autre branche des connaissances humaines. Nous voulons parler du baron Frédéric de Reiffenberg, l'un des membres les plus zélés et les plus savants que l'Académie ait comptés dans son sein depuis sa réorganisation. 1816-1845

Baron de Reiffenberg.

Dans le domaine de l'histoire nationale, il débuta par un mémoire sur le séjour que Louis XI, étant encore dauphin de Viennois, fit aux Pays-Bas vers le milieu du quinzième siècle (1); mais bientôt, abordant un sujet plus important et plus vaste, il entreprit d'écrire l'histoire des deux premiers siècles de l'Université de Louvain, de cette grande et célèbre école que la reconnaissance de nos ancêtres dota du beau nom d'*Alma Mater* et qui fut si longtemps le phare et le centre de la vie intellectuelle de nos provinces. Les cinq mémoires consacrés à cette importante étude renferment une foule de faits aussi intéressants que peu connus sur la forme et la direction des études dans les derniers siècles du moyen âge et au début de l'ère moderne. On

sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége. (Liége, 1817, 2 vol. in-8°.)

Voy. dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1857, une notice sur M. de Villenfagne, par M. de Chênedollé.

(1) *Mémoire sur le séjour que Louis XI, dauphin de Viennois, depuis roi sous le nom de Louis XI, fit aux Pays-Bas, de l'an 1456 à l'an 1461* (Nouv. mém., t. V; 43 pages). Séance du 1er mars 1828 (Journal des séances, p. viii). Ce mémoire, qui a été reproduit dans le journal de l'*Institut historique de Paris*, est le premier travail de M. de Reiffenberg qui ait été inséré dans les recueils académiques; mais il n'est pas le premier en date. Déjà le 5 janvier 1824, il avait lu sur le bombardement de Bruxelles, en 1695, un mémoire qui n'a point été imprimé par l'Académie, mais qu'on trouve au premier volume des *Archives philologiques*, pp. 87 et suiv. Le 7 mai 1824, il lut encore un mémoire latin, resté inédit, qui avait pour titre : *Belgica Erasmi vita* (Journal des séances, t. III, pp. xxii, xxv). Il finit par redemander ce manuscrit, que l'Académie trouvait trop prolixe. (*Voy.* page 114 de la Notice nécrologique rédigée par M. Quetelet et citée ci-après.)

1816-1845 peut y signaler des erreurs, des lacunes, des digressions trop abondantes et parfois étrangères au sujet; mais l'œuvre, considérée dans son ensemble, ne cessera pas d'être l'une des sources auxquelles les futurs historiens des lettres belges devront aller puiser. La fondation de l'Université, ses rapports politiques, son organisation scientifique, ses tendances littéraires, les services qu'elle a rendus, les hommes illustres qui contribuèrent à ses premiers succès, l'état de la philologie à Louvain en particulier et dans les Pays-Bas en général, à l'époque de Juste-Lipse; en un mot, le bilan deux fois séculaire de l'*Alma Mater* s'y trouve dressé avec une sagacité rare et une érudition hors ligne (1).

Nous en dirons autant d'un autre travail académique, digne à tous égards d'attirer, lui aussi, l'attention spéciale des lecteurs éclairés. En 1825, à peine âgé de vingt-cinq ans, Reiffenberg avait eu le bonheur de voir couronner un mémoire composé en réponse à la question suivante : *Quel a été l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce, dans les provinces des Pays-Bas, pendant les quinzième et seizième siècles* (2). Devenu membre de l'Académie, il reprit ses investigations sur une plus large base, étendit ses recherches à tout le passé de la patrie et présenta, sous le titre d'*Essai sur la statistique ancienne de la Belgique jusque vers le dix-septième siècle*, deux dissertations où l'on trouve, indépendamment d'une véritable bibliographie de la matière, une foule d'intéressantes

(1) Les *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain* sont au nombre de cinq et se trouvent aux tomes V, VII et X des Nouv. mém. Séances des 7 mai 1828, 8 janvier, 8 avril, 9 juillet, 10 décembre 1831 et 22 novembre 1834 (Journal des séances, t. V, p. ix; t. VI, p. xii; t. VII, pp. vii et x; t. IX, p. xvii). — M. de Reiffenberg a consulté les sources inédites; mais l'une d'elles, la plus importante peut-être, lui était inconnue. Nous voulons parler des *Historiae Lovaniensium libri XIV* de Molanus, que M. Ruelens, l'ingénieux et savant conservateur de la Bibliothèque royale, a découverts beaucoup plus tard. (*Voy.* les *Bulletins de l'Académie*, t. XXII, 2e part., pp. 185 et suiv.; et le *Bulletin du Bibliophile belge*, 2e sér., t. II, p. 179.)

(2) *Mémoires couronnés*, t. II.

données sur le sol, les eaux, la température, le mobilier, les coutumes, l'architecture et la population de notre pays dans les âges écoulés [1]. 1816-1845

A côté de ces grands travaux, d'autres études historiques, moins importantes au point de vue des résultats obtenus, mais se distinguant toutes par l'élégance du style et la finesse des aperçus, se succédaient avec une étonnante rapidité. A cette catégorie appartiennent les nombreuses lectures de Reiffenberg sur la suppression du droit de *Morte-main* et la vraie signification des mots *Homme de la terre*, dans le duché de Brabant [2]; sur les tombeaux du duc Henri Ier et de ses deux femmes Mathilde, comtesse de Boulogne, et Marie, fille de Philippe-Auguste, dans la collégiale de Saint-Pierre à Louvain [3]; sur l'époque de la mort de l'évêque Notger [4]; sur l'introduction de l'imprimerie dans les différentes villes du pays [5]; sur une croisade pro-

(1) La première partie de l'*Essai*, présentée dans la séance du 8 octobre 1831, figure au tome VII des Nouv. mém. (88 pages; Journal des séances, p. viii). La seconde partie, lue le 13 octobre 1832, a été publiée au tome IX (166 pages; *Bulletins*, t. I, p. 33). Ces mémoires renferment même un plan nouveau de la science de la statistique, divisée en trois parties, selon que l'on considère l'*homme*, le *pays* ou l'*État*. M. de Reiffenberg y attachait beaucoup de prix. (*Voy.* le *Bibliophile belge*, t. I, p. 102.)

Le 2 février 1833, M. de Reiffenberg lut des *Recherches sur la population de la Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'au dix-septième siècle*, où il examinait en passant l'opinion de Robert Wallace, qui prétend que la terre était dans l'antiquité plus peuplée qu'aujourd'hui, et où il rendait compte des différents moyens employés jadis pour évaluer le nombre des habitants d'une ville ou d'un pays (*Bulletins*, t. I, pp. 46 et 49). Ce mémoire ne figure pas dans les recueils académiques. — *Voy.* encore une note sur la population de Diest en 1480 (*Bulletins*, t. II, pp. 70-71), et une autre attestant que, dès 1752, on faisait déjà connaître, par la voie de la presse, les mouvements de la population (t. III, pp. 72-73).

(2) *Remarques sur deux actes de Henri II et de Henri III, ducs de Brabant* (Nouv. mém., t. VII; 12 pages). Séance du 9 janvier 1830 (Journal des séances, p. iv).

(3) *Bulletins*, t. I, p. 25; t. II, p. 160.

(4) *Bulletins de l'Académie*, t. I, pp. 99-101. M. de Reiffenberg prétend que Notger est mort vers la fin de 1006.

(5) *Bulletins*, t. II, pp. 119-121. *Ibid.*, p. 71.

1816-1845 jetée par l'un des fils du comte d'Egmont (1) ; sur un tableau satirique relatif au gouvernement du duc d'Albe (2); sur un passage de Jacques Meyer, suivant lequel un évêque aurait été donné pour la première fois à la Flandre, dans le concile de Troyes en Champagne, l'an 879 (3); sur quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant (4); sur les faits mémorables dont le château luxembourgeois de Mierwart a été le théâtre (5); sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et la Savoie (6) et entre la Belgique et le Portugal (7); sur Charles V, considéré comme renommée populaire (8); sur le projet conçu par Marnix de Sainte-Aldegonde de placer les Pays-Bas sous la domination de la France (9); sur les cours d'amour en Belgique (10); sur une flotte de croisés partie en 1189 de l'embouchure de l'Escaut et qui relâcha en Portugal (11); sur l'exis-

(1) *Bulletins*, t. III, pp. 191-198.

(2) *Ibid.*, t. V, pp. 116-123. On prétend que Pierre Breugel, décédé à Bruxelles en 1570, fit brûler, avant sa mort, des dessins et des tableaux qui lui semblaient condamnables. Le tableau décrit par M. de Reiffenberg avait échappé à cet holocauste.

(3) *Ibid.*, t. II, pp. 260-265.

(4) *Nouveaux mémoires*, (t. XI; 16 pages). Séance du 1er décembre 1838 (*Bulletins*, t. V, p. 730). *Voy.* encore *Bulletins*, t. VIII, 1re part., pp. 94-97.

(5) *Bulletins*, t. V, pp. 386-396.

(6) *Coup d'œil sur les relations qui ont jadis existé entre la Belgique et la Savoie, avec des rectifications pour l'histoire de la Flandre et du Hainaut;* 66 pages (Nouv. mém., t. XIV). Séance du 17 octobre 1840 (*Bulletins*, t. VII, 2e part., p. 183).

(7) *Coup d'œil sur les relations qui ont jadis existé entre la Belgique et le Portugal* (Nouv. mém., t. XIV; 77 pages). Séance du 7 mai 1841 (*Bulletins*, t. VIII, 1re part., p. 367). Addition à ce Mémoire (*Bulletins*, t. XIV, 1re part., pp. 231 et suiv.)

(8) *Bulletins*, t. V, pp. 455-469.

(9) *Ibid.*, t. VII, 1re part., pp. 216-224. La question historique des rapports de Marnix avec la France a été soumise à un nouvel examen par M. Th. Juste. (*Voy.* la troisième partie de ce Rapport.)

(10) *Ibid.*, pp. 335-448.

(11) *Ibid.*, t. VII, 2e part., pp. 22-30. M. de Reiffenberg avait trouvé, dans les Mémoires de l'Académie de Turin, une relation de cette expédition écrite par un contemporain.

tence chimérique d'un Fromond, comte de Bruges (1); sur la correspondance d'Erycius Puteanus, commencée à l'époque où celui-ci se trouvait à la fleur de l'âge et du talent (2); sur l'étude du grec au moyen âge, en Belgique (3); sur la chronique rimée de Nicaise Ladam (4); sur un croisé belge, Fragnon d'Arquenne (5); sur l'hiver de 1363 et sur la fête de l'arbalète et du prince d'Amour à Tournai, en 1455 (6); sur une chronique de Flandre inédite (7); sur les documents historiques que renferment les archives de Louvain (8); sur les tentatives faites au sein de l'Académie pour la publication des monuments inédits de notre histoire (9). Profondément convaincu de la nécessité d'étudier cette histoire dans les sources, il donnait l'exemple et fouillait sans cesse les chartes, les chroniques et les documents inédits, avec une ardeur aussi intelligente qu'infatigable. 1816-1845

Envisageant le passé sous toutes ses faces, Reiffenberg se plaisait à rechercher les particularités relatives aux familles et aux individus dont les noms figurent avec honneur dans nos annales. Princes, grands seigneurs, hommes d'État, guerriers, écrivains, poëtes, artistes, toutes les célébrités, pour ne pas dire toutes les gloires, l'attiraient avec un charme irrésistible. Cette tendance constante de son esprit devait naturellement se manifester dans le cercle de ses travaux académiques, les seuls que

(1) *Bulletins*, t. VII, 2e part., pp. 175-183.

(2) *Ibid.*, t. VIII, 1re part., pp. 11-28. Il s'agit de lettres écrites de 1600 à 1646.

(3) *Ibid.*, t. VIII, 1re part., pp. 239-246 et 417-419.

(4) *Ibid.*, t. VIII, 2e part., pp. 35-43 et 363.

(5) *Ibid.*, t. XII, 1re part., pp. 262-267. M. de Reiffenberg avait découvert, parmi les papiers des anciens Bollandistes, un poëme en latin barbare, composé en l'honneur de ce compagnon de Godefroid de Bouillon.

(6) *Ibid.*, p. 321-336. Extraits d'une chronique inédite de Flandre.

(7) *Ibid.*, t. XII, 1re part., pp. 514-525; 2e part., pp. 63-72.

(8) *Nouveaux mémoires*, t. VI; 11 pages. Séance du 7 mars 1829 (Journal des séances, t. V, p. XXI).

(9) A la suite d'un mémoire concernant la peinture sur verre en Belgique, dont nous parlerons plus loin (*Nouv. mém.*, t. VIII, pp. 53-68). Séance du 19 novembre 1831 (Journal des séances, p. VIII).

1816-1845 nous ayons à signaler. Maintes fois il vint communiquer à la Compagnie les faits intéressants qu'il avait rencontrés dans ses immenses lectures, et les notices où il les consignait, toujours rédigées avec ordre et clarté, étaient souvent pleines de charme. Nous citerons à ce titre ses recherches sur Charles-Quint et la cour de ce prince (1); sur la famille maternelle de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas (2); sur l'itinéraire d'Albert et d'Isabelle, de 1599 à 1600 (3); sur les exploits d'Olivier le Diable, barbier et confident de Louis XI (4); sur la famille du prince des peintres flamands (5); sur la patrie et les descendants de Pierre l'Hermite (6); sur Jean de St-Amand, le célèbre médecin du douzième siècle (7); sur Guibert, abbé de Gembloux et de Florennes, qui fut, au dire des rédacteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, l'un des ornements du même siècle (8); sur les poëtes du moyen âge Corneille de St-Laurent et Regnier de Bruxelles (9); sur l'album d'Hélène-Mancie, franche baronne de Mérode (10); sur la langue universelle que François Van Helmont

(1) *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour, avec un appendice sur l'ordre de St-Hubert* (Nouv. mém., t. VIII; 61 p.). Séance du 3 mars 1832 (*Bull.*, t. I, p. 15).

(2) *Bulletins*, t. VIII, 1re part., pp. 35-45.

(3) *Nouveaux mémoires*, t. XIV; 33 pages. Séance du 6 février 1841 (*Bulletins*, t. VIII, 1re part., p. 97). Extrait d'une relation contemporaine inédite.

(4) *Ibid.*, t. V; 23 pages. Séance du 14 juin 1828 (Journal des séances, p. xvi).

(5) Reiffenberg a présenté deux mémoires intitulés : *Recherches sur la famille de Pierre-Paul Rubens*, l'un le 3 avril 1830, l'autre le 17 janvier 1835 (Nouv. mém., t. VI, 12 pages, et t. X, 19 pages; Journal des séances, t. VI, p. vii, et *Bulletins*, t. V, p. 12). Il y revint plus tard et fit encore deux communications à l'Académie en 1838 et 1844 (*Bulletins*, t. V, pp. 75-77, et t. XI, 2e part., pp. 15-24).

(6) *Bulletins*, t. IV, pp. 474-477. M. de Reiffenberg se prononce en faveur de la ville d'Amiens. *Voy.* ci-après l'indication des travaux historiques de M. Polain.

(7) *Ibid.*, t. VIII, 1re part., pp. 183-188.

(8) *Ibid.*, t. IX, 2e part., pp. 440, 456 et 592. *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, pp. 566-570.

(9) *Nouveaux mémoires*, t. XIV; 17 pages et 10 pages. Séances du 17 octobre et du 5 décembre 1840 (*Bulletins*, t. VII, 2e part., pp. 83 et 262; additions, t. VIII, 1re part., p. 362.) *Voy.* ci-après les travaux académiques de M. Ad. Mathieu.

(10) *Bulletins*, t. II, pp. 155-160.

avait imaginée, pendant qu'il languissait dans les prisons de l'inquisition (1); sur les réformes financières rêvées par le vicomte Jean-Philippe Vilain XIIII (2); sur les historiens Christoval de Estrella et Michel d'Eytzing (3); sur le duc Charles de Croy, le chef des *malcontents* du seizième siècle (4), et le prince Charles-Joseph de Ligne, le type accompli du gentilhomme lettré du siècle passé (5). En racontant la vie ou en décrivant les œuvres des hommes célèbres, il avait l'art d'y rattacher une foule de détails intéressants sur les mœurs, les institutions et l'histoire des temps où ils vivaient. Mais il n'exigeait pas toujours que les personnages auxquels il vouait sa plume eussent joué un rôle prépondérant sur les scènes de l'art, de la science ou de la politique. Le mérite modeste et laborieux recevait une large part de ses hommages. Pendant plusieurs années il enrichit les publications de l'Académie d'un grand nombre d'éloges et de biographies, écrits avec un tact parfait, une remarquable élégance de langage, et, surtout, avec cette bienveillance exempte à la fois de faiblesse et d'exagération, que la tombe commande et que la justice nous impose envers ceux dont les lèvres glacées ne peuvent plus répondre à la critique. Jamais savant ne posséda à un plus haut degré l'art de rendre l'érudition aimable et gracieuse (6). 1816-1845

(1) *Bulletins*, t. V. pp. 34-38.

(2) *Ibid.*, pp. 218-220.

(3) *Ibid.*, t. V, pp. 510-526 et pp. 687-705.

(4) *Ibid.*, t. XI, 2e part., pp. 421-447.

(5) *Éloge du feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne* (Nouv. mém., t. XIX; 71 pages). Séance du 5 juillet 1845 (*Bulletins*, t. XII, 2e part., p. 72).

Les *Bulletins* mentionnent encore la lecture d'un mémoire sur les *Sires de Diest*, qui ne figure pas dans les recueils académiques (t. II, pp. 341 et 401; t. III, p. 126). — *Voy.* aussi, dans cet ordre d'études, les réflexions du baron de Reiffenberg sur une édition de Simon Stevin négligée par les biographes et intitulée : *Tafelen van interest mitsgaders de constructie der selver, ghecalculeert door Simon Stevin; t'Antwerpen, by Chr. Plantyn,* 1582; in-8° de 92 pages.

(6) Les recueils académiques renferment une foule d'Éloges et de Notices dus à la plume du baron de Reiffenberg. Dans les *Nouveaux mémoires*, l'Éloge de l'abbé Mann (t. VI) et celui du prince de Ligne, que nous venons de citer. Dans les

1816-1845 Le baron de Reiffenberg était entré à l'Académie en 1823. Le
Chevalier Marchal. chevalier Marchal l'y suivit en 1829, et ne tarda pas à fournir de son côté un large contingent de recherches historiques.

A peine élu, il présenta une savante dissertation sur la date du diplôme de l'empereur Othon le Grand, qui conféra le titre d'avoué de l'abbaye de Gembloux à Lambert, comte de Louvain (1). C'était le début d'une longue série d'études consciencieuses, disséminées dans les *Bulletins de l'Académie*, toujours accueillies avec une vive sympathie, et parmi lesquelles nous citerons les suivantes, qui appartiennent toutes à la période qui nous occupe : Sur un passage de César concernant l'ancienne Belgique (2); sur l'*Oppidum Atuaticorum* (3); sur la ville gauloise de Majerou près de Virton (4); sur la déesse Nehallennia, dont M. Marchal fait une divinité analogue à la Pomone des Romains (5); sur le tombeau des ducs de Brabant, à la col-

Annuaires, les Notices sur Cobenzl (1835), Feltz (1835), du Chasteler (1835; suppl., 1837), Mac-Neny (1835), Van Hulthem (1835), Bekker (1838), Delmotte (1837; suppl., 1838), Raynouard (1839), Van Pract (1840), Daunou (1841), Raoux (1842), Des Roches (1843), de Fortia d'Urbin (1844). Dans les *Bulletins*, Meyer (t. II, p. 10), Foppens (t. VI, 1re part., pp. 192, 322 et 441), Sylvestre de Sacy (t. V, p. 137), Willems (t. XII, 2e part., p. 117).

Une intéressante notice sur le baron de Reiffenberg a été publiée par M. Quetelet, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1852.

(1) *Nouveaux mémoires*, t. VI; 23 pages. Séance du 7 novembre 1829 (Journal des séances, p. 11). M. Marchal soutient que ce diplôme fut donné à Francfort, en 974, la douzième année du règne d'Othon Ier.

(2) *Bulletins de l'Académie* (1re série), t. IV, pp. 342, 353 et 375. Le passage dont il s'agit appartient au chapitre XXXIX du livre V des Commentaires : *Itaque confestim dimissis nuntiis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumosios, Gordunos, qui sub eorum* (Nérviorum) *imperio sunt.*

(3) *Bulletins*, t. IX, 2e part., pp. 68-80. M. Marchal discute l'opinion de l'empereur Napoléon Ier, qui place l'*Oppidum Atuaticorum* à Fallais. *Voy.* le mémoire de M. Dewez, cité ci-dessus, p. 49.

(4) *Ibid.*, t. XI, 2e part., pp. 239-265.

(5) *Ibid.*, t. IX, 2e part., pp. 46-50. *Voy.* ci-dessus, page 19, l'indication d'un mémoire relatif au même sujet, par le marquis du Chasteler, qui voyait dans Nehallennia la déesse des eaux. Avant lui, Des Roches, dans le mémoire cité ci-dessus, page 12, avait conjecturé que Nehallennia représentait la lune.

légiale de Ste-Gudule (1); sur les antiquités déposées autrefois à la chambre héraldique de Bruxelles (2); sur la fuite de Judith, reine douairière de Westsex, avec le comte Baudouin, et sur l'inféodation du marquisat de Flandre (3); sur la pénitence imposée au meurtrier du comte de Flandre Arnoul III (4); sur Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai (5); sur les relations des Flamands avec le port d'Alexandrie d'Egypte, avant la découverte du cap de Bonne-Espérance (6); sur l'étude de la langue grecque, dans l'empire des Carlovingiens (7); sur la relation inédite de l'ambassade de Federigo Badovaro, envoyé du grand conseil de Venise à la cour de Charles-Quint et de Philippe II (8); sur l'exil et le décès de J.-B. Rousseau, à Bruxelles (9). 1816-1845

A la suite de la révolution de 1830, d'autres noms justement

(1) *Bulletins*, t. II, p. 42.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 353, et t. XII, 1re part., pp. 183-190.

(3) *Ibid.*, t. III, pp. 54-62, et t. XIV, 1re part., pp. 241-252. Au lieu de donner à Baudouin le titre de premier comte de Flandre, comme l'a fait M. Dewez (*voy.* ci-dessus, p. 50, note 2), M. Marchal prétend, avec plusieurs historiens, que ce prince a été le troisième comte de cette importante province. Il soutient aussi que Judith n'a pas été enlevée; en d'autres termes, qu'elle a suivi volontairement Baudouin, qui se rendait près du pape Nicolas Ier.

(4) *Ibid.*, t. III, pp. 283-289.

(5) *Ibid.*, t. VII, 1re part., pp. 157-165.

(6) *Ibid.*, t. XI, 1re part., pp. 152-176.

(7) *Ibid.*, pp. 330-347. *Voy.* ci-dessus, p. 59, note 3.

(8) *Ibid.*, t. XII, 1re part., pp. 52-79.

(9) *Ibid.*, t. X, pp. 235-242.

Parmi les travaux de M. Marchal qui appartiennent à la période qui nous occupe et qui concernent l'histoire et les antiquités nationales, nous devons encore citer : Un récit sommaire des projets conçus sous les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II, pour réunir et publier les matériaux de notre histoire (*Bulletins*, t. I, pp. 108-109); un rapport sur les antiquités gallo-romaines du Luxembourg (t. V, pp. 337-343); des notices sur la vie et les œuvres de MM. Kickx et Vanderlinden, membres de l'Académie (*Mémoires de l'Académie*, t. VII, 8 pages); un extrait d'une notice sur la maladie des pommes de terre (*Bulletins*, t. XII, 2e part., pp. 376-381). La liste complète des travaux de cet estimable et modeste savant se trouve à la suite de la notice que lui a consacrée M. Alvin, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1859.

1816-1845 entourés de l'estime publique furent associés à ceux des savants dont nous venons d'énumérer les œuvres.

En première ligne se présentent le baron de Gerlache et le baron de Stassart. Anciens condisciples à l'école de droit de Paris, défenseurs de la même bannière dans les luttes mémorables qui amenèrent la chute de la domination néerlandaise, plus tard appelés l'un et l'autre à l'honneur de présider nos premiers corps politiques, ils entrèrent le même jour à l'Académie royale, où l'aménité du caractère et la délicatesse des sentiments, autant que l'éclat du talent et l'étendue du savoir, leur valurent plusieurs fois les éminentes fonctions de directeur (1).

Baron de Gerlache. Historien et homme d'État, écrivain distingué, orateur éloquent et habile, le baron de Gerlache eut l'occasion de prononcer, dans nos séances solennelles, quatre discours académiques qui resteront comme des modèles du genre. Le premier, embrassant toute l'histoire nationale, exaltait le patriotisme de nos ancêtres, mettait nos vieilles institutions en regard de celles des autres peuples, et faisait brillamment ressortir les grands et nobles enseignements que renferment nos annales (2). Les trois autres, consacrés à la révolution belge du seizième siècle (3), à la révolution brabançonne de 1789 (4) et aux troubles qui éclatèrent à Liége sous les règnes de Jean de Bavière et de Jean de Hinsberg (5), mettaient en relief, avec des couleurs vives et saisissantes, les causes, la signification et le but que l'orateur assignait à ces grandes commotions politiques. A son avis, il n'était pas vrai que la révolution des Provinces-Unies contre Philippe II eût été faite dans l'intérêt de la liberté civile et

(1) Ils furent élus membres de l'Académie, le 14 octobre 1833.

(2) Séance du 16 décembre 1836 (*Bulletins*, t. III, pp. 454-472).

(3) Séance du 16 décembre 1837 (*Bulletins*, t. IV, pp. 560-605). M. de Gerlache était alors vice-directeur.

(4) Séance du 16 décembre 1838 (*Bulletins*, t. V, pp. 794-831).

(5) Séance du 14 décembre 1842 (*Bulletins*, t. IX, 2e part., pp. 632-670).

religieuse, et l'on méconnaissait complétement le caractère et la portée de la révolution brabançonne, en la représentant comme une querelle, tantôt ridicule et tantôt sanglante, entre Joseph II et les moines des Pays-Bas catholiques. 1816-1845

Le baron de Gerlache écrivit encore, dans cette phase de l'existence de l'Académie, un *Fragment historique* sur le règne de Charles-Quint, le grand empereur catholique, qu'il se plaisait à défendre, avec une ardeur à la fois patriotique et religieuse, contre les attaques des historiens français et les dénigrements des historiens protestants (1); une notice sur le manuscrit de Li Muisis, l'abbé chroniqueur de St-Martin de Tournai, qui nous a fourni tant de détails intéressants sur les mœurs et les institutions du siècle où il vivait (2); une nomenclature des hommes illustres des Pays-Bas (3), et enfin deux rapports sur les travaux de l'Académie, où il signalait, en termes élevés, l'influence salutaire qu'elle était appelée à exercer au sein de la Belgique rendue à elle-même, devenue indépendante et libre, après avoir été si longtemps la victime des convoitises et des usurpations de l'étranger (4). Ainsi que le baron de Gerlache aimait à le répéter, l'étude de nos institutions et de nos mœurs, fondée sur les faits, était à ses yeux la source la plus élevée et la plus originale de la littérature belge (5). Il se livrait à cette étude avec une hauteur de vues, une patience d'investigation et une bonne foi

(1) *Bulletins*, t. VII, 2e part., pp. 373-414.

(2) *Nouveaux mémoires*, t. X; 27 pages. Séance du 6 juin 1835 (*Bulletins*, t. II, p. 208). Ce mémoire a été reproduit au tome VI des œuvres complètes du baron de Gerlache. (Bruxelles, Goemaere, 1853.)

(3) *Bulletins*, t. V, p. 561. Une liste des hommes illustres du pays avait été demandée par le gouvernement, pour la composition du célèbre tableau de Decaisne. L'Académie avait confié cette tâche à MM. de Gerlache, Quetelet, de Reiffenberg et Wesmael.

(4) C'était en qualité de directeur annuel que M. de Gerlache avait adressé au ministre de l'intérieur ces deux rapports sur les travaux de l'Académie pendant les années 1836 à 1839. (Voy. *Bulletins*, t. IV, pp. 264-272, et t. VI, 1re part., pp. 464-468.)

(5) *Bulletins*, t. IX, 2e part., p. 633.

1816-1845 scrupuleuse, auxquelles on est forcé de rendre hommage alors même qu'on n'approuve pas tous ses jugements sur les hommes et les choses du passé.

Baron de Stassart. Le baron de Stassart, de même que son illustre ami, avait toujours professé un véritable culte pour l'histoire du pays. Préfet de Vaucluse, en 1810, à une époque où les vieilles bannières de Brabant et de Flandre semblaient avoir à jamais disparu devant le glorieux et redoutable drapeau d'Austerlitz, il s'arrachait aux travaux et aux soucis de l'administration impériale, pour composer, en secret, un résumé de l'*Histoire générale de la Belgique,* de M. Dewez (1). Il conserva cette ardeur patriotique au milieu de tous les incidents, de toutes les vicissitudes de sa carrière brillante et agitée; et quand il fit, en 1833, son entrée à l'Académie, il sut y prendre, dans la sphère des études historiques, un rôle analogue à celui du baron de Gerlache. Comme ce dernier, il prononça, en qualité de directeur, plusieurs discours consacrés à la glorification du passé de la patrie. En 1837, il célébra, dans un noble et mâle langage, la part immense que les Belges ont prise aux progrès de l'esprit humain (2). Deux ans après, il mit en évidence les matériaux de toute nature que notre histoire présente à ceux qui travaillent à doter la Belgique indépendante d'une littérature vraiment nationale. « Que de ressources, s'écria-t-il, offre à l'imagination du » poëte, comme aux méditations du philosophe, cette Belgique » si riche de souvenirs, d'où s'élancèrent les fondateurs d'une » puissante monarchie (3), les héros qui contribuèrent le plus » brillamment à placer le tombeau du Christ sous le glorieux » étendard de la croix, et l'aventureux conquérant qui fit reten- » tir le nom de Flandre sur les murs de Constantinople ; cette » Belgique qui devint ensuite une école de chevalerie, le centre » du commerce et des arts; cette Belgique où s'entretint con-

(1) Avignon, 1810, 1 vol. in-8°. Il n'en a été tiré que vingt-cinq exemplaires.

(2) Séance du 16 décembre 1837 (*Bulletins*, t. IV, pp. 530-554).

(3) Childéric, Clovis, etc.

» stamment le feu sacré des libertés publiques, et où le senti- 1816-1845
» ment religieux, quelque profond qu'il fût, se laissa, moins que
» partout ailleurs, maîtriser par les violences du fanatisme (1). »
En 1841, toujours inspiré par le même patriotisme, il prit pour sujet d'une harangue académique les avantages que présenterait la composition d'un *Itinéraire* de nos provinces, rappelant, pour ainsi dire de pas en pas, les faits mémorables accomplis sur notre sol (2). En 1843, visant au même but sous une autre forme, il prouva que la composition d'une *Galerie nationale*, où figureraient les noms de toutes nos illustrations, serait une œuvre glorieuse pour nos ancêtres, en même temps qu'un stimulant efficace pour les générations nouvelles (3). Il se plaisait à répéter que le noble orgueil que produit la magie des souvenirs patriotiques forme pour les peuples libres la meilleure sauvegarde d'indépendance. « Ce culte à la gloire nationale, disait-il, épure, élève, élec-
» trise le cœur, et peut seul inspirer cet héroïsme qui garantit
» mieux la défense des frontières que les boulevards les plus for-
» midables. Cherchons à nous rendre familière la connaissance
» des hauts faits de nos ancêtres, et que les noms illustres dont
» le pays s'honore deviennent de plus en plus populaires! Qu'en
» posant le pied sur notre sol, l'étranger sache ce que nous
» fûmes, ce que nous voulons être (4). » Plus d'un membre de l'Académie se rappelle encore les applaudissements unanimes et prolongés qui accueillaient ces discours, où les élans d'un patriotisme éclairé venaient se joindre à l'élégance et à la pureté de langage (5).

(1) Séance du 16 décembre 1839 (*Bulletins*, t. VI, 2e part., pp. 505-516).
(2) Séance du 15 décembre 1841 (*Bulletins*, t. VIII, 2e part., pp. 551-582).
(3) Séance du 17 décembre 1843 (*Bulletins*, t. X, 2e part., pp. 520-550).
(4) *Bulletins*, t. VIII, 2e part., p. 551.
(5) Nous nous contenterons d'indiquer un autre discours prononcé par le baron de Stassart, le 16 décembre 1835 (*Bulletins*, t. II, pp. 456-461). Il ne renferme qu'un petit nombre de considérations sur les grandes époques de nos annales.

Les autres travaux académiques du baron de Stassart, qui appartiennent à l'époque qui nous occupe et qu'on peut rattacher aux études historiques, sont une

1816-1845 Les portes de l'Académie s'ouvrirent ensuite pour deux ecclésiastiques savants et laborieux, MM. De Smet et de Ram, qui surent constamment, dans le cours de leur longue et utile carrière, faire marcher de front les patientes recherches de l'érudition et les soins absorbants de l'enseignement de la jeunesse.

De Smet. A l'aide de l'étude consciencieuse et approfondie des sources, M. De Smet s'attacha surtout à redresser les assertions hasardées, les erreurs et les accusations téméraires, dues souvent à la légèreté d'un seul historien et adoptées ensuite de confiance par tous ceux qui lui succèdent. C'est dans ce dessein qu'il mit la plus louable activité à lire les diplômes, les chartes et les autres documents conservés dans nos archives, et qu'il parvint à élucider plusieurs parties obscures ou altérées de notre histoire du moyen âge. En racontant l'élection et la déchéance de Guillaume le Normand, comte de Flandre, il appela l'attention de l'Académie sur l'une des époques les plus importantes de l'histoire de nos libertés communales (1). Il se livra ensuite à l'examen minutieux des anciens monuments sur lesquels nos historiens ont fondé le récit de la guerre de Grimberghe, l'une des luttes les plus dramatiques du douzième siècle (2). Il composa un mémoire historique et critique sur les principaux actes du règne de Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, le glorieux vainqueur de Constantinople, qui se signala par bien des faits d'armes et bien des améliorations administratives, avant de partir

Notice biographique sur le général Dumonceau (*Bulletins*, t. III, pp. 472-482) et quatre rapports au ministre de l'intérieur sur les travaux de l'Académie pendant les années 1834 à 1840 (*Bulletins*, t. II, pp. 187-195; t. III, pp. 202-208; t. V, pp. 324-332; t. VII, 1re part., pp. 377-384).

L'*Annuaire de l'Académie* pour 1855 renferme une Notice sur le baron de Stassart, par M. Quetelet. Une biographie plus étendue, par M. E. Van Bemmel, se trouve au tome XXVIII des *Mémoires couronnés*.

(1) *Bulletins*, t. V, pp. 497-509.

(2) *Examen critique des monuments sur lesquels les historiens ont fondé le récit de la guerre de Grimberge*, 1142-1159 (Nouv. mém., t. XV; 27 pages). Séance du 6 novembre 1841 (*Bulletins*, t. VIII, 2e part., p. 346).

pour la cinquième croisade ([1]). Il nous fit connaître les exploits de ces valeureuses et redoutables bandes de mercenaires flamands, qu'on vit si longtemps figurer dans les guerres de France, d'Angleterre et d'Italie, et qui inspiraient tant d'effroi et d'horreur aux chroniqueurs du douzième et du treizième siècle ([2]). Il prouva qu'un historien français, en décrivant le règne de Philippe-Auguste, avait inexactement exposé les questions relatives à la succession du comte de Flandre Philippe d'Alsace ([3]). Il redressa d'autres erreurs commises par les historiens qui ont décrit la guerre courte, mais brillante, que Gui de Namur fit aux Hollandais, au commencement du quatorzième siècle ([4]). Il s'efforça de démontrer que les talents et le caractère de Philippe d'Artevelde, le quatrième fils du redoutable chef gantois, n'ont pas été bien appréciés par ses contemporains ([5]). Il crut devoir énergiquement soutenir que le supplice du chancelier Hugonet et du comte d'Humbercourt, si dramatiquement raconté par Philippe de Commines, n'a pas été le résultat d'une vengeance populaire ([6]). Mais il ne voulut pas circonscrire ses investigations et ses critiques dans les limites du moyen âge. Le même zèle pour la vérité historique lui fit entreprendre des recherches sur les causes et les incidents de la révolution belge du dix-huitième siècle, si peu connue chez nous et si étrangement défigurée à 1816-1845

([1]) *Nouveaux mémoires*, t. XIX; 34 pages. Séance du 11 janvier 1845 (*Bulletins*, t. XII, 1re part., p. 79). Déjà en 1839, M. De Smet avait communiqué une notice sur la bataille de Noville-sur-Mehagne, où Baudouin s'était couvert de gloire, par la défaite de Henri de Limbourg et des confédérés de ce prince (*Bulletins*, t. VI, 2e part., pp. 191-199).

([2]) *Notice sur Guillaume d'Ypres ou de Loo et les compagnies franches du Brabant et de la Flandre* (Nouv. mém., t. XV; 31 pages). Séance du 5 mars 1842 (*Bulletins*, t. IX, 1re part., p. 253).

([3]) *Remarque sur un endroit de l'Histoire de Philippe-Auguste, par M. Capefigue* (Bulletins, t. IX, 2e part., pp. 58-69).

([4]) *Mémoire sur la guerre de Zélande* (1303-1305). Nouv. mém., t. XVIII; 39 pages. Séance du 3 décembre 1843 (*Bulletins*, t. X, 2e part., p. 454).

([5]) *Bulletins*, t. V, pp. 374-381.

([6]) *Ibid.*, t. VI, 2e part., pp. 89-102.

1816-1845 l'étranger. Il étudia, avec un soin scrupuleux, les infractions faites à la constitution flamande et les changements qu'elle avait subis sous le règne de Marie-Thérèse ([1]), les actes de la *Collace* de Gand, en 1789 et en 1790 ([2]), et l'incarcération du duc d'Ursel dans le cours de cette dernière année ([3]). Jugeant le soulèvement de nos provinces contre la domination autrichienne, en se plaçant au point de vue indiqué par le baron de Gerlache, il s'éleva avec vigueur contre les appréciations inconvenantes de l'abbé de Pradt, qui, malgré son caractère sacerdotal, n'avait vu dans la révolution brabançonne qu'une abondante mine d'épigrammes contre les moines et contre l'ancien régime ([4]).

De Ram. M. de Ram porta son activité dans une autre sphère. Placé, jeune encore, à la tête d'une grande école religieuse et scientifique, il crut que les devoirs inhérents à sa haute position lui imposaient l'obligation de mettre en lumière les services rendus à la patrie et à l'Église par les docteurs et les élèves de l'ancienne

([1]) *Bulletins*, t. VI, 1re part., pp. 326-336, et t. XI, 2e part., pp. 386-406.

([2]) *Ibid.*, t. XI, 2e part., pp. 341-358.

([3]) *Ibid.*, t. X, 2e part., pp. 217-229.

([4]) *Ibid.*, t. XII, 2e part., pp. 393-405. *Voy.* ci-dessus, p. 65.

Les *Bulletins* renferment encore plusieurs autres études de M. De Smet, notamment une Note sur l'entrée de la noblesse dans les États des provinces belges (t. IV, p. 505), des rapports sur des antiquités trouvées à Beaumont, à Ampsin, à Sommeraing, à Schaesberg, à Renaix (t. III, pp. 12, 13; t. V, pp. 2, 30, 71, 727), des observations sur un passage de la chronique d'*Olivier de Dixmude*, publiée par M. Lambin (t. IV, p. 154), sur le *Brachatensis ager* (t. V, p. 706), sur la forme des délibérations des anciens États de Flandre, dans les questions de subsides (t. VII, 2e part., p. 246), sur l'établissement et la conservation d'une communauté de calvinistes au milieu d'une population catholique près d'Audenarde (t. VIII, 2e part., p. 338), sur la famille Vilain XIIII (t. IX, 1re part., p. 244), sur les saints étrangers qui ont reçu l'hospitalité en Belgique (t. IX, 2e part., p. 556), sur quelques particularités relatives à Corneille Scepperus (t. X, 2e part., p. 67), sur les armoiries des chevaliers de la Toison d'or conservées dans la cathédrale de Gand (t. XI, 1re part., p. 137), sur une petite chronique manuscrite de l'abbaye de St-Adrien, à Grammont (t. XII, 2e part., p. 154).

Voy. le rapport spécial de M. Gachard sur les travaux historiques publiés par M. De Smet, en qualité de membre de la Commission royale d'histoire.

université de Louvain. Parmi les cinq mémoires qu'il communiqua à la Compagnie, dans la période antérieure à 1846, il en est trois qui se trouvaient en rapport direct avec les annales de la célèbre *Alma Mater*. Il y exposait, avec une remarquable précision et une connaissance parfaite du sujet, le rôle actif et brillant des professeurs au milieu des luttes intellectuelles, des révolutions et des guerres suscitées par la prédication de Luther; époque étrange et douloureuse, où les déchirements de l'Église amenaient les déchirements des États, où la révolte contre le Pape, enfantant la révolte contre les princes, couvrit de sang et de ruines une grande partie de l'Europe (1). Un quatrième mémoire renfermait de nombreux et importants détails sur la nonciature de Pierre Van der Vorst (*Petrus Vorstius*), évêque d'Acqui, envoyé par Paul III auprès du roi Ferdinand, des princes d'Allemagne et de la gouvernante générale des Pays-Bas, Marie de Hongrie, pour les déterminer à se rendre en personne, ou du moins à se faire représenter au concile général que le Pape venait de convoquer à Mantoue, pour le 23 mai 1536 (2). Le cinquième mémoire, appartenant à un tout autre ordre de faits et d'idées, contenait le résultat des recherches faites par son auteur sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain, dans l'église primaire de Saint-Pierre et dans celle de Notre-Dame-aux-Domi- 1816-1845

(1) Voici ces trois mémoires :

Mémoire sur la part que le clergé de Belgique, et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain, ont prise au concile de Trente (Nouv. mém., t. XIV; 83 pages). Séance du 7 novembre 1840 (*Bulletins*, t. VII, 2e part., p. 221).

Disquisitio de dogmatica declaratione, a theologis Lovaniensibus, anno 1544, edita (Nouv. mém., t. XIV; 9 pages). Séance du 6 février 1841 (*Bulletins*, t. VIII, 1re part., p. 97).

Disquisitio historica de iis quae contra Lutherum Lovanienses theologi egerunt, anno 1519 (Nouv. mém., t. XVI; 28 pages). Séance du 7 janvier 1843 (*Bulletins*, t. X, 1re part., p. 18).

(2) *Mémoire sur la nonciature de Pierre van der Vorst, évêque d'Acqui, en Allemagne et dans les Pays-Bas, en 1536-1537* (Nouv. mém., t. XII; 81 pages). Séance du 9 novembre 1839 (*Bulletins*, t. VI, 2e part., p. 375; avec une addition, t. VII, 2e part., p. 38).

1816-1845 nicains (1). En même temps, M. de Ram enrichissait nos *Bulletins* d'intéressantes notices, où l'on remarque, à côté d'aperçus toujours ingénieux, plus d'une révélation inattendue sur les hommes et les choses du passé. Il est peu d'érudits qui ne connaissent ses lectures sur les rapports d'Érasme avec Damien de Goës et Lambert Coemans, de Turnhout (2); sur l'importance que nos vieux chroniqueurs attachaient aux phénomènes atmosphériques (3); sur des documents inédits relatifs à la bataille de Montlhéry (4); sur les lettres inédites de Dodonée à Viglius (5).

Vers la même époque, nous voyons apparaître les noms de MM. Roulez, Moke, Gachard, Borgnet et de Saint-Genois.

Roulez. Élu le même jour que M. de Ram, M. Roulez prit pour sujet

(1) *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain* (Nouv. mém., t. XIX; 48 pages). Séance du 8 mai 1845 (*Bulletins*, t. XII, 1re part., p. 525).

On trouvera, dans la troisième partie du rapport, des recherches de M. de Ram sur les sépultures des ducs de Brabant à Nivelles.

(2) *Bulletins*, t. IX, 2e part., pp. 431-436 et 437-440. M. de Ram avait lu antérieurement une intéressante notice sur le séjour d'Érasme à Bâle (t. IX, 1re part., pp. 462-475).

(3) *Ibid.*, t. IX, 2e part., pp. 544-549; t. XII, 2e part., pp. 96-100.

(4) *Ibid.*, t. IX, 2e part., pp. 255-283.

(5) *Ibid.*, t. VII, 1re part., pp. 148-157. Il résulte de ces lettres qu'une chaire de médecine à l'Université de Louvain fut offerte à Dodonée, quand celui-ci se trouvait encore dans toute la vigueur de l'âge. On sait que ce fut dans sa vieillesse qu'il accepta à l'Université de Leyde une chaire qu'il ne remplit que pendant deux ans et demi.

M. de Ram a publié, en outre, dans cette période, un mémoire d'Adrien Heylen, couronné par l'ancienne Académie impériale : *Adriani Heylen Commentarius de origine Tertii Status, populum repraesentantis in comitiis Ordinum Brabantiae;* avec une introduction et des notes (Mém. cour., t. XV, 1841-1833). *Voy.* les *Bulletins*, t. VI, 2e part., pp. 456-459, et t. VIII, 1re part., p. 417. On lui doit encore des notices sur les académiciens Van Rossum, Vounck et le prévôt de Marci, publiées dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1845.

Voy. le rapport de M. Gachard sur les services rendus par M. de Ram en qualité de membre de la Commission royale d'histoire.

Une notice sur la vie et les œuvres de ce savant a été publiée par M. Thonissen, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1866.

principal de ses études l'état de la Belgique sous la domination romaine, période historique encore si pauvre en renseignements irrécusables, malgré les nombreux travaux dont elle a été l'occasion depuis le dix-septième siècle. 1816-1845

Déterminant la portée politique du mot *clientes*, dont César s'est servi dans ses Commentaires, pour exprimer l'idée de dépendance d'un peuple à l'égard d'un autre, M. Roulez vit dans cette clientèle internationale une extension de la clientèle entre particuliers, en ce sens qu'une nation faible, menacée par de puissants et ambitieux voisins, se soumettait volontairement à l'empire d'une cité puissante et animée d'intentions bienveillantes à son égard (1). S'occupant de la célèbre colonne *milliaire* de Tongres, qu'il appelle avec raison une colonne *leugaire*, il rechercha l'époque à laquelle elle appartient, fixa cette époque vers le milieu du troisième siècle de notre ère, et soutint que la première face de la colonne indiquait les stations à partir de Tongres jusqu'à Strasbourg seulement, tandis que les stations de la deuxième face commençaient à Trèves (2). S'efforçant de découvrir la contrée où résidaient les *Divitenses*, peuple mentionné, en même temps que les Tungri, dans les inscriptions latines et autres monuments historiques du temps de l'empire, il leur assigna pour demeure l'emplacement actuel de la ville de Deutz, *Dorticum*, appelée aussi *Munimentum divitense* (3). Se livrant à un nouvel examen de quelques questions de géographie ancienne de la Belgique, et partant de l'hypothèse que les milles chez César doivent être considérés comme des lieues gauloises, il plaça à Tongres, à Assche et à Saint-Quentin, les camps de Sabinus et Cotta, de Q. Cicéron et de T. Labienus, établis par le conquérant romain au retour de son expédition aventureuse en

(1) *Bulletins*, t. III, pp. 226-231.

(2) *Ibid.*, t. IV, pp. 21-27 et 162-164. Ces observations de M. Roulez furent provoquées par un mémoire de M. Cudell, inséré aux *Bulletins*, t. III, pp. 570-599. *Voy.* encore t. IV, p. 505 ; t. V, p. 92.

(3) *Ibid.*, t. VI, 1re part., pp. 142-147.

1816-1845 Angleterre (1). Il profita d'une visite à la célèbre bibliothèque laurentienne de Florence, pour vérifier quelques passages de César concernant notre ancienne histoire, et dont il est vivement à désirer que le texte soit un jour fixé d'une manière certaine et définitive (2). Il démontra la fausseté de la prétendue inscription romaine relative à l'époque de la construction des grands chemins romains de la Belgique, que le marquis du Chasteler avait communiquée, le 4 février 1787, à l'Académie impériale de Bruxelles, au nom de l'abbé de Bévy, historiographe de France (3). Il décrivit les traces d'une station romaine à Brunault-Liberchies, dans la province de Hainaut (4), et fit de nombreux rapports sur d'autres antiquités romaines et celto-germaniques découvertes dans nos provinces (5). S'occupant enfin d'une question historique du plus haut intérêt, il dressa, à l'aide

(1) *Nouvel examen de quelques questions de géographie ancienne de la Belgique* (Nouv. mém., t. XI; 19 pages). Séance du 2 décembre 1839 (*Bulletins*, t. V. p. 285).

(2) *Bulletins*, t. VII, 1re part., pp. 45-47. — Les passages vérifiés par M. Roulez appartiennent au livre II, chapitre IV, au livre V, chapitre XXXIX, et au livre VI, chapitres XXXII et XXXIII. (*Voy.* ci-dessus, p. 62, note 2.)

(3) *Ibid.*, t. VII, pp. 222-226. Cette inscription porte : *Imperator Caius Julius Divi Julii Filius Caesar Augustus. Consul XI. Tribunitia potestate X. Pater Patriae. Vias et millaria per Marcum Vipsanium Agrippam Praefectum Classis. Proconsulem Nerviorum et Praesidem Provinciae Galliae Belgicae. Construxit ad quartum hunc ante passuum CCXXXXXVIII Templum Nympharum poni curavit.* Elle accompagnait un mémoire de l'abbé de Bévy *Sur les huit grands chemins militaires construits par Marcus Vipsanius Agrippa sous le règne d'Auguste.*

(4) *Ibid.*, t. X, pp. 17-21.

(5) Rapports sur un *Annulus signatorius* trouvé aux environs de Spa (*Bulletins*, t. IV, p. 121); sur quelques instruments en pierre et en bronze, appartenant à la période celto-germanique et trouvés dans une tourbière de Destelberghe près de Gand (*ibid.*, p. 330); sur l'empreinte d'une pâte antique trouvée dans les environs de Fleurus (*ibid.*, p. 422); sur des tombeaux antiques découverts à Holstum (*Bulletins*, t.V, p. 324); sur trois haches de pierre découvertes dans le Limbourg (t. V, p. 469); sur des urnes cinéraires trouvées à Audenaerde (*ibid.*, p. 786); sur les antiquités romaines d'Arlon (t. IX, 2e part., p. 350); sur un buste en bronze trouvé à Brunault (t. X, 1re part., p. 65); sur des découvertes faites à Tongres, à Virginal-Samme et à Fouron-le-Comte (t. X, 2e part., pp. 22, 328 et 466); sur les fouilles de Maje-

d'inscriptions inédites ou extraites d'ouvrages peu répandus, une liste détaillée des personnages romains qui ont exercé des fonctions civiles dans notre pays, en rangeant ces magistrats, autant que possible, dans l'ordre des temps et en faisant succinctement connaître leurs attributions (1). 1816-1845

M. Moke, recherchant les traces glorieuses que le génie de nos compatriotes a laissées dans les pays étrangers, composa une intéressante notice sur la part prise par les Belges aux progrès de l'architecture en Angleterre (2); puis, reportant ses investigations sur le continent, il écrivit un savant mémoire sur cette sanglante et mémorable bataille de Courtrai, dite *des Éperons,* où, pour la première fois, l'infanterie des fières et libres communes flamandes triompha de la brillante cavalerie qui faisait la force des armées au moyen âge. Il prouva que cette bataille, contrairement à l'opinion généralement reçue, ne fut pas une de ces rencontres confuses et désordonnées dont le récit fait tache dans l'histoire du peuple vaincu, sans jeter beaucoup d'éclat sur les vainqueurs. Au moyen d'une foule de témoignages irrécusables, il démontra que, dans cette grande lutte, dont il décrit toutes les péripéties, l'attaque fut dirigée avec autant d'habileté que la défense (3). Moke.

rou (*ibid.*, p. 416); sur des objets antiques recueillis au Steenbosch (*ibid.*, p. 425); sur un prétendu monument funéraire appartenant à un Éburon (t. XI, 2e part., p. 365); sur un ornement en bronze trouvé à Brunault et relatif au culte de Cybèle (t. XII, 2e part., p. 405); sur des antiquités romaines trouvées à Assche (*ib.*, p. 133).

(1) *Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique* (Nouv. mém., t. XVII; 55 pages). Séance du 9 mai 1843 (*Bulletins*, t. X, 1re part., p. 484). Nous verrons plus loin que M. Roulez, continuant ses recherches, est parvenu à ajouter plusieurs noms à sa liste de magistrats romains ayant exercé des fonctions dans notre pays.

Voy. encore t. XX, 3e part., pp. 339-340.

(2) *Bulletins*, t. IX, 1re part., pp. 223 et suiv.

(3) *Mémoire sur la bataille de Courtrai, dite aussi de Groeninghe et des Éperons.* Ce Mémoire, lu le 8 mai 1845 (*Bulletins*, t. IX, 1re part., p. 223) ne fut publié qu'en 1851 (Nouv. mém., t. XXVI; 63 pages).

Voy. une Notice sur Moke, par M. de Laveleye, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1870.

1816-1845 Gachard. M. Gachard, à qui nous devons la révélation de tant de faits et la découverte de tant de documents précieux pour l'histoire du pays, nous communiqua une série de notices et de mémoires relatifs à des événements accomplis depuis le quinzième siècle jusqu'à la chute de l'ancien régime. Contrairement à l'opinion émise par MM. De Smet et de Saint-Genois, il soutint, en s'appuyant sur des documents inédits, que la décapitation des malheureux ministres de Marie de Bourgogne, Guillaume Hugonet et Gui d'Humbercourt, doit être réellement rangée au nombre de ces meurtres juridiques qu'on rencontre trop souvent dans les périodes d'effervescence populaire (1). Il lut une note détaillée sur les Commentaires de Charles-Quint, qu'on croyait alors à jamais perdus, mais dont un de nos savants confrères, M. le baron Kervyn de Lettenhove, a plus tard découvert la traduction portugaise à la Bibliothèque nationale de Paris (2). Il fit connaître des particularités du plus haut intérêt sur le séjour de l'empereur au monastère de Yuste, et prouva que, si Charles a eu réellement l'intention de faire célébrer, de son vivant, un service funèbre pour ses parents et pour lui-même à la fois, il ne donna pas suite à ce projet, et que nous devons dès lors classer au nombre des fables tous les dramatiques détails que Robertson a donnés sur cette lugubre cérémonie (3). Il mit au jour un bulletin de la Saint-Barthélemy, que le duc d'Albe avait fait écrire sous sa dictée, et que ce redoutable ministre de Philippe II avait envoyé aux principaux seigneurs du pays, ainsi qu'aux princes étrangers avec lesquels il entretenait des rapports de bonne intelligence (4). Il en agit de même pour deux lettres extrêmement

(1) *Bulletins*, t. VI, 2e part., pp. 296-362.

Voy. ci-dessus, page 69, l'opinion émise par M. De Smet. On trouvera plus loin celle de M. de Saint-Genois.

(2) *Bulletins*, t. XII, 1re part., pp. 29-38. M. Gachard prouva, dans cette notice, que Charles-Quint avait réellement écrit des Commentaires.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, pp. 241-261.

(4) *Ibid.*, t. IX, pp. 560-567. Ce bulletin, dicté par le duc d'Albe, contient plu-

curieuses, que Philippe II écrivit de sa main, en 1568 et 1569, 1816-1845
à l'empereur Maximilien II, pour se plaindre de sa tiédeur dans les matières religieuses, et où le roi disait, entre autres : « Les » inconvénients et considérations d'État, et tous les biens temporels que l'on peut risquer, doivent être sacrifiés à ce qui » touche Dieu et sa religion, d'autant plus que l'expérience nous » a montré bien clairement, et que la raison nous fait comprendre, que ces dissimulations, ces permissions, ces différences de religion, non-seulement ne procurent point la conservation de l'État, mais en entraînent, au contraire, la ruine » totale (1). » A l'aide d'une autre lettre autographe de Philippe II, trouvée dans les archives royales de Simancas, il prouva que le cardinal Granvelle n'avait pas spontanément quitté les Pays-Bas en 1564 (2). Il appela l'attention de la classe des lettres sur des documents inédits, reposant aux archives de Louvain et indiquant avec précision l'époque où Juste-Lipse, le glorieux rival de Scaliger et de Casaubon, fut appelé à l'Université de Louvain, après avoir définitivement renoncé à toutes ses relations avec les partisans du protestantisme (3). Il compléta les détails, fournis par Bayle, sur l'ambassade extraordinaire envoyée par Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, à l'archiduc Albert, pour demander justice contre le successeur de Juste-Lipse,

sieurs particularités qu'on ne trouve pas ailleurs, entre autres la réponse faite par Catherine de Médicis au seigneur de Gonricourt, agent spécial du duc, qui lui demandait ce qu'il devait dire à son maître. « Elle luy dict qu'elle ne sçauroit res» pondre aultre chose, sinon ce que Jésus-Christ respondit aux disciples de St-Jean, » et luy dict en latin : *Ite et nuntiate quae vidistis et audivistis*, etc., et luy dict » qu'il n'oubliât point de dire au duc d'Alve : *Beatus qui non fuerit in me scanda» lizatus*, et qu'elle tiendroit tousjours bonne et mutuelle correspondance avec le » roy catholique. »

(1) *Bulletins*, t. XII, 1re part., pp. 149-169. M. Gachard communiqua à l'Académie le texte original de ces deux lettres de Philippe II.

(2) *Ibid.*, pp. 311-321. On verra, dans la troisième partie de ce rapport, que M. Gachard recueillit plus tard de nouveaux renseignements sur cet important épisode de nos annales.

(3) *Ibid.*, t. VI, 1re part., pp. 444-447.

1816-1845 Erycius Puteanus, auteur présumé d'un pamphlet dans lequel la naissance et les actions de Sa Majesté Britannique étaient attaquées avec autant de fiel que de malice (1). Il mit sous les yeux de l'Académie une lettre adressée par Philippe IV à l'infante Isabelle, pour la prier de faire examiner, par des personnes compétentes, les découvertes faites par l'astronome Van Langren, qui prétendait avoir aperçu au ciel des luminaires « jusques » ores incognus et sans noms, que l'on pourroit mettre en lu- » mière soubs le tiltre général de *luminaria austriaca philip-* » *pica* (2). » Il communiqua une notice sur l'énorme collection de pièces manuscrites, extraites ou copiées des archives de la Flandre française, et formant, à la Bibliothèque nationale de Paris, le recueil dit *Les CLXXXII Colbert,* parce que Denis Godefroy, conservateur du dépôt de la Chambre des comptes de Lille, avait réuni tous ces documents historiques à la demande du grand ministre de Louis XIV (3). Il démontra que l'*Histoire des troubles des Pays-Bas,* de Vander Vynck, au lieu d'avoir été publiée par les ordres du gouvernement de Vienne, avait été imprimée en quelque sorte clandestinement, à un petit nombre d'exemplaires, pour le comte de Cobenzl et ses amis les plus intimes (4). Il révéla une foule de particularités intéressantes et, jusque-là, complétement inconnues, sur la composition et la publication de ces *Mémoires historiques et politiques* du comte de Neny, qui, depuis leur apparition, il y a près d'un siècle, n'ont pas cessé de faire autorité dans toutes les matières qui y sont

(1) *Bull.*, t. VI, 1re part., pp. 138-141. Il s'agit du célèbre pamphlet: *Isaci Casauboni Corona regia, id est, Panegyrici cujusdem verè aurei, quem Jacobo I, Magnae Britanniae regi, fidei defensori, delinearat, fragmenta ab Euphormione inter Schedas inventa,* etc. Erycius Puteanus n'eut pas de peine à se justifier. Bayle parle de cette satire dans l'article qu'il a consacré au savant successeur de Juste Lipse (*Dict. hist. et crit.*, p. 2523; édit. de 1702). Elle a été réimprimée par Thomasius, dans son *Historia sapientiae et stultitiae humanae.*

(2) *Ibid.*, t. XII, 1re part., p. 261.

(3) *Ibid.*, t. VI, 1re part., pp. 338-343.

(4) *Ibid.*, pp. 336-339.

traitées [1]. Il analysa la correspondance authentique concernant la réclamation que les États de Brabant adressèrent au gouvernement, en 1782, au sujet d'une question d'histoire mise au concours par nos devanciers et demandant : « *Comment et depuis quel temps s'est formé l'ordre du tiers état, en sa qualité de représentant du peuple, dans les assemblées du duché de Brabant? Cet ordre est-il plus ancien ou moins ancien que celui de la noblesse* [2]? » Il composa un mémoire aussi instructif que complet sur la rédaction et la publication de la Carte des Pays-Bas autrichiens, que le comte de Ferraris dressa par ordre de Marie-Thérèse, et qui est restée l'un des plus beaux ouvrages de topographie qui aient jamais été rédigés [3]. 1816-1845

M. Borgnet fit ressortir l'importance que présentent, pour notre histoire nationale, les *Quatre livres d'histoire* de Richerus, moine de l'abbaye de Saint-Remi à Reims, le seul chroniqueur Borgnet.

(1) *Bull.*, t. VII, 1re part., pp. 358-372 et 449. A cette occasion, M. de Reiffenberg fit connaître que la Bibliothèque royale possède un manuscrit attribué à Neny et qui contient des mémoires sur les affaires ecclésiastiques des Pays-Bas (*Bulletins*, t. VII, 1re part., p. 449).

(2) *Ibid.*, t. X, 1re part., pp. 33-45. Les États de Brabant, ou du moins les deux premiers ordres, qui étaient depuis plusieurs années en discussion avec les doyens des métiers de Bruxelles, croyaient qu'il y avait « de grands inconvénients à laisser publier des livres relatifs à la constitution du pays. » C'est un trait caractéristique des tendances de l'époque.

(3) *Nouveaux mémoires*, t. XVI; 57 pages. Séance du 4 février 1843 (*Bulletins*, t. X, 1re part., p. 96).

On trouvera plus loin d'autres travaux de M. Gachard, dans la partie de ce rapport consacrée au droit et à la législation. Parmi ses études historiques, appartenant à la seconde période de l'existence de l'Académie, nous devons encore citer les suivantes : Renseignements sur les papiers de la secrétairerie d'État pour les affaires de l'Allemagne du Nord, *Bull.*, t. V, p. 135; discours adressé à l'empereur Maximilien Ier par les députés du Hainaut et du pays de Namur, le 30 janvier 1507, t. VI, 1re part., p. 446; lettre de Philippe II, qui nomme Abraham Ortelius son géographe ordinaire, t. VI, 1re part., p. 524; documents relatifs à l'histoire de l'Académie de Bruxelles, t. VI, 2e part., p. 500; notice sur les manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique, conservés dans la bibliothèque de M. Goethals-Vercruysse, t. VII, 1re part., p. 109; lettre de la duchesse Jeanne

1816-1845 contemporain pour la seconde moitié du dixième siècle, époque où les destinées de notre pays étaient si étroitement liées à celles des derniers Carlovingiens en France ([1]). Il décrivit en outre plusieurs objets antiques trouvés dans des *tumuli* romains, ouverts près de Namur ([2]).

Bon de Saint-Genois Le baron de Saint-Genois, qui contribua si largement à l'organisation et aux travaux de la commission de biographie nationale, débuta sur le terrain historique par une notice sur les antiquités de la Flandre occidentale ([3]). Un peu plus tard, il fit connaître, au moyen d'un manuscrit appartenant à la famille des comtes de Ribaucourt, le nombre et l'importance des confiscations pratiquées à Malines, pendant la période orageuse et sanglante qui s'ouvre à l'arrivée du duc d'Albe ([4]). Il fournit ensuite de curieux détails sur les subsides qu'Antoine Sanderus,

de Brabant à l'abbesse de Nivelles, au sujet de la guerre qu'elle soutenait contre le duc de Gueldre, t. X, 1re part., p. 46; notice sur une lettre autographe de Marie-Thérèse au prince Charles de Lorraine, concernant les différends existant entre lui et le conseil suprême des Pays-Bas, t. XII, 2e part., p. 278.

Pour les services rendus par M. Gachard en qualité de membre de la Commission royale d'histoire, voyez ci-après le Rapport spécial.

([1]) *Bulletins*, t. X, 1re part., pp. 149-155. Au moment où M. Borgnet lut son intéressante notice, le manuscrit de Richerus venait d'être imprimé, pour la première fois, au tome III des *Monumenta Germaniae historica*, de Pertz. On trouve dans cette notice de curieux détails sur l'origine de la prétendue expédition de Charles le Simple en Saxe.

([2]) *Ibid.*, pp. 191-194.

Nous indiquons plus loin les études de M. Borgnet sur la diplomatique et l'histoire générale. Ses travaux comme membre de la Commission royale d'histoire figurent dans le Rapport spécial concernant ce collége.

([3]) *Ibid.*, t. V, pp. 529-540. Après quelques considérations générales sur les antiquités de la province, l'auteur parle du théâtre de la bataille de Roosebeke, d'une population d'origine étrangère habitant le *Vrey-Bosch*, du jubé de l'église de Dixmude, des monuments de la ville de Damme, du château de Winendale, etc.

([4]) *Ibid.*, pp. 614-625. Ces détails sont extraits des comptes dressés par Antoine Van den Berghe, « receveur des exploits, des privé et grant consaulx du Roy, » désigné par le duc d'Albe pour opérer la confiscation des biens de ceux qui, dans la ville ou le *terroir* de Malines, avaient coopéré aux troubles religieux et politiques.

le célèbre et infatigable historiographe du dix-septième siècle, 1816-1845
reçut des États de Flandre, pour la publication de ses ouvrages ([1]); puis, abordant un sujet déjà traité par M. le chanoine De Smet, il s'efforça de démontrer à son tour, à l'aide d'arguments nouveaux, que les formes ordinaires de la justice furent observées pour le supplice du sire d'Humbercourt et de son compagnon le chancelier Hugonet, les infortunés ministres de Marie de Bourgogne ([2]). Il termina cette série de ses travaux académiques par une note sur le séjour du roi Édouard le Confesseur à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, en 1006, et sur les biens possédés par ce monastère en Angleterre ([3]).

On le voit : de même que sous les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II, l'histoire et les antiquités nationales n'ont pas cessé d'attirer l'attention et de stimuler le zèle des académiciens. L'époque romaine, le moyen âge, les temps modernes, les croisades, les révolutions politiques, les luttes religieuses, l'état intellectuel, les institutions, les coutumes, les mœurs, les travaux, toutes les phases et tous les aspects de la vie de nos ancêtres ont été tour à tour abordés, scrutés et mis en lumière, avec la double ardeur du patriotisme et de la science. Pour en avoir une preuve irrécusable, il suffit de jeter les yeux sur les pages qui précèdent. Et cependant ces pages mêmes n'indiquent

([1]) *Bull.*, t. VI, 1re part., pp. 134-138. M. de Saint-Genois publia plus tard une biographie complète de Sanderus, sous ce titre : *Antoine Sanderus et ses écrits ; une page de notre histoire littéraire.* Gand, 1861 ; 1 vol. in-12. Dans la notice que nous venons de citer, il prouve que Sanderus avait grand tort d'accuser ses compatriotes d'indifférence à son égard, et que Paquot a tort, de son côté, quand il reproche aux États de Flandre de ne pas être venus au secours de l'historiographe (*Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XVI, p. 366; édit. in-8°).

([2]) *Ibid.*, t. VI, 2e part., pp. 199-219.

([3]) *Ibid.*, t. IX, 1er part., pp. 253-267, et 2e part., pp. 625-627.

M. de Saint-Genois communiqua encore, dans cette période, une Note sur une arrière-petite-nièce du jurisconsulte P. Stockmans, abbesse du chapitre noble de Savoie, à Vienne (*Bull.*, t. XII, 1re part., pp. 267-273).

Une notice sur la vie et les œuvres du baron de Saint-Genois, par M. P. De Decker, figure dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1869.

1816-1845 pas toutes les dissertations historiques communiquées à l'Académie, depuis l'époque de sa réorganisation. Aux longues séries d'études que nous avons énumérées, il faut ajouter les travaux isolés, mais non moins méritants, de quelques-uns de nos confrères qui, absorbés par d'autres soins, ne firent pas de l'examen de nos annales l'objet constant de leurs investigations scientifiques et littéraires. Nous citerons, à titre d'exemple, une notice de M. Grandgagnage concernant un ancien manuscrit relatif à Pierre l'Hermite, d'où semblait résulter, à ses yeux, que ce grand et fougueux promoteur des croisades est né au pays de Liége (1); un mémoire historique de M. Belpaire, sur la ville et le port d'Ostende (2); les rapports de M. Cornelissen sur des antiquités découvertes dans plusieurs parties du pays (3), et enfin les recherches de M. J.-F. Willems destinées à prouver que nos anciens écrivains ont commis de grandes exagérations en évaluant la population des villes de Gand, d'Anvers et de Louvain, au moyen âge (4).

Grandgagnage.

Belpaire.

Cornelissen.

HISTOIRE étrangère.

Le lot échu à l'histoire des nations étrangères fut moins con-

(1) *Bull.*, t. I, pp. 121-122. *Voy.* ci-dessus, page 60, note 6, l'opinion du baron de Reiffenberg, et ci-après, dans la troisième partie du rapport, l'avis motivé de M. Polain.

(2) *Nouveaux mémoires*, t. X; 25 pages. Séance du 7 décembre 1831 (*Bull.*, t. I, p. 97).

Une notice sur M. Belpaire, par M. Quetelet, se trouve dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840.

(3) Sur des antiquités trouvées à Beaumont, à Ampsin et à Sommeraing (*Bull.*, t. III, pp. 12 et 13); sur des antiquités trouvées à Renaix (*ibid.*, t. V, pp. 727-730); sur des découvertes faites à Tongres et à Fouron-le-Comte (*ibid.*, t. X, 2e part., p. 22).

Une notice sur M. Cornelissen, par M. Quetelet, se trouve dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1851.

(4) *Bulletins*, t. VI, 2e part., pp. 162-169. *Voy.* encore un rapport de M. Willems sur des fouilles faites à Renaix (*Bull.*, t. V, p. 727).

Les recueils académiques renferment deux notices sur la vie et les travaux de M. Willems : l'une, par le baron de Reiffenberg, au tome XIII, 2e partie, des *Bulletins;* l'autre, par M. De Decker, dans l'*Annuaire* de 1847.

sidérable. Dans la période de 1816 à 1845, nous ne trouvons que quatre académiciens qui en aient fait l'objet de leurs investigations. 1816-1845

Ayant découvert, parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, des conseils donnés par un roi de France à l'héritier de son trône, M. Marchal les attribua à Charles V, parce qu'on y trouve toutes les idées qui servent de préambule à l'ordonnance du mois d'août 1374, par laquelle ce prince fixa la majorité des rois à quatorze ans [1]. Marchal.

M. Roulez nous donna trois mémoires ayant trait à l'histoire romaine. Il s'occupa de l'origine du sénat et de ses accroissements sous les rois, de la condition des chevaliers, dans les premiers siècles de la ville, et de l'institution des centuries attribuées à Servius Tullius, en ayant surtout égard, quant à ces dernières, au passage de Cicéron (*de Republica*, II, 22), devenu célèbre par les longs débats littéraires qu'il a suscités [2]. Il réunit de curieux détails, puisés à des sources irrécusables, sur les partis, les associations politiques et les clubs de l'ancienne Rome [3]. Enfin, étudiant la condition politique des *clientes*, à la lumière des derniers enseignements fournis par la critique historique, il soutint que Niebuhr, et une foule d'autres savants après lui, ont été trop loin en excluant tous les clients de la commune plébéienne [4]. Roulez.

Choisissant une époque plus rapprochée de nous, M. Borgnet Borgnet.

(1) *Bulletins*, t. VI, 1re part., pp. 345-354. Le manuscrit fait partie d'un recueil inventorié sous les nos 10394-10414.

(2) *Observations sur divers points obscurs de l'histoire de la constitution de l'ancienne Rome* (Nouv. Mém., t. X; 32 pages). Séance du 4 juillet 1835 (*Bull.*, t. II, p. 265). Une analyse de ce savant et intéressant mémoire se trouve à l'endroit cité des *Bulletins*. — En ce qui concerne le passage de Cicéron, M. Roulez réfute le système d'Orelli et se rapproche des explications proposées par Niebuhr.

(3) *Recherches sur les associations politiques chez les Romains* (Bull., t. VI, 1re part., pp. 216-228)

(4) *Considérations sur la condition politique des clients dans l'ancienne Rome* (Bull., t. VI, 1re part., pp. 304-314).

1816-1845 essaya de réhabiliter la mémoire de l'un des derniers Carlovingiens, Charles le Simple. Il se livra à l'examen approfondi de tous les témoignages historiques qui se rapportent au règne de ce prince, et prouva que les dénominations injurieuses et complétement imméritées de *simplex, hebes, insipiens*, *stultus, sottus, follus,* n'apparaissent qu'au onzième siècle, à l'époque où la dynastie capétienne, solidement établie, commençait à avoir des flatteurs habiles à exalter son orgueil et à justifier ses usurpations (1).

Bᵒ de Saint-Genois. S'arrêtant à l'une des luttes les plus mémorables du dix-septième siècle, M. de Saint-Genois dota nos publications académiques de nouveaux et intéressants détails sur la bataille de Lutter, gagnée par Jean de T'Serclaes, comte de Tilly, le 28 août 1626, sur l'électeur Frédéric, Christian de Brunswick, Mansfeld et le roi de Danemark Christian IV (2).

ARCHÉOLOGIE. Les études suivies, les recherches étendues, les lectures nombreuses reparaissent dans le brillant domaine de l'archéologie, si peu cultivé par les membres de l'ancienne Académie impériale.

Chevalier Marchal. M. Marchal lut une dissertation destinée à prouver que les secrets de l'art de la peinture sur verre, soigneusement transmis en héritage dans quelques familles flamandes, n'ont jamais été perdus en Belgique (3).

Bᵒ de Reiffenberg. Traitant un sujet analogue, le baron de Reiffenberg, dans un

(1) *Étude sur le règne de Charles le Simple* (Nouv. Mém., t. XVII; 51 pages). Séance du 4 février 1843 (*Bull.*, t. X, 1re part., p. 155).

(2) *Bulletins*, t. VII, 1re part., pp. 434-439. Dans cette notice, M. de Saint-Genois a reproduit une relation envoyée par Tilly à l'infante Isabelle à Bruxelles, le soir même de la bataille, pour qu'elle instruisît le roi d'Espagne de cette célèbre victoire. Cette relation se trouve aux archives de la Flandre orientale.

On peut aussi rattacher à l'histoire générale l'essai de géographie historique que M. Marchal a composé sous ce titre : *Notice sur la géographie de l'Europe, selon le système des Phéniciens* (Bull., t. XI, 2e part., pp. 104-134).

(3) *Ibid.*, t. I, p. 46. Parmi les artistes qui avaient conservé tous les secrets de la peinture sur verre, M. Marchal cite M. Dangelis, mort à Bruxelles au commencement de ce siècle.

mémoire relatif aux destinées de la peinture sur verre aux Pays-Bas, soutint que la Belgique a des droits fondés à l'invention de cet art ou, du moins, à celle de ses procédés les plus ingénieux; il décrivit les principaux vitraux de notre pays, qui ont échappé aux ravages du temps, aux guerres civiles, à la fureur des iconoclastes et à la suppression des ordres religieux; il montra l'influence exercée par ces œuvres charmantes sur les modifications que l'architecture gothique subit au treizième siècle, et donna la liste des plus célèbres peintres nés dans nos provinces (1). Il examina ensuite et mit sous les yeux des membres de l'Académie un buste d'Antinoüs, en bronze massif, trouvé dans le village de Hody (2). Il apporta des preuves nouvelles à l'appui de l'opinion de M. Duchesne aîné, qui soutient que les cartes à jouer sont d'origine italienne et ont été inventées au quatorzième siècle (3). Il écrivit une savante dissertation au sujet d'une gravure sur bois représentant la Vierge avec l'enfant Jésus, entourée de sainte Catherine, de sainte Barbe, de sainte Dorothée et de sainte Marguerite, gravure découverte à Malines, portant en caractères distincts la date de 1418, et que le baron de Reiffenberg nomma, pour ce motif, *la plus ancienne gravure connue avec une date* (4). 1816-1845

(1) *Nouveaux mémoires*, t. VII; 79 pages. Séance du 19 novembre 1831 (Journal des séances, p. VIII).

(2) *Bulletins*, t. II, p. 154.

(3) *Ibid.*, t. IV, pp. 66-68.

(4) *Nouveaux mémoires*, t. XIX; 33 pages. Séance du 7 mai 1845 (*Bull.*, t. XII, 1re part., p. 525). Cette date a été contestée (voy. *Bull. du Bibliophile belge*, 1845, t. I, pp. 435 et suiv.).

Dans le cercle des études archéologiques on peut encore citer du baron de Reiffenberg les communications suivantes: sur une bague ancienne, ayant probablement appartenu à l'un des Regnier, comtes de Hainaut (*Bull.*, t. VI, 1re part., pp. 442-452); sur quelques objets d'antiquité, appartenant probablement au Bas-Empire et découverts à Tessenderloo (t. X, 2e part., p. 425); sur les avantages que présenterait la composition d'une statistique archéologique, contenant l'indication chronologique des découvertes d'antiquités faites dans le pays (t. IV, p. 513); sur la restauration de l'hôtel de ville de Louvain (t. I, pp. 23-25).

1816-1845 Roulez. Un contingent plus important encore nous fut fourni par M. Roulez. Recherchant les croyances primitives des Grecs sur l'origine et le progrès de l'art, il crut découvrir ces croyances dans les ingénieuses traditions sur la naissance et les destinées de Dédale, personnage mythique qui, selon lui, n'est autre chose que la personnification de l'art antique (1). Passant ensuite au monde romain et cherchant à déterminer l'origine de la grande mosaïque de Pompéi, représentant une bataille d'Alexandre le Grand contre les Perses, il y vit une copie du tableau de Philoxène cité par Pline, contrairement à l'opinion de M. Müller de Göttingue, qui attribue l'invention de ce tableau à Hélène, fille de l'Égyptien Timon, dont Ptolémée Héphœstion a fait un brillant éloge (2). Il analysa une épigramme de l'Anthologie latine, renfermant un témoignage formel en faveur de l'usage de la sculpture polychrome par les artistes de l'antiquité (3). Il prouva, à l'aide de textes nouveaux, que les vases dits lacrymatoires, destinés à renfermer des aromates et des parfums, n'ont jamais eu la destination poétique que leur assigne l'imagination de quelques antiquaires modernes (4). Il décrivit cinq tessères de gladiateurs romains appartenant à la précieuse collection d'antiquités de M. Kestner, à cette époque ministre de Hanovre près le saint-siége (5); puis, dans une notice sur un bas-relief en terre cuite représentant Vénus et Adonis, il recueillit et discuta les derniers résultats obtenus par la science, au sujet des Adonies, l'une des fêtes les plus célèbres et les plus répandues de l'antiquité (6). Il communiqua à l'Académie le dessin d'un bas-relief

(1) *Mémoire sur le mythe de Dédale, considéré par rapport à l'origine de l'art grec* (Nouv. mém., t. X; 16 pages). Séance du 7 mars 1835 (*Bull.*, t. II, p. 91).

(2) *Bulletins*, t. V, pp. 226-231 et 313-318.

(3) *Ibid.*, t. II, pp. 526-529. *Anthologia latina*, I, 159, t. I, p. 110, édit. Burman; épigr. 681, t. I, p. 225, édit. Meyer.

(4) *Ibid.*, t. III, pp. 15-23.

(5) *Ibid.*, t. VIII, 1re part., pp. 98-102.

(6) *Ibid.*, t. VIII, 2e part., pp. 523-539. Ce bas-relief en terre cuite avait servi de couvercle à une urne ronde. Il appartenait alors à la collection Pizzati et se trouve aujourd'hui en Angleterre.

funéraire du musée d'Arezzo, et soutint que ce monument figurait une scène de toilette empruntée à la vie ordinaire, et non la toilette d'Hélène, comme l'avaient cru les membres de l'Institut archéologique de Rome (1) Il nous entretint de quelques vases romains, de l'époque de l'Empire, ornés d'inscriptions exprimant une sentence, comme les vases *grammatiques* des Grecs (2). Mais c'est surtout par la lecture d'une longue série de belles et savantes recherches sur des peintures de vases antiques, que M. Roulez sut, pendant plusieurs années, jeter un vif intérêt sur nos séances mensuelles. L'admirable collection florentine du chevalier Pizzati, aujourd'hui transportée en Angleterre, lui fournit l'occasion d'expliquer et de décrire les scènes suivantes : *Achille et Ajax, jouant aux dés; départ de Castor; le jugement de Pâris; Triptolème envoyé par Cérès, pour enseigner aux hommes les merveilles de l'agriculture et de la civilisation; mort d'Antiloque et de Memnon; sujets nuptiaux; exercices gymnastiques; Borée enlevant Orythie; Hercule prenant conseil de Minerve; les trois juges infernaux; Hercule arrivé au terme de ses travaux; les noces d'Hercule et d'Hébé; combat de Thésée et de l'amazone Molpadie; Hercule Citharède; lutte d'Hercule et de Triton* (3). Ayant trouvé à Rome, 1816-1845

(1) *Mémoire sur un bas-relief du musée d'Arezzo, représentant une scène de toilette* (Nouv. mém., t. XIX; 14 pages). Séance du 11 octobre 1845 (*Bull.*, t. XII, 2e part., p. 299).

(2) *Bulletins*, t. V, pp. 680-685.

(3) *Ibid.*, t. VII, 1re part., pp. 109-115; 2e part., pp. 30-38, 183-187; t. VIII, 1re part., pp. 247-253, 428-437; 2e part., pp. 129-139; t. IX, 1re part., pp. 496-501, 567-573; t. X, 1re part., pp. 382-390; t. XI, 1re part., pp. 67-76, 403-407; t. XII, 1re part., pp. 341-346. *Mémoire pour servir à expliquer des peintures d'une coupe de Vulci représentant des exercices gymnastiques;* 29 pages (Nouv. mém., t. XVI). Séance du 10 mai 1842 (*Bull.*, t. IX, 1re part., p. 502).

M. Roulez fit plus tard (t. XIII, 1re part., p. 118) une rectification au sujet de la peinture de vase qu'il intitule *Le jugement de Pâris.* Il reconnut que la scène représentée sur l'amphore est étrangère au jugement de Pâris, et que la pomme que tient Junon est simplement un attribut de l'épouse de Jupiter.

Plusieurs revues allemandes s'occupèrent des peintures de vases expliquées par

1816-1845 dans les magasins du célèbre marchand d'antiquités Bassegio, un grand nombre d'amphores, d'hydries et de coupes, provenant, la plupart, des fouilles de Vulci et maintenant dispersées dans tous les musées de l'Europe, il acquit les calques des peintures qui décoraient ces vases et en communiqua les dessins à l'Académie, en les accompagnant de notices intitulées : *Un combat de coqs; Hercule tuant l'hydre de Lerne; une scène de Gigantomachie, figurant Dionysus luttant contre le géant Eurytus; Hercule chez Oenée; Hercule saisissant le sanglier d'Erymanthe; Hercule et Apollon se disputant le trépied; Hercule et Apollon se disputant la biche; Abdère déchiré par les chevaux de Diomède; Hercule tuant le lion de Némée; l'éducation d'Achille; une scène de congé* (1). Il décrivit encore *Persée recevant la harpe de Minerve,* peinture d'un vase provenant des fouilles de la Basilicate, dans le royaume de Naples, et faisant partie de la collection Durand (2); *un combat de chiens,* peinture d'une coupe ayant appartenu au prince Lucien Bonaparte (3); *le jeu de la balançoire,* peinture d'un vase appartenant à la collection Pacileo à Naples (4). L'Académie recevait ces communications avec d'autant plus d'intérêt que M. Roulez, indépendamment des détails inhérents au sujet de chaque peinture, avait eu soin de réunir et de grouper une foule de détails archéologiques, historiques et littéraires en rapport avec les scènes figurées par les artistes (5).

M. Roulez. Nous citerons le *Kunstblatt,* les *Jahrbücher des Vereins von Alterthums Freunden im Rheinlanden,* les *Göttingische gelehrte Anziegen,* etc.

(1) *Bulletins,* t. VII, 1re part., pp. 440-449; 2e part., pp. 117-123, 256-262; t. VIII, 2e part., pp. 45-52, 268-276; t. IX, 1re part., pp. 59-65, 156-160, 267-278; 2e part., pp. 283-288, 456-470.

(2) *Bulletins,* t. IX, pp. 94-104.

(3) Gerhard mentionne cette coupe au t. III des *Ann. dell' instituto arch.* — *Bulletins,* t. XII, 1re part., pp. 180-182.

(4) *Ibid.,* pp. 285-289.

(5) Dans la sphère de l'archéologie, M. Roulez a fait encore les lectures suivantes: Sur deux idoles indiennes, *Gonêsha* ou *Pouléar,* appartenant au musée de Gand

D'autres peintures de vases antiques furent savamment expliquées par M. J. de Witte : *la double Minerve*, sur le col d'une hydrie à figures noires, trouvée à Vulci et appartenant au comte du Chastel (1); *Hercule et Géryon*, sur une amphore tyrrhénienne appartenant au comte de Laborde (2); *Pénélope travaillant au milieu de ses servantes*, sur un vase à figures rouges publié dans la seconde collection d'Hamilton (3). M. de Witte nous communiqua de plus, sous forme de lettres à son savant ami M. Roulez, des détails nombreux et précis sur des antiquités du midi de la France (4), de l'île de Malte et de la Grèce (5), de Smyrne et de Constantinople (6). Il contesta à M. de Ram l'origine gauloise de la statuette de bronze trouvée à Casterlé et fit de celle-ci un spécimen grossier de l'art peu cultivé du quatorzième ou du quinzième siècle (7). Il nous fournit enfin une analyse lucide et complète du premier volume du magnifique

1816-1845

Baron de Witte.

(*Bulletins*, t. III, pp. 38-39); sur une peinture persane, mentionnée par Thémistius (t. III, pp. 315-322); sur quelques inscriptions de vases romains (t. V, pp. 680-685); sur deux tombeaux récemment découverts à Monterone (t. VII, 1re part., pp. 165-170); sur quelques monuments figurés de l'époque romaine, trouvés autrefois dans le Luxembourg et décrits par le P. A. Wiltheim, dans son ouvrage inédit, intitulé *Luxemburgum romanum* (t. IX, 1re part., pp. 160-164).

M. Roulez a présenté à l'Académie un projet de circulaire à adresser aux personnes qui, dans les différentes communes du royaume, sont le plus à même d'aider la classe des lettres dans ses recherches archéologiques (*Bulletins*, t. V, pp. 330-332).

(1) *Bulletins*, t. VIII, 1re part., pp. 28-41.

(2) *Ibid.*, pp. 437-449.

(3) *Ibid.*, t. X, 2e part., pp. 91-94.

(4) *Ibid.*, t. VIII, 2e part., pp. 139-142.

(5) *Ibid.*, pp. 272-276, et pp. 539-548.

(6) *Ibid.*, t. IX, 1re part., pp. 50-59.

La seconde partie du même volume des *Bulletins* renferme (pp. 94-120) un rapport très-étendu de M. de Witte sur un voyage archéologique fait en Grèce et en Italie. Ce rapport est adressé à M. J.-B. Nothomb, alors Ministre de l'intérieur (1842).

(7) *Voy.* ci-après, p. 90, et *Bulletins*, t. XI, 2e part., pp. 514-215; t. XII, 1re part., p. 544-549.

1816-1845 ouvrage devenu célèbre sous le titre de *Museum etruscum gregorianum* (1).

Grandgagnage. Nous devons encore citer, comme appartenant à la sphère de l'archéologie, une note de M. Grandgagnage sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la conservation des monuments de

De Ram. l'époque romaine (2); une notice de M. de Ram sur une statuette antique trouvée à Casterlé, en 1841, qu'il prétendait appartenir à l'art antique et représenter l'Hercule Germain, contrairement à l'opinion de M. de Witte, qui en faisait, comme nous venons de le voir, un spécimen grossier de l'art peu avancé du quatorzième ou du quinzième siècle de l'ère chrétienne (3);

Schayes. une notice de M. Schayes sur des vases du moyen âge, trouvés dans une cave, à Bruxelles, et représentés à tort comme des

Kesteloot. antiquités romaines (4); et enfin un mémoire de M. Kesteloot concernant une ancienne peinture à fresque, découverte dans un bâtiment dépendant du château de Nieuport et figurant, d'après l'auteur du mémoire, des sujets bibliques et des scènes empruntées à la vie de saint Louis (5).

On voit que nous avons eu raison d'affirmer que, dans la

(1) *Bulletins*, t. IX, 1re part., p. 263.

(2) *Ibid.*, t. X, 2e part., p. 426.

(3) *Ibid.*, t. XI, 1re part., pp. 38-42. — Observations critiques de M. de Witte et réponse de M. de Ram, t. XI, 2e part., pp. 214-216. Observations nouvelles de M. de Ram, t. XII, 1re part., pp. 336-340; 2e part., pp. 88-96. (*Voy.* ci-dessus, p. 89, l'opinion de M. de Witte et, au t. XII, 2e part., p. 94-96, l'avis de M. Roulez.

(4) *Ibid.*, t. X, 1re part., pp. 188-191.

(5) *Nouv. mém.*, t. XVII; 11 pages. Séance du 5 août 1843 (*Bulletins*, t. X, p. 149). M. Kesteloot voit dans cette peinture les sujets suivants : *les trois jeunes gens dans la fournaise ; Judith faisant porter devant elle la tête d'Holopherne et recevant les félicitations des filles de Béthulie ; saint Louis, soutenu par la foi et l'espérance; un guerrier chrétien terrassant l'incrédulité; la reine Blanche donnant des leçons à saint Louis.* Ces explications n'ont pas satisfait tous les antiquaires de la Flandre. Plusieurs d'entre eux voient dans ces peintures des allusions aux mystères secrets des Templiers, dont l'Ordre a longtemps occupé le château de Nieuport.

période que nous étudions en ce moment, l'archéologie eut des représentants nombreux et zélés au sein de l'Académie royale. 1816-1845

Nous ne pouvons, malheureusement, en dire autant de l'épigraphie, de la diplomatique et de la numismatique, qui, non moins que l'archéologie, ont rendu et sont appelées à rendre encore de grands et indispensables services aux études historiques.

ÉPIGRAPHIE. — Bn de Reiffenberg. Roulez.

Le baron de Reiffenberg fit connaître quelques inscriptions relatives à des Belges, éparpillées dans un recueil publié à Hambourg, en 1663 (1); mais M. Roulez seul s'occupa sérieusement d'études épigraphiques. Indépendamment des textes que renferme son important mémoire sur les monuments portant des noms de magistrats romains ayant exercé des fonctions en Belgique (2), il recueillit des inscriptions latines disséminées dans diverses villes de l'Italie, détermina leur sens et fit ressortir l'importance qu'elles présentent pour la solution de plusieurs controverses relatives aux mœurs et aux institutions de l'antiquité (3). Au moyen d'une autre inscription, trouvée à Rome dans un *colum-*

(1) Ce recueil est intitulé : *Inscriptiones antiquissimæ urbis patriæ Hamburgensis, editæ pridem a Th. Anckelmanno, Heidelbergæ, apud Guil. Waltherum, a.* 1663, *nunc cum novo auctario recusæ. Hamburgi,* Sumptibus Christiani Liebezeitii, 1706, in-fo (*Bulletins*, t. VIII, 2e part., pp. 126-129).

(2) *Voy.* ci-dessus, p. 75.

(3) Trois de ces inscriptions, appartenant au musée de Padoue, présentent de l'intérêt pour la solution des controverses relatives aux *Augustales* et à l'exercice de certaines magistratures municipales ; la quatrième, gravée sur un autel appartenant alors au prince de Canino, offre un intérêt particulier à cause de la mention du consul L. Minicius Natalis, dont les fastes consulaires ne donnent pas le nom; les cinq dernières, recueillies à Volterra, à Toscanella, à Florence, à Rome, peuvent servir à la détermination des mœurs et des institutions romaines (*Bulletins*, t. VII, 1re part., pp. 247-255, 348-358). — L'inscription latine, mentionnée au t. VIII, 1re part., p. 188, et l'inscription grecque, transcrite au t. IX, 2e part., p. 593, ont été reproduites par M. Roulez, dans son mémoire sur les magistrats romains de la Belgique (*voy.* ci-dessus, p. 75).

1816-1845 *barium* voisin de la porte Latine, il prouva que la pantomime romaine n'empruntait pas exclusivement ses sujets à la mythologie, qu'elle n'excluait pas toujours la vie commune de ses représentations, et qu'elle servait notamment à ridiculiser les travers des avocats de l'époque (1).

DIPLOMATIQUE. Pour la diplomatique, les collaborateurs furent un peu plus nombreux.

Br de Reiffenberg. M. de Reiffenberg fit connaître un diplôme original de l'empereur Henri IV, donné à Liége, daté de 1103 et plaçant l'abbaye de Waulsore, près de Dinant, sous la protection spéciale de l'évêque de Liége (2). Il écrivit en outre plusieurs notices sur des lettres d'indulgence délivrées au nom des papes Nicolas V, Alexandre VI et Jules II, *pro tuitione fidei contra Turcos* (3). Il signala l'existence d'une fausse bulle, portant la date de 1145 et accordant à l'abbé de St-Jean de Valenciennes le droit d'exercer les fonctions pastorales dans son église (4).

Marchal. MM. Marchal, De Smet et Borgnet se livrèrent à des études

(1) *Bulletins*, t. IX, 1re part., pp. 343-347. Cette inscription avait été publiée, sans aucune explication, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* du mois d'août 1840.

Les *Bulletins* mentionnent aussi des inscriptions latines communiquées par M. Marchal, mais ils n'en donnent pas le texte (t. X, 1re part., p. 187).

(2) *Bulletins*, t. II, pp. 117-119. Ce diplôme, qui n'est pas étranger à l'histoire des avoueries en Belgique, mentionne comme témoins : Guillaume, comte de Daelhem; Conon, comte de Montaigu; Henri Ier, duc de Brabant; Otbert, évêque de Liége, et Burchard, évêque d'Utrecht.

(3) M. de Reiffenberg avait spécialement dirigé son attention sur les lettres d'indulgence imprimées en placard sur vélin, parce qu'elles occupent, comme on sait, une grande place dans l'histoire de l'imprimerie. Il en publia quatre dans les *Mémoires de l'Académie*, l'une de 1453, une seconde de 1500 et deux de 1502 (Nouv. mém., t. V, 12 pages, et t. VI, 8 pages; séances du 8 novembre 1828 et du 9 janvier 1830). Il en communiqua une cinquième, datée de 1480, dans la séance du 6 février 1836 (*Bulletins*, t. III, p. 37).

Les *Bulletins* mentionnent, en outre, mais ne publient pas, des chartes concernant les sires de Diest, produites par le baron de Reiffenberg. (*Ibid.*, t. II, p. 341; t. III, p. 2.)

(4) *Bulletins*, t. XI, 2e part., pp. 406-409.

analogues. Le premier fit connaître les chartes de la ville de Virton [1] et rectifia la date du testament d'Everard, beau-frère de Charles le Chauve, qu'Aubert Lemire avait erronément fixée à l'an 837 [2]. Le second rechercha le véritable sens d'un diplôme de Louis le Débonnaire, dont M. Raepsaet, dans sa *Défense* de l'illustre père de Pépin le Bref, avait eu le tort de se prévaloir pour affirmer que les diocèses belges du neuvième siècle ne connaissaient pas leurs propres limites [3]. Le troisième fit la découverte et discuta l'authenticité d'un diplôme du neuvième siècle, relatif à saint Gérard et permettant de fixer à l'an 867 la date de la naissance de ce célèbre abbé du comté de Namur [4].

1816-1845

De Smet.

Borgnet.

Dans la sphère de la numismatique, nous rencontrons de nouveau les noms de MM. de Reiffenberg et Roulez, que nous avons déjà tant de fois cités.

NUMISMATIQUE.

Le premier fit passer sous les yeux des membres de l'Académie le dessin à la plume d'un médaillon d'argent appartenant à la collection Meynaerts et représentant, d'après lui, l'empereur d'Orient, Justin II, assis sur le trône et imposant les mains à

Bn de Reiffenberg.

(1) *Bulletins*, t. XII, 2e part., pp. 186-194. Ces chartes, au nombre de quatorze, renferment les priviléges et les immunités de la ville. La première, émanée de Louis V, comte de Chini, est datée de juillet 1270; mais elle ne prouve pas que Virton doive être classé, comme le pensait M. Marchal, parmi les premières communes dotées de chartes d'affranchissement. Au douzième siècle, Henri l'Aveugle avait déjà octroyé à plusieurs localités *la loi de Beaumont*.

(2) *Ibid.*, t. VII, 2e part., pp. 111-117. Le diplôme dont il s'agit figure au tome I, page 19, des *Opera diplomatica* de Lemire. La véritable date est 873.

On peut aussi rattacher à la diplomatique la savante dissertation de M. Marchal sur la date du diplôme d'Othon le Grand, citée ci-dessus, page 62.

(3) *Bulletins*, t. VI, 1re part., pp. 126-134. Le diplôme en question se trouve parmi les capitulaires de Baluze, t. I, col. 683 et 684. M. Raepsaet avait commis cette erreur dans sa *Défense de Charles-Martel* (1re édit., p. 24; *OEuvres complètes*, t. I, p. 307), et il l'avait répétée dans son *Histoire des états généraux*, p. 219 (*OEuvres complètes*, t. II, p. 190).

(4) *Ibid.*, t. IV, pp. 157-162. Le diplôme, émané de Charles le Gros, porte la date de DCCCLXXXVII. Il constate une donation faite à l'abbaye de Brogne.

1816-1845 Chilpéric, dont le monogramme surmonte la figure (1). Il rendit compte de la découverte de soixante-cinq pièces de monnaies du quinzième et du seizième siècle trouvées dans le cimetière de Mopertingen et appartenant à la Suisse, à la Lorraine, à la Pologne et autres pays étrangers (2).

Roulez. M. Roulez présenta un rapport sur cinquante-sept bractéates de Norwége et six autres pièces de monnaies envoyées à l'Académie de Bruxelles par l'Université de Christiania (3). Il rédigea, conjointement avec le baron de Reiffenberg, le compte rendu de la découverte faite au cimetière de Mopertingen, dont nous venons de parler (4).

Il nous reste à passer en revue trois branches importantes que l'ancienne Académie impériale avait complétement négligées, et qui furent brillamment cultivées par les membres de l'Académie nouvelle. Nous voulons parler de l'histoire littéraire de l'antiquité et du moyen âge, du droit et de la statistique.

LITTÉRATURE ancienne. — Bekker. M. Bekker, ouvrant la lice, s'occupa du récit d'un épisode de la guerre phocéenne, conservé par l'un des commentateurs de l'Ethique d'Aristote et attribué aux historiens Céphisodore, Ephore et Anaximène de Lampsaque; il fit disparaître quelques taches du texte et discuta, avec une grande érudition, la valeur de ce précieux fragment, qui comble une lacune dans l'histoire de la première guerre sacrée (5).

(1) *Bulletins*, t. II, pp. 223-224. M. de Reiffenberg a reproduit et expliqué cette pièce dans son édition de la chronique de Philippe Mouskes; mais de savants numismates prétendent que ce prétendu médaillon de Chilpéric n'est qu'une médaille cabalistique du seizième siècle.

(2) *Ibid.*, t. XI, 1re part., p. 37. — *Voy.* encore *Ancienne pièce tournaisienne* (?) *inédite* (t. VIII, 2e part., p. 268). C'était une pièce de cuivre, trouvée près du chemin de fer, en 1840, entre Anvers et Malines. D'un côté se trouvait une tête casquée et le mot *Durna* (*Durnakos*), de l'autre, le cheval gaulois avec la légende *Bavo Rix*. On a plus tard reconnu que cette pièce était fausse.

(3) *Ibid.*, t. X, 1re part., pp. 13-18.

(4) *Ibid.*, t. XI, 1re part., p. 37.

(5) *Ibid.*, t. II, pp. 310-321. Le passage dont s'occupe Bekker se réfère à la *Morale à Nicomaque*, l. III, c. 8, § 9. L'épisode se rapporte aux années 353 et 352 avant J.-C.

M. Roulez entreprit l'examen philologique des *Métamorphoses* d'Antoninus Liberalis et des *Aventures amoureuses* de Parthénius de Nicée, le maître de grec de Virgile; il fit des remarques critiques sur le texte et signala des variantes omises par les éditeurs de ces deux écrivains grecs de l'époque impériale (1). Il corrigea de plus, d'après des manuscrits de la Bibliothèque laurentienne de Florence et de la Bibliothèque vaticane de Rome, le texte de la huitième oraison de Dion Chrysostome (2). 1816-1845 Roulez.

M. Marchal modifia un passage du septième livre de Strabon et fit, à ce sujet, diverses recherches sur le mythe des Argonautes, qui n'est autre chose, selon lui, que le récit symbolique des voyages que les caravanes et les flottes marchandes de l'antiquité faisaient depuis la Colchide jusqu'à l'Italie et à l'Adriatique par l'Euxin (3). Marchal.

Ces essais, aussi louables que rares, furent suivis de nombreux travaux sur les œuvres littéraires des siècles chrétiens. LITTÉRATURE du moyen âge.

(1) *Bulletins*, t. II, pp. 401-412. Plus tard, en 1840, M. Roulez profita de son séjour à Florence pour collationner, sur trois manuscrits de la Bibliothèque laurentienne, quelques textes des commentaires de César, relatifs à l'ancienne Belgique (*voy.* la note suivante et *Bull.*, t. VII, 1re part., pp. 45-47).

(2) *Ibid.*, t. VII, 1re part., pp. 42-44. Le passage corrigé se trouve au tome I, page 275, édition Reiske, et page 1, édition Baguet. M. Roulez prétend que le sens de ce passage est que Diogène, arrivé à Athènes, y trouva encore un grand nombre de disciples de Socrate, à savoir : Platon, Aristippe, Eschine, Antisthène et Euclide de Mégare; mais que, quant à Xénophon, il était alors exilé à cause de sa participation à l'expédition de Cyrus.

(3) *Ibid.*, t. IV, pp. 164-173. Le passage rectifié par M. Marchal appartient au chapitre VI du livre VII, où le géographe grec semble affirmer que la Save est un affluent de la Drave.

Quelques mois plus tard (*Bull.*, t. II, pp. 342-344), M. Marchal crut voir une interpolation dans le passage suivant des Commentaires de J. César : *Itaque confestim dimissis nuntiis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumosios, Gordunos, qui sub eorum* (Nerviorum) *imperio sunt* (Lib. V, c. 39). Mais cette opinion fut victorieusement réfutée par M. Roulez (*Bull.*, t. II, p. 353, et t. VII, 1re part., p. 46). *Voy.* ci-dessus, p. 62.

1816-1845 C'était, en effet, l'époque où les littérateurs et les savants recherchaient, avec un généreux et légitime empressement, les légendes épiques et, en général, tous les monuments naïfs de la poésie du moyen âge. Les uns s'en emparaient pour déterminer et élucider les origines des langues néo-latines; les autres, plus particulièrement voués aux études littéraires, y découvraient, avec un charme toujours nouveau, les traces de la renaissance et des transformations du génie poétique, à la suite des révolutions et des bouleversements qui avaient modifié la face des immenses contrées autrefois soumises à la domination romaine.

Ici encore le nom du baron de Reiffenberg brille au premier rang. Il entreprit, dans notre pays, la noble tâche que les Mone, les Madden, les Raynouard, les P. Paris, les Francisque Michel et tant d'autres avaient glorieusement accomplie chez les nations voisines.

Bon de Reiffenberg.

Recherchant avec ardeur les restes de l'ancienne poésie française en Belgique, il découvrit à la Bibliothèque de Tournai et fit connaître aux amis des lettres une histoire en vers de St-Piat et de St-Eleuthère, composée, vers l'an 1479, par Alard Janvier, poëte dont le nom avait complétement échappé à tous les biographes (1). La même Bibliothèque lui fournit un manuscrit de 22,000 vers, dû probablement à la verve d'un trouvère belge et renfermant une version du roman de Jourdain de Blaye, petit fils d'Amis et compagnon d'Amiles (2). Donnant ensuite à ses

(1) *Bulletins*, t. II, p. 69.

(2) *Ibid.*, t. IV, pp. 242-252, et t. V, pp. 300-315. Le manuscrit, qui avait appartenu au chanoine Jérôme de Winghe, puis à la cathédrale de Tournai, avant de passer à la Bibliothèque de la ville, a été cité par Sanderus (*Bibliotheca manuscripta*, I, p. 209), sous le titre inexact de : *le roman de Jourdain, composé ou écrit par Druel Vignon, en l'an* 1261, *en vers*. Druel Vignon n'a été que le copiste, et sa copie date de 1461. Quant au roman lui-même, il est une composition du treizième siècle.

La légende d'*Amiles et d'Amis*, dont celle de Jourdain est une continuation, a été appréciée par Mone, dans ses *Anzeiger* (1836, pp. 145, 161, 353, 420).

M. de Reiffenberg (t. V, p. 302) se demande si le fécond Adenès n'est pas pour quelque chose dans la version trouvée à Tournai et qui, pour le fond et pour la

investigations une portée moins restreinte, il s'occupa du mérite respectif des troubadours et des trouvères, et soutint, contre l'avis de M. Raynouard, qu'on ne saurait admettre l'existence d'une langue romane universelle, servant d'intermédiaire entre toutes les langues néo-latines (1). Il signala dans le célèbre roman de Godefroid, en se servant d'un manuscrit du quinzième siècle appartenant à la Bibliothèque royale, quelques passages offrant de remarquables traits de ressemblance avec l'immortel poëme du Tasse (2). Il parla, avec autant de grâce que d'érudition, de l'emploi des armes et des chevaux merveilleux, considérés comme moyens épiques dans les poésies du moyen âge (3). Il publia enfin, avec des remarques ingénieuses et savantes, plusieurs fragments de poésie romane, détachés de ces couvertures de vieux livres qui recèlent si souvent de curieux débris du passé (4). 1816-1845

Il étudia de même, avec une ardeur féconde et un zèle soutenu, cette abondante poésie latine du moyen âge, que méprisaient les beaux esprits du siècle passé, mais que les Grimm, les

forme, diffère du roman portant le même titre dans le catalogue de la Bibliothèque nationale de Paris. M. Van Hasselt ne paraît pas avoir partagé cet avis (*voy.* la vie d'Adenès en tête de l'édition de *Li roumans de Cléomadès*).

(1) *Observations sur la langue et la littérature romanes, à l'occasion d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, contenant d'anciennes poésies* (Bull., t. VI, 1re part., pp. 108-124).

(2) *Bulletins*, t. IV, pp. 362-368.

(3) *Ibid.*, t. XII, 2e part., pp. 161-186. Cette notice renferme une nomenclature des glaives et des coursiers merveilleux, qu'on ne trouve nulle part avant cette époque.

(4) *Ibid.*, t. IV, pp. 414-421; t. VIII, 2e part., pp. 122-124, fragment d'un roman du cycle carolingien; t. IV, 2e part., pp. 578-588, fragment offrant des traits de ressemblance avec le fabliau si connu du *chevalier qui ooït la messe et nostre dame estoit pour lui au Tournoiement;* t. X, 1re part., pp. 58-64, épisode d'une chanson de geste du douzième siècle.

On peut aussi rattacher à l'histoire littéraire les *Observations* du baron de Reiffenberg *Sur les patois romans usités en Belgique* (Bull., t. VI, 1re part., pp. 315-322; 2e part., pp. 169-181).

1816-1845 Daunou, les Whrigt, les Baehr et toute une pléiade de philologues illustres ont su remettre en honneur, parce que, malgré leur incorrection et parfois leur défaut d'originalité, ces débris d'une importante époque, tantôt méconnue et tantôt trop exaltée, n'en sont pas moins de précieux témoignages de l'état social des siècles écoulés.

Une notice sur le *Waltharius*, transformation ou imitation d'une chanson de geste germanique antérieure à celle des Nibelungen, lui permit de proposer la création d'une classe particulière de légendes et de chants poétiques du moyen âge, se rattachant à l'ère d'Attila et à laquelle appartiendraient naturellement les hauts faits de Walther d'Aquitaine (1). Il mit ensuite au jour, d'après des manuscrits de la Bibliothèque royale et à des intervalles très-rapprochés, les compositions poétiques dont nous allons indiquer les titres : un petit poëme latin du douzième siècle, composé par Rodulphe le physicien, en l'honneur de l'abbé Suger (2); des poésies écrites, au neuvième siècle, en l'honneur d'Hartgaire et de Francon, évêques de Liége, par l'Écossais Sedulius, qui fut peut-être l'un des maîtres des écoles célèbres qui existaient alors dans la cité de St-Lambert (3); un poëme du neuvième siècle, dédié à l'empereur Henri III et intitulé *Galli alicujus proverbia Salomonis versu reddita, seu cleri deliciae* (4);

(1) *Bulletins*, t. V, pp. 597-614. « Les romans de Charlemagne, d'Artus, d'Amadis, etc., disait-il, forment des divisions où il est impossible de ranger toutes les productions analogues du moyen âge. Une nomenclature nouvelle est donc indispensable, et, en attendant qu'on l'établisse, qu'on me permette de demander la création d'une classe particulière de légendes..... »

F.-C.-J. Fischer et Fréd. Molter attribuent le *Waltarius* au sixième siècle, tandis que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* le placent au dixième (*voy.* les réflexions de M. de Reiffenberg, dans son édition de Philippe Mouskes, t. II, p. 856).

(2) *Bulletins*, t. VIII, 1re part., pp. 364-367. Cet éloge de Suger est indiqué par Pertz, au septième volume des *Archiv der Gesellschaft für deutsche Geschichte*, p. 35.

(3) *Ibid.*, t. VIII, 2e part., pp. 481-492.

(4) *Ibid.*, pp. 492-495.

une satire guelfe, du treizième siècle, dans laquelle, sous le titre 1816-1845
énigmatique d'*Epitaphium Juliani Apostatae*, des diatribes furibondes étaient lancées contre l'empereur Frédéric Barberousse (1); un poëme, en l'honneur du même prince, probablement composé vers l'année 1161, lorsque la puissance de Frédéric brillait encore de tout son éclat (2); un poëme du douzième siècle renfermant l'explication du sens allégorique de la tonsure et du costume clérical (3); et enfin un poëme du onzième siècle, en l'honneur des Pisans, vainqueurs des Sarrasins (4). Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'ici, comme dans tous les travaux académiques du baron de Reiffenberg, les traits piquants, les observations fines et sagaces, les anecdotes littéraires, les grâces et l'abondance du style couvraient l'aridité du sujet et donnaient aux moindres détails un véritable charme.

Il déployait les mêmes qualités, à la fois solides et brillantes, dans les études paléographiques et bibliographiques sur une multitude d'écrits du moyen âge, par lesquelles il se plaisait à varier ses recherches exclusivement littéraires.

Déjà sous le gouvernement des Pays-Bas, il s'était attaché à faire connaître au monde lettré les abondantes richesses que recèle notre Bibliothèque royale, formée d'abord par les ducs de Bourgogne, enrichie par quelques-uns de leurs successeurs et, dans les cinquante dernières années, considérablement augmentée par l'acquisition d'une foule de manuscrits provenant des anciennes

(1) *Bulletins*, t. IX, 1re part., pp. 29-46. M. de Reiffenberg a raison de dire que les monuments littéraires de cette époque sont rares et que celui-ci est au moins l'un des plus extraordinaires.

(2) *Ibid.*, pp. 475-486.

(3) *Ibid.*, t. IX, 2e part., pp. 80-94.

(4) *Ibid.*, t. X, 1re part., pp. 522-545. L'événement célébré dans le poëme est indiqué, sous l'an 1088, dans le *Chronicon Pisanum*, publiée par Muratori (*Rerum italicarum scriptores*, t. VI, p. 109). Pertz avait manifesté le vœu de voir mettre au jour ce poëme (*Archiv der Gesellschaft für aeltere deutsche Geschichtskunde*, t. VII, p. 539).

1816-1845 abbayes du pays [1]. Placé lui-même, en 1837, à la tête des conservateurs de ce riche dépôt, il se montra plus zélé que jamais, en rédigeant, pour nos recueils académiques, avec son érudition et sa sagacité habituelles, une foule de notices et d'analyses, qui lui fournissaient l'occasion de passer en revue les idées, les mœurs et les tendances littéraires de plusieurs siècles du moyen âge. Poésies, romans, chroniques, voyages, exercices de piété, canons de conciles, décrétales, lettres de papes, règles monastiques, vies de saints, légendes, superstitions populaires, renseignements géographiques, catalogues, grammaires, glossaires, fragments d'auteurs classiques, hymnes, chansons, satires, proverbes, lettres d'hommes célèbres, en un mot, toutes les manifestations de la vie intellectuelle de l'Europe, consignées dans les écrits du dixième au quinzième siècle, attiraient successivement son attention. Des manuscrits provenant des abbayes de Villers, de Gemblours, de Florennes, de Stavelot, de Saint-Trond, d'Alchin, de Parc-les-Dames, de Saint-Laurent de Liége, de l'hôpital de Saint-Nicolas près de Cuss, lui fournirent tour à tour une ample moisson de détails linguistiques, bibliographiques et littéraires. Il n'est pas possible de résumer cette multitude de petites monographies dans le cadre de ce rapport. Nous dirons seulement que le baron de Reiffenberg, tout en contribuant largement à attirer l'attention des savants étrangers sur le premier de nos dépôts littéraires, sut mériter les éloges de l'illustre Pertz, des continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France* et, en général, de tous les hommes sérieux qui, pour nous servir d'une expression de notre infatigable con-

[1] L'Académie avait chargé MM. de Reiffenberg et Van Hulthem de publier un recueil de notices et d'extraits des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne relatifs aux Pays-Bas. Un premier volume, exclusivement composé par M. de Reiffenberg, parut en 1829 (Bruxelles, Hayez, 135 pages in-4°). Ce recueil spécial n'a pas été continué. Le soin de publier, intégralement ou par extraits, les manuscrits en rapport avec l'histoire nationale, fut plus tard confié à la *Commission royale d'histoire*, dont les travaux feront l'objet d'un rapport spécial de M. Gachard.

frère, savent qu'on peut tirer parti même des landes les plus pauvres et les plus stériles des plaines de l'intelligence [1]. 1816-1845

D'autres membres de l'Académie prenaient à ces belles études une part moins active, mais qui mérite cependant d'être signalée avec éloge.

S'occupant d'un manuscrit contenant le poëme du Renard en vers flamands, M. Willems, l'un des restaurateurs des lettres flamandes, soutint que la première partie du *Reinaert de Vos* avait été composée en Flandre, sous le règne de Philippe d'Alsace, vers 1170 [2]. Willems.

Étudiant, après Voltaire, Sainte-Palaye et de Martonne, la chronique dite *de Turpin*, M. Marchal émit l'avis qu'elle est Chevalier Marchal.

[1]. Les titres seuls des *Notices et extraits des manuscrits et des livres rares de la Bibliothèque royale*, antérieurs à 1845, devant occuper plusieurs pages, nous sommes forcés de nous borner à indiquer les recueils académiques où ils se trouvent. Onze d'entre elles composent le volume in-4° dont nous avons déjà parlé. Les autres ont été publiées dans les *Bulletins* : t. VI, 1re part., pp. 108-126; t. VII, 2e part., pp. 102-110 (Manuscrit autographe de Sigebert de Gemblours); t. VIII, 1re part., pp. 116-129, 417-427; t. VIII, 2e part., pp. 247-268, 347-366; t. IX, 1re part., pp. 140-156, 228-243, 316-342; 2e part., pp. 272-283, 576-592; t. X, 1re part., pp. 49-64, 156-166, 247-270, 362-381, 522-545; 2e part., pp. 75-90, 240-265, 333-351, 427-448, 472-487; t. XI, 1re part., pp. 6-22, 43-66, 176-192, 265-279, 314-330, 386-403; 2e part., pp. 80-93, 217-238; t. XII, 1re part., pp. 38-51, 169-180; 2e part., pp. 381-393.

Voy. encore les notices de M. de Reiffenberg sur les manuscrits suivants, appartenant à la Bibliothèque publique de Tournai : Catalogue des livres et des manuscrits de l'ancienne abbaye de St-Amand (t. II, pp. 217-223); recueil des poésies de Jean Molinet et de Philippe de Fenin (t. IV, pp. 509-513); *Bibliotheca tornacena* de Nicolas du Fief (t. XI, 2e part., pp. 80-92), recueil de proverbes imprimé au quinzième siècle, sous le titre de *Proverbia seriosa in theutonico pmo deinde in latino sibi invice consonantia.*

[2] *Bulletins*, t. III, pp. 248-253. L'opinion de M. Willems n'était pas partagée par le baron de Reiffenberg, qui avait lu, à la séance du 5 janvier 1833, la première partie d'une dissertation, où il soutenait, à l'aide d'un texte latin publié, cette année même, à Stuttgart, par M. Mone, que la fable du Renard est d'origine allemande. A la séance du 7 juin 1834, il déclara retirer ce travail, attendu, disait-il, que les résultats auxquels il était arrivé avaient été annulés ou mieux exposés par J. Grimm (*Reinhart Fuchs*, Berlin, 1834) et Hoffman de Fallersleben (*Reineke Vos*, Breslau,

1816-1845 l'altération d'une chronique véritable, par des récits apocryphes; que son auteur, faisant preuve d'ignorance à l'égard de plusieurs faits importants de l'histoire d'Espagne, est Français; enfin, qu'elle fut composée pour relever les gloires et les prérogatives de la couronne de France, pendant le séjour de Louis le Jeune à Tolède, afin que ce monarque français y fût reconnu pour être au moins l'égal du glorieux empereur castillan (1).

Nous rencontrons dans la même voie les noms de MM. de Stassart, Borgnet et Schayes.

Bᵃ de Stassart. Le premier lut une notice sur Philippe de Maldeghem, le soldat-poëte du seizième siècle, le traducteur naïf des *OEuvres du très-moral, très-honnête et très-vertueusement amoureux Pétrarque* (2). Le second analysa un manuscrit du quinzième siècle, provenant de l'abbaye de Floreffe et divisé en quatre par-

Borgnet.

1834). Voy. *Bull.*, t. I, pp. 41 et 156. M. Bormans voit également dans le *Reinart* une production flamande du douzième siècle (*Bull.*, t. XXII, 1re part., p. 77).

M. Willems a encore communiqué à l'Académie des conjectures au sujet de la signification du mot *stampiën*, qu'on rencontre dans quelques poëmes flamands du moyen âge et dans lequel il voyait la désignation d'une sorte de chanson ou d'air de danse (*Bull.*, t. IV, pp. 240-242). M. de Reiffenberg avait cru, au contraire, que les *stampiën* étaient des compositions rapides, pour ainsi dire instantanées et composées, comme dit Horace : *Stans pede in uno. Stampiën* lui semblait signifier *se tenir debout* (*Bull.*, t. IV, p. 68). Mais il se rallia plus tard à l'avis de M. Willems (*Bull.*, t. XI, 1re part., pp. 277-279). M. Van Hasselt soutenait, de son côté, que le mot *stampiën* désignait une forme particulière de productions rimées, inventées par le ménestrel flamand Louis Van Vaelbecke (*Bull.*, t. III, pp. 253-254). On sait que Bilderdyk pensait que la *stampie* était une chanson de harpe. « Les harpes, » dit-il, avaient dans ce temps-là des espèces de pédales que l'on touchait du pied, » et de là vient ce mot de *stampie* » (*Nieuwe verscheidenheden*, t. IV, p. 162).

(1) *Bulletins*, t. III, pp. 23-32. M. Marchal décrivit encore les magnificences d'un livre d'heures du commencement du quinzième siècle, ayant appartenu à Jean le Magnifique, duc de Berri et frère de Charles V, roi de France (*Bulletins*, t. XI, 1re part., pp. 407-423).

(2) Expression employée par Philippe de Maldeghem, dans l'épître dédicatoire à Maximilien, duc de Bavière, qui précède sa traduction, imprimée en 1600 à Brux., chez Rutger Velpius (pet. in-8° de XXII-558 p.). *Bull.*, t. IX, 2e part., pp. 427-431.

ties, toutes composées en vers français : la première renfermant une traduction des *Consolations* de Boëce, la deuxième une *Vision* intitulée *Le pèlerinage de Jésus-Christ,* la troisième une autre *Vision* nommée *Le pèlerinage de lome humain,* et la quatrième une histoire rimée de l'abbaye (1). M. Schayes se chargea d'une tâche analogue pour le précieux manuscrit de la Bibliothèque royale, connu sous le nom de *Liber Guidonis* et qui contient plus de vingt traités d'histoire et de géographie, recueillis par un copiste du douzième siècle (2).

1816-1854

Schayes.

Mais l'examen incessant et scrupuleux des richesses que recèlent nos dépôts littéraires ne fit pas négliger l'étude non moins indispensable des monuments de la législation nationale, l'une des plus intéressantes et des plus instructives de l'Europe.

DROIT et législation.

Ici, dans l'ordre des dates, nous voyons apparaître en première ligne un patriote ardent, un défenseur énergique de nos institutions nationales, que la génération actuelle n'a pas connu, mais dont le nom figurera toujours avec honneur dans les annales de la Flandre. Appelé au sein de l'Académie, au moment de la réorganisation de ce corps savant, M. J.-B. Raepsaet paya sa bienvenue par trois mémoires sur le caractère et le développement de la législation des Gaules, depuis la période gallo-germanique jusqu'au quinzième siècle. Étudiant son sujet dans les sources contemporaines et repoussant toutes les exagérations, il s'efforça de fixer, au moyen du texte même des capitulaires, les limites respectives de l'autorité des rois et des prérogatives de la nation (3). Il s'occupa ensuite de la législation religieuse, qui

Raepsaet.

(1) *Bulletins*, t. IV, pp. 252-260. Une mention faite sur la première page du volume attribue ces compositions poétiques à Henri Dopprebays, chanoine régulier de l'abbaye de Floreffe. L'auteur, sans se nommer, déclare avoir commencé la rédaction de la quatrième partie au mois de novembre 1462.

(2) *Ibid.*, t. XII, 2e partie, pp. 73-84. — M. de Reiffenberg avait déjà communiqué à l'Académie plusieurs fragments de ce précieux manuscrit (*Bull.*, t. X, 1re part., p. 468; t. XI, 1re part., p. 73; 2e part., p. 15).

(3) Tel est l'objet du premier mémoire (*Nouveaux mémoires*, t. I, pp. 374-432). Séance du 7 mai 1819 (Journal des séances, p. XLIII et XLIV).

1816-1845 se composait d'abord des canons des conciles, mais dans laquelle on fit entrer plus tard les décisions et les rescrits des souverains pontifes, le *Décret de Gratien* et finalement les décrétales [1]; puis, revenant de nouveau à la législation politique et civile, il s'attacha spécialement à constater l'influence que la loi salique et la loi ripuaire avaient exercée en Belgique, ainsi que les nombreuses et irrécusables traces qu'elles avaient laissées dans les anciennes coutumes de nos provinces [2]. Ces recherches dénotaient, à côté d'une haute raison, une science profonde, et, pour bien les apprécier, on doit se rappeler que l'histoire du droit français, malgré les investigations dont il avait été l'objet dans quelques-uns de ses monuments et dans quelques-unes de ses parties, n'était pas alors ce qu'elle est devenue de nos jours. On ne possédait pas à cette époque les immenses travaux qui, dans le dernier quart de siècle, ont eu pour objet, dans toutes les parties de l'Europe, l'exploration des origines et la constatation des développements successifs de la législation moderne. En présentant son premier mémoire, Raepsaet disait modestement à ses collègues : « Je garde en portefeuille l'*Histoire des droits civils* » *et politiques des Gaules*, et particulièrement des Pays-Bas; » elle a rempli mes loisirs pendant la longue occupation de ce » pays par les Français; elle m'a consolé jusque dans les prisons. » C'est donc un fruit de trente années de recherches et d'études, » et elle forme six volumes manuscrits in-folio; mais, comme je » prévois qu'elle ne sera probablement jamais imprimée, je me » propose d'en extraire les parties les plus intéressantes et les » plus utiles, et d'avoir l'honneur de les présenter à l'Académie

(1) Cette question est traitée dans le deuxième mémoire, qui a pour titre spécial : *Lex ecclesiastica* (Nouveaux mémoires, t. II, pp. 203-232). Séance du 7 juillet 1821 (Journal des séances, p. lxxi).

(2) Le troisième mémoire a pour titre particulier : *Lex mundana, lex salica et lex ripuaria* (Nouv. mém., t. III, pp. 291-314). La *lex mundana* comprenait, dans la période franque, sous une dénomination générique, toutes les lois nationales, excepté la *lex ecclesiastica*. — Séance du 2 février 1824 (Journal des séances, p. xvii).

» sous forme de Mémoires détachés, que, sous son bon plaisir, je 1816-1845
» lui adresserai successivement. » Les jurisconsultes éclairés ne révoqueront pas en doute la parfaite sincérité de ce langage. Trente années d'études assidues n'étaient pas une période trop longue pour la composition de ce vaste travail, surtout chez un homme qui fut si longtemps mêlé aux luttes des partis et aux agitations absorbantes de la vie parlementaire (1).

M. Dewez, étudiant la législation de deux importantes pro- Dewez.
vinces de la Belgique dont il s'était fait l'historien, écrivit deux mémoires sur le droit public du duché de Brabant et de la principauté de Liége au moyen âge : travaux estimables, où le patriotisme et la bonne foi de l'auteur se manifestent à toutes les pages, mais où la science juridique laisse parfois à désirer. Fier à juste titre des libertés politiques et des garanties constitutionnelles que possédaient nos valeureux ancêtres, il termina ses études sur la constitution brabançonne par les lignes suivantes : « Il avait donc bien tort cet abbé de Nogent, qui ne voyait dans » les hommes que des maîtres et des esclaves; et Madame de

(1) *Nouveaux mémoires*, t. I, p. 379. M. Raepsaet, brisé par l'âge et les infirmités, n'a pas su complétement réaliser les intentions qu'il manifestait dans le passage que nous venons de transcrire. Les mémoires que nous avons cités parvinrent seuls à l'Académie, et l'*Analyse historique et critique de l'origine et des progrès des droits civils, politiques et religieux des Belges et des Gaulois* ne parut qu'après sa mort. Elle forme trois volumes de ses OEuvres complètes (Mons, Leroux, 1838).

Le 18 novembre 1816, jour de l'installation de l'Académie, M. Raepsaet mit sur le bureau une Note sur la découverte du mode d'encaquer le hareng, faite par Guillaume Beukels, de Biervliet (Journal des séances, t. II, pp. VII et IX). Cette note n'a pas été publiée par l'Académie, mais elle fut communiquée à M. Noël de la Morinière, qui essaya de la réfuter. C'est ce qui résulte du passage suivant du Journal des séances, à la date du 18 janvier 1819 (t. II, p. XXXVII) : « Le secrétaire donne lecture d'une *Réponse que M. Raepsaet lui a fait parvenir aux Observations de M. Noël de la Morinière, inspecteur des pêches maritimes en France, sur la note de M. Raepsaet relative à l'invention de caquer le hareng, attribuée à Guillaume Beukels.* »

Une notice sur M. J.-J. Raepsaet, par M. Cornelissen, a été publiée dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1837.

1816-1845 » Staël avait bien raison quand elle disait que la liberté est » ancienne et que le despotisme est nouveau. » Quant à la législation politique de la cité de Liége, avec ses garanties judiciaires, ses franchises communales et ses *Paix* glorieusement imposées aux princes, elle lui inspirait un véritable enthousiasme. « L'évêque Gérard de Groesbeek, dit-il en terminant, a » renfermé toute la quintescence de la constitution liégeoise en » ces deux mots : *un prince de Liége ne donne sentence que* » *par ses justices, et ne fait ordonnances que du consente-* » *ment des États.* Ces deux mots, que tous les commentaires » ne feraient qu'affaiblir, ne forment-ils pas une constitution? » Je ne sais du moins si l'on pourrait donner une idée plus » juste d'une constitution vraiment libérale :

» *Je la présente aux rois, je la présente aux sages.*
» *Par où pourrais-je mieux finir* (1)? »

Raoux. M. Raoux, qui avait rempli sous l'ancien régime de hautes fonctions judiciaires, qui avait eu le noble courage de revendiquer l'indépendance de la Belgique devant le terrible *Comité de salut public,* présenta un mémoire sur les ressemblances qu'offrent le droit coutumier et les chartes du Hainaut avec le droit romain antérieur à Justinien et au code théodosien (2). Trois ans plus tard, à la veille de devenir octogénaire, il examina, dans une savante dissertation juridique, quel est le sens qu'on doit attribuer aux mots *lex salica,* dans le titre LXII de la loi

(1) *Mémoire sur le droit public du Brabant au moyen âge* (Nouv. mém., t. V; 59 pages). Séances du 10 janvier et du 4 février 1829 (Journal des séances, pp. xx et xxi). — *Mémoire sur le droit public du pays de Liége au moyen âge et sur l'existence de ce droit dans les temps postérieurs* (Nouv. mém., t. V; 76 pages). Séances du 7 mars et du 4 avril 1829 (Journal des séances, pp. xxi et xxii).

(2) *Mémoire sur le rapport et la conformité de plusieurs points des anciennes coutumes et chartes du pays et comté de Hainaut avec l'ancien droit romain antérieur à Justinien et au code théodosien* (Nouv. mém., t. VIII; 59 pages). Séances des 2 et 18 mars 1833 (*Bulletins*, t. I, p. 49).

salique, et quelle est l'origine d'anciennes coutumes belges qui excluaient les filles du partage des biens immeubles de leurs parents (1). La même année, il clôtura la série de ses travaux académiques par un mémoire à la fois historique et juridique, destiné à prouver que le Hainaut, contrairement à l'opinion émise par plusieurs historiens, était au moyen âge un fief relevant d'abord de l'Empire germanique et ensuite de l'évêché de Liége, par consentement de l'empereur Henri IV (2). 1816-1845

MM. de Reiffenberg et Marchal portèrent leur attention sur deux importantes parties de l'ancienne juridiction pénale. Le premier mit sous les yeux de l'Académie les pièces d'un de ces étranges procès de sorcellerie qui, depuis le quinzième jusqu'au dix-huitième siècle, furent si fréquents en Belgique et dont les jurisconsultes néerlandais ont fait l'objet de tant de monographies, intéressantes au double point de vue de la filiation des idées populaires et de l'histoire de la procédure criminelle (3). Le second, s'occupant de l'une des nombreuses ordalies du moyen âge, mit au jour une lettre inédite d'Innocent II, adressée à Burchard, évêque de Worms, dans laquelle ce pape du douzième siècle blâmait, comme absurde et superstitieuse, l'épreuve judiciaire de l'eau, qui était encore usitée à cette époque en Belgique (4).

Bn de Reiffenberg.

Chevalier Marchal.

(1) *Dissertation juridico-historique : 1° sur ce que l'on doit entendre par* TERRA SALICA *dans le titre LXII de la loi salique, et 2° sur l'origine de quelques anciennes coutumes de la Belgique, qui excluaient les filles du partage des biens immeubles de leurs pères et mères* (NOUV. MÉM., t. XI; 23 pages). Séance du 9 mai 1837 (*Bulletins*, t. IV, p. 154).

(2) *Examen de la question si, dans le moyen âge, le comté de Hainaut était tenu en fief relevant d'un suzerain et sujet à hommage, ou si c'était un alleu affranchi de tout hommage* (NOUV. MÉM., t. XI; 16 pages). Séance du 8 avril 1838 (*Bulletins*, t. V, p. 231).

Les *Nouveaux mémoires* de l'Académie renferment encore une notice de M. Raoux sur un passage remarquable de la chronique de Sigebert de Gembloux, relatif à l'autorité prétendue des papes sur les couronnes des rois (t. IV, pp. 461-483). Séance du 7 février 1827 (Journal des séances, p. XVIII).

(3) *Bulletins*, t. I, p. 117.

(4) *Ibid.*, t. III, pp. 283-289. En Hollande, Bath, Bekker et J. Scheltema ont

1816-1845 Gachard. M. Gachard, abordant, comme M. Dewez, l'étude de notre ancien droit constitutionnel, vint combler une véritable lacune de l'histoire de nos institutions politiques, en exposant, dans un mémoire étendu, la composition et les attributions des États de Brabant sous le régime autrichien, les formalités que ces États observaient lorsqu'ils avaient à délibérer sur des pétitions d'aides et de subsides, et enfin les contestations de diverse nature qu'ils eurent avec le gouvernement de Vienne, sous le règne de Marie-Thérèse (1). Il avait fait précéder ce remarquable travail par une étude sur les causes réelles du changement apporté à la constitution de la Flandre en 1754 (2), et il le fit suivre d'un mémoire sur les modifications qui, sous le règne de Marie-Thérèse, furent introduites dans l'organisation des États du duché de Limbourg et des Pays d'outre-Meuse (3).

STATISTIQUE. La statistique fut, elle aussi, dignement représentée dans nos séances.

En résumant les travaux historiques du baron de Reiffenberg, nous avons déjà vu que cette science essentiellement moderne, dont un savant allemand prononça pour la première fois le nom

écrit de remarquables ouvrages sur cette matière. En Belgique, le livre de M. J.-B. Cannaert (*Bijdragen tot regtsgeleerdheid*, etc.) est loin d'avoir épuisé le sujet.

(1) *Nouveaux mémoires*, t. XVI; 44 pages. Séance du 4 juin 1842 (*Bull.*, t. IX, 1re part., pp. 502, 516; t. X, 1re part., p. 19).

(2) *Bulletins*, t. VII, 1re part., pp. 224-235. Ce changement était connu dans ses dispositions essentielles; mais ses véritables causes, que le président de Neny avait en grande partie passées sous silence, étaient loin de l'être. M. Gachard les mit entièrement au jour, en s'appuyant sur les pièces officielles qui existent aux Archives du royaume.

(3) Séance du 7 juin 1845 (*Bull.*, t. XII, 2e part., p. 538).

Les *Bulletins* (t. XII, pp. 141-142) renferment encore une note de M. Gachard sur les singulières procédures dirigées au moyen âge contre les animaux coupables de quelque méfait. Il s'agit d'un pourceau exécuté dans le baillage de Mâcon, le 18 septembre 1474.

Une autre note du même académicien traite des grâces que, sous l'ancien régime, on accordait à quelques criminels le jour du vendredi saint (*ibid.*, pp. 523-524).

en 1748, n'avait pas échappé à l'attention du corps savant auquel nous avons l'honneur d'appartenir [1]. Mais ce fut surtout notre éminent secrétaire perpétuel, M. Quetelet, qui vint imprimer à cette importante branche des connaissances humaines une impulsion à la fois nouvelle et vigoureuse, dont l'influence se fit immédiatement sentir, bien au delà du cercle de nos réunions académiques. Sans négliger les autres parties de la science, il osa, le premier en Europe, appliquer les chiffres aux manifestations de notre nature morale, et c'est à l'Académie de Bruxelles qu'il communiqua les prémices de ces grands travaux qui devaient lui procurer si promptement une réputation universelle. Tout en admettant sans contestation le libre arbitre de l'homme, il soutint que très-souvent, sans le savoir et lorsque nous croyons agir avec une entière spontanéité, nous sommes en réalité soumis à certaines lois et subissons certaines influences auxquelles nous ne saurions nous soustraire. Il prouva que ces lois, qui sont généralement le résultat de l'organisation de l'homme, de son instruction, de son état d'aisance, du milieu social qui l'entoure et d'une infinité d'autres causes toujours très-difficiles à saisir, peuvent être plus ou moins complétement discernées par l'observateur et aboutir à des données statistiques d'une valeur incontestable. Il justifia, au moyen de chiffres déduits de l'observation attentive des faits, une grande et haute pensée chrétienne, que le comte de Maistre avait magnifiquement exprimée dans les lignes suivantes : « Nous sommes tous » attachés au trône de l'Être suprême par une chaîne souple qui » nous retient sans nous asservir. Ce qu'il y a de plus admirable » dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres » sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la » fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce

1816-1845

Quetelet.

[1] *Voy.* ci-dessus, p. 56, les études de statistique du baron de Reiffenberg. — Ce fut en 1748 qu'Achenwall publia, à Gœttingue, le premier plan raisonné de statistique.

1816-1845 » qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les faits généraux. » Chacun de ces êtres occupe le centre d'activité d'une sphère » dont le diamètre varie au gré de l'éternel géomètre, qui sait » étendre, restreindre, arrêter ou diriger sa volonté sans altérer » sa nature (1). » Comme il nous est défendu de louer nos confrères vivants, nous dirons seulement que M. Quetelet, d'abord accusé de matérialisme, eut bientôt le bonheur de triompher de tous les préjugés et de voir toutes ses prévisions justifiées par les recherches d'une foule de savants belges et étrangers.

Dans le cercle des travaux académiques, les seuls que nous ayons à signaler, M. Quetelet, après avoir débuté par quelques recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas (2), aborda hardiment l'étude des lois qui président au développement de nos qualités physiques et morales. Dès 1831, il soumit à l'appréciation de l'Académie ses recherches sur la loi de la croissance de l'homme (3). La même année, il fit du penchant au crime, aux différents âges, l'objet d'un important mémoire, portant pour épigraphe cette belle pensée, qui en résume les nobles tendances et en signale parfaitement le but humanitaire : « Il est » un budget qu'on paye avec une régularité effrayante, c'est » celui des prisons, des bagnes et des échafauds; c'est celui-là » surtout qu'il faudrait s'attacher à réduire (4). » L'année sui-

(1) *Pass. cit.* par M. De Decker (Nouv. mém., t. XXI; p. 74).

(2) *Mémoire sur les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles* (Nouv. mém., t. III, pp. 493-512). Séance du 25 avril 1825 (Journal des séances, p. xxvii).

Recherches sur la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité, etc., dans les Pays-Bas (Nouv. mém., t. IV, pp. 115-166). Séance du 24 février 1827 (Journal des séances, p. xix).

Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas (Nouv. mém., t. VI; 56 pages). Séance du 6 décembre 1828 (Journal des séances, p. xx). M. Quetelet s'y occupe de l'étendue territoriale, de la population, du commerce, de la librairie, des journaux, des institutions de bienfaisance, des crimes et délits.

(3) *Nouveaux mémoires*, t. VII; 32 pages avec tableaux. Séance du 5 mars 1831 (Journal des séances, t. VI, p. xiii).

(4) *Ibid.*, t. VII; 87 pages avec tableaux. Séance du 9 juillet 1831 (Journal des séances, t. VII, p. vii).

vante, il publia ses recherches sur le poids de l'homme aux différentes époques de la vie (1). Il continua depuis lors ces importantes études sans interruption, et communiqua successivement à l'Académie de nombreux renseignements statistiques sur la mortalité en Belgique (2), sur la population de Bruxelles (3), sur la statistique criminelle du royaume (4), sur l'influence de l'âge considéré dans ses rapports avec l'aliénation mentale (5), sur l'influence des saisons envisagées dans leurs rapports avec la mortalité aux différents âges (6), et sur les lois générales de la population (7) Il sut planter, en un mot, les premiers jalons sur le terrain d'une science nouvelle, la *Physique sociale,* qui met en œuvre les matériaux dont la statistique est appelée à former le choix et à peser la valeur : science ayant pour objet d'étudier, d'une part, les lois qui régissent l'homme et président à son développement physique, moral et intellectuel; de l'autre, les modifications que subissent ces mêmes lois sous l'influence de notre système social (8). 1816-1845

(1) *Nouveaux mémoires*, t. VII; 46 pages avec tableaux. Séance du 2 juin 1832 (Journal des séances, pp. XXIII et XLV). *Voy.* de nouvelles observations aux *Bulletins*, t. I, pp. 49-50.

(2) *Bulletins*, t. II, pp. 6-10.

(3) *Ibid.*, pp. 349-350.

(4) *Ibid.*, pp. 369-372.

(5) *Ibid.*, t. III, pp. 180-187. Dans cette même note, M. Quetelet parle incidemment de l'influence de l'âge sur le penchant au crime. *Voy.* encore pp. 210-214.

(6) *Nouveaux mémoires*, t. XI; 32 pages avec tableaux. Séance du 10 février 1838 (*Bull.*, t. V, pp. 70 et 153).

(7) *Bulletins*, t. IX, 2e part., pp. 550-556.

(8) C'est ainsi que M. Quetelet a lui-même caractérisé cette science nouvelle (*Voy. Rapport décennal* lu à la séance du 16 décembre 1840; *Bull.*, t. VII, 2e part., p. 339). On sait que plus tard il réunit et compléta toutes ces études statistiques, de même que celles dont nous parlerons plus loin, dans ses beaux ouvrages intitulés : *Sur l'homme et le développement de ses facultés.* (Paris, 1835, 2 vol. in-8°; sec. édit., Bruxelles, 1869, 2 vol. gr. in-8°). — *Du système social et des lois qui le régissent.* (Paris, 1848, 1 vol. in-8°.)

Parmi les publications de M. Quetelet qui peuvent rentrer dans la sphère d'acti-

1816-1845 L'importance même de ces brillants travaux fait regretter que d'autres membres de l'Académie n'aient pas consacré, eux aussi, une part de leurs veilles à l'étude des mêmes problèmes, qui rentrent directement dans les attributions de la classe des lettres, puisqu'ils ont pour objet l'analyse des qualités morales et intellectuelles de l'homme, aussi bien que l'observation de ses qualités physiques. Un seul de nos confrères, aujourd'hui décédé,

De Ram. M. le chanoine de Ram, lut quelques réflexions sur l'utilité que présenterait la statistique des sentiments religieux de la population dégradée des prisons et des bagnes. « Les données fournies » par les tribunaux, disait-il, ont permis de faire une espèce » d'anatomie de l'homme moral et de sonder quelques-unes des » plaies les plus profondes et les plus hideuses de l'ordre social. » Les annales de la criminalité nous ont donné des statistiques » indiquant l'âge, le sexe, les professions, les climats, les saisons » et les différentes formes de gouvernement. Chaque fois qu'il » m'est arrivé de parcourir les travaux de ce genre, exécutés » ordinairement avec tant de patience, de soin et d'exactitude, » je n'ai pu m'empêcher d'éprouver un sentiment pénible en » remarquant que, jusqu'ici, l'on ait complétement négligé de » dresser des tableaux de statistique criminelle en rapport avec » les principes religieux, et que l'on s'abstienne de recher- » cher la cause féconde des crimes qui désolent et effrayent la » société [1]..... » Le désir manifesté par le savant recteur de

vité de la classe des lettres et qui appartiennent à cette période, nous devons encore citer plusieurs rapports sur les travaux de l'Académie (*Bull.*, t. I, pp. 64, 138, 199; t. II, p. 461; t, IV, p. 554; t. V, p. 831; t. VI, 2e part., p. 517; t. VII, 2e part., p. 272; t. VIII, 2e part., p. 583; t. IX, 2e part., p. 671; t. X, 2e part., pp. 43, 551; t. XI, 2e part., 414), un rapport sur les relations de l'Académie royale de Bruxelles avec les savants étrangers (*Bull.*, t. III. p. 483), un rapport sur les travaux de l'ancienne Académie impériale et royale de Bruxelles (*Bull.*, t. II, p. 461) et plusieurs notices sur la vie et les œuvres d'académiciens décédés : de Nieuport, Dewez, Hachette, Ampère, Gambart, Moll, Van Marum, Belpaire, Garnier, de Keverberg de Kessel, Cauchy, Pycke, Van Mons, Falck, Nicollet, Levy, Pierre Simons (dans les *Annuaires de l'Académie* de 1835 à 1845).

[1] *Bulletins*, t. IX, 2e part., pp. 249-252.

Louvain était juste et rationnel. Émis il y a plus de trente ans par le docteur Descuret, le vœu de voir indiquer les sentiments religieux des coupables, dans les tristes colonnes de la statistique criminelle, attend toujours sa réalisation [1]. 1816-1845

Les études nombreuses et variées que nous venons de passer en revue constituent les travaux académiques proprement dits; mais, de même que dans la première période de l'existence de l'Académie, ces travaux ne représentent pas tous les services rendus par de savants académiciens qui, presque tous, ont déjà quitté la terre. Il serait injuste de ne pas porter à l'actif de leur bilan littéraire les nombreuses et importantes questions destinées aux concours annuels, qui furent constamment choisies avec un rare discernement et donnèrent lieu, plus d'une fois, à des rapports qu'on peut, à juste titre, qualifier de véritables traités sur les branches les plus élevées des études nationales. CONCOURS annuels.

Au premier abord, le nombre et la variété de ces questions semblent dénoter l'absence d'un plan préconçu, d'un dessein mûri par l'étude et régulièrement développé dans les joutes académiques. L'histoire, la poésie, la jurisprudence, la littérature, la géographie, le commerce, la linguistique, l'industrie, l'architecture, la numismatique, se présentent à la fois avec toutes les apparences d'un vrai désordre. Il n'en est rien cependant. L'Académie, dans le choix des matières des concours annuels, ne s'égara jamais dans les voies de l'indécision ou de la fantaisie; elle ne perdit jamais de vue un but aussi noble que nettement déterminé. Pour peu qu'on se donne la peine de grouper les demandes par catégories spéciales, on s'aperçoit que, choisissant de préférence les parties les plus obscures ou les plus négligées de notre histoire, elle chercha constamment à mettre en lumière

[1] Dans son ouvrage intitulé : *La médecine des passions, ou les passions considérées dans leurs rapports avec les maladies, les lois et la religion* (Paris, 1841). M. Descuret demandait que, dans les comptes rendus de la justice criminelle, on indiquât, autant que possible, la proportion des incrédules, des indifférents et des hommes religieux traduits devant les tribunaux.

1816-1845 les progrès des lettres, des institutions, du commerce, de l'industrie, des arts, de la législation, de l'enseignement public; en d'autres termes, à faire connaître toutes les phases de la civilisation de la patrie, tous les éléments de la prospérité de nos aïeux. Si la plupart des questions appartenant au domaine de la classe des lettres sont restées sans réponse, les résultats obtenus n'en méritent pas moins les éloges des amis des études sérieuses.

Sur le terrain de l'histoire nationale, l'Académie, reprenant ses travaux au point où l'ancienne Académie impériale les avait laissés, ouvrit la première série de ses concours par une question déjà posée en 1794 et ayant pour objet la détermination des places qui, du septième au douzième siècle, ont pu passer pour villes dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége (1). Le succès ayant couronné ce premier essai, elle réclama et obtint de remarquables dissertations sur des matières aussi importantes que variées : l'origine de la différence qui existe, par rapport à la langue, entre les provinces dites *flamandes* et celles dites *wallonnes* (2) ; les changements opérés dans l'instruction publique depuis l'inauguration de l'impératrice Marie-Thérèse (3); les événements qui ont amené, accompagné et suivi les dissensions et les troubles qui, en 1539, motivèrent le voyage de Charles-Quint à Gand et firent, en 1550, construire une citadelle dans cette ville (4); les ressources que fournissent

(1) Concours de 1817. Deux mémoires furent couronnés, l'un de M. M***, l'autre de M. Stols, ancien religieux de l'abbaye de Tongerloo (*Mém. cour.*, t. I ; 52 et 102 pages. En 1769, l'ancienne Académie avait accordé le prix à un mémoire de M. Des Roches sur les agglomérations qui pouvaient passer pour villes avant le septième siècle.

(2) Concours de 1824 (*Mém. cour.*, t. V, 109 pages). Le lauréat était M. Raoux, qui continua ses recherches après son entrée à l'Académie (*voy.* ci-dessus, p. 52).

(3) Concours de 1827. Le prix fut décerné à M. Raingo (*Mém. cour.*, t. VI; 106 pages). L'auteur divise son travail en trois parties, où il examine successivement les modifications que l'instruction publique a subies sous le gouvernement autrichien, sous le gouvernement français et sous le gouvernement des Pays-Bas.

(4) Concours de 1834; mémoire de M. Steur (*Mém. cour.*, t. X ; 191 pages).

les chroniqueurs et les autres écrivains du moyen âge, pour l'histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine (1); le caractère et les vicissitudes de l'architecture ogivale en Belgique (2); les changements que l'établissement des abbayes et les autres institutions religieuses au septième siècle, ainsi que l'invasion des Normands au neuvième, ont introduits dans l'état social de la Belgique (3); l'origine de la célèbre famille de Berthoud, le rôle qu'elle a joué dans la seigneurie de Malines, les progrès de sa puissance et l'influence qu'elle a exercée sur les destinées du pays (4); les monnaies frappées dans les Pays-Bas et toutes les questions qui se rattachent au monnayage, depuis 1500 jusqu'à 1621 (5). 1816-1845

Stimulant en même temps les recherches relatives à l'histoire littéraire, l'Académie paya un légitime tribut de reconnaissance et d'admiration aux nombreux poëtes qui ont illustré notre sol. Elle demanda et obtint successivement des travaux du plus

(1) Concours de 1835 (*Mém. cour.*, t. XII; 254 pages). L'auteur du mémoire, M. Schayes, reprit plus tard cette intéressante étude sur une échelle plus vaste et publia, en 1837, un ouvrage intitulé: *Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine, ou tableau historique, géographique, physique, statistique et archéologique de la Belgique et de la Hollande, depuis les premiers temps jusqu'au sixième siècle de l'ère vulgaire* (Bruxelles, 1836, 2 vol. in-8°, avec trois cartes; *ibid.*, 1860, 2e édit., 3 vol. in-8°).

(2) Concours de 1837 (*Mém. cour.*, t. XIV, 2e part.; 192 pages. De même que pour le mémoire précédent, M. Schayes reprit plus tard l'étude du sujet et publia une *Histoire de l'architecture en Belgique* (Bruxelles, 1850, 4 vol. in-12; *ibid.*, 1852, 2e édit., plus complète et augmentée de 300 gravures sur bois).

(3) Concours de 1843. Le prix fut décerné à M. Paillard de St-Aiglan (*Mém. cour.*, t. XVI; 132 pages). L'ancienne Académie avait, en 1773, couronné un mémoire de M. Du Rondeau, sur l'état social de la Belgique avant le septième siècle.

(4) M. Vanden Branden de Reeth obtint le prix au concours de 1844 (*Mém. cour.*, t. XVII; 195 pages).

(5) Concours de 1834. Le prix fut décerné à un mémoire en langue hollandaise composé par M. Groebe (*Mém. cour.*, t. X; 182 pages).

En 1787, l'ancienne Académie avait couronné un mémoire de M. Heylen sur les monnaies frappées dans les Pays-Bas, pendant le quatorzième et le quinzième siècle.

1816-1845 haut intérêt sur l'histoire de la poésie latine, de la poésie française et de la poésie flamande dans les Pays-Bas. M. Hoffman Peerlkamp s'occupa de la première, dans un mémoire qui n'a pas cessé de jouir de l'estime des littérateurs éclairés (1). M. Van Hasselt présenta une savante dissertation sur la poésie française en Belgique, depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle, et y ajouta un choix judicieux des passages les plus saillants des œuvres publiées ou restées manuscrites (2). M. Snellaert rendit, avec un succès égal, le même service à la poésie flamande (3). L'Académie couronna encore, dans la même période, un mémoire de M. de Reiffenberg sur la vie et les écrits de Juste-Lipse, le glorieux rival de Scaliger (4), et une remarquable étude de M. Namèche sur Jean-Louis Vivès, le brillant disciple d'Érasme et le fidèle ami de Thomas More (5).

De belles et sérieuses études sur l'histoire de la législation et des institutions nationales apparaissaient à côté des travaux que nous venons de mentionner. M. Pycke vit couronner deux mémoires, l'un sur les changements que vingt années de domination française avaient introduits dans l'administration de la justice, l'autre sur l'origine, les priviléges et le rôle de nos vieilles corporations de métiers, connues sous les noms de *Neeringen* et *Ambachten* (6). M. Steur s'ouvrit l'accès de l'Académie

(1) Concours de 1822 (*Mém. cour.*, t. II; 520 pages). Le mémoire de M. Peerlkamp est intitulé : *De vita ac doctrina omnium Belgarum, qui latina carmina composueruut; servato temporis ordine, additoque de facultate singulorum poetica judicio.* Le mémoire contient des notices sur plus de trois cents Néerlandais qui ont composé des vers latins. L'auteur en a publié une seconde édition, à Harlem, en 1838, in-8°.

(2) Concours de 1837 (*Mém. cour.*, t. XIII; 325 pages).

(3) Concours de 1838 (*Mém. cour.*, t. XIV, 1re part.; 288 pages).

(4) *De Justi-Lipsi vitâ et scriptis.* Concours de 1821 (*Mém. cour.*, t. III; 234 pages).

(5) Concours de 1841 (*Mém. cour.*, t. XV, 1re part.; 126 pages).

(6) Le premier mémoire de M. Pycke, couronné en 1822, avait été composé en réponse à la question suivante : « *Quel était l'état de la législation et des tribunaux ou cours de justice dans les Pays-Bas autrichiens, avant l'invasion des armées françaises*

par deux dissertations écrites avec autant de méthode que d'érudition, la première sur l'administration générale des Pays-Bas sous Marie-Thérèse, la seconde sur l'état politique, administratif, judiciaire, civil, religieux et militaire des Pays-Bas, depuis le traité d'Utrecht jusqu'à l'époque de l'avénement de la grande princesse dont nous venons de citer le nom (1). M. Grandgagnage fit savamment ressortir l'influence exercée par la législation civile de la France sur celle des Pays-Bas, pendant le seizième et le dix-septième siècle (2). M. Van Hees van den Tempel répondit avec succès à une question relative à l'établissement des communes dans le comté de Flandre (3). M. Del Marmol obtint la palme académique pour un mémoire faisant connaître l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique (4). M. Britz, étendant le cadre d'une question relative aux travaux de nos anciens jurisconsultes, composa, pour ainsi dire, le *Code civil* de l'ancien régime, en suivant pas à pas l'ordre et la distribution du Code civil actuel (5). 1816-1845

dans ce pays, et quels sont les changements que la révolution française et la réunion de ces provinces à la France, pendant plus de vingt ans, ont opérés dans la législation et l'administration de la justice civile et criminelle (Mém. cour., t. IV ; 295 pages). »

Le second mémoire fut couronné en 1827 (*Mém. cour.*, t. VI ; 80 pages).

(1) Concours de 1827 (*Mém. cour.*, t. VI; 224 pages) et de 1828 (*Mém. cour.*, t. VII; 407 pages).

(2) Concours de 1830 (*Mém. cour.*, t. VIII ; 122 pages).

(3) Concours de 1834 (*Mém. cour.*, t. X ; 75 pages).

(4) Concours de 1838 (*Mém. cour.*, t. XIV; 1re part.; 69 pages).

(5) Le travail de M. Britz, extrêmement étendu, forme un volume in-4° de 1,067 pages (t. XX des *Mém. cour.*). La question, successivement remise au concours, de 1842 à 1845, était ainsi conçue : « *Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués, qui ont publié des traités sur l'ancien droit belgique, mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou négligés. Ces traités, précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique, et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale.*

» *L'Académie demande qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle,*

1816-1845 Des résultats non moins heureux furent obtenus pour l'histoire des progrès de l'industrie et du commerce. En 1777, l'ancienne Académie avait couronné un mémoire de M. Verhoeven sur l'état de la population, des fabriques et du commerce des Pays-Bas pendant le treizième et le quatorzième siècle (1). En 1820, l'Académie nouvelle couronna un brillant mémoire du baron de Reiffenberg sur le même sujet, pendant les deux siècles suivants (2). Vingt ans plus tard, elle honora de ses suffrages un travail analogue de M. Briavoine, déroulant le tableau des progrès accomplis depuis le règne d'Albert et Isabelle jusqu'à la fin de l'ancien régime (3). L'année précédente, elle avait reçu du même auteur un mémoire indiquant l'époque précise des inventions, des importations et des perfectionnements qui ont successivement contribué aux progrès du travail industriel en Belgique, depuis les dernières années du dix-huitième siècle jusque vers la moitié du siècle actuel, avec la désignation des personnes qui, les premières, en ont fait usage (4). La matière était ainsi explorée depuis la dernière période du moyen âge jusqu'aux jours où l'industrie moderne, par l'emploi de puissants et innombrables appareils inconnus à nos ancêtres, subit une révolution radicale, dont la génération à laquelle nous succédons a contemplé les premières merveilles (5).

On aura remarqué que plusieurs des lauréats vinrent plus

par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique. »

(1) Le mémoire de M. Verhoeven, écrit en flamand, se compose de 181 pages in-4°.

(2) Concours de 1822 (*Mém. cour.*, t. II; 286 pages).

(3) Concours de 1840 (*Mém. cour.*, t. XIV, 2e part.; 217 pages).

(4) Concours de 1837 (*Mém. cour.*, t. XIII; 190 pages).

(5) A tous ces estimables travaux, il faut ajouter un mémoire de M. l'abbé Carton, en réponse à la question suivante: « *Faire un exposé raisonné des systèmes qui ont été proposés pour l'éducation intellectuelle et morale des sourds-muets; établir un parallèle entre les principales institutions ouvertes à ces infortunés dans les différents pays, en exposant les divers objets de l'enseignement, les moyens d'instruction em-*

tard siéger dans cette enceinte. Les concours annuels, en stimulant leur activité, en mettant en relief leur science et leur mérite, les avaient désignés à l'attention de la Compagnie, et celle-ci, toujours fidèle à sa haute mission, avait saisi avec empressement l'occasion de se perpétuer, sans démentir les patriotiques espérances qu'elle avait fait concevoir. Quant aux mémoires couronnés, nous en ferons suffisamment apprécier le mérite en disant que, dans le plus grand nombre, les matières désignées au zèle des concurrents se trouvent à peu près épuisées. Nous ajouterons que tous, à des degrés divers, méritent de figurer parmi les matériaux que les historiens de l'avenir feront entrer dans l'édifice immense de notre histoire nationale. 1816-1845

ployés, le degré d'extension donné à l'application de ces moyens dans chaque institution; et, enfin, déterminer, d'après un examen comparé de ces moyens d'enseignement, ceux auxquels on doit accorder la préférence. » Concours de 1845 (*Mém. cour.*, t. XIX; 152 pages).

TROISIÈME PARTIE.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

(1845-1872).

I

RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

(1845.)

De l'aveu de tous les amis des lettres nationales, les trente années écoulées depuis le rétablissement de l'Académie avaient été bien remplies.

A l'intérieur, l'Académie avait vaillamment lutté contre les tendances énervantes de l'époque. Au milieu des luttes des partis et des âpres convoitises du siècle, elle avait donné aux générations nouvelles le noble exemple de la science impartiale et du travail désintéressé. Elle avait fourni un centre commun, un lien puissant, un stimulant efficace aux savants et aux littérateurs dispersés dans nos provinces. Elle était devenue, pour ainsi dire, le miroir où venait se réfléchir le mouvement intellectuel du pays, avec ses efforts, ses tendances, ses progrès et ses aspirations encore incomplétement réalisées [1].

A l'étranger, les résultats obtenus n'étaient pas moins favorables. Tous les corps savants de l'Europe s'étaient mis en rapport avec l'Académie belge, toutes les illustrations étrangères tenaient à honneur de lui être affiliées. Elle avait promptement dissipé les préjugés des peuples voisins, en prouvant que le feu

[1] Nous empruntons cette comparaison à M. Quetelet (*Bull.*, t. IV, p. 557).

1845 sacré de la science avait, lui aussi, repris un puissant et glorieux essor à l'ombre du trône constitutionnel. Elle était, dans toute la force des termes, le point central d'où partaient et où venaient aboutir les relations de la Belgique avec le monde savant.

Mais une importante réforme n'en était pas moins devenue indispensable.

A partir de 1817, l'Académie était divisée en deux classes, celle des sciences et celle de l'histoire nationale et de la littérature ancienne, en ce sens que trente-deux membres devaient appartenir à la première et seize à la seconde; mais, ainsi que nous l'avons dit, cette division n'était qu'une mesure d'ordre intérieur, uniquement destinée à fixer le nombre des académiciens appelés à représenter les diverses branches des connaissances humaines [1]. Tous les membres de la Compagnie siégeaient, délibéraient et votaient en commun. Les philologues et les historiens étaient obligés d'entendre de longues dissertations sur les sciences physiques, mathématiques, naturelles, et les académiciens qui cultivaient ces sciences devenaient, à leur tour, les auditeurs forcés d'une foule de débats complétement étrangers à leurs études de prédilection. L'expérience avait d'ailleurs prouvé qu'il n'était pas possible de circonscrire le rôle officiel de l'une des classes dans les sphères relativement étroites de l'histoire nationale et de la littérature de l'antiquité. Il fallait nécessairement ajouter au programme l'histoire générale, l'archéologie, la littérature française, la littérature flamande, les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique. La modification des statuts était d'autant plus urgente que les beaux-arts, qui venaient de renaître avec un éclat inespéré, étaient privés de toute représentation académique.

A la suite de plusieurs tentatives, que nous ne croyons pas

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 45, en note.

devoir énumérer, l'Académie fut définitivement réorganisée par 1845
un arrêté royal du 1er décembre 1845 (1).

Recevant le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, elle était désormais divisée en trois classes, composées chacune de trente membres, de cinquante associés étrangers et de dix correspondants regnicoles. La nomination des membres fut soumise à l'approbation du roi, mais chaque classe obtint la faculté de nommer son directeur annuel. Le droit de choisir le président annuel, parmi les trois directeurs, était attribué au chef de l'État (2).

Des arrêtés royaux de la même date firent rentrer la *Commission royale d'histoire* dans le sein de l'Académie, et imposèrent à celle-ci l'obligation de publier successivement une biographie nationale, une collection des grands écrivains du pays et un recueil des anciens monuments de la littérature flamande (3).

Ces modifications furent favorablement accueillies par l'opinion publique, et, le 16 décembre 1845, l'installation solennelle de l'Académie, réorganisée et agrandie, eut lieu en présence du roi Léopold Ier, dans le vaste local de la Société Philharmonique.

Après que M. Quetelet, secrétaire perpétuel, eut donné lecture de l'arrêté royal qui réorganisait le premier corps savant du pays, le roi se leva et prononça les paroles suivantes, qui furent écoutées avec une religieuse attention :

(1) *Voy.* dans l'*Annuaire* de 1846 (pp. 72-129) le projet de loi et l'exposé des motifs rédigés par M. Du Mortier; le projet formulé par M. Rogier; le rapport de M. Ernst sur ces projets; les projets de M. Wesmael et du baron de Reiffenberg, etc. L'arrêté du 1er décembre 1845 a été pris sur la proposition de M. Van de Weyer.

(2) Nous croyons complétement inutile d'entrer ici dans des détails plus abondants. A quoi bon analyser des documents officiels qui, depuis 1846, figurent dans tous les Annuaires de l'Académie?

(3) La Commission royale d'histoire existait depuis 1834. Les commissions chargées de la composition d'une Biographie nationale, de la publication des anciens monuments de la littérature flamande et de la publication d'un recueil des grands écrivains du pays, furent successivement instituées en 1845, 1860 et 1861. Nous avons déjà dit que les travaux de chacune de ces commissions feront l'objet d'un rapport spécial (*voy.* ci-dessus, *Avant-propos*, p. 1).

1845

« Messieurs,

» L'Académie de Bruxelles a rendu aux sciences et aux let-
» tres des services qui sont dignement appréciés, même à
» l'étranger. J'ai voulu étendre le cercle de vos travaux, y asso-
» cier les beaux-arts, qui jettent tant d'éclat sur le pays, et, en
» installant moi-même la nouvelle Académie de Belgique, vous
» donner un témoignage de ma vive sollicitude pour les progrès
» des sciences, des lettres et des beaux-arts. »

De longues et chaleureuses acclamations accueillirent ce noble et patriotique langage.

Le baron de Stassart, ancien directeur de l'Académie, désigné par le Ministre de l'intérieur pour prendre la parole, prononça ensuite un éloquent discours sur les progrès scientifiques et littéraires que la Belgique avait réalisés depuis la révolution de septembre.

Après avoir jeté un coup d'œil sur la transformation politique et sociale que le pays avait subie depuis la fin du dix-huitième siècle, il fit chaleureusement ressortir le magnifique élan avec lequel les Belges, à peine affranchis de la domination étrangère, s'étaient empressés de rappeler toutes les illustrations, de célébrer toutes les gloires du passé de leur patrie. « Le bronze,
» dit-il, le marbre et la toile, dont s'emparent les arts, aspirent,
» comme la plume et la lyre sous les doigts de l'historien et du
» poëte, à révéler les actions héroïques, les nobles vertus qui
» doivent nous servir d'exemple! » Il prouva que cette prédilection marquée pour les études historiques n'avait pas nui à la culture des autres branches de la littérature et de la science. Il nous montra, dans toutes les parties de l'immense domaine de l'érudition, des essais heureux, des tentatives brillantes, des travaux approfondis, pouvant défier la critique la plus sévère;

puis, faisant un patriotique appel à l'union de tous les travail- 1845
leurs du monde intellectuel, il s'écria : « Les sciences, les let-
» tres et les arts sont les principales colonnes ou plutôt les véhi-
» cules naturels de la civilisation. Ils sont aussi les conservateurs,
» les propagateurs de la gloire nationale; ils se doivent un secours
» mutuel. Qu'un lien commun s'établisse entre tous les hommes
» qui cultivent les facultés de l'esprit et de l'imagination! Qu'ils
» forment ensemble la grande fédération des lumières, des talents
» et des vertus! Que, placés sous le charme de relations affec-
» tueuses, ils présentent le spectacle ravissant d'une famille unie
» et se rendent ainsi respectables aux yeux mêmes de l'igno-
» rance orgueilleuse, trop fréquemment disposée à se venger,
» par le sarcasme, d'une supériorité qui l'offusque et l'afflige. »

La séance se termina par la remise des médailles obtenues dans le concours de 1845 (1).

Les vœux formés depuis un grand nombre d'années se trouvaient ainsi complétement réalisés. Les beaux-arts occupaient, dans la phalange académique, le rang qui leur appartient. Les sciences et les lettres, dotées d'une représentation distincte, pouvaient se développer sans entraves. Le nombre des académiciens, porté de quarante-huit à quatre-vingt-dix, permettait d'étendre les choix à la plupart des savants, des littérateurs et des artistes qui s'étaient fait un nom dans leur carrière.

Nous allons voir que, dans cette nouvelle phase de l'existence de l'Académie, la classe des lettres n'a point dégénéré.

(1) *Voy.* la relation complète et détaillée de cette séance solennelle, aux *Bulletins*, t. XIII, 1re part., pp. 1-45.

II

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

(1845-1872.)

HISTOIRE et antiquités nationales.

Fidèle à notre plan, nous débuterons, ici encore, par l'indication des travaux relatifs à l'histoire et aux antiquités nationales.

MM. Dewez, Raoux, Meyer et de Villenfagne ayant disparu de la scène, le baron de Reiffenberg et le chevalier Marchal se présentent cette fois en première ligne.

B^n de Reiffenberg.

M. de Reiffenberg, qu'une mort prématurée allait bientôt atteindre, continuait à travailler avec cette activité féconde et brillante qui avait marqué tous ses pas dans la carrière académique. Au milieu de ses nombreuses études archéologiques, bibliographiques et littéraires, il ne négligea, pas plus que dans la période précédente, les recherches relatives à l'histoire de nos provinces.

Prenant une part active aux discussions qui surgirent, dans le sein de l'Académie, au sujet du bouclier, des bas-reliefs et des inscriptions de la statue de Godefroid de Bouillon, il soutint avec persévérance que l'usage des armoiries n'existait pas encore au moment où le premier roi de Jérusalem partit pour la croisade (1).

(1) Par une dépêche du 19 août 1848, le Ministre de l'intérieur avait demandé l'avis de l'Académie au sujet du bouclier, des bas-reliefs et des inscriptions de la statue de Godefroid de Bouillon, qui s'élève aujourd'hui sur la place Royale de Bruxelles. M. de Reiffenberg, l'un des commissaires de la classe des lettres, émit l'avis que l'écu du héros ne devait pas être armorié. Pour les bas-reliefs et l'inscrip-

Continuant à fouiller les cartulaires et les archives, il mit au jour une charte indiquant le prix des terres au treizième siècle (1), et quelques autres chartes inédites, appartenant à la même époque et relatives à la maison d'Avesnes et de Hainaut (2). Il compléta, à l'aide de documents nouveaux, ses recherches antérieures sur les anciennes relations entre la Belgique et le Portugal (3). Poussant ensuite ses investigations dans une tout autre direction, il dressa la longue liste des favorites et des bâtards de Philippe le Bon, l'un de nos princes les plus brillants, mais à qui le grave Pontus Heuterus reprochait déjà, avec raison, ses amours fugitives et désordonnées (4). Il mit sous les yeux de l'Académie une sorte de chanson ou de complainte historique en langue flamande, célébrant la défaite de cette *invincible armada*, qui devait anéantir la puissance anglaise et qui ne sut pas même toucher aux côtes de la Grande-Bretagne (5). Il fit connaître, 1845-1872

tion principale, il se rallia à l'avis de M. de Ram (*voy.* ci-après). « Du côté de la Montagne de la Cour, ajouta-t-il, je me contenterais d'écrire ces mots, ou quelque chose d'approchant, avec un texte flamand identique : « *Godefroid de Bouillon, duc de Lotharingie, marquis d'Anvers, roi de Jérusalem, né à Baisy en Brabant, mort en Palestine, le* 18 *juillet* 1100. »

Voy. *Bulletins*, t. XV, 2e part., pp. 148-155; t. XVI, 1re part., pp. 231-234, 360-362.

(1) Cette charte, datée de l'an 1277 et extraite du cartulaire de l'abbaye de Cambron déposé à l'archevêché de Malines, atteste que le bonnier de terre se vendait alors dans le Hainaut au prix de *huit livres tournois*, non compris un cens annuel d'un denier (*Bull.*, t. XV, 2e part., pp. 155-158).

(2) *Bulletins*, t. XIII, 1re part., pp. 360-362. Ces chartes, au nombre de quatre (1250, 1251, 1258), sont également extraites du cartulaire cité à la note précédente.

(3) *Ibid.*, t. XIV, 1re part., pp. 231-240. *Voy.* les travaux antérieurs de M. de Reiffenberg sur le même sujet, ci-dessus, p. 58.

(4) *Ibid.*, t. XIII, 1re part., pp. 172-187; t. XIV, 1re part., pp. 585-597. — Pontus Heuterus *Opera historica*, *Philippus Bonus*, p. 121.

(5) *Ibid.*, t. XIV, 1re part., pp. 93-98. En Angleterre et dans les Pays-Bas, une foule de refrains insultants célébrèrent la défaite de l'*Armada*. La chanson qui nous occupe se compose de cent couplets de huit vers chacun. Elle a pour titre : *De spaensche vlote, dat is een cort verhael van de gantsche gelegentheyt ende wedervaren*

1845-1872 d'après la relation inédite d'un père visiteur envoyé par le général des Jésuites Claude Aquaviva, la situation des établissements de la Compagnie aux Pays-Bas, au commencement du dix-septième siècle (1). Il trouva l'occasion d'écrire une intéressante page de l'histoire du journalisme belge, en racontant la vie accidentée de Henri Delloye, de Huy, qui, d'abord pharmacien, puis comédien ambulant, devint journaliste dans les cachots de la Terreur et fut l'un des frondeurs les plus énergiques et les plus habiles du Directoire (2).

Le chevalier Marchal. Moins fécond, mais toujours exact et consciencieux, le chevalier Marchal bravait les atteintes de l'âge pour se livrer, avec une persévérante et intelligente ardeur, à l'exploration des parties obscures de nos annales. S'occupant, encore une fois, du sort des Pays-Bas sous la domination romaine, il s'efforça de prouver

der selve vlote, van het eerste beginsel af, tot datse gantsch verstroyt ende ontbaen in Spaengien is weder gekeert : uut allerhande boexkens, schriften, bekentnissen van gevangen, ende andere sekere advertissementen, ordentlick te samen getrocken, ende gesanghwys in hondert versekens begrepen (s. n. d. l. ni d'impr.). *Gedruct int jaer* 1591. Petit in-12 de 16 feuillets, caract. goth.

(1) *Bulletins*, t. XIV, 2e part., pp. 415-426.

(2) *Ibid.*, t. XIII, 1re part., pp. 770-793. *Voy.* sur le même personnage, Becdelièvre-Hamel, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 612, et le *Bibliophile belge*, t. I, pp. 253, 320.

Parmi les recherches relatives à l'histoire nationale, nous devons encore, dans la période actuelle, porter à l'actif de M. de Reiffenberg : la production d'une lettre inédite de Chrétien Huygens (*Bull.*, t. XV, 2e part., pp. 548-554) et de quatre lettres inédites de Constantin Huygens (t. XVI, 1re part., pp. 98-105) ; une note sur les aérolithes au point de vue historique (t. XIII, 2e part., pp. 312-314) ; des notices sur le sculpteur belge Gabriel de Grupello (t. XV, 1re part., pp. 101-107), sur Pierre-François Willems, le restaurateur des lettres flamandes (t. XIII, 2e part., pp. 71-83), et sur Emmanuel de Aranda, de Bruges, auteur d'une intéressante description de la Régence d'Alger au dix-septième siècle (t. XIII, 1re part., pp. 265-280) ; des détails généalogiques sur les familles de Pierre Coecke, d'Alost, et de Jacques Jonghelingx, sculpteur et graveur d'Anvers (t. XV, 2e part., pp. 159 et 161) ; des observations sur l'époque de l'introduction des pommes de terre en Belgique (t. XIV, 2e part., pp. 361-364) ; des réflexions sur le plan à adopter pour la rédaction d'une biographie nationale (t. XIII, 2e part., pp. 203-206) et la formation d'une collection des meilleurs écrivains belges (*ibid.*, 1re part., pp. 652-674).

qu'on a tort de voir dans l'insurrection de Civilis, blâmée par 1845-1872
l'assemblée générale (*concilium commune*) des Gaulois, le dernier et suprême effort de la liberté nationale expirant sous l'oppression étrangère (1). Passant au moyen âge, il nous fit d'intéressantes communications sur les intrigues ourdies par le roi Philippe-Auguste, pour arriver à la réunion de la Flandre à la couronne de France (2). Scrutant, avec le même zèle, les annales des temps modernes, il y trouva le moyen de composer de savantes notices sur les causes du siége de Metz par Charles-Quint, en 1552 (3); sur le mariage projeté entre la fille aînée de cet empereur et le second fils de François Ier (4); sur les droits du comte d'Egmont à la souveraineté du duché de Gueldre et du comté de Zutphen (5); sur la publication des patentes royales de cession des Pays-Bas à l'infante Isabelle (6); sur les funérailles de cette illustre et vertueuse princesse (7); sur Michel van Langren, cosmographe et mathématicien de l'archiduc Albert et ensuite de Philippe IV, roi d'Espagne (8); sur plusieurs manuscrits de l'an-

(1) *Bulletins*, t. XIII, 1re part., pp. 187-211.

(2) *Ibid.*, t. XV, 1re part., pp. 91-100. M. Marchal fait à ce sujet une remarque fort juste : « En résumé, dit-il, c'est le roi Philippe-Auguste qui voulut le premier réunir la puissante et industrieuse Flandre à la couronne de France. Philippe le Bel reprit son ouvrage, Louis XI l'essaya, Louis XIV ne put réussir qu'à en conserver la partie méridionale, et Louis XV y renonça en refusant des compensations à la paix d'Aix-la-Chapelle, en disant : « Nous ne sommes pas des marchands. »

(3) *Ibid.*, t. XX, 1re part., pp. 266-283.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, t. XXI, 1re part., pp. 32-42.

(6) *Ibid.*, t. XIII, 2e part., pp. 215-229. M. Marchal donne la relation de cette cérémonie, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale (no 13485). On remarque dans ce manuscrit le premier désir, officiellement exprimé par les députés aux États généraux de Belgique, de traiter avec les Provinces-Unies, soit pour une paix définitive, soit pour une trêve.

(7) *Ibid.*, t. XVIII, 2e part., pp. 106-113.

Cette notice renferme l'analyse de deux manuscrits du premier héraut d'armes Colbrant (no 6453 et 16403 des manuscrits de la Bibliothèque royale).

(8) *Bulletins*, t. XIX, 3e part., pp. 408-420. A l'occasion de la lecture de cette

1845-1872 cienne Bibliothèque de Bourgogne, concernant les négociations des états généraux des Pays-Bas avec les rois de France Henri III et Henri IV, jusqu'à la trêve de 1609 (1); sur le voyage du cardinal-infant Ferdinand, depuis Madrid jusqu'à Bruxelles, en 1634 (2); sur la cession des Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche (3); sur la noble franchise avec laquelle les membres de nos anciens Conseils savaient, même sous la domination espagnole, émettre les avis dictés par leur conscience (4). On voit que M. Marchal, en avançant dans la vie, restait fidèle à cette muse austère de l'histoire, qui avait charmé et embelli les heures de sa jeunesse (5).

Bn de Gerlache. Le même éloge doit être décerné aux barons de Gerlache et de Stassart. Eux aussi déployèrent, dans cette période nouvelle, le mérite scientifique et littéraire qui leur avait précédemment valu les sympathies et les suffrages de leurs collègues.

Le premier prit pour objet de ses études quatre grandes époques de notre histoire nationale. Il décrivit la révolution profonde et salutaire opérée par l'établissement du christianisme dans la Gaule belgique, où la civilisation romaine, en dehors de quelques cantons privilégiés, avait été complétement anéantie

notice, M. Quetelet communiqua à l'Académie des extraits de la correspondance inédite de Van Langren avec l'astronome français Bouillaud (*ibid.*, pp. 497-507). *Voy.* ci-dessus, p. 78.

(1) *Bulletins*, t. XIII, 1re part., pp. 468-486.

(2) *Ibid.*, t. XIX, 2e part., pp. 262-275.

(3) *Ibid.*, t. II, 2e sér., pp. 615-639.

(4) *Ibid.*, t. XIII, 2e part., pp. 293-306.

Cette notice se compose principalement de l'analyse de plusieurs manuscrits de la Bibliothèque royale.

(5) On peut encore rattacher à l'histoire nationale, au moins à certains égards, les notices suivantes de M. Marchal : sur le Ruppel et ses affluents, tant naturels qu'artificiels (*Bull.*, t. XVI, 1re part., pp. 369-390); sur le canal de Gand à Selzaete et sur le Delta de l'Escaut (t. XVI, 2e part., pp. 562-585, et t. XIX, 2e part., pp. 560-573); sur le nom français du monastère d'Espagne, qui servit de retraite à l'empereur Charles-Quint (*Bull.*, t. XXIII, 2e part., pp. 204-220). M. Marchal veut qu'on écrive *Juste* et non pas *Yuste*, suivant l'usage aujourd'hui généralement reçu.

par les invasions des barbares [1]. Il dépeignit, avec une rare science et une remarquable élévation de vues, les merveilles du règne à jamais mémorable de Charlemagne, de cet illustre rejeton de la famille des Pépins, « homme d'une si prodigieuse stature » que l'histoire doit renoncer à le peindre autrement que par le » récit de ses actions [2]. » Traçant le tableau sommaire des grandes luttes soutenues par les puissantes et fières communes flamandes du moyen âge, il crut que la vérité historique lui imposait l'obligation d'affirmer que Jacques d'Artevelde, qui fut un instant le véritable souverain de la Flandre, était un démagogue ambitieux et cruel, parfaitement dépeint dans les chroniques de Froissart [3]. Il raconta et jugea tous les incidents de cette révolution liégeoise de 1789, qui eut pour prétexte la fermeture d'une salle de jeu et pour terme inattendu l'adjonction de l'antique patrimoine de Saint-Lambert à la république française [4]. La dernière fois qu'il prit la parole dans cette enceinte, où nous aimions tant à l'entendre, ce fut encore pour fournir une preuve éclatante de l'amour passionné que lui inspirait le glorieux passé de la patrie. Donnant à nos jeunes écrivains d'excellents conseils sur la manière d'écrire l'histoire, il les engagea à s'assimiler les aptitudes particulières de nos puissants voisins de l'Est et du Midi, en joignant l'esprit de recherche et l'érudition consciencieuse des Allemands, à cet art du style et de la forme qui distingue surtout les Français [5]. 1845-1872

(1) *Bulletins*, t. XXII, 2e part., pp. 159-170. Cette notice, de même que la suivante, étaient des fragments inédits, destinés à faire partie d'une nouvelle édition de l'*Introduction à l'Histoire de Belgique* (Œuvres complètes de M. de Gerlache, t. I).

(2) *Ibid.*, t. XXII, 1re part., pp. 402-434. Fragment lu à la séance publique du 9 mai 1855.

(3) *Ibid.*, t. XXIII, 1re part., pp. 180-200. Cette opinion de M. de Gerlache sur Artevelde, ayant été vivement combattue par MM. Kervyn et de Saint-Genois (*voy.* ci-après), il répondit aux objections avec une ardeur juvénile (*ibid.*, pp. 307-322).

(4) *Ibid.*, t. XIII, 1re part., pp. 597-644. Discours prononcé à la séance publique du 15 mai 1846.

(5) Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 6 mai 1859

1845-1872 Le baron de Stassart se fit principalement remarquer par les
B^e de Stassart. discours qu'il prononça dans nos séances publiques, en qualité de directeur de la classe des lettres. Parlant en présence du roi Léopold Ier, le jour de l'installation solennelle de l'Académie réorganisée, il dressa, avec une patriotique et chaleureuse éloquence, le bilan des progrès scientifiques et littéraires que la Belgique avait réalisés depuis la révolution de septembre (1). Deux autres discours, qu'il prononça les années suivantes, portaient l'empreinte du même patriotisme, à la fois ardent et éclairé, qui formait le trait distinctif de son caractère. Tout en applaudissant du cœur et de la main à la renaissance intellectuelle qui avait suivi la régénération politique de 1830, il engagea nos jeunes historiens à se préserver des engouements irréfléchis, à éviter les exagérations de l'esprit de système, à placer au-dessus de toutes les exigences les droits imprescriptibles du juste et du vrai, à répudier toutes les exagérations, sans en excepter celle du patriotisme. « Il faut, disait-il, que la morale la plus sévère dirige con-
» stamment la plume de l'écrivain et qu'il admette pour règle
» de ses jugements ce mot d'Aristide aux Athéniens : *Il ne*
» *suffit pas qu'une chose soit utile, elle doit encore être juste.*
» Nous sommes assez riches en actions héroïques pour ne rien
» déguiser : les vices comme les vertus de nos ancêtres doivent
» servir à notre enseignement. L'histoire d'une nation est un
» livre en partie double ; le mal y prend place à côté du bien (2). »
Il persévéra dans ces nobles idées jusqu'au terme de sa carrière. Son dernier discours académique, prononcé le 11 mai

(*Bull.*, t. VII, 2e sér., pp. 201-213). A la séance publique du 7 mai 1852, M. de Gerlache avait déjà lu d'excellentes considérations sur la manière d'écrire l'histoire (*Bull.*, t. XIX, 2e part., pp. 96-104).

(1) *Bulletins*, t. XIII, 1re part., pp. 4-11. *Voy.* ci-dessus, p. 126.

(2) Ces deux discours furent prononcés aux séances publiques du 19 mai 1847 et du 9 mai 1849 (*Bull.*, t. XIV, 1re part., pp. 499-511, et t. XIV, 1re part., pp. 542-555). Il est assez difficile de les caractériser. Le baron de Stassart y parle à la fois des études dévolues à chacune des classes de l'Académie, du rôle départi à l'historien, de la gloire littéraire du pays, etc.

1853, eut pour thème la glorification des résultats que les littérateurs belges avaient obtenus dans la dernière période quinquennale; mais, toujours fidèle à son passé, il mêla de nouveau les conseils aux éloges, et dit en terminant : « Le sage précepte » de Boileau : 1845-1872

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage

» semble trop généralement négligé. L'on veut se faire une réputation avant de l'avoir méritée. On s'empresse de livrer ses » ébauches au public; et c'est ainsi que d'informes productions » encombrent le champ de la littérature, non sans étouffer celles » qui mériteraient d'être au grand jour [1]. »

Trois autres de nos savants confrères, MM. Grandgagnage, De Smet et de Ram, n'abandonnèrent pas les voies où nous les avons vus marcher avec courage et succès, dans la seconde phase de l'existence de l'Académie.

Se plaçant à un point de vue entièrement nouveau, M. Grandgagnage présenta des observations de diverse nature sur un pro- Grandgagnage.

[1] *Bulletins*, t. XX, 2e part., pp. 210-222.

D'autres études historiques du baron de Stassart appartiennent à la période de 1846-1872 : Sur la légende de Raes de Dammartin, telle qu'elle est rapportée dans le *Miroir des nobles de la Hesbaye* (Bull., t. XVII, 1re part., pp. 60-64); note relative à Philippe Cospeau (de Mons), évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux, au dix-septième siècle (t. XVII, 2e part., pp. 336-344); note destinée à rectifier deux erreurs historiques (t. XVIII, 2e part., pp. 213-215). Il écrivit, dans la même période, plusieurs notices sur des hommes distingués appartenant à notre pays : Pierre Colins (t. XIII, 1re part., pp. 367-373), G.-E.-J. de Wal, commandeur de l'Ordre teutonique et historien de cet ordre (t. XV, 1re part., pp. 617-627), Louis-Nicolas-Ghislain, baron de Haultepenne (t. XVI, 1re part., pp. 445-448), le poëte Lainez (t. XIX, 2e part., pp. 87-94), l'évêque de Nélis (*Annuaire de l'Académie* pour 1853).

Il publia, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1849, une notice nécrologique sur le baron Ladoucette, associé étranger de la classe des lettres.

Le baron de Stassart prit aussi une part active aux travaux préparatoires de la publication d'une collection des grands écrivains du pays (*Bull.*, t. XVIII, 2e part., p. 511; t. XIX, 1re part., pp. 112, 299-301; 3e part., p. 495).

1845-1872 blème historique qui a, plus d'une fois, attiré l'attention de l'Académie, mais qui est loin encore d'avoir reçu sa solution définitive. Il se demanda si l'*Atuatuca* des Éburons, signalée dans les commentaires de César, se trouvait réellement sur le sol où des écrivains et des géographes, postérieurs de plus d'un siècle au grand capitaine romain, placent une ville qu'ils appellent *Tungri, Atuatucum Tungrorum, Atuaca, Aduaca Tungrorum,* et qui, selon toute vraisemblance, s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de Tongres? Il ne se contenta pas de dire, avec quelques-uns de ses prédécesseurs, qu'une réponse affirmative à cette question ne saurait se concilier avec le texte du seul écrivain qui ait fait mention de l'*Atuatuca* des Éburons. Posant en quelque sorte la controverse sur le terrain de la topographie, il soutint qu'il n'est pas possible de découvrir, à deux mille pas de la ville moderne de Tongres, la grande vallée, l'entre-croisement de collines, les hauteurs dominant de toutes parts, le pas très-dangereux (*magnam convallem, iniquissimo loco*), où huit à neuf mille Romains, soldats aguerris de César et n'ayant affaire qu'à un nombre égal de barbares (*numero pares*), se seraient vainement défendus, durant toute une journée, avec le plus grand courage et auraient été, pour ainsi dire, tués un à un. Il en conclut que le texte des Commentaires, mis en regard des lieux, ne donne pas seulement la probabilité, mais la certitude que le camp de Sabinus et de Cotta ne se trouvait pas sur l'emplacement de la ville actuelle de Tongres [1]. M. Grandgagnage nous offrit encore une notice sur quelques vestiges de monuments druidiques dans la province de Liége, que l'on n'avait jamais signalés; et, à cette occasion, il engagea les archéologues à examiner si le *menhir* dit celtique pouvait être une roche tout sim-

[1] *Bulletins*, t. XIV, 2e sér., pp. 393-408. Un érudit de Tongres, M. Driesen, répondit aux objections présentées par M. Grandgagnage, et celui-ci répliqua à deux reprises (voy. *Bull.*, t. XV, 2e sér., pp. 457-466, 472-483; t. XV, pp. 202-213, 221-233). *Voy.* ci-dessus, page 73, l'opinion émise par M. Roulez, et ci-après une dissertation de M. Wauters répondant à celle de M. Grandgagnage.

plement naturelle, ou s'il ne devait pas, au contraire, se former d'un bloc posé par la main de l'homme [1]. 1845-1872

M. le chanoine De Smet continua à élucider les points obscurs, à combler les lacunes, à rectifier les parties altérées des annales de la patrie. De Smet.

Après avoir longuement discuté les opinions de nos principaux historiens sur l'origine et les premiers développements de la ville de Gand, il émit l'avis que la capitale de la Flandre doit son existence à un *castrum* romain, dont l'établissement peut être reculé jusqu'au règne de Constance Chlore et qui fut, plus tard, restauré et agrandi par les Francs Saliens unis aux Ménapiens [2]. Il décrivit la renaissance de cette importante cité, sous les règnes des comtes Baudouin le Chauve et Arnoul le Grand, après qu'elle eut été ravagée de fond en comble et occupée, pendant douze années, par les hordes sauvages des Normands [3]. Il rechercha les causes de la grandeur et de la décadence du commerce de Bruges, la seconde ville de la Flandre, devenue, au treizième et au quatorzième siècle, le siége d'une brillante

(1) *Bulletins*, t. XVIII, 2e part., pp. 115-119.

(2) M. De Smet s'est plusieurs fois occupé de cette question. Voy. *Note sur l'origine et l'étymologie de Gand* (Bull., t. XIII, 2e part., pp. 206-214). *Recherches sur l'origine de la ville de Gand* (1re étude) (Bull., t. XXIII, 1re part., pp. 383-401). *Recherches sur l'origine de la ville de Gand* (2e étude) (Bull., *ibid.*, 2e part., pp. 124-146). Dans la *Note sur l'origine*, etc., M. De Smet, passant en revue les diverses explications étymologiques données au sujet du nom de Gand, déclare qu'aucune d'elles ne le satisfait complétement, mais que, s'il devait choisir, il donnerait la préférence à celle mise en avant par M. Gheldolf et quelques autres écrivains, qui font dériver *Gand* ou *Gent* de *Venta* ou *Venda*, mot qui dans la basse latinité signifiait une douane et un lieu de marché. Le *w* et le *v*, dit-il, sont au fond la même lettre; le *w* se change fréquemment en *g* et le *g* en *w*, comme dans le mot *Galli*, *Walen*, *Wallons* (voy. *Histoire de la ville de Gand*, par Warnkœnig, p. 10, note de M. Gheldolf).

(3) *Bulletins*, t. IX, 2e sér., pp. 287-306. — On peut encore citer, parmi les travaux académiques de M. De Smet relatifs à la ville de Gand, une intéressante notice sur les circonstances qui amenèrent l'établissement, dans cette ville, de la célèbre abbaye du Nouveau-Bois, dont les parties principales subsistent encore de nos jours (*Bull.*, t. XXIX, 2e sér., pp. 548 559).

1845-1872 civilisation et l'entrepôt des marchandises de l'Orient, de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de l'Allemagne (1). Il écrivit un mémoire historique et critique sur la seigneurie d'Alost, dans lequel, à la suite d'études sur les premiers habitants du pays et les commencements du christianisme, il dressa la liste des comtes et raconta les destinées du pays après sa réunion à la Flandre (2). Il composa un mémoire analogue sur l'ancien pays de Waes, où il passait en revue les principaux événements accomplis dans cette intéressante partie de la Belgique, depuis le huitième siècle, époque à laquelle cette magnifique conquête de notre agriculture sur les bruyères stériles commence à figurer dans nos annales, jusqu'à la paix de 1323 (3). Il fournit à nos publications académiques une importante série de recherches étymologiques sur les noms des villes et des communes de la Flandre orientale, de la Flandre occidentale et de la Flandre zélandaise (4). Il cita de singuliers exemples de méprises amenées

(1) *Bulletins*, t. XX, 1re part., pp. 82-92. Parmi les causes de la prospérité de ce commerce, M. De Smet cite, outre la situation de Bruges, la protection constante accordée aux marchands étrangers par les comtes de Flandre, la loyauté et l'esprit d'hospitalité des Flamands, les franchises accordées aux commerçants, le beau port de Damme creusé par Philippe d'Alsace, etc. Parmi les causes de décadence, il indique la guerre entre Philippe le Bon et les Brugeois, la fermeture du Zwyn qui en fut la conséquence, la révolte des Brugeois contre Maximilien, la piraterie des Zélandais et des Hollandais, le manque d'entretien des ports et des passes.

Pour le commerce des Flamands dans les Échelles du Levant, *voy.* ci-dessus une notice du chevalier Marchal, p. 63.

(2) *Nouveaux mémoires*, t. XXXIV; 46 pages. Séance du 9 novembre 1863 (*Bull.*, t. XVI, 2e sér., p. 413). Déjà, dans l'une des séances de l'ancienne Académie impériale, M. Lesbroussart avait lu une *Dissertation historique sur le comté d'Alost* (*voy.* ci-dessus, p. 18 et note 3).

(3) *Ibid.*, t. XXI; 42 pages. Séance du 4 octobre 1847.

(4) *Essai sur les noms des villes et des communes de la Flandre orientale* (Nouv. mém., t. XXIV; 36 pages). Séance du 8 décembre 1849 (*Bull.*, t. XVI, 2e part., p. 288). *Essai sur les noms des villes et des communes de la Flandre occidentale et de la Flandre zélandaise* (Nouv. mém., t. XXVI; 41 pages). Séance du 4 novembre 1850 (*Bulletins*, t. XXVII, 2e part., p. 326). Rectifications (*Bulletins*, t. XX, 3e part., pp. 106-111).

par la différence des noms flamands et français d'un grand nombre de nos communes historiques, et il appela sur ce fait important l'attention des amis de l'histoire nationale (1). Il signala, dans le même ordre d'idées, la nécessité de bien citer, parmi nos communes modernes, celles que nos vieux chroniqueurs appelaient d'un tout autre nom que celui qui leur est demeuré (2). Il releva de nombreuses erreurs relatives à l'histoire de la Belgique commises par des écrivains étrangers, tels que Guizot, Mignet, C. Cantù, Augustin Thierry, Buchon, Capefigue et les auteurs de la *Biographie universelle de Michaud* (3). Il reprocha aux savants bollandistes belges Henschen et Ghesquière d'avoir méconnu la vérité, en plaçant dans le voisinage de Strasbourg, et non à Tolbiac ou Zulpich, le théâtre de la victoire remportée par Clovis sur les armées des Allemands (4). 1845-1872

Il est inutile d'ajouter que M. De Smet, en procédant à ces recherches, ne perdit pas de vue l'étude des événements auxquels la Flandre a servi de théâtre. Il puisa, dans les sources contemporaines, des détails inédits sur Hereward le Saxon qui, après avoir été l'un des adversaires les plus vaillants de Guillaume le Conquérant sur le sol britannique, s'était réfugié en Flandre, où son épée ne resta pas oisive (5). Il s'occupa de l'avénement de Robert Ier, ce prince bouillant et téméraire qui finit par trouver au pays natal une principauté qu'il avait vainement cherchée, à la tête d'une bande d'aventuriers, sur les rives du Bosphore et de

(1) *Bulletins*, t. VI, 2e sér., pp. 92-96.

(2) *Ibid.*, t. VI, 2e sér., pp. 487-491. M. De Smet fit cette remarque dans une Note sur la petite ville de Braine-le-Comte et les villages de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château et Wauthier-Braine.

(3) *Ibid.*, t. XV, 1re part., pp. 204-215.

(4) *Ibid.*, t. XV, 2e part., pp. 413-420. M. De Smet dit, avec raison, que cette victoire décisive appartient à l'histoire de la Belgique bien plus qu'à celle de la France.

Voy., pour l'opinion combattue par M. De Smet, Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. II, pp. 49 et suiv.

(5) *Bulletins*, t. XIV, 2e part., pp. 544-560.

1845-1872 l'Oronte (1). Il raconta les hauts faits de Robert de Jérusalem, le noble émule de Godefroid de Bouillon, qui aurait peut-être obtenu la couronne de la cité sainte, s'il n'avait hautement déclaré qu'il préférait ses États de Flandre au royaume de David (2). Il étudia, dans les chartes de l'époque et dans les chroniques contemporaines, l'histoire trop longtemps défigurée de Philippe d'Alsace, que la Flandre salue du titre de son premier législateur (3). Il nous communiqua de curieux renseignements sur la vie et le caractère de Baudouin II, comte de Guines et d'Ardres, l'allié des comtes de Flandre et de Hainaut, le Mécène des savants et des gens de lettres, dont le château put être nommé sans exagération le séjour des Muses, par les trouvères du treizième siècle (4). Il compléta les récits des historiens qui ont raconté les brillants exploits de Baudouin IX et des chevaliers belges à la cinquième croisade, laquelle, au lieu d'affranchir le tombeau du Christ, eut pour résultat de placer la couronne des Césars byzantins sur le front d'un comte de Hainaut et de Flandre (5). Il détermina le sens réel des mots *citra fluvium qui dicitur Escault* (6), dans le malheureux et humiliant traité de Melun, imposé, en 1226, à Jeanne de Constanti-

(1) *Bulletins*, t. III, 2e sér., pp. 275-285. Dans cette notice, M. De Smet soutient, contre l'avis de plusieurs de nos historiens, que Robert le Frison était le fils puîné et non le fils aîné de Baudouin VI.

(2) *Mémoire sur Robert de Jérusalem, comte de Flandre, à la première croisade* (Nouv. mém., t. XXXII; 119 pages). Séance du 6 février 1860 (*Bull.*, t. IX, 2e sér., p. 170).

(3) *Mémoire historique et critique sur Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois*, 1157-1191 (Nouv. mém., t. XXI; 42 pages). Séance du 8 mars 1847 (*Bull.*, t. XIV, 1re part., p. 253).

(4) *Bulletins*, t. XXII, 2e part., pp. 590-600.

(5) *Nouveaux mémoires*, t. XXXI; 79 pages. Séance du 5 janvier 1857 (*Bull.*, t. I, 2e sér., p. 31). *Voy.* ci-dessus, page 68, un autre mémoire de M. De Smet sur les actes de Baudouin IX, avant son départ pour la croisade.

(6) *Comes et comitissa non possunt facere fortericas novas nec veteres infortiare in Flandria citra fluvium qui dicitur Escault, nisi per nos vel successores nostros.* (Dans les *Miscellanea* de Baluze, lib. VII, p. 260.)

nople; et il prouva que la comtesse Marguerite, pour obtenir la 1845-1872
permission de fortifier Rupelmonde, avait, en 1254, déclaré tenir cette ville en fief des rois de France, au mépris des droits de l'empire germanique, dont Rupelmonde faisait partie avec tout le pays de Waes (1). Il paya un tribut d'éloges à la mémoire de Gui de Dampierre, le héros de Mansourah, si brillant dans les tournois, si brave dans les combats, auquel nos chroniqueurs du moyen âge ont à peine accordé quelques lignes dans leurs récits (2). Il rechercha les causes et retraça les incidents des guerres qui eurent lieu, au quatorzième siècle, entre le Brabant et la Flandre; vaste sujet que la plupart de nos historiens avaient traité avec autant d'inexactitude que de confusion (3). Il émit l'avis que le parricide imputé à Louis, comte de Réthel et de Nevers, l'un des membres de cette maison de Dampierre toujours assaillie par le malheur, était un crime imaginaire, inventé par les Français dont le jeune prince contrariait l'ambition et entravait les convoitises (4). Il trouva, dans une ordonnance de Jean sans Peur, datée de Lille le 28 juillet 1417, la preuve que les Flamands, soumis à une maison puissante et étrangère, ne s'en montraient que plus jaloux de leurs droits et plus résolus à repousser vigoureusement toute infraction à leurs priviléges (5). Il nous fit connaître le chevalier Bladelin, le modeste serviteur de Charles le Téméraire, qui construisait à ses frais la ville de Middelbourg en Flandre, pendant que son implacable maître ren-

(1) *Bulletins*, t. V, 2e sér., pp. 151-157.

(2) *Ibid.*, t. XX, 2e part., pp. 530-549.

(3) *Mémoire sur les guerres entre le Brabant et la Flandre, au quatorzième siècle* (Nouv. mém., t. XXIX; 44 pages). Séance du 20 octobre 1854 (*Bull.*, t. XXI, 2e part., p. 591).

(4) *Ibid.*, t. XXII, 2e sér., pp. 145-157.

(5) *Ibid.*, t. XVIII, 2e part., pp. 527-553. Il s'agit de la charte célèbre par laquelle le duc Jean, au plus fort de sa lutte avec la faction française des Armagnacs, indiqua les mesures à prendre pendant son absence et confirma solennellement les priviléges du pays. — *Voy.*, t. XIX, 1re part., p. 317, une réclamation de M. Kervyn de Lettenhove.

1845-1872 versait les édifices de la ville de Dinant (1). Il raconta, d'après les récits des historiens contemporains, la guerre que Maximilien, roi des Romains, fit aux villes de Flandre, qui lui refusaient la *manbournie* du pays, pendant la minorité de Philippe le Beau; guerre où tous les torts n'étaient pas du côté des Flamands (2). Il fit des recherches sur l'état où se trouvait le commerce des grains, avant la fermeture de l'Escaut (3). Il appela l'attention de l'Académie sur les troubles que causa en Flandre l'établissement d'une *Jointe de délégués*, après la surprise de Gand et de Bruges, en 1708, par un corps détaché de l'armée française; fait entièrement oublié par nos historiens (4). Il fixa les vraies limites de la Flandre impériale et discuta les questions relatives à la position féodale de cette importante partie de l'ancienne Belgique, qui s'étendait bien au delà des limites du comté d'Alost (5).

De Ram. M. de Ram prit, comme le baron de Reiffenberg, une part active aux discussions soulevées, dans le sein de l'Académie, au sujet du bouclier, des bas-reliefs et de l'inscription de la statue de Godefroid de Bouillon. Après avoir établi que l'usage des armoiries n'existait pas au moment où l'illustre duc de Lotharingie partit pour la croisade, il proposa de prendre pour sujet des bas-reliefs, d'un côté, la prise de Jérusalem, — Godefroid guerrier, — de l'autre, la publication des Assises, — Godefroid législateur. Quant à l'inscription principale, il eut l'heureuse inspiration d'aller la chercher dans les quatre premiers vers de l'immortel poëme du Tasse :

(1) *Bulletins*, t. XXII, 2e sér., pp. 424-434.

(2) *Mémoire historique sur la guerre de Maximilien, roi des Romains, contre les villes de Flandre* (Nouv. mém., t. XXXV; 41 pages). Séance du 9 janvier 1865 (*Bull.*, t. XIX, 2e sér., p. 96).

(3) *Bulletins*, t. XIX, 3e part., pp. 399-407 et 508-511. On trouvera plus loin l'indication de recherches analogues par M. Gachard. — *Voy.* les observations de M. Quetelet; *ibid.*, p. 407.

(4) *Ibid.*, t. XIII, 1re part., pp. 97-116.

(5) *Ibid.*, t. XIV, 2e sér., pp. 202-218.

1845-1872

. . . . . *E il capitano*
Che'l gran sepolcro liberò di Cristo.
Molto egli oprò col senno e con la mano;
Molto soffrì nel glorioso acquisto (1).

L'éminent recteur de l'Université de Louvain nous communiqua d'autres travaux historiques qui furent hautement appréciés. Il enrichit nos recueils académiques de savantes recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles, et nous prouva que, malgré les patientes investigations de Des Roches et d'Ernst, la matière était loin d'être entièrement épuisée (2). Il lut une notice sur plusieurs chartes relatives à l'ancienne prévôté de Meersen, et sur le fac-simile du sceau primitif de l'empereur Frédéric Barberousse, qu'un calligraphe du moyen âge avait ajouté à l'un de ces documents (3). Combattant énergiquement l'opinion émise par Ferreolus Locrius, Malbrancq, Hédouin, l'abbé Barbe et Amédée de Poucques, qui placent à Boulogne-sur-Mer le berceau du premier roi latin de Jérusalem, il réunit de nombreuses autorités pour revendiquer cet honneur en faveur du village brabançon

(1) Sur la quatrième face, du côté de l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg, il proposait de placer l'inscription suivante :

Suo . Godefrido . Bullonio . primo . Hierosolymorum . Regi . Belgae . hoc . monumentum . an . MDCCCXLVIII . regnante . Leopoldo . I . feliciter . posuerunt.

La classe des lettres, après de longues discussions, que nous croyons inutile d'analyser, adopta les propositions de M. de Ram, avec cette seule différence qu'elle manifesta le vœu de voir placer l'inscription latine du côté de la Montagne de la Cour (voy. *Bull.*, t. XVI, 1re part., pp. 197-205, 253-255, 359; t. XIX, 1re part., pp. 418-443). La décision finale de l'Académie se trouve à la page 444.

Dans le premier de ses rapports, M. de Ram, après avoir déclaré que le bouclier, au point de vue historique et archéologique, ne devait pas être armorié, proposa cependant de laisser à l'artiste une certaine latitude au point de vue esthétique.

(2) *Nouveaux mémoires*, t. XXVI; 58 pages. Séance du 15 janvier 1851 (*Bull.*, t. XVIII, 1re part., p. 129). Ce mémoire faisait suite à un précédent travail de M. de Ram sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain (*voy.* ci-dessus, p. 71).

(3) *Bulletins*, t. XIX, 2e part., pp. 402-416.

1845-1872 de Baisy [1]. Mais, de même que dans la période précédente, il s'attacha, avec une prédilection spéciale, à faire ressortir les services rendus et la gloire acquise par les fils de l'ancienne *Alma Mater* de Louvain. Il découvrit et publia la lettre pleine d'énergie et de dignité, par laquelle les docteurs de la faculté de théologie osèrent, en 1573, réclamer de Philippe II le rappel du redoutable duc d'Albe [2]. Il prouva que, dès 1562, ces mêmes docteurs s'étaient catégoriquement prononcés pour la suppression administrative de la mendicité, tout en respectant les raisons d'humanité et de justice [3]. Enfin, un membre éminent de la classe des sciences ayant émis plusieurs assertions qui étaient de nature à diminuer la part attribuée à l'*Alma Mater* dans l'histoire du développement intellectuel du pays, M. de Ram, appelé à présider la classe des lettres, s'empressa de profiter de l'occasion pour faire, en séance publique, l'apologie d'une institution dont il se croyait le défenseur naturel. Dans un cadre restreint, mais parfaitement coordonné, il sut dérouler toutes les phases de la célèbre école brabançonne, depuis le jour où elle fut érigée par un pape et un duc, jusqu'à l'heure fatale où elle fut brutalement supprimée par un arrêté de l'administration centrale du département de la Dyle. Développant de nouveau, avec autant de concision que de talent, une thèse qui possédait toutes ses prédilections, il se fit un devoir de prouver que, si l'Université de Louvain, comme toutes les institutions humaines, eut ses heures de défaillance et de crise, elle ne perdit jamais le caractère qui devait lui demeurer propre, celui d'une école qui a bien mérité de la science, de l'Église et de l'État. Allant plus loin et se plaçant cette fois à un point de vue entièrement nouveau, il fit observer que l'Université avait largement contribué à faire surgir, au-dessus des dissidences et des luttes de l'esprit provincial,

(1) *Bulletins*, t. II, 2e sér., pp. 148-186.
(2) *Ibid.*, t. XXII, 1re part., pp. 185-190.
(3) *Ibid.*, pp. 256-277.

la grande et puissante idée de l'unité nationale. « Pour acquérir 1845-1872
» la science, dit-il, le Belge n'avait pas besoin de se rendre à
» grands frais dans les pays étrangers. Un établissement national
» florissait au milieu de nous. La jeunesse de nos diverses pro-
» vinces se réunit en foule à Louvain. En puisant aux sources
» d'un même et unique enseignement supérieur, elle dut néces-
» sairement subir une influence digne d'être remarquée. L'unité
» et les tendances sociales de cet enseignement comblaient en
» quelque sorte l'abîme infranchissable de la diversité et de l'in-
» cohérence de l'esprit provincial; peu à peu, par un lien nou-
» veau, le germe du sentiment de l'unité nationale se formait et
» se développait dans les intelligences..... Louvain fut le centre
» et le pivot d'une communauté d'idées nationales et patrio-
» tiques qui se forma entre les hommes les plus influents des
» différentes provinces, séparées alors les unes des autres par
» les institutions politiques et administratives les plus diver-
» gentes. L'homogénéité de l'enseignement académique établit un
» lien moral et intellectuel entre des éléments divers, auxquels
» elle donna une force de cohésion remarquable. » Sans blesser son honorable adversaire et même sans le nommer, il atteignit parfaitement son but. Il avait ajouté un nouveau fleuron à la couronne littéraire et scientifique de l'ancienne Université brabançonne [1].

Parmi les académiciens qui, déjà dans la deuxième phase de l'existence de la Compagnie, nous communiquèrent des travaux relatifs à l'histoire et aux antiquités nationales, se présentent ensuite MM. Roulez, Gachard, Borgnet et de Saint-Genois.

[1] Discours prononcé à la séance publique du 10 mai 1854 (*Bull.*, t. XXI, 1re part., pp. 334-405). Une seconde édition de ce discours a paru à Bruxelles chez Goemaere, 1854, in-8°.

Les *Bulletins* mentionnent la lecture d'une lettre de M. de Ram concernant Mathieu de Loyens, à qui l'on doit la construction de l'hôtel de ville de Louvain. La même lettre contenait des renseignements destinés à prouver que Quentin Metzys était de Louvain (*Bull.*, t. XIII, 2e part., p. 369). Elle est restée inédite.

1845-1872 Roulez. M. Roulez, complétant ses travaux antérieurs, prit pour objet de ses études l'état de la Belgique avant et pendant la domination romaine. Dans une dissertation sur l'origine, la langue et la civilisation des peuples qui habitaient nos provinces à l'arrivée de César, il soutint que, malgré l'origine germanique de la plupart des Belges, ceux-ci se confondaient alors avec les Gaulois sous le rapport du culte, des mœurs, des institutions et du langage (1). Reprenant ses investigations géographiques, il s'occupa des difficultés d'interprétation que rencontre le chapitre du quatrième livre de l'*Histoire naturelle* de Pline, où le savant Romain fait la description de la Gaule belgique (2). Persistant à soutenir que la Germanie inférieure était une province distincte de la Belgique, au moins à partir de Tibère, il réfuta l'opinion émise par M. Mommsen et consistant à prétendre que les deux Germanies étaient simplement des diocèses ou districts de la Belgique, soumis, comme frontières militaires, à des commandants particuliers (3). Il émit des doutes et fit des conjectures au sujet du *Tractus nervicanus* du chapitre XXVI de la *Notice des dignités de l'Empire*, qui a provoqué tant de discussions parmi les savants les plus versés dans la connaissance des divisions administratives des Gaules sous les Romains (4). Chargé par l'Académie d'examiner la *Carte des Gaules sous César*, dressée par

(1) *Bulletins*, t. XVII, 2e part., pp. 151-168. M. Schayes, qui prétendait que les habitants de notre pays, au temps de César, étaient des Germains conservant les mœurs et la langue de leur patrie primitive, critiqua l'opinion émise par M. Roulez (*voy.* ci-après). Le savant professeur de Gand lui répondit par deux lectures académiques (voy. *Bull.*, t. XIX, 1re part., pp. 707-738; 3e part., pp. 237-256).

(2) *Ibid.*, t. XVII, 2e part., pp. 344-347.

(3) *Ibid.*, t. XXIII, 1re part., pp. 765-772.

(4) *Ibid.*, t. XVII, 1re part., pp. 165-169.

M. Roulez conjecture que le mot *Nervicanus* de la Notice ne devrait pas figurer dans le corps du chapitre XXXVI, mais bien en tête du chapitre suivant, où, au lieu de *dux Belgicae secundae*, on lirait *dux tractus nervicani* (sans mention du nom de la province, comme au chapitre XXXVI) ou *dux tractus nervicani et Belgicae secundae*.

une commission spéciale instituée au ministère de l'instruction publique de France, d'après les ordres de l'empereur Napoléon III, il présenta plusieurs réflexions critiques au sujet de ce document remarquable (1). Passant à l'histoire proprement dite, il détermina, au moyen des inscriptions contemporaines, de la *Notice des dignités de l'Empire* et des témoignages donnés par les historiens romains, le contingent fourni par les Belges aux armées des maîtres du monde, et prouva que le sol des principales contrées de l'Empire avait été foulé par le pied et souvent arrosé par le sang du soldat belge (2). Il prétendit, contrairement à l'opinion de M. Henzen, que Trajan était, lors de son avénement à l'Empire, gouverneur de la Germanie inférieure (3). Il ajouta un nouveau nom, celui de Vestricius Spurinna, à la liste des gouverneurs romains de la Belgique (4). Il détermina l'ordre chronologique des événements du règne du Ménapien Carausius, qui, pour échapper à la vengeance de Maximien, se fit proclamer empereur par les troupes stationnées dans la Grande-Bretagne (5). 1845-1872

M. Gachard continuant, de son côté, ses fructueuses recher- Gachard.

(1) *Bulletins*, t. XIII, 2e sér., pp. 379-387.

(2) *Nouveaux mémoires*, t. XXVII; 25 pages. Séance du 5 avril 1852 (*Bull.*, t. XIX, 1re part., pp. 648).

(3) *Bulletins*, t. XXVI, 2e sér., pp. 198-204. M. Henzen a été le premier à prétendre que Trajan était gouverneur de la Germanie supérieure, en invoquant une inscription latine découverte à Athènes, en 1862, sur l'emplacement du temple de Bacchus (*Annali dell' Instituto archeologico*, vol. XXXIV, p. 146, Roma, 1862).

(4) *Ibid.*, p. 203. On trouvera plus loin (*Épigraphie*) d'autres magistrats romains indiqués par M. Roulez.

(5) *Ibid.*, t. XXIII, 2e sér., pp. 341-347.

M. Roulez fit, comme dans la période précédente, de nombreux rapports sur des découvertes d'antiquités faites dans le royaume, notamment aux environs d'Assche (*Bull.*, t. XIII, 2e part., pp. 181-183), à Elewyt (*ibid.*, p. 362), à Villers-St-Siméon (*ibid.*, pp. 405-406), à Arbre près de Namur (t. XIV, 1re part., pp. 597-598), au Steenbosch (t. XVI, 1re part., pp. 197-199), à Juslenville (*ibid.*, pp. 352-358), à Arlon (t. XXI, 2e part., pp. 678-692), à St-Gilles-Waes (t. XXIII, 2e part., pp. 515-516). *Voy.* encore la lettre de M. Roulez sur l'exécution de la carte archéologique du royaume (t. XIV, 2e sér., pp. 305-315).

1845-1872 ches sur les mémorables événements du seizième siècle, nous communiqua de nombreux travaux relatifs aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II.

Il décrivit, d'après les dépêches de l'ambassadeur vénitien Bernardo Navagero, la politique et les exploits du grand empereur, pendant les années 1543 à 1546, qui comprennent les deux campagnes de France, les diètes de Worms, de Spire et de Ratisbonne, les préliminaires de la guerre contre les protestants d'Allemagne et plusieurs autres épisodes historiques auxquels le sort des Pays-Bas était intimement lié (1). S'occupant de la captivité de François Ier, il profita de nombreux et précieux documents exhumés, depuis quinze années, des archives belges, espagnoles et françaises, pour redresser une foule d'erreurs et d'exagérations commises par les historiens des trois derniers siècles (2). Il se servit des mêmes documents, et surtout de ceux qu'il avait lui-même extraits des archives royales de Simancas, pour décrire, avec une foule de détails inédits, toutes les circonstances qui se rattachent à l'abdication de l'empereur (3). Revenant sur un sujet qu'il avait déjà traité, il prouva, par des arguments nouveaux, que Charles-Quint avait réellement écrit des commentaires et que ceux-ci avaient été remis à Philippe II (4). Il publia deux lettres irrécusables, attestant que Robertson avait altéré la vérité historique, en affirmant que le glorieux monarque, dans les six derniers mois de son existence, ayant perdu cette raison saine et mâle qui le distinguait de ses con-

(1) *Bulletins*, t. XIX, 2e sér., pp. 430-486. On verra plus loin que M. Gachard se fit un devoir d'appeler spécialement l'attention de l'Académie sur les monuments de la diplomatie vénitienne.

(2) *Ibid.*, t. IX, 2e sér., pp. 498-586. M. Gachard, rapprochant les documents cités de ceux qu'il avait lui-même découverts, les compléta au moyen des relations contemporaines, en s'attachant de préférence à celles qui ont paru en Espagne.

(3) *Ibid.*, t. XXI, 2e part., pp. 880-942.

(4) *Ibid.*, pp. 502-507. *Voy.* ci-dessus, p. 76 et note. *Voy.* encore *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, par M. Gachard, t. II, préface, p. CXLVI, § XII.

temporains, s'était assujéti à une règle monastique et n'avait cessé d'être en proie à l'inquiétude, à la défiance, à l'agitation stérile, qui accompagnent toujours la superstition [1]. Il fut l'un des premiers à démontrer la fausseté des prétendues lettres de Charles-Quint à Rabelais, transmises à l'Académie par un associé étranger de la classe des sciences [2]. Il défendit avec vigueur le plus illustre de nos compatriotes, celui que l'ambassadeur vénitien proclamait « le plus grand empereur que la chré- » tienté eût eu depuis Charlemagne, » contre les étranges assertions de M. Bergenroth, qui prétendait avoir trouvé, dans les archives de Simancas, la preuve que Jeanne d'Aragon n'avait jamais été atteinte de démence; qu'elle avait été, au contraire, enfermée comme suspecte d'hérésie et soumise à des traitements cruels par un fils dénaturé [3]. Il répondit longuement à cette attaque inattendue, dans une série d'études intitulées : *Sur Jeanne la Folle et les documents concernant cette princesse qui ont été publiés récemment* [4]; *Quelques mots sur Jeanne la Folle* [5]; *Communication au sujet de Jeanne la Folle* [6]; 1845-1872

(1) *Bulletins*, t. XXI, 1re part., pp. 13-25. M. Gachard établit ce point important, au moyen de deux lettres inédites sur les derniers moments de Charles-Quint : l'une adressée à la princesse Dona Juana, fille de l'Empereur, par Bartholomé de Carrauzo, le savant archevêque de Tolède, l'autre envoyée à Philippe II, par Louis Quijada, qui était, depuis trente-sept ans, attaché à la personne de Charles-Quint. — Ces deux lettres ont été reproduites dans un recueil spécial, que M. Gachard a publié comme annexe aux *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (*voy.* le rapport spécial sur les travaux de cette commission).

(2) *Ibid.*, t. XXII, 2e sér., pp. 544 et suiv.

(3) M. Bergenroth avait émis cette assertion dans un volume publié à Londres en 1869 : *Supplement to volume I and II of letters, dispatches and state papers, relating to the negociations between England and Spain, preserved in the archives of Simancas and elsewehre* (in-8o).

(4) *Bulletins*, 2e sér., t. XXVII, pp. 200-234.

(5) *Ibid.*, pp. 485-488. Dans cette notice, M. Gachard fit connaître les opinions de M. Mignet et de don Manuel Murquia, directeur des archives générales de Simancas.

(6) *Ibid.*, pp. 719-742. Cette communication fit connaître à l'Académie le contenu

1845-1872 *Jeanne la Folle et la publication de M. Bergenroth* (1); *Jeanne la Folle et saint François de Borja* (2); *Les derniers moments de Jeanne la Folle* (3); *Jeanne la Folle et Charles V* (4). Il y passait en revue toute la carrière de la malheureuse princesse et concluait, d'une multitude de documents et de faits, qu'une folie sans remède avait seule motivé la reclusion de celle qui était la fille de Ferdinand le Catholique, la femme de Philippe le Beau et la mère du puissant rival de François Ier.

Les travaux académiques de M. Gachard concernant le règne de Philippe II, qui tous dénotent l'exploration consciencieuse de sources inédites ou peu connues, ne furent ni moins nombreux ni moins importants. S'occupant de nouveau de la chute de Granvelle, l'un des épisodes les plus graves de la révolution du seizième siècle, il suppléa, à l'aide de la correspondance de Guillaume le Taciturne et de ses propres recherches dans les archives de Simancas, au silence gardé par les historiens sur la plupart des circonstances qui précédèrent et accompagnèrent la retraite du célèbre cardinal (5). Il dépeignit la situation alarmante de la ville d'Anvers, devenue l'asile de tous les sectaires, lorsque le prince d'Orange y fut envoyé, en 1566, par Marguerite d'Autriche, pour tâcher de rétablir la paix publique, profondément

d'une brochure espagnole portant le titre suivant : *Dona Juana la Loca vindicada de la nota de heregia.*

(1) *Bulletins*, t. XXVIII, 2e sér., pp. 385-368. Réfutation d'un article qui avait paru dans l'*Écho du Parlement* (nos du 3 août, du 3 et du 6 septembre 1869).

(2) *Ibid.*, t. XXIX, 2e sér., pp. 290-324. Cette notice et les deux suivantes portent en sous-titre : *Fragment d'une histoire inédite de Jeanne d'Aragon.*

Saint François de Borja, après avoir engagé Jeanne à revenir aux pratiques religieuses, constata, lui aussi, la folie manifeste de la mère de l'Empereur.

(3) *Bulletins*, pp. 389-410.

(4) *Ibid.*, pp. 710-740, et t. XXXIII, pp. 56-79.

(5) *Ibid.*, t. XVI, 1re part., pp. 640-642. M. Gachard avait antérieurement affirmé le fait de la retraite involontaire du cardinal (*voy.* ci-dessus, p. 77).

A part la trop fameuse histoire du chancelier Hugonet, nos annales n'offrent, sous l'ancien régime, qu'un seul exemple d'un ministre forcé de se retirer devant l'animadversion populaire.

troublée par les dissidences religieuses [1]. Il révéla toutes les 1845-1872
circonstances de l'horrible supplice que Floris de Montmorency, baron de Montigny, subit au château de Simancas, par les ordres inexorables de Philippe II [2]. Il compléta et rectifia les renseignements que les historiens contemporains nous ont transmis sur l'organisation intérieure, les attributions, le mode de procéder, les actes, l'origine et la suppression du redoutable *Conseil des Troubles,* institué par le duc d'Albe, pour être l'instrument du despotisme et des vengeances de la cour de Madrid [3]. Il tira de l'oubli une relation inédite de la Saint-Barthélemy, adressée au ministre d'État Gabriel de Cayas, par le secrétaire de l'ambassade d'Espagne en France, et d'où résulte manifestement que Philippe II et son terrible lieutenant aux Pays-Bas furent tout à fait étrangers aux événements qui ensanglantèrent les rues de Paris le 24 et le 25 août 1572 [4]. Il raconta l'expédition militaire que Guillaume le Taciturne entreprit en Belgique, en 1572, pour venir en aide à Louis de Nassau, bloqué dans la ville de Mons [5]. Il exposa les causes réelles qui amenèrent la rupture des négociations ouvertes par don Juan d'Autriche avec les États généraux, après la surprise du château de Namur [6]. Il entretint l'Académie des négociations secrètes et jusque-là complétement inconnues, entamées avec le prince

(1) *Bulletins*, t. XVII, 1re part., pp. 51-60.

(2) *Ibid.*, t. XIX, 2e part., pp. 105-139.

(3) *Ibid.*, t. XVI, 2e part., pp. 50-78. M. Gachard avait puisé ces précieux renseignements dans les *Papeles de Estado* de Simancas.

(4) *Ibid.*, 1re part., pp. 235-257. M. Gachard avait antérieurement communiqué à l'Académie un bulletin de la Saint-Barthélemy, que le duc d'Albe avait fait écrire sous sa dictée et qu'il avait envoyé aux principaux seigneurs des Pays-Bas, etc. *Voy.* ci-dessus, p. 76.

(5) *Ibid.*, t. XVIII, 1re part., p. 621. Cette notice était extraite de la préface alors inédite du troisième volume de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* publiée par M. Gachard.

(6) *Ibid.*, t. XXI, 2e part., pp. 591-613 (Fragment inédit de la préface du tome IV de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*).

1845-1872 d'Orange, par don Juan, en 1577, pendant le congrès de Gertrudenberg, et par le duc de Terranova, en 1579, pendant le congrès de Cologne (1). Arrivant ensuite aux dernières années de la vie du Taciturne, il fit connaître un grand nombre de particularités ignorées sur l'édit de proscription lancé contre le prince en 1580 (2), sur la déchéance de Philippe II, prononcée par les États généraux en 1581 (3), sur l'assassinat de Guillaume, tenté en 1582, par le Biscaïen Joseph Juareguy (4), et sur l'assassinat accompli, en 1584, par le Bourguignon Balthazar Gérard (5). Il publia, sur les derniers moments du roi lui-même, des particularités du plus haut intérêt, qu'il avait empruntées à des manuscrits déposés à la bibliothèque de Madrid et aux archives provinciales de Bruges (6).

M. Gachard porta ses investigations, avec la même sollicitude et le même succès, sur la vie et les actes de quelques personnages augustes qui, à des titres divers, ont présidé aux destinées de la Belgique. Ayant eu le bonheur de réunir des témoignages assez explicites et assez irrécusables pour résoudre enfin les inter-

(1) *Bulletins*, t. XVIII, 2e part., pp. 59-75, et t. XX, 1re part., pp. 69-82 (Fragments inédits des préfaces des tomes III et IV de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*). Aucun historien n'avait parlé de ces négociations avant M. Gachard. M. Groen van Prinsterer, le savant éditeur des *Archives de la maison de Nassau*, les avait lui-même ignorées. M. Gachard doit la connaissance de ces importants épisodes à ses recherches dans les archives de Simancas.

(2) *Ibid.*, t. I, 2e sér., pp. 439-468 (Fragment de la préface inédite du sixième volume de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*). M. Gachard prouve dans ce fragment que les trames ourdies contre la vie du prince d'Orange remontent jusqu'au commencement de 1573.

(3) *Ibid.*, t. XVI, 2e sér., pp. 573-591.

(4) *Ibid.*, t. III, 2e sér., pp. 563-584 (Fragment inédit de la préface du sixième volume de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*).

(5) *Ibid.*, t. XXIII, 2e sér., pp. 516-550.

(6) *Ibid.*, t. XV, 2e part., pp. 396-412. Le document déposé aux archives de Bruges ayant été traduit par Brantôme, dans l'article qu'il a consacré à Philippe II, M. Gachard rectifia, dans ce sens, le titre de *Particularités inédites*, qu'il avait d'abord donné à sa notice (t. XVII, 1re part., p. 173).

minables controverses suscitées par l'attitude inflexible de Philippe II à l'égard de son fils aîné, il gratifia l'Académie des prémices de sa belle *Histoire de don Carlos*, en donnant successivement lecture de fragments du plus haut intérêt sur la chute du prince à Alcala (1), sur les faits qui motivèrent son incarcération (2), sur la manière dont le roi fit connaître cet événement à ses sujets et aux cours étrangères (3), sur les relations de don Carlos avec son oncle don Juan (4), sur la captivité et la mort de l'héritier de tant de couronnes dans une tour du palais de Madrid convertie en prison (5). Il s'était antérieurement occupé du duc Philibert-Emmanuel de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin, le successeur de la reine Marie dans la régence des Pays-Bas (6), et il s'attacha plus tard, avec une prédilection spéciale, à suivre la carrière si brillante et si courte de don Juan d'Autriche. Répandant encore une fois sur tous les faits des lumières nouvelles, grâce à des documents inédits découverts dans les archives belges et étrangères, il consacra au héros de Lépante plusieurs études historiques. Après avoir jeté un coup d'œil sur les historiens et les biographes qui ont pris don Juan pour objet de leurs études, il s'occupa successivement de l'origine et des aventures de Barbara Blomberg, la mère du futur vainqueur des Ottomans, de l'enfance et de l'éducation de Juan, des rapports de celui-ci avec sa sœur naturelle Marguerite d'Autriche, de la naissance et de la destinée de doña Giovanna 1845-1872

(1) *Bulletins*, t. IV, 2e sér., p. 25.

(2) *Ibid.*, p. 264.

(3) *Ibid.*, t. V, 2e sér., p. 519. M. Gachard publia plus tard ce fragment dans les *Bulletins de l'Académie* (t. XV, 2e sér., pp. 276-287).

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 264. On sait que l'un des ouvrages les plus importants de M. Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, a paru en 1863. (Bruxelles, Devroye, 2 vol. in-8o.)

(5) *Ibid.*, t. VII, 2e sér., pp. 215-256.

(6) *Ibid.*, t. XXII, 2e part., pp. 685-715. Cette intéressante notice a été composée en grande partie d'après les relations des ambassadeurs vénitiens Boldù, Cavalli, Morosini, Lippomano et Molino.

1845-1872 d'Austria, fille naturelle de Juan et de Diana Falangola (1).

Nous devons encore à M. Gachard un mémoire sur les monuments de la diplomatie vénitienne, qui, de même que les *Papeles de Estado* de Simancas, présentent une importance capitale pour les annales de l'Europe moderne en général, et pour celles de la Belgique en particulier (2); des notices sur la bibliothèque de Gênes (3), sur celle de l'Escurial (4), sur les archives du conseil suprême de l'inquisition à Madrid (5), sur les archives de la ville de Gand (6) et sur celles de la principauté de Stavelot (7), notices où ces riches dépôts sont surtout envisagés au point de vue des services qu'ils pourraient rendre à nos historiographes; des recherches sur l'inféodation de la seigneurie allemande de Jever au duché de Brabant (8), et sur l'établissement d'une colonie

(1) Indépendamment des points que nous venons d'indiquer, M. Gachard s'occupe, dans ces belles études, des enfants naturels du prince, etc. (*Bulletins*, t. XXVI, 2e sér., pp. 321-350 et 389-440; t. XXVII, pp. 21-114, 537-592). — Déjà en 1854, M. Gachard avait communiqué à l'Académie un fragment inédit de la préface du quatrième volume de sa *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, intitulé : *Rupture des négociations entre don Juan d'Autriche et les États généraux en* 1577 (Bull., t. XXI, 1re sér., pp. 591-613).

(2) *Nouveaux mémoires*, t. XXVII; 127 pages. Séance du 7 mars 1853 (*Bull.*, t. XX, 1re part., p. 382). On sait que M. Gachard publia plus tard les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II.* (Bruxelles, 1855, in-8°.)

(3) *Bulletins*, t. XXVII, 2e sér., pp. 719-740. M. Gachard signale spécialement une relation sur Philippe II et la cour de Madrid, faite en 1622, par l'ambassadeur génois Giulio della Torre, au moment où, par le décès de l'archiduc Albert, les Pays-Bas faisaient retour à la couronne d'Espagne.

(4) *Ibid.*, t. XX, 2e part., pp. 216-241.

(5) *Ibid.*, t. XV, 1re part., pp. 423-428. Les employés du ministère de l'intérieur à Madrid montrèrent à M. Gachard un registre renfermant une dépêche où Philippe II, en réponse aux avis de l'inquisiteur général sur les troubles des Pays-Bas, se prononçait contre l'emploi de mesures violentes et rigoureuses.

(6) *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand* (Nouv. mém. t. XXVII; 161 pages). Séance du 5 avril 1852 (*Bulletins*, t. XIX, 1re part., p. 649).

(7) *Notice historique et descriptive des archives de l'abbaye et principauté de Stavelot, conservées à Dusseldorff* (Nouv. mém., t. XXI; 52 pages). Séance du 8 mars 1847 (*Bulletins*, t. XIV, 1re part., p. 252).

(8) *Bulletins*, t. XXI, 1re part., pp. 112-117.

belge dans l'île de Nordstrand, au dix-septième siècle [1]; une note sur l'indépendance de la terre de Fagnolle, qui forma, pendant des siècles, un de ces petits États dont l'existence paraît inexplicable aujourd'hui, et qui étaient dès restes de l'organisation territoriale léguée à nos aïeux par le régime de la féodalité [2]; un examen critique de la confession manuscrite de Balthazar Gérard, l'assassin du Taciturne [3]; des particularités inédites sur la vie et les œuvres de l'imprimeur Christophe Plantin [4], du sculpteur De Grupello [5] et du prince Charles-Joseph de Ligne [6]; un mémoire sur l'acceptation et la publication aux Pays-Bas de la pragmatique sanction de l'empereur Charles VI [7]; un éloge des vertus, du caractère et des talents de l'impératrice Marie-Thérèse [8]; une intéressante relation du 1845-1872

(1) *Bulletins*, t. XVII, 2e part., pp. 138-143.

(2) *Ibid.*, t. XIX, 1re part., pp. 679-689. — La terre de Fagnolle, longtemps indépendante, puis érigée en comté d'Empire sous Joseph II, n'avait qu'une superficie de 1045 hectares. Elle appartenait en dernier lieu aux princes de Ligne.

(3) *Ibid.*, t. XX, 2e part., pp. 73-86. — Les archives du royaume ayant fait l'acquisition de cette confession manuscrite, M. Gachard en communiqua le texte à l'Académie et discuta les raisons qu'on peut alléguer, soit pour établir que la pièce est originale, soit pour démontrer qu'elle n'est qu'une copie. *Voy.* ci-après une notice de M. Arendt relative à la même question.

(4) *Ibid.*, t. XIX, 2e part., pp. 380-399. M. Gachard avait trouvé aux archives de Simancas une liasse presque entièrement composée de lettres écrites à Gabriel de Cayas, secrétaire d'État de Philippe II, par Christophe Plantin et par le docteur Arias Montano, dont la science fut d'un si grand secours dans l'exécution de la célèbre Bible polyglotte.

(5) *Ibid.*, t. XV, 1re part., pp. 428-431. Le baron de Reiffenberg s'est occupé du même artiste. (*Voy.* ci-dessus, p. 130, en note.)

(6) *Ibid.*, t. XIII, 2e série, pp. 579-636. — Beaucoup d'écrivains, entre autres le baron de Reiffenberg (*voy.* ci-dessus, p. 61), s'étaient longuement occupés des campagnes du prince de Ligne, de ses succès dans les salons et les cours, de ses qualités d'écrivain, etc.; mais ils avaient à peine consacré quelques lignes à la part qu'il prit aux affaires de son pays. M. Gachard a comblé cette lacune.

(7) *Nouveaux mémoires*, t. XX, 22 pages. Séance du 6 juillet 1846 (*Bull.*, t. XIII, 2e part., p. 48).

(8) *Bulletins*, t. XVI, pp. 510-533. M. Gachard, en rédigeant cet Éloge, avait pris pour guides principaux les relations de deux ambassadeurs vénitiens, Marco

1845-1872 voyage que Paul Ier, étant encore grand-duc czarowitz, fit en Belgique, en 1782 (1); un aperçu des publications relatives à la révolution brabançonne, acquises par la Bibliothèque royale de Bruxelles (2); des détails historiques sur la législation des grains, qui attestent que, dans les Pays-Bas autrichiens, les vrais principes sur la matière étaient connus et appliqués bien avant l'époque où ils passèrent dans la législation française (3); d'autres détails sur la perception des dîmes et l'introduction des pommes de terre en Belgique (4); des renseignements sur des faits ignorés, concernant le séjour de J.-B. Rousseau à Bruxelles (5), et enfin, une multitude de *Variétés historiques*, comprenant des faits, des anecdotes, des particularités, des remarques, qui ne sont pas dépourvues d'intérêt pour l'histoire, mais qui, au dire de notre

Foscari et Andrea Capello, et la correspondance de l'Impératrice avec le comte Sylva-Taroura, que M. Karajan venait de publier à Vienne. — M. Gachard s'est plusieurs fois occupé des gestes de Marie-Thérèse. En 1845, il fit connaître les excellents conseils que l'Impératrice donnait au prince Charles de Lorraine, qui se plaignait des contrariétés que lui suscitait le Conseil suprême des Pays-Bas, à Vienne (*Bull.*, t. XII, 2e part., pp. 278-284). En 1847, il communiqua à l'Académie une lettre de cette princesse, où elle entretient le prince des dissidences existant entre les docteurs Engel et Van Swieten (*Bull.*, t. XIV, 1re part., pp. 580-585). En 1850, il exhiba deux lettres confidentielles de l'Impératrice au même prince, concernant l'important traité conclu à Versailles en 1756 (*Bull.*, t. XVII, 1re part., pp. 378-397).

(1) *Bulletins*, t. XXXIII, 2e série, pp. 133-141. L'archiduc Paul et sa femme, Marie Fedorowna, assistèrent, le 12 juillet 1782, à une séance de l'Académie impériale de Bruxelles.

(2) *Ibid.*, t. XIII, 2e série, pp. 58-63. M. Gachard s'occupe surtout d'un énorme recueil manuscrit, composé de vingt volumes in-folio, plus sept volumes in-4° de tables.

(3) *Ibid.*, t. XVII, 1re part., pp. 28-50. *Voy.* ci-dessus, p. 142, des recherches analogues de M. De Smet.

(4) *Ibid.*, t. XIV, 1re part., pp. 224-231. Dans une Note citée ci-dessus, p. 130, le baron de Reiffenberg prétend, contrairement à l'opinion de M. Gachard, que les premières pommes de terre ont été introduites en Belgique par l'illustre botaniste Clusius.

(5) *Ibid.*, t. II, 2e série, pp. 220-244. L'étude de M. Gachard est intitulée : *Notice sur Jean-Baptiste Rousseau, historiographe des Pays-Bas autrichiens.*

infatigable confrère, n'avaient ni l'importance ni les proportions nécessaires pour devenir l'objet de notices spéciales (1). 1845-1872

Abordant un sujet sur lequel on a beaucoup écrit, mais qui est loin encore d'être épuisé, M. Borgnet entreprit d'expliquer à son tour l'affranchissement de nos communes, en répudiant tout esprit de système, en restant sur le terrain des faits et en demandant à eux seuls la signification vraie de ce grand mouvement politique et social (2). Il décrivit deux épisodes instructifs de l'histoire de Liége, l'un concernant la condamnation prononcée du chef de prévarication contre un tribunal tout entier, en 1386, l'autre relatif à des mesures énergiques qui, vers la même époque, furent prises pour combattre la corruption électorale (3). Attiré, comme tant d'autres de nos savants confrères, vers l'étude de la grande et dramatique révolution du seizième siècle, il écrivit, sous le titre de *Philippe II et la Belgique*, un tableau plein de mouvement et de vie, un résumé substantiel des Borgnet.

(1) *Bulletins*, t. XIX, 2e part., pp. 164-179. Il nous est impossible d'énumérer toutes les *Variétés historiques*, dont la première fut lue à la séance du 10 octobre 1852, et qui se composent aujourd'hui de dix-sept séries (voy. *Table chronologique des documents que renferment les dix-sept séries des Analectes historiques publiées par M. Gachard*. Bruxelles, Hayez, 1871; 42 pages in-8°). Déjà en 1850, M. Gachard avait publié des *Variétés historiques*, dans ses *Analectes ou Recueil de pièces inédites, mémoires, etc*, (1 vol. in-8°).

Nous devons encore citer de M. Gachard un remarquable rapport académique, dans lequel il soutient, en invoquant de nombreuses autorités, que les usages du onzième siècle et les règles héraldiques permettent d'attribuer à Godefroid de Bouillon un bouclier ou écu armorié (*Bulletins*, t. XVI; 1re part., pp. 205-231). Nous avons indiqué ci-dessus, p. 128, l'origine de cette discussion.

Voy. encore : Projet relatif au mode de distribution du prix quinquennal d'histoire (*Bull.*, t. IV, 1re part., p. 85); Communication relative à différents papiers ayant appartenu à l'ancienne Académie de Bruxelles (t. XI, 2e série, p. 679); Découverte de plusieurs pièces manuscrites de la marquise du Châtelet et de Voltaire (t. XII, 2e série, p. 275).

(2) Discours prononcé à la séance publique du 12 mai 1867 (*Bull.*, t. XXVII, 2e série, pp. 508-530).

(3) Discours prononcé à la séance publique du 13 mai 1868 (*Bull.*, t. XXV, pp. 573-582).

1845-1872 principaux événements du règne du successeur de Charles-Quint dans les Pays-Bas, en se proposant moins de raconter les faits que de leur assigner le véritable caractère qu'ils doivent revêtir, au double point de vue de la religion et de la politique (1). Continuant à se rapprocher des temps modernes, il analysa une œuvre inédite de Sidronius Hosschius, dans laquelle ce jésuite, qui brillait au premier rang des poëtes néo-latins, retrace, avec les plus grands détails et dans une admirable latinité, toutes les péripéties du siége et de la prise de Bois-le-Duc, en 1629, l'un des premiers exploits de ce Frédéric-Henri, dont l'habileté nous fut si fatale et qui acheva l'édifice politique élevé par son père et par son frère (2). Il chercha et crut trouver dans l'absence d'unité nationale l'une des causes principales des longues et effroyables infortunes qui, au dix-septième siècle, pesèrent si lourdement sur notre patrie (3). Touchant enfin à un sujet déjà traité par le baron de Gerlache, il entretint l'Académie des querelles qui surgirent, en 1789, entre les trois branches des États de la principauté de Liége, par rapport à la composition du célèbre tribunal des XXII, juridiction éminemment nationale dont on ne trouve aucun équivalent dans les institutions des autres peuples (4).

Bᵒ de Saint-Genois. Absorbé par d'autres travaux, dont on trouvera les traces brillantes dans le rapport consacré aux œuvres de la Commission

(1) *Philippe II et la Belgique. Résumé politique de l'histoire de la révolution belge du XVIᵉ siècle* (1555-1598). Nouv. mém., t. XXV; 167 pages. Séance du 3 décembre 1849 (*Bull.*, t. XVI, 1ʳᵉ partie p. 551). Ce remarquable travail renferme plusieurs détails inédits, puisés par M. Borgnet dans les manuscrits de la Bibliothèque royale et dans les papiers d'État conservés aux Archives du royaume.

(2) *Bulletins*, t. XV, 1ʳᵉ part., pp. 19-27. — M. Borgnet présenta encore l'analyse et l'examen critique d'un autre manuscrit de la Bibliothèque royale, attribué au président Hovines, et connu sous le titre de : *Touchant la forme du gouvernement politique des Pays-Bas, et des conseils et officiers qui en composent le ministère* (Bull., t. XIV, 2ᵉ part., pp. 410-415).

(3) *Ibid.*, t. XIV, 1ʳᵉ part., pp. 425-541.

(4) Séance publique du 21 mai 1865 (*Bull.*, t. XV, 2ᵉ sér., pp. 701-723).

M. Borgnet fut, avec MM. Roulez et Wauters, l'un des commissaires chargés d'examiner la *Carte de la Gaule sous César* (*Voy.* ci-dessus, p. 146). Ses observations

royale d'histoire, le baron de Saint-Genois ne nous fournit, dans cette période, qu'une seule étude susceptible d'être directement rattachée à l'histoire nationale. Estimant que le baron de Gerlache avait jugé le caractère et les actes de Jacques d'Artevelde avec une sévérité outrée [1], il s'efforça de justifier et de compléter les consciencieux travaux entrepris, dans les quarante dernières années, pour réhabiliter le célèbre patriote aux yeux de la postérité, pour le réhabiliter surtout au point de vue flamand. Il prétendit que le redoutable capitaine gantois, chef d'une vaste et légitime opposition, agissait avec autant d'ampleur et de générosité dans les idées que de courage et d'esprit de suite dans les actes, parce que ses aspirations, ses plans et sa conduite étaient toujours le résultat d'une admirable intelligence des besoins politiques du peuple flamand. « Le capitaine gantois, » disait-il, n'est ni un Marius, ni un Sylla, ni un Cromwel, ni » un Masaniello, mais un de ces caractères fermes et persévé- » rants qui s'en vont au but avec la pensée d'un grand intérêt » public, une de ces figures antiques tout d'une pièce, qui serait » restée pure et intacte, si d'implacables haines, venues d'en » haut, n'en avaient altéré les nobles traits [2]. » 1845-1872

D'autres académiciens, dont la plupart furent élus dans la troisième période de l'existence de l'Académie, apportèrent, de leur côté, un concours persévérant et zélé à l'œuvre commune.

Remontant aux premiers siècles de notre histoire, M. David David.

critiques sur ce document se trouvent au tome XIII, 2e série, des *Bulletins*, pp. 387-390. — *Voy.* encore : Lettre sur les artistes qui ont participé à la construction de l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert, à Liége (*Bull.*, t. XXIII, 2e série, pp. 192-194).

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 153.

(2) *Bulletins*, t. XXIII, 1re part., pp. 269-277.

M. de Saint-Genois a fourni des notices biographiques sur L.-J Vander Vynckt, membre de l'ancienne Académie (*Ann. de l'Acad.* pour 1859), et sur M. Warnkœnig, associé étranger de la classe des lettres (*Ann. de l'Acad.* pour 1868). Il a été lui-même l'objet d'une notice que M. De Decker a publiée dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1869.

1845-1872 se demanda pourquoi l'Escaut, qui avait d'abord servi de limite entre l'Austrasie et la Neustrie, puis entre la Lotharingie et la France occidentale, perdit, au dixième siècle, ce caractère de limite aux environs de Gand, où l'on vit les terres situées sur les deux rives relever du même suzerain, pour former le territoire désigné sous le nom de Flandre impériale. Refusant de chercher l'explication de ce fait dans une prétendue conquête opérée par l'empereur Othon Ier, il proposa comme fort probable un système absolument nouveau et auquel, avant lui, aucun historien n'avait songé. Il soutint, en s'appuyant sur une foule de textes et d'autorités, que l'Escaut, à partir de Gand, dirigeait primitivement son cours vers Biervliet, et que son lit actuel n'existe qu'à partir du septième ou du huitième siècle; en d'autres termes, que l'Escaut, dans la direction qu'il suit actuellement de Gand à Termonde, ne formait pas au dixième siècle la limite de la Lotharingie, parce que son cours s'était modifié depuis l'époque où il fut désigné, au sixième siècle, comme ligne de séparation entre l'Austrasie et la Neustrie. Il en concluait que, dans le traité de Verdun (843), qui opéra le partage du vaste empire de Charlemagne, il est parlé de l'Escaut primitif, dont le lit n'avait pas encore entièrement disparu, et nullement du fleuve que nous connaissons aujourd'hui (1).

Schayes. M. Schayes qui, avant son entrée à l'Académie, avait vu couronner un savant mémoire sur nos origines nationales (2),

(1) *Bulletins*, t. XVI, 1re part., pp. 257-282. Ces conclusions ayant été vivement combattues par M. le général Renard, dans sa *Deuxième étude sur l'histoire politique et militaire de la Belgique*, et dans un Mémoire adressé à l'Académie (*Bull.*, t. XIX, 3e part., pp. 186-232). M. David répondit vaillamment à l'attaque (*ibid.*, t. XIX 1re part., pp. 649-679; 3e part, pp. 232-236). *Voy.* aussi un rapport de M. De Smet (*ibid.*, t. XIX, 3e part., pp. 136-142). *Voy.* encore de M. David un rapport sur un projet d'organisation de bibliothèques circulantes, transmis à l'Académie par le Ministre de l'intérieur (*ibid.*, t. XXI, 1re part., pp. 238-247).

Une notice sur M. David a été publiée, par M. Snellaert, dans l'*Ann. de l'Acad.* pour 1867. La liste de ses œuvres se trouve dans l'*Ann.* pour 1868, pp. 189-196.

(2) *Voy.* ci-dessus, p. 115, des détails sur le mémoire couronné de M. Schayes.

se trouvait naturellement appelé à discuter, après son arrivée parmi nous, les problèmes historiques en rapport avec l'état de la Belgique avant et pendant la domination romaine. Ayant toujours soutenu que les Belges du temps de César, après leur immigration et l'expulsion des Belges antérieurs de race celtique, avaient eu soin de conserver les mœurs, le culte et la langue de la Germanie, leur mère patrie, il combattit énergiquement le système contraire, mis en avant par M. Roulez (1). Il s'attacha, avec la même ardeur, à réfuter une dissertation de M. Imbert des Mottelettes, dans laquelle celui-ci, faisant descendre les Flamands des Germains et les Wallons de la branche celtique des Kymry, s'appliquait à prouver que les langues flamande et wallonne, ou du moins les idiomes dont ces deux langues dérivent, partageaient la Belgique, dès avant l'arrivée des Romains, à peu près comme elles le font encore aujourd'hui (2). Continuant à combattre pour la défense d'opinions qui étaient chez lui le résultat de longues et consciencieuses études, il entra hardiment en lutte avec M. Amédée Thierry, qui, contrairement à César et à tous les écrivains romains venus après ce conquérant, avait relégué les Celtes à l'extrémité méridionale de la Gaule, en assignant le reste de la Celtique et de la Belgique de César à deux autres races, de la même souche que les Celtes, mais différant entièrement de ceux-ci par les mœurs, 1845-1872

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 146. La réponse de M. Schayes figure au t. XVIII, 1re part. des *Bulletins*, pp. 631-659. M. Schayes soutenait que la « dénationalisation » des Germains immigrés n'était nullement démontrée au moyen des arguments que M. Roulez avait déduits du caractère des noms propres des fleuves, des rivières, des peuples et des hommes, du témoignage des auteurs latins, des ateliers monétaires qui auraient existé chez les Tréviriens, les Nerviens et les Éburons, etc. M. Roulez ayant répliqué, M. Schayes rentra à son tour dans la lice (voy. *Bull.*, t. XIX, 2e part., pp. 417-442; t. XX, 1re part., pp. 118-132).

(2) *Bulletins*, t. XVII, 1re part., pp. 156-164. M. Imbert des Mottelettes, ayant répondu à l'attaque (*ibid.*, pp. 545-554), M. Schayes répliqua (t. XVII, 2r part., pp. 55-71).

Voy. ci-dessus, pp. 52 et 53, des études sur la même question par MM. Meyer et Raoux.

1845-1872 par la langue et les institutions, les Galls et les Kymry [1]. Il entama une longue et savante discussion avec M. le général Renard, qui, repoussant l'opinion suivant laquelle les Celtes et les Germains sont deux peuples de race différente, cherchait à faire prévaloir la doctrine historique diamétralement opposée, qui voit dans les Celtes et les Germains deux branches d'une même souche, dont l'une a précédé l'autre dans l'occupation des pays occidentaux de l'Europe [2]. Si nul ne saurait dire quel sera le verdict définitif de la science au sujet de ces importantes controverses historiques, qui ne datent pas d'aujourd'hui, il est au moins certain que les débats qui ont eu lieu au sein de l'Académie fournissent des lumières et des faits nouveaux, dont les historiens de l'avenir pourront largement profiter [3].

Polain. M. Polain, à peine affilié à notre Compagnie, eut le bonheur

(1) *Bulletins*, t. XXIII, 1re part., pp. 412-425. Le système de M. Thierry est développé dans la préface, dans le chap. Ier de la 1re partie et dans le chap. Ier de la 2e partie de son *Histoire des Gaulois*.

(2) M. le général Renard avait adressé à l'Académie trois lettres sur l'identité de race des Gaulois et des Germains (*Bull.*, t. XXIII, 2e part., pp. 98-123; 221-251. 360-392). M. Schayes critiqua le système exposé dans ces lettres (*ibid.*, pp. 87-98). Il publia plus tard une Note additionnelle concernant le même sujet (t. III, 2e série, pp. 18-29), à laquelle M. Renard répondit par une quatrième lettre (*ibid.*, pp. 384-404). Pour les suites de cette polémique, *voy.* t. III, 2e série, pp. 357-361; t. IV, p. 250; t. V, pp. 40-75.

(3) M. Schayes fit, en outre, de nombreux rapports sur les antiquités germaniques, romaines, belgo-romaines et francques, découvertes à Hoogstraeten, à Jodoigne et à Lede (*Bull.*, t. XIII, 2e part., pp. 192-201), à Elewyt (*ibid.*, pp. 413-414), à Saventhem (t. XIV, 1re part., pp. 485-487), à Montrœul-sur-Haine (*ibid.*, 2e part., pp.. 260-270), aux environs de Bruxelles (t. XVI, 1re part., p. 351), à Omal et à Momalle (t. XVI, 1re part., pp. 474-477; t. XVII, 1re part., pp. 541-544; t. XXI, 1re part., pp. 117-122).

On peut encore rapporter aux études historiques de M. Schayes, quelques documents inédits sur Thierry Stuerbout, le peintre en titre de la ville de Louvain au quinzième siècle (*Bull.*, t. XIII, 2e part., pp. 334-339), et une note concernant la découverte du nom de l'architecte de l'hôtel de ville de la même cité (*Bull.*, t. XIV, 1re part., p. 2).

Une notice sur M. Schayes, par M. Chalon, a paru dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1860.

de pouvoir nous annoncer la découverte de la première partie de la chronique de Jean le Bel, dont Froissart s'était servi pour la rédaction de son livre et qui, malgré les plus laborieuses investigations des savants belges, français et anglais, avait échappé à toutes les recherches (1). Cette première communication fut suivie d'une série d'études sur les hommes et les choses de ce noble pays de St-Lambert, qui occupe une si grande et si brillante place dans les annales de nos provinces, et dont M. Polain s'était fait l'historien avant de siéger parmi nous. Il examina d'une manière approfondie la question de savoir si Charlemagne est né sur les bords de la Meuse, et, après avoir comparé tous les systèmes, exploré toutes les sources, pesé tous les témoignages, il se crut, malgré l'ardeur de son patriotisme liégeois, obligé de déclarer que, suivant toutes les probabilités, le glorieux fils de Pepin avait vu le jour en Neustrie (2). Il redressa la date d'un diplôme de Louis le Débonnaire, et prétendit que les termes de ce document étaient de nature à faire admettre l'existence d'un évêque de Liége, Fulcharic, qui n'aurait succédé à Walcand que pour être aussitôt remplacé par Pirard (3). Mêlé plus tard aux 1845-1872

(1) *Bulletins*, t. XIV, 1re part., pp. 86-92. La partie de la Chronique découverte par M. Polain s'arrêtait à la levée du siége de Tournai (1340), tandis que, suivant notre savant confrère, elle devait s'étendre jusqu'à la prise de Calais (1348). M. Kervyn de Lettenhove ayant contesté ce dernier point, dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges* (t. X), M. Polain s'efforça de justifier son opinion (*Bull.*, t. XIX, 1re part., pp. 690-706). La découverte du texte primitif de toute la Chronique de Jean le Bel, à Amiens, en 1861, vint prouver que le récit du chanoine liégeois s'étendait jusqu'au traité de Bretigny (1361), et M. Polain s'empressa d'en faire part à l'Académie (*Bull.*, t. XII, 2e sér., pp. 346-353).

La commission chargée de la publication des monuments de la langue française en Belgique confia à M. Polain la mission d'éditer *Les vrayes chroniques de Jehan le Bel* (Brux., Heussner, 1863, 2 vol. in-8o).

(2) *Bulletins*, t. XXIII, 2e part., pp. 330-354. Cette opinion ayant été combattue, M. Polain rentra dans la lice (voy. *ibid.*, pp. 716-718).

Voy. ci-après les opinions émises sur cette question par MM. Arendt et Kervyn de Lettenhove.

(3) *Bulletins*, t. XIX, 1re part., pp. 453-461. Le diplôme découvert par M. Polain,

1845-1872 controverses relatives au lieu de naissance de Pierre l'Ermite, son patriotisme dut céder une seconde fois, et, en présence des lumières fournies par les documents contemporains, il écarta les prétentions de la ville de Huy et reconnut loyalement la légitimité de celles de la ville d'Amiens (1). Il avait pris, en quelque sorte, sa revanche anticipée, en rappelant les services rendus par deux hommes qui, à des titres divers, ont jeté du lustre sur leur terre natale. Il fit connaître à la génération actuelle les œuvres du baron de Waleff, le poëte liégeois qui entretint de fréquentes relations littéraires avec Boileau et les plus beaux esprits du siècle de Louis XIV (2). Il écrivit une notice sur la vie et les œuvres de Charles de Méan, que ses concitoyens avaient surnommé le *Papinien liégeois*, et qui est sans contredit le plus grand jurisconsulte du pays de Liége, lequel peut cependant citer avec orgueil les noms des Wamèse, des Fléron, des Courselle, des Chokier, des Louvrex et des Sohet (3).

Arendt. M. Arendt, dont les écrits en langue française appartiennent presque tous aux publications de l'Académie, nous communiqua trois études sur des sujets intéressant à la fois l'Allemagne, sa patrie d'origine, et la Belgique, sa patrie d'adoption. Dans la première, il signala l'insuffisance des travaux qui, jusque-là, avaient été publiés sur l'origine, l'organisation et l'importance des colonies flamandes établies, au treizième siècle, dans le nord de l'Allemagne; puis, mettant lui-même la main à l'œuvre, il démontra que, si les embouchures du Weser et de l'Oder, le Holstein, le Brandebourg, la Saxe, se peuplèrent de travailleurs venus des Pays-Bas, il fallait mettre parmi les causes principales de cette émigration l'estime dont jouissaient, à juste titre, les

et qui avait été inexactement reproduit par Chapeauville (*Gesta pontificum leodiensium*, t. I, p. 147), est daté de la XIIIe année du règne de Louis le Débonnaire. M. Polain pense qu'il y a là une erreur de copiste et qu'il faut lire XIX.

(1) *Bulletins*, t. XXI, 2e part., pp. 379-394.

(2) *Ibid.*, t. XV, 2e part., pp. 70-75.

(3) *Ibid.*, t. XVIII, 2e part., pp. 208-215.

procédés avancés de l'agriculture brabançonne et flamande [1]. 1845-1872
Les deux autres études se rapportaient à l'histoire de Charlemagne. Contrairement à l'opinion commune des historiens des deux côtés du Rhin, il prétendit, en répondant à M. Polain [2], que la naissance du restaurateur de l'empire d'Occident doit être fixée à l'an 743; mais, après avoir d'abord soutenu que de fortes probabilités militaient en faveur de l'opinion de ceux qui font naître le grand empereur en Austrasie, il finit par reconnaître que le glorieux fils de Pepin a plutôt vu le jour en Neustrie, dans l'une des provinces occidentales de l'empire franc [3]. Rendant compte à l'Académie des fouilles qui venaient d'être faites, en 1861, à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, pour retrouver le tombeau du même souverain, il écrivit, avec autant d'érudition que de sagacité, ce qu'il appelait « l'histoire posthume » de Charlemagne; puis, arrivant à l'objet spécial de son mémoire, il émit l'avis que l'on n'avait retrouvé que les principaux ossements de l'Empereur, dans la châsse d'un saint honoré dans la même église, parce que la crypte primitive avait été détruite au moment de la première levée du corps [4].

M. Arendt composa encore pour la classe des lettres, avec la même science et le même esprit de sage critique, trois mémoires ayant trait à cette période agitée de la domination espagnole, qui

(1) *Bulletins*, t. XXII, 2e part., pp. 600-614. Cette notice engagea l'Académie à mettre la question au concours, en 1862, et nous valut, en 1864, le beau et important mémoire de M. de Borchgrave, intitulé : *Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne, pendant le XIIe et le XIIIe siècle* (t. XXXII des *Mém. couronnés*, in-4°).

(2) *Voy.* ci-dessus, p. 163.

(3) *Bulletins*, t. XXIII, 2e part., pp. 699-716. M. Arendt s'était beaucoup occupé de l'origine belge des Carlovingiens et de la discussion des faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique. Il avait été l'un des juges du concours ouvert par M. De Pouhon (*voy. Bull.*, t. XXII, 2e part., pp. 166-179 et 699-716). Il fit deux autres rapports sur des mémoires relatifs à ce sujet éminemment national (*Bull.*, t. VII, 2e série, pp. 144-145; t. IX, 2e série, pp. 492-495).

(4) *Ibid.*, t. XII, 2e série, pp. 320-346.

1845-1872 jouira toujours du privilége d'émouvoir et de passionner les Belges. S'occupant, après M. Gachard, des *Commentaires* de Charles-Quint [1], il compulsa tout ce que les historiens et les autres auteurs belges, italiens, espagnols, français, avaient dit de ces célèbres mémoires, fit des conjectures ingénieuses sur le temps que Charles consacra à leur rédaction pendant son séjour à Augsbourg (1550), manifesta la crainte de leur perte définitive, et rendit compte des nombreuses démarches qu'il avait faites, dans la plupart des pays de l'Europe, pour découvrir au moins le fameux *Libellus* de Guillaume Van Male, prétendûment imprimé à Hanau, en 1602 [2]. S'attachant à un autre point déjà effleuré par M. Gachard, il composa une longue et savante dissertation destinée à établir l'authenticité de la confession manuscrite de Balthazar Gérard, acquise par le Gouvernement belge pour les archives du royaume [3]. Enfin, écartant de Philippe II le reproche immérité d'avoir fait périr don Carlos de mort violente, il rechercha, dans les écrivains du seizième siècle, la source de cette affreuse accusation et ajouta de nouveaux et nombreux arguments à ceux que MM. de Raumer, Ranke et Prescott avaient fait valoir pour laver de cette flétrissure injuste la mémoire du fils de Charles-Quint [4].

(1) *Voy.* ci-dessus, pp. 76 et 148.

(2) *Bulletins*, t. VI, 2e sér., pp. 216-258. Nous avons déjà dit que M. Kervyn de Lettenhove a découvert, en 1862, une traduction portugaise des *Commentaires*. En annonçant cette découverte à l'Académie, M. Kervyn disait : « Commencés pendant » une navigation sur le Rhin au mois de juin 1550, ils ont été (ainsi se trouve con- » firmée l'hypothèse de M. Arendt) continués et achevés à Augsbourg, où Charles- » Quint passa plus d'une année » (*Bull.*, t. XIII, 2e sér., p. 488).

(3) *Ibid.*, t. XX, 1re sér., *Suppl.*; 59 pages.

(4) Séance publique du 15 mai 1857 (*Bull.*, t. II, 2e sér., pp. 187-219). *Voy.* ci-dessus, p. 153, la notice de M. Gachard. — *Voy.* encore des considérations de M. Arendt sur une question concernant les rapports de droit public qui ont existé entre la Belgique et l'Allemagne, question mise au concours en 1864 (*Bull.*, t. XVIII, 2e sér., pp. 35-39).

Une notice sur M. Arendt, par M. Nève, a été publiée dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1866.

1845-1872

B^e Kervyn de Lettenhove.

Au moyen de notes sur les années 741 et 742, extraites d'un manuscrit inédit de Hugues de Fleury, M. le baron Kervyn de Lettenhove, présentant sous un jour nouveau cette époque de transition et de trouble, tira des faits généraux quelques déductions permettant de conclure, contrairement à l'avis de M. Polain, que Charlemagne est né en Austrasie, sur les rives de la Meuse, aux limites des deux races sur lesquelles s'étendit son sceptre (1). S'occupant, beaucoup plus tard, de deux autres personnages augustes, qui ont une large place dans l'histoire du dix-huitième siècle, il publia, avec des notes historiques et biographiques, un important recueil de lettres adressées par Marie-Thérèse et Joseph II à la marquise d'Herzelle (2). Mais ce fut surtout à ce grand et illustre comté de Flandre, dont il s'était fait l'historien, qu'il alla demander les sujets de ses travaux académiques. Il esquissa la biographie inconnue et pleine d'incidents romanesques de la princesse de Chypre, fille de ce soi-disant empereur Isaac Commène, que Richard Cœur de Lion fit charger de chaînes d'or et d'argent; princesse qui, dès le berceau, semblait prédestinée au malheur et qui transféra « l'empire de Chypre » à son époux Thierri de Flandre, lequel fit vainement valoir ses droits près d'Aimeri de Lusignan (3). Il publia et commenta des documents sur Charles d'Anjou et la cour de France au treizième siècle, qu'il avait découverts parmi les chartes et les lettres laissées par Béatrice de Courtrai, veuve en premières noces de Henri de Thuringe, le compétiteur de Frédéric II, et en secondes noces

(1) *Bulletins*, t. IV, 2e sér., pp. 192-210. M. Kervyn développa la même thèse dans un rapport sur une question mise au concours en 1858 : *Charlemagne est-il né dans la province de Liége* (*ibid.*, pp. 430-458)?

(2) *Lettres inédites de Marie-Thérèse et de Joseph II* (MÉM. COUR. ET AUTRES MÉM., t. XX, coll. in-8°; 60 pages). Séance du 1er juillet 1867 (*Bull.*, t. XXIV, 2e sér., p. 80). Les lettres de Marie-Thérèse sont au nombre de trente et celles de Joseph II au nombre de neuf. La première est datée du 27 octobre 1763 et la dernière du 30 janvier 1781.

(3) *Bulletins*, t. XVIII, 2e part., pp. 333-343.

1845-1872 de Guillaume de Dampierre, l'héritier du comté de Flandre [1]. Recherchant le rôle que les barons flamands, partout mêlés aux luttes les plus vives de leurs contemporains, avaient joué dans les guerres civiles que le roi Jean soutint à la fin de son règne, il nous montra les vaincus de Bouvines descendant de nouveau dans l'arène, non plus pour chasser Philippe-Auguste de Paris, mais pour ramener Jean sans Terre à Londres [2]. Il décrivit la carrière aventureuse d'*Eustache le Moine*, l'un des hommes les plus extraordinaires du treizième siècle, jouant tous les rôles, bravant tous les périls, pratiquant toutes les ruses, religieux fervent à Saint-Wulmar, chevalier brillant et sénéchal du comte à Boulogne, chef de bandits et pirate en France, commandant de la flotte royale en Angleterre; personnage étrange et légendaire, l'un des héros issus de ces valeureux Saxons de Flandre, qui avaient conservé sur la terre d'exil la dénomination de *Karls*, d'hommes libres par excellence [3]. Il jeta, en consultant un nombre considérable de documents inédits, des lumières inespérées sur la part que l'ordre de Cîteaux et Gui de Dampierre, le

(1) *Bulletins*, t. XXI, 2e part., pp. 403-415; t. XXII, 1re part., pp. 382-395. M. Kervyn, outre d'intéressants détails sur la vie de Béatrice, signale dans cette étude plusieurs erreurs commises par les historiens des Croisades qui ont confondu Gui de Dampierre avec Guillaume de Dampierre. Il prouve que saint Louis avait pris la croix avant le 17 janvier 1267 (v. st.), tandis que, suivant le récit du sire de Joinville et d'autres relations contemporaines, il ne se serait croisé que le 23 mars.

M. Kervyn avait trouvé la plupart de ces renseignements dans les archives de Rupelmonde.

(2) *Bulletins*, t. XVIII, 1re part., pp. 192-204.

(3) *Ibid.*, t. IV, 2e sér., pp. 463-485. M. Kervyn avait intitulé cette notice *Le dernier des Flamings*. « Il en fut, dit-il, des Saxons de Flandre sous nos comtes comme » des Saxons d'Angleterre sous les successeurs de Guillaume le Conquérant, et de » même que d'autres historiens se sont attachés à raconter la vie des *outlaws* de » Sherwood et de leur chef Robin Hood, *Le dernier des Anglo-Saxons*, nous nous » efforcerons d'appeler un moment l'attention sur les *outlaws* de la race saxonne de » Flandre et sur un de leurs héros, que nous nommerons aussi le dernier des Fla- » mings. »

Dans une autre notice, *Les Flamings à la bataille de Cassel* (1328), où il passe en

représentant le plus illustre de la résistance des grands vassaux, 1845-1872
prirent à la lutte de Boniface VIII et de Philippe le Bel [1].

Arrivé aux événements du quatorzième siècle, M. Kervyn associa ses efforts à ceux de M. de Saint-Genois, pour défendre Jacques d'Artevelde contre les accusations formulées par le baron de Gerlache [2]. Critiquant à son tour le portrait du grand tribun gantois tracé par Froissart et reproduit par M. de Châteaubriant, il prouva, à l'aide de documents contemporains, que Jacques d'Artevelde, innocent des crimes que ses détracteurs lui imputaient, n'était pas issu d'une condition obscure, et qu'il fut moins encore un démagogue animé du désir de renverser tout ordre social, toute hiérarchie politique [3]. Il défendit Froissart lui-même contre les reproches de MM. Polain et de Cayrol [4], qui l'accusaient de s'être prêté avec complaisance au rôle d'historien infidèle, en consentant à altérer, à la demande d'Édouard III, une narration trop véridique de la conduite coupable de ce prince envers la comtesse de Salisbury [5]. Revenant ensuite aux liens politiques qui ont existé au moyen âge entre l'Angleterre et la Flandre, il lut une première notice sur les alliances de la commune de Gand avec Richard II, où il prouva notamment que Philippe d'Artevelde ne mentait pas en disant à Ypres, peu de jours avant la bataille de Roosebeke : « Nous avons bonnes

revue, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, les confiscations prononcées contre les vaincus, M. Kervyn signala de nouveau le caractère persistant de la colonisation saxonne sur les rives du *Fleanderland*. On trouve sur la liste des biens confisqués ceux de Jacques le *Karel*, de Laurent le *Karel*, etc. (*Bull.*, t. XVII, 2e sér., pp. 402-407.)

(1) *Études sur l'histoire du treizième siècle* (Nouv. mém., t. XXVIII; 105 pages). Séance du 4 avril 1853 (*Bull.*, t. XX, 1re part., pp. 490).

(2) *Voy.* ci-dessus, pp. 153 et 159.

(3) *Bulletins*, t. XXIII, 1re part., pp. 277-307 et 401-412.

(4) M. Polain avait émis cette opinion dans la notice citée ci-dessus, p. 163.

(5) *Bulletins*, t. XIX, 2e part., pp. 442-449. M. Kervyn s'efforce de démontrer, dans cette notice, que les accusations dirigées contre Édouard III, au sujet de la comtesse de Salisbury, sont loin d'être bien établies.

1845-1872 » alliances aux Anglais; ils se sont alliés avecque nous pour » nous aider à faire nostre guerre contre le roy de France [1]. » Deux autres notices sur les relations d'Édouard III avec la Belgique lui fournirent l'occasion de nous révéler plusieurs faits nouveaux, que lui avait fournis l'examen minutieux d'un grand nombre de rôles de diverses catégories, conservés au *British Museum* et au *Public record Office*. Il signala, entre autres, l'existence d'un document authentique, resté inconnu à tous les historiens et attestant que Louis de Nevers, qui fut depuis le soutien dévoué de Philippe de Valois, qui versa même son sang pour lui à Crécy, avait, en 1330, fait acte d'hommage au roi d'Angleterre [2].

Passant aux incidents historiques du siècle suivant, M. Kervyn décrivit, d'après une relation inédite de Thierri le Roy, la scène étrange qui eut lieu à Paris, le 8 mars 1407, au palais royal de Saint-Paul, quand le duc de Bourgogne Jean sans Peur, instigateur du meurtre du duc d'Orléans, fit prononcer par un moine cordelier l'éloge du tyrannicide, en présence des personnages les plus éminents du royaume [3]. Il fit, en se servant d'un manuscrit récemment publié en Angleterre, la relation de l'ambassade de Hugues de Lannoy, envoyé à Londres par Philippe le Bon, en 1433, quelques mois après la rupture du dernier lien de l'alliance anglo-bourguignonne, par la mort de la duchesse de Bedford [4]. Il découvrit à la Bibliothèque impériale de Paris et

(1) *Bulletins*, t. XX, pp. 304-315. M. Kervyn avait trouvé, dans un compte de la ville de Gand de 1382, la mention de la somme payée pour les copies du traité d'alliance conclu avec le roi d'Angleterre, copies qui furent scellées par l'abbé de Saint-Bavon.

(2) *Ibid.*, t. XX, 2e sér., pp. 659-688; t. XXVIII, pp. 367-384. L'acte d'hommage de Louis de Nevers à Édouard III se trouve constaté par un diplôme de ce dernier, daté du 17 septembre, la quatrième année de son règne (*Suppl.* MS. *ad acta Rymer* (*Record Office*).

(3) *Ibid.*, t. XI, 2e sér., pp. 558-571. La relation de Thierri le Roy fait suite au n° 14,840 des manuscrits de la Bibliothèque royale. M. de Reiffenberg l'avait indiquée sans l'analyser (*Bull.*, t. X, 2e part., p. 487).

(4) *Ibid.*, t. XIX, 2e sér., pp. 644-656. Le voyage de Hugues de Lannoy

s'empressa de communiquer à la classe des lettres le plan d'un véritable gouvernement constitutionnel, limitant les droits du prince et fixant nettement les devoirs des sujets, qu'un homme sage, dont le nom est resté inconnu, soumit au même duc Philippe le Bon, après la levée du siége de Calais et lorsque les compagnies d'écorcheurs envahissaient la Picardie (1). Il publia une lettre empreinte des sentiments les plus élevés, que saint Jean de Campistran adressa, en 1453, au même prince, pour l'engager à mettre un terme à la guerre sanglante dirigée contre les bourgeois révoltés de Gand (2). Prouvant encore une fois que le silence ne se faisait pas autour des ducs de Bourgogne, même à l'époque de leur domination la plus sévère et la plus absolue, il analysa l'*Advertissement au duc Charles, soubs fiction de son propre entendement parlant à lui-même,* que Chastellain fit remettre, en 1467, à Charles le Téméraire, afin de l'engager à calmer son irritation, à se défier de ses flatteurs, à redouter les périls de l'ambition, à se concilier l'amour de ses peuples (3). Il traça un éloquent tableau de la famille, de la carrière politique, des actes, des intrigues, des trahisons et des travaux historiques de Philippe de Commines, personnage éminent dont on peut admirer le génie, mais dont il est impossible d'honorer le carac- 1845-1872

avait un double but, l'un patent et officiel, celui de calmer les dissentiments qui s'élevaient entre Henri VI et Philippe le Bon, l'autre plus secret et plus important, celui de s'assurer le dévouement reconnaissant de Charles d'Orléans, en faisant cesser la captivité qu'il subissait sur le sol anglais, depuis la funeste bataille d'Azincourt (1415).

(1) *Bulletins*, t. XIV, 2e sér., pp. 218-251.

(2) *Ibid.*, t. XVI, 2e sér., pp. 216-220.

(3) *Ibid.*, t. XIX, 2e sér., pp. 237-250. Le texte de ce mémoire, emprunté à un manuscrit de Florence et collationné sur d'autres manuscrits de Paris, a été reproduit par M. Kervyn dans le tome VII de son édition des *OEuvres de Chastellain*, pp. 285-335.

M. Kervyn fait remarquer, avec raison, que Chastellain, dans son *Advertissement*, avait compris que c'était sur les communes qu'eût dû s'appuyer l'autorité du dernier duc de Bourgogne.

1845-1872 tère (1). Il retira de la poussière de l'oubli l'appel humble et touchant que Marie de Bourgogne, à peine âgée de vingt ans, fit au cœur de Louis XI, pour implorer sa pitié et sa protection, après l'effroyable désastre de Nancy (2). Il compléta toutes ces études par de fructueuses recherches dans les bibliothèques de Rome, de Londres, d'Oxford et de Cheltenham, où il découvrit un nombre considérable de manuscrits et de titres intéressant notre histoire nationale (3). Il trouva, parmi les papiers de la reine Élisabeth, dans la collection du marquis de Salisbury, à Hatfield, la copie d'un acte par lequel le duc d'Anjou, à la suite du traité de Plessis-lez-Tours, reconnaissait à Guillaume d'Orange la souveraineté héréditaire de la Hollande et de la Zélande (4).

(1) *Bulletins*, t. VII, 2e sér., pp. 256-292.

(2) *Ibid.*, t. XXI, 1re part., pp. 104-111. Cette lettre, que Marguerite d'York avait signée en même temps que la fille de Charles le Téméraire, se termine ainsi : « Es- » cript à Gand, le XVIIIe jour de janvier, l'an LXXVI. Vos très-humbles subjectes et » povres parentes, Margarite, duchesse, Marie de Bourgogne. » M. Kervyn avait découvert la lettre à la Bibliothèque de Bruges, MS. de Colard de la Bye. Il suppose qu'elle a été rédigée par Marguerite d'York.

(3) *Notes sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Angleterre* (1re part., *Bull.*, t. XX, 2e sér., pp. 876-895; 2e part., t. XXI, pp. 37-64; 3e part., *ibid.*, pp. 169-184). *Les bibliothèques de Rome* (Bull., t. IX, 2e sér., pp. 306-345). Il avait antérieurement décrit un manuscrit de l'abbaye des Dunes, appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Bruges et renfermant de nombreux documents relatifs à l'époque de Marguerite de Constantinople, à l'histoire des Croisades, au règne de Philippe le Bel et à l'histoire de la Flandre sous Gui de Dampierre (Nouv. mém., t. XXV; 56 pages). Séance du 2 août 1850 (t. XVII, 2e part., p. 185).

(4) *Bulletins*, t. XXXII, 2e sér., pp. 356-358. Il est vivement à désirer que l'authenticité de cette pièce devienne l'objet d'une discussion approfondie (*voy.* ci-après les travaux historiques de M. Th. Juste).

Nous devons encore à M. Kervyn de Lettenhove une notice sur l'abbé Carton (*Ann. de l'Acad.* pour 1865). — Le 6 janvier 1868, comblant une lacune que présentaient toutes les éditions de Froissart, il mit sous les yeux de l'Académie un chapitre entièrement inédit, dans lequel le chroniqueur de Valenciennes raconte l'entrée solennelle de Philippe le Hardi à Gand, après la paix de Tournai (*Bull.*, t. XXV, 2e sér., pp. 55-59). Il lut encore, le 10 octobre 1870, une notice intitulée *Les interpolations de Froissart* (Bull., t. XXX, 2e sér., p. 192).

Voy. ci-dessus, p. 166, l'annonce de la découverte des *Commentaires* de Charles-Quint (*Bull.*, t. XIII, 2e sér., p. 488).

M. Th. Juste prit pour sujet de ses études académiques l'histoire moderne de notre patrie. 1845-1872 Th. Juste.

Il nous fit connaître ce qu'il appelait « la destinée ultérieure d'une puissante dynastie, » en décrivant les vicissitudes que subirent les tombeaux des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1). Il nous montra, orphelin et menacé, au milieu des personnages illustres qui veillaient sur sa jeunesse, l'enfant royal qui devait être un jour le glorieux émule de François Ier et de Soliman II, le conquérant de Tunis, le vainqueur d'Ingolstadt et de Muhlberg (2). Il se servit de documents contemporains et authentiques, pour mettre en lumière les principaux événements de la vie de Charles de Lannoy, le capitaine belge qui, constamment favorisé de l'amitié de Charles-Quint, devint, en 1522, vice-roi de Naples, et eut, en 1525, l'honneur de recevoir l'épée d'un roi de France à Pavie (3). Après de minutieuses recherches sur les projets de partage des Pays-Bas, en 1566 et 1571, il mit une patriotique ardeur à répondre négativement aux deux questions suivantes, posées par le rapporteur d'un jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire nationale : Est-il vrai que le prince d'Orange et les principaux seigneurs de son parti aient eu le projet de se partager les Pays-Bas, soit entre eux, soit avec leurs protecteurs étrangers? Peut-on affirmer que le prince d'Orange n'ait pas donné son assentiment au projet de partage que Louis de Nassau soumit au roi Charles IX, en 1571 (4)? S'occupant spécialement des vues de la France dans les négociations de 1573,

(1) *Bulletins*, t. XXV, 2e sér., pp. 44-55.

(2) *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'Empire* (MÉM. COUR. ET AUTRES MÉM., coll. in-8°, t. VII; 173 pages). Séance du 9 novembre 1857 (*Bull.*, t. III, 2e sér., p. 254).

(3) *Bulletins*, t. XXIV, 2e sér., pp. 374-403.

(4) *Ibid.*, t. XXIII, 2e part., pp. 550-576 et 668-698. Ces deux questions avaient été posées par M. le général Renard, en 1856, dans son rapport sur les délibérations du jury (*Bull.*, 1re part., pp. 684-700). L'honorable rapporteur avait été frappé des projets ambitieux que la *Correspondance de Philippe II* et surtout les *Mémoires* du maréchal Gaspard de Saulx-Tavannes attribuent au prince d'Orange.

1845-1872 il fit ressortir, en résumant celles-ci, la politique à la fois hardie et insuffisante des Valois, les défaillances ou les hésitations des princes allemands, la jalousie prévoyante de l'Angleterre et les efforts, sinon imprudents, du moins excessifs des Nassau, pour tirer le meilleur parti des dispositions favorables de la cour du Louvre (1). Il nous offrit comme dernière étude sur les événements du règne de Philippe II, le tableau de la versatilité, des trahisons et du supplice de Guillaume de Hornes, seigneur de Heze, ce filleul du Taciturne qui, après avoir embrassé chaleureusement la cause de ce dernier, devint l'un des chefs des *Malcontents*, qu'il trahit à leur tour en faveur du duc d'Alençon (2).

M. Juste ajouta à ces travaux deux notices concernant des hommes et des faits appartenant au dix-huitième siècle. Il retraça les principaux incidents de la vie du prince Auguste d'Arenberg, que son dévouement pour Marie-Antoinette, ses relations avec Mirabeau et son amour persistant d'une liberté sage ont rendu célèbre (3). Il se servit d'un livre qui venait de voir le jour à Vienne, pour donner d'intéressants détails sur l'archiduchesse Marie-Christine et prouver que Joseph II, malgré les affirmations les plus positives des historiens de la révolution brabançonne, n'avait pas pris l'initiative de la violation de la Joyeuse-Entrée

(1) *Bulletins*, t. II, 2e sér., pp. 582-615. Pour bien comprendre la tendance de cette intéressante notice, il faut avoir sous les yeux les lignes par lesquelles débute M. Juste : « On ne peut méconnaître, dit-il, que le projet de conquête des Pays-Bas, » qui avait été l'une des préoccupations dominantes, quoique mystérieuses, des » années 1571 et 1572, se perpétua comme la base de la politique extérieure des » Valois. Ce projet survécut à Coligny, qui avait été son ardent promoteur. Après la » Saint-Barthélemy, le protectorat des Pays-Bas, d'où l'annexion devait sortir tôt » ou tard, fut comme le gage de réconciliation que Charles IX offrit à l'Allemagne » protestante, et cette tentative nouvelle donna lieu aux négociations également » importantes qui signalèrent l'année 1573. » — Cette importante question de la politique des Valois donne, il est vrai, encore lieu à de vives controverses (*voy.* les *Esquisses historiques des troubles des Pays-Bas au seizième siècle*, etc., par de Cavrinnes (cte du Chastel).

(2) *Ibid.*, t. XX, 2e sér., pp. 896-905.

(3) *Ibid.*, t. XVIII, 2e sér., pp. 413-434.

de Brabant ; en d'autres termes, que ce n'était pas l'empereur, mais bien ses conseillers à Bruxelles, qui avaient mis en avant l'idée du coup d'État qui détermina et légitima le soulèvement des Brabançons en 1789 (1). 1845-1872

A la suite d'un examen approfondi de la carte de la Gaule sous le proconsulat de César, qui venait d'être publiée par les soins du Gouvernement français (2), M. Wauters, abordant l'étude d'un point spécial de géographie historique, prit l'antithèse de l'opinion de M. Grandgagnage et écrivit deux dissertations, pour prouver l'identité de l'*Aduatuca* de César et de l'*Aduatucum* des Tongrois. Invoquant la similitude de nom, les témoignages historiques, les traditions locales et même la topographie du pays, il prétendit qu'aucune des nombreuses localités, désignées par les antiquaires, — Voroux, Waroux, Falais, Maestricht, Embour, Wandre, Martroux, Julémont, Fauque- Wauters.

(1) *Bulletins*, t. XXIX, 2e sér., pp. 133-146. M. Wolf, auteur de *Maria-Christina, erzherzogin von Oesterreich* (Vienne, 1869, 2 vol. in-8°), avait eu à sa disposition toutes les archives de la maison impériale d'Autriche, et c'est à son livre que M. Juste a emprunté une lettre de Joseph II à sa sœur, datée du 28 décembre 1789. Dans ce document intime, l'empereur s'exprime ainsi : « ..... Si je ne pensais qu'à » moi, je publierais la correspondance avec mes réponses, *desquelles on n'a rien* » *exécuté* et où on verrait *par quelles assurances j'ai été conduit à lâcher l'édit de* » *cassation des États de Brabant, dont de Bruxelles on m'a envoyé ici la minute,* » *comme on la voulait.* Malade à Laxenbourg, la promesse que cela terminerait tous » les embarras m'y détermina ; mais j'ordonnais expressément en même temps de » restituer, dès le lendemain, les États et le Conseil, avec les changements qu'on y » aurait trouvé nécessaires à faire *et de rendre la Joyeuse-Entrée.* »

Nous devons encore citer de M. Juste une lettre concernant le projet d'ériger une statue au comte d'Egmont (*Bull.*, t. VII, 2e sér., p. 614), une notice sur M. Éd. Ducpetiaux (*Ann. de l'Acad.* pour 1871) et une communication verbale relative à un fait imputé au baron de Stassart (*Bull.*, t. XXVIII, 2e sér., p. 572).

(2) *Bulletins*, t. XIII, 2e sér., pp. 390-405. M. le général Creuly ayant répondu, dans la *Revue archéologique* (t. VII et VIII), aux critiques dont la Carte de la Gaule avait été l'objet de la part de M. Wauters, celui-ci publia un savant opuscule, non-seulement pour riposter à cette réfutation, mais encore pour élucider les questions qu'il avait abordées une première fois sans entrer dans beaucoup de détails (*Nouvelles études sur la géographie ancienne de la Belgique*, Bruxelles, Lacroix, 1867).

1845-1872 mont, Fouron-le-Comte, Aix-la-Chapelle, Juliers, Rolduc, Huy, Gressenich, Wittem, Groesbeek, Gronsvelt, — ne répond, au même degré que Tongres, aux exigences de la tactique romaine et ne ressemble mieux au théâtre de la défaite de Sabinus et de Cotta, décrit par César. « Dès l'instant, dit-il, que l'on rejette » Tongres, on tombe dans une incertitude complète, et on ne voit » plus d'issue pour se tirer d'embarras. En acceptant cette localité, » le texte de César semble clair, ses opérations logiques, parfai- » tement combinées, dignes de son habileté stratégique (1). » Franchissant ensuite plusieurs siècles, il nous fit connaître ce que les Brabançons du onzième siècle appelaient *Trêves du comte* (*Treugae comitis*); et, à cette occasion, il nous entretint de la célèbre *paix* ou trêve de Dieu, établie au pays de Liége par l'évêque Henri Ier (2). Il nous fournit encore, dans une autre sphère d'études, des détails du plus haut intérêt sur notre première école de peinture, qui exerça à l'étranger, au quinzième siècle, une action bien supérieure à celle qu'on peut attribuer aux différentes écoles de l'Italie. Il montra les tableaux flamands connus et appréciés au Nord et au Midi, tandis que les œuvres de Giotto, de Cimabuë, de Lippi, du Pérugin, ne furent révélées à l'Europe savante que par les écrits de Vasari. Il énuméra les encouragements prodigués aux artistes par la bourgeoisie, les villes, les monastères, les confréries, les corporations de métiers. Il blâma le silence gardé, au sujet de ces peintres illustres, par nos écrivains et nos chroniqueurs du quinzième siècle, qui n'aimaient à parler que d'intrigues politiques, de batailles, de tournois, d'émeutes et de fêtes. Il termina ces curieux aperçus par des détails biographiques, aussi précis que pleins de charme, sur Thierri Bouts et Hugues Vander Goes (3).

Pour compléter cette longue série de travaux historiques, em-

(1) *Bulletins*, t. XV, 2e sér., pp. 276-287 et 339-343. *Voy.* la note précédente.

(2) *Ibid.*, t. XXXI, 2e sér., pp. 77-87.

(3) Notice lue à la séance publique du 21 mai 1863 (*Bull.*, t. XV, 2e sér., pp. 723-743). Dans cette remarquable étude, M. Wauters, invoquant sans cesse des docu-

brassant toutes les parties de notre territoire et toutes les pé- 1845-1872
riodes de nos annales, nous devons citer encore d'intéressantes notices communiquées par MM. Van Duyse, Guillaume, Con- Van Duyse.
science et E. de Borchgrave. Le premier décrivit les incidents les plus marquants du siége que soutint, en 1576, dans la citadelle de Gand, contre des forces centuples, l'héroïque Guillemette de Chastelet, qui avait pris le commandement de la garnison en l'absence de son mari, le capitaine espagnol de Mondragon (1). Le troisième, l'un des représentants les plus éminents de la litté- Conscience.
rature flamande, nous lut, dans son idiome de prédilection, un discours historique sur l'origine, le caractère et les destinées de ces vaillantes populations saxonnes de Flandre, que l'histoire désigne sous le nom de *Kerels,* d'hommes libres par excellence (2); il fixa les limites du territoire qu'ils occupaient déjà sous la domination romaine, décrivit leurs mœurs, raconta leurs victoires et leurs défaites, célébra leur résistance dix fois séculaire à toutes les oppressions, jusqu'à ce qu'à la fin ils furent, comme tous les Flamands, forcés de transiger avec la redoutable puissance des ducs de Bourgogne (3). Le quatrième nous entretint de l'in- De Borchgrave.

ments d'une grande valeur, fait remarquer qu'on a eu tort, dans ces dernières années, d'attribuer à Thierri Bouts le nom de *Stuerbout* (*voy.* ci-dessus, p. 162, note 3). — On sait que plusieurs opinions de M. Wauters furent combattues par M. Van Even (voy. *Thierri Bouts dit Thierri de Haarlem, peintre en titre de la ville de Louvain* (1460-1475). *Six lettres à M. Alph. Wauters,* etc. Louvain, Savonné, 1864.)

Plus tard, M. Wauters communiqua encore à l'Académie des renseignements biographiques et artistiques concernant le peintre bruxellois Pierre de Kempeneer, connu sous le nom de Piedro Campana (*Bull.*, t. XXIV, 2e sér., pp. 549-558), ainsi que le testament de Thierri Bouts (t. XXIII, 2e sér., pp. 717-730).

Voy. encore aux *Bulletins,* t. XXIII, 2e sér., pp. 459-460, un rapport de M. Wauters sur des antiquités découvertes aux environs de Bruxelles, et une note relative à la question des *Pagi*, présentée pour le concours de la classe des lettres de 1871 (t. XXVIII, pp. 254-258).

(1) *Bulletins*, t. XXIII, 1re part., pp. 173-179.

(2) *Kerl* ou *Ceorl* est un vieux mot saxon qui, dans les lois des Anglo-Saxons, désigne l'homme libre par opposition au serf.

(3) *Bulletins*, t. XXIX, 2e série, pp. 607-632. Séance publique du 11 mai 1870.

1845-1872 fortunée Marie de Brabant, duchesse de Bavière, tante de la gracieuse reine de France du même nom, qui fut, comme cette dernière, accusée d'un crime odieux, mais, moins heureuse qu'elle, ne vit pas un frère chevaleresque accourir à son secours et succomba sous la colère d'un époux aveuglé (1). Quant à M. Guillaume, historien des régiments belges au service étranger, il nous parla de sujets en rapport avec ses études favorites. Il nous fit connaître, dans tous ses détails, la brillante carrière de Philippe de Clèves, l'illustre auteur des *Instructions sur la manière de guerroyer,* lequel, débutant par la défense énergique des droits de Maximilien d'Autriche, se mit plus tard à la tête du mouvement flamand dirigé contre ce prince, devint vice-roi de Gênes pour le roi de France Louis XII, combattit vigoureusement les Turcs à côté de Gonsalve de Cordoue, et passa ses dernières années dans les conseils de Charles-Quint (2). Il écrivit, d'après des documents inédits, l'histoire des régiments wallons de *Bourgogne,* de *Namur,* de *Hainaut* et *d'Anvers,* qui passèrent, en 1736, au service du roi de Naples et se conduisirent avec autant d'honneur que de bravoure, dans toutes les luttes soutenues par les Bourbons de la Péninsule (3). Il défendit la réputation des *Gardes wallonnes* au service d'Espagne, contre les assertions de M. Louis Blanc, qui, dans son *Histoire de la révolution française,* n'avait pas craint d'affirmer que « la garde wallonne » du roi d'Espagne passa volontairement, en 1794, sous le » drapeau de la France (4). »

Guillaume.

(1) *Bulletins,* t. XXXI, 2e série, pp. 397-414.

(2) *Ibid.*, t. XXIX, 2e série, pp. 261-290. C'est avec raison que M. Guillaume donne à Philippe de Clèves, ce vaillant et énergique représentant de la féodalité, le titre de *dernier héros de la féodalité en Belgique.*

On trouve, à la page 287 de cette notice, des renseignements bibliographiques complets sur les célèbres *Instructions.*

(3) *Bulletins*, t. XXVIII, 2e série, pp. 461-506. M. Guillaume suit la destinée de ces régiments, dont aucun historien n'avait parlé avant lui, jusqu'au mois de janvier 1799, quand leurs derniers débris furent fondus dans l'armée napolitaine.

(4) *Ibid.*, t. XVI, 2e sér., pp. 369-377. — Avant d'appartenir à l'Académie,

Quoique les pages qui précèdent se composent d'une monotone et aride énumération, qui ne donne qu'une faible et incomplète idée de la valeur des travaux académiques, elles suffisent cependant pour nous permettre d'affirmer, une troisième fois, que l'Académie royale de Belgique, dans le domaine de l'histoire nationale, n'a pas un instant cessé de répondre à l'attente de ses fondateurs. De même que dans les deux périodes précédentes, nous avons vu un grand nombre de ses membres explorer les sources, combler les lacunes, redresser les erreurs, combattre les préjugés, exhumer les titres oubliés, rétablir sous leur véritable jour les faits altérés par la cupidité, l'intrigue ou la haine. Mais nous avons, de plus, à constater que, dans cette phase nouvelle, les études concernant l'histoire étrangère, sans répondre peut-être à toutes les exigences, ont été beaucoup plus nombreuses que dans les périodes antérieures. 1845-1872

HISTOIRE étrangère. — Chev. Marchal.

En suivant l'ordre des nominations, nous devons citer ici en première ligne M. le chevalier Marchal. Il réunit et groupa méthodiquement plusieurs témoignages irrécusables, attestant que, malgré l'influence dominante du christianisme, l'esclavage s'était perpétué d'une manière plus ou moins complète, dans la plupart des pays de l'Europe, jusqu'au XIVe siècle (1). Répondant à un appel de M. Michelet, il discuta le fondement des griefs articulés à charge des Templiers et réunit quelques documents relatifs à la procédure qui aboutit à l'extinction de l'Ordre, entre

M. Guillaume avait adressé à la classe des lettres une *Notice sur les bandes d'ordonnance* (t. XVII, 1re part., pp. 290-306), et une *Lettre sur les bandes d'ordonnance* (t. XVIII, 1re part., pp. 98-118).

(1) *Bulletins*, t. XX, 1re part., pp. 505-513. M. Marchal a publié dans cette notice une curieuse requête d'un ambassadeur portugais, adressée à Charles-Quint, en 1531 (v. st.), pour réclamer un esclave fugitif, qui avait profité de son séjour aux Pays-Bas pour prendre la fuite. Le grand conseil de Malines, auquel la reine de Hongrie avait envoyé la requête, le 6 mars de la même année, répondit dès le lendemain : « ..... Ce qu'il requiert ne peut lui être accordé, eu égard à la nature » et liberté du pays de par deçà, où l'on n'use pas de servile condition, quant à la » personne..... »

1845-1872 autres, l'exemplaire le plus ancien peut-être de l'acte d'accusation (1). Il fit, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, la description des pompeuses funérailles d'Anne de Bretagne, cette fiancée de Maximilien d'Autriche, devenue deux fois reine de France par ses mariages avec Charles VIII et Louis XII (2). Il analysa, en l'accompagnant de remarques historiques et géographiques, la relation inédite de l'ambassade envoyée, en 1579, par l'empereur Rodolphe II à Ivan IV Vasiliewich, grand-duc de Moscovie (3). Arrivant même à l'histoire contemporaine, il nous communiqua de nombreux et importants détails sur l'état de la Croatie militaire et des autres provinces illyriennes, sous le règne de Napoléon Ier (4).

Jugeant, avec une grande élévation de pensée et de style, les dernières années de la République romaine, M. de Gerlache y trouva l'occasion de montrer comment un État, parvenu au plus haut degré de richesse, de puissance et de gloire, perdant ses croyances et ses mœurs, après s'être fatigué dans les convulsions de l'anarchie, peut être fatalement amené à chercher le repos dans le despotisme (5). Prenant plus tard, pour thème d'un autre discours académique, les grandes et déplorables querelles de Clé-

Bn de Gerlache.

(1) *Bulletins*, t. XIX, 1re part., pp. 461-480.

M. Michelet, dans le discours préliminaire de la Collection des interrogatoires du grand maître, inséré au *Recueil des documents inédits sur l'histoire de France*, avait engagé les gens de lettres à faire connaître toutes les pièces relatives à cette procédure.

(2) *Bulletins*, t. XVII, 2e part., pp. 421-435.

Cette notice renferme l'analyse du manuscrit 10445 de la Bibliothèque royale.

(3) *Ibid.*, t. XX, 3e part., pp. 241-250.

Cette relation forme le manuscrit no 6068a de la Bibliothèque royale.

(4) *Bulletins*, t. XV, 2e part., pp. 569-585; t. XVIII, 2e part., pp. 421-437. Ces deux notices ne sont que l'analyse d'un mémoire que M. Marchal avait déposé à la Bibliothèque royale (MS. no 11630). Il avait, dans sa jeunesse, occupé un poste élevé dans les bureaux de l'intendance générale des provinces illyriennes (*voy.* le discours de M. Alvin, cité ci-dessus, p. 63).

(5) Discours prononcé à la séance publique du 10 mai 1848 (*Bull.*, t. XV, 1re part., pp. 525-536).

ment VII et de Charles-Quint, où tous les torts n'étaient pas du côté de l'empereur, il jeta un rapide coup d'œil sur la politique des papes du XVe et du XVIe siècle, et n'hésita pas à déclarer que, selon lui, leur intervention passionnée dans les luttes des princes qui se disputaient la possession de l'Italie avait été fatale à l'Église (1). 1845-1872

S'occupant également des annales de l'Italie, M. Roulez prit pour objet de ses études deux épisodes de l'histoire du peuple-roi. A l'aide d'un fragment inédit de l'*Histoire romaine* de Denys d'Halicarnasse (2), il écarta de la grande et noble figure de Cincinnatus l'accusation flétrissante d'avoir applaudi au meurtre de Spurius Maelius, accusation que Niebuhr, adoptant trop facilement le récit de Tite-Live, avait dirigée contre la mémoire de ce dictateur illustre (3). Étudiant, à un point de vue nouveau, l'impôt sur les successions établi par Auguste, il prouva que cette contribution, indépendamment de son caractère financier, avait un côté moral et social que les historiens du règne de ce prince n'ont pas suffisamment apprécié. Il démontra qu'Auguste, voyant la capitale vivre dans l'abondance et le luxe, aux dépens des pays soumis, chercha dans la loi *Julia*, d'une part, un moyen de faire contribuer plus largement les citoyens romains aux charges publiques, de l'autre, un tribut prélevé sur ces captateurs de testaments qui étaient devenus, à la fin de la République, une véritable plaie sociale. Il en conclut que la loi *Julia*, relative aux successions, formait avec la loi *Papia Popaea*, dirigée contre le célibat, et les lois *Juliae de adulteriis* et *de maritandis* Roulez.

(1) Discours à la séance publique du 26 mai 1856 (*ibid.*, t. XXIII, 1re part., pp. 635-656).

On peut aussi, à certains égards, rattacher à l'histoire générale l'éloquent discours que M. de Gerlache prononça, à la séance publique du 7 mai 1852, *sur la manière d'écrire l'histoire* (Bull., t. XIX, 2e part., pp. 96-104).

(2) Ce fragment venait d'être découvert dans un manuscrit de l'Escurial (voy. *Fragmenta historicorum Graec.*, publiés par C. Müller. Paris, 1848, Didot; vol. II, pp. xxxi-xxxvi).

(3) *Bulletins*, t. XVI, 2e part., pp. 299-312.

1845-1872 *ordinibus*, tout un système de réformes sagement combinées, au moyen desquelles Auguste espérait arrêter le débordement des mœurs, la décadence et la dissolution de la société romaine (1).

Moke. Portant ses investigations dans une autre direction, M. Moke rédigea un mémoire sur la population et la richesse de la France au quatorzième siècle, afin de prouver que ce pays était alors, dans beaucoup de ses provinces, au moins aussi peuplé qu'aujourd'hui, et que même, dans quelques-unes, le prix de location des champs, la dépense des amendements et des fumures, le produit et les bénéfices dépassaient les résultats généraux observés de notre temps (2). Il constata, dans une seconde étude, la progression régulière de l'impôt en France, depuis Louis XI, et crut pouvoir affirmer que, pendant les trois derniers siècles, la proportion régulière du revenu, quoique sujette à des oscillations, resta au fond la même, s'accroissant toujours d'un quart en soixante-deux ans et reprenant son niveau après ses plus grandes dépressions (3). Dans une troisième étude, il soutint que la progression de la population française, pendant le dix-huitième siècle, avait été aussi rapide que la progression de l'impôt, tandis que la richesse relative restait à peu près stationnaire (4). M. Moke avouait lui-même qu'il n'avait eu à sa disposition ni tous les livres qui pouvaient lui fournir des renseignements utiles, ni tous les documents manuscrits qu'il aurait voulu consulter (5); mais nous n'en sommes pas moins en droit de dire que ces travaux, nécessairement incomplets, présentent une utilité considérable, en préparant la voie aux

(1) *Bulletins*, t. XVI, 1re part., pp. 362-368. On sait que les historiens ne mentionnent aucun impôt sur les successions, antérieur à celui établi par Auguste.

(2) *Nouveaux mémoires*, t. XXX; 75 pages. Séance du 7 avril 1856 (*Bull.*, t. XXIII, 1re part., p. 382).

(3) *Bulletins*, t. XXIII, 1re part., pp. 21-45.

(4) *Ibid.*, pp. 164-179.

(5) *Mém.* cit., préf., p. III.

Nous devons encore citer de M. Moke un remarquable rapport sur les résultats du

érudits qui seront un jour appelés à traiter, sous toutes leurs faces, les importantes questions effleurées par le savant professeur de Gand. 1845-1872

A la fois historien et bibliographe, M. de Saint-Genois publia, avec d'amples commentaires, deux lettres inédites de Jacques de Vitry, le célèbre évêque de Ptolémaïs, dans lesquelles ce prélat, qui était l'un des savants les plus distingués du treizième siècle, raconte son voyage en Orient et fournit sur ses travaux apostoliques des détails qui complètent ceux que renferme son *Historia orientalis*, à laquelle nous devons tant de précieux renseignements sur les croisades (1). Comblant ensuite une lacune de l'histoire de la diplomatie du seizième siècle, M. de Saint-Genois (2) lut un savant mémoire sur les missions que Corneille de Schepper remplit, de 1523 à 1555, comme ambassadeur de Christiern II, de Charles-Quint, de Ferdinand Ier et de la reine Marie, gouvernante générale des Pays-Bas. Avant de nous montrer, dans le célèbre diplomate flamand, l'un des derniers et des plus nobles types de ces agents diplomatiques voyageurs, qu'on appelait *Oratores* au moyen âge, il passa rapidement en revue la carrière des autres négociateurs originaires des Pays-Bas, que Charles-Quint avait employés pendant son règne, et auxquels revenait, pour une large part, l'éloge que Maximilien II décerna plus tard à nos compatriotes, en disant : « Les

Bn de Saint Genois.

concours ouvert à Bruxelles par le Congrès des Amis de la paix (*Bull.*, t. XVI, 2e part., pp. 145-191).

Une Notice sur M. Moke, par M. E. de Laveleye, a été publiée dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1870.

(1) *Nouveaux mémoires*, t. XXIII; 43 pages. Séance du 8 novembre 1847 (*Bull.*, t. XIV, 2e part., p. 364). On connaissait déjà six lettres de Jacques de Vitry (*voy.* Martène et Durand, *Thesaurus novus Anecdotorum*, t. III, pp. 288-301; d'Achery, *Spicilegium*, t. III, pp. 590-592, et la vie de sainte Marie d'Oignies, au tome III des *Acta Sanctorum*). M. de Saint-Genois a joint à ses appréciations une intéressante biographie de l'évêque de Ptolémaïs.

(2) En collaboration avec M. Yssel de Schepper (*voy.* l'avant-propos du mémoire, pp. 4-9).

1845-1872 » ambassadeurs flamands sont presque les seuls dont les négo-
» ciations aient été utiles à l'empire d'Allemagne. » Il fit ensuite la biographie de Corneille de Schepper et prouva que, parmi les nombreux diplomates attachés au service de Charles-Quint, il n'en est aucun qui puisse se glorifier d'avoir vu plus de pays, traité plus d'affaires, approché plus de princes, entretenu plus d'hommes célèbres à tous les titres. Il termina son travail par la reproduction du journal inédit du premier voyage que Schepper fit à Constantinople en 1533 et 1534, relation importante dont nos anciens biographes avaient vivement désiré la publication (1).

Schayes. Abordant une question historique qui, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, a donné lieu à des controverses sans fin, celle des Cimmériens et des Cimbres, M. Schayes essaya de montrer que les Cimmériens n'ont eu qu'une existence purement mythique, et que les Cimbres eux-mêmes n'étaient qu'une confédération de tribus germaniques de même race (2). Désireux ensuite de faire pour la Sicile ancienne, ce que Letronne, Jomard, Mone, Zumpt et d'autres avaient fait pour l'Égypte, la Grèce, l'Italie et les Gaules, il se livra à d'actives recherches sur les habitants de cette île célèbre et prouva que la population qu'on lui attribue d'ordinaire est démesurément enflée (3). Prétendant

(1) *Nouveaux mémoires*, t. XXX; 231 pages. Séance du 5 novembre 1855 (*Bull.*, t. XXII, 2e part., p. 557). — Marchantius (*Flandria commentariorum lib. V descripta*, p. 57), Valère André (*Bibliotheca belgica*, p. 208, édit. de 1623), Sanderus (*Flandria illustrata*, t. III, p. 338, édit. de 1735), Paquot (*Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XII, p. 301), manifestaient déjà le regret que le voyage de Corneille de Schepper n'eût pas été publié.

(2) *Bulletins*, t. XXII, 2e part., pp. 441-458. Dans cette notice, M. Schayes, revenant sur un point qu'il avait déjà incidemment traité (*voy.* ci-dessus, p. 161), affirme de nouveau qu'on ne saurait prendre au sérieux l'opinion des historiens modernes qui assignent la même origine aux Cimbres et aux habitants du pays de Galles, parce que ceux-ci se donnent le nom de Kymri dans leur langue, nom absolument inconnu à toute l'antiquité et qui ne date que du moyen âge.

(3) *Ibid.*, pp. 62-75 et 170-185, avec des rectifications page 441, en note. —

que les historiens modernes avaient commis les mêmes exagérations en parlant des habitants de la capitale de l'empire d'Orient pendant les deux siècles et demi qui précédèrent l'arrivée de Mahomet II, il soutint, en s'appuyant sur des témoignages nouveaux, que la Constantinople du treizième, du quatorzième et du quinzième siècle ne ressemblait pas plus à la Constantinople de Justinien, que la Rome d'alors ne ressemblait à celle des Césars (1). 1845-1872

Portant son attention sur le règne de Gallien, l'une des époques les plus obscures de l'histoire romaine, M. de Witte s'efforça de prouver que Salonine était la femme légitime de l'empereur, qu'elle se distinguait par d'éclatantes vertus et que même, suivant toutes les probabilités, on doit ajouter son nom à ceux des femmes chrétiennes de famille impériale qui, jusque dans le palais des Césars, préparèrent les voies au règne de Constantin (2). L. de Witte.

L'histoire de France et celle d'Angleterre au moyen âge attirèrent l'attention de M. Kervyn de Lettenhove. Il découvrit à la Bibliothèque royale et analysa une relation que Guibert de Nogent avait placée à la fin de ses *Gesta Dei per Francos*, et dont Bongars et dom Luc d'Achery avaient vivement déploré la perte; relation envoyée de Terre-Sainte et renfermant le récit Baron Kervyn de Lettenhove.

M. Schayes pensait que les villes de la Sicile, à l'époque de leur plus grande prospérité, ne renfermaient pas plus de 1,050,000 hommes libres, avec 250,000 à 300,000 esclaves.

(1) *Bulletins*, t. XIX, 1re part., pp. 122-131. M. Schayes cite un fait très-intéressant. L'empereur Constantin Paléologue ayant ordonné le dénombrement officiel de la population mâle en état de porter les armes, le protovestiaire Phranzès, chargé de dresser les rôles, ne trouva que 4,970 Grecs et 2,000 étrangers. Telles étaient les forces de la capitale à l'arrivée de Mahomet II!

(2) *Mémoire sur l'impératrice Salonine* (Nouv. mém., t. XXVI; 57 pages). Séance du 7 avril 1851 (*Bull.*, t. XVIII, 1re part., p. 327). M. de Witte, pour arriver aux conclusions que nous venons d'indiquer, s'est surtout servi des médailles et des monuments épigraphiques. Il invoqua avant tout la légende essentiellement chrétienne d'une médaille de Salonine : *Augusta in pace.*

1845-1872 émouvant des prouesses et du martyre de Gervais de Basoches (1). Il raconta, d'après les historiens contemporains et des documents inédits, le rôle prépondérant joué par les usuriers florentins, Musciato Francesi et Bicchio Borno, qui conseillèrent à Philippe le Bel de faire de la fausse monnaie et furent l'une des causes principales de la proscription de l'ordre du Temple; personnages étranges, appartenant à cette race d'argentins toscans maudite par le Dante, mais dont le petit-fils de saint Louis se servait pour les négociations les plus importantes de son règne (2). Il traça le tableau aussi émouvant que complet de la plus célèbre contestation judiciaire du moyen âge, de ce procès fatal qui, jetant Robert d'Artois sur le sol anglais, fournit à ce jeune proscrit le moyen d'exciter Édouard III à revendiquer la couronne de France (3). Se transportant ensuite aux dernières années du règne de ce même Édouard III, il nous montra ce prince, accablé par le malheur et ayant perdu toutes ses conquêtes, réduit au triste rôle d'instrument passif aux mains du duc de Lancaster et de la fille d'un tisserand de Londres, Alice Perrers (4). Discutant la valeur des accusations mystérieuses répandues au sujet de la mort du comte de Savoie, Amédée VII, que Charles VI avait surnommé le *Comte rouge*, et qui mourut des suites d'un remède fourni par un médecin de Bohême, M. Kervyn émit l'avis que Blanche de Bourbon, pour empêcher son fils d'aller attaquer Galias Visconti, lui avait tout au plus administré l'un de ces filtres dont on croyait, au moyen âge,

(1) *Bulletins*, t. X, 2e sér., pp. 365-375. M. Kervyn avait découvert cette relation à la Bibliothèque royale, dans un manuscrit du douzième siècle.

(2) *Ibid.*, t. XII, 2e sér., pp. 123-140.

(3) *Ibid.*, t. X, 2e sér., pp. 641-669; t. XI, pp. 107-125. M. Kervyn dit, à cette occasion : « Nous savons combien cette sentence fut fatale, lors même qu'elle aurait » été juste, car elle inaugura ce siècle de désastres et de calamités placé entre ces » deux dates : 1331, l'infamant exil de Robert d'Artois; 1431, le glorieux martyre » de Jeanne d'Arc. »

(4) *Ibid.*, t. XXVII, 2e sér., pp. 530-537.

l'emploi aussi innocent qu'efficace (1). Arrivé aux temps modernes, 1845-1872
il rendit compte d'une importante correspondance autographe entre la reine Élisabeth et le duc d'Alençon, déposée dans un château des environs de Londres (2).

Quittant un moment l'histoire du pays, à laquelle il a rendu Th. Juste.
tant de services, M. Juste sortit de la vieille Europe pour s'occuper de la république naissante des États-Unis. Prenant pour base les notes autobiographiques et la correspondance du comte de Hogendorp, il nous montra, faible mais déjà glorieuse, cette puissante confédération qui, de nos jours, est devenue un objet d'étonnement par ses progrès gigantesques, son incomparable grandeur et sa puissante vitalité (3).

En comparant ces travaux aux études analogues de la période ARCHÉOLOGIE.
de 1816 à 1845, on s'aperçoit, comme nous l'avons déjà déclaré, qu'il existe ici un progrès marquant. Nous serions heureux de pouvoir constater le même résultat pour une science auxiliaire de l'histoire, l'archéologie, dont l'importance est chaque jour mieux comprise; mais, sous ce rapport, il faut bien l'avouer, il y a eu plutôt ralentissement que progrès. Les lectures, tout en offrant un vif intérêt et en restant constamment à la hauteur de la science, ont été moins nombreuses que dans la période précédente.

A propos de deux chartes de l'année 1341, découvertes aux Bᵒ de Reiffenberg.

(1) *Bulletins*, t. XXIII, 1re part., pp. 46-57. M. Kervyn avait trouvé aux archives de Lille l'interrogatoire judiciaire subi par le médecin de Bohême, désigné sous le nom de Jean de Granville.

(2) 573-582. On sait que le duc d'Alençon avait longtemps aspiré à la main d'Élisabeth.

On peut encore rapporter à cette partie des études de M. Kervyn : la publication d'une lettre de Thierry Gherbode à Pierre Cauchon, maître ès arts de l'Université de Paris (t. VII, 2e sér., pp. 462-464) ; la mise au jour de deux lettres d'Étienne Marcel, prévôt des marchands de la ville de Paris au quatorzième siècle (t. XX, 3e part., pp. 87-105).

(3) *Bulletins*, t. XXVII, 2e sér., pp. 165-182. M. Juste s'était servi de l'ouvrage suivant : *Brieven en gedenkschriften van Gysbert-Karel van Hogendorp*, la Haye,

1845-1872 archives de Tournai et parlant de la peinture *à l'ôle* (à l'huile) d'un monument funéraire, M. le baron de Reiffenberg fit remarquer que ce fait n'affaiblissait en rien la gloire des Van Eyck, ceux-ci ayant découvert, non l'usage de broyer certaines couleurs à l'huile, mais une préparation spéciale, un *siccatif* qui, en rendant cette peinture à l'huile d'une exécution facile, en l'appliquant aux tableaux, à l'art, fournit aux artistes une faculté nouvelle (1). Entrant encore plus directement dans le domaine de l'archéologie, il décrivit cinq cartes à jouer du seizième siècle sorties de la manufacture d'Ulm, rappela les diverses opinions émises sur l'origine des cartes, indiqua leurs formes primitives et fit des conjectures ingénieuses sur l'époque de leur introduction en Belgique. Il disait avec raison que les cartes à jouer, quand même leur invention ne se rattacherait pas à celle de la gravure et de l'imprimerie, mériteraient toujours l'attention de l'archéologue comme monuments de l'histoire des mœurs (2).

De Smet. M. De Smet vint combler une lacune d'un autre genre. Séroux d'Agincourt, Didron, du Sommerard, Humphreys, le vicomte Auguste de Bastard, avaient fait de magnifiques descriptions des

Nyhoff, 1866, 2 vol. Sa notice renferme d'intéressants détails sur la jeunesse et la carrière politique du principal auteur de la révolution qui, en 1813, plaça Guillaume Ier à la tête de la nation hollandaise.

(1) *Bulletins*, t. XIV, 1re part., pp. 113-115. M. de Reiffenberg avait commis ici une exagération en affirmant que les couleurs à l'huile, usitées au treizième siècle, s'employaient particulièrement pour la peinture des meubles et des bâtiments. Il dut en convenir lui-même, à la suite d'une réclamation de M. Luthereau (*Bull.*, *ibid.*, p. 210). On peignait à l'huile, dès cette époque, des figures et des draperies, mais c'étaient des peintures grossières qui n'enlèvent rien à l'illustration des Van Eyck.

(2) *Ibid.*, t. XIV, 2e part., pp. 270-278. M. de Reiffenberg cite, entre autres, des *Dialogues*, composés par un Espagnol, en Belgique, et imprimés à Bâle en 1538, où il est question du *ludus chartarum seu foliorum*. — Les cartes décrites dans la notice sont des épreuves de gravures sur bois, tirées en noir sur une sorte de papier brouillard. *Voy.* ci-dessus, p. 85.

Voy. encore une note de M. de Reiffenberg concernant la gravure d'un tableau de Rubens (*Bull.*, t. XIII, 2e part., p. 180).

peintures des manuscrits du moyen âge; mais aucun de ces écrivains ne s'était demandé à quels artistes ils devaient les peintures élégantes qui leur passaient sous les yeux, et ils avaient encore moins songé à distinguer ceux que pouvait revendiquer l'école flamande. M. De Smet se chargea d'une partie de cette tâche, en nous communiquant de fructueuses recherches sur les enlumineurs et les calligraphes qui ont fleuri avant les Van Eyck et qui doivent, à juste titre, figurer parmi les précurseurs de l'école flamande du quinzième siècle (1). Il décrivit ensuite un splendide missel du douzième siècle, exécuté pour l'église de Saint-Bavon à Gand, et soutint, contre l'opinion de M. Waagen, que les enluminures de ce manuscrit, au lieu de reproduire l'immobilité stéréotype de l'art byzantin, présentent une sorte d'animation qui semble annoncer le passage du roman au gothique (2). Assumant enfin une tâche bien différente, il rechercha l'origine de deux canons qui jouissent d'une renommée populaire, la *Dulle Griet* (Margot l'Enragée) de Gand, dans lequel il voit la « bombarde merveilleusement grande » de Froissart (3), et la *Mons' Meg* (Margot de Mons?) d'Édimbourg, qu'il considère comme un produit de l'industrie des armuriers du Hainaut du quatorzième siècle (4). 1845-1872

(1) *Bulletins*, t. XV, 2e part., pp. 76-88. M. De Smet lui-même déclare qu'il est loin d'avoir épuisé ce vaste sujet. Il dit que son but principal a été de provoquer des recherches. Nous ajouterons que ce but ne tarda pas à être atteint. En Belgique, M. Carton (*Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. IV, p. 108, etc.), et M. A. Pinchard (*Messager des sciences historiques*, 1855, pp. 115 et suiv.); en France, le comte de La Borde (*Les ducs de Bourgogne*, preuves, 2e part.); en Allemagne, les rédacteurs du *Serapeum*, firent revivre les noms d'une foule de gracieux artistes du moyen âge.

(2) *Ibid.*, t. XXII, 2e part., pp. 458-464.

(3) *Ibid.*, t. XXII, 1re part., pp. 58-75. Froissart parle de cette bombarde « merveilleusement grande » au chapitre CLXII du livre II de ses *Chroniques*. M. De Smet examine incidemment, dans cette notice, si les Anglais firent usage de canons à la bataille de Crécy, et il se prononce pour la négative. C'était la thèse déjà défendue par le général Renard (*Trésor national*, t. VI, pp. 35 et suiv.).

(4) *Ibid.*, t. XXIII, pp. 354-359. M. De Smet fait observer que beaucoup d'anti-

1845-1872 De Ram. M. de Ram s'occupa spécialement des sceaux des anciens princes du pays, parce que ces sceaux, de l'aveu de tous les archéologues, sont une des principales marques de la solennité des contrats et en attestent l'authenticité. A la suite d'une notice sur un sceau inédit de Godefroid de Bouillon, de l'an 1099, qui ne porte aucune trace d'armoiries (1), il nous présenta un mémoire complet sur les sceaux des ducs de Brabant, depuis Lambert le Barbu jusqu'à Philippe de Saint-Pol : œuvre considérable, où l'on trouve, indépendamment de vastes recherches en rapport avec le but spécial que se proposait l'auteur, plusieurs renseignements importants pour la chronologie de l'histoire de la Belgique au moyen âge (2).

Roulez. Aux nombreuses descriptions de peintures de vases que nous avons indiquées dans la seconde partie de ce rapport, M. Roulez ajouta celle d'une scène représentant les protélies de Bacchus et d'Ariane, ornant l'un des côtés d'une belle amphore de la collection Pizzati, aujourd'hui transportée en Angleterre, comme tant d'autres richesses archéologiques du continent (3). Il rechercha plus tard le sujet figuré sur deux bas-reliefs inédits du Musée de Padoue et crut y voir *Faune, fondateur du culte religieux* (4). Il reproduisit un fragment de bas-relief en marbre blanc, enchâssé dans les murs de la cour du palais Riccardi, à Florence,

quaires écrivent *Mount's Meg,* au lieu de *Mons'Meg* et que, si l'on adopte cette orthographe, il faudrait traduire : *Margot de la montagne.*

(1) *Bulletins*, t. XIII, 1re part., pp. 353-360. *Voy.* ci-dessus, p. 142, l'opinion de M. de Ram sur les armoiries attribuées à Godefroid de Bouillon.

(2) *Nouveaux mémoires*, t. XXVI, 51 pages, avec pl. Séance du 27 novembre 1850 (*Bull.*, t. XVII, 2e part., p. 421).

Voy. encore le rapport de M. de Ram sur une notice de M. Brixhe, relative à une statuette semblable à celle de Casterlé (*Bull.*, t. XVIII, 2e part., pp. 53 à 59). Nous avons parlé de la statuette de Casterlé, ci-dessus, page 90.

(3) *Bulletins*, t. XIII, 1re part., pp. 117-123. La peinture du côté opposé, que M. Roulez crut d'abord représenter le jugement de Pâris, se trouve indiquée ci-dessus, p. 87 et note 3.

(4) *Ibid.*, pp. 759-770. On suppose que ces deux bas-reliefs, en marbre blanc de Dalmatie, ont été trouvés dans les ruines d'Aquileja.

et lui donna la dénomination générale d'*Atelier d'un sculpteur* (1). Il décrivit la lutte de Pélops et d'OEnomaüs, figurée sur un quatrième bas-relief, également en marbre blanc, déterré dans l'enceinte de la ville de Mons; et, à cette occasion, il passa en revue quatre monuments de même nature, dont l'un se trouve à la villa Albani et les trois autres dans les musées du Vatican, du Louvre et de Naples (2). Enfin, revenant sur une question qu'il avait déjà antérieurement traitée, il fit valoir de nouvelles considérations tendant à prouver que les vases dits *lacrymatoires* n'étaient pas destinés à recueillir des larmes versées aux funérailles (3). 1845-1872

Vivant au milieu des chefs-d'œuvre de l'école flamande, M. l'abbé Carton recueillit, sur plusieurs tableaux de Hemling, des renseignements contemporains attestant que cet admirable artiste n'avait pas assez de crédit pour obtenir, sans payer comptant, le bois de ses panneaux. « Qu'elle est triste, s'écria » M. Carton, la destinée du génie qui, méconnu de son siècle, » continue son œuvre avec résignation, sans même recevoir le » pain de chaque jour pour les merveilles qu'il enfante (4) ! » Carton.

M. de Witte, s'associant aux efforts de son savant ami M. Roulez, communiqua la description d'une peinture figurant la *Consécration de la massue d'Hercule,* qui orne une *œnochoë* à Bᵉ de Witte.

(1) *Bulletins*, t. XIII, 2ᵉ part., pp. 201-203.

(2) *Nouveaux mémoires*, t. XXX; 11 pages. Séance du 30 juillet 1855 (*Bull.*, t. XXII, 2ᵉ part., p. 137). M. Roulez pense que ce bas-relief, du troisième ou du commencement du quatrième siècle, a dû être apporté de l'Italie dans les temps modernes. S'il a été retiré de terre dans l'hôtel de M. de Bagenrieux à Mons, c'est que, par un motif quelconque, on l'y avait enfoui.

(3) *Bulletins*, t. XX, 2ᵉ part., pp. 418-423. M. Roulez avait émis ces considérations à propos d'une notice envoyée à l'Académie par M. Namur, au sujet d'un vase lacrymatoire trouvé, en 1852, dans le grand duché de Luxembourg. La notice de M. Namur et l'analyse du liquide par M. Reuter se trouvent aux *Bulletins* (t. XX, 2ᵉ part., pp. 425-431). — *Voy.* encore de M. Roulez une lettre adressée au secrétaire perpétuel sur l'exécution de la *Carte archéologique du royaume* (t. XIX, 2ᵉ sér., pp. 308-314).

(4) *Ibid.*, t. XIV, 1ʳᵉ part., pp. 115-121.

1845 1872 figures noires, trouvée dans les fouilles de Canino; peinture remarquable, sinon par la beauté du dessin, au moins par la tradition qu'elle rappelle et qui ne s'était pas encore produite sur aucun monument de l'art ancien (1). Il nous donna plus tard l'explication de trois bagues d'or de travail étrusque, représentant, selon lui, l'une *Admète conduisant un char attelé d'un sanglier et d'un lion*, et les deux autres *Apollon lançant des traits pour punir des mortels* (2).

Th. Juste. Conservateur du Musée moderne d'antiquités et d'armures, M. Juste dressa le catalogue rétrospectif des nombreuses richesses de l'ancien arsenal de Bruxelles, qui pouvait rivaliser avec les galeries les plus célèbres et qui avait, de plus, le mérite d'être en quelque sorte le complément et l'illustration des annales de la Belgique (5).

Wauters. Soucieux de recueillir tous les vestiges de cette intéressante époque de transition, où l'on voit l'architecture ogivale et la manière des gothiques faire place au dessin plus hardi, aux lignes et aux ornements empruntés à l'antiquité, M. Wauters constata que le célèbre tabernacle de Léau a eu pour auteur un sculpteur d'Anvers, Corneille De Vriendt, dit Floris, contemporain de Charles-Quint. Après avoir décrit ce chef-d'œuvre dont tous les détails révèlent un talent aussi riche que gracieux,

(1) *Bulletins*, t. XIV, 2e part., pp. 278-283.

(2) *Ibid.*, t. XVIII, 1re part., pp. 242-247. Une de ces bagues était inédite; les deux autres avaient été publiées sans explication dans un ouvrage d'Abeken (*Mittel-Italien*, taf. VII, 6) et dans les *Annales de l'Institut archéologique*, t. XIV, pl. U.

Voy. encore un extrait de la *Description des galeries historiques de Versailles*, communiqué à l'Académie par M. de Witte, à l'occasion des débats soulevés au sujet de la statue de Godefroid de Bouillon (t. XVI, 2e part., pp. 313-314).

M. de Witte a publié, dans les *Annuaires de l'Académie*, des notices sur Th. Panofka (1859), Ch. Lenormant (1861) et E. Gerhard (1871).

(5) *Bulletins*, t. VIII, 2e sér., pp. 226-236. M. Juste fait l'histoire complète de l'ancien arsenal, depuis sa création, en 1406, par Antoine de Bourgogne, jusqu'à sa suppression en 1794, lorsque les objets les plus précieux furent emportés par l'armée autrichienne, évacuant la Belgique après la bataille de Fleurus.

Voy. ci-dessus, page 63, des études analogues de M. Marchal.

M. Wauters, jetant un coup d'œil sur les autres productions de l'artiste anversois, fit remarquer que celui-ci se montre à Léau sous un tout autre aspect que dans ses deux principales œuvres architecturales, l'hôtel de ville et la maison hanséatique d'Anvers (1). 1845-1872

Telles furent les études archéologiques communiquées à la classe. Fidèle au plan que nous avons suivi jusqu'ici, nous placerons à leur suite les travaux relatifs à trois autres sciences auxiliaires de l'histoire, l'épigraphie, la diplomatique et la numismatique. ÉPIGRAPHIE.

De même que dans la période précédente, l'épigraphie n'eut d'autre représentant que M. Roulez. Roulez.

Il reproduisit, d'après le *Zeitschrift für die Altherthums-Wissenschaft,* et expliqua une inscription latine de la Transylvanie relative à un procurateur de la Belgique du nom de Quintus Axius (2). Il recueillit dans le *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* et interpréta une inscription latine de Tivoli, relative à un personnage consulaire, Titus Claudius Pupienus, que Sévère Alexandre avait chargé d'une mission extraordinaire dans la Gaule belgique, pour y diriger, au nom du chef de l'État, les opérations du cens (3). Il expliqua de même,

(1) *Bulletins,* t. XXVI, 2e sér., pp. 354-365. Toute controverse sur l'auteur de ce célèbre tabernacle est désormais impossible. M. Wauters a découvert, aux archives de Léau, le contrat passé, le 28 mai 1548, pour la construction de ce gracieux monument, entre Martin de Wilre, seigneur d'Oplinter, et le sculpteur Corneille Floris.

(2) *Ibid.,* t. XIV, 2e part., pp. 427-432. Q. Axius avait rempli les fonctions d'intendant des domaines de l'Empereur en Belgique. M. Roulez s'occupa plus tard du même personnage (*voy.* t. XX, 3e part., p. 341).

(3) *Ibid.*, t. XVII, 2e part., pp. 348-353. Titus Claudius Pupienus, en l'honneur de qui les habitants de Tibur avaient érigé un monument, était l'un des fils de Marcus Claudius Pupienus, proclamé empereur avec Balbin, l'an 238 avant J.-C.— M. Roulez entre, au sujet de cette inscription, dans plusieurs détails relatifs aux fonctionnaires chargés de présider aux opérations du cens. — Il corrigea plus tard cette inscription, en lisant *electo judicio sacro,* au lieu de *electo judice sacro* (t. XIV, 2e part., p. 343).

1845-1872 avec des éclaircissements historiques et philologiques, une inscription inédite déterrée, en 1808, dans l'intérieur de la basilique de Saint-Paul, de Rome, et mentionnant un gouverneur romain de la Belgique, C. Sabucius Major Caecilianus, ayant probablement administré notre pays sous le règne de Commode (1). Poursuivant ses recherches, il ajouta à cette liste, d'après une inscription funéraire trouvée sur la voie Appienne, le nom d'un autre magistrat romain, Flavius Fuscianus, employé inférieur de l'administration des finances (2). Il appliqua au dieu gaulois Belenus l'inscription votive en lettres ponctuées, tracée sur une plaque de bronze que M. Guioth avait exhumée à Majeroux, en 1843 (3). Enfin, une inscription latine de la Tunisie, gravée sur un autel déterré dans la ville de Kef, lui fournit le moyen de donner des renseignements nouveaux sur le complot dirigé par Plautien contre la vie de Septime Sévère et des membres de la famille impériale (4).

DIPLOMATIQUE. Dans le domaine de la diplomatique, nous rencontrons les noms de MM. de Reiffenberg, Marchal, de Ram, Polain, Kervyn de Lettenhove et Wauters.

Bᵒ de Reiffenberg. M. de Reiffenberg découvrit cinq chartes inédites de 1250, 1251 et 1258, relatives à la maison d'Avesnes et de Hainaut (5).

Marchal. M. Marchal décrivit la carte héraldique et géographique du

(1) *Bulletins*, t. XVIII, 2ᵉ part., pp. 515-527.

(2) *Ibid.*, t. XX, 3ᵉ part., pp. 339-347. La même inscription se trouve dans le recueil de Gruter (pp. IIII, 11) et dans les *Inscriptiones regni Napolitani latinae*, de Mommsen (p. 216, nº 4,091).

Voy. ci-dessus, page 147, le nom d'un quatrième magistrat romain ajouté à la liste primitive de M. Roulez.

(3) *Ibid.*, t. XX, 1ʳᵉ part., pp. 451-453.

(4) *Ibid.*, t. XXX, 2ᵉ sér., pp. 136-143. Cette inscription a été publiée par M. Guérin, dans son *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, t. II, p. 62.

Nous devons ajouter que M. Roulez a été, depuis son entrée à l'Académie, le rédacteur de la plupart des inscriptions des médailles décernées dans les concours annuels, etc. *Voy.* notamment l'inscription pour le monument de Vésale (*Bulletins*, t. XIV, 2ᵉ part., p. 405).

(5) *Bulletins*, t. XIII, 1ʳᵉ part., pp. 360-366. Ces chartes inédites, extraites de

Franc de Bruges, que Pierre Pourbus dressa, avec une admirable précision, à une époque où les calculs géodésiques étaient inconnus, où l'on ne se doutait pas de l'ensemble des opérations qui forment ce qu'on appelle aujourd'hui une triangulation et un canevas géométrique (1). M. de Ram lut une notice sur plusieurs chartes relatives à l'ancienne prévôté de Meersen et sur le fac-simile du sceau primitif, qu'un calligraphe du moyen âge avait ajouté à l'un de ces documents (2). M. Polain redressa la date d'un diplôme de Louis le Débonnaire et tira de ce changement des déductions historiques que nous avons déjà signalées (3). M. Kervyn de Lettenhove mit sous les yeux des membres de l'Académie une charte d'Édouard III, donnée à l'Écluse, le 19 juillet 1345, et d'où résulte clairement que Jacques d'Artevelde, malgré les assertions répétées de Li Muisis et de Froissart, n'avait pas conçu le projet d'enlever l'autorité au comte de Flandre pour la transférer à un prince anglais (4). M. Wauters trouva aux archives de Châtelet et publia une charte inédite du 8 mai 840, par laquelle Louis le Débonnaire donna, en toute propriété, à l'un de ses fidèles, les villages de Pont-de-Loup et de Marchiennes, dans le comté de Lomme (5).

1845-1872

De Ram.

Polain.

Baron Kervyn de Lettenhove.

Wauters.

En ce qui concerne la numismatique, les lectures furent plus nombreuses que dans la période de 1816 à 1845.

NUMISMATIQUE.

M. Roulez décrivit un denier en argent d'Antonin le Pieux, trouvé à Fouron-le-Comte (6), et une pièce de monnaie en bronze,

Roulez.

l'ancien cartulaire de l'abbaye de Cambron, aux archives de l'archevêché de Malines, renferment la confirmation de ventes d'immeubles faites au profit de cette abbaye.

(1) *Bulletins*, t. XIV, 1re part., pp. 99-113.

(2) *Ibid.*, t. XIX, 2e part., pp. 402-416.

(3) *Voy.* ci-dessus, p. 163.

(4) *Bulletins*, t. XVI, 2e sér., pp. 591-596.

(5) *Ibid.*, t. XV, 2e sér., pp. 466-472. On sait combien sont rares les documents émanant de princes carlovingiens et concernant la Belgique. M. Wauters a pu compléter la charte de Châtelet au moyen d'un texte meilleur qui se trouve dans le *Cartulaire du chapitre de Saint-Lambert*, possédé par M. Hénaux, de Liége.

(6) *Ibid.*, t. XIV, 2e part., pp. 407-409.

1845-1872 à l'effigie de Marc-Aurèle, extraite d'une tombelle qui existait autrefois à Villers-Saint-Siméon (1). Il rendit compte de la découverte de quarante-cinq médailles romaines en argent, presque toutes consulaires ou de famille, déterrées dans le village de Hingene, au confluant du Ruppel et de l'Escaut (2).

Schayes. M. Schayes décrivit, de son côté, deux pièces de monnaie en argent, frappées entre les années 1346 et 1384, sous le règne de Louis de Male, comte de Flandre, et trouvées dans la Hesbaye, sur le territoire de la commune de Moxhe (3).

Bᵒ de Witte. Remontant aux origines lointaines de notre histoire, M. de Witte lut une notice sur plusieurs variétés de médailles d'argent, de fabrique gauloise, attribuées à Tournai. Il décrivit ces pièces, imitées des deniers consulaires romains de la famille Marcia, et appela particulièrement l'attention de l'Académie sur une médaille très-rare, appartenant au cabinet du marquis de Lagoy et ayant été, selon M. de Witte, frappée en souvenir de la célèbre confédération qui s'était formée contre les Romains, sous les auspices d'Ambiorix et de Cativolcus (4).

Chalon. Attribuant à Jean de Looz, seigneur d'Agimont, de 1280 à 1310, un esterlin trouvé près de Cork, en Irlande, et jusqu'à présent unique, M. Chalon rédigea, à ce propos, une intéressante notice sur la seigneurie d'Agimont, qui n'était pas dépourvue d'importance au moyen âge et avait son siége dans le village du même nom, près de Givet (5). Deux ans plus tard, il nous communiqua des études complètes sur les monnaies des

(1) *Bulletins*, t. XIII, 2ᵉ part., pp. 405-406.

(2) *Ibid.*, t. XIII, 1ʳᵉ part., pp. 755-756. La médaille impériale la plus récente était du règne de Tibère.

(3) *Ibid.*, t. XVII, 1ʳᵉ part., p. 27.

(4) *Ibid.*, t. XXI, 2ᵉ part., pp. 116-119.

(5) *Ibid.*, t. XXIII, 2ᵉ part., pp. 193-204. M. Chalon ajoute ainsi un nom de plus à la liste des seigneuries qui jouissaient du droit de frapper monnaie.

La pièce trouvée près de Cork porte les légendes : † IHS . DNS . DE ..... OT (*Joannes dominus de Agimonte*) et au revers : MONETA AGIMOT (*Moneta agimontensis*).

comtes de Namur. Après avoir écrit pour chaque règne une courte notice historique, suivie de la mention et de l'analyse des documents et des textes pouvant jeter quelque jour sur l'histoire des monnaies namuroises, il fit la nomenclature raisonnée de toutes les pièces existant dans les collections du pays et de l'étranger, en discutant et en justifiant, au besoin, leur attribution (1). Il compléta ces importantes recherches par un mémoire sur les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies (2). 1845-1872

Passant, comme nous l'avons déjà fait, de la numismatique à l'histoire littéraire, nous sommes heureux de constater que, pour cette importante branche des connaissances humaines, ce sont encore plutôt des symptômes de progrès que des signes de décadence qui se manifestent dans la période postérieure à 1845. LITTÉRATURE ancienne.

M. Félix Nève, remontant jusqu'à l'antique civilisation des bords du Gange, nous entretint du beau littéraire dans les œuvres du génie indien. Recherchant d'abord ce que vaut la littérature sanscrite, sous le rapport de l'âge des monuments qui la composent, il examina ensuite ce qu'elle vaut en elle-même, con- F. Nève.

(1) *Nouveaux mémoires*, t. XXXII; 146 pages et 22 planches. Séance du 8 novembre 1858 (*Bull.*, t. V, 2e sér., p. 375).

A la séance du 15 octobre 1862, MM. Chalon et Wauters entretinrent verbalement l'Académie d'une découverte de plusieurs centaines de médailles romaines, sur les territoires des communes de Tubise et de Huyskerk (*Bull.*, t. XIV, 2e sér., p. 314).

(2) *Nouveaux mémoires*, t. XXXVII; 33 pages et 4 planches. Séance du 2 mars 1868 (*Bull.*, t. XXV, 2e sér., p. 226). *Voy.* encore (t. XVI, 2e sér., pp. 42-43), un rapport de M. Chalon sur des monnaies romaines et des pièces des règnes de Philippe le Beau et de Charles V, découvertes à Châtelet.

M. Chalon fit, en outre, des rapports sur plusieurs centaines de médailles romaines, découvertes sur les territoires des communes de Tubise et de Huyskerk (t. XIV, 2e sér., p. 314), et sur deux tombeaux romains ou gallo-romains, découverts à Schaerbeek (t. XI, 2e sér., pp. 301-304 et 373-374). Il entretint l'Académie d'un anneau du treizième siècle, dont M. Lelièvre avait fait don à l'Académie (t. XIX, 3e part., p. 133). Il fit des observations au sujet d'un anneau d'or mérovingien, portant un monogramme, et que M. de Reiffenberg avait fait connaître à l'Académie, à la séance du 6 mai 1839 (t. VI, 2e part., p. 110).

1845-1872 frontée avec des œuvres d'autres temps et d'autres climats, que l'admiration unanime des hommes honore et salue comme des modèles. Il plaça les plus anciennes compositions connues un millier d'années avant l'ère chrétienne, et fit descendre les principaux *Pouranas* jusqu'à la fin du moyen âge. Il prouva que, si les grands poëtes de l'Inde ont souvent rêvé l'impossible, en cherchant le merveilleux, et trouvé l'incroyable, en aspirant à l'idéal, leurs œuvres n'en présentent pas moins, sous un aspect vraiment grandiose, de nombreuses beautés dignes d'être désormais étudiées par les littérateurs de tous les pays (1).

Marchal MM. Marchal et Gruyer s'occupèrent d'études en rapport avec l'antiquité hellénique. Le premier réunit et discuta plusieurs textes d'auteurs grecs, pour prouver, contrairement à l'opinion émise par le baron de Sainte-Croix, que les Grecs, dans les mystères d'Eleusis, enseignaient aux initiés le dogme de l'unité de Gruyer. Dieu (2). Le second, discutant l'authenticité des deux traités sur la nature de l'univers et sur l'âme du monde, attribués à Ocellus de Lucanie et à Timée de Locres, prétendit que le premier de ces traités appartient réellement à Ocellus, mais que le second est l'œuvre d'un sceptique, voisin de l'ère chrétienne, qui voulait rabaisser Platon, jeter du doute sur la foi des Pythagoriciens à l'immortalité de l'âme, et surtout vendre bien cher son manuscrit pour les bibliothèques d'Alexandrie ou de Pergame (3).

D'autres membres de l'Académie firent des communications relatives à la littérature latine.

Marchal. M. Marchal lut une notice destinée à prouver que Vitruve, en recommandant aux architectes l'étude d'une science qu'il nomme *Astrologia*, n'avait pas en vue l'astrologie, comme on l'a pensé

(1) *Bulletins*, t. XVIII, 2e sér., pp. 254-295.

(2) *Ibid.*, t. XVIII, 1re part., pp. 82-98. Le passage auquel répond M. Marchal se trouve dans les *Recherches sur les mystères des anciens*, t. I, p. 430; édit. de 1817.

(3) *Ibid.*, t. XIII, 2e part., pp. 54-71. M. Gruyer se borne, en définitive, à reproduire l'opinion émise par M. Martin, dans ses Études sur le Timée de Platon.

au moyen âge, mais bien la connaissance de l'influence du soleil sur les ouvertures des édifices, où, en raison de la présence ou de l'absence des rayons de cet astre, se produisent des effets de chaleur, de froid, de sécheresse et d'humidité, qu'un architecte expérimenté ne doit pas négliger (1). 1845-1872

M. Roulez, rendant compte d'un manuscrit d'Aurélius Victor, que possède la Bibliothèque royale, émit quelques considérations nouvelles sur cet auteur et trouva, dans l'examen attentif du codex belge, l'occasion de justifier notre célèbre compatriote André Schott du reproche d'avoir, en plusieurs endroits, donné ses propres conjectures pour des leçons de manuscrits (2). Roulez.

Effaçant de la sublime invocation à la nature créatrice, placée par Lucrèce au début de son poëme *De la nature des choses*, une tache que plusieurs interprètes avaient remarquée, mais dont aucun n'avait découvert la cause, M. Bormans proposa de mettre, après le vingt-quatrième vers de l'exorde, les quatre vers qui, dans toutes les éditions, viennent après le cinquième (3). Assumant le même rôle à l'égard de la cinquième églogue de Virgile, la plus parfaite peut-être de toutes celles que nous possédons, il proposa la transposition du dix-neuvième vers, en le plaçant sur les lèvres de Ménalque, au lieu de l'attribuer à Mopsus (4). Il collationna ensuite le texte des cent soixante-huit premiers vers de l'Aetna de Lucilius avec un frag- Bormans.

(1) *Bulletins*, t. XV, 2e part., pp. 165-175. M. Marchal invoque à l'appui de sa thèse le texte du manuscrit 5253 de la Bibliothèque royale.

(2) *Ibid.*, t. XVII, 1re part., pp. 261-268. Ce reproche avait été adressé à Schott par M. Schroeter, dans une édition du livre *De viris illustribus* (Lips., 1831, pp. XVI et sq.). M. Roulez parle, dans cette notice, des autres opuscules que renferme le codex de la Bibliothèque royale, notamment de l'*Origo gentis romanae* et des *Vitae Caesarum*, qui ont été souvent attribués à André Schott.

(3) *Ibid.*, t. XVIII, 1re part., pp. 162-175.

(4) *Ibid.*, t. XVII, 1re part., pp. 246-261. Ce vers — *Sed tu desine plura, puer : successimus antro* — était attribué à Ménalque dans les éditions de Quentin (Cologne, vers 1499), de Pierius et de La Cerda; mais, dans les éditions postérieures, y compris celles de Burman, de Heyne et de Lemaire, il était placé dans la bouche de Mopsus.

1845-1872 ment manuscrit du onzième siècle provenant de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Stavelot; étude d'autant plus intéressante que ce manuscrit était d'une date de beaucoup antérieure à l'âge de tous ceux qu'on avait pu consulter jusqu'alors (1).

Polain. M. Polain, qui avait fourni à M. Bormans le texte de Lucilius, découvrit, sur des feuilles de garde de volumes reliés au quinzième siècle, plusieurs fragments du sixième livre d'Orose, où cet historien raconte l'héroïque résistance d'Ambiorix et peint le triste état de la Gaule, après la conquête de César. Il publia ces fragments après en avoir discuté l'âge et prouvé qu'ils remontaient à la fin du sixième ou au commencement du septième siècle, c'est-à-dire, à une époque antérieure au manuscrit de Florence dont Mabillon et Sigebert Havercamp ont fait graver un fac-simile, et qui ne remonte, suivant ce dernier, qu'au huitième siècle (2).

LITTÉRATURE du moyen âge. — De Smet. L'histoire littéraire du moyen âge fut l'objet d'une attention spéciale.

M. De Smet écrivit un mémoire sur l'état des sciences, des lettres et de l'enseignement dans les Gaules, et en particulier dans la Gaule belgique, sous les empereurs romains et les rois mérovingiens. Après avoir jeté un coup d'œil sur les florissantes écoles qui, sous les premiers Césars, existaient à Marseille, à Autun, à Vienne, à Poitiers et dans quelques villes du midi de la France actuelle, il soutint que, si Trèves était, dès le troisième siècle, un important foyer littéraire, on n'en doit pas moins remonter jusqu'au siècle suivant pour trouver des preuves sûres de l'existence d'écoles publiques à Cologne, à Laon, à Toul et à Mayence. Il détermina le programme de l'enseignement et le caractère de la littérature avant l'invasion des barbares, et il nous fit connaître ensuite l'organisation des écoles qui, après le passage de ce torrent dévastateur, continuèrent à subsister et à

(1) *Bulletins*, t. XXI, 2e part., pp. 258-579.
(2) *Ibid.*, t XVI, 2e part., pp. 552-562.

se développer sous le patronage du clergé : écoles épiscopales, presbytérales, monastiques, paroissiales. Cherchant enfin le fruit de cet enseignement dans le mouvement littéraire et scientifique de l'époque, il sut prouver que le feu du génie était loin d'avoir cessé de brûler dans les siècles de transition qui précédèrent l'avénement au pouvoir de la famille des Pepins (1). 1845-1872

Continuant à recueillir les éléments d'une littérature dont la connaissance est indispensable pour bien comprendre celles qui l'ont suivie, M. de Reiffenberg mit sous les yeux de l'Académie un feuillet de parchemin portant un fabliau pieux du moyen âge, qui n'a pas été analysé dans les *Contes dévots* de Legrand d'Aussy (2). Il décrivit un poëme en prose et en vers, intitulé le *Lyon couronné* et composé en Belgique à la fin du quinzième siècle, époque de transition dont les monuments littéraires présentent, malgré leurs imperfections, un très-haut intérêt, parce que la poésie naïve des trouvères avait fait son temps et que la littérature plus savante de la Renaissance n'avait pas encore fait son apparition (3). Bn de Reiffenberg.

M. de Ram écrivit une importante notice sur la vie et les œuvres de Sozomenus, prêtre de Pistoie, auteur d'une *Chronique universelle*, qui avait souvent, mais toujours insuffisamment occupé les érudits modernes (4). Ayant remarqué chez ce chronographe du quinzième siècle, qui n'emploie ordinairement De Ram.

(1) *Nouveaux mémoires*, t. XXV; 32 pages. Séance du 3 décembre 1849 (*Bull.*, t. XVI, 3e part.; p. 531).

(2) *Bulletins*, t. XIII, 2e part., pp. 306-312.

(3) *Ibid.*, t. XV, 1re part., pp. 27-32. Dans cette singulière composition, le poëte a voulu montrer, sous des allégories, les dangers que le fils de Philippe le Bon, Charles le Téméraire (le jeune lion), courut à son avénement. Ce jeune prince est placé entre l'*Envie*, qui veut le perdre, et *Loyale entreprise*, qui le protége.

Le *Lyon couronné* occupe 35 pages d'un manuscrit in-folio du quinzième siècle, appartenant à M. Serrure.

(4) *Voy.* Vossius, *De hist. lat.*, Francofurti, 1677, in-4o, p. 507; Oudinus, *Comment. de script. eccl.*, Lipsiae, 1722, in-fol., t. III, p. 795; Fabricius, *Bib. med. et infimae lat.*, t. VI, p. 564, Oxonii, 1745, in-fol.; Zaccaria, *Bibliotheca Pistoriensis*,

1845-1872 qu'un style rampant et barbare, une foule de pages portant incontestablement le caractère d'une latinité classique, M. de Ram en conclut que Sozomenus, pour compléter sa narration, avait puisé, sinon dans les décades de Tite-Live, aujourd'hui inconnues, au moins dans quelque autre source de la bonne latinité qui, jusqu'ici, nous est également inconnue. Voulant éclaircir ce dernier point, il commença par réunir tous les détails biographiques que l'histoire nous a conservés au sujet du chroniqueur de Pistoie, et il décrivit ensuite tous les manuscrits de la chronique existant dans les bibliothèques de l'Italie. Il allait procéder à l'analyse historique du texte et à l'examen des sources auxquelles Sozomenus avait puisé, quand une mort inopinée vint mettre un terme à l'existence si bien remplie du premier recteur de l'université catholique (1).

Roulez. M. Latapie, auteur d'un mémoire sur l'abrégé poétique du *Polyhistor,* de Solin, ayant affirmé que G.-J. Vossius faisait vivre l'auteur de cet abrégé au sixième siècle, M. Roulez prouva que l'illustre philologue hollandais, loin d'avoir versé dans cette erreur, attribuait clairement aux premières années du onzième siècle cette traduction en vers hexamètres. Il corrigea, en même temps, quelques erreurs qui s'étaient glissées dans le texte du poëme publié dans les Bulletins de l'Académie (2).

Bᵒ de Saint-Genois. Pénétrant dans une autre sphère d'études, M. le baron de Saint-Genois s'occupa des itinéraires de Thetmar et de Burchard de Strasbourg, en Palestine, et de celui de Jean de Ruysbroek dans les contrées lointaines et mystérieuses de l'Asie. Il nous montra dans l'*Epistola* de Thetmar ou Thietmar, datée de 1217, un document nouveau où il est très-peu parlé des guerres saintes,

p. 29, Augustae Taurinorum, 1752, in-fol.; Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana,* t. XVI, p. 215, Milano, 1835.

(1) *Bulletins,* t. XVIII, 1re part., pp. 605-620; 2e part., pp. 75-87.

(2) *Ibid.*, t. XVI, 2e part., pp. 143-144. Le mémoire de M. Latapie figure dans le même volume. pp. 79-101. Le texte publié est celui du nº 8891 des MSS. de la Bibliothèque royale.

mais où l'on trouve de précieux renseignements géographiques, qu'on chercherait vainement dans les sources latines, grecques, arabes, tudesques et romanes explorées pour l'histoire des croisades. Il détermina le caractère et l'utilité de la relation sommaire du voyage de Burchard, membre d'une ambassade que Frédéric Barberousse envoya au sultan Saladin (1). Il suivit Guillaume de Ruysbroeck, plus connu sous le nom de Rubruquis, à la cour du grand Khan des Tartares, à Kara-Karoum, rappela les incidents de ce périlleux voyage depuis le Volga jusqu'aux confins de la Chine, et fit une savante dissertation bibliographique sur les principaux manuscrits de ce mémorable itinéraire, commencé en 1252 et terminé en 1254 (2). 1845-1872

M. Bormans nous présenta une série de travaux portant à la fois sur la littérature latine et sur la littérature thioise ou flamande. Bormans.

Ses recherches sur la littérature latine eurent pour objet les œuvres de deux écrivains illustres du sixième et du treizième siècle. Il prouva qu'Albert le Grand et surtout Maerlant avaient puisé dans le livre *De naturis rerum*, de notre célèbre compatriote Thomas de Cantimpré, une grande partie des matériaux de leurs écrits sur l'histoire naturelle (3). Il découvrit des fragments d'un manuscrit des *Origines* ou *Étymologies* d'Isidore de Séville, sur quelques feuilles de parchemin recueillies parmi des enveloppes de registres et des attaches de dossiers appartenant

(1) *Voyages faits en Terre sainte par Thetmar, en* 1217, *et par Burchard de Strasbourg, en* 1175, 1189 *ou* 1225 (Nouv. mém., t. XXVI; 61 pages). Séance du 1er juillet 1850 (*Bull.*, t. XVII, 2e part., p. 50). M. de Saint-Genois a publié ces deux relations de voyages d'après des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Gand et de la Bibliothèque publique de Hambourg.

Quant à l'époque du voyage de Burchard, M. de Saint-Genois, tout en indiquant comme probable la date de 1189, ne rejette pas d'une manière absolue l'opinion d'Eckhard, qui se prononce pour l'année 1225, d'après un manuscrit de Bâle (*Scriptores ordinis Praedicatorum*, t. I, p. 394).

(2) *Bulletins*, t. XIII, 1e part., pp. 373-387.

(3) *Ibid.*, t. XIX, 1re part., pp. 132-159. Une partie de cette intéressante notice est destinée à prouver que le livre *De naturis rerum* appartient réellement à Thomas de Cantimpré.

1845-1872 aux archives de l'État. Il collationna ces fragments, qu'il attribua au dixième ou au commencement du onzième siècle, avec le texte d'Isidore publié par Lindemann [1], et constata que, déjà si remarquables par leur antiquité, ils l'emportaient encore par l'intégrité du texte sur toutes les versions connues jusqu'à ce jour. Il prouva notamment que la distribution des livres et des chapitres de cet ouvrage est irrégulière dans toutes les éditions publiées depuis le quinzième siècle [2].

Ses investigations sur la littérature thioise amenèrent des résultats d'une haute importance.

De l'aveu de ses contemporains et même de ses rivaux, le poëte connu sous le nom de *Heinrich von Veldeke* avait été, au douzième siècle, le réformateur de l'ancienne poésie allemande [3]. Mais quelles étaient l'origine et la patrie de ce chantre célèbre? Dans quelle langue avait-il écrit ses poëmes? Était-ce le haut allemand ou quelque dialecte du bas allemand qui avait servi à leur rédaction primitive? A cet égard, les philologues allemands les plus sagaces étaient profondément divisés, quand M. Bormans, coupant court à toutes les controverses, vint produire le texte de la *Légende de saint Servais,* qu'on avait si longtemps cherchée dans toutes les parties de l'Allemagne et qu'on regardait comme définitivement perdue. Il en résultait que le nom du poëte devait prendre une forme belge et s'écrire *Heynryck van Veldeken;* que le poëme avait été rédigé, vers 1170, non pas en haut allemand ou en bas allemand, mais en thiois, en dialecte limbourgeois; enfin, que le poëte était né au pays de Looz, et que c'était à la prière d'une comtesse de Looz, Agnès de Reineke, femme de Louis Ier, qu'il avait entrepris son ouvrage [4].

(1) Leipsick, Teubner, 1833.

(2) *Bulletins*, t. XXII, 1re part., pp. 39-57.

(3) Quelques-uns écrivent *von Veldeck*, *von Veltkilchen*, etc. D'après Grimm, il fut le fondateur de la langue allemande même.

(4) *Bulletins*, t. Ier, 2e sér., pp. 501-507. Non-seulement M. Bormans prouva

M. Bormans fit d'autres découvertes qui, sans offrir l'impor- 1845-1872
tance de celle dont nous venons de parler, n'étaient pas dépourvues de valeur. Il trouva sur des feuilles de parchemin, détachées des ais de chêne d'une vieille couverture de livres, deux fragments manuscrits de poëmes thiois du treizième siècle, dont l'un était une traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide, et l'autre une imitation du *Bestiaire* de Richard de Furnival (1). Des morceaux de parchemin servant d'attaches à un vieux registre de la cour de justice de Diepenbeek lui fournirent un fragment d'une imitation en vers thiois de la chanson de geste d'Aiol, traduction à laquelle il assigna pour date le premier quart du treizième siècle et qu'il publia avec d'abondantes notes philologiques (2). D'autres bandes de parchemin, de la longueur de quelques pouces, lui procurèrent deux fragments de la traduction thioise du *Roman de la Rose* par Heinrike Van Aken, de Bruxelles; et, à cette occasion, il nous présenta d'intéressantes considérations sur cette traduction qui, d'après lui, a été faite entre les années 1305 et 1329 (3). Deux feuillets, détachés de l'intérieur de la

l'origine flamande du poëte, mais il désigna sa demeure dans les environs de Hasselt et suivit, pour ainsi dire, sa famille jusqu'à son extinction à la fin du treizième siècle. Il publia le texte du poëme, perdu depuis 1462, dans les *Annales de la Soc. archéologique de Maestricht* (1857). Il en fit une seconde édition, l'année suivante: *Sinte Servatius legende van Heynryck van Veldeken* (Maestricht, in-8°, goth.). L'historien de la poésie allemande Gervinus reconnaît la réalité de la découverte faite par M. Bormans (*Geschichte der deutschen Dichtung*, 5e aufl. Leipzig, 1871, t. Ier, pp. 260 et 472).

Le manuscrit de la *Légende de saint Servais* avait été donné à M. Bormans par M. Aussems, notaire à Aubel.

(1) *Bulletins*, t. XXVII, 2e sér., pp. 488-505.

(2) *Ibid.*, t. XV, 2e sér., pp. 177-275. Le texte français de la geste d'Aiol, qui comprend plus de dix mille vers, date de la fin du douzième ou du commencement du treizième siècle. On n'en connaît aujourd'hui qu'un seul manuscrit, en dialecte picard, appartenant à la Bibliothèque nationale de Paris (MSS. La Vallière, n° 80, f° 96). — M. Bormans constate que le traducteur thiois appartient évidemment, par son dialecte, aux contrées situées à l'est et au nord du Limbourg.

(3) *Ibid.*, t. XXII, 1re part., pp. 76-123. Il résulte de ces fragments qu'il a existé deux anciennes versions thioises du *Roman de la Rose*.

1845-1872 couverture d'un ancien registre de la maison d'Oultremont de Duras, mirent en sa possession sept cent vingt vers d'une traduction thioise du *Percheval* de Chrétien de Troyes (1). Enfin, décollant de faux cartons qui servaient de couverture à un vieux registre aux anniversaires de l'église de Looz, il eut le bonheur de recueillir trois cent soixante-cinq vers thiois ayant appartenu à un poëme sur la bataille de Roncevaux, ou à une ancienne version de ce qu'on appelle aussi *la Chanson de Roland* (2).

Baguet. S'occupant des travaux philologiques du seizième siècle, M. Baguet écrivit une notice biographique et littéraire sur André Schott. Il nous raconta, en puisant à des sources encore inexplorées, tous les incidents de l'existence laborieuse de cet illustre jésuite anversois, qui occupa successivement des positions éminentes en France, en Espagne, en Italie et dans les Pays-Bas. M. Baguet nous le montra en rapports suivis avec les savants les plus célèbres de son siècle, sans en excepter ceux qui n'appartenaient pas à la religion catholique. Il mit en lumière la bonté et l'aménité de caractère de l'humaniste belge, que les protestants eux-mêmes, à une époque de luttes ardentes et passionnées, n'avaient jamais méconnues. Il s'attacha surtout à constater les services immenses que Schott, par son enseignement et par ses nombreux écrits, avait rendus à l'étude de l'antiquité classique. Il

(1) *Bulletins*, t. I, 2e sér., pp. 506-507.

(2) M. Bormans écrivit, à l'occasion de cette découverte, un mémoire du plus haut intérêt, où l'on trouve, entre autres, de savantes recherches sur la chanson de Roncevaux en général (*La Chanson de Roncevaux, fragments d'anciennes rédactions thioises*, au tome XVI des *Mémoires couronnés et autres*, etc., collect. in-8°; 223 pages). Séance du 12 octobre 1863 (*Bulletins*, t. XVI, 2e sér., p. 358).

La chanson flamande de Roland n'était pas la seule richesse littéraire que renfermaient les deux faux cartons de Looz, que M. Daris, professeur au séminaire de Liége, avait fournis à M. Bormans (*voy.* le Mémoire cité, p. 4).

M. Bormans annonça encore à la classe la découverte de plusieurs fragments manuscrits des *Naturen Bloeme* de Maerlant. *Voy.* ci-après le rapport de M. Snellaert et *Bulletins*, t. XII, 2e sér., pp. 58-59 et 353-358. *Voy.* aussi le t. VI, n° 1, 2e sér., des *Bulletins* de la Commission royale d'histoire.

traça, en un mot, pour nous servir des termes employés par M. Bormans, l'intéressant tableau de la vie littéraire d'un de ces érudits du seizième et du dix-septième siècle, dont la courageuse et infatigable activité, en fouillant jour et nuit dans les ruines d'Athènes et de Rome, ne reconstruisit pas seulement de ces débris épars le gigantesque squelette de la civilisation ancienne, mais prépara en même temps le terrain et réunit en quelque sorte les éléments de notre culture moderne (1). 1845-1872

Dans un autre ordre d'idées et de recherches, M. Kervyn de Lettenhove nous fit de nombreuses communications, dont les unes étaient des relations de découvertes et les autres des études littéraires. B^e Kervyn de Lettenhove.

Recherchant les traditions écrites de la littérature et de l'histoire des derniers siècles du moyen âge, il fit, dans cette double sphère, des découvertes remarquables. Il trouva, dans un codex du douzième siècle, appartenant à notre Bibliothèque royale, un sermon inédit de saint Bernard, un recueil de lettres et un Éloge funèbre de l'illustre abbé de Clairvaux, composé quelques jours après sa mort et lu en présence de ses amis éplorés (2). La même Bibliothèque lui fournit la relation en partie inédite de la première croisade de saint Louis, due à la plume

(1) *Nouveaux mémoires*, t. XXIII; 49 pages. Séance du 3 avril 1848 (*Bull.* t. XV, 1re part., p. 371). En 1850, M. Baguet, s'occupant de nouveau d'André Schott, défendit notre célèbre compatriote contre les assertions de Jean-André Bosius, qui lui reproche d'avoir mutilé ou interpolé bon nombre de passages dans les fragments de Cornelius Nepos (*Bull.*, t. XVII, 2e part., pp. 144-151). *Voy.* ci-dessus, page 199, une notice de M. Roulez.

Les paroles citées de M. Bormans se trouvent aux *Bulletins*, t. XV, 1re part., p. 317.

(2) *Bulletins*, t. XI, 2e sér., pp. 252-264. Ces documents, d'un haut intérêt pour l'histoire de la vie et des œuvres de saint Bernard, étaient restés inconnus à Mabillon. L'Éloge renferme sur la mort et les funérailles du célèbre abbé de Clairvaux un récit plus complet que tous ceux qui appartiennent à des compilations postérieures.

M. Bormans proposa quelques corrections au texte des lettres publiées par M. Kervyn (*Bull.*, t. XII, pp. 359-360).

1845-1872 de Guibert de Tournai et renfermant le récit le plus complet de cette expédition qui soit parvenu jusqu'à nous (1). Il retrouva ailleurs le Psautier du même roi, couvert de notes marginales exprimant les pensées les plus secrètes et les plus intimes de ce prince, les unes tracées sous le chêne de Vincennes, d'autres peut-être sous les palmiers de l'Égypte (2). Continuant ces persévérantes recherches, il découvrit, parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, *les enssegnements de Loys, roy de France, à sa fille la duchesse de Bourgogne,* instructions non moins admirables que celles qui furent adressées à la reine de Navarre et qui inspirèrent à Châteaubriant l'une des plus belles pages de son Itinéraire de Jérusalem (3). Il exhuma plus tard de la Bibliothèque bodléienne d'Oxford le poétique résumé du code de la chevalerie, adressé par Édouard III à son fils, le Prince Noir, c'est-à-dire par le vainqueur de Crécy au vainqueur de Poitiers (4). Il retrouva, dans les immenses collections de la Bibliothèque nationale de Paris, le programme de la joute de la *Fontaine des Pleurs,* tel que l'avait esquissé et corrigé dans sa forme primitive le chevalier Jacques de Lalaing, le modèle des preux du

(1) *Bulletins,* t. IV, 2e sér., pp. 250-264. La relation de Guibert se trouve à la suite d'un manuscrit de Bernard le Trésorier (no 9493). M. Paulin Paris ayant attribué cette chronique, non à Guibert de Tournai, mais à Jean Sarrasin, chambellan de saint Louis, M. Kervyn fit valoir de nouveaux arguments à l'appui de son opinion (*Bull.*, t. V, 2e sér., pp. 389 et suiv.). — M. Michaud avait déjà publié une partie de cette chronique dans sa collection des *Mémoires sur l'histoire de France.*

(2) *Ibid.,* t. XX, 2e sér., pp. 296-304. M. Kervyn avait retrouvé ce Psautier à la Bibliothèque de l'Université de Leyde.

On sait que saint Louis, pendant sa captivité, s'affligea vivement de la perte de son Psautier, et qu'il manifesta une vive joie en le retrouvant à Damiette (*Histoire de saint Louis,* par le marquis de Villeneuve-Trans, t. II, p. 307).

(3) *Bulletins,* t. V, 2e sér., pp. 385-403. Cette même notice, intitulée *Notes sur quelques points d'histoire littéraire,* rend compte de quelques autres recherches fructueuses de M. Kervyn.

(4) *Ibid.*, t. XXV, 2e sér., pp. 695-704. Les raisons alléguées par M. Kervyn, pour attribuer ces vers français au plus terrible adversaire de la France, nous semblent très-sérieuses.

quinzième siècle, celui que ses rivaux mêmes surnommaient, 1845-1872
entre tous, le *bon chevalier* (1). Il eut le bonheur de mettre la main sur la chronique du chanoine liégeois Gilles le Bel, qu'on croyait à jamais perdue; et, en communiquant cette heureuse nouvelle à l'Académie, il s'efforça de prouver, à l'aide d'autres documents inédits, que Liége devait cesser de revendiquer l'auteur de la *Chronique de Richard II,* laquelle, selon lui, est l'œuvre de Creton, le continuateur de la chronique de Baudouin d'Avesnes (2). Il ne fut pas moins heureux dans la recherche des œuvres inédites de Froissart, et il put nous annoncer successivement la découverte des poëmes *La Court de May* et *le Trésor amoureux,* enfouis parmi les manuscrits inexplorés de la Bibliothèque royale (3).

Les études littéraires de M. Kervyn eurent pour point de départ l'époque des croisades et pour terme l'avénement de Charles-Quint. Il rappela, d'après le manuscrit unique du livre *De Eruditione regum,* les conseils de l'ordre le plus élevé que Guibert de Tournai avait donnés à saint Louis, et que ce prince, qui

(1) *Bulletins*, t. XVIII, 2e sér., pp. 250-254. Le programme de la joute (ce qu'on nommait alors les *Chapitres des armes*) nous a été conservé par Chastelain; mais le texte définitif, tel que l'avait probablement arrêté le roi d'armes, diffère notablement de la rédaction primitive.

(2) *Ibid.*, t. II, 2e sér., pp. 450-460. Gilles le Bel est le fils de Jean le Bel, dont il a été question ci-dessus, p. 163. Son livre, intitulé *Li livres de mervelles et notables faits puis la création dou monde,* forme le n° 10478 de l'Inventaire de 1839.

(3) *Ibid.*, t. I, 2e sér., pp. 416-439 et 507-528. *La Court de May* se compose de plus de dix-sept cents vers (n° 10492 du Catalogue des MSS. de la Bibliothèque de Bourgogne) et le *Trésor amoureux* en renferme plus de quatre mille. Le premier de ces poëmes a été écrit en 1361 et le second a été dicté par Froissart, trente-cinq ans plus tard, en 1396.

M. Kervyn fit encore deux lectures intitulées : *Le premier livre des chroniques de Froissart, d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Vatican* (Bull., t. XIV, 2e sér., pp. 466-477) et *Une Notice des chroniques de Froissart* (Bulletins, t. XX, 2e sér., pp. 166-176).

On sait avec quel zèle M. Kervyn s'occupe de la mission de publier les œuvres de Froissart, qui lui a été confiée par la Commission chargée d'éditer les chefs-d'œuvre littéraires du moyen âge.

1845-1872 contribua d'une manière si généreuse et si sage au développement des libertés publiques, aimait à suivre avec une déférence respectueuse [1]. Il rechercha quelles étaient, dans l'enseignement de Siger de Courtray, les vérités qui, au dire de Dante, « excitèrent la haine, » et il crut les trouver dans les allusions que l'illustre docteur flamand, en expliquant la *Politique* d'Aristote, faisait aux empiétements de Philippe le Bel qui, le premier, employa la formule : *par la plénitude de notre puissance royale* [2]. Il recomposa, en puisant aux manuscrits d'Antoine de la Sale, la gracieuse tradition de l'Italie du moyen âge concernant l'antique Sibylle de Cumes, retirée dans un palais enchanté, sous une haute montagne située au milieu d'un lac des environs de Norchia [3]. En regard de l'œuvre riante et calme, composée par un archevêque de Cambrai pour l'instruction d'un dauphin de France, il plaça cet autre *Télémaque du quinzième siècle*, si différent de celui de Fénélon, composé, par un auteur inconnu, pour le fils du grand-duc de l'Occident, pour l'héritier d'une puissance supérieure à celle de bien des royaumes [4]. Dans une étude littéraire sur Froissart et le quinzième siècle, il nous montra la chevalerie, qui fut une grande et mémorable institution sociale, s'affaissant sous le poids de ses fautes,

(1) *Bulletins*, t. XX, 1re part., pp. 496-505. Le MS. de Guibert se trouve à la Bibliothèque publique de Bruges.

(2) *Ibid.*, pp. 252-253. Dante (*Divina comedia, Paradiso, canto X*) met les paroles suivantes sur les lèvres de saint Thomas d'Aquin, au sujet de l'illustre docteur flamand : « Celle-ci est la lumière d'un esprit à qui, dans ses graves pensées, » la mort paraissait trop lente; c'est l'éternelle lumière de Siger qui, en professant » dans la rue du Fouarre, mêla à son argumentation des vérités qui excitèrent la » haine. »

M. Kervyn avait d'abord appliqué ces vers à Siger de Gulleghem; mais il s'empressa de reconnaître cette erreur aussitôt qu'elle lui fut signalée (t. V, 2e sér., p. 392).

(3) *Bulletins*, t. XIII, 2e sér., pp. 405-415. Laissant de côté les éditions de la *Salade* et du *Petit Jehan de Saintré*, assez souvent fautives, M. Kervyn ne consulta que les manuscrits de la Bibliothèque royale.

(4) *Ibid.*, t. X, 2e sér., pp. 33-37. On sait que dans ce roman, qui a été plusieurs fois attribué à Chastelain, l'auteur a choisi pour scène les sombres régions du Nord.

entraînée par la corruption des mœurs [1]. Frappé de l'esprit d'abnégation qui portait les érudits du moyen âge à laisser dans l'ombre leur propre renommée, pendant qu'ils transmettaient de génération en génération le flambeau de la science, il recueillit et publia une foule de notes intéressantes sur les écrivains célèbres du douzième au seizième siècle [2]. 1845-1872

M. Snellaert fit ressortir l'abondante richesse de la littérature flamande du moyen âge. Il montra cette littérature créant beaucoup par elle-même, offrant une similitude frappante avec les productions de l'Allemagne et, de plus, puisant largement dans les œuvres des poëtes et des prosateurs de la France, auxquels elle servait en quelque sorte de lien avec la littérature d'outre-Rhin. Il rappela les immenses services que les Allemands avaient recueillis de l'étude comparée de productions littéraires appartenant à diverses époques et à divers dialectes, et finit par émettre le vœu de voir créer, au sein de l'Académie, une commission chargée de publier les chefs-d'œuvre inédits des auteurs flamands du moyen âge [3]. Snellaert.

Enfin, l'auteur de ce rapport rédigea deux notices qui, sous plusieurs rapports, se rattachent directement à l'histoire littéraire du moyen âge. En décrivant la bibliothèque de l'abbaye de Stavelot, d'après un catalogue dressé en 1105, il essaya de déterminer le degré de culture intellectuelle auquel étaient parvenus Thonissen.

(1) *Bulletins*, t. III, 2e sér., pp. 255-273. M. Kervyn reproduisit ce fragment au chapitre III du deuxième volume de son édition de Froissart.

(2) *Ibid.*, t. XIII, 2e sér., pp. 175-186.

Les *Bulletins* renferment encore plusieurs rapports de M. Kervyn sur la publication des monuments de la littérature française en Belgique (t. X, 2e sér., pp. 85-96, 470-473; t. XIII, pp. 54-58). Il prononça, dans la séance publique du 13 mai 1868, un brillant discours sur l'Éloquence politique (*ibid.*, t. XXV, 2e sér., pp. 560-573).

(3) *Bulletins*, t. XIV, 2e part., pp. 254-259. Le vœu de M. Snellaert fut promptement exaucé. La Commission dont il demandait la création fut installée en 1860, et l'on trouvera, à la suite de ce rapport, le compte rendu de ses travaux, rédigé par M. Snellaert lui-même.

1845-1872 les habitants des monastères belges du douzième siècle (1). Il rappela, sous le titre de *Croisade pacifique*, les nobles efforts qui furent tentés, dans les derniers siècles du moyen âge, pour convertir les musulmans par la prédication et par la science; et, à cette occasion, il jeta un coup d'œil sur la vie et les œuvres de Nicolas Cleynaerts, qui fut la plus haute et la dernière personnification de ces tentatives généreuses (2).

LITTÉRATURE moderne.

Nous nous empressons d'ajouter que, pour la première fois, la littérature moderne obtint, dans cette période, une part des préoccupations et des travaux des membres de l'Académie.

Bn de Stassart.

La poésie fut largement et dignement représentée par MM. de Stassart, de Reiffenberg, Weustenraad et Mathieu. Le premier nous lut quelques-unes de ces fables naïves, si remplies de finesse et de grâce, qui ont illustré son nom, en méritant les honneurs de la traduction dans plusieurs langues de l'Europe (3).

Bn de Reiffenberg.

Le second nous communiqua des odes et des fables, où la rare souplesse et l'étonnante fécondité de son talent se révèlent sous une forme nouvelle (4). Le troisième, ancien disciple de Saint-Simon, vivement frappé du spectacle grandiose des merveilles de l'industrie moderne, se plut à chanter, dans son trop rapide

Weustenraad.

(1) *Bulletins*, t. XXIII, 2e sér., pp. 603-623.

(2) *Ibid.*, t. XIII, 2e sér., pp. 539-576.

(3) En 1847, M. de Stassart lut les fables suivantes : *Le promeneur, le dogue et le chien couchant; le chasseur, la louve et le chien.* En 1850, il y ajouta : *Les hirondelles et le moineau; le coursier dictateur; les deux chiens; les ours en liberté* (Bull., t. XIII, 1re part., pp. 650-652; t. XVII, 1re part., pp. 169-173). Ces fables ont été reproduites dans la huitième édition des *Fables du baron de Stassart*, publiée en 1852. — On sait qu'un grand nombre de ces compositions poétiques ont été traduites en hollandais, par Swan; en allemand, par Cattel; en suédois, par Wahunck; en provençal, par Hyacinthe Morel, etc. — *Voy.* encore de M. de Stassart deux Notes, l'une *sur les descendants de Corneille* (t. XVIII, 1re part., pp. 75-82), et l'autre *sur les synonymes français* (t. XIX, 1re part., pp. 113-117).

(4) Les titres des poésies lues par M. de Reiffenberg, en 1848 et 1849, sont les suivants : *L'histoire*, stances; *Stances sur les événements actuels*; fables : *le coucou et le castor; le barbet et le dogue; la rose et le soleil; le ruisseau et le fleuve; les constructeurs; le Spartiate; le fusil à vent; Ode à une illustre princesse*; fables : *le*

passage parmi nous, la puissance et la gloire du travail illuminé par la science (1). Le quatrième, M. Mathieu, ne se contenta pas de traduire en vers français des épitres d'Horace et des élégies de Properce : prenant dans son propre fonds et puisant à plus d'une source d'inspiration, il nous lut ces petits poëmes intitulés : *Benesuada senectus, Bruxelles et Mons, Épître aux membres de l'Académie royale de Bruxelles, Nos instincts, Anneessens, A ma petite-fille, A S. A. l'archiduc Ferdinand-Maximilien-Joseph, A S. A. R. le comte de Flandre, Les vieux, Les vieilles, Pourquoi je n'ai pas terminé ma traduction d'Horace, Gloire, amour, charité,* poëmes que nous ne pouvons louer, puisqu'ils sont l'œuvre d'un académicien vivant, mais que chacun de nous se souvient d'avoir chaleureusement applaudis (2). Il traduisit encore en vers alexandrins la fameuse *Tragédie* que Maître René de Bruxelles (René de Wael) avait composée au quinzième siècle (3).

1845-1872

Mathieu.

Tatar à l'opéra; le vase étrusque; le chien de chasse, le loup et le renard; le jeune homme et les passants; la demoiselle et les fleurs; un palais à Venise; les deux paons; le singe journaliste; l'ours et le renard; le vent; présent et absent; Valère et son chien; l'église ruinée; le puits artésien; le repentir (Bull., t. XV, 1re part., pp. 215-216, 423, 546-549, 2e part., pp. 88-91, 163-165, 392-395, 538-542; t. XVI, 1re part., pp. 215, 315-319, 448-453, 561-566).

(1) Les poésies lues à l'Académie par M. Weustenraad sont : *Hymne au siècle, Le travail; Fantaisie; Prière au bord d'une houillère; Aux pauvres* (Bull., t. XIV, 1re part., pp. 541-543; t. XV, 1re part., pp. 108-119).

(2) Les épîtres d'Horace, traduites par M. Mathieu, sont les suivantes : la sixième, la septième, la dix-septième et la dix-huitième du livre Ier; la première et la deuxième du livre II (*Bull.*, t. XXII, 2e part., pp. 615-630 et 671-683; t. XXIII, 1re part., pp. 711-717; t. I, 2e sér., pp. 151-155; t. II, 2e sér., pp. 460-466). Il y ajouta la traduction de l'élégie de Properce, *Cornélie à Paulus* (t. XXIII, 1re part., pp. 425-432). Les autres compositions poétiques de M. Mathieu figurent aux t. XVIII, 1re part., pp. 119-128; t. XIX, 3e part., pp. 511-524; t. XXIII, 1re part., pp. 709-711; t. III, 2e sér., pp. 9-17; t. XVIII, 2e sér., pp. 533-540; t. XIX, 2e sér., pp. 313, 486-492, 492-495; t. XXI, 2e sér., pp. 491-503; t. XXIII, 2e sér., pp. 600-603; t. XXVI, 2e sér., pp. 410-420; t. XXIX, 2e sér., pp. 632-637).

(3) *Bulletins*, t. V, 2e sér., pp. 137-153. M. de Reiffenberg avait publié la tragédie de René de Wael, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, au t. XIV des

1845-1872 LITTÉRATURE flamande.

La langue et la littérature flamande eurent leur part de cette tendance à passer du domaine de l'histoire dans la sphère des intérêts actuels.

Bᵃ de Saint-Genois.

A propos du *Nouveau dictionnaire néerlandais*, de MM. de Vries et Te Winckel, M. de Saint-Genois s'occupa de l'état actuel de la linguistique et signala les progrès qu'elle avait faits depuis le jour où Kiliaen, le savant correcteur de l'imprimerie plantinienne d'Anvers, donna au public flamand un glossaire dont le mérite scientifique est encore aujourd'hui hautement apprécié (1). Il soumit, en outre, au suffrage de la classe des lettres, les moyens d'encouragement qu'il avait indiqués au Ministre de l'intérieur, pour imprimer à la scène flamande, trop négligée peut-être par l'autorité, une direction intelligente qui, jusque-là, lui avait manqué (2).

Snellaert.

Chargé d'apprécier les résultats d'un concours de poésie, M. Snellaert profita de l'occasion pour jeter un coup d'œil sur le remarquable développement que la littérature flamande avait pris depuis la révolution de Septembre (3). Le même académicien écrivit une savante dissertation sur l'étymologie du mot *Balfart* (4), et il s'associa à M. Kervyn de Lettenhove pour revendiquer le droit de la langue flamande d'être mise sur la même ligne que le français, dans l'administration du pays, dans l'enseignement public et dans les actes du pouvoir judiciaire (5).

Nolet de Brauwer.

M. Nolet de Brauwer van Steelant, examinant, au point de vue de l'élément flamand et de sa littérature nationale, les ten-

Nouv. mém. de l'Acad. (*Voy.* ci-dessus, p. 60). M. Mathieu s'est servi d'une version beaucoup plus correcte, publiée à Ham, en Westphalie, par M. Tross, sous ce titre : « Magistri Reneri de Bruxella Tragedia. Ex duplici recensione ad Codices Bibliothecae burgundicae, edidit Ludovicus Tross (Hammonae, typis Schulzianis, MDCCCXLVIII, in-4°). »

(1) *Bulletins*, t. XVIII, 2ᵉ sér., pp. 96-103.

(2) *Ibid.*, t. XXII, 2ᵉ part., p. 968.

(3) *Ibid.*, t. XVIII, 1ʳᵉ part., pp. 531-539.

(4) *Ibid.*, t. XIV, 2ᵉ sér., pp. 150-157.

(5) Le travail de M. Snellaert se trouve aux *Bulletins de Académie*, t. XVII,

dances pan-germaniques qui se manifestaient si bruyamment au delà du Rhin, fit ressortir l'injustice et l'inanité des prétentions des linguistes qui rabaissent la langue néerlandaise à l'humble rôle de fille puînée du haut allemand (1). Il avait précédemment donné un excellent exemple en faisant, le premier, retentir l'idiome flamand dans nos solennités académiques, par la lecture d'un poëme intitulé *Vooruitgang*, où il protestait, tout en rendant hommage aux merveilles du siècle actuel, contre l'injuste dédain que des esprits superficiels ou prévenus nourrissent à l'égard des œuvres glorieuses du passé (2). 1845-1872

Un autre progrès à signaler consiste dans la reprise des études philosophiques, complétement négligées dans la période précédente. ÉTUDES philosophiques.

La philosophie de l'histoire n'eut d'autre représentant que l'auteur de ce rapport, qui composa un mémoire et quatre notices dont voici les titres : *La guerre et la philosophie de l'histoire* (3); *Considérations sur la théorie du progrès indéfini, dans ses rapports avec l'histoire de la civilisation et les dogmes du christianisme* (4); *La théorie du progrès indéfini, réponse à quelques objections* (5); *De la certitude dans les prévisions politiques* (6); *Du rôle de l'utopie dans l'histoire de la philosophie politique* (7). Thonissen.

2e sér., pp. 662-676; celui de M. Kervyn figure au même volume, pp. 655-662. Il est intitulé : *L'unité de la langue en Belgique. Réponse à une notice présentée par M. N.-J. Leclercq* (*voy.* plus loin le travail de M. Leclercq, sous la rubrique *Droit et législation*).

Nous avons cité ci-dessus les notices consacrées par M. Snellaert à la vie et aux œuvres de MM. David et Kesteloot.

(1) *Bulletins*, t. XVIII, 2e sér., pp. 96-103.

(2) *Ibid.*, t. IV, 2e sér., pp. 486-493.

(3) *Ibid.*, t. IX, 2e sér., pp. 185-200.

(4) *Mémoires couronnés et autres mémoires*, t. IX; 134 pages. Séance du 7 mars 1859 (*Bull.*, t. VI, 2e sér., p. 374).

(5) *Bulletins*, t. XI, 2e sér., pp. 125-144.

(6) *Ibid.*, t. XIV, 2e sér., pp. 477-490.

(7) *Ibid.*, 2e sér., pp. 572-597.

1845-1872 La métaphysique et la philosophie morale furent mieux partagées.

Gruyer. M. Gruyer s'efforça d'établir que l'argument fondé sur les causes finales est le meilleur et même l'unique moyen de démontrer, d'une manière satisfaisante et parfaitement intelligible, l'existence d'un esprit suprême, d'un entendement divin, dont l'action et le pouvoir occultes se manifestent clairement, dans une foule de cas particuliers, et qui, du moment qu'il existe, a dû donner à l'univers la forme la plus propre à remplir l'objet qu'il s'était proposé (1). Il fournit aux publications académiques un mémoire indiquant les résultats d'une controverse qu'il avait soutenue contre M. Tissot, au sujet de l'activité humaine et de la formation des idées, et dans lequel il affirmait qu'une idée antérieurement conçue, une sensation ou l'impression d'un objet extérieur, sont la cause efficiente qui fait passer l'âme de la puissance à l'acte (2). Il résuma, quelques mois plus tard, une autre controverse qui avait existé entre lui et le même professeur de Dijon sur la métaphysique des corps (3).

Baron Kervyn de Lettenhove. Abordant l'une des questions les plus élevées de la philosophie morale, M. Kervyn de Lettenhove retraça, à grands traits, les rapports qui existent entre le devoir et le droit et la différence qui les sépare. Il insista vivement sur la nécessité de rendre, au milieu des redoutables luttes de la société moderne, toute sa force au nom sacré du devoir, parce qu'il représente à la fois la règle souveraine de la vie et la solution de toutes les difficultés, de tous les obstacles, de tous les périls que, dans les temps de crise sociale, l'homme est appelé à traverser (4).

(1) *Bulletins*, t. XVI, 2e part., pp. 191-215.

(2) *Nouveaux mémoires*, t. XXIII; 88 pages. Séance du 7 février 1848 (*Bull.*, t. XV, 1re part., p. 90).

(3) *Bulletins*, t. XV, 2e part., pp. 317-332.

Les *Bulletins* renferment encore une notice de M. Gruyer sur les manuscrits de François de Marrenx, qu'il avait offerts à la Bibliothèque de l'Académie (t. XIII, 2e part., pp. 184-191).

(4) *Bulletins*, t. XVIII, 2e part., pp. 99-106.

Explorant le domaine immense de l'histoire des doctrines philosophiques, M. Laforet découvrit une savante théodicée du quatrième siècle, dans les œuvres de Tite de Bostra, l'un de ces évêques catholiques contemporains de Julien l'Apostat, qui surent réfuter, avec autant de science que de talent, la théorie manichéenne des deux principes contraires, que Bayle tenta vainement de réhabiliter dans les temps modernes. En décrivant le vigoureux combat que Tite livra au manichéisme sur le terrain de la métaphysique et sur le terrain de la morale, M. Laforet nous fit connaître l'explication que l'éminent métropolitain de l'Arabie donnait de l'origine du mal et les principes qu'il opposait aux doctrines du manichéisme sur les causes éternelles du monde et sur la nature des choses créées. Il prouva que ce Père arabe, dont les derniers historiens de la philosophie n'ont pas même cité le nom, était digne du siècle dont les Athanase, les Basile, les Ambroise, les Augustin et tant d'autres esprits supérieurs ont fait l'âge d'or de la littérature chrétienne (1)

1845-1872

Laforet.

Passant de la philosophie au droit, nous avons de nouveau la satisfaction de pouvoir constater que le zèle et l'activité des membres de la classe ne se sont pas ralentis dans la période actuelle. On remarque même ici, comme dans la sphère des travaux littéraires, une tendance heureuse à joindre aux recherches historiques des études d'intérêt actuel.

DROIT et législation.

Chargé d'entretenir l'Académie d'une notice que M. Britz avait consacrée à Dominique Sohet, M. Haus profita de l'occasion pour se livrer à l'examen approfondi des œuvres de ce célèbre jurisconsulte liégeois, que le premier consul Bonaparte engagea, par lettre autographe, à se rendre à Paris, afin d'aider de ses lumières et de son expérience les membres de la commission chargée de la rédaction du Code civil (2).

Haus.

(1) *Bulletins*, t. XXX, 2e sér., pp. 334-335.

Stoëkl et Huber, dans leur *Histoire de la philosophie*, ont totalement oublié Tite de Bosra. Ritter n'en parle pas non plus et Ueberweg ne le mentionne pas davantage dans son Manuel.

(2) *Bulletins*, t. XV, 1re part., pp. 371-411. L'une des parties les plus intéres-

1845-1872 Quelques années plus tard, M. Haus rendit le même service à l'illustre criminaliste brugeois Josse de Damhouder, qui a eu la gloire de publier le premier, hors de l'Italie, un système complet de droit criminel. Après avoir tracé une biographie aussi intéressante qu'instructive de cet homme célèbre, il fit ressortir les qualités par lesquelles celui-ci se distinguait de ses contemporains et les préjugés par lesquels il se rapprochait des erreurs juridiques qui dominaient au seizième siècle. Il s'occupa ensuite du fameux *Praxis rerum criminalium* qui, pendant deux siècles, a servi de guide aux juges de notre pays. Il analysa ce livre, en discuta la valeur scientifique, rechercha les sources auxquelles l'auteur avait puisé, indiqua les diverses éditions publiées en Belgique et à l'étranger, et constata l'influence considérable que l'œuvre de Damhouder avait exercée sur la pratique judiciaire de l'Allemagne et des Pays-Bas. Il se livra à des conjectures ingénieuses sur les causes qui avaient fait exclure le criminaliste flamand de la commission chargée d'élaborer les célèbres ordonnances criminelles de 1570. Il rechercha les motifs du silence absolu, systématique, que Damhouder avait gardé sur ces ordonnances mémorables, et trouva l'explication de ce prétendu dédain dans la circonstance que l'exécution des ordonnances avait été suspendue par l'article 5 de la *Pacification de Gand*, du 8 novembre 1576. Il prouva, en terminant, que les réformes judiciaires décrétées par les souverains du pays échouaient, presque toujours, contre les résistances intéressées de la routine, et que Damhouder, après avoir constaté le nombre sans cesse croissant des crimes, pouvait s'écrier avec raison : *O infelicissimum sæculum ! O infelicissima ætas* [1]!

Leclercq. M. Leclercq nous communiqua deux études approfondies sur le caractère et la composition du pouvoir judiciaire, sous le régime de la Constitution belge de 1831. Dans la première, il

santes de cette remarquable étude est celle où M. Haus recherche l'influence exercée par les œuvres de Sohet sur la composition du Code civil.

[1] *Bulletins*, t. XXXI, 2e sér., pp. 415-435 ; t. XXXII, pp. 81-105, 297-319.

examina la nature, l'étendue et les limites de cet important et noble pouvoir, qui forme l'une des trois grandes divisions de la souveraineté nationale; dans la seconde, il détermina l'origine, la portée et les conséquences des règles constitutionnelles qui ont présidé à l'organisation des différents corps appelés à exercer en Belgique le droit de juger. Il ne se borna pas à mettre en évidence la pensée du législateur constituant, à élucider le texte de la loi fondamentale, à déterminer les résultats que ce texte doit produire sur le double terrain du droit et du fait : jugeant l'œuvre du Congrès national dans son ensemble, il repoussa victorieusement l'opinion irréfléchie de ceux qui ne voient dans la loi constitutionnelle des Belges qu'une œuvre sans bases, née des passions et des événements de 1830. « Si la forme, dit-il, est » nouvelle, exotique même, le fond est antique comme le peuple » belge et se trouve dans toutes ses chartes, dans toutes les » joyeuses-entrées de ses princes et dans toutes les *paix* faites » avec eux; ce qui n'en sort pas directement en est le dévelop- » pement naturel, ou y a été retrempé et y a contracté les qua- » lités distinctives de cette terre de liberté, ce quelque chose de » franc, de net, de droit, d'arrêté, qui ne voit le mal que là où » il apparaît clairement, ne le suppose jamais avant qu'il ait été » commis, et se confie toujours à l'honnêteté et au bon sens » public (1). » 1845-1872

Abordant, dans une troisième dissertation, un autre problème constitutionnel de la plus haute importance, celui du libre usage des langues parlées dans le pays, M. Leclercq essaya de régler l'application de l'article 23 de la Constitution, en envisageant successivement cet article au point de vue des membres de l'ordre judiciaire, de l'autorité publique, des plaideurs, des justi-

(1) *Un chapitre du droit constitutionnel des Belges. Le pouvoir judiciaire. Première étude. — Nature, étendue et limites* (Nouv. mém., t. XXVII; 58 pages). Séance du 11 octobre 1852 (*Bull.*, t. XIX, 3e part., p. 135). *Un chapitre*, etc. *Deuxième étude. — Organisation* (Nouv. mém., t. XXXI; 39 pages). Séance du 5 février 1857 (*Bull.*, t. I, 2e sér., p. 346).

1845-1872 ciables, et en s'efforçant d'obtenir constamment des solutions qui, tout en respectant les droits des deux idiomes, ne détruisent pas cette force de cohésion sans laquelle il n'y a ni peuple ni nationalité (1).

Faider. M. Faider vint ajouter à ces travaux plusieurs notices intéressantes. Après avoir indiqué les sources des nombreux conflits de juridiction et de souveraineté, qui causaient tant de frais aux plaideurs et tant d'embarras aux justiciers de l'ancien régime, il fit connaître les circonstances qui amenèrent l'important arrangement, conclu en 1743, entre les Conseils de Flandre et de Hainaut, au sujet des *Terres de débat*, dont les deux provinces se disputaient la propriété depuis le treizième siècle (2). Il décrivit les longues péripéties que subit, à l'ancienne université de Louvain, la chaire de droit public, fondée en 1723 par le marquis de Prié ; chaire que certains théologiens considéraient comme peu compatible avec la paix et la tranquillité du corps académique, et que les États de Brabant déclaraient *peu utile et peu nécessaire dans un pays où chaque province et district a ses lois et ses priviléges particuliers* (3). Il étudia les dispositions législatives et réglementaires applicables aux fondations de bourses de la même Université (4). Il fournit de curieux détails sur la *Chambre légale de Flandre* et sur les conflits de juridiction de cette cour féodale avec le Grand-Conseil de Malines (5). Passant

(1) *Bulletins*, t. XVII, 2e sér., pp. 381-402. Les diverses solutions proposées par M. Leclercq et que nous ne saurions énumérer dans un simple rapport, ne furent pas unanimement admises par les membres de la classe des lettres. Son système fut combattu par MM. Kervyn et Snellaert (*voy.* ci-dessus, p. 214).

(2) *Ibid.*, t. XV, 2e part., pp. 554-569. On nommait *Terres de débat* un territoire populeux et fertile, situé aux confins du Hainaut et de la Flandre, qui comprenait la ville de Lessines et sept villages, et dont la propriété était contestée entre les deux provinces depuis 1280. Les Conseils de Flandre et de Hainaut avaient fini par se partager la juridiction du territoire litigieux.

(3) *Ibid.*, t. XVI, 1re part., pp. 84-97.

(4) *Ibid.*, t. XV, 2e part., pp. 503-517.

(5) *Ibid.*, t. XVII, 1re part., pp. 64-72. Une notice historique sur la Chambre

ensuite aux temps modernes, il examina dans tous ses détails 1845-1872
le grand et important problème du rôle qui, sous le régime de la Constitution belge, incombe au pouvoir judiciaire, quand celui-ci se trouve en présence d'une loi inconstitutionnelle [1]. Il rendit compte à l'Académie des dispositions législatives, proposées par le *Congrès de la propriété artistique et littéraire* (1858), pour garantir aux auteurs et aux inventeurs la jouissance légale des produits de la pensée [2]. Étendant enfin sa sollicitude à toutes les parties du droit, il fit chaleureusement ressortir l'indispensable nécessité de la langue latine pour l'étude approfondie de la législation, et surtout pour la connaissance exacte de cet immortel droit romain, qui, en dépit de tant de révolutions et de bouleversements séculaires, respire et domine encore dans toutes nos lois civiles. « La langue latine, s'écria-t-il,.... peut » éprouver une décadence momentanée; elle reprendra bientôt » une force nouvelle, et ce que Sénèque appelait *linguae lati-* » *nae potentia* [3] est encore vrai de nos jours. Elle domina les » peuples vaincus par les armes romaines; elle fut reçue par » les barbares, transmise par eux au moyen âge, conservée, » cultivée, ravivée dans les écoles et les monastères, épurée et » rétablie par les grammairiens, les théologiens et les jurisconsultes, enseignée avec un zèle admirable dans les écoles de la » Renaissance; elle devint la langue savante et européenne; » elle se perpétua dans des écrits qui seront toujours recher-

légale de Flandre a été communiquée à l'Académie par M. Pinchart et insérée dans les *Bulletins* (t. XVI, 2e part., pp. 482-501).

(1) *Bulletins*, t. XVII, 2e part., pp. 435-484. L'auteur soutient, avec tous les organes du pouvoir judiciaire, qu'il n'appartient pas à ce pouvoir de juger la constitutionnalité des lois, d'écarter les lois, de refuser de les appliquer parce qu'elles ne seraient pas en harmonie avec le pacte fondamental. Ayant répondu aux objections, dans un long article publié par la *Revue des revues de droit*, M. Faider communiqua à l'Académie un résumé de ce travail (*Bull.*, t. XVIII, 1re part., pp. 336-351).

(2) *Ibid.*, t. V, 2e sér., pp. 521-531.

(3) *De Consol. ad Polyb.*, XXI.

1845-1872 » chés et sans lesquels les belles-lettres, la théologie et le droit » perdraient les éléments substantiels de leurs progrès [1]. »

Ducpetiaux

Transportant dans la sphère du droit, comme partout ailleurs, un ardent désir d'élever le niveau moral de ses semblables, M. Ducpetiaux se demanda quel est le meilleur mode d'application de la peine d'emprisonnement, qui joue un si grand et si triste rôle dans notre système de répression. Avec la double compétence de l'administrateur et du savant, il traça les conditions qui, sous le rapport matériel comme sous le rapport moral, doivent accompagner l'application du système d'emprisonnement séparé ou cellulaire [2]. Il recommanda vivement l'introduction en Belgique du système des libérations provisoires, qui fonctionne avec succès dans plusieurs pays de l'Europe, où il crée un état intermédiaire entre la libération par expiration du temps fixé, applicable à tous les condamnés indistinctement, et la libération par la clémence royale, accordée rarement et toujours à un petit nombre de délinquants [3]. Il ne perdit pas de

[1] M. Faider fit plusieurs lectures relatives à cet important objet. *Note sur la langue latine, dans ses rapports avec l'étude du droit* (Bull., t. XVIII, 1re part., pp. 175-191). *Nouvelles réflexions sur la langue latine, dans ses rapports avec l'étude du droit* (t. XVIII, 2e part., pp. 88-99). *Dernières réflexions sur la langue latine, dans ses rapports avec l'étude du droit* (*ibid.*, pp. 215-225).

Nous devons encore citer de M. Faider un Discours sur le règne de Léopold Ier et la royauté belge, prononcé à la séance solennelle du 7 mai 1866 (*Bull.*, t. XXI, 2e sér., pp. 457-474). Il a été deux fois rapporteur du jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences morales et politiques (*voy.* l'indication de ces rapports à l'Appendice).

[2] *Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire* (Mém. cour. et autres, t. VII, coll. in-8°; 138 pages). Séance du 11 octobre 1858 (*Bull.*, t. I, 2e sér., p. 546). Le 4 avril 1861, M. Ducpetiaux présenta à la classe des beaux-arts un travail manuscrit *sur la construction des prisons cellulaires, accompagné de deux plans* (Bull., t. XI, 2e sér., p. 441). *Voy.* le rapport de M. Balat (*ibid.*, t. XIII, p. 643). Ce manuscrit fut publié aux frais de l'auteur (Brux., 1863; broch. in-8°).

[3] *Bulletins*, t. XIX, 3e part., pp. 179-186. Dans le mémoire cité à la note précédente, M. Ducpetiaux s'occupe également du système de libération provisoire. Il y voyait un complément très-utile de l'emprisonnement cellulaire.

vue la question fondamentale du patronage des condamnés libérés, qui acquiert chaque jour une importance nouvelle, au double point de vue de la moralité publique et de l'intérêt du trésor, et qui, pour être bien résolue, exige des conditions et des garanties dont la nécessité n'est pas toujours bien comprise (1). S'occupant des accusés, même avant leur incarcération, il jeta un coup d'œil sur les dispositions qui, en Belgique et en France, règlent les formes de l'assistance judiciaire. Il en signala l'insuffisance et recommanda l'introduction du *Bureau de l'avocat des pauvres*, qui existait alors à côté de toutes les juridictions civiles et criminelles du royaume de Sardaigne (2). 1845-1872

Fidèle à ses études de prédilection, M. Defacqz dirigea ses recherches vers quelques-unes des parties les plus importantes de la législation de l'ancien régime. Dans une notice sur la vénalité des offices en Belgique, il tira de l'oubli et fit connaître, dans toutes ses dispositions essentielles, une branche de l'ancien droit public, qui ne saurait être négligée, si l'on tient à embrasser, d'un coup d'œil complet et sûr, les vicissitudes des institutions qui ont régi nos aïeux (3). Dans un travail approfondi sur les anciens impôts et spécialement sur les *Tailles réelles*, il indiqua l'origine, la nature, le vote, la répartition, l'assiette, les bases et le mode de recouvrement des impôts établis par la puissance publique sur les immeubles ou sur les personnes, à raison de leurs propriétés immobilières; impôts appelés communément *Aides*, *Subsides*, *Vingtièmes*, *Beden* (en Brabant), *Pointingen* (en Flandre), et compris sous la dénomination générique de *Tailles* (4). Une autre étude, intitulée *De la paix du sang ou paix à partie dans les coutumes belgiques*, lui fournit l'occasion de signaler à la génération actuelle un curieux et salutaire expédient, ima- Defacqz.

(1) *Du patronage des condamnés libérés* (Mém. cour. et autres, t. VIII; coll. in-8°; 37 pages). Séance du 11 octobre 1858 (*Bull.*, t. V, 2e sér., p. 308).

(2) *Bulletins*, t. XIX, 3e part., pp. 179-186.

(3) *Ibid.*, t. VI, 2e sér., pp. 96-118.

(4) *Ibid.*, t. XIX, 2e sér., pp. 97-141.

1845-1872 giné par nos ancêtres pour amener la réconciliation légale du meurtrier avec la famille de sa victime, réconciliation qui était la condition indispensable de l'efficacité des lettres de grâce (1). Nous ajouterons que, dans l'une de nos séances solennelles, M. Defacqz sut vivement intéresser son nombreux auditoire, en donnant lecture d'un *Aperçu de la féodalité*, où il exposait, sous une forme lucide et méthodique, l'origine, l'établissement, les principes, le mécanisme et l'influence sociale de cette grande et puissante institution, qui finit par s'implanter dans tous les pays civilisés de l'Europe (2).

Thonissen. Enfin, l'auteur de ce rapport, se livrant à quelques études sur l'histoire du droit criminel, donna lecture de neuf notices portant les titres suivants : *Le droit criminel dans les livres sacrés de l'Inde* (3); *Études sur l'organisation judiciaire, les lois pénales et la procédure criminelle de l'Égypte ancienne* (4); *Un procès de magie sous le règne de Rhamsès III* (5); *Le Goël ou la vengeance du sang dans la législation hébraïque* (6); *La peine de mort dans le Talmud* (7); *Le droit criminel de la Grèce légendaire* (8); *Une controverse du treizième siècle sur la légitimité de la peine de mort* (9); *Le problème de la peine de mort avant Beccaria* (10), et *Marat jurisconsulte* (11).

(1) *Bulletins*, t. XXII, pp. 75-97. La notice de M. Defacqz renferme plusieurs autres détails historiques du plus haut intérêt, notamment sur le droit d'asile et l'institution du ministère public en Belgique.

(2) *Ibid.*, t. XXIX, 2e sér., p. 577-607.

(3) *Ibid.*, t. XVIII, 2e sér., pp. 39-96.

(4) *Nouveaux mémoires*, t. XXXV; 68 pages. Séance du 7 novembre 1864 (*Bull.*, t. VIII, 2e sér., p. 332). Ces études ont été réimprimées, avec additions, dans la *Revue historique du droit français et étranger*, numéro de janvier-février 1868.

(5) *Bulletins*, t. XXIII, 2e sér., pp. 25-38.

(6) *Ibid.*, t. XX, 2e sér., pp. 780-795.

(7) *Ibid.*, t. XXXII, 2e sér., pp. 349-423.

(8) *Ibid.*, t. XXX, 2e sér., pp. 193-237.

(9) *Ibid.*, t. XXI, 2e sér., pp. 239-255.

(10) *Ibid.*, t. XVII, 2e sér., pp. 34-51.

(11) *Ibid.*, t. XXV, 2e sér., pp. 323-337.

1845-1872
STATISTIQUE
et
économie politique.
—
Quetelet.

A la suite des études juridiques, nous placerons, comme dans la seconde partie de ce rapport, les travaux relatifs à la statistique et à l'économie politique.

M. Quetelet, continuant ses belles et utiles recherches sur la *physique sociale*, nous communiqua un mémoire sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base. Après avoir loyalement exposé les objections de ceux qui nient la possibilité de dresser une statistique des faits moraux, il répondit à toutes les critiques et prouva que, s'il n'est pas possible d'attribuer une valeur sérieuse à des recherches qui ne portent que sur des individus isolés, on arrive, au contraire, à des résultats d'une importance considérable, quand on prend pour objet de ses investigations un grand nombre d'hommes soumis aux mêmes influences sociales. Tout en admettant pleinement le libre arbitre de l'homme, il crut pouvoir affirmer que ce *libre arbitre demeure sans effet sensible quand les observations s'étendent sur un grand nombre d'individus.* « Les effets » de toutes les volontés particulières, disait-il, se neutralisent » ou se détruisent entre eux, absolument comme les effets qui » seraient produits par des causes purement accidentelles. » Il démontra le fondement de cette proposition, au moyen de chiffres empruntés aux statistiques officielles dressées en divers pays, pour constater le nombre des mariages, des crimes et des suicides [1]. Il sut prouver, une fois de plus, combien il avait eu raison de s'écrier dans une de nos solennités académiques : « On » a déterminé avec une admirable sagacité la plupart des lois » qui régissent la matière... On a remarqué que tout est réglé avec » une étonnante précision; et, par on ne sait quelle étonnante » fatalité, l'homme qui analyse toutes ces merveilles, l'homme » s'est arrêté devant l'idée que les lois de la conservation peuvent » exister aussi dans le monde moral et dans le monde intellec-

[1] *Nouveaux mémoires*, t. XXI; 68 pages. Séance du 7 décembre 1846 (*Bull.*, t. XIV, 1re part., p. 121).

1845-1872 » tuel, comme si l'Être suprême avait attaché plus de prix à la con-
» servation de la matière qu'au germe divin qui devait l'animer(1).»

Appliquant cette méthode de recherche et d'appréciation aux sciences politiques, M. Quetelet signala la nécessité de bien distinguer entre les principes absolus, qui ne changent jamais, et les modifications qui dérivent nécessairement des temps, des lieux et d'autres particularités individuelles qui caractérisent les nations. Il considéra de ce point de vue la nature des États constitutionnels (2) et les effets de l'intervention du Gouvernement dans les affaires des particuliers (3); mais, continuant en même temps à se livrer à des recherches de statistique proprement dite, il nous communiqua des études sur l'âge et l'état civil des mariés en Belgique, pendant un quart de siècle (4); sur la constance dans le nombre des mariages (5); sur une table de mortalité pour le Brabant (6); sur la mortalité pendant la première enfance (7) et sur le recensement du royaume (8). Il eut soin, en outre, de nous faire connaître les efforts qui furent successive-

(1) *Bulletins*, t. XIII, 1re part., p. 649. *Voy.*, sur ce beau travail, le remarquable rapport de M. De Decker, où nous lisons les lignes suivantes, qui résument, avec une rare précision, les tendances du système de M. Quetelet : « Dans le domaine de » la *personnalité*, nous sommes libres et responsables, parce que, dans notre sphère » personnelle, nous recueillons, d'ordinaire, la plénitude des résultats de notre » activité. Mais, au fur et à mesure que les faits que nous posons deviennent *plus* » *sociaux*, c'est-à-dire qu'ils acquièrent une importance plus sociale, nous y appor- » tons moins de liberté, moins de spontanéité, d'abord parce que, dans la sphère » sociale, notre activité est tellement neutralisée par celle des autres, qu'elle dis- » paraît, pour ainsi dire, dans le *milieu social* où nous vivons; et puis, parce que » tout ce qui est de l'essence de la société doit être *nécessaire* : c'est là le domaine » divin à l'abri de toute usurpation humaine. » (*Nouv. mém.*, t. XXI, p. 75.)

(2) *Ibid.*, t. XV, 1re part., pp. 201-204.

(3) *Ibid.*, t. XVI, 1re part., pp. 79-84.

(4) *Ibid.*, t. XXV, 2e sér., pp. 227-246. Ce quart de siècle comprenait la période de 1841-1865.

(5) *Ibid.*, t. V, 2e sér., pp. 89-94.

(6) *Ibid.*, t. VI, 2e sér., pp. 345-347.

(7) *Ibid.*, t. XVII, 2e sér., pp. 9-16.

(8) *Ibid.*, t. XIII, 2e part., p. 292.

ment tentés pour arriver à la rédaction d'une statistique internationale, à la fois uniforme, régulière et complète, par les congrès de Bruxelles, de Paris, de Vienne, de Londres, de Berlin, de Florence et de la Haye (1). 1845-1872

Il n'abandonna pas davantage ses utiles travaux sur cette statistique spéciale du corps humain dont nous avons déjà fait ressortir la haute importance, et nous lut d'intéressantes notices sur les proportions moyennes des diverses parties du corps (2); sur la régularité qui caractérise la statistique des tailles et celle du corps en général, dans son développement à divers âges (3); sur le développement des facultés de l'homme (4) et sur l'anthropométrie ou la mesure de ces facultés (5). Ici encore, il sut prouver

(1) *Bulletins,* 1re sér., t. XX, 2e part., pp. 327-328; 2e sér., t. III, pp. 167-170; t. X, pp. 354-365; t. XVI, pp. 359-369; t. XXIV, pp. 408-412; t. XXVII, pp. 376-378; t. XXVIII, pp. 349-358. On peut rattacher au même but la notice de M. Quetelet, intitulée : *Sur la statistique générale des différents pays* (t. XII, 2e sér., pp. 99-110).

(2) *Ibid.,* t. XIV, 1re part., pp. 138-142; t. XV, 1re part., pp. 580-593, et 2e part., pp. 14-15; t. XVI, 2e part., pp. 17-28; t. XVII, 2e part., pp. 38-48 et 95-108; t. XVIII, 2e part., pp. 361-362; t. VI, 2e sér., pp. 317-318; t. XXIX, 2e sér., pp. 669-680; t. XXX, 2e sér., pp. 358-367. M. Quetelet saisissait, en même temps, toutes les occasions de constater les déviations exceptionnelles. *Voy.* sur les Indiens O-Jib-Wa's et les proportions de leurs corps (*ibid.*, t. XIII, 1re part., pp. 70-76); sur les proportions de M. Cantfield, l'Hercule des États-Unis (t. XIII, 2e part., pp. 256-259); sur le nain Jean Hanema dit l'*Amiral Tromp* (t. XVII, 1re part., pp. 13-16); sur un nain belge (*ibid.,* pp. 344-347); sur une naine des environs de Bruxelles (t. XX, 3e part., pp. 351-352); sur quelques individus chinois et les proportions de leurs corps (t. XIX, 1re part., pp. 742-750).

(3) Indépendamment des travaux cités à la note précédente, M. Quetelet a fait à l'Académie plusieurs communications relatives au développement du corps humain, à divers âges. Voy. *Bull.,* 2e sér., t. XXI, pp. 114-123; t. XXV, pp. 142-156; t. XXVII, 2e sér., pp. 196-200.

(4) *Bulletins,* t. XXVI, 2e sér., pp. 496-503. M. Quetelet lut cette notice en présentant à la classe des lettres la nouvelle édition de sa *Physique sociale.* Son but était de résumer les principaux développements que la science avait reçus depuis la publication de la première édition de cet ouvrage.

(5) *Ibid.,* t. XXXI, 2e sér., pp. 38-47. M. Quetelet publia plus tard, sur cet important sujet, un livre considérable (*Anthropométrie ou mesure des différentes facultés de l'homme.* Brux., Muquard, 1871; 479 pages grand in-8°).

1845-1872 que, si des différences considérables se manifestent quand on considère des individus isolés, il n'en est plus de même aussitôt que les observations s'étendent sur des masses d'hommes. Des lois harmoniques et permanentes donnent alors des moyennes fixes, et le plan général du Créateur se manifeste avec une évidence irrécusable (1).

De Decker. Abordant l'un des problèmes les plus graves de notre époque, celui des remèdes à opposer à l'extension sans cesse croissante du paupérisme, M. De Decker fit savamment ressortir l'influence sociale de la charité. Il prouva que, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, toutes les doctrines philosophiques, tous les systèmes politiques, en dehors de la donnée de la charité chrétienne, avaient fatalement abouti à l'une de ces tristes alternatives : l'oppression plus ou moins déguisée du pauvre, la révolte plus ou moins ouverte contre l'ordre social. Il démontra que toutes les combinaisons de la science livrée à elle-même, celles des philanthropes comme celles des socialistes, sont insuffisantes, incomplètes et, par conséquent, illusoires. Il jeta un rapide coup d'œil sur les innombrables institutions que le christianisme, alors qu'il régnait sans partage sur les âmes, avait

(1) Dans cette période, nous pouvons encore revendiquer, au moins en partie, pour la classe des lettres, les rapports si lucides et si substantiels, faits, à diverses reprises, par M. Quetelet, sur les travaux de l'Académie. (Voy. *Bull.*, t. XIII, 1re part., pp. 645-649; t. XIV, 1re part., pp. 512-523; t. XV, 1re part., pp. 536-545; t. XVI, 1re part., pp. 555-560; t. XVIII, 1re part., pp. 483-501). *Voy.* surtout le discours sur les travaux d'ensemble de l'Académie et sur ses relations avec les sociétés savantes étrangères, de 1816 à 1866, prononcé par M. Quetelet, en présence du roi Léopold II, dans la séance solennelle du 7 mai 1866 (*Bull.*, t. XXI, 2e sér., pp. 475-491).

M. Quetelet fournit en outre, dans cette période, à l'*Annuaire de l'Académie*, des notices sur Dandelin (1848), Raoul (1849), P.-F. Verhulst et F. Weustenraad (1850), E.-N. Cornelissen, H.-C. Schumacher et F.-X.-S. Droz (1851), le baron de Reiffenberg (1852), P. Bernard et J.-B. van Eycken (1854), le baron de Stassart, D.-J.-F. Arago et P. Lesbroussart (1855), G.-M. Pagani et J.-G. Crahay (1856), H.-G. Galeotti (1859), le baron Alex. de Humboldt, D.-J.-B. Mareska et D.-J. van Ewyck (1860), J.-A. Timmermans (1868).

enfantées pour satisfaire aux besoins intellectuels, moraux et matériels des masses. Il rattacha l'étude de la question de la charité à l'examen des conditions nécessaires de toute société et à l'explication des destinées immortelles de l'homme ; puis, consultant l'expérience fournie par l'histoire, scrutant la nature humaine, recherchant l'intérêt bien entendu de toutes les classes, sondant courageusement les plaies qui rongent le monde moderne et en paralysent les forces vitales, il résuma tout son système dans cette double proposition : *La charité est l'âme de la civilisation moderne; la charité a fait cette civilisation dans le passé et, de nos jours, elle est appelée à la sauver* (1). 1845-1872

M. Ducpetiaux, dont les idées larges et généreuses ont laissé tant de traces dans l'organisation de nos institutions de bienfaisance et de répression, s'occupa sérieusement des moyens d'améliorer le sort des classes inférieures. Après avoir en vain demandé, par la voie de nos concours, un mémoire sur les ressources que peut fournir le principe d'association pour le soulagement des souffrances des classes les plus nombreuses, il mit lui-même la main à l'œuvre et traita ce vaste sujet avec la science de l'économiste, le cœur du philanthrope et l'expérience d'un administrateur consommé. Énumérant les progrès déjà réalisés et indiquant, avec une remarquable netteté, ceux qui se font encore désirer, il s'occupa des conditions, des règles et des conséquences du principe d'association, dans ses rapports avec les caisses d'épargne et de retraite, les sociétés de prévoyance et de secours mutuels, les unions de métiers, les sociétés coopératives, les associations de crédit, de travail, d'instruction ou d'agrément. Ducpetiaux.

(1) *Bulletins*, t. XXI, 1re part., pp. 406-441. Discours prononcé à la séance publique du 10 mai 1854.

M. De Decker a fourni aux *Annuaires de l'Académie* des notices sur J.-F. Willems (1847) et le baron de Saint-Genois (1869). Parmi les nombreux rapports qu'il a faits comme commissaire de la classe des lettres, nous devons une mention spéciale à celui cité ci-dessus, p. 226, note 1.

M. De Decker fut l'un des juges du concours ouvert par les *Amis de la paix*, réunis en congrès à Bruxelles, en 1848 (*Bull.*, t. XVI, 1re part., p. 638).

1845-1872 Il fit voir que, dans toutes ces sphères, l'association, bien entendue et habilement conduite, pourrait considérablement améliorer le sort des travailleurs; mais, dédaignant d'imiter les utopistes qui égarent et les flatteurs qui séduisent le peuple, il eut soin de ne pas cacher que l'association seule n'est pas le remède à tous les maux, et que le sort des travailleurs dépend avant tout de leurs qualités personnelles (1).

Parlant de nouveau de la *Question ouvrière*, dans l'une de nos séances publiques, il classa les moyens d'améliorer le sort des travailleurs en trois catégories spéciales : l'assistance proprement dite, le patronage, l'initiative des ouvriers dans les diverses applications du principe d'association. Envisageant ces trois moyens comme une série progressive, une sorte d'échelle dont il faut successivement gravir tous les degrés pour en atteindre le sommet, il jeta un coup d'œil sur les institutions qui se rapportent à chacun d'eux et indiqua les causes qui peuvent en favoriser ou en contrarier le développement. Mais, en se séparant encore une fois des utopistes, il sut montrer que les ouvriers eux-mêmes doivent chercher dans leur propre énergie, dans leur moralité, dans le sentiment du devoir, en un mot, dans le *self help*, l'instrument le plus puissant et le plus efficace de l'émancipation des classes laborieuses (2).

Toujours guidé par ces sentiments de philanthropie éclairée, il nous lut une longue notice sur la mortalité des enfants. Il constata que, si les documents officiels attestent un accroissement considérable de la vie moyenne depuis le siècle dernier, la mortalité des enfants n'en reste pas moins excessive. Il rechercha les causes de ce fait éminemment regrettable, les maux que ces

(1) *De l'association dans ses rapports avec l'amélioration du sort de la classe ouvrière* (Mém. cour. et autr., coll. in-8°, t. X; 96 pages). Séance du 11 mai 1860 (*Bull.*, t. XI, 2e sér., p. 586).

Dans un Appendice à ce mémoire, M. Ducpetiaux passe en revue les principales associations ouvrières fondées au dix-neuvième siècle.

(2) Séance publique du 9 mai 1867 (*Bull.*, t. XXIII, 2e sér., pp. 623-648).

causes révèlent et les moyens de prolonger des existences qui, même dans l'ordre purement matériel, représentent une valeur de premier ordre. Il indiqua ensuite, sous une forme claire et pour ainsi dire palpable, les dangers qui menacent l'enfance dans les diverses conditions et dans les principaux États civilisés (1). 1845-1872

A ces remarquables travaux, l'auteur de ce rapport ajouta un mémoire sur le problème de la population, envisagé au point de vue des lois de la nature et des prescriptions de la morale (2), et deux notices sur les précurseurs de Malthus (3). Thonissen.

Nous terminerons cette partie de notre tâche en appelant l'attention sur quelques études de M. Baguet, relatives à l'importante question des méthodes à employer dans l'enseignement moyen; études qui n'entraient pas précisément dans le cercle d'activité de la classe, mais que celle-ci, désireuse de stimuler tous les progrès intellectuels, se fit un devoir d'accueillir dans ses Bulletins (4). PÉDAGOGIE. — Baguet.

Les onze notices fournies par l'éminent professeur de Louvain portent toutes l'empreinte d'un esprit solide et cultivé, joignant à l'autorité du savoir un dévouement absolu au progrès intellectuel et moral de la patrie. Quatre d'entre elles avaient pour but de montrer la nécessité de prendre pour base de l'enseignement moyen l'étude de la langue maternelle, en assignant à celle-ci le premier rang au point de vue de l'importance des matières (5). Sept autres, énumérant les moyens de renforcer

(1) *Bulletins*, t. XXII, 2e sér., pp. 119-145.

(2) *Ibid.*, t. IX, 2e sér., pp. 93-160.

(3) *Un précurseur de Malthus* (l'abbé Mann), *Bull.*, 2e sér., t. XXXI, p. 447, et *Un autre précurseur de Malthus* (un anonyme espagnol), t. XXXII, pp. 184-190.

(4) Lors de la première communication, quelques membres objectèrent que les statuts de la Compagnie ne mettent pas la pédagogie au nombre des matières dont elle a mission de s'occuper. On a cependant vu ci-dessus, p. 29, que les questions d'enseignement étaient déjà discutées au sein de l'ancienne Académie impériale.

(5) Ces études sont intitulées : *De l'enseignement de la langue maternelle, en ce qui concerne l'art d'écrire* (Bull., t. XXI, 1re part., pp. 25-32) ; *De l'enseignement de la langue maternelle, en ce qui concerne l'art de la parole* (*ibid.*, pp. 247-254) ; *De la*

1845-1872 les études et d'améliorer les méthodes, donnaient aux maîtres et aux élèves une foule de conseils dictés par une expérience consommée (1). M. Baguet compléta tous ces aperçus par la recherche du système le plus propre à rendre plus sérieuse l'étude du latin, tout en respectant la position que les langues modernes ont prise dans l'enseignement public (2).

CONCOURS annuels.

Tels furent, dans la période de 1846 à 1872, les importants travaux des membres et des correspondants de l'Académie royale; mais, de même que dans les précédentes parties de ce compte rendu, nous devons y ajouter les nombreux rapports de nos savants confrères sur les mémoires envoyés en réponse aux questions posées dans les concours annuels. Plusieurs de ces rapports, rédigés avec autant de science que de méthode, équivalent à des mémoires proprement dits, et nous regrettons vivement que les proportions restreintes de notre cadre nous empêchent de les faire connaître autrement que par une froide et aride énumération (3).

Quant aux concours mêmes, s'ils n'ont pas complétement répondu à notre attente, en ce sens que beaucoup de questions importantes sont restées sans solution, ils ont eu du moins pour résultat d'ajouter à la littérature nationale une nouvelle et importante série de travaux sur l'histoire politique et intellec-

langue maternelle, considérée comme base de l'enseignement (*ibid.*, 2e part., pp. 395-405); *Examen d'une objection relative à l'étude de la langue maternelle, considérée comme base de l'enseignement* (t. XXII, 1re part., pp. 575-582).

(1) Voici leurs titres : *Quelques réflexions sur le but général de l'enseignement* (Bull., t. XVIII, 1re sér., pp. 330-336); *De l'enseignement ou du procédé à suivre pour réaliser le but de l'enseignement* (t. XIX, 1re part., pp. 117-122); *Du pouvoir du maître dans l'enseignement* (*ibid.*, 2e part.; pp. 450-457); *Des moyens de s'assurer dans l'enseignement le concours de la volonté de l'élève* (t. XXII, 1re part., pp. 277-285); *Des moyens d'atténuer les inconvénients que présente pour la science la nécessité des examens* (*ibid.*, pp. 342-347); *De la nécessité de fortifier par l'enseignement l'amour de la science* (t. XXIII, 1re part., pp. 262-268); *De la mémoire considérée comme moyen d'instruction* (t. I, 2e sér., pp. 409-415).

(2) *Bulletins*, t. V, 2e sér., pp. 34-41; t. XIII, 2e sér., pp. 203-210.

(3) *Voy.* à l'Appendice la liste complète des rapports faits à la classe des lettres.

tuelle du pays, sur l'histoire littéraire proprement dite, sur l'histoire de nos institutions judiciaires, sur la linguistique, sur l'économie sociale et sur les divers systèmes d'organisation de l'enseignement public. 1845-1872

M. Piot discuta, avec une grande érudition et une saine critique, l'importante question des *Pagi* et de leurs subdivisions au moyen âge (1). M. Hahn, docteur en philosophie à Berlin, nous fournit une remarquable dissertation sur le lieu de naissance de Charlemagne, question qui a si longtemps et si vivement préoccupé la classe des lettres, et qui ne sera peut-être jamais complétement résolue (2). Recherchant les traces des migrations des Belges dans les pays étrangers, M. E. de Borchgrave enrichit nos recueils académiques de deux savants mémoires, l'un sur les colonies belges qui, pendant le douzième et le treizième siècle, s'établirent en Allemagne, l'autre sur les causes qui, pendant les mêmes siècles, amenèrent l'établissement de colonies belges en Hongrie et en Transylvanie (3). MM. Stallaert et Van der Haegen réussirent à répondre avec succès à la question suivante : *Quel a été l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique jusqu'à la fondation de l'Université de Louvain? Quels étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait et les professeurs qui s'y*

(1) Concours de 1871. Au moment où nous écrivons, le mémoire de M. Piot, composé de 199 pages in-fol., n'a pas encore été livré à l'impression.

(2) Concours de 1858 (*Mémoires cour. et autres*, coll. in-8°, t. XI; 115 pages). *Voy.* l'*Avertissement*, placé en tête du Mémoire.

(3) Le mémoire sur les colonies belges en Allemagne appartient au concours de 1864 (*Mém. cour.*, t. XXXII ; 375 pages). Celui sur les colonies belges en Hongrie et en Transylvanie a été couronné en 1870 (*Nouv. mém.*, t. XXXVI; 126 pages) ; il répondait à la question suivante : *Rechercher les causes qui amenèrent, pendant le douzième et le treizième siècle, l'établissement de colonies belges en Hongrie et en Transylvanie. Exposer l'organisation de ces colonies et l'influence qu'elles ont exercée sur les institutions politiques et civiles, ainsi que sur les mœurs et les usages des pays où elles furent fondées.*

1845-1872 *distinguèrent le plus aux différentes époques* (1)? Décrivant la plus belle période de l'histoire de l'ancien duché de Brabant, M. Alphonse Wauters traça le brillant tableau du règne de Jean Ier, le vainqueur de Woeringen et l'un des princes les plus accomplis du treizième siècle (2). M. F. Nève écrivit, au sujet du collége des Trois-Langues à l'Université de Louvain, un mémoire historique et littéraire qui se distingue, dans toutes ses parties, par l'étendue des recherches, l'élévation des aperçus et la justesse de la critique (3). M. Guillaume fit l'histoire de l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, en temps de paix comme en temps de guerre (4). M. V. Gaillard recueillit les preuves et constata les résultats de l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du dix-huitième siècle (5). MM. F. De Potter et J. Broeckaert dressèrent la statistique historique de la commune de Nazareth, en réponse à une question ainsi conçue : *Faire une description statistique d'une commune du centre des Flandres de deux mille habitants au moins, propre à faire apprécier, en les comparant, la condition physique, morale et intellectuelle des cultivateurs flamands, ainsi que l'état de l'agriculture, au siècle passé et aujourd'hui* (6). Abordant

(1) Concours de 1849 (*Mém. cour.*, t. XXIII; 180 pages). Les auteurs de ce mémoire commencent par les écoles que fonda Charlemagne. *Voy.*, pour l'histoire de l'instruction publique antérieure à cette époque, un mémoire de M. De Smet, cité ci-dessus, p. 200.

(2) Concours de 1859 (*Mém. cour. et autr.*, coll. in-8°, t. XIII; 457 pages).

(3) Concours de 1856 (*Mém. cour.*, t. XXVIII; 425 pages). La question portait : *Faire l'histoire du collége des Trois-Langues à Louvain, et exposer l'influence qu'il a exercée sur le développement de la littérature classique ainsi que sur l'étude des langues orientales.*

(4) Concours de 1847 (*Mém. cour.*, t. XXII; 204 pages).

(5) Concours de 1854 (*Mém. cour. et autr.*, coll. in-8°, t. VI; 187 pages).

(6) Concours de 1869 (*Mém. cour. et autr.*, coll. in-8°, t. XXI; 80 pages). Le mé-

l'histoire contemporaine, M. Van Bemmel fit dignement l'éloge de l'un de nos plus zélés confrères, en traçant le tableau, aussi intéressant qu'instructif, de la vie publique, de la vie littéraire et de la vie intime du baron de Stassart, qui, pendant près de cinquante années, prit une part active aux luttes politiques et intellectuelles du dix-neuvième siècle (1). 1845-1872

Les questions relatives à la linguistique et à l'histoire littéraire produisirent un résultat non moins heureux. L'Angleterre et l'Allemagne ont reçu avec reconnaissance un mémoire de M. Delfortrie sur les analogies des langues flamande, allemande et anglaise (2). Traitant un sujet à la fois littéraire et politique, MM. Legrand et Tychon composèrent une savante dissertation sur Démétrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'État, érudit et philosophe (3). M. Rottier étudia la vie et les travaux d'Érasme, envisagés dans leurs rapports avec la Belgique (4). MM. Camille Picqué et Émile Varenbergh se livrèrent à l'examen approfondi de la vie et des œuvres de Philippe de Commines (5). M. Ch. Fétis s'acquitta, avec le même succès, de l'examen critique du génie de Jean Lemaire (de Belges), apprécié comme prosateur et comme poëte (6). M. Loise produisit une œuvre vraiment remarquable en recherchant l'in-

moire est intitulé : *Statistische verhandeling over den voormaligen en hedendaagschen toestand der gemeente Nazareth.*

(1) *Prix de Stassart,* concours de 1856 (*Mém. cour.*, t. XXVIII; 61 pages). L'Académie, guidée par un sentiment qui fut généralement approuvé, avait décidé que le *Prix de Stassart* serait décerné, pour la première fois, à l'*Éloge* du fondateur.

(2) Concours de 1857 (*Mém. cour.*, t. XXIX; 566 pages). La question portait : *Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes par celle qu'ils ont conservée dans les autres.*

(3) Concours de 1851 (*Mém. cour.*, t. XXIV; 190 pages).

(4) Concours de 1854 (*Mém. cour.*, etc., coll. in-8°, t. VI, 2e part.; 191 pages).

(5) Concours de 1863 (*Mém. cour.*, etc., coll. in-8°, t. V.; 37 et 91 pages). La question portait : *Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme homme d'État.*

(6) Concours de 1868 (*Mém. cour.*, etc., coll. in-8°, t. XXI; 31 pages).

1845-1872 fluence de la civilisation sur la poésie, aux divers âges de l'humanité (1). M. P. Van Duyse, après avoir constaté l'ascendant exercé par le poëte Cats sur la direction de la littérature flamande (2), se fit couronner une seconde fois pour un mémoire sur l'action littéraire, morale et politique des Chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le Pays de Liége (3). M. A. de Jager célébra le mérite éclatant de Vondel (4), et M. C.-B. De Ridder écrivit un mémoire historique et critique sur la vie et les écrits du polygraphe Aubert Le Mire (5).

Les questions appartenant au domaine de l'histoire des lois et des institutions nationales nous valurent de savants travaux sur des matières qui jusque-là, malgré leur importance, étaient restées à peu près complétement inexplorées. M. Pinchart, mettant sagement à profit des matériaux nombreux et peu connus, fit l'histoire du Conseil souverain de Hainaut (6). M. Edm. Poullet, débutant par un mémoire approfondi sur la Joyeuse-Entrée de Brabant (7), remporta trois autres couronnes pour des études,

(1) Concours de 1858 (*Mém. cour.*, etc., coll. in-8°, t. VIII; 261 pages). Dans ce mémoire, M. Loise avait passé en revue le monde oriental et le monde classique (Grèce et Rome). Il y ajouta, en 1862 et en 1868, des appendices contenant l'histoire de la poésie en Italie, en Espagne et en France, précédée d'une étude sur la poésie en Europe dans les premiers siècles du christianisme et aux temps barbares (t. XIV et XX, coll. in-8°; 704 et 300 pages).

(2) *Cats invloed op de vlaamsche letterkunde.* Concours de 1860 (*Mém. cour.*, etc., t. XI, coll. in-8°; 36 pages).

(3) *Verhandeling over den drievoudigen invloed der rederijkkameren, voorafgegaan door een overzicht harer geschiedenis,* etc. Concours de 1860 (*Mém. cour.*, coll. in-8°, t. XI; 179 pages).

(4) *Lof van Vondel.* Concours de 1864 (*Mém. cour.*, etc., coll. in-8°, t. XVII; 23 pages).

(5) Concours de 1863 (*Mém. cour.*, t. XXI; 112 pages).

(6) Concours de 1857 (*Mém. cour.*, etc., coll. in-8°, t. VII; 168 pages). La question mise au concours portait : *Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces Conseils : le Grand-Conseil de Malines, le Conseil de Brabant, le Conseil de Hainaut, le Conseil de Flandre.*

(7) *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne, en réponse à la question suivante : Faire un exposé de l'ancienne constitution brabançonne connue sous le nom de*

aussi complètes que neuves, sur l'histoire du droit criminel du duché de Brabant et de l'ancienne principauté de Liége [1]. M. Ém. de Borchgrave, puisant à des sources en grande partie inédites, nous fournit l'histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le démembrement de la monarchie carlovingienne jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la République française [2]. Un septième mémoire juridique, sortant du cercle des intérêts nationaux et basé sur ces principes supérieurs qui dominent tous les temps et tous les lieux, nous fut envoyé par un jurisconsulte italien, M. Gabba, en réponse à la question suivante: *Établir la véritable origine du droit de succession; rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou s'il n'est qu'un établissement créé dans un but d'utilité civile; exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité de cette question; proposer une solution motivée* [3]. 1845-1872

Les mémoires couronnés qu'on peut ranger dans la sphère de l'économie sociale eurent pour objet les remèdes à opposer au paupérisme, cette humiliante plaie des sociétés modernes, qui semble vouloir s'étendre et s'envenimer à mesure que grandit la puissance de l'industrie et que s'élève le niveau de la richesse des nations. M. Ducpetiaux, après avoir recherché les causes du

Joyeuse-Entrée, en indiquer les origines et en apprécier les principes. Concours de 1862 (*Mém. cour.*, t. XXXI; 408 pages).

[1] Voici les titres de ces trois mémoires couronnés : *Mémoire en réponse à la question suivante : Faire l'histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant.* Concours de 1867 (*Nouv. mém.*, t. XXXIII; 346 pages). — *Mémoire en réponse à la question : Faire l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avénement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France, à la fin du dix-huitième siècle* (Nouv. mém., t. XXXIV; 548 pages). — Au moment où nous écrivons, le troisième mémoire de M. Poullet, couronné au concours de 1871, n'est pas encore imprimé. La question portait : *Faire l'histoire du droit criminel de l'ancienne principauté de Liége.*

[2] Concours de 1869 (*Mém. cour.*, t. XXXVI; 422 pages).

[3] Concours de 1858 (*Mém. cour.*, etc., coll. in-8°, t. XII; 243 pages).

1845-1872 paupérisme dans les Flandres, indiqua les moyens de le combattre par l'emploi d'une foule de procédés, devant avoir pour effet l'amélioration de l'état moral, intellectuel et matériel des classes inférieures (1). M. V. Wery, traitant un sujet d'intérêt permanent, s'occupa de l'organisation de l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société, en cherchant surtout à déterminer, dans l'accomplissement de cette grande et noble tâche, la part légitime de la charité privée et celle de la bienfaisance publique (2).

La pédagogie elle-même, quoique ne rentrant pas directement, comme nous l'avons déjà dit, dans les travaux de la classe des lettres, apparut dans nos concours et nous fournit un mémoire d'une importance réelle. M. Degive obtint la palme académique pour une dissertation concernant le système d'organisation qui peut le mieux assurer le succès de l'enseignement scientifique et littéraire dans les établissements d'instruction moyenne (3).

(1) Concours de 1850 (*Mém. cour.*, etc., coll. in-8°, t. IV; 340 pages). Aujourd'hui que le sort des populations flamandes s'est considérablement amélioré, nous devons à la vérité historique de déclarer que plusieurs des moyens indiqués par M. Ducpetiaux ont largement contribué à amener cet heureux résultat.

(2) Concours de 1852 (*Mém. cour.*, etc., coll. in-8°, t. V; 140 pages).

(3) Concours de 1852. La question portait: « *Quel est le système qui peut le mieux assurer le succès de l'enseignement littéraire et scientique dans les établissements d'instruction moyenne? (L'auteur ne traitera pas les questions politiques qui se rattachent à la matière de l'enseignement, et il aura principalement en vue la partie de l'instruction moyenne qui prépare aux études universitaires).* *Voy.* le mémoire de M. Degive, au t. VI des *Mémoires couronnés*, coll. in-8°; 64 pages.

QUATRIÈME PARTIE.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

(1772-1872).

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

(1772-1872.)

Un vote unanime m'avait imposé la grande et laborieuse tâche de dresser le bilan des travaux académiques appartenant au domaine de la classe des lettres.

Après avoir accompli cette mission, dans la faible mesure de mes forces, je pourrais me demander si la classe a convenablement rempli le noble rôle qui lui est échu, si les services qu'elle a rendus à la Belgique intellectuelle justifient les subsides et les récompenses que tous les Gouvernements nationaux lui ont prodigués, dans les diverses phases de l'existence aujourd'hui séculaire de l'Académie royale.

Simple narrateur, animé de la seule passion du juste et du vrai, mais partie intéressée dans le débat, je préfère laisser au pays, à l'opinion publique, à l'histoire toujours équitable dans ses jugements définitifs, le soin de répondre à ces questions. Je me suis contenté de placer, pour ainsi dire, les pièces probantes du procès sous les yeux de nos juges naturels; et c'est encore pour faciliter l'exercice de leur juridiction suprême, que, jetant un coup d'œil sur l'ensemble des travaux de la classe, je vais rapidement énumérer, dans cette quatrième et dernière partie de mon rapport, les résultats obtenus et les progrès réalisés par les efforts de mes savants confrères.

1772-1872 Les études historiques apparaissent en première ligne. Sous tous les régimes qui se sont succédé depuis le règne de l'illustre fondatrice de l'Académie, elles ont incontestablement fourni le contingent le plus considérable.

Ce phénomène littéraire n'a rien qui doive nous étonner. A toutes les époques et malgré toutes les vicissitudes de leur vie nationale, les Belges ont manifesté constamment une prédilection particulière pour l'étude des annales si belles et si riches de nos provinces. Quand le souvenir de la cour fastueuse et raffinée des ducs de Bourgogne se fut effacé de la mémoire du peuple; quand le siècle moins brillant, mais glorieux encore d'Albert et Isabelle, s'évanouissant à son tour, semblait avoir entraîné avec lui le goût littéraire et l'activité intellectuelle de la nation; quand le découragement et le silence se répandaient de plus en plus sous la domination énervante de l'étranger, un seul genre d'études continuait à trouver des adeptes intelligents et passionnés. Les romanciers avaient disparu, les poëtes avaient cessé de chanter, les chefs-d'œuvre des arts ne nous attiraient plus l'admiration envieuse des autres peuples; mais, sur toutes les parties de notre territoire, quelques hommes d'élite, dont nous vénérons aujourd'hui les noms, scrutaient encore les origines, recueillaient les traditions et fouillaient les archives de la patrie. Au milieu des souffrances et des humiliations du présent, les esprits et les cœurs, toujours fiers, toujours ardents de patriotisme, cherchaient et trouvaient une compensation, ou, pour mieux dire, une espérance indomptable, un gage de résurrection dans les splendeurs du passé.

A la suite du mouvement régénérateur de 1830, d'autres causes vinrent imprimer une nouvelle énergie aux études historiques. Après avoir été successivement soumis à des princes bourguignons, espagnols, autrichiens et hollandais, les Belges, enfin indépendants et libres sous une dynastie de leur choix, se firent un noble devoir d'exhumer les titres qui légitimaient leur admission dans la grande famille des peuples modernes. Affran-

chis du joug, justement glorieux d'une persévérance quatre fois 1772-1872
séculaire, rentrés dans la pleine possession d'eux-mêmes, ils constatèrent avec bonheur que l'étranger n'avait jamais réussi à leur arracher sans retour des droits politiques et des institutions libérales qui, aujourd'hui même, se font désirer dans plus d'une partie de l'Europe. Groupés autour du trône constitutionnel, ils voulaient prouver que, victorieuse de tous les malheurs et de toutes les iniquités du passé, la Belgique trouverait toujours, dans ses traditions glorieuses, dans son dévouement et son patriotisme, la force de braver les orages de l'avenir.

Du reste, quelles que soient les causes qu'on lui assigne, le fait lui-même est incontestable. Dans tous nos recueils académiques, les mémoires et les notices ayant pour objet l'élucidation de nos annales se sont succédé avec une rapidité extraordinaire.

A partir du jour, déjà loin de nous, où le marquis du Chasteler soumit aux suffrages de nos prédécesseurs le premier plan d'une histoire générale de la Belgique, le zèle des membres de l'Académie ne s'est pas un seul instant ralenti. Depuis l'apparition des aigles romaines sur les bords de la Sambre, jusqu'à la révolution malheureuse qui, dans les dernières années du dix-huitième siècle, précéda l'invasion des armées républicaines de la France, il est peu d'événements importants qui n'aient fait l'objet de nos investigations, peu d'hommes illustres qui n'aient été glorifiés dans nos rangs. Impression de chroniques inédites, découverte de documents utiles, exhumation de chartes oubliées, examen d'une multitude de problèmes encore incomplétement résolus, rectification des faits altérés par des documents incertains ou de fausses traditions, étude approfondie des époques les plus intéressantes et les plus glorieuses; en un mot, culture infatigable et largement fructueuse de toutes les branches de l'histoire nationale : tel est, en quelques lignes, l'inventaire décoloré de cette importante partie de nos travaux. On ne s'est pas même contenté d'accomplir courageusement cette tâche immense. L'ardeur avec laquelle on fouillait les annales politiques

1772-1872 ne tarda pas à s'étendre à l'étude de ces grandes et libres institutions si chères à nos aïeux, et, grâce à nos travaux et à nos concours annuels, nous connaissons aujourd'hui les immunités provinciales et communales de l'ancienne Belgique, bien mieux que ceux qui, il y a cent ans, prirent les armes pour les défendre. Le passé tout entier de la patrie a été replacé sous son véritable jour, dégagé des ténèbres dont les passions, l'ignorance et les préjugés l'avaient trop longtemps enveloppé.

Quels que soient les droits et la puissance de la critique, un fait est désormais acquis : les *Mémoires* et les *Bulletins* de l'Académie forment l'une des sources les plus abondantes et les plus pures où les futurs historiens du pays devront aller puiser. Ils n'y trouveront pas seulement ces investigations laborieuses, ces travaux de détail, fruits d'une érudition péniblement acquise et qui sont si utiles, si nécessaires, dans un pays où le panthéon national est loin encore d'avoir acquis ses proportions définitives : ils y rencontreront aussi ces aperçus profonds, ces vues élevées, qui font de l'historien le dispensateur de la gloire et le guide des peuples dans leur marche ascendante vers une civilisation supérieure. Si l'édifice immense de l'histoire générale et complète de la Belgique n'est pas à la veille d'être érigé, l'Académie peut au moins se vanter d'avoir taillé des pierres pour toutes les parties de ce vaste monument, depuis la base que voilera l'ombre mystérieuse des temps primitifs, jusqu'au fronton du dôme éclatant de lumière où brillera la noble et généreuse devise de la Belgique régénérée : *L'union fait la force!* L'étranger même a profité de ces ingénieuses et persévérantes investigations. Si l'on peut juger aujourd'hui, en parfaite connaissance de cause, ce seizième siècle qui enfanta la plus grande révolution des temps modernes, ces règnes de Charles-Quint et de Philippe II qui influèrent sur les destinées de tant de peuples, c'est en grande partie à des académiciens de Bruxelles que l'Europe est redevable de ce résultat inespéré.

Si les travaux académiques n'avaient produit que ce seul résul-

tat, ils ne seraient assurément pas à dédaigner. Mais il s'en faut de beaucoup que ces hautes et belles études aient seules absorbé l'activité de mes savants confrères. A côté des recherches relatives à l'histoire politique, se montrent de fructueuses investigations concernant l'histoire littéraire. 1772-1872

La langue et la littérature françaises du moyen âge ne sont pas pour nous une langue et une littérature étrangères. C'est au nord de la Somme, entre la Lys et l'Escaut, qu'on découvre les premières traces du bel idiome qui devait devenir la langue de Bossuet et de Montesquieu, de Pascal et de Racine; c'est à la cour de nos comtes de Hainaut et de nos ducs de Brabant que les muses françaises essayèrent, pour ainsi dire, leurs premiers chants. Qui ne sait que plusieurs de nos princes, Baudouin V, comte de Hainaut, Baudouin IX, empereur de Constantinople, Henri III et Jean Ier, ducs de Brabant, figuraient au nombre de ces gracieux trouvères dont les *Dits* si ingénieux, si piquants et si vifs adoucissaient les mœurs, élevaient les idées et charmaient les loisirs de nos ancêtres? C'était donc encore une tâche patriotique que remplissaient les membres de l'Académie, quand les uns publiaient les œuvres inédites des poëtes et des chroniqueurs nés dans nos provinces, pendant que les autres, recherchant avec un soin religieux les restes de l'ancienne littérature française en Belgique, arrachaient à la poussière séculaire des archives et des bibliothèques une foule de précieux fragments où se montrent, dans leur grâce native, les premiers efforts des fondateurs de la langue et de la littérature de nos voisins du Midi. Ils fournirent à nos recueils des légendes épiques, des chansons de gestes, des fabliaux et des contes, que les historiens du développement littéraire de l'Europe seront désormais obligés de citer. Ils découvrirent des monuments littéraires qu'on croyait à jamais perdus, et dont quelques-uns, appartenant à la fin du quinzième siècle, offrent d'autant plus d'intérêt qu'ils datent d'une époque de transition, où la poésie simple et enjouée des trouvères avait disparu, tandis que la littérature plus savante, plus raffinée de la

1772-1872 Renaissance n'avait pas encore fait son apparition. Perçant les ombres dont la modestie et l'abnégation des érudits du moyen âge, toujours si empressés à célébrer les exploits des autres, aimaient à envelopper leur propre vie, ils mirent au jour une foule de particularités ignorées sur l'existence et les œuvres des écrivains célèbres qui ont vécu entre le onzième et le seizième siècle. Déjà plus d'une fois, des deux côtés du Rhin, des savants illustres ont chaleureusement loué les services que, sous ce rapport encore, l'Académie royale de Belgique a rendus à la science.

Le même travail fut entrepris, avec un incontestable succès, pour les monuments des premiers siècles de la littérature flamande.

Quelques académiciens livrèrent à la presse, avec des commentaires historiques et philologiques, les œuvres les plus remarquables des écrivains du moyen âge; d'autres cherchaient et trouvaient dans les archives inexplorées des communes, dans les greffes des tribunaux et jusque sur les feuilles de garde des vieilles reliures, de nombreux fragments des poésies naïves des chantres flamands du douzième et du treizième siècle. Ils nous prouvèrent que les populations flamandes de cette époque ne le cédaient pas, en culture intellectuelle, en activité littéraire, aux populations du nord de la France, berceau des trouvères. Ils nous apprirent que, déjà sous les règnes de nos ducs et de nos comtes, il existait, dans les provinces du nord et de l'ouest de la Belgique, une littérature riche, abondante et d'autant plus digne d'être étudiée que, tout en produisant beaucoup par elle-même, elle puisait largement dans les œuvres françaises et offrait une grande similitude avec les œuvres allemandes. Ils nous rappelèrent que ces vaillants et féconds poëtes thiois, dont la génération actuelle connaissait à peine les noms, étaient les nobles émules et furent plus d'une fois les modèles des trouvères français. Ils nous firent connaître que, depuis l'Escaut jusqu'à l'Elbe, des chants composés dans nos provinces étaient, pour vingt millions d'hommes, l'instrument d'une civilisation vivace et constamment progres-

sive. Enfin ce fut l'un de nous qui, dans l'enceinte de l'Académie, vint annoncer, aux applaudissements du pays, que l'illustre Heynryck van Veldeken, le grand réformateur de la poésie allemande du douzième siècle, était un Belge, un Flamand, ayant écrit sa célèbre *Légende de saint Hubert*, non pas en haut allemand ou en bas allemand, mais en langue thioise, dans le dialecte du Limbourg! 1772-1872

La même tendance à faire marcher de front les élans du patriotisme et l'amour de la science se révèle dans une importante série de travaux relatifs à la législation nationale.

Depuis la période gallo-romaine jusqu'à l'érection du trône constitutionnel, toutes les parties essentielles du droit national ont successivement attiré l'attention de l'Académie. La loi salique, la législation des Gaules après l'établissement de la monarchie franque, l'histoire du droit romain sur le sol belge, le caractère et les conséquences de la féodalité, le droit public et le droit privé des diverses provinces des Pays-Bas, les rapports juridiques existant entre la Belgique et l'Allemagne, la législation fiscale antérieure à l'invasion française du dix-huitième siècle, la composition et les pouvoirs des corps judiciaires et des corps politiques, les conflits de juridiction et de souveraineté si fréquents sous l'ancien régime, l'enseignement du droit à l'Université de Louvain, la vie et les travaux des jurisconsultes les plus célèbres, l'usage constitutionnel des langues française et flamande, l'organisation et le rôle des tribunaux sous le régime libéral issu de la révolution de Septembre : toutes ces matières si vastes, si importantes, ont été traitées avec une science réelle et une préoccupation constante de la dignité, des intérêts et de la gloire de la patrie [1].

J'ai cru devoir spécialement signaler ces études historiques, embrassant à la fois les sphères immenses de la politique, de la

[1] Nous parlons à la fois des travaux des académiciens et des résultats obtenus dans les concours annuels.

1772-1872 littérature et du droit, parce qu'elles attestent que l'Académie possède au moins le mérite de ne pas avoir oublié sa double mission de corps savant et d'institution nationale. Je me contenterai d'ajouter qu'une foule d'autres branches des connaissances humaines ont été cultivées avec une activité qui ne s'est jamais ralentie, avec un succès qui nous a souvent valu les éloges de la presse littéraire de l'Europe. Nos savants confrères ont même plus d'une fois franchi les limites du vaste champ d'exploration que l'arrêté royal du 1er décembre 1845 assigne à la classe des lettres. Indépendamment des travaux que je viens de passer en revue, les *Mémoires* et les *Bulletins* renferment un nombre considérable d'intéressantes études de philologie, d'archéologie, d'histoire étrangère, de paléographie, de diplomatique, d'épigraphie, de numismatique, de pédagogie, d'économie politique, de philosophie, de législation comparée, de littérature ancienne, de littérature française et de littérature flamande. La poésie même a fréquemment reçu nos hommages. Les fables ingénieuses et simples du baron de Stassart, les fables et les odes si riches d'inspiration et de verve du baron de Reiffenberg, les strophes ardentes de Weustenraad, les poëmes brillants et mâles de M. Adolphe Mathieu, occuperont toujours une place d'honneur dans nos collections académiques.

Il me serait facile d'énumérer bien d'autres services rendus par la classe des lettres. Peut-être devrais-je, au moins sommairement, esquisser le rôle rempli par ses membres au sein de la Commission royale d'histoire et des diverses Commissions chargées de la rédaction d'une Biographie nationale et de la publication des œuvres des grands écrivains du pays. Peut-être aussi conviendrait-il de rappeler, d'une part, les résultats souvent brillants de nos concours annuels, de l'autre, les nombreux rapports rédigés par les membres de l'Académie, non-seulement sur la valeur des mémoires soumis à notre appréciation, mais encore sur une multitude de questions concernant les intérêts intellectuels de nos concitoyens, à l'égard desquelles le Gouvernement a

voulu connaître l'avis du premier corps savant du pays. Peut- 1772-1872
être enfin ferais-je chose utile en appelant l'attention sur les nombreux ouvrages publiés par les académiciens de Bruxelles, sur les relations existant entre eux et toutes les illustrations scientifiques et littéraires de l'Europe, sur la large et fraternelle hospitalité que nous avons constamment accordée, dans nos recueils, à un nombre considérable de mémoires et de dissertations qui nous ont été adressés par des savants belges et étrangers. Mais je crois pouvoir m'arrêter ici, parce que les faits que j'ai mis en lumière suffisent pour prouver que la classe n'a jamais cessé de comprendre le caractère et la portée de la mission qui lui appartient dans la vie intellectuelle de la Belgique [1].

Ce n'est pas à dire cependant que le tableau n'ait quelques ombres et que plus d'une branche de la science moderne ne pourrait, avec d'incontestables avantages, occuper une plus large place dans nos préoccupations et dans nos travaux. Les grandes et admirables découvertes qui ont transformé l'histoire ancienne de l'Orient, qui nous ont révélé tout un monde inconnu à nos pères, sont à peine signalées dans nos recueils. Une foule de grandes controverses historiques et littéraires concernant le moyen âge et les temps modernes sont restées étrangères à nos débats. Nous ne nous sommes pas non plus assez préoccupés de ces nobles et puissantes investigations philosophiques, qui scrutent la nature de la raison même, et, s'élevant par degrés à des sphères toujours plus brillantes et plus pures, finissent par chercher dans l'essence divine les conditions fondamentales de l'âme et de l'intelligence de l'homme. Enfin, l'espace réservé à la littérature proprement dite devrait être beaucoup plus étendu. Indépendamment de la raison décisive que nous ne saurions rester étrangers à ces grands débats littéraires qui jettent tant

[1] Nous avons déjà dit que les services rendus par les diverses commissions académiques sont l'objet de comptes rendus spéciaux. (Voy. *Avant-propos*, p. 1, en note.) *Voy.* aussi, à l'Appendice, la liste de rapports faits à l'Académie par les membres et les correspondants.

1772-1872 d'éclat sur les séances des autres sociétés savantes, l'Académie, par son exemple bien plus que par ses encouragements, peut ici exercer une influence heureuse et durable.

Mais j'ai hâte d'ajouter que, si des lacunes existent, si des progrès se font désirer, ce n'est pas à l'Académie seule qu'on doit en imposer la responsabilité. Elle est responsable de ses choix et de ses œuvres; mais il n'est pas en son pouvoir de faire naître, au gré de ses désirs, des orientalistes, des philosophes, des littérateurs et des poëtes. Institution éminemment nationale, elle doit, donnant à tous l'exemple du travail et de l'amour de la science, hâter, autant qu'il dépend d'elle, le progrès intellectuel du pays; mais c'est à la nation elle-même qu'elle est obligée de demander les hommes destinés à combler les vides qui se manifestent trop souvent dans les cadres de la phalange académique.

Aurons-nous le bonheur de voir bientôt s'accroître, dans une notable proportion, le nombre des hommes voués au culte désintéressé des lettres? Les travailleurs qui tombent, trouveront-ils toujours des héritiers dignes d'eux et capables de compléter leur œuvre? Sommes-nous à l'aube d'une époque plus brillante où, pour toutes les branches des connaissances humaines prévues dans nos statuts, les choix de l'Académie pourront se porter sur une pléiade de collaborateurs éminents et dévoués? Je n'hésite pas à dire que ma raison et mon patriotisme s'unissent pour me faire concevoir cette noble espérance.

Placée entre l'Allemagne et la France, participant du génie de l'une et de l'autre, la Belgique réunit toutes les conditions désirables pour se créer une littérature propre. Le sentiment, l'imagination, l'enthousiasme, le patriotisme, les nobles dévouements, les grands exemples, l'amour passionné du vrai et du beau, toutes ces sources vives de la grande et saine littérature, ne sont pas rares dans la patrie des Maerlant, des Jean le Bel, des Froissart, des Chastellain, des Baudouin de Condé, des Jean Lemaire et de tant d'autres écrivains d'élite dont l'étranger s'efforce de nous ravir les noms et la gloire. La diversité des idiomes

parlés sur notre sol n'est pas un obstacle. La langue est un 1772-1872
instrument plus ou moins puissant aux mains du publiciste, une lyre plus ou moins harmonieuse sous les doigts du poëte, mais ce n'est pas la langue seule qui crée la littérature nationale. Au-dessus de la langue se placent la pensée, le caractère, les mœurs, les aspirations, le génie du peuple. Sur notre vieille et libre terre, si rudement bouleversée par les révolutions et les guerres, si profondément trempée du sang des armées européennes, la paix, l'indépendance et la liberté ouvrent aujourd'hui de vastes perspectives à tous les dévouements, de larges carrières à tous les enthousiasmes. Wallons et Flamands, groupés sous le même drapeau, peuvent s'y mouvoir à l'aise, se tendre une main fraternelle, et, jetant les mêmes palmes aux pieds de leur mère commune, répéter ces beaux vers de l'un de nos poëtes, qui siégea longtemps dans cette enceinte :

N'ayons qu'un cœur pour aimer la patrie,
Et deux lyres pour la chanter !

Loin d'être un obstacle, une cause éternelle d'impuissance ou d'infériorité, la diversité des langues et des races est pour nous un gage de progrès, un élément d'expansion vivace et durable. Ainsi que le disait naguère l'un de nos plus savants confrères, « cette diversité constitue, dans l'ordre intellectuel, aussi bien » que dans l'ordre politique, la force et l'honneur de la Belgique. » Touchant à la fois aux races teutoniques et aux races gallo- » romaines, s'enrichissant des trésors de deux civilisations, en » contact incessant avec tout ce qui se produit de mémorable au » sud et au nord, elle remplira la mission que lui a assignée » la Providence en la plaçant entre l'Escaut et le Rhin, sur » la frontière de ce grand mouvement de nations qui se com- » battent tour à tour par les armes ou par les idées [1]. »

Il y a quelques années, dans l'une de nos solennités académi-

[1] Nous empruntons ces lignes à M. le baron Kervyn de Lettenhove. (*Bulletins*, t. XVII, 2me série, p. 657).

1772-1872 ques, M. Quetelet, traçant rapidement l'esquisse des travaux de l'ancienne Académie impériale de Bruxelles, s'écriait avec raison : « Pendant la dernière période du dix-huitième siècle, l'histoire » des lettres et des sciences en Belgique est tout entière dans » l'histoire de ses travaux. » Aujourd'hui, nous le constatons avec bonheur, cette situation s'est notablement améliorée. L'Académie voit en dehors d'elle une nombreuse phalange d'hommes dévoués, qui déploient un zèle actif et un mérite réel dans la culture de la plupart des branches d'études qui nous sont chères. Dans toutes les provinces sans exception, des sociétés de littérateurs et d'érudits explorent, avec des succès divers, mais avec un dévouement égal, quelques sillons de l'incommensurable domaine de la pensée. Bien mieux qu'à la fin du siècle passé, nous pouvons concevoir et proclamer de brillantes espérances. Alors la vie intellectuelle ne se montrait plus, pour ainsi dire, qu'au sein de l'Académie impériale. Aujourd'hui elle se manifeste depuis le centre jusqu'aux extrémités du royaume !

Aux yeux de quelques-uns, nous le savons, ces espérances ne sont que des illusions généreuses de notre patriotisme. A leur avis, un pays de cinq millions d'âmes, entouré de nations grandes et puissantes, ne doit pas ambitionner l'un des premiers rôles dans les luttes intellectuelles de l'ère moderne. Prophètes du découragement et de la défaillance, ils prétendent que les peuples trop faibles pour jeter un glaive dans la balance des destinées générales, doivent, dans toutes les sphères, y compris celles de l'esprit et de la science, se résigner au rôle d'une immuable infériorité.

Cette opinion désolante, contredite par les annales de tous les âges, ne sera jamais celle de l'Académie royale. A ceux qui l'émettent, nous nous contenterons de répondre : « Voyez » Athènes, dans le monde antique; voyez Florence dans le » monde moderne ! Plus près de nous, voyez la Hollande, avec » son admirable littérature, depuis le poëme épique jusqu'à la » chanson, depuis la tragédie jusqu'au roman, depuis l'histoire » austère jusqu'au pamphlet politique ! Voyez, sur notre propre » sol, l'éclat incontesté des arts qui nous a valu l'admiration de

» l'Europe! » Le nombre donne la force, mais la nature et le travail produisent seuls le génie et la science. Plus d'une fois encore, l'histoire dira de la littérature, ce qu'un poëte infortuné disait, il y a près de deux mille ans, de l'une des créations les plus ingénieuses de la fable : 1772-1872

. . . . . *Non illa loco*
Clara, sed arte (1).

Partout où les arts rayonnent, les lettres, qui ne sont qu'une autre manière de représenter le beau et le vrai, ne sauraient manquer d'aliment et d'organes. Dans les fables riantes de la Grèce, où tant de vie et de vérité brillent sous les voiles du mythe, Euterpe, la muse de la musique, a pour sœurs Calliope et Clio, les muses de l'histoire, de la poésie et de l'éloquence. Comment désespérer de l'art d'écrire dans un pays où Froissart, bientôt suivi de Commines, trouva, dès le quatorzième siècle, le style de Montaigne? Comment ne pas espérer un fécond et splendide épanouissement de l'esprit scientifique et littéraire dans la patrie de Mercator, de Dodoëns, de Vésale, de Juste-Lipse, de Gabriel Mudée, de Van Helmont, de Simon Stevin? L'étude attentive des mémoires couronnés par l'Académie suffirait seule, au besoin, pour prouver que la Belgique possède dans son sein le germe d'un brillant avenir intellectuel. Pour nous faire conquérir dans le domaine des lettres le rang élevé que nous occupons dans les régions de l'art; pour pousser dans les voies d'un progrès rapide et sûr une jeunesse pleine de séve et d'ardeur, il ne nous manque que ces encouragements efficaces, ces perspectives brillantes que l'Allemagne et la France présentent en foule à tous ceux qui se vouent au culte du feu sacré. Et ici, qu'on me permette de le dire, la nation elle-même a un grand devoir à remplir! Elle doit honorer de ses suffrages, fortifier de son appui, encourager par ses applaudissements, les hommes qui brillent par le talent ou par la science. Le plus grand capi-

(1) Ovide, *Métam.*, l. VI, v. 7 et 8.

1772-1872 taine des temps modernes obéissait à l'une des inspirations familières au génie, quand il se plaisait à dire : « Pour savoir à quel » degré les lettres fleurissent dans un pays, il suffit de savoir à » quel degré elles y sont honorées. » Il savait que l'art, la science et la littérature ont toujours prodigué leurs clartés fraternelles aux peuples qui connaissent la valeur de cet aiguillon immense, si bien décrit par Ovide :

Excitat auditor studium, laudataque virtus
Crescit, et immensum gloria calcar habet (1).

Nous ne partageons pas davantage les craintes qui se sont manifestées à l'égard de l'avenir littéraire de l'Europe entière. A l'aspect du développement prodigieux du travail matériel, des publicistes, des historiens, des poëtes et des hommes d'État se rencontrent pour annoncer que bientôt la science au service de la production des richesses trouvera seule des adorateurs et des apôtres. Ils disent que l'amour de la science pour la science, et surtout le culte idéal des lettres, deviendront de jour en jour plus rares, pendant que l'industrie, avec ses insatiables exigences, attirera et absorbera de plus en plus les intelligences d'élite, sacrifiant, elles aussi, aux tendances générales de leur siècle. Ce danger, nous ne le nions pas, existera dans une certaine mesure, pendant la période de transition que nous traversons, et déjà aujourd'hui, même en Allemagne, on remarque un certain ralentissement dans les études purement spéculatives et littéraires. Mais, n'en doutons pas, le péril disparaîtra avec les circonstances exceptionnelles qui lui ont donné naissance. Si l'industrie, depuis un demi-siècle, nous présente un tableau de puissance et de grandeur sans exemple dans l'histoire, il ne faut pas oublier que cette industrie, si rapide dans sa marche, si absorbante dans ses conquêtes, n'est autre chose que le travail fécondé par la science, le travail ennobli par la pensée. En rendant les populations plus riches et, par suite, plus accessibles

(1) *Pont.*, l. IV, ép. 2, v. 33, 36.

aux jouissances de l'esprit, l'industrie finira par payer elle-même un large et glorieux tribut à l'intelligence humaine, pareille à la source qui couvre de verdure et de fleurs le sol qui la fait jaillir de ses entrailles. 1772-1872

En attendant cette ère nouvelle, continuons à hâter, dans la mesure de notre influence, l'épanouissement de toutes nos richesses intellectuelles. Rapprochons de la Belgique, autant qu'il dépend de nous, cet avenir de gloire durable et de respect universel, que l'opulence ne sait pas donner, que la force est impuissante à produire et qui ne peut résulter que du doux et paisible rayonnement de la poésie, de la science, des arts et des lettres. Au lieu d'ouvrir nos âmes au découragement, saluons de nos espérances les conquêtes futures de l'humanité. Disons aux générations nouvelles qu'il y a des créations de l'esprit humain qui ne périront pas, des progrès dont aucune catastrophe n'arrêtera définitivement la marche, des destinées glorieuses qui s'accompliront malgré les épreuves que l'Europe est peut-être à la veille de subir encore !

Et maintenant que ma tâche est remplie, qu'il me soit permis, avant de finir, d'émettre un vœu qui jaillit, à cette heure solennelle, de tous les cœurs et se presse sur toutes les lèvres. Que nos successeurs, en 1972, quand ils célébreront le deux centième anniversaire de l'Académie, aient à offrir au pays un tribut plus riche, un bilan scientifique et littéraire plus glorieux que le nôtre! Que leur science soit plus vaste, leur talent plus élevé, leurs travaux plus brillants, leurs découvertes plus éclatantes! Mais aussi qu'ils se souviennent alors des modestes travailleurs qui leur ont péniblement frayé la voie, et que l'académicien qui parlera en leur nom dise de nous: « Ils travaillaient dans la mesure de leurs forces, ils plaçaient au-dessus des honneurs et des richesses le culte désintéressé des lettres, ils ne désespéraient pas de l'avenir intellectuel de la Belgique, ils aimaient ardemment la science et la patrie. »

APPENDICE.

RELEVÉ DES RAPPORTS FAITS A L'ACADÉMIE

PAR LES MEMBRES ET LES CORRESPONDANTS

DE LA

CLASSE DES LETTRES.

M. ARENDT.

Rapport sur un mémoire de MM. Gruyer et Tissot concernant la métaphysique des corps (*Bulletins*, 1re sér., t. XV, 2e part., p. 68).

Rapport sur un mémoire de M. le général Renard relatif à l'identité de race des Gaulois et des Germains (t. XXIII, 2e part., p. 81).

Rapport sur le concours relatif au lieu de naissance de Charlemagne (t. XXIII, 2e part., p. 166).

Rapport sur un mémoire de M. Vander Haegen intitulé : *Cent proverbes tamouls* (t. XXIII, 2e part., p. 512).

Rapport sur les mémoires envoyés au concours de 1857, en réponse à la question : *Constater les analogies des langues flamande, allemande et anglaise* (Bulletins, 2e sér., t. II, p. 118).

Rapport sur des mémoires concernant le lieu de naissance de Charlemagne et l'origine belge des Carlovingiens (t. VII, p. 144 et p. 156).

Rapport sur un mémoire envoyé au concours relatif à la question de l'origine belge des Carlovingiens (t. IX, p. 492).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question du concours de 1861, relative à l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes (t. XI, p. 533).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1863, concernant l'établissement des colonies belges en Allemagne, pendant le douzième et le treizième siècle (t. XV, p. 662).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours de 1864 (t. XVII, p. 458).

—

M. BAGUET.

Rapport sur un mémoire de M. de Ram intitulé : *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et de leurs sépultures à Nivelles* (Bulletins, 1re sér., t. XVIII, 1re part., p. 160).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question du concours de 1851, demandant un travail sur Démetrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'État, érudit et philosophe (t. XVIII, 1re part., p. 442).

Rapport sur un mémoire de M. de Witte concernant l'impératrice Salonine (t. XVIII, 2e part., p. 421).

Rapport sur un travail de M. Wagener intitulé : *Essai sur les rapports qu'il y a entre les apologues de l'Inde et ceux de la Grèce et de Rome* (t. XIX, 1re part., p. 408).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1853, demandant un travail sur la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique (t. XX, 2e part., p. 82).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du même concours, concernant le meilleur système d'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne (t. XX, 2e part., p. 162).

Rapport sur une notice de M. P. Namur concernant un manuscrit de l'Histoire naturelle de Pline (*Bulletins*, 2e sér., t. XI, p. 372).

Rapport sur un mémoire de M. Wagener intitulé : *De la symphonie des anciens* (t. XII, p. 216).

Rapport sur un mémoire de M. A. De Potter intitulé : *De l'instruction obligatoire* (t. XX, p. 295).

M. BEKKER.

Rapport sur un mémoire de M. Roulez concernant le mythe de Dédale, considéré par rapport à l'origine de l'art grec (*Bulletins*, 1re sér., t. II, p. 208).

Rapport sur un mémoire de M. Ph. Bernard intitulé : *Commentatio historico-critica in Lysiae orationem funebrem* (t. III, p. 125).

M. BLOMMAERT.

Rapport fait au nom du jury chargé de juger les cantates flamandes, présentées pour le grand concours de composition musicale de 1867 (*Bulletins*, 2e sér., t. XXIV, p. 97).

M. BORGNET.

Rapport sur le résultat des fouilles faites dans deux *tumuli* à Friset (*Bulletins*, 1re sér., t. X, p. 391).

Rapport sur un mémoire de M. Guioth concernant les diverses enceintes de la ville de Tongres (t. XIII, 1re part., p. 355).

Rapport sur un mémoire de M. Schaepkens concernant l'architecture militaire et l'ancienne enceinte fortifiée de Maestricht (*ib.*, p. 755, et 2e part., p. 52).

Rapport sur un mémoire de concours (1846), en réponse à la question : *Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, en temps de paix comme en temps de guerre* (t. XIII, 1re part., p. 431).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1847 (t. XIV, 1re part., p. 344).

Rapport sur une notice de M. Gachard intitulée : *Notice historique et descriptive des archives de l'abbaye et principauté de Stavelot conservées à Dusseldorf* (t. XIV, 1re part., p. 579).

Rapport sur un mémoire concernant les *Bandes d'ordonnance* (t. XVII, 1re part., p. 66).

Rapport sur un projet de résumé analytique et critique des publications sur l'histoire nationale, faites depuis 1830, etc. (t. XVIII, 2e part., p. 325).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces Conseils : le Grand-Conseil de Malines, le Conseil de Brabant, le Conseil de Hainaut, le Conseil de Flandre* (t. XIX, 2e part., p. 65).

Rapport sur un mémoire de M. Roulez concernant le contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain (t. XIX, 2e part., p. 261).

Rapport sur un mémoire de M. Leclercq relatif aux dispositions de la Constitution belge qui règlent l'exercice du pouvoir judiciaire (t. XIX, 3e part., p. 488).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1853) : *Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces-Unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du dix-huitième siècle* (t. XX, 2e part., p. 132).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, reprise pour le concours de 1854 (t. XXI, 1re part., p. 328).

Rapport sur un mémoire de M. Gachard intitulé : *Les monuments de la diplomatie vénitienne, considérés sous le point de vue de l'histoire moderne en général et de l'histoire de la Belgique en particulier* (t. XX, 1re part., p. 490).

Rapport sur un mémoire de M. Ch. Grandgagnage concernant les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale (t. XXI, 2e part., p. 256).

Rapport sur une notice de M. Liebrecht intitulée : *La tour des souris* (Mäusethurm) (t. XXI, 2e part., p. 878).

Rapport sur une notice de M. Liebrecht intitulée : *La Mesnie furieuse ou le chasseur sauvage* (t. XXII, 2e part., p. 137).

Rapport sur un mémoire de MM. de Saint-Genois et Yssel de Schepper, intitulé : *Missions diplomatiques de Corneille de Schepper* (t. XXII, 2e part., p. 557 ; t. XXIII, 1re part., p. 164).

Rapport sur les mémoires de concours de 1856, en réponse à la question : *Charlemagne est-il né au Pays de Liége?* (t. XXIII, 1re part., p. 575).

Rapport sur trois lettres de M. le général Renard concernant l'identité de race des Gaulois et des Germains (t. XXIII, 1re part., p. 160).

Rapport sur un mémoire de M. de Noue intitulé : *Wibald, sa patrie, sa famille* (Bulletins, 2e sér., t. I, p. 133).

Rapport sur un mémoire de M. Leclercq intitulé : *Un chapitre du droit constitutionnel des Belges* (t. I, p. 346).

Rapport sur un mémoire de M. Brenier intitulé : *Tableau chronologique de l'histoire du Hainaut* (t. III, p. 9).

Rapport sur un mémoire de M. Th. Juste intitulé : *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche*, etc. (t. IV, p. 22).

Rapport sur une lettre de M. le général Renard concernant l'identité de race des Gaulois et des Germains (t. VI, p. 205).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Exposer l'origine belge des Carlovingiens. Discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique* (t. VII, p. 146; t. IX, p. 482).

Rapport sur un mémoire de M. Kempeneers concernant l'*Ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenaeken* (t. VIII, p. 225).

Rapport sur un manuscrit de M. Namur portant pour titre : *Le Psautier, en lettres d'or, donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye de Saint-Hubert, en 825*, etc. (t. IX, p. 182).

Rapport sur un mémoire de concours en réponse à la question : *Tracer un tableau historique et politique des règnes de Jean II et de Jean III, ducs de Brabant* (t. XI, p. 551).

Rapport sur *la Carte des Gaules au temps de César* (t. XIII, p. 387).

Rapport sur un mémoire de M. Jeanjean concernant la position de la quatrième légion romaine commandée par Labienus (t. XIII, p. 379).

Rapport sur un ouvrage manuscrit de M. Vandertaelen intitulé : *Les Pays-Bas dans les temps anciens* (t. XXI, p. 294).

Rapport sur un manuscrit de M. Bormans intitulé : *Observations détachées sur le texte de Cléomadès* (t. XXII, pp. 73 et 231).

Rapport sur un mémoire de M. Grünhagen *Sur les colonies belges en Allemagne* (t. XXII, p. 544).

Rapport sur deux mémoires de concours, en réponse à la question : *Faire l'histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le dixième siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la république française* (t. XXIII, p. 551).

Rapport sur un mémoire de M. Chalon intitulé : *Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies* (t. XXV, p. 319).

Rapport sur un manuscrit de M. E. Varenbergh intitulé : *Notice concernant Poilvache et Bouvignes* (t. XXVI, p. 121).

Rapport sur un mémoire concernant les rapports de droit public qui ont existé entre la Belgique et l'Allemagne, etc. : question remise au concours en 1869 (t. XXVII, p. 461).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire du droit criminel de l'ancien Pays de Liége* (t. XXXI, p. 409).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Recherches sur les causes qui amenèrent, pendant le douzième et le treizième siècle, l'établissement des colonies belges en Hongrie et en Transylvanie*, etc. (t. XXIX, p. 514).

M. BORMANS.

Rapport sur un mémoire de M. de Saint-Genois relatif à des lettres de Jacques de Vitry (*Bulletins*, 1re sér., t. XV, 1re part., pp. 19 et 90).

Rapport concernant une *Notice sur André Schott*, présentée par M. Baguet (*ibid.*, p. 517).

Rapport sur un manuscrit de M. le duc de Caraman intitulé : *Aristote; coup d'œil sur sa vie et ses ouvrages* (t. XVI, 2e part., p. 551).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire un travail sur Démetrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'État, érudit et philosophe* (t. XVIII, 2e part., p. 426).

Rapport sur un mémoire de M. Wagener intitulé : *Essai sur les rapports qu'il y a entre les apologues de l'Inde et ceux de la Grèce et de Rome* (t. XIX, 1re part., p. 414).

Rapport sur une notice de M. de Chênedollé relative à une correction proposée pour le vers 43 de l'*Épître aux Pisons* (t. XIX, 2e part., p. 241).

Rapport sur l'Épître latine de M. Fuss intitulée : *Dantis divinae comoediae poetica virtus* (t. XX, 1re part., p. 383).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'éloge de Godefroid de Bouillon* (littérature flamande) (t. XX, 2e part., p. 186).

Rapport sur les poëmes flamands envoyés au concours extraordinaire de 1859 (XXVe anniversaire de la loi du 1er mai 1834, décrétant l'établissement des chemins de fer belges) (*Bulletins*, 2e série, t. VII, p. 173).

Rapport sur un travail de M. Kempeneers concernant l'ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenacken (t. VIII, p. 225).

Rapport sur une notice de M. Namur relative à un Psautier manuscrit du neuvième siècle (t. IX, p. 180).

Rapport sur un travail de M. Wagener intitulé : *Mémoire sur la symphonie des anciens* (t. XII, p. 218).

Rapport sur un mémoire de M. Pratt intitulé : *Orthographe et étymologie des noms de lieux de la province de Luxembourg* (t. XIV, p. 308).

—

M. CARTON.

Rapport sur un mémoire de M. Ozeray relatif aux divers signes écrits du langage (*Bulletins*, 1re sér., t. XIII, 2e part., p. 406).

Rapport sur un mémoire de MM. Gruyer et Tissot intitulé : *Controverse sur les facultés humaines et l'activité de la pensée* (t. XV, 2e part., p. 534).

Rapport sur un mémoire de M. Tissot intitulé : *Nouvelles considérations sur le libre arbitre* (t. XVI, 1re part. p. 77).

Rapport sur un manuscrit de M. le duc de Caraman intitulé : *Aristote, coup d'œil sur sa vie et ses ouvrages* (t. XVI, 2e part., p. 551).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question du concours de 1850, relative au paupérisme dans les Flandres (t. XVII, 1re part., p. 447).

Rapport sur un mémoire de M. Kervyn de Lettenhove, relatif à un manuscrit de l'abbaye des Dunes (t. XVII, 2e part., p. 331).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1851, demandant quelles ont été, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre (t. XVIII, 1re part., p. 376).

Rapport sur les propositions du jury pour le prix d'histoire de la première période quinquennale (t. XVII, 2e part., p. 326).

Rapport sur trois mémoires en réponse à la question du concours de 1852, demandant quelle est, dans l'organisation de l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société, la part légitime de la charité privée et celle de la bienfaisance publique (t. XIX, 2e part,, p. 55).

Rapport sur le mémoire de M. le baron Kervyn de Lettenhove intitulé : *Études sur le XIIIe siècle* (t. XX, 2e part., p. 200).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet, concernant Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, et les chevaliers belges à la cinquième croisade (*Bulletins,* 2e sér., t. I, p. 131).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question du concours de 1857, concernant les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies (t. II, p. 105).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet relatif à Robert de Jérusalem, comte de Flandre (t. IX, p. 391).

M. CHALON (R.).

Rapport sur une notice présentée par M. l'abbé Germain au sujet d'un dépôt de monnaies du douzième siècle, découvert à Tillet (*Bulletins,* 1re sér., t. XXII, 2e part., p. 557).

Rapport sur deux mémoires envoyés en réponse à la question : *Quelles sont les localités des dix-sept provinces des Pays-Bas, etc., où l'on a frappé monnaie*, etc. (*Bulletins,* 2e sér., t. IX, p. 465).

Rapport sur le projet de donner au piédestal de la statue d'Ambiorix la forme d'un dolmen (t. XIX, p. 427).

Rapport sur une notice de M. Galesloot intitulée : *Déplacement du Mausolée et du cercueil de l'archiduc François en 1775* (t. XXV, p. 320).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Apprécier Jehan Lemaire* (de Belges) *comme protecteur et comme poëte* (t. XXV, p. 536).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire de la gravure des médailles en Belgique,* etc. (t. XXVI, p. 235).

M. CONSCIENCE.

Rapport sur une notice de M. F. De Potter intitulée : *Hebberechts-Godshuis*, etc. (*Bulletins*, t. XXX, 2e sér., p. 504).

Rapport sur deux mémoires de M. F. De Potter, ayant pour titre : *Geschlachtboom der Artevelden van de XIVe eeuw, opgesteld door Willem, zoon van Jacob van Artevelde*, et *Hoe en waar overleed Philip van Artevelde* (t. XXXII, p. 296).

M. CORNELISSEN.

Rapport sur un mémoire de M. Baron *Sur la vie et les ouvrages de Callinus et de Tyrtée, avec une traduction en vers français, des notices*, etc. (Bulletins, 1re sér., t. I, p. 44).

Rapport sur un mémoire de concours (1836), en réponse à la question : *Indiquer l'époque précise des inventions importantes et des perfectionnements qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels en Belgique, depuis les dernières années du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours*, etc. (t. III, p. 494).

Rapport sur deux lettres de MM. Guioth et de Crassier concernant des antiquités nationales (t. X, 2e part., p. 134).

Rapport sur un mémoire de M. Ozeray relatif aux divers signes écrits du langage (t. XIII, 2e part., p. 406).

Rapport sur un mémoire de M. le baron de Saint-Genois relatif à des lettres inédites de Jacques de Vitry, évêque de Saint-Jean-d'Acre, etc. (t. XV, 2e part., p. 19).

M. DAVID.

Rapport sur un mémoire de M. Imbert des Mottelettes intitulé : *Ethnographie du royaume de Belgique* (Bulletins, 1re sér., t. XVII, 1re part., p. 151).

Rapport sur un mémoire de M. de Ram intitulé : *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et de leurs sépultures à Nivelles* (t. XVIII, 1re part., p. 160).

Rapport sur un projet de bibliothèques circulantes et sur la création de sociétés provinciales de littérature et de sciences (t. XXI, 1re part., p. 238).

Rapport sur les mémoires en réponse à la question du concours de 1857, demandant un tableau historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant (*Bulletins*, 2e sér., t. II, p. 140; t. VII, p. 134).

Rapport sur les mémoires en réponse à la question du concours de 1858, demandant quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des Chambres de rhétorique, dans les XVII provinces des Pays-Bas et le Pays de Liége (t. IV, p. 428; t. IX, p. 480).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question remise au concours de 1859 (t. VII, p. 121).

Rapport sur les poëmes flamands du concours de poésie pour le XXVe anniversaire de l'inauguration des chemins de fer de Belgique (t. VII, p. 178).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Tracer un tableau historique et politique des règnes de Jean II et de Jean III, ducs de Brabant* (t. XI, p. 544).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1861 (t. XII, p. 545).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question du concours de 1862, demandant un exposé historique de l'ancienne Constitution brabançonne connue sous le nom de Joyeuse-Entrée (t. XIII, p. 497).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1863 concernant l'établissement des colonies belges en Allemagne (t. XV, p. 683).

Rapport sur un mémoire de M. Hegewald relatif aux antiquités gauloises (t. XVII, p. 195).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Rechercher les causes qui amenèrent, pendant le douzième et le treizième siècle, l'établissement de colonies belges en Allemagne*, etc. (t. XVII, p. 486).

M. DE DECKER.

Rapport sur un mémoire concernant les causes et les conséquences des émigrations allemandes au XIXe siècle (*Bulletins*, 1re sér., t. XIII, 1re part., p. 463; t. XIV, 1re part., p. 355).

Rapport sur un mémoire de M. Quetelet intitulé : *De l'influence du libre arbitre de l'homme sur les faits sociaux* (Nouveaux mémoires de l'Acad., t. XXI).

Rapport sur un mémoire de concours (1849) concernant les causes du paupérisme dans les Flandres et les moyens d'y remédier (*Bulletins*, 1re sér., t. XVI, 1re part., p. 495).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1850 (t. XVII, 1re part., p. 434).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1851) : *Quelle est,*

dans l'organisation de l'assistance à accorder aux classes souffrantes, la part légitime de la charité privée et celle de la bienfaisance publique (t. XVIII, 1re part, p. 394).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1852 (t. XIX, 2e part., p. 30).

Rapport sur une notice de M. Gaillard relative à la confrérie de Saint-Yvon, à Gand (t. XX, 1re part., p. 66).

Rapport sur un mémoire relatif à l'influence de la civilisation sur la poésie (*Bulletins*, 2e sér., t. IV, p. 390; rapports complémentaires, t. XIV, p. 196; t. XXIV, pp. 206, 373).

Rapport sur un mémoire de M. Ducpetiaux concernant le patronage des condamnés libérés (t. V, p. 383).

Rapport sur un mémoire de M. Thonissen concernant la théorie du progrès indéfini, dans ses rapports avec l'histoire de la civilisation et les dogmes du christianisme (t. VII, p. 375).

Rapport sur un mémoire de M. Ducpetiaux concernant la mission de l'État, ses règles et ses limites (t. XI, p. 339).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Comment l'ouvrier peut-il s'aider lui-même* (SELF HELP), *et quelles sont les réformes et les institutions qui peuvent contribuer le plus promptement et le plus efficacement à préparer, effectuer et consolider son bien-être et son indépendance* (t. XXIII, p. 544).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire une description statistique d'une commune du centre des Flandres, de deux mille habitants au moins, propre à faire apprécier, en les comparant, la condition physique, morale et intellectuelle des cultivateurs flamands, ainsi que l'état de l'agriculture au siècle passé, et même antérieurement, et aujourd'hui* (t. XXVII, p. 452).

Rapport sur une notice de M. De Potter intitulée : *Hebberechts-Godshuis*, etc. (t. XXX, p. 191).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant les Quatre-Métiers et les îles occidentales de la Zélande (t. XXXII, p. 80).

M. DEFACQZ.

Rapport sur un mémoire de M. Leclercq portant pour titre : *Un chapitre du droit constitutionnel des Belges* (BULLETINS, 2e sér., t. II, p. 146).

Rapport sur un mémoire de M. Ducpetiaux intitulé : *Du patronage des condamnés libérés* (t. V, p. 376).

Rapport sur un mémoire de M. Thonissen traitant de l'organisation judi-

ciaire, des lois pénales et de la procédure criminelle de l'Égypte ancienne (t. XVIII, p. 413).

Rapport sur un mémoire de M. Poullet concernant la juridiction et la propriété foncière au quinzième siècle, dans le Quartier de Louvain (t. XX, p. 162).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1867, relative à l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant (t. XXIII, p. 503).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1869, relative à l'histoire du droit pénal dans le Brabant, depuis l'avénement de Charles-Quint (t. XXVII, p. 441).

M. DE RAM.

Rapport sur un mémoire de M. l'abbé de Robiano concernant la formation générale des langues (*Bulletins*, 1re sér., t. V, p. 151).

Rapport sur un projet de M. Voisin concernant un catalogue imprimé, à l'usage de toutes les bibliothèques de la Belgique (t. V, p. 543).

Rapport sur un mémoire de M. Tandel intitulé : *De la catégorie de relation dans les jugements* (t. VI, 2e part., p. 9).

Rapport sur un système d'échange des doubles des bibliothèques, mis en pratique par le Ministère de l'instruction publique, en France; système présenté par M. Gachard (t. VII, 1re part., p. 7).

Rapport sur un mémoire de M. Tandel relatif à un phénomène psychologique du somnambulisme (t. VII, 1re part., p. 180).

Rapport sur un mémoire de M. Bivort concernant l'organisation des bibliothèques de la Belgique (t. VII, 2e part., p. 196).

Rapport sur un mémoire de M. Wolf concernant les traces de l'ancien culte germanique dans les Pays-Bas (t. VIII, 2e part., p. 376).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet relatif aux anciens monuments sur lesquels les historiens ont fondé le récit de la guerre de Grimberge (t. VIII, 2e part., p. 395).

Rapport sur un mémoire de concours en réponse à la question : *Quels sont les changements que l'établissement des abbayes au VIIe siècle et l'invasion des Normands an XIe ont introduits dans l'état social de la Belgique?* (t. IX, 1re part., p. 422).

Rapport sur une notice de M. H. de Frocheur relative au roman de la belle Hélène de Constantinople (t. XII, 1re part., p. 215).

Rapport sur une note de M. Guioth relative au tumulus de Brusthem (t. XIII, 1re part., p. 90).

Rapport sur un mémoire de M. Guioth concernant les diverses enceintes de la ville de Tongres (t. XIII, 1re part., p. 355).

Rapport sur un mémoire de concours (1846), en réponse à la question :

Rechercher, d'une manière approfondie, l'origine et la destination des basiliques dans l'antiquité grecque et romaine, et faire voir comment la basilique païenne a été transformée en église chrétienne (t. XIII, 1re part., p. 462).

Rapport sur un mémoire de concours (1848), en réponse à la question : *Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fondation de l'Université de Louvain*, etc.? (t. XV, 1re part., p. 524).

Rapport sur la même question, remise au concours en 1849 (t. XVI, 1re part., p. 482).

Rapport sur les questions posées par M. le Ministre de l'intérieur, en 1848, au sujet du bouclier, des bas-reliefs et des inscriptions de la statue de Godefroid de Bouillon (t. XVI, 1re part., p. 197).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant l'état de l'enseignement, des sciences et des lettres dans les Gaules, et en particulier dans la Gaule belgique, sous les empereurs romains et les rois mérovingiens (t. XVII, 1re part., p. 26).

Rapport sur un mémoire de M. Imbert des Mottelettes concernant l'ethnographie du royaume de Belgique (t. XVII, 1re part., p. 156).

Rapport sur une note de M. le docteur Brixhe relative à une statuette semblable à celle de Casterlé (t. XVIII, 2e part., p. 53).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1852 concernant la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique (t. XIX, 2e part., p. 8; t. XXI, 1re part., p. 322).

Rapport sur l'inscription de la statue de Godefroid de Bouillon (t. XIX, 1re part., p. 418).

Rapport sur l'épître latine de M. le professeur Fuss intitulée : *Dantis divinae comoediae poetica virtus* (t. XX, 1re part., p. 411).

Rapport sur un mémoire de M. Gachard intitulé : *Les monuments de la diplomatie vénitienne, considérés sous le point de vue de l'histoire moderne en général et de l'histoire de la Belgique en particulier* (t. XX, 1re part., p. 490).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1853 concernant la vie et les travaux d'Érasme (t. XX, 2e part., p. 73).

Rapport sur un mémoire de M. L. Lavallée concernant les *Sint-Peetersmannen* ou hommes de Saint-Pierre, à Louvain (t. XX, 3e part., p. 338).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant les guerres qui eurent lieu, au quatorzième siècle, entre le Brabant et la Flandre (t. XXI, 2e part., p. 700).

Rapport sur un mémoire de concours, en réponse à la question suivante :

Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant (t. XXII, 1re part., p. 378).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1856 concernant l'histoire du *Collége des Trois-Langues, à Louvain* (t. XXIII, 2e part., p. 533).

Rapport sur deux mémoires envoyés en réponse au concours extraordinaire, ouvert pour la question : *Charlemagne est-il né dans la province de Liége?* (Bulletins, 2e sér., t. IV, p. 429).

Rapport sur un mémoire de M. Schwartz relatif à Henri de Gand et aux derniers historiens de ce savant (t. V, p. 99).

Rapport sur la fête séculaire de l'Académie de Munich (t. VII, p. 399).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet relatif à *Robert de Jérusalem, comte de Flandre* (t. IX, p. 391).

Rapport sur deux mémoires du concours de 1862, en réponse à la question : *Faire un mémoire historique et critique sur la vie et les ouvrages d'Aubert le Mire* (t. XIII, p. 489).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1863 (t. XV, p. 686).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (Prix de Stassart) : *Un travail sur Van Helmont, comprenant, outre la biographie de ce savant, un exposé critique de ses découvertes et de sa doctrine,* etc. (t. XVII, p. 501).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet intitulé : *Sur la guerre de Maximilien, roi des Romains, contre les villes de Flandre* (t. XX, p. 237).

M. DE SMET.

Rapport sur un mémoire de M. Joly concernant des antiquités nationales (*Bulletins,* 1re sér., t. IV, p. 353).

Rapport sur des antiquités découvertes à Schaesberg (t. V, p. 71).

Rapport sur des antiquités découvertes à Renaix (t. V, pp. 30, 727).

Rapport sur un mémoire de M. Bernard intitulé : *Essai historique sur les anciens Germains* (t. V, p. 560; t. VI, 1re part., p. 470).

Rapport sur un mémoire de M. Smits relatif à la *langue belgique* (t. VI, 1re part., p. 151).

Rapport sur un mémoire de M. de Ram relatif au concile de Trente (t. VII, 2e part., p. 221).

Rapport sur un mémoire de M. de Reiffenberg intitulé : *Itinéraire de l'archiduc Albert, de la reine d'Espagne Catherine d'Autriche et de l'infante Isabelle en 1599 et 1600,* etc. (t. VIII, 1re part., pp. 97, 128).

Rapport sur un mémoire de M. de Ram intitulé : *Disquisitio de dogma-*

tica declaratione a theologis Lovaniensibus edita anno 1545 (t. VIII, 1re part., p. 302).

Rapport sur une note de M. Gérard concernant les verbes irréguliers de la langue française (t. X, 2e part., p. 148).

Rapport sur un mémoire de M. Moke concernant la bataille de Courtrai (t. XII, 1re part., p. 525).

Rapport sur le projet d'inscription du monument de M. le chanoine Triest (t. XIII, 1re part., pp. 263, 467).

Rapport sur le programme d'un concours ouvert par la ville d'Ypres pour la composition d'une histoire de cette ville (t. XIII, 2e part., p. 402).

Rapport sur un mémoire de M. de Saint-Genois intitulé : *Sur les voyages de Thetmar et de Burchard de Strasbourg en Palestine, en 1217 et en 1189* (t. XVII, 2e part., p. 138).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question suivante : *Quels ont été, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre?* (t. XVIII, 1re part., p. 383).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Un mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique* (t. XIX, 2e part., p. 83).

Rapport sur un mémoire de M. Gachard intitulé : *Notice historique et descriptive des archives de Gand* (ibid., p. 240).

Rapport sur une notice de M. le général Renard relative au cours primitif de l'Escaut (t. XIX, 3e part., p. 136).

Rapport sur un mémoire de M. Vander Meersch relatif à la ville de Gand considérée comme place de guerre (t. XX, 1re part., p. 493).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1855) : *Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces-Unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du dix-huitième siècle?* (t. XX, 2e part., p. 118).

Rapport sur un mémoire de M. Kervyn de Lettenhove intitulé : *Études sur le treizième siècle* (ibid., p. 207).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question concernant Érasme, remise au concours en 1854 (t. XXI, 1re part., p. 322).

Rapport sur la question : *Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces-Unies,* etc.? question remise au concours en 1854 (*ibid.*, p. 327).

Rapport sur une notice de M. Gaillard relative à l'*Audience du comte* et au *Conseil de Flandre* (ibid., p. 500).

Rapport sur un mémoire de M. Ch. Grandgagnage concernant les noms de lieux de la Belgique orientale (t. XXI, 2e part., p. 256).

Rapport sur un mémoire de M. Rottier concernant l'avenir de la littérature nationale (t. XXIII, 2e part., p. 327).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces Conseils : le Grand-Conseil de Malines, le Conseil de Brabant, le Conseil de Hainaut, le Conseil de Flandre* (BULLETINS, 2e sér., t. II, p. 138).

Rapport sur le projet de concours ouvert par l'administration communale d'Ypres, pour une histoire de cette ville (t. IX, p. 179).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Tracer un tableau historique et politique des règnes de Jean II et de Jean III, ducs de Brabant* (t. XI, pp. 79, 547).

Rapport sur un mémoire de M. Gheldolf relatif au mot *Balfart* (t. XI, p. 559).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question : *Faire un mémoire historique et critique sur la vie et les travaux d'Aubert le Mire* (t. XIII, p. 491).

Rapport sur un mémoire de M. Pratt intitulé : *Orthographe et étymologie des noms de lieux de la province de Luxembourg* (t. XIV, p. 508).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question relative à Aubert le Mire, remise au concours en 1863 (t. XV, p. 535).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Un travail sur Van Helmont, comprenant, outre la biographie de ce savant, un exposé critique de ses découvertes*, etc. (t. XVII, p. 501).

Rapport sur deux mémoires relatifs à l'influence exercée par les colonies saxonnes établies sur le littoral de la Flandre (t. XXI, p. 432).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelle a été l'influence exercée par Leibnitz sur la direction de la philosophie moderne?* (t. XXI, p. 438).

Rapport sur un mémoire de M. Grünhagen concernant les colonies belges de la Silésie (t. XXII, p. 542).

Rapport sur une notice de M. Varenbergh, concernant les *Voisinages* de Gand (t. XXV, p. 521).

Rapport sur un mémoire de M. Varenbergh concernant les relations de la Flandre avec l'Angleterre, au moyen âge (t. XXXI, p. 76).

Rapport sur un mémoire de concours concernant les *Pagi* de la Belgique au moyen âge (*ibid.*, p. 384).

Rapport sur deux mémoires de M. F. De Potter intitulés : *Geslachtboom der Artevelden van de viertiende eeuw, vermoedelyk opgesteld door Willem, zoon van Jacob van Artevelde*, et *Hoe en waar overleed Philip van Artevelde* (t. XXXII, p. 296).

M. DEVAUX.

Rapport sur le programme proposé par la ville d'Ypres pour la composition d'une histoire de cette ville (*Bulletins*, 1re sér., t. XIII, 2e part., pp. 47, 402).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1851) : *Quelle est, dans l'organisation de l'assistance à accorder aux classes souffrantes, la part légitime de la charité privée et celle de la bienfaisance publique?* (t. XVIII, 1re part., p. 400).

Rapport sur trois mémoires en réponse à la même question, remise au concours en 1853 (t. XIX, 2e part., p. 40).

Rapport sur une notice de M. Gaillard relative à la confrérie de Saint-Yvon à Gand (t. XX, 1re part., p. 67).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quel est le système d'organisation qui peut le mieux assurer le succès de l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne?* (t. XX, 2e part., p. 132).

Rapport sur le concours pour le prix quinquennal de littérature française (1848-1852) (*ibid.*, p. 223).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à nos jours* (t. XXI, 1re part., p. 312).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Une notice sur le baron de Stassart* (t. XXIII, 1re part., p. 573).

Rapport sur un mémoire de M. Ducpetiaux concernant l'emprisonnement cellulaire ou séparé (*Bulletins*, 2e sér., t. II, p. 148).

Rapport sur un mémoire de concours intitulé : *De l'influence de la civilisation sur la poésie* (t. IV, p. 392).

Rapport sur un mémoire intitulé : *Quelles sont les applications utiles et pratiques du principe d'association pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes?* (t. XI, p. 530).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Comparer, particulièrement en Belgique, la condition physique, morale et intellectuelle des classes laborieuses, sous le régime des corporations et à l'époque actuelle* (t. XIII, p. 174).

Rapport sur un mémoire de M. A. De Potter intitulé : *De l'instruction obligatoire* (t. XX, p. 264).

Rapport sur trois mémoires de concours, en réponse à la question : *On demande comment l'ouvrier peut s'aider lui-même* (SELF HELP), *et quelles*

sont les réformes et les institutions qui peuvent contribuer le plus promptement et le plus efficacement à préparer, effectuer et consolider son bien-être (t. XXIII, p. 548).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Exposer les divers systèmes électoraux qui ont été successivement introduits chez les peuples anciens et modernes; faire en même temps ressortir l'esprit dans lequel ces systèmes ont été conçus, et en apprécier les résultats pour la liberté civile et politique, pour l'ordre et la prospérité chez ces peuples* (t. XXV, p. 543).

M. DE WITTE (Baron).

Rapport sur un voyage archéologique fait en Italie et en Grèce (*Bulletins*, 1re sér., t. IX, 2e part., p. 94).

Rapport sur un travail de M. Wagener intitulé : *Études et explorations faites en Grèce et dans l'Asie Mineure*, etc. (t. XXI, 1re part., p. 229).

Rapport sur un travail de M. Wagener intitulé : *Explorations scientifiques faites en Grèce* (t. XXI, 2e part., p. 693).

Rapport sur une notice de M. Wagener concernant un monument métrologique découvert en Phrygie (t. XXII, 1re part., p. 329).

Rapport sur un mémoire de M. Roulez intitulé : *Pélops et OEnomaüs* (t. XXII, 2e part., p. 439).

Rapport sur un mémoire de M. F. Nève intitulé : *Exposé des guerres de Tamerlan et de Schah-Rokh*, etc. (*Bulletins*, 2e sér., t. V, p. 309).

Rapport sur un ouvrage de M. Wagener concernant des inscriptions grecques recueillies en Asie Mineure (t. VII, p. 462).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question suivante : *Quelles sont les localités des dix-sept provinces des Pays-Bas et du Pays de Liége où l'on a frappé monnaie depuis l'invasion des Francs jusqu'à l'émancipation des grands feudataires?* (t. IX, pp. 391 et 460).

Rapport sur un mémoire de M. Charles Lenormant ayant pour titre : *Mémoire sur les peintures que Polygnote avait exécutées dans la lesché de Delphes* (t. XVI, p. 95).

Rapport sur une notice de M. Rodenbach contenant l'étalon prototype universel des mesures de longueur (t. XXIX, p. 543).

M. DUCPETIAUX (E.).

Rapport sur une notice de M. Gaillard intitulé : *Notice sur la confrérie de Saint-Yvon à Gand* (Bulletins, 1re sér., t. XX, 1re part., p. 67).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question du concours de

1860, relative aux applications utiles et pratiques du principe d'association pour l'amélioration du sort des classes indigente et ouvrière (*Bulletins*, 2e sér., t. IX, p. 467).

Rapport sur le mémoire en réponse à la même question, remise au concours de 1861 (t. XI, p. 515).

Rapport sur un mémoire de M. De Potter concernant l'instruction obligatoire (t. XX, p. 264).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1866) : *On demande comment l'ouvrier peut s'aider lui-même* (SELF HELP), *et quelles sont les réformes et les institutions qui peuvent contribuer le plus promptement et le plus efficacement à préparer, effectuer et consolider son bien-être et son indépendance?* (t. XXI, p. 440).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1867 (t. XXIII, p. 526).

—

M. FAIDER.

Rapport du jury quinquennal des sciences morales et politiques (*Bulletins*, 1re sér., t. XXIII, p. 656).

Premier rapport sur le concours relatif à l'origine du droit de succession (*Bulletins*, 2e sér., t. II, p. 98).

Rapport sur un mémoire de M. Ducpetiaux relatif à l'emprisonnement cellulaire (t. II, p. 146).

Deuxième rapport sur le concours relatif à l'origine du droit de succession (t. IV, p. 383).

Rapport sur un mémoire de M. Thonissen relatif à la théorie du progrès indéfini (t. VI, p. 374).

Rapport du jury quinquennal des sciences morales et politiques (t. XI, p. 571).

Rapport sur un mémoire relatif à la condition des classes laborieuses (t. XIII, p. 520).

Rapport sur un mémoire de M. Thonissen relatif à l'organisation judiciaire et au droit pénal dans l'ancienne Égypte (t. XVIII, p. 413).

Rapport sur un mémoire de M. Poullet relatif aux juridictions et à la propriété dans l'ancien Quartier de Louvain (t. XX, p. 165).

—

M. GACHARD.

Rapport sur un mémoire en réponse à la question par laquelle l'Académie demandait une histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle (*Bulletins*, t. XII, 1re part., p. 413).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, en temps de guerre comme en temps de paix* (t. XIII, 1re part., p. 401).

Rapport sur un nouveau mémoire en réponse à la même question, qui avait été remise au concours (t. XIV, 1re part., p. 332).

Rapport sur les questions proposées par M. le Ministre de l'intérieur au sujet du bouclier, des bas-reliefs et des inscriptions de la statue de Godefroid de Bouillon (t. XVI, 1re part., p. 205).

Rapport sur un mémoire de M. Borgnet intitulé : *Philippe II et la Belgique. Résumé politique de la révolution du seizième siècle* (t. XVII, 1re part., p. 141).

Rapport sur une notice de M. le major Guillaume concernant les *Bandes d'ordonnance* (t. XVII, 1re part., p. 238).

Rapport sur un mémoire de M. J. Borgnet intitulé : *Histoire des compagnies militaires de Namur* (t. XVII, 2e part., p. 408).

Rapport sur une lettre de M. le major Guillaume concernant les *Bandes d'ordonnance* (t. XVIII, 1re part., p. 59).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelles ont été, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre?* (t. XVIII, 1re part., p. 386).

Rapport sur l'inscription pour la statue de Godefroid de Bouillon (t. XIX, 1re part., p. 414).

Rapport sur un projet d'inscription pour la statue du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas sous Marie-Thérèse (t. XX, 2e part., p. 417).

Rapport fait au nom de la commission nommée par les classes des lettres et des beaux-arts, sur les moyens à adopter pour l'encouragement de la littérature et de l'art dramatique (t. XXI, 2e part., p. 959).

Rapport sur deux notices consacrées au baron de Stassart (t. XXIII, 1re part., p. 569).

Rapport sur un mémoire de M. Th. Juste intitulé : *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire* (Bulletins, 2e sér., t. IV, p. 16).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Tracer un tableau*

historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant (t. VII, p. 142).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question : *Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne, connue sous le nom de* Joyeuse-Entrée, *en indiquer les origines et en apprécier les principes* (t. XIII, p. 509).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire des relations politiques et administratives qui ont existé entre la Belgique et le comté de Bourgogne, jusqu'à la conquête de ce dernier pays par la France* (t. XXI, p. 433).

Rapport sur un travail de M. Desplanque, archiviste du département du Nord, concernant un projet d'assassinat du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, par les Anglais (1424-1426) (t. XXII, p. 115).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question : *Faire l'histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le dixième siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la République française* (t. XXIII, p. 573).

Rapport sur des lettres inédites de Marie-Thérèse à madame d'Herzelles, recueillies par M. le baron Kervyn de Lettenhove (t. XXIV, p. 204).

Rapport sur un nouveau mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne* (t. XXVII, p. 469).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant les Quatre-Métiers et les îles occidentales de la Zélande (t. XXXII, p. 80).

GERLACHE (Baron de).

Rapport sur les travaux de l'Académie de 1836 à 1837 (*Bulletins*, 1re série, t. IV, p. 264).

Rapport sur un mémoire de M. Cudell concernant l'ancienne colonne milliaire de Tongres (t. V, p. 92).

Rapport sur un mémoire de concours en réponse à la question : *Quelle a été l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et sur les institutions politiques de la Belgique?* (t. V, p. 243).

Rapport sur les travaux de l'Académie de 1838 à 1839 (t. VI, 1re part., p. 464).

Rapport sur un mémoire de M. Bernard intitulé : *Situation de la Grèce dans les temps les plus reculés* (t. VIII, 2e part., p. 395).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Présenter une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de*

ce que les traités sur l'ancien droit belgique, publiés par les jurisconsultes, durant le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, renferment de plus remarquable pour notre ancien droit civil et politique (t. IX, 1re part., p. 405).

Rapport sur un mémoire de M. Vander Rit relatif à la description architectonographique de la crypte souterraine de l'église d'Anderlecht (t. XI, 2e part., p. 146).

Rapport sur une notice biographique du jurisconsulte Sohet par M. Britz (t. XV, 1re part., p. 411).

Rapport sur une notice de M. Gachard concernant les dispositions qui ont régi le commerce des céréales dans les Pays-Bas autrichiens (t. XVII, 1re part., p. 26).

Rapport sur un mémoire de concours concernant la *Constitution de l'ancien Pays de Liége* (t. XVIII, 1re part., p. 459).

Rapport sur un mémoire de M. Gachard intitulé : *Les monuments de la diplomatie vénitienne, considérés sous le point de vue de l'histoire en général et de l'histoire de la Belgique en particulier* (t. XX, 1re part., p. 490).

Rapport sur l'inscription destinée à la statue du prince Charles de Lorraine (t. XX, 3e part., p. 215).

Rapport sur un mémoire de concours en réponse à la question suivante : *Tracer un tableau historique du règne de Jean Ier, duc de Brabant,* etc. (t. XXII, 1re part., p. 378).

Rapport sur un mémoire de M. Th. Juste intitulé : *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche* (Bulletins, 2e sér., t. IV, p. 23).

Rapport sur deux mémoires de concours de 1860, en réponse à la question concernant les applications utiles et pratiques du principe d'association pour l'amélioration du sort des classes ouvrière et indigente (t. IX, p. 467).

Rapport sur un mémoire de concours de 1861, en réponse à la question concernant l'ancienne constitution brabançonne (t. XI, p. 540).

Rapport sur le concours extraordinaire concernant l'origine belge des Carlovingiens (t. XIII, p. 532).

M. GRANDGAGNAGE.

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1838) : *Quels furent les changements apportés par le prince Maximilien-Henri de Bavière (en 1684) à l'ancienne Constitution liégeoise ; et quels furent les résultats de ces changements sur l'état social du Pays de Liége, jusqu'à l'époque de sa*

réunion à la France (BULLETINS, 1re sér., t. VI, 1re part. p. 359; 2e part., p. 529).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1840 (t. VII, 1re part., p. 264).

Rapport sur un travail de M. Bernard intitulé : *Note historique sur les grandes confédérations des peuples germaniques, à dater du premier siècle de l'ère vulgaire* (t. VII, 1re part., p. 328).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Présenter une analyse raisonnée et substantielle des matières de droit les plus remarquables, traitées par les jurisconsultes belges, durant le gouvernement des Pays-Bas autrichiens,* etc. (t. IX, 1re part., p. 378).

Rapport sur un mémoire de M. Borgnet intitulé : *Étude sur le règne de Charles le Simple* (t. X, 1re part., p. 289).

Rapport sur une notice de M. Henaux concernant l'étymologie du nom de Verviers et l'origine de cette ville (t. X, 2e part., p. 141).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1844) : *Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués, qui ont publié des traités sur l'ancien droit belgique, mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou négligés. Ces traités, précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique; et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale.*

L'Académie demande qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique (t. XI, 1re part., p. 289).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1845 (t. XII, 1re part., p. 357).

Rapport sur une notice de M. Schaepkens intitulée : *Architecture militaire. Ancienne enceinte fortifiée de Maestricht* (t. XIII, 2e part., p. 48).

Rapport sur un mémoire de M. Gachard concernant la pragmatique sanction de l'empereur Charles VI (t. XIII, 2e part., pp. 48 et 406).

Rapport sur des antiquités découvertes à Momalle (t. XVII, 2e part., p. 51).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question suivante, mise au concours par les membres du congrès scientifique de Liége : *Retracer l'histoire de la Constitution de l'ancien Pays de Liége; indiquer ses origines et ses transformations successives, en y ajoutant un aperçu rapide des causes et des événements qui l'ont modifiée d'âge en âge, et en montrant, au moyen*

d'une comparaison sommaire, quel était le degré de liberté politique où étaient arrivés quelques autres pays à l'époque où la cité de Liége jetait les bases principales de sa Constitution (t. XVIII, 1re part., p. 446).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces Conseils : le Grand-Conseil de Malines, le Conseil de Brabant, le Conseil de Hainaut, le Conseil de Flandre* (t. XIX, 2e part., p. 76).

Rapport sur un mémoire de M. Roulez concernant le contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain (t. XIX, 2e part., p. 261).

Rapport sur les résultats du premier concours quinquennal de littérature française (t. XX, 2e part., p. 223).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1857) : *Établir la véritable origine du droit de succession. Rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou s'il n'est qu'un établissement créé dans un but d'utilité civile. Exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité cette question ; proposer une solution motivée* (Bulletins, 2e sér., t. II, p. 101).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1858 (t. IV, p. 386).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1861) : *Faire un exposé historique de l'ancienne Constitution brabançonne, connue sous le nom de Joyeuse-Entrée ; en indiquer les origines et en apprécier les principes* (t. XI, p. 538).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1862 (t. XIII, p. 507).

Rapport sur un travail de M. Loise intitulé : *Influence de la civilisation sur la poésie* (t. XIV, p. 200).

Rapport sur une notice de M. Driesen intitulée : *Aduatuca* (t. XV, p. 457).

Rapport sur un mémoire de M. Driesen intitulé : *Aduatuca* (t. XVI, p. 202).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'appréciation du talent de Chastellain, de son influence, de ses idées politiques et de ses tendances littéraires* (t. XXIII, p. 489).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Apprécier Jean Lemaire* (de Belges) *comme prosateur et comme poëte* (t. XXV, p. 536).

M. GRUYER.

Rapport sur un mémoire de M. Bara intitulé : *Résumé de l'essai sur la théorie de la méthode pure* (Bulletins, 1re sér., t. XXII, 2e part., p. 566).

—

M. HAUS.

Rapport sur deux mémoires de concours de 1847, en réponse à la question : *Comment, avant le règne de Charles-Quint, le pouvoir judiciaire a-t-il été exercé en Belgique,* etc.? (Bulletins, 1re sér., t. XIV, 1re part., p. 474).

Rapport sur une notice biographique du jurisconsulte Sohet, par M. Britz (t. XV, 1re part., p. 371).

Rapport sur un mémoire de concours de 1848, en réponse à la question précitée (t. XV, 1re part., p. 509).

Rapport sur un mémoire de concours de 1849, en réponse à la question précitée (t. XVI, 1re part., p. 505).

Rapport sur un mémoire de M. Bernard, concernant un manuscrit de la paraphrase grecque de Théophile (t. XIX, 1re part., p. 444).

Rapport sur un mémoire de M. Leclercq intitulé : *Un chapitre du droit constitutionnel des Belges* (Bulletins, 2e sér., t. II, p. 146).

Rapport sur trois mémoires de concours de 1860, en réponse à la question *Comment l'ouvrier peut-il s'aider lui-même* (self help), etc.? (t. XXI, p. 448).

Rapport sur un mémoire de concours de 1867, en réponse à la question relative *à l'histoire du droit pénal de l'ancien duché de Brabant* (t. XXIII, p. 511).

Rapport sur un mémoire de M. Klippfel, relatif au régime municipal des cités romanes de l'empire germanique (Metz, cité impériale). (*Ibid.*, p. 319).

Rapport sur un mémoire de concours de 1869, relatif à l'*Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avénement de Charles-Quint* (t. XXVII, p. 446).

Rapport sur les mémoires de concours de 1870 concernant *le règne de Septime Sévère* (t. XXIX, p. 542).

—

M. JUSTE (Th.).

Rapport sur un mémoire de M. Vander Taelen intitulé : *Les Pays-Bas anciens* (Bulletins, 2e sér., t. XXI, p. 294).

Rapport sur un mémoire de M. Desplanque intitulé : *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais* (t. XXII, p. 118).

Rapport sur deux mémoires envoyés à l'Académie, en réponse à la question suivante : *Faire l'histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le dixième siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la République française* (Bulletins, 2e sér., t. XXIII, p. 595).

Rapport sur deux mémoires envoyés à l'Académie, en réponse à la même question, remise au concours en 1869 (t. XXVII, p. 479).

Rapport sur un mémoire de M. Kervyn de Lettenhove relatif à des lettres inédites de Marie-Thérèse (t. XXIV, p. 204).

Rapport sur une notice de M. Van Rossum intitulée : *La vérité à propos des lettres de Charles-Quint à Rabelais* (t. XXIV, p. 205).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelles ont été les tendances politiques et sociales des hérésies, depuis l'origine du christianisme jusqu'à la fin du moyen âge ?* (t. XXVII, p. 460).

Rapport sur une notice de M. Galesloot concernant des fouilles archéologiques entreprises à Elewyt (t. XXIX, p. 709).

—

M. KERVYN DE LETTENHOVE (Baron).

Rapport sur un mémoire de M. Moke intitulé : *La France au quatorzième siècle* (Bulletins, 1re sér., t. XXIII, 2e part., p. 80).

Rapport sur les mémoires envoyés au concours extraordinaire de 1858, en réponse à la question : *Charlemagne est-il né dans la province de Liége?* (Bulletins, 2e sér., t. IV, p. 430).

Rapport sur un mémoire de M. Gheldolf relatif au mot *Balfart* (t. XI, p. 340).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme politique* (t. XI, p. 552).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question suivante : *Exposer l'origine belge des Carlovingiens. Discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique* (t. XIII, p. 521).

Rapport sur un mémoire intitulé : *Essai sur les colonies belges établies en Allemagne* (t. XV, p. 685).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet intitulé : *Mémoire historique et critique sur la seigneurie ou comté d'Alost* (t. XVI, p. 570).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Rechercher les causes qui amenèrent, pendant le douzieme et le treizième siècle, l'établissement de colonies belges en Allemagne*, etc. (t. XVII, p. 487).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet intitulé : *Sur la guerre de Maximilien, roi des Romains, contre les villes de Flandre* (t. XIX, p. 237).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Déterminer l'influence que l'établissement des colonies saxonnes sur le littoral a exercée sur les mœurs et les institutions de la Flandre* (t. XXI, p. 430).

Rapport sur un mémoire de M. Bormans intitulé : *Observations détachées sur le texte de Cléomadès* (t. XXII, p. 73).

Rapport sur un mémoire de M. Desplanque relatif au projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais (t. XXII, p. 115).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'appréciation du talent de Chastellain, de son influence, de ses idées politiques et de ses tendances littéraires* (t. XXIII, p. 485).

Rapport sur l'inscription proposée par l'administration communale de Mons, pour le piédestal de la statue de Baudouin de Constantinople (t. XXIV, p. 488).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire une description statistique d'une commune du centre des Flandres de deux mille habitants au moins, propre à faire apprécier, en les comparant, la condition physique, morale et intellectuelle des cultivateurs flamands, ainsi que l'état de l'agriculture, au siècle passé et aujourd'hui* (t. XXVII, p. 448).

Rapport sur un mémoire relatif aux colonies belges de la Transylvanie (t. XXIX, p. 514).

—

M. LECLERCQ.

Rapport sur une notice de M. Gachard concernant les dispositions qui ont réglé le commerce des céréales dans les provinces belges des Pays-Bas, sous les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II (*Bulletins*, 1re sér., t. XVII, 1re part., p. 26).

Rapport sur une note de M. Picard concernant les établissements coloniaux formés au Brésil (t. XVII, 2e part., p. 138).

Rapport sur un mémoire de M. Thonissen intitulé : *Quelques considérations sur la théorie du progrès indéfini, dans ses rapports avec l'histoire de la civilisation et les dogmes du christianisme* (Bulletins, 2e sér., t. VI, p. 374).

Rapport sur un mémoire de M. Thonissen traitant de l'organisation judiciaire, des lois pénales et de la procédure criminelle de l'Égypte ancienne (t. XVIII, p. 413).

Rapport sur le concours ouvert pour la question suivante : *Exposer les divers systèmes électoraux qui ont été successivement introduits chez les peuples anciens et modernes; faire en même temps ressortir l'esprit dans lequel ces systèmes ont été conçus, et en apprécier les résultats pour la liberté civile et politique, pour l'ordre et la prospérité chez ces peuples* (t. XXV, p. 537).

M. LESBROUSSART.

Rapport sur le mémoire en réponse à la question du concours de 1849 concernant l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, jusqu'à la fondation de l'Université de Louvain (*Bulletins*, 1re sér., t. XVI, 1re part., p. 482).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours de 1850 (t. XVII, 1re part., p. 429).

Rapport sur le mémoire de M. Latapie concernant l'abrégé poétique du Polyhistor de Solin, attribué jusqu'ici à Pierre Diâcre (t. XVI, 2e part., p. 47).

Rapport sur l'épître latine de M. Fuss intitulée: *Dantis divinae comoediae poetica virtus* (t. XX, 1re part., p. 396).

Rapport sur le concours pour la première période quinquennale de littérature française (t. XX, 2e part., p. 223).

—

M. MARCHAL (le chevalier).

Rapport sur un mémoire de M. Bivort concernant l'organisation des bibliothèques de la Belgique (*Bulletins*, 1re sér., t. VII, 2e part., p. 196).

Rapport sur une note de M. Zizinia relative à la population de l'Égypte (t. VIII, 2e part., p. 395).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet relatif à Guillaume d'Ypres ou de Loo et aux compagnies franches du Brabant et de la Flandre, au moyen âge (t. IX, 1re part., p. 298).

M. MATHIEU (Ad.).

Rapport sur l'inscription proposée par l'administration communale de Mons, pour le piédestal de la statue de Baudouin de Constantinople (*Bulletins*, 2e sér., t. XXIV, p. 488).

Rapport sur un mémoire de concours (1868), en réponse à la question : *Apprécier Jean Lemaire* (de Belges) *comme prosateur et comme poëte* (t. XXV, p. 505).

M. MOKE.

Rapport sur un mémoire en réponse à la question pour le prix extraordinaire du Gouvernement, relatif au meilleur ouvrage sur le règne d'Albert et d'Isabelle (*Bulletins*, 1re sér., t. XVI, 1re part., p. 434).

Rapport sur les mémoires envoyés au concours ouvert, en 1848, par les *Amis de la paix* (t. XVI, 2e part., p. 145).

Rapport sur les résultats du premier concours quinquennal d'histoire nationale (t. XVIII, 1re part., p. 547).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Un mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique* (t. XIX, 2e part., p. 82).

Rapport sur les résultats du concours ouvert pour l'éloge de Godefroid de Bouillon (t. XX, 2e part., p. 181).

—

M. NÈVE (F.)

Rapport sur un mémoire relatif aux tendances politiques et sociales des hérésies (*Bulletins*, 2e sér., t. XXVII, p. 460).

Rapport sur les mémoires envoyés en réponse à la question concernant le règne de Septime Sévère (t. XXIX, p. 537).

Rapport sur la notice de M. Rodenbach concernant l'étalon prototype des mesures de longueur (t. XXIX, p. 547).

M. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND.

Rapport sur les poëmes flamands envoyés au concours ouvert à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la loi du 1er mai 1834, décrétant la création des chemins de fer belges (*Bulletins*, 2e sér., t. VII, p. 183).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question : *Faire l'éloge de Cats, au point de vue de l'influence exercée par cet écrivain sur la littérature flamande* (t. IX, p. 476).

Rapport sur trois mémoires en réponse à la question : *Faire l'éloge de Vondel* (t. XVII, p. 490).

—

M. POLAIN.

Rapport sur une nouvelle édition du *Miroir des nobles de Hesbaye*, de Jacques de Hemricourt, par M. Vasse (*Bulletins*, 1re sér., t. XVII, 1re part., p. 376).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Retracer l'histoire de la Constitution de l'ancien Pays de Liége* (t. XVIII, 1re part., p. 456).

Rapport sur un mémoire de M. Jules Borgnet intitulé : *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises* (t. XXI, 2e part., p. 699).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Charlemagne est-il né dans la province de Liége?* (t. XXIII, 1re part., p. 594).

Ce rapport fut suivi de deux autres qui lui servent de complément, le premier intitulé : *Quand est né Charlemagne;* le second : *Encore Charlemagne* (t. XXIII, 2e part., pp. 330 et 776).

Rapport sur un mémoire de M. Arsène de Noue intitulé : *Wibald, sa patrie, sa famille* (Bulletins, 2e sér., t. I, p. 131).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Exposer l'origine belge des Carlovingiens; discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique* (t. VII, p. 169; t. IX, p. 495; t. XIII, p. 538).

Rapport sur une lettre de M. de Pouhon touchant la question du lieu de naissance de Charlemagne (t. VIII, p. 219).

Rapport sur un mémoire de M. l'abbé Kempeneers intitulé : *L'ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenacken* (t. VIII, p. 334).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Influence de la civilisation sur la poésie* (t. IV, p. 409, et t. XIV, p. 198).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme homme d'État* (t. XV, p. 690).

Rapport sur une notice de M. Van Rossum intitulée : *La vérité à propos des lettres de Charles-Quint à Rabelais* (t. XXIV, p. 202).

Rapport sur un mémoire de M. F. Loise relatif à l'histoire de la littérature espagnole (t. XXIV, pp. 209 et 373).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire du droit criminel de l'ancienne principauté de Liége* (t. XXXI, p. 408).

M. QUETELET (AD.)

Rapport sur trois mémoires envoyés au concours de 1848, en réponse à la question : *Assigner les causes des émigrations allemandes au dix-neuvième siècle* (Bulletins, t. XV, 1re part., p. 496).

Rapport sur trois mémoires de concours de 1850, en réponse à la question : *Exposer les causes du paupérisme dans les Flandres et indiquer les moyens d'y remédier* (t. XVII, 1re part., p. 431).

Rapport sur une notice de M. de Chênedollé concernant l'*Histoire des sciences en Belgique, pendant le dix-huitième siècle* (t. XX, 1re part., p. 243).

Rapport sur le premier concours sexennal (prix de Stassart) pour *une notice sur un Belge célèbre* (t. XXIII, 1re part., p. 561).

—

M. RAOUX.

Rapport sur un mémoire de M. de Reiffenberg intitulé : *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour* (Bulletins, 1re sér., t. I, p. 38).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelle a été l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et sur les institutions politiques de la Belgique* (t. V, p. 242 et 839).

REIFFENBERG (Baron de).

Rapport sur un mémoire de M. Namur intitulé : *Narratio de vita et meritis Rodolphi Agricolae* (Bulletins, 1re sér., t. IV, p. 65).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question du concours de 1837, relative à la poésie française depuis son origine jusqu'à Albert et Isabelle (t. IV, p. 176 et 606).

Rapport sur un projet de catalogue imprimé, à l'usage de toutes les bibliothèques publiques de la Belgique, présenté par M. Voisin (t. V, p. 343).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quels furent les changements apportés par le prince Maximilien-Henri de Bavière (en 1684) à l'ancienne Constitution liégeoise*, etc., (t. VI, 1re part., p. 359; t. VII, 1re part., p. 264).

Rapport sur une note de M. Heuschling concernant la classification des documents statistiques (t. VI, 1re part., p. 412).

Rapport sur un mémoire de M. de Ram concernant la nonciature de l'évêque d'Acqui, Pierre Vander Vorst, en Allemagne et dans les Pays-Bas (t. VI, 2e part., p. 375).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quel a été l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les*

Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier (t. VII, 1re part.. p. 267).

Rapport sur les mémoires du concours de 1840 concernant l'architecture ogivale en Belgique (t. VII, 1re part., p. 274).

Rapport sur un mémoire de M. Bernard intitulé : *Note historique sur les grandes confédérations des peuples germaniques* (t. VII, 1re part., p. 331).

Rapport sur un travail de M. Vesin intitulé : *Cryptographie dévoilée* (t. VII, 1re part., p. 332).

Rapport sur un mémoire de M. Léonard ayant pour objet l'étude de l'intelligence des animaux (*ibid.*, p. 333).

Rapport sur un mémoire de M. Bivort concernant l'organisation des bibliothèques de la Belgique (t. VII, 2e part., p. 196).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *On demande un mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès*, etc. (t. VIII, 1re part., p. 261).

Rapport sur un mémoire de concours de 1841, relatif à l'état de l'instruction publique en Belgique depuis Charlemagne jusqu'à la fin du dix-septième siècle (*ibid.*, p. 270).

Rapport sur un mémoire de M. de Ram concernant la part prise par les théologiens de Louvain au concilé de Trente, etc. (*ibid.*, p. 302).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant l'examen critique des anciens monuments sur lesquels les historiens ont fondé le récit de la guerre de Grimberge (t. VIII, 2e part., p. 395).

Rapport sur un mémoire de M. Herpain concernant la formation d'un nouveau langage (t. IX, 1re part., p. 3).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant Guillaume d'Ypres ou de Loo et les compagnies franches du Brabant et de la Flandre, au moyen âge (*ibid.*, p. 298).

Rapport sur un mémoire du concours de 1842, relatif aux établissements des abbayes au septième siècle ainsi qu'à l'invasion des Normands au onzième siècle dans nos contrées (t. IX, 1re part., p. 422).

Rapport sur une notice explicative d'un tableau synoptique des verbes irréguliers de la langue française, par M. Gérard (t. X. 2e part., p. 148).

Rapport sur un mémoire de concours de 1844, relatif au rôle joué par la famille des Berthoud dans les annales de la Belgique (t. XI, p. 287).

Rapport sur la description architectonique de la crypte souterraine de l'église de Saint-Pierre à Anderlecht, avec supplément (t. XI, 2e part., p. 146, 364, et t. XII, 1re part., p. 18).

Rapport sur une communication de M. F. Henaux relative à un monument funéraire attribué à un Éburon (t. XI, 2e part., p. 368).

Rapport sur un mémoire de M. Scheler concernant le verbe français considéré sous le rapport étymologique (t. XII, 1re part., p. 20).

Rapport sur la notice de M. F. Frocheur relative au roman de la belle Hélène de Constantinople (t. XII, 1re part., p. 214).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *On demande de rechercher l'origine et la destination des édifices appelés basiliques dans l'antiquité grecque et romaine, et de faire voir comment la basilique païenne a été transformée en église chrétienne* (t. XIII, 1re part., p. 438).

Rapport sur un mémoire de M. Vander Rit intitulé : *Sur la signification des signes conventionnels employés dans la construction des monuments religieux du moyen âge en Belgique* (t. XIII, 1re part., p. 339).

Rapport sur les mémoires envoyés au concours de 1847, relatif à l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint (t. XIV, 1re part., p. 464).

Rapport sur un mémoire de concours de 1848, relatif à l'état des écoles en Belgique avant la fondation de l'Université de Louvain (t. XV, 1re part., p. 494).

Rapport sur un mémoire du même concours relatif à l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant le règne de Charles-Quint (t. XV, 1re part., p. 504).

Rapport sur une lettre de M. Tissot et des notes de M. Gruyer concernant la métaphysique des corps (t. XV, 2e part., p. 67).

Rapport sur un mémoire pour le prix extraordinaire fondé par le Gouvernement en 1849, en faveur du meilleur ouvrage sur le règne d'Albert et Isabelle (t. XVI, 1re part., p. 442).

Rapport sur un mémoire du concours de 1849, relatif à l'état des écoles en Belgique au moyen âge, etc. (t. XVI, 1re part., p. 478).

Rapport sur un troisième mémoire concernant l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique jusqu'à Charles-Quint (t. XVI, 1re part., p. 505).

Rapport sur les questions posées par M. le Ministre de l'intérieur en 1848, au sujet du bouclier, des bas-reliefs et des inscriptions de la statue de Godefroid de Bouillon (t, XVI, 1re part., p. 231).

Rapport sur un mémoire de concours de 1850, relatif à l'état des écoles en Belgique, etc., avant la fondation de l'Université de Louvain (t. XVII, 1re part., p. 429).

M. ROULEZ.

Rapport sur quelques objets antiques découverts à Schaesberg (Limbourg) (*Bulletins*, t. V, 1re part., p. 71).

Rapport sur la découverte de tombeaux antiques à Holsthum (Luxembourg) (*ibid.*, p. 334).

Rapport sur un travail intitulé: *Essai sur l'existence des jardins suspendus de Babylone,* par M. Van Hulst (*ibid.*, p. 475).

Rapport sur un mémoire de M. Tandel intitulé : *De la catégorie de relation dans les jugements* (t. VI, 2e part., p. 4).

Rapport sur un mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, en réponse à une question du concours de 1840 (t. VIII, 1re part., p. 261).

Second rapport sur le mémoire précédent (t. VIII, 2e part., p. 593).

Rapport sur des bractéates et autres monnaies envoyés à l'Académie de Bruxelles par l'université de Christiania (t. X, 1re part., p. 13).

Rapport sur deux lettres de MM. Guioth et de Crassier sur des fouilles à entreprendre à Tongres et à Fouron-le-Comte (t. X, 2e part., p. 133).

Rapport sur les fouilles de Majeroux (*ibid.*, p. 416).

Rapport sur des antiquités trouvées à Fouron-le-Comte (*ibid.*, p. 466).

Rapport sur une découverte numismatique à Morpertingen (t. XI, 1re part., p. 37).

Rapport sur la description architectonographique de la crypte d'Anderlecht-lez-Bruxelles, par M. Vander Rit (t. XI, 2e part., p. 147).

Rapport sur une communication de M. F. Henaux touchant un monument funéraire attribué à un Éburon (*ibid.*, p. 365).

Rapport sur un supplément au mémoire de M. Vander Rit concernant la crypte d'Anderlecht (t. XII, 1re part., p. 19).

Rapport sur une lettre de M. Galesloot concernant des fouilles à entreprendre à Assche (t. XII, 2e part., p. 263).

Rapport sur les mémoires en réponse à la question relative à l'origine et à la destination des édifices appelés basiliques dans l'antiquité grecque et romaine (t. XIII, 1re part., p. 438).

Rapport sur un mémoire de M. Guioth concernant les diverses enceintes de la ville de Tongres sous la domination romaine (*ibid.*, p. 348).

Rapport sur une note de M. Galesloot relative à un autel votif (*ibid*, p. 263).

Rapport sur une note de M. Filleul relative à deux points de géographie ancienne de la Belgique (t. XIII, 2e part., p. 53).

Rapport sur deux mémoires de MM. Galesloot et Wauters sur le camp romain d'Assche (*ibid.*, p. 181).

Rapport sur un mémoire de M. Piot relatif à un dépôt de monnaies déterré à Grand-Halleux (*ibid.*, p. 403).

Rapport sur une communication de M. Janné-Janssen relative à une tombelle existant sur le territoire de Villers-Saint-Siméon (*ibid.*, p. 405).

Rapport sur une médaille romaine déterrée à Fouron-le-Comte (t. XIV, 2e part., p. 407).

Rapport sur un mémoire de M. Pinchart concernant des antiquités gallo-romaines, trouvées dans le Hainaut (t. XV, 1re part., p. 196).

Rapport sur un plan d'anciennes constructions romaines découvertes au Steenbosch par M. Delvaux (*ibid.*, p. 197).

Rapport sur une note de M. Galesloot concernant les antiquités du Brabant (*ibid.*, p. 613).

Rapport sur un mémoire d'archéologie comparée, offert par M. Raoul Rochette (t. XV, 2e part., p. 145).

Rapport sur une notice de M. Toilliez concernant les antiquités du Hainaut (*ibid.*, p. 147).

Rapport sur des découvertes d'antiquités romaines à Juslenville (t. XVI, 1re part., p. 352).

Rapport sur une notice de M. Galesloot relative aux antiquités belgo-romaines des environs de Bruxelles (*ibid.*, p. 344).

Rapport sur un mémoire archéologique de M. Vander Rit sur les anciennes chaussées romaines de la Belgique (*ibid.*, p. 430).

Rapport sur une note de M. Kleyr relative au Rocher de la femme, à Altlinster (t. XVIII, 1re part., p. 161).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire un travail sur Démetrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'État, érudit et philosophe* (ibid., p. 403).

Rapport sur une notice explicative d'une mosaïque de la basilique de Saint-Laurent hors des murs, à Rome, par M. Renier (t. XIX, 2e part., p. 284).

Rapport sur une notice de M. Longpérier relative à un vase gaulois de la collection du Louvre (*ibid.*, p. 392).

Rapport sur une communication de M. Jeantin relative à la découverte d'un cimetière belgo-romain à Gérouville (t. XIX, 3e part., p. 489).

Rapport sur une notice de M. Namur concernant un lacrymatoire trouvé, en 1852, dans le grand-duché de Luxembourg (t. XX, 2e part., pp. 326 et 418).

Rapport sur l'inscription de la statue du prince Charles de Lorraine (t. XX, 3e part., p. 213).

Rapport sur un compte rendu d'une exploration faite en Grèce et dans l'Asie Mineure par M. Wagener (t. XXI, 1re part., p. 236).

Rapport sur un deuxième compte rendu d'une exploration en Grèce par M. Wagener (t. XXI, 2e part., p. 697).

Rapport sur une découverte de monuments antiques de l'époque romaine, à Arlon (*ibid.*, p. 678).

Rapport sur une notice de M. Wagener concernant un monument métrologique découvert en Phrygie (t. XXII, 1re part., p. 329).

Rapport sur une découverte d'antiquités à Saint-Gilles-Waes (t. XXIII, 2e part., p. 515).

Rapport sur une lettre de M. le général Renard traitant de l'identité de race des Gaulois et des Germains (*Bulletins*, 2e sér., t. V. p. 32).

Rapport sur une dernière lettre de M. le général Renard traitant de l'identité de race des Gaulois et des Germains (t. VI, p. 204).

Rapport sur un mémoire de M. Wagener contenant des inscriptions grecques recueillies en Asie Mineure (t. VII, p. 462).

Rapport sur une notice d'un manuscrit de l'Histoire Naturelle de Pline, par M. Namur (t. XI, p. 368).

Rapport sur un mémoire de M. Wagener sur la symphonie des anciens (t. XII, p. 208).

Rapport sur la *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César* (t. XIII, p. 379).

Lettre à M. Quetelet sur l'état des travaux de la carte archéologique de la Belgique (t. XIV, p. 308).

Rapport sur un mémoire de M. Ch. Lenormant concernant les peintures exécutées par Polygnote dans la lesché de Delphes (t. XVI, p. 110).

Rapport sur une note de M. Pasquier-Nalinne relative à des antiquités des environ de Bouffioux (*ibid.*, p. 570).

Rapport sur une notice de M. Hegewald contenant quelques recherches curieuses sur les Gaulois (t. XVIII, p. 194).

Rapport sur le projet de donner la forme de dolmen au piédestal de la statue d'Ambiorix (t. XIX, p. 424).

Rapport sur une notice de M. Galesloot relative à des antiquités romaines et autres des environs de Bruxelles (t. XXVIII, p. 459).

Rapport sur les mémoires du concours concernant Septime Sévère (t. XXIX, p. 514).

—

SAINT-GENOIS (Baron de).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet intitulé : *Notice historique et critique sur le pays de Waes* (Bulletins, 1re sér., t. XIV, 2e part., p. 342).

Rapport sur une notice de M. Alex. Pinchart intitulée : *Notice historique sur la Chambre légale de Flandre* (t. XVI, 1re part., p. 463).

Rapport sur le mémoire de M. De Smet intitulé : *Essai sur les noms des villes et communes de la Flandre orientale* (t. XVI, 1re part., p. 464).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant l'état de l'enseignement, des sciences et des lettres dans les Gaules, et en particulier dans la Gaule belgique, etc. (t. XVII, 1re part., p. 26).

Rapport sur une notice de M. Kervyn de Lettenhove intitulée : *Sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes* (t. XVII, 2e part., p. 328).

Rapport sur un mémoire de M. Gachard intitulé : *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand* (t. XIX, 2e part., p. 230).

Rapport sur un mémoire de M. Vander Meersch intitulé : *La ville de Gand considérée comme place de guerre* (t. XX, 1re part., p. 494).

Rapport sur un mémoire de M. Heffner intitulé : *Notice sur A.-G. Busbecq, ambassadeur à Constantinople, au seizième siècle* (t. XX, 3e part., p. 335).

Rapport sur les mémoires des concours de 1853 et de 1854, concernant la vie et les travaux d'Érasme (t. XX, 2e part., p. 84, et t. XXI, 1re part., p. 319).

Rapport sur un mémoire de M. Kervyn intitulé : *Études sur le treizième siècle* (t. XX, 2e part., p. 208).

Rapport sur les mémoires des concours de 1853 et de 1854, concernant l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies, sous le rapport politique, etc., depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du dix-huitième siècle (t. XX, 1re part., p. 222 et t. XXI, 1re part., p. 323).

Rapport sur le mémoire de M. Gaillard intitulé : *L'Audience du comte. — Origine du Conseil de Flandre* (t. XXI, 1re part., p. 500).

Rapport sur quinze fragments de parchemin qui ont servi de feuilles de garde à des volumes appartenant aux archives de l'État (t. XXI, 2e part., p. 250).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant les guerres qui eurent lieu, au quatorzième siècle, entre le Brabant et la Flandre (t. XVI, 2e part., p. 700).

Rapport sur un mémoire de M. Félix Nève concernant la vie et les travaux d'Eugène Jacquet (t. XXII, 1re part., p. 337).

Rapport sur un mémoire de concours de 1856, concernant l'histoire du collége des Trois-Langues à Louvain (t. XXIII, 1re part., p. 560).

Rapport sur un mémoire de M. Moke intitulé : *La France au quatorzième siècle* (t. XXIII, 2e part., p. 76).

Rapport sur une note de M. Rottier intitulée : *De l'avenir de la littérature nationale* (t. XXIII, 2e part., p. 327).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant Baudouin IX, comte de Flandre, et les chevaliers belges à la cinquième croisade (*Bulletins*, 2e sér., t. I, p. 131).

Rapport sur un mémoire de concours de 1857, concernant l'histoire du Conseil souverain du Hainaut (t. I, p. 139).

Rapport sur un mémoire de concours de 1858, concernant l'influence littéraire, morale et politique des sociétés et des Chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le Pays de Liége (t. IV, p. 415).

Rapport sur un mémoire de M. Schwartz concernant Henri de Gand et ses derniers historiens (t. V, p. 100).

Rapport sur un mémoire de concours de 1859, concernant les Chambres de rhétorique (t. VII, p. 119).

Rapport sur une notice de M. Namur concernant un psautier manuscrit du neuvième siècle provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Hubert (t. IX, p. 180).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet relatif à Robert de Jérusalem, comte de Flandre (t. IX, p. 391).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelles sont les localités des dix-sept provinces des Pays-Bas et du Pays de Liége où l'on a frappé monnaie depuis l'invasion des Francs jusqu'à l'émancipation des grands feudataires* (t. IX, p. 391).

Rapport sur les moyens de mettre à exécution l'arrêté royal du 1er décembre 1845 en ce qui concerne la publication de la Biographie nationale (t. IX, p. 594).

Rapport sur les mémoires du concours de 1862, concernant la vie et les ouvrages d'Aubert le Mire (t. XIII, p. 493).

Rapport sur les mémoires du concours de 1863, relatifs à l'éloge de Philippe de Commines (t. XV, p. 691).

Rapport sur un mémoire de M. Bormans relatif à la *Chanson de Roncevaux* (t. XVI, p. 414).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet intitulé : *Mémoire historique et critique sur la seigneurie d'Alost* (t. XVI, p. 570).

Rapport sur les mémoires du concours de 1864, relatifs à l'éloge de Vondel (t. XVII, p. 487).

Rapport sur le nouveau dictionnaire néerlandais de MM. De Vries et Te Winckel (t. XVIII, p. 96).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet intitulé : *Sur la guerre de Maximilien, roi des Romains, contre les villes de Flandre* (t. XIX, p. 237).

Rapport sur les cantates flamandes du grand concours de composition musicale de 1865 (t. XX, p. 326).

Rapport sur un mémoire de concours de 1867, renfermant l'Éloge de Georges Chastellain (t. XXIII, p. 495).

M. SCHAYES.

Rapport sur une notice de M. Galesloot relative à la découverte d'antiquités romaines à Elewyt, près de Vilvorde (*Bulletins*, 1re sér., t. XIII, 2e part., p. 413).

Rapport sur deux mémoires de M. A. Pinchart concernant des antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut (t. XIV, 1re part., p. 221, et t. XV, 1re part., p. 193).

Rapport sur un mémoire de M. D. Toilliez concernant des pierres taillées, monuments de l'industrie primitive (t. XIV, 1re part., p. 361).

Rapport sur une notice de M. Galesloot relative à un tumulus romain qui existait jadis à Saventhem, près de Bruxelles (t. XIV, 1re part., p. 487).

Rapport sur des antiquités trouvées au Steenbosch (t. XV, 2e part., p. 70).

Rapport sur un mémoire de M. Bock intitulé : *L'église des Apôtres et les tombeaux des empereurs à Constantinople* (t. XV, 2e part., p. 106).

Rapport sur deux mémoires en réponse à la question du concours de 1848, relative au type d'architecture qu'il conviendrait le mieux d'appliquer en Belgique aux édifices religieux (t. XV, 2e part., p. 211).

Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les tombeaux antiques d'Omal (t. XVI, 1re part., p. 474).

Rapport sur un mémoire de M. Vander Rit relatif aux anciennes chaussées romaines de la Belgique (t. XVI, 2e part., p. 457).

Rapport sur la proposition de M. de Beauffort concernant les inscriptions à mettre sur les anciens édifices civils et religieux (t. XVI, 2e part., p. 514).

Rapport sur deux pièces de monnaie en argent trouvées dans la commune de Moxhe (Hesbaye), offertes à l'Académie par M. Mottin (t. XVII, 1re part., p. 27).

Rapport sur le mémoire de M. Imbert des Mottelettes intitulé : *Ethnographie du royaume de Belgique* (t. XVII, 1re part., p. 156).

Rapport sur les fouilles archéologiques faites à Omal et à Momalle (Liége) (t. XVII, 1re part., p. 541).

Rapport sur un mémoire de M. de Saint-Genois intitulé : *Sur les voyages de Thetmar et de Burchard de Strasbourg en Palestine*, etc. (t. XVII, 2e part., p. 138).

Rapport sur un mémoire de concours de 1851, relatif aux transformations des bases et des chapiteaux dans les divers ordres d'architecture (t. XVII, 2e part., p. 246).

Rapport sur une notice de M. Toilliez concernant des antiquités découvertes dans le Hainaut (t. XVIII, 1re part., p. 602).

Rapport sur une lettre de M. Gachet relative à la mutilation des noms des grands hommes (t. XIX, 1re part., p. 308).

Rapport sur une communication de M. Jeantin relative à la découverte d'un cimetière belgo-germain, à Gérouville (t. XIX, 3e part., p. 494).

Rapport sur un mémoire de M. Lavallée intitulé : *De Sint-Peetersmannen ou Hommes de Saint-Pierre, à Louvain* (t. XX, 3e part., p. 338).

Rapport sur un mémoire de M. Jules Borgnet relatif aux anciennes fêtes namuroises (t. XXI, 2e part., p. 698).

Rapport sur un mémoire de M. Liebrecht intitulé : *La Tour des souris* (*der Mäusenthurm*) (t. XXI, 2e part., p. 879).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question suivante : *Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant*, etc. (t. XXII, 1re part., p. 374).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1856 (t. XXIII, 1re part., p. 531).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire du collége des Trois-Langues à Louvain*, etc. (*ibid.*, p. 559).

Rapport sur trois lettres de M. le général Renard concernant l'identité de race des Gaulois et des Germains (t. XXIII, 2e part., p. 87).

Rapport sur une notice de M. Galesloot intitulé : *Débris de peintures antiques sur ciment, trouvées à Laeken*, etc. (t. XXIII, 2e part., p. 180).

Rapport sur une quatrième lettre de M. le général Renard concernant l'identité de race des Gaulois et des Germains (*Bulletins*, 2e sér., t. III, p. 357).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question suivante : *Charlemagne est-il né dans la province de Liége?* (t. IV, p. 459).

Rapport sur un mémoire de M. Chalon intitulé : *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur* (t. VI, p. 206).

M. SERRURE.

Rapport sur un mémoire de M. Chalon intitulé : *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur* (Bulletins, 2e sér., t. VI, p. 207).

M. SNELLAERT.

Rapport sur un travail historique de M. Éd. Filleul intitulé : *Jaerboek der stad en kasselry van Cortryk, eertyds Car-ryk en dan Cortoriacum* (Bulletins, 1re sér., t. XV, p. 16).

Rapport sur un mémoire de M. J.-J. De Smet concernant les noms des villes et des communes de la Flandre orientale (t. XVI, 2e part., p. 473).

Rapport sur le concours de poésie flamande (1851) (t. XVIII, 1re part., p. 531).

Rapport fait à l'Académie au nom de la commission chargée de publier les

monuments de la littérature flamande (t. XIX, 1re part., p. 311 ; 3e part., p. 497).

Verslag van den jury gelast met het toekennen van den vyfjaerlykschen eereprys voor de Vlaemsche letterkunde (t. XXII, 1re part., p. 435).

Rapport sur un mémoire envoyé au concours de 1857, en réponse à la question : *Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies et rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes par celle qu'ils ont conservée dans un autre* (Bulletins, 2e sér., t. III, p. 128).

Rapport sur un mémoire de concours de 1858, en réponse à la question : *Quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des sociétés et des Chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le Pays de Liége* (t. IV, p. 409).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1859 (t. VII, p. 124).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'éloge de Cats, au point de vue de l'influence exercée par cet écrivain sur la littérature flamande* (t. IX, p. 469).

Rapport sur un second mémoire en réponse à la question : *Quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des sociétés et des Chambres de rhétorique*, etc., remise au concours en 1860 (*ibid.*, p. 476).

Rapport sur un mémoire de M. Gheldolf relatif à l'étymologie du mot *Balfart* (t. XI, p. 362).

Rapport sur un manuscrit de M. Pratt intitulé : *Orthographe et étymologie des noms de lieux de la province de Luxembourg* (t. XIV, p. 308).

Rapport sur un mémoire de M. Bormans concernant la chanson de Roncevaux (t. XVI, p. 414 ; t. XVII, p. 194).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question suivante : *Faire l'éloge de Vondel* (t. XVII, p. 196).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire un travail sur* Van Helmont, *comprenant, outre la biographie de ce savant, un exposé critique de ses découvertes et de sa doctrine*, etc. (t. XVII, p. 491).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Déterminer l'influence que l'établissement des colonies saxonnes sur le littoral a exercée sur les mœurs et les institutions de la Flandre* (t. XXI, p. 432).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelle a été l'influence exercée par Leibnitz sur la direction de la philosophie moderne* (t. XXI, p. 439).

Rapport sur une notice de M. Émile Varenbergh intitulée : *Les Voisinages de Gand* (t. XXV, p. 322).

Rapport sur une notice de M. Frans De Potter intitulée : *Hebberechts-Godshuis, gewoonlijk Schreiboom genaamd* (t. XXX, p. 187).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet concernant les Quatre-Métiers et les îles occidentales de la Zélande (t. XXXI, p. 182).

Rapport sur deux mémoires de M. Frans De Potter intitulés : *Geslachtboom der Artevelden*, etc., et *Hoe en waar overleed Philip van Artevelde* (t. XXXII, p. 296).

STASSART (Baron de).

Rapport sur les travaux de l'Académie, en 1834 et 1835 (*Bulletins*, 1re sér., t. II, p. 187).

Rapport sur les travaux de l'Académie, de 1835 à 1836 (t. III, p. 292).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelle a été l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et sur les institutions politiques de la Belgique* (t. V, p. 243).

Rapport sur les travaux de l'Académie en 1837 (*ibid.*, t. V, p. 324).

Rapport sur les travaux de l'Académie, de 1838 à 1840 (t. VII, 1re part., p. 377).

Rapport sur un mémoire du baron de Reiffenberg concernant les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et le Portugal (t. VIII, 1re part., pp. 367, 384).

Rapport sur un mémoire de M. Borgnet intitulé : *Étude sur le règne de Charles le Simple* (t. X, 1re part., pp. 155, 294).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1846) : *Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, en temps de guerre comme en temps de paix* (t. XIII, 1re part., p. 397).

Rapport sur la même question remise au concours en 1847 (t. XIV, 1re part. p. 328).

Rapport sur une lettre de M. le chevalier Lelièvre de Staumont relative aux verbes français (t. XIX, 1re part., p. 113).

Rapport fait au nom du jury institué pour le jugement du premier concours quinquennal de littérature française (t. XX, 2e part., p. 223).

M. STEUR.

Rapport sur un mémoire encore inédit, intitulé : *Essai physique sur la peine de mort* (Bulletins, 1re sér., t. XVI, 2e part., p. 288).

Rapport sur un mémoire de M. Jules Borgnet intitulé : *Histoire des compagnies militaires de Namur* (t. XVII, 2e part., p. 414).

Rapport sur un mémoire de M. Leclercq intitulé : *Un chapitre du droit constitutionnel des Belges. Le pouvoir judiciaire* (t. XIX, 3e part., p. 236).

Rapport sur un mémoire de M. Vander Meersch intitulé : *La ville de Gand considérée comme place de guerre* (t. XX, 1re part., p. 491).

—

M. THONISSEN.

Rapport sur le projet consistant à donner la forme d'un dolmen au piédestal de la statue d'Ambiorix (*Bulletins*, 2e sér., t. XIX, p. 424).

Rapport sur un mémoire de M. E. Poullet concernant les juridictions et la propriété foncière au xve siècle, dans le Quartier de Louvain (t. XX, p. 158).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire des relations politiques et administratives qui ont existé entre la Belgique et le comté de Bourgogne, jusqu'à la conquête de ce dernier pays par la France* (t. XXI, p. 435).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelle a été l'influence exercée par Leibnitz sur la direction de la philosophie moderne?* (ibid., p. 437).

Rapport sur un mémoire de M. Klipffel intitulé : *Le régime municipal dans les cités épiscopales et impériales romanes de l'empire germanique, depuis le* xe *siècle jusqu'à leur réunion momentanée ou définitive à la France* (t. XXIII, p. 339).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant* (t. XXIII, p. 494).

Rapport sur un mémoire intitulé : *Exposer les divers systèmes électoraux qui ont été successivement introduits chez les divers peuples anciens et modernes; faire en même temps ressortir l'esprit dans lequel ces systèmes ont été conçus, et en apprécier les résultats pour la liberté civile et politique, pour l'ordre et la prospérité chez ces peuples* (t. XXV, p. 541).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant, depuis l'avénement de Charles-Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France, à la fin du dix-huitième siècle* (t. XXVII, p. 431)

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelles ont été les tendances politiques et sociales des hérésies, depuis l'origine du christianisme jusqu'à la fin du quinzième siècle* (ibid., p. 458).

Rapport sur une notice de M. Poullet intitulée : *Quelques mots à propos*

de la juridiction disciplinaire des corporations communales au quinzième siècle (t. XXIX, p. 387).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Rechercher les causes qui amenèrent, pendant le douzième et le treizième siècle, l'établissement de colonies belges en Hongrie et en Transylvanie. Exposer l'organisation de ces colonies et l'influence qu'elles ont exercée sur les institutions politiques et civiles, ainsi que sur les mœurs et les usages des pays où elles furent fondées* (ibid., p. 501).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire du droit criminel de l'ancienne principauté de Liége* (t. XXXI, p. 390).

—

M. VAN MEENEN.

Rapport sur un mémoire de concours (1846), en réponse à la question : *Assigner les causes des émigrations allemandes au dix-neuvième siècle et rechercher l'influence exercée par ces émigrations sur les mœurs et la condition des habitants de l'Allemagne centrale* (Bulletins, t. XIII, 1re part., p. 463).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, remise au concours en 1847 (t. XIV, 1re part., p. 357).

Rapport sur trois mémoires en réponse à la même question, remise au concours en 1848 (t. XV, 1re part., p. 503).

Rapport sur un mémoire de M. Quetelet intitulé : *Des principes qui doivent servir de base à la statistique morale* (Mémoires de l'Académie, t. XXI).

Rapport sur un mémoire de MM. Gruyer et Tissot intitulé : *Controverse sur l'activité humaine et la formation des idées* (Bulletins, t. XV, 2e part., p. 515).

Rapport sur un mémoire de M. Tissot intitulé : *Nouvelles considérations sur le libre arbitre* (t. XVI, 1re part., p. 65).

Rapport sur un mémoire de M. Bara intitulé : *Résumé d'un essai de la théorie de la méthode* (t. XXII, 2e part., pp. 440, 563).

—

M. WAUTERS.

Rapport sur la *Carte des Gaules sous le proconsulat de César* (Bulletins, 2e sér., t. XIII, p. 390).

Rapport sur un mémoire de M. Driesen intitulé : *Aduatuca* (t. XVI, p. 213).

Rapport sur un mémoire de M. Klipffel relatif au régime municipal des cités romanes de l'empire germanique (t. XXIII, p. 300).

Rapport sur un travail de M. Van Rossum relatif aux lettres de Charles-Quint à Rabelais (t. XXIII, p. 199).

Rapport sur un mémoire de M. Chalon intitulé : *les Seigneurs de Florennes* (t. XXV, p. 319).

Rapport sur un mémoire de M. Bernhauer relatif à l'histoire de Venise (t. XXV, p. 227).

Rapport sur une note de M. Galesloot concernant les fouilles archéologiques entreprises à Elewyt (t. XXIX, p. 708).

Rapport sur un mémoire de concours concernant les *pagi* de la Belgique au moyen âge (t. XXXI, p. 376).

M. WILLEMS.

Rapport sur un manuscrit de M. Burggraff renfermant la traduction et les commentaires de la douzième surate de l'Alcoran, etc. (*Bulletins*, 1re sér., p. 354).

Rapport sur une lettre de M. Joly concernant plusieurs vestiges de constructions anciennes (*ibid.*, p. 353).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Présenter une dissertation raisonnée sur la poésie flamande, dès sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle, en y ajoutant un choix judicieux, mais sobre, des passages les plus saillants, propres à caractériser l'esprit et le genre des ouvrages de poésie flamande, publiés ou restés manuscrits* (t. V, p. 238).

Rapport sur un mémoire de M. De Smet relatif aux monuments sur lesquels les historiens ont fondé le récit de la guerre de Grimberghe (t. VIII, 2e part., p. 395).

TABLE DES AUTEURS.

A.

Arendt. Histoire nationale, pp. 164-166; rapports, p. 257.

B.

Baguet. Littérature du moyen âge, p. 206 ; pédagogie, p. 231 ; rapports, p. 258.
Bekker. Littérature ancienne, p. 94 ; rapports, p. 258.
Belpaire. Histoire nationale, p. 82.
Berthod (*Dom*). Histoire nationale, p. 18.
Blommaert. Rapport, p. 259.
Borgnet. Histoire nationale, pp. 79-80, 157-158; histoire étrangère, p. 83; diplomatique, p. 93; littérature du moyen âge, p. 103; rapports, p. 259.
Bormans. Littérature ancienne, p. 199-200 ; littérature du moyen âge, pp. 203-206; rapports, p. 261.

C.

Carton. Archéologie, p. 191 ; mémoire couronné, p. 118, en note ; rapports, p. 262.
Chalon. Numismatique, p. 196-197; rapports, p. 263.
Chasteler (*marquis du*) Histoire nationale, pp. 19-20; numismatique, p. 23; économie politique, p. 27.
Conscience. Histoire nationale, p. 177 ; rapports, p. 264.
Cornelissen. Histoire nationale, p. 82; rapports, p. 264.

D.

David. Histoire nationale, pp. 159-160; rapports, p. 264.
De Borchgrave. Histoire nationale, p. 177; mémoires couronnés, pp. 223, 257.
De Decker. Économie politique, p. 228; rapports, p. 265.
De Hesdin. Histoire nationale, p. 17 ; diplomatique, p. 21.
Defacqz. Droit et législation, pp. 223-224 ; rapports, p. 266.

De Fraula. *Voy.* Fraula.
De Gerlache. *Voy.* Gerlache.
De Marci. Instruction publique, p. 30.
De Nélis. Histoire nationale, pp. 13-15, 34; linguistique, p. 26; économie politique, p. 27; instruction publique, p. 30 ; publication des monuments inédits de l'histoire nationale, p. 34.
De Ram. Histoire nationale, pp. 70-72, 142-145; archéologie, pp. 90, 190; statistique, p. 112; diplomatique, p. 195; littérature du moyen âge, p. 201, rapports, p. 267.
De Reiffenberg. *Voy.* Reiffenberg.
Des Roches. Histoire nationale, pp. 11-13; diplomatique, p. 21 ; linguistique, p. 26; instruction publique, p. 30.
De Saint-Genois. *Voy.* Saint-Genois.
De Smet. Histoire nationale, pp. 68-70, 137-142; archéologie, pp. 188-189 ; diplomatique, p. 92; littérature du moyen âge, pp. 200-202; rapports, p. 269.
De Stassart. *Voy.* Stassart.
Devaux. Rapports, p. 272.
De Villenfagne. *Voy.* Villenfagne.
Dewez. Histoire nationale, pp. 48-52; droit et législation, pp. 105-106.
De Witte. *Voy.* Witte.
Du Chasteler. *Voy.* Chasteler.
Ducpetiaux. Droit et législation, p. 222; économie politique, pp. 229-231; mémoire couronné, p. 237; rapports, p. 273.
Du Rondeau. Histoire nationale, p. 17.

F.

Faider. Droit et législation, pp. 220-222 ; rapports, p. 274.
Fraula (*comte de*). Linguistique, p. 24.

G.

Gachard. Histoire nationale, pp. 76-79, 147-157 ; droit et législation, p. 108 ; rapports, p. 275.
Gerlache (*baron de*). Histoire nationale, pp. 64-66, 132-133; histoire étrangère, p. 180; rapports, p. 276.
Gérard. Diplomatique, p. 22; numismatique, p. 23; publication des monuments inédits de l'histoire nationale, p. 32.
Ghesquière. Histoire nationale, pp. 16, 33; numismatique, pp. 23-24; publication des monuments inédits de l'histoire nationale, p. 33.
Grandgagnage. Histoire nationale, pp. 82, 135-137 ; archéologie, p. 90 ; mémoire couronné, p. 117; rapports, p. 277.
Gruyer. Littérature ancienne, p. 198; études philosophiques, p. 216; rapports, p. 280.
Guillaume. Histoire nationale, pp. 178-179 ; mémoire couronné, p. 234.

H.

Haus. Droit et législation, pp. 217-218; rapports, p. 280.
Heylen. Histoire nationale, p. 16; archéologie, p. 22.

J.

Juste (*Th.*). Histoire nationale, pp. 173-175; histoire étrangère, p. 187; archéologie, p. 192; rapports, p. 281.

K.

Kervyn de Lettenhove (*baron*). Histoire nationale, pp. 167-172; histoire étrangère, pp. 185-187; diplomatique, p. 195; littérature du moyen âge, pp. 207-211; études philosophiques, p. 216; rapports, p. 281.
Kesteloot. Archéologie, p. 90.

L.

Laforet. Études philosophiques, p. 217.
Leclercq. Droit et législation, pp. 218-220; rapports, p. 282.
Lesbroussart (*J.-B.*). Histoire nationale, pp. 17-18.
Lesbroussart (*Ph.*). Rapports, p. 283.

M.

Mann (*abbé*). Histoire nationale, p. 16; numismatique, p. 23; linguistique, p. 25; économie politique, pp. 27-29; instruction publique, p. 30.
Marchal (*chev.*). Histoire nationale, pp. 62-63, 130-132; histoire étrangère, pp. 83, 179-180; archéologie, p. 84; diplomatique, pp. 92, 194; littérature ancienne, pp. 95, 198; littérature du moyen âge, p. 101; droit et législation, p. 107; rapports, p. 283.
Mathieu (*Ad.*). Littérature moderne, p. 213; rapports, p. 283.
Meyer. Histoire nationale, p. 53.
Moke. Histoire nationale, p. 75; histoire étrangère, p. 182; rapports, p. 284.

N.

Nève. (*Fél.*). Littérature ancienne, p. 197; mémoire couronné, p. 234, rapports, p. 284.
Nolet de Brauwere van Steeland. Littérature moderne, p. 214; rapports, p. 284.

P.

Paquot. Histoire nationale, p. 33; linguistique, p 11, en note; publication des monuments inédits de l'histoire nationale, p. 33.
Polain. Histoire nationale, pp. 162-164; diplomatique, p. 195; littérature ancienne, p. 200; rapports, p. 285.

Q.

Quetelet. Statistique, pp. 108-111, 223-228; travaux divers, p. 111, note 8, et p. 228, note 1; rapports, p. 285.

R.

Raepsaet. Droit et législation, pp. 103-105.
Raoux. Histoire nationale, p. 52; droit et législation, p. 106; mémoire couronné, p. 114; rapports, p. 286.

Reiffenberg (*baron de*). Histoire nationale, pp. 55-61, 128-130; archéologie, pp. 84, 187; épigraphie, p. 91, 194; diplomatique, pp. 92, 194; numismatique, p. 93-94; littérature du moyen âge, pp. 96-101, 201; littérature moderne, p. 212; droit et législation, p. 107; mémoires couronnés, pp. 116, 118; rapports, p. 286.

Roulez. Histoire nationale, pp. 72-75, 146-147; histoire étrangère, pp. 83, 181-182; archéologie, pp. 86-89, 190-191; épigraphie, pp 91-92, 193-194; numismatique, pp. 94, 195; littérature ancienne, pp. 95, 199; littérature du moyen âge, p. 202, rapports, p. 288.

S.

Saint-Genois (*baron de*). Histoire nationale, pp. 80-81, 158-159; histoire étrangère, pp. 84, 183-184; littérature du moyen âge, p. 202; littérature flamande, p. 214; rapports, p. 291.

Schayes. Histoire nationale, pp. 160-162; histoire étrangère, p. 184; archéologie, p. 90; numismatique, p. 196; littérature du moyen âge, p. 103; mémoires couronnés, p. 115; rapports, p. 294.

Serrure. Rapports, p. 295.

Snellaert. Littérature flamande du moyen âge, p. 211; littérature flamande moderne, p. 214; rapports, p. 295.

Stassart (*baron de*). Histoire nationale, pp. 66-67, 134-135; littérature du moyen âge, p. 102; littérature moderne, p. 212; rapports, p. 297.

Steur. Mémoires couronnés, pp. 114, 117; rapports, p. 297.

T.

Thonissen. Littérature du moyen âge, p. 211; philosophie de l'histoire, p. 215; droit et législation, p. 224; rapports, p. 298.

V.

Van Duyse. Histoire nationale, p. 177; mémoire couronné, p. 236.

Van Meenen, Rapports, p. 299.

Villenfagne (*baron de*). Histoire nationale, p. 54.

W.

Wauters. Histoire nationale, pp. 175-176; archéologie, p. 192; diplomatique, p. 195; mémoire couronné, p. 234; rapports, p. 299.

Weustenraad. Littérature moderne, p. 212.

Willems. Histoire nationale, p. 82; littérature du moyen âge, p. 101; rapports, p. 300.

Witte (*baron de*). Histoire étrangère, p. 185; archéologie, pp. 89, 191-192; numismatique p. 196; rapports, p. 273.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX

DE

LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT EN 1834 JUSQU'EN 1872;

PAR

M. GACHARD,

MEMBRE ET SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION.

INTRODUCTION.

Le projet de réunir en un corps et de publier les monuments inédits de l'histoire de la Belgique a été formé plus d'une fois avant que d'être mis à exécution.

C'est à Juste Lipse que revient l'honneur d'en avoir le premier conçu l'idée.

Sweertius, son disciple et son ami, prit à tâche de la réaliser; il donna, en 1620, un volume imprimé à Francfort, dont les matériaux auraient pu être mieux choisis (1), mais qui n'en fit pas moins regretter que ce savant eût borné là sa publication.

Pendant une longue suite d'années, il ne fut plus question de cet objet : il semblait que le goût des lettres et l'étude de l'histoire se fussent éteints dans des provinces où ils avaient été si répandus à d'autres époques (2).

(1) *Rerum Belgicarum Annales, chronici et historici, de bellis, urbibus, situ et moribus gentis, antiqui recentioresque Scriptores, quorum pars magna hactenus non edita, pars longe auctior nunc evulgatur.* Ce volume contient les Annales de Hollande de Jean Gerbrand, de Leyde, et de Regnier Snoy, de Ter Gouw; les Annales belgiques d'un anonyme, moine d'Egmont; les Annales de Gilles de Roye, moine des Dunes.

(2) Nélis, *Prodromus*, etc., § XIX.

Le règne de Marie-Thérèse en vit la renaissance.

Le comte Charles de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine à Bruxelles [1], était un ami éclairé des sciences, des lettres et des arts. L'abbé Paquot, qui venait d'être nommé historiographe de l'Impératrice, l'ayant engagé à reprendre le projet de Juste Lipse, il accueillit cette proposition avec empressement. Comme mesure préliminaire, et de l'avis du comte de Nény, chef et président du conseil privé, il adressa [2] aux chapitres des cathédrales ainsi que des collégiales les plus considérables, aux abbés et aux prieurs des principaux monastères, une circulaire où il leur demandait l'indication de tous les manuscrits concernant l'histoire ecclésiastique ou civile des Pays-Bas qui existaient dans les archives et dans les bibliothèques de leurs maisons. Leurs réponses furent remises à Paquot, afin qu'il examinât le parti qu'on en pourrait tirer. C'était sur lui, sur l'abbé Nélis, en ce temps-là bibliothécaire de l'université de Louvain, sur Jean-Baptiste Verdussen, échevin de la ville d'Anvers, que le ministre plénipotentiaire avait jeté les yeux pour la réunion et la mise en lumière des *Scriptores rerum Belgicarum*.

Soit que le soin des affaires de l'État ne permît pas au comte de Cobenzl de donner à cette entreprise la suite nécessaire, soit défaut d'entente entre les savants qui devaient concourir à son exécution, ou que les moyens matériels de l'exécuter ne leur eussent pas été fournis, elle n'eut d'autres résultats que la publication, par Paquot, de la première partie de la Chronique de Robert Macquereau, et par Nélis, d'un recueil de lettres d'Hop-

(1) De 1755 à 1770.
(2) En 1762.

perus en réponse à celles de Viglius que le chanoine Hoynck Van Papendrecht avait fait connaître. A la mort de Cobenzl, arrivée le 22 janvier 1770, le projet auquel il avait accordé son patronage fut abandonné.

En 1773, à la veille de la suppression de la société de Jésus aux Pays-Bas, les jésuites d'Anvers firent paraître le prospectus d'*Analecta Belgica* qu'ils se proposaient de publier (1). Cet ouvrage devait former une quarantaine de volumes et être divisé en trois parties. La première partie serait consacrée à des recherches concernant les provinces et les peuples des Pays-Bas, suivant leurs divers états, sous les Celtes, les Romains, les Francs, sous les comtes, ducs ou seigneurs particuliers, sous les princes de la maison de Bourgogne et de la dynastie autrichienne. Les vies des saints belges, tirées du grand recueil des Bollandistes, formeraient la deuxième partie. La troisième serait composée de chroniques inédites ou bien imprimées, mais devenues très-rares (*Chronica ad praesens necdum edita, vel caeteroqui rariora*), de chartes et diplômes, des décrets des synodes célébrés dans les dix-sept provinces. Une fondation faite à Malines, au commencement du dix-huitième siècle, sous le titre de *Musæum Bellarmini*, par le chancelier de Brabant de Grysperre, augmentée par l'archevêque Humbert de Praecipiano, et transférée depuis peu à la maison professe de la société, à Anvers, aurait, avec le produit des souscriptions sur lesquelles on comptait, fourni les ressources nécessaires pour l'accomplissement de ce grand dessein (2).

(1) *Prospectus operis quod inscribetur :* ANALECTA BELGICA *ad XVII provinciarum Belgii ac ditionum interjacentium historiam dilucidandam pertinentia*, etc., Anvers, Grangé : 7 pp. in-4°.

(2) Le *Musæum Bellarmini* possédait, en 1773, cinquante mille florins environ en capital et une bibliothèque d'un grand prix.

Par la mise à exécution, dans les Pays-Bas, de la bulle de Clément XIV *Dominus ac Redemptor* (1), les capitaux qui constituaient la dotation du *Musæum Bellarmini* devinrent, comme tous les biens meubles et immeubles que la société de Jésus possédait en ces provinces, la propriété de l'État.

Après cinq années de délibérations dans les comités du gouvernement à Bruxelles et à la chancellerie aulique des Pays-Bas à Vienne, un décret du prince Charles de Lorraine du 19 juin 1778 statua que les *Analecta Belgica* seraient continués; l'abbé Ghesquière, qui avait eu une part principale à la conception du plan annoncé en 1773, fut chargé d'y donner ses soins. Le prince gouverneur général déterminait la tâche de cet *historiographe* (Ghesquière était ainsi qualifié dans le décret) de la manière suivante : il extrairait des *Acta Sanctorum* et des matériaux qui y étaient employés les faits et les passages qui pourraient servir à la composition des *Analecta;* il ferait aussi des extraits ou des indications des matières contenues dans la collection du *Musæum Bellarmini;* il garderait et mettrait en ordre, dans un catalogue raisonné, les mémoires et les notices que fourniraient les chapitres et les abbayes sur les documents historiques qui étaient en leur pouvoir. Lorsque les extraits auraient été terminés, un comité serait établi qui, après en avoir pris connaissance, proposerait au gouvernement, sur le rapport de l'historiographe, les personnes à employer, la marche à suivre et les arrangements à prendre pour la rédaction définitive et l'édition des *Analecta.* Ghesquière fut installé à l'abbaye de Caudenberg, à Bruxelles, où l'on transporta les manuscrits, les papiers et la bibliothèque du *Musæum Bellarmini.* Le conseiller

(1) En vertu de lettres patentes de Marie-Thérèse du 13 septembre 1773.

d'État et privé de Kulberg fut chargé, en qualité de commissaire du gouvernement, de veiller à l'exécution du décret du 19 juin 1778, tant en ce qui concernait les *Analecta Belgica* que relativement aux *Acta Sanctorum*, dont nous n'avons pas à nous occuper ici (1).

Dès l'année suivante, le conseiller de Kulberg crut devoir représenter au ministre plénipotentiaire (2) l'impossibilité qu'il y avait à ce qu'un seul homme accomplît une tâche aussi ardue, aussi vaste que la publication des *Analecta*, et il lui proposa de donner à Ghesquière deux coopérateurs. La cour de Vienne avait expressément recommandé de n'excéder, dans aucun cas, pour cet objet, une dépense annuelle de quinze cents florins, somme égale au revenu de la fondation du *Musæum Bellarmini* : le ministre répondit à Kulberg qu'il n'y avait pas moyen d'adjoindre à l'historiographe les deux personnes présentées par lui, du moins aux frais du trésor; il lui fit observer que les travaux de Ghesquière devaient consister, pour le moment, non pas à publier les *Analecta*, mais à en réunir les matériaux. Il ne voyait d'ailleurs nul inconvénient à ce que quelque partie en fût imprimée, *pourvu que cela ne coutât rien à l'État* (3).

Sur ces entrefaites, l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, après avoir admis dans son sein l'abbé Ghesquière, désigna, pour composer avec lui un comité historique, le marquis du Chasteler, le chanoine Nélis et MM. des Roches et Gérard. Ce comité tint sa première séance le 16 novembre

(1) *Mémoire sur les Bollandistes et leurs travaux, spécialement depuis la suppression de l'ordre des Jésuites, en 1773, jusqu'à leur réunion aux religieux de Tongerloo, en 1789.* Gand, 1855, in-8°, pp. 14-23.

(2) Le prince de Starhemberg, qui avait succédé à Cobenzl.

(3) *Mémoire sur les Bollandistes,* etc., pp. 32, 33.

1780, en l'hôtel du marquis du Chasteler ; il se réunissait tous les quinze jours. Une lettre du marquis, adressée le 10 avril 1781 au conseiller de Kulberg, nous apprend qu'il se proposait de « faire imprimer les auteurs anciens et les monuments propres » à servir de matériaux pour la composition d'une histoire géné- » rale des Pays-Bas, » en y joignant les notes et les dissertations que pourraient exiger l'éclaircissement et la discussion des textes (1). Dès sa deuxième séance, le comité avait résolu « que les » éditeurs qui le désireraient publieraient les ouvrages dont » ils se seraient chargés à leurs risques et dépens, le débit devant, » dans ce cas, en être à leur profit (2). »

Le gouvernement vit avec satisfaction l'Académie entrer dans cette voie. Afin de l'y encourager, le ministre plénipotentiaire, sur la proposition du conseiller de Kulberg lui-même, transmit au marquis du Chasteler la direction, tant littéraire qu'économique, du *Musæum Bellarmini* (3).

On pouvait se promettre, de l'ardeur manifestée, dans l'origine, par le comité de l'Académie et du savoir que personne ne contestait à ses membres, des résultats importants pour l'histoire nationale. Cette attente fut en grande partie déçue. Ghesquière, dans les années 1783 à 1789, fit paraître cinq volumes d'*Acta Sanctorum Belgii selecta* (4); le marquis du Chasteler mit en lumière la Chronique de Gilbert, chancelier du comte de Hainaut Baudouin V, dont le manuscrit était conservé dans les archives du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons : ce fut là tout. En 1788,

(1) Archives du royaume : reg. *Bollandistes et Historiographes*, t. II, fol. 63.

(2) *Ibid.*, fol. 130.

(3) Dépêches du 16 mai 1781. (*Mémoire sur les Bollandistes*, etc., pp. 36-38.)

(4) Les trois derniers avec la collaboration de l'abbé Corneille de Smet. En 1794 Ghesquière donna, à l'abbaye de Tongerloo, le sixième volume.

le comité se vit privé du revenu du *Musæum Bellarmini* : le gouvernement autrichien, qui avait hérité des biens immenses de la société de Jésus aux Pays-Bas, voulut encore s'approprier la dotation spéciale de cet établissement, ainsi que celle des Bollandistes; il ne lui fallut pour cela que faire cesser, comme il le fit à partir du 1er novembre de cette année, et le travail des *Acta Sanctorum* et celui des *Analecta* (1).

Nélis, devenu évêque d'Anvers en 1785, projetait depuis longtemps — et c'était vraisemblablement la raison pour laquelle il n'avait prêté qu'un concours passif au comité historique de l'Académie — d'exécuter à lui seul une entreprise dont les difficultés avaient arrêté tous ceux qui l'avaient tentée jusqu'alors. Il avait recueilli, fait transcrire et annoté nombre de chroniques, de relations, de mémoires concernant les événements arrivés dans les Pays-Bas; son dessein était de les publier en une trentaine de volumes. Il se disposait à annoncer cette publication dans un *Prodromus* qui en aurait fait connaître le plan et les détails, lorsque se manifestèrent, en 1787, les premiers troubles auxquels donnèrent naissance les réformes inconsidérées de Joseph II. A deux années d'intervalle éclata la révolution qui amena la déchéance de ce monarque. Celles qui suivirent furent pleines d'agitations, et la guerre avec la France vint mettre le comble aux maux du pays. Ce n'était pas au milieu de circonstances aussi critiques qu'on pouvait songer à des entreprises littéraires de quelque importance. Nélis avait, en 1790, fait paraître son *Prodromus* (2) : ce fut tout le fruit que le public retira de ses longs et savants travaux.

(1) *Mémoire sur les Bollandistes*, etc., p. 44.

(2) *Belgicarum rerum Prodromus, sive de Historia Belgica ejusque scriptoribus prae-*

Pendant les vingt années que la Belgique se trouva réunie à la France, l'histoire et les traditions nationales furent en quelque sorte mises en oubli : cinq ou six écrivains à peine essayèrent, avec plus de patriotisme que de succès, de les faire revivre.

L'Académie fondée par Marie-Thérèse avait disparu avec la domination autrichienne; le 7 mars 1816 le roi des Pays-Bas Guillaume Ier la rétablit. Les questions que cette compagnie proposa dans ses concours annuels et les travaux de ses membres « rappelèrent la science historique à l'étude attentive des » sources (1); » on se mit à explorer les archives, qui avaient été trop longtemps négligées; de nombreux documents furent exhumés qui éclairèrent d'un jour nouveau plusieurs points des annales de la patrie; l'histoire générale, l'histoire particulière des provinces et des villes furent le sujet de maint et maint écrit que le public accueillit avec intérêt.

Le 19 juin 1825, M. Louis van Gobbelschroy, secrétaire du cabinet du roi Guillaume Ier, ancien auditeur au conseil d'État et ancien sous-préfet sous le premier Empire, fut nommé ministre de l'intérieur.

Cet homme d'État, à l'administration duquel on n'a pas rendu toute la justice qui lui était due, prenait un vif intérêt aux études historiques. Sur sa proposition, le 23 décembre 1826, le roi statua qu'il serait pris des mesures pour faire découvrir, examiner et mettre au jour, dans l'intérêt de l'histoire des Pays-Bas, les documents qui la concernaient et qui jusqu'alors étaient restés inconnus, ou dont il n'avait point été fait un usage suffi-

cipuis Commentatio. Anvers, 1790, in-4°, avec une traduction française de Lesbroussart. Nélis fit réimprimer le *Prodromus* à Parme en 1795. De Reiffenberg l'a reproduit dans l'Introduction au tome Ier de la *Chronique rimée de Philippe Mouskés.*

(1) De Reiffenberg, Introduction à la Chronique de Philippe Mouskés, p. LXVII.

sant; que le titre et les fonctions d'historiographe du royaume seraient conférés à celui qui, ayant d'ailleurs les capacités nécessaires, présenterait le meilleur plan pour la composition d'une histoire générale des Pays-Bas uniquement basée sur des documents authentiques et justifiée par eux dans toutes ses parties; que les écrivains qui, dans la suite, produiraient le meilleur ouvrage sur quelque époque de la même histoire, en réponse à des questions qui seraient proposées, non-seulement seraient indemnisés de leurs travaux, mais encore recevraient des distinctions honorifiques ou d'autres récompenses; enfin que toutes les archives des provinces, des villes, des communes et des corporations seraient mises en ordre et qu'il en serait dressé des inventaires dont on enverrait copie au département de l'intérieur, de façon qu'ils pussent être utilisés pour les travaux qui se rattacheraient à la composition de l'histoire des Pays-Bas (1).

M. van Gobbelschroy compléta ces dispositions en installant à Bruxelles, au mois de juillet 1827, une Commission à laquelle fut confié le soin de publier les *Scriptores rerum Belgicarum* (2); il avait appelé à la composer les hommes les plus capables de seconder ses vues : MM. van Hulthem, membre des états généraux, curateur de l'université de Gand; Raoul, professeur à la même université; de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain; Bernhardi, bibliothécaire de cette dernière université; Sylvain Van de Weyer, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, conservateur des manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale et professeur au Musée, et Willems, membre de l'Institut des Pays-Bas (3).

(1) *Pasinomie*, 2e sér., t. VIII, p. 495.
(2) *Journal de la Belgique*, numéro du 5 août 1827.
(3) *Journal de la Belgique*, numéro du 6 août 1827.

Cette Commission eut à s'enquérir d'abord des ressources que les dépôts littéraires du royaume pouvaient lui offrir. Les choses ne se trouvaient plus, sous ce rapport comme sous bien d'autres, dans l'état où elles étaient du temps du comte de Cobenzl, du prince de Starhemberg et de l'évêque de Nélis : à l'entrée des Français dans la Belgique, la plupart des maisons religieuses avaient fait passer à l'étranger leurs manuscrits et leurs chartes, et beaucoup n'en étaient point revenus; de ceux qui étaient restés dans le pays, les dépôts publics n'en contenaient qu'une faible partie; les autres avaient été et demeuraient soustraits aux recherches de l'administration. Lorsque la Commission se fut entourée de ces renseignements, il lui fallut se fixer sur les ouvrages qu'elle ferait entrer dans sa collection et les répartir entre ses membres. Deux années furent consacrées par elle à ces travaux préparatoires.

Au mois de septembre 1829 parut le plan qu'elle avait adopté: il comprenait dix ouvrages, tous inédits, qui devaient faire une trentaine de volumes in-8° (1).

La révolution qui, l'année suivante, produisit la séparation des provinces méridionales des Pays-Bas d'avec celles du Nord, vint mettre fin à l'existence de la Commission avant qu'aucun de ces ouvrages eût vu le jour (2).

(1) *Journal de la Belgique*, numéro du 11 septembre 1829.

(2) M. de Reiffenberg avait cependant terminé le premier volume de la Chronique de A Thymo, auquel il ne manquait plus que quelques cartons, et M. Willems avait commencé l'impression de la Chronique de van Heelu.

I

ÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION.

RÈGLEMENTS. PERSONNEL.

Les événements de 1830, en rendant à la Belgique, avec ses vieilles libertés, son ancienne indépendance, devaient avoir, comme ils eurent, pour effet de donner une vive impulsion à l'étude de ses annales et à la recherche des documents qui pouvaient répandre de nouvelles lumières sur son passé, dont elle était en droit de s'enorgueillir à plus d'un titre. Ce mouvement des esprits se manifesta par des signes non équivoques.

Il appartenait à un gouvernement national de seconder de tout son pouvoir une tendance non moins favorable au développement du patriotisme qu'au progrès des lettres (1).

Après avoir ordonné la publication des inventaires des archives appartenant à l'État et des documents les plus notables que ces dépôts renfermaient, le roi Léopold Ier, sur le rapport de M. Charles Rogier, ministre de l'intérieur, institua, par arrêté du 22 juillet 1834, une Commission pour « rechercher et mettre au » jour les chroniques belges inédites. » Il la composa de MM.

De Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'Académie ;

L'abbé de Ram, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire archiépiscopal de Malines ;

(1) Expressions de M. Charles Rogier dans son rapport au Roi du 22 juillet 1834.

Le baron DE REIFFENBERG, professeur à l'université de Louvain, membre de l'Académie;

DEWEZ, inspecteur des athénées et colléges, secrétaire perpétuel de l'Académie;

GACHARD, archiviste général du royaume;

WARNKOENIG, professeur à l'université de Gand,

Et J. F. WILLEMS, receveur de l'enregistrement, à Eecloo.

Il alloua à la Commission, pour l'accomplissement de la tâche qui lui était confiée, une somme annuelle à prélever sur le crédit inscrit au budget pour l'encouragement des sciences et des lettres, en se réservant (ce sont les termes de l'arrêté) « d'accorder à ses » membres telles distinctions et récompenses dont il les aurait » jugés dignes. »

La Commission fut installée, au nom du Roi, le 4 août, par M. le secrétaire général du département de l'intérieur (M. le ministre Rogier étant empêché). Elle procéda le même jour à la formation de son bureau. M. DE GERLACHE fut élu président, M. DE REIFFENBERG secrétaire, et M. GACHARD trésorier.

La Commission eut le regret de perdre, bien peu de temps après (le 28 octobre), M. DEWEZ. Il fut remplacé par M. le chanoine Joseph DE SMET, membre de l'Académie (1).

En 1836 M. WARNKOENIG quitta la Belgique pour retourner dans sa patrie; il venait d'être appelé à occuper une chaire à l'université de Fribourg et de recevoir en même temps le titre de conseiller aulique de S. A. R. le grand-duc de Bade. Le gouvernement nomma à sa place M. Barthélemy DU MORTIER, membre de l'Académie et de la chambre des représentants (2).

A l'occasion de la réorganisation de la principale institution scientifique et littéraire du pays, en 1845, un arrêté royal du 1er décembre, tout en maintenant la Commission d'histoire dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, statua qu'elle

(1) Arrêté royal du 26 février 1835.

(2) Arrêté royal du 28 août 1838.

« rentrait dans le sein de l'Académie, » aux publications de laquelle les siennes serviraient de complément. Les motifs de cette mesure furent déduits dans un rapport adressé au Roi par M. Van de Weyer, qui avait alors le portefeuille de l'intérieur : « La Commission d'histoire — disait ce ministre — a dignement » répondu au but de son institution... Ses travaux ont obtenu » les suffrages du monde littéraire : mais, jusqu'à présent, ils ont » été exécutés en dehors de l'Académie, quoique par leur nature » ils paraissent appartenir à ce corps savant. Il m'a semblé qu'il » était convenable de les faire rentrer dans le cercle de ses tra- » vaux... Il est du reste à remarquer que tous les membres de la » Commission font déjà partie de l'Académie ; et rien ne sera » changé à la constitution actuelle de la Commission d'histoire, » si ce n'est que ses travaux auront, dans le patronage de l'Aca- » démie, une garantie de plus aux yeux du monde savant. »

Le 24 juin 1846 mourut M. Willems. M. Bormans, membre de la classe des lettres de l'Académie, professeur à l'université de Liége, lui fut donné pour successeur (1).

La Commission perdit, le 18 avril 1850, M. de Reiffenberg, que remplaça M. Adolphe Borgnet, aussi membre de la classe des lettres de l'Académie et professeur à l'université de Liége (2). M. Gachard fut appelé, par les suffrages de ses collègues (3), à réunir à ses fonctions de trésorier celles de secrétaire que le défunt avait exercées avec distinction pendant seize années.

Un nouveau vide se fit dans le sein de la Commission en 1865 : une mort prématurée lui enleva, le 14 mai, M. le chanoine de Ram. Le gouvernement choisit, pour remplir la place devenue vacante, M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de la classe des lettres de l'Académie et de la chambre des représentants (4).

(1) Arrêté royal du 8 mars 1847.
(2) Arrêté royal du 23 octobre 1850.
(3) A la séance du 7 mai 1850.
(4) Arrêté royal du 1er août 1865.

Indépendamment des arrêtés royaux de 1834 et de 1845 cités ci-dessus, il y en avait qui concernaient les frais de déplacement et les indemnités auxquels avaient droit les membres de la Commission ; il y avait aussi un arrêté ministériel de 1845 qui constituait son règlement intérieur : en 1869 le gouvernement crut devoir refondre toutes ces dispositions, en les modifiant en quelques points de détail, dans un seul arrêté royal qui reçut la date du 28 avril. Le nouvel arrêté ne changeait rien à la forme de la Commission ; seulement il statuait que des membres suppléants, à la nomination du ministre de l'intérieur, pourraient lui être adjoints, assister comme tels à toutes ses séances, prendre part à tous ses travaux et, en cas d'empêchement des membres effectifs, remplacer ceux-ci avec voix délibérative.

En vertu de cette disposition, M. Alphonse Wauters, membre de la classe des lettres de l'Académie et professeur d'histoire au Musée, fut nommé, le 19 mai de la même année, membre suppléant de la Commission.

A toutes les pertes que la Commission avait faites l'année 1871 vint en ajouter une qui lui fut particulièrement douloureuse : son vénérable président, M. le baron de Gerlache, expira le 10 février dans sa quatre-vingt-cinquième année.

M. Alphonse Wauters devint de membre suppléant membre effectif [1]. La Commission, dans sa séance du 3 juillet 1871, désigna, par un vote unanime, M. le baron Kervyn de Lettenhove pour occuper le fauteuil de la présidence.

Au moment où nous terminons la rédaction de ce rapport (avril 1872), la Commission royale d'histoire est composée de MM. Kervyn de Lettenhove, président; Gachard, secrétaire et trésorier; le chanoine De Smet, B. Du Mortier, Bormans, Adolphe Borgnet et Alphonse Wauters, tous les sept membres titulaires de l'Académie.

[1] Arrêté royal du 30 mars 1871.

II

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION.

---

§ PREMIER.

CHRONIQUES, RELATIONS, MÉMOIRES; CARTULAIRES; TABLE CHRONOLOGIQUE DES CHARTES ET DIPLÔMES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE.

I

Dès sa première séance, la Commission s'occupa du plan des publications qu'elle était chargée d'entreprendre. Elle décida, sous l'approbation du gouvernement, qu'elle commencerait par les monuments historiques dont nous allons donner l'énumération :

I. Les *Acta Sanctorum Belgii selecta*, ou complément du recueil dont Ghesquière avait fait paraître six volumes.

II. La Chronique des ducs de Brabant, d'Edmond de Dynter.

III. L'Histoire diplomatique du Brabant, de Pierre vander Heyden, dit *A Thymo*, à laquelle serait jointe la Chronique rimée, en français, de Philippe-Auguste par Philippe Mouskés.

IV. La Chronique, en vers flamands, de Jean van Heelu, contenant une description de la bataille de Woeringen, à laquelle il assista, en 1288.

V. La Chronique, en vers flamands, connue sous le nom de *Brabantsche Yeesten*, par Jean de Klerk et son continuateur.

VI. Un corps de Chroniques de Flandre disposées de manière à en faire voir en quelque sorte la liaison et la généalogie.

VII. La Chronique liégeoise, en prose, de Jean d'Outremeuse.

VIII. Les Antiquités de la Flandre, de Philippe Wielant.

IX. La Relation française du voyage de Philippe le Beau en Espagne, en 1501, par Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny.

X. La Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, par un témoin oculaire, anonyme.

Tous ces documents avaient été compris, soit dans les combinaisons faites sous le ministère du comte de Cobenzl, soit dans le *Prodromus* de Nélis, soit dans le programme que fit paraître la commission instituée en 1827.

XI. A la séance du 7 mai 1837, la Commission résolut d'appeler l'attention du gouvernement sur l'importance de faire rédiger — dans le genre de l'ouvrage que Pierre Georgisch publia pour l'Allemagne, de 1740 à 1744, ou mieux encore du grand travail entrepris pour la France, sous le règne de Louis XV, par le savant Secousse et continué par Bréquigny — une table des documents relatifs à l'histoire de la Belgique qui avaient été imprimés.

Le gouvernement accueillit avec faveur les vues de la Commission.

Le 8 décembre 1837 parut un arrêté royal statuant qu'il serait formé une liste, dans l'ordre chronologique, de toutes les chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés qui concerneraient, soit l'histoire de la Belgique en général, soit l'histoire particulière de quelqu'une des provinces, des villes ou des localités dont le royaume était composé; que cette liste serait rédigée en français et porterait le titre de *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*; que

la Commission proposerait au choix du ministre de l'intérieur les personnes auxquelles serait confiée la rédaction de la Table; qu'elle leur distribuerait les ouvrages dont elles auraient à faire le dépouillement, leur donnerait les instructions qu'elles auraient à observer, etc.

Le même arrêté chargeait la Commission de rédiger un projet de règlement pour fixer le mode de rédaction de la Table et l'indemnité à allouer aux rédacteurs. Ce projet reçut la sanction ministérielle le 16 novembre 1838.

Des dispositions ultérieures éclaircirent quelques points sur lesquels s'étaient élevés des doutes, et déterminèrent que l'année 1500 serait l'époque où la Table s'arrêterait.

XII. L'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg était restée, en quelque sorte, en dehors des plans formés avant l'établissement de la Commission. C'était une lacune qu'elle se proposait de combler dès qu'elle aurait eu le temps de faire les recherches nécessaires.

Elle la combla, en effet, en décidant, dans sa séance du 10 février 1838, qu'elle publierait un Recueil des monuments les plus intéressants de l'histoire de ces provinces.

XIII. Le manuscrit de l'ouvrage du célèbre docteur de Louvain Jean Molanus, *Rerum Lovaniensium Libri XIV*, se trouvait en la possession de M. le comte Eugène de Limminghe. Déterminé par un sentiment tout patriotique, M. de Limminghe, en 1855, le mit à la disposition de la Commission. M. de Ram fut chargé de l'examiner; il rendit compte de cet examen à la séance du 5 janvier 1857. D'après lui, quoiqu'il existât des lacunes dans l'ouvrage de Molanus et que plusieurs parties en eussent été publiées, ce qu'il en restait d'inédit était assez important, non-seulement pour l'histoire de la ville de Louvain en particulier, mais encore sous le point de vue de l'histoire du Brabant en général, pour que la Commission fît du manuscrit tout entier une publication spéciale.

La Commission adopta cet avis.

XIV. A la séance du 3 juillet 1865, M. Ch. Piot, aujourd'hui archiviste-adjoint aux Archives générales du royaume, soumit à la Commission le projet de faire paraître sous ses auspices un Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond.

Sur le rapport de M. le chanoine De Smet, à qui ce projet fut renvoyé, la Commission proposa à M. le ministre de l'intérieur de comprendre dans le cadre de ses publications le Cartulaire qui avait été l'objet des études de M. Piot.

Une décision ministérielle en date du 27 novembre statua ainsi que la Commission le proposait.

XV. Quelque temps après, M. le baron Kervyn de Lettenhove entretint ses collègues de l'intérêt qu'offrirait, pour la connaissance de l'histoire de la Belgique sous la maison de Bourgogne, la mise en lumière de la Chronique d'Adrien de But, moine de l'abbaye des Dunes, à laquelle pourraient être joints le texte revu et complété de la Chronique de Gilles de Roye et d'autres documents de la même époque.

La Commission invita M. Kervyn à lui présenter un plan raisonné pour la publication, en un ou plusieurs volumes, de chroniques relatives aux temps pendant lesquels la dynastie bourguignonne régna sur la plupart des provinces des Pays-Bas.

Dans les séances du 5 novembre 1866 et du 9 novembre 1868, M. Kervyn fit connaître le résultat de ses investigations. Indépendamment des ouvrages des deux religieux des Dunes, il signala à la Commission différentes chroniques ou narrations, en latin, en français, en flamand, existantes à Berne, à Vienne, à Florence, à la Haye, à Paris, à Bruxelles, qui étaient de nature à répandre des clartés nouvelles sur l'histoire de la période bourguignonne.

Il fut résolu que ces documents seraient réunis et publiés en un corps, et le titre de *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne,* fut adopté pour cette publication.

XVI. Dans le cours des recherches qu'avait entreprises M. de

Ram pour l'édition du de Dynter, ainsi qu'il sera dit plus loin, il avait recueilli un certain nombre de petites chroniques brabançonnes. Après sa mort, les manuscrits de ces chroniques furent remis à M. Bormans, par les soins duquel on décida qu'en serait faite la publication, comme suite au Dynterus, si, lorsqu'il les aurait examinés et en aurait rendu compte, il était reconnu qu'ils méritassent de voir le jour.

A la séance du 6 février 1871, il fut donné lecture d'une notice de M. Bormans sur les manuscrits provenant de M. de Ram.

Avant de prendre une résolution définitive, la Commission aurait souhaité que M. Bormans s'assurât si les bibliothèques du pays ne renfermaient pas de chroniques inédites, relatives au Brabant, qui dussent être préférées à quelques-unes de celles dont il avait les copies entre les mains. Mais l'honorable membre montra combien il lui était difficile d'entreprendre une pareille vérification.

Dans ces circonstances, la Commission, s'en rapportant à la sagacité de M. Bormans, l'autorisa à mettre sous presse celles des chroniques recueillies par M. de Ram qu'il jugerait assez intéressantes pour justifier la place qui leur serait donnée dans la collection des chroniques nationales (1).

II

Nous venons d'énumérer les publications successivement résolues par la Commission depuis 1834. Nous avons maintenant à faire connaître la suite qui a été donnée à ces résolutions, ainsi que les changements qu'il a paru utile de leur faire subir.

I. La continuation des *Acta Sanctorum Belgii* fut confiée à M. de Ram, qui s'était occupé tout spécialement de l'hagiogra-

(1) Résolution du 3 juillet 1871.

phie de la Belgique. Il s'appliqua à extraire, de la grande collection des Bollandistes, de celles dont la science est redevable aux Bénédictins et de tous les recueils historiques qu'il pouvait se promettre de consulter avec fruit, les actes propres à former la suite de l'ouvrage de Ghesquière. En même temps il prit à tâche de rechercher et de réunir les vies des saints belges que les éditeurs des *Acta Sanctorum* n'avaient pas données. Son travail était assez avancé lorsque, en 1836, l'association des Bollandistes se reconstitua à Bruxelles. Dès lors il parut convenable de leur réserver une publication dont ils avaient tous les matériaux sous la main et à laquelle ils ne pouvaient qu'être jaloux d'attacher leurs noms. La Commission décida donc qu'elle ne comprendrait pas dans sa collection les *Acta Sanctorum Belgii.*

II. Ce fut aussi M. de Ram que la Commission chargea de mettre au jour la grande Chronique des ducs de Brabant, d'Edmond de Dynter.

Les investigations auxquelles il se livra afin de s'assurer si d'autres chroniqueurs latins du Brabant ne pourraient pas être joints à de Dynter, lui firent découvrir des documents qui, ne se rapportant pas d'une manière directe à l'histoire de cette province, retraçaient toutefois des événements dans lesquels ses ducs, sous la dynastie de Bourgogne, jouèrent un grand rôle : c'était des écrits où se trouvaient racontés les troubles dont le pays de Liége fut le théâtre depuis l'avénement à l'épiscopat de Louis de Bourbon jusqu'à la mort de Jean de Hornes. M. de Ram proposa à la Commission de les réunir dans une publication spéciale, en les complétant par un recueil de pièces diplomatiques sur les mêmes événements. Cette proposition fut adoptée.

Les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes* parurent en 1844. Ce recueil, en un volume, contient :

a) *Johannis de Los, abbatis Sancti Laurentii prope Leo-*

dium, Chronicon rerum gestarum ab anno MCCCCLV ad MDXIV : l'abbé de Saint-Laurent avait été témoin de la plupart des faits qu'il raconte;

b) *Henrici de Merica, cenobii Bethleemetici prope Lovanium prioris, compendiosa Historia de cladibus Leodiensium:* Henri de Merica ou *Vander Heyden,* prieur du monastère de Bethléem près de Louvain, composa cette histoire immédiatement après le sac de Liége par Charles le Téméraire; il s'y servit surtout des renseignements que lui fournirent plusieurs membres du clergé liégeois qui étaient venus chercher un refuge dans son couvent;

c) *Theodorici Pauli, alias Franconis, canonici Gorcomiensis, Historia de cladibus Leodiensium, annis MCCCCLXV-LXVII* : Theodoricus Pauli naquit en 1416; il vivait encore en 1489; le récit qu'il fait des exploits de Charles le Téméraire pendant les années 1465-1468 est basé en grande partie sur le témoignage d'un homme d'armes qui avait accompagné le duc de Bourgogne dans sa dernière expédition contre les Liégeois;

d) *Analecta Leodiensia, seu Collectio documentorum quorumdam ad res Ludovici Borbonii et Johannis Hornaci temporibus gestas spectantium.* Ces analectes forment en quelque sorte deux parties distinctes.

La première se compose de seize morceaux, en prose et en vers, sur la rébellion des Liégeois contre Louis de Bourbon; sur la guerre qu'ils soutinrent contre les ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire; sur la destruction de Dinant et de Liége. Les principaux sont : l'analyse, faite par le baron de Villenfagne, du poëme d'Angelus de Curribus Sabinis, *De excidio civitatis Leodiensis;* un poëme latin de Bartholomeus Leodiensis; *Correxion des Liégeois,* poëme français; *la Bataille de Liége, les Sentences de Liége, la Complainte de la cité de Liége, la Complainte de Dignant, la Réponse de Tournay à Dignant, la Rébellion des Liégeois.* Ces derniers morceaux ne pouvaient

pas être négligés par M. de Ram : on sait que les complaintes et les chansons renferment ordinairement la manifestation énergique et spontanée des sentiments du peuple.

La deuxième partie présente, par ordre chronologique, depuis 1433 jusqu'en 1505, une série de cent vingt pièces authentiques concernant les règnes de Louis de Bourbon et de Jean de Hornes.

Le volume commence par une introduction dans laquelle l'éditeur passe en revue les documents qu'il y a rassemblés, et donne, sur les auteurs des chroniques et des récits qui en font partie, des détails biographiques, accompagnés d'observations relatives au mérite et à l'intérêt de leurs ouvrages. Deux tables, l'une des matières et l'autre analytique, le terminent.

Parmi nos vieux monuments historiques la Chronique de de Dynter était surtout renommée. M. de Ram a donné, en trois volumes in-4°, d'après le manuscrit de Corsendonck, réputé original et appartenant à la bibliothèque Goethals-Vercruysse, à Courtrai, l'ouvrage du secrétaire des quatre ducs de Brabant, Antoine de Bourgogne, Jean IV, Philippe Ier et Philippe le Bon. Au texte latin de l'auteur, éclairci par des notes nombreuses, il a ajouté une traduction française faite, sous les auspices de Philippe le Bon, par Jehan Wauquelin. Cette traduction, tirée de quatre anciens manuscrits dépareillés, mais qui se complètent presque en entier l'un par l'autre, rappelle les charmes du langage de Froissart.

Le premier volume se divise en deux parties. La première partie contient l'introduction et des appendices; la deuxième les livres I, II et III de la Chronique.

Les livres IV et V font la matière du deuxième volume.

Le VIe et dernier livre remplit à lui seul le tome III.

Dans l'introduction l'éditeur traite de la vie de de Dynter et de celle de son traducteur Wauquelin; il donne l'analyse critique de la Chronique et l'indication des sources auxquelles l'auteur a puisé; il fait la description des différents manuscrits que l'on connaît de son livre.

Les appendices se composent de plusieurs opuscules de de Dynter, et notamment de sa *Brevis Chronica Brabantie.*

Une table analytique des matières contenues dans tout l'ouvrage termine cette première partie.

III. M. de Reiffenberg fut désigné pour la publication des deux Chroniques d'A Thymo et de Mouskés. Il s'occupa d'abord de la seconde. Le meilleur manuscrit connu de Philippe Mouskés est celui que possède la Bibliothèque nationale, à Paris; il le fit copier, et déjà en 1836 il livra au public une partie de l'œuvre de ce chroniqueur; la seconde vit le jour en 1838.

Les deux volumes de Philippe Mouskés ont ensemble près de 2,200 pages.

Le premier commence par une introduction étendue. L'éditeur y jette un coup d'œil sur les tentatives et les travaux faits jusqu'à notre époque pour la mise en lumière des monuments originaux de notre histoire; il traite de l'emploi de la langue française en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du treizième siècle; il donne une notice biographique sur Philippe Mouskés; il se livre à l'examen de sa Chronique, et analyse la partie de cet ouvrage que le volume contient. Cette introduction est suivie d'une édition nouvelle du *Prodromus* de Nélis, avec la traduction française de Lesbroussart, et de *Remarques* ou notices sur un grand nombre d'écrivains anciens et modernes. Puis viennent les 12,133 premiers vers de la Chronique, éclaircis par une foule de notes historiques et philologiques. Sous le titre d'*Appendices* sont rangés : *a.* un extrait de chroniques françaises relatives à Charlemagne, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Tournai; *b.* une « Table des con- » questes de Charlemaine, » tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne; *c. Joannis Turpini Historia de vita Caroli Magni* et *Rolandi, ex Reubero; d.* une Chronique latine de l'abbaye de Saint-Amand, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Tournai, avec divers fragments relatifs à cette maison;

e. une Chronique latine des évêques de Tournai; *f.* des diplômes des neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième siècles, au nombre de quatorze, concernant l'église royale d'Aix-la-Chapelle; *g. Catalogus et acta episcoporum Leodiensium,* par frère Jean Bruesthem (manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne).

Dans le second volume, le texte de la Chronique est précédé, comme dans le premier, d'une introduction considérable. L'éditeur y fait d'abord l'analyse et l'examen de ce texte; ensuite il s'occupe des chansons de geste et des héros du cycle karolingien mentionnés par Philippe Mouskés, lesquels il considère dans leurs rapports avec la Belgique; enfin il examine la grammaire et la versification de Philippe Mouskés, revient sur l'emploi de la langue française en Belgique jusqu'à la fin du treizième siècle, et termine par un aperçu de quelques travaux d'histoire et de philologie. Des éclaircissements non moins nombreux que dans le premier volume sont placés au bas du texte de la seconde partie de la Chronique. L'éditeur a réuni, dans des *Appendices : a.* des extraits du roman du *Chevalier au Cygne* et d'A Thymo concernant Godefroid de Bouillon et les croisades; *b.* une addition à la Chronique de Bruesthem, insérée dans le volume précédent; *c.* des leçons diverses et des observations supplémentaires.

Quatre tables, savoir : des mots de la basse latinité, des proverbes, des noms géographiques, des noms de personnes, et un glossaire roman complètent cette publication.

Un *Supplément* à la Chronique de Philippe Mouskés fut donné par M. de Reiffenberg en 1845. Mettant à profit les recherches et les découvertes de M. Du Mortier, il y rectifiait l'opinion qu'il avait avancée, sur l'autorité d'André Duchesne et de Du Cange, et d'après laquelle l'auteur de l'histoire de Philippe-Auguste en rimes wallonnes aurait été l'évêque de Tournai *Philippus de Gandavo,* surnommé *Mus* ou *Muus* ou *Meuse.* Grâce à d'habiles et heureuses investigations, M. Du Mortier venait d'établir, dans une notice qu'il avait présentée à la Commission, que le chantre

roman de Philippe-Auguste était un trouvère tournaisien de la première moitié du treizième siècle.

La Chronique d'A Thymo faisait partie du programme de 1827, et déjà alors M. de Reiffenberg devait en être l'éditeur : il en avait même, comme nous l'avons dit, commencé l'impression, lorsque survinrent les événements de septembre 1830. Cependant, en examinant de plus près le manuscrit d'A Thymo, qui se compose de trois volumes, il reconnut que le premier n'était qu'une espèce d'essai refondu dans le deuxième; il remarqua aussi que les deux autres, à la fois historiques et diplomatiques, contenaient des documents déjà publiés, et que, s'il s'y trouvait en assez grand nombre des pièces inédites, les originaux ou des transcriptions plus complètes de celles-ci pouvaient exister ailleurs. Ce résultat, d'un examen scrupuleux l'amena à conclure qu'imprimer A Thymo tout entier, ce serait, en faisant une dépense considérable, reproduire des renseignements qu'on possédait déjà, et aller même contre le dessein de l'auteur; que tout au plus faudrait-il extraire du texte du chroniqueur ce qui était inédit, et quant aux pièces diplomatiques non encore publiées et non reproduites dans de Dynter, qu'il convenait de les collationner sur les originaux conservés dans nos dépôts d'archives.

Sur ce rapport, appuyé d'une analyse des trois volumes d'A Thymo, la Commission résolut d'en ajourner la publication.

IV. Le soin de mettre en lumière nos chroniqueurs en vers flamands ne pouvait être mieux confié qu'à M. Willems, qui avait fait de la poésie et de la vieille langue flamandes l'étude de toute sa vie. Ce savant donna au public, en 1836, la Chronique de Jean van Heelu, qui se compose de 8,948 vers. Il la fit précéder d'une introduction dans laquelle il examinait le caractère de l'auteur et de son poëme; les différents manuscrits qui existaient de cet ouvrage; les traductions ou imitations qu'on en avait faites; les chroniques du moyen âge qui traitaient de la bataille de Woeringen; les causes et les suites de cette bataille; la

manière de faire la guerre sous le duc de Brabant Jean Ier; l'administration, le commerce et les mœurs du Brabant à la fin du treizième siècle; enfin le caractère de Jean Ier lui-même. A la suite du poëme de van Heelu il plaça, comme *Appendices*, des extraits de plusieurs autres chroniques flamandes, latines, françaises, allemandes ou italiennes, et un *Codex diplomaticus* renfermant deux cent vingt-cinq documents, des années 1288-1294, tous relatifs à la bataille de Woeringen ou au règne du prince dont elle a immortalisé la mémoire. Deux tables, l'une des noms de lieux, l'autre des noms de personnes, de familles et de terres, un glossaire des vieux mots flamands et un glossaire français complétaient cette publication.

V. M. Willems entreprit ensuite celle des *Brabantsche Yeesten*, de Jean de Klerk. Il en avait fait paraître deux volumes lorsque la mort vint le surprendre.

Six livres des *Brabantsche Yeesten*, les cinq premiers composés par Jean de Klerk et contenant dans leur ensemble 16,318 vers, le sixième, en 11,982 vers, ouvrage de son continuateur anonyme, font la matière de ces deux volumes.

En tête de chaque volume est une introduction. Dans la première, l'éditeur s'attache principalement à rechercher quel est l'écrivain auquel sont dus les *Brabantsche Yeesten*. Dans la seconde, il s'occupe du continuateur de de Klerk : selon lui, ce dernier doit avoir travaillé d'après la Chronique et même sous la direction d'A Thymo.

L'introduction du premier volume est suivie de deux statistiques du duché de Brabant, l'une de 1435, l'autre de 1526, rédigées d'après des registres que renferment les archives de la ville d'Anvers.

Plusieurs fragments de chroniques flamandes servent de complément au texte du deuxième volume.

L'un et l'autre volume contiennent, en outre, un *Codex diplomaticus*, ainsi que des index et des glossaires, tels que ceux de la

Chronique de van Heelu. Le *Codex* du premier volume se compose de deux cents actes des années 1125 à 1349, et celui du deuxième, de cent quatre-vingt-douze actes de 1332 à 1358.

Les *Brabantsche Yeesten* forment sept livres. M. Bormans fut chargé d'éditer le dernier, qui est beaucoup plus considérable que tous les autres, car il a 18,186 vers. Il le donna au public en 1869, en le faisant précéder d'un Avant-propos de CXLII pages, et suivre d'un Appendice contenant le récit des guerres de Liége (*Beginsel der oorlogen van Luyck*), poëme en 534 vers; d'une table des matières; d'un répertoire alphabétique des principaux noms de personnes et de lieux; d'une liste de mots et de locutions remarquables.

Dans l'Avant-propos M. Bormans discute toutes les questions littéraires, philologiques, historiques, qui ont été soulevées à propos des *Brabantsche Yeesten;* il retrace la vie du premier auteur de cette Chronique rimée, Jean de Boendael, surnommé de Clerc (c'est ainsi qu'il orthographie son nom); il énumère les écrits généralement reconnus comme étant de ce poëte flamand.

Un de ces écrits, *Die corte Coronique van Brabant,* « travail » jusqu'ici inconnu de de Clerc, » dit l'éditeur, est placé à la suite de l'Avant-propos; il a 374 vers. Il a été composé en 1322.

VI. Les recherches et les travaux de M. Warnkœnig le désignaient naturellement au choix de la Commission pour la mise en lumière des Chroniques de Flandre. Ce savant professeur s'occupa avec activité d'en réunir et d'en coordonner les matériaux. Malheureusement la Commission, comme nous l'avons dit plus haut, ne profita que pendant bien peu de temps de son concours.

Au moment où il quitta la Belgique, M. Warnkœnig avait achevé l'impression d'une grande partie du premier volume du *Corpus chronicorum Flandriæ*. M. le chanoine De Smet, que la Commission lui substitua, termina ce volume en 1837. Depuis il en a fait paraître trois autres.

Le tome Ier du *Corpus chronicorum Flandriæ* renferme les chroniques suivantes :

a) *Antiquissima Genealogia forestariorum et comitum Flandriæ,* extrait du *Liber floridus,* manuscrit de Saint-Bavon;

b) *Nomina comitum Flandriæ,* extrait d'un manuscrit de Saint-Bertin, aujourd'hui à Boulogne-sur-Mer;

c) *Brevissima Genealogia Flandrensium comitum,* d'après un manuscrit de Saint-Bertin, conservé aussi à Boulogne;

d) *Alia brevior Genealogia forestariorum et comitum Flandriæ*, d'après un manuscrit de Cysoing, aujourd'hui à la Bibliothèque de Lille;

e) *Catalogus et Chronica principum Flandriæ,* d'après divers manuscrits d'Arras, de Saint-Omer, de Bruges, de Bruxelles, de Wolfenbuttel et de Lille;

f) *Chronica comitum Flandrensium,* d'après les manuscrits de Bruxelles, d'Arras, de Bruges, de Lille et de Saint-Omer;

g) *Chronicon Flandriæ scriptum ab Adriano de Budt, monacho Dunensi,* d'après l'autographe qui est aux Archives du royaume;

h) *Annales fratris cujusdam anonymi conventus fratrum minorum Gandavensium,* d'après une copie de Verdussen, aux Archives de la Flandre orientale;

i) *Annales Sancti Bavonis Gandensis,* d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'université, à Gand;

k) *Chronicon Sancti Bavonis,* d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne;

l) *Descriptio de origine conventus, postea abbatiæ Trunchiniensis,* d'après un manuscrit des Archives du royaume.

De ces onze chroniques, les cinq premières sont fort courtes et ne fournissent ainsi que bien peu de détails; mais celle qui porte le titre de *Chronicon comitum Flandrensium* est d'une grande importance, et elle est éditée ici, pour la première fois, avec toutes les variantes connues. On la retrouve, avec quelques changements et additions notables, dans le *Chronicon Flandriæ*

d'Adrien de But. Les *Annales* du frère mineur de Gand, qu'on croyait à tort perdues pour l'histoire, embrassent la période si dramatique de 1296 à 1310; elles forment à coup sûr la partie la plus intéressante du volume. Les *Annales* et le *Chronicon Sancti Bavonis*, auxquels Nélis et de Bast avaient attribué une trop haute antiquité, sont loin d'avoir autant de valeur. La description de l'origine et du progrès de l'abbaye de Tronchiennes, près de Gand, est écrite avec beaucoup de négligence; mais elle est riche de faits que l'histoire civile, et surtout l'histoire religieuse, chercheraient vainement ailleurs; elle est suivie de cinquante-six diplômes des années 1084-1630 relatifs à ce monastère.

Dans un discours préliminaire, l'éditeur a pris à tâche de donner une notion succincte de l'état de l'administration de la Flandre sous les Francs, et d'indiquer ensuite, avec leurs divisions et sous-divisions, les cantons dont se forma d'abord le comté ou marquisat de Flandre, dans ses limites les plus précises. Des extraits de l'ouvrage inédit du président Wielant, insérés à la suite de cette introduction, font connaître l'état politique de la Flandre au moyen âge.

Le tome II fut livré au public en 1841. Quoique beaucoup plus considérable que le premier, il ne contient que sept chroniques. Ce sont :

a) *Breve Chronicon Elnonense Sancti Amandi*, d'après un manuscrit de Saint-Amand, aujourd'hui à Valenciennes;

b) *Li Générations, li Parole et li Lignie de le lignie des contes de Flandres*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne;

c) *Chronica Ægidii li Muisis, abbatis Sancti Martini Tornacensis*, d'après le manuscrit autographe conservé dans la Bibliothèque Goethals-Vercruysse, à Courtrai;

d) *Chronicon Ægidii li Muisis, abbatis Sancti Martini Tornacensis, alterum*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne;

e) *Chronicon Jacobi Muevin, abbatis Sancti Martini Tornacensis,* d'après un manuscrit des Archives du royaume;

f) *Chronica Tornacensis, sive excerptum ex diversis auctoribus collectum,* d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Lille;

g) *Chronicon Balduini Ninoviensis,* d'après le manuscrit autographe appartenant à M. Vergauwen, à Gand.

Plusieurs de ces monuments de l'histoire de Flandre sont d'une haute valeur.

Le *Breve Chronicon Elnonense,* qui n'a rien de commun, comme on l'a cru, avec les *Annales Sancti Amandi,* a été publié par les Bénédictins, mais sur une copie très-inexacte et mutilée. Les continuateurs de dom Bouquet l'ont reproduit avec ses erreurs et ses lacunes fréquentes. A commencer du onzième siècle, il a une véritable importance historique.

La chronique qui porte pour titre *Li Générations,* etc., *des contes de Flandres,* n'est pas un travail original : c'est une traduction du *Chronicon comitum Flandrensium,* inséré dans le tome Ier d'Hériman et de Gualterus. M. De Smet l'a éclaircie par des notes assez nombreuses.

D'un mérite infiniment supérieur sont les deux chroniques de l'abbé de Saint-Martin li Muisis.

Au siècle passé, Bréquigny et Nélis avaient signalé la première à l'attention des historiens. De nos jours, Buchon en a donné une analyse et M. Goethaels-Vercruysse en a publié des fragments dans le *Spectateur belge.*

La deuxième était moins connue; elle se conservait, avec beaucoup d'autres manuscrits précieux, dans la bibliothèque de Mme la baronne de Gyseghem, qui fut acquise par le gouvernement en 1835 et réunie à la Bibliothèque royale.

La Chronique de Muevin sert de continuation à celles de li Muisis.

Jacques de Guyse, Cousin et d'autres historiens de Tournai citent souvent la *Chronica Tornacensis,* qui se compose de trois

parties. La première est une œuvre originale du chanoine Henri de Tournai, contemporain de saint Bernard; la deuxième est une compilation abrégée de l'ouvrage connu d'Hériman; des annales des évêques de Tournai forment la troisième. Il y a là bien des faits intéressants; mais il s'y trouve aussi beaucoup de choses qui prouvent que les auteurs ont préféré les visions de leur imagination aux récits de leurs devanciers.

La Chronique de Baudouin de Ninove, qui termine cette deuxième série, a été publiée, il y a longtemps, par les soins de Ch. Hugo, abbé d'Estival en Lorraine, mais dans un ouvrage difficile à trouver et d'une manière incomplète. L'avantage qu'a eu M. De Smet de se servir du manuscrit autographe garantit un texte dont l'exactitude ne laisse rien à désirer. Pour rendre cette réimpression plus utile encore, il l'a enrichie d'un *Codex diplomaticus* composé de deux cent quatre-vingt-dix-huit chartes qui vont de l'année 1092 à l'année 1317, et qui ont été copiées, soit sur les originaux, aux Archives de l'État, à Gand, soit sur un ancien cartulaire de l'abbaye de Ninove appartenant à l'archevêché de Malines.

Chacune des chroniques qui viennent d'être énumérées est précédée d'un *Avertissement* dans lequel M. De Smet en discute le mérite, donne des explications sur le manuscrit dont il a fait usage, et retrace brièvement la vie de l'auteur, lorsqu'il est connu.

Une préface où l'ensemble de ces documents est apprécié; des tables des noms de personnes et de lieux; un glossaire des mots latins le moins usités dans le moyen âge et un glossaire roman complètent ce volume.

Le tome III, publié en 1856, contient les chroniques suivantes:

a) *Breve Chronicon Flandriæ,* d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale;

b) *Laetste deel der Kronyk van Jan van Dixmude,* d'après un manuscrit appartenant à l'éditeur;

c) *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai,* d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale;

d) *Chronique de Flandre et des Croisades,* d'après un manuscrit de la même Bibliothèque;

e) *Histoire des Pays-Bas depuis 1477 jusqu'en 1492,* écrite en forme de Journal par un auteur contemporain, d'après une copie conservée à la Bibliothèque royale, à la Haye.

Si ces chroniques n'offrent pas un intérêt historique aussi puissant que celles du tome II, il s'en faut de beaucoup qu'elles soient dénuées de valeur.

A côté d'erreurs palpables quand il s'occupe d'événements arrivés à l'étranger, l'auteur du *Breve Chronicon Flandriæ* donne, sur la guerre que Louis de Male fit au duc Wenceslas, des détails si curieux qu'on ne peut guère mettre en doute qu'il n'y ait assisté.

La Chronique flamande de Jean de Dixmude, qui fait suite à celle qu'a publiée feu M. Lambin, nous met sous les yeux toutes les phases de la guerre de Philippe le Bon contre les partisans de Jacqueline de Bavière, et mieux encore de la lutte sanglante des communes flamandes contre le même prince.

La *Chronique des Pays-Bas, de France,* etc., qui remplit plus de la moitié du volume, fait, comme son titre l'indique, de fréquentes excursions dans les pays voisins : l'auteur prouve, en beaucoup d'endroits, qu'il a travaillé sur d'excellents matériaux. Cette observation s'applique surtout à l'histoire du Tournaisis et de la Flandre, qui y occupe une large place. Le chroniqueur raconte, avec une rare précision, les démêlés qu'il y eut entre la ville de Gand et le bon duc.

On peut ranger à peu près sur la même ligne la *Chronique de Flandre et des Croisades,* quoiqu'elle soit çà et là mêlée de fables.

Enfin le Journal des troubles de Flandre sous le règne et la régence de Maximilien d'Autriche est certainement l'ouvrage de quelqu'un bien informé.

Le tome IV a vu le jour en 1865. Il renferme :

a) Le *Recueil des Antiquités de Flandre,* du président Ph. Wielant, d'après divers manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne;

b) Une *Chronique anonyme de la guerre entre Philippe le Bel et Gui de Dampierre* (1294-1304), d'après un manuscrit de la même Bibliothèque;

c) Des *Mémoires, en forme de chronique ou histoire, des guerres et troubles de Flandres, mutinations et rébellions des Flamens contre Maximilien, roy des Romains,* d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Arras;

d) Une Chronique rimée de Flandre en flamand (*Rymkronyk van Vlaenderen*) ayant 10,571 vers, d'après le manuscrit de Comburg, de la Bibliothèque royale de Stuttgart.

Les *Antiquités de Flandre* remplissent à elles seules la moitié du volume, qui a 900 pages.

Philippe Wielant, dont elles sont l'ouvrage, naquit à Gand en 1439. Il fit d'excellentes études à l'université de Louvain, où le grade de licencié en droit civil lui fut conféré en 1464. Charles le Téméraire le nomma un des premiers conseillers du parlement ou grand conseil qu'il institua à Malines en 1473. Cette cour suprême de justice ayant été supprimée après la mort du duc de Bourgogne, Wielant passa au conseil de Flandre, dont il ne tarda pas à être fait président. En 1504 il retourna au grand conseil, que Philippe le Beau venait de rétablir. Il mourut à Malines le 2 mars 1520.

Les *Antiquités de Flandre,* dit M. De Smet, « ne sont pas » des annales décharnées, où l'on se borne au simple récit des » faits de guerre et de paix, mais un travail consciencieux où, » tout en faisant la part de ces événements, l'on n'a rien omis de » ce qui pouvait intéresser le comté de Flandre, si l'on excepte » la géographie, peu cultivée au commencement du seizième » siècle, et la statistique, dont le nom même était inconnu à » cette époque. L'auteur écrivait sous la minorité de Charles-» Quint, quand nos archives et nos bibliothèques n'avaient rien » souffert du vandalisme des prétendus réformés : ne peut-on en » conclure, bien qu'il ne discute pas, qu'il mérite d'être cru, et » que ses *Antiquités de Flandre* sont un manuscrit historique

» réellement hors ligne? » Le savant éditeur ajoute, un peu plus loin, que « c'est bien réellement une mine d'or pour l'histoire de » Flandre. »

La *Chronique anonyme* offre un grand intérêt. La guerre de Philippe le Bel contre Gui de Dampierre et contre les communes de Flandre, qu'elle nous expose dans un récit animé, est sans contredit l'époque la plus brillante et la plus dramatique de l'histoire de Flandre. L'auteur doit avoir été contemporain, sinon témoin des faits qu'il raconte. Il est à regretter qu'il ne se montre pas toujours impartial; il appartenait probablement à la France ou à la Flandre gallicante et au parti des *Leliaerts*.

Jean Surquet, surnommé Hoccalus, né à Béthune, est l'auteur de l'*Histoire des guerres et troubles de Flandres* sous Maximilien. Son livre, assez mal écrit et dans lequel il se montre d'une grande partialité pour le roi des Romains, a cependant du prix au point de vue des événements de la Flandre gallicante, qui se sont passés sous les yeux de l'auteur.

La Chronique rimée en flamand a déjà été imprimée, il y a plus d'un quart de siècle, à Tubingue, par les soins de M. Éd. Kausler, conseiller royal aux Archives de Stuttgart : mais elle est trop importante, et l'édition de Tubingue est trop rare en Belgique, pour que l'éditeur des Chroniques de Flandre ait cru pouvoir l'omettre dans ce Recueil.

VII. Les principaux chroniqueurs liégeois qui ont fait usage de la langue latine ont été recueillis et publiés, au dix-septième siècle, dans les *Gesta episcoporum Leodiensium* de Chapeaville, et au dix-huitième siècle dans l'*Amplissima Collectio* des bénédictins Martène et Durand; mais les amis de l'histoire s'étonnaient et regrettaient que Jean d'Outremeuse, dont le livre est écrit en langue vulgaire et qui peut être considéré comme un des chroniqueurs les plus intéressants qu'aient produits nos provinces, fût resté inédit. La Commission, en comprenant d'Outremeuse dans son plan primitif, avait satisfait à leur vœu.

Des circonstances qu'il serait sans intérêt de rapporter ici firent qu'en 1855 seulement elle put s'occuper du chroniqueur qu'on appelle à bon droit le père de l'histoire de Liége : à la séance de 2 avril de cette année, M. Borgnet fut désigné pour en être l'éditeur.

Dans l'intervalle, l'attention de la Commission avait été appelée sur une Chronique de Jean de Stavelot formant la continuation de d'Outremeuse [1]. La Commission invita M. Borgnet à ne pas se restreindre, dans les travaux qu'il allait entreprendre, à la Chronique de celui-ci, mais à rechercher les autres chroniques liégeoises encore inédites et qui mériteraient de voir la lumière, pour en faire un corps, à l'instar du Recueil des Chroniques de Flandre.

M. Borgnet examina deux manuscrits de la Chronique de Jean d'Outremeuse qui existent à la Bibliothèque royale; il les compara avec une troisième copie que M. le baron de Potesta de Waleffe, conseiller à la cour d'appel de Liége, voulut bien mettre à sa disposition. Il reconnut que ces trois textes présentaient tous des lacunes; que plusieurs de celles-ci pouvaient être comblées par le rapprochement des différents manuscrits, mais qu'il en était une (et malheureusement elle correspondait à la partie la plus importante de l'ouvrage) qu'il était impossible de remplir.

Jean d'Outremeuse a divisé sa Chronique en quatre parties ou livres. Le premier livre commence à Noé et finit à l'an 794 après Jésus-Christ; le deuxième livre va de 795 à 1207; le troisième, de 1208 à 1340; le quatrième, de 1341 à 1399. C'est ce quatrième livre, celui où le chroniqueur racontait les choses de son temps, qui manque.

Sur le rapport de M. Borgnet, la Commission résolut: 1° qu'un appel serait fait, par la voie des journaux, aux possesseurs de documents manuscrits sur l'histoire de Liége; 2° qu'en attendant le résultat de cet appel, la Chronique de Jean de Stavelot serait

[1] *Bulletins*, 1re sér., t. XIV, p. 167.

mise sous presse; 3° que le *Patron de la Temporalité*, de Jacques d'Hemricourt, dont une partie seulement avait été publiée par M. Polain, à la suite de son *Histoire de Liége,* entrerait dans le Recueil des Chroniques liégeoises.

Quelque temps après que cette décision eut été prise, M. Borgnet trouva, au château de Wégimont, appartenant à M. le comte Théodore d'Oultremont, un fragment, qu'on ne connaissait pas, de la Chronique rimée attribuée à Jean d'Outremeuse, et à l'abbaye d'Averbode, un manuscrit de la Chronique latine de Jean de Stavelot, laquelle remonte plus haut que sa Chronique en langue vulgaire. Il pensa que, au double point de vue de l'histoire et de la littérature, il convenait de comprendre, dans le corps des Chroniques liégeoises, la Chronique en vers attribuée à Jean d'Outremeuse et que Jean de Stavelot désigne sous le nom de la *Geste de Liége :* toutefois, comme les manuscrits qu'on en possède sont incomplets, il proposa de l'imprimer sous la forme d'appendice à la Chronique en prose du même auteur, en donnant, à la suite de chaque volume de celle-ci, la partie correspondante de la *Geste.* Cette proposition fut adoptée. Quant à la Chronique latine de Jean de Stavelot, rien n'a été décidé encore.

L'espoir de retrouver le quatrième livre de Jean d'Outremeuse, que la Commission avait fondé sur l'appel au public inséré dans les journaux, ne s'étant pas réalisé, M. Borgnet se décida, au printemps de 1857, à faire le voyage de Rome, pour explorer la Bibliothèque du Vatican. Quelque nombreux que soient les catalogues et les descriptions qu'on a publiés de ce célèbre dépôt littéraire, on ne connaît pas, on ne connaîtra peut-être jamais tout ce qu'il contient. On y avait tout récemment découvert un cartulaire de l'évêché de Liége : il n'y avait rien d'impossible à ce qu'on y découvrît le quatrième livre ou la Chronique entière de Jean d'Outremeuse.

Le résultat trompa l'attente de M. Borgnet.

Les recherches qu'il a encore faites depuis n'ont pas été couronnées de plus de succès.

La *Chronique de Jean de Stavelot* a vu le jour en 1861. L'éditeur l'a fait suivre d'un glossaire pour l'explication des mots qu'on ne rencontre pas dans ceux de Du Cange et de Roquefort, et d'une table des matières. Dans l'introduction qui la précède il retrace la vie du moine laborieux auquel elle est due; il regarde comme superflu d'insister sur l'intérêt qu'elle présente, car, ainsi qu'il le dit, il suffit de l'ouvrir pour s'en convaincre : c'est pourquoi il se borne à en citer deux ou trois passages qui font juger de l'esprit de l'auteur. Il discute ensuite le point de savoir si le manuscrit dont il a fait usage, et qui est le seul que l'on connaisse de Jean de Stavelot, est autographe, comme on l'a avancé : il est assez disposé à le croire, mais il ne se prononce pas à cet égard.

M. Borgnet a donné, en 1864, le tome premier, en 1867 le tome cinquième, en 1869 le tome deuxième, du *Myreur des histors, Chronique de Jean des Preis, dit d'Outremeuse;* le tome troisième est sous presse.

Les tomes I et II contiennent le premier livre, le tome V la moitié environ du troisième livre de la Chronique. A la suite du texte, dans chaque volume, viennent : la partie correspondante de la *Geste de Liége,* un glossaire et une table des matières.

Lorsque l'impression de la Chronique sera terminée, M. Borgnet se propose de consacrer à Jean d'Outremeuse et à son œuvre un travail étendu; alors aussi il s'occupera de la *Geste de Liége,* sur laquelle il aura à entrer dans de longues explications.

VIII. L'ouvrage du président Wielant sur les antiquités de la Flandre avait été destiné d'abord à faire la matière d'une publication à part. Depuis il fut jugé préférable de lui donner place dans le Recueil des Chroniques de Flandre. Comme on l'a vu plus haut, il fait partie des documents dont se compose le quatrième volume de ce Recueil.

IX, X. La publication des deux derniers ouvrages compris dans le plan de 1834, savoir : la Relation du voyage de Philippe

le Beau en Espagne en 1501, et la Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, fut confiée à M. Gachard.

La Relation des troubles de Gand vit le jour en 1846. L'éditeur l'accompagna d'un grand nombre de notes. Il y joignit trois cent trente pièces inédites concernant les troubles arrivés en Flandre dans les années 1537 à 1542 : les unes tirées des archives royales de Belgique, de France, d'Espagne, des archives du département du Nord, des archives communales de Gand et d'Audenarde, des archives particulières de M. le duc de Caraman à Beaumont; les autres empruntées aux bibliothèques de Bruxelles, de Paris et de Madrid. Dans l'introduction qu'il mit en tête du volume, il s'attacha d'abord à montrer l'importance historique du fait de l'insurrection des Gantois; ensuite il cita les ouvrages déjà connus dont cet événement avait fourni le sujet; il rendit compte des recherches auxquelles il s'était livré; il donna la description du manuscrit qu'on l'avait chargé d'éditer, avec une analyse du récit qui y était contenu; il passa en revue les pièces inédites qu'il avait recueillies; enfin il discuta une question intéressante pour notre histoire littéraire, celle de savoir si le *Discours des troubles de Gand* publié, au siècle dernier, dans les *Analecta Belgica* de Hoynck van Papendrecht, était bien l'ouvrage du chanoine Jean d'Hollander, auquel on l'avait attribué. Il conclut, par plusieurs raisons, que d'Hollander n'était point l'auteur du *Discours*, et qu'il avait été, selon toute vraisemblance, rédigé dans les chancelleries mêmes du gouvernement, par ordre de la reine Marie, régente des Pays-Bas.

Cette opinion ne rencontra aucun contradicteur; toutefois elle n'avait et ne pouvait avoir que le caractère d'une conjecture plus ou moins fondée. Mais la conjecture devint une certitude lorsque, en 1860, le gouvernement autrichien rendit à la Belgique une collection de documents relatifs à l'insurrection des Gantois qui avaient été transportés à Vienne en 1794 : en effet M. Gachard y trouva l'original du *Discours des troubles*, et non-seulement l'original, mais aussi la minute écrite tout entière de la main de

Louis de Schore, à cette époque conseiller d'État et conseiller-maître des requêtes au conseil privé.

Selon le plan de 1834, le Voyage de Philippe le Beau en Espagne, en 1501, était le seul document de ce genre qui dût faire partie de la collection des Chroniques. Mais déjà, le 28 octobre de la même année, la Commission avait décidé qu'avec ce Voyage serait publié un « Recueil de plusieurs » entreprinses, belles chasses et entrées faites par la Majesté » Impériale (Charles-Quint) » dans les années 1539 à 1543, dont elle avait appris que le manuscrit existait à la Bibliothèque de Tournai. Plus tard, à la suite de recherches faites par M. Gachard dans divers dépôts littéraires du pays et de l'étranger, elle ajouta successivement à ces deux relations : les Mémoires de Laurent Vital sur le premier voyage de Charles-Quint en Espagne; le Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, par Vandenesse; le Journal de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis; une Relation du voyage de l'archiduchesse Anne, fille de l'empereur Maximilien II, lorsqu'elle alla des Pays-Bas en Espagne, pour épouser Philippe II; un Mémoire sur le voyage de l'archiduc Albert en Espagne, en 1598; les Mémoires attribués à Jean Lemaire des Belges sur le second voyage de Philippe le Beau en Espagne; la Chronique annale de Jean Lemaire, du 4 avril au 23 août 1507. Elle résolut que tous ces douments formeraient une seule et même publication, sous le titre de *Collection des voyages des Souverains de la Belgique,* et elle autorisa l'éditeur à la faire précéder d'un itinéraire des ducs de Bourgogne, tiré des comptes de la recette générale des finances et des comptes de la maison de ces princes, conservés aux archives de Dijon, de Lille, de Bruxelles et dans la Bibliothèque Goethals-Vercruysse, à Courtrai.

La *Collection des voyages des Souverains de la Belgique* doit ainsi comprendre :

a) Les itinéraires de Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Maximilien, Philippe le Beau, autant qu'il a été possible d'en réunir les éléments;

b) Le Voyage de Philippe le Beau en Espagne, en 1501, par Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne comparé avec celui de la Bibliothèque impériale à Vienne, que Chmel a publié, et un autre manuscrit de la Bibliothèque royale à la Haye;

c) Une Relation du second voyage de Philippe le Beau en Espagne, de 1504 à 1506, attribuée à Jean Lemaire des Belges, mais plus vraisemblablement, d'après les recherches auxquelles M. Gachard s'est livré, ouvrage du même seigneur de Montigny, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, à Paris;

d) Une « Chronique annale de très-haulx, très-puissans et » très-illustres princes et princesses de la maison d'Austriche, » Castille et Bourgongne, » commençant au 4 avril et finissant au 23 août 1507, par Jean Lemaire, d'après un manuscrit de la même Bibliothèque;

e) Les Mémoires de Laurent Vital sur le premier voyage de Charles-Quint en Espagne, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne;

f) Le Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, par Vandenesse, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris;

g) Le « Commentaire ou Diurnal de l'expédition de Thunes, » faicte par le très-auguste et très-vertueulx empereur Charles » cinquiesme, » d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne;

h) Le « Brief Recueil de plusieurs entreprinses, belles chasses » et entrées faictes par la Majesté Impérialle, en poursuyvant » son voyage d'Argeil, etc., par un quidam suivant Sadicte » Majesté en cherchant aventures, » d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Tournai;

i) Le « Mémoire de la conduycte de la royne Marguerite, » *lisez* Anne), fille aisnée de l'empereur Maximilien, le ..... de » ce nom, empereur des Allemaignes, fiancée avec nostre catho- » licque roy Philippe, roy des Espaingnes, en la ville de Spirs,

» par le frère dudict empereur, son oncle, et ce vers Espaingne » susdict, et de nostre voyaige de France, » du 25 septembre 1570 au 25 janvier 1571, par Vlyxes de Cotereau, d'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'université de Liége;

k) Le « Mémoire de ce qu'a passé au voyaige de la royne et » de l'archiducq Albert, depuis son partement des Pays-Bas » pour Espaigne, et des choses succédées au séjour et retour de » Leurs Altesses Sérénissimes, » d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne.

M. Gachard a commencé, depuis longtemps, l'impression du premier volume des *Voyages des Souverains;* mais il en a été souvent distrait par d'autres travaux, au nombre desquels il en est qui seront signalés plus loin. Il ne tardera pas à la reprendre. Ce volume, s'il n'a pas paru avant la fin de l'année 1872, sera du moins bien avancé alors.

XI. Les travaux de rédaction des bulletins destinés à former la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique commencèrent dans le courant de 1839. Pendant plusieurs années ils furent poursuivis avec assez d'activité; mais le manque de fonds obligea de les discontinuer. Il y avait huit ans qu'ils étaient interrompus lorsque, en 1854, la Commission chargea le chef du Bureau paléographique, M. Émile Gachet, de rassembler et de mettre en ordre tous les bulletins, et de s'assurer si les ouvrages qui en avaient fourni la matière se trouvaient complétement dépouillés. M. Gachet constata la présence de 16,151 bulletins.

La même année, la rédaction de la Table fut reprise.

Au commencement de 1857, le chiffre des bulletins s'élevait à plus de 24,000. Les ouvrages dépouillés étaient au nombre d'environ 240, et dans ce nombre figuraient toutes les principales collections diplomatiques.

La Commission jugea nécessaire alors d'attendre, avant d'aller plus loin, que le chef du Bureau paléographique eût coordonné

cette masse énorme de bulletins; mais M. Gachet fut emporté par la maladie qui le minait depuis longtemps, avant d'avoir pu mettre la main à ce travail.

Dans sa séance du 12 avril 1858, la Commission résolut de confier à M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville et professeur d'histoire nationale au Musée, le soin de revoir, coordonner et livrer à l'impression les bulletins existants.

Dans une séance postérieure, elle fit choix, pour la publication de la Table, du format des Chroniques.

Ces résolutions obtinrent l'assentiment de M. le Ministre de l'intérieur.

M. Wauters se mit immédiatement à l'œuvre. Dès l'abord plusieurs difficultés l'arrêtèrent; il les soumit à la Commission, qui les résolut en sa séance du 6 juin 1859.

Dans l'examen qu'il fit des bulletins, M. Wauters reconnut qu'il y en avait un certain nombre qui ne donnait pas une analyse suffisante des chartes ou qui en donnait une analyse défectueuse, et qu'il fallait par conséquent refaire; il constata aussi que bien des ouvrages restaient à dépouiller pour la rédaction de la Table; il se chargea lui-même de ce double travail, qui lui prit nécessairement un temps assez long.

Enfin, en 1866, il put faire paraître le tome Ier de la Table. Le tome II suivit de près le premier; il vit le jour en 1868. Le tome III a été publié en 1871. Le tome IV est sous presse.

Le tome Ier s'étend de l'année 275 à l'année 1100, le tome II de 1101 à 1190, le tome III de 1191 à 1225. Chaque volume a un ou plusieurs suppléments; deux tables, l'une des noms des personnes, l'autre des noms des lieux; un index bibliographique et une introduction. L'auteur a placé, de plus, en tête du premier volume, une préface où sont consignés les actes officiels, les résolutions de la Commission et les faits principaux dont la publication de la *Table chronologique des chartes et diplômes* est le résultat.

Dans l'introduction du tome Ier, M. Wauters traite : de l'uti-

lité des diplômes et de l'emploi qu'en ont fait les écrivains au moyen âge et dans les temps modernes; des diverses catégories d'actes qui ont été utilisées pour former la Table; des différentes manières de dates qui ont été successivement adoptées, et il ajoute quelques mots sur les parties complémentaires du volume, c'est-à-dire sur le supplément et sur les index qui le terminent.

Il signale, dans l'introduction du tome II, la part que prirent les Belges à presque tous les événements mémorables du douzième siècle; et en effet on les trouve en Angleterre, en Allemagne, dans la péninsule ibérique, en Italie, aussi bien qu'en Orient, mêlés, soit aux guerres et aux migrations des peuples, soit aux négociations diplomatiques. « Nos populations — dit » M. Wauters à ce propos — semblent alors en proie à l'une » de ces agitations fiévreuses qui font ressortir avec éclat les » aptitudes les plus diverses, qui mettent en relief les caractères » fortement trempés. »

L'introduction du tome III se divise en trois paragraphes dont le sujet est indiqué par les titres qu'ils portent et que nous reproduisons ici : « § I. Coup d'œil sur les événements de l'époque » que ce volume concerne. § II. Suite du chapitre précédent. » Quelques remarques concernant les subdivisons géographi- » ques, la jurisprudence, le commerce, etc. § III. De quelques » difficultés que présente la chronologie des diplômes, bulles et » chartes au douzième siècle et au commencement du treizième. »

XI. M. de Reiffenberg fut chargé de la publication du recueil des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.*

Il n'en était pas des documents qui devaient composer ce recueil comme de ceux qu'embrassait le programme du 7 août 1834 : ces derniers étaient connus depuis longtemps; on ignorait quels pourraient être les autres; il fallait en faire la recherche, les comparer, les coordonner. Or, par la position qu'il occupait, par l'étendue de ses relations littéraires, par ses connaissances

historiques, M. de Reiffenberg était plus capable que personne de s'acquitter avec succès de cette tâche.

Après qu'il se fut rendu compte de la plupart des matériaux dont il pourrait disposer, il exprima l'avis que le recueil des monuments historiques relatifs au Namurois, au Hainaut et au Luxembourg fût partagé en quatre grandes divisions, savoir :

Première division : Partie diplomatique.

Deuxième division : Légendes et chroniques en vers.

Troisième division : Chroniques proprement dites, religieuses et civiles.

Quatrième division : Mélanges.

Ce plan, si tout autre que M. Reiffenberg l'eût proposé, aurait certainement paru trop vaste à la Commission; mais telle était l'activité de ce savant, telle était son ardeur pour le travail, qu'on pouvait se reposer sur lui de l'exécution de ce qu'il entreprenait, et il aurait, en effet, conduit à fin sa laborieuse entreprise, si la mort n'était venue l'arrêter au milieu de sa course.

La Commission adopta donc, en principe, les vues de M. de Reiffenberg.

Le premier volume des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* vit le jour en 1844. Il est consacré à la partie diplomatique et contient :

a) Cinquante-six chartes, des années 1200 à 1328, tirées du cartulaire de Notre-Dame de Namur conservé aux Archives du royaume;

b) Trente chartes, de 1235 à 1298, tirées d'un cartulaire des comtes de Namur conservé dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre à Lille, et dont les Archives du royaume possèdent une copie;

c) Cent vingt et une chartes, de 1092 à 1323, publiées d'après le chartrier original des comtes de Namur conservé aussi aux Archives du royaume;

d) Cent dix-huit chartes, de 1071 à 1310, tirées des cartu-

laires de Hainaut existants en original à Lille et en copie dans nos Archives nationales.

Ces chartes sont suivies de variantes et d'observations diverses; d'une table chronologique, analytique et critique; de l'explication des sceaux dont les dessins sont à la fin du volume; d'un index de mots de la basse latinité; d'un glossaire roman; enfin d'une table raisonnée des noms de personnes, de familles et de lieux, qui n'a pas moins de 216 pages.

Dans les *Préliminaires* du volume, l'éditeur indique les monuments qui doivent former les différentes divisions de son recueil; puis il donne un fragment de la Chronique de Paul de Croonendael, écrite au commencement du dix-septième siècle, sur l'état ancien et moderne du comté de Namur; une reproduction de l'ouvrage de Jacques Lessabé, de Marchiennes, publié à Anvers en 1554, sous le titre de *Jacobi Lessabei Mercaenensis, Hannoniæ urbium et nominatiorum locorum ac cœnobiorum, adjectis aliquot limitaneis, ex annalibus anacephalæosis;* la *Disputatio historica* du P. Michel Malapert sur les Nerviens, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale; une *Genealogia comitum Hannoniæ,* empruntée à un autre manuscrit de la même Bibliothèque.

En 1846 M. de Reiffenberg publia le tome IV du Recueil ou le premier de la division des Légendes.

Dans ce volume est contenue la première partie (3,476 vers) du roman en vers français *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon,* précédée d'une dissertation de l'éditeur portant pour titre : « De la tradition du Chevalier au Cygne, de son » origine, de sa nature et de ses transformations, » et suivie de différentes versions du Chevalier au Cygne et de documents relatifs aux croisades.

L'année suivante parut le tome VII. L'éditeur le composa à la fois de documents qui appartenaient à la deuxième et à la troisième division du recueil. Ainsi il y réunit :

a) Le roman en vers de Gilles de Chin, seigneur de Berlay-

mont, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (5,543 vers);

b) *Annales Stabulenses,* d'après une copie du père A. Wiltheim, à la Bibliothèque de Bourgogne;

c) Des fragments des annales de Saint-Maximin d'Epternach et d'Anchin;

d) *Cantatorium Sancti Huberti,* d'après le manuscrit original de M. le major Geoffroy, comparé avec la copie que possède la Bibliothèque royale;

e) *Chronicon Lætiense,* par Jacques Lespée, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale;

f) *Chronicon Sancti Dionysii in Broqueria,* d'après un manuscrit découvert dans les archives judiciaires, à Mons;

g) *Annales Abbatiæ Sancti Dionysii in Broqueria, incipientes ab anno 1081 usque ad annum 1667,* d'après un manuscrit de la Bibliothèque de la même ville.

Tous ces documents sont annotés par l'éditeur, qui, dans une introduction, les passe en revue, en s'arrêtant plus particulièrement sur la légende de Gilles de Chin, dont il fait l'analyse. A la suite sont des extraits d'anciens inventaires de l'abbaye de Liessies et une liste des lieux où elle possédait des biens dans le quinzième siècle.

En 1848 M. de Reiffenberg donna le tome V, renfermant 15,273 vers (nos 3477-18749) de la continuation du *Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon.*

L'introduction contient des recherches sur la légende du Chevalier au Cygne; sur Godefroid de Bouillon, que l'auteur considère sous un aspect nouveau; sur les croisades et les premières expéditions de la Terre Sainte; sur la part qu'y prirent les Belges; enfin sur l'histoire mise en présence des traditions populaires et des fictions poétiques. Elle est suivie de preuves et de notes, parmi lesquelles on trouve deux nouvelles versions de la légende du Chevalier au Cygne, une généalogie de Godefroid de Bouillon, une liste critique des Belges qui ont pris part aux croisades,

des additions aux listes précédentes d'armes et de coursiers merveilleux et poétiques.

Dans des appendices au texte de la légende, l'éditeur a rassemblé plusieurs documents sur les croisades dans leurs rapports avec la Belgique, entre autres : l'*Advis de messire Jehan Torzelo,* envoyé en 1439 au duc de Bourgogne, Philippe le Bon; celui de Bertrandon de la Broquière, en 1457, et celui du seigneur de Wavrin.

En 1849 parut le tome VIII du Recueil. M. de Reiffenberg y avait inséré la suite des chroniques monastiques recueillies par lui. C'était :

a) *Antiquitates ecclesiæ Andaginensis Sancti Petri,* d'après un manuscrit du dix-septième siècle, conservé à la Bibliothèque royale;

b) Une Chronique en vers français de l'abbaye de Floreffe, d'après un manuscrit de la même Bibliothèque;

c) *Fundatio et abbates abbatiæ Floreffiensis,* par Bernard-Henri-Maximilien de Varick, chanoine gradué de la cathédrale de Namur, d'après les manuscrits autographes que possède la même Bibliothèque;

d) Les Annales en français de l'abbaye de Saint-Ghislain, par dom Pierre Baudry, religieux de ce monastère, qui commencent à la fondation de l'abbaye au septième siècle et vont jusqu'à la mort de l'abbé dom Jean Hazart, cinquième de ce nom, arrivée le 12 mai 1604, d'après le manuscrit original existant à la Bibliothèque de la ville de Mons.

De même que les précédents, ce volume commence par une introduction où l'éditeur donne quelques détails sur les chroniques qui y figurent et sur les manuscrits dont il a fait usage. Mais il ne se borne pas là : il présente aussi le tableau de l'origine et des accroissements des monastères, et explique les causes de leur influence dans la société moderne.

M. de Reiffenberg allait livrer à l'impression le tome VI des *Monuments,* qui aurait renfermé la dernière partie de la légende

historico-poétique intitulée *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon,* au moment où la mort vint le frapper.

La Commission chargea M. Borgnet d'examiner le parti qu'il convenait de prendre à l'égard du recueil resté inachevé, et de lui en faire rapport.

M. Borgnet rendit compte de son examen à la Commission dans la séance du 8 mai 1851.

Des quatre divisions qu'embrassait le plan adopté pour le recueil des *Monuments,* la première, partie diplomatique, exigeait encore deux volumes. La deuxième, légendes et chroniques en vers, devait être complétée par la fin du *Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon.* La troisième, chroniques proprement dites, religieuses et civiles, faisait la matière des tomes VII et VIII; il ne paraissait pas qu'il fût entré dans les vues de l'éditeur de lui donner plus d'extension. La quatrième, Mélanges, était restée intacte.

Les matériaux manuscrits laissés par M. de Reiffenberg consistaient dans une copie du cartulaire de l'abbaye de Cambron, dans d'autres copies des priviléges de l'abbaye de Saint-Ghislain et de la coutume de Beaumont en Argonne, dans la transcription de la dernière partie du *Chevalier au Cygne,* enfin dans quelques autres documents de peu d'importance.

Conformément aux conclusions de son rapporteur, la Commission décida, le 7 juillet suivant, que le recueil des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* serait limité à huit volumes;

Que le tome II contiendrait le Cartulaire de l'abbaye de Cambron;

Que le tome III serait composé de la fin des Cartulaires de Hainaut et des diplômes mentionnés par M. de Reiffenberg dans les *Préliminaires* du tome Ier, page IV,

Et que la dernière partie de la légende *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon* ferait, avec le glossaire dont il sera parlé tout à l'heure, la matière du tome VI.

A la prière de leurs collègues, M. de Ram voulut bien se charger de la publication du tome II, et M. Borgnet de celle des tomes III et VI.

M. Borgnet fit paraître, en 1854, la première partie du tome VI contenant les 16,431 derniers vers (nos 18758-35180) de la chronique de Godefroid de Bouillon. Une introduction les précède : l'éditeur y recherche d'abord quel est l'auteur de cette épopée qui comprend la plus grande partie du cycle de la première croisade, et qui retrace des faits auxquels d'autres, avant et après lui, ont consacré plusieurs poëmes; puis il s'occupe de la *Chanson d'Antioche,* publiée par M. Paulin Paris, qu'il examine dans ses rapports avec l'œuvre à la mise en lumière de laquelle il vient de concourir. Il fait ensuite l'analyse de la partie de la chronique que renferme le volume, et termine par quelques mots sur le système de publication qu'il a adopté. A l'exemple de son devancier, M. Borgnet, dans des notes placées au-dessous du texte, éclaircit les passages ou les mots obscurs, et indique les changements qu'il a faits, soit lorsqu'il a eu à redresser une erreur, soit lorsqu'il s'est vu obligé de rétablir la mesure du vers. Il donne, à la fin du volume, une table raisonnée des noms de pays, de lieux, de peuples et de personnes.

Pour l'intelligence d'une foule de mots du roman de *Godefroid de Bouillon* et de la légende du *Chevalier au Cygne,* un glossaire était indispensable.

La rédaction en fut confiée par la Commission à M. Émile Gachet, chef du Bureau paléographique, dont le savoir et l'érudition étaient bien connus d'elle. M. Gachet avait presque accompli sa tâche lorsque la mort l'enleva. M. Liebrecht, professeur à l'athénée de Liége, compléta son œuvre. Le glossaire fut publié en 1859. Il forme la deuxième partie du tome VI.

Le tome II, comme on l'a vu, devait se composer du Cartulaire de Cambron. Au moment de son décès, M. de Ram en avait commencé l'édition ; M. le chanoine De Smet, à la séance du 3 juillet 1865, fut désigné pour la continuer. Le tome II a

paru en 1869. Le Cartulaire de Cambron se divise en quinze chapitres ou sections, savoir : 1. *Privilegia Romanorum pontificum;* 2 *Cartæ de Camberone;* 3. *Cartarum de Lambisuele;* 4. *Cartarum de Roseria;* 5. *Cartarum de Stoupedich;* 6. *Cartarum de Lamprenesse, Thiennes et Bruges;* 7. *Cartarum de Hauruth;* 8. *Cartarum de Biermeries;* 9. *Cartarum de Woudeke et Rebais*; 10. *Cartarum de Lombisa;* 11. *Cartarum de Lens*; 12. *Cartarum de concordia ecclesiarum*; 13. *Cartarum portarii;* 14. *Cartarum de elemosinis;* 15. *Cartarum de winagiis.* L'éditeur y a joint une introduction, une table des noms des personnes, une table des noms des lieux. Dans l'introduction il trace l'historique de la fondation de l'abbaye de Cambron, fait connaître la suite de ses abbés, depuis Fastré de Gaviaumetz, élu en 1148, jusqu'à Florent Pepin, élu le 30 novembre 1781 et mort vers la fin du siècle dernier. Les deux tables sont l'ouvrage de M. Léopold Devillers.

Pour compléter le recueil des Monuments historiques du Namurois, du Hainaut et du Luxembourg, le tome III, qui doit comprendre la fin des cartulaires de Hainaut, reste à publier. M. Borgnet, qui s'en était chargé, exposa, à la séance du 10 mai 1871, que l'édition des chroniques liégeoises l'occuperait bien des années encore; qu'il était donc hors d'état de prévoir l'époque où il pourrait entreprendre celle des cartulaires de Hainaut; qu'il était à désirer cependant que le recueil susmentionné ne demeurât pas plus longtemps imparfait. Par ces motifs il proposa que la publication du tome III fût confiée à M. Léopold Devillers, conservateur des Archives de l'État, à Mons, qui avait déjà mis en lumière, à la satisfaction des érudits et des amis de l'histoire, plusieurs cartulaires d'établissements monastiques du Hainaut.

Cette proposition fut adoptée, et M. le Ministre de l'intérieur, à qui la Commission la soumit en conformité du règlement, y donna son approbation.

A la séance du 3 juillet, la Commission examina le plan que

M. Devillers lui avait présenté pour la composition du volume auquel il était appelé à donner ses soins; elle ne trouva à y apporter que de légères modifications. Le tome III fut immédiatement mis sous presse; l'impression en est aujourd'hui assez avancée.

XIII. Ce fut naturellement M. de Ram que la Commission désigna pour la publication du livre de Molanus : *Historiæ Lovaniensium libri XIV*. Cet ouvrage vit le jour en 1861. Le savant éditeur, outre beaucoup de notes, y ajouta :

a) Un *Codex veterum statutorum Academiæ Lovaniensis.* Si l'on en excepte un très-petit nombre de pièces insérées dans le recueil des *Privilegia Academiæ Lovaniensis per summos pontifices et supremos Belgii principes concessa,* les documents les plus importants sur l'organisation et le régime de l'*Alma Mater* et de ses différentes facultés n'avaient pas encore été imprimés; les statuts, qui remontaient à l'époque de la fondation de l'université et qui autrefois ne pouvaient être communiqués qu'aux seuls membres du corps enseignant, étaient restés, pour ainsi dire, entièrement inconnus. Aussi tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'enseignement supérieur en Belgique surent gré à M. de Ram d'avoir recueilli toutes ces pièces et d'avoir formé, pour Louvain, une collection dans le genre de celles qui ont été publiées pour d'anciennes institutions académiques de l'Allemagne et de l'Angleterre;

b) Un *Codex chronologico-diplomaticus rerum Lovaniensium quo concessa Lovaniensibus privilegia et alia plurima continentur.* Déjà, au siècle dernier, Nélis s'était proposé de donner, sous le titre de *Tabulæ publicæ Lovaniensium,* un cartulaire de la ville de Louvain; mais cette entreprise resta imparfaite, et le peu qu'on possède des *Tabulæ publicæ Lovaniensium* dénote que le bibliothécaire de l'université de Louvain s'était fié à des copies assez peu fidèles des anciennes chartes. M. de Ram a emprunté ses textes au cartulaire même de la ville,

Cleyn Charterboek der stad Loven, écrit vers 1367, et aux diplômes originaux. Son codex commence à l'année 1015 et finit à 1383; il comprend cent vingt-deux documents : mais l'éditeur ne donne *in extenso* que ceux qui étaient inédits; pour les autres il renvoie aux ouvrages où ils ont été insérés.

Dans une introduction étendue, M. de Ram retrace la vie de Molanus; il fait connaître les différents écrits dus à la plume de cet illustre docteur; il consacre enfin quelques pages à son histoire de Louvain, ainsi qu'aux deux manuscrits qu'on en connaît: l'original appartenant à M. le comte Eugène de Limminghe, et une copie qu'en possède la Bibliothèque royale.

Une table analytique des matières complète cette publication.

XIV. Le premier volume du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond a paru en 1870; il contient quatre cent trente-deux actes rangés dans l'ordre chronologique : le premier est une charte de Robert, comte en Hesbaye, en date du 7 avril 741, par laquelle il donne à l'abbaye de Saint-Trond l'église de Donck ainsi que ce village, avec Haelen, Schaffen, Velpen et Meerhout; le dernier est un diplôme d'Otton de Cuyck, dit de Mierop, du 16 octobre 1366. A la suite du texte est placée une table générale alphabétique des noms de personnes et de lieux.

L'impression du second et dernier volume est commencée depuis quelque temps. M. Piot donnera, avec ce volume, l'introduction de l'ouvrage, où il se propose de traiter : des cartulaires de l'abbaye de Saint-Trond; des textes originaux; de la chronologie et des dates singulières; du style des chartes suivi dans le diocèse de Liége; des noms propres des personnes; de la géographie ecclésiastique du même diocèse; des pèlerinages faits en l'honneur de saint Trond; de l'obole banale; de l'organisation intérieure de l'abbaye; de ses prérogatives et de ses droits; de ses revenus; des serfs du monastère; de l'agriculture; de la géographie des comtés situés dans le diocèse de Liége; de l'origine des maisons de Duras et de Looz, des seigneurs de Cortessem et de

Cuyck-Mierop; de l'organisation communale de Brusthem et de la ville de Saint-Trond [1].

XV. C'est aussi en 1870 qu'a été publié le premier volume des *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination de la maison de Bourgogne.* Ce volume contient :

a) La Chronique de Jean Brandon avec les additions d'Adrien de But : elle commence à 1384 et s'arrête à 1414;

b) La Chronique de Gilles de Roye avec les additions d'Adrien de But : elle s'étend des années 1415 à 1430;

c) La Chronique d'Adrien de But complétée par les additions du même auteur : elle embrasse la période de 1431 à 1480;

d) Un autre récit, fait par Adrien de But, des événements qui se passèrent de 1467 à 1488.

L'éditeur, M. Kervyn de Lettenhove, dans son introduction, résume la biographie de ces trois chroniqueurs, tous trois religieux de l'abbaye des Dunes près de Bruges, et fait connaître le lien qui les unit entre eux.

Il a eu la bonne fortune de pouvoir les publier d'après des textes originaux. Le manuscrit de Brandon est conservé à la Bibliothèque royale, ainsi que celui de la première chronique d'Adrien de But; le manuscrit de Gilles de Roye l'est à la Bibliothèque de l'université de Montpellier; le second manuscrit de de But repose aux Archives du royaume.

Le volume se termine par une table alphabétique et analytique des matières due à M. Jules Petit, de la Bibliothèque royale.

La suite des chroniques relatives aux ducs de Bourgogne comprendra des textes en latin, en français et en flamand : la Commission a décidé, sur la proposition de l'éditeur, que ces textes formeront respectivement une partie distincte du Recueil.

XVI. M. Bormans, occupé à revoir et à annoter les petites

[1] *Bulletins,* 3e sér., t. X, p. 165.

chroniques de Brabant dont la publication lui a été confiée, ne tardera pas à achever ce travail préparatoire. Aussitôt après il livrera le manuscrit à l'imprimeur.

En résumé, la Commission a fait paraître vingt-six volumes de chroniques, relations, légendes; quatre volumes de chartes et documents divers; trois volumes de la Table chronologique des diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique : soit trente-trois volumes in-4° (1). Huit volumes, qui font partie de la même collection, sont sous presse.

---

§ DEUXIÈME.

BULLETINS OU COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

Dès le principe de son établissement, la Commission, à l'exemple de l'Académie et de la plupart des compagnies savantes, résolut de faire paraître un *Bulletin*, où seraient consignés les rapports de ses membres, avec les résolutions qu'elle prendrait, de manière à tenir le public studieux au courant de la marche de ses travaux; qui contiendrait, en outre, les communications, tant de ses membres que des savants indigènes et étrangers, sur des questions ou des événements relatifs à l'histoire nationale; où l'on donnerait, de plus, les documents qui ne seraient pas de nature à entrer dans la collection des chroniques, ainsi que des extraits de manuscrits et des indications de sources à consulter par les historiens. La Commission voulait, en un mot, que son *Bulletin* devînt une espèce de répertoire à l'usage de tous ceux qui s'occupent des annales de la patrie.

(1) Voir l'Annexe n° I.

La Commission n'a eu qu'à s'applaudir de cette détermination. L'accueil que le *Bulletin* a reçu du public montre assez qu'il répond au but pour lequel il a été créé.

Quarante et un volumes ont paru, jusqu'ici, de ce Recueil : seize en forment la première série, douze la deuxième; la troisième est parvenue à son treizième volume.

Après l'achèvement de la première et de la deuxième série, des tables analytiques et alphabétiques des matières qu'elles contiennent ont été rédigées et imprimées en des volumes distincts.

Il y a une telle diversité et une si grande abondance de choses concernant l'histoire nationale dans les quarante et un volumes du *Bulletin,* qu'il serait difficile, ou pour mieux dire impossible, d'en donner une idée complète. Laissant donc de côté une foule d'indications qu'on trouvera aisément en recourant aux tables, nous nous contenterons de donner (1) un relevé de trois catégories de choses que ce Recueil renferme, savoir : les rapports faits à la Commission; les notices et analyses qui lui ont été présentées; les documents dont l'impression a été votée par elle.

Les rapports n'ont pas seulement pour objet les travaux de la Commission; il y en a beaucoup, et nous ne craignons pas d'ajouter de très-importants, sur les archives et les bibliothèques de la Belgique et des pays étrangers.

Quelques-unes des notices contiennent des renseignements analogues. D'autres sont consacrées à des faits ou à des questions historiques.

Les documents embrassent toutes les époques de nos annales, depuis le douzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième.

(1) Voir l'Annexe n° II.

§ TROISIÈME.

ANNEXES AUX BULLETINS.

—

Dans plusieurs circonstances, la Commission a jugé à propos de faire imprimer, en dehors des *Bulletins,* mais en les y rattachant toutefois, des ouvrages ou des recueils de documents qui lui ont été communiqués. C'est ainsi que la deuxième et la troisième série se sont grossies de douze volumes d'Annexes dont nous allons donner le détail :

I. *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste : Lettres inédites publiées, d'après les originaux conservés dans les Archives royales de Simancas,* par M. Gachard. 3 vol., 1854 et 1855.

Le premier volume contient deux cent trente-sept pièces, qui commencent au 29 septembre 1556 et finissent au 31 décembre 1558; le deuxième en comprend cent quatre-vingt et onze, qui vont du 11 octobre 1555 au 6 juillet 1559. Chaque volume commence par une préface où l'éditeur analyse les pièces qu'il y a rassemblées, et discute diverses questions historiques qui se rapportent aux deux dernières années de la vie de Charles-Quint.

Une introduction, suivie de quinze pièces justificatives, forme la matière de l'autre volume. M. Gachard y examine les causes de l'abdication de l'Empereur; il y raconte ce grand événement historique, ainsi que les faits qui le précédèrent et le suivirent, jusqu'à l'embarquement de Charles-Quint pour l'Espagne, d'après des documents qui, pour la plupart, n'avaient pas été connus jusque-là.

II. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II;* par M. Gachard, 1855.

Dans ce volume, qui fait suite à un travail de M. Gachard sur *Les Monuments de la diplomatie vénitienne,* inséré au tome XXVIII des Mémoires de l'Académie, les sept relations suivantes sont analysées et extraites :

1° Relation de Frédéric Badoaro, retourné de son ambassade auprès de Charles-Quint et de Philippe II, en 1557;

2° Relation de Michel Suriano, faite au retour de son ambassade auprès de Philippe II, en 1559;

3° Relation d'Antoine Tiepolo, retourné de son ambassade auprès du même monarque, en 1567;

4° Relation de la cour d'Espagne, faite en 1572 par un gentilhomme de la suite de Tiepolo, ayant été ambassadeur auprès du même monarque;

5° Relation d'Espagne, faite en 1577 (anonyme);

6° Relation de Thomas Contarini, faite au retour de son ambassade en Espagne, en 1593;

7° Relation de François Vendramino, faite au retour de la même ambassade, en 1595.

Trois appendices accompagnent ces relations. Le premier est un état de la maison de Philippe II pendant son séjour aux Pays-Bas, en 1558, tiré d'un manuscrit des Archives du royaume; le second est une notice sur le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, composée principalement d'après les relations des ambassadeurs vénitiens; le troisième est un extrait analytique de la relation de Marc-Antoine da Mula sur Philippe II, présentée au sénat de Venise le 23 septembre 1559.

La préface contient, en outre, des extraits, en ce qui concerne Charles-Quint, du Discours de la négociation de la paix de Bologne, en 1529; de la Relation de Rome de Gaspar Contarini, en 1530; de la Relation de Laurent Contarini sur Ferdinand, roi des Romains, en 1548, et, concernant Philippe II, de la Relation de Jean Micheli sur l'Angleterre, en 1557.

III. *Revue des Opera diplomatica de Miraeus, sur les titres*

reposant aux Archives départementales du Nord, à Lille; par M. Le Glay, associé de l'Académie royale de Belgique, 1856.

Quelle que soit la renommée dont jouissent les *Opera diplomatica* de Miraeus, continués par Foppens, il est depuis longtemps reconnu que l'exactitude et la correction critique de ce grand recueil ne répondent pas toujours à son abondance.

Il serait certainement à souhaiter qu'on pût en donner une édition nouvelle, revue, corrigée et complétée; mais bien des difficultés matérielles d'exécution s'y opposent et s'y opposeront longtemps encore.

En attendant, c'était déjà rendre un service notable à l'histoire que de redresser les erreurs et de combler les lacunes qu'il y avait dans les *Opera diplomatica.*

Tel fut le but que se proposa feu M. Le Glay, non pour la collection tout entière, — une tâche pareille aurait été au-dessus des forces d'un seul homme, parce qu'elle aurait exigé des recherches et des vérifications dans une multitude de collections d'archives, — mais pour les diplômes qu'il était en son pouvoir de collationner, sur les originaux ou sur de bonnes copies, dans le riche dépôt dont il avait la garde, ou bien sur des textes publiés de notre temps avec plus d'exactitude. Aux passages qu'il a restitués il a fréquemment ajouté des notes, fruits d'une critique judicieuse et sûre; il a pris un soin particulier d'élucider les dénominations topographiques, qui sont si souvent une source d'embarras pour les érudits. L'ordre qu'il a suivi dans sa *Revue* est celui même qui a été observé dans les quatre tomes dont se composent les *Opera diplomatica.*

La Commission fut heureuse de pouvoir ranger, parmi ses publications, ce travail d'un savant avec lequel elle s'honorait d'avoir entretenu des rapports suivis, depuis qu'elle existait, qui appartenait presque à la Belgique, car il n'était, pour ainsi dire, aucune des associations littéraires de notre pays à laquelle il ne fût attaché; dont les nombreux et importants ouvrages avaient répandu sur nos annales des lumières inappréciables; qui enfin,

dépositaire de trésors historiques de la plus haute valeur, s'était toujours fait un plaisir d'en faciliter l'accès à nos écrivains.

IV. *Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis et ejusdem diœceseos. Status hierarchicus, ab episcopatus erectione usque ad ipsius suppressionem : liber prodromus tomi tertii Synodici Belgici;* par M. de Ram, 1856.

Dans cet ouvrage, l'auteur trace un tableau chronologique et analytique de l'histoire et de la description du diocèse d'Anvers. Il préludait ainsi au *Synodicon Antverpiense,* qu'il publia plus tard, et qui forme le troisième volume de la collection des conciles de la Belgique. On sait que trois autres tomes de cette vaste collection ont vu le jour : les tomes I et II, *Synodicon Mechliniense,* en 1828 et 1829, et le tome IV, *Synodicon Gandavense,* en 1839.

V. *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI,* publiée pour la première fois, par M. Gachard, 1859.

Trois séries de documents sont réunies dans ce volume. La première se compose de la correspondance de Charles-Quint avec Adrien VI, depuis l'élévation d'Adrien au souverain pontificat jusqu'à sa mort; elle consiste en cinquante-six pièces, tirées d'un manuscrit de la Bibliothèque de Hambourg. La deuxième est formée d'extraits analytiques de cinquante et une lettres de Charles-Quint au duc de Sessa, son ambassadeur à Rome, du mois de septembre 1522 au mois de septembre 1526 : ces lettres sont conservées en minute dans un manuscrit de l'Académie royale d'histoire, à Madrid. La troisième contient vingt-six lettres de Charles-Quint et d'Adrien VI, dont la première est du 24 avril 1516, la dernière du 1er septembre 1523; elles sont adressées à diverses personnes, et ont été extraites des bibliothèques de Hambourg et de Madrid et des Archives de Simancas.

Dans une introduction étendue, l'éditeur donne d'abord quelques détails sur les matériaux dont se compose ce volume, et en

particulier sur le manuscrit de Hambourg; il examine ensuite quelle part Charles-Quint eut à l'élection d'Adrien VI, et quelles furent, après cette élection, les rapports qui s'établirent entre le pape et l'empereur, entre l'ancien précepteur et son disciple.

VI. *Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-1585. Notice chronologique et analytique;* par M. Gachard. T. I et II, 1861 et 1866.

En 1860 un arrêté royal ouvrit un concours pour la composition d'une histoire des assemblées nationales de la Belgique, et un second arrêté prescrivit que l'administration des Archives générales du royaume formât un tableau chronologique et nominatif de ces assemblées.

Le ministre qui avait contre-signé ces arrêtés, M. Charles Rogier, donna dans le même temps à M. Gachard la mission de rechercher et de rassembler, en une notice chronologique et analytique, où les sources en seraient soigneusement indiquées, les lettres, instructions, mémoires, remontrances, etc., émanés des états généraux ou reçus par eux, de 1576 à 1585 : on sait que ces états sont célèbres, entre tous, dans les annales de la Belgique; que, convoqués afin d'apporter des remèdes aux maux qui affligeaient la nation, ils ne tardèrent pas à s'emparer du gouvernement du pays; qu'ils frappèrent des contributions, levèrent des troupes, envoyèrent des ambassadeurs aux puissances étrangères, conclurent des traités, prononcèrent la déchéance de Philippe II, appelèrent le duc d'Anjou et, après la mort de ce prince, Henri III à régner sur les Pays-Bas.

M. Gachard publia, dès l'année suivante, la première partie du travail dont il s'était chargé.

Ce premier volume comprend douze cent cinquante-huit pièces, qui vont du 6 septembre 1576 au 14 août 1578. La préface, où l'auteur donne des explications sur les recherches auxquelles il s'est livré, communique les notes qu'il a recueillies touchant les documents qui manquent dans les archives des états,

et expose le plan qu'il conviendrait d'adopter, à son avis, pour la publication de ceux qui se sont conservés, est suivie d'une liste des livres et livrets imprimés et des documents manuscrits qui ont été consultés pour la rédaction de la Notice. Deux appendices terminent le volume. L'appendice *A* contient, *in extenso,* dix-neuf pièces sur la convocation et la constitution des états; le règlement à observer dans leurs assemblées; les instructions pour les secrétaires et les clercs du greffe. L'appendice *B* se compose de onze pièces relatives à la pression que le parti démocratique à Bruxelles s'efforça d'exercer sur la représentation nationale.

Le deuxième volume s'étend du 15 août 1578 au 30 décembre 1580; il comprend onze cent vingt-trois pièces (nos 1259-2384). A la suite de la Notice sont des appendices, formés de trente-trois documents, *in extenso,* sur la sécession des provinces wallonnes, événement qui a été jugé diversement par les historiens.

Il reste un volume à publier pour compléter ce travail.

VII. *Don Carlos et Philippe II,* par M. Gachard. Deux vol., 1863.

Les documents inédits, relatifs à don Carlos, qu'en 1843 et 1844 M. Gachard recueillit à la Bibliothèque nationale de Madrid ainsi qu'aux Archives royales de Simancas, et particulièrement ceux qui concernaient l'arrestation et la mort de ce prince, lui inspirèrent la première idée de la composition historique dont nous venons de donner le titre. Il reconnut toutefois que, si précieux que fussent ces matériaux, il y avait plus d'un point important de la vie de don Carlos qu'ils laissaient dans l'ombre ou qu'ils n'éclairaient pas d'un jour suffisant : alors il fit de nouvelles recherches. A Paris il consulta, aux Archives nationales, la correspondance de Philippe II avec son ambassadeur en France; à la Bibliothèque nationale, les dépêches des ambassadeurs français à Madrid de 1561 à 1568. Aux Archives du royaume de Belgique, il parcourut les lettres écrites de Madrid

par le garde des sceaux Tisnacq et le secrétaire d'État Courtewille au président Viglius. Des hommes aussi obligeants que zélés pour la science historique, M. le chevalier de Mutinelli, M. le professeur Albèri, M. le comte Giuseppe Greppi, voulurent bien explorer pour lui les riches archives de Venise, de Florence et de Turin. M. Ernest Van Bruyssel, chargé par le gouvernement belge d'une mission littéraire à Londres, emprunta au *State paper Office*, les dépêches des ambassadeurs d'Angleterre à la cour de Philippe II.

C'est à l'aide de tous ces documents qu'a été écrit *Don Carlos et Philippe II*. L'auteur prend le prince d'Espagne à sa naissance et le suit jusqu'à sa mort; il consacre plusieurs chapitres au soulèvement des Pays-Bas, qui se liait à son sujet par les intelligences que le fils de Philippe II passait pour avoir eues avec les Flamands. A la suite de son livre il donne une soixantaine de pièces inédites, parmi lesquelles sont les lettres de Philippe aux grands, aux vice-rois, aux princes étrangers, et les dépêches du nonce, des ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Venise, de Florence, de Gênes, sur l'arrestation et la mort de don Carlos.

VIII. *Le Livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, par L. Galesloot, chef de section aux Archives générales du royaume, 1865.

On conserve, aux Archives du royaume, dans la collection des chambres des comptes, le livre original, dressé, en latin, par Guillaume Cassel, clerc ou secrétaire du duc Jean III, de tous les feudataires qui, à la mort de Jean II, son frère, arrivée le 27 octobre 1312, lui rendirent foi et hommage pour les fiefs qu'ils tenaient directement de lui; ils y sont indiqués, non d'après la situation des fiefs, comme on le pratiqua dans les registres tenus postérieurement, mais dans l'ordre alphabétique de leurs prénoms.

Une copie de ce livre, faite vers 1350, existe dans la collection de la cour féodale de Brabant, qui fait aussi partie des Archives du royaume.

Tandis que l'original est en certains endroits illisible et que les surcharges y sont nombreuses, la copie, au contraire, est d'une netteté qui ne laisse rien à désirer.

Le *Latynsboek* (c'est le titre que porte le registre de Guillaume de Cassel) était la plus ancienne matricule des fiefs brabançons qu'on possédât à la cour féodale : aussi, jusque dans les derniers temps, on y recourut pour connaître et leur nombre et leur origine. Il avait succédé à des rôles qui ne se sont pas conservés et auxquels il renvoie çà et là.

Ce registre a été beaucoup consulté par Butkens, qui le cite fréquemment dans ses *Trophées du duché de Brabant*. De nos jours, plus d'un historien et d'un généalogiste lui ont fait des emprunts. M. Alph. Wauters l'a dépouillé d'un bout à l'autre pour son *Histoire des environs de Bruxelles* et pour celle des communes du Brabant. Mais le texte en était demeuré inédit.

La résolution de le publier fut prise à la séance du 3 novembre 1862; la Commission en confia le soin à M. Galesloot, qui l'avait signalé à son attention, après en avoir fait l'objet de ses études.

L'éditeur a joint au texte de nombreux éclaircissements, et il l'a fait suivre de deux index : l'un des noms des personnes, l'autre des noms des lieux. Dans une préface d'une quinzaine de pages il rappelle les circonstances au milieu desquelles les vassaux de la couronne ducale de Brabant furent appelés à rendre foi et hommage à Jean III : « Une mort prématurée — dit-il — avait » enlevé, le 27 octobre 1312, Jean II, duc de Brabant. Jean III, » son fils unique et son successeur, était encore mineur; il avait » à peine atteint sa douzième année. Ceux qui tenaient pour lui » les rênes de l'État jugèrent prudent d'exiger un nouveau ser- » ment de fidélité des feudataires du jeune prince. La situation » critique des affaires du duché justifiait cette précaution. La » minorité du duc avait fait naître des ferments de discorde. Les » villes, jalouses de conserver leurs droits et leurs priviléges, se » liguèrent entre elles. Leur attitude avait pris un caractère hos-

» tile au pouvoir, travaillé lui-même par des dissensions intes-
» tines. En un mot, pour me servir des termes de notre historien
» Butkens, tout était rempli de confusion, méfiance et jalousie. »
M. Galesloot montre ensuite l'intérêt qu'offre le *Latynsboek* pour les savants, pour les historiens et pour les personnes qui s'occupent de recherches généalogiques; il donne des détails sur l'office de clerc des ducs de Brabant, lequel était plus important qu'on ne serait tenté de le croire; enfin il fait la description des deux manuscrits du *Latynsboek* : l'original et la copie.

III

BUREAU PALÉOGRAPHIQUE.

I

Depuis un demi-siècle la France possède une école nationale des chartes [1]. Des écoles du même genre ont été établies à Naples et à Venise. A Vienne des cours de paléographie et de diplomatique sont annexés à l'université. Des institutions analogues existent vraisemblablement dans d'autres pays, car leur utilité ne saurait être mise en doute. Comment, en effet, sans des études spéciales, se rendre familières les écritures si diverses des diplômes, des manuscrits et des autres documents que nous a légués le moyen âge ? Comment, si l'on n'est pas versé dans la diplomatique et la paléographie, constater l'authenticité des documents, déterminer les caractères qui l'établissent, l'altèrent ou la détruisent en tout ou en partie? Comment fixer d'une manière incontestable les dates des actes par l'interprétation des notes chronologiques, souvent si variables et si arbitraires? Comment

[1] Elle a été instituée par une ordonnance royale du 22 février 1821.

spécialiser, dans l'intérêt de la certitude historique, les formules et les protocoles propres à chaque époque, et reconnaître les caractères qui différencient les uns des autres les chartes, les diplômes, les lettres, les rescrits, les édits, etc., etc.? Le ministre à qui la France doit l'institution de son école des chartes [1], disait avec raison, dans son rapport au roi Louis XVIII : « L'homme instruit dans la science de nos chartes et de nos » manuscrits est sans doute bien inférieur à l'historien; mais il » marche à ses côtés, il lui sert d'intermédiaire avec les temps » anciens, il met à sa disposition les matériaux échappés à la » ruine des siècles. »

S'il n'y a point d'école des chartes en Belgique, ce n'est pas que l'importance de ces considérations soit méconnue dans notre pays, c'est que la nature même des choses fait obstacle à ce qu'un tel enseignement y soit introduit avec succès : quelle perspective d'avenir s'offrirait-elle aux jeunes gens qui suivraient les cours de l'école? En France les élèves qui, après avoir subi un examen, obtiennent le diplôme d'archiviste paléographe, ont droit non-seulement à un traitement fixe, mais encore aux fonctions de répétiteur et de professeur de l'école, à celles d'auxiliaires pour les travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'archivistes des départements et, dans une certaine proportion, à celles de commis aux Archives nationales, d'employés dans les bibliothèques publiques, et même dans les bibliothèques communales [2]. En Belgique le gouvernement ne pourrait leur assurer l'accès à une partie des places vacantes que dans les archives et les bibliothèques de l'État, dont le personnel est peu nombreux.

Un essai a cependant été fait afin de procurer aux études historiques quelques-uns au moins des avantages qu'elles retirent des écoles des chartes là où il en a été créé. A la suite d'un

(1) Le comte Siméon.

(2) Ordonnance royale du 31 décembre 1846.

projet présenté au ministère de l'intérieur et sur lequel la Commission avait été entendue, un arrêté royal en date du 30 janvier 1847 intervint, qui contenait les dispositions suivantes :

Il est annexé à la Commission royale d'histoire, et sous la haute direction de celle-ci, un Bureau paléographique.

Ce Bureau est chargé de satisfaire aux demandes qui lui seront faites, tant par les administrations publiques que par les particuliers, et qui auront pour objet des transcriptions, des vérifications, des extraits, des analyses de textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives.

Le personnel du Bureau paléographique se compose d'un chef et de deux attachés.

Le chef est nommé par le Roi. Les attachés sont nommés par le ministre de l'intérieur; ils doivent être au moins candidats en philosophie et lettres; ils sont exercés dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription et généralement dans tout ce qui tient à la paléographie, surtout à la paléographie nationale.

Le chef est salarié. Les attachés n'ont point de traitement. Ils font gratuitement les copies et les recherches demandées par les départements ministériels; celles qui sont exécutées pour des particuliers ou pour des institutions littéraires ou scientifiques leur sont payées suivant un tarif à établir.

Un arrêté ministériel du 9 août, même année, précisa davantage les obligations du Bureau paléographique et de son chef.

Ce Bureau devait se livrer de préférence aux travaux que la Commission d'histoire lui confierait pour les publications dont elle était occupée.

Le chef était spécialement chargé : 1° de la réunion et de la mise en ordre des bulletins destinés à la rédaction de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, ouvrage dont il a été parlé dans la deuxième partie de ce rapport; 2° de la confection des tables analytiques des matières contenues dans le compte rendu des séances; 3° de

celle des tables qu'il serait jugé utile de joindre aux volumes des chroniques.

A la fin de chaque trimestre, il devait adresser à la Commission un rapport détaillé sur les travaux accomplis par le Bureau dans le cours du trimestre, ainsi que sur la part que chacun des attachés y avait prise.

Le gouvernement plaça à la tête du Bureau paléographique M. Émile Gachet, que, depuis douze ans, la Commission employait à des recherches, à des vérifications, à des transcriptions de manuscrits et de chartes, et dont elle avait été à même d'apprécier le savoir solide, la sagacité dans la critique des documents et des faits de l'histoire, les connaissances en matière de diplomatique et de paléographie.

M. Gachet justifia la confiance du gouvernement et l'attente de la Commission qui l'avait proposé au choix du ministre.

Il forma des élèves qui lui firent honneur.

Il rédigea une excellente Table des seize volumes dont est composée la première série des Bulletins.

Il adressa à la Commission des analyses raisonnées de manuscrits susceptibles d'entrer dans le cadre de ses publications.

Il lui communiqua des notices, soit sur des points intéressants d'histoire, soit sur des chroniques et des chroniqueurs qui n'étaient pas suffisamment connus.

Il commença, comme on l'a vu, le rassemblement méthodique des bulletins rédigés pour servir à la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés.

La Commission, avec l'autorisation du ministre, lui donna plusieurs missions à l'étranger; elle le chargea d'explorer la Bibliothèque royale de la Haye; elle désira qu'il visitât les dépôts littéraires du nord et de l'est de la France: il rapporta de ces missions une foule de documents curieux et d'observations neuves.

C'était toujours avec une vive satisfaction que la Commission recevait quelque communication de M. Gachet; elle était sûre

d'avance d'y trouver l'élégance de la forme unie au mérite du fond [1].

Il avait, à la demande de la Commission [2], ainsi que nous l'avons dit plus haut, entrepris et presque conduit à sa fin la rédaction d'un Glossaire pour la légende de *Godefroid de Bouillon* et du *Chevalier au Cygne* [3], et il s'occupait simultanément d'un Calendrier du moyen âge qui aurait été de la plus grande utilité pour les études historiques, mais surtout pour la fixation des dates des chartes, lesquelles quelquefois présentent tant d'incertitude, lorsque, à la suite d'une longue et cruelle maladie, il mourut le 23 février 1857. Si le Glossaire a été achevé grâce à M. le professeur Liebrecht, le Calendrier du moyen âge est demeuré imparfait; seulement une partie en a pu être détachée et donnée au public [4] : c'est celle que M. Gachet avait intitulée *Recherches sur les noms des mois et les grandes fêtes chrétiennes*. M. de Ram, que la Commission chargea de l'examiner et qui en proposa l'impression à la séance du 1er février 1864 [5], rendait de l'auteur ce témoignage, qui résume tout ce que nous pourrions dire ici de M. Émile Gachet : « On a souvent abusé de » l'expression *laborieux et docte comme un bénédictin;* mais lui, » il était un véritable bénédictin, aussi savant que modeste; et, » pour ma part, je n'hésiterais pas à inscrire de ma main sur » sa tombe cette expression, comme un pieux souvenir d'estime » et de reconnaissance. »

(1) Voir les *Bulletins,* où toutes les communications de M. Gachet ont été insérées.

(2) *Bulletins,* 2e série, t. IV, p. 280.

(3) A sa mort, cinquante et une feuilles en étaient tirées; la dernière s'arrêtait au mot *recréant.* Il avait, de plus, corrigé quatre paquets qui allaient jusqu'au mot *rehaitier.* (*Bulletins,* 2e série, t. X, p. 7.)

(4) Elle est insérée dans les *Bulletins,* 3e série, t. VII, pp. 383-548.

(5) *Bulletins,* 3e série, t. VI, p. 4.

II

L'existence du Bureau paléographique cessa avec celle de M. Gachet, la Commission s'étant trouvée hors d'état de désigner au ministre quelqu'un qui fût propre à remplacer le défunt dans les fonctions qu'il avait exercées.

En 1860 M. Ernest Van Bruyssel en sollicita le rétablissement.

M. Van Bruyssel avait été l'un des attachés du Bureau. En 1858 la Commission, sur l'invitation du gouvernement, l'avait chargé d'explorer, dans l'intérêt de l'histoire de la Belgique, les archives et les bibliothèques de l'Angleterre. Il s'était livré, dans ces dépôts, à des travaux considérables dont il avait envoyé les résultats à la Commission.

Elle avait notamment reçu de lui :

Un rapport sur les différentes collections des Archives de l'État existantes à Londres, sur les séries de manuscrits du Musée britannique et sur les collections appartenantes aux universités, aux colléges, aux églises et aux corporations dans le Royaume-Uni ;

Une notice sur la bibliothèque de sir Thomas Phillips à Middlehill ;

Une étude bibliographique sur les chroniqueurs anglais, écossais et irlandais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invention de l'imprimerie ;

Une notice sur un cartulaire de l'abbaye de Saint-Laurent, à Liége, et un cartulaire de Saint-Bavon, à Gand, conservés au Musée britannique ;

Des listes analytiques et chronologiques ;

De soixante et dix documents du quatorzième siècle conservés au Record Office, dans la collection dite des *Lettres royales ;*

De plus de douze cents documents, des années 1525 à 1589, faisant partie des *Papiers de Flandre,* au State Paper Office ;

De deux cent quarante documents, des années 1558 à 1602,

appartenants à la série des *Papiers d'Espagne*, dans le même dépôt;

De cent trente documents, des années 1550 à 1569, contenus dans la série des *Papiers de France*, du même dépôt;

Des copies d'un assez grand nombre de lettres de Charles-Quint à Henri VIII, au cardinal Wolsey, à Marie Tudor et à Édouard VI; de Guillaume le Taciturne à Élisabeth et à ses ministres; de don Juan d'Autriche à la même souveraine; de Philippe de Marnix au secrétaire d'État Walsingham; des ambassadeurs d'Élisabeth à Madrid, etc.

La Commission, consultée par le ministre de l'intérieur sur la requête de M. Van Bruyssel, n'était pas persuadée de l'opportunité du rétablissement du Bureau paléographique; mais elle trouva qu'après les preuves de talent, d'intelligence et de zèle que M. Van Bruyssel avait données dans la mission dont il venait d'être chargé en Angleterre, il serait dur de le rappeler sans lui donner une position qui, en le récompensant des services qu'il avait rendus, lui fournît le moyen d'en rendre de nouveaux.

Par des arrêtés royaux du 28 décembre 1860 le Bureau paléographique fut remis en activité, et M. Van Bruyssel en fut nommé chef; un règlement ministériel en date du 23 juillet 1861 remplaça celui du 9 août 1847. L'organisation du Bureau resta telle qu'elle avait été fixée antérieurement, sauf une modification qui était tout à son avantage; elle consistait en ce que, après deux années d'exercice, les attachés pourraient, sur la proposition de la Commission d'histoire, recevoir des indemnités.

Dès l'entrée en fonctions du nouveau chef du Bureau paléographique, la Commission lui recommanda particulièrement de s'occuper de deux ouvrages : la rédaction d'une Table des douze volumes formant la deuxième série des *Bulletins*, sur le modèle de celle qui avait été faite pour la première série; la rédaction d'une Table générale de toutes les notices relatives à l'histoire nationale publiées dans des Revues belges depuis 1830, table que la Commission considérait comme devant être d'un grand

secours à tous ceux qui se livrent à des recherches ou s'occupent de travaux historiques.

La Table générale des *Bulletins* de la deuxième série parut en 1865.

M. Van Bruyssel mettait la dernière main à la Table des notices concernant l'histoire de la Belgique quand il fut appelé à d'autres fonctions à l'étranger. Cette Table fut imprimée après son départ; la Commission la fit compléter par deux index que dressa M. Proost, aujourd'hui sous-chef de section aux Archives du royaume : l'un des noms des auteurs, l'autre des matières.

Dans les premiers temps qui suivirent sa nomination, M. Van Bruyssel envoya à la Commission beaucoup de pièces, d'extraits et de notes qu'il avait recueillis durant son séjour en Angleterre, et, entre autres, une liste des documents à consulter pour les annales de la Belgique dans les collections Cotonienne, Harléienne, Lansdownienne, Royale, Arundel, Hargrave, Burney, Sloane et Additionnelle du Musée britannique.

Plus tard il entreprit de rechercher, à la Bibliothèque royale, à Bruxelles, les documents manuscrits relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, chapitres, églises, châteaux, etc., de Belgique. Il dépouilla, dans ce but, les manuscrits 1-971 du fonds Van Hulthem, les manuscrits de l'ancien fonds de la ville portant les nos 20001-20410 dans le catalogue général, les manuscrits du fonds Le Candèle, nos 12001-12352 du même catalogue.

Il présenta successivement à la Commission les résultats de ces recherches dans des tables alphabétiques où, à côté du nom de la ville, de la commune, de l'abbaye, etc., étaient indiqués les documents qui la concernaient, avec le numéro et le folio du manuscrit à consulter pour chacun d'eux.

En 1867, profitant d'un voyage qu'il eut à faire à Londres, il copia, au Record Office, une trentaine de pièces, des années 1328 à 1383, touchant les relations commerciales et industrielles de

la Flandre avec l'Angleterre sous les règnes d'Édouard III et de Richard II, et, à son retour, il les remit à la Commission.

Toutes ces communications de M. Van Bruyssel furent insérées dans les *Bulletins*, comme l'avaient été celles que la Commission avait reçues de lui avant le rétablissement du Bureau paléographique.

Au mois d'août 1868, le gouvernement nomma M. Van Bruyssel consul de Belgique aux États-Unis. A cette occasion, le ministre de l'intérieur, M. Eudore Pirmez, invita la Commission à examiner s'il convenait de maintenir le Bureau paléographique, et s'il n'y aurait pas avantage à le supprimer, « en » cherchant au besoin, par quelque autre combinaison, à réa- » liser le service en vue duquel ce Bureau avait été établi [1]. »

Dans la séance du 12 octobre suivant, la Commission délibéra sur cette question.

Elle considéra les faits et les circonstances qui avaient donné lieu à la création du Bureau paléographique sous la direction de M. Émile Gachet, à sa suppression après la mort de ce savant, à son rétablissement sous la direction de M. Ernest Van Bruyssel.

Elle considéra le degré d'utilité qui était revenu de cette institution au public et à la Commission elle-même.

Elle considéra encore que, depuis 1860, il ne s'était pas présenté un seul candidat pour les places d'attaché ; qu'il n'était guère à espérer qu'il s'en présentât à l'avenir, car ces places, pour l'obtention desquelles l'arrêté organique exigeait le diplôme de candidat en philosophie et lettres, étaient gratuites et ne menaient à rien ; que, supposât-on même qu'il s'en présentât, il faudrait trouver, pour le mettre à la tête du Bureau paléographique, quelqu'un qui fût capable d'enseigner aux attachés la lecture et l'interprétation des manuscrits et des diplômes en latin, en français, en flamand, et généralement tout ce qui tient à la paléographie et à la diplomatique. Or, cela était difficile : à Paris,

[1] Dépêche du 5 août 1868.

les professeurs de l'école nationale des chartes appartiennent, pour la plupart, à l'institut; à Vienne, c'est à l'université que se donnent les cours de diplomatique et de paléographie; à Naples, à Venise, cet enseignement est confié aux hommes les plus savants qui font partie du personnel des Archives de l'État.

La Commission considéra enfin, à l'égard des analyses, des extraits ou des copies de documents manuscrits renfermés dans les archives et les bibliothèques que des particuliers désiraient se procurer, qu'ils pourraient s'adresser aux conservateurs de ces établissements, sans qu'il fût absolument besoin pour cela d'un bureau spécial, et en ce qui concernait ses propres travaux, qu'elle trouverait des auxiliaires, parmi les employés des mêmes établissements ou parmi d'autres personnes, ayant l'aptitude requise.

Par tous ces motifs la Commission, non sans regretter que l'essai qui avait été fait n'eût pas eu le succès désiré, se prononça, à l'unanimité, pour la suppression du Bureau paléographique.

Le gouvernement partagea cet avis; un arrêté royal du 30 octobre 1868 rapporta celui du 28 décembre 1860.

IV

ANNEXES.

N° I.

LISTE

DES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION.

In-Quarto.

Nomb. de volumes.

Rymkronyk van Jan van Heelu, uitgegeven met ophelderingen en aenteekeningen van J. F. Willems, 1836 1

Chronique rimée de Philippe Mouskés, publiée par le baron de Reiffenberg, t. Ier, 1836; t. II, 1838; Supplément, 1845 3

Corpus Chronicorum Flandriae, edidit J. J. De Smet, cath. S. Bavonis canonicus, t. Ier, 1837; t. II, 1841; t. III, 1856; t. IV, 1865 4

Brabantsche Yeesten of Rymkronyk van Braband, door Jan de Klerk, van Antwerpen, uitgegeven door J. F. Willems, t. Ier, 1839; t. II, 1845; t. III (par M. Bormans), 1869 3

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. (Les tomes I, IV, V, VII et VIII ont été publiés par le baron de Reiffenberg.)

Tome Ier. — *Chartes de Namur et de Hainaut*, 1844. 1

Tome II. — *Cartulaire de Cambron*, publié par J. J. De Smet, 1re et 2e parties, 1869 1

Tomes IV et V. — *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, 1846 et 1848 2

Tome VI. — Première partie : *Suite du Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon* (par M. Ad. Borgnet), 1854; 2e partie : *Glossaire* par MM. Émile Gachet et Liebrecht, 1859 1

Tome VII. — *Gilles de Chin*, poëme; *Chroniques monastiques*, 1847 . . . 1

Tome VIII. — *Autres Chroniques monastiques du Namurois et du Hainaut*, 1848 1

Documents relatifs aux troubles de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes, publiés par le chanoine de Ram, 1844 1

A reporter. 19

Nomb. de volumes.

REPORT 19

Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, suivie de 330 documents inédits sur cet événement, publiée par M. GACHARD, 1846 1

Chronique de Brabant par de Dynter, avec la traduction de Wauquelin, publiée par M. DE RAM, t. I, part. I et II, 1854 et 1860; t. II, 1854; t. III, 1857. 3

Joannis Molani historiæ Lovaniensium libri XII, publiés par M. DE RAM, part. I et II, 1861 1

Chronique de Jean de Stavelot, publiée par M. Ad. BORGNET, 1861 1

Chronique de Jean d'Outremeuse, publiée par M. Ad. BORGNET, t. I, 1864; t. II, 1869; t. V, 1867. 3

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par M. Alph. WAUTERS, t. Ier, 1866; t. II, 1868; t. III, 1871 . . 3

Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne, publiées par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, 1870 1

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond, publié par M. Ch. PIOT, t. Ier, 1870. 1

In-Octavo.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses Bulletins : 1re série, 1834-1850 16

Table générale du Recueil des Bulletins, 1re série, rédigée par M. Émile GACHET, chef du Bureau paléographique 1

Compte rendu des séances, etc., 2e série, 1850-1859 12

Table générale du Recueil des Bulletins, 2e série, rédigée par M. Ernest VAN BRUYSSEL, chef du Bureau paléographique 1

Compte rendu des séances, etc., 3e série, 1860 1872 13

Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste. Lettres inédites publiées par M. GACHARD. Introduction, 1854; t. Ier, 1854; t. II, 1855 . . . 3

Relations des Ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II, par M. GACHARD, 1855 1

Synopsis actorum ecclesiae Antverpiensis, par M. DE RAM, 1856. 1

Revue des Opera diplomatica de Miræus, par M. LE GLAY, 1856 1

Correspondance de Charles-Quint et Adrien VI, publiée, pour la première fois, par M. GACHARD, 1859 1

Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-1585. *Notice chronologique et analytique,* par M. GACHARD, t. Ier, 1861; t. II, 1866 2

Don Carlos et Philippe II, par M. GACHARD, t. I et II, 1863 2

Le Livre des feudataires du duc Jean III, par M. L. GALESLOOT, 1865. . . 2

TOTAL 89

N° II.

RELEVÉ

DES

RAPPORTS, NOTICES, ANALYSES, PIÈCES, SÉRIES DE PIÈCES

CONTENUS DANS LES BULLETINS.

—

A. Rapports.

(Première Série des Bulletins.)

MM.		Tomes.	Pages
De Gerlache.	Rapport sur quelques manuscrits de la bibliothèque de l'université de Liége.	I	25
Gachard.	Rapport sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Tournai.	I	26
Willems.	Rapport sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne.	I	30
Warnkoenig.	Rapport sur une excursion littéraire à Saint-Omer et à Lille.	I	33
Willems.	Rapport sur une excursion à Cologne.	I	36
Gachard.	Rapport sur le récit des troubles de Gand sous Charles-Quint, sur diverses chroniques, sur une communication de M. Holvoet relative aux comptes de la ville et du Franc de Bruges.	I	44
De Gerlache.	Rapport sur la collection de manuscrits de Mme la baronne de Ghyseghem.	I	68
De Reiffenberg.	Rapport sur deux manuscrits : la Généalogie des seigneurs d'Egmont et une partie des Chroniques de Saint-Denis.	I	70
Warnkoenig.	Rapport sur la Chronique de Saint-Bavon.	I	82

MM.		Tomes.	Pages.
Gachard.	Rapport sur la collection des voyages des souverains de la Belgique.	I	128
De Reiffenberg.	Rapport sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Lille.	I	138
Warnkoenig.	Rapport sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Arras, de Douai, de Cambrai et de Reims.	I	142
Coremans.	Premier rapport sur les papiers de la secrétairerie d'État pour les affaires de l'Allemagne et du Nord conservés aux Archives du royaume.	I	154
Coremans.	Deuxième rapport sur les mêmes papiers.	I	160
De Reiffenberg.	Rapport sur l'histoire diplomatique du Brabant, par A Thymo.	I	184
Gachard.	Rapport sur la collection des voyages des souverains de la Belgique.	I	196
Coremans.	Troisième rapport sur les papiers de la secrétairerie d'État allemande.	I	240
Gachard.	Projet pour la rédaction d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	I	261
Gachard.	Rapport sur la rédaction de cette table.	I	283
Coremans.	Quatrième rapport sur les papiers de la secrétairerie d'État allemande.	II	3
Willems.	Rapport sur la publication des *Brabantsche Yeesten.*	II	11
De Reiffenberg.	Rapport sur la publication de Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur et de Hainaut.	II	50
Gachard.	Rapport sur les travaux préparatoires dont il s'occupe pour la publication du récit des troubles de Gand sous Charles-Quint.	II	56
Gachard.	Rapport sur ses recherches dans les archives et dans les bibliothèques de Paris.	II	181
Coremans.	Cinquième rapport sur les papiers de la secrétairerie d'État allemande.	II	288
Gachard.	Rapport sur ses recherches dans les bibliothèques d'Aix et de Lyon, et dans les archives des ducs de Bourgogne à Dijon.	II	306
Gachard.	Rapport sur la suite de ses recherches dans les dépôts littéraires de Paris.	III	20
Gachard.	Rapport sur ses travaux relatifs à la publication du récit des troubles de Gand sous Charles-Quint.	III	288

MM.		Tomes.	Pages.
Coremans.	Sixième rapport sur les papiers de la secrétairerie d'État allemande.	IV	80
Du Mortier.	Rapport sur l'histoire des troubles des Pays-Bas par Renon de France.	IV	210
De Reiffenberg.	Rapport sur la table chronologique des diplômes belges.	VI	3
Coremans.	Rapport contenant un exposé général du classement des papiers de la secrétairerie d'État allemande.	VI	9
Gachard.	Rapport sur ses recherches à la Bibliothèque de l'Escurial, à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque de l'Académie d'histoire, à Madrid, et dans les Archives royales de Simancas.	IX	234
Émile Gachet.	Rapport sur les travaux qu'il a faits pour la Commission.	XI	3
De Reiffenberg.	Rapport sur la publication du VIIe vol. des Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.	XII	65
Gachard.	Rapport sur la collection des voyages des souverains de la Belgique.	XII	68
Gachard.	Deux rapports sur ses recherches dans les Archives royales de Simancas.	XIII	3
Émile Gachet.	Rapport sur les travaux du Bureau paléographique et sur différents manuscrits de la Bibliothèque royale.	XIII	264
Émile Gachet.	Rapport sur les travaux du Bureau paléographique et sur différents manuscrits de la Bibliothèque royale.	XIV	135
Émile Gachet.	Rapport sur les travaux du Bureau paléographique et sur ses recherches personnelles aux Archives du royaume et à la Bibliothèque royale.	XV	244
Gachet.	Rapport sur les travaux du Bureau paléographique.	XVI	95

(Deuxième Série des Bulletins.)

Gachard.	Rapport sur une notice de M. Bakhuizen vanden Brink intitulée : *La retraite de Charles-Quint.*	I	37
Émile Gachet.	Rapport sur les chroniques inédites de Flandre qui existent à la Bibliothèque royale, et sur différents points relatifs à la rédaction d'un calendrier du moyen âge.	I	42

MM.		Tomes.	Pages.
Émile Gachet.	Rapport sur ses recherches dans les bibliothèques de Lille, de Douai et d'Arras, et sur de nouveaux renseignements concernant la rédaction d'un calendrier du moyen âge.	I	180
Émile Gachet.	Rapport sur les manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique qu'il a examinés à la Bibliothèque de la Haye.	II	6
Borgnet.	Rapport sur le parti à prendre relativement à la continuation des Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.	II	125
Émile Gachet.	Rapport sur des manuscrits concernant l'histoire de Flandre et le voyage de Philippe le Beau en Espagne ; sur la relation des troubles des Pays-Bas attribuée à Pontus Payen ; sur des manuscrits de la chronique de Flandre qui lui ont été signalés par M. Kervyn de Lettenhove.	II	151
De Smet.	Rapport sur diverses chroniques qui lui ont été envoyées comme pouvant entrer dans le *Corpus Chronicorum Flandriae.*	II	170
Émile Gachet.	Rapport sur les nouvelles recherches qu'il a faites dans les archives de Lille au sujet du règne de Gui de Dampierre et du deuxième voyage de Philippe-le-Beau en Espagne.	III	5
Gachard.	Rapport sur les analyses et extraits des archives judiciaires à Mons, présentés par M. Alexandre Pinchart.	III	97
Gachard.	Rapport sur la table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	IV	200
Émile Gachet.	Rapport sur la mission littéraire dont il a été chargé en France.	IV	279
Bormans.	Rapport sur quelques fragments d'anciens manuscrits latins, thiois et français.	VI	85
Borgnet.	Rapport sur la publication d'un corps de chroniques liégeoises inédites.	VIII	276
Borgnet.	Rapport sur la chronique de Bruesthem et la chronique latine de Jean de Stavelot.	VIII	330
Borgnet.	Rapport sur des excursions qu'il a faites au château de Wégimont, ainsi qu'aux abbayes d'Averbode et de Tongerloo.	VIII	393

MM.		Tomes.	Pages.
Borgnet.	Rapport sur son voyage littéraire en Italie.	X	8
Van Bruyssel.	Premier rapport sur les archives et les bibliothèques d'Angleterre.	XI	125
Van Bruyssel.	Deuxième rapport sur ses recherches dans les archives et les bibliothèques d'Angleterre (avec 15 documents).	XII	19
Borgnet.	Rapport sur une excursion littéraire faite au château de Betho.	XII	113

(**Troisième Série des Bulletins.**)

Gachard.	Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les travaux accomplis par la Commission pendant les vingt-cinq premières années de son existence.	I	3
De Ram.	Rapport sur l'examen des volumes des *Acta Sanctorum* publiés par les nouveaux Bollandistes.	II	120
Borgnet.	Rapport sur le même sujet.	II	192
De Smet.	Rapport touchant l'Étude bibliographique sur les choniqueurs anglais, écossais et irlandais, présentée à la Commission par M. Van Bruyssel.	III	6
Alph. Wauters.	Rapport sur la rédaction de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	III	167
Gachard.	Rapport sur les pièces dont M. Van Bruyssel a transmis des copies à la Commission.	III	171
Van Bruyssel.	Rapport sur les travaux du Bureau paléographique pendant le troisième trimestre de 1861.	III	308
Van Bruyssel.	Rapport sur les travaux du Bureau paléographique pendant le troisième trimestre de 1862.	IV	250
Alph. Wauters.	Rapport sur les lettres qu'il a recueillies pour figurer dans la Table chronologique des chartes et diplômes.	V	6
De Ram.	Rapport sur les manuscrits de feu M. Émile Gachet.	VI	4
Van Bruyssel.	Rapport sur un manuscrit de la section des nouvelles acquisitions, au Musée britannique.	VI	439
Borgnet.	Rapport sur un prétendu manuscrit de d'Outremeuse existant à Rocroi.	VI	443
De Smet.	Rapport sur des fragments de chroniques de Douay communiqués par M. le conseiller Tailliar.	VI	449

MM		Tomes.	Pages.
De Smet.	Rapport sur un manuscrit de la Bibliothèque royale de Dresde relatif à l'histoire de Flandre.	VI	450
De Smet.	Rapport sur le projet de publication d'un Cartulaire de Saint-Trond présenté par M. Ch. Piot.	VIII	70
Kervyn de Lettenhove.	Rapport et plan pour la publication de chroniques relatives aux temps pendant lesquels la dynastie bourguignonne a régné sur les Pays-Bas.	IX	140
Van Bruyssel.	Rapport sur ses travaux dans les dépôts d'archives en Angleterre.	IX	421
Alph. Wauters.	Rapport sur le deuxième volume de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés.	X	91
Gachard.	Rapport sur la mission littéraire dont il a été chargé en Italie.	X	94
Alph. Wauters.	Rapport sur différents points se rattachant à la publication du tome III de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés.	XI	10

B. Notices et Analyses.

(Première Série des Bulletins.)

De Reiffenberg.	Analyse d'un manuscrit contenant la correspondance du comte de Cobenzl avec Neny, Nelis et Paquot, relative à la publication des monuments inédits de l'histoire du pays.	I	7
De Reiffenberg.	Analyse d'un manuscrit provenant de la bibliothèque de Nélis intitulé *Colléges, Séminaires, Agiographes.*	I	18
Warnkoenig.	Notice sur la chronique de li Muisis.	I	51
De Reiffenberg.	Notice sur un manuscrit de M. Vermeire.	I	61
De Reiffenberg.	Notice sur les manuscrits de la bibliothèque de Gérard.	I	72
Willems.	Notice sur A Thymo et le continuateur de Clericus.	I	78
Warnkoenig.	Notice sur des manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique qui se trouvent dans quelques bibliothèques, à l'étranger.	I	85
Gachard.	Notice sur un manuscrit des Archives du royaume qui a appartenu à l'abbaye des Dunes.	I	93
Gachard.	Notice sur les Bollandistes et leurs travaux.	I	95
Gachard.	Note sur les Archives de Dusseldorf.	I	105

MM.		Tomes.	Pages.
Gachard.	Notice sur une chronique de Jacques Muévin conservée dans les archives de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai.	I	112
De Reiffenberg.	Note sur les mémoires de Jean de Haynin et sur deux chroniques de Flandre.	I	120
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Louvain et de Gand).	I	169
De Ram.	Notice de quelques manuscrits de l'archevêché de Malines.	I	177
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Mons, Bruges, Courtrai).	I	214
Gachard.	Notice sur la Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint.	I	262
De Reiffenberg.	Notice sur un fragment d'un ancien poëme roman concernant Isembart le Margari.	I	265
Gachard.	Notice sur la Relation des troubles de Gand.	I	281
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Tournai, Namur, Göttingue, Leipzig, Hambourg, etc.).	I	290
De Reiffenberg.	Note sur des manuscrits offerts en vente par MM. Pickering et Motelley.	II	20
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Gand, Saint-Omer, Malines, Belœil, Dijon, Paris).	II	30
Willems.	Notice sur un poëme flamand des faits et gestes d'Édouard III, roi d'Angleterre.	II	53
Gachard.	Notice sur quelques manuscrits de la Bibliothèque de Lille.	II	61
De Smet.	Notice sur une chronique de Saint-Amand.	II	69
De Reiffenberg.	Notice de manuscrits concernant l'histoire de Belgique (mémoire inédit de M. d'Hoop; manuscrits des jésuites réservés par le gouvernement autrichien; cabinets de MM. de Roovere et de Jonghe, à Bruxelles; collections diverses à Malines, Hal, Liége, Gand, Bruges, Rome, Brunn, Paris, Venise).	II	70
De Ram.	Notice sur le *Cronicon universale* de Th. Pauli.	II	98
De Reiffenberg.	Remarques sur le *Cantatorium Sancti Huberti* et quelques autres manuscrits.	II	108

MM.		Tomes.	Pages.
De Reiffenberg.	Notice de manuscrits concernant l'histoire de Belgique (manuscrits des jésuites réservés par le gouvernement autrichien; catalogue historique de Miræus; bibliothèque du chancelier Hugonet; bibliothèques diverses à Bruxelles, Gand, Arras, Valenciennes, Vienne).	II	116
De Saint-Genois.	Lettre sur quelques rôles de comptes en parchemin trouvés parmi les chartes des comtes de Flandre.	II	143
De Reiffenberg.	Notice de manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Paris, Bruxelles, Lille, Tournai).	II	166
De Ram.	Notice sur les traductions de de Dynter.	II	210
De Ram.	Addition à la notice sur Th. Pauli.	II	216
Willems.	Notice sur un manuscrit traitant des cours d'amour.	II	217
De Smet.	Mémoire sur un manuscrit d'Odon Cambier, moine d'Afflighem.	II	224
De Reiffenberg.	Notice de manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Tournai, Vienne, Skokloster en Suède).	II	230
De Reiffenberg.	Analyse d'un manuscrit sur la famille de Lhermite.	II	249
Émile Gachet.	Notice sur les papiers autrefois déposés au château de Boussu et actuellement au château de Beaumont.	II	259
De Saint-Genois.	Lettre sur le ménestrel Adenez.	II	285
De Smet.	Notice sur la chronique de Baudouin de Ninove.	II	324
De Ram.	Notice sur un inventaire des chartes de Namur.	II	328
De Ram.	Notice sur les sermons de Maurice de Sully.	II	346
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Vienne, Rome, Coblence, Bruxelles, Mons, Malines).	II	357
De Smet.	Notes chronologiques extraites d'une bible en parchemin de l'abbaye de Floreffe.	III	14
De Saint-Genois.	Nouvelle lettre sur le ménestrel Adenez.	III	39
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Vienne, Leipzig, Dresde, Paris, Dijon).	III	44
Vreede.	Lettre sur différents événements politiques du dix-septième siècle.	III	75
Moeller, fils.	Justification de Tilly par rapport à l'incendie de Magdebourg (traduite de l'allemand).	III	83

MM.		Tomes.	Pages.
De Ram.	Analyse du mémoire de M. David sur la guerre de Grimberghe.	III	89
Émile Gachet.	Notice sur le *Rapiarium* d'Adrien de But, de Saeftinghe.	III	101
Émile Gachet.	Notice sur les XXXI rois de Tournai.	III	117
De Reiffenberg.	Notice d'un recueil manuscrit sur le Luxembourg et d'un manuscrit de Beaucourt.	III	125
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Paris, Vienne, Naples, Stuttgart, Bruges).	III	130
Vreede.	Lettre sur l'histoire diplomatique des Pays-Bas au dix-septième siècle.	III	147
Warnkoenig.	Notice sur des manuscrits de la Bibliothèque de Munich.	III	151
Du Mortier.	Notice sur une charte du comte de Flandre en faveur de Courtrai (1190).	III	157
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Bruges, Ypres, Tournai, Leipzig, Rome, Florence, Turin).	III	159
Kreglinger.	Extraits des pièces relatives à l'histoire de la Belgique qui se trouvent aux Archives de Coblence.	III	202
Vreede.	Lettre sur différents points d'histoire se rapportant à l'époque de 1597 à 1608.	III	276
De Saint-Genois.	Notice sur l'expédition projetée du comte de Flandre Robert le Frison en Angleterre.	III	283
Gachard.	Notice sur les manuscrits de feu M. Goethals-Vercruysse.	III	292
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Vienne, Bruxelles, Malines, Louvain).	III	325
Kreglinger.	Extraits des Archives de Coblence (suite).	III	342
Willems.	Note sur les ménestrels et les hérauts d'armes de Flandre.	IV	8
Willems.	Note sur le travail de M. Van Wyn concernant van Heelu.	IV	10
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Giessen et Bamberg).	IV	13
Kreglinger.	Notice sur différentes bibliothèques de Trèves et sur les Archives de Trèves.	IV	16
Kreglinger.	Notice sur les archives de l'ancien conseil du Luxembourg.	IV	51

MM.		Tomes.	Pages.
Delmotte.	Notice sur la trésorerie des chartes de Hainaut, à Mons.	IV	58
Vreede.	Lettre sur l'histoire diplomatique des Pays-Bas au dix-septième siècle.	IV	94
Anonyme.	Additions au troisième volume de la *Gallia christiana.* (Communiqué par M. de Ram.)	IV	123
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Lille, Lage-Swaluwe, Havelberg, Turin).	IV	132
Kreglinger.	Extraits des cartulaires des archevêques-électeurs de Trèves qui se trouvent aux Archives de Coblence.	IV	141
Willems.	Notice sur un recueil manuscrit de lettres concernant les troubles des Pays-Bas, de 1571 à 1580.	IV	219
De Saint-Genois.	Notice sur un sceau de saint Bernard, abbé de Clairvaux.	IV	221
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bayeux, Tours, Angers, Avranches, Falaise, Alençon, Évreux, Conches, Aix, Chartres, Bruxelles).	IV	224
Kreglinger.	Analyse des diplômes relatifs au duché de Luxembourg qui se trouvent aux Archives de Coblence.	IV	230
Vermeulen.	Notice sur les archives de la province d'Utrecht.	IV	335
Flor. Van Ertborn.	Notice sur les manuscrits français de Dynterus.	IV	336
Alexand. Wiltheim.	*Series abbatum Sancti Maximini.* (Communiqué par M. de Reiffenberg.)	V	7
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Trèves, Liége).	V	31
Kreglingèr.	Extraits des Archives de Coblence (suite).	V	45
Coremans.	Wallenstein, en ses rapports avec le gouvernement des Pays-Bas.	V	103
Émile Gachet.	Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque royale contenant différents opuscules.	V	130
De Ram.	Notice concernant le mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York.	V	168
Coremans.	Indications pour servir à l'histoire de la secrétairerie de l'Allemagne et du Nord.	V	173
Vreede.	Note et documents relatifs au procès du comte de Strafford.	V	199

MM.		Tomes.	Pages.
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Valenciennes, Vienne).	V	204
Kreglinger.	Notices et extraits des Archives de Coblence (suite).	V	214
Kreglinger.	Analyses et extraits de diplômes de la Bibliothèque de Trèves.	V	243
Gachard.	Notice sur les grandes Histoires de Hainaut de Me Jean Lefebvre.	V	326
Gachard.	Notice sur la collection de manuscrits de M. le comte de Ribaucourt.	V	363
Coremans.	Note sur la tradition de Gambrivius, roi mythique de Flandre et de Brabant.	V	378
Coremans.	Note sur les Archives de Simancas. (Traduction de l'allemand.)	V	388
Vreede.	Lettre sur Rubens.	V	399
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèque de Bruxelles).	V	409
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Paris, Anvers, Utrecht, Melun).	VI	40
Gachard.	Notice sur les chroniques de Hainaut, manuscrites, qui existent dans les bibliothèques de Paris.	VI	66
De Smet.	Notice sur une chronique flamande rimée.	VI	75
Coremans.	Notice sur Waldmann, le vainqueur de Charles le Téméraire.	VI	79
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Mons, Maubeuge, Thuin, Paris).	VI	138
Gachard.	Notice sur les chroniques manuscrites de Flandre, de Tournai, de Brabant, de Namur et de Liége, qui existent dans les bibliothèques de Paris.	VI	155
Baguet.	Notice sur un manuscrit contenant l'histoire des abbesses de Nivelles.	VI	179
De Reiffenberg.	Analyse et extraits d'un obituaire de l'abbaye de Groenendael.	VI	184
Baguet.	Addition à la notice sur le manuscrit contenant l'histoire des abbesses de Nivelles.	VI	199
Isfridus Thysius.	*Index topographicus Belgii.* (Communiqué par M. de Ram.)	VI	200
Isfridus Thysius.	*Brevis notitia Belgii ex Actis sanctorum januarii excerpta.* (Communiqué par M. de Ram.)	VI	240

MM.		Tomes.	Pages.
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Postel, Rythoven, Eaton, Middlehill, Oxford).	VI	272
Vreede.	Lettre sur le duel du chevalier de Bréauté, sur des lettres originales de Heinsius et d'autres points.	VI	301
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques d'Arras et de Lille).	VI	310
Émile Gachet.	Notice sur deux manuscrits de la Bibliothèque de Lille.	VI	317
Le Vte d'Héricourt.	Notice sur la Bibliothèque d'Arras.	VII	5
Coremans.	L'année de l'ancienne Belgique.	VII	11
Du Mortier.	Notice sur l'introduction de la langue française dans les actes publics au moyen âge.	VII	193
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Paris, Reims).	VII	236
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles).	VII	300
Le Glay.	Lettre sur l'usage de la langue française en Belgique au moyen âge.	VII	356
Isfridus Thysius.	*Dissertatio historica de veteris Belgii statu.* (Communiqué par M. de Ram.)	VII	1-103[1]
Émile Gachet.	Notice sur l'expédition de Charles-Quint contre Tunis, en 1535, suivie de documents extraits d'un manuscrit de Cysoing.	VIII	7
Coremans.	Notice sur les Éphémérides de Jean Huart, secrétaire d'État de l'Allemagne et du Nord.	VIII	54
Coremans.	Notice sur le jury en Belgique et chez les peuples d'origine thioise.	VIII	76
Tailliar.	Recherches sur l'histoire des institutions politiques et civiles du moyen âge.	VIII	91
Tailliar.	Nouvelles recherches sur l'institution des communes dans le nord de la France et le midi de la Belgique.	VIII	110
De Reiffenberg.	Notice sur divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèque de Bruxelles).	VIII	167
De Rosny.	Note sur deux manuscrits du fonds Saint-Germain, à la Bibliothèque royale, à Paris.	VIII	193
Vreede.	Lettre sur la condition des catholiques en Hollande, vers 1626.	VIII	210

(1) Pagination particulière.

MM.		Tomes.	Pages.
Coremans.	Notice sur les Éphémérides de Jean Kempis, dernier secrétaire d'État de l'Allemagne et du Nord.	VIII	215
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques d'Amiens et de Bruxelles).	VIII	304
De Rosny.	Lettre sur quelques particularités relevées dans différents manuscrits.	VIII	349
Vreede.	Lettre sur l'ouvrage de Förster concernant Wallenstein.	IX	3
Émile Gachet.	Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque de l'université de Liége.	IX	8
Du Mortier.	Notice sur Philippe Mouskés.	IX	112
Moeller, fils.	Nouvelle justification de Tilly. (Traduction de l'allemand.)	IX	146
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèque de Bruxelles).	IX	319
De Reiffenberg.	Analyse de 35 pièces provenant de la famille de Pierre Stockmans.	IX	322
Alonso Manrique.	Mémoire sur Charles-Quint et sa cour, en 1516. (Communiqué et traduit par M. Gachard.)	X	6
Gachard.	Notice sur la Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint.	X	35
Du Mortier.	Supplément à sa notice sur Philippe Mouskés.	X	46
Coremans.	Notes et idées touchant l'histoire de deux traditions : La Licorne et le Juif errant.	X	49
Émile Gachet.	Indications sur d'anciennes cérémonies funèbres, tirées d'un manuscrit de la Bibliothèque de Lille.	X	99
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèque de Bruxelles).	X	106
Gachard.	Notice sur don Antonio de Acuña, évêque de Zamora sous Charles-Quint.	X	146
Gachard.	Notice sur des documents des Archives de l'État, à Mons, concernant les troubles du seizième siècle et la révolution brabançonne.	X	149
Bormans.	Notice sur un manuscrit de Thomas à Kempis, appartenant au séminaire de Liége.	X	156
Gaspar Schetz.	Mémoire de ce qui est passé entre le seigneur don Juan d'Autriche, etc., depuis sa retraite au château de Namur, qui fut le 24me de juillet 1577, etc. (Communiqué par M. de Reiffenberg.)	X	172
Gachard.	Notice sur la librairie de la reine Marie de Hongrie.	X	224

MM.		Tomes.	Pages.
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles et de Copenhague).	X	247
De Ram.	Notice du plan d'une *Belgica sacra.*	X	278
Idatius.	*Chronicon,* avec les notes et commentaires de Jean-Mathieu Garzon. (Communiqué par M. de Ram.)	X	1-310[1]
De Smet.	Notice sur une chronique de Flandre, manuscrite.	XI	5
Coremans.	Notice sur les aveux de Christophe de Holstein et sur le projet attribué au prince d'Orange de faire assassiner don Juan d'Autriche et Eric de Brunswick.	XI	10
Coremans.	Notice sur les Éphémérides de Léonard Voeller, secrétaire d'État de l'Allemagne et du Nord.	XI	19
Gachard.	Notice des archives de M. le duc de Caraman, précédée de recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont.	XI	109
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Château de Bouchout; Bibliothèques de Bruxelles, Arras, Amiens.)	XI	257
Anonyme.	Glossaire latin-français du quinzième siècle. (Communiqué par M. Émile Gachet.)	XI	300
Gachard.	Extraits des registres des consaux de Tournai, suivis de la liste des prévôts et des mayeurs de cette ville, depuis 1667 jusqu'en 1794.	XI	327
Coremans.	Notice sur les Éphémérides de Herman de Voeller, secrétaire d'État de l'Allemagne et du Nord.	XI	473
Mathieu Herbenus.	Opuscules concernant les antiquités de Maestricht. (Communiqué par M. de Ram.)	XII	4
Octave Delepierre.	Aperçus de différents cartulaires publiés par ordre de la Commission des records d'Angleterre.	XII	45
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Bruxelles, Chaam, Dordrecht).	XII	71
Coremans.	Éphémérides belges de 1814.	XII	125
De Reiffenberg.	Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne contenant une chronique de Hollande, Zélande et Hainaut.	XII	251
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits contenant l'histoire de	XIII	11

(1) Pagination particulière.

MM.		Tomes. Pages.
	Belgique (bibliothèques de Bruxelles, Liége, Idstein, Mons).	
Coremans.	L'archiduc Ernest, sa cour, ses dépenses, 1593-1595, d'après les comptes de Blaise Hutter.	XIII 85
Gachard.	Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de la Haye contenant des lettres de don Juan d'Autriche, d'Escobedo, d'Antonio Perez, etc.	XIII 169
Gachard.	Note sur l'inventaire des titres délivrés au prince-évêque de Liége, en 1773, par ordre du roi de France.	XIII 210
Baudouin Denys.	Chronique en vers latins de l'abbaye de Saint-Amand. (Communiqué par M. de Reiffenberg.)	XIII 213
Émile Gachet.	Notice sur des manuscrits de différentes bibliothèques.	XIII 267
Gachard.	Note sur l'origine du nom de *gueux* donné aux révolutionnaires des Pays-Bas dans le seizième siècle.	XIII 292
Bormans.	Notice concernant le second livre de la vie de saint Héribert, par Lambert de Liége.	XIII 303
Coremans.	L'an 1640, tableau historique.	XIII 310
D'Héricourt.	Notice d'un recueil de chansons tiré d'un manuscrit du treizième siècle de la Bibliothèque d'Arras.	XIII 477
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique (Bibliothèques de Mons et de Bruxelles).	XIII 494
Pinchart.	Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut.	XIV 16
Ph. Baert.	Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas. (Communiqué par M. de Reiffenberg.)	XIV 39
Friedemann.	Inventaire des pièces originales et actes relatifs aux seigneuries de Diest et Sichem, lesquels se trouvent aux archives ducales de Weilbourg.	XIV 102
De Varick.	Notice sur le chapitre de Notre-Dame à Namur. (Communiqué par M. de Reiffenberg.)	XIV 217
Bormans.	Fragment d'un ancien roman du cycle de Charlemagne en vers thiois.	XIV 253
Le chanoine Malou.	Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.	XIV 279
Ph. Baert.	Suite des mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas.	XIV 528

MM.		Tomes.	Pages
Dusevel.	Note sur des documents relatifs aux anciens rapports des Amiénois avec les Belges.	XIV	575
Émile Gachet.	Essai sur le bailliage d'Alvaterre et sur les commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Belgique.	XV	3
Pinchart.	Suite des souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut.	XV	96
Ph. Baert.	Suite des mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas.	XV	119
Baguet.	Note sur la valeur historique d'un passage de l'histoire des abbesses de Nivelles par B. des Hayes.	XV	275
Dusevel.	Remarque sur le nom de *gueux*, tirée d'un manuscrit d'Arras.	XV	290
Le Glay.	Extraits du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Lille.	XV	292
De Reiffenberg.	Notice de divers manuscrits concernant l'histoire de la Belgique (Bibliothèques de Bruxelles et d'Enghien).	XV	295
D'Ablaing van Giessenburg.	Notice sur l'émigration de plusieurs familles belges aux Provinces-Unies, au seizième siècle.	XV	323
Émile Gachet.	Notice sur les prisonniers qui accompagnèrent le comte Gui de Flandre, lors de sa captivité en France.	XVI	7
Émile Gachet.	Notice sur les sépultures au moyen âge.	XVI	15
Émile Gachet.	Notice sur les catholiques anglais et écossais pensionnés par le duc d'Albe.	XVI	19
Émile Gachet.	Notice sur les archives de la famille de Maldeghem.	XVI	21
Émile Gachet.	Explication de quelques mots romans.	XVI	28
De Reiffenberg.	Notice de cent vingt-six diplômes, de 1168 à 1294, relatifs à l'histoire de Belgique, existants dans divers chartriers et cartulaires.	XVI	33
Gachard.	Note sur un recueil de lettres de François de Halewin, seigneur de Zweveghem, écrites en 1573.	XVI	93
De Ram.	Notice sur des lettres inédites de Laevinus Torrentius.	XVI	100
Lantbertus Leodiensis.	*Vita sancti Hereberti Coloniensium archiepiscopi.* (Communiqué par M. Bormans.)	XVI	125

(**Deuxième Série des Bulletins.**)

MM.		Tomes.	Pages.
Bakhuisen van den Brink.	Notice sur la retraite de Charles-Quint.	I	57
Des Roches.	Ordre qu'il faut suivre pour lire avec fruit les auteurs de l'histoire belgique. (Communiqué par M. Gachard.)	I	118
Syben.	Note concernant l'histoire du duché de Gueldre. (Communiqué par M. Gachard.)	I	122
Gachard.	Extraits analytiques de quelques comptes de la recette générale des finances et de la recette générale des confiscations pour cause des troubles du seizième siècle, conservés aux Archives du département du Nord, à Lille.	I	127
Pasquier de le Barre.	Recueil, par forme de mémoires, des actes et choses plus notables qui sont advenues ès Pays-Bas, et espéciallement en la ville et cité de Tournay, depuis l'an mil cinq cens et soixante-cincq jusques en l'an mil V^e^ et.... (Extraits communiqués par M. Gachard.)	I	150
De Ram.	Particularités concernant le règne des ducs de Brabant Wenceslas et Jeanne.	I	231
De Ram.	Notice sur un fragment de la chronique rimée de Jean d'Outremeuse relatif à la mort de Henri Ier, duc de Brabant (1235).	II	82
Gachard.	Note sur le point de savoir si Charles-Quint fit célébrer ses obsèques de son vivant, et s'il y assista.	II	90
Borgnet.	Note sur la Loi muée.	II	177
Pinchart.	Fin des analyses et extraits des archives judiciaires, à Mons.	III	101
Émile Gachet.	Notice sur l'assassinat du bourgmestre de Liége Sébastien La Ruelle, en 1637.	III	132
Émile Gachet.	Notice sur un Cartulaire de Guillaume Ier, comte de Hainaut et de Hollande.	IV	9
Bormans.	Notice sur deux manuscrits, l'un du onzième et du douzième siècle, l'autre du quinzième.	IV	119
Gachard.	Notice sur deux collections de documents qui manquent dans les archives de la province de Liége, depuis 1794.	IV	165

MM		Tomes.	Pages.
Gachard.	Notice sur les Archives de la ville de Mons.	IV	212
Gachard.	Liste des chartes des évêques de Liége conservées dans les Archives municipales d'Aix-la-Chapelle.	IV	262
Bormans.	Note sur la transcription d'un diplôme de l'époque mérovingienne.	IV	265
Émile Gachet.	Notice sur Baudouin d'Avesnes et sa chronique.	V	255
Émile Gachet.	Notice sur la naissance de Pierre-Paul Rubens.	V	285
Gachard.	Notice sur la relation manuscrite du deuxième voyage de Philippe le Beau en Espagne, contenue dans le volume 503 de la collectionDupuy, à la Bibliothèque impériale, à Paris.	VI	13
Gachard.	Notice des comptes en rouleaux conservés aux Archives générales du royaume.	VI	71
Ant. de Hoyos.	Inventaire des papiers d'État concernant les négociations du gouvernement espagnol avec la cour de Rome, qui sont conservés dans les archives de Simancas; 1486-1612. (Communiqué et traduit par M. Gachard.)	VI	197
Jules Borgnet.	Analectes namurois, 1483-1515.	VI	275
Gaillard.	Notice sur les chartes des comtes de Flandre autrefois déposées au château de Rupelmonde, et récemment retrouvées aux archives de l'ancien conseil de Flandre, à Gand.	VI	323
Gachard.	Notice sur quelques collections d'états de la maison des princes, et spécialement sur celle qui est conservée aux Archives du royaume.	VI	435
Alph. Wauters.	Note sur Corneille Aerssens.	VII	20
Gaillard.	Notice sur les chartes des comtes de Flandre, autrefois déposées au château de Rupelmonde, etc. (suite).	VII	363
Gachard.	Notice sur les archives des anciens états de Luxembourg.	VII	418
Émile Gachet.	Une légende inédite sur Charlemagne, à propos de sa statue.	VIII	289
Anonyme.	Document sur la décadence commerciale d'Anvers au commencement du dix-septième siècle. (Communiqué par M. de Ram.)	VIII	296
Bormans.	Notice concernant l'institution des rogations et certaines offrandes publiques que faisaient autrefois, le jour de Saint-Marc, à l'abbaye de Lobbes les habitants de différentes localités voisines.	VIII	313

MM.		Tomes.	Pages.
Cte Giuseppe Greppi.	Analyse de la relation de Sigismond Cavalli, retourné de son ambassade en Espagne, en 1571.	VIII	341
Jules Borgnet.	Le livre des Cronicques de Brabant, par Jehan d'Enghien.	VIII	355
Anonyme.	Chronique des seigneurs et comtes d'Egmont. (Communiqué par M. Stenzler.)	IX	13
Cte Giuseppe Greppi.	Notices et extraits de quatre relations d'ambassadeurs vénitiens sur Philippe II conservées aux Archives de cour et d'État, à Turin.	IX	71
Émile Gachet.	Les Chroniques de Baudouin d'Avesnes.	IX	265
Le chanoine Ernst.	Mémoire historique et critique sur les comtes de Hainaut de la première race. (Communiqué par M. de Ram.)	IX	393
Moulaert.	Essai sur le comté de Brunengeruz, appelé par les historiens modernes comté de Brugeron.	X	165
Cte Giuseppe Greppi.	Note historique sur la banque de St-Georges, à Gênes.	X	205
Le chanoine Ernst.	Dissertation historique et critique sur la maison royale des comtes d'Ardennes. (Communiqué par M. de Ram.)	X	211
Lacroix.	Description chronologique d'un recueil formé aux Archives de l'État, à Mons, et contenant la correspondance de la commission des troubles instituée à cause de la surprise et de l'occupation de cette ville par le comte Louis de Nassau, en 1572.	XI	13
De Ram.	Note sur les papiers d'État du pape Adrien VI transportés à Liége vers 1526, et sur son secrétaire Thierry Hezius.	XI	59
Kervyn de Lettenhove.	Note sur quelques manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne.	XI	419
Cte Giuseppe Greppi.	Extraits de la correspondance diplomatique de Jean-Thomas de Langosco et de Claude Malopera, ambassadeurs du duc de Savoie à la cour de Charles-Quint et de Philippe II, 1546-1559.	XII	117
De Ram.	Addition à sa notice sur Thierry Hezius, secrétaire du pape Adrien VI.	XII	271
Le chanoine Ernst.	*Notitia de rebus statuum provinciae Limburgensis.* (Communiqué par M. de Ram.)	XII	285
Stanislas Bormans.	Notice sur les manuscrits du château de Betho.	XII	301
Ern. Van Bruyssel.	Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au State Paper Office. Première partie : Papiers d'Espagne.	XII	317

(**Troisième Série des Bulletins.**)

MM.		Tomes.	Pages.
Van Bruyssel.	Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au Record Office. (Avec un appendice de 10 pièces.)	I	95
Van Bruyssel.	Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au State Paper Office. Deuxième part. : Papiers de France.	I	119
Van Bruyssel.	Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au State Paper Office. Troisième partie : Papiers de Flandre. (Avec un appendice de 5 pièces.)	I	151
Dr Onno Klopp.	Notice sur les archives d'Aurich et d'Emden et les documents relatifs au soulèvement des Pays-Bas (jusqu'à la mort de Guillaume le Taciturne) qu'elles contiennent.	I	267
Anonyme.	Inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Hubert, rédigé en 1730. (Extrait communiqué par M. Hourt.)	I	272
De Ram.	Note sur un portrait du duc de Brabant Jean IV ayant appartenu à la gilde des arbalétriers de Louvain.	I	295
De Ram.	Note sur la sépulture de Jean de Hornes, prince-évêque de Liége, à Maestricht.	I	307
Le Glay.	Note sur la croisade projetée en 1453.	II	213
Cte Giuseppe Greppi.	Extraits et analyses de la correspondance diplomatique des envoyés du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, à la cour de Vienne pendant les troubles des Pays-Bas, 1567-1584.	II	229
Stanislas Bormans.	Notice d'un manuscrit intitulé *Cartulaire de Vanden Berch,* conservé aux Archives de l'État, à Liége.	II	276
Enschedé.	Liste de lettres adressées à la régence de Harlem par de hauts personnages, de 1560 à 1580.	II	319
Van Bruyssel.	Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au State Paper Office. Troisième partie : Papiers de Flandre. (Avec un appendice de 7 pièces.)	II	329
Gachard.	Notice sur la collection dite des *Archives de Simancas* qui est conservée aux Archives de l'Empire, à Paris.	III	9

MM.		Tomes.	Pages.
Van Bruyssel.	Étude bibliographique sur les chroniqueurs anglais, écossais et irlandais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invention de l'imprimerie.	III	79
Van Bruyssel.	La bibliothèque de sir Th. Phillips, baronet.	III	119
Van Bruyssel.	Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au State Paper Office. Troisième partie : Papiers de Flandre. (Avec un appendice de 16 pièces.)	III	201
Van Bruyssel.	Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au State Paper Office. Quatrième partie : Papiers de Hollande. (Avec un appendice de 6 pièces.)	III	317
Gachard.	Inventaire des papiers laissés par le cardinal de Granvelle à Madrid en 1586. — Inventaire des archives trouvées au palais de Granvelle, à Besançon, en 1607. — Histoire d'un procès célèbre, à propos de ce dernier inventaire. (Avec 6 appendices.)	IV	7
Van Bruyssel.	Quelques notes sur l'invincible Armada (1588).	IV	183
Van Bruyssel.	Notice de manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique conservés dans la bibliothèque Egerton, au Musée britannique.	IV	187
Van Bruyssel.	Analyse de quelques documents originaux, relatifs à l'histoire de Belgique, qui sont conservés dans la collection dite *des Chartes additionnelles*, au Musée britannique.	IV	199
Gachard.	Note sur les acquisitions faites à Londres, le 30 juin 1862, pour les Archives générales du royaume. (Avec un appendice de 22 pièces.)	IV	215
Van Bruyssel.	Table générale des documents appartenant aux Archives du royaume de Belgique dont il existe des copies au Public record Office, à Londres.	IV	319
Jules Borgnet.	Analyses des chartes namuroises qui se trouvent aux Archives départementales du Nord, à Lille.	V	39
Gachard.	Notice des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui existent à la Bibliothèque impériale, à Vienne.	V	235
Gachard.	Note sur un cartulaire de la collégiale de Sainte-Croix, à Liége.	V	419
Gachard.	Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.	VI	25

MM.		Tomes.	Pages.
Gachard.	Note sur les archives de l'ordre Teutonique, à Vienne.	VI	219
Gachard.	Liste des documents concernant le duché de Luxembourg qui existent dans la trésorerie des chartes de l'Empire, aux Archives de cour et d'État, à Vienne, et dans la trésorerie des chartes de la couronne de Bohême, à Prague.	VI	223
Van Bruyssel.	Table des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc., de Belgique, qui existent à la Bibliothèque royale, section des manuscrits. (Avec 2 annexes.)	VII	209
Alph. Wauters.	Note sur les difficultés que présente la chronologie des diplômes, bulles et chartes au douzième siècle.	VII	233
De Ram.	Note sur les descendants de la mère de la duchesse Marguerite de Parme. (Avec 3 annexes.)	VII	339
Léopold Devillers.	Notice sur un cartulaire de Guillaume Ier, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise.	VII	351
Émile Gachet.	Recherches sur les noms des mois et les grandes fêtes chrétiennes.	VII	383
Van Bruyssel.	Table des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc., de Belgique, qui existent à la Bibliothèque royale, section des manuscrits : 2e série.	VIII	13
Van Bruyssel.	Table des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc., de Belgique, qui existent à la Bibliothèque royale, section des manuscrits : 3e série.	VIII	73
Gachard.	Notice sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent aux Archives du royaume, à la Haye.	VIII	97
Van Bruyssel.	Table des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc., de Belgique, qui existent à la Bibliothèque royale, section des manuscrits : 4e série.	VIII	119
Van Bruyssel.	Liste des documents manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique qui sont conservés au British Museum.	VIII	133
Gachard.	Note sur divers manuscrits du Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II par Vandenesse.	VIII	266

MM.		Tomes.	Pages.
Cam. de Borman.	Notice sur un cartulaire du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht. (Avec plusieurs textes de documents.)	IX	7
Van Bruyssel.	Table des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc., de Belgique, qui existent à la Bibliothèque royale, section des manuscrits : 5e série.	IX	119
Gachard.	Note sur l'importance des cartulaires et sur l'utilité qu'aurait le dépouillement des plus intéressants parmi ceux dont il ne serait pas question de publier le texte.	IX	142
Van Bruyssel.	Table des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc., de Belgique, qui existent à la Bibliothèque royale, section des manuscrits (ancien fonds le Candele).	IX	207
Gachard.	Note sur divers manuscrits relatifs aux voyages de Charles le Hardi, de Philippe le Beau et de Charles-Quint existants à la Bibliothèque royale de la Haye.	IX	238
Ruelens.	Notes sur les bibliothèques de Milan, Rome et Florence.	IX	245
Stanislas Bormans.	Note sur les matériaux dont pourrait être composé le Recueil des chroniques liégeoises.	IX	425
Galesloot.	Notes extraites des anciens comptes de la ville de Bruxelles.	IX	475
Gachard.	Notice d'une collection de documents concernant le comté de Chiny qui est conservée dans les Archives départementales de la Moselle, à Metz.	X	99
Gachard.	Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque de Metz renfermant la correspondance de Philippe II avec don Cristoval de Moura relative à la succession et à la conquête du royaume de Portugal.	X	143
Gachard.	Notice sur la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, qui se publie à Madrid.	X	165
Borgnet.	Note sur quelques difficultés qui se présentent dans le livre II de Jean d'Outremeuse.	X	213
Gachard.	La bibliothèque des princes Chigi, à Rome.	X	219
Gachard.	La bibliothèque des princes Corsini, à Rome. (Avec plusieurs annexes.)	XI	27
Gachard.	Note sur une collection de lettres des ambassa-	XI	243

MM.		Tomes.	Pages.
	deurs du duc de Milan Galéas-Marie Sforza envoyés à Louis XI et à Charles le Téméraire.		
Gachard.	Les Archives farnésiennes, à Naples. (Avec appendices.)	XI	245
Bormans.	Notice des chroniques brabançonnes rassemblées par feu M. de Ram pour faire suite à son Dynterus.	XII	323
Léopold Devillers.	Notice sur un cartulaire de la trésorerie des comtes de Hainaut.	XII	339
Vreede.	Lettre signalant un rapport du comte de Bentinck, inséré dans les *Secrete Resolutien* des états de Hollande et de West-Frise, sur ses conférences avec le comte de Kaunitz, en 1752 et 1753, touchant le tarif établi par les puissances maritimes en 1706.	XIII	180
Gachard.	Les seigneuries et les seigneurs en Brabant au dix-huitième siècle.	XIII	383

C. Pièces et Séries de Pièces.

(**Première Série des Bulletins.**)

Émile Gachet.	Lettre du duc d'Albe à Philippe II sur les réfugiés anglais aux Pays-Bas, 1570.	III	9
Le Glay.	Deux lettres de 1507, l'une relative à Molinet, l'autre d'Adrien Wiele, précepteur de Charles et de Ferdinand.	IV	108
De Reiffenberg.	Priviléges des hommes de Saint-Pierre, à Louvain (6 pièces).	IV	214
De Reiffenberg.	Charte inédite de la fondation de la collégiale de Saint-Martin, à Liége, en 965.	VII	272
De Reiffenberg.	Sept chartes inédites des dixième, onzième et douzième siècles.	VIII	292
De Reiffenberg.	Six chartes inédites du douzième siècle.	IX	101
Du Mortier.	Dix pièces du treizième siècle concernant Philippe Mouskés, extraites des archives de Tournai.	IX	136
De Reiffenberg.	Lettres d'Hopperus à Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, de 1570 et 1571, avec les apostilles du Roi (38 pièces).	IX	162
De Reiffenberg.	Cinq chartes inédites du douzième siècle.	X	38

MM.		Tomes.	Pages.
De Reiffenberg.	État de l'hôtel de Philippe le Beau en 1497.	XI	678
De Ram.	*Caroli Clusii et aliorum epistolae* (74 pièces).	XII	1-104 [1]
De Reiffenberg.	Déduction et narration de l'estat et conduicte de la ville de Malines durant les derniers troubles (25 septembre 1567).	XIII	11
De Reiffenberg.	Inventaire des titres restitués, en 1773, par la France à l'évêque de Liége.	XIII	63
De Ram.	Documents relatifs à la pacification de Gand, en 1576 (4 pièces).	XIV	5
Pinchart.	Chartes et diplômes tirés des archives judiciaires, à Mons (32 pièces).	XIV	193
Gachard.	Lettres de François de Halewin, seigneur de Zweveghem, écrites en 1573 (12 pièces).	XVI	107
Arsène Loin.	Lettre du conseil de Hainaut à l'archiduc Léopold-Guillaume sur l'époque et la forme de la création des magistrats de cette province, 1652.	XVI	175
De Ram.	Lettres de Viglius à Josse de Courtewille, 1562-1566 (22 pièces).	XVI	181
De Smet.	Keure de Watervliet, de 1258.	XVI	211
Gachard.	Correspondance du duc d'Albe sur l'invasion du comte Louis de Nassau en Frise, en 1568, et les batailles de Heiligerlée et de Gemmingen (106 pièces).	XVI	221

(**Deuxième Série des Bulletins.**)

Arsène Loin.	Relation des cérémonies observées lors de l'installation du comte Philippe de Lalaing, comme grand bailli de Hainaut, à Mons, à Soignies, à Maubeuge et à Valenciennes, en 1574.	I	217
Gachard.	Lettres écrites par les souverains des Pays-Bas aux états de ces provinces, depuis Philippe II jusqu'à François II, 1559-1794 (132 pièces).	I	282
Gachard.	Documents sur le projet formé par M. de Nélis, en 1783, de publier une collection d'historiens de la Belgique (6 pièces).	II	101
Vreede.	Deux lettres inédites de Juste Lipse.	II	146
De Ram.	Lettres inédites adressées à Viglius par des docteurs de l'université de Louvain et par d'autres personnages (27 pièces).	II	182

(1) Pagination particulière.

MM.		Tomes.	Pages.
Gachard.	Relations diplomatiques du comte de Podewils, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse Frédéric II, sur la cour de Vienne, en 1746, 1747, 1748 (4 pièces).	II	230
Gachard.	Lettres inédites de Maximilien, duc d'Autriche, roi des Romains et empereur, sur les affaires des Pays-Bas, de 1478 à 1508. Première partie, 1478-1488 (76 pièces).	II	263
Vreede.	Nouvelles lettres de Juste Lipse (2 pièces).	III	40
Arsène Loin.	Relation des cérémonies qui eurent lieu à Mons, lors de la joyeuse entrée du prince Philippe dans cette ville, en 1549.	III	45
Gachard.	Documents pour l'histoire littéraire de la Belgique (16 pièces).	III	52
De Ram.	Deux lettres de la faculté de théologie de Louvain au sujet de Pierre Ximenius, 1561.	III	184
Gachard.	Lettres inédites de Maximilien, duc d'Autriche, roi des Romains et empereur, sur les affaires des Pays-Bas, de 1478 à 1508. Deuxième partie, 1489-1508 (55 pièces).	III	193
Gachard.	Documents concernant l'histoire de la servitude en Belgique au moyen âge (10 pièces).	IV	244
Arsène Loin.	Relation de l'inauguration de Philippe II, comme comte de Hainaut, à Mons, en 1558.	IV	353
Gachard.	Correspondance d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, avec Philippe II, dans les années 1578 à 1581. Première partie, 1578-1579 (32 pièces).	IV	359
Gachard.	Analectes historiques, première série (nos I-XIII).	V	197
Gachard.	Documents concernant l'histoire de la servitude en Belgique au moyen âge : suite (12 pièces).	V	229
Gachard.	Analectes historiques, deuxième série (nos XIV-XLIX).	V	299
Hermans.	Documents relatifs aux traitements des professeurs de l'ancienne université de Louvain (10 pièces).	V	403
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius, évêque d'Anvers, relatives à la publication d'un ouvrage de Pierre Ximenius (10 pièces).	VI	33
De Ram.	Appendice à la correspondance de Laevinus Torrentius, évêque d'Anvers, avec Juste Lipse (4 pièces).	VI	37
Gachard.	Analectes historiques, troisième série (nos L-CXIII).	VII	25
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius à Arias Montanus	VII	235

MM.		Tomes.	Pages.
	sur les affaires publiques aux Pays-Bas, 1584-1595 (29 pièces).		
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius relatives à sa nomination à l'archevêché de Malines (11 pièces).	VII	326
Lacroix.	Analectes pour servir à l'histoire des comtes et du comté de Hainaut (8 pièces).	VII	346
Vreede.	Lettres de Corneille-François Nélis, évêque d'Anvers (7 pièces).	VIII	13
Arsène Loin.	Documents concernant les placards, l'inquisition et les troubles religieux dans les Pays-Bas, et spécialement dans le comté de Hainaut, sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II (33 pièces).	VIII	23
Gachard.	Analectes historiques, quatrième série (nos cxiv-clx)	VIII	67
Diegerick.	Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, sénéchal de Flandre, etc., gouverneur, capitaine général et grand bailli du pays et comté de Hainaut, 1576-1579 (39 pièces).	VIII	429
Gachard.	Analectes historiques, cinquième série (nos clxi-cxc)	IX	103
Diegerick.	Lettres inédites d'Emmanuel de Lalaing, chevalier de la Toison d'or, etc., grand bailli de Hainaut, amiral de Flandre, 1577-1579 (25 pièces).	IX	320
Vreede.	Documents tirés des papiers du baron Vander Borcht, ancien drossart de la ville et baronnie de Breda (7 pièces).	X	101
Diegerick.	Lettres inédites de Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, gouverneur de Frise et d'Overyssel, 1576-1580 (21 pièces).	X	107
Borgnet.	Vingt-quatre lettres inédites de Stockmans (1650-1652).	X	371
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius et de Christophe Plantin au cardinal Baronius (8 pièces).	XI	57
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius à Christophe Plantin (4 pièces).	XI	95
Hoffmann.	Deux lettres de Laevinus Torrentius à Étienne Pighius.	XI	163
Gachard.	Analectes historiques, sixième série (nos cxci-ccxiii).	XI	167
Vanden Brouck.	Ordonnances publiées à Tournai dans les années 1560 à 1567, au sujet des troubles religieux qu'il y eut en cette ville (26 pièces).	XII	83
Gachard	Analectes historiques, septième série (nos ccxiv-ccxlii).	XII	359

(**Troisième Série des Bulletins.**)

MM.		Tomes.	Pages.
Hoffmann.	Lettre d'Adrien VI aux Suisses.	I	139
Vreede.	Lettre d'Ambroise Spinola à Maurice de Nassau.	I	145
Gachard.	Analectes historiques, huitième série (nos ccxliii-cclx).	I	311
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius à Jean Foncq, garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas à Madrid (12 pièces).	II	11
De Ram.	Requête adressée par les députés des états de Brabant, le 16 novembre 1566, à la duchesse de Parme, pour engager le Roi à faire convoquer les états généraux et mettre ainsi fin aux troubles du pays.	II	63
De Ram.	*Venerabilis Gerardi Magni de Daventria epistolae VIII, ex duobus codicibus MSS. bibliothecae publicae Argentoracensis.*	II	66
Raymaeckers.	*Chronicon Diestense.* (Avec un cartulaire de 56 pièces).	II	395
Van Bruyssel.	Documents tirés des archives et des bibliothèques d'Angleterre (19 pièces).	III	175
Hoffmann.	Trois lettres d'Adrien VI à Charles-Quint.	III	297
Gachard.	Analectes historiques, neuvième série (nos cclxi-cclxxxiv).	III	345
Van Bruyssel.	Documents inédits sur la prise de l'Écluse par le prince de Parme, en 1587.	IV	173
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége (16 pièces).	IV	257
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius au docteur Jean Vendeville, évêque de Tournai (6 pièces).	IV	307
Gachard.	Analectes historiques, dixième série (nos cclxxxv-cccxiii).	IV	323
Galesloot.	Acte de Wenceslas et de Jeanne, duc et duchesse Brabant, du 19 juillet 1357, concernant la ville de Bruxelles; charte de Henri VII, roi des Romains, donnée la veille des calendes de juillet 1230, et relative au pays de Liége.	V	21
De Ram.	Anciens statuts de la faculté de médecine de Louvain : appendice au *Codex veterum statutorum Academiae Lovaniensis.*	V	391
Em. Fourdin.	Charte de Philippe le Bon, duc de Bourgogne,	VI	17

MM.		Tomes.	Pages.
	rappelant et confirmant les droits, priviléges, franchises et libertés des bourgeois et habitants de la ville d'Ath : 24 janvier 1459.		
De Ram.	Documents relatifs à la nonciature de l'évêque d'Acqui, Pierre Vorstius, d'Anvers, en Allemagne et dans les Pays-Bas, en 1536 et 1537, tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, et suivis d'un extrait du journal de Corneille Estenius sur le séjour du nonce en Allemagne.	VI	237
Van Bruyssel.	Documents tirés du Musée britannique et du State Paper Office (6 pièces).	VI	423
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius au nonce apostolique Jean-François Bonhomius, évêque de Verceil, 1583-1587 (23 pièces).	VI	453
Em. Fourdin.	Ordonnance de Guillaume Ier, comte de Hainaut, concernant les drapiers et les foulons de la ville d'Ath : juin 1328.	VI	499
Van Bruyssel.	Documents tirés du Record Office et du Musée britannique, à Londres.	VI	505
Gachard.	Analectes historiques, onzième série (nos cccxiv-cccxxix).	VII	15
De Ram.	Lettres de Laevinus Torrentius à Richard Stravius, agent de l'évêché de Liége à Rome : 1583-1592 (46 pièces).	VII	237
De Smet.	Requête présentée à Jean sans Peur, duc de Bourgogne, par les abbés, barons et autres seigneurs du pays d'Alost, contre les empiétements du bailli et des échevins de cette ville.	VIII	37
Kervyn de Lettenhove.	Relation inédite de la mort de Jean sans Peur.	VIII	91
Gachard.	Analectes historiques, douzième série (nos cccxxx-ccclx).	VIII	273
Reusens.	Statuts primitifs de la faculté des arts de Louvain.	IX	147
Em. Fourdin.	Priviléges des drapiers de la ville d'Ath : 22 avril 1461.	IX	217
Gachard.	Analectes historiques, treizième série (nos ccclxi-ccclxxii).	IX	291
Van Bruyssel.	Documents inédits extraits des collections du Record Office, concernant les relations entre la Flandre et l'Angleterre, sous le règne d'Édouard III et sous celui de son successeur, Richard II.	IX	501

MM.		Tomes.	Pages.
Reusens.	Lettres de Laevinus Torrentius, évêque d'Anvers, au nonce apostolique Octave Mirto Frangipani, évêque de Cajazzo et Tricarico, 1587-1594 (28 pièces).	X	7
Bormans.	Deux chroniques inédites des années 1269-71, contenant la généalogie de Charlemagne et des ducs de Lotharingie et de Brabant, tirées du manuscrit n° 77 de la Bibliothèque de l'université de Liége.	X	65
Kervyn de Lettenhove.	Relation du mariage du duc Charles de Bourgogne et de Marguerite d'York.	X	245
Gachard.	Analectes historiques, 14e série (nos cccLXXIII-cccXC).	X	267
Reusens.	Lettres de Laevinus Torrentius, évêque d'Anvers, au cardinal Antonio Caraffa, 1583-1590.	XI	207
Gachard.	Analectes historiques, quinzième série (nos cccXCI-cccciii).	XI	355
Kervyn de Lettenhove.	La joute de la Dame inconnue, à Bruxelles. — La joute du sire de Commines et du sire de Jonvelle, à Bruges.	XI	473
Michelant.	Inventaire des vaisselles, joyaux, tapisseries, peintures, manuscrits, etc., de Marguerite d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas, dressé en son palais de Malines, le 9 juillet 1523.	XII	5 et 83
Gachard.	Analectes historiques, seizième série (nos cccciv-ccccxiv).	XII	141
Vreede.	Arrêt rendu par la cour de Hollande, le 23 février 1483, contre Corneille Vander Hooghstraeten, pour injures envers le duc Maximilien d'Autriche.	XIII	3
Gachard.	Analectes historiques, dix-septième et dernière série (nos ccccxv-cccclv).	XIII	9
Kervyn de Lettenhove.	Comptes de l'expédition d'Édouard Ier en Flandre.	XIII	185
Michelant.	Inventaire des joyaux, ornements d'église, vaisselles, tapisseries, livres, tableaux, etc., de Charles-Quint, dressé à Bruxelles, au mois de mai 1536.	XIII	199
Vreede.	Document sur la guerre de la succession d'Autriche, après la mort de Charles VI.	XIII	371

V

ACTES OFFICIELS

CONCERNANT

LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

I

Arrêté royal du 22 juillet 1834 portant création de la Commission.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique méritent notre sollicitude;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres;

Que déjà, mû par ce motif, nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celle des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays;

Considérant que la mise au jour des Chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette commission est composée de MM.

De Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'Académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles;

L'abbé de Ram, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire archiépiscopal de Malines;

Le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain, membre de l'Académie de Bruxelles;

Dewez, inspecteur des athénées et colléges, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles;

Gachard, archiviste général du royaume;

Warnkœnig, professeur à l'université de Gand,

Et J. F. Willems, receveur à Eecloo.

Art. 2. La Commission sera installée par notre Ministre de l'intérieur.

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de notredit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à notre Ministre de l'intérieur.

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel.*

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. ROGIER.

II

Arrêté ministériel du 29 mars 1845 portant règlement pour la Commission.

—

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 juillet 1834, organique de la Commission royale d'histoire;

Vu les propositions de ladite Commission,

Arrête :

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles, quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement lorsque le président le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un compte rendu ou bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte rendu, un Bulletin bibliographique où seront mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique faites dans le royaume ou à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire, dans les publications qui leur sont confiées, des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses Bulletins, t. Ier, pp. 4, 5 et 6, seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas cent feuilles in-4°.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers du volume au moins pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tout les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du

Bulletin. Il a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires, dits d'auteur, de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission, ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenants à la Commission; il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission, pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. Les livres dont il est fait hommage à la Commission sont déposés à la Bibliothèque royale, contre le reçu du conservateur; ils y formeront une section distincte sous le nom de *Fonds de la Commission royale d'histoire*, et seront, en tout temps, à la disposition des membres de la Commission. Les titres de ces livres, avec les noms des donateurs, sont imprimés dans le *Bulletin*.

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, à son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation.

Bruxelles, le 29 mars 1845.

NOTHOMB.

III

Arrêté royal du 1er décembre 1845 maintenant la Commission dans sa formation actuelle, mais la rattachant à l'Académie.

—

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu notre arrêté de ce jour portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu notre arrêté du 22 juillet 1834 instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Art. 2. Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain VAN DE WEYER.

IV

Arrêté royal du 28 avril 1869 portant règlement pour la Commission.

—

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu

L'arrêté royal du 22 juillet 1834 instituant la Commission royale d'histoire;

L'arrêté royal du 1er décembre 1845 rattachant la Commission à l'Académie royale de Belgique;

Les arrêtés royaux des 5 octobre 1852, 31 décembre 1861 et 7 avril 1866 allouant des frais de déplacement et des indemnités aux membres de la Commission,

Et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845 portant règlement intérieur de la Commission;

Considérant qu'il est opportun de reviser et de coordonner les dispositions prérappelées, pour les mettre en rapport avec l'organisation actuelle de la Commission royale d'histoire;

Sur la proposition de notre Ministre de l'intérieur;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

ART. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier.

ART. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Commission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci, et prendre part à tous ses travaux.

ART. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

ART. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles, quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

ART. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

ART. 7. Il est publié un compte rendu ou bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire, dans les publications qui leur sont confiées, des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers du volume au moins peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires, dits d'auteur, de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions prises et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission, pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon; trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire, et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires, et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 28 avril 1869.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Eudore PIRMEZ.

INDEX

DES NOMS DES PERSONNES

CITÉES DANS LE RAPPORT.

A.

Albéri, p. 52.

B.

Baguet, pp. 72, 82.
Bakhuyzen van den Brink, pp. 69, 83.
Bernhardi, p. ix.
Borgnet (Ad.), membre de la Commission, pp. 3, 4, 25, 26, 27, 38, 39, 40, 65, 66, 70, 71, 83, 89, 93.
Borgnet (Jules), pp. 84, 85, 87.
Bormans, membre de la Commission, pp. 3, 4, 9, 17, 43, 70, 79, 81, 82, 83, 84, 90, 96.
Bormans (Stanislas), pp. 85, 86, 89.

C.

Charles de Lorraine (le prince), p. iv.
Coremans, pp. 68, 69, 76, 77, 78, 79, 80, 81.

D.

D'Ablaing van Giessenburg, p. 82.
De Borman (Cam.), p. 89.
De Cobenzl (le comte), pp. ii, iii, x, 6.
De Gerlache, membre de la Commission, pp. 1, 2, 4, 6, 7.
De Kulberg (le conseiller), pp. v, vi.
Delepierre (Octave), p. 80.
De Limminghe (le comte), p. 7.
Delmotte, p. 76.
De Mutinelli (le chevalier), p. 52.
De Nélis, pp. i, ii, v, vii, viii, x, 6, 13, 19, 20, 41.
De Neny (le comte), p. ii.
De Ram, membre de la Commission, pp. 1, 3, 7, 9, 10, 12, 39, 41, 42, 49, 59, 65, 66, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95.
De Reiffenberg, membre de la Commission, pp. viii, ix, x, 2, 3, 13, 14, 15, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 65, 67, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 90, 91.
De Rosny, pp. 78, 79.
De Saint-Genois, pp. 74, 75, 76.
De Smet (Corneille), p. vi.
De Smet, membre de la Commission, pp. 2, 4, 8, 17, 20, 21, 23, 39, 65, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 80, 91, 95.
Des Roches, p. v.
De Starhemberg (le prince), pp. v, x.

DEVILLERS (Léopold), pp. 40, 41, 88, 90.
DEWEZ, membre de la Commission, p. 2.
D'HÉRICOURT (le vicomte), pp. 78, 81.
DIEGERICK, p. 93.
DU CHASTELER (le marquis), pp. v, vi.
DU MORTIER, membre de la Commission, pp. 2, 4, 14, 69, 75, 78, 79, 90.
DUSEVEL, p. 82.

E.

ENSCHEDÉ, p. 86.

F.

FOURDIN (Em.), pp. 94, 95.
FRIEDEMANN, p. 81.

G.

GACHARD, membre de la Commission, pp. 2, 3, 4, 28, 29, 30, 31, 46, 47, 49, 50, 51, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96.
GACHET (Émile), pp. 31, 32, 39, 58, 59, 60, 63, 65, 66, 69, 70, 71, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 88, 90.
GAILLARD, p. 84.
GALESLOOT, pp. 52, 53, 54, 66, 89, 94.
GÉRARD, p. v.
GHESQUIÈRE, pp. iv, v, vi, 5, 10.
GREPPI (le comte Giuseppe), pp. 52, 85, 86.
GUILLAUME I, p. viii.

H.

HERMANS, p. 92.
HOFFMAN, pp. 93, 94.
HOURT, p. 86.

K.

KERVYN DE LETTENHOVE, membre de la Commission, pp. 3, 4, 8, 43, 66, 70, 72, 85, 95, 96.
KLOPP (Dr Onno), p. 86.
KREGLINGER, pp. 75, 76, 77.

L.

LACROIX, pp. 85, 93.
LE GLAY, pp. 48, 66, 78, 82, 86, 90.
LIEBRECHT, pp. 39, 59, 65.
LIPSE (Juste), pp. i, ii.
LOIN (Arsène), pp. 91, 92, 93.

M.

MALOU (le chanoine), p. 81.
MICHELANT, p. 96.
MOELLER, fils, pp. 74, 79.
MOULAERT, p. 85.

P.

PAQUOT, p. ii.
PETIT (Jules), p. 43.
PINCHART, pp. 70, 81, 82, 83, 91.
PIOT, pp. 8, 42, 66, 72.
PIRMEZ (Eudore), p. 63.
PROOST, p. 62.

R.

RAOUL, p. ix.
RAYMAECKERS, p. 94.
REUSENS, pp. 95, 96.
ROGIER (Ch.), pp. 1, 2, 50.
RUELENS, p. 89.

S.

STENZLER, p. 85.
SWERTIUS, p. I.

T.

TAILLIAR, pp. 71, 78.

V.

VAN BRUYSSEL, pp. 52, 60, 61, 62, 63, 66, 71, 72, 85, 86, 87, 88, 89, 94, 95.
VANDEN BROUCK, p. 93.
VANDE WEYER (Sylvain), pp. IX, 3.
VAN ERTBORN (Flor.), p. 76.
VAN GOBBELSCHROY (Louis), pp. VIII, IX.
VAN HULTHEM, p. IX.
VERDUSSEN (J. B.), p. II.
VERMEULEN, p. 76.
VREEDE, pp. 74, 75, 76, 77, 78, 79, 90, 91, 92, 93 94, 96.

W.

WARNKOENIG, membre de la Commission, pp. 2, 17, 67, 68, 72, 75.
WAUTERS (Alp.), membre de la Commission, pp. 4, 32, 33, 53, 66, 71, 72, 84, 88.
WILLEMS, membre de la Commission, pp. IX, X, 2, 3, 15, 16, 65, 67, 68, 72, 73, 74, 75, 76.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION. I

I. ÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION. RÈGLEMENTS. PERSONNEL 1

II. PUBLICATIONS DE LA COMMISSION.

§ Premier. CHRONIQUES, RELATIONS, MÉMOIRES, CARTULAIRES, TABLE CHRONOLOGIQUE DES CHARTES ET DIPLÔMES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE. 5

§ Deuxième. BULLETINS OU COMPTES RENDUS DES SÉANCES 44

§ Troisième. ANNEXES AUX BULLETINS 46

III. BUREAU PALÉOGRAPHIQUE. 55

IV. ANNEXES.

N° I. LISTE DES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION 65

N° II. RELEVÉ DES RAPPORTS, NOTICES, ANALYSES, PIÈGES, SÉRIES DE PIÈCES CONTENUS DANS LES BULLETINS. 67

V. ACTES OFFICIELS CONCERNANT LA COMMISSION 97

INDEX DES NOMS DES PERSONNES CITÉES DANS LE RAPPORT 105

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE LA PUBLICATION

DES ANCIENS MONUMENTS DE LA LITTÉRATURE FLAMANDE ;

PAR

M. SNELLAERT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE LA PUBLICATION

DES ANCIENS MONUMENTS DE LA LITTÉRATURE FLAMANDE.

Par un article du règlement organique du 16 décembre 1772, le flamand, la langue de l'ouest et du nord de la Belgique actuelle, était mise sur le même rang que le français et le latin, pour les réponses aux questions posées dans les concours annuels; mais, en dehors de cette faculté de servir d'instrument aux réponses, le bel et riche idiome qu'on appelait alors encore *lingua belgica* ne rencontrait que de faibles sympathies dans les rangs du corps académique.

Pour voir traiter le flamand avec les égards auxquels il a incontestablement le droit de prétendre au sein de notre Compagnie, il faut remonter jusqu'à l'époque où Willems fut appelé à prendre part aux travaux de la Commission royale d'histoire, qui avait été temporairement supprimée par suite des événements de 1830.

L'histoire de la poésie flamande, jusqu'au règne d'Albert et

d'Isabelle, devint alors le sujet d'une question de concours, et il y fut répondu. Il fut démontré que, dans la partie flamande du pays, la littérature avait marché de pair avec les vicissitudes politiques de la Flandre et du Brabant. Malheureusement, parmi les nombreuses productions du génie d'un peuple, dont l'énergie mâle et fière se montre si clairement dans la physionomie de Bruxelles, de Louvain, d'Anvers, de Gand, de Bruges, d'Ypres et de mainte autre commune, — parmi les écrits flamands, plusieurs avaient depuis longtemps disparu ou étaient à peine reconnaissables sous la forme de misérables fragments. Ceux mêmes qui, grâce à l'imprimerie, avaient été préservés de la destruction, restaient cachés dans l'ombre des bibliothèques qui avaient échappé aux calamités séculaires subies par nos provinces.

Il n'est donc pas étonnant que les littérateurs flamands, à peine au nombre de trois dans la classe des lettres, songèrent aux moyens de faire connaître, autrement que par de simples notices, les glorieux témoins de la civilisation flamande pendant les différentes époques de notre existence nationale; il n'est pas étonnant que l'Académie crût de son devoir de tirer de l'oubli et de mettre sous les yeux du public des richesses littéraires dont les générations nouvelles n'avaient pas soupçonné l'existence.

Sur la proposition du Ministre de l'intérieur, M. Van de Weyer, un arrêté royal du 1er décembre 1845 chargea l'Académie de la publication des anciens monuments de la littérature flamande. Quelques mois plus tard, dans la séance du 6 avril 1846, M. Willems fut chargé de tracer le plan de cette publication; mais la mort de notre éminent collègue, survenue le 24 juin de la même année, nous priva de conseils que ce savant était, mieux que personne, en état de nous donner.

Tout en regrettant vivement d'être désormais privé de ce précieux secours, l'auteur de ce rapport assuma spontanément la tâche que Willems s'était trouvé dans l'impossibilité d'accomplir. Dans la séance du 4 octobre 1847, il donna lecture d'une

note intitulée : *De la publication des écrivains flamands du moyen âge, tant prosateurs que poëtes.* Il concluait en disant que cette publication se ferait le plus convenablement par des membres de l'Académie réunis en commission, à l'instar de la Commission royale d'histoire; mais que, si l'Académie était d'avis qu'il ne convenait pas, soit de créer dans son sein une seconde commission, soit de s'engager à publier une série d'ouvrages indiqués, on pourrait prier le Gouvernement de bien vouloir nommer une commission spéciale pour la publication des auteurs flamands inédits du moyen âge, conformément au vœu officiellement émis par M. Van de Weyer.

En réponse à cette lecture, M. le secrétaire perpétuel fit observer que, pour satisfaire au vœu de l'arrêté royal du 1er décembre 1845, la classe avait à nommer dans son sein une *commission permanente chargée de la publication des anciens monuments de la littérature flamande.* Cette proposition fut adoptée.

Le 10 janvier 1848, la classe des lettres nomma une commission permanente composée de cinq membres : MM. Bormans, Carton, David, De Decker et Snellaert. La commission élut dans son sein pour président M. David, pour secrétaire M. Snellaert, et la classe fut informée de ces choix le 5 janvier 1852. Quelques moments avant la séance de ce jour, le secrétaire de la commission avait donné lecture à ses confrères et obtenu l'approbation d'un rapport rédigé en langue flamande.

La traduction du même rapport, faite par son auteur, fut lue dans la séance de la classe du 2 février suivant. Il y était dit que, sans repousser systématiquement ce qui avait déjà été publié par d'autres, on agirait sagement en commençant par les œuvres inédites des auteurs qui, par leur génie, avaient dominé le mouvement littéraire de leur époque. « Voulons-nous, disait le rapporteur, satisfaire en même temps la curiosité impatiente, le goût » pour l'étude et la fierté nationale, il est indispensable que » nous commençions nos travaux par la publication des œuvres

» de deux hommes qui exercèrent une influence considérable
» sur les formes de la langue et qui furent les lumières de leur
» siècle respectif. Dois-je vous dire que je veux parler de
» Jacques Van Maerlant et de Jean Van Ruysbroek?

» Plus nous nous pénétrons de l'esprit de ses écrits, plus le
» premier de ces deux écrivains mérite à nos yeux le glorieux
» nom qui lui fut décerné par ses contemporains, le nom de chef
» des poëtes thyois. En effet, cet homme joignait à un génie
» encyclopédique un esprit poétique incontestable. Maerlant
» donna la vogue aux idées qui, à cette époque, mettaient la
» Flandre à la tête de la civilisation de l'Occident, les idées
» d'ordre et de justice, les idées d'humanité, les idées vraiment
» chrétiennes et que le *Docteur Solennel*, Henri de Gand,
» transporta, à peu près vers la même époque, dans les chaires
» de Paris. Le temps n'est-il pas venu de replacer le plus émi-
» nent des écrivains belges, peut-être, au rang que le moyen
» âge lui avait assigné, rang qui ne lui aurait jamais été con-
» testé chez un peuple ayant conservé la véritable conscience de
» sa dignité? Il n'y a pas de monument plus beau à ériger à ce
» grand homme que la publication de ses œuvres complètes. Et
» qui sait si notre humble mais sérieux travail n'inspirera point
» le pinceau du peintre ou le ciseau du sculpteur pour rendre
» hommage à une grande individualité thyoise? D'un autre
» côté, n'a-t-on pas déjà fait des efforts pour nous disputer
» Maerlant, et n'avons-nous pas le devoir de faire tomber les
» paradoxes mis en avant contre sa nationalité flamande?

» Tel que se présente Maerlant, sous le rapport du dévelop-
» pement moral chez les peuples thyois, tel se présente Ruys-
» broek dans le vaste domaine de la contemplation mystique,
» c'est-à-dire, le plus grand de son siècle. Ainsi que les écrits de
» Maerlant, ceux de Ruysbroek forment une pierre angulaire de
» notre édifice littéraire, et il y aurait à désespérer de notre
» avenir, comme peuple penseur, si cette source intellectuelle, à
» laquelle la France et l'Allemagne vinrent puiser avec ardeur,

» devait rester méconnue par nous. Il y a pour nous, en effet,
» dans l'étude des œuvres du prieur de Groenendale quelque
» chose qui a dû rester caché à la France et à l'Allemagne :
» l'étranger nous a emprunté son génie, mais à nous seuls appar-
» tient la belle forme littéraire que revêt l'intelligence du bien-
» heureux religieux. »

La classe décida que ce rapport serait imprimé et distribué aux académiciens, avant le jour où elle en discuterait les conclusions.

Un obstacle sérieux à la prompte exécution du projet se présenta dès l'abord : il y avait manque de fonds pour couvrir la dépense.

Heureusement cet obstacle ne tarda pas à disparaître.

Dans la séance du 2 août 1852, M. le secrétaire perpétuel manifesta l'espoir que M. le Ministre de l'intérieur n'hésiterait pas à demander à la Législature un subside extraordinaire; et, en effet, le 5 juin 1854, la classe fut informée « que, la Législature ayant approuvé la proposition de porter au budget de l'exercice 1854 un crédit spécial de 5,000 francs, destiné à la publication des anciens monuments de la littérature flamande et à la formation d'une collection des grands écrivains du pays, M. le Ministre de l'intérieur exprimait le désir de connaître les vues de l'Académie relativement aux moyens d'exécution. »

La commission avait devancé les désirs du Gouvernement. Elle s'était réunie le 9 mai 1854, dans le dessein de désigner les œuvres par lesquelles elle commencerait la série de ses travaux, et ses résolutions furent communiquées à la classe, dans la séance de la même date. L'avis unanime de la commission était qu'il fallait débuter par les œuvres de Maerlant. On aurait désiré que l'Académie inaugurât sa tâche nationale en groupant en faisceau toutes les œuvres du grand poëte; mais on ne tarda pas à reconnaître qu'une entreprise si vaste était prématurée. Telle production de Maerlant était à peine connue par quelques fragments; telle autre avait disparu sans laisser de traces; telle autre enfin

lui était attribuée, dont la paternité était sérieusement contestable. Mieux valait attendre et espérer que la renommée, réveillée autour du nom du grand poëte, fouillerait la poussière où dormaient quelques-uns de ses écrits et ferait même surgir des faits concernant une existence couverte d'épaisses ténèbres.

Il fut donc résolu de mettre d'abord la main à trois ouvrages capitaux non édités : *die Rymbybel* (la Bible rimée), *der naturen Bloeme* (histoire naturelle), et le poëme *Alexander*. Pendant cette publication, on rassemblerait le plus possible de fragments du poëme *Van Troyen*. M. David se chargea du *Rymbybel*, M. Bormans du livre *der naturen Bloeme*, et le secrétaire de la commission du poëme *Alexander*.

On ne tarda pas à rencontrer bientôt un nouvel obstacle.

La Belgique ne possédait pas les manuscrits qui devaient servir de base aux trois publications. La Bibliothèque de Bourgogne, si riche en manuscrits de toute nature, est relativement pauvre en fait de poésie flamande du moyen âge; tandis que non-seulement la Hollande, mais même l'Allemagne et l'Angleterre, possèdent maints codex contenant les productions les plus précieuses de cette littérature. Par lettre du 16 mai 1854, le secrétaire de la commission signala cette fâcheuse position à l'attention de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, en manifestant l'espoir que l'étranger ne s'opposerait pas à la communication des différents textes. Il disait, entre autres : « Par une fatalité assez commune à nos anciennes œuvres d'art et de littérature, enlevées au pays à différentes époques, il faut, pour entreprendre notre tâche, que nous fassions un appel à l'obligeance de l'étranger. Les deux meilleurs textes connus du *Rymbybel* se trouvent à la Bibliothèque royale de Berlin et à celle de la Haye. Dans cette dernière résidence se conserve aussi un manuscrit important du livre *der naturen Bloeme*, tandis que la Bibliothèque royale de Munich possède le seul exemplaire connu de l'*Alexander*. Il est donc de toute nécessité que le Gouvernement fasse demander aux gouvernements des Pays-Bas, de Prusse et de Bavière communication des manuscrits susmentionnés. »

Invités par voie diplomatique, les gouvernements des Pays-Bas et de Prusse s'empressèrent de mettre les manuscrits désignés à la disposition de la commission; mais, pour ce qui regarde l'*Alexander*, le Gouvernement bavarois crut de son devoir de retenir le manuscrit dans la Bibliothèque de Munich, parce qu'on ne connaissait qu'un seul manuscrit du poëme. Il fallut donc se résigner à publier l'épopée d'après une copie faite par feu le philologue Schmeller. Il est vrai que le Ministre de l'intérieur, M. De Decker, lui-même membre de la commission, offrit au membre chargé de l'édition, d'aller sur les lieux faire la collation de la copie avec l'original; mais la nature spéciale de la profession de cet académicien ne lui permit pas, à son grand regret, de profiter de cette offre obligeante.

En 1857, M. Bormans publia le premier volume du recueil *der naturen Bloeme*, en utilisant cinq manuscrits et plusieurs fragments. Il avait préparé sa publication de longue main, même avant l'époque où le projet d'instituer une commission avait vu le jour. Malheureusement, après l'apparition du premier volume, la plupart des notes furent perdues. Le laborieux philologue fut si profondément affecté de cette perte qu'il exprima le désir d'être déchargé de l'obligation de continuer la publication.

Le premier volume du *Rymbybel* parut en 1858, le troisième et dernier volume, l'année suivante. Pour cette publication, composée de près de 39,000 vers, M. David avait eu six manuscrits à sa disposition.

Les *Alexanders Geesten* furent publiés en 1860 et 1861, en deux volumes; mais la publication du glossaire et des prolégomènes fut arrêtée par suite de l'invasion du choléra, qui réclama toute l'énergie et tous les instants de l'auteur de ce rapport.

Au moment où l'éditeur du poëme allait reprendre le travail et mettre la dernière main à l'Introduction, la commission fut frappée par la mort de son digne président, occupé de la publication de la première moitié d'un vaste recueil de poésies du plus haut intérêt, recueil dont l'autre partie avait été confiée

aux soins du secrétaire. Il s'agissait de la mise au jour du codex découvert en 1845 dans la Bibliothèque d'Oxford, par M. Dozy, d'Utrecht, découverte qui nous valut la connaissance du nom du poëte désigné jusqu'alors sous le nom de Jan de Klerk, et qu'on saluera dorénavant du nom de Boendale, originaire de Tervueren. David, supposant que le livre *Van der Wrake*, un des poëmes de ce recueil, pouvait être une œuvre attribuée à Maerlant, provoqua des démarches afin que le précieux manuscrit fût confié pour quelque temps à la commission. Le volume ne contenait rien qu'on pût attribuer à Maerlant; mais, par contre, on y rencontra quelques poëmes complétement ignorés jusqu'alors, et, par-dessus tous, un joyau précieux, *Jans Teesteye*, le chef-d'œuvre de Boendale, reflet de la révolution sociale du quatorzième siècle, qui s'était développée au cœur de la Flandre et faillit renverser la royauté en France.

M. David, souffrant depuis quelque temps par suite d'excès de travail, avait entrepris ce nouveau labeur sous les plus malheureux auspices. Aussi succomba-t-il au milieu de sa tâche, laissant une œuvre incomplète. Le tout dut être repris par son collaborateur, et le recueil parut sous la responsabilité de celui-ci seul, en 1869, avec le titre de : *Nederlansche Gedichten uit de veertiende eeuw van Jan Boendale, Hein van Aken en anderen, naar het Oxfordsch handschrift.*

Pendant que l'Angleterre facilitait gracieusement l'accomplissement de la lourde tâche de la commission, celle-ci jeta les yeux au delà de nos frontières orientales, sur ces contrées limitrophes qui eurent les plus intimes relations avec la plupart des provinces des Pays-Bas, et qui doivent encore posséder bien de précieux documents propres à répandre une vive lumière sur l'histoire de la civilisation de notre pays. On savait notamment, depuis plusieurs années, que le prince de Bentheim-Steinfort était l'heureux possesseur d'un volumineux poëme *Merlyns Prophecien*, qu'on disait être l'œuvre de Maerlant. La commission, aidée de la diplomatie belge, s'adressa à Son Altesse en

vue d'obtenir l'autorisation de prendre copie de cette production; mais ses efforts répétés n'aboutirent pas. La commission fut éconduite à Bentheim, comme elle l'avait été à Munich. L'histoire de nos vains efforts pour rendre à la patrie des richesses dont elle est privée trouvera sa place ailleurs.

En 1871, M. Bormans réussit à coordonner différents fragments, de manière à former un ensemble de 8,406 vers du poëme romantique *Parthonopeus van Bloys*. Ces six groupes de fragments avaient été découverts, à différentes époques, sur les frontières de l'ancienne Belgique, de Trèves à Hildesheim. Un de ces fragments portait une indication qui n'était pas sans valeur pour nous. Une note, qui paraissait dater du dix-huitième siècle, disait que le manuscrit avait appartenu au pasteur de la seigneurie de Loë. Or on vient de découvrir dans la bibliothèque du comte actuel de Loë, à Wissen-Weeze, le poëme *Van Troyen*, de Maerlant, dont on ne possédait jusqu'ici que quelques fragments, lesquels étaient à la veille d'être mis sous presse, lorsque M. Blommaert, correspondant de l'Académie, qui s'était chargé de leur publication, fut frappé de la terrible maladie qui devait nous enlever ce valeureux travailleur.

On délibérait pour savoir lequel d'entre nous entreprendrait la tâche imposée à M. Blommaert, quand la commission reçut avis de la découverte du poëme complet. Dès cette heure, les fragments inédits, comme ceux qui avaient été antérieurement publiés, ne présentaient plus qu'un intérêt secondaire. On en donna immédiatement avis à M. le secrétaire perpétuel, en exprimant le désir que des démarches fussent faites auprès M. le comte de Loë pour permettre à la commission de prendre connaissance du manuscrit et de substituer à la publication projetée des fragments l'édition du poëme complet.

Depuis peu la commission a commencé l'impression du poëme *Spieghel der Wijsheit* (miroir de la sagesse) par Praet, auteur jusqu'alors inconnu. Cette production, naguère découverte à Bruges, composée probablement en cette ville au quatorzième

siècle, appartient à ce cycle didactique qui eut pour principaux interprètes Maerlant, De Weert et Boendale.

Voilà la tâche que la commission flamande a remplie jusqu'ici. On peut dire que le travail matériel n'est pas volumineux; mais on doit avouer que, dès son installation, la commission a eu constamment à lutter contre de nombreuses contrariétés : du côté de ses membres, des maladies, des décès, des occupations étrangères à ses propres travaux; au dehors, des méfiances, de la mauvaise volonté, des refus d'appui.

La commission peut se flatter d'avoir attiré l'attention publique sur Maerlant, et d'avoir ainsi tout particulièrement contribué à l'érection d'un monument en l'honneur de cette grande figure démocratique du treizième siècle, hommage qui a provoqué un redoublement de fécondes recherches tant sur la personne que sur les écrits du chef de file d'une série de poëtes qui ont longtemps dirigé l'esprit public dans toute la Belgique littorale.

Il est encore avéré que les travaux de la commission ont partout provoqué une véritable émulation à tirer de l'oubli les œuvres de nos ancêtres cachés dans les bibliothèques. C'est ainsi, pour ne citer qu'un fait, que les ouvrages de Ruysbroek, dont l'existence avait été signalée à l'Académie, ont été publiés ailleurs par les soins du regretté David.

Ce que la commission se réserve de publier ultérieurement, elle ne peut le préciser en ce moment. Elle a seulement résolu de mettre bientôt au jour les pièces de théâtre de Cornelis Everaert, de Bruges, appartenant au premier quart du seizième siècle, critique badin des mœurs de l'époque et patriote valeureux, exaltant les actions héroïques de Charles-Quint contre les entreprises de la France qui méditait la conquête de la Flandre. La commission ne perdra pas non plus de vue les prosateurs, qui forment une riche mine pour quiconque veut suivre la marche de la civilisation à travers les siècles. Elle n'oubliera pas surtout que le pays attend de l'Académie les œuvres complètes de Maerlant et de Boendale. Mais elle ne cache pas que

l'heure de l'achèvement d'une telle entreprise n'a pas sonné. Il existe encore bien des controverses à résoudre, bien des points douteux à éclaircir avant le jour où l'on pourra désigner, avec une certitude entière, la paternité de plusieurs ouvrages attribués à ces deux auteurs.

L'honneur du pays demande des efforts sur une grande échelle, afin de parvenir à connaître toute la vérité. D'intelligentes recherches doivent être faites surtout en pays étranger. On n'a visité qu'une insignifiante partie des nombreuses et riches bibliothèques de l'Angleterre, tandis que tout le nord de l'Allemagne reste à explorer. D'autre part, les poëmes *Merlyn* et *Van Troyen*, les fragments flamands de la *Parthonopée de Bloys*, ne sont certainement pas les seuls romans d'origine thyoise qui charmèrent les loisirs des habitants des bords de la Niers et de la Lippe. La commission croit de son devoir d'attirer sur ce point l'attention particulière de l'Académie royale.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE PUBLIER

UNE COLLECTION DES GRANDS ÉCRIVAINS DU PAYS;

PAR

M. L. POLAIN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE PUBLIER

UNE COLLECTION DES GRANDS ÉCRIVAINS DU PAYS.

Un arrêté royal du 1er décembre 1845, pris à la suite d'un autre arrêté du même jour portant réorganisation de l'Académie, a chargé la Compagnie de plusieurs travaux considérables, notamment « d'une collection des grands écrivains du pays, avec traduction, notices, etc. »

Dès le mois d'avril suivant, la classe des lettres s'occupa de l'exécution de cet arrêté et décida que M. le baron de Reiffenberg lui présenterait un projet à cet effet.

Le savant académicien donna lecture de ce projet à la séance publique du mois de mai de la même année. Il y refusait à la Belgique l'honneur d'avoir donné le jour à aucun écrivain vraiment digne du nom de grand, et proposait, en conséquence, de s'en tenir à la publication d'une Anthologie belge ou recueil de morceaux choisis dans les auteurs nationaux qui ont écrit en français ou en latin, le tout rangé dans chaque division par

ordre chronologique, avec un discours préliminaire, des notices sur chaque auteur et quelquefois des traductions.

La classe écouta avec intérêt la communication de M. le baron de Reiffenberg et remit à une autre séance l'examen de son rapport.

L'étude de cette question ne fut toutefois reprise qu'en 1851, par une commission composée de MM. de Gerlache, Lesbroussart et de Stassart, et, le 2 février 1852, ce dernier fit connaître à la classe le résultat de ses délibérations. Comme M. de Reiffenberg, elle proposait la publication d'un recueil de morceaux choisis en prose et en vers, extraits d'auteurs belges, d'après un plan qui permît de tracer en même temps une histoire analytique des livres en langue française composés en Belgique.

La discussion de ce projet eut lieu le 6 novembre de la même année. M. le baron de Stassart défendit les conclusions de la commission; il déclara que ce serait faire un mauvais emploi des fonds destinés à l'encouragement des lettres que de publier les anciens chroniqueurs belges, comme la proposition en avait été faite par M. le baron Kervyn de Lettenhove; qu'il existait, d'ailleurs, de bonnes éditions de Froissart, de Philippe de Commines et d'autres, et qu'il serait préférable, selon lui, de former avec discernement une collection d'extraits des meilleurs écrivains belges, pouvant donner une idée du caractère et du talent de chacun deux.

M. Quetelet, tout en admettant la composition d'un semblable recueil, exprima le désir qu'il fût précédé d'un tableau historique de la marche de la littérature française en Belgique, depuis le temps des trouvères; mais un travail de ce genre ne pouvait, à son avis, être composé par une académie, et le Gouvernement devait en faire l'objet d'un concours spécial ouvert sous les auspices de la Compagnie.

La classe se rangea à l'avis de M. Quetelet, « sans préjudice pour les publications spéciales qui pourraient avoir lieu ultérieurement. » M. le Ministre de l'intérieur approuva de son côté

cette décision, et fit savoir qu'un crédit serait inscrit au budget de 1854 pour y donner la suite nécessaire. L'Académie, invitée à déterminer les conditions du concours, proposa de le formuler dans les termes suivants :

« On demande un tableau raisonné de la littérature française dans les provinces belgiques et dans le pays de Liége, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

» L'ouvrage devra former la matière d'environ deux volumes, en y comprenant un choix de morceaux de prose et de vers des meilleurs écrivains. »

La valeur du prix à décerner fut fixée à la somme de deux mille francs.

Cette proposition n'eut point de suite, et l'affaire en resta là de nouveau; elle ne fut reprise qu'en 1860. Le 2 juin de cette année, M. le Ministre de l'intérieur rappela à la classe l'exécution de l'arrêté du 1er décembre 1845, en ce qui concernait la publication de nos grands écrivains nationaux : « Rien n'a été fait jusqu'ici, écrivait ce haut fonctionnaire, pour les remettre au jour d'une manière digne de l'Académie et du pays. Cependant la Belgique possède, sous ce rapport, des monuments littéraires d'une incontestable valeur, et elle s'est laissé devancer par l'étranger pour plusieurs publications dont elle aurait dû peut-être prendre l'initiative; je citerai notamment les historiens du quinzième siècle. Je vous prie, M. le secrétaire perpétuel, d'appeler sur cet objet l'attention spéciale de la Compagnie. Elle trouvera le Gouvernement très-disposé à la seconder par toutes les mesures se rattachant à l'accomplissement de cette partie de sa mission. »

Cette lettre donna lieu à une longue discussion au sein de la classe; différentes opinions se firent jour. M. le baron Kervyn de Lettenhove déclara, entre autres, qu'il ne saurait entrer dans les vues de l'Académie de publier des ouvrages déjà connus; mais qu'il existait de précieux et nombreux documents littéraires inédits; il en indiqua un certain nombre et insista sur l'utilité de

l'œuvre projetée. A la suite de cette discussion, M. Kervyn fut invité à présenter un rapport sur le travail demandé.

La présentation de ce rapport eut lieu dans la séance suivante. M. le baron Kervyn y traçait à grands traits le tableau de la littérature française en Belgique, qu'il divisait en cinq périodes, depuis la fin du douzième siècle jusqu'aux premières années du seizième, en indiquant rapidement les principaux écrivains appartenant à chacune d'elles.

C'était, dans la première, Chrétien de Troyes, Raoul de Houdanc et Audefroy le Bastard; dans la seconde, Adenez le Roi et Jaquemars Giélée; M. Kervyn exprimait le vœu que cette période fût également représentée par un recueil de dits et de fabliaux où figureraient nos plus anciens trouvères.

La troisième période aurait aussi son volume de dits et de fabliaux, où l'on recueillerait les vers de Watriquet de Couvin, de Jean de Condé, différents poëmes inédits de Froissart et d'autres œuvres poétiques du même temps. Elle comprendrait en outre les œuvres de nos principaux prosateurs du quatorzième siècle, et notamment les Chroniques de Froissart et le Miroir des nobles de Hesbaye, par Jacques de Hemricourt.

Les Chroniques de Chastellain, restées en grande partie inédites, ouvriraient la quatrième période, que fermeraient les Mémoires de Philippe de Commines. On y ajouterait quelques pages de Molinet, d'autres ouvrages historiques ou philosophiques de la même époque et divers traités sur les devoirs des princes et des chevaliers, écrits vers le milieu du quinzième siècle. Un volume de cette série serait réservé aux poëtes qui vécurent à la cour des ducs de Bourgogne.

Enfin la dernière période offrirait, à côté des stances de Marguerite d'Autriche et de ses courtisans, les œuvres de Jean Lemaire des Belges.

Tel était le plan esquissé par M. Kervyn. L'honorable académicien proposait toutefois de surseoir à la réimpression de Froissart et de Philippe de Commines, M. Lacabane préparant alors,

pour la Société de l'histoire de France, un texte correct du premier, revu sur les manuscrits d'Amiens et de Rome, et parce qu'il fallait attendre, pour Commines, la découverte d'un manuscrit plus ancien et plus complet que ceux que l'on possédait. Il était également d'avis d'ajourner la publication des poëmes de chevalerie, qui venait d'être annoncée par un éditeur étranger, M. Vieweg. Enfin il proposait de commencer la collection de nos anciens écrivains nationaux par un volume de prose et par un volume de poésie, le premier consacré aux ouvrages historiques de Chastellain, le second comprenant les vers de Jean de Condé et de Watriquet de Couvin.

La classe adopta ce plan qui fut également approuvé par le Gouvernement, et, dans la séance du 8 avril 1861, elle nomma une commission de cinq membres chargée d'en poursuivre l'exécution. Cette commission fut composée comme suit : MM. le baron de Gerlache, le baron Kervyn de Lettenhove, Polain, le baron de Saint-Genois et Van Hasselt. Elle se constitua le 13 mai suivant et choisit pour président M. le baron de Gerlache. M. le baron Kervyn de Lettenhove fut désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commission se mit immédiatement à l'œuvre et, par les soins de son secrétaire, elle établit une vaste correspondance avec les directeurs des principaux dépôts littéraires de l'Europe. C'est pour l'Académie un devoir de citer, parmi les savants qui voulurent bien lui apporter un obligeant concours : en France, MM. Léopold Delisle et Wallon, membres de l'Institut; M. Lacroix, conservateur du dépôt de l'Arsenal; M. Michelant, conservateur-adjoint des manuscrits à la Bibliothèque nationale de Paris; M. Vallet de Viriville, professeur à l'École des chartes; M. le comte d'Héricourt, à Arras; M. Wilbert, à Cambrai; M. Le Glay, à Lille; M. Gomart, à Saint-Quentin; MM. Grar et Caffians, à Valenciennes; MM. les bibliothécaires de Dijon, de Douai, du Mans, de Tours, de Lyon, de Boulogne; en Angleterre, sir Thomas Phillips; M. Bond, conservateur du *British Museum;* le révérend docteur Stevenson, l'un des éditeurs des

Rerum Britannicarum Scriptores; M. Reid, à Glasgow; en Hollande, M. Holtrop, conservateur de la Bibliothèque de la Haye; en Italie, M. Tesa, professeur à l'Université de Bologne; MM. Vienssenx et Milanesi, à Florence, et M. Osio, à Milan.

Le premier écrivain belge sur lequel se fixa l'attention de la commission fut Georges Chastellain, et le soin d'éditer ses œuvres fut dévolu à M. le baron Kervyn de Lettenhove, qui depuis longtemps en avait fait une étude approfondie.

Chastellain, si vanté de son vivant, était presque entièrement oublié lorsque, en 1825, M. Buchon, frappé de l'importance de sa Chronique, se décida à la comprendre dans la collection des Chroniques nationales qu'il avait entrepris de mettre au jour.

Cette Chronique embrasse une période de plus d'un demi-siècle et s'étend de la mort de Jean sans Peur jusqu'au siége de Neuss (1419-1470). Nous ne la possédons plus, malheureusement, en entier, et, si les recherches laborieuses de M. Kervyn ont réussi à la compléter en certains points, elle présente encore d'importantes lacunes. La fin du livre II, où l'auteur racontait la paix d'Arras, n'a pas été retrouvée; la première partie du livre III est également perdue; le cinquième livre, qui s'étendait du mois d'octobre 1458 au mois de juillet 1461 manque en entier; le livre VI, dont le texte a été notablement amélioré, grâce à un manuscrit du château de Belœil, commence en 1461 et s'arrête à la mort de Philippe le Bon, mais avec des lacunes qui vont du mois de novembre 1464 au mois de septembre 1466. Les parties perdues comprenaient toute la guerre du bien public et les deux expéditions aux bords de la Meuse qui finirent par le sac de Dinant. Le livre VII, qui commence à l'avénement de Charles le Téméraire et s'arrête en 1470, est également incomplet.

Telle qu'elle est, la Chronique de Chastellain conserve néanmoins une grande importance, car l'auteur recueillit ses récits de la bouche des principaux personnages qui jouèrent un rôle dans les événements qu'il raconte, et fut lui-même témoin de la

plupart d'entre eux; aussi Michelet le nomme-t-il *un grand et éloquent historien.* Sans doute son style laisse beaucoup à désirer, mais il ne faut pas oublier que la rédaction n'a point été achevée : « Nous n'en connaissons que la première esquisse, dit le savant et laborieux éditeur; c'est une charpente large et forte qui n'a jamais reçu de l'architecte les ornements qu'elle attendait. Chastellain ne le cache point : *Ne veuillez noter le son des paroles,* dit-il lui-même; et toutefois, malgré ces imperfections, il y a dans sa narration une si haute puissance d'appréciation, qu'il est peut-être le seul historien du moyen âge qui, interprété dans une langue moderne et en tenant compte des défauts et des inexactitudes de toute traduction, n'en mériterait pas moins une place parmi les grands penseurs et parmi les grands écrivains. »

La Chronique de Chastellain forme les cinq premiers volumes de ses œuvres; les trois derniers comprennent ses compositions diverses tant en prose qu'en vers.

Le tome Ier renferme particulièrement les pièces qui ont un caractère philosophique ou littéraire, telles que l'*Exposition sur vérité mal prise,* le *Miroir des nobles hommes de France,* le *Pas de la Mort,* etc.

Le tome II comprend les mémoires politiques et les poésies inspirées par les événements contemporains; elles complètent les jugements portés par Chastellain dans sa Chronique.

Le tome III et dernier renferme plusieurs compositions dont l'attribution est douteuse, et qui toutes peuvent donner lieu à des réserves ou à des discussions. C'est ainsi que M. Kervyn, tout en le publiant dans son édition, est lui-même forcé de refuser à Chastellain l'honneur d'avoir écrit le *Livre des faits de Jacques de Lalaing,* qu'il attribue de préférence, du moins pour la plus grande partie, à Lefebvre Saint-Remy.

La Chronique de Chastellain et ses autres compositions ont été collationnées sur les nombreux manuscrits qui en existent tant en France qu'en Italie et dans les Pays-Bas. Cette collation a

naturellement présenté de grandes difficultés, mais qui ont pu être aplanies grâce à l'obligeante érudition de MM. Michelant à Paris, Milanesi à Florence, Campbell à la Haye et d'autres savants qui tous se sont empressés de prêter leur concours à l'éditeur. M. Kervyn a placé en tête de la Chronique une notice où il retrace la vie de l'auteur et apprécie ses œuvres avec toute l'autorité que lui donnent ses propres travaux sur l'histoire du quinzième siècle. Chaque volume des œuvres diverses est également précédé d'une introduction dans laquelle il passe en revue les compositions que ce volume renferme et les manuscrits que l'on en possède; enfin, des notes nombreuses sont ajoutées au texte pour l'éclaircir ou le compléter.

Pendant que M. Kervyn imprimait la Chronique de Chastellain, M. Paulin Paris trouvait en France, à la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne, celle de Jean le Bel que l'on croyait perdue à jamais.

Jean le Bel naquit à Liége dans les dernières années du treizième siècle, et mourut presque octogénaire le 15 février 1370. Sa Chronique embrasse un intervalle de trente-cinq années; elle commence à l'avénement du roi d'Angleterre Édouard III, et s'arrête brusquement au mois d'avril 1361, avec le départ des compagnies pour le Milanais, sous la conduite du marquis de Montferrat; elle a donc trait aux événements les plus considérables du quatorzième siècle. C'est sur elle que Froissart *a fondé et ordonné* ses immortels récits; bien souvent même, il ne fait que transcrire servilement son modèle; les plus belles parties de son premier livre ont été copiées textuellement sur Jean le Bel : tels sont les derniers moments de Robert Bruce, où l'on sent passer, dit M. Siméon Luce, comme un souffle de la chanson de Roland; le célèbre passage où l'auteur raconte avec tant de malveillance l'élévation de Jacques van Artevelde; le charmant épisode des amours d'Édouard III et de la comtesse de Salisbury, que Froissart a si malheureusement écourté plus tard; la narration du siége de Calais, tous morceaux qui sont littéralement empruntés au chanoine de Saint-Lambert. Comme

Froissart, qu'il a eu l'honneur d'inspirer, Jean le Bel peint avec de simples et fortes couleurs; son récit est vif, attachant, plein de charme; c'est, en un mot, un prosateur dont la Belgique a le droit d'être fière, et qu'elle peut hardiment placer à côté des plus grands noms littéraires de la France.

La découverte de la Chronique de Jean le Bel fut annoncée à l'Académie royale de Belgique par M. Polain, qui, à différentes reprises, avait entretenu la Compagnie de ce chroniqueur, et la commission chargée de mettre en lumière les grands écrivains du pays lui en confia la publication. Elle parut en 1863, en deux volumes in-8°, en même temps que le premier livre des Chroniques de Froissart, édité par M. le baron Kervyn de Lettenhove, d'après un manuscrit de la Vaticane resté ignoré jusqu'alors, et dont il fut le premier à signaler la haute importance.

Nous ne quitterons pas Jean le Bel sans mentionner un traité anonyme attribué d'abord à notre chanoine et que la commission, qui l'a compris au nombre de ses publications, a reconnu depuis appartenir avec plus de vraisemblance à Jean d'Arkel, évêque d'Utrecht, devenu plus tard évêque de Liége. Nous voulons parler de *Li ars d'amour, de vertu et de boneurté.*

« L'auteur de l'*Art d'amour*, dit l'éditeur de cet ouvrage, M. Jules Petit, de la Bibliothèque royale, a devancé Gerson et Christine de Pisan, à qui l'on a attribué l'honneur d'avoir, pour la première fois, donné droit de cité dans la langue française aux grands noms de la littérature et de la philosophie antiques. Venu au déclin de la scolastique, il n'a pas pu se soustraire complétement à l'influence de celle-ci : le syllogisme et les distinctions subtiles tiennent encore une grande place dans son œuvre; mais les idées générales, qui sont comme le patrimoine de l'humanité, n'y sont pas non plus étouffées sous de stériles et nébuleuses arguties. Lorsque l'écrivain sort de la scolastique pour entrer dans le domaine des idées générales, son langage devient nerveux et serré, il acquiert une concision, une netteté, une clarté qui font pressentir les moralistes du grand style, les la Rochefoucauld.

les Pascal, les la Bruyère. Je ne prétends pas dire qu'il soit original : ses traits les plus remarquables sont la plupart de pures traductions ; mais, comme il a su rajeunir la langue latine, et comme il est déjà français, à une époque où la langue française semble sortir à peine des langes ! »

Nous craignons que cet éloge ne soit trouvé un peu exagéré par bien des gens. M. Paulin Paris, qui parle de cet ouvrage au tome V des *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, en porte un jugement beaucoup moins favorable. « J'avouerai sincèrement, dit-il, que je n'ai pas eu le courage de lire, longtemps de suite, cet énorme traité des différentes espèces d'amour et d'amitié. Je n'y ai vu qu'une suite rarement interrompue de sentences tirées de Senèque, de la Bible, de Perse et de tous les auteurs anciens. »

Quelle que soit, du reste, l'opinion qu'on se forme de l'ouvrage, on ne peut disconvenir que la lecture en est assez laborieuse, même pour ceux qui ont l'habitude des anciens textes, et qu'elle exige parfois un certain courage, comme dit M. Paulin Paris.

L'édition de *Li ars d'amour* a été préparée avec beaucoup de soin par M. Jules Petit, d'après deux manuscrits conservés à la Bibliothèque de Bourgogne, et dont l'un a appartenu à Charles de Croy ; tous les deux sont sur parchemin et ont été écrits vers la même époque. Le texte est précédé d'une introduction dans laquelle l'éditeur examine la question de savoir à qui doit être attribué l'ouvrage, et s'attache à démontrer qu'il est de l'évêque Jean d'Arkel, lequel l'aurait composé pour son ami Jean le Bel.

On a vu plus haut qu'il entre dans le plan de la commission de mettre en lumière non-seulement quelques-uns de nos anciens prosateurs, mais aussi les œuvres de nos principaux trouvères. Le roman de *Cléomadès*, par Adenez le Roi, ouvre cette seconde série.

Adenez le Roi vécut à la cour du duc de Brabant Henri III, vers le milieu du treizième siècle ; il s'attacha ensuite à Gui de Dampierre, comte de Flandre, à la demande de qui il écrivit la

geste des *Enfances Ogier,* qui passe pour son premier ouvrage. Adenez composa encore trois autres poëmes, *Berthe aux grans piés,* édité par M. Paulin Paris, *Buevon de Commarchis* et *Cléomadès,* la meilleure de ses productions. C'est un roman d'aventures, dont le sujet paraît emprunté aux traditions espagnoles ou moresques. Le poëte y fait preuve d'un talent de composition que bien peu d'écrivains du treizième siècle ont atteint. On peut lui reprocher quelques longueurs et de fréquentes répétitions dans les mots et dans les idées, mais son œuvre forme un ensemble de conceptions dont toutes les parties se tiennent et sont étroitement liées l'une à l'autre.

L'édition du *Cléomadès* a été préparée par les soins de M. André Van Hasselt, d'après le manuscrit 175 (belles-lettres) de la Bibliothèque de l'Arsenal et sur une transcription due à l'obligeance de M. de Gaulle. L'ouvrage forme 2 vol. in-8°, précédés d'une introduction dans laquelle l'éditeur rapporte tout ce qu'on sait de la vie de l'auteur et indique la méthode qu'il a suivie pour la reproduction de son texte.

Les autres trouvères publiés jusqu'à ce jour par la commission sont Baudouin et Jean de Condé, Watriquet de Couvin et Froissart. Ils forment une suite de sept volumes qui ont vu le jour par les soins de M. Scheler, membre de l'Académie royale de Belgique, connu par d'importants travaux sur la philologie romane.

Baudouin de Condé, Jean son fils, Watriquet de Couvin et Froissart vécurent à la cour des comtes de Hainaut, comme Jean le Bel, et font partie de cette brillante pléiade de poëtes et de prosateurs qui ornèrent cette cour au treizième et au quatorzième siècle.

On ignore le lieu et la date de la naissance de Baudouin de Condé, mais il résulte de plusieurs passages de ses écrits qu'il était originaire du Hainaut, et cette opinion est généralement admise aujourd'hui. On chercherait vainement dans ses compositions, dit M. Scheler, une grande inspiration poétique, des

pensées fines, délicates et profondes, une parole entraînante de verve ou séduisante par la gravité et la grâce de l'expression, une expansion riche, naïve et simple de sentiments élevés. Mais, sans être un grand poëte, Baudouin de Condé a sa place marquée dans le mouvement littéraire de la Belgique au treizième siècle, et la commission ne pouvait se dispenser de le comprendre dans la collection de nos anciens écrivains nationaux.

Le volume des *Dits et Contes* de Baudouin comprend vingt-quatre pièces, dont dix-huit ont généralement été reproduites d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles; les autres pièces sont tirées du manuscrit 81, fonds Lavaillère, de la Bibliothèque nationale de Paris. L'éditeur s'est encore servi de plusieurs autres manuscrits, et notamment d'un codex précieux et peu connu de la Bibliothèque royale de Turin, qui renferme quatorze pièces de notre poëte. Le volume est précédé d'une introduction dans laquelle M. Scheler expose le système orthographique et les procédés d'accentuation et de ponctuation dont il a fait usage; il se termine par des notes explicatives qui comprennent près de deux cents pages et dans lesquelles l'éditeur fait preuve d'une érudition philologique peu commune aujourd'hui chez nous.

Les poésies de Baudouin de Condé ne forment qu'un volume; celles de son fils Jean en comprennent deux, qui renferment soixante-quinze pièces. Elles ont été fournies à M. Scheler par quatre manuscrits, deux de Paris, un de Turin et un de Rome. Trente-neuf de ces pièces seulement portent le nom de l'auteur; les autres lui ont été attribuées par cette circonstance qu'elles se trouvent mêlées, dans les manuscrits, à d'autres pièces de lui, ou transcrites dans un recueil consacré exclusivement aux pièces du père d'abord, et du fils ensuite. On pourra peut-être contester cette attribution pour quelques-unes de ces pièces, mais l'analogie qui existe entre elles a semblé suffisante à l'éditeur pour justifier son procédé.

Le plus grand nombre des compositions de Jean de Condé,

comme celles de son père, appartiennent, dit M. Scheler, à la poésie morale. Le poëte y prend sévèrement à partie les vices du siècle; la chevalerie ou la noblesse, à ses yeux, n'a des droits, et même n'a sa raison d'être, que si elle observe les hautes obligations qui s'y rattachent, grandeur d'âme, largesse, courage et magnificence; pour lui, tous les hommes sont égaux; issu de gentil ou de vilain, nul n'est vilain sinon de cœur.

L'introduction et les notes explicatives de ces deux volumes sont rédigées dans le même système que celles dont l'éditeur a enrichi son édition de Baudouin; elles n'ont pas moins d'importance que celles-ci, et M. Scheler y a surtout recueilli les particularités lexicographiques ou grammaticales qu'il a jugées dignes d'être relevées au profit de la science philologique. « Au reste, dit-il en finissant, la langue de Jean de Condé est, relativement parlant, nette et facile, rarement confuse, rarement incorrecte; sa phrase est construite avec plus d'aisance que celle de Baudouin; les longueurs, les enchevêtrements, les anacoluthes involontaires qui déparent le style du père, ne sont pas trop sensibles dans la poésie du fils. L'expédient des chevilles y règne encore largement, mais ce n'est pas dans un genre poétique et à une époque où la fraîche inspiration, le jet vif et vigoureux du cœur font défaut, qu'il faut s'attendre à le voir employer avec moins de fréquence. »

Jean de Condé eut pour continuateur et pour émule Watriquet de Couvin, qui florissait comme lui au commencement du quatorzième siècle, et qui fut ménestrel du comte Gui de Blois et du connétable Gaucher de Chastillon. On connaît peu de chose de sa vie, mais on le croit aussi de nationalité hennuyère.

Ce poëte, resté inédit jusqu'à nos jours, cultiva le même champ poétique que son contemporain et compatriote Jean de Condé; les sujets qu'il traite, dit M. Scheler, ne sont pas empreints de ce cachet d'invention active qui révèle une organisation supérieure, une tournure d'esprit originale, un penseur faisant résonner librement les fibres de son âme; mais, néanmoins, s'il

ne brille point, par des côtés remarquables et individuels, au-dessus des rimeurs de son temps, Watriquet ne leur est point inférieur, si l'on tient compte du genre poétique qu'il cultiva et de sa condition sociale, ni en mérite littéraire ni en valeur personnelle. Il reflète dans sa poésie et dans les allures qu'il lui donne, le milieu où il a vécu et porte l'empreinte de la littérature de son siècle. A ce titre seul, il méritait une place dans la collection de nos anciens écrivains.

Les *Dits* de Watriquet forment un volume comprenant trente-deux pièces, pour la collation desquelles M. Scheler a fait usage de quatre manuscrits, dont deux sont conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, le troisième à celle de l'Arsenal et le quatrième à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Le procédé de l'éditeur, en ce qui concerne l'accentuation et la ponctuation, est le même qu'il a suivi pour les éditions de Baudouin et de Jean de Condé; les notes explicatives ont également été rédigées d'après les mêmes principes et dans les mêmes proportions de mesure et d'étendue; c'est assez en faire l'éloge. Ajoutons que, dans ce commentaire, l'éditeur a pris à tâche de relever un bon nombre de termes et de locutions qui ne sont point mentionnés dans les glossaires, ce qui ajoute encore à la valeur de son travail.

Froissart n'est point aussi connu comme poëte que comme historien; mais n'eût-il écrit que le traité de l'*Espinette amoureuse,* il aurait droit à une place distinguée dans la littérature poétique de la seconde moitié du quatorzième siècle. Ses poésies avaient déjà été publiées en grande partie par M. Buchon; elles paraissent pour la première fois en entier dans la collection de nos anciens écrivains, d'après les deux seuls manuscrits qui en existent et qui sont conservés dans la Bibliothèque nationale à Paris. Le troisième volume comprend, en outre, la *Cour de mai* et le *Trésor amoureux,* deux productions dont la paternité reste douteuse et que M. Scheler n'a placées sous le nom de Froissart qu'en faisant ses réserves. C'est M. le baron Kervyn de Letten-

hove qui a signalé, le premier, à l'attention des savants ces deux pièces anonymes et inédites, et qui a cru pouvoir les attribuer au célèbre curé de Lestines; mais les raisons qu'il a produites à l'appui de cette opinion n'ont point convaincu M. Scheler, qui expose à son tour dans l'introduction, avec beaucoup de force et de vraisemblance, les doutes et les scrupules que la démonstration, d'ailleurs si spécieuse, de M. Kervyn a laissés subsister dans son esprit.

Cette introduction n'est point une étude littéraire sur Froissart; elle n'offre point non plus la biographie de l'illustre chroniqueur; cette étude et cette biographie ont été réservées pour l'édition des *Chroniques* confiée par la commission à M. Kervyn. M. Scheler a cru devoir, en conséquence, réduire son travail à un simple exposé bibliographique des pièces contenues dans les trois volumes. A part cela, le procédé de l'éditeur est à peu près le même que pour les éditions de Baudouin et de Jean de Condé et de Watriquet de Couvin. Les notes placées à la fin de chaque volume renferment à la fois de courtes indications destinées à faciliter l'intelligence du sens, quelques éclaircissements historiques ou philologiques, des renseignements bibliographiques, les variantes et les corrections.

Le troisième volume comprend un glossaire fort étendu, mais établi sur un autre plan que les précédents, dans lequel l'éditeur s'est particulièrement attaché à faire connaître les significations anciennes et hors d'usage des termes encore usités dans la langue de nos jours; il y relève, en outre, et interprète bon nombre de termes anciens, que les glossateurs avaient négligés ou mal compris, et qui semblent particuliers au dialecte de la contrée qui a vu naître l'auteur.

Enfin, M. Scheler a cru devoir donner en appendice les deux notices que M. le baron Kervyn de Lettenhove a lues à l'Académie sur la *Cour de mai* et le *Trésor amoureux*. « L'autorité qui s'attache à l'académicien belge et l'intérêt que pourront éveiller les deux poëmes par eux-mêmes, abstraction faite du

nom de leur auteur, lui imposent, dit-il, le devoir de ne pas les exclure d'une collection complète des œuvres de Froissart. »

Les éditions de nos anciens trouvères, publiées par M. Scheler, sont, comme on a pu en juger par ce court aperçu, des éditions critiques dans le vrai sens du mot; les textes en ont été revus et corrigés avec un soin extrême et avec l'obligeant concours de savants distingués tels que MM. Michelant, Paul Lacroix et Meyer, à Paris, Mussafia, à Vienne, le chevalier Gorresio, à Turin, et l'on peut hardiment les ranger parmi les meilleurs ouvrages en ce genre qui aient vu le jour chez nous.

Il ne nous reste plus, pour achever l'énumération des travaux de la commission, qu'à mentionner deux publications importantes relatives à deux de nos grands écrivains : nous voulons parler des *Lettres et négociations* de Philippe de Commines et des *Chroniques* de Froissart.

Nous n'oserions affirmer que le premier de ces ouvrages rentre bien dans le plan de la collection, tel qu'il a été esquissé dès le principe par M. Kervyn et approuvé par l'Académie. Il ne s'agit point ici, en effet, d'une œuvre littéraire proprement dite, mais d'un certain nombre de lettres de Philippe de Commines et de fragments divers rassemblés à grand'peine, que l'éditeur, M. le baron Kervyn de Lettenhove, a reliés par un commentaire historique sans lequel ils n'eussent pas été compris. Mais le commentaire a pris un tel développement qu'il a fini par devenir la partie principale du livre, et que les lettres de Commines n'en ont plus été que l'accessoire.

Il n'y a pas lieu de le regretter. On y aura gagné un travail original, qui jette de nouvelles lumières sur l'histoire politique de la seconde moitié du quinzième siècle, et qui servira d'introduction à l'édition des mémoires de Philippe de Commines que la commission a l'intention de publier. Le grand nom de Commines et l'intérêt qui s'attache aux moindres fragments qui le concernent justifient d'ailleurs suffisamment le caractère exceptionnel de cette publication.

Les *Lettres et négociations* forment deux volumes in-8°; l'éditeur en annonce un troisième, qui comprendra des documents récemment retrouvés dans les archives d'Italie et analogues à ceux que renferment les deux premiers.

Les *Chroniques* de Froissart ont été souvent imprimées; il y a d'abord les grandes éditions gothiques d'Anthoine Vérard, de Michel Le Noir, de Françoys Regnault, de Jehan Petit, d'Antoine Couteau, puis celle qu'a publiée Denys Sauvage en 1559, à Lyon, chez Jean de Tournes.

Vers la fin du siècle dernier, le savant Dacier en entreprit une nouvelle, qui resta inachevée, et dont les 632 premières pages seulement ont été imprimées.

M. Buchon comprit également Froissart dans sa collection des chroniques nationales françaises qu'il fit paraître chez Verdière, à Paris, dans les dernières années de la restauration. Il profita pour cette édition du travail de Dacier qui, malheureusement, ne s'étendait pas au delà du premier livre, mais qui lui a été d'un grand secours pour cette partie de l'ouvrage.

L'édition de Buchon, reproduite plus tard dans le *Panthéon littéraire*, est plus complète et d'un usage plus commode que les précédentes; elle ne fit cependant point oublier celle de Sauvage; elle fourmille de fautes, et le style de Froissart y a été rajeuni au point d'en être profondément altéré.

Une bonne édition de Froissart restait donc à faire, et ce fut l'un des premiers ouvrages dont la Société de l'histoire de France, constituée vers 1833, vota l'impression. On en confia le soin à M. Lacabane.

Ce savant, dont l'érudition est bien connue, s'occupa immédiatement de rassembler les éléments de ce grand travail; mais, après plus de trente années de patientes et laborieuses recherches, le premier volume n'avait point encore vu le jour [1].

[1] Les deux premiers volumes ont été publiés depuis, en 1869 et 1870, par les soins de M. Siméon Luce, qui a remplacé M. Lacabane comme éditeur.

La commission qui a accepté la tâche de publier nos grands écrivains, et qui n'avait point d'abord compris Froissart dans le plan de ses travaux, résolut alors d'entreprendre elle-même l'édition si longtemps attendue et qu'elle croyait abandonnée, et M. le baron Kervyn de Lettenhove fut chargé de la préparer.

On a déjà pu apprécier l'étonnante activité littéraire de M. Kervyn, mais cette fois elle dépassa toutes les prévisions de ses collègues. Il fallait comparer et collationner les manuscrits de Froissart conservés à Amiens, à Paris, à Valenciennes, à Cambrai, à Besançon, à Carpentras, à Toulouse, à Rome, à Berne, à Breslau, à Bruxelles, à Mons, à la Haye, à Leyde, à Londres, à Glasgow, à Cheltenhan, etc., déterminer l'ordre chronologique des différentes rédactions, étudier les formes orthographiques et grammaticales des textes, fixer les dates les plus importantes, indiquer les points de comparaison entre le récit de Froissart et celui des principaux écrivains contemporains, noter les variantes, annoter chaque volume, préparer les glossaires et les tables des noms de lieux et des noms de familles, etc.

Ce vaste labeur s'accomplit en moins de trois à quatre ans, et, le 6 mai 1867, M. Kervyn put présenter à l'Académie le premier volume de son édition de Froissart qui en est aujourd'hui à son quatorzième, et qui doit en former dix-huit.

La partie la plus difficile à éditer de Froissart est son premier livre, dont il existe des rédactions diverses et où les variantes sont tellement nombreuses qu'elles dépassent en étendue le texte même.

Il y a d'abord la rédaction que M. Kervyn considère comme la première et que l'on conserve à la Bibliothèque d'Amiens; puis celle qui est la plus répandue et qui a été reproduite avec des variantes et des intercalations plus ou moins considérables dans presque tous les manuscrits connus; il y a une troisième rédaction que représente le manuscrit dit *de Soubise*, n° 6477-6479, de la Bibliothèque nationale de Paris; enfin, il en existe une quatrième, la dernière, que Froissart semble avoir composée vers

la fin de sa vie, lorsqu'il se fut définitivement retiré à Chimay, et qui nous a été conservée par le seul manuscrit de Rome, découvert par M. Kervyn en 1860, à la Bibliothèque du Vatican, et qui a été en 1863, comme on l'a vu plus haut, l'objet d'une publication spéciale de la part de la commission.

En présence du vif intérêt que présentait la composition de ces différentes rédactions, et pour qu'on pût les embrasser en quelque sorte d'un seul coup d'œil, M. Kervyn les a imprimées toutes les quatre, et chapitre par chapitre, à la suite l'une de l'autre. Ce système satisfera sans doute les savants qui auront ainsi l'œuvre de Froissart aussi complète que possible, et telle qu'il l'a écrite, corrigée et modifiée aux différentes époques de sa vie; mais il jette un peu de désordre dans l'esprit des lecteurs ordinaires, qui ne se retrouvent pas facilement au milieu de ces textes entremêlés, et qui préféreraient n'avoir affaire qu'à un seul, avec les variantes des différentes rédactions reportées à la fin du volume. Il convient toutefois, pour se prononcer sur le système adopté par l'éditeur, d'attendre les explications qu'il a promis de donner à ce sujet dans la partie bibliographique de son introduction, actuellement sous presse.

La partie biographique a seule paru jusqu'à ce jour; M. Kervyn y a conservé, mais en les modifiant considérablement, quelques chapitres de son intéressante étude littéraire sur Froissart, couronnée par l'Académie française en 1857. L'enfance et la jeunesse du célèbre chroniqueur, ses premières compositions poétiques, ses nombreux voyages et enquêtes, ses travaux historiques y sont tour à tour l'objet d'investigations sérieuses et approfondies où rien de ce qui concerne Froissart n'est oublié. C'est, en un mot, un travail qui fait le plus grand honneur à M. Kervyn et dont la suite est attendue avec une vive impatience.

En résumé, la commission a donc publié, en moins de onze années, trente-neuf volumes in-8°, dont :

Vingt-six ont été édités par M. le baron Kervyn de Lettenhove;

sept par M. Scheler; deux par M. Van Hasselt; deux par M. Polain; deux par M. Petit; quatre autres volumes sont en préparation.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA COMMISSION.

Les *Vrayes Chroniques de Jehan le Bel,* publiées pour la première fois par M. Polain, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8°.

Le *Premier livre des Chroniques de Froissart,* publié d'après un texte inédit de la Bibliothèque du Vatican, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8°.

OEuvres de Georges Chastellain, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, 8 vol. in-8°.

Li roumans de Cleomadès, par Adenès li Roys, publié pour la première fois par M. Van Hasselt, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8°.

Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé, publiés par M. Aug. Scheler, associé de l'Académie royale de Belgique, 3 vol. in-8°.

Li ars d'amour, de vertu et de boneurté, publié pour la première fois par M. Jules Petit, de la Bibliothèque royale, 2 v. in-8°.

Lettres et négociations de Philippe de Commines, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8°.

Dits de Watriquet de Couvin, publiés pour la première fois par M. Aug. Scheler, associé de l'Académie royale de Belgique, 1 vol. in-8°.

Poésies de Froissart, publiées par M. Aug. Scheler, associé de l'Académie royale de Belgique, 3 vol. in-8°.

Sous presse : *Chroniques de Froissart,* tome Ier (2e et 3e part.).

Chroniques de Froissart, tome XV.

Lettres et négociations de Philippe de Commines, tome III.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE LA PUBLICATION

D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE;

PAR

M. Edm. DE BUSSCHER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE LA PUBLICATION

D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Parmi les œuvres les plus utiles, émanées de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, doit figurer, sans contredit, la *Biographie nationale*, dont la publication a été décrétée par un arrêté royal du 1er décembre 1845.

Les biographies antérieures, imprimées à l'étranger ou en Belgique même, fourmillent d'inexactitudes et d'appréciations erronées sur le pays et sur les hommes distingués qu'il a produits. Sauf pour la *Biographie générale* (Didot), éditée à Paris, il semble qu'on se soit systématiquement dispensé de procéder à une vérification sérieuse. Les biographes successifs se sont copiés servilement, et leurs erreurs se sont propagées avec une déplorable constance. Que de Belges ont ainsi perdu leur nationalité, parce que leurs noms, traduits ou défigurés dans un idiome étranger, n'avaient plus le caractère de leur origine !

Souvent on s'était ému de ce déplorable état de choses, et nos écrivains s'étaient efforcés d'y remédier par des monographies et des notices, basées sur les documents authentiques et des renseignements puisés aux meilleures sources. Mais comment réagir contre des erreurs sans cesse reproduites, contre des assertions en apparence autorisées? Maintes fois des associations de savants et de littérateurs régnicoles furent sur le point d'entreprendre cette tâche difficile et ardue; mais leurs bonnes intentions ne se réalisèrent point, leurs tentatives généreuses furent inefficaces.

Les grandes figures historiques, les illustrations scientifiques, littéraires et artistiques trouvèrent facilement des biographes, tandis que les notabilités secondaires furent presque négligées, et que des hommes, d'un mérite incontestable, mais qu'une carrière modeste n'avait pas mis en évidence, se virent entièrement oubliés.

Telle était la situation, lorsque, en 1845, l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles fut réorganisée et devint l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

« En réorganisant l'Académie royale, dit M. le baron Jules de Saint-Genois, un Ministre ami des lettres, M. Sylvain Van de Weyer, membre de la Compagnie, proposa à S. M. le roi Léopold Ier un arrêté qui avait pour but, entre autres prescriptions, d'ordonner la publication d'une biographie générale de tous les hommes remarquables du pays. Il voulait réunir en un seul faisceau les nombreux titres de gloire, souvent négligés, que la Belgique a le droit de faire valoir, et qui placeront ce livre, nous l'espérons, à la hauteur des monuments du même genre élevés par d'autres nations à leurs hommes distingués [1]. »

Dans le rapport qui précédait l'arrêté royal du 1er décembre 1845, le Ministre de l'intérieur déclarait que, pour ce travail,

[1] Proposition à la classe des lettres, avril 1859; Rapport à l'assemblée générale des trois classes, mai 1860; Introduction à la *Biographie nationale*, 1866.

l'Académie de Belgique serait autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de ses rangs.

Dès le 6 avril 1846, M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie, fut chargé de présenter aux trois classes réunies un rapport sommaire sur les mesures à prendre pour accomplir convenablement la tâche patriotique imposée à la Compagnie.

A la séance générale du 12 mai, il proposa, comme conclusion à son rapport, de nommer une commission académique, formée de membres des trois classes, pour élaborer un plan d'exécution. Cette commission fut constituée dès le mois suivant. Elle se composait, indépendamment du président et du secrétaire de l'Académie (MM. Verhulst et Quetelet), de MM. Morren et Kickx, pour la classe des sciences; de MM. de Gerlache et de Reiffenberg, pour la classe des lettres; de MM. François Fétis et André Van Hasselt, pour la classe des beaux-arts.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 août 1846, M. le baron de Reiffenberg communiqua à ses collègues quelques idées sur la manière de mettre à exécution l'arrêté de 1845. Cette communication n'eut point de résultat, et, dans la séance du 10 janvier 1848, M. Quetelet exposa de nouveau la convenance et la nécessité de commencer les travaux préparatoires de la *Biographie nationale.*

Diverses circonstances mirent constamment obstacle à la réalisation de ce projet; il était, pour ainsi dire, perdu de vue, quand M. Charles Rogier, Ministre de l'intérieur, rappela officiellement à la Compagnie la mission que le Gouvernement lui avait confiée.

La classe des lettres décida, dans sa séance du 1er décembre 1851, que la commission académique se réunirait à bref délai, afin de répondre au désir exprimé par M. le Ministre. Mais, malgré toutes ces résolutions, qui attestaient la volonté de s'acquitter loyalement de ce devoir national, la commission ne se réunit même pas, et plusieurs années s'écoulèrent encore avant qu'une solution intervînt.

En avril 1859, M. le baron de Saint-Genois appela, à son tour, l'attention de la Compagnie sur les avantages que présenterait la publication d'une biographie nationale. « Loin de nous, » disait M. de Saint-Genois, la pensée qu'il y ait de la part » de l'Académie insouciance ou aveu implicite de l'impossi- » bilité d'accomplir cette tâche. Nous savons, au contraire, » qu'elle est persuadée que cette entreprise, bien conduite, con- » stituerait un véritable monument belge. Mais les travaux spé- » ciaux dont s'occupent individuellement les membres de la » commission ne leur permettront, sans doute, jamais d'at- » teindre le but de l'arrêté de 1845. Précisons la cause du mal : » le nombre des commissaires est insuffisant. On n'aboutira » point à un résultat, si l'on persiste à limiter au personnel aca- » démique désigné le chiffre des personnes qu'il convient de » charger d'une aussi grande entreprise. Il y a dans le pays une » foule d'écrivains français et flamands, hommes instruits, labo- » rieux et de bonne volonté, qui mériteraient d'être associés à » ce travail, quoiqu'ils soient étrangers à la Compagnie.

» L'Académie conserverait la haute main sur la rédaction de » la *Biographie nationale*, par l'intermédiaire de la commis- » sion. »

M. de Saint-Genois proposa de soumettre la question à l'avis de l'assemblée générale des trois classes réunies.

A la même époque (28 mai 1859), M. le Ministre de l'intérieur avait aussi insisté sur cet objet, dans une dépêche où il signalait derechef tout l'intérêt que le Gouvernement attachait à l'accomplissement de cette partie de la mission de l'Académie.

Pour se conformer au vœu émis dans cette dépêche ministérielle, qui assurait à la Compagnie le concours du Gouvernement, la classe des lettres compléta la commission provisoire. MM. Wesmael et le baron de Saint-Genois en furent nommés membres, en remplacement de MM. Morren et de Reiffenberg, décédés. Cette commission, comme on l'a déjà dit, n'avait d'autre tâche que celle de proposer un plan d'exécution. L'Académie

aurait ensuite à discuter ce plan, à l'approuver ou à le modifier.

La commission provisoire, dans une séance du 3 juillet 1859, décida qu'il fallait, avant tout, rassembler les éléments du travail. Elle confia à M. de Saint-Genois le soin de préparer sur ce sujet un rapport circonstancié, en même temps qu'un projet de dispositions réglementaires.

Le rapporteur ne tarda pas à se convaincre que de nombreux matériaux biographiques étaient disséminés dans une multitude d'ouvrages anciens et modernes imprimés en Belgique, dans des recueils périodiques et des opuscules de tout genre. Il était aisé d'y rechercher ces matériaux, de les en extraire et de les coordonner.

Avant de se livrer à l'examen de ces sources, où l'on devait puiser avec discernement, il était essentiel de s'entendre, de se fixer sur la signification et la portée de l'expression assez vague de *Biographie nationale,* dont s'était servi l'arrêté royal de 1845.

Fallait-il se borner à faire figurer dans cet ouvrage les hommes les plus célèbres de la Belgique, et à faire leur éloge? C'eût été, ainsi que le disait fort judicieusement M. de Saint-Genois, reprendre en sous-œuvre la publication d'ouvrages existants, tels que l'*Album de Chabannes,* la *Biographie Jamar,* les *Belges illustres;* c'eût été, de plus, s'éloigner des vues du Gouvernement.

L'Académie avait à composer un recueil beaucoup plus étendu, où tous les hommes remarquables de la Belgique devaient trouver leur place ; c'est-à-dire un ouvrage présentant la nomenclature de tous ceux de nos compatriotes dont la mémoire mérite d'être conservée, à quelque titre que ce soit. Il s'agissait, en un mot, de publier un *Dictionnaire biographique* consacré à la nation belge.

M. de Reiffenberg, dans une note communiquée à la classe des lettres, le 4 août 1846, avait envisagé la question tout différemment. Selon lui, le travail imposé à l'Académie devait être un *Aperçu historique,* un résumé, dans l'ordre chronologique,

des faits et gestes des hommes qui ont contribué à rehausser la gloire du pays, tant au point de vue des sciences, de la littérature et des arts, que sous d'autres rapports, également dignes d'être signalés. Il proposait de confier aux trois classes la rédaction et la publication de ces aperçus généraux, selon la spécialité de leurs travaux respectifs, et en suivant le plan adopté par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France.*

Cette idée ne prévalut point. M. de Reiffenberg considérait l'œuvre à publier par l'Académie de Belgique sous un aspect beaucoup trop restreint. Il confondait la Biographie belge proprement dite avec des ouvrages qui ne sont point, il est vrai, sans analogie avec elle, par exemple l'*Histoire de l'art en Belgique,* projetée par la classe des beaux-arts, mais qui ne répondraient nullement aux intentions de l'arrêté de 1845.

M. de Saint-Genois, faisant un pas de plus, dressa une longue liste d'ouvrages où les futurs rédacteurs de la *Biographie nationale* pourraient puiser et se renseigner avec fruit. La commission fit imprimer cette nomenclature bibliographique, en se réservant de la compléter plus tard.

L'initiative prise par M. de Saint-Genois obtint, le 10 mai 1860, un plein succès, dans l'assemblée générale de l'Académie.

Après la lecture de l'intéressant exposé [1] que nous venons d'analyser très-succinctement, et auquel M. de Saint-Genois avait joint, outre sa Nomenclature bibliographique, un projet de règlement pour la publication de la *Biographie nationale,* l'Académie, présidée par M. Gachard, déclara accepter la mission dont l'investissait l'arrêté du 1er décembre 1845. Le projet de règlement, après avoir subi quelques modifications, fut adopté à la presque unanimité des suffrages des académiciens présents.

[1] *Rapport sur les moyens de mettre à exécution l'arrêté royal du* 1er *décembre* 1845, *en ce qui concerne la publication d'une* BIOGRAPHIE NATIONALE, *fait en séance générale des trois classes, le* 10 *mai* 1860, *au nom de la commission provisoire nommée par la classe des lettres.*

Ce projet reçut la sanction du Gouvernement, par l'arrêté ministériel suivant:

PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

—

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1845, portant que l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera chargée de la rédaction d'une *Biographie nationale* et qu'elle soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ce travail; STATUTS organiques.

Vu le projet adopté en conséquence par l'Académie, dans sa séance générale du 10 mai 1860;

ARRÊTE :

ART. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

ART. 2. Elle institue, à cet effet, une commission de quinze membres, qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Tous les six ans, chaque classe sera appelée a réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

ART. 3. La commission peut s'associer pour le travail de rédaction les autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

ART. 4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

Art. 5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

Art. 6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

Art. 7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

Art. 8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

Art. 9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

Art. 10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

Art. 11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 mai 1860. Ch. Rogier.

COMMISSION académique. 1re période.

Les trois classes de l'Académie élurent, pour la période de 1860-1866, leurs délégués à la commission spéciale, chargée de diriger la rédaction et la publication de la *Biographie nationale*. La classe des sciences désigna MM. G. Dewalque, J. Kickx, Ad. Quetelet, J. Stas et P. Van Beneden; la classe des lettres, MM. le chanoine de Ram, L.-G. Gachard, le baron Kervyn de Lettenhove, M.-L. Polain et le baron de Saint-Genois; la classe

des beaux-arts, MM. Edm. De Busscher, François Fétis, Édouard Fétis, Adolphe Siret et André Van Hasselt.

La commission académique, ainsi composée, tint sa première séance le 6 octobre 1860. Elle fut installée par M. Gachard, directeur de la classe des lettres et président annuel de l'Académie. Immédiatement après, la commission procéda à la constitution du bureau. Les délégués nommèrent M. de Saint-Genois *président*, M. J. Stas *vice-président*, M. Éd. Fétis *secrétaire*, M. Félix Stappaerts *secrétaire-adjoint*. NOMINATION du bureau.

En mars 1864, M. Éd. Fétis, ayant, par suite de ses occupations et de ses travaux littéraires, dû renoncer à s'acquitter plus longtemps des devoirs du secrétariat, fut remplacé par M. Edm. De Busscher.

L'année 1865 apporta d'autres changements dans la commission. Le décès de M. Kickx et la démission de M. Stas y amenèrent MM. l'abbé Eug. Coemans et Éd. Morren, nouveaux delégués de la classe des sciences; les démissions de MM. Fr. Fétis, Éd. Fétis et Van Hasselt y firent entrer MM. Alph. Balat, le chevalier Léon De Burbure et J. Portaels, élus par la classe des beaux-arts, et, à la mort de M. le chanoine de Ram, la classe des lettres lui donna pour successeur M. le général Guillaume.

M. Ad. Quetelet, désigné par le suffrage unanime de ses collègues, remplaça M. Stas à la vice-présidence.

Nous ne suivrons point, séance par séance, les délibérations et les décisions de la commission académique. Ce serait allonger inutilement la route que nous avons à parcourir. Nous mentionnerons les principes fondamentaux, les règles organiques, les mesures d'exécution que la commission adopta ou prescrivit, sans rapporter, pour la plupart des résolutions, tous les incidents des débats. On peut aisément, d'ailleurs, se faire une idée des nombreux et minutieux détails dont les membres délégués durent s'occuper pendant le cours des délibérations préliminaires. Jamais publication collective aussi vaste et de semblable nature n'avait été tentée en Belgique. Les leçons de l'expérience faisaient complétement défaut. DÉLIBÉRATIONS préliminaires.

PROGRAMME. Dès la première réunion des délégués, le président donna lecture d'un programme de questions à soumettre à l'examen et aux résolutions de la commission. Ces questions se rapportaient aux points fondamentaux dont la solution devait nécessairement précéder l'exécution du travail littéraire.

Voici dans quel ordre se présentaient ces points fondamentaux :

A. But et organisation intérieure de la commission académique;

B. Formation d'une liste alphabétique provisoire des noms destinés à être admis éventuellement dans la *Biographie nationale*.

C. Collaboration d'écrivains belges en dehors du cadre de l'Académie.

D. Rédaction et mode de publication de la *Biographie nationale*.

Les principes et les décisions découlant de ce programme complexe furent successivement mis en délibération. Plusieurs séances y furent consacrées. La solution de quelques points donna lieu à de longues discussions; mais ces débats n'étaient pas dépourvus d'intérêt. Il s'agissait de bien s'entendre sur les bases du travail académique; de résoudre toutes les difficultés inhérentes à la vaste publication qu'on allait entreprendre, d'asseoir son organisation sur des règles fixes et des principes rationnels; d'adopter enfin le plan définitif de l'élaboration et de la publication de notre *Biographie nationale*.

C'est dans la séance du 6 novembre 1860 que la commission aborda la discussion du programme de M. de Saint-Genois. La première solution à intervenir était capitale : le but de l'institution de la commission déléguée. La publication même d'une *Biographie nationale* impliquait naturellement, comme premier point à résoudre, la détermination de la forme, de la portée et de l'étendue à donner à cette œuvre.

(1) Introduction à la *Biographie nationale*, pp. 11 à 14.

L'ordre chronologique général fut proposé par plusieurs membres de la commission. Ils jugeaient que ce mode réalisait la pensée du Ministre qui avait conçu le projet de la publication d'une biographie belge. Ils croyaient qu'on faciliterait ainsi les recherches et qu'on éviterait les difficultés qui, selon eux, naîtraient infailliblement de la division, par catégories ou par groupes professionnels, des personnages distingués.

L'ordre méthodique eut aussi ses partisans. Ils firent valoir, en faveur de ce système, l'avantage que présenterait chaque subdivision de travail correspondant à un même cercle biographique, qui pourrait être traité par un écrivain spécial. Cette façon de procéder offrirait, disaient-ils, plus d'ensemble et d'homogénéité.

D'après d'autres délégués, si l'on adoptait un tel plan, on ne ferait plus une biographie nationale proprement dite; on ferait une série d'ouvrages distincts, mais non le répertoire complet des hommes distingués de la Belgique, à quelque titre que ce soit. Or, c'est là, ajoutaient-ils, la véritable mission de l'Académie; cette mission ne peut être remplie que par la publication d'un dictionnaire biographique, et ce dictionnaire réclame impérieusement l'ordre alphabétique.

Trois systèmes encore furent préconisés : on proposa le fractionnement par province, la division par période historique, le classement par profession ou par spécialité, mais en adoptant, pour chacune de ces catégories, l'arrangement alphabétique.

Quelques membres soutinrent que, pour un monument semblable, la première condition était l'unité, et que cette unité ne pouvait être obtenue que par des séries séparées et rangées d'après leur importance. Mais il fut objecté que l'ordre alphabétique général n'excluait point l'unité de vues, puisque, dans la distribution des notices à composer, on pourrait avoir égard aux aptitudes, aux travaux, à la profession des rédacteurs, et même confier les biographies de certains groupes à une même plume.

On ne s'arrêta point à l'argument spécieux, émis par l'un

des délégués, que l'élaboration d'un *Dictionnaire biographique* n'entrait point dans les attributions du premier corps savant de la Belgique; que ce travail était, en quelque sorte, indigne de l'Académie! L'arrêté royal de 1845 et la décision de l'assemblée générale de 1860 avaient écarté cette objection.

La discussion ayant été close, la solution fut votée, en ces termes, par dix voix contre cinq : « Par les mots *Biographie* » *nationale,* la commission comprend la composition d'un » *Dictionnaire biographique,* rédigé dans l'ordre alphabétique » général. »

Ont voté *pour :* MM. De Busscher, de Ram, baron de Saint-Genois, Dewalque, Éd. Fétis, Gachard, Polain, Siret, Stas et Van Beneden.

Contre : MM. Fr. Fétis, baron Kervyn de Lettenhove, Kickx, Quetelet et Van Hasselt.

La commission adopta ensuite, malgré l'opposition de quelques membres, les solutions suivantes :

« Tous les personnages qui ont une notoriété quelconque » seront admis dans les *listes provisoires.* L'élimination de » ceux que l'on jugerait inutile de faire figurer dans la *Biogra-* » *phie nationale* aura lieu plus tard.

» La formation des *listes provisoires* sera effectuée sous la » direction du président.

» On consignera, autant que possible, dans les *listes provi-* » *soires*, les noms, prénoms, professions, lieu et date de nais- » sance et de décès; on citera à la suite de chaque nom les » ouvrages spéciaux et les monographies où il est fait mention » des personnages; mais il semble inutile d'indiquer les biogra- » phies générales, les dictionnaires historiques et les encyclo- » pédies, qui contiennent des notices sur ces mêmes personnages.

INDIGÉNAT. Dans la séance du 15 décembre 1860, la commission eut à résoudre d'autres questions importantes, à poser d'autres règles essentielles, pour se guider plus sûrement.

D'abord, s'en tiendra-t-on, pour le lieu de naissance, à la

circonscription géographique actuelle, ou bien comprendra-t-on parmi les nationaux les personnages nés dans les localités voisines, lesquelles, à l'époque de la naissance de ces personnages, appartenaient au territoire belge?

HOLLANDE.

Cette proposition alternative est plus épineuse qu'elle ne le paraît de prime abord, notamment en ce qui concerne la Hollande. On aurait voulu accueillir dans la *Biographie nationale* tous les hommes distingués nés dans les contrées anciennement et actuellement belges; mais il était à craindre qu'on n'y vît une sorte d'usurpation de nationalité. On pouvait aussi adopter le plan des recueils de Valère André, de Foppens, de Swertius, comme le fit plus tard Paquot, pour ses *Mémoires littéraires*, et admettre indistinctement dans notre dictionnaire biographique les noms illustres des Provinces-Unies et de la Belgique, ces deux pays ayant constitué jadis un état complexe, sous la dénomination de Pays-Bas. Mais les biographes les plus accrédités de la Hollande nous ayant donné l'exemple de la disjonction, il n'était pas convenable d'aller, en Belgique, à l'encontre de ce principe, que nous trouvions établi sans contestation.

ANCIENNES provinces belges.

Ensuite, quelle extension à donner à l'indigénat pour les parties distraites de notre territoire à diverses époques? La Belgique n'est homogène que depuis peu de temps; elle formait autrefois un faisceau de provinces, rompu maintenant. Ne pouvait-on reconstituer ce faisceau par la *Biographie nationale*, et, tout en évitant les usurpations, sauvegarder les antiques droits de la patrie belge?

La commission, par dix voix contre deux, se rallia à un principe général ainsi formulé :

« La *Biographie nationale* comprendra tous les hommes qui » se sont distingués à des titres divers, soit dans l'histoire poli- » tique du pays, soit dans la carrière des sciences, des lettres, » des arts, de l'industrie, etc., nés en Belgique ou sur des terri- » toires dépendant, à l'époque de leur naissance, des provinces » qui forment la Belgique actuelle. »

La recherche des anciennes limites de la Belgique présentait d'assez grandes difficultés historiques et chronologiques. La question a été longuement débattue et examinée.

Ce point résolu, il s'en offrit un autre non moins intéressant, non moins délicat, et presque connexe avec la précédente décision.

QUESTION des étrangers.

Admettra-t-on dans les *listes provisoires* et dans la *Biographie nationale* des étrangers éminents qui ont passé la majeure partie de leur existence en Belgique et ont rendu des services signalés au pays et à nos princes ?

Plusieurs membres de la commission soutinrent vivement l'admission, dans la *Biographie nationale,* des étrangers qui ont longtemps résidé en Belgique et s'y sont distingués d'une manière notable. « Il ne faut pas toujours, disaient-ils, considérer un homme comme n'ayant qu'une seule patrie; il peut se rattacher intimement à un autre pays que celui où il est né. Dans les histoires littéraires, scientifiques, artistiques, comme dans l'histoire politique, on voit des hommes d'élite se créer ainsi une seconde patrie, une patrie d'adoption. La nationalité ne se détermine pas uniquement par un accident géographique. L'homme né sur le sol étranger, mais qui a consacré à la Belgique ses talents et ses travaux, qui l'a illustrée par l'éclat de son nom, qui lui a rendu des services signalés, n'a-t-il pas droit à y être honoré ? Dès lors, pourquoi n'occuperait-il point dans notre galerie nationale la place qu'il y a légitimement conquise ? Et n'y aurait-il pas de l'ingratitude même à ne pas l'admettre dans l'œuvre belge, où l'exclusion de semblables personnages laisserait de regrettables lacunes? D'ailleurs, les pays qui les ont vus naître n'en seraient pas moins en droit de les réclamer, bien qu'ils eussent obtenu en Belgique la nationalité d'adoption. »

Ces arguments ne restèrent pas sans réplique de la part des partisans du système opposé. « En se reportant à la pensée qui a déterminé le Gouvernement à prescrire la publication d'une

Biographie nationale, il faut bien reconnaître, disaient-ils, que son intention a été de rappeler et de conserver la mémoire des hommes distingués qu'a produits la Belgique; d'élever un monument à la nationalité belge; de faire exclusivement une œuvre patriotique. »

Par sept voix contre cinq, l'admission des étrangers fut écartée.

Mais ce n'était là que la première des phases par lesquelles devait passer la solution définitive de ce principe. A la séance suivante, le 7 janvier 1861, la question fut soulevée de nouveau par un des délégués qui n'avait pas assisté à la discussion.

Le vote fut maintenu, mais cet incident fit surgir une proposition nouvelle, un mode transactionnel, et celui-ci fut accueilli par huit voix contre trois.

Il fut décidé : « qu'il serait ajouté à la *Biographie nationale* » un *Supplément* comprenant les hommes qui, bien que nés » dans des pays étrangers, ont passé la plus grande partie de » leur vie en Belgique, et y ont pris une part importante, soit » aux événements politiques, soit aux progrès des lettres, des » sciences, de l'industrie, etc. »

L'un des membres déclara voter pour la proposition, par la raison que, si l'on consacre dans la *Biographie nationale* des notices aux Belges distingués qui ont vécu à l'étranger, il est juste d'y réserver également une place aux hommes d'élite qui sont venus de l'étranger se fixer en Belgique, et y ont concouru au développement intellectuel, matériel ou politique de la nation.

Un autre membre protesta, au contraire, contre l'adoption du *Supplément;* c'était, selon lui, un acte peu honorable pour le pays.

« Dans le *Supplément*, disait-il, seront réunis tous les hommes qui se sont créé une patrie parmi nous, et, au nombre de ces hommes, il y en a qui portent de grands noms; il y en a qui dominent une époque, qui ont été mêlés aux événements les plus remarquables de notre histoire, qui ont exercé une haute influence sur la marche des idées, dans l'ordre religieux et dans

l'ordre civil, dans les sciences, les lettres et les arts. Est-il permis de les reléguer dans les catacombes d'un supplément?

» Plus d'un prince qui a régné sur la Belgique, plus d'un lieutenant général, plus d'un prince-évêque de Liége, plus d'un illustre rejeton de la maison de Bourgogne ou de toute autre maison souveraine ne seront mentionnés qu'au *Supplément*, et se trouveront ainsi séparés de leurs prédécesseurs et de leurs successeurs, Belges de naissance, nationaux par l'effet du hasard. »

Cette *Biographie étrangère*, jointe à la *Biographie belge*, souleva bien des susceptibilités et, avant même que l'on se mît à l'œuvre, on vit surgir des réclamations, des tiraillements, qui, à diverses reprises, firent reprendre les débats sur les deux décisions antérieures. La résolution d'exclure du corps de la *Biographie nationale* les notices des personnages de naissance étrangère, qui, par les services rendus à la Belgique, par le lustre qu'ils ont jeté sur le pays, ont laissé dans nos annales des traces ineffaçables, parut de plus en plus malheureuse. On proposa donc de renoncer au *Supplément étranger* et d'admettre ces personnages dans la *Biographie nationale*, en marquant leurs noms d'un astérisque distinctif.

« Que veut-on, disaient les promoteurs de la proposition? Que les étrangers ne soient pas confondus avec les nationaux? Ce principe de séparation est établi par l'astérisque, aussi bien que par le *Supplément*.

» Que craint-on? Qu'on n'accuse l'Académie de s'emparer de célébrités que la Belgique n'a pas le droit de revendiquer? Impossible : leur nationalité originaire et leur naturalisation belge seront parfaitement caractérisées. »

Plusieurs membres déclarèrent qu'ils auraient accepté ce système, s'il avait été plus tôt mis en délibération.

D'autres membres, malgré de nombreux exemples donnés par une foule d'assemblées délibérantes, continuèrent à soutenir que la commission ne pouvait se déjuger, en infirmant des décisions antérieures. Leur insistance l'emporta encore, quoiqu'on eût

soin de leur faire remarquer qu'il ne s'agissait point d'abandonner le principe de séparation, mais d'acquiescer à un autre mode d'application de ce principe.

Dans des séances subséquentes, de 1862 à 1865, cette interminable question reparut incidemment. En procédant à la formation des listes provisoires, on avait inscrit sur la *liste des étrangers* les gouverneurs généraux, les ministres plénipotentiaires, les archevêques, les chefs ou présidents du Conseil privé, qui n'étaient pas Belges de naissance, tandis qu'on avait admis sur la *liste des nationaux* tous les princes qui régnèrent dans les provinces aujourd'hui séparées de la Belgique, comme comtes ou ducs, et, sur nos provinces réunies, comme souverains, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.

On avait suivi la même règle pour les évêques de Liége, placés parmi les nationaux, jusqu'à la suppression de la principauté.

Un membre de la commission, qui avait scruté la question sous le rapport artistique, démontra que le *Supplément étranger* mutilerait la *Biographie nationale*, en privant le corps de l'œuvre de la plupart des noms illustres qui se sont identifiés avec notre école de peinture.

Enfin, de discussions en discussions, dont le renouvellement prouvait que des doutes avaient pénétré dans l'esprit des membres de la commission, peut-être même par appréhension d'avoir fait fausse route, on en vint à l'adoption d'un nouveau palliatif : l'annexion immédiate des *Suppléments étrangers* aux catégories alphabétiques de la *Biographie nationale*, avec renvoi du volume à l'annexe.

Mais le résultat inattendu du triage opéré pour le premier *Supplément*, annexe de la série *A*, dont la rédaction allait être entamée et qui se composait à peine de dix-sept noms sur quatre cents, fit surgir un dernier débat. S'appuyant, d'une part, sur les sérieuses difficultés prévues, et déjà même rencontrées; s'autorisant, d'autre part, du revirement d'opinion qui se mani-

festait chez plusieurs membres, le secrétaire et les membres du sous-comité d'examen des notices provoquèrent la reprise de la délibération et un vote final.

Ce fut le 11 mars 1865 que la controverse se représenta devant la commission. Les opinions divergentes furent ou reproduites ou rappelées, voire même l'argument de l'immutabilité des décisions. C'était faire poser d'abord la question en ces termes : « Y a-t-il lieu de revenir sur la décision prise? »

Treize délégués étaient présents : MM. le baron de Saint-Genois, *président;* Stas, *vice-président;* Edm. De Busscher, *secrétaire;* l'abbé Coemans, le chanoine de Ram, Dewalque, Éd. Fétis, Gachard, baron Kervyn, Polain, Ad. Quetelet, Siret, Van Beneden.

Neuf délégués répondirent affirmativement; quatre s'abstinrent : MM. Stas, Dewalque, Éd. Fétis et Gachard.

Ensuite fut abordée la question fondamentale, ainsi formulée : « Y a-t-il lieu d'accueillir dans la *Biographie nationale,* en » raison de leurs fonctions ou de services signalés rendus au » pays, certaines catégories d'étrangers, en indiquant leur ori- » gine par un astérisque placé à côté de leur nom, au commen- » cement de la notice biographique? »

Dix membres de la commission émirent un vote affirmatif; trois s'abstinrent : MM. Stas, Éd. Fétis et Gachard.

Ce résultat, qui importait beaucoup à l'unité et à la marche régulière de l'œuvre académique, a été amené forcément, comme l'ont assez prouvé les divers incidents dont nous avons cherché à donner un fidèle exposé, à cause de l'importance exceptionnelle de la solution.

LISTES alphabétiques.

Dans l'entretemps, la commission académique s'était activement occupée de la formation des *listes alphabétiques.* Après avoir pris connaissance des méthodes suivies pour la publication des meilleurs recueils biographiques, et s'être assurée que le mode proposé par le programme de M. de Saint-Genois répondait à ce qu'exige une bonne classification, elle décida

que les listes des noms provisoirement recueillis seraient immédiatement dressées.

Dès le mois de février 1861, les membres de la commission reçurent la liste imprimée de la catégorie alphabétique *A;* le mois suivant, furent terminées les listes des séries *B* à *Z*. Ces nomenclatures représentaient le dépouillement de soixante-quatre ouvrages, comprenant plus de trois cents volumes. Les sources où l'on avait puisé se trouvaient indiquées après chaque nom. Ce premier dépouillement, noyau de la *Liste provisoire complète,* avait fourni environ neuf mille noms qui, sans être tous illustres, ni d'égal mérite, avaient néanmoins obtenu une notice ou une mention biographique dans les ouvrages consultés. Il restait naturellement de nombreuses publications à dépouiller, et chaque jour devait amener de nouvelles découvertes. Il fut donc résolu que les investigations seraient continuées par M. Aug. Vander Meersch, docteur en droit, à Gand, qui avait été spécialement chargé de cet important travail, sous la direction de M. de Saint-Genois.

En juillet 1861, la première liste fut imprimée, dans les ateliers du *Moniteur belge,* afin d'attirer sur les erreurs ou les omissions involontaires le contrôle des hommes compétents. Des exemplaires de cette liste furent remis aux membres de la commission et aux autres académiciens; aux principales sociétés savantes, littéraires et artistiques du pays; en un mot, à tous ceux dont on pouvait espérer des renseignements utiles. La commission croyait, par ce moyen, obtenir un relevé minutieusement exact.

Cette liste fut suivie de deux *Suppléments* et forma un volume in-4° de 90 pages, à deux colonnes.

La manière d'écrire autrefois les noms propres, manière souvent fautive, irrégulière, avait occasionné des erreurs d'individualités, des confusions de personnes, que les vérifications ultérieures pouvaient seules faire disparaître. Il en était de même pour les dates de naissance et de décès. Dans ce premier travail,

il n'avait guère été possible de se livrer à des investigations approfondies, à un examen scrupuleux des dates, des attributions professionnelles, ni de la valeur réelle des personnages. Le soin de constater l'identité, d'apprécier la notoriété, le mérite et les titres de gloire devait être laissé aux auteurs.

INSERTION au *Moniteur*.

L'un des membres de la commission proposa de ne pas insérer la liste provisoire au *Moniteur belge*, pour ne pas donner prise à la critique; mais, en présence de la prescription formelle du règlement organique, on ne pouvait s'arrêter à cette proposition. On convint, toutefois, de différer l'insertion au *Moniteur*, jusqu'à ce que la commission académique eût procédé à la révision de la liste.

Le dépouillement des noms fut poursuivi dans de nombreux ouvrages successivement désignés, et les listes provisoires, revues, épurées et complétées, furent livrées à la publicité officielle, aux dates suivantes :

Les noms de la lettre	*A*,	le 27 mars 1862.
» »	*B*,	le 25 septembre 1862.
» »	*C*,	le 15 février 1863.
» »	*D*,	le 7 novembre 1863.
» »	*E*,	le 28 janvier 1864.
» »	*F*,	le 6 août 1864.
» »	*G*,	le 11 novembre 1864.
» »	*H*,	le 21 février 1865.
Les noms des lettres	*I* et *J*,	le 11 juillet 1865.
Les noms de la lettre	*K*,	le 17 août 1865.
» »	*L*,	le 5 novembre 1865.
» »	*M*,	le 7 janvier 1866.
Les noms des lettres	*N* et *O*,	le 11 janvier 1866.
» »	*P*, *Q* et *R*,	le 20 mars 1866.
» »	*S*, *T* et *U*,	le 27 avril 1866.
» »	*V*, *W*, *X*, *Y* et *Z*,	le 11 juin 1866.

Un grand nombre de séances de la commission furent consacrées à la révision des listes provisoires. Chaque membre indiqua les erreurs ou les omissions qu'il y avait remarquées; les

suppressions qui paraissaient justifiées furent soumises au vote.

On proposa de distinguer par un signe d'interrogation ou par un astérisque les noms que, faute de notions précises, on hésitait à conserver sur les listes. Ce moyen fut écarté, le public se trouvant dûment averti du caractère provisoire et quelquefois dubitatif de ces listes, destinées seulement à servir de guide. Tous les individus indiqués ne devaient évidemment pas figurer dans la *Biographie nationale.*

La commission adressa, au nom de l'Académie, de pressants appels aux lumières de ceux de nos compatriotes qui auraient à signaler des lacunes ou des inexactitudes. Elle réclama, en même temps, le concours des personnes possédant des documents dont il pourrait être tiré parti. Ces appels et ces demandes eurent peu de succès. La commission fut, pour ainsi dire, abandonnée à ses seuls efforts. Les communications lui firent presque entièrement défaut; la plupart des rectifications ne lui arrivèrent que tardivement ou inutilement.

Il serait donc injuste d'imputer à la commission directrice des oublis ou des erreurs, car elle a pris toutes les précautions possibles pour les éviter. C'est la première fois peut-être qu'un corps savant ait eu ainsi recours aux connaissances et à l'aide d'hommes d'étude étrangers à la Compagnie.

Nous devons pourtant une mention de gratitude aux communications venues de la France et de l'Allemagne. Des écrivains de ces deux pays ont non-seulement offert leur collaboration à la *Biographie nationale,* collaboration étrangère que nos statuts organiques nous interdisaient d'accueillir; mais ils nous ont fait parvenir les données historiques qui étaient à leur disposition et pouvaient éventuellement nous être utiles. Les rapports annuels ont cité, entre autres, les communications de MM. le docteur Namur, le président Wurth-Paquet, le professeur Engling, le docteur Neyen, de Luxembourg; de M. Charles Abel, de Metz; de M. De Haisnes, de Douai; de M. le docteur Hoffmann, de Hambourg.

La quantité des ouvrages consultés pour former la liste générale s'est élevée à un chiffre considérable, et les recherches ne se sont pas un instant arrêtées. En juin 1864, la commission fit dresser la liste des ouvrages qu'on avait mis à contribution. Cette liste comprend deux cent trente ouvrages ou deux mille cent quarante-six volumes.

Le nombre des noms recueillis s'est encore accru; il a atteint le total élevé de dix à onze mille. Mais, par suite des rectifications, un tiers de ces noms ne figureront point dans la *Biographie nationale.*

Le dépouillement s'est effectué au moyen de bulletins, par M. Aug. Vander Meersch, attaché depuis 1862 au secrétariat de la commission académique.

C'est vers la fin de la première période sexennale (1860-1866) qu'ont été terminées les opérations auxquelles les listes provisoires de la *Biographie nationale* ont donné lieu. La liste générale, formant un volume gr. in-4° de 220 pages à larges colonnes, a paru sous ce titre : *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* — BIOGRAPHIE NATIONALE : *liste alphabétique des noms provisoirement recueillis pour servir à la rédaction de la Biographie nationale.* Bruxelles, Deltombes, 1862-1866.

Les diverses listes, primitives et revisées, constituent le *Répertoire sommaire* de la biographie belge. Ce travail important, d'un intérêt et d'une utilité incontestables, fut le précurseur et sera le complément de notre publication. Au fur et à mesure que s'élaborera l'œuvre académique, les notions vagues ou insuffisantes, qui font placer dans la catégorie des noms réservés ceux de certains personnages, seront l'objet de l'investigation des auteurs. Ces personnages pourront, par de nouvelles découvertes, être mieux connus, mieux appréciés et, au besoin, prendre rang dans un supplément. La simple mention dans la liste alphabétique suffira pour les individualités n'ayant pour elles qu'une notoriété insuffisante ou de vagues indices.

Préoccupé de l'exclusion du *Dictionnaire biographique* des artistes dont on ne connaît guère que le nom, et peu ou point les productions, un membre de la commission proposa de leur consacrer un *Supplément spécial*, afin de provoquer des recherches ultérieures et d'arriver, comme pour Memling, Bellegambe, Hugues Vander Goes, Nabur Martins et autres peintres anciens, à de précieuses révélations. On lui répondit que ce supplément nominal se trouve naturellement remplacé par la liste générale.

En novembre 1865, dans la liste revisée de la série alphabétique *L*, publiée en annexe par le *Moniteur belge*, il fut, pour la première fois, fait emploi de l'astérisque, pour distinguer les noms des personnages d'origine étrangère. En tête de cette liste fut placé un avis explicatif : « Les noms marqués d'un astérisque » sont ceux de personnages étrangers qui, à raison des fonctions » qu'ils ont occupées en Belgique, ou des services qu'ils y ont » rendus, peuvent être admis dans la *Biographie nationale.* »

Il y avait, en effet, sept noms de cette série marqués de l'astérisque, et ce chiffre sera réduit à trois ou à quatre, lors du triage définitif.

On le voit, il ne faut pas plus confondre les listes nominales et sommaires avec la *Biographie nationale*, qu'il ne faut voir en celle-ci un panthéon réservé aux hommes illustres. Cette distinction a été plusieurs fois signalée dans les rapports lus à l'Académie et présentés au Gouvernement. Il n'y a rien à modifier à ce que nous déclarions à ce sujet dans le rapport de 1866 : « Cet » ouvrage (la *Biographie nationale*), ainsi que l'Académie l'a » conçu et l'exécute, sera un *Dictionnaire biographique*, où » la religion, les sciences, les lettres, les arts et l'industrie, » comme le mérite administratif et les talents militaires, comme » les services rendus au pays et les vertus sociales, auront leurs » représentants : « les hommes remarquables, à quelque titre » que ce soit, » dit le règlement organique de 1860, c'est-à-» dire tous ceux dont le nom appartient à notre histoire, qu'ils

» soient célèbres, illustres, distingués ou seulement dignes d'être » remémorés. »

QUESTIONS d'exécution.

Les bases théoriques de la *Biographie nationale* se trouvaient établies. L'œuvre académique allait entrer dans la phase de la pratique : la rédaction et l'impression.

Les mesures d'exécution, beaucoup plus nombreuses que les questions de principe déjà résolues, ne devaient se présenter que successivement : toutes ne pouvaient être prévues. La publication d'un dictionnaire biographique s'écarte du cercle des travaux ordinaires de l'Académie; c'est une entreprise collective, vaste et hérissée de détails techniques, nouveaux pour la commission directrice. Nous nous bornerons à relater les résolutions qui sont de nature à être consignées dans ce rapport.

COLLABORATION.

En première ligne, il fallait prendre une décision au sujet de la rédaction des notices biographiques, et partant se prononcer sur l'admission ou l'exclusion de la collaboration d'écrivains belges étrangers à l'Académie. Cette coopération, que le règlement organique déclarait facultative, fut acceptée, avec la restriction que les collaborateurs devraient être présentés par un membre de la commission et agréés par celle-ci. Il fut convenu, d'un autre côté, qu'on n'aurait recours à eux qu'après que les membres de l'Académie auraient indiqué les articles dont ils se réservent la rédaction.

Afin de parer aux conflits qui pourraient surgir, soit entre les membres de l'Académie, soit entre les autres rédacteurs, la commission directrice devait avoir égard, dans ses choix, aux études particulières, aux connaissances professionnelles, aux relations des écrivains.

RÉPARTITION du travail de rédaction.

La répartition du travail de rédaction entre les membres de l'Académie et les écrivains belges, admis à la collaboration, n'est certes pas la partie la moins délicate de la tâche imposée à la commission. « Tandis qu'on se dispute, en quelque sorte, » le plaisir de s'occuper d'un homme célèbre, de retracer son » histoire, de juger ses actions ou d'analyser ses œuvres, dit

» M. Éd. Fétis, dans son rapport de 1864, il est des person-
» nages, relativement obscurs, dont personne ne se soucie d'avoir
» à écrire la biographie. S'il y a surabondance de collaboration
» pour les uns, il y a disette pour les autres. »

La commission a établi des règles de répartition et de préférence, pour éviter tous les froissements et justifier sa manière de procéder. Elle accorde d'ordinaire la priorité : 1° aux délégués des trois classes de l'Académie; 2° aux autres membres de la Compagnie; 3° aux littérateurs belges admis à la collaboration. En cas de concurrence dans l'une de ces catégories, la préférence est acquise : 1° à l'écrivain qui déjà s'est occupé du personnage désigné; 2° à l'écrivain qui appartient, soit à la famille, soit à la localité ou à la province dans laquelle le personnage a vécu, soit à la profession qu'il a exercée.

Jusqu'ici il ne s'est produit aucune réclamation à laquelle il n'ait pu être accordé satisfaction. Les auteurs montrent tous la plus obligeante confraternité.

Des listes et des lettres circulaires ont porté à la connaissance des membres de l'Académie et des autres collaborateurs les séries alphabétiques dans lesquelles ils avaient à choisir les personnages dont ils étaient disposés à écrire les notices. Des avis imprimés les ont instruits, lors de la répartition du travail, des époques fixées pour l'envoi des articles.

A différentes reprises, la commission de la *Biographie nationale,* par l'organe de son bureau, a rappelé aux membres de l'Académie qu'elle comptait sur leur concours personnel et actif, les écrivains non académiciens n'étant admis à collaborer à la rédaction que par exception. Aussi le nombre des rédacteurs, membres de la Compagnie, s'est-il successivement accru. Il y a aujourd'hui trente-quatre adhésions effectives. Le chiffre des collaborateurs étrangers à l'Académie s'élève à quarante-cinq, et il aurait été considérablement augmenté, si la commission avait accueilli toutes les demandes.

Voici la statistique actuelle de la rédaction : Académiciens

inscrits, trente-quatre; décédés depuis leur inscription, sept; auteurs de notices biographiques, trente, dans les volumes qui ont paru. Collaborateurs inscrits, quarante-cinq; morts depuis leur inscription, cinq; auteurs de notices, trente-trois.

INSTRUCTIONS aux auteurs.

La commission a dû rédiger des instructions pour guider les rédacteurs des articles de la *Biographie nationale*.

Résumons brièvement ces instructions.

Les biographies doivent être inédites ou bien remaniées par les auteurs, selon les indications de la commission directrice, si elles ont été traitées dans un ouvrage publié. Par notices remaniées, la commission entend celles qui ne sont pas la reproduction identique d'articles antérieurement imprimés. Les faits peuvent être conservés, s'ils ne sont point oiseux, et aussi l'ensemble des idées; mais le rédacteur doit en faire un travail nouveau.

Toutes les biographies sont signées par les auteurs; pas d'anonymes ni de pseudonymes.

En tête de chaque article, s'inscrivent les noms, prénoms et qualités du personnage, le lieu et la date de sa naissance et de son décès. S'il s'agit d'un homme politique, on précise les époques historiques de sa carrière.

Sans déterminer à l'avance l'étendue des notices, il est établi en principe qu'elles doivent contenir, dans un style simple et concis, tous les renseignements biographiques de quelque importance, de quelque intérêt, en tenant toutefois compte de la valeur relative du personnage.

Le dictionnaire biographique, dans l'appréciation du mérite, du talent, de la science, des services, doit éviter l'exagération de la louange aussi bien que l'exagération du blâme ou de la critique. Les auteurs ont à s'attacher spécialement aux faits, les rapportant et les appréciant avec impartialité et modération. Ils ne doivent pas entrer dans le détail minutieux des événements, mais se borner à rappeler le rôle qu'y a joué le personnage, l'influence qu'il y a exercée.

Dans les articles consacrés à des savants, à des littérateurs, on mentionne, tout au moins, leurs principaux ouvrages, inédits ou imprimés, avec l'indication, s'ils sont inédits, des dépôts où en sont conservés les manuscrits, et, s'ils ont été publiés, des éditions qui en ont paru.

Dans les biographies d'artistes, on cite leurs principales œuvres et les lieux où elles existent, ou ont existé.

Sans renoncer au droit légitime d'examen et d'analyse, les rédacteurs doivent s'abstenir de discuter, au seul point de vue de leurs opinions, les systèmes religieux, philosophiques ou scientifiques. La commission, en établissant les principes et les règles de la rédaction, laisse cependant aux auteurs une latitude raisonnable. Les jugements, comme les sentiments individuels, sont couverts par la signature des rédacteurs des notices, ainsi que la commission l'a maintes fois et hautement déclaré.

« S'il est vrai, disions-nous, dans notre rapport de 1865, » qu'il existe, pour la commission directrice de la *Biographie* » *nationale*, une sorte de solidarité entre elle et les collabora- » teurs à l'œuvre académique, elle n'entend pas assumer la res- » ponsabilité absolue des idées, des opinions, des doctrines » professées dans les biographies signées par leurs auteurs. A » chacun la responsabilité de ses écrits. »

Pour donner au classement des noms patronymiques la régularité qui manque fréquemment dans les recueils de biographies, il a été établi des règles orthographiques adaptées aux deux langues usitées en Belgique.

Les ouvrages et les documents essentiels consultés pour la rédaction des notices peuvent être indiqués sous chaque article.

Indépendamment de ces instructions et des explications adressées aux biographes, la commission adopta quelques dispositions à observer par l'imprimeur et les correcteurs de la *Biographie nationale*, afin d'obtenir, dans l'exécution typographique, l'homogénéité et l'uniformité qu'un semblable ouvrage réclame.

Enfin, les auteurs ont été prévenus qu'ils avaient à revoir et

à arrêter définitivement le texte manuscrit de leurs notices, pour éviter à l'imprimeur-éditeur de la publication académique des corrections et des changements après la composition typographique, et au budget de la commission directrice des frais de remaniements après la mise en pages. Il fut même proposé de laisser au compte des auteurs les corrections tardives; mais la commission a cru qu'il suffirait de leur adresser une pressante invitation de s'abstenir de telles corrections.

PROPRIÉTÉ littéraire.

La question de la propriété littéraire fut tranchée dans la séance du 14 avril 1863; il fut décidé que « les notices fournies » à la *Biographie nationale* deviennent la propriété de l'Aca- » démie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de » Belgique, qui aura le droit de les publier et de les faire tra- » duire. »

Dans une séance subséquente, le 7 juillet 1863, il fut admis néanmoins que la Compagnie n'interdirait point aux auteurs des articles de la *Biographie nationale* l'emploi de ces articles dans d'autres ouvrages. Ils seront libres d'en tirer parti, soit pour eux-mêmes, soit dans l'intérêt de la science. On a reconnu que le fait de la publication des travaux d'un auteur dans les recueils généraux ou académiques ne pouvait aliéner son droit de propriété au delà de cette publication.

L'Académie n'a d'autre privilége que celui de se servir, dans les diverses éditions de son dictionnaire biographique, des notices fournies à cette œuvre, et pour la rédaction desquelles les auteurs ont perçu des honoraires stipulés de concert avec le Gouvernement. Dans les contrats à passer avec les futurs éditeurs de la publication, elle devra sauvegarder la propriété littéraire contre toute atteinte ou tout empiétement, et pour elle-même, et pour les rédacteurs des articles de la *Biographie nationale*. Les auteurs ne sont pas entièrement dépossédés de leurs recherches et de leurs travaux.

Ce système, conforme d'ailleurs aux usages de l'Académie, en ce qui concerne les droits respectifs de la Compagnie et des

auteurs de mémoires, a été sanctionné dans la séance de la commission du 1er février 1864.

« Les auteurs ont le droit de disposer des notices livrées par » eux à la *Biographie nationale,* soit pour les comprendre » dans l'ensemble de leurs œuvres, soit pour en former un livre » spécial. Il leur est seulement interdit de les reproduire dans un » ouvrage conçu sur le plan de la *Biographie nationale.* »

Cette réserve est stipulée, avec justice, en faveur de l'éditeur de la publication académique, auquel il serait déloyal de laisser susciter une concurrence fâcheuse. La commission directrice s'inspira du même sentiment, lorsque, dans la séance du 28 octobre 1865, elle refusa aux auteurs l'autorisation de demander à l'imprimeur-éditeur des exemplaires particuliers de leurs notices.

Ainsi, dans les conventions signées en 1864 et en 1869 avec l'éditeur actuel de la *Biographie nationale,* l'Académie s'est réservé l'absolue propriété de l'œuvre. Une année après la mise au jour du volume complémentaire de la première édition, elle aura le droit de traiter avec tel éditeur que ce soit, pour l'impression d'une seconde édition. De plus, il lui est facultatif d'autoriser, dès aujourd'hui, la publication de la *Biographie nationale* en langue flamande.

COMITÉ d'examen des notices.

En vertu des prescriptions organiques de l'arrêté ministériel du 27 mai 1860, la commission directrice de la *Biographie nationale* examine, approuve ou refuse les notices. Elle en limite l'étendue, d'après l'importance relative des personnages ou les convenances de la publication, et fait aux articles les changements jugés nécessaires. Les modifications sont communiquées aux auteurs, soit avant la composition typographique, si elles sont assez considérables, soit en épreuves. Ils ont donc à vérifier le travail de révision.

L'exécution des prescriptions réglementaires a été assurée par la création, dans le sein de la commission, d'un sous-comité, composé du président et de deux délégués, représentant les trois

classes de l'Académie. Ce sous-comité est spécialement chargé de l'appréciation des notices; il en prononce l'admission et en propose le rejet définitif ou le renvoi aux suppléments. En cas d'incertitude sur l'admission immédiate, le vice-président et le secrétaire se joignent aux membres du sous-comité pour en délibérer. De pleins pouvoirs leur ont été donnés à cet effet.

Les difficultés graves et les conflits sont soumis à l'avis de la commission, qui seule prononce, en dernier ressort, les exclusions définitives et résout les différends.

Pendant la première période de l'existence de la commission, le sous-comité se composa de MM. le baron de Saint Genois, G. Dewalque et Ad. Siret. Durant la seconde période (1866-1872), M. le président Gachard, puis M. le président Guillaume, formèrent le sous-comité avec M. Dewalque et Siret, réélus en 1866. Lors de l'intérim de la présidence en 1867-1868, feu M. de Saint-Genois fut suppléé par M. le général Guillaume dans le sous-comité.

DIRECTION littéraire.

L'établissement d'une direction littéraire permanente pour la publication de la *Biographie nationale*, avec traitement fixe alloué aux fonctions de directeur, ne fut pas admis par le Gouvernement. La commission n'obtint que l'autorisation de désigner le littérateur à qui serait confié le soin de reviser le texte des notices et de concourir, avec le secrétariat, à la correction typographique, moyennant une indemnité à déterminer par feuille d'impression. M. Félix Stappaerts fut choisi, et il consentit à remplir ce devoir.

Ce mode de révision littéraire et les opérations du sous-comité ont marché jusqu'ici avec facilité et sans interruption.

Les observations sont communiquées officieusement aux auteurs par le président ou par le secrétaire. S'il y a dissentiment et décision de la commission, le bureau agit officiellement. Mais aucun dissentiment ne s'est encore produit : il existe chez les commissaires examinateurs et les rédacteurs de notices un mutuel désir de se prêter à tout ce qu'exige le succès de l'œuvre.

Toute notice subit une triple correction typographique. Une épreuve est soumise à l'auteur, et revient au secrétariat revêtue du *bon à tirer*.

IMPRESSION de la Biographie.

En 1862, une sous-commission, composée de MM. Quetelet, Gachard et Éd. Fétis, fut chargée d'aviser aux mesures à prendre pour l'impression de la *Biographie nationale*.

Dans la séance du 27 janvier 1863, M. Éd. Fétis rendit compte des démarches faites auprès de plusieurs imprimeurs et libraires de Bruxelles. Il communiqua à la commission directrice des devis et des spécimens du format adopté, le grand in-8° à deux colonnes.

Mais il restait à statuer sur le mode de publication le plus convenable pour l'Académie. Deux systèmes étaient en présence; ils avaient chacun des avantages et des inconvénients : 1° l'impression pour le compte de la Compagnie; 2° l'exploitation par un éditeur à ses risques et périls, avec un subside déterminé pour chaque volume publié, dont il livrerait un certain nombre d'exemplaires à l'Académie.

Le second système fut préféré par la commission; elle choisit, parmi les propositions faites, celle qui offrait, en même temps, les avantages financiers dont ses membres s'étaient préoccupés, en vue des intérêts du Trésor, et les garanties de bonne exécution, d'active exploitation de la *Biographie nationale*.

Afin de mettre l'Académie à l'abri de toute réclamation future, de toute responsabilité morale, on eut soin de prévenir les soumissionnaires qu'il ne pouvait être rien déterminé, ni sur la périodicité de la publication, ni sur le nombre de volumes que comptera un jour le dictionnaire biographique. Dans l'entreprise collective dirigée par l'Académie de Belgique, il était impossible de prendre un engagement formel pour la remise des manuscrits à des époques fixées à l'avance. Qui pourrait répondre de l'exactitude de tous les écrivains appelés à concourir à la rédaction de la *Biographie nationale?* Et cependant, là gît une sérieuse difficulté : le retard d'une seule notice peut arrêter la mise en pages des articles suivants et enrayer la marche de l'exécution typographique.

Sur ces bases, la commission directrice traita avec la maison veuve Van Buggenhout, à Bruxelles. Le contrat fut approuvé par le Gouvernement et signé par M. Alphonse Vandenpeereboom, Ministre de l'intérieur. Ce contrat est daté du 9 mai 1864.

L'imprimeur-éditeur acceptait la cession du droit d'exploiter la *première édition* de l'œuvre académique, et le prix des exemplaires destinés au public fut fixé, au *maximum*, à six francs le volume de cinq cents pages, ou trente feuilles d'impression grand in-8°.

En concevant l'idée de publier une *Biographie belge*, en imposant à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts le devoir de coopérer et de présider à la rédaction, ainsi qu'à la publication de cette œuvre nationale, « le Gouver-
» nement à eu en vue, comme le disait M. Éd. Fétis dans son
» rapport de 1864, de fortifier le sentiment patriotique, par
» le souvenir des hommes qui ont honoré la Belgique par leur
» génie, ou qui l'ont servie par d'utiles travaux. Son but a été
» de placer sous les yeux de la génération actuelle les exemples
» tirés d'un passé glorieux. » Or, ce dessein n'eût pas été accompli, si le coût de l'ouvrage ne l'avait mis à la portée de la majorité de nos compatriotes, pendant que le Gouvernement en gratifiait les bibliothèques publiques et de nombreux établissements d'instruction.

L'Académie conservait la propriété de l'œuvre, en langue française et en langue flamande.

D'autres stipulations réglaient les détails techniques et financiers.

L'examen des premières feuilles, tirées uniquement pour l'usage de la commission académique, démontra, dès l'abord, la nécessité d'éliminer de la *Biographie nationale* un certain nombre de noms compris dans les listes alphabétiques, et cette nécessité ne fit que s'accentuer de plus en plus dans la suite.

C'est en février 1866 que parut la première section du tome Ier. La même année vit se compléter le volume par une

partie des noms de la série alphabétique *B* et une *Introduction*, écrite par M. de Saint-Genois. Les deux moitiés du tome II furent terminées, l'une en juin 1867, l'autre à la fin de 1868. Elles sont consacrées aussi aux noms de la catégorie *B*. La première section du tome III, mise sous presse immédiatement après, fut achevée en octobre 1870. Elle renferme le complément de la lettre *B* et quelques notices de la série *C*. L'exécution de la seconde partie de ce tome a marché avec moins de régularité que celle des autres sections, par suite du développement considérable donné à la biographie de l'empereur Charles-Quint, rédigée par M. Gachard, d'après des documents authentiques et la plupart inédits. L'impression de cette notice, parfois interrompue, a retardé la composition typographique; toutefois, l'imprimeur a été mis en mesure d'achever, pour l'époque des fêtes jubilaires de l'Académie, la fin du tome III et la première section du tome IV, continuant la série *C*.

La seconde moitié de ce tome sera, nous l'espérons, imprimée dans le courant de 1872. Elle contiendra la suite des noms de la catégorie *C*, et peut-être les premières notices de la série *D*, subdivision alphabétique très-nombreuse.

En tête de chaque tome figure la liste des écrivains qui y ont collaboré.

L'Académie de Belgique aura donc fait rédiger et imprimer, en moins de sept ans, quatre volumes de la *Biographie nationale*, malgré les difficultés et les entraves que la commission directrice a rencontrées dans l'accomplissement de sa mission. Or, comme nous l'avons déclaré dès le principe, dans nos rapports annuels, il ne faut pas se faire illusion et s'attendre à marcher plus rapidement. Dans l'exécution d'une œuvre aussi complexe, il se présentera sans cesse des circonstances fortuites avec lesquelles on aura forcément à compter.

La publication de la *Biographie nationale* par demi-volume fut admise, afin de satisfaire la légitime impatience du public et de répondre à l'intérêt que le Gouvernement témoigne à l'œuvre

décrétée par l'arrêté royal de 1845. La commission reconnut l'avantage de cette mesure et l'adopta définitivement, pour l'avenir, lorsque la convention quinquennale fut renouvelée. — Le contrat de 1869 est devenu obligatoire pour l'éditeur jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage, quel que soit le nombre des volumes à éditer et quelle que soit la durée de l'élaboration de la *Biographie nationale.*

En février 1866, la commission académique avait présenté au Ministre de l'intérieur, M. Alphonse Vandenpeereboom, la première moitié du tome Ier de la *Biographie nationale.* Il fut décidé que, à l'achèvement du volume, la commission solliciterait une audience particulière pour offrir au roi les prémices du monument historique belge.

Le 10 mars 1867, la commission fut admise auprès de Sa Majesté et accueillie avec une haute bienveillance. M. Ad. Quetelet, vice-président, porta la parole, en l'absence du président, M. de Saint-Genois, gravement indisposé. Il rappela à S. M. que le roi Léopold Ier, son illustre père, avait, en réorganisant l'Académie de Belgique, en 1845, imposé à la Compagnie, parmi d'autres importants travaux, la rédaction et la publication d'une œuvre éminemment patriotique : la *Biographie nationale.* La commission avait l'honneur de mettre sous les yeux du roi Léopold II le premier volume de ce vaste travail, qui se publie, non-seulement avec la collaboration de la plupart des membres titulaires et correspondants de l'Académie, mais auquel un grand nombre de littérateurs belges, également amis de leur pays, prêtent le plus zélé concours.

Sa Majesté témoigna à la commission directrice de la *Biographie nationale* l'extrême intérêt qu'elle prenait aux importants et utiles travaux de l'Académie. Le Roi voyait une nouvelle preuve de la judicieuse activité de ce corps savant dans l'œuvre réellement nationale dont il lui était fait hommage. Cette œuvre rentrait entièrement dans les attributions de l'Académie; les hommes distingués appartenant à la première institution scien-

tifique, littéraire et artistique de la Belgique ayant le droit et même le devoir de mettre en lumière et d'apprécier le mérite de leurs glorieux devanciers, ainsi que les services qu'ils ont rendus au pays. Il est bon, ajouta Sa Majesté, de répandre partout des données exactes sur les Belges qui ont honoré leur patrie; il est d'autant plus opportun de le faire, qu'à l'étranger se sont accréditées, sur la Belgique et sur son histoire, les idées les plus confuses, les notions les plus erronées.

Le Roi réitéra à la commission l'expression de la sympathique sollicitude que lui inspirait la publication du *Dictionnaire biographique*, à juste titre patronnée par le Gouvernement.

COMMISSION directrice. Seconde période

La seconde période sexennale commença en juin 1866. Les membres de la commission directrice de la *Biographie nationale* furent réélus le mois suivant. M. L. de Koninck, de la section des sciences, remplaça M. Éd. Morren.

Dans sa réunion du 8 octobre 1866, la commission procéda à la recomposition de son bureau. MM. le baron de Saint-Genois, *président;* Ad. Quetelet, *vice-président;* Edm. De Busscher, *secrétaire*, et Félix Stappaerts, *secrétaire-adjoint*, furent maintenus dans leurs fonctions.

En septembre 1867 la commission eut le vif regret de se voir enlever, par une mort subite et prématurée, son *président*, M. le baron Jules de Saint-Genois des Mottes, le plus ardent des promoteurs de la *Biographie nationale*. Comme hommage rendu à sa mémoire, la commission fit placer en tête du tome II, alors sous presse, l'expression des sentiments de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Cet honorable témoignage fut ainsi formulé :

« La commission chargée de la publication de la *Biographie* » *nationale* a perdu, le 10 septembre 1867, son président, M. le » baron Jules de Saint-Genois.

» C'est à M. de Saint-Genois qu'appartient l'honneur d'avoir » conçu le plan de cette œuvre et d'avoir dirigé les travaux qui

» en ont assuré l'exécution. Ses confrères considèrent comme un
» devoir de consigner ici l'hommage de douleur et de regrets
» qu'ils rendent à sa mémoire. »

M. de Saint-Genois avait mérité cette manifestation. C'est par son activité et par son intelligente sollicitude qu'il a rendu réalisable notre entreprise académique. Il avait foi dans le succès, et il a pu voir que l'avenir ne démentirait pas ses espérances.

En 1865, la direction et le centre d'action de la *Biographie nationale* avaient été établis à Gand, où résidaient le président et le secrétaire de la commission, avec l'employé spécialement attaché aux travaux de la publication. Au décès de M. de Saint-Genois, le secrétaire continua à remplir les devoirs qui lui incombaient, et suppléa le président dans plusieurs de ses attributions. De concert avec le vice-président, M. Quetelet, et pendant l'intérim présidentiel, c'est du secrétariat que partit toute l'impulsion; c'est là que resta réuni le service de la préparation et de l'exécution de l'œuvre : recherches, correspondance, correction typographique et autres opérations.

Dans la séance du 29 février 1868, M. Gachard fut élu président de la commission. — M. Th. Juste, nommé délégué de la classe des lettres, remplaça M. de Saint-Genois en qualité de membre de la commission académique.

C'est ainsi que se trouva reconstitué, pour achever le terme sexennal de 1866-1872, le bureau de la commission préposée à la *Biographie nationale :* MM. Gachard, *président;* Ad. Quetelet, *vice-président;* Edm. De Busscher, *secrétaire;* Félix Stappaerts, *secrétaire adjoint.*

M. le général Guillaume, désigné par le vote de ses collègues, consentit à entrer dans le sous-comité d'examen des notices biographiques.

La présidence fut donc fixée à Bruxelles et le secrétariat maintenu à Gand. Cette situation n'eut d'autre inconvénient que de nécessiter une très-active correspondance entre le président et le secrétaire; mais la marche du travail n'eut point à en souffrir.

Dans sa réunion du 2 octobre 1869, la commission eut à prendre connaissance d'une dépêche ministérielle, relative à l'impression de la *Biographie nationale*, momentanément entravée par le renouvellement du contrat de publication.

M. Pirmez, alors Ministre de l'intérieur, demandait à la commission « d'examiner si le service de l'œuvre ne marcherait pas » plus rapidement, s'il était centralisé au lieu même où se fait » la publication et où se trouve le siége de l'administration (la » présidence). Deux siéges différents, l'un à Bruxelles, l'autre à » Gand, lui paraissaient devoir occasionner des lenteurs et des » tiraillements. »

M. Gachard ayant, dans la même séance, donné sa démission de la présidence, à cause de l'état de sa santé et des travaux historiques auxquels il désirait se consacrer entièrement, MM. Quetelet, vice-président, et De Busscher, secrétaire, suivirent son exemple, pour laisser à la commission toute sa liberté, et lui faciliter ainsi la solution de la question posée par le Gouvernement.

Dans la séance du 16 octobre 1869, la commission, après avoir mûrement délibéré sur la possibilité de centraliser les travaux; après avoir examiné et apprécié toutes les combinaisons pratiques, s'arrêta à un système mixte, peu différent du système suivi jusqu'à ce moment. M. le général Guillaume fut élu *président;* MM. Quetelet et De Busscher furent réélus respectivement *vice-président* et *secrétaire.*

Ce vote maintenait le bureau-directeur de la *Biographie nationale* tel qu'il avait existé depuis 1867. Le bureau officiel, composé de M. le général Guillaume, *président;* M. Ad. Quetelet, *vice-président,* et M. Félix Stappaerts, *secrétaire adjoint,* chargé de la révision littéraire, conservait son siége à Bruxelles. Le *secrétariat,* où est concentrée la direction exécutive de la *Biographie nationale,* resta à Gand, avec l'employé qui, dès l'origine de la publication, y avait voué ses soins et son expérience.

Ce système fonctionne avec facilité, grâce à nos rapides moyens de communication.

ÉDITION flamande de la Biographie nationale.

Le vœu de voir publier une traduction flamande de la *Biographie nationale* se manifesta plusieurs fois au sein de la Chambre des représentants. La réalisation de ce désir, dont la commission académique n'a jamais méconnu la convenance et l'utilité, a été deux fois soumise à ses délibérations : en 1860 et en 1866.

Par dépêche du 2 juin 1860, M. Rogier, Ministre de l'intérieur, appela l'attention de la commission sur la version flamande du dictionnaire biographique. « En ce qui me concerne, écrivait » M. Rogier, je serais très-disposé à accorder satisfaction à ce » vœu. On pourrait faire traduire du français en flamand les » articles originaux rédigés dans la première de ces langues, et » réciproquement. »

Le système indiqué par le Ministre eut ses partisans parmi les membres de la commission : ils se basaient sur les légitimes susceptibilités des provinces flamandes. D'autres membres soutinrent, au contraire, que, si l'on admettait des traductions du flamand en même temps que des articles originaux en français, on ne formerait qu'une œuvre incohérente. D'ailleurs, il ne s'agissait pas d'exclure les littérateurs flamands de la rédaction de la *Biographie nationale*, beaucoup d'entre eux possédant la connaissance des deux idiomes, et les notices des illustres flamands pouvant être traitées par ces auteurs.

La solution suivante fut adoptée :

« La *Biographie nationale* sera publiée en français; la com- » mission émet le vœu qu'il en soit donné une édition en langue » flamande. »

Ce vœu fut communiqué à M. le Ministre de l'intérieur, comme un témoignage de sympathique sollicitude pour les provinces flamandes.

En 1866, lors de la publication du premier volume de la *Biographie nationale*, M. le Ministre de l'intérieur Alphonse Vandenpeereboom, par lettre du 30 novembre, rappela à la

commission académique la dépêche qui lui avait été adressée en 1860, et requit son avis « sur l'opportunité de commencer immé- » diatement l'édition flamande. » Le Gouvernement demandait aussi à être fixé sur les frais auxquels cette édition pourrait l'entraîner.

Le président, M. de Saint-Genois, avant de soumettre les demandes ministérielles à la délibération, engagea la commission à examiner ces trois questions préalables :

1° *La publication flamande se fera-t-elle sous la direction de la commission académique, ou l'abandonnera-t-on à un comité spécial?*

2° *Sera-t-elle une traduction littérale de l'édition publiée en français?*

3° *Ou les articles de l'édition flamande seront-ils tout à fait nouveaux?*

Dans une note spéciale, M. de Saint-Genois concluait ainsi sur les trois points :

1° L'Académie, et partant la commission déléguée, doit prendre en main la direction de l'édition flamande. La Compagnie a été chargée, par le Gouvernement, du soin de publier la *Biographie nationale*, sans indication, ni distinction de langue. Il faut que l'Académie reste maîtresse de l'œuvre dont elle a préparé et organisé l'exécution, que cette œuvre soit rédigée en français seulement, ou en même temps en flamand. Elle ne peut abdiquer le droit qu'elle tient du Gouvernement. Du reste, la direction de l'édition flamande n'aura pas l'importance de l'élaboration de l'édition française.

2° Si l'on recourt à la traduction, il n'est pas douteux qu'elle ne doive être intégrale pour toutes les notices.

3° Si, au contraire, ce doit être une œuvre nouvelle, on pourrait admettre pour les volumes de la *Biographie nationale* non publiés une rédaction mixte. Les articles seraient rédigés en français ou en flamand, et traduits respectivement pour chacune des deux éditions. Les traductions, comme les articles

originaux, devraient être soumis à l'examen préalable du sous-comité. — Le premier volume, récemment paru, serait immédiatement traduit en langue flamande.

La discussion fut longue : les opinions furent très-divergentes, mais finirent par se rapprocher. En voici le résumé.

Il n'est pas possible de laisser rédiger en français ou en flamand les notices destinées à la *Biographie nationale,* et de les faire traduire ensuite, pour leur donner place dans les deux éditions. Ce système produirait un véritable travail de marqueterie, sans unité, sans harmonie.

Si la traduction de l'édition française de la *Biographie nationale* est adoptée, on ne saurait permettre aux traducteurs de faire subir aux articles originaux des suppressions ou des modifiations. Une traduction littérale, absolue, est la seule possible.

Du moment où l'on s'accorde à décider que la traduction doit être intégrale, il n'y a plus de motifs pour la commission académique de se charger de la surveillance de la publication. Il suffit, pour la mener à bonne fin, de choisir un habile traducteur.

Le classement alphabétique des noms suivi dans l'édition française sera parfois un embarras et devra être modifié pour l'édition flamande. Il faudra chercher le moyen d'obvier à cet inconvénient, soit par des renvois, soit autrement. Dans le cours de la publication se révèleront, sans doute, bien d'autres particularités.

La délibération fut close par la mise aux voix des questions suivantes :

« 1° *Le vœu déjà exprimé par la commission académique* » *de voir publier une édition flamande de la* Biographie natio- » nale, *sera-t-il maintenu ?*

» 2° *Y-a-t-il opportunité de commencer l'édition flamande?*

» 3° *La traduction flamande sera-t-elle intégrale?* »

Les trois points furent résolus affirmativement.

Il fut donc répondu à M. le Ministre de l'intérieur : « qu'il y » avait opportunité de publier une traduction flamande de la

» *Biographie nationale*, et que cette traduction devait être
» intégrale. »

Les frais de l'édition flamande furent évalués à quatre ou cinq mille francs par volume.

Depuis cette séance du 15 décembre 1866, la commission académique n'eut plus qu'à désigner au Gouvernement les littérateurs flamands qui s'offraient pour coopérer à la traduction.

Fin de la période sexennale 1866-1872

Parvenue au terme de la seconde période de son institution, la commission directrice de la *Biographie nationale* aura à se présenter de nouveau aux suffrages de ses confrères. L'œuvre académique est en pleine voie d'exécution et de progrès. Plus d'essais ni d'hésitations; l'épreuve est faite, et elle a réussi.

Deux fois, notamment à l'époque du décès de M. le président baron de Saint-Genois (1867) et lors du renouvellement du contrat de publication de notre dictionnaire biographique (1869), l'œuvre parut compromise; on crut même qu'elle périclitait. Cette idée, ou plutôt cette crainte irréfléchie, amena un relâchement momentané dans la rédaction des notices. Mais l'influence de ces hésitations ne fut et ne pouvait être que de peu de durée. La direction était en mesure de parer à cet incident. L'organisation judicieuse et pratique que les décisions de la commission ont donnée à notre entreprise, la marche prévoyante constamment suivie par le bureau, ont empêché une interruption complète. Les travaux biographiques et l'impression reprirent bientôt leur allure normale.

Nous disions dans notre Rapport de 1871, et nous le répétons aujourd'hui avec plus de conviction encore : il ne peut plus subsister de doute ni sur le succès, ni sur l'achèvement de l'œuvre académique. La route se trouve maintenant toute tracée.

Les rapports annuels (de M. Éd. Fétis, de 1860 à 1864, et du secrétaire actuel, de 1865 à 1871), résumés dans le présent exposé, ne tendaient pas uniquement à constater l'état des travaux et le degré d'avancement de la publication; ils mettaient chaque année le Gouvernement, l'Académie et le public à même

d'apprécier les résultats obtenus par la commission. Le Gouvernement n'a pas cessé de montrer des dispositions très-favorables; la commission directrice a pu constamment compter sur son concours et son appui.

En finissant la période actuelle, au moment où expire son second mandat sexennal, la commission académique peut se féliciter d'avoir été appelée à recueillir, la première, tous les noms glorieux de la patrie belge, pour en léguer le durable souvenir à la postérité. Cette mission, elle l'a remplie avec conscience, avec impartialité. Après douze années de persévérante activité, elle voit avec une légitime satisfaction les quatre premiers volumes de la *Biographie nationale* mis au jour, et la continuation de l'œuvre préparée et assurée.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

DEPUIS SA CRÉATION

EN 1845 JUSQU'A 1872;

PAR

M. Éd. FÉTIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

INTRODUCTION.

Pour présenter un résumé des travaux de la classe des beaux-arts depuis sa fondation jusqu'au moment actuel, j'ai cru devoir adopter un plan différent de celui qu'ont suivi les honorables confrères auxquels les classes des sciences et des lettres ont confié une mission semblable à celle que j'ai été chargé de remplir. Si l'on cherchait uniquement dans la collection des mémoires de l'Académie la trace des travaux de la classe des beaux-arts, on n'aurait qu'une faible idée des témoignages qu'elle a donnés de son activité. Les écrits livrés à l'impression par ses membres ont été peu nombreux; mais d'importantes questions soulevées soit par son initiative, soit par le gouvernement qui l'a consultée en mainte circonstance, soit enfin par des particuliers dont elle a reçu des communications, ont donné lieu à des discussions qui ont rempli fructueusement ses séances. Sans donner une analyse de ces discussions, il convenait de faire connaître comment elles ont été engagées et à quelles résolutions elles ont abouti. Le seul moyen qui s'offrît de tracer un tableau exact du mouvement intellectuel auquel la classe des beaux-arts a été associée, était de dresser, année par année, un état de ses travaux, c'est-à-dire de préférer l'ordre chronologique à l'ordre

méthodique. Toutefois, j'ai fait en sorte que, dans chacun des résumés annuels, les sujets dont s'est occupée l'Académie fussent classés conformément à un même ordre de matières que voici :

1° Travaux des membres de l'Académie; mémoires, notices, communications verbales ayant fait l'objet d'une discussion ou d'un vote. — 2° Rapports entre le gouvernement et la classe des beaux-arts; communications, demandes d'avis et de renseignements. — 3° Communications de personnes étrangères à l'Académie, mémoires, notices; demandes d'examen d'ouvrages manuscrits, de méthodes, d'inventions relatives aux arts. — 4° Concours de l'Académie; jugement de divers concours établis par le gouvernement; discours prononcés aux séances publiques. Il a paru surtout utile d'indiquer les questions dont la classe a formé ses programmes de concours et de faire connaître les résultats de ces luttes intellectuelles par lesquelles l'Académie entretenait autour d'elle l'activité des travaux ayant l'art pour objet.

Conformément aux instructions qui m'ont été données et qui s'accordaient avec ma manière de voir, je me suis abstenu de tout éloge, de toute appréciation du mérite des travaux des membres de la classe. C'est au public qu'il appartient de les juger; mon seul devoir était de les mentionner. Il m'eût été souvent agréable de pouvoir dire le bien que j'en pense; mais il fallait écarter tout soupçon d'une bienveillance qui aurait pris sa source dans des sentiments de confraternité.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

(1845-1872).

Par une bizarrerie qui semble inexplicable, il n'existait pas d'Académie des beaux-arts en Belgique, dans ce pays qui doit aux artistes sa plus grande gloire. Ni Marie-Thérèse, fondatrice de l'Académie de Bruxelles, ni le roi Guillaume Ier, réorganisateur de cette institution, n'avaient pensé que l'architecture, la peinture, la statuaire, la musique dussent avoir des représentants dans l'assemblée des hommes en possession d'exercer de l'influence sur le mouvement intellectuel. En 1832, M. Rogier, ministre de l'intérieur, invita l'Académie à lui soumettre ses observations relativement aux modifications que devrait recevoir le règlement, dans l'éventualité de la création d'une classe des beaux-arts. La Compagnie se prononça en faveur du principe de cette innovation et indiqua au ministre les changements qu'il conviendrait de faire subir à certaines dispositions constitutives, par suite de l'introduction d'un nouvel élément dans le corps académique. Les choses en étaient là quand M. Du Mortier, usant de sa prérogative parlementaire, présenta, dans la séance de la Chambre des représentants du 3 octobre 1833, un projet

1845 de loi pour la réorganisation de l'Académie. Dans les développements de sa proposition, l'honorable député académicien s'exprimait ainsi :

« Condamnée par les décrets de la Conférence à une neutralité perpétuelle, privée des moyens de s'illustrer par la voie des armes, la Belgique doit maintenant diriger toutes ses vues vers les encouragements à donner aux sciences, aux lettres et aux arts. Et puisque c'est là le seul élément de grandeur qui nous reste, sachons du moins profiter des ressources qu'offre notre patrie, afin de nous créer une gloire nationale et de faire renaître ces beaux jours où la Belgique brillait par les hommes célèbres auxquels elle a donné naissance. »

Nous ne saurions nous associer aux regrets exprimés, dans ce passage de son discours, par notre savant confrère, sur le rôle assigné à la Belgique par les traités qui garantissaient son existence, à la condition d'observer une neutralité perpétuelle. Fallait-il employer, en cette circonstance, le mot *condamnation?* Fallait-il déplorer que la Belgique fût *privée* des moyens de s'illustrer par la voie des armes, c'est-à-dire d'obliger ses enfants à verser leur sang sur les champs de bataille pour une vaine et triste gloire? Ne devait-on pas, au contraire, la féliciter de pouvoir diriger toutes ses vues vers les encouragements à donner aux sciences, aux lettres et aux arts, trouvant dans cette heureuse sphère d'activité l'élément de la véritable grandeur des nations?

Après avoir dit qu'à la suite d'une révolution toute nationale il était nécessaire de reconstituer l'Académie des sciences, afin d'en former une institution nationale aussi, M. Du Mortier ajoutait : « D'un autre côté, le pinceau de nos artistes est une de nos gloires nationales, et depuis longtemps la nécessité d'une classe des beaux-arts s'était fait sentir. » Dans le projet de loi présenté par M. Du Mortier, l'*Académie belge* est composée de trois classes; les académiciens sont au nombre de cinquante, savoir : vingt pour la classe des sciences, seize pour celle des lettres et quatorze pour celle des beaux-arts.

Le ministre de l'intérieur, M. Rogier, qui avait, ainsi qu'on vient de le voir, conçu, de son côté, le projet d'opérer la réorganisation de l'Académie, communiqua son plan à la commission chargée d'examiner la proposition de M. Du Mortier. La création d'une classe des beaux-arts constituait également une des principales dispositions du projet du gouvernement, et voici dans quels termes cette innovation était justifiée : « Il n'existait point de classe des beaux-arts à l'Académie de Bruxelles; je suis heureux de pouvoir proposer la réparation de cette omission, j'oserais presque dire de cette ingratitude. Les beaux-arts ont jeté un trop grand éclat en Belgique, les chefs-d'œuvre des Rubens, des Van Dyck, des Grétry et d'autres grands maîtres ont porté trop loin la renommée de nos artistes, pour qu'ils n'aient pas leur place bien marquée à l'Académie de Belgique. Les artistes aussi ont besoin d'un lien qui les rapproche et les excite à s'occuper ensemble des progrès de leur art. Eux aussi ont des idées à échanger, des conseils, des encouragements à se donner, des conceptions à mûrir en commun. Rapprocher les artistes entre eux, les mettre en rapport avec les hommes les plus éclairés du pays, avec des littérateurs et des savants dévoués comme eux aux travaux et aux jouissances de l'esprit, c'est leur offrir des occasions faciles d'étendre leurs idées, de former leur goût et d'approfondir leurs études; c'est ennoblir l'art aux yeux de l'artiste et par conséquent agrandir son domaine et servir utilement ses progrès. » Dans le projet du gouvernement la classe des beaux-arts devait se composer de douze académiciens et de seize agrégés. Il était fondé des grands prix à décerner par l'Académie aux auteurs des meilleurs ouvrages de science, de littérature ou d'art. 1845

En 1834 la commission nommée par la Chambre des représentants pour examiner la proposition de M. Du Mortier, présente son rapport qui est entièrement favorable au principe de la réorganisation de l'Académie et à la création d'une classe des beaux-arts. Le rapporteur (M. Ernst), en parlant des modifications qui

1845 ont paru devoir être introduites dans certains articles du projet, s'exprime ainsi : « Nous avons élevé le nombre des académiciens de la classe des beaux-arts à seize. En passant en revue nos concitoyens qui ont déjà acquis une juste célébrité dans l'architecture, la peinture, la sculpture, la gravure et la musique, nous avons trouvé qu'il sera facile de remplir ce cadre par des noms chers à la patrie. »

Tout le monde est d'avis qu'il faut réorganiser et compléter l'Académie; tout le monde reconnaît que la création d'une classe des beaux-arts est indispensable. L'Académie, consultée par le gouvernement, donne elle-même un avis favorable à l'ensemble des mesures projetées, quoique en général les corps constitués ne soient pas disposés à bien accueillir des dispositions réglementaires modifiant leur organisation. Il semble qu'il n'y ait plus qu'un pas à faire pour réaliser l'idée qui a eu cette bonne fortune de ne pas rencontrer d'opposition. Cependant douze années s'écoulèrent avant qu'on passât de la théorie à l'application. Enfin, le 29 novembre 1845, M. Vande Weyer, ministre de l'intérieur, soumit à la signature du roi les arrêtés qui réorganisaient l'Académie et consacraient le principe de sa division en trois classes. Voici comment il s'exprimait dans le rapport où étaient exposés les motifs de cette importante mesure, en parlant de la création de la classe des beaux-arts : « Les beaux-arts, qui semblent avoir attendu notre régénération politique pour sortir avec éclat d'un long engourdissement, désirent un centre commun où les efforts individuels de nos artistes puissent, en quelque sorte, converger, afin de consolider cette glorieuse école flamande qui a jeté tant de lustre sur notre patrie. » Le 1er décembre suivant fut signé l'arrêté royal réorganisant l'Académie. « Considérant, y est-il dit, les services éminents rendus par cette institution et voulant donner plus de développements à ses travaux en étendant son action sur les différentes branches des beaux-arts, qui, depuis quelques années, ont pris un essor si remarquable,..... nous avons arrêté, etc. » Puis, dans les articles qui fixent les attributions de

chacune des classes : « La troisième classe s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts. » 1845

Une disposition transitoire de l'arrêté royal du 1er décembre portait que la première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts serait faite par le roi. L'autre tiers devait être nommé par la classe elle-même, moitié immédiatement après la promulgation de l'arrêté, et moitié à une année d'intervalle. En exécution de cet article, un arrêté royal, également en date du 1er décembre, nomme membres de la classe des beaux-arts:

Pour la peinture : MM. De Keyser, L. Gallait, H. Leys, Madou, Navez, H. Vanderhaert, Eug. Verboeckhoven, G. Wappers.

Pour la sculpture : MM. G. Geefs, Eug. Simonis.

Pour la gravure : M. Braemt.

Pour l'architecture : MM. Roelandt, Suys.

Pour la musique : MM. Ch. De Bériot, F. Fétis, C. Hanssens, H. Vieuxtemps.

Pour les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts : MM. Alvin, Quetelet, Van Hasselt.

Le 16 décembre 1845 eut lieu la séance d'installation de l'Académie reconstituée. Le Roi, qui assista à cette cérémonie, prononça les paroles suivantes qui se rapportaient principalement à la création de la nouvelle classe : « L'Académie de Bruxelles a rendu aux sciences et aux lettres des services qui sont hautement appréciés, même à l'étranger. J'ai voulu étendre le cercle de ses travaux, y associer les beaux-arts qui jettent tant d'éclat sur le pays, et en installant la nouvelle Académie de Belgique, vous donner un témoignage de ma vive sollicitude pour les progrès des sciences, des lettres et des arts. »

M. le baron de Stassart, désigné pour présider l'Académie en cette circonstance solennelle, prononça ensuite un discours dans

1845 lequel on remarque le passage suivant ayant trait à la création de la classe des beaux-arts : « L'Académie aspirait à remplir sa belle mission dans toute son étendue; elle ambitionnait de pouvoir donner plus de développement aux sciences morales et politiques; elle avait besoin aussi du concours des arts : ils ont avec les sciences et les lettres des corrélations incontestables. C'est, dit-on, à la vue des belles proportions, des formes élégantes d'une statue, que Socrate, d'abord sculpteur, conçut l'idée d'une harmonie générale entre les diverses parties de l'univers, et comprit les rapports exacts qui doivent exister entre les actions et les devoirs de l'homme. Grâce aux vues élevées de notre auguste protecteur, les beaux-arts formeront désormais la troisième classe de l'Académie définitivement organisée. »

Voici donc la classe des beaux-arts constituée. Quelles devaient être ses attributions ? Comme toutes les académies, elle allait tenir des séances consacrées à la communication des travaux de ses membres; ouvrir des concours sur des sujets intéressants de la théorie et de l'histoire des beaux-arts; discuter et résoudre quelques-unes de ces grandes questions qui sont comme les bases fondamentales de la science et de l'art; accueillir les productions qu'elle recevrait d'auteurs étrangers et leur accorder, lorsqu'il y aurait lieu, la publicité des collections académiques; répondre aux demandes d'avis qui lui seraient adressées; enfin recevoir des communications du gouvernement qui la consulterait relativement aux mesures à prendre en faveur de l'art et des artistes.

La classe des beaux-arts devait être le corps consultatif pour tous les actes, non pas précisément d'administration, mais de haute direction des beaux-arts. Le jugement des concours institués par l'autorité supérieure; l'examen, au point de vue des règles et des convenances de l'art, des projets de travaux publics, semblaient encore former ses attributions naturelles.

Parmi les membres de la classe des beaux-arts, il en est, et c'est le plus grand nombre, qui n'ont ni le temps, ni l'habitude, ni la faculté de se livrer à des travaux littéraires, de rédiger des

mémoires et des notices sur des questions d'art. Ce ne sont ni les 1845
connaissances ni les idées qui leur manquent; ils ont l'entière compétence, mais non pas l'art d'écrire. Ils viennent volontiers fournir à l'Académie leur contingent de lumières; mais ils n'apportent pas de manuscrits destinés à l'impression et pouvant grossir les Bulletins de la Compagnie. Quel parti le gouvernement ne peut-il pas tirer de leur coopération, s'il veut faire appel à leur zèle éclairé toutes les fois qu'il s'agit de décider quelque question importante parmi celles qui sont relatives à l'organisation de l'enseignement des beaux-arts, aux travaux d'art monumental, à la conservation et à la restauration des édifices historiques, aux programmes et au jugement des concours; à tout ce qui est, enfin, du domaine des arts et de l'archéologie. Consultée par le gouvernement lorsqu'une de ces questions sera mise sur le tapis, l'Académie consacrera ses séances à les examiner, à les discuter. Sans s'immiscer dans l'administration proprement dite, sans prétendre entraver la liberté d'action du pouvoir exécutif, elle aidera celui-ci de ses avis; elle lui donnera des conseils fondés sur une connaissance réelle des choses. Qu'il s'agisse d'architecture, de peinture, de sculpture, de musique, elle a les hommes les plus compétents pour en décider. Où le gouvernement pourrait-il mieux se renseigner, s'il veut prendre des mesures conformes aux vœux des artistes?

Telles seront, on doit le supposer, les attributions de la classe des beaux-arts qu'on ne saurait assimiler complétement aux classes des sciences et des lettres. Les occasions où celles-ci sont consultées par le gouvernement doivent être rares. Il n'y a pas d'administration des sciences et des lettres, à proprement parler, tandis qu'il y a une administration des beaux-arts. Cette administration a parfois besoin de recourir aux lumières des hommes spéciaux, attendu qu'on ne peut pas supposer qu'elle possède l'universalité des aptitudes et qu'elle soit préparée à la solution de tous les problèmes qui surgissent dans la sphère des beaux-arts. Pour s'éclairer, elle ne s'adressera pas en vain, il est permis

1845 de le croire, à l'assemblée où siégent les artistes les plus distingués du pays.

L'analyse des travaux de la classe des beaux-arts, depuis sa création, fera connaître si le gouvernement lui a véritablement et complétement donné la mission qu'elle semblait destinée à remplir.

(ANNÉE 1846.)

La classe des beaux-arts tint le 9 janvier sa première séance qu'elle consacra à la formation de son bureau et aux élections par lesquelles elle devait se compléter, conformément à l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Elle nomma directeur M. Fr. Fétis et vice-directeur M. Navez. Le scrutin s'ouvrit ensuite pour l'élection aux places vacantes et eut pour résultat les nominations de MM. Jos. Geefs, statuaire à Anvers; Erin Corr, professeur de gravure à l'Académie d'Anvers; Bourla, architecte de la ville d'Anvers; Snel, compositeur de musique à Bruxelles; Buschmann, professeur d'histoire à l'Académie d'Anvers.

Le titre de correspondant fut conféré, dans cette même séance, à MM. De Biefve, peintre d'histoire; Jehotte, statuaire; Partoes, architecte; Mengal, compositeur. Dans la séance suivante, la classe termina la formation de ses cadres, s'il est permis de s'exprimer ainsi, en nommant aux places d'associés étrangers.

La classe des beaux-arts a été naturellement occupée d'abord du soin de son organisation. De nombreuses élections et la rédaction de son règlement intérieur ont commencé par absorber toute son activité. La voici constituée; elle va pouvoir aborder ses travaux. A défaut de l'expérience personnelle qui manque aux jeunes institutions comme aux jeunes hommes, elle aura l'exemple de ses aînées, les classes des sciences et des lettres; elle aura surtout un guide précieux dans son secrétaire qui pos-

sède toutes les traditions académiques et qui lui épargnera les 1846
incertitudes et les tâtonnements auxquels elle eût été exposée, si elle avait été livrée au hasard de ses inspirations.

La première communication faite au sein de la classe des beaux-arts émane de M. Quetelet. Elle est relative au projet d'une histoire artistique de la Belgique. C'est une vaste tâche; mais elle n'est au-dessus ni de l'aptitude, ni du zèle de la nouvelle Académie. Il faut consulter les monuments de tout genre que nous ont légués les siècles passés, les examiner, les analyser, les reproduire en partie. L'auteur de la proposition pense qu'avant de s'occuper du plan de l'ouvrage et à plus forte raison de son exécution, il convient d'en rassembler les matériaux. Ce ne seront d'abord que de simples notes qui, plus tard, seront classées et serviront à former un enchaînement chronologique ou méthodique de faits ou d'observations. Cette manière de procéder devait avoir l'avantage de donner des indications positives sur les richesses artistiques du royaume. Comme l'a dit M. Quetelet, en insistant sur ce point important, l'ignorance où l'on était de l'existence d'objets précieux a été souvent la cause de leur perte. Combien de tableaux, de morceaux de sculpture, de verrières peintes, de tapisseries historiques en ont été clandestinement transportés à l'étranger et qui seraient restés dans le pays, si l'on avait su dans quel lieu ils se trouvaient et quel intérêt ils offraient pour l'histoire de l'art. Cette remarque fort juste a été le point de départ des tentatives qui ont été faites, à plusieurs reprises, pour former un inventaire général des objets d'art existant en Belgique. Il ne faut pas oublier que l'honneur d'avoir eu cette excellente idée et d'avoir indiqué l'utilité de son application appartient à un membre de la classe des beaux-arts.

La proposition de M. Quetelet rencontra l'assentiment général. Chacun promit de s'employer à fournir des matériaux pour le monument qu'il s'agissait d'élever à la gloire de l'école nationale. A la séance suivante, M. Erin Corr dépose sur le

1846 bureau une collection d'eaux-fortes et des croquis faits par lui-même et par ses élèves à la demande de la Société des sciences, des lettres et des arts d'Anvers, qui avait conçu le projet de réunir des documents pour une histoire archéologique de la province et qui s'était dissoute avant d'avoir pu le mettre à exécution. De son côté, M. Quetelet songea aux moyens de réaliser la pensée dont il s'était borné à indiquer sommairement l'objet dans une première communication. Il soumit à la classe des beaux-arts un projet d'organisation du travail qu'il s'agissait d'entreprendre. Les principaux points sur lesquels portaient ses propositions étaient ceux-ci : Poser à chacune des sections de la classe une série de questions et indiquer les objets sur lesquels devait se fixer particulièrement leur attention; établir des relations dans tout le royaume, afin de parvenir à la connaissance exacte des œuvres d'art qui s'y trouvent; aviser aux moyens de former un musée national qui présentât une image fidèle du pays aux principales époques de son histoire. Des voyages artistiques auraient été faits dans les différentes provinces, en vue de recueillir des renseignements sur les lieux mêmes et de contrôler l'exactitude de ceux qu'on aurait obtenus indirectement. Pour donner de l'unité au travail, on aurait nommé une commission de cinq membres chargée de la mise en ordre des matériaux, en même temps que du soin de la rédaction. Ces propositions furent accueillies et la classe nomma immédiatement, pour arrêter le plan d'une histoire artistique de la Belgique, une commission composée de MM. Fr. Fétis, Van Hasselt, Bock, Alvin et Quetelet.

La commission se mit immédiatement à l'œuvre et fit bientôt connaître, par l'organe de M. Van Hasselt, rapporteur, le résultat de l'examen, auquel elle s'était livrée, de l'importante question d'une histoire artistique de la Belgique. L'utilité d'un pareil travail avait été unanimement reconnue, car il avait pour objet, ainsi qu'il est dit dans le rapport : « non-seulement d'épargner aux artistes des recherches souvent très-difficiles et très-fastidieuses,

quand ils veulent s'initier à la vie domestique ou *intérieure* de la nation, mais encore d'élargir le cercle des connaissances historiques, en jetant de nouvelles lumières sur les mœurs, les usages et les habitudes de nos ancêtres, et d'éclaircir plusieurs questions archéologiques encore enveloppées dans les ténèbres. » La commission avait jugé que le travail proposé devait comprendre les quatre grandes divisions suivantes : 1846

1° Rédaction d'une statistique générale des objets d'art qui se trouvent en Belgique ;

2° Conservation et classement de ces objets;

3° Formation d'un tableau chronologique des costumes, meubles, armes, ustensiles, instruments des sciences et des arts;

4° Histoire et esthétique de l'art en Belgique.

La commission élargissait, on le voit, le cadre du travail dont M. Quetelet avait conçu l'idée. Il ne s'agissait plus seulement de former, au moyen des monuments de tout genre, ayant gardé l'empreinte de l'esprit et des traditions de nos pères, un tableau des mœurs belges aux différentes époques. On songeait à faire une histoire de l'école nationale, de ses conceptions et des formes sous lesquelles son génie s'était manifesté. Seulement, la commission ne croyait pas encore pouvoir adopter un plan pour la rédaction de cette histoire. « Les éléments pour un travail de ce genre nous manquent, dit le rapporteur. Il reste un grand nombre de questions à éclaircir, et ce n'est qu'après beaucoup de recherches et d'études, secondées par les concours annuels de la classe, qu'on pourra entreprendre enfin la rédaction d'une histoire de l'art flamand. » Cette remarque était parfaitement juste. On s'est aperçu, de notre temps, que les annales de l'école nationales fourmillaient d'erreurs; en remontant aux sources d'informations, on a pu rectifier bien des méprises commises par des écrivains trop confiants dans l'infaillibilité des traditions. Chaque jour amène encore des découvertes qui jettent la lumière sur des points obscurs de l'histoire de nos artistes. Si l'Académie avait entrepris, il y a vingt-cinq ans, d'écrire une histoire de

1846 l'art national, elle n'aurait pu faire qu'un travail incomplet. Le plus sage était de se borner à recueillir des matériaux pour le monument dont l'édification serait entreprise plus tard. La commission proposa d'adopter en principe que la classe des beaux-arts se diviserait en quatre comités dont chacun aurait des attributions distinctes et qui seraient formés ainsi :

1° *Architecture :* MM. Bourla, Suys et Roelandt. — Rapporteurs, MM. Bock et Schayes;

2° *Arts du dessin, peinture, gravure et applications des arts à l'industrie :* MM. De Keyser, Gallait, Leys, Madou, Navez, Verboeckhoven, Wappers, Corr et Buschmann. — Rapporteur, M. Alvin;

3° *Plastique, sculpture en pierre, bois, cuivre, métaux et ivoire, ciselure et glyptique :* MM. Braemt, G. Geefs, J. Geefs et Simonis. — Rapporteur, M. Van Hasselt;

4° *Musique, instruments des sciences et des arts :* MM. De Bériot, Hanssens, Snel et Vieuxtemps. — Rapporteurs, MM. Fétis et Quetelet.

Il y aurait de plus, un comité central de direction qui se composerait des rapporteurs des quatre sections et serait présidé par le secrétaire perpétuel, auteur de la proposition.

La classe des beaux-arts reçut dès lors, tant de la part de ses membres que de celles des personnes étrangères à l'Académie, des communications qui témoignèrent de l'intérêt pris par les amis des arts à la réalisation du projet d'une histoire de l'école nationale. On voit M. Schayes déposer des documents qu'il avait réunis pour un ouvrage de même nature; M. Ch. du Trieu de Terdonck annoncer qu'il rédige une notice sur les peintres et sur les sculpteurs nés à Malines, destinée à servir de document pour l'histoire de l'art projetée par l'Académie. De son côté, M. Buschmann recommande à la commission de ne pas perdre de vue les mesures propres à assurer la conservation des monuments. Il insiste également sur l'utilité de recueillir des empreintes d'objets d'art intéressants qui ne sont pas susceptibles

d'être transportés dans un musée. Pareil soin est pris actuellement par l'administration centrale qui fait mouler des fragments de sculpture empruntés à nos anciens monuments, pour en déposer les empreintes dans le Musée du Palais Ducal; mais nous aimons à rappeler que cette idée émane, ainsi que beaucoup d'autres, de la classe des beaux-arts. 1846

On considérera aussi comme excellente l'idée qu'eut M. Quetelet, de proposer la création d'un prix en faveur de l'écrivain qui aurait fait, dans le courant de l'année, les communications les plus nombreuses et les plus utiles relativement à l'histoire artistique de la Belgique. L'Académie ne pouvait pas multiplier ses collaborateurs directs; nous venons de voir que, pour donner de l'unité à son travail, elle avait constitué un comité de rédaction; mais elle devait chercher à stimuler le zèle des personnes studieuses dont les patientes investigations aboutissent à la découverte de renseignements précieux et s'efforcer d'obtenir leur concours par l'appât de justes récompenses.

L'Académie ne tarde pas à recevoir de ses membres d'intéressantes communications. M. Fétis donne lecture de deux notices *Sur les instruments de musique dont il est parlé dans la Bible,* ainsi qu'une *Note sur une trompette romaine trouvée récemment aux environs de Bavay.* Après avoir donné des détails sur les différentes trompettes en usage chez les Romains, l'auteur décrit celle dont la découverte vient d'avoir lieu et fait connaître les expériences auxquelles il s'est livré pour déterminer le diapason d'après lequel en avait été réglé l'accord.

M. Alvin communique une notice sur un tableau de P.-P. Rubens, représentant le Christ au tombeau, peint pour l'église des capucins de Bruxelles et placé aujourd'hui au Musée royal de Belgique. Il analyse l'œuvre du maître, indique les pensées qu'il s'est proposé d'exprimer et précise le rôle que chaque personnage joue dans la composition; il signale, enfin, les dégradations que le temps et plus encore des restaurations maladroites ont fait subir au chef-d'œuvre.

1846 M. Alvin fait, en outre, deux propositions : la première de renouveler les coins du jeton, de la médaille et du sceau de l'Académie; la seconde que la rédaction des notices des membres décédés soit faite au nom de la classe, et que ces notices soient insérés dans l'Annuaire.

Dans une *Notice sur les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, à Liége,* M. Van Hasselt détermine l'âge de ce curieux monument, l'un des plus anciens de ce genre que possède la Belgique, car il date du douzième siècle; il le décrit, en indique les sujets et restitue les inscriptions en partie effacées dont il est revêtu. Au début de cette notice M. Van Hasselt fait observer que, tandis qu'on a d'excellents ouvrages généraux ou particuliers sur l'histoire de l'architecture, de la peinture et de la musique, en Belgique, tout reste à faire pour l'histoire de la sculpture et des arts qui s'y rattachent.

Poursuivant les recherches sur les proportions de l'homme qui l'occupent depuis longtemps, M. Quetelet a profité du séjour à Bruxelles d'un Américain d'une force remarquable, qui se montrait en public, pour ajouter de nouvelles observations, à celles qu'il avait déjà recueillies. Il a exposé le résultat de ces observations dans une notice intitulée : *Sur les proportions de M. Cantfield, l'hercule des États-Unis,* en y joignant un tableau des mesures de ce personnage, comparées à celles d'Indiens de l'Amérique du Nord qu'il avait mesurés précédemment.

La *Notice sur plusieurs ouvrages d'art antiques qui sont mentionnés ou décrits par les auteurs du moyen âge* fut la première communication de M. Bock, savant allemand fixé en Belgique, que l'Académie avait associé à ses travaux. L'auteur déplore avec tous les archéologues la perte de tant de beaux ouvrages d'art antiques détruits dans les temps de barbarie; mais il ne se borne pas à exprimer de stériles regrets. S'aidant des écrits des historiens et des poëtes, il s'attache à rétablir, par des descriptions assez détaillées pour mettre l'imagination en présence de quasi-réalités, quelques-uns de ces monuments précieux.

Le premier dont il s'occupe, et auquel il consacre de savantes 1846
pages, est un vase dont il est fait mention dans le recueil des poésies d'un évêque d'Orléans nommé Rhendulphe, contemporain de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Les sculptures dont ce vase était orné représentaient le cycle de la vie et des travaux d'Hercule, depuis la naissance du héros jusqu'à sa fin tragique sur le mont Oeta. L'évêque d'Orléans décrit les principaux sujets traités par l'artiste; mais il omet les épisodes secondaires que M. Bock rétablit ingénieusement au moyen d'hypothèses tirées de l'examen de monuments semblables de l'antiquité. Ce n'est pas la première fois, du reste, que des restitutions de ce genre ont été essayées. N'a-t-on pas dessiné les boucliers d'Achille et d'Énée d'après les descriptions d'Homère et de Virgile; les peintures de Polygnote et la Minerve de Phidias d'après les textes de Pausanias?

En publiant les *Documents inédits sur Thierri Stuerbout dit Thierri de Harlem, célèbre peintre du quinzième siècle, et sur sa famille*, M. Schayes a donné le signal des recherches sur cet excellent peintre de notre ancienne école, dont les investigations de MM. Wauters et Van Even dans les archives de Louvain ont, depuis lors, reconstitué la biographie.

Deux autres artistes de Louvain, l'architecte Mathieu Loyens et Quentin Metsys, font l'objet d'une communication de M. de Ram, membre de la classe des lettres, qui signale comme fondée sur des documents incontestables l'opinion qui fait naître à Louvain le forgeron peintre qu'Anvers réclame comme un de ses enfants.

Dans un premier travail soumis à la classe des beaux-arts, M. Daussoigne-Méhul expose le *Projet d'un Musée pour les instruments de musique qui furent successivement en usage depuis le douzième siècle.* Il énumère les diverses familles d'instruments: à archet, en bois, à cordes pincées, à clavier, de percussion, qui ont existé au moyen âge, qui existent encore plus ou moins transformés et dont on tâcherait de réunir des spécimens dans le

1846 musée qu'il propose de créer. « Une telle collection, dit-il, serait du plus haut intérêt, non-seulement pour les musiciens et pour les facteurs d'instruments, mais encore pour les historiens futurs de la musique, les antiquaires et les peintres d'histoire ou de genre. »

La deuxième notice lue par M. Daussoigne Méhul est intitulée : *De l'enseignement du chant aux enfants du peuple.* L'auteur déclare n'être nullement partisan de l'enseignement de la lecture musicale dans les écoles publiques. Suivant lui, on fatigue inutilement les enfants en s'efforçant de leur apprendre le solfége. Il faut laisser leur instinct musical se développer de lui-même, en leur faisant chanter des morceaux d'ensemble appris en quelque sorte machinalement.

A peine constituée, l'Académie reçoit les communications du gouvernement qui la consulte sur les mesures importantes projetées par l'administration supérieure, qui soumet à son examen les questions de sa compétence et envoie à son avis les demandes et les propositions dont il a été saisi.

Lorsqu'il s'agit de fixer le nombre des grands concours d'Anvers et de déterminer l'ordre dans lequel ces concours auront lieu, le ministre de l'intérieur demande l'avis de la classe des beaux-arts qui nomme une commission pour étudier cette double question. Quand le gouvernement reçoit des lauréats des grands concours les rapports dans lesquels ils consignent les observations sur l'art qu'ils recueillent pendant leurs voyages à l'étranger, il les communique à l'Académie. Le premier document de ce genre qu'ait reçu la classe des beaux-arts est un rapport adressé par M. Samuel, lauréat du grand concours de composition musicale.

Au retour d'un voyage en Italie, M. Mathieu, directeur de l'Académie de Louvain, adresse au gouvernement un mémoire relatif à certaines modifications qu'il estime pouvoir être utilement introduites dans le règlement des grands concours. D'après lui, les lauréats du concours de peinture devraient ne faire,

d'abord, en Italie qu'un séjour de deux années, revenir passer en 1846
Belgique un même laps de temps, puis retourner en Italie pour un nouveau terme de deux années, afin de se livrer à des études rendues plus profitables par la maturité de jugement qu'ils auraient acquise. Il conseille, en outre, de faire exécuter, par les lauréats, pour le compte du gouvernement, des copies des chefs-d'œuvre de l'école italienne qu'on placerait dans les différentes académies du royaume et dont la vue serait pour les élèves un précieux enseignement. Le gouvernement demande l'avis de la classe des beaux-arts sur ces propositions : il n'est pas favorable.

M. Bossuet, professeur à l'Académie de Bruxelles, adressa au gouvernement, à la suite d'une excursion qu'il venait de faire en Espagne et dans le nord de l'Afrique, un mémoire dans lequel il exposa les idées que lui avaient suggérées la vue des monuments et des œuvres d'art qu'il venait d'étudier en archéologue et en peintre. Signalant l'architecture arabe comme offrant pour les arts décoratifs et pour de certaines branches de l'industrie des ressources qu'on avait trop négligées, il recommandait l'acquisition, pour les écoles publiques, des ouvrages où sont reproduits ces monuments et conseillait de diriger de ce côté les investigations des jeunes artistes. Il exprimait, en outre, l'opinion que le gouvernement ferait chose utile en s'efforçant de se procurer quelques œuvres des grands maîtres de l'ancienne école espagnole, pour les placer dans nos musées. Ce mémoire de M. Bossuet fut envoyé, comme celui de M. Mathieu, à l'avis de l'Académie. Celle-ci le fit examiner par des commissaires dont le rapport se termina par des conclusions favorables relativement aux bons effets que pourrait produire une étude attentive des monuments de l'architecture arabe. Quant à l'acquisition de productions de l'ancienne école espagnole recommandée au gouvernement, les commissaires pensèrent qu'il n'y aurait lieu de s'occuper d'enrichir nos musées de tableaux des maîtres étrangers, que lorsqu'on n'aurait plus à y constater des lacunes considérables dans la série des œuvres des artistes flamands. Cette observation

1846 s'appliqua surtout au passage du mémoire où l'auteur conseillait au gouvernement de procéder par voie d'échange et de s'entendre avec l'administration du musée de Séville, pour troquer des tableaux flamands contre des toiles de Murillo ou de Zurbaran. Nos collections ne sont pas assez riches pour céder quoi que ce soit de ce qu'elles possèdent. Mieux vaut acheter dans les ventes des tableaux espagnols, quand l'occasion s'en présente. « En résumé (ainsi s'exprime le rapporteur, M. Buschmann) la commission est d'avis que le travail de M. Bossuet rendra un véritable service, en appelant sur les beautés artistiques que renferme l'Espagne une attention plus soutenue, une investigation plus profonde et que ses descriptions, ses intéressantes remarques, ainsi que les vues pittoresques et les croquis d'architecture qui les accompagnent, concourront utilement à faire apprécier l'importance que présenterait cette étude, nouvelle à beaucoup d'égards. »

M. Regnier, de Gand, avait adressé au gouvernement une demande de récompense pour la découverte qu'il croyait avoir faite des matières colorantes et des procédés de peinture employés par les maîtres flamands des seizième et dix-septième siècles, notamment par Rubens. Le gouvernement consulta la classe des beaux-arts sur ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans l'annonce de la découverte en question. Des commissaires furent nommés; mais, à quelque temps de là, ils eurent à exprimer le regret de n'avoir pas pu remplir la mission qui leur avait été confiée, par la raison que le sieur Regnier avait refusé de faire connaître ce qu'il appelait son secret, à moins que le gouvernement ne lui garantît une somme déterminée dont le payement serait subordonné, du reste, à de certaines conditions. Le même inventeur écrivit à l'Académie pour lui offrir de la mettre à même d'apprécier la valeur de sa découverte; une nouvelle commission fut nommée et la chose en resta là.

Un autre inventeur, M. l'abbé Wauters, demande au gouvernement un subside pour l'aider à perfectionner un procédé qu'il

affirme avoir découvert et qui a pour objet la reproduction des 1846
gravures, lithographies et impressions de tout genre. Le ministre consulte l'Académie dont l'avis n'est pas favorable. Le procédé que M. l'abbé Wauters se flatte d'avoir inventé était connu depuis longtemps et, à en juger par les résultats qui ont été mis sous les yeux des rapporteurs, il est loin de l'avoir perfectionné. Parlant en 1834 de reproductions d'anciennes gravures et d'anciens livres mises à l'exposition française de l'industrie, le savant M. Thénard s'était exprimé ainsi : « La lithographie est parvenue à opérer facilement le *report* de toutes les impressions. » M. l'abbé Wauters ne fit donc qu'inventer une chose qui existait déjà, ainsi que l'Académie fut bien obligée de l'apprendre au gouvernement qui l'avait consultée.

La classe des beaux-arts a été appelée par M. le ministre de l'intérieur à se prononcer sur la valeur d'un procédé qui consiste à produire, au moyen de la galvanoplastie, des planches donnant à l'impression des résultats semblables à ceux de la gravure en taille-douce. Ce procédé, inventé par M. Schöler, de Copenhague, et désigné sous le nom de stylographie, a été communiqué aux différents gouvernements de l'Europe par les représentants de S. M. le roi de Danemark qui s'intéresse au succès de l'ingénieuse et utile découverte d'un citoyen de l'État qu'il gouverne. Le rapport, présenté par M. Buschmann au nom d'une commission dont il faisait partie, est entièrement favorable. Le moyen est bien imaginé et facilement applicable ; les résultats, mis sous les yeux de l'Académie, sont excellents.

M. d'Anethan, ministre de la justice, avait écrit à la classe des sciences pour lui demander si la chimie ne pourrait pas trouver, dans l'intérêt de la conservation des monuments, le moyen de soustraire les matériaux de construction à l'influence des accidents atmosphériques. Une communication relative au même objet fut faite à la classe des beaux-arts. Le ministre émettait le vœu qu'il fût ouvert un concours, afin de provoquer la solution du problème. Une commission mixte, composée de membres des deux

1846 classes fut chargée d'arrêter le programme du concours et de fixer le prix qui pourrait être accordé au lauréat.

Le ministre de l'intérieur annonce qu'il a invité l'administration du Musée royal à mettre à la disposition de l'Académie un portrait de Marie-Thérèse et un buste du comte de Cobenzl qui se trouvent dans les collections de cet établissement. En lui adressant des remercîments, la classe des beaux-arts exprime le désir de voir donner suite à l'arrêté royal du 1er décembre 1845, portant que la salle des séances publiques de la Compagnie sera ornée des bustes des Belges qui se sont illustrés dans les sciences, dans les lettres et dans les beaux-arts, ainsi que de ceux des académiciens décédés auxquels le pays est redevable de travaux importants. Cette question des bustes reparaîtra souvent dans l'analyse des travaux de la classe. Elle attend encore sa solution.

Parmi les communications particulières qu'a reçues la classe des beaux-arts dès la première année de sa constitution, on remarque : un mémoire de M. Van der Rit *Sur le chœur de l'église de Lombeek-Notre-Dame, près de Ninove,* et une lettre de M. Donaldson, le célèbre architecte anglais, renfermant la *Description d'une collection de dessins d'architecture d'André Palladio, appartenant au duc de Devonshire.*

Une commission fut nommée pour arrêter le plan des concours annuels que la classe des beaux-arts devait ouvrir, aux termes de son règlement. Elle décida que le programme comprendrait quatre questions, se rapportant :

1° A la peinture et à la gravure en taille-douce;

2° A la sculpture et à la gravure en médailles;

3° A l'architecture;

4° A la musique.

S'occupant ensuite de la formation de son premier programme de concours, elle fit choix des questions suivantes :

Première question : *Quels sont l'origine et le caractère de l'école flamande au quinzième siècle. Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa décadence?*

Deuxième question : *Quelles sont les limites de la science, d'un côté, et de l'art, de l'autre, dans les reproductions des formes extérieures? Et quels sont, sous le rapport artistique, les avantages et les inconvénients de la découverte des procédés purement mécaniques tels que le daguerréotype, le physionotype, la galvanoplastie?* 1846

Troisième question : *Depuis l'introduction du christianisme, plusieurs types d'architecture ont été successivement employés dans la construction des temples de cette religion. Différents par le style et par les moyens d'exécution, tous avaient cependant pour but de couvrir et de clore des espaces considérables mis en rapport avec les exigences du culte et le nombre des fidèles qu'ils devaient contenir.*

La classe demande quel est, parmi ces divers types, celui qu'il conviendrait d'appliquer aux monuments religieux de la Belgique, eu égard au climat, aux ressources du pays et aux progrès de l'industrie, de manière à obtenir le plus de résultats avec le moins de dépenses possible.

Les concurrents s'attacheront à indiquer et à examiner les causes qui ont fait accepter ou abandonner les divers types admis autrefois.

Ils rechercheront, en outre, si, par le progrès des sciences et notamment de la métallurgie, on ne pourrait pas, en introduisant de nouvelles combinaisons, donner aux églises un cachet d'originalité qui manque généralement aux constructions de nos jours. Ils indiqueront en quoi et de quelle manière l'on pourrait en faire l'application.

Quatrième question : *Faire l'exposé de chacun des systèmes de notation musicale qui peuvent être ramenés à trois types principaux, savoir : les chiffres, les lettres de l'alphabet et les combinaisons de signes arbitraires ou sténographiques.*

Examiner si ces systèmes sont conçus de manière à pouvoir représenter, par leurs signes, toute combinaison quelconque de la musique, sans laisser de doute par l'aspect de

1846 *leur ensemble, ou s'ils ne sont applicables qu'à certains cas et dans certaines limites.*

Démontrer l'une ou l'autre hypothèse par des exemples.

Déduire à priori les conséquences inévitables de la substitution d'un système quelconque de notation à celui qui est en usage, abstraction faite du mérite du système.

Les solutions de ces questions étaient demandées pour l'année 1847. Voulant donner aux concurrents le temps nécessaires pour traiter les sujets qui exigent de grandes recherches, la classe décida qu'elle poserait de certaines questions deux années d'avance et inscrivit, en conséquence, à son programme de 1848, celle qui était formulée ainsi :

Réduire à leur valeur primitive les mesures que nous ont transmises les auteurs modernes pour les temples élevés en Grèce, en Sicile et dans l'Asie Mineure, jusqu'au règne d'Alexandre le Grand.

Développer, d'après les résultats que ce travail aura fournis, le système des proportions observées par les architectes anciens, autant pour les rapports des portées principales, que pour les corrélations des portées subordonnées.

Il avait été décidé que la séance publique de la classe des beaux-arts aurait lieu au mois de septembre. Le gouvernement accueillit la proposition qui lui fut faite de fixer cette solennité à l'époque des fêtes nationales dont elle contribuerait à rehausser l'éclat. Le secrétaire perpétuel eut la pensée qu'on pourrait profiter de cette circonstance pour placer sous les yeux du public les ouvrages nouvellement exécutés par les membres et par les correspondants de l'Académie. On trouva cette idée heureuse; mais elle ne fut pas mise à exécution.

La séance publique s'ouvrit par un discours de M. Fétis, directeur de la classe. L'auteur examine quelles seront les conséquences de la mesure qui a introduit l'art dans l'Académie, à côté de la science et des lettres. Combien de fois n'a-t-on pas dit que les académies sont impuissantes à contribuer aux progrès

des arts du dessin, de l'architecture et de la musique? Cette opi- 1846
nion est basée sur l'idée fausse qu'il est dans la nature des arts de suivre une marche progressive. Le progrès existe dans les sciences par la connaissance chaque jour plus étendue des faits et des lois qui les régissent; mais il n'en est pas de même dans les arts. « L'art est la réalisation de l'idée du beau sous une multitude infinie de conceptions et de formes. Cette idée n'est pas le fruit de l'expérience; elle ne se développe point par la connaissance, et, par conséquent, elle n'est point progressive. Si le beau n'est pas susceptible de progrès, ses formes sont néanmoins variables, par cela même que l'idée du beau est infinie : d'où il suit que l'art ne progresse pas, mais qu'il se transforme. » L'auteur cite des productions du génie poétique ou artiste dont l'apparition n'a pas été la conséquence du progrès social. « Aux temps les moins avancés de la civilisation et dans les circonstances les moins favorables, l'art s'est élevé aux plus hautes conceptions, sans autre guide que le génie. La Grèce n'était pas encore sortie de la barbarie, quand Homère imagina ses immortels poëmes; les ténèbres du moyen âge environnaient encore le monde, lorsque Dante créa la plus hardie des compositions poétiques. Notre civilisation raffinée est-elle favorable aux arts ? Il est de la nature du principe civilisateur moderne de transformer toute chose en industrie. On est fondé à craindre que l'art ne dégénère, qu'il ne se fasse industriel et que ses produits ne deviennent une marchandise destinée à flatter les goûts du vulgaire. Ici commence la noble mission d'une académie des beaux-arts. Conservatrice de la doctrine du beau dont l'agréable n'est qu'une dégénération, elle peut résister aux invasions de l'industrie dans l'art, inspirer à ses membres le respect d'eux-mêmes et de leur talent, travailler enfin à la formation d'une théorie de l'esthétique, c'est-à-dire d'une science universelle du beau, puisée dans les idées les plus élevées. Ce n'est pas tout : les arts ont une histoire et quelle histoire est plus intéressante que celle des arts de la Belgique? Cette histoire si belle, c'est à la classe des beaux-

1846 arts qu'il appartient d'en rassembler les éléments, car c'est là seulement que se trouvent réunies toutes les connaissances qui doivent concourir à l'édification d'un tel monument. A peine constituée, elle a compris sa mission et s'est imposé cette tâche qu'elle remplira, nous l'espérons, d'une manière digne de son objet, de la patrie et d'elle-même. »

M. Quetelet a tracé ensuite le tableau des travaux de la classe des beaux-arts dans l'année écoulée; puis la musique a fait les frais de la fin du programme.

(ANNÉE 1847.)

Conformément à l'une des dispositions transitoires de l'arrêté royal du 1er décembre 1845, la classe des beaux-arts n'avait d'abord nommé que la moitié des membres qu'elle avait à élire, les élections de l'autre moitié ne devant avoir lieu qu'après une année d'intervalle. Elle se compléta par les nominations suivantes :

Membres effectifs : MM. Ferd. De Brackeleer, Ch.-Aug. Fraikin, H.-L.-J. Partoes, Aug. Baron, Éd. Fétis.

Correspondants : MM. Joseph Dyckmans, Geerts, Ad. Jouvenel, Bruno Renard et Félix Bogaerts.

La commission nommée pour rassembler les matériaux d'une histoire de l'art en Belgique continuait de remplir sa tâche. A sa demande, la classe décida qu'il serait écrit au gouvernement pour l'inviter à communiquer les documents en sa possession qui pourraient servir à former une statistique générale des objets d'art existants en Belgique. Elle prit également la résolution de faire appel, pour le même objet, à tous les amis des arts, en annonçant qu'une médaille d'or de la valeur de trois cents francs serait décernée annuellement à la personne qui aurait fait à l'Académie

le plus de communications utiles. C'était l'application d'une idée 1847
qu'avait eue M. Quetelet et qui semblait devoir réussir.

M. Gallait avait pris l'initiative d'une proposition qu'avait appuyée M. Quetelet et qui tendait à faire établir, sous le patronage de l'Académie, une caisse de prévoyance en faveur des veuves et orphelins d'artistes, dans le genre de celles qui existent en France. La classe accueillit avec empressement ce projet et chargea une commission d'aviser aux moyens de le mettre à exécution. Dans la séance du 8 octobre, adoptant les conclusions du rapport de ses commissaires, elle décida qu'il serait formé, par ses soins et sous sa direction, une caisse de prévoyance en faveur des artistes malheureux et de leurs familles. Il ne restait plus qu'à arrêter le règlement de l'institution. C'est ce qui eut lieu dans la séance du 2 décembre. Le bureau reçut la mission de faire les démarches nécessaires pour que la sanction royale fût donnée aux statuts de la caisse et pour obtenir du gouvernement que celle-ci eût une part dans le produit des expositions nationales des beaux-arts. Les sympathies généreuses ne manqueront pas à l'institution naissante; elle vivra, elle grandira et un jour viendra où le nom de l'artiste éminent qui a provoqué son établissement sera prononcé avec reconnaissance par les infortunés dont elle aura soulagé les souffrances.

Dans une notice intitulée : *Un mot sur la décoration des monuments par la peinture murale à propos d'une chapelle de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris*, M. Alvin établit une comparaison entre les principes d'après lesquels opéraient les anciens artistes et la manière dont s'y prennent ceux de nos jours, lorsqu'il s'agit de couvrir d'une décoration picturale l'intérieur d'un édifice religieux. Les vieux maîtres avaient soin que cette décoration fût en rapport avec la destination du temple; qu'elle portât les esprits au recueillement et à la prière. Cette condition essentielle n'est que trop oubliée par les artistes de notre époque qui entreprennent de remplacer les ornements primitifs des basiliques du moyen âge, détruits par le temps ou par la main des

1847 hommes. La plupart des églises dans lesquelles des travaux de ce genre ont été exécutés « semblent vouloir lutter de confusion avec les galeries de tableaux et les musées. Aucun principe d'unité ne préside plus à l'ornement des édifices religieux; nul rapport de subordination entre l'architecture et la peinture; nul rapport d'harmonie entre les différentes peintures rassemblées dans le même temple. » En visitant l'église nouvellement restaurée ou, pour mieux dire, reconstruite de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, M. Alvin a été frappé du désaccord qui règne entre les peintures murales des diverses chapelles. Les peintres n'ont pas tenu compte du caractère de l'édifice; ils ne se sont pas occupés de relier entre eux, par l'idée et par le style, les travaux dont ils avaient été chargés séparément. Une seule chapelle a paru à M. Alvin avoir été décorée avec une entente parfaite du caractère, du lieu et du style de l'architecture. Cette chapelle est celle du Calvaire dont les peintures ont été exécutées par M. A. Couder. Après avoir décrit les sujets traités par l'artiste, M. Alvin examine les différents procédés d'exécution usités pour les peintures murales. Faisant remarquer que les couleurs à l'huile ne peuvent pas être employées pour de tels travaux, il dit qu'il faut choisir entre la fresque et la peinture à la cire. C'est de ce dernier procédé que M. Couder a fait usage.

Dans la séance du 2 décembre, M. Baron propose que la classe fasse une démarche auprès du gouvernement pour attirer son attention sur la situation actuelle du théâtre et pour demander qu'il soit pris des mesures afin de remédier à l'état de souffrance où se trouve l'art dramatique en Belgique. Quelques jours après, MM. Gachard et De Decker déposent sur le bureau de la classe des lettres la motion suivante : « Nous avons l'honneur de proposer à la classe de s'associer, dans l'intérêt de la littérature nationale, à la démarche que la classe des beaux-arts a résolu de faire auprès du gouvernement pour attirer son attention sur l'état actuel du théâtre en Belgique. » Il appartient au savant confrère qui s'est chargé d'analyser les travaux de la classe des lettres de dire quelle suite fut donnée à cette proposition.

M. Fétis appelle l'attention de la classe des beaux-arts sur le programme récemment publié du concours de peinture de l'Académie d'Anvers. L'arrêté royal du 13 avril 1817, qui institua des concours pour les beaux-arts dans les Académies d'Anvers et d'Amsterdam, n'admettait à y prendre part que les seuls élèves de ces institutions. A partir de 1830 il n'exista plus qu'un seul concours pour les artistes belges : celui d'Anvers. En 1841 parut un arrêté royal aux termes duquel tout artiste âgé de moins de trente ans pouvait se présenter au concours, en quelque école que se fût formé son talent, n'eût-il eu pour guide que son instinct. Les concours avaient cessé d'avoir un caractère de localité; ils étaient devenus nationaux. Ce changement en appelle un autre. Il faut modifier l'ancien mode de formation du jury. A l'époque où furent institués les grands concours, la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique n'existait pas. Le gouvernement ne paraît pas avoir suffisamment apprécié la nature et l'étendue des services qu'elle est appelée à rendre. « Une académie des sciences se trouve, par ses travaux, dans le courant du mouvement scientifique; mais une académie des beaux-arts ne fait pas collectivement des tableaux, des statues, des monuments, de la musique. Son existence ne se manifestera-t-elle que par des recherches sur l'histoire de l'art? ou bien sera-t-elle perpétuellement occupée de l'examen de productions plus ou moins médiocres ou de projets plus ou moins inexécutables pour lesquels on demande des subsides au gouvernement? Sera-t-elle, enfin, transformée en une sorte de commission permanente du budget des beaux-arts? Ce serait réduire à peu de chose son utilité. Une voie lui est ouverte pour participer activement au mouvement de l'art, à savoir les concours qui ont pour objet d'encourager et de développer les talents des jeunes artistes. Juger ces concours et donner plus de valeur aux récompenses décernées, par la considération qui s'attache aux institutions nationales, tel est le rôle utile et honorable qui semble naturellement dévolu à la première institution artistique du royaume. » 1847

1847 En résumé M. Fétis concluait à ce qu'il fût écrit au ministre de l'intérieur pour le prier d'attribuer à la classe des beaux-arts le jugement de tous les concours institués par le gouvernement dans des matières de sa compétence. La classe nomma des commissaires pour examiner cette proposition. Sur leur rapport favorable, il fut décidé qu'une démarche serait faite auprès du ministre pour lui demander une solution de la question conforme aux idées exposés par l'auteur de la proposition. L'Académie ne se laissa pas arrêter par la crainte des interprétations malveillantes auxquelles donnerait peut-être lieu la réclamation qu'elle allait élever. Il ne s'agissait pas pour elle d'une vaine ambition d'influence; elle ne voyait que le bien qu'elle pourrait faire, en remplissant des fonctions pour lesquelles il était incontestable qu'elle avait des aptitudes spéciales.

M. Quetelet a conçu le projet de la formation d'un *Musée ethnologique*. Il expose le plan de cet établissement dans une notice, après avoir, dans une séance précédente, fait part de ses idées à l'Académie. L'étude de l'homme excite un intérêt général. On a formé des collections déjà considérables d'objets auxquels se rattachent des particularités curieuses de l'histoire des générations passées. Un Musée tel que celui dont M. Quetelet propose de faire décréter la formation par le gouvernement permettrait d'étudier, en les comparant, les différents types des races humaines. Il s'agirait de prendre des empreintes des monuments dans lesquels ces types ont été reproduits d'après nature et d'y joindre des épreuves de différentes parties du corps, au moyen de moulages exécutés sur de beaux modèles. Cette collection pourrait être jointe au Musée de sculpture dont elle formerait une division spéciale. La commission chargée d'examiner ce projet l'approuva de tout point et, sur ses conclusions, l'Académie l'adopta à l'unanimité, en décidant que sa mise à exécution serait vivement recommandée au gouvernement.

Une note de M. Éd. Fétis sur l'architecture des habitations privées a pour objet de faire ressortir l'infériorité des construc-

tions particulières, sous le rapport de l'art, à l'égard de celles 1847
qu'élevaient nos pères et dont nos villes conservent de curieux spécimens. L'auteur ne demande pas qu'on en revienne aux maisons en bois du quatorzième siècle, ni qu'on copie les pittoresques constructions du seizième. Jamais il ne faut recommencer l'œuvre d'un autre âge. L'intérieur des habitations répond nécessairement à de certains besoins nés d'un certain état de civilisation et qui se trahissent au dehors. Mais sans imiter ce qui a été fait aux époques précédentes, on peut trouver, pour l'extérieur des maisons modernes, une ornementation quelconque. Faute de créer un nouveau style d'architecture, ce qu'on ne peut pas toujours faire avec la meilleure volonté du monde, on empruntera aux anciens édifices ce qu'ils ont de plus élégant et de mieux approprié, en même temps, à nos mœurs.

La plus importante des communications faites à l'Académie dans le courant de cette année est celle qui concernait les tableaux de Rubens placés dans l'église Notre-Dame d'Anvers. D'après ce qui était écrit à la classe des beaux-arts par le ministre de l'intérieur, dès 1837 l'attention du gouvernement fut attirée sur les détériorations qui allaient jusqu'à menacer l'existence de l'*Élévation de la Croix* et de la *Descente de Croix*. Il fallait réparer le mal, en prévenir le retour et ne pas exposer les deux chefs-d'œuvre au péril d'une restauration maladroite. Après avoir entretenu, à ce sujet, une correspondance active avec les autorités provinciale et communale d'Anvers, ainsi qu'avec le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame; après avoir nommé une première commission qui ne rendit pas les services qu'on s'était cru fondé à en attendre, le ministre avait pris le parti de s'adresser à l'Académie, demandant l'avis de la classe des beaux-arts et celui de la classe des sciences sur les mesures propres à assurer la conservation de deux des œuvres capitales du prince des peintres de l'école flamande. Le ministre ajoutait qu'il avait adressé à l'administration du Musée du Louvre la demande d'un rapport sur le mode de restauration des tableaux

1847 mis en usage dans cet établissement. Cette démarche, faite dans d'excellentes intentions, ne pouvait être qu'inefficace. Quand on sait comment les restaurations se pratiquent au Musée du Louvre et comment les tableaux de Rubens y sont arrangés, on est d'avis que ce n'est pas en France que la Belgique doit aller demander des leçons pour la conservation des œuvres de peinture.

L'Académie nomma immédiatement, pour s'occuper de la question importante sur laquelle le ministre la consultait, une commission composée de MM. De Keyser, de Braekeleer, Gallait, Leys, Navez, Eug. Verboeckhoven et Wappers, auxquels se joignirent, pour la classe des sciences, MM. Stas et Quetelet. Cette commission se rendit à Anvers, procéda à un minutieux examen des chefs-d'œuvre de Rubens et exposa, dans un rapport détaillé, les résultats de ses observations. Les panneaux sur lesquels la peinture est appliquée sont en bon état : il n'y a donc pas lieu d'opérer le transport des tableaux sur toile, ainsi que la proposition en a été faite. Il faut enlever le vernis et se borner à refixer la peinture dans les endroits où elle commence à se détacher. Il importe avant tout de déplacer les deux tableaux qui, accrochés près des portes d'entrée, sont exposés à de continuels courants d'air et aux funestes effets des influences atmosphériques. Tels sont les points principaux sur lesquels portèrent les recommandations de la commission. Répondant, en dernier lieu, à une lettre de M. Kiewert, d'Anvers, qui demandait à être chargé de l'opération du transport des peintures de Rubens sur toile, elle conseilla au ministre de faire exécuter par M. Kiewert un essai de son procédé en prenant un grand tableau de peu de valeur, peint sur panneau et se trouvant à peu près dans les mêmes conditions que les grands tableaux de Rubens.

A la demande du gouvernement, l'Académie accepta d'être juge d'un concours ouvert pour obtenir l'indication d'un procédé dont l'application serait favorable à la conservation des monuments. Voici comment la question fut posée : *Décrire les différentes recherches déjà faites pour rendre inattaquables aux*

effets des agents extérieurs une zone plus ou moins épaisse des 1847
matériaux de construction tels que les pierres, les marbres, les briques, les ciments, les enduits de tout genre.

Indiquer ceux de ces procédés qui paraissent avoir eu quelque succès et discuter les causes probables de ces succès.

Enfin indiquer les moyens de conservation préférables à ceux déjà connus, qui peuvent être employés pour les matériaux ci-dessus, sans nuire aux effets qu'ils sont destinés à produire, en se basant sur une théorie convenable et sur des expériences qui soient d'accord avec cette théorie et constatées authentiquement.

Le prix institué en faveur du mémoire couronné était de 1,500 francs, outre la médaille d'or des concours académiques. Non-seulement le prix ne fut pas décerné, mais encore il n'arriva pas de réponse à la question posée. Le problème pouvait-il être résolu? Il est permis d'en douter. Soustraire les matériaux à l'action des vicissitudes atmosphériques, sans dénaturer leur aspect, ne semble pas possible. On conserve la pierre en la recouvrant de couches de peinture à l'huile; mais il n'était pas besoin du malencontreux essai qu'on a fait de ce moyen à l'hôtel de ville de Louvain, pour prouver qu'il est inacceptable. Que reste-t-il à faire? employer des matériaux de bonne qualité, adopter des formes et des combinaisons architecturales appropriées au climat; réparer avec soin les parties endommagées des monuments au fur et à mesure que la détérioration en est constatée. A ces conditions les édifices peuvent se conserver presque éternellement. S'il en est qu'on a vu périr, c'est moins la faute du temps que celle des hommes. On a dépensé de fortes sommes, aujourd'hui, pour restaurer les monuments publics, parce que les générations antérieures n'avaient absolument rien fait pour les préserver de la destruction. Nous payons pour la négligence de nos pères. Désormais on pourra les maintenir en bon état à peu de frais.

La classe avait reçu des réponses à trois des questions inscrites à son programme de concours. Il n'y eut pas de récompense

1847 accordée à l'auteur d'un mémoire sur les limites de la science et de l'art; mais sur les conclusions des rapporteurs, MM. Baron, Buschmann et Braemt, il fut décidé que la question serait remise au concours, pour permettre à l'auteur de compléter et d'améliorer son travail dans lequel il y avait de certaines parties bien traitées.

Pour la question relative au type d'architecture qu'il conviendrait d'appliquer aux édifices religieux en Belgique, l'Académie avait reçu trois mémoires. Deux obtinrent la mention honorable, conformément aux conclusions des rapports présentés par MM. Bock, Bourla et Suys. Les auteurs ayant été, suivant l'usage, invités à se faire connaître, MM. Demanet, lieutenant-colonel du génie, et Van Overstraeten, architecte à Gand, répondirent à cet appel de l'Académie.

La question des systèmes de notations musicales provoqua l'envoi de trois mémoires. Ils furent analysés par M. Fétis dans un rapport qui avait l'étendue et l'importance d'un mémoire. D'accord avec MM. Daussoigne-Méhul et Snel, également rapporteurs, le premier commissaire, auteur de la question, proposa d'accorder la mention honorable à deux des concurrents qui, ayant justifié de leurs droits, furent reconnus pour être MM. Joseph Raymondi, de Paris, et Miquel jeune, de Montpellier.

La classe maintint en entier son programme de 1847 pour le concours de l'année suivante, espérant qu'il serait répondu avec plus de succès aux questions qui s'y trouvaient inscrites. L'Académie avait eu à juger un concours fondé par le gouvernement pour le poëme destiné à être mis en musique par les prétendants au grand prix de composition. Les cantates soumises à son examen furent au nombre de trente-trois. Le prix fut décerné à M. Auguste Pujol pour une scène du *Roi Lear*.

Dans un rapport longuement motivé sur les opérations du jury de ce concours, M. Baron exposa l'ensemble des règles que doit observer l'auteur d'une pièce de poésie lyrique. C'est une erreur de croire que les idées insignifiantes et les mauvais vers

se prêtent, autant que de belles pensées bien exprimées, à être 1847
mis en musique. En traitant ce sujet, M. Baron a donné d'excellents conseils aux jeunes écrivains qui auraient quelque velléité de cultiver un genre de littérature assez négligé, jusqu'ici, en Belgique.

Le discours prononcé par M. Navez à la séance publique eut pour principal sujet l'éloge des artistes qui se signalèrent en Belgique, dans la dernière moitié du siècle dernier, par un mérite auquel on ne rend plus toujours suffisamment justice. Il rappela ce que furent Verhaeghen, Herreyns, André Lens, Delvaux, Godecharles et d'autres encore. « Je n'ai nullement prétendu réhabiliter des talents qui n'avaient guère besoin d'une réhabilitation, a dit en terminant l'honorable directeur de la classe des beaux-arts, j'ai voulu seulement, à l'occasion de cette solennité, vous parler d'hommes qui furent nos maîtres, nos amis, qui tous, pour leur part, ont contribué à régénérer les arts en Belgique, à qui, enfin, nous devons, nous autres artistes, l'honneur de siéger dans cette Compagnie. »

Parmi les communications reçues de personnes étrangères à l'Académie, il faut citer en premier lieu les rapports de l'un des lauréats des grands concours, transmis à l'Académie par le ministre de l'intérieur. Ces rapports que les jeunes artistes, pensionnaires du gouvernement, sont tenus d'adresser périodiquement pendant la durée de leurs voyages et dans lesquels ils consignent les résultats de leurs observations, ont toujours été bien accueillis par la classe qui aimait à suivre, dans leurs pérégrinations, ces jeunes gens couronnés à la suite des luttes artistiques. L'Académie a cessé de recevoir des communications de ce genre. Faut-il en conclure qu'on n'exige plus des lauréats qu'ils se conforment aux dispositions réglementaires en question ? Ce serait un tort. Il est bon de leur apprendre à penser et à exprimer leurs idées. Ils voient mieux, ils étudient davantage, lorsqu'ils sont obligés de rendre compte de leurs travaux, de leurs observations. Les deux premiers rapports soumis à l'Académie furent ceux qu'avait adressés au gouver-

1847 nement M. Samuel, lauréat du grand concours de composition musicale. L'analyse qui en fut faite par M. Fétis et publiée dans les *Bulletins* de la Compagnie, prouve que le jeune artiste avait pris au sérieux sa tâche d'observateur. Il examine de près les hommes et les choses et porte sur la valeur des institutions musicales des pays qu'il visite des jugements dictés par un esprit de justice et de saine appréciation.

Une note *Sur un moyen propre à doubler l'effet de la musique en plein air* fut adressée à l'Académie par son auteur, M. Streignart. Il est vraisemblable que le moyen indiqué ne fut pas trouvé infaillible, car on se borna à faire, dans le *Bulletin*, une mention sommaire de cette communication. Les académies semblent être les confidentes naturelles des illusions d'une foule d'inventeurs.

(ANNÉE 1848.)

Rappelant la résolution prise par la classe de faire mouler des fragments de sculpture, intéressants pour l'histoire de l'art, et d'en former une collection destinée à devenir précieuse avec le temps, M. Alvin fait une communication relative à deux morceaux curieux qui sont exposés à disparaître, au grand préjudice de l'art, si une puissante intervention ne vient à leur secours. C'est encore là un objet digne de la sollicitude de l'Académie. « Combien de monuments, dont nous ne voyons aujourd'hui que des restes informes, eussent été conservés à notre admiration, si, dès la fin de siècle dernier, une association d'artistes et de gens de lettres se fût préoccupée de ce soin religieux. » Ainsi s'exprime l'honorable académicien au début d'une notice qu'il consacre au *Chariot de Sainte-Gertrude à Nivelles* et à *d'Antiques cheminées du château de Saive*, qui réclament d'urgentes restaurations.

Le chariot de Sainte-Gertrude qui, de temps immémorial, 1848
sert à transporter la châsse de la sainte dans les processions, est menacé d'une complète destruction. Les peintures s'effacent et bientôt elles auront disparu. M. Alvin est d'avis qu'il faudrait faire exécuter une copie exacte du char par des ouvriers adroits et par des artistes intelligents. Cette copie serait donnée par le gouvernement à la ville de Nivelles, en échange du chariot original qui serait restauré avec soin et placé dans le Musée des antiquités de l'État.

En visitant les ruines du château de Saive, aux environs de Liége, M. Alvin a eu l'occasion de voir et d'admirer deux magnifiques cheminées en marbre, datant du seizième siècle, et décorées de sculptures qui rappellent, avec plus de pureté dans le dessin et plus de perfection dans le travail, la décoration des colonnes qui entourent la cour intérieure du palais de Liége. Il émet le vœu ou que le propriétaire actuel du château de Saive préserve d'une perte imminente ces curieux morceaux en faisant restaurer le donjon qui les renferme, ou qu'il les cède au gouvernement pour les placer dans une des salles du palais des princes-évêques de Liége en voie de restauration.

Attiré vers l'étude de l'archéologie byzantine qui a rempli la plus grande partie de sa carrière d'érudit, M. Bock a présenté à la classe un mémoire sur *L'église des Apôtres et les tombeaux des empereurs à Constantinople.* Ainsi que l'ont dit dans leurs rapports les commissaires chargés d'examiner ce travail, MM. Van Hasselt, Baron et Schayes, il ne s'agit pas de la simple monographie d'un édifice. L'auteur a tenu plus que ne promet le titre de son mémoire. Il ne s'est pas borné à donner une histoire étendue de l'église des Apôtres sur laquelle on ne possédait que des notions fort vagues, bien qu'elle fût, après l'église Sainte-Sophie, le premier édifice religieux de Constantinople; il a étendu ses recherches à la topographie de Rome ancienne et à celle de la Byzance chrétienne, en entrant dans des considérations intéressantes sur l'état politique et moral de l'empire

1848 romain avant et pendant la règne de Constantin, sur les motifs qui ont guidé cet empereur dans la fondation de sa nouvelle capitale et sur le plan qu'il avait conçu pour l'exécution de ce projet. Les rapporteurs ont rendu hommage à la sagacité dont l'auteur du mémoire a fait preuve dans la restitution non-seulement du monument dont il s'est principalement occupé, mais encore de la topographie entière de Byzance, tâche difficile à cause du peu de vestiges qui restent des rues anciennes et de l'enchevêtrement des constructions turques qui se sont élevées sur l'espace autrefois occupé par l'échiquier de Constantin. Les trois commissaires étaient d'accord pour proposer l'impression du mémoire de M. Bock qui fut votée à l'unanimité.

Quelque temps après, M. Bock faisait à la classe une nouvelle communication archéologique ayant pour sujet l'*Amphithéâtre de Constantinople*. Dans la première partie de ce travail, l'auteur a rappelé ce qu'étaient les jeux du cirque chez les anciens, en indiquant les dispositions prises par les architectes pour approprier à leur destination les constructions des arènes. Dans la seconde partie, il a entrepris de reconstituer l'amphithéâtre de Constantinople, en s'aidant d'une miniature de la fin du dixième siècle et de médailles qui en reproduisent quelques fragments; puis il a fait l'énumération des souvenirs historiques qui se rattachent à l'édifice.

Le gouvernement mit au concours la composition d'un poëme d'opéra, destiné à être mis en musique par un des lauréats des grands concours de composition musicale et chargea la classe des beaux-arts de s'en constituer juge. Ce pouvait être un grand-opéra ou un opéra-comique, au gré des concurrents; mais comme étendue, la limite de deux actes ne pouvait pas être dépassée, sans doute pour faciliter la représentation au sujet de laquelle le gouvernement s'engageait à prendre les mesures nécessaires. Les poëmes adressés à l'Académie pour ce concours furent au nombre de vingt-huit. Le jury décerna le premier prix à M. Gaucet, de Liége, pour un poëme intitulé : *Isoline ou les*

chaperons blancs, et le second à M. Louis Schoonen, de 1848
Bruxelles, pour *Les deux prétendants*, opéra-bouffe en deux actes. Plus tard, le premier de ces deux poëmes fut remis à M. Soubre, lauréat du grand concours de composition, qui en fit la musique. On sait que l'accès des théâtres n'est pas facile aux jeunes auteurs en Belgique, même avec la protection du gouvernement. Sept années s'écoulèrent entre le moment où M. Soubre reçut le poëme d'*Isoline* et le jour où la représentation de cet opéra eut lieu au théâtre royal de Bruxelles. Un succès flatteur couronna les efforts du jeune musicien.

Parmi les communications du gouvernement se présenta de nouveau la question de la restauration et de la conservation des tableaux de Rubens. On aurait pu faire d'un seul coup l'historique complet des négociations auxquelles cette affaire donna lieu; mais il a semblé préférable de montrer sa marche lentement progressive, comme un témoignage ajouté à bien d'autres de la manière peu expéditive dont se font les choses qui doivent passer par la filière administrative. Au commencement de l'année 1848, le ministre de l'intérieur fait connaître à la classe des beaux-arts que le rapport qu'on lui a adressé sur l'emplacement qu'il conviendrait d'assigner aux tableaux de Rubens, pour prévenir leur détérioration, a été soumis à l'examen d'une commission formée d'hommes spéciaux. Cette commission s'est ralliée de tout point à l'opinion de l'Académie; mais le bureau des marguilliers de la cathédrale d'Anvers, à laquelle les deux rapports ont été adressés, a nommé, de son côté, une commission qui a émis un avis diamétralement contraire, et a conclu au maintien des tableaux à leur ancienne place. Le ministre invite l'Académie à examiner de nouveau la question; mais celle-ci trouve étrange que ses décisions aient été soumises au contrôle d'une commission locale et refuse de rouvrir la discussion sur une question qu'elle a mûrement examinée avant de se prononcer.

Le ministre de l'intérieur ayant invité l'Académie à lui faire parvenir une appréciation raisonnée des œuvres scientifiques,

1848 littéraires et artistiques publiées depuis 1830, soit par des indigènes, soit par des étrangers fixés dans le royaume, la classe des beaux-arts décida, pour ce qui la concernait, qu'elle ne croyait pas avoir à se charger d'une pareille tâche qui ne rentrait pas dans le cadre des travaux académiques, et décida que la lettre du ministre serait transmise à la commission de la Biographie nationale.

On a vu que la classe des beaux-arts avait fait une démarche auprès du gouvernement à l'effet d'obtenir qu'il fût pris des mesures en faveur de l'art dramatique. La Société des gens de lettres belges lui adressa, à ce sujet, une lettre de remercîment qui se terminait ainsi : « En acceptant aujourd'hui le témoignage de notre gratitude, permettez-nous de croire que vous ne refuserez pas, à l'occasion, de seconder encore de vos lumières et de votre haute influence, les efforts que nous sommes décidés à faire pour le triomphe d'une cause qui intéresse au plus haut point l'honneur de la Belgique régénérée. »

M. l'abbé de Robiano avait fait parvenir à l'Académie un *Mémoire sur la musique antique de la Grèce.* Les rapporteurs chargés de l'examen de ce travail furent MM. Fétis, Daussoigne-Méhul et Snel. Dans un rapport très-étendu, M. Fétis commence par exposer quels étaient, en réalité, les principes sur lesquels reposait l'art musical chez les Grecs, puis il analyse le mémoire de M. de Robiano, en relevant les erreurs dans lesquelles l'auteur est tombé pour n'avoir possédé qu'une connaissance incomplète du sujet qu'il avait entrepris de traiter. Il déclare ne pas pouvoir proposer l'impression du travail en question, par la raison qu'il n'est que la reproduction, sous une autre forme, de l'ouvrage publié en 1798 par l'abbé Requeno ; qu'il n'y est pas tenu compte des écrits publiés depuis lors sur la matière par des hommes compétents, et que le système d'Aristoxène, sur lequel il s'appuie, est essentiellement faux dans son principe et dans ses conséquences. Le rapport de M. Daussoigne-Méhul est conçu dans le même sens. Les conclusions des commissaires sont

adoptées par la classe qui décide que le mémoire de M. de Robiano sera tout simplement déposé dans les Archives. 1848

Un dessin allégorique de l'application de la vapeur comme force motrice, présenté à la classe des beaux-arts par M. De Marneffe, a été soumis à l'examen d'une commission au nom de laquelle un rapport est communiqué par M. Éd. Fétis. L'auteur de ce dessin a eu le tort de vouloir employer les anciennes formes allégoriques pour exprimer des idées absolument nouvelles. Il en résulte que sa pensée ne se manifeste pas clairement. De plus, il n'a fait allusion qu'au seul emploi de la vapeur dans le service des chemins de fer, sans indiquer la part immense qu'elle a eue dans le développement de l'industrie. Son projet aurait besoin d'être revu, complété et amélioré sous le rapport de la forme plastique.

La classe avait maintenu à son programme de concours les questions de l'année précédente, restées sans solution satisfaisante. Deux nouveaux mémoires lui sont parvenus en réponse à la question d'architecture, relative au style qu'il conviendrait d'appliquer aux monuments religieux de la Belgique, eu égard au climat et aux ressources offertes par l'industrie. Cette fois encore, conformément aux conclusions des commissaires, MM. Suys, Partoes et Schayes (ce dernier rapporteur), le prix ne fut pas adjugé, ni l'un ni l'autre des mémoires ne répondant d'une manière satisfaisante à la question. L'un des auteurs croit qu'il suffit de quelques pages renfermant des idées générales, pour satisfaire ses juges. L'autre traite le sujet avec plus de soin et plus d'étendue; mais il exprime des opinions si étranges, que bien qu'il y ait de bonnes parties dans son travail, l'Académie est dans l'impossibilité de le couronner. Il soutient, par exemple, que depuis l'origine du christianisme jusqu'au quinzième siècle, l'architecture religieuse fut conforme à un type symbolique dont l'origine remonte à Dieu lui-même qui l'enseigna dans la Bible. C'est, dit-il, l'architecture de Dieu, en allemand *Gottes Baukunst*, car ce n'est que par ignorance qu'on fit de *Gottes* gothique.

1848 La question ayant pour objet l'exposé des différents systèmes de notation musicale ne fut pas mieux résolue cette fois que la première année où elle avait été posée. Dans un long rapport aux conclusions duquel adhérèrent MM. Daussoigne-Méhul et Snel, M. Fétis analysa le mémoire adressé à l'Académie et en signala les imperfections, tout en complétant l'histoire et la critique des notations par chiffres et par lettres dont il avait donné déjà de larges aperçus dans son rapport de l'année précédente.

Dans le discours qu'il prononça, comme directeur, à la séance publique, M. Alvin fit ressortir le caractère particulier de cette solennité qui n'a pas la gravité de celles des autres classes, non-seulement parce que les beaux-arts ont quelque chose de plus riant que la littérature et la science, mais aussi parce que, faisant partie du programme des fêtes nationales, elle participe de l'éclat de celles-ci et se mêle aux réjouissances qui conservent un reflet des anciennes mœurs flamandes. A la suite de son discours, M. Alvin donna lecture d'une ode de M. E. Buschmann intitulée: *L'art flamand,* après quoi M. Quetelet fit un exposé des travaux de la classe des beaux-arts dans l'année écoulée.

A la suite de la séance eut lieu la distribution des décorations et des médailles décernées par le gouvernement à l'occasion de l'Exposition triennale des beaux-arts. C'était une heureuse idée que celle de faire aux artistes la remise des distinctions qu'ils avaient obtenues, au sein même de l'institution qui représente leurs plus précieux intérêts. Il y a lieu de s'étonner qu'on ne l'ait pas mise plus souvent à exécution.

Deux des questions du programme de l'année précédente furent maintenues au concours. Pour remplacer celles qui concernaient la musique et l'architecture et qui furent supprimées, les suivantes furent adoptées par la classe :

1° *Caractériser les airs nationaux des différents peuples. Faire voir quelle influence ces airs ont exercé sur l'art jusqu'au commencement du dix-huitième siècle.*

2° *Réduire à leur valeur primitive les mesures que nous*

ont transmises les auteurs modernes pour les temples élevés en Grèce, en Sicile et dans l'Asie Mineure, jusqu'au règne d'Alexandre le Grand. 1848

Développer, d'après les résultats que ce travail aura fournis, le système des proportions observées par les architectes anciens, autant pour les rapports des parties principales, que pour les corrélations des parties subordonnées.

La caisse centrale des artistes belges allait enfin pouvoir se constituer. Le ministre de l'intérieur informa la classe qu'après avoir pris l'avis de ses collègues des finances et de la justice, il avait pris la résolution d'accorder l'appui du gouvernement à cette institution aux statuts de laquelle il proposait seulement quelques modifications qui furent adoptées.

(ANNÉE 1849.)

La *Note sur les véritables fonctions de l'oreille* dans la musique, communiquée par M. Fr. Fétis dans une des premières séances de cette année, est à la fois physiologique et philosophique. L'auteur commence par établir quelles sont les opinions des hommes qui font autorité dans la science, sur la construction de l'oreille par rapport avec les fonctions qu'elle est appelée à remplir et sur la manière dont elle perçoit les sensations propres au sens de l'ouïe. Il entre ensuite dans des considérations philosophiques sur les phénomènes de l'audition, relativement aux opérations de l'esprit avec lesquelles ils sont intimement liés. Après avoir dit qu'il n'y a pas d'analogie entre les impressions de l'ouïe et celles des autres sens, il ajoute en terminant : « Que des sons différents d'intonation, de durée, de timbre et d'intensité se succèdent, ou bien que plusieurs sons se fassent entendre simultanément, aussitôt l'esprit en saisit tous les rapports et le

1849 sentiment s'émeut ou de leur beauté régulière, ou de leur défectuosité. Alors l'imagination s'éveille, non cette imagination instinctive qui n'est, en quelque sorte, que la mémoire de la sensibilité, mais l'imagination transcendante, créatrice de l'idée, productrice d'images de sons dont aucune sensation antérieure n'a fourni le modèle et dont elle ne trouve le type qu'en elle-même. De là le caractère particulier de l'art qui enfante ces images de sons appelés musique; de là la sublimité de cet art et sa suprématie sur tous les autres, en tant que manifestation de la puissance créatrice de l'homme; de là, enfin, l'idéalité absolue qui s'attache à la notion du beau à l'égard des émanations de cet art. »

Dans une autre communication M. Fétis traite des *Conditions acoustiques des salles de concert et de spectacle.* L'auteur annonce qu'il a été conduit à faire ce travail par les expériences auxquelles il s'est livré, afin de reconnaître si la salle du théâtre du Parc, qui lui a été proposée par le bourgmestre de Bruxelles pour y donner les concerts du Conservatoire, remplit les conditions voulues pour cette destination. Le résultat de cette épreuve a été complétement négatif. En cherchant à se rendre compte des défauts du théâtre du Parc, sous le rapport de l'acoustique, et en examinant la construction des salles de spectacle de l'Europe reconnues pour être favorables à l'effet musical, M. Fétis a pu fixer d'une manière rationnelle quels sont les principes qui doivent guider les architectes dans le choix des formes intérieures des salles d'opéra ou de concert, et leur donner des conseils qui leur feront éviter, s'ils veulent bien les suivre, les fautes qu'ils commettent souvent au point de vue de l'acoustique.

Les dernières solennités des jeux Capitolins à Rome, par M. Bock, forment une suite intéressante aux communications archéologiques faites à la classe par cet érudit. Le sujet lui fournit l'occasion de faire des excursions dans le domaine de l'histoire et dans celui des antiquités. A l'appui des faits qu'il avance, il cite, en les décrivant et en les expliquant, des monu-

ments remarquables parmi lesquels se présentent en première 1849
ligne un diptyque appartenant à l'église de Monza et deux vases décorés de peintures d'une importance capitale.

L'Académie reçoit une communication posthume d'un de ses associés, M. Granet. En annonçant à la classe des beaux-arts la mort de son frère, Mlle Granet lui fit parvenir le manuscrit d'un morceau intitulé : *Réflexions sur la peinture*, qu'il avait eu l'intention d'apporter lui-même à la Compagnie dont il s'honorait de faire partie, et dans laquelle il comptait plusieurs anciens camarades d'études. Dans ses *Réflexions*, M. Granet passe en revue les principes de la composition, du dessin et du coloris et donne, au point de vue de ses propres études sur ces parties constitutives de l'art de peindre, des conseils aux jeunes artistes qu'il veut faire profiter des fruits de sa longue expérience.

Dans la série des objets sur lesquels s'engage une correspondance entre le gouvernement et l'Académie, la question des tableaux de Rubens se présente comme la plus intéressante, comme celle dont la solution est la plus importante pour le pays. Elle a fait un grand pas. Du terrain des discussions, la voici qui passe sur celui de l'action. Le ministre de l'intérieur informe l'Académie que le conseil communal d'Anvers et le bureau des marguilliers de Notre-Dame ont été d'accord avec la classe des beaux-arts sur les points suivants : 1° les tableaux ne seront pas transportés de bois sur toile et resteront sur leurs panneaux actuels; 2° il convient de ne toucher à la peinture que le moins possible. La restauration devra se borner à l'enlèvement du vernis; on ne refixera la peinture que dans les endroits où cette opération sera jugée indispensable et sous les yeux de gens de l'art qui surveilleront le travail.

Ce n'était pas là précisément ce qu'avait recommandé l'Académie; elle n'avait pas dit les naïvetés contenues dans cet exposé des opérations arrêtées en principe. Il appartenait à des marguilliers et non à des artistes d'affirmer que la restauration devait se borner à l'enlèvement du vernis et qu'il ne fallait refixer la

1849 peinture que dans les endroits où cette opération était nécessaire, recommandation parfaitement inutile. L'important, c'est qu'on était d'accord sur ce point que la restauration fût aussi sobre et aussi discrète que possible. Du reste, la création d'une commission de surveillance pour cette opération délicate avait été résolue et l'Académie fut invitée à s'y faire représenter par deux membres. MM. De Keyser et De Braekeleer reçurent cette mission qu'ils acceptèrent.

Peu de temps après l'Académie reçoit du gouvernement une copie du rapport fait par la commission de surveillance et constatant l'état dans lequel ont été trouvés les tableaux lors de leur translation dans l'atelier où on les a déposés pour être restaurés. Les panneaux étaient disjoints en plusieurs endroits; la couleur s'écaillait par places; il existait de nombreux et maladroits repeints. Il ne s'agissait donc pas seulement d'enlever le vernis et de refixer les parties de la peinture soulevées. Ultérieurement le ministre annonça qu'il avait chargé MM. Van Regemorter et Étienne Leroy d'exécuter les travaux de restauration de l'*Élévation de la Croix*, en ajoutant que si ces deux artistes justifiaient la confiance qu'on avait placée en eux, le gouvernement se réservait de leur confier la *Descente de Croix*.

Le ministre communique à l'Académie le projet qu'il a conçu de faire exécuter une collection de portraits en pied dans laquelle figureraient les personnages qui se sont signalés par leur mérite dans les diverses carrières et aux différentes époques de l'histoire nationale. Il serait fait aussi un certain nombre de statues qu'on pourrait placer dans la grande allée du Parc. Quant aux portraits, ils devraient être déposés dans une galerie qui deviendrait le Panthéon national; mais en attendant que le gouvernement pût leur assigner un tel local, qui n'existait pas, on les distribuerait dans les bâtiments affectés aux services publics comme la Chambre des représentants et le Sénat, les académies, les universités, les tribunaux, etc. La commission de la *Biographie nationale*, à laquelle ce projet du ministre fut communi-

niqué, déclara que l'Académie ne pouvait que lui donner une 1849
approbation complète. Seulement, elle était d'avis qu'il fallait commencer par ériger l'édifice destiné à contenir les portraits historiques, attendu qu'il serait difficile d'en déposséder les établissements qui les auraient reçus en dépôt. Tous les personnages dont on doit honorer la mémoire n'ayant pas droit au même hommage, la commission proposait d'exécuter un certain nombre de portraits en buste, au lieu de les faire tous en pied. Les choses en restèrent là; il ne fut pas donné suite, faute d'un local convenable, à une idée excellente dont auraient profité les artistes et le public. Voilà l'obstacle contre lequel sont venus et viennent encore chaque jour échouer des plans dont la réalisation serait au plus haut point désirable.

Le ministre de l'intérieur fait parvenir à l'Académie, en l'invitant à l'examiner, une proposition de M. le comte A. de Beauffort, ayant pour objet de placer sur tous les monuments publics du pays une inscription que la classe des beaux-arts serait appelée à rédiger, et qui apprendrait au public la date de sa fondation, ainsi que les particularités intéressantes se rattachant à son histoire. MM. Éd. Fétis, Van Hasselt, Partoes et Schayes, chargés d'examiner ce projet, furent unanimes, dans leurs rapports, à en constater l'utilité; mais les trois premiers crurent devoir signaler les obstacles qu'en certains cas pourrait rencontrer son application. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'un édifice dont plusieurs parties ont été construites à des époques différentes et qui a été le théâtre d'événements politiques importants, l'inscription, rédigée en français et en flamand, comme le voudrait l'auteur de la proposition, aurait une étendue qui obligerait à employer des plaques de grande dimension. Quoi qu'il en soit, les conclusions des commissaires furent favorables à la proposition de M. le comte de Beauffort et la classe les adopta.

Les poëmes de cantates destinés à prendre part au concours ouvert par le gouvernement furent au nombre de trente-cinq. La pièce couronnée fut *Le Songe du jeune Scipion*, par

1849 M. Gaucet, de Liége, qui avait obtenu, l'année précédente, le prix du concours des poëmes d'opéras.

M. De Marneffe présente à la classe une note intitulée : *Quelques mots sur le paysage, le coloris et la couleur.* Des observations sont faites par MM. Éd. Fétis, Eug. Verboekhoven et Navez sur certaines idées émises par l'auteur de ce travail et qui ne sauraient être sanctionnées par le suffrage de l'Académie; mais en faisant les réserves nécessaires, les commissaires déclarent ne pas s'opposer à l'impression de la note de M. De Marneffe dans le *Bulletin.* Ces conclusions sont adoptées par la classe.

M. A. Michelot, auteur d'*Études de gammes pour le piano,* a soumis à l'Académie son travail, avant de le publier, désireux d'avoir l'avis de la section de musique. Un rapport de M. Snel, dont les conclusions furent appuyées par MM. Fétis et Hanssens, répondit à ses espérances. Il y a longtemps qu'on fait des gammes; c'est la base de l'étude du piano; mais il existe, pour les très-bien faire, une manière de s'y prendre qui n'est pas celle de tout le monde. M. A. Michelot a trouvé une méthode au moyen de laquelle certaines difficultés du doigter des gammes sont surmontées sans peine. Voilà ce qui lui a valu l'approbation des commissaires chargés d'examiner son œuvre.

Dans une notice intitulée : *Un tableau à commentaires de la cathédrale de Cologne,* adressée à l'Académie qui lui a donné l'hospitalité du *Bulletin*, M. Bochart recherche quel peut être l'auteur de ce triptyque bien connu des amateurs et fait part des motifs qui lui semblent devoir le faire attribuer à un élève de maître Guillaume nommé Hirtz.

Une seconde communication de M. Bochart était relative au lieu de naissance du compositeur Gossec qui serait originaire, non pas d'Anvers, comme on le dit communément, mais de Vergnies (Hainaut).

Il n'y eut de réponse qu'à une seule des questions mises au

concours par la classe des beaux-arts; c'était celle qui était rela- 1849
tive à la fixation des limites de la science et de l'art dans la reproduction des formes extérieures. Conformément aux conclusions d'un rapport de M. Buschmann auxquelles adhéra M. Baron, le prix ne fut pas décerné. Ce n'était pas que l'auteur du mémoire n'eût fait preuve d'intelligence et de sagacité; mais il s'était trop pressé et dans sa précipitation, il n'avait produit qu'une œuvre incomplète.

Dans la séance publique où il fut donné connaissance de ce résultat négatif, M. Fétis prononça un discours dans lequel il s'attacha à démontrer combien il est important de faire des efforts pour ne pas laisser les préoccupations politiques et celles des intérêts matériels étouffer le sentiment de l'art.

Un rapport de M. Quetelet et la proclamation des concours institués par le gouvernement terminèrent la séance.

Lorsqu'elle s'occupa de la formation de son programme de concours pour 1850, la classe eut à examiner une proposition importante déposée par M. Fr. Fétis. L'auteur de cette proposition fit remarquer que les questions mises annuellement au concours n'intéressent pas directement les artistes. Ils ne sont pas accoutumés à exprimer leurs idées sous la forme littéraire et ne se soucient pas de perdre du temps à faire leur éducation d'écrivain. M. Fétis demanda, en conséquence, que l'on modifiât la nature des concours conformément à sa proposition conçue en ces termes : « J'ai l'honneur de proposer d'admettre en principe qu'il pourra être mis au concours des sujets de tableaux, de statues ou de bas-reliefs, de projets de monuments, de gravures en taille-douce ou de compositions musicales alternativement et concurremment avec des mémoires sur des questions de théorie ou d'histoire de l'art. » Après avoir été l'objet d'un rapport favorable de la part des commissaires chargés de l'examiner, cette proposition fut adoptée par la classe. Le nouveau principe qu'elle introduisait dans l'organisation des concours académiques ne tarda pas à être appliqué. Dès la même année, en formant son

1849 programme pour 1850, la classe des beaux-arts y inscrivit l'exécution d'un morceau de peinture. Voici la composition de ce programme qui ne comprend aucune des questions du concours précédent :

1° *Faire un tableau de peinture murale de la dimension de 1 mètre de hauteur sur 85 centimètres de largeur, représentant une figure allégorique traitée dans un style sévère;*

2° *Quelle a été, à l'époque de la Renaissance, l'influence de la littérature sur la peinture, la sculpture et l'architecture et quels ont été, au point de vue de l'art, les avantages et les inconvénients de cette influence;*

3° *Déterminer l'influence que l'introduction de la musique de l'Orient a exercée, à la suite des Croisades, sur la musique de l'Occident et décrire les modifications qu'elle a pu faire subir aux formes de celle-ci, soit dans le style religieux, soit dans le style profane;*

4° *Décrire les transformations qu'ont subies les bases et les chapiteaux dans la succession des divers styles d'architecture. Donner les raisons de ces transformations.*

La classe reçut du gouvernement une expédition de l'arrêté royal portant approbation du règlement pour la Caisse centrale des artistes belges. En lui transmettant cette pièce, le ministre de l'intérieur s'exprimait dans les termes suivants : « Je félicite l'Académie d'avoir pris l'initiative de cette mesure qui prouve tout l'intérêt qu'elle porte aux artistes belges. De son côté, le gouvernement fera tout ce qui dépendra de lui pour assurer le succès d'une institution qu'il juge digne, au plus haut degré, de sa sollicitude. » Forte de la sanction légale donnée aux statuts de la Caisse centrale, la classe des beaux-arts s'occupa activement des mesures qui pouvaient assurer dans l'avenir le succès de cette institution.

(ANNÉE 1850.)

Dans un travail intitulé : *Sur l'état actuel de la facture des orgues en Belgique, comparé à sa situation en Allemagne, en France et en Angleterre,* M. Fr. Fétis entretient la classe de l'état d'infériorité où se trouve, en Belgique, une industrie qu'on devrait s'attendre à y voir, au contraire, très-avancée et très-prospère. Il fait connaître quels ont été les progrès accomplis dans la facture des orgues par les constructeurs des pays voisins, et recherche qu'elles ont pu être les causes qui ont empêché les facteurs belges de réaliser des progrès semblables. Sa conclusion est que, pour sortir de ce fâcheux état de choses, il faudrait confier à l'un des facteurs renommés de l'étranger la construction d'un grand instrument, à condition qu'il emploierait des ouvriers belges dont il ferait ainsi l'éducation.

Une *Notice sur des sculptures du onzième siècle appartenant à l'église Sainte-Gertrude à Nivelles,* par M. Alvin, renferme une longue et intéressante description de l'un des plus curieux monuments que nous ait transmis l'art des anciens tailleurs d'images. L'auteur explique les sujets des sculptures et précise les particularités qui les rendent dignes de l'attention des archéologues, sans omettre les considérations sur lesquelles on peut s'appuyer pour déterminer l'époque où elles furent exécutées. Dans une note subséquente sur le même sujet, M. Alvin fournit de nouveaux renseignements sur l'interprétation des sujets traités par l'auteur des sculptures de Sainte-Gertrude de Nivelles.

Une communication relative au même sujet est faite, d'accord avec M. Alvin, par M. Bock, associé de la classe, qui s'était occupé, de son côté, du monument de Nivelles et qui, au début de sa notice, entre dans de grands détails sur son origine, en rappelant les principales particularités de la légende de Sainte-Gertrude. Des considérations sur le symbolisme biblique et sur la signification des sujets traités par l'artiste auquel on doit les

1850 sculptures de Nivelles signalées par M. Alvin à l'attention de la classe, remplissent la deuxième partie du long et substantiel travail communiqué par M. Bock.

En transmettant à la classe des beaux-arts les correspondances que les lauréats des grands concours sont tenus d'adresser tous les trois mois au directeur de l'Académie d'Anvers, le ministre de l'intérieur, frappé de l'indigence scientifique et de l'imperfection littéraire de ces rapports où les jeunes artistes rendent compte de leurs études à l'étranger, avait demandé s'il ne conviendrait pas de comprendre, parmi les conditions requises pour l'admission au grand concours, un examen sur la littérature et particulièrement sur l'histoire de l'art. La classe désigna, pour examiner cette question, MM. Navez, Simonis et Suys, en les chargeant de présenter des conclusions qui serviraient de base à la réponse qu'attendait le ministre. Les trois commissaires furent d'avis qu'il n'y avait pas lieu de modifier les conditions du concours dans le sens des observations présentées dans la dépêche ministérielle. Cependant ils expliquèrent que leur pensée n'était pas de faire l'apologie de l'ignorance. Ils ne croyaient pas qu'on pût exiger des concurrents des connaissances littéraires et historiques qu'on ne leur avait pas fourni les moyens d'acquérir; mais ils faisaient des vœux pour que l'enseignement fût organisé dans les Académies de manière à leur procurer l'avantage de ces connaissances. Ce qu'il y avait à faire, suivant eux, c'était d'imposer aux lauréats des concours l'obligation de faire preuve d'une certaine culture intellectuelle, avant de les laisser entreprendre leurs voyages à l'étranger, en les aidant, au besoin, à combler les lacunes de leur éducation. Adoptant l'avis de ses commissaires, la classe formula en ces termes la proposition qui devait servir de réponse à la demande du ministre : « Après que le concurrent aura obtenu le prix, il devra passer un examen et si son instruction ne se trouve pas en rapport avec les connaissances générales nécessaires pour qu'il puisse tirer profit de son voyage, il lui sera accordé une année, afin de lui permettre d'acquérir ces connaissances aux frais de l'État. »

Le ministre adopta la solution proposée par la classe relativement à la question sur laquelle il l'avait consultée. Il fit remarquer seulement qu'il convenait de rédiger un programme de l'examen que les lauréats auraient à subir et invita l'Académie à formuler ce programme. Le gouvernement était disposé à allouer aux lauréats n'ayant pas l'instruction jugée nécessaire, un subside de 1,200 francs pour pouvoir se livrer, pendant une année, aux études spéciales qui leur seraient désignées. Si, au bout de ce temps, ils ne subissaient pas l'examen d'une manière satisfaisante, le subside ne serait pas continué, et si une année encore s'écoulait sans qu'ils se fussent mis à même de remplir les conditions du programme, ils perdraient leur droit à la pension. 1850

M. Alvin fut chargé par la classe de formuler un projet de programme pour répondre au désir exprimé par le ministre. Il accepta et remplit cette mission; mais il crut devoir proposer à la classe de ne s'occuper d'abord que de l'examen à faire subir au lauréat du concours de peinture, ce concours ayant lieu prochainement, en se réservant d'arrêter ultérieurement d'autres programmes pour les examens des lauréats des concours de sculpture et de gravure. Quant aux architectes, il ne paraissait pas possible de les dispenser d'un examen préalable, à cause des connaissances scientifiques nécessaires pour l'exercice de leur profession. Le programme présenté par M. Alvin comprenait la langue française, la littérature générale, l'histoire, les antiquités et l'anthropologie. Il fut adopté par la classe pour être envoyé au ministre de l'intérieur.

Une commission composée de membres de la classe des lettres et de celle des beaux-arts avait été nommée pour mettre à exécution le projet de M. de Beauffort relatif aux inscriptions à placer sur les édifices publics, projet qui avait été soumis à l'Académie et auquel elle avait donné son approbation. Cette commission commença ses travaux et décida qu'elle proposerait au gouvernement de faire placer, à titre d'essai, sur deux des principaux monuments de chaque province, des plaques portant

1850 les inscriptions qu'elle lui transmettrait. Avant de s'occuper de la rédaction des inscriptions, la commission avait eu différents points à régler comme : le choix de la langue qui serait employée, l'étendue des inscriptions, la grandeur et la matière des plaques destinées à les contenir.

Le ministre soumet à l'Académie le plan d'un Musée historique que voudrait créer le gouvernement et la consulte sur l'organisation qu'il conviendrait de donner à cette nouvelle galerie. Il existe, est-il dit dans la dépêche ministérielle, au Musée royal de peinture, plusieurs tableaux anciens ou copies de tableaux représentant des portraits de personnages historiques, des batailles, des fêtes, des cérémonies publiques, des vues de monuments, etc. dont le mérite artistique est presque nul; on en pourrait former une collection particulière qu'on augmenterait successivement par l'achat de tableaux originaux du même genre, ou par des copies d'œuvres conservées dans d'autres galeries publiques ou privées.

Le ministre invite la classe des beaux-arts à lui faire connaître ce qu'elle pense de cette idée et de son application. Il ne cache pas que si elle paraissait susceptible d'être mise à exécution, on se trouverait en présence d'une assez grande difficulté par le manque d'un local convenable. Peut-être, ajoute-t-il, la classe pourrait-elle examiner si les salles de l'Académie ne sont pas propres à cet usage.

Une commission est nommée pour examiner le projet sur lequel la classe des beaux-arts est consultée par le ministre et à la séance suivante elle fait son rapport par l'organe de M. Navez. Il y a unanimité pour approuver l'idée de former un Musée historique. Ainsi que l'a dit le ministre, l'obstacle qu'il s'agira de surmonter est l'absence d'un local propre à recevoir la nouvelle collection. On ne peut pas songer à la placer dans les salles de l'Académie, attendu que celles où se tiennent ses séances ne sauraient être rendues accessibles au public.

Vingt et un ans se sont écoulés depuis lors; le gouvernement

est toujours en présence des difficultés qu'il signalait à l'Aca- 1850
démie : l'insuffisance des locaux destinés à recevoir les collections de l'État. On a peine à concevoir que pas un des ministres qui ont été au pouvoir n'ait encore songé à ce qu'il y aurait d'utile pour le pays et d'honorable pour lui à changer cet état de choses.

Le ministre de l'intérieur avait envoyé à l'examen de la classe des épreuves photographiques exécutées par M. Claine, en lui demandant si elle était d'avis qu'il y eût lieu d'encourager la photographie sur papier, comme pouvant être utile au point de vue de la science et de l'art. Aujourd'hui que le problème de la photographie sur papier a été si victorieusement résolu, on est presque tenté de s'étonner qu'une telle question ait pu être posée. Les commissaires chargés d'examiner les travaux de M. Claine se prononcèrent dans un sens absolument favorable. Ernest Buschmann, un des rapporteurs, signala les progrès déjà accomplis et le brillant avenir de la photographie ; il engagea fortement le gouvernement à donner à M. Claine des encouragements qui lui permissent d'exécuter son projet de former une collection de vues photographiques des monuments de la Belgique. Ces encouragements furent-ils accordés, en effet, à celui qui les avait sollicités ? Il y a lieu d'en douter, car M. Claine cessa ses travaux et fut obligé d'accepter le modeste emploi de gardien des bâtiments du Musée.

Dans son discours à la séance publique de la classe des beaux-arts, M. Baron commença par rappeler les préjugés qui ont existé et qui existent encore contre les académies, ainsi que les traits malins lancés par les esprits caustiques à l'adresse des académiciens ; il fit voir combien le vulgaire se méprenait sur la nature de leur mission et sur la manière dont elles entendent la remplir. Il entra ensuite dans quelques considérations sur le véritable but de l'art et sur les avantages qui résultent, dans une société bien organisée, d'une culture générale des beaux-arts.

1850 Le concours de 1850 avait été improductif. La classe maintint le même programme pour l'année suivante, en y ajoutant la question relative au point de départ et au caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne, qui avait figuré dans des programmes antérieurs et n'avait pas reçu de solution. Le concours de peinture, qui n'avait donné lieu qu'à l'envoi d'un seul morceau jugé trop faible pour être couronné, fut, en outre, modifié en ce sens qu'au lieu d'une figure allégorique traitée dans un style sévère, l'Académie demandait un groupe de deux figures, laissant le choix du sujet à la disposition des concurrents.

Voulant rendre hommage à la mémoire de la Reine, dont la perte avait mis la Belgique en deuil, la classe des beaux-arts ouvrit un concours spécial pour un projet de monument d'art consacré à l'auguste défunte et destiné à être placé dans une église; six mois furent laissés aux concurrents pour fournir leurs projets à l'Académie.

(ANNÉE 1851.)

M. Fr. Fétis fait une communication relative à une nouvelle découverte de M. Sax père, facteur d'instruments, dont le génie inventif s'est signalé par les nombreuses améliorations qu'il a introduites dans la construction des instruments à vent. M. Sax s'est occupé cette fois du piano dont il a considérablement augmenté la puissance de sonorité par une nouvelle disposition de la table d'harmonie. M. Fétis voudrait que le gouvernement accordât une récompense à l'auteur de cet ingénieux perfectionnement, à condition qu'il renonçât au bénéfice de son brevet d'invention et que son invention tombât dans le domaine public.

Le ministre de l'intérieur avait invité la classe des beaux-arts

à indiquer le procédé chimique qui paraîtrait le plus convenable 1851
pour blanchir les statues de marbre ou d'albâtre, sans danger d'altération de ces matières, afin d'obvier aux inconvénients qui résultent, pour les objets de sculpture conservés dans les églises, des procédés de nettoyage auxquels on a communément recours. M. Melsens, membre de la classe des sciences, a été prié de se joindre à MM. G. Geefs et Fraikin, pour examiner les côtés de cette question qui sont essentiellement de la compétence de la chimie. Il présente un premier rapport dont il a arrêté les bases, d'accord avec ses deux collègues; mais en exprimant le désir qu'il ne fût pas publié avant qu'il eût terminé les expériences auxquelles il compte se livrer.

La Commission pour l'histoire de l'art en Belgique poursuit ses travaux. D'après la décision qu'elle a prise, il sera fait un appel direct aux personnes qui, dans les provinces, s'intéressent à l'histoire des arts et sont en position de consulter les anciennes archives, particulièrement celles des cathédrales.

M. Fétis signale les renseignements précieux qu'on pourrait se procurer en puisant à de pareilles sources et cite, à ce propos, les découvertes qui ont été faites, de nos jours, dans les archives de la cathédrale d'Anvers. Lorsque la classe a pris la résolution de s'occuper de la rédaction d'une histoire de l'art belge, elle a compris qu'elle ne pouvait accomplir son œuvre qu'en remontant aux sources originales. Elle s'est adressée au gouvernement dans l'espoir d'obtenir, par son intermédiaire, les documents qui lui sont nécessaires; mais les années s'étant écoulées dans une attente inutile, elle reconnaît qu'elle ne peut compter que sur elle-même et prendra l'initiative des recherches. L'histoire des arts se divise en deux parties distinctes : les faits historiques et l'appréciation des œuvres des artistes. Pour atteindre le but important de la vérité, de la certitude historique, une seule voie est ouverte, celle des documents contemporains de chaque époque. Mais où chercher ces documents? Nul doute que ce ne soit dans les archives générales ou particulières. Tout n'a pas été

1851 conservé, car les hasards de la guerre, les troubles politiques, les révolutions, les incendies ont anéanti ou dispersé des multitudes de titres précieux; mais, ce qui existe encore peut offrir d'immenses ressources qui n'ont pas encore été exploitées. Les comptes des églises, des monastères, des villes et des cours princières fourniront une riche moisson de renseignements sur les artistes et sur leurs travaux dans les anciens temps.

M. Fétis indique les heureuses découvertes qu'il a faites lui-même, pour l'histoire des musiciens belges, en puisant à cette source et celles qui ont été le résultat des recherches auxquelles M. de Burbure s'est livré avec autant de sagacité que de zèle, dans les archives de la cathédrale d'Anvers.

Il ne suffit pas de récolter des faits; il faut encore examiner les monuments de l'art, pour se former une idée du mérite des maîtres. M. Fétis fait connaître les différents dépôts où il existe des collections d'œuvres des anciens compositeurs belges, soit manuscrites, soit imprimées, et qu'il sera indispensable de consulter. « Les monuments de l'art ne manquent donc pas, ajoute M. Fétis; nonobstant leur rareté, on peut les étudier, les comparer aux productions musicales des autres écoles et déterminer avec certitude leur valeur réelle, ainsi que l'influence qu'ils ont exercée sur la musique, en général, aux époques où ils ont vu le jour. L'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure sont dans des conditions plus favorables encore, car les monuments de tous les âges sont, en quelque sorte, sous les yeux de tout le monde. »

La classe fit directement un appel aux personnes connues comme s'occupant de recherches historiques, en sollicitant la communication des documents relatifs aux arts qu'elles auraient pu rencontrer. M. Lacroix, architecte de Mons, fut une de ces personnes, et sa réponse ne se fit pas attendre. Il écrivit à l'Académie qu'il avait fait d'actives recherches dans les dépôts confiés à sa garde, afin de découvrir des particularités inédites de nature à jeter du jour sur l'histoire artistique. Ses premières

investigations ont eu pour résultats de fournir un bon nombre 1851
de renseignements sur les hommes et sur les choses de la localité qu'il habite, particulièrement sur la célèbre basilique de Sainte-Waudru. La classe des beaux-arts était entrée évidemment dans une bonne voie. Avec de la persévérance, elle devait arriver à réunir les documents authentiques nécessaires pour composer une histoire vraie de l'art belge.

M. Alexandre Pinchart, employé aux archives du royaume, a fait parvenir à la classe une notice sur l'auteur du mausolée de Marie de Bourgogne, à Bruges. C'est encore là une page pour l'histoire de l'art belge. L'impulsion est donnée pour de semblables recherches; elle ne s'arrêtera pas. Conformément aux conclusions d'un rapport des commissaires auxquels a été soumis ce travail, la classe en ordonne l'impression dans le *Bulletin* de ses séances. L'auteur du magnifique tombeau de Marie de Bourgogne a été longtemps inconnu. M. Pinchart a retrouvé son nom dans les *Comptes de l'épargne* dont la collection existe aux Archives du royaume. Il s'appelait Pierre De Becker et exerçait à Bruxelles la profession d'orfévre et fondeur en métaux. La notice de M. Pinchart contient des détails très-précis sur le temps employé à l'exécution du monument, ainsi que sur la peine qu'éprouva l'artiste à obtenir le prix stipulé pour son travail, et même le remboursement des avances qu'il avait faites. La notice de M. Pinchart ajoute un chapitre intéressant à l'histoire des artistes victimes de leur génie et de l'injustice des hommes. Elle forme un pendant aux touchantes aventures de Bernard Palissy.

La classe a reçu de M. Derote, consul général belge dans le royaume des Deux-Siciles un *Mémoire sur la possibilité et l'importance de l'introduction de l'art du mosaïste en Belgique*. Ce travail est l'objet de deux rapports entièrement favorables, l'un de M. Roelandt, l'autre de M. Suys. En parcourant l'Italie et la Sicile, l'auteur à été frappé de l'importance de l'art du mosaïste, à Rome, à Florence et à Venise notamment, où cet art s'est con-

1851 centré. A la vue du nombre considérable d'artistes et d'ouvriers employés au travail de la mosaïque, il a conçu le projet de provoquer l'introduction en Belgique d'une industrie qui pourrait s'y acclimater facilement et qui fournirait aux instincts artistes des jeunes gens instruits dans nos écoles de dessin l'occasion de se manifester. L'auteur du mémoire entre dans de grands détails sur les procédés d'exécution mis en œuvre par les mosaïstes italiens, sur les matériaux et sur les instruments qu'ils emploient; il trace un aperçu des dépenses auxquelles pourrait donner lieu l'introduction de la nouvelle industrie en Belgique. Deux moyens sont indiqués par lui comme pouvant être employés pour la réalisation de cette idée : l'un consisterait à faire venir d'Italie un artiste expert dans l'art du mosaïste, pour présider à l'organisation des ateliers; l'autre serait d'envoyer à Florence, à Rome et à Venise des jeunes gens intelligents pour s'initier à une pratique qu'ils viendraient enseigner dans leur pays. La classe n'a pas accueilli avec indifférence la communication de M. Derote. Elle a partagé l'opinion exprimée par un de ses commissaires que le décor en mosaïque convient particulièrement dans notre climat; que la mosaïque appliquée à l'ornementation des temples et des palais, ainsi qu'aux pavements, serait une heureuse innovation; que c'est un art qu'il faudrait encourager et dont les applications semblent devoir réussir. En conséquence la classe décida qu'il serait fait auprès du gouvernement une démarche en vue de lui recommander comme très-utiles les idées émises par M. Derote sur l'introduction en Belgique de l'art du mosaïste et de l'inviter à prendre les mesures indiquées comme pouvant faire atteindre ce but. Malheureusement, il en fut de ce projet comme de bien d'autres : il fut religieusement inhumé dans le tombeau des archives administratives.

M. Petit-Griffith, architecte anglais, a présenté un *Mémoire sur les proportions employées* par *les Romains dans la construction du temple de Vesta à Tivoli.* Adoptant les conclusions de ses commissaires, MM. Baron, Roelandt et Bock, la

classe a décidé que des remercîments seraient adressés à l'auteur 1851
pour cette communication. Tout en s'exprimant favorablement sur l'ensemble du travail de l'architecte anglais, M. Roelandt fit des réserves importantes : le principe que M. Petit-Griffith croit avoir trouvé pour la disposition des temples n'est pas rigoureusement exact dans l'application. Il est constaté que les proportions des temples anciens et des ordres qu'on y a employés n'ont point des dimensions fixes et déterminées; le mérite d'une belle construction architectonique ne dépend pas uniquement des calculs; l'imagination y contribue pour une large part. Il n'était pas inutile de faire ces remarques, dans un temps où l'on semble vouloir réduire à des questions de chiffres les beautés de l'architecture ancienne et à l'exactitude rigoureuse des proportions l'excellence des chefs-d'œuvre de la statuaire grecque.

Le concours ouvert pour un monument à la mémoire de la Reine n'eut pas de résultat favorable. La classe reçut dix projets; mais la commission qui avait été chargée de les examiner jugea qu'aucun des concurrents n'avait produit une œuvre digne d'être exécutée sous les auspices de l'Académie et que le prix ne pouvait pas être décerné. Ces conclusions furent adoptées par la classe.

La classe des beaux-arts avait été, suivant l'usage, chargée de nommer les juges du concours ouvert pour la cantate destinée à être mise en musique par les prétendants au grand prix de composition. Trente-sept morceaux lui furent adressés. Le jury décerna le prix à la cantate qui avait pour titre le *Festin de Balthazar* et dont l'auteur fut reconnu plus tard pour être M. E. Brahy, de Liége.

Il résulta du rapport de ce jury que la plupart des concurrents ne s'étaient pas bien rendu compte de la tâche qu'ils avaient à remplir. Ce n'est pas le talent qui manque à beaucoup d'entre eux; c'est la spécialité du travail qu'ils ont à faire. Il faut que les jeunes auteurs se persuadent qu'une cantate n'est pas une scène détachée de tragédie ou d'opéra, mais un petit poëme complet qui doit présenter, dans un cadre resserré, une exposition, un

1851 milieu et une fin. Ces conseils ont été plusieurs fois renouvelés, mais ils n'ont pas produit l'effet qu'on en attendait, car à chaque concours de cantates la classe reçoit des morceaux qui témoignent d'une ignorance absolue des règles du genre.

La classe reçut la communication de trois rapports adressés par les lauréats des grands concours de gravure, de peinture et d'architecture, MM. Bal, Stallaert et Laureys. En rendant compte des deux premiers de ces documents, M. Navez entretint la classe des travaux envoyés d'Italie par les jeunes artistes pensionnaires du gouvernement. Ce qu'il dit d'un dessin exécuté par M. Bal d'après la *Madone de Foligno* de Raphaël nous semble devoir être rappelé ici : « Ce dessin, ainsi s'exprima M. Navez, est un des plus beaux que j'aie vu faire par un artiste de ce pays. Il n'y a qu'à louer M. Bal sur ses progrès et sur la solidité de ses études. En colorant son dessin, il a voulu se faciliter les moyens de mieux rendre l'effet de l'original, lorsqu'il exécutera sa gravure. C'est une excellente idée, et le mode adopté, en cette circonstance, par le jeune artiste, a ce grand avantage qu'il permet de mieux reproduire l'impression de la couleur et de l'harmonie du tableau. » Il est certain que la sécheresse des dessins faits par la plupart des graveurs de notre temps explique, sans les excuser, les défauts caractéristiques des productions de leur burin et que, en se servant de dessins plus largement traités et colorés dans le sentiment des peintures originales, ils rendraient infiniment mieux les effets de celles-ci. C'était là le procédé des graveurs de Rubens, et l'on sait quelles œuvres il leur a fait produire. Bal méritait les éloges de M. Navez et sa mort prématurée a été une perte sensible pour notre école.

Il n'avait été répondu qu'à une seule des questions inscrites par la classe dans le programme du concours de 1851, à celle qui avait pour objet d'indiquer les transformations qu'ont subies les bases et les chapiteaux dans la succession des divers styles d'architecture. Le mémoire adressé à l'Académie ne fut pas jugé digne du prix; les trois commissaires auxquels avait été remis le soin de l'examiner, furent unanimes à constater sa faiblesse.

Il ne fut rien changé au programme de 1851 dont toutes les 1851
questions furent maintenues pour 1852, non qu'il fût difficile d'en trouver de nouvelles, mais parce que la classe espérait que l'attention des travailleurs étant attirée avec persistance sur des sujets intéressants, ils finiraient par être pris du désir de les traiter. En bien des circonstances l'Académie a eu à se féliciter d'avoir maintenu à son programme des questions importantes auxquelles il était répondu avec succès, alors qu'on pouvait craindre qu'elles ne trouvassent pas de solution.

Dans son discours prononcé, comme directeur, à la séance publique, M. Navez s'est attaché à présenter des observations sur l'intérêt particulier qui s'attache aux beaux-arts en Belgique, sur les causes de leurs progrès et de leur décadence, sur les souvenirs profonds qu'ont laissés leurs périodes de prospérité. L'école flamande est caractérisée, à son origine, par l'imitation simple et naïve de la nature, et, jusqu'au milieu du quinzième siècle, aucune combinaison étrangère n'altéra son originalité. Cependant les artistes flamands, attirés par les éclatantes renommées de Michel-Ange et de Raphaël, prirent à l'envi le chemin de l'Italie. Malheureusement leur enthousiasme pour des chefs-d'œuvre, bien dignes d'ailleurs d'admiration, fut irréfléchi; en cherchant à s'approprier leurs séduisantes qualités, ils perdirent en partie le caractère distinctif de l'école flamande. L'art national se régénéra au souffle puissant de Rubens qui, sans détourner les peintres flamands de l'étude des maîtres, les rappela à l'observation de la nature. Un moment arrêtée par la force du génie de Rubens, la décadence reprit sa marche fatale. Les exagérations des imitateurs du maître firent perdre le sentiment et le goût de la vraie grandeur. Pour faire du nouveau, on tomba dans le trivial, dans le burlesque. Il fallut de grands efforts pour faire remonter l'art à un niveau élevé. Après avoir dit que dans les musées de l'Europe l'école flamande brille d'un vif éclat à côté des autres écoles du monde, M. Navez termina ainsi son discours: « Fils de ces maîtres immortels, retrempons notre école aux

1851 sources de leurs succès. Soyons studieux et persévérants; ne recherchons que le vrai, que le beau et le grand, et, profitant des dons que nous a faits la nature, travaillons à reconstituer cette école flamande si justement estimée pour son caractère et si justement célèbre. »

Le rapport sur les travaux de la classe des beaux-arts, lu par M. Quetelet dans la même séance, renferme des considérations d'un ordre élevé sur l'importance du rôle que jouent les beaux-arts chez les peuples civilisés, sur le rang auquel ils ont droit dans un pays qui, comme la Belgique, leur est redevable de ses plus beaux titres de gloire. Cependant le gouvernement ne fait pas pour les arts tout ce qu'il devrait faire. Nous ne voyons pas dans nos monuments publics des traces du passage d'une génération d'artistes qui ne demandaient qu'à mettre leurs efforts et leurs talents au service du pays. « Nul doute, disait l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie, que l'esprit du progrès qui anime notre jeune Belgique et que l'émulation qui règne dans tous les rangs de la société, ne conduisent à d'heureux résultats. Nul doute que la nation qui inscrit généreusement dans ses budgets des millions pour la construction de ses travaux publics, de ses chemins de fer et de ses canaux, ne protége aussi les travaux de l'intelligence et ne trouve également quelques fonds à consacrer aux arts, les plus nobles auxiliaires de l'industrie, les plus puissants appuis de la gloire nationale. »

(ANNÉE 1852.)

A son retour d'un voyage en Allemagne, M. Fr. Fétis donne lecture d'une *Note sur un nouveau système de musique dramatique* : celui de M. Wagner. Il déclare ne pas vouloir se prononcer sur la valeur des œuvres du compositeur allemand qu'il ne connaît pas suffisamment pour en faire l'analyse. Son

intention est seulement d'examiner le système dont ce dernier 1852
poursuit l'application. Poëte autant que musicien, M. Wagner veut que le drame musical forme un tout dont chaque partie soit liée aux autres, de telle sorte que le spectateur ne le conçoive que dans son unité et ne puisse séparer l'intérêt du sujet de la beauté des vers, ni ceux-ci de l'impression produite par la musique. De plus, il veut que la musique soit l'expression déterminée du caractère des personnages du drame, et il croit y arriver en donnant pour emblème à chacun de ces personnages une phrase mélodique qui se reproduit, sous diverses formes de combinaisons instrumentales, lorsqu'il entre en scène, ou lorsqu'il prend à l'action une part de quelque importance. M. Fétis s'attache à montrer que ces idées ne sont pas absolument neuves en elles-mêmes, et que la seule nouveauté qu'elles aient, c'est d'être présentées comme les conséquences rigoureuses, inflexibles d'un système. L'unité du poëme et de la musique a été l'objectif, comme on dit aujourd'hui, de beaucoup de compositeurs parmi lesquels Gluck doit être cité en première ligne. Quant à l'idée d'attribuer à certains personnages une mélodie caractéristique, elle a été appliquée par Meyerbeer dans les *Huguenots* et dans le *Prophète*. M. Fétis fait remarquer que : « une erreur singulière paraît préoccuper quelques artistes de l'époque actuelle, d'ailleurs distingués par les qualités de l'esprit et par le talent. Cette erreur consiste à regarder l'art comme une sorte d'énigme dont la solution ne peut être trouvée sans une pénible contention d'esprit. Dans leur manière de concevoir cet art, ils s'adressent principalement à l'intelligence et oublient que le sentiment doit jouer le rôle principal dans les impressions produites par la musique. Sans doute il est rare que l'ensemble et les détails d'une grande composition soient saisis avec lucidité à la première audition, même par les artistes expérimentés, surtout si ses formes sont absolument originales et s'écartent autant que possible des habitudes d'une génération; mais on peut affirmer, sans crainte d'être démenti par l'expérience, que l'ouvrage

1852 qui aura été entendu trois fois sans que ses beautés aient été comprises, est le produit de la combinaison et non celui de l'imagination. »

Poursuivant ses recherches sur les proportions humaines, M. Quetelet a communiqué à la classe des remarques sur une race d'hommes qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de soumettre à des observations attentives. Il s'agissait d'une famille chinoise qui résida quelque temps à Bruxelles et dont M. Quetelet obtint de pouvoir mesurer deux individus : un homme de vingt-huit ans et une jeune fille de dix-huit. N'était la déformation des pieds de cette dernière, qui influait sur l'ensemble de la taille, les mesures prises par M. Quetelet ne différaient pas sensiblement de celles qu'il avait trouvées chez des individus européens du même âge : « En résumé, dit en terminant l'auteur de la communication, on voit que les proportions sont à peu près les mêmes chez nos Belges et chez les Chinois. Ce ne serait donc pas avec de pareils éléments que l'artiste pourrait trouver le moyen de caractériser la physionomie chinoise; il faut nécessairement recourir au dessin ou au moulage. C'est ce qu'avait fort bien compris le célèbre statuaire Schadow qui a cru devoir compléter sa *Théorie des mesures de l'homme* par un ouvrage spécial sur les *Physionomies nationales.*

M. Baron a donné lecture de deux fragments de sa traduction de l'*Art poétique* d'Horace qui, publiée en entier depuis lors, a fourni un nouveau témoignage de la souplesse et de l'élégance du style de son auteur.

Le ministre de l'intérieur avait pensé qu'il serait utile de donner au public un aperçu du mouvement littéraire en Belgique depuis 1830 et s'était adressé à la classe des lettres pour qu'elle l'aidât à réaliser ce projet. M. Éd. Fétis proposa à la classe des beaux-arts d'insister auprès du gouvernement pour que les travaux des peintres, des sculpteurs, des architectes, des graveurs, des musiciens, exécutés depuis l'émancipation politique du pays, fussent l'objet d'une relation semblable. Les beaux-arts lui sem-

blaient avoir des droits égaux et même supérieurs à ceux des 1852
lettres, lorsqu'il s'agissait de dresser une sorte de bilan intellectuel du pays, car, sans contester le mérite des écrivains belges, on peut dire que les artistes ont fait davantage pour la gloire nationale, à toutes les époques, de nos jours comme dans les siècles passés. La création ou la réorganisation des écoles d'art; l'institution des grands concours et leurs résultats; les travaux commandés par le gouvernement ou par les autorités locales; les accroissements des collections publiques; les expositions; la renaissance de la gravure; les progrès du goût dans les industries qui relèvent de l'art; les rapides progrès d'une école musicale qui s'est, presque à son début, placée au niveau des plus célèbres de l'Europe, tels devraient être les principaux éléments d'un rapport sur le mouvement des arts en Belgique depuis 1830. On aurait joint au texte des planches offrant la reproduction des œuvres les plus considérables de l'architecture, de la peinture et de la statuaire dont il eût été fait mention dans le rapport. La proposition de M. Éd. Fétis fut soumise à l'examen d'une commission. L'opinion des commissaires, partagée par la classe, fut qu'il y aurait des inconvénients à publier, sous les auspices de l'Académie, une appréciation d'œuvres d'artistes vivants dont la plupart appartiennent à ce corps.

M. Van Eycken avait remis à la classe, en 1870, un paquet cacheté dont le dépôt avait été accepté et constaté au moyen des formalités accoutumées. Il le fit ouvrir et en donna lecture dans la séance du 3 juin 1852. Ce paquet renfermait l'indication d'un *Nouveau procédé de peinture murale.* Ayant été chargé d'exécuter des travaux de peinture dans l'église de la Chapelle, M. Van Eycken hésitait à employer les anciens procédés de la fresque, aussi bien que ceux du *Wasserglass* actuellement usités en Allemagne, à cause des inconvénients qu'ils présentent par l'impossibilité des retouches et par l'action chimique sur les couleurs de certaines substances avec lesquelles on les combine. Ses recherches l'ont conduit à trouver, pour l'enduit des murs et pour

1852 la préparation des couleurs, des procédés nouveaux qu'il a voulu livrer à la publicité, après en avoir fait lui-même une expérience qui l'a convaincu de leurs bons effets. Broyées avec un mélange de gutta-percha et d'huile de lin, les couleurs résistent, suivant lui, aux influences des agents extérieurs. La description détaillée des modes de préparation et d'exécution de la peinture à la gutta-percha a été publiée dans le *Bulletin* de la classe.

En vertu d'un règlement arrêté en 1850, conformément à l'avis de l'Académie qui avait été demandé par le gouvernement, les lauréats des grands concours doivent, avant d'être admis à jouir de la pension attachée au prix qu'ils ont remporté, donner la preuve qu'ils possèdent des connaissances suffisantes pour profiter de leurs voyages à l'étranger. M. Alvin rend compte des premières applications qui furent faites de cette mesure. L'examen du lauréat du grand concours de sculpture eut lieu en 1851, d'après un programme rédigé par la classe des beaux-arts et sanctionné par arrêté royal. M. Alvin fait part à la classe du résultat de cet examen, pour montrer ce qu'il y a lieu d'attendre de la mise à exécution du nouveau règlement. Le lauréat fut incapable de répondre, soit en français, soit en flamand, aux questions qui lui étaient posées; son éducation littéraire et historique était absolument nulle. Il fut ajourné à un an et le jury demanda qu'un subside lui fût accordé, pour qu'il pût acheter des livres et se faire instruire. Le second examen qu'il subit lui fut entièrement favorable. Il répondit avec facilité aux questions qu'on lui adressa sur les grandes créations épiques de l'antiquité et prouva qu'il les avait comprises. S'il était parti un an plus tôt, il aurait eu à rougir de son ignorance vis-à-vis des artistes étrangers qui sont généralement instruits. Les efforts qu'il a été obligé de faire pour être en état de passer l'examen prescrit par le règlement de 1850 l'ont transformé; il peut se présenter honorablement partout. N'a-t-on pas rendu un grand service aux jeunes artistes, en les contraignant à acquérir une instruction qui leur ouvre l'intelligence?

A la demande du gouvernement, la classe des beaux-arts a 1852
rédigé un projet de programme pour les examens auxquels seraient soumis les jeunes gens qui prennent part aux grands concours d'architecture. Pour la peinture et pour la sculpture, la formalité de l'examen n'est imposée qu'aux lauréats, comme condition de la mise en possession des avantages qui résultent pour eux de l'obtention du prix. On a jugé qu'il fallait, pour l'architecture, un examen préalable portant sur les matières scientifiques et que subiraient tous ceux qui se présentent pour prendre part au concours. Au lieu d'un programme, on en fit deux : le premier comprenant les questions relatives aux connaissances nécessaires pour être admis au grand concours d'architecture; le second renfermant les questions relatives aux connaissances dont le lauréat aurait à faire preuve avant son départ pour l'étranger. Les matières comprises dans le programme de ce dernier examen sont : la construction, la mécanique, la physique industrielle, la technologie du constructeur et l'histoire de l'architecture. Ce double programme fut formulé dans le rapport de la commission dont M. Alvin était l'organe. M. Lamarle, associé de la classe des sciences, avait obligeamment prêté à la commission le concours de ses lumières.

M. Melsens a poursuivi ses recherches relatives à un procédé de nettoyage des statues de marbre ou d'albâtre qui n'eût pas, pour la conservation de ces œuvres d'art, les inconvénients des moyens auxquels on a habituellement recours. Il a fait connaître à la classe le résultat favorable de ses expériences, lequel sera communiqué au ministre de l'intérieur dont l'intention est de recommander aux administrations publiques, ainsi qu'aux fabriques d'église, l'emploi du procédé auquel la classe des beaux-arts aurait donné son approbation.

M. Fétis a présenté l'analyse d'un rapport adressé par M. Gevaert, lauréat du grand concours de composition musicale et contenant les observations recueillies par cet artiste dans son voyage en Espagne. Après avoir signalé ce que renferme d'intéres-

1852 sant cet écrit qui fournit de nombreux renseignements sur la situation, généralement peu connue, de l'art musical en Espagne, M. Fétis propose à la classe de demander au gouvernement de publier le rapport de M. Gevaert dans le *Bulletin* de ses séances. Cette proposition ayant été adoptée et l'autorisation du gouvernement ayant été obtenue, le travail du lauréat du grand concours de composition musicale a paru dans le *Bulletin*. M. Gevaert rend compte de ce qu'il a vu et entendu; il entre dans de longs détails sur la musique d'église, sur les théâtres lyriques et sur les airs populaires des différentes provinces de l'Espagne dont il s'attache à déterminer l'origine et le caractère.

M. Renier, pensionnaire de la fondation d'Archis à Rome, a fait parvenir à la classe une *Notice sur une mosaïque de la basilique de Saint-Laurent hors des murs*. Suivant un rapport présenté par M. Roulez, dont l'opinion fut partagée par MM. Navez et Van Hasselt, l'auteur de cette communication s'est trompé lorsqu'il a cru reconnaître les comtes de Flandre Robert de Jérusalem et son fils Baudouin VII dans les deux chevaliers représentés au milieu de cette mosaïque. Si M. Renier avait donné plus d'attention aux émaux du blason de ces chevaliers, il aurait reconnu que ce n'est pas là l'écusson de Flandre. Le monument dont un dessin accompagne la notice adressée à l'Académie n'était pas inédit; il y a longtemps qu'il a été publié par Ciampini dans ses *Vetera monumenta*.

La classe a reçu un mémoire ou plutôt une ébauche de mémoire en réponse à la question relative au caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne. L'auteur a déclaré lui-même qu'il n'avait pas eu le temps de terminer son travail et a exprimé le vœu qu'un délai plus considérable fût accordé, à l'avenir, aux concurrents, pour répondre aux questions importantes. Conformément à l'avis des commissaires, la classe décide qu'il n'y a pas lieu de décerner de récompense à l'auteur du seul mémoire reçu et que la question sera remise au concours. Le programme de l'année précédente est maintenu.

Le discours prononcé par M. Fr. Fétis, comme directeur, dans 1852
la séance publique de la classe avait pour sujet l'Académie elle-même, envisagée au point de vue de la mission qu'elle a à remplir, des services qu'elle est appelée à rendre et qu'elle ne rend pas toujours, parce que l'administration supérieure néglige de faire appel à ses lumières pour des choses qui sont manifestement de sa compétence, ou ne la seconde pas dans la réalisation des projets qu'elle a formés. C'est ainsi que la rédaction d'une histoire de l'art belge a dû être ajournée à des temps meilleurs, faute de l'appui gouvernemental, sollicité pendant plusieurs années; c'est ainsi que le jugement des grands concours, qui revenait de droit à l'Académie, ne lui a pas été attribué et qu'on la voit, chose étrange, distribuer des récompenses qu'elle n'a pas décernées. L'auteur du discours déplore le peu que, par économie, on fait en faveur des arts et des artistes. Après avoir rappelé la manière dont on en usait jadis à leur égard, il ajoute : « Resterons-nous au-dessous de ces temps qualifiés de barbares par la civilisation moderne? Je ne puis le croire. Si la sécheresse et les voies mesquines de l'esprit démocratique ne parviennent pas à étouffer le sentiment du grand et du beau, principe éternel de l'art, un temps viendra où le pouvoir ne craindra pas de se compromettre en demandant aux assemblées législatives les moyens nécessaires pour faire avec dignité envers les artistes ce qu'expriment ces deux mots : *encourager, récompenser.* »

(ANNÉE 1853.)

Une notice de M. Edm. De Busscher intitulée : *Le livre de la corporation des peintres et sculpteurs gantois,* a fourni des renseignements absolument nouveaux sur l'organisation et sur l'histoire de l'une des plus anciennes corporations d'artistes de la Belgique. Le document analysé dans cette notice est un

1853 manuscrit provenant de la bibliothèque de feu Delbecq, célèbre amateur gantois. Il renferme, outre le règlement du métier des peintres et des sculpteurs, la liste des membres de la corporation depuis 1338 jusqu'en 1713. On y voit apparaître bien des noms tombés dans l'oubli; mais il offre de précieuses indications touchant des particularités ignorées de la carrière de quelques-uns des maîtres les plus intéressants de notre ancienne école.

M. Alvin a présenté un résumé des récentes découvertes sur Rembrandt faites par M. P. Scheltema, archiviste de la Nord-Hollande. La biographie de l'auteur de la *Ronde de nuit* fourmillait d'erreurs et même de calomnies, car des traditions menteuses lui attribuaient un caractère et des actions peu honorables. M. Scheltema a rétabli les faits dans leur réalité et réduit les suppositions malveillantes à leur juste valeur, à l'aide de documents d'une authenticité incontestable. Les intéressants résultats des recherches du savant archiviste ont été exposés dans la notice de M. Alvin qui les a fait connaître pour la première fois en dehors de la Hollande.

Dans une communication *Sur l'emploi de la photographie dans les arts,* M. Quetelet a signalé la supériorité de la photographie sur tous les autres moyens de reproduction, pour l'exécution des planches se rapportant à l'étude des physionomies et des formes humaines. Une telle assertion n'aurait pas besoin de preuves aujourd'hui; mais à l'époque où l'honorable secrétaire de l'Académie la produisit, la photographie en était, pour ainsi dire, à ses débuts, et il fallait pressentir ses progrès futurs, pour se faire une idée du parti qu'on en pourrait tirer dans les arts. A l'appui de son opinion, M. Quetelet soumit à la classe les portraits, en images photographiques, de deux Australiens qu'il avait reçus de M. Latham, directeur du Musée ethnographique de Londres.

Une seconde communication de M. Quetelet était relative à une naine des environs de Bruxelles, décrite et mesurée à titre de renseignement sur les anomalies de l'espèce humaine, pour le grand ouvrage sur les proportions que prépare l'auteur.

La notice sur Jean Warin, lue par M. Éd. Fétis, est la première 1853
partie d'un travail sur les artistes belges qui ont vécu à l'étranger, qui s'y sont signalés par le mérite de leurs œuvres et y ont occupé des positions considérables. Jean Warin, graveur en médailles, né à Liége où il fit son éducation d'artiste, alla se fixer à Paris où son talent, reconnu tout d'abord, le fit désigner par Richelieu pour présider à la réforme du système monétaire dont le cardinal ministre avait conçu le plan. Warin fut le graveur en titre des médailles historiques françaises sous Louis XIII, sous la régence d'Anne d'Autriche et au commencement du règne de Louis XIII. Il avait été investi des charges d'intendant des bâtiments du roi et de Maître de la monnaie. Sa renommée est un des fleurons de la couronne artistique de Liége qui avait, il faut le dire, perdu le souvenir de ce citoyen expatrié.

La classe des beaux-arts a été saisie, par l'entremise du gouvernement, des œuvres et des rapports de plusieurs des lauréats des grands concours, avec invitation de les examiner et de les juger. Une *Messe des morts*, par M. Gevaert, une symphonie et une ouverture de M. Lassen ont fourni le contingent de la musique dans cet ensemble de travaux. Un rapport de M. Laureys, grand prix d'architecture, sur ses études en Italie, est analysé par M. Roelandt. Les observations présentées par le jeune artiste sur les monuments qu'il a eu l'occasion de voir, sont remplies de sagacité. Il ne s'occupe pas seulement de l'architecture, mais aussi des arts qui s'y rattachent comme la peinture, la sculpture et la mosaïque. M. Carlier, lauréat du grand concours de peinture, a fait, de son côté, une communication dans laquelle M. Navez, rapporteur, a trouvé à louer et à critiquer. Il y a des maîtres que le jeune artiste a sainement appréciés; mais il en est d'autres sur lesquels il se prononce avec beaucoup de légèreté. En général il montre fort peu de penchant pour les peintres des écoles primitives qu'il connaît mal, qu'il ne comprend pas, qu'il appréciera mieux plus tard sans doute. Il trouve l'exécution de Giotto très-médiocre, ajoutant

1853 que par exécution il entend le dessin et le modelé, tandis que, comme le fait remarquer le rapporteur, M. Navez, l'exécution embrasse l'ensemble d'un ouvrage dans tous ses rapports avec la conception. Simone Memmi, Orcagna, Gaddi, sont également critiqués par le lauréat qui s'obstine à vouloir juger les anciens artistes d'après les idées modernes.

Sur la proposition de M. Fr. Fétis, la classe a pris la résolution de mettre au concours la composition d'une symphonie triomphale en quatre parties, pour être exécutée à l'occasion des fêtes données pour la célébration du mariage de S. A. R. le duc de Brabant. Le gouvernement s'associa à cette idée en accordant une somme d'argent pour élever la valeur habituelle du prix académique. Les compositeurs belges et étrangers répondirent avec empressement à l'appel de la classe des beaux-arts. Trente et une partitions de symphonies lui furent adressées; celle à laquelle le jury décerna le prix fut reconnue, à l'ouverture du billet cacheté, pour être l'œuvre de M. Hugo Ulrich, de Berlin. La symphonie couronnée fut exécutée à la séance publique du mois de septembre.

La classe a reçu un mémoire en réponse à la question d'architecture portée à son programme de concours : *Décrire les transformations qu'ont subies les bases et les chapiteaux dans la succession des différents styles d'architecture.* Ce mémoire n'a pas été jugé digne du prix; mais deux des commissaires ont proposé d'accorder à son auteur une médaille d'argent, et leurs conclusions ont été adoptées. Cet auteur, qui s'est fait connaître depuis lors, est M. Félix Belleflamme, de Verviers.

Le programme du concours de 1854 se composa de questions nouvelles, à l'exception de la première, relative à l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne, que la classe maintenait depuis plusieurs années à cause de son importance. Les autres questions étaient ainsi conçues :

1° *La musique exerce-t-elle sur les mœurs une influence salutaire? Tous les genres de musique sont-ils également*

propres à exercer cette influence? Les formes actuelles de l'art lui assurent-elles une action morale utile; peuvent-elles être considérées comme étant un progrès sous ce rapport et quelles modifications doivent-elles subir pour atteindre à leur plus haute puissance civilisatrice? Examiner à ce point de vue les différents genres de musique : la musique religieuse, la musique dramatique, la musique vocale ou instrumentale et la musique populaire. 1853

2° *Faire connaître les modifications et les changements que l'architecture a subis par l'introduction et l'emploi du verre à vitre dans les édifices publics et privés. Préciser l'époque de cette introduction et désigner les transformations et les améliorations successivement obtenues depuis par ce nouvel élément.*

En outre la classe mit au concours, pour l'année 1855, la question que voici :

A quelles causes faut-il attribuer la bonne conservation des œuvres de peinture de certaines écoles et de certains maîtres? Quelles ont été, d'une autre part, les motifs des altérations qu'ont subies les productions d'autres écoles et d'autres maîtres? Examiner, à ce point de vue, les propriétés des couleurs, des huiles et des vernis, en tenant compte de la préparation des toiles et des panneaux. Indiquer les procédés d'exécution les plus propres à prévenir les altérations du coloris dans la peinture à l'huile.

Le discours prononcé à la séance publique par M. Roelandt, directeur de la classe, porte, en grande partie, sur l'adjonction des beaux-arts aux autres spécialités représentées dans l'Académie royale de Belgique. Il montre les arts plastiques naissant avec la civilisation, se développant avec elle. Quand l'imprimerie vient répandre la lumière de l'instruction dans toutes les classes de la société, les beaux-arts, qui avaient été longtemps les seuls agents de l'intelligence, ne se laissent pas devancer dans ce mouvement novateur. Dans un grand nombre de cas, ils com-

1853 plètent la leçon des textes écrits; l'image parle directement à l'esprit, à l'imagination. Les arts sont les auxiliaires naturels des lettres et des sciences; leur place était marquée à côté de celles-ci dans l'Académie, qui, grâce à la mesure qui lui a fait prendre cette place, est devenue un triple foyer de lumières et d'expérience.

(ANNÉE 1854.)

L'une des premières communications dues aux membres de la Compagnie, dans le courant de cette année, est celle que fit M. Erin Corr pour obtenir, en faveur de l'art de la gravure, les encouragements de l'État. L'auteur commence par établir combien il est désirable, à tous les points de vue, que cet art soit dans une situation prospère. Il répand la connaissance des productions de l'architecture, de la statuaire et de la peinture et contribue, par là, à étendre la renommée des artistes dont la notoriété serait souvent restée, sans son secours, renfermée dans les limites de leur pays; il alimente plusieurs industries, en même temps qu'il est l'objet de transactions commerciales importantes. En rappelant à quelles circonstances la gravure fut redevable du degré d'excellence où elle est parvenue à différentes époques et dans divers pays, M. Erin Corr a cité particulièrement l'exemple de la France, où dans une seule année (en 1853), il a été fait pour deux cent soixante-quinze mille francs de commandes à des graveurs. Après avoir eu, en Belgique, une longue et brillante période historique, la gravure était complétement déchue, quand le gouvernement eut l'idée de fonder à Bruxelles et à Anvers deux écoles d'où sont sortis des artistes distingués. Il faut encourager ces artistes; il faut leur procurer des occasions d'appliquer les talents qu'on les a aidés à acquérir. Les encouragements de l'État leur sont indispensables, et M. Erin Corr, indiquant dans quelles formes ils pourraient être donnés, recommande : 1° la

création d'un grand ouvrage national où seraient reproduites les 1854
œuvres des premiers artistes du pays; 2° la fondation d'un prix à accorder tous les cinq ans à l'auteur de la meilleure gravure exécutée d'après une œuvre d'un peintre belge; 3° des souscriptions aux gravures reproduisant des œuvres d'art indigènes; 4° la commande, à chaque exposition, de deux gravures dont il serait distribué des épreuves aux porteurs des actions de la tombola.

M. Edm. De Busscher a donné lecture d'une notice sur la cour des cloîtres de l'abbaye de St-Pierre, à Gand. Après avoir signalé l'intérêt historique et archéologique qui s'attache à cet ancien édifice et indiqué les dégradations qu'il a subies, l'auteur de cette communication exprime le vœu qu'une prompte restauration vienne le préserver de la destruction complète dont il est menacé.

En 1848 M. Alvin avait entretenu la classe de la nécessité de restaurer le chariot de Sainte-Gertrude, à Nivelles. Rien n'ayant été fait à cet égard, il revient à la charge, sollicité par l'administration communale de Nivelles qui demande une démarche officielle en faveur de leur vénérable char. M. Alvin pense que l'intervention de l'Académie pourrait seule être efficace. Sur sa proposition, une commission est chargée de constater l'état actuel du char de Sainte-Gertrude et d'indiquer les mesures à prendre pour la restauration.

Une deuxième communication de M. Alvin fut consacrée à Henri de Caisnes, peintre belge fixé en France où il a produit la plus grande partie de ses œuvres et où il est mort. L'auteur de cette notice a connu personnellement l'artiste distingué dont il retrace l'histoire. Il le suit dans le développement de sa carrière, depuis les premières études où se manifestent les dispositions de l'enfant, jusqu'aux heures de découragement qu'amène la perte des illusions de l'homme dont les rêves de gloire et de fortune n'ont pas abouti à la réalité. La notice est suivie d'un appendice contenant le catalogue des œuvres de De Caisnes, des notes manuscrites recueillies par l'artiste dans ses voyages,

1854 des projets et des rapports relatifs à l'administration des beaux-arts en France, etc.

M. Quetelet a présenté le projet d'un Panthéon national conçu sur un plan nouveau. Presque tous les pays de l'Europe ont de ces monuments consacrés à la mémoire de leurs citoyens illustres. L'Angleterre a Westminster, la France a Versailles, la Bavière a le Walhalla; la Prusse peuple Berlin des statues de ses grands hommes. C'est au Parc de Bruxelles que M. Quetelet voudrait établir le Panthéon belge; c'est dans les allées de ce beau jardin qu'on placerait les statues et les bustes des personnages qui ont bien mérité de la patrie à des titres divers. Telle allée serait réservée aux souverains; telle autre aux hommes d'État et aux généraux; telle autre aux savants, aux littérateurs et aux artistes : « De cette manière, disait en terminant l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie, le Parc de Bruxelles ne serait plus une simple promenade, il deviendrait un véritable Panthéon belge, le sanctuaire de toutes nos illustrations et un légitime orgueil national. » Pour réaliser ce projet, il aurait fallu non-seulement l'appui du gouvernement, mais encore l'assentiment de la ville qui a la propriété du Parc. Cet assentiment ne fut pas donné; l'administration communale ne goûta pas l'idée de décorer de statues et de bustes les allées de notre promenade publique, en sorte que le plan de M. Quetelet dut être abandonné.

Une estampe satirique du seizième siècle, dirigée contre Calvin et le calvinisme, a été l'objet d'une notice communiquée par M. E. Fétis. Le même membre a fait l'histoire de la famille des Sadeler et celle de Georges Hoefnagel, d'Anvers, un des derniers miniaturistes célèbres.

Continuant son grand travail littéraire de la traduction d'Horace en vers français, M. Baron a donné lecture de l'*Épître aux Pisons*.

M. Gachard a cru devoir appeler l'attention de la classe sur les renseignements que fourniraient, pour l'histoire de l'art, les

archives de l'État et celles des communes. Il pense aussi qu'il 1854
serait utile d'inviter le gouvernement à réunir, par l'entremise de ses agents diplomatiques, les catalogues des œuvres des artistes flamands qui se trouvent dans les galeries étrangères. Un inventaire général des productions des maîtres belges, peintres et sculpteurs, formé à l'aide de ces documents, rendrait de grands services à tous ceux qui s'occupent des annales de l'école nationale. La classe a reçu avec reconnaissance cette communication du savant directeur des Archives de l'État, en lui faisant observer qu'elle avait déjà fait de vaines instances auprès du gouvernement, pour obtenir d'être secondé dans les travaux qu'elle s'était proposé d'entreprendre, afin de rassembler les éléments d'une histoire des beaux-arts en Belgique.

Le ministre de l'intérieur ayant consulté la classe sur le point de savoir si elle ne pensait pas qu'il conviendrait de rendre les grands concours de composition musicale moins fréquents; de dispenser les lauréats de l'obligation d'un voyage de trois années à l'étranger et, dans le cas où le temps de la durée des voyages serait réduit, de diminuer proportionnellement le taux de la pension allouée au lauréat. La question a été soumise à une commission qui a fait son rapport par l'organe de M. Fr. Fétis. Suivant elle, il n'y a pas de motifs pour réduire le nombre des grands concours de composition musicale, attendu que le jury ne décerne le prix que lorsqu'il est mérité; les voyages sont utiles aux lauréats, en leur fournissant des occasions de faire des comparaisons qui tournent au profit de leur expérience. En résumé, il n'y avait pas lieu, selon la commission, d'apporter des modifications au règlement des grands concours de composition musicale.

La restauration des tableaux de Rubens, à Anvers, était poursuivie sous la surveillance de la commission désignée à cet effet; les travaux qu'elle avait nécessités touchaient à leur fin. Il s'agissait d'arrêter des mesures pour soustraire les deux chefs-d'œuvre à de nouveaux dangers de détérioration. Les précautions

1854 à prendre à cet égard ont fait l'objet d'une correspondance entre les autorités provinciales anversoises, le gouvernement et l'Académie. Les commissaires désignés par la classe des beaux-arts, pour s'assurer de la manière dont il avait été procédé à la restauration, déclarèrent n'avoir qu'à louer M. Étienne Leroy, du soin et du talent qu'il avait mis à remplir cette mission délicate. Quant à changer les tableaux de place pour assurer leur conservation, il ne fut pas possible d'y déterminer le clergé et la fabrique de la cathédrale d'Anvers. Tous les conseils donnés par l'Académie demeurèrent sans résultat.

M. A. Pinchart a fait parvenir à la classe deux notices, l'une sur Liévin Van den Clite, peintre gantois, du quinzième siècle, l'autre sur Thomas de Vincidor. La première ne renferme que fort peu de renseignements sur l'artiste qui en est plutôt le prétexte que le sujet; mais elle contient des particularités curieuses pour l'histoire des mœurs flamandes au moyen âge. Dans la seconde, sont reproduits deux documents relatifs à un artiste italien qui a visité nos provinces au seizième siècle, mais dont on ne connaît malheureusement ni la vie, ni les œuvres. Les deux notices de M. Pinchart ont été imprimées dans le *Bulletin* de l'Académie.

En réponse à la question de concours relative à la détermination des caractères de l'école flamande de peinture, sous le règne des ducs de Bourgogne, la classe a reçu un mémoire qui n'était, à vrai dire, qu'un simple inventaire des œuvres de nos anciens maîtres, dressé à l'aide des documents les moins dignes de confiance. Aucune distinction ne pouvait être accordée à un tel travail.

Deux mémoires ont été reçus en réponse à la question concernant l'histoire des modifications que l'architecture a subies par l'emploi du verre à vitre dans les édifices publics et privés. Cette question était neuve et intéressante. Les rapporteurs, MM. Roelandt, De Busscher et Partoes, ont été d'avis que les deux mémoires contenaient d'utiles renseignements; mais ils ont été

unanimes sur ce point que ni l'un ni l'autre ne méritaient la 1854
médaille d'or. Conformément à leurs conclusions, la classe a décidé qu'une médaille d'argent serait accordée à l'auteur du meilleur des deux mémoires portant pour devise : « *Le verre,* » *soit comme objet de nécessité, soit comme objet décoratif, a* » *fait subir à l'architecture des différents peuples des varia-* » *tions qu'il importe aux artistes de connaître.* »

Les questions du concours de 1854 ont été conservées pour 1855.

En faisant parvenir à la classe des beaux-arts une lettre de l'un des lauréats, M. Lassen, annonçant le prochain envoi d'une partition d'opéra, le ministre de l'intérieur ajoutait les réflexions suivantes : « Il est à remarquer que les lauréats ont généralement » une tendance marquée à composer des opéras. Il serait préfé- » rable, me semble-t-il, qu'ils ajournassent tout travail de ce » genre jusqu'au terme de leurs voyages. Si, pendant la durée de » ces voyages, ils se livraient à des études spéciales, prépara- » toires, pour ainsi dire, des grandes compositions lyriques, ils » pourraient, à leur retour, aborder ce genre difficile avec plus » de connaissances acquises, avec plus de fermeté, et, partant, » avec plus de chances de succès. »

La section de musique ne partagea pas les idées du ministre à cet égard. Par l'organe de M. Fétis, elle leur opposa diverses objections. Il est tout naturel que les lauréats se préoccupent de leur avenir, attendu que l'État ne leur procure pas des moyens d'existence lorsque arrive le terme de leur pension. C'est vers l'opéra qu'ils doivent tourner leurs vues, car il n'y a guère, pour les compositeurs, d'autre carrière lucrative. Jadis ils avaient la direction des maîtrises et les fonctions de maîtres de chapelles ; mais cette ressource n'existe plus pour eux. Ils pouvaient être placés à la tête des orchestres que les princes rétribuaient pour leur récréation ou pour la satisfaction de leur amour-propre. Des positions de ce genre n'existant plus pour les artistes, que reste-t-il donc pour l'avenir d'un jeune compositeur ? le théâtre,

1854 puisque l'opéra est le seul genre de musique qui lui offre l'espoir d'une renommée et de moyens d'existence. Quant aux études préparatoires dont parle le ministre, elles ont été faites par les lauréats avant le concours. Ils n'ont plus qu'à entendre, à comparer, à méditer. C'est pour cela que l'obligation des voyages leur a été imposée.

A la séance publique de la classe, le discours d'ouverture fut prononcé par M. Navez. Il eut pour sujet principal l'influence que la liberté et la foi religieuse ont exercée sur l'art en général et particulièrement sur le caractère des travaux des artistes flamands. « Que d'amour de la liberté, que de civisme, que d'ardente piété dans ces imposantes maisons communales du moyen âge, dans ces somptueuses basiliques! A Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Bruges, à Audenarde, à Ypres, à Louvain, à Tournai, à Liége, dans chacune de nos villes l'art se joint à l'histoire pour immortaliser le souvenir de notre antique indépendance, aussi glorieusement défendue qu'avaient été glorieusement achetées nos antiques libertés. Là sont empreintes les idées généreuses qui enflammaient nos pères; là sont les irrécusables témoins de notre gloire; là sont les assises de notre nationalité. » Ainsi s'exprime l'honorable directeur de la classe dans un des passages de son discours qui se termine par des conseils aux jeunes artistes sur ce qu'ils ont à faire pour se montrer les dignes héritiers des maîtres illustres qui font la gloire de l'école flamande.

(ANNÉE 1855.)

On venait de découvrir à Gand, au fond de la grande boucherie, à l'endroit où se trouvait jadis la chapelle du métier des bouchers, et sous plusieurs couches de badigeon, une ancienne et très-intéressante peinture murale. M. Edm. De Busscher communiqua à la classe une notice historique et descriptive sur cette

trouvaille archéologique. Il ne sagissait pas d'une fresque, mais 1855
d'une peinture à l'huile exécutée sur un enduit à la chaux, et si la date 1448, inscrite au bas du tableau, peut être acceptée comme celle de l'exécution, c'est l'œuvre de ce genre la plus ancienne qui existe en Belgique. M. De Busscher a fait de vaines recherches pour découvrir en quelle circonstance fut appliquée sur la peinture en question le badigeon qui l'a cachée fort longtemps, mais qui l'a certainement préservée de la destruction. Le sujet représenté est l'*Adoration de l'enfant Jésus*. Sur l'avant-plan sont les portraits de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, sa femme, agenouillés devant des prie-Dieu. On ignore quel est l'auteur de cette peinture qui était dans un état de dégradation auquel on doit s'empresser de remédier. Le conseil communal de Gand a voté un subside à cet effet.

Postérieurement à la communication faite par M. De Busscher, le ministre de l'intérieur délégua M. le comte de Beaufort, inspecteur général des beaux-arts, et M. Étienne Leroy pour examiner la peinture de la grande boucherie de Gand et pour donner un avis sur la restauration dont elle pouvait être l'objet. Suivant M. Étienne Leroy, homme très-compétent en pareille matière, la restauration était désirable et possible, moyennant de certaines précautions qui furent expliquées dans un rapport communiqué par le gouvernement à la classe des beaux-arts.

La question de la restauration du char de Sainte-Gertrude à Nivelles, dont M. Alvin avait entretenu la classe à plusieurs reprises, reçut une solution inattendue. Une commission avait été nommée pour s'assurer de l'état de ce monument archéologique et pour indiquer les moyens propres à le sauver de la destruction. Une demande fut adressée au gouvernement, afin d'obtenir l'autorisation de faire la dépense à laquelle devait donner lieu le déplacement de la commission. La réponse du ministre se fit longtemps attendre; elle arriva enfin et apprit à l'Académie qu'elle n'avait plus à s'occuper du char de Sainte-Gertrude, par la raison qu'il n'existait plus. La commission des

1855 monuments venait de constater qu'il avait été *restauré* depuis peu. La restauration consistait dans l'enlèvement des panneaux sur lesquels étaient peints en détrempe des épisodes de la vie de sainte Gertrude et dans leur remplacement par de simples planches en chêne. La commission des monuments proposait de réunir dans un cadre les mieux conservés de ces panneaux et de les placer dans la chapelle de Sainte-Gertrude de l'église de Nivelles. Le ministre consultait l'Académie sur ce projet; mais, sur la proposition de M. Alvin, elle décida qu'elle s'abstiendrait, son intervention étant désormais sans utilité.

M. Alvin donne lecture d'une notice intitulée : *Le peintre Jacques Jordaens est-il né calviniste ou bien, pour embrasser ce culte, a-t-il abjuré la religion catholique.* On a dit de Jordaens qu'étant né dans la religion catholique, il avait renié la foi de ses pères pour embrasser le protestantisme; on lui a imputé le crime d'apostasie; on est allé plus loin, en l'accusant de tourner le catholicisme en ridicule dans les tableaux dont le clergé lui faisait la commande. M. Alvin s'est attaché à réfuter ces erreurs et ces calomnies, en réunissant les preuves de ce fait, incontestable pour lui, que Jordaens a été élevé dans la religion protestante qui était celle de son père. Quant à ses œuvres, elles portent l'empreinte de son tempérament qui n'inclinait pas vers l'idéalisme; mais il est impossible d'y voir percer l'intention de ridiculiser les sujets religieux qu'il était chargé de peindre.

Poursuivant ses recherches sur les artistes belges qui ont vécu à l'étranger, M. Éd. Fétis a lu des notices sur Stradan, peintre brugeois qui a passé la plus grande partie de sa carrière à Florence; sur Mathieu et Paul Bril, Anversois, établis à Rome où ils ont joui d'une grande renommée comme paysagistes; sur Gérard de Lairesse, peintre liégeois qui se fixa en Hollande et dont les œuvres ont été fort recherchées des amateurs du dix-huitième siècle; sur Liévin Mehus, d'Audenarde, qui a visité l'Italie, s'y est établi et y a laissé dans plusieurs villes, particulièrement à Florence où il est mort, des œuvres hautement estimées.

M. Éd. Fétis a fait à la classe la proposition d'appeler l'attention 1855
du gouvernement sur des travaux qui s'exécutaient à l'église Sainte-Gudule pour y placer un simulacre d'escalier et qui semblaient de nature à compromettre la solidité de l'édifice. Cette proposition a été adoptée; la démarche qu'elle avait pour objet de provoquer a été faite et les travaux en question ont été suspendus. C'est peu de temps après que M. Roelandt a été chargé d'exécuter, pour la cathédrale, le plan de l'escalier actuellement existant.

Le ministre de l'intérieur ayant adressé à la classe une dépêche relative à la reproduction des ouvrages de sculpture et de peinture du Musée royal, en insistant sur la nécessité de prendre des mesures pour empêcher la contrefaçon des œuvres d'art, elle nomma, pour examiner cette question, une commission composée de MM. Navez, Alvin et Portaels.

Le concours pour les poëmes des cantates devant servir au grand concours de composition musicale fut, comme d'habitude, très-productif. L'Académie ne reçut pas moins de soixante-cinq pièces dont les deux dernières, arrivées après l'expiration du délai fatal, ne purent pas être admises. Le prix fut décerné à la cantate intitulée : *Le dernier jour d'Herculanum.*

M. Daussoigne-Méhul a présenté le projet d'un concours à établir entre les compositions belges pour une œuvre symphonique, en déterminant que le jugement de ce concours serait confié à des musiciens étrangers, français et allemands, afin que les membres de l'Académie de Belgique pussent y prendre part. Cette proposition ne fut pas accueillie par la raison que l'Académie, en demandant l'institution d'un jury étranger, ou se déclarerait, par le fait, incompétente, ou se reconnaîtrait en état de suspicion.

La classe eut à se féliciter des résultats de son concours de cette année et de la persévérance qu'elle avait mise à maintenir à son programme des questions importantes pour lesquelles elle n'avait pas obtenu d'abord de réponse satisfaisante. Deux

1855 mémoires lui étaient parvenus sur la question : *Quel est le point de départ et quel a été le caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne? Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa décadence.* L'un des deux mémoires fut reconnu par M. Alvin, premier commissaire, comme très-supérieur à l'autre : « Le mémoire n° 1, ainsi s'exprimait le rapporteur, se distingue à la fois par l'argumentation, par la méthode et par le style; il présente une division claire et des développements complets. L'auteur parait avoir lu tout ce qui a été écrit sur le sujet qu'il traite. Il a, en outre, recueilli un nombre considérable de notes qui portent le cachet de recherches et d'appréciations personnelles; il met ces matériaux en œuvre avec habileté, choisissant ou rejetant ses preuves avec une saine critique et une logique rigoureuse. » Le second mémoire renfermait quelques pages brillantes; mais la question y était traitée d'une manière superficielle par un écrivain qui ne connaissait ni la patrie ni les œuvres des peintres dont il avait entrepris de retracer l'histoire. Conformément aux conclusions de M. Alvin appuyées par MM. Navez et Siret, la classe décerna le prix à l'auteur du mémoire n° 1. La surprise fut grande lorsqu'à l'ouverture du billet cacheté on ne trouva qu'un billet blanc. A quelque temps de là, M. Héris, expert du Musée de Bruxelles, réclama la paternité du travail couronné par l'Académie.

Un mémoire était parvenu à la classe en réponse à la question : *La musique aura-t-elle sur les mœurs une influence salutaire? Tous les genres de musique sont-ils propres à exercer cette influence.* En adoptant les conclusions du rapport de M. Éd. Fétis auxquelles adhérèrent MM. Snel et Fr. Fétis, l'Académie décida qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix. Faute d'avoir bien compris les termes, suffisamment clairs cependant, de la question proposée par l'Académie, l'auteur du mémoire a complétement négligé les points qui devaient attirer son attention, tandis qu'il s'est attaché, d'une autre part, à en traiter d'autres qui ne rentraient pas dans son cadre. L'examen compa-

ratif des formes anciennes et actuelles de la musique, la déter- 1855
mination de celles qui favorisent le mieux l'influence morale de l'art, voilà quel devait être l'objet du travail demandé par l'Académie; or, l'auteur s'est abstenu de toute appréciation soit du style adopté par les compositeurs à différentes époques, soit des révolutions du goût, soit enfin des innovations qui ont considérablement accru les ressources de l'exécution instrumentale.

Une circonstance singulière se présenta à l'occasion de l'examen d'un mémoire reçu par l'Académie en réponse à la question relative aux changements que l'architecture a subis par suite de l'emploi du verre à vitre dans les édifices publics et privés. Ne tenant pas compte de l'article des programmes académiques qui interdit aux concurrents de se faire connaître d'une manière quelconque, l'auteur du mémoire renvoyait, à chaque instant, aux planches qui accompagnaient un travail de M. Belleflamme sur le même sujet, auquel l'Académie avait accordé, l'année précédente, la médaille d'argent. Nul autre que M. Belleflamme ne pouvait avoir connaissance de ces planches et les citer comme pièces à l'appui. Donc, il se faisait connaître; donc il était exclu du concours.

La question : *A quelles causes faut-il attribuer la bonne conservation des œuvres de peinture de certaines écoles et de certains maîtres?* avait provoqué l'envoi de deux mémoires. Dans l'un comme dans l'autre, il y avait des parties fort bien traitées; mais tous les deux présentaient des côtés défectueux ou incomplets qui ne permettaient pas à l'Académie de décerner le prix. Leurs qualités et leurs défauts ont été indiqués dans le rapport de M. Éd. Fétis aux conclusions duquel ont adhéré les autres commissaires, MM. De Keyser et Demanet. D'après ces conclusions, adoptées par la classe, la mention honorable fut accordée aux auteurs des deux mémoires. La question fut, en outre, maintenue au programme de 1856, lequel fut complété par les questions suivantes :

1° *Faire l'histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas, jusqu'à la fin du quinzième siècle;*

1855 2° *Quelle a été, au moyen âge, en Belgique, l'influence des corporations civiles sur l'état de la peinture, sur la direction imprimée aux travaux des artistes et sur la production des œuvres de peinture dans les différentes provinces;*

3° *Rechercher et déterminer le caractère architectural qui convient le mieux aux casernes, aux hôpitaux, aux écoles et aux prisons, en combinant les exigences de l'art avec celles de solidité et d'économie dans les dépenses d'établissement et d'entretien, et en tenant compte des éléments nouveaux que les progrès faits dans les arts et dans les sciences mettent aujourd'hui à la disposition des constructeurs.*

Dans le discours qu'il prononça comme directeur de la classe à la séance publique, M. Fr. Fétis prit pour sujet la nécessité de faire prédominer, dans la composition musicale, la libre inspiration et la spontanéité des idées sur le système des formules et des combinaisons : « Il ne s'agit pas de faire un pas en arrière, a dit l'orateur en terminant, pour retrouver la voie du beau, car en aucune chose, on ne doit refaire le passé. Usez de toutes les ressources que le temps vous a données, jeunes artistes; mais n'en usez que comme d'accessoires de la pensée. Imaginez, ne formulez pas et persuadez-vous que l'art inspiré a seul de la valeur et de la vie; qu'il n'y a point de mode pour lui, et que la forme n'est rien sans l'idée. »

(ANNÉE 1856.)

En 1850 M. Fr. Fétis avait entretenu la classe du fâcheux état de la facture des orgues en Belgique, signalant les causes de l'infériorité de cette industrie d'art et indiquant les moyens de la relever. Cette fois il remplit une tâche plus agréable, en communiquant une notice *Sur les progrès de la facture des orgues en Belgique dans les dernières années.* Ces progrès sont le résultat des observations qu'il avait présentées dans son premier travail

qu'à ce titre il se félicite d'avoir publié dans le *Bulletin* de 1856
l'Académie.

Sur les moyens de répandre le goût des gravures nationales, tel est le titre d'un travail communiqué par M. Siret qui rappelle d'abord ce qu'étaient, il y a deux siècles, à Anvers, l'art de la gravure et le commerce des estampes et s'attache à rechercher ensuite les motifs de la décadence de cet art dans lequel excellèrent les maîtres du seizième et du dix-septième siècle. Pourquoi ne grave-t-on pour ainsi dire plus en Belgique, pourquoi les estampes qu'on voit dans les riches hôtels comme dans les demeures modestes de la bourgeoisie, sont-elles presque toutes de provenance étrangère? C'est le devoir du public d'encourager plus qu'il ne le fait l'art national; c'est également celui du gouvernement de favoriser ce mouvement. Un des moyens qu'il pourrait employer pour cela serait de prendre sous son patronage une vaste publication qui aurait pour objet la reproduction des œuvres les plus remarquables de l'école flamande ancienne et moderne.

Dans une seconde communication, M. Siret parle de l'*art nouveau,* c'est-à-dire du réalisme, qu'il examine dans son origine, dans ses prétentions, dans son influence et dont il s'efforce de signaler l'action dangereuse, en insistant sur la nécessité d'opposer une digue à ses envahissements.

Des observations sont présentées par M. Portaels, d'accord avec M. Alvin, sur l'école belge de peinture à Rome. Il croit nécessaire de créer, dans cette capitale, une institution permanente pour nos artistes. Il faut d'autant plus songer, dit-il, à mettre ces derniers à même de bien employer leur temps et leurs ressources, que le séjour à Rome est réduit par les lauréats des grands prix à deux années, par la raison qu'ils commencent généralement par passer un an à Paris et consacrent la dernière année de leur situation de pensionnaires à voyager dans d'autres pays. Un séjour d'aussi peu de durée dans la cité si riche en moyens d'études, ne peut être favorable qu'à de certaines conditions qu'il s'agit de déter-

1856 miner. Sur la proposition de M. Portaels, il est nommé une commission de dix membres chargés d'aviser aux mesures à prendre afin de mettre à exécution l'idée qu'il a développée.

M. Erin Corr avait déposé, à la fin de l'année précédente, une proposition ayant pour objet de faire instituer par l'Académie un prix quinquennal pour la gravure en taille-douce. Une commission fut invitée à examiner ce projet et à formuler un programme de concours dans le cas où elle croirait que l'Académie pût l'accueillir. Un rapport favorable fut présenté par M. Alvin, organe de cette commission. Conformément à l'avis de ses délégués, la classe des beaux-arts ouvrit un concours entre les graveurs belges ou naturalisés, pour l'exécution d'une planche reproduisant l'œuvre d'un peintre ou d'un sculpteur belge faite dans le courant du dix-neuvième siècle. Un délai de cinq ans était accordé aux concurrents. Il fut convenu que dans le cas où l'œuvre couronnée serait très-remarquable, on s'adresserait au gouvernement pour obtenir qu'un subside fût ajouté au prix de l'Académie.

L'Académie continuait de s'occuper de l'histoire de l'art en Belgique, bien qu'elle ne fût pas aussi encouragée qu'elle l'avait espéré à poursuivre l'exécution de cette tâche. M. Fr. Fétis insista, à plusieurs reprises, sur la nécessité, pour l'Académie, de mettre activement la main à l'œuvre, afin de réaliser le projet qu'elle avait formé, ou bien de faire connaître qu'elle y renonçait et pour quel motif. Il fut décidé qu'il y aurait, à l'effet de délibérer sur cette proposition, une réunion de la commission de l'histoire de l'art composée de MM. Quetelet, Van Hasselt, Alvin, Fr. Fétis, Éd. Fétis et Schayes. La commission commença par arrêter un plan pour la rédaction de l'histoire de l'art belge. Elle décida que l'ouvrage serait divisé en cinq parties différentes et que chacune de ces parties aurait pour objet l'une des branches spéciales de l'art, à savoir : l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure et la musique. Il y avait un travail préparatoire à faire, lequel consistait à réunir des matériaux épars pour les coordonner ensuite. Ce travail devait être long et souvent dis-

pendieux, car il obligerait les membres de la commission à aller 1856
examiner sur les lieux les monuments d'architecture, de sculpture et de peinture que l'art belge a produits en Belgique et dans les pays étrangers; à visiter les collections et les bibliothèques où se trouvent des productions de nos graveurs et de nos musiciens expatriés. Il a paru qu'une somme annuelle de 5,000 francs suffirait pour faire face aux dépenses occasionnées par ces travaux préparatoires. La classe décida, sur la proposition de la commission, que la demande de cette allocation annuelle serait adressée au gouvernement, pour permettre de donner suite à une œuvre que l'intérêt du pays réclame, et qu'il est de l'honneur de l'Académie d'exécuter.

M. Éd. Fétis a donné lecture, en différentes séances, de notices sur des artistes belges qui ont passé dans les pays étrangers la plus grande partie de leur carrière : Abraham Genoels, peintre et graveur anversois du dix-septième siècle; Balthazar Gerbier, Anversois aussi, dont la vie fut pleine d'aventures et qui lutta avec Rubens sur le terrain de la diplomatie; Juste Sustermans qui se fit à Florence un renom d'excellent portraitiste; François Du Quesnoi, le plus célèbre des sculpteurs belges; Jean Miel, peintre favori du duc de Savoie Charles-Emmanuel; Jacques Fouquieres, paysagiste anversois, employé par Louis XIII à la décoration des résidences royales; Jean Roos qui a laissé à Gênes de beaux témoignages de son talent de coloriste; Paul Franchoys, disciple de Tintoret, dont Venise conserve d'excellentes peintures; Ambroise Dubois qui peignit toute une galerie dans le château de Fontainebleau.

Le ministre de l'intérieur ayant adressé à la classe une dépêche relative à la reproduction des ouvrages de peinture et de sculpture du Musée royal, en insistant sur la nécessité de prendre des mesures pour empêcher la contrefaçon des œuvres d'art, une commission composée de MM. Navez, Alvin et Portaels, fut chargée d'examiner cette question. Dans le rapport présenté en son nom par M. Alvin, différents points intéressants de la légis-

1856 lation qui règle les droits des auteurs, étaient successivement examinés. Il importait, avant tout, d'établir les principes sur lesquels le gouvernement peut s'appuyer pour interdire la faculté de copier les objets d'art déposés dans les collections publiques. Le droit de copier les tableaux anciens n'est pas discutable. Quant aux tableaux d'artistes vivants, la copie ne deviendrait un acte répréhensible que si l'on essayait de faire passer l'imitation pour un original. Les tribunaux sont suffisamment armés pour réprimer de telles fraudes. Les intérêts des artistes doivent être sauvegardés; mais il faut songer aussi aux ressources que présentent, pour l'étude, les œuvres remarquables acquises par l'État et placées dans les musées. La commission pense qu'il suffit de défendre, au moyen des lois existantes, les artistes contre le préjudice que leur causerait la contrefaçon de leurs œuvres, sans introduire dans les règlements des musées des dispositions restrictives qui seraient un obstacle aux études des élèves et, par conséquent, aux progrès de l'art. La classe adopta les idées contenues dans ce rapport et décida qu'il serait envoyé au ministre.

On s'occupait dès lors du palais des beaux-arts dont il a été si souvent question depuis. Le ministre de l'intérieur invita la classe des beaux-arts à lui adresser les observations qu'elle croirait utile de communiquer à la commission chargée d'examiner les plans dressés pour l'édification de ce monument. L'Académie était souvent consultée à cette époque.

Le concours de 1856 avait été stérile; la classe modifia son programme pour 1857 en remplaçant deux des anciennes questions par celles que voici :

1° *Quels sont, en divers pays, les rapports du chant populaire avec les origines du chant religieux, depuis l'établissement du christianisme. Démontrer ces rapports par des monuments dont l'authenticité ne puisse pas être contestée.*

2° *Quelle a été l'influence que l'école de peinture d'Italie et celle des Pays-Bas ont exercée l'une sur l'autre depuis le commencement du quinzième siècle jusqu'à la mort de Rubens.*

Indiquer en quoi cette influence a été avantageuse ou nuisible à l'école flamande. 1856

La question suivante fut, en outre, posée pour 1858 : *Rechercher l'enchaînement des diverses architectures de tous les âges et les rapports qui peuvent exister entre les monuments et les tendances religieuses, politiques et sociales.*

M. Daussoigne-Méhul émit l'avis qu'il y aurait avantage à supprimer les concours ouverts tous les deux ans pour les poëmes de cantates. Le gouvernement, après avoir consulté un comité de musiciens, désignerait le sujet et chargerait un littérateur de le traiter. Le ministre demanda à l'Académie ce qu'elle pensait de ce projet sur lequel elle ne s'était pas prononcée. Une commission, composée de MM. Fr. Fétis, Baron et Van Hasselt, examina la question. Elle demanda le maintien du concours, mais en exprimant l'opinion que des instructions devraient être données aux concurrents sur la coupe des poëmes de cantates favorables à la musique, attendu que la plupart d'entre eux ignorent les premières règles du genre qu'ils traitent. La classe adopta cette manière de voir, ainsi que le projet d'instructions présenté par M. Fétis, dont l'envoi au ministre de l'intérieur fut également décidé.

A la séance publique du mois de septembre, le discours fut prononcé par M. De Keyser, directeur de la classe, qui s'attacha à faire ressortir le rôle civilisateur qu'ont joué les beaux-arts aux différentes époques de l'histoire de l'humanité : dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes.

(ANNÉE 1857.)

Le hasard a fait faire à M. Alvin une découverte très-intéressante. Parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale qui renfermaient des estampes ou des fragments d'estampes collés sur les

1857 marges, soit comme se rapportant au texte, soit par pur caprice des anciens possesseurs, se trouvait une copie du cours d'*Institutes* donné à l'Université de Louvain par Gérard de Coursile. Ce volume, véritable trésor iconographique, recélait un grand nombre de gravures précieuses parmi lesquelles des empreintes de nielles italiens. Dans la notice qu'il a communiquée à la classe sur cette curieuse trouvaille, M. Alvin se demande comment un professeur de Louvain a pu se procurer ces productions des artistes italiens et avoir jusqu'à quatre épreuves du même nielle. Il y a là, en effet, un mystère inexplicable. Après avoir donné une idée du volume manuscrit dans lequel ont été heureusement conservés les joyaux dont vient de s'enrichir le cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, M. Alvin a décrit chaque pièce en comparant l'épreuve nouvellement découverte à celles qui existaient dans d'autres collections. Les nielles sont au nombre de quatorze différents, et il s'en trouve parmi eux qui étaient absolument inconnus; quelques-uns sont en double, en triple et même en quadruple épreuve, si bien qu'en tout il y a vingt-neuf pièces. A ces morceaux si recherchés des curieux, étaient jointes d'autres gravures précieuses et beaucoup de portraits. Tout cela est noté et décrit dans la notice de M. Alvin, dont la publication fixa sur le dépôt de la Bibliothèque royale l'attention des iconophiles.

Une commission avait été nommée pour examiner la proposition de M. Portaels, tendante à faire établir à Rome une institution belge permanente dans le genre de celle qu'y entretient, depuis longtemps, le gouvernement français. Elle désigna comme rapporteur M. Alvin qui présenta à la classe un travail très-étendu dans lequel il examinait la question sous toutes ses faces. Déterminer nettement le but qu'on doit se proposer en envoyant des artistes belges étudier à l'étranger; tracer un tableau fidèle de la condition faite, tant en Belgique qu'en France, aux lauréats qu'on envoie étudier en Italie; découvrir quelles modifications il faudrait apporter à l'institution belge, pour éviter les

inconvénients qui ont été reconnus dans les deux régimes et 1857
pour la ramener à son but légitime, tel fut le triple objet des recherches et des réflexions de M. Alvin. L'analyse de son long mémoire nous entraînerait trop loin; nous nous bornerons à en donner les conclusions qui sont de faire acquérir à Rome, par le gouvernement belge, une maison assez spacieuse pour y loger six pensionnaires, peintres, sculpteurs, architectes et musiciens, qui y passeraient au moins trois années pendant lesquelles ils feraient des excursions dans les autres parties de l'Italie. Tous les trois ans le gouvernement enverrait à Rome un membre de la classe des beaux-arts de l'Académie, à l'effet de prendre inspection de l'établissement et des travaux des pensionnaires. Telles sont les dispositions principales du projet; les autres sont relatives au régime de l'institution et à la situation financière des pensionnaires.

M. Fr. Fétis a entretenu la classe d'un perfectionnement important introduit par M. A. Sax dans la facture des instruments de cuivre, perfectionnement qui a pour résultat de faire obtenir une plus grande justesse et de simplifier le mécanisme d'exécution de ces instruments.

M. Schayes avait appelé l'attention de la classe des lettres sur les mesures que le gouvernement aurait à prendre pour conserver la tour de Sichem, un des monuments historiques du pays menacé de destruction. M. Van Hasselt invita la classe des beaux-arts à s'associer à cette démarche, en disant avec raison que : « ce n'est pas sans éprouver un profond sentiment de tristesse que l'archéologue et l'historien voient disparaître successivement, soit par la main des hommes, soit dans les coups du temps, soit même sous de maladroites restaurations, une foule de monuments intéressants, les uns par les formes curieuses qu'ils présentent, les autres par les souvenirs qui s'y rattachent. »

Quittant un moment l'antiquité romaine, objet de ses constantes affections littéraires, M. Baron a traduit en vers français les strophes de Schiller *Die Kindesmorderin* et a donné lecture

1857 de ce morceau à l'Académie qui en a eu la primeur pour son *Bulletin*.

Pour faire suite à ses recherches sur les travaux des artistes belges à l'étranger, M. Éd. Fétis a donné lecture de notices sur Barthélemy Spranger, peintre anversois, fixé à la cour de l'empereur d'Allemagne, Rodolphe II, et sur Tassaert, d'Anvers également, qui, après avoir vécu quelque temps à Paris, fut attiré par le roi de Prusse, Frédéric II, à Berlin, où il fut chargé d'importants travaux de sculpture.

Un travail sur Rubens, considéré comme paysagiste, a été aussi communiqué à l'Académie par M. Éd. Fétis.

L'Académie avait continué de s'occuper des inscriptions qu'à la demande de M. le comte de Beaufort, le gouvernement se proposait de faire placer sur les principaux monuments religieux et civils. Elle avait adressé au ministre de l'intérieur plusieurs de ces inscriptions; elle lui fit également parvenir, dans le courant de cette année, une liste générale des monuments qui semblaient mériter de recevoir de ces inscriptions conçues au double point de vue de l'archéologie et de l'histoire.

Le gouvernement avait consulté l'Académie sur l'exécution des planches destinées à faire partie d'une publication consacrant le souvenir des fêtes données à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de S. M. Léopold Ier comme roi des Belges. Tout en donnant son avis sur ce travail qu'elle jugea être en rapport avec les ressources consacrées à son exécution, l'Académie ne dissimula pas que l'ouvrage en question était loin de répondre à la renommée artistique du pays. Elle exprima, en même temps, le regret qu'on n'eût pas saisi une de ces occasions qui se présentent trop rarement, pour donner un spécimen du talent de nos artistes, en faisant à cette fin les sacrifices nécessaires.

Le ministre de l'intérieur a fait parvenir à la classe deux essais de gravure sur ardoise, accompagnés d'une lettre du consul de Belgique, à Malte, renfermant des explications sur cette invention d'un artiste maltais.

MM. Fraselle et Germain, professeurs au séminaire de Bastogne, ont soumis à l'Académie un *Mémoire sur l'emploi du quart de ton dans le chant grégorien, au moyen âge.* Un rapport sur ce travail fut présenté par M. Fr. Fétis, d'accord avec MM. Hanssens et Snel, chargés avec lui de l'examiner. Le rapporteur commence par établir l'état historique de la question; après avoir indiqué sommairement quels étaient les principes constitutifs de la tonalité du chant ecclésiastique au moyen âge, il rappelle comment le point particulier qui a fait l'objet des études de MM. Fraselle et Germain a été envisagé par les auteurs anciens et modernes. Les conclusions auxquelles il arrive ne sont pas favorables aux auteurs du mémoire dont les raisonnements, ayant pour base une donnée fausse, ne pouvaient aboutir à des conséquences justes. 1857

Cinquante-neuf poëmes de cantates furent adressés à l'Académie pour prendre part au concours ouvert par le gouvernement. Le prix fut décerné à celle qui avait pour sujet *la Mort d'Abel*, et dont l'auteur fut reconnu pour être M. Clément Wytdman, de Termonde. A la suite du jugement de ce concours, M. Baron déposa, en son nom et en celui de M. Daussoigne-Méhul, une proposition ayant pour objet d'inviter le gouvernement à supprimer le concours des cantates. Pour remplacer ce concours, la commission habituellement chargée du jugement rédigerait, en quelques lignes, un programme de quatre ou cinq sujets à traiter. Le gouvernement choisirait un de ces sujets et inviterait un poëte d'un mérite reconnu à le traiter, en lui allouant une indemnité égale au prix ordinaire du concours. Avant de prendre une résolution sur cette proposition, l'Académie a voulu se réserver de l'examiner et de la discuter.

Il n'a été répondu qu'à une seule des quatre questions mises au concours par l'Académie, à celle qui était ainsi formulée : *Faire l'histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du quinzième siècle.* Le mémoire dans lequel cette question était traitée a été longuement analysé

1857 par M. Alvin, dont le rapport renferme une étude complète des monuments au moyen desquels on peut former une histoire des origines de la gravure en Belgique. Tout en reconnaissant que l'auteur du mémoire avait fait preuve de savoir et de sagacité, le rapporteur n'a pas pensé qu'il eût donné une solution assez satisfaisante de la question posée par l'Académie, pour que la médaille d'or pût lui être décernée. Conformément à ses conclusions, l'Académie a décidé qu'elle accorderait au concurrent la médaille d'argent et voterait l'impression de son mémoire, s'il trouvait bon de se faire connaître.

En formant son programme de concours pour 1858, la classe a supprimé deux des questions restées précédemment sans solution et les a remplacées par les suivantes :

1° *Rechercher l'enchaînement des diverses architectures de tous les âges et les rapports qui peuvent exister entre les monuments et les tendances religieuses politiques et sociales des peuples.*

2° *Faire l'histoire de la tapisserie de haute lisse dans les Pays-Bas.*

Dans le discours qu'il a prononcé comme directeur de la classe à la séance publique, M. Alvin s'est particulièrement attaché à démontrer quelle influence l'état des beaux-arts exerce sur la situation de l'industrie et à prouver qu'une forte organisation de l'enseignement du dessin peut seule relever le niveau de l'art, qui tend à s'abaisser; non ce niveau moyen dont la médiocrité suffit aux esprits superficiels, mais celui qu'ont atteint, dans leur art, les maîtres auxquels l'école flamande doit sa renommée. Le mal, c'est qu'une puissante et noble impulsion manque aujourd'hui aux efforts des artistes qui se jettent dans la spéculation. L'auteur du discours a terminé en indiquant d'où pourrait, suivant lui, venir cette impulsion et comment il serait à souhaiter qu'elle se fît sentir.

(ANNÉE 1858.)

Le bruit s'était répandu que le chef-d'œuvre des frères Van Eyck, l'*Adoration de l'agneau pascal* dont l'église Saint-Bavon de Gand n'a su malheureusement garder que des fragments, se trouvait dans un état de conservation inquiétant et qu'il réclamait d'urgentes réparations; la classe des beaux-arts s'en émut et invita un de ses membres, M. De Busscher, qui réside à Gand, à s'enquérir du véritable état des choses. M. De Busscher était d'autant plus naturellement désigné pour procéder à cette espèce d'enquête, qu'il avait été le premier à signaler au gouvernement la nécessité de prendre des mesures pour arrêter le progrès des altérations qu'avait déjà subies l'un des plus précieux monuments de l'art national. La commission gantoise, instituée pour veiller à la conservation des monuments de la Flandre, procéda à un examen à la suite duquel elle se prononça pour une restauration immédiate de l'œuvre des Van Eyck. Les marguilliers de Saint-Bavon ne reconnurent pas, il est vrai, que la restauration fût nécessaire; mais c'est une question sur laquelle on pouvait révoquer en doute leur compétence. Involontairement on se rappelait que leurs prédécesseurs s'étaient montrés fort peu au courant des choses d'art, en autorisant jadis la vente à un spéculateur des panneaux de cette même *Adoration de l'agneau mystique,* qui sont passés, grâce à leur vandalisme, au Musée de Berlin. La commission gantoise persista dans son opinion et constata l'état réel des diverses parties de l'*Adoration de l'agneau*, dans un rapport très-détaillé qui fut communiqué à l'Académie par M. De Busscher, lequel exprima le vœu que l'œuvre des Van Eyck fût reconstituée dans son ensemble, au moyen de copies exécutées d'après les panneaux du Musée de Berlin. L'Académie décida qu'il serait donné au ministre communication du rapport de M. De Busscher, avec prière de vouloir prendre des mesures pour la conservation de l'un des plus précieux objets d'art que possède la Belgique.

1858 On croyait avoir fait à Gand la découverte du monument funéraire du célèbre chancelier de Charles le Téméraire, Hugonet, qui fut décapité par les Gantois avec le sire d'Humbercourt. M. De Busscher fit connaître, dans une notice communiquée à l'Académie, que c'était une erreur : les témoignages historiques qu'il produisit ne laissèrent pas de doute à cet égard. Quoi qu'il en soit, la méprise où l'on était tombé eut son utilité. Elle attira l'attention des archéologues sur l'antique oratoire des Frères de Notre-Dame où l'on découvrit, sur les murs latéraux de l'église, des traces de très-anciennes peintures murales sous une triple couche de badigeon. L'enduit qui le recouvrait fut enlevé avec soin et l'on mit à découvert une peinture en détrempe, datant du quinzième siècle, dont certaines parties se trouvaient assez bien conservées.

La peinture murale à l'huile, découverte à Gand dans la Grande Boucherie et dont l'existence avait été signalée par M. De Busscher en 1855, fut, de la part du même membre, l'objet de nouvelles recherches consignées dans un travail étendu dont il donna communication à la classe des beaux-arts. Ainsi qu'il le dit lui-même, tandis qu'une judicieuse restauration redonnait à l'œuvre son aspect primitif, il s'était attaché à dissiper l'obscurité qui enveloppait l'origine de cet *ex-voto* de l'un des membres de la corporation des bouchers gantois, et il croyait y avoir réussi. Sa notice, qui renferme de nombreux renseignements pour l'histoire de l'art et des artistes au quinzième siècle, fait connaître l'auteur présumé de la peinture de 1448 et le nom du personnage qui la fit exécuter.

Un mémoire sur cette question : *Les Grecs et les Romains ont-ils connu l'harmonie simultanée des sons et en ont-ils fait usage dans leur musique,* fut déposé par M. Fr. Fétis. L'impression en fut votée, conformément aux conclusions des rapporteurs, MM. Snel, Baron et Van Hasselt. La connaissance que les anciens auraient eue du principe de l'harmonie et l'application qu'ils en auraient faite dans leur musique, est un point qui a été vivement

controversé. M. Fétis s'est appliqué à exposer la question d'une 1858
manière nette et précise, en la dégageant des obscurités scientifiques, pour la mettre à la portée de tous, en s'appuyant sur l'autorité des monuments et en discutant les arguments mis en avant de part et d'autre. La conclusion est que : « Jusqu'au moment où la musique s'est formée en art véritable, dans les temps modernes, après de lents progrès, et a pris tous ses développements par la combinaison des éléments divers de mélodie, d'harmonie, de modulation, de mouvements plus ou moins longs et rapides, de sonorités, de timbres et de variétés d'accents, il n'y a pas eu d'autre musique que le chant populaire; chant qui, certes, a de grandes beautés originales chez certains peuples, mais qui est en dehors des conditions de l'art élevé à la puissance qu'on lui reconnaît dans les œuvres de nos illustres maîtres. La musique des Grecs, des Romains, des Étrusques n'a pu consister qu'en des chants de cette espèce. S'ils avaient possédé autre chose que des mélodies traditionnelles, c'est-à-dire une musique écrite et combinée, elle serait parvenue jusqu'à nous, aussi bien que les œuvres de leurs poëtes, orateurs, historiens et philosophes. »

Comme suite à ses recherches sur les artistes belges qui ont vécu à l'étranger, M. Éd. Fétis a lu des notices sur Jean Duvivier, graveur des médailles de Louis XV; François Millet, peintre anversois qui résida en Italie et en France; Gérard Van Opstal, sculpteur qui exécuta, au dix-septième siècle, de nombreux travaux dans les maisons royales de France; Roelandt Savery, paysagiste courtraisien, qui fut un des artistes favoris de l'empereur d'Allemagne Rodolphe II; Van der Meulen, le peintre des batailles et des chasses de Louis XIV.

A la demande du ministre, la classe des beaux-arts avait rédigé le programme de l'examen que devaient subir les jeunes gens inscrits pour prendre part au grand concours d'architecture. L'Académie d'Anvers trouvait ce programme trop compliqué et plutôt que de modifier son enseignement de manière à préparer ses élèves à répondre aux questions qui leur seraient posées,

1858 elle sollicitait du gouvernement l'ajournement de la mise à exécution du règlement. Consultée par le ministre, la classe fut premièrement d'avis qu'on pût accéder à ce désir; mais elle exprima ensuite une opinion contraire. Convaincue que la direction de l'Académie d'Anvers s'exagérait les difficultés de l'examen, elle rédigea un programme explicatif qui démontrait qu'on n'exigeait rien des élèves qui ne fût indispensable. Le rapporteur de la commission chargée d'élaborer ce travail fut M. le colonel Demanet, membre de l'Académie.

Le ministre de l'intérieur avait fait connaître à la classe des beaux-arts qu'avant de prendre une décision relativement à une histoire de l'art en Belgique, il désirait avoir communication du plan détaillé de cet ouvrage, ainsi qu'un aperçu de son étendue présumée. Ce plan fut rédigé par la commission; un rapport qui en renfermait l'exposé fut communiqué par M. Van Hasselt et adressé au ministre, après avoir reçu l'approbation de la classe.

M. Fierlants ayant sollicité l'appui du gouvernement pour reproduire par la photographie les chefs-d'œuvre de peinture de l'école flamande gothique, le ministre consulta la classe sur l'intérêt et l'utilité de cette entreprise. L'avis devait être et fut favorable. L'Académie, comme le gouvernement, comme le pays, désirait que la gloire de nos vieux maîtres fût popularisée par tous les moyens possibles.

Des notes sur Jérôme Van Aeken, dit Bosch, peintre et graveur, et sur Alard du Hameel, graveur et architecte, artistes de Bois-le-Duc, de la fin du quinzième siècle, ont été communiquées à l'Académie par M. A. Pinchart. Ces notices rectifient beaucoup de méprises des biographes.

Une seule des questions portées au programme du concours de cette année avait provoqué l'envoi d'une réponse. Cette question était celle par laquelle l'Académie demandait de : *Rechercher l'enchaînement des diverses architectures de tous les âges, ainsi que les rapports qui peuvent exister entre les monuments et les tendances religieuses, politiques et sociales des peuples.*

Conformément aux conclusions du rapporteur, M. Roelandt, 1858
auxquelles adhérèrent MM. Suys et Partoes, la médaille d'or fut décernée à M. Edmond Lévy, auteur de ce mémoire, dans lequel la question était traitée avec autant de sagacité que d'érudition, ainsi qu'il était dit dans le rapport analytique qui servit de base au jugement de l'Académie.

M. Guillaume Geefs, directeur de la classe, prit pour texte de son discours le sentiment du beau dans les arts. Il s'attacha à faire voir comment ce sentiment se forme et se développe, comment il est la condition essentielle de la production normale des œuvres d'art. Il démontre que la mission du peintre et du statuaire n'est pas de donner une représentation de la nature matériellement exacte, mais d'en reproduire des images conformes à l'idée qu'il s'est formée par la comparaison des types existants dans la nature.

Aux questions conservées dans le programme du concours de 1858 s'ajouta, pour l'année suivante, une nouvelle question ainsi conçue :

Faire l'histoire de la gravure des sceaux, des médailles et des monnaies en Belgique jusqu'à la fin du quinzième siècle.

(ANNÉE 1859.)

Le hasard, auteur de tant de découvertes, avait mis entre les mains de M. Alvin une estampe extrêmement curieuse, trouvée dans un des volumes manuscrits de la Bibliothèque royale. Cette pièce que l'on peut qualifier d'unique, puisque, après la publication d'un fac-simle qui la reproduit, aucun autre exemplaire n'en a été signalé, offre la représentation des grandes armoiries du duc Charles de Bourgogne. Une notice sur ce document, précieux pour l'histoire de la gravure, a été communiquée à la classe par M. Alvin. Les motifs qui tendent à faire attribuer l'exécution de la planche des grandes armoiries au maître de 1466,

1859 sont expliqués dans ce travail dont l'auteur a également indiqué les particularités qui lui semblent devoir faire considérer l'estampe en question comme l'œuvre d'un graveur flamand.

Dans l'histoire des artistes belges expatriés, pour laquelle M. Éd. Fétis s'est attaché à recueillir des documents, vinrent s'inscrire les noms de Lucas et de Martin Van Valckenborcht, ainsi que celui de Denis Calvaert; les deux premiers ayant résidé successivement à Lintz, à Francfort et à Nuremberg; le troisième ayant fondé à Bologne une école qui précéda celle des Carrache, et d'où sont sortis des maîtres célèbres tels que le Guide, l'Albane et le Dominiquin.

La classe des beaux-arts s'était, à différentes reprises, occupée de la recherche des moyens propres à imprimer une forte impulsion à l'art de la gravure en Belgique. Le ministre de l'intérieur invita l'Académie à lui exposer ses vues sur la part qui pourrait être prise par le gouvernement à la réalisation de cette idée. Une commission fut nommée à l'effet de préparer un plan pour le mode d'encouragement qu'il conviendrait de faire donner par l'État aux travaux des graveurs et des membres de la classe apportèrent individuellement le concours de leurs lumières pour arriver à la solution du problème. Ce fut, dans le courant de cette année, la question qui occupa le plus l'Académie. M. Erin Corr, en sa qualité de graveur, prit naturellement une part très-active à ce mouvement qui aurait produit d'excellents résultats, si les bonnes intentions du gouvernement s'étaient traduites en mesures efficaces. La classe des beaux-arts reçut de M. Erin Corr la communication d'une notice intitulée : *De l'état actuel de la gravure et des encouragements à lui accorder.* Après avoir rappelé ce que fut autrefois l'art de la gravure en Belgique, l'auteur examine par quels moyens il serait possible de lui rendre son ancien lustre. Ces moyens seraient, d'après lui : la création de bourses d'étude en faveur des jeunes artistes qui ont fait preuve de grandes dispositions pour la gravure; des souscriptions prises par le gouvernement aux estampes reproduisant des œuvres remarquables de

l'école belge, tant anciennes que modernes; des commandes de 1859
gravures formant une publication nationale, enfin l'établissement d'une chalcographie royale chargée de la publication des estampes appartenant au gouvernement.

M. A. Siret traita également la question et exposa ses idées personnelles dans une notice intitulée : *Quelques mots sur la lettre ministérielle concernant les encouragements à donner à l'art de la gravure.* L'un des points sur lesquels l'auteur insista le plus particulièrement fut la formation d'une sorte de musée belge reproduisant, dans des séries de planches gravées de différents formats, les œuvres des peintres anciens et modernes, des portraits, enfin les monuments, les trésors d'orfévrerie, les armes, les meubles etc., que nous ont légués les siècles passés et qui offrent tant d'intérêt aux artistes, ainsi qu'aux archéologues. Une pareille publication ne peut se faire qu'avec l'appui et sous les auspices du gouvernement; mais elle ne serait point une charge pour le trésor, attendu que la vente des estampes composant la chalcographie belge ferait infailliblement rentrer l'État dans ses avances.

M. Alvin communiqua, de son côté, à l'Académie, ses idées relativement à l'objet dont il s'agit, dans une notice ayant pour titre : *Sur les encouragements à donner à l'art de la gravure.* L'idée d'établir une chalcographie belge ayant été mise en avant par MM. Erin Corr et Siret, M. Alvin croit utile de donner quelques renseignements sur l'origine, sur l'histoire et sur le mode d'opérer de l'institution française, après quoi il examine ce qu'on pourrait emprunter au régime de celle-ci, car il est d'avis qu'il ne conviendrait pas d'adopter entièrement son système d'organisation. Ce qu'il voudrait surtout éviter, c'est de constituer l'État en marchand détaillant. M. Alvin termine en présentant, pour l'établissement d'une chalcographie belge et pour l'ensemble de ses opérations, un projet qui pourra servir de base aux délibérations de la commission chargée de préparer le travail demandé à l'Académie par le ministre de l'intérieur.

La commission commença par remercier le ministre du témoi-

1859 gnage d'intérêt qu'il donnait à un art auquel l'intervention du gouvernement est particulièrement nécessaire, puis elle annonça qu'elle serait bientôt en mesure de fournir un plan d'ensemble où seraient indiqués les moyens d'établir, en faveur des graveurs belges, un mode efficace d'encouragement. Ce ne fut pas, de sa part, une vaine promesse. La fin de l'année n'arriva pas sans qu'elle eût présenté à l'Académie, qui l'approuva et en ordonna l'envoi au ministre, un plan complet pour l'encouragement de l'art de la gravure. La commission était composée de MM. Navez, De Keyser, Erin Corr, Calamatta, Alvin et Siret. Elle avait désigné le premier comme président; comme secrétaire M. Siret et comme rapporteur M. Alvin. Ce dernier exposa, dans le travail qu'il soumit à l'approbation de l'Académie, les différents points sur lesquels avaient porté les délibérations de la commission et fit connaître les opinions de la minorité, aussi bien que celles de la majorité, en indiquant, à l'occasion de chacun des articles du projet, les raisons qui en avaient motivé l'adoption. Il termina par un essai de règlement qui fut, comme le rapport, adopté par l'Académie pour être envoyé au ministre de l'intérieur. Voici les principales dispositions du règlement :

« Il sera fait, aux frais de l'État, une publication ayant pour objet la reproduction des principaux monuments de l'art belge. — La publication se divisera en trois séries : 1° Peinture, 2° Sculpture; 3° Architecture. — La gravure au burin sera exclusivement employée pour la reproduction des œuvres considérables de peinture. — Les planches commandées ou achetées par l'État sont déposées à la Chalcographie belge annexée au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.

Une commission choisie par le ministre dans le sein de la classe des beaux-arts est chargée, à titre consultatif, de l'examen des mesures qui se rattachent à l'encouragement de la gravure. »

Voilà une question qui certes avait été étudiée à fond; le projet soumis au gouvernement pouvait être adopté dans son ensemble et mis à exécution, avec telles modifications qu'il eût

convenu à l'initiative ministérielle d'y introduire. Malheureusement il eut le sort de bien d'autres travaux du même genre et fut enterré dans les cartons de l'administration. 1859

Le ministre de l'intérieur consulta l'Académie sur le point que voici : Est-il nécessaire que les lauréats du grand concours de composition musicale voyagent pendant quatre années? Si l'on réduisait à deux années l'obligation de visiter les pays étrangers pour le musicien qui n'a pas le même fruit à tirer de cette disposition réglementaire que le peintre, le sculpteur et l'architecte, la pension du compositeur-lauréat serait également réduite de moitié et l'on pourrait employer l'excédant à l'encouragement de l'art musical.

La question soulevée par le ministre fut soumise à l'examen de la section permanente du jury des grands concours de composition musicale. Celle-ci fit son rapport par l'organe de M. Fr. Fétis. Le jury était d'avis que les voyages à l'étranger n'étaient plus aussi utiles aux lauréats des grands concours de composition, depuis que le niveau de l'art avait baissé dans les pays où ils étaient précédemment tenus de fixer leur résidence; mais il estimait qu'il y avait lieu de les laisser, à cet égard, suivre l'impulsion de leur sentiment : voyager s'ils en avaient la fantaisie; rentrer en Belgique après deux années d'excursions à l'étranger, si tel était leur désir. Le mal est que lorsqu'ils reviennent dans leur pays, ils n'y trouvent pas de moyens d'existence. Ni la musique d'église, ni la musique instrumentale, n'offrent des chances de fortune à ceux qui cultivent l'un ou l'autre de ces deux genres. La seule carrière qui puisse aujourd'hui tenter l'ambition de l'artiste est celle de compositeur de musique dramatique; or, les théâtres lyriques de la Belgique sont fermés aux auteurs belges; les productions applaudies à l'étranger y ont seules accès. Le jury demande, en conséquence, que les lauréats des grands concours de musique soient libres, pour ce qui concerne la direction de leur carrière. Seulement, ceux qui voudraient passer en Belgique les deux dernières années de leur

1859 position de pensionnaires devaient être tenus de faire preuve d'activité artistique par la présentation d'un ouvrage sérieux à la section permanente du jury.

Le ministre de l'intérieur a consulté l'Académie au sujet de la publication des œuvres de musique des compositeurs belges des quinzième et seizième siècles. Ces œuvres ne sont guère connues que d'un petit nombre de savants. Il pourrait être intéressant et utile pour l'art, de réunir les plus remarquables et de les publier traduites en notation moderne. Le ministre est informé que M. le directeur du Conservatoire de Bruxelles a déjà appelé l'attention de l'Académie sur ce point. Il désire que la Compagnie reprenne l'examen de la question et lui fasse connaître son opinion, tant sur l'opportunité du sujet que sur les moyens d'exécution.

M. Fr. Fétis fut naturellement chargé de mettre l'Académie à même de répondre à cette ouverture du ministre. Il présenta un rapport dans lequel la question était examinée sous ses différents aspects. Les éditions originales des œuvres des anciens compositeurs belges sont devenues d'une rareté extrême. Les petits cahiers imprimés pour chaque voix et pour chaque instrument s'étaient dispersés, et c'est miracle aujourd'hui de trouver réunies les diverses parties d'un même morceau. On avait cessé d'exécuter cette musique, considérée comme surannée; on n'avait plus l'intelligence de la notation dans laquelle elle était écrite et le zèle archéologique ne s'était pas encore manifesté. Comment ces productions d'un autre âge auraient-elles été sauvées de la destruction? Au moyen des exemplaires rarissimes qui se trouvent en quelques mains privilégiées, on peut en donner de nouvelles éditions dont la publication permettra d'apprécier le mérite des maîtres qui ont fait la gloire de notre ancienne école. M. Fétis rappelle dans son rapport ce que furent et ce que firent les compositeurs belges du quinzième et du seizième siècle. Il passe ensuite aux moyens d'exécution. Initiés par lui à la connaissance des anciennes notations musicales, les élèves les plus distingués des Conservatoires de Bruxelles et de Liége

seraient chargés des travaux de traduction. On commencerait 1859
par publier les œuvres qui se trouvent à la Bibliothèque royale de Belgique et dans la collection particulière de l'auteur du rapport, après quoi on puiserait dans les grands dépôts publics des pays étrangers.

L'Académie donna son approbation au rapport de M. Fétis et décida qu'il serait transmis au ministre de l'intérieur.

M. le chevalier Léon de Burbure adressa à M. Alvin une *Notice sur l'ancienneté de l'art typographique en Belgique*, qui fut communiquée à l'Académie et accueillie pour être imprimée dans le *Bulletin*. Cette notice renferme des renseignements inédits dont pourront faire usage les personnes qui s'occupent de l'histoire de l'art xylographique en Belgique.

Un concours ayant été ouvert pour les paroles de la cantate destinée à être mise en musique par les prétendants au grand prix de composition, trente-cinq pièces furent adressées à l'Académie qui couronna celle du *Juif errant* par Mme Pauline Braquaval, institutrice à Warcoing.

L'Académie eut cette année la satisfaction de pouvoir décerner la médaille d'or aux auteurs de deux mémoires qu'elle avait reçus en réponse à des questions inscrites à son programme de concours. La première de ces questions était intitulée : *Faire l'histoire de l'origine et du progrès de la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du quinzième siècle.* Conformément aux conclusions entièrement favorables d'un rapport présenté par M. Alvin, la classe des beaux-arts accorda le prix au mémoire dont l'auteur fut reconnu, lors de l'ouverture du billet cacheté, être M. Jules Renouvier, archéologue français. Suivant le rapporteur, « l'auteur de ce travail a traité chacune des divisions dont il est formé avec les développements qu'elle comporte; il se montre toujours à la hauteur de son sujet. Presque constamment, il a vu les objets dont il parle; il les a étudiés et analysés; lorsqu'il est obligé de s'en rapporter aux assertions d'autres écrivains, il apporte dans la discussion des faits une critique savante et une grande bonne foi. »

1859 L'Académie avait reçu un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire de la tapisserie de haute lisse dans les Pays-Bas.* Elle décerna le prix à l'auteur de ce travail, adoptant les conclusions d'un rapport de M. Ed. Fétis auquel adhérèrent MM. De Busscher et Balat. L'ouverture du billet cacheté fit connaître que le mémoire couronné était l'œuvre de M. Alexandre Pinchart, chef de section aux archives générales du royaume.

Deux questions nouvelles furent adoptées pour être inscrites au programme du concours de 1860. Elles étaient ainsi conçues :

1° *Déterminer et analyser, au triple point de vue de la composition, du dessin et de la couleur, les caractères constitutifs de l'originalité de l'école flamande de peinture, en distinguant ce qui est essentiellement national de ce qui est individuel.*

2° *Faire l'éloge de Grétry; déterminer ce qui caractérise son talent dans les cinq genres de musique dramatique, à savoir : la comédie sérieuse, la comédie bouffonne, la pastorale, le grand-opéra de demi-caractère et la tragédie lyrique.*

Le discours prononcé à la séance publique de la classe par M. Fr. Fétis, en sa qualité de directeur, portait principalement sur la position des lauréats des grands concours. Tout sourit d'abord au jeune artiste qui a obtenu la palme dans ces concours; on applaudit à son succès; on lui prédit un bel avenir; il rêve la gloire et la fortune. Cependant, au retour des voyages qu'il a faits comme pensionnaire du gouvernement, les déceptions commencent pour lui. Le voilà forcé de trouver des moyens d'existence et ce n'est pas chose facile pour un compositeur en Belgique. S'il essaye de se faire connaître par quelque ouvrage important, il trouve dans le public l'indifférence au lieu des sympathiques encouragements sur lesquels il avait cru pouvoir compter. Il s'agit d'attirer l'attention, de faire de l'effet et comme le jeune artiste n'obtient pas toujours ce résultat en produisant des œuvres empreintes d'un sentiment sincère, il adopte les formes à la mode, sacrifiant ses convictions à la nécessité du succès. Ce succès n'a

que la durée d'un moment. L'artiste qui veut que ses œuvres 1859
vivent dans l'avenir doit ne prendre conseil que de ses seules inspirations.

(ANNÉE 1860.)

M. Fr. Fétis ayant présenté à la classe une traduction française des traités de musique de Jean Tinctoris, ce travail fut soumis à l'examen de MM. Van Hasselt et Snel, désignés l'un pour la partie technique, l'autre pour la partie historique et philologique. Après avoir donné, dans un rapport très-étendu, des renseignements sur les écrits de Tinctoris, musicien belge du quinzième siècle, lesquels étaient pour la plupart inédits et se trouvent réunis dans un précieux manuscrit que possède M. Fétis, M. Van Hasselt fait l'éloge de la traduction qu'il a eu à examiner et insiste pour que l'Académie engage le gouvernement à favoriser la publication d'un ouvrage qui témoigne et de l'état d'avancement de l'art musical au quinzième siècle et de l'érudition du traducteur qui a enrichi sa version de nombreuses notes. Les mêmes conclusions sont prises par M. Snel et la classe décide qu'il sera écrit au ministre de l'intérieur, pour obtenir un subside destiné à couvrir les frais de l'impression du manuscrit de Tinctoris, accompagné de la traduction de M. Fétis.

Des notices ont été lues par M. Éd. Fétis sur Gérard Edelinck, le célèbre graveur qui fut le premier, dans son art, au dix-septième siècle et sur Philippe Buyster, un des meilleurs statuaires belges de la même époque.

Le ministre de l'intérieur jugea utile de consulter l'Académie sur le principe même de la restauration des tableaux. L'administration est souvent sollicitée d'allouer des subsides pour la restauration d'anciennes peintures qui ont subi des dégradations par une cause quelconque. Elle a coutume de n'accorder son concours qu'après avoir pris l'avis d'hommes compétents. Toute-

1860 fois, la restauration des tableaux constitue une mesure si grave, lorsqu'il s'agit d'œuvres d'un certain mérite, que l'application n'en saurait être entourée de trop de précautions. Le ministre invite donc l'Académie à lui faire connaître son sentiment sur les points que voici : La restauration des anciens tableaux doit-elle être encouragée, recommandée ou seulement autorisée? A quels caractères reconnaît-on que la restauration d'un tableau est devenue indispensable? Dans quelles limites y a-t-il lieu de la circonscrire? A quels systèmes de restauration convient-il de donner la préférence?

L'Académie nomma, pour préparer un projet de réponse au ministre, une commission composée de MM. Navez, Portaels, De Keyser, Leys et De Busscher. Ce dernier fit connaître, comme rapporteur, le résultat de l'examen qu'elle avait fait de la question. La commission approuva le gouvernement de considérer la restauration des tableaux comme une chose grave, à laquelle on ne saurait donner trop d'attention. Quant à dire si la restauration est indispensable, dans quelles limites et par quels procédés elle doit être exécutée, cela ne se peut pas d'une manière générale. Il faut décider de chaque cas particulier. Le ministre apprécia la justesse de ces observations; il pria la classe des beaux-arts de déléguer trois de ses membres qui se joindraient à la commission royale des monuments, toutes les fois que le concours du gouvernement est demandé pour la restauration d'un tableau ancien appartenant à une administration publique.

Par un arrêté royal dont l'Académie reçut communication, il fut décidé qu'une collection des œuvres les plus remarquables des anciens compositeurs belges, traduites en notation moderne, serait publiée sous les auspices du gouvernement. Dans le rapport qui précédait cet arrêté, le ministre de l'intérieur fit connaître que cette publication, sur laquelle l'Académie avait donné un avis favorable, serait dirigée par M. Fr. Fétis, secondé dans le travail des traductions par de jeunes artistes pour lesquels il avait ouvert un cours de paléographie musicale.

Le conseil de fabrique de l'église du Sablon informe l'Aca- 1860
démie qu'il a chargé un artiste de prendre des calques des anciennes peintures murales nouvellement découvertes dans cet édifice, et exprime le désir que des membres de la classe des beaux-arts viennent s'assurer de la manière dont ce travail est exécuté. MM. Navez, Suys, Alvin, Éd. Fétis et De Busscher sont désignés pour remplir cette mission. A une séance suivante, M. Alvin rend compte du résultat de l'examen dont les peintures de l'église du Sablon ont été l'objet. La commission estime qu'au moyen des copies et des photographies qui reproduisent ces peintures, on pourra rétablir le chœur de l'église dans l'état où il était au quinzième siècle.

L'Académie a reçu de l'université royale de Christiania une description de la cathédrale de Drontheim que le gouvernement norwégien se propose de faire restaurer, en même temps qu'une invitation à communiquer des observations qui puissent faciliter une bonne exécution de ce travail. Dans un rapport auquel MM. Roelandt et Suys ont adhéré, M. Balat a examiné le projet soumis à l'Académie, et tout en l'approuvant dans son ensemble, il a présenté quelques observations relatives à certains détails qui lui ont paru devoir être modifiés. « La Belgique, a-t-il dit en terminant, a donné trop de preuves de son respect pour les anciens monuments; elle attache trop de prix à leur conservation, pour que l'Académie puisse rester indifférente à la généreuse résolution du gouvernement norwégien. Aussi fait-elle des vœux pour le prompt accomplissement d'une œuvre qui fera le plus grand honneur à la nation qui l'a entreprise et qui saura, sans doute, la mener à bonne fin. »

M. Van Poucke, professeur de musique à Ostende, adressa à la Chambre des représentants une requête à l'effet de faire établir en Belgique un diapason uniforme et obligatoire, conforme à celui qui venait d'être adopté en France. La Chambre renvoya cette requête au ministre de l'intérieur qui, de son côté, la transmit à l'Académie avec une demande d'avis. Une commis-

1860 sion fut nommée qui choisit M. Fr. Fétis pour son rapporteur. L'auteur du rapport examine quels seraient, d'une part, les avantages, et de l'autre, les inconvénients de l'adoption du nouveau diapason français. Le bien qui en résulterait pour les voix n'est pas aussi grand qu'on le suppose. Elles souffrent moins de l'élévation du diapason actuel, que de l'excès de la richesse de l'instrumentation et de la méthode de chant qui a substitué les sons poussés aux sons posés. Le mal serait le trouble jeté dans la facture des instruments. Les commissaires de l'Académie pensent qu'il y a lieu, non pas de baisser le diapason, mais de le fixer, afin d'empêcher qu'il ne s'élève encore, sous prétexte du brillant de l'exécution. Il serait fait un diapason modèle au ton d'orchestre actuel et qui ne pourrait plus être dépassé à l'avenir.

Une notice sur un triptyque du quinzième siècle, qui se trouve à l'église Saint-Gommaire, à Lierre, ayant été communiquée à la classe par M. Génard, M. Van Hasselt présenta, tant en son nom qu'en celui de M. Éd. Fétis, un rapport sur ce travail et conclut à son impression dans le *Bulletin* de l'Académie. Le triptyque de l'église Saint-Gommaire n'est pas seulement une curiosité archéologique, c'est une belle œuvre d'art. Elle méritait qu'on s'en occupât. M. Génard décrit cette intéressante peinture, fait ressortir les qualités qui la distinguent, s'attache à déterminer l'époque où elle fut exécutée et à en désigner l'auteur, après avoir démontré qu'elle ne peut être d'aucun des maîtres auxquels on l'avait successivement attribuée.

Le concours de 1860 ayant été sans résultat, le programme ancien fut maintenu pour l'année 1861, avec addition de la question d'architecture que voici : *Faire l'histoire des systèmes successifs de couverture des édifices chez les différents peuples. En déduire l'appropriation des formes et des matériaux aux divers pays et aux divers climats.*

Dans le discours qu'il prononça à la séance publique de la classe, Fr. Fétis rappela de quel éclat brilla l'école musicale belge aux quinzième et seizième siècles, alors que l'Europe

entière faisait ses délices des compositions de Guillaume Dufay, 1860
d'Égide Binchois, d'Ockeghem, de Tinctoris, de Josquin Deprés, d'Adrien Willaert, de Cyprien de Rore, d'Agricola, de Nicolas Gombert, de Lassus et de tant d'autres.

(ANNÉE 1861.)

Dans la première séance de cette année, M. Fr. Fétis a donné lecture d'une *Note sur la découverte récente des plus anciens monuments de la typographie musicale et par occasion sur les compositeurs belges du quinzième siècle.* Après avoir fourni des indications bibliographiques sur le plus ancien recueil de compositions musicales imprimé en caractères mobiles par O. Petrucci de Fossembrone, inventeur de ce procédé typographique, l'auteur passe à l'examen de l'ouvrage et note cette particularité curieuse que, dans une collection publiée à Venise par un Italien, les pièces de compositeurs belges sont en immense majorité. Pendant toute la durée du quinzième siècle, les maîtres belges sont sans rivaux en Europe; leurs noms remplissent seuls toute l'histoire de la musique; leur doctrine est la source où puisent toutes les autres nations, pour s'instruire dans l'art qu'ils semblent avoir créé. M. Fétis trouve la cause de leur supériorité dans l'institution des écoles attachées aux cathédrales et aux collégiales des provinces belges; il cite de nombreux exemples à l'appui de cette opinion.

La ville de Gand est favorisée sous le rapport des découvertes archéologiques. M. De Busscher fait à la classe une nouvelle communication relative à des peintures murales retrouvées sous le badigeon, dans la chapelle de Saint-Jean et de Saint-Paul bâtie au commencement du quatorzième siècle. Déjà M. Félix Devigne avait reconnu, dans cette même chapelle servant aujourd'hui de dépôt à une brasserie, les vestiges de peintures reproduisant diffé-

1861 rents groupes des corporations gantoises, et il en avait pris des copies exactes. De récentes investigations, dans le même édifice, ont mis à découvert des peintures religieuses : les images, de grandeur naturelle, de saint Jean et de saint Paul, patrons de la chapelle; l'Arbre de Jessé; la Résurrection de Jésus-Christ; la Légende de l'apostolat de saint Jean l'évangeliste retracée dans une série de compositions. M. De Busscher attache une haute importance à ces découvertes pour l'histoire de la peinture en Belgique; il termine ainsi sa communication : « Quand il aura été fait, pour les belles peintures murales retrouvées en 1857 dans l'oratoire des Carmes chaussés, à Gand, et qui restent toujours sous le badigeon, ce qui s'exécute pour celles de la chapelle de Saint-Jean et de Saint-Paul, la ville de Gand pourra s'enorgueillir des découvertes artistiques signalées dans ses monuments séculaires. Ces diverses peintures murales à fresque, à la détrempe et à l'huile, des périodes les plus éloignées, prouvent de plus en plus que notre antique métropole fut, en effet, le berceau de l'école flamande de peinture, sinon de l'art flamand même. »

M. Alvin a rectifié un vers d'André Chénier reproduit, dans toutes les éditions de ce charmant poëte, avec une faute d'impression dont il est étrange qu'on ne se soit pas aperçu plus tôt. C'est dans la troisième pièce des ïambes que se trouve la faute en question :

Quand au mouton bêlant la sombre boucherie
Ouvre ses cavernes de mort,
Pauvres chiens et moutons, toute la bergerie
Ne s'informe plus de son sort.

M. Alvin démontre que le mot *pauvres*, par lequel débute le troisième vers, ne s'accorde pas avec ce qui suit et que c'est pâtre qu'il faut lire : *Pâtre, chiens et moutons*, etc. Il serait à souhaiter que cette rectification fût faite par les futurs éditeurs des poésies d'André Chénier. M. Alvin déclare que l'idée lui en a été

suggérée par une dame à laquelle il veut laisser le mérite de sa 1861
découverte et qu'il fait connaître.

Philippe et Nicolas Vleugels, deux artistes anversois fixés en France dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, ont pris place parmi les Belges expatriés dont M. Éd. Fétis a entrepris d'écrire l'histoire.

La classe des beaux-arts avait fondé un prix qui devait être décerné à l'auteur de la meilleure gravure en taille-douce exécutée en Belgique pendant l'espace de cinq ans. Trois gravures furent déposées au secrétariat de l'Académie avant l'expiration du délai fixé pour la réception des pièces du concours, savoir : 1° *Jeanne la Folle,* par M. Bal, d'après le tableau de M. Gallait; 2° *La chasse au rat,* par M. Meunier, d'après le tableau de M. Madou; 3° *L'archet brisé,* par M. Vandersypen d'après le tableau de M. Gallait. Adoptant les conclusions du rapport présenté par les commissaires qu'elle avait chargés de juger ce concours, la classe décerna le prix à M. Bal.

Le concours des cantates fut moins faible que ceux des années précédentes. Les morceaux soumis à l'appréciation du jury étaient au nombre de soixante. Suivant ce qu'on apprit par le rapport de M. Alvin, cinq ou six se distinguaient par un certain mérite littéraire, et cette proportion, encore modeste, était satisfaisante comparativement. Le jury déclara, par l'organe de son rapporteur, qu'il y avait progrès notable, chez les concurrents, dans l'art de construire le vers. La cantate couronnée était intitulée : *Agar dans le désert;* l'ouverture du billet cacheté fit connaître qu'elle était l'œuvre d'une femme, de Mme Pauline Braquaval, institutrice à Warcoing.

Le gouvernement soumit à l'examen de l'Académie une *Messe solennelle* de M. P. Benoit, lauréat de l'un des grands concours de composition musicale. Le rapport des examinateurs MM. Daussoigne-Méhul et Fr. Fétis fut très-favorable à cette œuvre dans laquelle ils reconnurent comme qualités caractéristiques l'élévation du style, l'originalité des idées, de la nouveauté dans les

1861 formes harmoniques, mais où ils signalèrent une tendance dangereuse à donner dans le travers des développements excessifs. Ainsi que l'a fait remarquer M. Fétis, les jeunes compositeurs tombent dans le défaut des proportions exagérées en prenant pour modèles la messe en *si mineur* de J. S. Bach et la messe solennelle en *ré* de Beethoven. Ces grandes compositions, souvent exécutées dans les festivals de l'Allemagne, sont des *messes de concert;* il serait à peu près impossible de les introduire dans le service de l'église.

Aucune question nouvelle ne fut portée au programme du concours de 1862, la classe considérant les sujets proposés l'année précédente comme intéressants et n'abandonnant pas l'espoir de les voir traiter d'une manière satisfaisante.

A la séance publique du mois de septembre, il y eut une nouveauté. Ce fut un discours en vers. La prose est d'usage en pareil cas; mais aucune interdiction ne pèse sur la poésie, et M. Van Hasselt put se considérer comme autorisé à employer cette forme littéraire pour composer son discours de directeur. *La Mission de l'artiste,* tel est le titre du morceau poétique dans lequel, après avoir rappelé ce que l'art fut jadis, il montre ce qu'il peut être encore, grâce à d'énergiques et généreuses convictions.

(ANNÉE 1862.)

Une nouvelle démarche de M. Van Poucke, professeur de musique à Ostende, à l'effet d'obtenir que le gouvernement prescrivît l'adoption, en Belgique, du diapason français, donna à M. Fr. Fétis l'occasion de traiter une seconde fois cette question dont il avait entretenu déjà la classe des beaux-arts. L'auteur, après avoir fait l'histoire des variations du diapason dans les différents pays de l'Europe, compare entre eux ceux qui servent actuellement à régler l'accord des instruments et entre

dans des considérations étendues sur les conséquences du plus ou moins d'élévation du ton d'orchestre relativement à l'effet musical. Il fait remarquer que la véritable cause de l'élévation progressive du diapason est la recherche de l'augmentation de sonorité qui se manifeste dès le commencement du dix-septième siècle et se montre persistante jusqu'à nos jours. Avec un diapason bas, la sonorité est sourde, les voix manquent d'éclat aussi bien que les instruments. Rétrograder est chose difficile, attendu que l'habitude a créé, pour l'oreille, le besoin de sonorités vives. Depuis l'adoption du nouveau diapason, les orchestres français ont beaucoup perdu de leur éclat. La commission dont M. Fétis est l'organe maintient donc ses premières conclusions; elle demande non l'abaissement du diapason, mais sa fixation, pour empêcher qu'il ne continue à s'élever. Elle propose d'inviter le gouvernement à rendre obligatoire, dans les écoles publiques et dans les corps de musique de l'armée, le diapason à 906 vibrations actuellement usité en Belgique. Ce rapport est adopté par la classe. 1862

Parmi les questions inscrites au programme du congrès artistique d'Anvers, tenu au mois d'août 1861, il s'en trouvait une ainsi formulée : « *L'expression de l'art monumental est-elle en rapport avec les autres manifestations de l'esprit moderne?* » Non-seulement cette question ne fut pas résolue, mais même elle ne fut pas abordée. M. Demanet crut devoir la traiter au sein de l'Académie, non sans avoir exprimé le regret d'avoir vu le congrès d'Anvers rester stérile comme tant d'autres.

Dans son travail, M. Demanet s'attache à prendre la défense de l'architecture et des architectes modernes. Suivant lui, l'art n'est pas aussi dégénéré qu'on veut bien le dire et même, sous de certains rapports, il a fait de grands progrès. C'est d'abord dans la construction des habitations particulières que ces progrès se font remarquer. Elles sont plus salubres, plus commodes et remplissent mieux leur destination. Les nécessités et les habitudes de la civilisation moderne ont créé de nouveaux besoins auxquels l'architecture donne satisfaction par les gares de chemins

1862 de fer, les marchés couverts et les palais où l'industrie de toutes les nations du monde étale ses produits. Les viaducs qui comblent les vallées pour la circulation des trains de chemins de fer, les ponts aux arches immenses sous lesquels passent des vaisseaux de haut bord, ne sont-ce pas aussi des ouvrages qui ont le caractère monumental? L'art n'est pas toujours au niveau de la science, mais il ne faut pas oublier pourtant qu'on a érigé, de nos jours, des monuments remarquables. Il ne faut pas non plus se refuser à tenir compte de ce qu'il y a de défavorable dans la position des architectes modernes qui n'ont pas autant d'occasions que les anciens de s'appliquer à résoudre les problèmes de l'art pur. Que d'obstacles encore, pour eux, dans la rigueur des devis et des formalités administratives! La liberté professionnelle et l'organisation défectueuse de l'enseignement de l'architecture dans les écoles publiques sont des difficultés qui doivent également être prises en considération. L'auteur dit, en terminant, qu'il croit avoir démontré que l'art monumental, considéré dans son ensemble, n'est pas resté stationnaire. De grands progrès ont été réalisés dans quelques-unes des branches de cet art, et s'il en a été fait de moins notables dans d'autres branches, cela tient en partie à des lacunes de l'enseignement, en partie à de nouvelles exigences de notre état social.

Revenant, à quelque temps de là, sur le même sujet, considéré, non plus dans son ensemble, mais dans une de ses dépendances, M. Demanet donna lecture d'une *Note sur les devis d'architectes*. Le but de l'auteur était de défendre les architectes contre le reproche qui leur est adressé de mettre peu d'exactitude dans leurs devis. Dans la première partie de son travail, il examine ce qu'étaient anciennement les devis, comparés à ceux qu'on exige aujourd'hui. « Ce qui est possible (en fait de devis rigoureusement observés) quand il s'agit d'ouvrages offrant des formes d'une certaine simplicité, qui s'exécutent tous les jours, dont les prix sont établis et connus depuis longtemps, ne l'est plus ou devient d'une difficulté excessive lorsqu'il est

question de constructions plus ou moins compliquées, s'exécu- 1862
tant dans des conditions particulières ou nouvelles, surtout lorsque ces constructions revêtent un cachet artistique plus ou moins prononcé et qui, suivant le degré de perfection qu'on veut y mettre, peut varier de prix dans des limites fort étendues. » M. Demanet pense qu'il serait intéressant de rechercher ce qui se pratiquait exactement au moyen âge, relativement aux devis d'architectes et par quelles transitions on est arrivé au régime actuel. Il propose à l'Académie de faire de cet objet une question de concours et présente une rédaction qui est adoptée pour un futur programme.

M. Alvin a communiqué à l'Académie un long travail intitulé : *De l'enseignement du dessin dans quelques écoles de la ville de Paris*, dans lequel sont consignées les observations qu'il a recueillies en visitant ces institutions. L'organisation de l'enseignement du dessin dans les lycées, dans les écoles fréquentées par la classe ouvrière, dans les écoles municipales instituées pour les hommes et pour les femmes, est exposée dans la notice de M. Alvin, qui considère les différentes méthodes dans leur principe et dans leurs résultats. De l'examen comparatif auquel il s'est livré, il tire les conséquences que voici : « D'abord les académies belges ne méritent pas le reproche, qu'on s'obstine à leur adresser, d'être dans une mauvaise voie et de ne rien produire de bon. Plusieurs d'entre elles réclament des améliorations ; mais il en est qui ne le cèdent pas aux meilleures institutions du même genre qu'on rencontre à l'étranger. En second lieu, c'est en multipliant les écoles de dessin qu'on satisfera à ce que les exigences des industriels ont de légitime. C'est par ces nouvelles créations que le conseil de perfectionnement a provoquées, c'est en améliorant l'enseignement du dessin dans les athénées, les colléges et les écoles moyennes, qu'on obtiendra les résultats désirés.

Dans un *Aperçu sur l'ancienne corporation des musiciens instrumentistes d'Anvers, dite de Saint-Job et de Sainte-*

1862 *Marie-Madeleine,* M. Léon de Burbure fait connaître quelle était l'organisation de ces associations qu'on appelait *menestruelen* et *speelieden* dans le pays flamand. En Belgique, où la musique vocale avait très-anciennement atteint un haut degré de perfection, la musique instrumentale ne pouvait pas être restée stationnaire. Il n'y avait pas de solennité publique qui se passât sans l'intervention des *bandes* d'instrumentistes, comme on disait alors. Pour en donner un exemple, M. De Burbure décrit un *Ommegang* de 1405, dans lequel la musique joua un rôle important, et où l'on ne vit pas figurer moins de soixante instrumentistes dont les comptes du temps ont conservé la liste. L'auteur de la communication donne des détails très-précis sur l'ancienne corporation des musiciens, sur les usages établis pour l'exercice de leur profession et sur le règlement qu'ils étaient tenus d'observer.

M. Van Hasselt a donné lecture de deux fragments du poëme intitulé : *Les quatre incarnations du Christ,* dont il préparait la publication, et qui ont pour sujet, l'un, *la Naissance du Sauveur;* l'autre, *la Chute de l'empire romain.*

Deux questions nouvelles furent inscrites au programme du concours. La première était ainsi conçue :

Exposer, d'après les sources authentiques, de quelle manière il était pourvu, depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'à la mort de Rubens, à l'enseignement des arts graphiques et plastiques, dans les provinces des Pays-Bas et le pays de Liége.

La seconde question était formulée ainsi :

Faire l'histoire de la peinture murale en Belgique et de son application polychrome à l'architecture. Indiquer les caractères et les procédés de chaque époque et de chaque école.

L'Académie a reçu d'un de ses associés, M. de Coussemaker, de Lille, une communication relative à la découverte d'un manuscrit très-intéressant pour l'histoire de la musique, lequel fait partie de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpel-

lier. Ce manuscrit renferme 350 pièces à deux, trois et quatre parties. On n'en connaît pas les auteurs, mais diverses circonstances donnent lieu de croire que c'étaient des trouvères de l'Artois, du Cambrésis, du Hainaut et du Tournaisis. M. de Coussemaker annonce qu'il a commencé à traduire ces compositions en notation moderne et qu'il se propose d'en faire une étude approfondie qu'il soumettra à l'Académie. 1862

A la séance publique du mois de septembre, qu'il présidait, M. Van Hasselt lut une pièce de vers intitulée : *Le but de l'art,* dans laquelle il s'attacha à démontrer quelles ressources infinies l'artiste trouve dans l'observation de la nature et dans l'étude du cœur humain, pour remplir sa divine mission.

(ANNÉE 1863.)

M. L. de Burbure a communiqué à l'Académie le résultat de ses recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers, depuis le seizième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième. Les premières investigations de l'auteur portent sur l'invention du clavecin qu'il croit originaire d'Italie et sur l'époque de l'introduction de cet instrument en Belgique, qui paraît pouvoir être fixée au commencement du seizième siècle. Les facteurs anversois deviennent bientôt les plus renommés de l'Europe. Non seulement leurs instruments ont toutes les qualités exigées des amateurs, mais encore ils sont ornés de peintures exécutées par des artistes excellents, ce qui contribue beaucoup à les faire rechercher. M. De Burbure donne sur les facteurs de clavecins et sur les luthiers anversois, depuis 1523 jusqu'en 1793, les renseignements qu'il a pu recueillir dans les archives, et fait connaître des particularités qui se rattachent à l'histoire générale de l'art flamand.

L'Archéologie n'est pas l'architecture, tel est le titre d'une

1865 notice lue par M. Demanet. L'auteur de ce travail entreprend de combattre non l'usage judicieux, mais l'abus de l'archéologie. Après avoir exprimé pour les arts du moyen âge un injuste dédain, on s'est pris tout à coup de passion pour leurs défauts non moins que pour leurs beautés ; on a voulu que les architectes de notre temps puisassent uniquement à cette source d'inspirations et qu'ils reproduisissent, dans toutes les constructions qu'ils sont chargés d'élever, les formes caractéristiques du style appelé gothique. M. Demanet s'élève contre cette tendance qui lui paraît souverainement ridicule; il s'appuie, pour combattre les exagérations de l'esprit archéologique, sur l'autorité du célèbre architecte anglais M. Fergusson, qui a soutenu vaillamment la même thèse. « Ne serait-il pas temps enfin, dit-il, de laisser ceux qui exercent l'art de l'architecte aux seules inspirations de leur bon sens et de leur génie, sans venir tantôt avec Vitruve ou Vignole, tantôt avec Pugin, leur imposer un jour l'art païen des Grecs et des Romains et un autre jour l'art chrétien du moyen âge? Croit-on donc tellement dépourvus d'intelligence et de goût les hommes qui se livrent aux études spéciales de l'art, qu'on ne puisse s'en rapporter à eux pour tirer le meilleur parti des éléments qui sont à leur disposition et pour en former des édifices appropriés à nos besoins et à nos mœurs? »

Un tableau du musée de Gand, le *Jugement dernier* de Raphaël Van Coxcie, a donné lieu à un procès dont M. De Busscher a rapporté tous les incidents curieux dans une notice communiquée à l'Académie. Ainsi que le fait remarquer M. De Busscher, le conseil de Flandre était rarement saisi de procès artistiques. Ces sortes de différends, jugés ordinairement par les conseils échevinaux, comme toutes les contestations qui concernaient les corps de métiers, n'étaient soumis à la haute juridiction de la cour provinciale qu'au degré d'appel ; or les plaideurs s'arrêtaient le plus souvent devant la perspective d'une procédure lente et dispendieuse. Avant d'aborder le récit des particularités du procès en question, M. De Busscher trace le tableau de l'état des arts à Gand

au seizième siècle et dresse un inventaire des œuvres commandées par la commune aux peintres et aux sculpteurs. C'était un heureux temps, pour les artistes, que celui où les magistrats des villes s'intéressaient à leurs travaux et, tout en donnant à leurs talents de justes encouragements, enrichissaient les édifices publics d'œuvres qui devaient exercer une heureuse influence sur le goût des populations. Les détails relatifs à la commande du *Jugement dernier;* au procès qui résulta des dissentiments du peintre et des magistrats sur l'exécution des clauses du contrat; à l'expertise dont le tableau fut l'objet et au jugement qui intervint, fournissent des renseignements très-curieux pour l'histoire des mœurs de nos anciens artistes. M. De Busscher a complété son travail par une généalogie de la famille de Van Coxcie qui a donné plusieurs bons artistes à l'école nationale. 1863

Au retour d'un voyage en Allemagne, entrepris avec une mission du gouvernement, pour observer l'organisation des écoles de dessin de ce pays, M. Alvin communiqua à l'Académie les résultats de l'examen qu'il avait fait des méthodes d'enseignement en usage de l'autre côté du Rhin.

M. Éd. Fétis a ajouté à ses biographies d'artistes belges établis à l'étranger les notices de Philippe de Champagne, le peintre du Port-Royal, ainsi que celles de Jean Schorquens et de Jean Van Noort, graveurs qui ont produit leurs œuvres en Espagne. Le même membre donna lecture d'un travail sur la peinture religieuse et d'une notice historique sur le musée de Bruxelles.

L'Académie, répondant à une demande d'avis qu'elle avait reçue du ministre de l'intérieur, avait émis l'opinion que le diapason devait être non abaissé, ainsi que l'avait proposé M. Van Poucke, professeur de musique à Ostende, mais fixé de manière à éviter qu'il ne s'élevât davantage par la suite. Le ministre de la guerre nomma une commission chargée d'examiner la question au point de vue pratique, en ce qui concernait les corps de musique de l'armée, et de déterminer le nombre de vibrations auquel le diapason devait être fixé. Cette commission fit un rapport dont

1863 M. Fr. Fétis donna communication à l'Académie. Il a été constaté que le diapason en usage en Belgique est, à de très-petites différences près, le même que celui d'après lequel se règle le ton des orchestres en Allemagne, en Angleterre et en Italie. Ce qui fatigue les chanteurs, ce n'est pas l'élévation du diapason, c'est le peu de soin que prennent aujourd'hui les compositeurs de ne point dépasser, dans leurs ouvrages, les limites naturelles des voix. Le développement excessif de l'instrumentation, la méthode de chant qui consiste à pousser le son avec effort, voilà ce qui nuit aux chanteurs. Les voix ne sont pas plus fraîches et plus pures en France, depuis qu'on y a abaissé le diapason. En résumé, les conclusions de la commission sont que le diapason doit être fixé en Belgique à 902 vibrations par seconde et que tous les chefs de musique de l'armée soient tenus de régler l'accord de leurs orchestres au moyen de ce diapason adopté pour les Conservatoires aussi bien que pour toutes les institutions musicales placées sous le patronage du gouvernement.

Le ministre de l'intérieur prie la classe des beaux-arts de s'entendre avec la classe des sciences, pour indiquer les meilleurs moyens à employer pour assurer la conservation des peintures murales au *Wasserglass* et pour rédiger une série d'instructions qui emprunteraient à ce double concours l'autorité désirable. Une commission mixte est effectivement nommée et présentera un rapport renfermant l'exposé de ses travaux.

Le concours bisannuel pour les paroles de la cantate destinée à être mise en musique par les jeunes artistes prétendant au grand prix de composition musicale, continue de provoquer l'envoi d'un grand nombre de pièces. Celles que reçoit l'Académie cette année s'élèvent au chiffre de cinquante-quatre. D'après un rapport présenté par M. Alvin au nom du jury, les deux tiers des poëmes présentés à ce concours ne répondent nullement à ce que demandait le programme publié par le *Moniteur belge*. Les auteurs de la plupart de ces morceaux ignorent autant les règles de l'art poétique que les conditions de facture

d'un texte destiné à être mis en musique. Quelques-uns se 1865
distinguent par les qualités du style et par l'élévation des idées; mais ils ne répondent pas à leur destination. Après avoir pesé les mérites et les défauts des pièces réservées à la suite d'un premier examen, la majorité du jury se prononça en faveur de la cantate intitulée : *Paul et Virginie*, sans se dissimuler sa faiblesse sous le rapport littéraire, mais en considération de ce qu'elle était favorablement coupée pour la musique et offrait plus de ressources que les autres, sous le rapport de la variété des effets dramatiques. On reconnut toutefois qu'il était nécessaire d'y faire certaines corrections et modifications au sujet desquelles le président du jury fut autorisé par le ministre à s'entendre avec l'auteur. L'ouverture du billet cacheté apprit que celui-ci était un jeune homme de seize ans, élève de troisième à l'Athénée d'Arlon. Cette particularité, dont l'histoire des concours n'offre guère de précédents, mérite d'être signalée.

L'Académie eut la satisfaction de pouvoir couronner les deux mémoires qu'elle avait reçus en réponse à cette question : *Déterminer et analyser, au triple point de vue de la composition, du dessin et de la couleur, les caractères constitutifs de l'originalité de l'école flamande de peinture, en distinguant ce qui est essentiellement national de ce qui est individuel.* D'après l'avis de M. Alvin, premier commissaire, la question posée par l'Académie est traitée d'une manière complète et remarquable dans le mémoire n° 1 dont l'auteur n'a négligé aucun des points qui se rattachaient directement ou indirectement à son sujet. Le mémoire n° 2 est moins complet. L'auteur n'envisage pas la question dans son ensemble; il ne s'occupe que d'une seule époque; pour lui, il n'y a qu'un peintre flamand, c'est Rubens. Il apprécie supérieurement le génie du plus illustre des maîtres de notre école nationale; prenant la plume, et le pinceau quand la plume lui semble impuissante à rendre sa pensée, il accompagne le texte de son mémoire de dessins qui en fortifient le sens. Le plus souvent, ses idées sont ingénieuses et justes; mais

1863 parfois aussi, elles sont d'une exactitude contestable, lorsqu'il dit, par exemple, que l'Italie est la mère de l'école flamande; tandis qu'il est manifeste que cette école a perdu une partie de son caractère à l'époque où nos artistes sont allés étudier en Italie. M. Alvin propose de décerner la médaille d'or aux auteurs des deux mémoires, attendu que, remarquables à des titres divers, ils se complètent l'un par l'autre. M. De Busscher, second commissaire, ne voudrait voir couronner que le mémoire n° 1, par la raison que l'auteur du mémoire n° 2 ne traite qu'un des côtés de la question posée par l'Académie et se montre, pour l'école moderne, d'une sévérité injuste à laquelle la classe ne doit pas s'associer. M. Portaels n'est pas arrêté par les mêmes scrupules; il propose, ainsi que M. Alvin, le partage du prix, et telle est la résolution que prend l'Académie à la suite d'une longue discussion. L'ouverture des billets cachetés fait connaître que le mémoire n° 1 est l'œuvre de M. Edgard Baes, peintre à Anvers, et que l'auteur du mémoire n° 2 est M. A. Wiertz, peintre d'histoire à Bruxelles.

Depuis plusieurs années, l'Académie maintenait au concours l'éloge de Grétry, sans obtenir de résultat. Cette fois, elle reçut un mémoire; mais, suivant M. Fr. Fétis, ce travail ne satisfaisait à aucune des conditions du programme. L'auteur ne semblait pas même avoir pris la peine de parcourir les partitions des ouvrages du compositeur liégeois, outre que son mémoire laissait désirer les qualités les plus élémentaires du style et même une connaissance suffisante de la langue. D'une autre part, M. Léon de Burbure fut d'avis que l'auteur de l'*Éloge de Grétry* n'avait produit qu'une œuvre très-défectueuse, laquelle ne se distinguait que par sa brièveté, n'ajoutant à d'obscures considérations sur l'art musical en général, que de vulgaires détails biographiques sur Grétry. Conformément aux conclusions de ses commissaires, l'Académie décida qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix.

La classe compléta son programme par une nouvelle question formulée en ces termes : *Faire l'histoire de la peinture de*

paysage, en suivant ses progrès et ses transformations depuis les tableaux où elle n'était qu'un accessoire, jusqu'à l'époque où elle devint un genre distinct. 1863

Dans le discours qu'il eut à prononcer, comme directeur de la classe à la séance publique, M. Éd. Fétis parla de l'institution des grands concours, des obligations imposées aux lauréats et de l'influence que peuvent exercer sur leur talent les voyages qu'ils sont tenus de faire à l'étranger.

(ANNÉE 1864.)

M. Alvin donne lecture d'une notice sur un manuscrit intitulé : *Spirituale pomerium*, portant la date de 1440, et dans lequel sont intercalées douze gravures sur bois, considérées par l'auteur de cette communication comme étant au moins contemporaines du texte. Les plus anciennes gravures avec date, connues jusqu'à présent, étaient la *Vierge* de 1418, de la Bibliothèque de Bruxelles, et le *saint Christophe* de 1423, de la collection de lord Spencer. Relativement aux lieux de provenance de ces deux pièces, on ne pouvait que former des conjectures. Il n'en est pas de même du *Spirituale pomerium*, originaire de l'un des monastères de la forêt de Soignes, en Brabant, où les gravures que cet ouvrage renferme ont été exécutées pour et peut-être par l'auteur du texte. M. Alvin donne d'abord des renseignements sur la vie et sur les œuvres de cet auteur, nommé Henri Van den Bogaerde ou Bogaert. Il parle ensuite des monastères de la forêt de Soignes et des travaux qui s'y exécutaient dans le triple domaine de la littérature, des sciences et des arts, puis il termine par des détails sur les planches gravées du *Spirituale pomerium*, considérées au double point de vue de la conception des sujets et de l'exécution.

De nouvelles biographies d'artistes belges établis à l'étranger

1864 ont été lues dans différentes séances de la classe. Ces biographies sont celles de Jacques Denys, peintre anversois, qui travailla à Mantoue; Jacques Coelemans, graveur, qui s'établit à Aix, en Provence, où il reproduisit les tableaux de la galerie du marquis Boyer-d'Aguilles; Pierre Van Schuppen, dont le burin lutta avec celui des premiers graveurs français du dix-septième siècle, et qui fut membre de l'Académie de Paris; Léonard Thiry, dessinateur et graveur, dont le nom se rattache à l'histoire de la célèbre école de Fontainebleau; Robert de Longé et Pierre Vlerick, peintres flamands, qui ont longtemps résidé en Italie.

MM. de Burbure a complété, au moyen de recherches faites dans les archives anversoises, la biographie de Jean Schorquens ou Scorkens, communiquée précédemment à la classe par M. Éd. Fétis. Les renseignements qu'il a recueillis portent sur la date de l'admission de cet artiste dans la gilde de Saint-Luc et sur des particularités relatives à l'histoire de sa famille.

Dans une note sur Balthazar Gerbier, M. Van Hasselt émet le doute que ce peintre, qui occupe une certaine place dans l'histoire de l'art flamand, à cause des relations diplomatiques qu'il eut avec Rubens, soit réellement belge. Diverses circonstances lui semblent pouvoir faire supposer que Gerbier serait né accidentellement en Zélande.

Une notice sur les peintures d'un incunable de la bibliothèque royale, par M. Éd. Fétis, renferme la description d'une suite de peintures à l'aquarelle, servant d'illustrations à un exemplaire de la traduction de Valère-Manime, par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse (édition de 1480). Ces peintures paraissent être d'origine italienne; l'auteur de la notice croit, du moins, pouvoir tirer cette conséquence de différents détails qu'il indique. Ce sont, d'ailleurs, des productions distinguées comme invention et comme exécution.

Le gouvernement a consulté l'Académie sur le projet d'une inscription destinée à honorer la mémoire de Guillaume Dufay dans l'église de Chimay, lieu de naissance de ce célèbre musicien.

M. Fr. Fétis a été invité à donner sur ce projet un avis que 1864
la classe a adopté, en décidant qu'il serait transmis au ministre.

Le ministre de l'intérieur annonce avoir reçu de M. Wiertz la proposition de publier, moyennant une indemnité, la découverte qu'il a faite d'un nouveau procédé de *peinture mate* et invite l'Académie à exprimer son opinion sur la suite qu'il conviendrait de donner à cette négociation. « L'auteur, ajoute le ministre, ne se propose pas de faire connaître immédiatement en quoi consiste son procédé; mais les avantages qu'il présente pourront être appréciés, sans doute, par l'inspection des toiles qui se trouvent depuis plus de dix ans dans l'atelier de l'artiste, lequel s'engage, d'ailleurs, à démontrer, la palette à la main, en présence d'experts, la supériorité pratique de ce procédé nouveau.

L'Académie a accueilli, pour être imprimée dans le *Bulletin* de ses séances, une notice de M. A. Pinchart intitulée : *Roger Vander Weyden et les tapisseries de Berne.* Une des salles de l'hôtel de ville de Bruxelles était jadis ornée de quatre grandes compositions de Roger Vander Weyden. Ces peintures, décrites dans de nombreuses relations de voyage, disparurent tout à coup dans le courant du dix-septième siècle, sans qu'on sache ce qu'elles sont devenues. M. Pinchart croit avoir retrouvé, non les œuvres originales de Vander Weyden, mais des reproductions qui en ont été faites en tapisserie et qui permettent de s'en former une idée sous le rapport de la composition. Ces tapisseries sont actuellement conservées à Berne et proviennent du butin récolté par les Suisses après la bataille de Morat où ils défirent les troupes du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. M. Pinchart expose, dans sa notice, les motifs sur lesquels il s'appuie pour considérer les tapisseries de Berne comme reproduisant les compositions de Vander Weyden autrefois admirées à l'hôtel de ville de Bruxelles.

L'Académie reçut de M. A. Pinchart une seconde communication, laquelle était relative à l'illustre inventeur de la peinture

1864 à l'huile. Les extraits des comptes des ducs de Bourgogne, publiés par M. le comte de Laborde, ont fait connaître que Jean Van Eyck fut au service de Jean de Bavière, comte de Hollande, avant d'être nommé, par lettres patentes du 29 mai 1425, peintre de Philippe le Bon. M. Pinchart a retrouvé aux archives de la Haye, dans les comptes du trésorier de Hollande, la mention du payement des gages de Jean Van Eyck, depuis le mois d'octobre 1422 jusqu'au mois de septembre 1424, et la preuve que ce célèbre artiste habitait alors la Haye où Jean de Bavière possédait un grand et beau palais.

Il fut répondu à une seule des questions mises au concours par l'Académie et formulée en ces termes : *Exposer, d'après les sources authentiques, de quelle manière il a été pourvu, depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'à la mort de Rubens, à l'enseignement des arts graphiques et plastiques dans les provinces des Pays-Bas et le pays de Liége.* M. Alvin, premier rapporteur, a commencé par établir un parallèle entre l'organisation des anciennes corporations et le libre exercice des professions qui est une des conséquences immédiates de l'état social actuel. Il n'y avait pas jadis d'écoles publiques, il y avait un enseignement individuel dans les ateliers. Au moyen de quelle méthode l'éducation des artistes se faisait-elle? Il existait des procédés généraux, des règles établies, des traditions à l'usage de la classe nombreuse des artistes et des artisans. Les œuvres de ces anciennes époques ont entre elles tant d'analogie, qu'il est impossible de ne pas y voir l'influence de quelque principe dominant. Recueillir les renseignements susceptibles de jeter de la lumière sur cet objet important, les rapprocher, les comparer, en former un tableau destiné à remplacer de vagues hypothèses, telle était l'idée que le rapporteur s'était faite du travail demandé par l'Académie aux concurrents. Le mémoire qu'elle a reçu ne répond pas à cette idée. Ce n'est pas une étude absolument dépourvue de mérite; on y rencontre des aperçus ingénieux, mais l'auteur n'a fait que les

esquisser. Il semble que le temps lui ait manqué pour coordon- 1864
ner ses matériaux, pour les disposer avec méthode. Considérant qu'il peut améliorer son travail, M. Alvin propose de maintenir la question sur le programme de l'année suivante, en décidant qu'il n'y a pas lieu, cette fois, de décerner de récompense. Les autres commissaires, MM. Van Hasselt et Portaels, s'étant prononcés dans le même sens, la classe adopte ces conclusions.

Aux questions déjà inscrites au programme du concours, la classe en ajouta encore une nouvelle formulée en ces termes :

Rechercher de quelle façon se faisaient, au moyen âge, les devis estimatifs des grands monuments d'architecture ; montrer en quoi ils ressemblaient à ceux qui se font de nos jours ou en différaient. Établir quelle était la partie qui incombait à l'architecte ou au maître de l'œuvre et celle qui était le plus spécialement du ressort des hommes ou corps de métier.

Rechercher si les évaluations faites à l'époque du moyen âge étaient exemptes des mécomptes qu'on reproche fréquemment à celles de notre temps et, en cas d'affirmation, à quelles causes cette différence peut être attribuée.

Rechercher enfin quand et comment ces devis se sont modifiés de manière à prendre la forme et l'importance qu'ils ont de nos jours.

Le discours prononcé par M. De Keyser, directeur de la classe, à la séance publique du mois de septembre, avait pour sujet une comparaison entre la marche suivie dans le développement des beaux-arts aux siècles passés et les tendances de la nouvelle école. Après avoir tracé le tableau des progrès de l'esprit humain, dans la sphère des arts, pendant une longue suite de siècles, l'orateur terminait par ces réflexions : « Dans tous les temps, le grand art fut le soutien du fronton du temple, et l'on se demande si ses colonnes doivent s'écrouler, pour ne laisser subsister que le corps de l'édifice. Non, sans doute, bien qu'on se dise souvent, avec un sentiment de regret, que le grand art a fait son temps et qu'il s'en va. Non; car de nobles efforts se font

1864 partout pour lui rendre sa splendeur. Si difficile qu'il soit d'y atteindre, il se trouvera toujours des hommes d'énergie et de ferme conviction qui comprendront le but élevé de l'artiste et auxquels aucun sacrifice ne coûtera pour se frayer un chemin dans la voie parcourue par les maîtres dont les chefs-d'œuvre nous surprennent par leur grandeur. »

(ANNÉE 1865.)

De nouveaux documents, trouvés dans les archives de la ville d'Anvers, ont permis à M. L. de Burbure de fournir sur Gossuin Vander Weyden et sur Roger Vander Weyden le jeune, des détails ignorés des auteurs qui s'étaient, jusqu'ici, occupés de ces deux peintres. Né à Bruxelles vers 1465, Gossuin Vander Weyden fit son éducation artistique dans cette ville et jouissait déjà d'une renommée étendue, lorsqu'il vint s'établir à Anvers où il ouvrit un atelier qui ne tarda pas à être fréquenté par un grand nombre d'élèves. Il eut une longue et laborieuse carrière, dont les documents trouvés par M. de Burbure ont mis en lumière des particularités intéressantes. Roger Vander Weyden le jeune, fils de Gossuin, n'était pas mieux connu. Certains auteurs lui attribuaient des travaux considérables; d'autres exprimaient le doute qu'il eût jamais existé. Grâce aux découvertes de M. de Burbure, on peut donner à ces derniers un démenti catégorique. Non-seulement Roger Vander Weyden le jeune n'est pas un personnage imaginaire, mais encore il s'était fait, par ses œuvres, une réputation qui témoigne d'un mérite auquel, faute de productions d'une attribution certaine, nous en sommes réduits à rendre un hommage de tradition.

M. Balat a fait une proposition qui ne pouvait qu'être accueillie favorablement : celle de dresser un inventaire général des ouvrages d'art d'origine belge qui se trouvent dans les collec-

tions étrangères. « Il serait du plus haut intérêt pour l'histoire 1865
de l'art, a-t-il dit, de connaître exactement ce qui a été produit par les artistes belges expatriés et dont les productions ornent les musées étrangers. » Partageant cette manière de voir, l'Académie chargea MM. Balat et Van Hasselt de formuler un plan pour l'exécution d'un si utile projet. Ce dernier commença par développer, dans son rapport, les considérations par lesquelles se démontre l'utilité du travail qui réaliserait l'idée de M. Balat. Les personnes qui ont voyagé dans des pays étrangers, dit-il, ont été souvent étonnées de la quantité considérable de productions de l'art belge qui s'y rencontrent, non-seulement dans les musées et dans les galeries particulières, mais encore dans les églises, les palais, les châteaux et même sur les places publiques. Les catalogues des musées fournissent des renseignements relatifs aux peintures des maîtres flamands qui s'y trouvent; mais il n'en est pas de même d'une foule d'ouvrages de sculpture et d'architecture des artistes de notre école. Cependant, quelque pays de l'Europe qu'on visite, on rencontre de ces artistes des productions remarquables dont l'existence était ignorée de ceux même qui, chez nous, croient être initiés à toutes les manifestations du génie de nos anciens maîtres. En Espagne, en Italie, en France, en Hollande, partout on trouve des preuves du mérite des sculpteurs belges dont les noms sont à peine connus dans leur patrie. Tout le monde tombera d'accord sur l'utilité de la proposition de M. Balat, ayant pour objet de provoquer la rédaction d'un inventaire où ces productions soient indiquées avec les noms de leurs auteurs. Quel est le moyen le plus propre à réaliser ce projet ? C'est ce qui ne peut être décidé qu'après un mûr examen. Les catalogues des musées de peinture et des collections particulières de peinture renferment une foule d'indications inexactes et d'attributions erronées. Il faudrait donc commencer par établir l'authenticité des œuvres données comme étant d'origine flamande. Pour les ouvrages de sculpture et d'architecture, il serait nécessaire de consulter toutes les monographies qui existent sur

1865 les édifices élevés ou décorés par des artistes belges. Évidemment un travail semblable ne saurait être accompli par un seul homme et dans un bref délai. Il ne peut s'exécuter qu'avec le temps et au moyen du concours de trois personnes au moins, chargées de recueillir ce qui se rapporte aux œuvres de peinture, de sculpture et d'architecture. L'Académie approuva le plan développé dans le rapport de M. Van Hasselt et nomma une commission de trois membres, ayant pour mission de former un inventaire général des œuvres des artistes belges qui existent dans les pays étrangers. Malheureusement, l'excellent projet de M. Balat ne reçut qu'un commencement d'exécution. Il reste beaucoup à faire pour terminer cet inventaire qui serait un des plus utiles documents servant à écrire l'histoire de l'art belge. Il n'y a eu, sans doute, qu'un temps d'arrêt dans les travaux des commissaires de l'Académie, qui reprendront et poursuivront jusqu'au bout l'accomplissement de leur mission.

De nouvelles biographies d'artistes ont été ajoutées par M. Éd. Fétis à la galerie des Belges expatriés : ce sont celles de Melchior Tavernier, graveur et inventeur de nouveaux procédés pour l'exécution des cartes géographiques, fixé en France; Bertholet Flémalle, peintre liégeois qui travailla à Rome et à Paris et dont les relations avec la trop célèbre marquise de Brinvilliers ajoutèrent un chapitre étrange à notre histoire; Adrien de Weert, peintre, Bruxellois de naissance, Anversois d'éducation, qui, après avoir voyagé en Italie, établit sa résidence à Cologne.

La législature était saisie d'un projet de loi sur le droit de propriété des modèles et des dessins de fabrique, dans lequel on remarquait des dispositions ainsi conçues :

1° Tout auteur ou propriétaire d'un nouveau modèle ou dessin de fabrique, qui voudra se réserver le droit exclusif de l'exploiter, sera tenu d'en déposer, sous enveloppe cachetée, une esquisse ou un échantillon, avant de livrer au commerce les produits exécutés sur ledit modèle ou dessin;

2° La durée du droit garanti par la présente loi est de dix ans, 1865
à compter de la date du dépôt.

L'auteur de toute œuvre appartenant aux beaux-arts, qui en a fait ou autorisé l'application à l'industrie, sera soumis à la présente loi pour cette application.

Un membre de l'Académie, M. A. Siret, crut voir dans ces dispositions une atteinte portée aux intérêts et aux droits des artistes. Sur sa proposition, la classe nomma une commission chargée d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'adresser au ministre des représentations à cet égard. Cette commission partagea la manière de voir de M. Siret. Suivant elle, il résultait de la combinaison des trois articles du projet de loi qui viennent d'être cités, que l'artiste qui serait l'auteur et l'éditeur d'un objet d'art, se rapprochant de ce qu'on est convenu d'appeler l'art industriel, se verrait, après dix ans, c'est-à-dire le plus souvent, au moment même où il s'apprêterait à jouir du fruit de son travail, complétement dépossédé de son droit au profit de la concurrence. Tout en reconnaissant qu'elle n'avait pas qualité pour prendre l'initiative d'un examen des projets de loi présentés aux Chambres, l'Académie avait cru ne pas pouvoir demeurer indifférente en présence des graves conséquences qui résulteraient, pour une nombreuse catégorie d'artistes, de l'adoption des mesures soumises à l'approbation des Chambres. En conséquence, elle appelait l'attention du gouvernement sur ce qu'il lui paraissait y avoir d'injuste dans les articles 1, 5 et 19 de la loi relative au droit de propriété des modèles et des dessins de fabrique. Le ministre répondit à ces observations que l'Académie lui paraissait n'avoir pas interprété dans leur véritable sens les dispositions de la loi en question, faisant remarquer que l'artiste conservait tous les droits dont il avait joui jusqu'ici; mais que, devenu industriel directement ou indirectement, il subissait la loi commune des industriels. Le ministre terminait en affirmant qu'il éprouvait la plus grande sympathie pour les intérêts des artistes et que ni en cette circonstance ni en aucune autre, il ne prêterait son

1865 concours à des mesures qui auraient pour effet d'y porter atteinte.

M. A. Vander Meersch, architecte à Audenarde, fit connaître à la classe des beaux-arts que son frère, Désiré-Joseph Vander Meersch, décédé, avait légué à l'Académie plusieurs manuscrits relatifs à l'histoire des tapisseries d'Audenarde, exprimant le désir que la Compagnie souscrivît à quelques conditions mises à l'acceptation de ce legs. MM. De Busscher, Van Hasselt et de Burbure furent invités à examiner cette demande qui consistait en ce que si l'Académie faisait imprimer les manuscrits de feu D.-J. Vander Meersch, il serait mis cinquante exemplaires de la publication à M. A. Vander Meersch, qui recevrait également une copie du buste de son frère, dans le cas où l'Académie jugerait à propos de le faire exécuter. Conformément à l'avis de ses commissaires, l'Académie accepta ces conditions qui ne l'engageaient à rien d'onéreux et fut mise en possession du legs. Il restait à examiner les manuscrits de D.-J. Vander Meersch. C'est un soin qui fut confié par la classe à ceux de ses membres déjà consultés sur le principe des conditions mises à la délivrance du legs. M. De Busscher a signalé, dans un rapport très-développé, l'intérêt des documents qu'une donation venait de faire entrer dans les collections de l'Académie. Après avoir réuni les éléments d'un travail sur l'histoire des manufactures de tapisserie de la ville d'Audenarde, M. Vander Meersch avait fait une première rédaction flamande de son ouvrage, puis il l'avait traduit en français, croyant que sa publication dans une langue répandue offrirait un plus grand degré d'utilité. La moitié de son ouvrage était mise au net et le reste était en brouillon, quand la mort vint le surprendre. L'Académie a couronné un mémoire sur la tapisserie en Belgique et qui, sans doute, sera prochainement livré à l'impression, dit l'honorable rapporteur; mais M. Alex. Pinchart, auteur de ce travail, n'a pu faire connaître sommairement les particularités relatives aux différentes localités de la Belgique où l'industrie dont il s'agit a été florissante, tandis que M. Vander Meersch a donné sur les fabriques d'Audenarde des renseignements précis

et complets. Il serait donc à désirer que la monographie de ce 1865
dernier fût imprimée aussitôt après la publication du mémoire couronné par l'Académie. M. Vander Meersch n'ayant fait qu'ébaucher la fin de son écrit, il faudrait qu'un membre de l'Académie s'en fît obligeamment l'éditeur, et se chargeât : 1° de revoir, sous le rapport du style, la partie terminée; 2° de terminer la partie ébauchée en se conformant aux intentions de l'auteur. Ces conclusions, auxquelles ont adhéré les autres commissaires, MM. Van Hasselt et de Burbure, sont adoptées par l'Académie.

Le gouvernement avait ouvert deux concours de poésie, l'un en langue française, l'autre en langue flamande, pour les paroles des cantates devant servir au grand concours de composition musicale. L'Académie reçut quarante-quatre poëmes français et seize pièces flamandes. Le morceau couronné fut, dans la première catégorie, *la Fille de Jephté,* par Mme Strumann, et dans la seconde, *De Wind,* par M. Hiel. Deux membres appartenant à la section de musique, MM. Fr. Fétis et Daussoigne-Méhul, ont signalé à l'attention de l'Académie l'innovation introduite dans les grands concours de composition musicale, innovation qui consiste à autoriser les concurrents à choisir entre un poëme flamand et un poëme français. L'un de ces poëmes pouvant offrir plus que l'autre des ressources dramatiques et des moyens d'expression, il en résultera non-seulement qu'il n'y aura plus d'égalité parfaite de chances entre les concurrents, mais encore que les comparaisons deviendront impossibles et que le jury ne se trouvera plus dans les conditions requises pour prononcer un jugement absolument équitable.

L'Académie avait remis au concours la question de l'enseignement des arts graphiques et plastiques sur laquelle un mémoire lui était parvenu l'année précédente. Le même travail, amélioré, lui fut adressé; mais les modifications qu'il avait subies ne furent pas jugées suffisantes pour que l'Académie pût lui décerner la médaille d'or. Conformément aux conclusions des commissaires,

1865 il fut décidé qu'une médaille d'argent serait accordée à l'auteur et que la question disparaîtrait du programme, la classe ne croyant plus pouvoir compter sur une solution entièrement satisfaisante.

Deux mémoires avaient été adressés à la classe en réponse à la question : *Faire l'histoire de la peinture de paysage, en suivant ses progrès et ses transformations depuis les tableaux où elle n'était qu'un accessoire, jusqu'à l'époque où elle devint un genre distinct.* L'un de ces mémoires portant la devise : *Als ik kan,* est très-étendu; l'auteur a envisagé la question dans son ensemble et sous ses faces multiples. Après avoir examiné ce qu'était le paysage dans les œuvres des peintres de l'antiquité grecque et romaine, il jette un coup d'œil sur l'art du moyen âge jusqu'au quatorzième siècle, après quoi il traite du paysage *gothique* dans les écoles du Nord, en Italie jusqu'au quatorzième siècle et dans les diverses écoles modernes de l'Europe. Pour donner une idée des développements auxquels il a été entraîné, il suffit de dire que, suivant lui : « le paysage est le panthéisme de l'art; il comprend tout; c'est un résumé de la nature. » M. De Busscher, premier rapporteur, pense que l'auteur a compris lui-même qu'il ne répondait pas exactement à la question posée par l'Académie, et de laquelle son système devait avoir pour résultat de l'obliger à s'écarter. En doit-on conclure qu'il soit impossible de faire l'histoire du paysage? Telle n'est pas l'opinion du rapporteur. Rubens a écrit, dans une de ses lettres à Reginald d'Ursel, abbé de Gembloux : « On peut dire des peintres de paysage qu'ils sont les poëtes bucoliques de la peinture. » Le célèbre artiste reconnaissait ainsi que la nature champêtre a une existence distincte dans l'art tout aussi bien, sinon à titres égaux, que la peinture historique. On peut définir les caractères propres de ce genre particulier, remonter à son origine, le suivre dans ses transformations et dans ses progrès. Le mémoire forme une étude consciencieuse et laborieusement préparée; mais il ne constitue pas une réponse spéciale à une question spéciale. M. De

Busscher propose d'accorder à son auteur une médaille d'argent, ce que fait la classe après avoir entendu les rapports des autres commissaires. Quant au second mémoire, c'est plutôt un répertoire biographique de peintres paysagistes qu'une histoire proprement dite. Adoptant un principe diamétralement opposé à celui qui avait servi de point de départ à son compétiteur, l'auteur déclare que, pour lui, la peinture du paysage est d'un ordre secondaire et que c'est pour cela qu'il l'a traitée sommairement. 1865

Trois nouvelles questions furent inscrites au programme du concours pour 1866; elles étaient conçues comme il suit :

1° *Apprécier Rubens comme architecte. — Les villes d'Anvers et de Bruxelles comptent diverses constructions dont on attribue les plans à Rubens. La tradition admise à cet égard est-elle authentique ou ne faut-il pas n'attribuer le style architectonique qui domine dans ces constructions qu'à l'influence exercée par les conseils, par les élèves et par les ouvrages du grand maître flamand? On demande un examen de ces deux hypothèses;*

2° *Analyser et apprécier, au double point de vue de la science et de l'art, les principales méthodes d'enseignement du dessin qui ont été en usage depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; discuter la valeur de chacune d'elles et en déterminer l'influence;*

3° *Exposer l'origine et l'organisation des maîtrises des églises dans les Pays-Bas et dans le pays de Liége. Dire quelle fut la part de ces maîtrises dans les progrès de l'art musical. Déterminer quelles furent les causes de leur prospérité et de leur décadence.*

M. Alvin prit pour sujet du discours qu'il prononça à la séance publique de la classe : l'organisation et la situation actuelle des écoles de dessin en Belgique. Il montra ce qu'elles sont et ce qu'elles pourront devenir, si des efforts persévérants sont faits pour les pousser dans la voie du progrès, puis il termine par ces

1865 réflexions : « Les institutions les plus anciennes qui portent chez nous le nom d'Académie, ont dû, presque toutes, leur fondation à l'initiative des particuliers associés ou à des corporations. L'association sera-t-elle moins puissante, aujourd'hui qu'elle est complétement libre, qu'elle ne l'a été dans un temps où des entraves de tout genre l'enchaînaient? L'industrie élève des plaintes contre nos écoles qui ne répondent ni à ses devoirs, ni, pense-t-elle, à ses besoins. Ne pourrait-elle pas travailler à les améliorer, à en augmenter le nombre. Faisons appel à toutes les influences, à toutes les autorités. Déjà quelques hommes généreux ont ouvert largement leur bourse, quelques administrations communales se sont montrées intelligentes de l'esprit du temps et ont mis la main à l'œuvre. Puissent ces nobles exemples trouver des imitateurs! »

(ANNÉE 1866.)

Une notice de M. Alvin sur *Les trois frères Wierix* est venue combler une des nombreuses lacunes du répertoire iconographique de Bartsch. Ainsi que l'a dit l'auteur de ce travail : « L'œuvre des frères Wierix offre un double intérêt, au point de vue historique et à celui de l'art. Ces infatigables ouvriers du burin ont travaillé sans relâche pendant plus d'un demi-siècle, de 1562 à 1618. Il n'est guère de personnage illustre de leur temps dont ils n'aient retracé la fidèle image. Tant qu'ils ont vécu, pas un livre à gravures n'est sorti des presses anversoises sans la participation de l'un au moins des trois frères. Tantôt ils reproduisent les créations des peintres en renom ; tantôt ils gravent leurs propres inventions. Abordant tous les genres, ils sont, en quelque sorte, le miroir qui reflète les idées qui avaient cours dans les provinces belgiques, au sortir de la grande crise du seizième siècle. » Une tradition, qui ne s'appuyait sur aucune preuve, faisait naître les frères Wierix soit à Amsterdam, soit à

la Haye. Grâce à des témoignages authentiques qu'il a recueillis, 1866
ou dont la communication lui a été faite par de judicieux explorateurs d'archives, M. Alvin a pu établir qu'Anvers fut le lieu de naissance de ces excellents artistes. Des renseignements sur leurs études, sur leurs travaux, sur les caractères distinctifs du talent de chacun d'eux, complètent cette notice où l'on trouve, en outre, des détails sur la fabrication des livres à estampes, à Anvers, pendant les seizième et dix-septième siècles.

M. Daussoigne-Méhul a entretenu l'Académie *De l'indifférence des jeunes musiciens à l'égard des conditions qui leur sont imposées pour les grands concours de composition.* D'après l'auteur de cette communication, les jeunes musiciens se plaignent de ce qu'on les oblige à prouver, dans un concours préparatoire, qu'ils sont initiés aux règles scientifiques de la composition, bien qu'il soit facile de leur démontrer que les grands maîtres ont tous passé par l'étude de ces règles. Ils se dispensent volontiers, s'ils ont obtenu le prix, de se conformer aux dispositions réglementaires concernant les voyages à l'étranger et de la remise périodique des œuvres dont l'examen doit donner une idée de la manière dont ils justifient les sacrifices faits par le gouvernement pour les mettre à même de compléter leur éducation. M. Daussoigne-Méhul signale les fâcheux effets de cette tendance qu'il a observée chez plusieurs lauréats des grands concours de composition musicale. Dans une seconde communication, M. Daussoigne-Méhul revient sur le même sujet, en s'attachant particulièrement à démontrer l'utilité des voyages imposés aux pensionnaires par le règlement des concours. L'honorable associé de l'Académie consacre une troisième notice à démontrer *L'impropriété de certains mots employés par Catel dans son Traité historique de l'harmonie moderne.*

M. Léon de Burbure a signalé à l'Académie l'intérêt que présentent, tant sous le rapport du caractère sculptural que sous celui des costumes, quatre culs-de-lampe qui ornaient les voussures de l'une des portes de la ville d'Anvers récemment

1866 démolies et qui portaient la date de 1318. Cette destruction des portes d'Anvers n'a pas été opérée sans que des voix s'élevassent, au sein de l'Académie, pour déplorer cet acte de l'administration anversoise. Un membre a déposé la proposition suivante que la classe a adoptée à l'unanimité et dont elle a décidé qu'il serait fait part au ministre de l'intérieur : « La classe des beaux-arts exprime son profond regret de ce que la commune d'Anvers ait procédé à la démolition de la porte de Berchem. Elle forme en même temps le vœu que tous les moyens soient mis en œuvre pour sauver les deux portes de Kipdorp qui sont des monuments précieux pour l'histoire et pour l'art. »

Le concours académique resta, cette année, sans résultat. Une nouvelle question, conçue dans les termes suivants, fut portée au programme de 1867 :

Apprécier Quentin Metsys et déterminer l'influence qu'il a exercée.

M. De Busscher profita de l'occasion que lui offrait la séance publique du mois de septembre pour informer le public de ce qui avait été fait au sein de l'Académie pour préparer les éléments d'une *Histoire générale des beaux-arts en Belgique.* Si l'œuvre projetée tarde à s'accomplir, c'est qu'avant d'élever l'édifice, il fallait avoir les matériaux. De toutes parts, on travaille activement au dépouillement des archives; c'est une mine nouvellement exploitée et qui fournit d'abondantes informations pour l'histoire de nos artistes et de leurs œuvres. L'orateur montre le parti qu'on a tiré et qu'on peut tirer encore, pour la connaissance de la marche de l'art, de certaines particularités d'apparence futile, révélées par les documents qu'ont mis en lumière de patients explorateurs. « Les premiers biographes ne pouvaient guère, dit-il, se renseigner aux meilleures sources, c'est-à-dire aux archives officielles et privées. Ils n'eurent à leur disposition que des informations individuelles, des versions locales souvent exagérées, des récits, des traditions et des souvenirs altérés par le temps, par la transmission, voire même par les rivalités de

ville à ville, d'artiste à artiste. Les biographes suivants emprun- 1866
tèrent ces données à leurs devanciers, sans contrôler ni leurs assertions, ni leurs appréciations. Les éléments leur manquaient, comme la science paléographique qui est le partage de bien peu d'écrivains, tandis qu'elle devrait entrer dans le programme de l'enseignement. Dès lors se sont perpétuées jusqu'à nous les erreurs et les inexactitudes. Aussi que de recherches, que d'étude, que de travail pour les redresser et les combattre ! Peut-être avons-nous encore assez de véritables sources à notre portée. Hâtons-nous de les explorer ; hâtons-nous, car les monuments écrits s'altèrent, s'égarent, se détruisent, et chaque fragment qui nous échappe peut nous ravir une intéressante révélation, une précieuse découverte. »

(ANNÉE 1867.)

M. Borgnet, membre de la classe des lettres, a bien voulu communiquer à ses confrères de la classe des beaux-arts des renseignements qu'il a trouvés dans la Chronique de Jean d'Outremeuse relativement à la vieille cathédrale de Saint-Lambert que les patriotes liégeois du siècle dernier ont voulu rendre responsable de l'impopularité encourue par le chapitre et dont il ne reste plus une pierre aujourd'hui. On possède des gravures représentant l'édifice tel qu'il était au moment où il tomba sous les coups d'un vandalisme brutal, ainsi que des descriptions détaillées contenues dans quelques ouvrages, notamment dans celui que M. Vanden Steen de Jehay a publié, il y a quelques années ; mais nulle part on ne trouve de renseignements sur les artistes qui ont participé à la construction et à l'ornementation d'un édifice renommé pour sa magnificence. Ce sont précisément les renseignements de cette nature que M. Borgnet a extraits de la Chronique de Jean d'Outremeuse pour les faire parvenir à la classe des beaux-arts. Les membres de la commission chargée de

1867 rassembler les matériaux d'une histoire des beaux-arts en Belgique pourront en faire leur profit.

Le testament du peintre Thierry Bouts (Stuerbout) retrouvé par M. A. Wauters et communiqué par lui à l'Académie, renferme des particularités curieuses pour l'histoire du célèbre artiste sur la famille duquel il s'y trouve des indications précises. Thierry Bouts nomme tous ses enfants entre lesquels il fait le partage de ses biens. Il lègue à ses deux fils, Albert et Thierry, peintres comme lui, les créances qu'il possède à charge de la ville de Louvain, ainsi que tous les objets servant à l'art de peindre, les tableaux et portraits inachevés. Il leur laisse aussi, détail naïf et touchant, le gobelet d'argent qu'il a hérité de ses parents. L'énumération des biens légués par le testateur à sa femme, prouve que Stuerbout tirait de l'exercice de son art des revenus considérables pour le temps où il vivait.

Une seconde communication de M. Wauters avait pour objet la restitution à l'école flamande d'un peintre qui a longtemps vécu en Espagne et dont le nom, défiguré par la traduction, était ignoré dans sa patrie. Ce peintre est Pierre de Kempeneer, né à Bruxelles en 1503. Après être allé terminer ses études à Rome, il s'était rendu en Espagne où il avait fait choix de Séville comme lieu de résidence. C'est sous le nom de Piedro Campana qu'il est désigné par les auteurs espagnols dont il reçoit les plus grands éloges. M. Wauters a réuni sur la famille de Pierre de Kempeneer, sur la vie et sur les travaux de cet artiste, des renseignements entièrement neufs.

A différentes reprises l'Académie a donné des preuves de sa sollicitude pour les jeunes artistes, lauréats des grands concours, dont ses démarches auprès du gouvernement ont, naguère encore, fait augmenter la pension d'un cinquième. Elle a donc le droit de s'inquiéter de la manière dont ils remplissent leurs devoirs de pensionnaires de l'État. Des voix se sont élevées, dans une des séances de l'Académie, pour signaler la fâcheuse inobservance des obligations qui leur sont imposées. Si cet état de

choses ne venait à se modifier, l'Académie se verrait forcée d'en- 1867
gager le gouvernement à user de sévérité à l'égard des coupables. Si la paresse des lauréats est la règle, il y a des exceptions à cette règle, c'est ce que M. Fr. Fétis a constaté en analysant un rapport adressé par M. Huberti, grand prix de composition musicale, au ministre de l'intérieur. Ce jeune artiste a pris au sérieux les obligations qui lui sont imposées par le règlement des concours en ce qui concerne les excursions des lauréats à l'étranger. Par une louable dérogation aux habitudes d'indépendance absolue contractées depuis quelques années par les lauréats des grands concours, il voyage avec l'intention de s'instruire; il travaille et rend compte de ce qu'il voit, de ce qu'il entend et de ce qu'il fait. On a un témoignage de son activité dans le rapport qu'il adresse de Berlin et où se trouvent des remarques judicieuses sur les institutions musicales de cette ville.

D'une réforme indispensable dans l'ordre des études imposées, de nos jours, aux jeunes compositeurs de musique, tel est le titre d'une notice lue par M. Daussoigne-Méhul. Cette reforme consiste à remplacer l'étude du contre-point, fondé sur les données scientifiques de l'ancienne théorie musicale, par l'étude de l'harmonie ayant pour base la tonalité moderne.

Le concours bisannuel des cantates en langue française eut pour résultat la réception par l'Académie de cinquante-six pièces et l'attribution du prix à celle qui avait pour titre *Jeanne d'Arc.* La majorité du jury, en se prononçant en sa faveur, fut déterminée par la considération qu'elle était mieux appropriée que les autres aux convenances de l'art musical. Tout en se ralliant à l'opinion de ses collègues sur ce point, M. Alvin fit des réserves relativement à la valeur littéraire de l'œuvre couronnée, et dans le rapport qu'il présenta à la classe au nom du jury, il donna une analyse d'un certain nombre de pièces supérieures, comme poésie, à la cantate choisie en vue du concours de composition musicale; puis, il ajouta : « S'il s'était agi d'un concours de poésie, purement et simplement, le jury n'aurait pas été embar-

1867 rassé pour trouver un poëme digne du prix. Cette pauvre fiche de consolation que je leur donne ne satisfera pas tous les concurrents. Plusieurs, je l'espère, apprécieront le soin que j'ai pris de relever ce que j'ai trouvé de bon dans leurs envois. Pour un écrivain de quelque valeur, il y a du courage à s'aventurer dans cette lice qui offre si peu de profit et encore moins de gloire à recueillir. La poésie exerce donc encore un certain attrait sur les âmes, puisque tant d'esprits élevés, qui pourraient faire de leurs facultés un emploi mieux rémunéré, s'exposent, afin de satisfaire leur besoin d'idéal, à l'indifférence et même aux sarcasmes des hommes positifs. Ne les décourageons pas.

Le jury pour la cantate flamande accorda le prix à la pièce intitulée *Het Wout.*

La classe avait reçu un mémoire en réponse à la question des méthodes d'enseignement. L'auteur ne s'étant pas conformé à l'article du règlement qui interdit aux concurrents de se faire connaître d'une manière quelconque, les commissaires furent obligés d'informer de cette circonstance l'Académie qui, de son côté, ne put se dispenser d'exclure le mémoire du concours.

Il était arrivé deux mémoires en réponse à la question : *Apprécier Quentin Metsys comme peintre et déterminer l'influence qu'il a exercée.* De longues analyses de ces deux mémoires faites par les commissaires, MM. Portaels, Éd. Fétis et Siret, il résulta que l'un et l'autre renfermaient des parties traitées avec talent, mais qu'aucun n'avait mérité la médaille d'or.

Les conclusions, adoptées par la classe, furent que les concurrents recevraient l'un (n° 2) la médaille d'argent, l'autre (n° 1) une mention honorable. Tous les deux se firent connaître ensuite. Le premier était M. Van Cleemputte, attaché à la Bibliothèque royale; le second M. E. Van den Bussche, artiste peintre à Anvers.

En formant son programme pour 1868, la classe maintint deux des questions qu'elle avait précédemment adoptées et y inscrivit deux questions nouvelles que voici :

1° *Faire l'histoire de la gravure en médailles, en Belgique, depuis le seizième siècle jusqu'en 1794. — Cette histoire doit embrasser les territoires qui forment la Belgique actuelle et comprendre à la fois la biographie des artistes et une appréciation de leurs travaux.* 1867

2° *Rechercher l'époque à laquelle l'architecture a subi, dans les Pays-Bas, l'influence italienne. Indiquer les personnages auxquels on doit attribuer cette influence et citer les œuvres des artistes.*

En outre l'Académie remit au concours, pour 1869, la question demandant une appréciation de Rubens comme architecte et posa également, pour le concours de cette même année, la question suivante :

« *Faire l'histoire des ateliers de gravure, qui, du commencement du seizième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ont existé dans la ville d'Anvers. Citer les noms et indiquer la nationalité des artistes : peintres, dessinateurs, graveurs, qui ont travaillé dans les ateliers. Apprécier leurs ouvrages au point de vue spécial de l'art du graveur. — Rechercher quels étaient les principaux débouchés, ainsi que la valeur approximative des exportations des produits de cette industrie.*

Le discours de la séance publique du mois de septembre fut prononcé par M. Fr. Fétis remplaçant, comme vice-directeur, M. Balat indisposé. Parlant de l'exécution qui allait avoir lieu, dans la séance académique, de la cantate couronnée au grand concours de composition musicale, l'orateur disait : « En écoutant les premiers essais de jeunes artistes dont la carrière commence et dont toute l'existence est dans l'avenir, le public est saisi d'une disposition bienveillante qui se manifeste et par l'attention qu'il prête à l'exécution de l'œuvre et par ses applaudissements. Deux causes déterminent cette bienveillance; la première est la jeunesse du laureat, l'autre l'espoir d'une gloire nouvelle pour la patrie qui viendra peut-être s'ajouter à toutes les gloires belges des temps écoulés. L'avenir ne réalise pas toujours les espérances

1867 conçues au début du jeune musicien. Il en est ainsi de tous les arts; car le talent acquis n'est que l'accessoire; il faut y joindre le génie, l'originalité de la pensée et du sentiment; de plus l'habitude conquise par l'expérience dans les développements de la forme. Tant de qualités sont rarement réunies; de là vient qu'il y a beaucoup d'artistes de talent dans de certaines limites et fort peu de grands hommes. » L'orateur montre ensuite comment les artistes vraiment supérieurs sont et doivent être difficiles avec eux-mêmes, puis il termine ainsi : « L'orgueil est une des maladies morales de notre temps, particulièrement dans la jeunesse. Plus que d'autres les artistes en sont atteints, lors même qu'ils en sont à leurs premiers travaux. Là est une des causes principales de la décadence des arts, trop évidente aujourd'hui. Aux temps où se produisaient de belles choses en tout genre, les artistes vénéraient les maîtres ; on n'a plus maintenant que l'admiration de soi-même. De là l'impuissance où l'on est d'élever le talent. Il est nécessaire d'arrêter ce mal, si cela est possible. Encourageons les efforts des artistes qui entrent dans la carrière; mais gardons-nous d'exalter leur amour-propre, trop prompt à s'enflammer et ne prodiguons pas à de simples essais les enthousiasmes qui ne sont justifiés que par les œuvres du génie. »

(ANNÉE 1868.)

Dans une notice intitulée. *Essai philosophique sur l'origine, le caractère et les transformations de la musique théâtrale,* M. Daussoigne-Méhul jette un coup d'œil rapide sur l'emploi qui a été fait de la musique soit comme accessoire, soit comme objet principal des jeux de la scène, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce sont d'abord les chœurs et les maigres accompagnements de la voix récitante chez les Grecs; puis les *Mystères* du moyen âge où s'intercalent des chants

pieux; puis enfin l'opéra qui prend naissance au seizième siècle 1868
et se développe progressivement. L'auteur de la notice s'occupe principalement de la musique dramatique française du dix-huitième siècle et termine par quelques réflexions sur celle de notre temps, sans oublier le genre de l'opérette auquel il dit son fait.

M. Alvin a entretenu la classe de l'acquisition que la Bibliothèque royale venait de faire d'un manuscrit renfermant l'iconographie princière des Pays-Bas. La première partie de ce curieux volume renferme des dessins accompagnés de notices et d'inscriptions se rapportant aux anciennes familles souveraines de la Flandre, du Brabant et du Hainaut. Viennent ensuite les documents relatifs à des cérémonies funèbres de hauts personnages, etc. Les dessins, qui abondent dans le volume en question, sont d'un certain Antoine de Succa, qui reçut des archiducs Albert et Isabelle la mission de visiter les églises, les abbayes, les hôtels de ville et même les collections particulières, à l'effet de recueillir des copies des monuments figurés qui se rattachaient aux souvenirs de leurs ancêtres. Antoine de Succa visite toutes les villes de la Belgique pour remplir la tâche qui lui a été confiée. Partout où il s'arrête, il dessine dans son album les images de princes qu'il peut trouver, soit en peinture, soit en sculpture; dans les vitraux et dans les tapisseries, sur les pierres tombales ou sur les sceaux des anciennes chartes. Il a soin de faire attester l'exactitude de son dessin, soit par le prieur du monastère où il l'a exécuté, soit par le propriétaire de l'original. Le recueil qu'il a formé et dont vient de s'enrichir la Bibliothèque royale, intéressera les archéologues et les artistes.

Au retour d'un voyage qu'il avait fait à Paris pour remplir les fonctions de délégué du gouvernement belge près de l'exposition universelle, M. Fr. Fétis fit à l'Académie une communication sur ce qu'il avait eu lieu d'observer relativement au progrès de la facture des instruments de musique dans les différents pays.

Une notice de M. A. Wauters intitulée : *Le tabernacle de l'église de Léau, œuvre de Corneille De Vriendt, dit Floris,*

1868 restitue à son véritable auteur un superbe morceau de sculpture dans le goût de la Renaissance qui a été attribué successivement à différents artistes et que certains écrivains ont considéré, à cause de l'élégance du style et de la beauté du travail, comme étant d'origine italienne. C'est Corneille De Vriendt, neveu du célèbre peintre François Floris, qui a fait ce chef-d'œuvre dont il fixa le prix à la modique somme de 600 florins, ainsi que cela résulte d'un contrat retrouvé par M. Wauters. « Le tabernacle de Léau a cent pieds d'élévation. Admirablement placé à l'angle du chœur et du transept gauche, il attire du premier coup d'œil le regard et remplit de sa masse imposante le vaisseau du temple. De près c'est une merveille de finesse et d'élégance; d'innombrables bas-reliefs reproduisent des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament. » On ne ferait plus un pareil chef-d'œuvre; mais s'il y avait quelque artiste capable de l'exécuter, à quel prix le ferait-il payer. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer du génie des anciens maîtres ou de leur désintéressement.

M. Éd. Fétis a lu plusieurs chapitres d'un écrit intitulé : *L'art dans la société et dans l'État*, qui, lorsqu'il sera complet, paraîtra dans le *Recueil des mémoires de l'Académie.*

La classe a reçu de M. Galesloot, chef de section aux Archives du royaume, une *Note biographique concernant le peintre J.-B. de Champaigne,* et sur l'avis favorable de ses commissaires, elle en a ordonné l'impression. Les renseignements que contient cette note sur le célèbre artiste et sur sa famille sont tirés, en grande partie, des pièces d'un procès jugé en première instance par les échevins de Bruxelles et porté en appel devant le conseil souverain de Brabant. On trouve souvent les éléments de l'histoire des artistes là où l'on ne songeait pas jadis à les chercher. Qui s'avisait de compulser, à cette fin, les archives judiciaires ?

M. Jules Gailhaband, en remerciant l'Académie de sa nomination d'associé, fit connaître qu'il avait l'intention d'entreprendre un travail d'ensemble sur la destination, la variété, le nombre et la valeur artistique des pièces composant le mobilier des églises

de Belgique. « Ce sera, ajoutait-il, le résumé de dix ans de 1868
voyages et de recherches sur le terrain le plus riche de l'Europe en monuments ou œuvres d'art liturgique. »

Dans une notice intitulée : *Cordoue et la mosquée d'Abd-el-Rhaman Ier*, M. Steur, membre de la classe des lettres, retrace quelques épisodes de l'histoire archéologique d'une cité dont le nom seul parle à l'imagination des artistes et décrit les impressions qu'il a éprouvées à la vue du monument dont la grandeur et la richesse sont au-dessus de ce que peuvent faire concevoir les récits des voyageurs.

L'Académie avait remis au concours la question : *Apprécier Quentin Metsys comme peintre*, après avoir décerné, l'année précédente, une médaille d'argent à un travail où elle était traitée avec un certain mérite. Elle reçut trois mémoires en réponse à cette même question; mais aucun d'eux ne fut jugé digne du prix. Après avoir longuement analysé les trois mémoires dont deux seulement étaient d'une certaine valeur, le rapporteur concluait à l'impossibilité de décerner le prix à l'un ou à l'autre, l'attente de l'Académie n'étant pas remplie par des travaux incomplets. En revanche, la classe eut la satisfaction de pouvoir accorder la médaille à l'auteur d'un mémoire qu'elle avait reçu en réponse à la question : *Faire l'histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le seizième siècle jusqu'en* 1794. L'ouverture du billet cacheté fit connaître que ce mémoire était l'œuvre de M. A. Pinchart, chef de section aux Archives générales du royaume.

Deux nouvelles questions furent inscrites au programme du concours de 1869; les voici :

1° *Sous quelles formes l'idée satirique s'est-elle manifestée dans l'art flamand au moyen âge? Indiquer les principaux monuments des arts graphiques et plastiques où cette idée a reçu son expression;*

2° *Exposer l'état de la musique dans les Pays-Bas et dans le pays de Liége durant le dix-huitième siècle.*

1868 *Indiquer quels artistes, compositeurs et virtuoses belges se sont distingués à cette époque, tant dans les provinces belges qu'à l'étranger.*

La classe posa, en outre, pour l'année 1870, la question suivante :

Rechercher l'époque à laquelle l'architecture a subi, dans les Pays-Bas, l'influence italienne. Indiquer les personnages auxquels on doit attribuer cette influence.

Le discours prononcé à la séance publique du mois de septembre par M. Fr. Fétis, président de l'Académie, eut principalement pour objet de prémunir les jeunes artistes contre les illusions que peuvent leur faire concevoir de trop faciles succès et contre la fâcheuse influence qu'exercent ces mêmes illusions sur le développement de leur talent. Ainsi que le dit l'orateur, les séances de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique offrent un intérêt particulier par l'exécution des œuvres couronnées dans les grands concours de composition musicale. Dans les séances solennelles se produisent des essais qui, à des degrés divers, donnent des espérances pour l'avenir. Ce qu'on y constate, en général, de plus satisfaisant, c'est la bonne éducation des lauréats ou, en d'autres termes, leur habileté dans le maniement des procédés techniques de leur art. Quant à l'originalité de la pensée, à l'ordre logique des idées, à la force de la conception, ce sont des qualités qu'on ne rencontre guère dans les premières productions d'un artiste. Les organisations les plus richement douées, les génies les plus puissants, ont de faibles commencements. La protection du gouvernement soutient le lauréat pendant les quatre années où il lui est permis de compléter, par des voyages à l'étranger, l'ensemble de ses connaissances. Le voici de retour. Au lieu de s'amoindrir dans le petit cercle de ses relations intimes, il doit aller résolûment au public. On n'entend point par le public ses concitoyens, les habitants de sa province ou d'un petit pays quelconque; c'est le grand public, celui de partout, c'est tout le monde : celui qui applaudit notre

ouvrage dans tel lieu, qui le critique dans tel autre; celui dont 1868
les organes sont les journaux qui formulent vingt avis différents sur la même œuvre d'art. De tout cela se dégage, à la fin, l'opinion vraie qu'approuvent la raison et le goût. Quant à celui qui ne se soumet pas à cette lutte et préfère s'appuyer sur la sympathie de ses concitoyens pour obtenir, comme on dit, *des succès dans un coin,* il faut qu'il sache que cela ne conduit à rien et que le mérite de son ouvrage, fût-il incontestable, ces petites jouissances vaniteuses d'applaudissements de coterie ne produiront jamais qu'une célébrité de clocher.

(ANNÉE 1869.)

Les faits et gestes de Charles-Quint et surtout les réceptions solennelles qui lui furent faites dans différentes villes à l'occasion des victoires qu'il avait remportées, donnèrent lieu à l'exécution d'un grand nombre d'ouvrages illustrés devenus rares et très-recherchés des amateurs de curiosités iconographiques. L'un de ces monuments, intéressants à la fois pour l'histoire et pour l'art, est le *Triomphe de Bologne*, dont le musée de la ville d'Anvers a eu l'heureuse occasion d'acquérir le seul exemplaire connu. M. L. de Burbure l'a décrit dans une notice qui renferme, en outre, de nombreux détails sur la vie et sur les travaux du graveur auquel on est redevable de son exécution. L'un des événements les plus considérables de la première moitié du seizième siècle fut le couronnement de Charles-Quint par le pape Clément VII. Cette cérémonie eut lieu le 22 février 1530. Le surlendemain, jour à la fois anniversaire de la naissance de Charles-Quint et de la bataille de Pavie, on donna au peuple et aux soldats une grande fête consistant en distributions d'argent, de vin et de comestibles. Elle fut précédée de la sortie d'un brillant cortége triomphal qui, parti de l'église Sainte-Pétrone, conduisit le pape et l'Empereur vers celle de Saint-Dominique, où Charles-Quint tint un

1869 chapitre de la Toison d'or. A peine les fêtes de Bologne furent-elles terminées, qu'on en publia des relations dans toutes les langues. Toutefois les descriptions en prose ou en vers ne satisfaisaient qu'à demi la curiosité publique. Pour donner une idée plus exacte de l'ordre du défilé, de la richesse des costumes, de la magnificence des arcs de triomphes, les peintres, les dessinateurs, les graveurs luttèrent d'activité et les œuvres qu'ils produisirent surpassèrent, comme dimension et comme valeur artistique, ce qu'on avait vu en ce genre jusqu'alors. M. De Burbure se borne à citer celles que l'on connaissait déjà, pour ne s'occuper que de la précieuse pièce dont le Musée d'Anvers s'est enrichi. Cette représentation du *Triomphe de Bologne* se compose de deux bandes superposées, gravées sur bois, imprimées sur vingt-quatre feuilles de parchemin juxtaposées; le tout formant une estampe colossale de 4 mètres 84 centimètres de longueur sur 50 centimètres de hauteur. Les figures sont en quantité innombrable, l'artiste n'ayant pas seulement reproduit les personnages de distinction, mais encore les plus modestes fonctionnaires appelés à figurer dans le cortége. Tout est d'une exécution parfaite; les costumes sont enluminés avec soin. Ce qui rend l'exemplaire doublement intéressant, c'est qu'on est fondé à le considérer comme une épreuve d'essai. On ne connaissait ce grand travail que par une imitation avec textes imprimés en latin et en flamand, laquelle parut à Anvers en 1579, soit que l'auteur de l'ouvrage original n'en ait tiré qu'un petit nombre d'exemplaires, soit que les planches aient été détruites accidentellement. Après avoir donné les portraits d'une foule de personnages, grands et petits, l'artiste se représente lui-même à l'une des extrémités de son estampe, en signant avec bonhomie : *Vostre très-humble serviteur Robert Péril*, 1530. Il paraît que son talent de dessinateur et de graveur ne lui fit pas faire fortune. La notice de M. De Burbure contient des particularités touchantes sur les embarras que lui suscitèrent des procès qu'il eut à soutenir contre ses créanciers. C'est à Anvers que Robert Péril a vécu, mais le

rapprochement de certaines circonstances fait supposer qu'il était 1869
originaire de Liége. C'est, dans tous les cas, un nom nouveau à inscrire sur la liste des excellents graveurs belges.

Plusieurs chapitres de l'ouvrage intitulé : *L'art dans la société et dans l'État,* ont été communiqués par M. Éd. Fétis, pour faire suite aux parties de cet écrit dont l'auteur avait donné lecture dans plusieurs séances de l'année précédente.

Dans une *Notice sur les antiquités gréco-scythiques de la Tauride,* M. Steur, membre de la classe des lettres, a donné un aperçu des richesses archéologiques réunies dans la collection de Kertsch à Saint-Pétersbourg, collection qui fournirait les plus précieux renseignements aux artistes disposés à traiter des sujets tirés des anciennes annales de la Grèce ou de la Scythie. Ces sujets ne sont plus à l'ordre du jour; on demande plutôt aux peintres, aujourd'hui, la représentation d'épisodes de la vie familière; mais ce n'est qu'une affaire de mode. On reviendra à l'antiquité sans lui accorder, comme autrefois, le privilége exclusif d'inspirer les artistes; on y reviendra, ne fût-ce que pour profiter des découvertes qui ont mis les peintres à même de lui donner un caractère de vérité historique qu'elle n'avait pas, il faut bien le reconnaître, dans les œuvres des maîtres des derniers siècles.

La classe a reçu de M. Quetelet une communication relative à l'ouvrage sur les *Proportions du corps humain chez les différents peuples,* dont il a travaillé de longues années à réunir les éléments et qu'il vient de terminer. Plusieurs artistes renommés lui ont prêté leur concours pour l'exécution des planches de ce traité qui résume tout ce qui a été publié sur la matière et dans lequel l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie a consigné ses propres observations.

M. Daussoigne-Méhul a donné lecture d'un *Essai historique sur la chanson, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* L'auteur n'a pas eu la prétention d'approfondir ce sujet, d'en tirer tout ce qu'il renferme d'enseignements historiques et philosophiques. Il s'est borné à quelques réflexions sur l'intérêt

1869 que présenterait son étude complète. Que de choses dans un menuet! s'est écrié jadis un amateur passionné de la danse noble. Que de choses dans la chanson! peut-on dire à plus juste titre. La chanson a longtemps tenu lieu d'histoire; la chanson est le mode d'expression le plus sincère, le plus significatif des sentiments du peuple; elle nous initie à ses désirs, à ses espérances, à ses joies, à ses souffrances. Que de choses on n'a pas osé dire et qu'on a chantées. Rien qu'avec les chansons, on écrirait les annales de l'humanité.

Cette année encore, il y a eu un double concours de poésie en langue française et en langue flamande pour les cantates destinées à être mises en musique par les prétendants au grand prix de composition. La fécondité des auteurs de ces sortes de morceaux littéraires ne s'est pas démentie. L'Académie a reçu trente-huit cantates françaises et trente et une cantates flamandes. Les morceaux couronnés ont été *La dernière nuit de Faust*, par M. Lagye d'Anvers, et *De zuster van liefde*, par M. Adriaensen de Louvain. D'après le système adopté en dernier lieu pour le grand concours de composition musicale, on fait une traduction flamande de la cantate française et une traduction française de la cantate flamande, afin que les concurrents puissent choisir, suivant qu'ils ont du penchant pour tel sujet ou pour telle langue. C'est après plusieurs tâtonnements que le gouvernement s'est arrêté à cette organisation des concours de composition.

Les questions inscrites au programme du concours académique sont restées sans réponse. Elles ont été maintenues pour l'année 1870.

Le principal objet dont s'est occupé M. de Keyser, dans le discours qu'il a prononcé à la séance publique, a été l'importance des travaux exécutés par les artistes belges à l'étranger et la renommée qu'ils y ont acquise. L'orateur a rappelé les noms d'une foule de vaillants maîtres, peintres, sculpteurs et graveurs, qui ont laissé en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, des traces d'un séjour plus ou moins prolongé.

Quelques-uns, célèbres dans les pays où ils s'étaient fixés, sont 1869
restés presque inconnus dans leur patrie, non que celle-ci fût indifférente à leur gloire, mais parce que des écrivains des contrées où leurs travaux leur valurent une sorte de naturalisation, se sont crus autorisés à les rattacher à leur propre école. N'a-t-on pas fait de Vander Meulen, de Philippe de Champaigne, d'Edelinck, de Warin, de Duvivier, des artistes français? Nous devons être flattés de voir qu'on se dispute nos anciens maîtres; mais ce n'est pas une raison pour que nous renoncions à faire valoir les droits de nationalité que nous avons sur eux.

(ANNÉE 1870.)

M. Alvin, qui avait été au nombre des Belges invités à assister aux cérémonies de l'inauguration du canal de Suez, consigna les observations recueillies pendant son voyage en Égypte, dans une notice dont il donna lecture à l'Académie. Il n'affichera pas, dit-il, la prétention de refaire des découvertes historiques et scientifiques que d'autres ont faites avant lui. Il n'essayera pas de décrire les phases par lesquelles a passé la gigantesque entreprise de M. de Lesseps avant d'aboutir à un succès souvent proclamé impossible.

« Quel sera donc, ajoute-t-il, l'objet de cette communication? Un reflet de nos impressions personnelles; je dis de *nos*, parce qu'il est juste que j'associe à ce travail le compagnon (M. Portaels) qui a partagé mes impressions, qui souvent les a provoquées en attirant mes yeux sur des beautés qui auraient pu m'échapper. Je parle à des artistes; c'est donc du côté plastique et pittoresque des choses que je vous entretiendrai. Si pâle que paraisse mon expression, si impuissante qu'elle soit à donner la vie aux images qui ont passé devant moi comme un rêve, je compte sur votre imagination : elle complétera mes ébauches. » L'auteur décrit,

1870 au point de vue du pittoresque et du parti qu'en peuvent tirer les artistes, l'aspect des villes et celui des monuments imposants de l'Égypte. « Quelle mine d'études pour l'architecte, pour le sculpteur, pour le peintre! A tout moment mon compagnon, notre confrère, tire un crayon; il saisit au passage une attitude, un pli de draperie, une scène vivante. » Après avoir cité les objets qui l'ont particulièrement frappé durant le court séjour qu'il a fait en Égypte, M. Alvin termine ainsi : « Si la Grèce, si l'Italie, si les musées qui se sont enrichis des dépouilles de ces pays privilégiés étalent pour notre instruction les productions les plus parfaites de l'art antique, l'Égypte possède encore des modèles aussi purs que ceux que les Praxitèle et les Phidias ont interprétés. » Même après avoir étudié ces immortelles traductions de la forme humaine, l'artiste aura beaucoup à apprendre sur ces types originaux, vivant et agissant en pleine lumière, car ce n'est pas sans raison que l'illustre Ampère a dit : « Dans le pays du soleil, le beau n'est jamais absent. »

M. Éd. Fétis a communiqué les derniers chapitres de l'écrit intitulé : *L'art dans la société et dans l'État,* et l'Académie a ordonné l'impression de ce travail dans la collection des Mémoires.

La classe des beaux-arts s'est émue du projet attribué au conseil communal de Bruxelles de détruire le temple des Augustins pour faciliter l'exécution des travaux de la Senne. Sur la proposition d'un de ses membres, elle a décidé que l'attention du gouvernement serait appelée sur ce projet. Le temple des Augustins est l'œuvre d'un artiste renommé (Coeberger); c'est un spécimen d'un genre d'architecture caractéristique de l'époque où l'édifice a été construit, et l'on ne saurait admettre que la conservation d'un monument fût sacrifiée à l'inflexibilité de la ligne droite, dans les combinaisons qui ont pour objet de créer de nouvelles voies de communication.

La classe avait mis au concours les questions suivantes :

1° *Rechercher l'époque à laquelle l'architecture a subi, dans les Pays-Bas, l'influence italienne.*

2° *Apprécier Rubens comme architecte.* 1870

Un concurrent crut pouvoir traiter ces deux questions dans un seul mémoire et recevoir, par conséquent, les deux prix pour un même travail. Il y avait donc, pour les juges du concours, une question de principe à examiner, indépendamment du mérite dont aurait pu faire preuve l'auteur du mémoire. Les commissaires chargés de l'examen de cet écrit, tout en reconnaissant qu'il renferme des pages distinguées sous le rapport de l'érudition, ont pensé que les lacunes et les contradictions qu'on a lieu d'y constater, ne permettaient pas à l'Académie de lui accorder la première récompense. De plus, il fut décidé, en principe, que deux questions ne pouvaient pas être traitées dans un seul mémoire, même lorsqu'elles offrent une certaine connexité, par la raison que l'une d'elles doit presque infailliblement être sacrifiée à l'autre qui l'absorbe et s'oppose à ce qu'elle reçoive tous les développements qu'on lui donnerait, si on l'envisageait séparément.

Aux questions du programme précédemment arrêtées, l'Académie ajouta celles qui suivent, pour le concours de 1872 :

1° *Faire l'histoire de la sculpture en Belgique aux dix-septième et dix-huitième siècles.*

2° *Apprécier les travaux des peintres belges qui ont fleuri dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.*

Faisant allusion, dans le discours qu'il prononça à la séance publique de la classe, aux événements politiques qui attristaient l'Europe, M. Fraikin présenta le culte des arts comme la consolation la plus efficace qui pût être donnée aux amis de l'humanité, aux époques funestes où l'on voit les peuples s'égorger sur les champs de bataille. Après avoir parlé en termes généraux des impressions salutaires que font éprouver ces nobles applications de l'esprit; après avoir cité quelques-uns des artistes fameux auxquels la Belgique est fière d'avoir donné le jour, l'orateur s'arrêta à Jean Van Eyck et à l'école qu'il a fondée. « En louant Rubens, ce prodige du grand art, en le mettant à la tête des

1870 peintres qui ont eu principalement en vue le mouvement et la hardiesse du dessin, on a trop oublié qu'il existait en Belgique une autre école, celle des Van Eyck qui chercha son triomphe dans la tranquillité et dans la grâce des compositions. Si nous évoquons ici le souvenir du chef de l'école de Bruges, ce n'est pas pour l'opposer au peintre glorieux de la *Descente de croix.* Nous n'avons eu d'autre but que de faire valoir l'avantage immense qu'a eu notre petit pays de posséder, dans la peinture, deux génies si divers et si puissants. Nous avons voulu montrer combien il serait injuste de ne pas accorder à l'un toute l'admiration qu'il mérite, en croyant par là relever l'autre. Estimons-nous heureux de pouvoir montrer avec orgueil ces deux imposantes figures d'artistes qui occupent, à des titres différents, une si grande place dans l'histoire de la peinture. » C'est à peu près dans ces termes que s'est exprimé M. Fraikin.

(ANNÉE 1871.)

La tradition des *Neuf Preux,* qui occupa beaucoup les poëtes, les romanciers et les généalogistes d'autrefois, a été souvent mise à contribution par les artistes. La découverte d'anciens et curieux fragments d'estampes qui eut lieu dans ces derniers temps à la Bibliothèque royale de Belgique, a été l'objet d'une communication faite par M. Éd. Fétis dans une notice intitulée : *Nouveaux documents pour la tradition iconographique des Neuf Preux.* L'auteur a commencé par rappeler sous quelles formes cette tradition avait été traitée dans la littérature et dans les arts, puis il a décrit les fragments d'estampes de la Bibliothèque royale, en les comparant avec les monuments iconographiques non pas semblables, mais de même nature, qui existent dans d'autres collections. Les Preux, retrouvés par hasard dans l'intérieur d'une ancienne reliure, sont au nombre de quatre, savoir : Hector,

David, Alexandre le Grand et Godefroid de Bouillon. Aucun 1871
d'eux n'est intact, malheureusement; mais il manque peu de chose à trois d'entre eux, et si la partie supérieure du quatrième (Hector) fait défaut, en revanche le bas, qui est rogné dans les autres, renferme une inscription en langue flamande qui permet de constater l'origine nationale de l'œuvre. Les fragments en question appartenaient à trois feuilles offrant, ainsi que dans les autres séries des Neuf Preux, les trois groupes des héros de l'antiquité, des temps bibliques et des épopées chevaleresques. Ils sont tous plus ou moins incomplets; mais le hasard a voulu qu'ils ne fussent pas mutilés dans les mêmes parties et que ce qui en reste présentât les particularités essentielles au moyen desquelles on pût se former une idée de l'ensemble. L'auteur de la notice a fait connaître quels sont les indices auxquels on reconnaît que les planches de la série flamande des Preux ont dû être exécutées entre les années 1500 à 1525. Comme spécimens de l'art de cette époque, elles sont extrêmement remarquables. Les figures ont un caractère, un mouvement vraiment extraordinaires et sont colorées d'une façon surprenante pour le temps. Les Preux des suites gravées du *British Museum* et de la Bibliothèque nationale de Paris sont des curiosités archéologiques; les nôtres sont des œuvres d'art. Les épreuves que possède la Bibliothèque de Bruxelles sont uniques ou du moins on n'en mentionne pas d'autres ailleurs.

Les nouvelles parties du monde donnent parfois aux anciennes des leçons de civilisation dont celles-ci feraient bien de profiter. Un exemple en est offert dans la communication faite par M. Alvin relativement à la Bibliothèque publique de Melbourne. Tandis qu'on voit, sur le vieux continent européen, des pays qui ont la prétention de se distinguer par une civilisation avancée, se montrer d'une extrême parcimonie toutes les fois qu'il s'agit de faire des dépenses pour les lettres, les sciences et les arts, la ville de Melbourne (Australie), qui ne date que d'hier, se paye largement le beau luxe d'importantes collections d'objets

1871 appartenant à toutes les branches des connaissances humaines. La somme qu'elle a consacrée à l'édification d'un édifice destiné à recevoir ces collections, ainsi qu'aux acquisitions de livres, de tableaux et d'œuvres d'art de différents genres, s'élève à près de quatre millions.

Nous n'allons ni si vite ni si grandement en Belgique. Nous en sommes encore à élever, tous les trois ans, des locaux provisoires pour les expositions d'œuvres d'art. C'est afin de sortir de cet état de choses, honteux pour le pays et préjudiciable aux intérêts des artistes, que M. Gallait a proposé de mettre à l'ordre du jour des travaux de l'Académie l'élaboration du plan, non pas d'un palais des beaux-arts devant coûter des millions et recevoir les destinations les plus diverses, mais d'un local pouvant servir aux expositions triennales et à des cérémonies publiques. Cette idée fut accueillie favorablement et l'Académie employa plusieurs séances à discuter les bases sur lesquelles serait établi le plan en question. Ce n'était encore que de pure théorie, lorsqu'une circonstance imprévue vint décider la classe des beaux-arts à entrer dans la voie de l'application. M. Gallait ayant constaté, dans le discours qu'il prononça à la séance publique du mois de septembre, ce fait regrettable que les artistes belges en étaient encore à attendre un local pour l'exposition de leurs œuvres, le Roi invita, séance tenante, M. Kervyn, ministre de l'intérieur, à s'occuper sans délai de cette affaire importante. De son côté, le ministre dit à M. Gallait que s'il voulait lui désigner un emplacement, l'arrêté prescrivant la construction d'un édifice paraîtrait immédiatement au *Moniteur*. M. Gallait répondit qu'il n'avait pas personnellement d'avis à donner en cette matière, mais que si M. le ministre de l'intérieur voulait s'adresser à l'Académie, le renseignement qu'il demandait ne se ferait pas attendre. Cependant, le gouvernement ne donnant plus signe de vie, l'Académie résolut d'entreprendre elle-même l'étude de la question. M. Gallait ne tarda pas à annoncer qu'il était en mesure d'indiquer un terrain situé au centre de la ville, appartenant

au gouvernement, et sur lequel on pourrait élever la salle d'ex- 1871
position depuis si longtemps promise aux artistes. Toutefois il ne suffisait pas de désigner un terrain, il fallait encore présenter un plan. M. Gallait demanda à pouvoir s'adjoindre quelques collègues pour l'élaboration de ce plan. L'Académie lui en donna avec empressement l'autorisation.

A la séance suivante M. Gallait déposa sur le bureau le plan provisoire arrêté par la commission qu'il avait été autorisé à former. Ce projet devait recevoir une forme définitive, avant d'être envoyé au gouvernement. A la première commission, composée de MM. Gallait, Balat, Portaels, Alvin et Éd. Fétis, l'Académie ajouta de nouveaux membres, MM. Payen, De Man, G. Geefs et Fraikin, pour arrêter un projet définitif. L'emplacement sur lequel il s'agissait d'élever la galerie des expositions triennales était celui de l'ancien ministère de la justice, rue de la Régence. Il était impossible d'en trouver un plus central et où l'édifice projeté pût être construit à si peu de frais, les terrains appartenant au gouvernement. La commission chargée du soin d'élaborer un projet définitif remplit sa mission; elle déposa les plans qu'elle avait arrêtés et que la classe des beaux-arts adopta à son tour, en décidant qu'ils devaient être envoyés à M. le ministre de l'intérieur, avec le mémoire contenant les explications nécessaires pour justifier toutes les dispositions proposées au gouvernement. La salle de la rue de la Régence, divisée en compartiments au moyen de cloisons mobiles, offrirait, pour l'exposition des tableaux, des dessins, des gravures et des plans d'architecture, un développement de 942 mètres de rampes, indépendamment d'un vaste compartiment réservé aux œuvres de sculpture. Veut-on donner un grand concert ou une cérémonie publique, on enlève les cloisons servant à diviser les galeries et l'on a un immense local dans lequel des milliers d'assistants peuvent trouver accès.

Le projet de l'Académie a eu la rare bonne fortune de rencontrer une approbation générale. Les artistes l'approuvent, le public l'encourage, le Roi lui donne son assentiment et le ministre des

1871 finances, répondant à l'interpellation d'un sénateur, dit que le gouvernement est tout prêt à fournir, pour sa réalisation, des moyens d'exécution. Si le palais des expositions ne se fait pas cette fois, il ne se fera jamais.

M. Ch. Meerens avait soumis à l'examen de l'Académie un mémoire manuscrit intitulé : *Le diapason et la notation musicale simplifiée.* Ce travail a été longuement analysé dans un rapport présenté par M. Soubre, le premier des trois commissaires chargés d'en rendre compte à l'Académie. Suivant l'honorable rapporteur, M. Meerens voudrait faire disparaître les inconvénients qui sont résultés, pour les musiciens et pour les facteurs d'instruments, de l'adoption du nouveau diapason français; mais, au lieu de simplifier la question, il la complique, puisqu'il propose un troisième diapason mieux en rapport, suivant lui, pour le nombre des vibrations, avec les données scientifiques. La simplification de la notation proposée par M. Meerens consiste dans la suppression de six des sept clefs. Il n'y aurait donc plus qu'une seule clef. L'auteur du projet de réforme considère la multiplicité des clefs comme une grande difficulté pour la lecture musicale. S'il avait quelquefois assisté aux concours de solfége des conservatoires, il aurait pu constater ce fait que des enfants de dix à douze ans lisent très-couramment la musique notée au moyen des différentes clefs dont il demande la suppression. La réforme dont il s'agit aurait pour effet de rendre impossible la lecture de toutes les œuvres musicales publiées jusqu'à ce jour. M. Soubre ne pense pas que l'Académie puisse exprimer un avis favorable sur la communication qu'elle a reçue de M. Meerens. MM. Bosselet et De Burbure se prononcent dans le même sens.

En adressant à l'Académie plusieurs mémoires qu'il avait écrits pour l'Institut royal des architectes britanniques, M. Donaldson, associé de la classe, joint à cet envoi un exposé des sujets qu'il a traités. Il parle de quelques-uns des monuments de l'Égypte. Lorsqu'il a visité la Terre Sainte, il a vainement cherché des vestiges du peuple d'Israël. Les Romains et les autres con-

quérants de la Palestine n'ont laissé debout aucune construction 1871
de ces anciens temps. M. Donaldson s'est occupé du testament d'Auguste qui mentionne les édifices érigés par cet empereur à Rome et ailleurs. Enfin, il a eu le bonheur de retrouver, dans une ville des environs de Rome, le tombeau d'un architecte dont il s'étonne que les antiquaires n'aient pas fait mention.

L'Académie a été saisie par le ministre de l'intérieur d'une proposition de M. Schadde, professeur à l'Académie des beaux-arts d'Anvers, appuyée par le conseil d'administration de cette académie, ayant pour objet de faire modifier le programme de l'examen d'admission aux grands concours d'architecture. Cette proposition fut communiquée à MM. Balat, Payen, De Man et Alvin, pour en faire l'objet d'un rapport. Elle consiste principalement à établir, pour l'architecture comme pour la peinture et pour la sculpture, un concours préparatoire dans lequel les concurrents devraient faire preuve de capacité artistique, indépendamment de l'examen qu'ils ont à subir et qui porte exclusivement sur les matières scientifiques. L'Académie a opiné dans le sens de la mesure proposée, sans adopter complétement, toutefois, les idées du professeur de l'Académie d'Anvers relativement aux détails de son application.

L'Académie a reçu, pour le concours des cantates, cinquante-trois pièces en langue francaise et vingt-huit en langue flamande. Dans la première de ces deux catégories le prix a été décerné à M. Clément Michaëls pour le poëme intitulé : *Le Songe de Christophe-Colomb.* Dans la seconde M. Franz Willems a obtenu le prix pour la cantate *Zegetocht der dood op het slagveld.*

Lors du jugement du concours académique, la classe a été appelée à se prononcer sur une question de principe. L'auteur d'un mémoire en réponse à la question : *Apprécier l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas,* avait fait parvenir la fin de son travail postérieurement au délai fatal. Attendu qu'il ne s'était pas conformé aux conditions déterminées par le programme, l'Académie n'a pas pu juger son mémoire qui sera

1871 conservé pour prendre part au concours ouvert ultérieurement sur la même question maintenue au programme.

Quand l'Académie s'est occupée de la formation de son programme de concours pour l'année 1872, M. Éd. Fétis a développé une proposition tendante à introduire une modification dans les usages suivis jusqu'à ce jour par la classe des beaux-arts. Chaque année elle met aux concours des questions d'art à traiter sous la forme de mémoires et il arrive trop souvent qu'elles demeurent sans réponses. D'une part, peu d'écrivains ont, sur les sujets proposés, une entière compétence. De l'autre, les artistes manquent de l'habitude de présenter leurs idées sous la forme littéraire. Il y a lieu de croire que les concours ne présenteraient plus la stérilité que l'on constate avec regret, si l'on demandait aux peintres des tableaux, aux sculpteurs des statues ou des groupes, aux graveurs des estampes, aux architectes des projets d'édifices, aux musiciens des partitions. L'établissement de concours pratiques ne serait pas d'ailleurs une innovation pour l'Académie. Sur la proposition de M. Fr. Fétis, l'Académie en fit, il y a vingt ans, des essais qui réussirent. Elle décerna un prix de gravure et un prix de composition musicale. Pourquoi n'a-t-on point persévéré dans cette voie? La classe chargea de l'examen de cette proposition une commission composée de M. Gallait, Alvin et Éd. Fétis. Conformément aux conclusions de son rapport, les résolutions suivantes furent adoptées :

Indépendamment des questions de théorie et d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comprendra, à l'avenir, des questions d'art appliqué.

Chaque année des prix seront proposés pour couronner les vainqueurs dans les concours pratiques. La peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure et la musique feront l'objet de ces concours.

Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours. Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement.

Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport présenté par la section qui a proposé le sujet du concours. 1871

Appliquant immédiatement ces résolutions, l'Académie décida qu'elle porterait au programme du concours de 1872 une question de peinture et une question de sculpture formulées dans les termes suivants :

Pour la peinture : *On demande le carton d'une frise élevée à 5 mètres au-dessus du sol et ayant 1m,50 de haut sur 4m,50 de large. Cette frise est destinée à une grande salle, dans un édifice public, et doit avoir pour sujet* les travaux de la métallurgie. *L'épreuve du concours sera faite sur la moitié des dimensions susdites, soit 0,75 de haut sur 2m,25 de large.*

Pour la sculpture : *On demande l'esquisse d'un bas-relief pour une frise destinée à la décoration du vestibule d'un grand édifice et placée à 5 mètres d'élévation, ayant pour sujet* les travaux de l'agriculture. *Les dimensions de l'épreuve devront être de 1m,60 de longueur sur 0m,80 de hauteur. Le prix pour chacun de ces concours est de mille francs.*

Le discours prononcé par M. Gallait, directeur de la classe et président de l'Académie, débute par des considérations sur les heureux effets du culte des beaux-arts pour ceux qui le pratiquent. L'art est notre joie ou notre consolation selon les circonstances de la vie où nous place l'inconstante fortune. Il faut plaindre plus encore que blâmer les déshérités du côté de l'intelligence et du côté du cœur, qui méconnaissent la profonde influence de ce puissant agent des impressions humaines. Jamais, autant que de notre temps, l'art n'a eu le pouvoir d'accomplir la grande mission du perfectionnement moral des masses C'est par l'expression des sentiments humains, dont ne s'occupaient que secondairement les anciens maîtres, si grands par d'autres mérites, que les artistes de l'époque actuelle ont la faculté de s'élever jusqu'à ce noble but.

L'orateur s'attache ensuite à démontrer quelles sont les

1871 immenses ressources que la recherche de la vérité dans l'expression offre au peintre, qu'il tire ses sujets de l'histoire, de la tradition ou de la légende, ou bien encore du livre toujours ouvert des scènes de la vie familière. Il démontre que sur le terrain de l'expression tous les systèmes se donnent la main; le vrai se confond avec le beau, car on peut dire que, jusqu'à un certain point, toute vérité est belle dans le domaine de l'expression. Après avoir développé les grands principes sur lesquels s'appuie la théorie de l'idéal appliquée à l'expression et avoir recommandé aux peintres l'observation constante de la nature pour saisir les belles et fugitives images dont l'apparition ne dure qu'un instant, M. Gallait dit que : si l'on admet comme indispensables, pour la production de l'œuvre d'art, le concours de l'observation et de l'imagination; de la nature qui fournit les modèles et du génie qui en reproduit les traits vraiment caractéristiques, tous les préjugés dont on s'arme pour d'interminables discussions disparaîtront; il n'y aura plus d'idéalisme ni de réalisme absolus; il n'y aura plus d'antagonismes de systèmes et d'écoles; il y aura un art universel fondé sur la vérité. Il restera aux gouvernements, à celui de la Belgique en particulier, à prendre des mesures pour mettre les populations en contact avec cet art essentiellement civilisateur. Malheureusement, il faut bien le dire, les institutions publiques ayant l'art pour objet sont en souffrance chez nous. Les artistes n'ont même pas encore obtenu qu'on leur donnât un local convenable pour l'exposition de leurs œuvres. Cependant : « N'est-ce pas aux arts et aux artistes d'autrefois que la Belgique est redevable de la considération dont elle jouit parmi les peuples des deux mondes? Allez à Anvers; là vous trouverez un monument que j'ose vous signaler comme le symbole d'une défense de la nationalité belge plus efficace que ne peuvent l'être des remparts armés de canons. Ce monument, c'est celui de notre immortel Rubens. Autour de cette grande figure se groupent, dans les souvenirs qu'elle évoque, des centaines de maîtres fameux dont les œuvres sont l'objet de l'admi-

ration et de la convoitise des amateurs de tous les pays. Qui de 1871
nous n'a éprouvé un juste sentiment d'orgueil, en visitant les grandes galeries de l'Europe et en les voyant remplies des productions de cette école flamande dont les titres de gloire sont inscrits aux plus belles pages de l'histoire de l'art? »

Nous voici parvenu à la fin de notre tâche. Nous ne pouvions mieux terminer, qu'en citant des paroles qui rendent hommage à la haute puissance de l'art, en même temps qu'au génie du maître fameux que toutes les nations admirent et nous envient.

		Date de l'élection.
M.	DALY, César; à Paris	12 janv. 1865.
»	VERDI, Joseph; à Naples	12 janv. 1865.
»	JOUFFROY, François; à Paris	12 janv. 1866.
»	DRAKE, Frédéric; à Berlin	12 janv. 1866.
»	SCHNAASE, Charles; à Wiesbade	12 janv. 1866.
»	COGNIET, Léon; à Paris	9 janv. 1868.
»	BENDEMANN, Édouard J.-J.; à Dusseldorf	9 janv. 1868.
»	LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris	9 janv. 1868.
»	GAILHABAUD, Jules; à Paris	9 janv. 1868.
»	MEISSONIER, Jean-L.-E.; à Paris	7 janv. 1869.
»	BARYE, Antoine-Louis; à Paris	7 janv. 1869.
»	KELLER, Joseph; à Dusseldorf	6 janv. 1870.
»	RICCI, Frédéric; à Paris	6 janv. 1870.
»	MARIETTE-BEY, Auguste-Édouard; au Caire	6 janv. 1870.
»	HEBERT, Aug.-Ant.-Ern.; à Paris	12 janv. 1871.
»	BENZONI, Jean-Marie; à Rome	12 janv. 1871.
»	VESPIGNARI, le comte Virginio; à Rome	12 janv. 1871.
»	GOUNOD, Félix-Charles; à Londres	4 janv. 1872.
»	BASEVI, Abramo; à Florence	4 janv. 1872.
»	N	
»	N	

	Date de l'élection.
M. LABOULAYE, Édouard; à Paris	6 mai 1867.
» SCHELER, Auguste; à Bruxelles	11 mai 1868.
» EGGER, Émile; à Paris	10 mai 1869.
» VREEDE, Guillaume G.; à Utrecht	10 mai 1869.
» DE SYBEL, Henri Ch.-L.; à Bonn	10 mai 1869.
» CARRARA, François; à Pise	9 mai 1870.
» MILL, John Stuart; à Londres	9 mai 1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron F.; à Berlin	8 mai 1871.
» BRUNN, Henri; à Munich	8 mai 1871.
» LENORMANT, François; à Paris	8 mai 1871.
» EICHHOFF, F.-G.; à Paris	8 mai 1871.
» D'ANTAS, le chevalier M.; à Bruxelles	6 mai 1872.
» ALBERDINGK-THYM; à Amsterdam	6 mai 1872.
» CURTIUS, Ernest; à Berlin	6 mai 1872.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. DAUSSOIGNE-MÉHUL, Joseph; à Liége	6 févr. 1846.
» DONALDSON, Thomas-L.; à Londres	6 févr. 1846.
» FORSTER, François; à Paris	6 févr. 1846.
» DE KAULBACH, Guillaume; à Munich	6 févr. 1846.
» LANDSEER, Edwin; à Londres	6 févr. 1846.
» BECKER, Jacques; à Francfort s/M	8 janv. 1847.
» HAGHE, Louis; à Londres	8 janv. 1847.
» HENRIQUEL-DUPONT, Louis-P.; à Paris	8 janv. 1847.
» BOVY, Antoine; à Paris	8 janv. 1847.
» LACHNER, François; à Munich	8 janv. 1847.
» DE COUSSEMAKER, Edmond; à Lille	8 janv. 1847.
» DE CAUMONT, le comte Arcisse; à Caen	22 sept. 1848.
» DUMONT, Augustin-Alexandre; à Paris	22 sept. 1848.
» DE NIEUWERKERKE, le comte Alfred; à Paris	22 sept. 1852.
» FORSTER, Louis; à Vienne	5 janv. 1854.
» RAVAISSON, Félix; à Paris	10 janv. 1856.
» MERCURI, Paul; à Rome	8 janv. 1857.
» OUDINÉ, Eugène-André; à Paris	8 janv. 1857.
» MARTINET, Louis-Achille; à Paris	7 janv. 1858.
» FOLEY, Jean-Henri; à Londres	8 janv. 1863.
» VIOLLET-LE-DUC, E.-E.; à Paris	8 janv. 1863.
» THOMAS, Ambroise; à Paris	8 janv. 1863.
» DAVID, Félicien; à Paris	8 janv. 1863.
» ROBERT-FLEURY, Joseph-N.; à Paris	7 janv. 1864.
» CAVELIER, Pierre-Jules; à Paris	7 janv. 1864.
» LEINS, C.; à Stuttgart	7 janv. 1864.
» GÉROME, Jean-Léon; à Paris	12 janv. 1865.
» MADRAZO, Frédéric; à Madrid	12 janv. 1865.
» MANDEL, Édouard; à Berlin	12 janv. 1865.

		Date de l'élection.
M.	BELLYNCK, Auguste; à Namur	15 déc. 1870.
»	FRIES, Élias; à Upsal	15 déc. 1871.
»	PARLATORE, Philippe; à Florence	15 déc. 1871.
»	N	
»	N	
»	N	
»	N	
»	N	

CLASSE DES LETTRES.

—

M.	COOPER, C.-P.; à Londres	5 avril 1834.
»	GROEN VAN PRINSTERER, G.; à La Haye	15 déc. 1840.
»	PHILLIPS, Georges; à Vienne	15 déc. 1842.
»	RANKE, Léopold; à Berlin	9 févr. 1846.
»	SALVA, Miguel; à Palma (île Majorque)	9 févr. 1846.
»	MIGNET, F.-A.-A.; à Paris	9 févr. 1846.
»	GUIZOT, François P.-G.; à Paris	9 févr. 1846.
»	DUPIN, le baron Charles-F.-P.; à Paris	11 janv. 1847.
»	LEEMANS, Conrad; à Leyde	11 janv. 1847.
»	PERTZ, George-Henri; à Berlin	11 janv. 1847.
»	MANZONI, le comte Alexandre; à Milan	17 mai 1847.
»	NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J.-C.; à Bruxelles	7 mai 1849.
»	DE BONNECHOSE, F.-P.-Émile; à Paris	7 mai 1849.
»	DE ROSSI, le chevalier J.-B.; à Rome	7 mai 1855.
»	PARIS, A.-Paulin; à Paris	26 mai 1856.
»	DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris	26 mai 1856.
»	DE REUMONT, Alfred; à Bonn	26 mai 1856.
»	DE CZOERNIG, le baron Charles; à Ischl (Autriche)	4 mai 1859.
»	MINERVINI, Jules; à Naples	4 mai 1859.
»	LAFUENTE, Modeste; à Madrid	4 mai 1859.
»	THEINER, Augustin; à Rome	9 mai 1860.
»	DE KOEHNE, le baron Bernard; à Saint-Pétersbourg	13 mai 1861.
»	CANTU, César; à Milan	13 mai 1861.
»	DE LÖHER, François; à Munich	13 mai 1862.
»	DE VRIES, Mathieu; à Leyde	19 mai 1863.
»	D'ARNETH, le chevalier Alfred; à Vienne	9 mai 1864.
»	DISRAELI, Benjamin; à Londres	9 mai 1864.
»	WOLOWSKI, Louis; à Paris	10 mai 1865.
»	RENIER, Léon; à Paris	10 mai 1865.
»	THIERS, Adolphe; à Versailles	10 mai 1865.
»	ARRIVABENE, le comte Jean; à Mantoue	5 mai 1866.
»	MOMMSEN, Théodore; à Berlin	5 mai 1866.
»	DE DÖLLINGER, J.-J. Ignace; à Munich	5 mai 1866.
»	FARR, William; à Londres	6 mai 1867.
»	STEPHANI, Ludolphe; à Saint-Pétersbourg	6 mai 1867.
»	THIERRY, Amédée; à Paris	6 mai 1867.

ASSOCIÉS.

CLASSE DES SCIENCES.

	Date de l'élection.
M. VÈNE, A.; à Paris	2 févr. 1824.
» SABINE, Édouard; à Londres	2 févr. 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris	4 févr. 1829.
» VAN REES, Richard; à Utrecht	6 mars 1830.
» DE MACEDO, J.-J. DA COSTA; à Lisbonne	15 déc. 1836.
» DECAISNE, Joseph; à Paris	15 déc. 1836.
» SCHWANN, Théodore; à Liége	14 déc. 1841.
» DE LA RIVE, Auguste; à Genève	9 mai 1842.
» DUMAS, Jean-Baptiste; à Paris	17 déc. 1843.
» OWEN, Richard; à Londres	17 déc. 1847.
» ÉLIE DE BEAUMONT, Jean-Baptiste; à Paris	17 déc. 1847.
» LAMARLE, Ernest; à Gand	17 déc. 1847.
» WHEATSTONE, Charles; à Londres	15 déc. 1849.
» EDWARDS, Henri Milne; à Paris	15 déc. 1850.
» DE LIEBIG, le baron Juste; à Munich	15 déc. 1851.
» AIRY, George Biddell; à Greenwich	15 déc. 1853.
» MAURY, Matthew-F.; à Lexington (États-Unis)	16 déc. 1854.
» HANSTEEN, Christophe; à Christiania	15 déc. 1855.
» ARGELANDER, F.-W.-A.; à Bonn	15 déc. 1856.
» SCHLEGEL, Hermann; à Leyde	16 déc. 1857.
» AGASSIZ, Henri; à Cambridge (États-Unis)	15 déc. 1858.
» LAMONT, Jean; à Munich	16 déc. 1859.
» DE BAER, Ch.-Ernest; à Königsberg	16 déc. 1859.
» LYELL, sir Charles; à Londres	16 déc. 1859.
» VALENTIN, Gabriel-G.; à Berne	15 déc. 1861.
» GERVAIS, Paul; à Paris	15 déc. 1862.
» HANSEN, Pierre-André; à Gotha	15 déc. 1864.
» KEKULÉ, Auguste; à Bonn	15 déc. 1864.
» DANA, James-D.; à New-Haven	15 déc. 1864.
» BRONGNIART, Adolphe-T.; à Paris	15 déc. 1864.
» BUNSEN, R.-G.; à Heidelberg	15 déc. 1865.
» CATALAN, Eugène-C.; à Liége	15 déc. 1865.
» DAVIDSON, Thomas; à Brighton	15 déc. 1865.
» GILBERT, Philippe; à Louvain	16 déc. 1867.
» DE JACOBI, M.-H.; à Saint-Pétersbourg	16 déc. 1867.
» REGNAULT, Henri-Victor; à Paris	15 déc. 1868.
» DE BAEYER, J.-Joseph; à Berlin	15 déc. 1868.
» KIRCHHOFF, Gustave-Robert; à Heidelberg	15 déc. 1868.
» DE CANDOLLE, Alphonse; à Genève	15 déc. 1869.
» HEER, Oswald; à Zurich	15 déc. 1869.
» DONDERS, F.-C.; à Utrecht	15 déc. 1869.
» DARWIN, Charles; à Down, Beckenham (Kent)	15 déc. 1870.

ERRATA.

Premier siècle de l'Académie, par M. Ad. Quetelet, page 129, ligne 18, omission du mot *sans* avant les mots *avoir recours*.

Il résulte des recherches faites dans les archives de l'Académie ultérieurement à la publication de cet ouvrage, que M. Verdussen (page 155, ligne 18) est mort le 13 octobre 1773; — M. Rapedius de Berg (page 156, ligne 7) est mort en 1800 au lieu de 1792; — M. Necker (ligne 10) est mort le 12 décembre 1793 au lieu du 10; — M. De Launay (ligne 23) vivait encore en 1817, puisqu'il fut compris dans l'arrêté du 29 mars 1817, confirmant plusieurs membres de l'ancienne Académie; — M. le chevalier de Coninck (page 159, ligne 14) est mort le 22 mai 1827.

Rapport séculaire sur les travaux de la classe des lettres, par M. J.-J. Thonissen, page 247, ligne 5, au lieu de : *légende de saint Hubert*, lisez : *légende de saint Servais*.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE . . . . . (V-XVI)

FÊTES COMMÉMORATIVES DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE . . . . . (1-116)

Première séance, mardi 28 mai 1872 1

Listes des membres présents et des délégués des sociétés savantes . *Ibid.*

Discours du Roi 7

Exécution de l'ouverture d'*Anacréon*, de Grétry 9

Discours de M. d'Omalius, président de l'Académie . . . . . *Ibid.*

Discours de M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie . 11

Discours de M. P.-J. Van Beneden sur les travaux de la classe des sciences depuis la fondation de l'Académie 20

Exécution d'une ouverture de concert de feu Ch.-L. Hanssens, membre de l'Académie 53

Seconde séance, mercredi 29 mai 1872 55

Exécution d'une ouverture musicale de M. le baron A. Limnander, membre de l'Académie, composée pour le jubilé 56

Discours de M. J.-J. Thonissen sur les travaux de la classe des lettres depuis la fondation de l'Académie, lu par M. Ch. Faider . . . *Ibid.*

Discours de M. Éd. Fétis sur les travaux de la classe des beaux-arts depuis la création de la classe 57

Proclamation, par M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel, du résultat des élections de la classe des lettres 84

Pages.

Remercîments de M. Ad. Quetelet, au nom de l'Académie, aux corps savants et aux délégués étrangers 85

Exécution de l'ouverture de concert de feu F.-J. Fétis, membre de l'Académie 86

Lettres et adresses de félicitations envoyées par les corps savants étrangers. 87

Banquet de l'Académie royale de Belgique. 107

Banquet de Sa Majesté le Roi 115

Pages.

Premier siècle de l'Académie royale de Belgique; par M. Adolphe Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie . . . . . (1-170)

Rapport séculaire sur les travaux de la classe des lettres (1772-1872); par J.-J. Thonissen, membre de l'Académie . . . . . (1-304)

Rapport sur les travaux de la Commission royale d'histoire; par Gachard, secrétaire de la commission . . . . . (1-108)

Rapport sur les travaux de la commission chargée de la publication des anciens monuments de la littérature flamande; par F.-A. Snellaert, secrétaire de la commission . . . . . (1-15)

Rapport sur les travaux de la commission chargée de publier une collection des grands écrivains du pays; par M. L. Polain, membre de la commission . . . . . (1-22)

Rapport sur les travaux de la commission chargée de la publication d'une biographie nationale; par Edmond De Busscher, secrétaire de la commission. . . . . (1-44)

Rapport sur les travaux de la classe des beaux-arts, depuis sa création en 1845 jusqu'à 1872; par Édouard Fétis, membre de l'Académie . . . . . (1-169)

ERRATA.